HANDBOUND
AT THE
UNIVERSITY OF
TORONTO PRESS

ROMANIA

ROMANIA

RECUEIL TRIMESTRIEL

CONSACRÉ A L'ÉTUDE

DES LANGUES ET DES LITTÉRATURES ROMANES

FONDÉ EN 1872 PAR

PAUL MEYER ET GASTON PARIS

PUBLIÉ PAR

PAUL MEYER ET ANT. THOMAS

MEMBRES DE L'INSTITUT

Pur remenbrer des ancessurs
Les diz e les faiz e les murs.

WACE.

35e ANNÉE. — 1906

87143
20/5/08

PARIS (VIe)
LIBRAIRIE ANCIENNE HONORÉ CHAMPION, ÉDITEUR
5, QUAI MALAQUAIS, 5

TOUS DROITS RÉSERVÉS

PC
2
R6
t.35

PROVENÇAL *-ENC*; ITALIEN *-INGO*, *-ENGO*

Diez, dans sa *Grammaire des langues romanes*, explique par le suffixe latin -inquo- qui est dans prop-inquu-s, les adjectifs dénominatifs en *-enc*, fém. *-enca*, qui sont extrêmement fréquents en vieux provençal et en catalan[1], et parmi lesquels il nous suffira de citer, en provençal : *aerenc* « aérien », *albenc* « blanc », *albuginenc* « blanchâtre », d'albugo (-in-) « tache blanche dans l'œil », *cerulenc* « azuré », *cornenc* « corné », *estivenc* « d'été », *falbenc* « pâle », *ferienc* « bestial », *ferrenc* « de fer », *foguenc* « brillant comme le feu », *laitenc* « laiteux », *livenc* « livide », *ortenc* « de jardin », *mejanenc* « mitoyen », *montanhenc* « montagnard », *pinenc* « de pin », *ramenc* « branchu », *rogenc* « rougeâtre », *unenc* « uni », *vinenc* « vineux » ; en catalan : *agostenc* « du mois d'août », en regard du milanais *marzengh*, pour un plus ancien **marzengo* « du mois de mars », *blavenc* « bleuâtre », *famolenc* « affamé », *vernenc* « printanier ». Comme tous les adjectifs dénominatifs, les adjectifs en *-enc* ont une tendance marquée à passer au rang de substantifs : prov. *palenc* « garni de palissades », puis « fortification faite avec des palissades », *pastenc* « pâturage », *fadenc* « fadaise », *vilhenc* « vieillesse » ; dauphin, *troienc* « porcelet » du lat. vulg. troia « truie » ; catal. *albenc* « aubier ».

C'est évidemment au même mode de formation qu'on doit attribuer les noms de personnes en *-enc* du Midi de la France tels que *Peyronnenc*, *Mironenc*, *Bausenc*, *Morellenc*, *Torrenc*, *Sebencus*, en roman *Sibencs*, *Dedincus*, *Dedencus*, *Deusdesens* pour un plus

1. Diez, *Grammaire des langues romanes*, trad., t. II, p. 347-348. Diez propose dubitativement de rattacher le prov. *-enc* au latin *-ignus*, ce qui est insoutenable.

ancien **Deusdedencs*, *Datencus*, *Permincus*, *Pelencus*, *Ardencus* et *Premencus*, dans des actes du xe siècle, à côté des noms d'hommes d'origine germanique *Moringus*, *Rotingus*, *Rodingus*, *Doningus*, *Valdingus*.

Ce mode de formation a joué un rôle considérable dans la toponymie et dans l'hydronymie de la France du Sud et du Sud-Est; nous allons tout d'abord essayer de délimiter aussi exactement que possible son aire d'application.

Provence, Languedoc, Dauphiné et Savoie : *Alamencus* (1024), ancienne paroisse du diocèse de Valence[1], du thème *Alamo-*, var. d'*Alabo-*, qui se retrouve dans *Alamonte*, var. *Alabonte*, le Monêtier-Allemont, Hautes-Alpes, cf. *Alamencum*, Allemen(t), Ain[2]; *Albencum*, l'Albenc, Isère[3]; **Alboninca*, *Arbonenca* (1183), ancienne localité des Hautes-Alpes[4]; *Alazencs* (xiie siècle), auj. Lezens, et *Cordencs*[5], localité disparue, Haute-Garonne; *Arisencus*, Arzens, Aude, et *Arisencum*, Arzenc, nom de deux localités de la Lozère[6]; *Allencum*, Allenc, même département; **Bodenencum*, *Bodenenc* (1113), c^ne d'Arles, Bouches-du-Rhône[7]; **Bolencus*, *Bolencs*, localité disparue, Haute-Garonne[8]; ** Carencus*, *Charencus* (1509), Charens, ruisseau et village homonyme de la Drôme[9]; *Granencus* et *Granencs* (xiie siècle), auj. Saint-Romans, Isère[10]; **Mauriincus*, *Moirencus* (1016), Moirans, même département[11]; *Corencus*, *Corencs*, *Corens* et *Corencum*, auj.

---

1. Chevalier, *Cartul. de Saint-Barnard*, n° 72, et *Itinéraire d'Antonin*, éd. Pinder et Parthey, p. 342, 388. On peut rapprocher du thème ligure *Alabo-* le thème osque *Alafo-* qui est dans *Alafaternum*; cf. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indo-germanischen Sprachen*, I², 439, 514, 820.

2. Pour ce nom et tous ceux du département de l'Ain, on me permettra de renvoyer au Dictionnaire topographique de ce département qui paraîtra bientôt.

3. J. Marion, *Cartulaires de l'église de Grenoble*, p. 289.

4. Guillaume, *Cartul. de Darbon*, p. 130.

5. C. Douais, *Cartul. de Saint-Sernin*, p. 2, 3.

6. *Vita Hilari*, 5, ASS, 25 oct. XI, p. 639 D.

7. Guérard, *Cartul. de Saint-Victor de Marseille*, n° 848.

8. C. Douais, *loc. cit.*, p. 496.

9. Brun-Durand, *Diction. topogr. de la Drôme*, s. v.

10. J. Marion, *loc. cit.*, p. 193, 197.

11. *Ibidem*, p. 76.

Corenc, Isère[1]; *Lemēncum*, var. *Lemincum* dans l'*Itinéraire d'Antonin* (p. 346), *Lemencus* (XIVe siècle), Lemens, faubourg de Chambéry[2]; *Salmoncus*, du thème hydronymique *Salmon-*; *Salmo(i)rencus* (1100), Sermorens, faubourg de Voiron, Isère[3]; **Pedincus*, *Pezincus* dans un texte du moyen âge, auj. Pezens, Aude; *Torencum* (1100), Thorenc, Ardèche[4], cf. Torenc, Alpes-Maritimes, Toringo prov. de Lucca, Thorens (= *Torencus*), Haute-Savoie, probablement du cognomen Thorus; **Scatalencus*, *Escatalencs* au moyen âge, auj. Escatalens, Tarn-et-Garonne[5]; *Lastrincus* (IXe siècle), Lastens, Tarn[6]; *Scolencus* (1024), ancienne villa du Vivarais, sur les bords de la *Scola*[7].

Comme exemples de noms de rivières ou de montagnes dus au même mode de formation, on peut citer : **Albinca*, l'Albenche, torrent de la Haute-Savoie, du thème hydronymique bien connu *Alba-*, **Allarinca*, l'Allarenque, affluent du Gardon d'Anduze, Gard[8]; *Autrinca* pour **Auturinca*, la Laurenque, rivière de l'Hérault, cf. *Autura*, l'Eure, d'où le nom préceltique d'*Autricum*, Chartres; *Blennenca* (1075), rivière des Hautes-Alpes[9]; **Dūrinca*, la Durenque, rivière du Tarn, cf. *Dūra* (1076), auj. la Thur, affl. du Rhin[10]; **Tolobrincus*, *Tolorencus* (1334), le Thoulourenc, rivière du Vaucluse et de la Drôme, en regard de *Tollobra* (1209), la Touloubre, rivière des Bouches-du-Rhône[11]; *Volvencus* (1080), le Volven(t), rivière de la Drôme[12]; *Viserinca*, la Virenque, rivière du Gard[13]; — **Ala-*

---

1. J. Marion, *loc. cit.*, p. 276, 288, 224 : « de Corens ».
2. *Ibidem*, p. 366.
3. *Ibidem*, p. 277.
4. *Ibidem*, p. 108, 115, 120.
5. C. Douais, *Cartul. de Saint-Sernin*, p. 3.
6. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 185.
7. U. Chevalier, *Cartul. de Saint-Chaffre-du-Monestier*, p. 50, 94, 104, 105.
8. Germer-Durand, *Diction. topogr. du Gard*, s. v.
9. Guérard, *loc. cit.*, nº 731.
10. Œsterley, *Historisch-geographisces Wörterbuch*, p. 686.
11. Brun-Durand, *Diction. topogr. de la Drôme*, p. 388, et Guérard, *loc. cit.*, nº 954.
12. Brun-Durand, *loc. cit.*, p. 50, 419.
13. Germer-Durand, *loc. cit.*, s. v. *Virenque* et *Vis*. La Virenque est un petit affluent de la Vis (= **Viser*). Primitivement, Virenque désignait la

binca, *Alavenca* (985), montagne du comté de Valence [1]; *Albincus mons*, Puy-de-Dôme; **Artanincus*, Artanens (1200), montagne du Faucigny [2]; **Icauninicum*, Igounenc, montagne du Gard, cf. *Icauna*, l'Yonne; **Medincum*, Mezenc, montagne de la Lozère.

Notre suffixe était encore vivace au moyen âge, ainsi que le prouvent les formations que nous allons citer : *Alzonenca* (1371), l'Alzonenque ou vallée de l'Alzon, Gard; *Gardonenca* (1120), la Gardonnenque, petit pays arrosé par les deux Gardons, Gard; *Andusencus* (1099), l'Andusenque ou district d'Anduze, Gard; *Alestenquus* (1335), l'Alestenc ou territoire d'Alais (= *Alestus*), Gard [3]; **Ausiincus*, Oysens, auj. l'Oisans, petit pays au département actuel de l'Isère [4]; *Sedeninca vicaria* (XIe siècle), au comté d'Uzès [5]. De même *Raimundencus*, au plur. *Raimundencos solidos* (1061), prov. *Raimondencs* [6], en regard du mot d'emprunt germanique *esterlin* « sterling ».

Guyenne, Gascogne et Béarn. — *Agarencus* (XIe siècle), *Agarencs*, *Garencs*, auj. Garenx, Basses-Pyrénées [7]; *Arincus*, *Arinc*, auj. Larincq et *Barincus* (1042), *Barinquus* (1542), Barinque, Basses-Pyrénées [8]; *Janincus* (1365), localité détruite et *Jauvenc* c. obl. (1192), auj. *Jauvens* (= *-encus*), au département de la Dordogne [9]; **Marincus*, *Marencs*, *Marens*, localité disparue, Hautes-Pyrénées [10], cf. l'ital. *Marengo*; *Maurencus* (XIVe siècle), *Maurenxs*, auj. Maurens, Dordogne [11], en regard de l'ital.

---

vallée arrosée par la Vis et la Virenque : « in valle quae vocant Virenca, in pago Nemausense » (1084); cf. au département de l'Ain, le nom de la Valserine (= **Vallis Seronae*) qui, après avoir désigné la vallée de la Serine, désigne aujourd'hui la Serine elle-même.

1. Bernard et Bruel, *Rec. des chartes de Cluny*, t. II, n° 1715.
2. E. Mallet, *Chartes inédites du diocèse de Genève*, suppl., p. 4.
3. Germer-Durand, *loc. cit.*, s. v.
4. C'est sur le roman *Oysens* qu'a été refaite, au moyen âge, la forme *Oysencius*.
5. G. Desjardins, *Cartul. de Conques*, p. 313.
6. *Ibidem*, p. 3, note, et p. 212.
7. P. Raymond, *Diction. topogr. des Basses-Pyrénées*, p. 67.
8. *Ibidem*, p. 94, 21.
9. De Gourgues, *Diction. topogr. de la Dordogne*, p. 161, 164.
10. Lacave-Laplagne-Barris, *Cartul. de Sainte-Marie d'Auch*, n°s 105, 69.
11. De Gourgues, *loc. cit.*, p. 194.

Morengo; *Modolincus* (IXe siècle), Moudoulens, Lot-et-Garonne[1]; *Navarencae* (1286), *Navarrenes* (= **Navarrencus*), *Navarrenx*, auj. Navarrenx, Basses-Pyrénées, en regard de *Navarra*, prov. de Novare[2]; *Serincus* (961), ancien mas des environs de Rodez[3]; **Albenca*, aujourd'hui l'Albenque, Aveyron, et l'Albenque, Lot; *Anonenca* (XIIe siècle), Nonenque, Aveyron; *Gavalenca*, localité détruite, Dordogne[4]; **Servencas*, *Servenchas* (XIIIe siècle), Servanches, même département[5]; *Boaria Ugonenca* (XIIIe siècle), *Boaria Talhaferenca* (XIVe siècle), *Boaria Raymondencha* (1318), auj. la Raymondie, même département[6]; *Vallenca* (1060), ancienne localité du Rouergue[7], en regard de *Valenca*, prov. de Brescia et de *Valinco*, nom d'un golfe de Corse; — *Toerencs* (XIIe siècle), auj. Toerenx, fontaine de Bordeaux[8].

Auvergne, Forez, Lyonnais et Bresse. — **Arborencum*, *Arborenc* et *Avexencus* (Xe siècle), localités du Brivadois depuis longtemps disparues[9], des gentilices Arborius et Avectius; *Arelencus* sur une monnaie mérovingienne, Arlanc, Puy-de-Dôme, du thème *Arelo-*, qui est dans *Arel-ica*, auj. Peschiera; *Bodencus*, *Boencus*, *Buencus*, Boën, Loire[10]; *Hermencus*, *Ermenc*, Hermen(t), Puy-de-Dôme, du thème hydronymique *Hermo-*, qui est dans *Hermentiō* (828), l'Armançon, affl. de l'Yonne[11]; *Lomincus* (970), ancienne villa du Lyonnais[12]; *Ronnencus* (966), *Ronencs* (1022), *Ronnens*, auj. Saint-Georges de Reneins, Rhône[13]; *Torencus* (1075), localité disparue, Rhône, et **Torenca*, *Toren-*

---

1. A. Longnon, *Atlas historique de la France*, texte, p. 190.
2. P. Raymond, *loc. cit.*, p. 122.
3. D. Bouquet, t. IX, p. 764.
4. De Gourgues, *loc. cit.*, p. 376.
5. *Ibidem*, p. 314.
6. *Ibidem*, 5. v.
7. G. Desjardins, *loc. cit.*, p. 41.
8. Brutails, *Cartul. de Saint-Seurin*, p. 30.
9. H. Doniol, *Cartul. de Brioude*, n°s 138, 231.
10. A. Bernard, *Cartul. de Savigny*, p. 1055.
11. A. Chassang, *Spicilegium Brivatense*, p. 62, 223-226, 255; Boutiot et Socard, *Diction. topogr. de l'Aube*, p. 5.
12. D. Bouquet, t. IX, p. 593, 600 et 412.
13. A. Bernard et A. Bruel, *Rec. des chartes de l'abbaye de Cluny*, t. II, n° 1218; A. Bernard, *Cartul. de Savigny*, n° 437, et p. 916, 962, 1026.

chi (1120), auj. Toranche, même département[1]; **Calencus*, *Challencs* (1223), Challeins, Ain; *Bodenencus*, *Boenencs*, Buénans, Ain; *Lasnincus* (917), localité disparue, Ain; *Moianincus* (923), pour un plus ancien **Modianincus*, auj. Mogneneins, Ain; **Romanincus*, Romaneins et Romanans, Ain, à côté de *Romanens*, district de Gruyère, c^on^ de Fribourg; — *aqua Monienca*, *Moignens* (= **Moniencus*), auj. le Moignans, Ain; **Urerenca*, *Urerenchi* (1220), source de la commune de Villebois, dans l'ancien *pagus* de Lyon.

Comté de Bourgogne, Bugey et Suisse romande. — A l'époque de la conquête romaine, ces pays étaient occupés par les *Sequani*, peuple dont le nom seul suffit à attester l'origine pré-celtique[2]; les noms de lieu en *-incus*, franç. *-ans* y sont fréquents[3] : *Ausinincus* (854), Oisenans, Jura, du cognomen *Ausinus postulé par Ausinius[4], *Dublincus* (XIe siècle), Domblans, Jura[5]; *Lovincus* (Xe siècle), Louhans, Saône-et-Loire[6]; *Volnincus* (963), localité disparue qui était située au même département[7]; *Morincus* (854), Moirans, Jura[8], et quantité de noms en *-ans* tels que *Salans*, *Passenans*, *Ounans*, Jura; *Lanthenans*, Doubs, en regard de *Lanthenay* Lentenacum, Loir-et-Cher; *Bouhans*, Haute-Saône, à coté de *Bohans* (= *Bodencus*), Ain; *Albencus*, *Albeins*, *Arbenc*, Arben(t); *Bovencus* (XIIIe siècle), *Bouvens*, Bouven(t); *Dortincus* (854), *Dortencs*, *Dortens*, *Dortans*,

---

1. A. Bernard, *Cartulaire de Savigny*, n°s 761, 659.

2. Ainsi que leur nom l'indique, les Séquanes habitaient primitivement le bassin de la Seine; c'est sans doute la grande invasion belge du IIIe siècle avant notre ère qui les refoula dans le massif jurassique. La faculté qu'ils avaient conservée de prononcer la gutturale vélaire labialisante explique la présence dans leur onomastique du suffixe *-inco-* qui, comme nous le verrons, remonte à *-ṇqṵo-*.

3. Ces noms se différencient nettement des noms en *-anges* (= german. *-ingas*) de la Lorraine, qu'il faut se garder de confondre, comme le fait M. Gröber, avec les formations romanes en *-ange* (= -anica) ou *-inge* (= -janica).

4. D. Bouquet, t. VIII, p. 393.

5. Dunod, *Histoire des Séquanois*, t. II, pr., p. 598.

6. Juénin, *Nouvelle histoire de l'abbaye de Tournus*, pr., p. 102, 109-112.

7. Bernard et Bruel, *loc. cit.*, t. II, n° 1145.

8. D. Bouquet, *loc. cit.*, t. VIII, p. 393.

Dortan ; **Cuquencus*, *Cuquencs*, *Cuquens*, Cuquën ; **Medincus*, Moëns ; **Mussinincus*, Musinens, au département de l'Ain ; **Clarincus*, Clarens, au canton de Vaud ; **Lupincus*, Lovens, au canton de Fribourg, en regard de Loubens, Ariège et Haute-Garonne ; **Sorincus*, Sorens, au canton de Fribourg, à côté de *Sorengo*, au canton du Tessin.

Des exemples que l'on vient de citer et que l'on pourrait aisément multiplier, il ressort qu'il existait dans la France du Sud et dans l'ancien pays des Séquanes, un suffixe *-inco-* qui a servi à former des adjectifs dénominatifs employés par la suite comme noms d'hommes, de lieux, de rivières, de montagnes, de vallées ou de régions naturelles. Que ce suffixe se confonde avec celui auquel nous devons les formations provençales du type *albenc*, *unenca*, c'est ce dont personne ne saurait douter.

Le suffixe *-inco-* qui s'explique comme nous le verrons bientôt par un indo-européen *-nqu̯o-*, était naturellement inconnu de l'onomastique gauloise, et de fait, si l'on fait abstraction de deux ou trois noms pré-celtiques, comme par exemple celui d'*Agedincum*, il n'apparaît ni dans la Gaule Belgique, ni dans la Gaule Celtique, à l'exception de l'Auvergne et du Lyonnais où nous en avons signalé plusieurs exemples. Par contre nous le retrouvons en Espagne : *podenco* « chien courant », *Paulencà* prov. de Grenade, en regard de l'ital. *Polingo*, *Barrinco*, prov. de Santander, *Lebinco*, prov. d'Oviedo [1], *Trevinca*, montagne d'Asturie ; en Portugal : *Cavenca* ; en Corse : *Bevinco* et *Saninco*, rivières, *Valinco*, golfe, *Revinco* et *Stavolinca*, montagnes, *Bisinchi*, *Campinca* et *Casinca*, localités habitées, et en Sardaigne où il a servi à former des ethniques : *Bosinku*, habitant de Bosa, *Sorsinku*, habitant de Sorsa, cf. *Breyssencus*, en roman, *Breissens*, c. suj., *Breissenc*, c. rég. (Guigue, *Cartul. lyonnais*, t. I, p. 16, 284), auj. *Bressan*, habitant de la Bresse, Brixia [2].

---

1. Les formations en *-inco-* sont rares dans l'onomastique de la péninsule ibérique, par contre celles en *-anco-* y sont fréquentes ; on sait que l'ibère répondait par *-anquo-* au lat. *-inquo-* et au ligure *-enquo-*.

2. La même formation ethnonymique se retrouve en balto-slave : *Lētuvininka-s* « Lithuanien » ; à la vérité le balto-slave *-inka-* s'explique aussi bien par **-ng̑o-* que par **-ng̑u̯o-*, mais la comparaison avec les autres langues de la famille postule **-ng̑u̯o-*.

Dans l'Italie Supérieure le suffixe *-inco-* n'est pas rare : *Botincus* et *Benenca*, noms de citoyens de Gênes au XIIIe siècle[1], cf. les cognomina Buttus et Benus : *Bienca*, *Terrinca*, et *Marenchi*, prov. de Gênes, *Vilenca* (1230), localité voisine de Gênes, *Galenca*, prov. de Turin, *Valinca*, prov. de Brescia, *Orvenco*, prov. d'Udine, *Lurenco*, *Capinenco*, au canton du Tessin, *Landarenca*, à celui des Grisons[2]; mais la forme *-ingo*, *-engo* est de beaucoup la plus usitée. C'est en tout cas à peu près la seule que paraisse connaître le lexicon : *maggioringo*, *minoringo*, *casalingo* « de la maison », *solingo* « solitaire »; milan. *maggenh* « du mois de mai », *marzengh* « du mois de mars », *invernengh* « d'hiver », *marengh* « vento marino », *balenga* « escarpolette »; bergam. *balengh* « trabaliante balordo », mais aussi *torlenc* « boccale »[3].

Dans l'onomasticon la forme *-ingo-*, *-engo-* est de règle : *Bateningus fundus* (920), *Faresingus fundus* (965), *Aufoningus fundus* (966), auj. Offanengo, prov. de Crémone[4], *Albeningum* (1022), *Calvinengum* (1182), *Ciciningum* (1038), *Piceningum* (1038) et *Primolingum* (1022), anciennes localités du diocèse de Crémone[5], des noms d'hommes latins Albēnus, Calvinus, Cecinus, Picenus et Primulus, *Joaningum* (1037), auj. Zanengo, même diocèse[6], du nom d'homme biblique Joannes, *Cucingum* (975), au diocèse de Novare[7], de Cuccius, *Cavarengum* (1173), au diocèse d'Asti[8], du nom d'homme gaulois Cavarus, *Marcellengum* (1181), au même diocèse[9], de Marcellus, *Luvinengo*, prov. de Turin, de

---

1. *Historiae patriae monumenta*, t. II, chartes, Index.

2. Les cantons du Tessin et des Grisons se trouvent compris dans l'ancienne Rétie et l'on sait que les Rètes étaient très prochainement apparentés aux Ligures.

3. Diez, *Gramm. des langues romanes*, t. II, p. 350; J. Étienne Lorck, *Altbergamaskische Sprachdenkmäler*, p. 46.

4. *HPM*, série II, t. XXI, p. 31 et 34; cf. sur la table de Veleia : *fundus Aurelianus*, *fundus Caturniacus*, *fundus Areliascus*, *pagus Moninas* (*CIL.*, XI, 1147) et *Curtis Marinca*, auj. Cormaranche, Ain.

5. *Ibidem*, t. XXI, p. 58, 154, 68, 59.

6. *Ibidem*, p. 260.

7. *HPM*, t. I, chartar., c. 246.

8. *Ibidem*, c. 870.

9. *Ibidem*, c. 306.

Lupinus, *Mauringum* (1046), Morengo, prov. de Bergame, de Maurus[1], *Torningum* (947), au diocèse de Novare, de Turnus[2], *Toringo*, prov. de Lucca, de Taurus, *Varengo*, prov. d'Alexandrie, de Varus, *Albenga*, prov. de Gênes, *Bodengo*, nom d'une vallée de la prov. de Sondrio, en regard de Bodincus, nom ligure latinisé du Pô. De même dans la Suisse italienne : *Arnorengo*, *Barbengo*, *Marinengo*, *Polmengo*, *Primadingo*, *Sorengo*, *Tortengo*, au canton du Tessin, *Misanenga* à côté de *Landurenca*, au canton des Grisons[3].

La concordance entre le v. prov. *-enc* et l'italien dialectal *-ingo*, *-engo* est complète : v. prov. *ortenc* « de jardin » : ital. *casalingo* « de la maison » ; v. prov. *montanhenc* « de la montagne » : milan. *marengh* « de la mer » ; v. prov. *estivenc* « d'été » : milan. *invernengh* « d'hiver ». De même dans l'onomastique : v. prov. *Peyronnenc*, *Bausenc* : ital. *Martinengo*, *Pastrengo*, noms de personnes ; France : *Curtis Marinca* : Italie : *Fundus Marcellengus* ;

Gaule *Albenc :*	Italie *Albenga.*
Arinc :	*Aringo.*
Banenc-s, Baneins :	*Banengo.*
**Bodencus, Boencs, Bohans:*	*Bodengo.*
Bolenc-s :	*Bollengo.*
Charenc-s, Chareins :	*Carengo.*
Marenc-s :	*Marengo.*
Morenc-s :	*Morengo.*
**Pellenc-s, Pelleins :*	*Pellengo.*
**Scalenc-s, Echallens :*	*Scalenghe.*
Sorenc-s :	*Sorengo.*
**Romanenc-s, Romaneins:*	*Romanengo.*
**Rossenc-s, Rosseins :*	*Rossengo.*
Torenc :	*Toringo.*

Cette concordance si suggestive n'a pourtant pas empêché

1. *HPM*, série II, t. XXI, p. 72, 104.
2. *HPM*, t. I, chartar., c. 160, 213.
3. *Carte topographique de la Suisse* à 1 : 100,000, fles 19 et 24, et *Manuel lexique des localités suisses*.

Diez d'expliquer l'ital. *-ingo* par le germanique *-ing*[1], tandis qu'il rattachait le prov. *-enc* au lat. -inquo-[2]. La légitime autorité dont jouit l'auteur de la *Grammaire des langues romanes* a entraîné sur cette piste suspecte tous les romanistes qui se sont occupés de la question. C'est d'abord Flechia qui, dans sa savante étude sur les noms de lieu de l'Italie Supérieure, ne met pas en doute l'origine germanique de la dérivation du type *Martinengo*[3], puis M. C. Salvioni qui, tout en reconnaissant l'origine latine ou du moins pré-germanique des thèmes de dérivation, voit dans le suffixe *-ingo*, *-engo* le germanique *-ing*[4]. J. Étienne Lork, dans son étude sur le vieux bergamasque, a recours, lui aussi, à l'hypothèse germanique pour expliquer les formes dialectales en *-eng*[5]. M. Meyer-Lübke lui-même ne résiste pas à la tentation ; seulement, à la différence de Diez, il réunit dans la même explication le prov. *-enc* et l'ital. *-ingo*, ce qui est proprement tomber de Charybde en Scylla[6]. M. Gröber ne se contente pas d'emboîter le pas à ses devanciers : il surenchérit sur eux, et nous le voyons, non sans surprise, faire appel au germanique *-ing* pour expliquer les formations purement romanes en *-inge* du type *Presinge*, *Corsinge*, sans paraître se douter que dans les dialectes auxquels il se réfère, l'*i* de *-inge* ne peut pas représenter un *i* primitif[7].

---

1. C'est avec raison que Diez s'est refusé à voir dans le prov. *-enc* le résultat du durcissement d'un soi-disant primitif *-*eng*, et dans *-enca*, un féminin refait sur le masculin.

2. *Grammaire des langues romanes*, t. II, p. 349.

3. *Di alcune forme de' nomi locali dell' Italia superiore.* Torino, 1871 (Mém. de l'Ac. des sc. de Turin, 2e série, XXVII). Il a été fait de cette étude un tirage à part : Torino, Stamperia reale, 1871, pet. in-fol.

4. *Dei nomi locali leventinesi in* -ingo *e d'altro ancora per Carlo Salvioni*, Bellinzona, 1899 (extrait du *Bolletino storico della Swizzera Italiana*, vol. XXI).

5. J. Étienne Lork, *Altbergamaskische Sprachdenkmäler*, 1893, p. 46.

6. Meyer-Lübke, *Grammaire des langues romanes*, t. II, § 515. Si nous n'avions affaire qu'à la forme provençale *-enc*, on pourrait à la très grande rigueur y voir un durcissement roman de *-eng*, bien que la réfection de tous les féminins sur le type du masculin, soit fort difficile à admettre, surtout dans le domaine de la toponomastique, mais nous avons les formes corses et espagnoles en *-inco*, *-enco* qui s'opposent nettement à cette explication.

7. *Grundriss der romanischen Philologie*, I², p. 546.

Aucune des nombreuses objections que l'on peut élever contre l'origine germanique de l'ital. *-ingo* ne paraît avoir été soupçonnée par les savants auteurs que l'on vient de citer ; aucune, en tout cas, n'a été envisagée par eux, et pourtant on va voir qu'elles étaient dignes de considération.

La première qui se présente à l'esprit, c'est l'impossibilité absolue où l'on est de séparer, sans arbitraire, les formes corses en *-inco* des formes italiennes en *-ingo* ; or il va de soi qu'il ne saurait être question de suffixe d'origine germanique en Corse, d'autant mieux que la présence du suffixe *-inco-* dans la toponomastique de cette île est attestée par Ptolémée qui y mentionne une ville nommée Ἄσιγκο-ν (3, 2, 8).

La seconde objection est d'ordre sémantique : c'est un fait bien connu que dans l'onomastique germanique le suffixe *-ing* a eu pour unique fonction de former des patronymiques ou des ethniques qui sont en réalité d'anciens patronymiques [1] ; avant de prétendre qu'une fois transplanté sur le sol gaulois ou italique, ce suffixe, rompant tout à coup avec ses anciennes habitudes, s'est mis à former non seulement des noms de lieux, mais même des noms de rivières, de vallées ou de montagnes, il faudrait apporter à l'appui de cette conception nouvelle autre chose qu'une simple pétition de principe. Dire que le nom de lieu *Martinengo* dérive du nom d'homme latin Martinus à l'aide du suffixe patronymique germanique *-ing*, c'est chose bientôt faite, mais encore faudrait-il nous montrer que cette formation, à la fois hybride et insolite, ne choque pas la vraisem-

---

1. Les noms de lieux germaniques en *-ing*, *-inges* latinisés en *-inga*, *-ingas*, franc. *-ange*, *-anges*, ne sont pas autre chose que des noms de personnes passés à la fonction de noms de lieux, après la chute du second terme du nom composé dont ils faisaient originairement partie : *Bruninges-dorf*, *Baldings-heim*, *Paldungs-dorf*, *Billinges-dorf*, *Bertinga-heim*, *Bettikinga-husen*, en regard de *Geroldinges* auj. Guirlanges, Moselle, *Putlinga* (907), *Putlenges* (1312) pour un primitif* *Bodilinges*, auj. Puttelange, germanisé en *Pitlingen*, même département, cf. Foerstemann, *Altdeutsches Namenbuch*, 2e ed., col. 322 : *Bodilo*, *Putilo* et le nom de lieu moderne *Budilingen* qui montre bien le caractère factice de la forme *Pitlingen*. Les noms de lieux en *-ingo* s'expliquent de toute autre façon ; ce sont d'anciens adjectifs dénominatifs tirés du nom du propriétaire et passés par la suite au rang de substantifs : *Fundus Marcellingus*, « la propriété de Marcellus », puis *Marcellingus* tout court.

blance ; or il me parait bien difficile qu'on y puisse parvenir. Essayons de nous rendre compte des difficultés du problème. Nous sommes à la fin du VIe siècle, c'est-à-dire à une époque où, en Italie comme en Gaule, l'état civil de la propriété est si solidement établi que les invasions germaniques glisseront sur lui sans presque l'entamer. C'est le moment où, quittant la vallée du Danube, les Lombards envahissent les riches contrées auxquelles ils devaient laisser leur nom. Parmi les envahisseurs, un tout petit nombre, — mettons neuf ou dix par mille pour leur faire, comme on dit au Palais, reste de droit [1], — portait un nom du type *Berting*. Si l'hypothèse de Diez était fondée, les vaincus auraient distingué dans ce nom de *Berting* le radical *Bert-* du suffixe *-ing*, puis *contrairement à l'usage germanique*, ils auraient ajouté ce suffixe si merveilleusement découvert, à des radicaux latins ou latinisés pour former des noms de lieu, de rivière ou de montagne, alors que depuis des siècles, ils avaient à leur disposition pour cet usage un nombre de suffixes d'origine ligure, gauloise ou latine largement suffisant pour répondre à toutes les nécessités de la toponomastique. C'est tout à fait invraisemblable, d'autant mieux qu'il y avait dans le latin vulgaire de l'Italie Supérieure un suffixe *-ingo-* venu de *-inquo-* qui était employé dans la nomenclature géographique concurremment avec les suffixes *-āno-*, *-āco-*, *-asco-* et *-āti-*.

Ceci m'amène à entrer dans de brèves explications au sujet de l'origine indo-européenne du suffixe *-inquo-*, var. *-inco-*, *-ingo-*, explications qui auront le double avantage de montrer que l'emploi de ce suffixe dans l'Italie Supérieure et dans la France méridionale est de beaucoup antérieur à l'époque des invasions germaniques, et d'indiquer pourquoi on ne le rencontre pas dans la toponomastique de la France du Nord où il est remplacé par son équivalent gaulois *-āpo-*.

Il existait dans l'indo-européen primitif un suffixe *-ṇqṵo-* [2], qui est représenté en arien par *-ak-*, *-ank-*, en grec, en illyrien

---

1. Sur les cinq ou six mille noms d'homme, d'origine burgonde, mentionnés dans les trois premiers volumes du *Recueil des chartes de Cluny*, c'est à peine si l'on en compte une vingtaine en *-ing* ou en *-ung*.

2. Sur ce suffixe, voy. Brugmann, *Grundriss der vergleichenden Grammatik der indogermanischen Sprachen*, I² 402, 408, 598, et F. Stolz, *Historische Grammatik der lateinischen Sprache*, p. 515 ; sur son emploi dans l'onomasticon, on

et en gaulois par *-apo-*, en latin par *-inquo-*, en ligure par *-enquo-*, en ibère par *-anquo*[1], en germanique par *-ungo-*, *-ingo-* et en balto-slave par *-inka-*. Cette forme suffixale a eu dans les différentes langues européennes des fortunes diverses : rare en arien, en grec et en latin, elle a pris une certaine extension en gaulois et surtout en ligure, en ibère et en germanique. Comme de raison, je ne m'occuperai ici que des formes latine et ligure, les seules auxquelles on puisse songer, quand il s'agit d'expliquer les noms en *-inquo-*, *-inco-*, *-ingo-* mentionnés dans des textes de l'époque impériale. L'usage excessivement restreint du suffixe *-inquo-* en latin où il n'a produit que *longinquus* et *propinquus*[2], nous oblige à le mettre hors de Cour, si bien que nous restons en présence du suffixe ligure *-enquo-*, ce qui n'est pas pour nous surprendre puisque l'aire des formations romanes en *-enc*, *-engo* coïncide exactement avec celle des pays occupés par des peuples de race réto-ligure à l'aurore des temps historiques[3]. Le plus ancien exemple que nous ayons de l'emploi du suffixe *-enquo-* nous a été conservé par Polybe, c'est **Bodenquos*, nom ligure du Pô, que l'historien grec a transcrit par Βόδεγκος[4], — avec une *n* vélaire et un κ tenant lieu de la gutturale vélaire labialisante *qu* qui manquait, comme de raison, à l'alphabet grec,

---

me permettra de renvoyer à un travail que je compte faire paraître bientôt sur la dérivation onomastique dans les langues indo européennes du groupe occidental.

1. Je n'ai pas besoin de dire que la langue des Ibères, ou du moins ce que nous en font connaître les inscriptions et les auteurs anciens, n'a rien à démêler avec la langue basque ; il y a longtemps, en effet, que la thèse de Humbolt a été condamnée par les linguistes qui, comme MM. Van Eys et Vinson, ont fait de l'escuara une étude spéciale, et M. Hübner lui-même en a montré la faiblesse dans les *prolegomena* des *Monumenta linguae ibericae*, p. XXIV sqq.

2. Et peut-être aussi *ant-īquu-s* pour **ant-inquu-s*.

3. Polybe 2, 16, 2. Cinq mss. de Ptolémée écrivent de même Ακούιγκον le nom de la ville que l'Itinéraire d'Antonin appelle *Aquinquum* (Ptol. 2, 15, 3, éd. Müller, et *IA.*, p. 245, 5, éd. Pinder et Parthey) ; cf. Ἀργενόμεσκον dans Ptolémée (2, 6, 50) en regard d'*Orgenomesqui* dans Pomponius Mela (3, 15) ; ceci nous autorise à transcrire par *Asinquum* le nom d'Ασιγκον que Ptolémée donne à une ville de la Corse (3, 2, 8).

4. C'est à tort, suivant moi, que M. d'Arbois de Jubainville a proposé de corriger Βόδεγκος en Βόδιγκος ; la nuance vocalique *en* est attestée non seule-

— et que Pline a latinisé en *Bodincus* pour * *Bodinquus*. Suivant un procédé dont les auteurs grecs ou latins nous offrent de nombreux exemples, les Romains ont remplacé, dans leurs transcriptions, la forme ligure *-cnquo-* par son correspondant latin *-inquo-*[1] : *Vap-inquu-m*[2], *Aqu-inquu-m*[3], *As-inquu-m* postulé par Ἀσιγκον (Ptol. 3, 2, 8); puis conformément à une loi bien connue de la langue latine, la vélaire labialisante *qu* a passé à *c* : *Vapincum*[4], *Aquincum* (T P), * *Savincus* ou * *Savinca*, rivière qui avait donné son nom aux *Savincātes*; peuple ligure des Alpes Cottiennes[5], *Businca*, rivière mentionnée par Eugepius (*Vita Severini* 15, 1), *Sabatinca*, ville du Norique (Itin. d'Antonin, p. 276), du thème ligure *Sabato-*, *Matrinca* (*ibid.*, 245) et Ἀκούμγκον (Ptol.), villes de Pannonie, *Ellincum*, localité de la Viennoise célèbre par ses vignobles (Plin. 14, 18), *Lemincum* à côté de la forme ligure *Lemencum*, auj. Lemenc ou Lemens (= *Lemencus*), faubourg de Chambéry[6], *Durōtincum*, localité située au département actuel de l'Isère (T P), *Alisincum*, première station sur la route d'Autun à Paris[7], *Agēdincum*, nom pré-celtique de Sens[8], *Grinincum*, Sainte-Colombe,

---

ment par le Βόδεγκος de Polybe, mais encore par *Lemencus*, auj. Lemens (Itinéraire d'Antonin, p. 346), et par les noms d'homme *Demenc-elō* (*CIL.*, V, 7885, Nice) et *Estenc-ō* (*Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1880, p. 220).

1. C'est ainsi qu'Hérodote ayant à transcrire des noms d'homme iraniens remplace le *b* (= * *bh*) du v. perse par φ (= * *bh*) et que le suffixe ibère *-amo-* (= *-m̥mo-) est transcrit en latin par *-imo-* (= *-m̥mo-).

2. *IA.*, p. 357, 7; 387, 5; 342, 3; cette forme *Vapinquum* est employée par 16 mss. sur 20.

3. *IA.*, p. 245, 5 : *Aquinquo* sur 15 mss., *Aquunquo* sur 4 et *Aquiunquo* sur 1; on voit que la graphie avec *-nquo-* est constante, ce qui montre bien la nature labialisante de la vélaire. Quant à la nature vélaire de la nasale, elle est attestée par les graphies Ἀκούιγκον (Ptol. 2, 15, 3, éd. Müller, p. 299, n. 6) et *Aquiqq*[*uum*] (*CIL.*, III, 3492).

4. *IA.*, p. 357, 7; 387, 5, 342, 3; la forme *Vapincum* est spéciale au ms. *D*; les Vases Apollinaires écrivent *Vapinquo*, *Vappinquo*, *Vappincum*, *Vappinco*.

5. *CIL.*, V, 7231; XII, 80.

6. *IA.*, 346, 5, et J. Marion, *Cartul. de l'Église de Grenoble*, p. 292, 294, 366.

7. *IA.*, 366, 7; 460, 7. Si l'identification d'*Alisincum* à Anisy (* *Alisiacum*) est exacte, elle nous montre que dès l'époque mérovingienne, au plus tard, *Alisincum* avait troqué son suffixe primitif contre un suffixe d'origine celtique.

8. César, *B. G.*, 6, 44; 7, 59 et 62; Ptolémée 2, 8, 9; *IA.*, 383, 4, ms. *D*; *TP.* : « Agetincvm ».

près Vienne, Isère[1], *Labincus*, nom d'homme sur la Table de Veleia (*CIL.*, XI, 1147, c. 5, 90), *Lavincia* (*CIL.*, V, 2773), *Deminca*, *Demincilla* en regard de *Demencelò*, *Jovinca*, *Estenco*, noms de personnes[2] ; cf. pour le passage de *Vapinquum* à *Vapincum*, le lat. *propincus*, var. de *propinquus*, *hircus* à côté d'*hirquus*, sabin. *hirpus*, *oculus*, en regard du grec ὄπ-ωπα, *corpus* (= **qur-po-s*), gr. πρέπω, etc.

Les transformations subies par le suffixe *-enquo-* ne s'en sont pas tenues là ; sous l'influence de la nasale vélaire antécédente, la sourde s'est changée en sonore : *Vapingum* sur trois mss. de l'Itinéraire d'Antonin, Ἀκούιγγον à côté d'Ἀκούιγκον sur les mss. de Ptolémée, *Durotingum* dans l'Anonyme de Ravenne (4, 27) en regard du *Durotincum* de la Table de Peutinger, *Vorocingus* pour un plus ancien **Vorocincus*, localité mentionnée par Sidoine Apollinaire (*carm.* 24, 52) et qu'on croit avoir été située au département actuel du Gard, **Bodingus*, auj. Bodengo, nom d'une vallée de la province de Sondrio, en regard de *Bodincus*, nom ligure latinisé du Pô (Plin. 3, 122). De même *Marincus* (xe siècle) et *Marengum* (1177), localité voisine de Pavie, en regard de Marengo, prov. d'Alexandrie, *Bolincum* (1042) et *Bolingum* (1044), auj. Bollengo, prov. de Turin. Comme bien on pense, ce changement de *nc* en *ng* n'est pas spécial à l'onomastique, ni même au latin : *angulus* : gr. ἀγκύλος, d'une racine *anq* ; ombr. *iuvengar* : lat. *juvencae*[3] ; gr. σπῆλυγγ-ος gén. : lat. dialectal *spelunca* ; got. *jugg-s* : lat. *juvencus*, etc.

On voit par là que le passage de *-inco-* à *-ingo-* est un phénomène *pré-roman* qui s'est produit sporadiquement (ombr. *iuvengar*[4] : lat. *juvencae*) et qui a fini par tout envahir dans l'Italie septentrionale, à l'exception du Frioul (*Orvenco*, prov.

---

1. Sidoine, *epist.* 7, 17, 3 : « Grinincenses patres ».

2. Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, s. v.

3. R. von Planta, *Grammatik der oskisch-umbrischen Dialekte*, t. II, p. 39. Dans *juvencus* (= **juu̯n-ko-s*), nous avons affaire à la gutturale palatale, mais au point de vue où je me place, cela est indifférent ; quant à la nature vélaire de l'*n*, elle est attestée par le got. *jugg-s*.

4. Sur l'âge des Tables Eugubines, voy. M. Bréal, *Les Tables Eugubines*, p. XXIV, 227, 307, et De Planta, *loc. cit.*, t. I, p. 27, 35-36.

d'Udine), et de la Ligurie (*Botincus*, nom d'homme génois, *Bienca*, *Terrinca*, à côté d'*Albenga*, prov. de Gênes). Par contre, la forme *-inco-* s'est maintenue en Sardaigne, en Corse, en Gaule et dans les régions de la péninsule ibérique qu'on croit avoir été occupées par les Ligures[1] : *Lebinco*, *Paulenca*.

Ainsi s'explique l'alternance prov. *-enc* : ital. *-engo*, sans qu'il soit besoin de faire intervenir le germanique *-ing* qui bien certainement n'a rien à voir dans les formes en *-ingus* du temps de l'Empire romain, telles que *Vapingus*, *Durotingus*, etc., non plus que dans les noms de rivière ou de montagne en *-enc* ou *-enca*.

Le suffixe germanique *-ing*, que nous venons d'exclure de la dérivation provençale et italienne, n'aurai l pas du moins droit de cité dans la dérivation française ? A priori, la chose ne serait pas impossible, la germanisation ayant agi plus profondément au nord qu'au midi de la France. Je ne crois pas cependant à l'existence d'un suffixe *-ing* d'origine germanique dans la dérivation française. Mais entendons-nous bien, je ne prétends pas dire qu'il n'existe pas en français de mots formés au moyen du suffixe *-ing* : on rencontre dans la France du nord-est des noms de lieu en *-ange*, *-anges* qui ne peuvent s'expliquer que par le germanique et je ne songe nullement à contester l'origine germanique des noms français du type *chambellan*. Seulement, ces noms sont des mots d'emprunt, transplantés tels quels sur le sol français et l'on ne saurait, à aucun titre, les considérer comme des exemples de dérivation romane. Il y a bien eu dérivation au moyen du suffixe *-ing*, mais cette dérivation est le fait des Germains ; les Français n'ont rien à y prétendre. Au surplus, il tombe sous le sens que pour que l'on soit en droit de parler de dérivation romane, il faut nécessairement que le thème de dérivation soit roman ou romanisé ; or aucun des exemples cités par Diez ou par le *Dictionnaire général*[2],

---

1. Sur la présence des Ligures en Espagne, voy. Avienus, *Ora maritima*, v. 196-199, et d'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 375-382. Notons qu'*-anquo-*, *-anco-*, le correspondant ibère du ligure *-enquo-* et du lat. *-inquo-*, s'est également maintenu : Λουζγκοὶ, *Caecanqus*, noms ethniques, *Turancus* nom d'homme. *Septimanca* (*IA.*, 435), auj. Simancas, prov. de Valladolid, *Toranco*, prov. de Burgos, en regard de *Toringo*, prov. de Lucca, Italie, et de *Torenc*, Alpes-Maritimes.

2. Diez, *loc. cit.*, I, 296, et II, 349 ; *Dictionnaire général*, s. v., et *Traité de la formation de la langue française*, p. 66.

sous le prétendu suffixe roman d'origine germanique *-ing*, ne remplit cette condition essentielle. Il n'y a pour s'en convaincre qu'à en parcourir la liste : v. fr. *chambrelenc* : v. h. a. *chamerling* ; v. fr. *fraissengue* : v. h. a. *vrisking* ; v. fr. *brelenc* : v. h. a. **bretling*[1] ; fr. *hareng*, prov. *arenc*, ital. *aringa* : v. h. a. *háring* ; v. fr. *esperlenc* « éperlan » : v. h. a. *spërling*[2] ; v. fr. *merlenc* « merlan » : v. h. a. **merling*[3] ; fr. *escalin* : angl. *shilling*, néerland. *schelling*, cf. v. h. a. *skilling*[4] ; v. fr. et v. prov. *esterlin* : angl. *sterling* ; m. fr. *guildin*, *guilledin* : angl. *gelding* ; — v. fr. *Lorrenc* « Lorrain » : german. *Lotharing* ; v. fr. *Flamenc* « Flamand » : german. *Vlaeming* ; — de même dans la toponomastique[5] : *Dourdan* (Seine-et-Oise) ; v. h. a. *Durding*, patronymique de *Durd-*, latinisé en *Dordingum* au IXe siècle, cf. *Dordinga* (955), localité inconnue d'Allemagne ; *Denain* (Nord), anciennement *Donaing*, v. h. a. *Duninc*, latinisé en *Donincum*[6], cf. *Tunningas*, *Dunningtharpa*, *Dunningen*, localités d'Allemagne[7] ; *Marange* (Moselle) : *Mairinga* (1121), v. h. a. *Märing*, patronymique, cf. *Maring*, Prusse Rhénane : *Bening* (Moselle) : v. h. a. *Benning* patronymique. *Beninga* (XIIIe siècle), *Benninca* (1275), *Bénange* (1295), en regard de *Benninghausen*,

---

1. Ce mot qui paraît être un dérivé du v. h. a. *bret* n'a pas été enregistré par Schade ; il s'explique par le suffixe german. *-linga-* sorti de mots où l'*l* appartenait au thème, tels que v. h. a. *sidil-ing*, var. *sidel-ing* « der wer angesiedelt ist ».

2. Du v. h. a. *spër* « lance, dard », cf. *spërilîn* « petite lance ».

3. Cf. le m. h. a. *merlîn* « merle », mot d'emprunt, et pour la déviation de sens l'ital. *merla* « merle » et « merlan », ainsi que l'allem. *sperling* « passereau », à côté de *spierling* « éperlan ».

4. Cet emprunt et les deux suivants sont de beaucoup postérieurs aux précédents, comme le montre le maintien du vocalisme germanique ; *escalin* paraît être une forme picarde sortie d'**escelin* ou plutôt **escellin*, cf. l'ital. *scellino* ; s'il en est ainsi, le prov. *escalin* serait emprunté au français.

5. Les noms cités le sont d'après les ouvrages suivants : De Bouteiller, *Diction. topogr. de la Moselle* ; Longnon, *Atlas historique*, texte (époque carolingienne) ; Œsterley, *Historisch-geographisches Wörterbuch des deutschen Mittelalters* ; Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch, Personennamen*, 2e éd.

6. Voir pour Donincum = Denain, identifié à tort avec Doullens, *Romania*, XXXII, 585, et la nouvelle édition des *Annales de Flodoard*, par M. Ph. Lauer, p. 49.

7. Rien n'est plus fréquent que la réduplication de l'*n* dans l'onomastique de la Gaule : *Calarōna*, var. *Calaronna* « la Chalaronne », *Matrona* « la Marne », en regard de *Matronna* « la Meyronne » pour *Mayronne, etc.

Westphalie et de *Benningen*, Bavière; *Algrange* (Moselle) : v. h. a. *Alchering*, patronymique d'*Alcher*, *Akerengis* (875), *Alkiringes* (1139), cf. *Alkeringen* (1180), localité inconnue en Autriche.

Cormoran, où l'on a voulu voir le german. *-ing*[1], s'explique par *morinnum*, variante insignifiante de *morinum*, du celtique *mori* « mer », cf. *Morvinnum*, Morvan; *bougran* est un emprunt à l'italien[2]; quant au v. fr. *jazerant*, c'est soit un emprunt au germanique, tout comme le nom d'*osberc* « haubert » qu'il qualifie, soit une transcription du provençal *jazerenc*, si, comme le croyait Diez, ce mot se rattache à l'arabe, auquel cas, c'est en Provence qu'on devrait placer le marché des « osbercs jazerencs ». Pour ce qui est du franç. *tisserand*, on peut soit le rapprocher du prov. *teisserenc*[3], qui s'explique par *-inco-*, cf. *maréchal-ferrand* en regard du prov. *ferrenc*, soit y voir une formation en *-andu-*, du type ital. *adorando*, esp. *baranda* « garde-fou », prov. *talhand-ier*, franç. *marchand*, *lavand-ière*, v. lyon. *buyand-iri*, etc. Restent *paysan*, que dans leur *Traité de la formation de la langue française* (p. 66), les auteurs du *Dict. général* expliquent par un primitif hypothétique **païsenc*, et *boulanger*, où ils voient un dérivé d'un non moins hypothétique **boulenc*. La formation **païsenc* est trop hétéroclite pour qu'on puisse l'admettre sans autre preuve; on peut en dire autant de *boulanger* pour **boulancer* que postulerait **boulenc*. Ce sont là deux mots dont l'explication est encore à trouver.

Ainsi, on ne rencontre pas en v. franç. un seul exemple certain de dérivation romane au moyen du suffixe germanique *-ing*, tandis qu'en provençal, en espagnol et en italien les formations en *-enc*, *-engo* sont extrêmement fréquentes, aussi bien dans l'onomasticon que dans le lexicon. Si, comme on le prétend, ces formations avaient une origine germanique, il est clair que loin d'être inconnues du v. franç., elles y seraient plus nombreuses qu'en provençal et en italien. C'est là une raison de plus d'écarter l'hypothèse d'une dérivation romane au moyen du suffixe germanique *-ing*.

E. Philipon.

---

1. Voy. *Romania*, XXIV, 115.
2. Voy. le *Dictionnaire général*, BOUGRAN.
3. Cf. le nom de famille *Teisserenc de Bord*.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Je crois, comme M. Philipon, que la forme féminine du provençal, *-enca*, est inconciliable avec le type germanique -ing : non seulement le masc. *larc* < lat. largum n'a pas donné naissance à une forme féminine **larca*, au lieu de *larga*, mais, pour nous limiter strictement aux mots germaniques, les masc. *alberc* < germ. hariberg, < *renc*, germ. ring n'ont pas donné naissance à des formes féminines **alberca*, **renca* : le prov. dit régulièrement *alberga*, *renga*, etc. Il faut donc admettre l'existence d'un suffixe -inco -inca en Gaule et dans le nord de l'Italie, indépendamment de toute influence germanique. Je constate d'ailleurs que M. Salvioni en est arrivé, dans ces dernières années, à une opinion à peu près analogue [1].

Ce suffixe pré-germanique -inco -inca est aussi non seulement pré-roman mais pré-latin, j'en demeure d'accord avec M. Philipon; mais est-il ligure? Je n'en sais rien et je ne sais même pas si on en peut rien savoir. Je tiens seulement à constater que l'habitat de ce suffixe, en tant que suffixe toponymique, est notablement plus étendu dans le centre de la Gaule que M. Philipon ne le dit. Il le refuse à la Celtique « à l'exception de l'Auvergne et du Lyonnais » ; mais il oublie qu'il a cité des noms de lieux du Rouergue, du Querci et du Périgord, et il ignore que -inco a plusieurs représentants chez les Bituriges Cubi (que nous appelons communément Berrichons), par exemple *Crozant* (Creuse), au confluent de la Creuse (*Crosa*) et de la Sédelle, au XIe siècle *Crosenc*; *Culan* (Cher), écrit *Cuslenc* dans le cartulaire d'Aureil (*Bull. de la Soc. hist. du Limousin*, XLVIII, 202); *Le Blanc* (Indre), jadis *Oublenc*, d'un type Oblincus. Il n'en reste pas moins que les mots de cette sorte sont relativement rares dans cette direction.

Passant des noms propres aux noms communs, je dois attirer l'attention sur le substantif tarinca, dont je me suis occupé jadis [2] et dont la filiation

---

1. Cf. ce qu'il a écrit dans sa brochure intitulée : *Dei nomi locali leventinesi in* -engo *e d'altro ancora* (Bellinzona, 1899), p. 6, n. 1 : « Ma è sicuro *-ènco* in più appellativi (p. es. valmagg. *remenca* « raminga », ecc.; e *Landarenca* nome locale di Mesolcina; vedine *Studi di fil. rom.*, VII, 231); e io, *Arch. glott. it.*, IX, 258, e il Meyer-Lübke, *Rom. Gramm.*, II, § 515, propendevamo a vedervi una estensione dell' *-énk* mascolino. Non so se l'illustre cattedratico di Vienna la pensi ancora in tal modo. Quanto a me, debbo confessare d'avere ora qualche dubbio, suggeritomi dal *-enc -ca* provenzale, e dal veder una tale estensione limitata, o quasi, ai nomi formati col nostro suffisso. »

2. *Romania*, XXIX, 198; cf. mes *Mélanges d'étym. fr.*, p. 149. Je n'avais alors aucune donnée sur l'habitat de ce mot qui, je le rappelle, figure dans nos

avec le français dialectal *taranche* ne peut être mise en doute[1]. Il se décompose clairement en un thème tar-, qui figure aussi dans le gaulois latinisé taratrum, prototype de notre mot *tarière*[2], et en un suffixe -inca. Or il semble que les parlers celtiques actuels ne connaissent (au sens de « clou ») que les représentants de *taranga ou *tarangia. Faut-il croire que le gaulois est l'obligé du ligure pour la désinence de tarinca? Voilà un « clou » que je ne me charge pas de river.

En ce qui touche le suffixe germanique -ing, il est clair, comme le remarque M. Philipon, que l'emprunt par le français et le provençal de mots germaniques dans lesquels ce suffixe a été mis en œuvre ne prouve pas sa vitalité en roman[3]. Mais tous les efforts que fait l'auteur pour l'éliminer de la dérivation française ou provençale ne me paraissent pas également heureux. Plusieurs mots, qu'il n'a pas remarqués, sont inexplicables sans l'hypothèse d'une extension analogique de ce suffixe : franç. *coustenge* (picard *costenghe*, *coustengue*), *marsoinge*, *quarteroinge*, *sisterange*, prov. *lausenga*, etc. Même en admettant que le franç. et le prov. *-enc* sont, dans la plupart des cas, les héritiers d'un pré-germanique -inco, je crois que cet héritage est de pure forme, et que le suffixe germanique a contribué à l'enrichir de sa substance. Je suis de plus en plus frappé des phénomènes d'hybridité que nous offre l'histoire du langage, et j'en puis citer ici un exemple topique. Personne ne niera que le provençal *camarlenc* soit emprunté du germanique chamarling, lui-même de formation hybride. Or, dans les comptes du mistral de Vienne en Dauphiné, nous trouvons le substantif féminin *chamarlenchi*, et non **chamarlengi*[4]. Donc, une fois romanisé, le mot germanique a été coulé dans

---

grands dictionnaires avec le sens de « grosse cheville de fer qui sert à tourner la vis d'un pressoir ». J'ai relevé depuis une intéressante indication : M. Madelaine a trouvé *tarence* dans les comptes de la fabrique de Montchamp (Calvados), année 1652 ; il définit le mot par « levier en fer pour ajuster et pendre les cloches » et déclare qu'il est aujourd'hui vivant sous la forme *rance* (*Revue des parlers pop.*, II, 75). Est-ce le type *tarincia, allongement de tarinca? — D'autre part on trouve en Bas-Poitou, région de Chef-Boutonne, *étalanche* « écharde » (Beauchet-Filleau, *Essai sur le patois poitevin*).

1. Je me borne à rappeler l'existence de arinca, mot mentionné par Pline comme le nom d'une céréale particulière à la Gaule (*Hist. nat.*, XVIII, 81), et qui n'a laissé de trace dans aucun parler roman.

2. Primitivement *tarere*, du genre masculin ; cf. mes *Essais de phil. fr.*, p. 295, n. 3.

3. En tout cas, et à plus forte raison, Gaston Paris a-t-il eu tort de parler d'un suffixe *-lenc* emprunté par les Romans de Gaule aux Germains et de le mettre sur la même ligne que les suffixes *-ard* et *-aud* (*Litt. franç. au moyen âge*, § 14.

4. Cf. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional*,

une flexion romane préexistante en *-enc -enca* ; serait-il juste de dire que le suffixe germanique -ling n'est pour rien dans le dauphinois *chamarlenchi* ?

M. Philipon déclare que le suffixe germanique -ing « a eu pour unique fonction de former des patronymiques ou des ethniques qui sont en réalité d'anciens patronymiques » : c'est là une exagération contre laquelle protestent des formations fort anciennes, comme le *gardingus* des lois Visigotiques, les deux variétés de pommes mentionnées par Charlemagne dans le capitulaire *De Villis* (*gormaringa* et *geroldinga*), les trois termes musicaux cités par M. Suchier dans son étymologie si pénétrante de l'anc. franç. *rotrouenge*[1] (*carelmanninc*, *liebinc*, *ottinc*), etc. La prédilection des langues germaniques pour le suffixe -ing dans les noms de monnaies est connue : est-ce une simple coïncidence que la présence du suffixe provençal *-enc* dans les noms de monnaies comme *arnaudenc*, *caorcenc*, *guillelmenc*, *otonenc*, *quintinenc*, *raimondenc*, etc. ? Et le français lui-même n'a-t-il pas **estevenenc* dans la région bourguignonne ? Ayant constaté que les Germains ont donné le nom de *cheisuring*[2] à une monnaie d'or romaine à l'effigie de l'empereur (*Caesar*), je me demande si les Ligures, voire les Gaulois, en ont fait autant et s'ils ont vraiment contribué à l'extension monétaire du suffixe roman *-enc* dans le sud et dans l'est de la Gaule. Il est permis d'en douter.

A. Th.

---

p. 72, n. 6. L'auteur croit que l'*i* final représente le suffixe roman *-ia* accentué ; j'y vois l'*a* féminin atone changé en *i* conformément à la phonétique du dialecte de Vienne : pour moi *li chamarlenchi* signifie la femme du *chamarlenc*, et serait en provençal propre *la camarlenca*.

1. *Zeitschr. für rom. Phil.*, XVIII, 283.

2. Voy. H. Paul, *Grundriss der german. Philol.*, 2e édit., I, 328.

FRAGMENTS DE MANUSCRITS FRANÇAIS

I. — FRAGMENT D'UNE CHANSON DE GESTE RELATIVE A LA GUERRE D'ESPAGNE

Feuillet isolé à deux colonnes par page et à 40 vers par colonne, 275 mm. sur 220. Il fait partie d'un recueil factice contenant des fragments divers, et conservé à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge sous le n° addit. 3303. L'écriture est française et de la fin du XIIIe siècle.

Je crois que la chanson de geste de laquelle ce feuillet a été détaché est jusqu'ici inconnue. S'il en est ainsi, c'est assurément un morceau digne d'être étudié de près. Voici, en résumé, ce que contient ce fragment. La scène se passe en Espagne. Charlemagne voit les Sarrasins approcher. Il divise son armée en cinq divisions (échelles), à la tête desquelles il place ses principaux chevaliers. Le combat s'engage. Le roi Agolant, qui commande les Sarrasins, attaque Ogier le Danois, qui le désarçonne et prend son cheval. Agolant est secouru par les siens qui lui donnent un autre cheval. Le duel recommence et le fragment s'arrête au moment où de nouveau Ogier se mesure avec son adversaire. Voici maintenant le texte, auquel je joins, pour faciliter les références, un index des noms :

Et dit li rois : « Ce ne refus je mie,
« Ainz me plest et agrée. »

Li emperere a l'estandart veü ;
Estout apele qui fu preu et membru :
5 « Amis », dist il, « vostre los est creü.
« Mès or me dites, por Dieu le roi Jhesu,
« Se de l'aler vos iestes porveu ?
— Oïl voir, sire », Estouz a respondu

« Je et li mien i somes esleü.
10 « Ainz que pa. nos aient parceü
« Covient qu'il soient par engin deceü,
« Se nos le poons fere.

« Droiz empereres », dist Estoz en riant,
« Aler i vueil quant ai vostre conmant.
15 — Alez », dist K., « a Dieu le roi amant;
« O vos iront .xx^m^. combatant
« Et Olivier et mon neveu Rollant. »
Dist Estouz : « Sire, je l'otroi et creant. »
Atant s'em partent baut et lié et joiant;
20 Delez .j. bruel vont pa. costoiant;
Nes aperçurent li felon mescreant;
Et l'emp. o le guernon ferrant
Vet ses eschieles gentement ordenant.
Li dus Og. fu en sele devant,
25 .X^m^. Danois le vont au dos suiant;
Hoiax de Nantes vet l'autre conduisant,
Et avec li furent li Alemant
O .x^m^. homes qui bien sont combatant,
Qui bien fierent d'espée.

30 Rois Arestanz ot le conte Engelier
Et de Boorges Lambert le Berruier
Firent la tierce o .x. mile chevalier.
La quarte [fist] dant Hernaut au vis fier
Et de Brabant Bernart au cors legier
35 Et dant Guerin d'Anseüne le fier :
De chevaliers moinent .xv. milier.
La quinte fist de Bordele Gaifier
O .x^m^. hommes qui mout font a prisier ;
Et Ganelon n'i vueil mie lessier :
40 .X^m^. en ot qu'il ot a justicier.
Tuit pelle melle vont li autre derrier, (*b*)
Avec lo roi qui France a a baillier.
Tot soavet prennent a chèvauchier,
Li uns lez l'autre, sanz cri et sanz noisier.
45 Rois Ago. les choisi tot premier

---

15 *Roi amant* est une forme corrompue qui se rencontre en beaucoup de textes (*Orson de Beauvais*, 3207; *Mort Aymeri*, 4087, etc.) pour *raemant*, rédempteur (voir le vocabulaire de *Raoul de Cambrai*). — 24 *sele* pour *cele*. — 44 *lez*, ms. *let*.

Qui durement s'em prist a merveillier ;
A soi meïsmes se prist a conseillier :
« Par Mahomet qui tot a a jugier,
« Je croi c'est K. l'emperere au vis fier ;
50 « Sus li aloie, or se velt avancier.
« S'encui n'i muert ne [me] pris .j. d. »
Ses Sarr. emprist a aresnier :
« Seignor », dist il, « nobile chevalier,
« Sus Mahomet vos pri et vos requier
55 « Que vos pensez de ma honte venchier.
« Au departir vous en avrai plus chier. »
Et cil responent : « Ce fet a otroier. »
Lors conmença sa gent a aresnier :
Et devisa liquel iront premier,
60 Liquel après et liquel darrenier.
Quant les ot fez bien et bel atirier,
Lors est montez desus le blanc destrier,
O .x^m^. Turs conmence a chevauchier ;
Ogier encontre le nobile guerrier
65 Sus Broiefort le preu et le legier.
Il li escrie tant com il puet huchier :
« Qui es tu, va ? Gardes nu me noier. »
Dist li Danois : « Apelez sui Ogier ;
« De Danemarche ai la terre a baillier.
70 « Hom sui Kallon, l'emperere au vis fier,
« Qui tote Espaingne velt a force essillier. »
Dist li pa. : « Je la vieng chalangier ;
« Ja ne l'avra, a celer nu vos quier,
« Tant com je soie sainz et sauf et entier. »
75 Er dist li dus : « Par le cors saint Ligier,
« S'il l'avoit lors, mentir ne vos en quier,
« Soe seroit ainz heure de couchier. »
Lors esperonne sanz plus de delaier,
Branle la hante dont li fers fu d'acier,
80 Granz cox se fierent, sanz plus de menacier,
Sur les targes dorées. (c)

Entre Ago. et Ogier li Danois
Sus les escuz se fierent demanois.
La lance au duc est peçoïe en trois

---

76 Le premier hémistiche paraît corrompu, ou peut-être y a-t-il une lacune. En tout cas la suite des idées est obscure.

5 Et cele en .ij. au Sarr. cortois.
Si s'entrehurtent li chevalier norrois
Petit s'en faut ne chient u chaumois.
Ogiers passe outre; tret le branc vianois,
Et Ago. le suen sarradinois ;
Granz cox se donnent li chevalier cortois
Sus les escuz ou reluist li orfrois,
Que flors et pierres abatent u chaumois.
Mès nes empirent la montance d'un pois.
Og. le voit, n'ot tel corrouz des mois :
95 Dieu en jura et ses saintismes lois
Miex velt morir n'ocie les Persois.
Adonc le fiert par merveilleus bofois,
Si l'estordra que il chiet u chaumois
Jus du destrier qui fu blans comme nois,
100 Puis le prist par la resne.

Quant Ago. fu del cheval cheü,
Grant maltalent et grand duel a eü.
En estant saut et tint le branc tot nu;
Et Ogier a le cheval retenu,
105 Derrieres soi l'a maintenant rendu
A .j. suen homme qui mout près de li fu.
Puis s'est es Turs fierement embatu.
Ago. fiert, ne l'a pas mesconneü,
Que tot envers le ra jus abatu ;
110 Ilec l'eüst ou mort ou retenu,
Mès de pa. i a tant acoru
Que toz en est couvert le pré herbu.
Ago. ont par force secoru,
Mès ainz i ot maint chief sevré du bu
115 Et maint paien ocis et confondu,
Por quant tuit ont le chaple maintenu
Qu'a Ago. ont .j. destrier rendu :
N'est pas le blanc, dont mout fu irascu ;
A ceste foiz d'ore l'a il perdu,
120 Ne onques puis nul jor sesiz n'en fu.

87, 92, 98 On rencontre, en rime, au cas rég., *chaumoi* et *chaumois* ; la première forme paraît être la seule étymologiquement correcte, mais la seconde s'est bientôt généralisée. On peut faire la même remarque sur *bofois*, v. 97. — 96 *les* corr. *le* — 98 Corr. *estordi* ? — 108 Le vers est trop long ; suppr. *pas* ?

De ce a il duel et corrouz eü, (*d*)
Car n'ot meillor u monde.

Agolant fu sus .j. cheval monté
Qui mout fu fiers et plains de grant bonté ;
125 N'est pas le blanc que il ot tant amé :
Ogier l'en ot par force descroé.
L'escu embrace et trest le branc letré,
Es crestïenz se fiert mout adolé ;
Maint en a mort, ocis et afolé.
130 Et Sarr. s'i sont bien esprouvé :
Maint chief i ont fors du bu dessevré
Ogier le voit, près n'a le senz desvé :
Entr' eus se fiert comme home desené,
Destre et senestre a feru et chaplé.
135 Voit le Ago. si a le chief crollé ;
Dist a ses hommes : « Mout avon mal erré
« Qant cil f. a tant longues duré.
« Se il vit gueres, par Mahomet mon Dé,
« Tuit i seront ocis et desmembré.
140 « O vis deable fu tel home trové.
« Je cuit qu'il soit ou sauvage ou faé,
« Car de nule arme ne puet estre entamé,
« S'a li ne joins, dont n'aie je dahé ! »
Lors esperonne, s'a l'escu acolé
145 Et tret le branc qui d'or estoit letré
Et fiert Ogier sur son hiaume gemé :
Le cercle tranche qui fu a or ouvré.
Ne fust la coiffe du brant d'acier letré
Jusques es denz li fust le fer coulé.
150 En contreval est le branc devalé,
El braz senestre l'a .j. petit navré ;
Jusques a terre en est le sanc coulé.
Et li Danois en a le sens mué :
Dieu en jura, lo roi de majesté,
155 Que celui coup sera chier comparé.
Il tint Cortain qui giete grant clarté,
Fiert .j. pa., mout l'a bien assené,
Parmi le bu l'a en travers coupé,
Si le trebuche a terre

160 Mout fu dolenz Ogiers et courrouciez...

---

130 La lecture du dernier mot (qui est très effacé) est conjecturale. — 137 *f.* = *françoi.*

TABLE DES NOMS

Agolant, 45, 82, 89, 117, 123, etc.
Alemands, 27.
Arestanz, 30.
Bernart de Brabant, 34.
Broiefort, cheval d'Ogier, 65.
Charlemagne, 1, 15, 42, 49.
Danemarche, 69.
Danois, hommes d'Ogier, 25.
Engelier, le comte, — 30.
Espagne, 71.
Estout, 4, 8, 18.
France, 42.
Gaifier de Bordeaux, 37.
Ganelon, 39.
Guerin d'Anseüne, 35.
Hernaut, 33.
Hoel de Nantes, 26.
Lambert de Bourges, 31.
Ogier, 24, 64, 68, 82, 88, etc.
Olivier, 17.
Persois, 96.
Rolant, 17.
Turcs, 63.

L'action se passe en Espagne, et Ganelon figure parmi les fidèles de Charlemagne. Donc le poème prend place, dans l'histoire légendaire du grand empereur, avant le désastre de Roncevaux. Or on sait depuis longtemps, qu'il a existé des poèmes français, actuellement perdus, où étaient contées une ou plusieurs expéditions en Espagne avant Roncevaux. Sans parler de la Prise de Nobles, épisode auquel font allusion la Chanson de Rolant et d'autres poèmes, et que raconte en abrégé la *Karlamagnus Saga*[1], nous avons dans le Pseudo-Turpin, un résumé, probablement assez infidèle, mais toutefois très précieux, de récits épiques relatifs aux premières guerres de Charlemagne en Espagne, et nous y voyons paraître un bon nombre de personnages de notre fragment[2] :

1° Une première expédition a lieu. L'empereur s'empare miraculeusement de Pampelune, détruit des idoles sarrasines, fonde des églises (chap. II-V).

2° Rentré en France il est obligé de repartir pour l'Espagne qu'un roi africain nommé Agolant vient de conquérir, massacrant les garnisons laissées par Charlemagne (ch. VI).

3° L'empereur remporte sur Agolant une victoire chèrement achetée. Quarante mille chrétiens, au nombre desquels Milon d'Anglers, le père de Rolant, sont tués. Agolant prend la fuite et Charlemagne rentre de nouveau en France (ch. VIII).

---

1. G. Paris, *Hist. poét. de Charlemagne*, p. 253 ; Demaison, *Aymeri de Narbonne*, p. CC.

2. Je me sers de l'édition du baron de Reiffenberg, dans l'appendice de Philippe Mousket, t. I.

4° Mais Agolant rassemble une armée innombrable, pénètre en Gascogne et prend Agen. Après un siège de sept mois, Charlemagne reprend la ville. Agolant réussit à s'échapper. Il se retire à Saintes et est battu de nouveau par Charlemagne, mais réussit encore à s'échapper (ch. IX, X).

5° Agolant, battant en retraite, passe les Pyrénées et s'arrête à Pampelune. Charlemagne rassemble une armée de cent trente-quatre mille combattants et pénètre en Espagne. Les principaux chefs de cette armée sont Turpin, Rolant, Olivier, Estout de Langres, Arastain (*Arastagnus*) roi des Bretons [1], Engelier duc d'Aquitaine, Gaifier roi de Bordeaux, *Galerus*, *Galinus*, Salomon, Baudouin frère de Rolant, Gondebuef (*Galdebodus*) roi de Frise, Hoel (*Oellus*) comte de Nantes, Lambert de Bourges, Sanson duc de Bourgogne,.... Ganelon (*Ganelonus qui postea traditor extitit*). Un peu plus loin sont nommés Ernaut de Beaulande et Ogier (ch. XI).

6° Après divers épisodes contés dans les chapitres XII et XIII, nous arrivons à la victoire finale des chrétiens, suivie d'un massacre général des Sarrasins (ch. XIV).

Nous n'avons pas besoin de pousser l'analyse plus loin : le rapport de notre fragment avec les récits du Pseudo-Turpin sont évidents. Presque tous les personnages du fragment sont mentionnés dans le ch. XI de Turpin; il n'en manque que deux : Bernart de Brabant et Garin d'Anseüne. Ce sont deux personnages épiques connus par des témoignages fort anciens; toutefois je ne vois pas à quel titre ils figurent dans une expédition en Espagne conduite par Charlemagne, puisqu'ils sont présentés partout comme fils d'Aimeri de Narbonne et appartiennent par conséquent à une autre période de l'histoire légendaire de Charlemagne [2].

Si l'on peut affirmer qu'il y a un rapport entre les chapitres de Turpin ci-dessus analysés et la chanson de geste dont nous n'avons plus que 160 vers, la nature de ce rapport n'apparaît

---

1. Ce personnage, qui est nommé dans notre fragment (v. 30), ne figure pas, à ma connaissance, dans l'épopée française. M. Langlois ne le mentionne pas dans sa *Table* (le roi *Aristant*, dans les *Narbonnais*, est un Sarrasin). Cependant il est mentionné par Raimon de Miraval (*Romania*, VII, 452, *Orestains*) et par B. de Born, *Studi di filol. romanza*, VIII, 429; cf. *Rom.*, XXXI, 161, note 2), mais peut-être d'après Turpin.

2. Voy. sur ces deux personnages la table des noms de l'édition d'*Aymeri de Narbonne* par M. Demaison. Il y a bien, dans le ch. XI de Turpin, un Bernard, mais c'est Bernard *de Nublis*, et un Garin, mais c'est Garin duc de Lorraine (cf. Philippe Mousket, vv. 5220 et 5230).

pas tout d'abord avec évidence. La chanson est-elle le poème ou l'un des poèmes que l'auteur des premiers chapitres de la Chronique dite de Turpin a eu sous les yeux, ou, inversement, le trouvère à qui est due notre chanson a-t-il suivi Turpin ? Je crois qu'on peut, sans hésiter, rejeter la seconde hypothèse. L'épisode important que relate notre fragment, à savoir le combat d'Agolant et d'Ogier, n'existe pas dans Turpin. Nous n'avons donc aucune raison de supposer que notre chanson dérive de Turpin. Quant à la première hypothèse, elle ne peut non plus être admise sans réserve. La langue et la versification du fragment conduisent à placer la rédaction du poème au plus tôt vers la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle. C'est à peu près le temps où écrivait Bertrand de Bar-sur-Aube, auteur de *Girart de Vienne* et d'*Aymeri de Narbonne*[1].

L'hypothèse qui se présente le plus naturellement, et à laquelle, pour ma part, je me tiens jusqu'à plus ample informé, est que la chanson de geste représentée par le feuillet de Cambridge est le rajeunissement d'une chanson beaucoup plus ancienne, sans doute en assonances, que l'auteur de Turpin a eue sous les yeux. Que ce remaniement ait été fort libre, je l'admets volontiers ; et je conviens que les noms de Bernart de Brabant et de Garin d'Anseüne ne pouvaient guère figurer dans le récit primitif. Mais il n'en est pas moins très probable que le fond doit être emprunté à un très ancien poème.

Si on pouvait s'en rapporter à l'auteur italien de l'*Entrée d'Espagne*, des poèmes sur la conquête de l'Espagne par Charlemagne auraient été composés par deux trouvères ou jongleurs appelés Jean de Navarre et Gautier d'Aragon[2]. G. Paris dit à

---

1. M. Demaison admet qu'*Aymeri de Narbonne* a été composé au commencement du XIIIe siècle, après 1205 (Introduction, p. LXXXIX-XCI). G. Paris, dans le tableau chronologique qui fait suite à sa *Littérature française au moyen âge*, 3e éd., p. 276, place la composition des deux poèmes de Bertrand de Bar-sur-Aube, *Girart de Vienne* et *Aymeri de Narbonne*, entre 1210 et 1220.

2. Le passage a déjà été cité par L. Gautier (*Bibl. de l'Éc. des ch.*, 4e série, IV, 221) ; le voici d'après l'édition sous presse de M. Ant. Thomas :

2775 Se dam Trepin fist bref sa lecion
E je di long, blasmer ne me doit on ;
Ce que il trova bien le vos canteron.

ce propos que l'auteur de l'*Entrée* « donne ici l'exemple, si souvent suivi par ses compatriotes, d'alléguer de fausses autorités en preuve d'aventures de pure invention [1] ». Je ne sais si ce jugement un peu sommaire est tout à fait acceptable. L'auteur de l'*Entrée* mentionne d'abord Turpin, qu'il a en effet suivi assez fidèlement ; puis il cite Jean de Navarre et Gautier d'Aragon, indiquant avec assez de précision les limites de leur œuvre. Je veux bien que ces noms soient imaginaires, mais il m'est difficile de croire que tout soit controuvé dans l'assertion formelle de l'écrivain italien. Il se peut bien que cet écrivain ait eu en effet sous les yeux quelque chanson de geste perdue; mais rien ne prouve que ce fût la nôtre. M. Thomas, dans la préface de son édition de l'*Entrée*, nous dira ce qu'il en pense [2].

Quelques mots maintenant sur la versification et la langue. Le poème est en vers de dix syllabes, chaque tirade étant, comme dans les poèmes du cycle de Guillaume, terminée par un petit vers à finale féminine. Les tirades masculines y dominent [3], car, sur neuf tirades, une seule, la première (dont il ne reste que les deux derniers vers) est féminine. Le poème est rimé fort exactement, mais au prix de nombreuses infractions à la correction grammaticale. En effet, l'écrivain n'hésite pas, pour faire sa rime, à employer la forme du régime au lieu de

---

Bien dirai plus, a chi'n pois e chi non,
Car dous bons clerges, Çan Gras et Gauteron,
2780 Çan de Navaire et Gauter d'Aragon,
Ces dos prodomes ceschuns saist (dist?) pont a pont
Si come Carles o la fiere façon
Entra en Espaigne conquere le roion,
La començaile trosque la finisun
2785 Dejusque ou point de l'euvre Guenelon.
D'iluec avant ne firent mencion.

1. *Hist. poët. de Charl.*, p. 175.

2. On pourrait se demander si Girart d'Amiens, qui conte aussi la conquête de l'Espagne, n'avait pas conservé quelque souvenir d'une chanson de geste sur ce sujet, mais vérification faite, il paraît n'avoir eu, pour cette partie de son *Charlemagne*, d'autre source que le Pseudo-Turpin, bien qu'il soit loin de le suivre exactement. Voir G. Paris, *Hist. poët. de Charl.*, p. 481.

3. Comme dans *Aymeri de Narbonne* (voir l'introduction de M. Demaison, p. CVI), mais dans une proportion plus grande encore.

celle du sujet, et ce cas est très fréquent. On pourrait, à la vérité, supposer qu'il admettait, par exemple, la rime d'*-és* avec *-é* ; ce serait une assonance que le copiste aurait corrigée en mettant partout *-é*, même au détriment de la grammaire. De même, aux vers 101, 107, 112, l'auteur aurait écrit *cheüs*, *embatus*, *herbus*, au cas sujet conformément à la grammaire, et le copiste aurait introduit la forme du régime, pour la rime. Cette supposition serait admissible pour un poème d'une allure plus ancienne, mais au commencement du XIIIe siècle, époque où on recherchait les rimes exactes, il est plus probable que c'est la grammaire qui a été sacrifiée à la rime. Ajoutons que si l'auteur avait toléré les assonances, il n'aurait pas admis seulement celles que comportait l'application des règles de la déclinaison. Par exemple, il aurait laissé passer quelques finales en *-ié* dans une tirade en *-ier*, ou inversement.

Il y a une rime en *-ant* pur, la troisième, ce qui donne à croire que l'auteur distinguait *-ant* et *-ent*, selon un usage qui, dans les chansons de geste, ne paraît guères antérieur au XIIIe siècle. Mais il n'est peut-être pas prudent de tirer une conclusion ferme d'une tirade unique qui ne contient pas plus de seize vers.

En somme, comme je l'ai dit plus haut, l'examen de la versification et de la langue ne permet pas de faire remonter la rédaction au delà des dernières années du XIIe siècle, et j'inclinerais plutôt à la fixer au commencement du XIIIe.

II. — FRAGMENTS DE LA *VIE DES PÈRES*

La collection de légendes pieuses en vers français connue sous le titre assez impropre de *Vie des Pères*, ou *Vie des anciens Pères*, est certainement l'une des œuvres du XIIIe siècle qui eurent le plus de succès. En 1884, lorsque feu E. Schwan lui consacra, dans la *Romania* (XIII, 233 et suiv.) un article important, on en avait signalé 31 manuscrits, dont quelques-uns, à la vérité, sont incomplets. De plus on en connaît deux anciennes éditions, l'une de 1486 [1], l'autre de 1495. Depuis 1884, de

1. Celle de 1486 est indiquée par Schwan, dans le mémoire précité (*Rom.*, XIII, 240) d'après le *Catalogue des manuscrits des Bibliothèques des départements* (série in-4o) : « t. I, p. 340 ». Au lieu de « t. I », il faut lire « t. IV ».

nouvelles copies, les unes complètes, les autres consistant en de simples fragments, sont venues s'ajouter à la liste, à savoir :

Un ms. à La Haye (*Romania*, XIV, 130).

Deux mss. dans la collection Ashburnham, Appendix, 174 et 175. Le nº 174 appartient maintenant au Fitzwilliam Museum (Cambridge), voir *Romania*, XXXIV, 492 : le nº 175 a été acquis par la Bibliothèque nationale, N. Acq. fr. 6835. Ce sont deux copies du xvᵉ siècle dont la valeur est médiocre.

Quelques extraits transcrits dans le ms. B. N. fr. 818 (*Romania*, XIV, 583).

Un fragment conservé à Cheltenham dans la Bibliothèque Phillipps (*Romania*, XIV, 585).

Un autre fragment à l'Arsenal, *ibid.*, 586.

Présentement je me propose de faire connaître quelques feuillets isolés du même ouvrage qui n'ont pas encore été signalés. Assurément ces débris, détachés d'anciennes reliures, sont d'une valeur minime, mais d'abord il convient que tout manuscrit ou fragment de manuscrit appartenant à une bibliothèque publique soit identifié, et d'autre part, si de simples fragments ne peuvent pas contribuer pour beaucoup à l'établissement d'un texte dont on a d'excellentes copies complètes, il est du moins utile de les classer, car il n'est pas indifférent de savoir selon quelle proportion les manuscrits d'un ouvrage se répartissent entre diverses familles. Faire le classement des nombreux manuscrits complets ou fragmentaires que nous avons de la Vie des Pères, est actuellement impossible. La tentative de Schwan (*Romania*, XIII, 242 et suiv.), toute méritoire qu'elle est, n'aboutit qu'à des résultats provisoires [1]. Il appartiendra à un futur éditeur de la *Vie des Pères* de la recommencer et de la mener à bonne fin. La présente notice lui fournira quelques éléments nouveaux.

I. — BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DE FRANCE

On a récemment détaché de la reliure d'un vieux livre de la bibliothèque de l'Institut trois feuillets de parchemin où j'ai

1. Le travail de Schwan est complété sur quelques points dans la petite préface que M. Salverda De Grave a mise en tête de l'un des contes, le nº 38, voir *Romania*, XIX, 370.

facilement reconnu des fragments des contes 5, 16, et 17, selon l'ordre habituellement suivi[1]. L'écriture est de la seconde moitié du XIIIe siècle. De ces trois feuillets, deux sont entiers (sauf quelques déchirures qui enlèvent des bouts de vers). Il y a deux colonnes par page et trente vers à la colonne. Le troisième feuillet est rogné en haut et en bas, de sorte que chacune des quatre colonnes ne contient plus guère que 22 vers, dont le premier et le dernier sont plus ou moins endommagés. C'est ce petit fragment qui contient un morceau du conte 5. Ce conte ayant été publié en entier par A. Weber avec les variantes de nombreux manuscrits (p. 60 et suiv. de la dissertation citée ci-dessous en note), il peut être utile de transcrire ici une partie de notre fragment, tout en reconnaissant que la comparaison avec le texte imprimé ne fournit pas le moyen de le classer d'une façon sûre. L'édition ne donne pas, à beaucoup près, toutes les variantes. — Je donne tout le recto, plaçant en marge les numéros des vers d'après Weber :

COL. I

Et vos le volez resembler
76 Et a Deu tolir et embler
Voz ames? c'est trop grant folie.
Si lo, tant com vos avez vie
Que vos noz vilains fèz amendoiz
80 Et a l'amor Deu entendoiz,
Qu'il en est bien seson et tens :
Qui plus se haste si fet sens.

Por avoir place en paradis
84 Un autre conte vos devis
D'un preudome qui se vivoit
De ses terres qu'il laboroit.
A Deu de tot son cuer se tint
88 Et en toz bons fèz se maintint.
Confession n'oblia mie,
Sa compaigne en fist et s'amie
(Qui a son droit la garde et tient
92 A la joie des cielx en vient)
Tant c'un jor, por esbanoier,
S'en torna ses terres voier;
Si aperçut en mi son blé
96 *Corpiaus* qui furent aüné...

---

79 Corr. *Q. voz vilains* — 93-4 Il est visible que nous avons ici la bonne leçon, car *esbaneoir veoir*, admis par Weber, est inadmissible, comme du reste il l'a lui-même remarqué dans sa note sur ces deux vers (p. 80); *esbanoier* et *voier* lui étaient fournis par des mss. qu'il cite aux variantes. — 96 Le mot en italiques est coupé; plus loin (v. 107) il y a

1. C'est l'ordre du ms. B. N. fr. 1546, pris pour type par Alfred Weber dans sa dissertation sur la *Vie des anciens Pères* (*Handschriftl. Studien*, Frauenfeld, 1876), et de beaucoup d'autres mss. Voir aussi la table des contes dressée par G. Paris dans une note jointe à l'article de Schwan (*Romania*, XIII, 140).

Col. II

Cil tost au preudome s'en vint,
Quant sa terre despoiller vint,
Des corspiaux qu'il avoit trovez,
108 Et coment il les ot gitez
En autrui blé come vilains
Et de grant covoitise plains ;
Si avoit ce fet a autrui
112 Qu'il ne volsist qu'en feïst lui.
Mout s'en blasma, mout s'en re-
[prist,
De maintenant confès s'en fist.
Mès li chapelains li dist bien :
116 «Amis, vos n'avez forfet rien ;
« De noient estes esgarez.
« Se vos atant ne m'en creez,
« Alez parler a un hermite
120 « Qui la maint; tost vos avra
[dite
« La verité de ceste chose.
« S'il vos en blasme ne ne chose,
« Si fetes ço qu'il vos dira,
124 « Droit par mi le voir s'en ira. »

Li preudons s'en parti atant
Son pis de ses paumes batant...

Le verso contient les vers 135 à 156 et 165 à 186.

Les deux feuillets entiers ne se suivent pas ; ils devaient être séparés par deux ou trois feuillets. Ils contiennent, je l'ai dit plus haut, des morceaux des articles 16 et 17. Du n° 16[1], nous avons les 116 premiers vers. Voici le début :

Dex, de qui tote bontez ist,
Par l'evangeliste nos dist :
Honore ton pere et ta mere
4 Por eschiver la mort amere[2] :
Si vivras longuement sor terre.
Chascuns doit bone vie querre
Par bien penser et par bien querre,
[plere.
8 Tant qu'a Deu puissons si bien
Li sage font bien ce qu'il doivent
Et li fol par tot se deçoivent ;
Li fox son preu fuit et refuse
12 Et quiert son pis, einsi s'amuse.
Si a mout entre fol et sage.
Bien doit comparer son folage
Qui a son hoir doner entent
16 Tant qu'après a son don s'atent ;
Mielz li vaudroit morir que vivre
Quant a sa marende se livre.
Norris bien et aime ton hoir,

---

corspiaux. Dans les deux cas le ms. 1546 a *coipiax*. L'étymologie de ce mot, qu'on rattache soit à *couper* (Littré, avec doute, et *Dict. général*) soit à cuspis (Diez, II *c*), est douteuse. Au moyen âge on écrit *coipeau*, *copeaus*, *copiaus*, et *cospeaus corpeaus* (Godefroy, *Complément*, COPEL ; cf. Du Cange ; COIPELLUS, COPELLUS, CORPELLUS) ; ces deux dernières formes semblent être les plus anciennes. Contrairement à l'opinion de M. Thomas (*Mélanges d'étymologie*, p. 54), je crois que notre *copeau* et l'anc. fr. *coispel*, « pointe », sont deux mots distincts. — 105 La bonne leçon est *Tantost au p. sovint*

1. *Du boterel*, dans le ms. fr. 1546 (fol. 40 *c*). Ailleurs (voir par ex. *Jahrb. f. roman. u. englische Literatur*, VII, 410), le titre est plus long.
2. MATTH. XV, 4 ; MARC. VII, 10.

20 Et il le suen ; saches por voir,
Que por le suen t'oubliera
Si que mendïer te fera,
Et por ce vaut mielz mien que nostre,
24 Foi que doi saint Pere l'apostre.
Qui a ennor velt vivre el monde
Ge lo que come fox se tonde
Ainz *que de son bien se demete* (*b*)
28 Ne qu'en bai*l de son fiuz se mete*,
Car si vilaine*ment se preuvent*
Li plusor que *veoir ne veullent*
Pere ne mere, ainz les es*chivent*
32 Quant en viellesce povre vivent,
Et quant riche sont si les cuent,
Tant que de lor biens les desnuent.
Cels qui ce font Dex les maudit,
36 Tesmoing l'Escripture qui dit :
Mort d'enfer sor le fil au pere
Qui mal fet a pere et a mere.
Qui ceste maldiçon gaaigne
40 Ame et cors confont et mehaigne :
L'ame en enfer le cors el monde
Covient que cist pechiez confonde.
Si s'en doivent cil prendre garde
44 Qui pere et mere ont en lor garde.
Qui de .ij. jeus le pieur prent
A son escient mout mesprent.
Cis prologues a vos ai tret
48 Por essample prendre en .j. fet
Que ci emprès vos voil conter ;
Gueres ne couste a escouter,
Et tel le porroit bien oïr
52 Qui au loing en porroit joïr
S'il amoit leauté ne bien
Et Damedeu cremoit de rien.....

Le second feuillet contient la fin du conte 17, intitulé dans le ms. fr. 1546 (fol. 42) : *De celi qui espousa l'ymage de pierre.* Ce conte a été publié deux fois : par Méon, *Nouveau recueil*, II, 293, et par M. Castets, qui n'a pas connu l'édition de Méon [1], *Revue des langues romanes*, 3e série, t. IV, p. 60. Voici les premiers vers, en regard desquels je place les numéros de la dernière édition :

Sa pareil, si l'orent plus chiere
Por ce que c'estoit la premiere. [484]

Fox est qui aime sanz amie ;
Li borjois qui l'ot establie
Fu bien amez, et bien *ama*...

Les derniers vers du conte proprement dit, tel que M. Castets l'a publié, sont :

---

27 Les parties italiques sont enlevées par une déchirure. Je les rétablis d'après le ms. 1546 — 33 Ms. 1546 : *si les sieuent* — 37 Ms. 1546 : *El feu d'enfer chier lo compere* — 38 Mathieu et Marc, *l. c.* — 52 Ms. 1546 : *Qui après*... et les deux vers suivants manquent.

1. Cf. *Romania*, IX, 620-1.

Et maint musart et maint preudome
Tant com en estant sera Rome. [586]

Mais il y a à la suite, dans les manuscrits, une série de maximes morales formant environ 72 vers, dont les 14 premiers se trouvent sur la seconde colonne du verso de notre feuillet. Les voici :

Qui oevre sanz conseil, bien sache
Qu'a poines s'em part sanz domache,
Et qui conseil trueve et le croit,
Son preu fet et s'onor acroist.
— Qui le bien voit et le mal prent
N'est merveille s'il s'en repent [1].
— De l'amor de Dieu se demet
Et en leu de beste se met
Qui ordure gite en son puis
Et de l'eve dedenz boit puis :
Se mal li fet, c'est a bon droit
Quant l'ordure a escient boit.
Mout i a de cels qui le font
Qui bien sevent qu'il se mesfont.

2. — FRAGMENT DE MACON

Dans le t. XLII du *Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France,* qui est le troisième tome d'un supplément aux catalogues publiés dans les tomes I à XXXIX, se lit un article ainsi conçu :

156. Fragment d'une traduction française de la Vie des Pères, chapitres de l'Impératrice et de la Sacristaine.

XIIIe siècle, parchemin, 2 feuillets à 2 col. mutilés du haut. 195 sur 150 millim. Initiale bleue et rouge (don de M. Lex, bibliothécaire, 1900).

Ce fragment m'avait été communiqué par M. Omont, il y a quelques années, avant l'impression du tome XLII du *Catalogue général*, et j'en avais facilement reconnu le contenu. Il a fait partie d'un manuscrit qui devait contenir 36 vers par colonne ; actuellement il n'y en a plus que 29 ou 30, les 5 ou 6 vers du haut ayant été coupés. Le premier feuillet contient une partie du conte de l'Impératrice, n° 11 de la liste

---

1. C'est le proverbe dont le second vers se trouve ordinairement sous cette forme : *Il se foloie a escient* (Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, 2e éd., II, 394). C'est aussi à peu près le début du conte 74 de Weber :

Cil qui bien soit et le mal prent
C'est a bon droit s'il s'en repent.

de Weber. Le second feuillet donne un fragment du conte de la Sacristaine, n° 13 de la liste de Weber. La lacune entre ces deux morceaux peut être évaluée à trois feuillets. Le conte du Meurtrier (Weber, n° 12) manque entre les deux. La Sacristaine est publiée dans Méon, *Nouveau Recueil*, II, 154. Le conte de l'Impératrice est, autant que je puis croire, inédit. C'est un récit qui a été compris par Gautier de Coinci dans ses Miracles de la Vierge. Mussafia en a indiqué deux rédactions latines, sans déterminer laquelle de ces deux rédactions Gautier avait suivie[1].

Il suffira, pour donner un échantillon du ms. de Mâcon, d'en transcrire une quarantaine de vers :

. . . . . .
« Si te dirai dont ele sert :
« Tuit li mesel qui en bevront,
« Qui de bon cuer confès seront,
« Maintenant seront respassé
« Qu'il en avront le col passé,
« Et saine char recoveront,
« Si q'un et autre le verront.
« Mès toz jors maintien ma memoire ;
« Si saches ceste chose a voire
« Que [a] la bone fin vendront
« Qui ma memoire maintendront. »
Une nuit et .j. jor entier
Dormi cele sanz esveillier,
Et qant ele fu esveillie
Point ne se senti travaillie
De la dolor qu'ele ot eüe,
Ainz fu replenie et peüe,
Si qu'ele n'ot ne soif ne fain.
L'erbe qu'ele tint en sa main
Mist a sa boche et a ses euz ;
Molt l'ot chere et molt l'ama meuz
Que ne feïst l'onor de Troie.
Que que de l'erbe fesoit joie,
Si vit venir une galie[2]
Devers l'ile de Satalie
Qui venoit vers la roche a force
Del vent qui se feroit en l'orce,
Si que pleine en estoit la voile
De bouqueran fete et de toile.

Au haut de la col. suivante manquent six vers que je rétablis d'après le ms. fr. 1546 fol. 31 *c* :

Dames i ot et autre gent
Qui a .j. mostier simplement
Aloient en pelerinage,
Quant paour orent de l'orage
Et du vent qui ci les prenoit
Qui vers la roche les menoit.

---

1. *Ueber die von Gautier de Coincy benützten Quellen* (Wien, 1894), p. 28 (*Denkschriften d. K. Akademie der Wissenschaften in Wien*, Philos.-hist. Classe, t. XLIV).

2. Ce vers et les quatre suivants sont cités par Godefroy sous ORCE.

Puis notre fragment poursuit ainsi :

Tant que par force i ameurent[1].
Quant la dame seule aviserent ·
Molt en furent esmervellié.
Bien quident estre essillié,
Quar de fantome se douterent ;
Totevois cele part alerent
Et virent cele bele et simple
Qui fu en chemise et sanz guimpe.
Molt eurent grant pitié de li,
Que bien conurent son ennui.

3. — FRAGMENTS DE CAMBRIDGE

Ces deux fragments consistent en deux morceaux de parchemin, restes de deux feuillets d'un manuscrit exécuté vers le milieu du XIIIe siècle, ou peu après. Ils forment les gardes d'un livre de petit format appartenant à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge[2]. C'est le bas des feuillets qui a été rogné : le haut est intact. Il y a deux colonnes par page, conséquemment quatre par feuillet : en tout, huit colonnes, réduites à 13 vers chacune. Par la comparaison avec les autres mss. on voit qu'il manque 18 vers au bas de chaque colonne. Je commence par transcrire le texte, qui appartient au conte 39 de Weber, *le demi ami*. Puis je présenterai sur l'origine de ce conte quelques observations.

FEUILLET I RECTO

Li granz avoirs et li tresors
Que l'en pot de chascun jor hors
Ou l'en ne met pas nule chose.
Musarz est qui conmencier ose
Chose qu'il ne puet parfiner.
Reulement se doivent mener
Genz qui el monde voelent vivre
Por lor conmencement parsivre.
« Por mon profit et por mon bien
« Sei ge que vos me chastiez,
« Mès vos devez estre mout liez
« Que je ne sui pas trumellieres[3],
« Ivroïns[4] ne mellis ne lierres
« Ne femme ne maintieng ge mie.
« Je n'ai acointe ne amie
« Dont pleinte ne noise vos viegne.

---

1. Ce vers est en partie coupé.

2. *In Psalmos aliquot Davidicos Philippi Melanchtonis narrationes doctissime.* Haganoe, per Johan. Sac., anno MDXXVIII. In-8°. Voy. Panzer, *Annales typogr.*, VII, p. 101 (n° 270).

3. Godefroy cite de ce mot un exemple du XVe siècle et le traduit, avec doute, par « femme joueuse ». Mais c'est le cas sujet de *tremeleor*, inscrit à son ordre alphabétique avec plusieurs exemples. Il y a *triboulieres* dans le ms. 1546 et dans le ms. de l'Arsenal cité par Godefroy sous TRIBOLEOR.

4. Exemples moins anciens de ce mot dans Godefroy.

Qui tant despent en sa joenece
Que poures est en sa veillece,
Honte et mesese le sorprent;
Si est fox qui garde n'i prent,
Qui a bien fere veult entendre
. . . . . .

« Se mon cors bone vie tiegne,
« En tote la cité de Rome
« Ne sai enfant, femme ne home
« Qui ait vers moi corroz ne ire.
« Einsi le jurre por voir, sire.
. . . . . .

FEUILLET 1 VERSO

« Que j'ai de bien parlanz amis
« Jusqu'a la montance de dis.
— Voire, biau filz? — Voire, voir, [pere,
« Foi que je doi l'ame ma mere.
— Biau filz, se vos me dites voir,
« Bien avez assis vostre avoir.
« Filz j'ai vescu mout longuement,
« Si sachiez vos certainement
« C'onques tant ne poi esploitier
« Que j'en parfeïsse .j. entier.
« Si ai ge meint home servi;
« Tot adès en ai .j. demi
« Qui par tot mon voloir feroit
. . . . . .

« Si vos pri ge com a ami
« Que vos aveuques moi viegniez
« Et que la voie m'anseigniez
« Par qoi je puisse estre sauvez,
« Si com vos fere le devez.
« Lors si orroiz q'il vos diront
« Et quel aïde vos feront.
— Sire, « fet il », je cuit savoir
« Que por metre cors et avoir
« Ma volenté ne defferoient,
« Ne honte avoir ne me lerroient;
« Et totes voies i vueil aler [1];
« N'est pas grant peine en l'esprover.
. . . . . .

FEUILLET 2 RECTO

« Que vos par tot m'aïdessiez
« La ou mon besoing seüssiez
« Et vos me failliez por si po.
« Or sei je bien, par saint Niqo,
« Ke tel ami fet fol amer
« Qui est sanz miel e plein d'amer. »
De lui se parti meintenant,
Si s'en ala por fol tenant,
Car il aperçut bien et sot
Que son servise perdu ot.
A l'autre ami revint après
Que de celui manoit bien près;
Si li conta ce qu'il pensoit,
Si come a l'autre fet avoit.
. . . . . .

» Qui m'aime ma bouche le set,
« Et qui ne m'aime ne li chaut
« Se je muir de froit ou de chaut. »
A celui plus ne sejorna;
Sanz congié prendre s'en torna,
Car s'amistié pas ne li sist.
A son pere vint, si li dist
Les responses qu'il ot eües,
C'onques ne li furent teües.
Li peres, qui bien l'entendi,
En souriant li respondi:
« Biau filz, je le savoie bien
« Qu'en tex gent n'avoit nule rien
« Fors la parole seulement.
. . . . . .

---

1. Ms. *v.*, *ialer*.

FEUILLET 2 VERSO

Il vint a son pere et li dist
La response qui bien li sist.
Lors aperçut que bons estoit
Li chastiz que fet li avoit.
D'amis volages se garda
Et de trop doner se tarda.
Li peres, qui mout fu tendriers
De son fill, et qui volentiers
A bone voie l'atornast
Et de mau fere destornast,
Li dist : « Biau filz, or entendez
« Et par bien entendre aprenez ;
« L'en ne puet s'a bien non venir
« De bons exemples retenir
. . . . . .

Les biens terrïens et semé
Sor pierre dure et en tel leu
Ou nos ja n'avrons fruit ne preu.
Cil bien au besoing nos faudront,
Aveuques nos pas ne vandront
Devant Deu por nos delivrer.
Ja ne les i porrons mener ;
En la berele nos lerront
Et au grant besoing nos faudront.
Li seconz amis qui est nus,
Qui dist que jusq'a l'uis sanz plus
Copaignie nos porteroit,
Mès dedenz mie n'enterroit
Por amor qu'il eüst a ame.
. . . . . .

Pour faciliter l'intelligence de ces fragments, où la suite des idées n'apparaît pas très clairement, et aussi pour la clarté des explications qui vont suivre, je vais analyser le conte. La scène se passe à Rome. Un prudhomme adresse de sages avis à son fils, jeune homme de quinze ans, qui dépensait largement ; il lui remontre que les biens de ce monde sont périssables, et que, à dépenser trop en jeunesse, on risque d'être pauvre en vieillesse. C'est une sorte de « chastoiement ». Le fils reçoit avec déférence les conseils de son père, et excuse sa vie dépensière en disant qu'il espère ainsi acquérir de nombreux amis. « Combien en avez-vous ? » dit le père. — « Dix », répond le fils. — « C'est beaucoup », reprend le père : « bien que j'aie longtemps vécu, je n'ai jamais pu en avoir plus d'un demi, qui, je crois, ferait tout pour moi. Mettez vos nombreux amis à l'épreuve. Dites au premier que vous avez commis un meurtre, que vous devez vous présenter devant l'empereur pour vous défendre, et demandez-lui de vous accompagner et de vous tirer de ce mauvais pas. » Le fils consent. Il se rend chez un premier ami qui refuse absolument, puis chez un second qui s'offre à l'accompagner jusqu'à la porte de l'empereur. Le fils, sans pousser plus loin l'expérience (ce qui ne laisse pas de surprendre), retourne auprès de son père et lui fait part des réponses qu'il a reçues. Le père lui conseille d'aller trouver le demi-ami, sur

lequel toutefois il n'ose pas beaucoup compter, lui ayant fait peu de bien. Le fils fait encore cette démarche : le demi ami se met, par amour pour le père, à sa disposition et fera tout pour le sauver. Le premier ami, ce sont les biens du monde ; le second, qui nous abandonne à l'instant où nous aurons (après la mort) à paraître devant le juge souverain, ce sont les parents qui assistent aux obsèques, en pensant à l'héritage, la femme. qui déjà songe à se remarier. Le demi-ami ce sont nos bonnes œuvres, les aumônes que nous avons faites, etc.

Quel est le type original de ce conte ? Il y a deux paraboles auxquelles on peut songer, et qui, bien que fort analogues, au point qu'il paraît légitime de leur supposer une origine commune, diffèrent cependant beaucoup dans les détails, et ont été l'une et l'autre maintes fois reproduites, avec des variantes, dans les littératures du moyen âge : ce sont la parabole du demi-ami, dans la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, et la parabole des trois amis dans *Barlaam et Josaphat* [1]. Voici d'abord le texte de la *Disciplina clericalis*, que je transcris d'après l'édition de l'abbé Labouderie (Société des bibliophiles français, Paris, 1824, t. I), le corrigeant çà et là d'après le ms. B. N. latin 5397 (fol. 147 *c*) :

Arabs moriturus, vocato filio suo, dixit : « Dic, fili, quot tibi, dum vixisti, « acquisieris amicos ? » Respondens filius dixit : « Centum, ut arbitror, acqui- « sivi amicos. » Dixit pater : « Quia philosophus dixit : « Ne laudes amicum « donec probaveris eum. » Ego quidem prior natus sum, et unius dimidieta- « tem vix mihi acquisivi ; tu ergo centum quomodo tibi acquisisti ? Vade igitur « probare omnes, ut cognoscas si quis hominum tibi perfectus erit amicus. » Dicit filius : « Quomodo consulis ? » Dicit pater : « Vitulum interfectum et « frustatim comminutum in sacco repone, ita ut saccus forinsecus sanguine « infectus sit, et cum ad amicum veneris, dic ei : Hominem, care mi, forte « interfeci ; rogo te ut eum secreto sepelias ; nemo enim te suspectum habe- « bit, sicque me salvare poteris. » Filius fecit sicut pater imperavit. Primus amicus ad quem venit dixit : « Fer tecum mortuum super collum tuum : « sicut fecisti malum, patere satisfactionem ; in domum meam non introi-

1. Voir l'article de M. G. Huet intitulé *La parabole des faux amis*, dans la *Romania*, XXXIII, 87. — La parabole des trois amis a été plus d'une fois mise en vers français d'après *Barlaam*, en dehors des traductions qui nous sont parvenues de ce roman. Citons la pièce *Bien deüssons essample prendre* (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXII, 64, et Jean de Condé, éd. Scheler, II, 111).

« bis. » Cum autem per singulos amicos suos sic ecisset, eodem responso omnes responderunt. Ad patrem rediens, renunciavit quæ fecerat. Dixit pater : « Contigit tibi ut dixit philosophus : Multi sunt dum numerantur amici, sed « in necessitate pauci. Vade ad dimidium amicum quem habeo, et vide quid « dicat tibi. » Venit, et sicut aliis dixerat, huic dixit, qui ait : « Intra domum ; « non est hoc secretum quod vicinis debeat propalari. » Emissa igitur uxore cum omni familia sua, sepulturam fodit. Cum autem ille omnia videret parata, rem prout erat disseruit, gratias agens. Deinde retulit patri que fecerat. Pater vero dixit : « Pro tali amico philosophus ait : « Hic est vere amicus qui te « adjuvat cum tibi substantia deficit. »

Il existe un rapport évident entre ce récit latin et notre récit français. D'abord l'idée du demi-ami, puis le fait que le fils, abandonné par ses propres amis, rencontre enfin un accueil favorable chez ce demi-ami, qui est celui de son père et non pas le sien ; enfin cette circonstance importante que, dans l'un et l'autre texte, le crime, qui motive l'épreuve, est supposé, tandis que dans la parabole de *Barlaam*, dont le texte latin sera publié plus loin, l'homme qui a recours à ses amis, au nombre de trois, est sous le coup d'une accusation réelle. Il y a aussi des différences, les unes secondaires, les autres capitales. Je considère comme secondaire la localisation du récit : chez Pierre Alphonse il s'agit d'un Arabe, dans le conte français, le père est un bourgeois de Rome. Que le jeune homme ait (ou croie avoir) cent amis, comme dans le latin, ou dix comme dans le français, il n'y a pas lieu d'attribuer grande importance à ce détail. Mais il est plus intéressant de remarquer que dans le français le père avoue qu'il n'a jamais montré à son demi-ami une bienveillance particulière, aveu qui manque dans la *Disciplina*, et qui au contraire se retrouve dans le conte français et dans *Barlaam*. Enfin, la moralisation qui termine le récit français n'existe pas chez Pierre Alphonse et est exactement celle que nous présente *Barlaam*. Il paraît donc certain qu'il y a dans le conte français une fusion des deux paraboles. La seule question qui se pose est de savoir si cette fusion doit être attribuée au poète français ou si elle existait déjà dans un texte latin inconnu. Je pose la question sans la résoudre. D'une part en effet il est certain que l'auteur de la *Vie des Pères* [1] traitait

1. Plus exactement des 42 premiers contes. On sait que la suite est d'un autre écrivain.

avec liberté les matières qu'il mettait en vers; et sans doute il eût été capable de fondre ensemble deux contes analogues, originairement distincts[1]. Mais d'autre part nous connaissons plusieurs récits où la parabole de Pierre Alphonse et celle de *Barlaam* sont combinés de façon variable[2]. Les deux hypothèses exprimées plus haut sont donc *a priori* aussi admissibles l'une que l'autre. Aucun des récits combinés qu'on a signalés jusqu'à présent ne paraît être la source du conte de la *Vie des Pères*, mais il n'est pas impossible que l'on trouve un jour une rédaction latine où les types fournis par la *Disciplina* et par *Barlaam* soient combinés comme dans la *Vie des Pères*[3].

Afin de permettre la comparaison entre les deux types, je transcrirai maintenant la parabole de Barlaam, où il n'est pas question d'un demi-ami, mais qui doit être intitulée « les trois amis ». On la cite ordinairement d'après le texte grec, qui, naturellement, n'a pas été connu en Occident, ou d'après la traduction latine de Jacques de Billy (1602), réimprimée par Rosweyde, dans ses *Vitæ Patrum* (1615 et 1628)[4], mais il y a tout avantage à citer l'ancienne traduction latine, dont on a des manuscrits dès le XIIe siècle, et par laquelle la fabuleuse histoire de Barlaam et Josaphat a pénétré dans les pays romans[5]. Je transcris le texte d'un ms. du Musée britannique, Add.

---

1. Peut-être inconsciemment, car bien souvent il paraît avoir écrit de mémoire, sans avoir le texte sous les yeux.

2. Par exemple celui des *Gesta Romanorum*, ch. 129. Dans ce récit il y a trois amis, comme dans *Barlaam*; la moralisation aussi est à peu près semblable. Mais d'autre part l'épreuve est la même que dans la *Disciplina*, c'est-à-dire que le jeune homme, sur le conseil de son père, feint d'avoir commis un meurtre et se présente chez ses trois amis portant dans un sac un porc qu'il vient de tuer, et qu'il prétend être le cadavre de sa victime. Cette rédaction ressemble assez à celle de la *Vie des Pères*, où toutefois certains traits de la *Disciplina* sont mieux conservés. — Ce qui prouve combien la teneur de ces récits est flottante et variable, c'est que, dans une forme particulière des *Gesta Romanorum* (éd. W. Dick, 1890, n° 196), la même parabole se présente sans moralisation et avec une fin toute différente, et d'ailleurs absurde.

3. Il faudrait retrouver la source de la rédaction des *Gesta*. Mais on n'a pas encore étudié avec méthode les sources de cette compilation.

4. Aussi dans la *Patrologie latine* de Migne, tome 73.

5. Je l'ai déjà citée à propos d'une autre parabole, *Romania*, XIII, 593.

17299 (fol. 37), de la fin du XIIe siècle[1]. Je le publie d'autant plus volontiers que j'aurai à m'y référer à propos d'un autre fragment, en français d'Angleterre, que je ferai connaître plus loin.

Senex vero dixit : Rursus similes sunt amatores secularium delectationum, et qui harum dulcedine illiciuntur atque futuris et stabilibus fluida et fragilia preferunt, homini qui tres amicos habuit, quorum quidem duos precordialiter et affectuose honorabat ac vehementer eorum caritate afficiebatur, usque ad mortem pro ipsis agonizans et periclitari desiderans. Adversum tercium vero multo ferebatur despectu, neque honore neque decenti eum aliquando gratificans dilectione, nisi modicam quandam et exiguam ad eum simulans amiciciam. Venerunt ergo, die quadam, terribiles quidam ac precipui milites, festinantes celeritate multa hunc ad imperatorem ducere, rationem redditurum pro debito decem millia talentorum. Coartatus vero ille querebat adjutorem ad subveniendum sibi in terribili rationis positione apud regem. Currens igitur ad primum suum et pro omnibus aliis carissimum amicum, dicit ei : « Nosti, o amice, quomodo animam meam semper pro « te posui ; nunc autem indigeo auxilio tuo in die ista, detinente me necessi- « tate. Quomodo ergo promittis michi nunc auxiliari, et que apud te reposita « michi spes est, dilectissime ? » Respondens ergo ille aït : « Non sum ami- « cus tuus. o homo, neque scio quis sis. Habeo enim alios amicos cum qui- « bus oportet me hodie letari, et amicos istos a modo possidebo. Prebeo « tamen ecce tibi (*fol. 38*) ciliciola duo ut habeas ea in via qua ambulas, « que tamen nichil tibi proderunt, et nullam aliam spem a me prestoleris. » Hec audiens ille et diffidens de auxilio quod speraverat ab eo, ad secundum perrexit amicum. Cui et ait : « Recordare, amice, quantum a me recepisti « honoris et gratie. Hodie vero, in tribulationem corruens et adversitatem « maximam, auxiliatore opus habeo. Quantum vero[2] vales michi subvenire « nunc indica michi. » Ille vero ait : « Non vacat michi hodie ut tecum « subeam agonem. Curis enim et ego ac sollicitudinibus circundor, et in « tribulatione sum. Modicum tamen tecum pergam quamvis non tibi sit « profuturum. » Et statim domum reversus et undique destitutus, lamentabatur se ipsum de vana spe ingratorum suorum amicorum et de inutilibus laboribus quos pro illorum sustinuit dilectione. Pergit etiam ad tertium amicum de quo nunquam curam habuit, nec socium lęticie suę advocavit, et ait ad eum, confuso et in terram vultu demisso : « Non habeo os loquendi

1. Acquis en 1848. Ce ms. paraît avoir été fait en France. La reliure (XVIIIe siècle) est française. — Le Musée possède deux autres copies de la même version (voir Ward, *Catalogue of romances*, II, 125-7), et en outre divers abrégés.

2. Ailleurs *ergo*.

« ad te. Cognosco enim diligenter quia nunquam tibi benefêci nec amicabi-
« liter erga te me habui ; sed, quoniam adversitas apprehendit me durissima
« et nullam spem salutis in ceteris amicis meis repperi, veni ad te rogans :
« Si est tibi possibile quodlibet auxilium, vel modicum, impendere, ne
« tardes, memor ignorantię meę. » Tunc ille respondit ei hylari ac sereno
vultu : « Certe amicum meum carissimum confiteor te esse, et modici illius
« tui beneficii non immemor, cum usura retribuam tibi. Ne timeas ergo
« neque formides. Ego enim precedam te, ego interveniam pro te apud
« regem, et non tradam te in manibus inimicorum tuorum. » Confide ergo,
« dilectissime, et ne tristeris. » Tunc compunctus ille dicebat cum lacrimis :
(*v*°) « Heu michi ! quid prius lamentabor aut quid potius plangam ? Vanum
« affectum meum reprehendam quem ingratis illis et falsis exhibui amicis,
« an amentiam meam plangam que huic vero et germano amico nullam
« ostendi familiaritatem ? »

Josaphat autem et istum cum ammiratione sermonem suscipiens, expositionem requirebat.

Tunc Barlaam ait : Primus amicus, utique est diviciarum possessio, et amor pecuniarum pro quibus homo multis subjacet periculis, et plurimas sustinet miserias. Veniente vero ultimo mortis termino, nichil ex omnibus illis nisi quę ad sepulturam pertinent inutiles accipit panniculos. Secundus autem amicus vocatur uxor[1] et filii et ceteri cognati et amici quorum affectui adherentes inseparabiliter tenemur, ipsam animam et corpus propter illorum spernentes amorem. Sed nullam aliquis ex eis utilitatem consequitur in hora mortis, nisi quod tantummodo usque ad monumentum secum pergunt. Deinde mox revertentes suis vacant curis et sollicitudinibus, non minus oblivioni memoriam quam corpus aliquando amici operientes sepulchro. Amicus vero tertius, despectus et gravis, non familiaris, sed exosus et quasi aversus, justorum operum chorus est, videlicet fides, spes, caritas, elemosina, humanitas et cętera virtutum congregatio quę potest precedere nos cum eximus de corpore et pro nobis apud Deum intervenire et de inimicis et crudelibus exactoribus liberare, qui calumniam et amaram rationis exactionem nobis commovent, in aere nos comprehendere temptantes. Iste est gratus amicus et bonus qui et modicum bonum opus nostrum in memoriam fert et cum usura nobis integrum restituit.

Il a été fait de cette version divers abrégés qu'il n'est pas utile de prendre ici en considération. Mais, ce qui est véritablement intéressant c'est que, parmi les *exempla* de Jacques de Vitri, il s'en trouve un qui, bien que visiblement identique par le fond à la parabole de *Barlaam*, en diffère cependant

1. Je rétablis, d'après les autres mss., *uxor* qui manque dans l'Add. 17299.

par les circonstances du récit [1]. Il ne s'agit plus, comme dans le texte précédent, d'un comptable appelé inopinément à rendre ses comptes, mais d'un serviteur (*serviens*) qui n'a pas craint d'accueillir les ennemis de son seigneur dans le château dont la garde lui avait été confiée. Autre différence : le troisième ami est le Christ, et non plus, comme dans *Barlaam* un groupe de vertus [2]. Ces récits, passant de bouche en bouche, subissaient de perpétuelles modifications. C'était comme une matière malléable que chacun accommodait à sa guise.

4. — BIBL. NAT. LATIN 10769.

Ce ms. est classé dans le fonds latin parce que le premier des ouvrages qu'il renferme (ff. 1-121) est en latin. Mais du fol. 122 au fol. 179 il contient une copie de l'*Image du monde,* seconde rédaction, qui se termine par cet *explicit* où le copiste se nomme :

Chi fenist l'Image du monde
Dont vos avez oï la somme,
Escrit l'an d'incarnation
Mil et trois chens et .x. en son.
.I. clerc l'escrit de poi d'afere,
Car autre cose ne pout fere :
On l'apele Raol Crisnon
Par sen droit non et par sournon.
Jesucrist [3] otroit bon repos
A s'ame quant ira du cors ! *Amen* [3].

A la suite de l'*Image du monde* est copié, d'une écriture

---

1. Crane, *The exempla of Jacques de Vitry* (London, 1890), nº CXX. C'est le nº 108 des *Latin stories* de Th. Wright.

2. Une rédaction, qui est au fond celle de Jacques de Vitri, mais qui s'en écarte sur certains points, est copiée isolément dans le ms. 1249 (fol. 80) de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. Là les amis sont au nombre de quatre, le troisième est le diable, conception qui ne se trouve nulle autre part ; le quarième est le Christ.

3. Il ne semble pas que ce manuscrit, dont la valeur est médiocre, ait été signalé dans les travaux que nous possédons sur l'*Image du monde.*

fine et serrée le conte 38 de Weber. Je me borne à en transcrire le début :

De la nonnain en qui le diable se mist pour sa viande qu'elle ne ....mie.

Mauvez est qui ne guerredonne
Et ne desert che c'on li donne.
Pour che deserf que bien me faches,
Non pas pour che que tu me haches.
Vilein guerredon me rendroit
Qui pour bien servir me batroit.

Son serviche pert et sa pene
Qui du maufé servir se pene [1]
Qu'en tel maniere et en tel guize
Rent a son serjant tel servise :
Premierement cheli honist
Qui plus le sert et obeïst...

III. — FRAGMENT D'UNE RÉDACTION DE LA PARABOLE DU DEMI-AMI FAITE EN ANGLETERRE

Ce fragment se compose de deux feuillets de parchemin, rognés du haut, qui servent de feuillets de garde à un manuscrit de la Bodléienne, fonds Bodley 82 [2]. Le manuscrit proprement dit, qui a de l'intérêt pour l'histoire de la littérature française en Angleterre, sera de ma part, l'objet d'une prochaine notice.

Revenons à nos deux feuillets. Il y a bien des années que je les ai transcrits. Je ne me pressais pas de les publier, ne désespérant pas de trouver un texte complet du poème auquel ils appartiennent. Mais cet espoir ne s'est pas réalisé et j'arrive à un moment de la vie où il est prudent de ne pas reculer indéfiniment l'achèvement des travaux commencés. L'écriture est de la première moitié du XIVe siècle. Elle est disposée sur deux colonnes, à vingt-six vers par colonne. Les feuillets ayant été très rognés, pour s'accommoder au format du livre, le premier vers de chaque colonne est plus ou moins entamé. Le poème, qui peut être attribué au milieu, environ, du XIIIe siècle, est en strophes de six vers disposés selon une forme (*a a b c c b*) qui a été fort usitée dans la poésie latine rythmique et dans la poésie vulgaire. Elle est surtout fréquente dans les compositions

1. Lire *mauvais* et non *maufé*. C'est un proverbe bien connu : Le Roux de Lincy, II, 174, 392 ; *Tristan* de Thomas, éd. Bédier, v. 1955, etc.
2. Ancien N. E. E. 127 ; nº 2274 des *Catalogi* de Bernard (1696).

françaises d'Angleterre et dans la poésie anglaise du moyen âge[1]. Ce qu'il y a ici de notable, c'est que le sens se continue parfois d'une strophe à l'autre (voir str. 11, 14, 26, 27, 29), tandis que, dans les autres exemples qu'on a de cette forme, la fin de la strophe est en même temps celle de la phrase. La langue est dans un état avancé de déchéance phonétique : *-i* et *-ie* riment ensemble; de même *-er* et *-ere*, etc.

Nos fragments appartiennent à une rédaction dans laquelle, de même que dans celle de la *Vie des Pères*, le récit de la *Disciplina clericalis* a été combiné avec celui de *Barlaam*. En voici le résumé : Un prince (probablement un roi), avait pris son fils pour sénéchal. Mais ce fils remplissait fort mal sa fonction. Il était « volage » et passait son temps à jouer. Même, il dissipait en orgies les sommes qu'il recevait au nom de son père. C'est du moins ce qui semble ressortir des premières strophes; nous avons dit que l'ouvrage était incomplet du début. Le père se montra d'abord indulgent : il envoya à son fils des messagers chargés de lui adresser des représentations; mais voyant qu'il n'en était tenu aucun compte, il jura que, si le jeune homme ne lui rendait pas un compte exact des sommes perçues, il le ferait pendre. Le fils demanda un répit de huit jours qui lui fut accordé. Il alla demander conseil à sa mère. « Beau fils », lui dit celle-ci, « du temps que vous étiez homme puissant, avez-vous su vous faire un ami loyal qui puisse vous venir en aide ? » Le jeune homme répondit qu'il avait deux amis et un demi. La dame lui conseilla d'aller les trouver. Le fils se rend auprès du premier ami. — Ici lacune. — Quand le texte reprend, au second feuillet, le récit est terminé : évidemment, comme dans les autres rédactions de la parabole, le fils n'avait trouvé aucun secours chez les deux amis qu'il chérissait

1. M. Naetebus n'en cite que trois exemples français, tous fournis par des poèmes écrits en Angleterre (*Die nicht-lyrischen Strophenformen des Altfranzosischen*, art. LXIII (pp. 152-3). Mais il y en a d'autres, et jusqu'aux derniers temps du moyen âge. C'est une des formes du rythme que Fabri (*Le grand et vrai art de plaine rhetorique*, éd. Héron, II, 50) appelle « deus et art » et qu'il serait plus correct d'appeler « deus et *as* », comme le remarque l'éditeur dans sa note sur ce passage. C'est du reste le nom adopté dans un des arts de seconde rhétorique publiés par M. E. Langlois (p. 223). — En anglais, c'est la forme des proverbes de Hending (voir *Romania*, XV, 334) et du *Sir Thopas* de Chaucer.

le plus et pour qui il s'était dévoué, tandis que le « demi-ami » avait plaidé sa cause devant le roi et l'avait sauvé. Le second feuillet contient la morale de la parabole et autre chose encore. Cette autre chose est intéressante, et nous permet de nous former une idée de ce que devait être le poème dont ces deux feuillets nous ont conservé un fragment. La parabole exposée, nous voyons intervenir un interlocuteur, du nom de William, qui remercie le narrateur, lui disant : « Sire, mille fois merci : vous m'avez appris comment je dois aimer le monde et quels sont les amis à qui je dois faire part des biens que Dieu m'a donnés : ce que j'ai donné à des amis, à des parents, est perdu. » Sur quoi le narrateur reprend son exhortation morale : « Il n'est pas d'enfant, dit-il, qui aime son père autant que son père l'aime. Le père mort, il ne pense qu'à l'héritage. Ce n'est pas amour, c'est haine évidente, quand on souhaite la mort de son père pour avoir son bien. Aussi doit-on, quand on en a le loisir en cette vie mortelle, dépenser son bien en telle manière qu'on en sache rendre compte au jour du Jugement ; et si on attend qu'autrui le dépense, on est trahi vilement. Que personne ne se fie aux exécuteurs [testamentaires], car ce sont les plus terribles traîtres qui soient en terre. Ils promettent de faire droit [1] quand vous leur confiez le soin de vos affaires ; mais aussitôt que vous serez mort, ce droit se changera en tort. Pas une maille ne sera donnée là où vous l'aviez assignée, à moins qu'il se trouve un témoin du legs ou que le souverain intervienne et impose sa volonté.... Dieu n'y aura pas sa part. Les exécuteurs prendront tout à leur discrétion et feront le jugement : « Partageons, diront-ils : tout cela est à nous. » Telle est la patenôtre qu'ils en disent. Peu leur chaut de l'âme, où elle aille, mais ils s'occupent activement à partager les biens entre eux en parts égales [2]. »

Il n'est pas facile d'étudier dans le détail, cette rédaction où le début manque et dont les deux fragments sont séparés par une importante lacune. Toutefois on peut relever, comme venant de la *Disciplina clericalis*, la mention du « demi-ami ». Pour le

1. Faire droit, au sens du moyen âge, payer ce qui est dû.

2. Ces imputations contre les exécuteurs testamentaires sont fréquentes au moyen âge. Voir par ex. ; William de Waddington, éd. de l'*E. E. T. S.*, p. 202 et suiv. (cf. *Hist. litt. de la Fr.* XXVIII, 280) ; *Contes de Bozon*, pp. 103 et 156.

reste c'est bien, semble-t-il, la rédaction de *Barlaam* qui est suivie. Ainsi l'homme qui se voit obligé de recourir à ses amis a commis une faute réelle : il ne s'agit pas, comme dans la *Disciplina* d'un crime imaginaire. Mais il y a pourtant une divergence notable. Dans toutes les rédactions que je connais l'homme accusé et le souverain, empereur ou roi, ne sont unis par aucun lien de parenté. Ici c'est à son père que l'accusé doit rendre ses comptes; c'est son père qui le fera pendre s'il n'arrive pas à se justifier. C'est là une modification peu heureuse du type primitif.

Il y a encore une autre remarque à faire. Le fragment d'Oxford semble appartenir à un ouvrage moral où la parabole était citée à titre d'exemple. La parabole se termine avec la strophe 23. A la strophe 24 le texte continue comme suit : « Sire, dis-je, merci mille fois. Vous m'avez sagement appris et enseigné comment je dois aimer le monde, à quels amis je dois faire part des biens que Dieu m'a donnés... »

C'est le langage d'un disciple s'adressant à son maître, d'un fils parlant à son père. Et, à la strophe 26, le père ou le maître reprend son exhortation morale en nommant William celui dont il fait l'éducation. Nous avons donc peut-être ici les débris d'un poème moral, d'une sorte « d'enseignement », qui, je le répète, m'est complètement inconnu. Voici le texte :

1 ..... dependre
D'autri bens senz acunte rendre,
Kar celi
Qui volunters vult acunter
Dreit vult fere ȝ dreit aver
Et ren d'autri.

2 Son pere esteit un hom sage,
Ne trop hastifs ne trop volage;
Si s'aperçust bien,
ȝ quidout ben ke amender
Se devereit; pur ceo chastier
Nel volt de rien.

3 Un grant secle issi passa;
Le seneschal tuz jurs declina
De mal en pis.
Ne voleit lesser sa folie
Pur quant que fust en ceste vie,
Tant fu de mal suspris.

4 Quant son pere iceo vit,
A un son chevaler ad dit
K'il out nurrie
Ke il auge a son fiz
ȝ k'il le chastie par beaus diz
De sa folie.

5 Cil chevaler se mist avant,
Amunt ȝ aval l'ala querant,
Si ke, un matin,
Vint a une vile marchant; (*b*)
Entre ribauz le trova juant
Entur le vin.

6 A sei l'apela priveement,
Si le mist mult ducement
A resun,

De part son pere ki mult l'ameit
ꝛ le plus haut hom fet l'aveit
De sa meson.

7 « Beaus sire », dit li chevaler,
« Vus avez un hom a pere
« Mult vaillant,
« Qui mult vus aime de bone fei
« ꝛ fere vus vult, ben le sei,
« Honur mult grant.

8 « Ducement par mei vus prie
« Que vo ribaudie
« Des ore lessez.
« Venez! si le criez merci :
« Tuz vos trespaz, jeo vus affi,
« Vus serront pardonez.

9 — Sire », dit il, « jeo vendrai
« Ja quant parjué averai ;
« Alez devant. »
Cil s'en ala ꝛ cil renva
Qui tantost en ubli li mist
Le covenant.

10 Ne voleit a son pere aler, (*c*)
Einz se delita en son juer
Plus que ainz ne fist.
Plusors fee enveier le pere
Gent a lui pur lui chastier,
Mès ren ne profist.

11 Tuz jurs se tint a la folie.
Le pere, quant ceo ad oye,
Si ad juré
Que il le fra a furches pendre
S'il ne sache acunte rendre,
Tant est iree,

12 De chescun dener ꝛ maille
Et par escrit et par taille,
Senz ren mentir,
Puis icel primer jur
Que il fu fet receyvur
De l'empire.

13 Le fiz, quant ceo ad oy,
Mut fu dolent ꝛ marri
Et ben si dust,
Ke de son pere ben saveit
Que sa parole ne retrereit
Pur ren ke fust.

14 Umblement son pere priast
Que huit jours de respit li donast,
Et il le granta.
Et cil qui respit quis aveit (*d*)
A sa mere ala tut dreit,
Si l'acunta

15 Cum son pere pendre le voleit
S'il acunte rendre ne savereit
De primes que il fu senescal.
« Beau fiz », dit ele, « avez quis,
« Tant com fustes hom poustifs,
« Nul ami leal

16 « En ki vus pussez affier
« Pur vus au busoing leaument aider? »
Et il dist ke si,
Que deus amis entiers aveit
Quis, tant com poutifs esteit,
Et un demi.

17 « Beau fiz », dist ele, « dunc alez
« A vos amis, si les priez
« Par grant amur
« Que il od vus voillent aler
« Et del acunt vus aquiter
« A vostre jur. »

18 Et il monta ; si s'en veit
A un son ami ke mult ameit ;
Si le cunta

---

6 *d* Mult *en toutes lettres, et de même en quelques autres cas ; mais ordinairement ce mot est abrégé* — 7 *a Ms.* cheual' — 8 *b* vo, *ms.* v⁹, *c.-à-d.* vus ; *corr.* vostre — 9 *d* renva, *corr.* remist ? — 10 *d* enveier, *corr.* enveia — 16 *a* vus vas — 17 *a* alez, *ms.* aler

Com son pere mis l'aveit
Hors de la pousté ou il esteit
Et com il jura.....

19 ....
.....
.....
Servi n'ad nule des ore mès (f. 2.)
Pur ceo le lessoms en pès
Senz remenbrance.

20 Tant com l'om est en prosperitez
Par tut ad il amis assez,
Sachez de fi;
Mès, si tost com il est enterree
Tantost en est ublié;
N'en pense nul de li.

21 Allas! chaytif dolorus,
Com failli avez a estrus
De succurs quere
De ceus ki amer soliez
Tant com poer aviez
En ceste terre!

22 Vos aumosnes ȝ vos ben fètz
Vus esterront mult près
Au grant busoing;
Hardiement od vus irront
ȝ al acunte vus aideront
Senz assoing.

23 Tant pur vus en prieront
Ke Jhesu ȝ vus acorderont
Si k'il après
Vus mectra od ses amis
En la joie de paraïs
Ke ja ne cesse.

24 — Sire, dis jeo, mile fèz mercis. (*b*)
Curteisement m'avez apris
Et enseingné
Coment le mond dai amer,
Et as queus amis doner
De ceo ke Deu m'ad presté.

25 Ceo k'ai doné a ami ou parent
Tut ai perdu nettement,
Ceo m'est avis.
N'ainme pas meisme mon tresor;
De tant me sui aperceu ore
Par vos diz.

26 — Willam, dit il, se Deu me aide,
N'est enfant orendreit
De mere nez
Ki la meité, jeo vus affi,
Tant ayme le pere com le pere li;
Car sachez

27 Ja ne l'ait le pere si suet nurri,
Si ben gardé ne si cherri
Deskes atant
Que il seit de age pleinere,
Tut dis après la mort son pere
Serra desirant,

28 Pur aver un poi de heritage
Dunt le pere en tut son age
Ad esté mestre ȝ sire.
Itel amur est mult amere (*c*)
Quant le filz la mort son pere
Pur terriene chose desire.

29 N'est pas amur mès haunge aperte
Quant vousit de son pere la perte
Pur nul chatel.

---

19 Il manque à tout le moins un feuillet (plus probablement deux) qui contenait le récit de l'entrevue du jeune homme avec ses trois amis et le commencement de l'application morale dont nous avons la fin au feuillet suivant — 25 *d Corr.* N'aime pas mei, mais.

Pur ceo chescun se purpenst,
Tant com veit ꝛ liu ꝛ tens
En ceste vie mortel,

30 De sun chatel issi despendre
Que il sace les acunte[s] rendre
Au Jugement;
Et, s'il tant attent ke autri
Le despent, il est trahi
Mult viliment.

31 Ne s'affie nul en executurs,
Ke ces sunt les plus fers trayturs
Ke sunt en tere :
Il promettent de fere dreiture;
Quant vus les durrez la cure
De vostre afere ;

32 Mès tantost quant vus serrez mort
Serra cel dreit turné en tort,
Si k'il n'i ait
Une sule maille duné
La ou vus l'avez devisé,
Si ceo ne seit

33 Pur ple de aucun ki veü(?)... (*d*)
Ou par soverein ki le face
Par destresce fere;
. . . . . .
. . . . . .
. . . . . .

34 Ne ja Deu n'en avera part;
Tut tendrunt en lur agard
Et jugement front :
« Partons a dreit, tut est nostre. »
Ceo serra la paternostre
K'en dirrount.

35 De l'alme ren ne lur en chaud
Coment u en quele part ele ault,
Mès des chateus
S'entremettront vigrusement
Qu'il seient departiz owelement
Par entre eus.

36 Mès certes ja n'enjoieront
Cel aver ke si quis unt :
Tel ure vendra,
Meimes la manere k'il l'unt quis,
Tut dreit, issint ou pis,
S'en irra;

37 Ke chose que quise est par pechez
A hunte s'en va, ceo sachez,
Et a dolur,
Ne jamès bien n'achevera
Cil ki fausine amera
A nul jur.

(*Le reste manque.*)

IV. — FRAGMENT DE *RENART*

Nous avons déjà fait connaître deux fragments provenant de manuscrits dépecés de *Renart*. L'un, publié en entier dans la *Romania*, III, 373, avait été trouvé à Bruxelles [1], l'autre, dont on s'est contenté de donner un extrait (*Rom.*, XXXIV, 455), vient des archives de Maine-et-Loire. Ce dernier ne présente qu'un bien faible intérêt. Celui que je vais publier a plus de

---

33 *a Les deux derniers mots, rognés par le haut, sont d'une lecture incertaine. Il faudrait quelque chose comme* l'uevre sace.

1. Le fragment coté *b* par M. E. Martin, *Le Roman de Renart*, p. XXII.

valeur, bien qu'à vrai dire il appartienne à une famille qui nous est connue d'ailleurs.

C'est un feuillet qui forme l'une des gardes du ms. 257 de la Bibliothèque Sainte-Geneviève. M. Kohler, dans son catalogue de cette bibliothèque (I, 159) le décrit ainsi : « Le feuillet de garde de la fin du volume contient un fragment du Roman de Renard, soit les 56 derniers vers de la branche de la Jument et d'Ysengrin, et les 104 premiers de la branche du Renard et de la Mésange (XIVe siècle). Au bas du feuillet se trouve le chiffre *IIII^xx et X* qui indique probablement la place de ce feuillet dans le volume d'où il a été tiré. »

Ajoutons que le feuillet est à deux colonnes par page, que chaque colonne contient 40 vers, qu'il est relié dans le volume de telle sorte que ce qui paraît être le recto est en réalité le verso, et que l'écriture est du XIVe siècle, sûrement du commencement, peut-être même de la fin du précédent.

Le premier des deux morceaux qui se suivent dans ce feuillet (de la Jument et d'Ysengrin) appartient à la branche XIX de l'édition Martin, le second (de Renart et de la Mésange) est le commencement d'une branche qui dans certains manuscrits et dans l'édition de Méon (I, 166) commence comme ici, tandis que, dans la famille de manuscrits que M. Martin a suivie, elle se trouve jointe, dans la branche II, à un récit tout différent, celui de Chantecler et de Renart.

Voici le texte. Les numéros des vers sont ceux de l'édition Martin (t. II, p. 249). Pour le second morceau on trouvera la concordance avec l'édition à droite, entre [].

« No compaingnie esteroit bele.
« Car vos porpensez, damoisele,
« De ce vilain qui si vos tue
40 « Et vos fait traire a la charrue.
« Vos gaaingniez trestot son bien,
« Ne vos n'en averoiz ja rien
« Fors le noauz que il porra
44 « Et ce dont il cure n'avra.
« Haï ! Rainsaut, ma douce amie,
« Car venez en ma compaignie ;
« Si seroiz fors d'autrui dangier :
48 « Ne vos estovra charroier
« Ne ça ne la porter nul faiz,
« Et toz jors mais vivroiz en pais.
— Sire Ysengrin, se je peüsse,
52 « Vos compaignie chiere eüsse ;
« Mès je ne puis corre n'aler,
« Por ce voil ge ci pasturer.

---

42 Martin *avrez* ce qui fausse le vers. — 43 *porra* est certainement préférable à *avra*, leçon suivie par M. Martin.

« De mon pié destre, par derriere,
56 « Passai ier en une charriere ;
« Une espine me feri enz.
« Se la me traïez aus denz,
« A nul jor ne seroit partie
60 « De vos la moie druerie.
« Grant mestier vos porrai avoir,
« Car je ferai tot vos voloir ;
« Car, s'en vos velt gaignon huer,
64 « Je savrai trés bien regeter,
« Mordre des denz, ferir des piez.
« Qui comsivrai toz iert jugiez :
« Qui je porrai bien assener
68 « N'avra talent de regiber. »
Dist Y. : « Le pié mostrés,
« Celui ou l'espine sente[z],
« Tost la vos avrai ja sachie ;
72 « Ja mar i avra autre mire. »
Le pié li lieve et il s'acrout,
O ses ongles li vuide tot.
Que qu'Isengrin au voidier bron-
[che,
76 Et il le pié netoie et furche,
Rainsaut le pié a destendu, (*b*)
Et Y. si a feru
Entre le pis et le musel,
80 Tot quoi le geta el prael.
Ransaut s'en torne regibant,
Queue levée va fuiant ;
Et Y. tout quoi se gist,
84 Grant piece après, et puis si dist :
« Ahi ! maleüreus chaitis,
« Se ier oi mal, or ai hui pis.
« Ne me sai mès en qui fier,
88 « Ne puis en nului foi trover. »
Ainsi se demente Ysengrin,
Ici prent ceste branche fin.

Ici fenist de Rainsaut et d'Ysengrin, et commence de la mesenge.

Renart se leva par matin ;
Se s'estoit mis en son chemin,
Qar la fain durement l'estraint.
4 Si se demente et se complaint.
Que qu'il se plaint de sa losenge,
. . . . . .
Seur la branche d'un chesne crues
8 Ou ele avoit repost ses oes. [472]
R. la voit, si la salue :
« Conmere, bien soiez vos venue !
« Car descendez, si me besiez.
12 — R., fet elle, or vos tessiez,
« Voirement estes mes comperes,
« Se vos ne parfussiez si lerres ;
« Car vos avez fait mainte guis-
[che
16 « A maint oisel, a mainte biche,
« C'on ne s'en set a quoi tenir.
« Et que quidiez vos devenir ?
« Mauféwos ont si deserté [483]
20 « Q'en ne vos puet prandre a ver-
[té.
— Dame », ce respont le gorpil,
« Si voirement com vostre fil (*c*)
« Est mes filleus en droit batesme,
24 « Onques semblant ne fis ne
[esme
» De riens qui vos deüst desplere.
« Savez por quoi je nel doi fere ?
« Droiz est que nos le vos disons :
28 « Mesire Noble li lions [492]
« Si a par tout la pès jurée

---

5 Ici commence le texte de l'édition Martin, branche II, v. 469 — 6 Le copiste a passé un vers : *Atant es vous une mesenge* — 9 *voit* vaut mieux que *vit* (Martin) et c'est d'ailleurs la leçon de la majorité des mss. — 10 Suppr. *vos*

« Qui avra, se Deu plet, durée.
« Par sa terre l'a fet jurer
32 « Et a ses homes afier, [496]
« Qui ert gardée et maintenue.
« Grant joie en a la gent menue :
« Par tot iront en pluseurs terres,
36 « Que par tot charront mortiex [guerres,
« Et les bestes granz et petites, [501]
« La merci Deu, seront bien qui- [tes. »
La mesenge respont errant :
40 « R., or m'alez vos gabant,
« Mès, s'il vos plest, bessiez au- [trui,
« Que moi ne beseroiz vos hui. » [506]

Quant R. ot que sa comere [509]
44 Ne fera rien por son compere,
« Dame, fet il, or escoutez :
« Por ce que vos me redoutez,
« Les elz cliniez vos beserai. [513]
48 — Par foi ! » fet ele, « et je l'o- [troi.
« Clingniez donques. » Il a clin- [gnié,
Et la mesenge a empoingnié [516]
Plain son poing de mousse et de [fueille;
52 N'a talent que besier le voille,
Les guernons li conmence a tor- [dre,
Et quant R. la cuide aherdre,
Ne trueve se la mosse non [521]
56 Qi li fu remese el guernon.

La mesenge li escria :
« Haï ! R., quel pès ci a ?
« Tost eüssiez la pès enfrete
60 « Se ne me fusse arieres trete.
« Vos disiez que afiée [527]
« Estoit la pès et bien jurée (*d*)
« Et jurée l'avoit vo sire. »
64 R. li conmença a rire;
Si li a geté .j. abai. [531]
« Certes », fet il, « ge me gabai :
« Ce fis ge por vos poor fere.
68 « Vos qui chaut ? Or soit a refere;
« Je reclignerai autre foiz. [535]
— Or dont », fet elle, « c'est tot [drois. »
Cil clingne qui molt sot de bole;
72 Celi li vint près de la goule
R., mès ne vint pas dedenz ;
Et R. a geté les denz; [540]
Prendre la quide, mès il faut.
76 « R., » fet ele, « ce que vaut ?
« Ce n'iert mie q'en croire vos doie.
« En quel maniere vos querroie ?
« Se mès vos croi le maufeu [m'arde ! »
80 Ce dist R. : « Trop ies coarde.
« Ce fis ge por toi esmaier,
« Que je te voloie essaier, [548]
« Car, certes, je n'i entent mie
84 « Ne traïson ne felonnie ;
« Mès or revenez autre foiz,
« Tierce foiée, c'est li droiz. [552]
« Par non de sainte charité
88 « Par bien et par humilité.
« Bele conmere, sus levez !
« Par cele foi que me devez [556]

---

42 Il manque ici (comme dans *C M*) deux vers assez peu utiles au sens : *Ne ja por rien que vos diez | Icirt besiers n'ert otroiez.* — 53 *tordre*, corr. *terdre*. — 71 Ce vers est répété : la seconde fois le copiste a écrit *Cele cligne* — 73 *quide*, ms. *quite* — 73 Il y a comme ici *R.* dans les mss. *CM*; Martin *raiant* — 77 *mie*, corr. *ja*.

« Et que devez a mon filluel,
92 « Que j'oi chanter sor cel tilluel,
« Si refaisomes ceste acorde :
« De pecheor misericorde. [560]
« Cuidiez vos donc que je vos [morde? »
96 Mès cele fet oreille sorde [561]
Qui n'est mie fole ne lorde,
Ainz siet sor la branche d'un che- [ne.
Que que R. si se desrene,
100 Atant ez vos les veneors. [565]

Il suffit de comparer ce fragment avec les variantes consciencieusement relevées par M. Martin dans le tome III de son édition, pour lui reconnaître une étroite parenté avec les mss. *CMn*[1]. Ainsi, pour ne citer qu'un seul détail, dans le second morceau, entre les vers 42 et 43, les autres mss. ont deux vers de plus. Je ferai une autre remarque. On voit que dans notre fragment, la branche de Renart et de la mésange fait immédiament suite à la branche de Renart et de la jument. Il en est de même dans le ms. *C* (voir Martin, préface, p. VIII). Dans le ms. *M*, il y a cette différence qu'entre les deux se trouve intercalée la branche du Prêtre Martin. Le ms. *n* ne contient pas la branche de Renart et de la jument. Ces trois mss. forment un groupe que M. Martin désigne par γ et qui, selon lui, « contient un texte qui combine d'une façon arbitraire ceux des classes α et β[2] ». Je n'en suis pas convaincu. Cette famille, me paraît indépendante d'α et de β, et a certainement, en beaucoup de cas, conservé la bonne leçon. Elle a notamment le mérite d'avoir fait du récit concernant la mésange une branche à part, tandis que dans les mss. suivis par M. Martin, ce récit est soudé, bien à tort, à d'autres morceaux de sujets très différents. Remarquons en terminant que ce groupe γ acquiert une plus grande autorité par ce seul fait qu'il ne contient pas seulement les trois mss. avec lesquels M. Martin l'a constitué : il y faut joindre maintenant notre fragment et aussi le fragment trouvé à Saluces, que j'ai signalé tout récemment

---

95 Ce vers, qui est évidemment de trop, se trouve à cette même place dans plusieurs mss., notamment dans *C M*.

1. *C* = B. N. fr. 1579; *M* = Turin, Bibliothèque du roi, 151 ; *n* = Vatican, *Regina* 1699, seconde partie du ms. ; voir la préface de M. Martin, pp. VII, XV, XX. J'ai collationné moi-même le fragment de Sainte-Geneviève sur le ms. de Paris et sur celui de Turin.

2. *Observations sur le roman de Renart* (1887), p. 30.

d'après une publication italienne [1]. Il y a là une question qui le recommande à l'attention d'un futur éditeur du Roman de Renart [2].

V. — FRAGMENT D'UN MS. DU *ROMAN DE JULES CÉSAR* PAR JACOT DE FOREST

Je passais un jour par la rue du Vieux-Colombier, lorsque mon attention fut attirée par un feuillet de parchemin exposé à la devanture d'un marchand de curiosités. M'étant approché, je vis que ce feuillet, écrit à deux colonnes vers la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe, contenait un fragment de poème français, et, en ayant lu quelques vers, il ne me fut pas difficile d'y reconnaître le poème de Jules César par Jacot de Forest. Or on n'a signalé jusqu'à présent que deux copies de ce poème encore inédit : l'un à Paris [3] et l'autre à Rouen [4] : le fragment que le hasard mettait sous mes yeux offrait donc un certain intérêt. J'en fis l'acquisition et je vais en transcrire le commencement et la fin, l'importance du morceau ne me paraissant pas justifier une publication complète.

Ce feuillet contient 44 vers par colonne. Il a fait partie d'un ms. exécuté avec un certain luxe : les lettres initiales et finales sont alignées, et il y a dans les marges du haut et du bas des enjolivements rouges et bleus. L'écriture est très soignée. On en jugera par le fac-similé ci-joint, qui reproduit le haut de la première colonne du verso. Le livre, dont ce feuillet est probablement l'unique débris, était fort volumineux et devait contenir bien d'autres ouvrages que le *Jules César* en vers, car on lit, à la partie supérieure du recto, les chiffres, *.CCC. .xj.* Il y a un espace vide entre le premier nombre et le second, de sorte que je

---

1. *Romania*, XXXIV, 624-5.

2. G. Paris a déjà fait remarquer (*Rom.*, III, 374-5) que M. Martin n'avait pas apprécié à sa valeur le ms. *C*.

3. B. N. fr. 1457. M. Settegast en a extrait de nombreux vers qu'il a insérés dans les notes de son édition du *Jules César* en prose, de Jean de Thuin (voir *Romania*, XII, 380).

4. *Romania*, XV, 129.

ne sais s'il faut entendre fol. 311 ou fol. 300, onzième article. Pourtant la première interprétation paraît la plus probable.

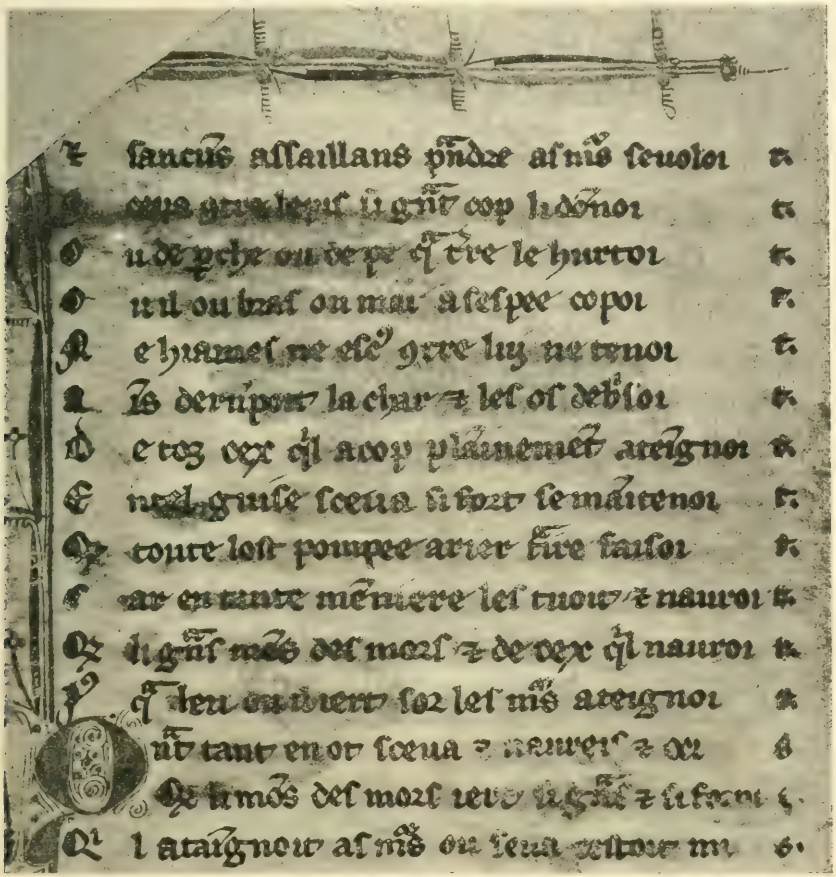

*En*tretant [1] que la gent Cesare fait cesser
*L*a fain qui les souprant, et qu'il cuide ester
A pais et a repos et asseür garder,
A lor murs par defors devoient arester,
5 Si com Cesar i vot ses homes ordener
Por les murs detenir et les tors detenser,

1. Les deux premières lettres sont coupées.

Pompeus est venus as murs soudainnement,
Que nuns de ceus de la nulle garde n'an prant,
Et tantost ces enseingnes fait desploier a vent
10 Et commande a sonner ces grailes erranment
Et buisines et cors a vois concordament;
Et il ont fait trestuit lors son conmandement,
Et se lievent trestuit, que mout grant fiertei rent
La grant noise et dou hu et des cors encement.

15 La grant noise c'on a en l'ost Pompé menei,
Et li hus et li cris c'on i a eslevei
De celle part ou il a son ost amenei
Les chevaliers Cesar ont si espoentei
Ke par paour sont tuit près en fuie tornei,
20 Et li hardi son près de deffendre aprestei :
Cil sont sor les defois remeis mors ou navrez.
Tantost a on as murs a grans hies hurtei
Et mout fort assailir cil qui l'a craventei
En a mout grant partie a la terre boutei,
25 Et lors a ens es tors le feu ardent getei,
Dont li marrien sont tuit esprins et embrasez.

Ja avoit fait Pompé des murs acraventer ;
Grant partie des tors en avoit fait verser [1]
. . . . . .
. . . . . .

---

1. Voici, en prenant le texte un peu plus haut, pour plus de clarté, le passage correspondant de Jean de Thuin (édit. Settegast, p. 92-3). On sait que, d'après M. Settegast, le poème de Jacot Forest serait la mise en vers de la prose de Jean de Thuin.

Quant Pompeus voit en tele maniere morir se gent de jour en jour et amaladir, il dist k'il ne veut plus demorer laiens. Dont commanda privéement a tous ses homes k'il s'apareillaissent pour assalir, et les a fait tourner celéement par .j. couviert chemin viers les chastiaus ke Cesar faissoit frumer; et entretant k'il quidoient iestre em pais a lor defois, et Cesar i voloit ordener ses homes pour desfendre les tors et garder, atant es vous Pompée venir si soudainement ke la gent Cesar ne s'en prendent garde, si les voient. Et Pompée fait ses enseignes desploiier, et commanda cors et buisines a souner ; dont lieve li hus et la criée par toute l'ost de cele part, et en furent si esfraét li chevalier de Cesar c'a poi qu'il ne s'en tornerent en fuies; et cil ki plus se firent hardit demorerent au defois sour les murs et i furent ocis. Dont commenchierent a hurter et a hier as murs, et tant assalirent k'il en

Entretant[1] que Sceva devant lui regarda
Por aviser sor coi trebuchier se laira,
170 Por ce que desoz lui par destroit l'ocirra,
.I. bons archiers de traire son dart aparila;
Si lansa a Sceva, si a droit l'asena
Que parmi l'orilliere dou hiaume li lansa
Le dart si que il l'oil senestre li creva;
175 Mais maintenant retrait et regeta (*sic*)
Le dart fors de son chief et avoec en osta...

Pour qu'on puisse juger de la relation de ce texte avec les deux autres, je vais transcrire les mêmes vers d'après le ms. de Paris, plaçant à la suite les variantes du ms. de Rouen (fol. 60 v°) :

Entretant que les gens Cesare fet cesser (*f. 66 v°*)
La fains quilles souprent, et qu'il cuident ester
A pais et a repos et asseür garder
Lor murs ou, por defois, devoient arrester,
5 Si com Cesar volt ses homes ordener
Por les tors detenir et les murs detenser,

Pompée est si venus as murs soudainement,
Que nus de cels de la nule garde n'i prent,
Et tantost les enseignes fet desploier au vent
10 Et conmende a soner les grailles erraument
Et buisines et cors a vois concordaument;
12 Et lors ont il trestout fait son conmandement,
12bis Et buisinent et cornent a vois et plainement,
13 Et si lieve li huz qui mout grant friente rent,
13bis Si que luie (*sic*) et demie l'oïst on amplement,
La grant noise du hu et des cors ensement.

---

abatirent a tiere une grant partie. Apriès jeterent feu grigois k'il orent appareillét es tours pour ardoir les et en firent vierser pluisours. Puis fist Pompée metre ses enseignes sour les murs.

Voir Lucain, VI, 118 et suiv.

1. Jean de Thuin (p. 99) : Et en çou k'il esgardoit a çou, uns archiers de Grece l'avise et li lance .j. dart et le fiert en l'oel seniestre, droit parmi l'oeliere dou hiaume, et li crieve. Et Sceva trait errament a lui le dart atout l'oel...

Voir Lucain, VI, 214 et suiv.

15 La grant noise c'on a en l'ost Pompé mené
Et li hus et li cris c'om i a eslevé
De cele part ou il a son ost amené
Les chevaliers Cesar ont si espoenté
Que par poor sont près tuit a fuie torné,
20 Et li hardi qui sont de deffendre apresté :
Cil sont sor lor defois remez mort ou navré.
Tantost a on as murs a granz hies hurté
Et mout fort assailli si c'om acraventé (*f.* 67)
En a mout grant partie et a terre bouté,
25 Et lors a on as tors le fu ardant geté,
Dont li mairien sont tost espris et embrasé.

Ja avoit feit Pompée des murs acraventer ;
Grant partie et des tors plus d'une fet verser
. . . . . .
. . . . . .
Entretant que Sceva devant lui regarda
Por aviser sor cui trebuchier se laira,
170 Por ce que desouz lui par destroit l'ocira,
Uns bons archiers de Grece son dart apareilla
Sa lance a Scevain, et si droit l'ascena
Que trés parmi l'oilliere dou hiaume li lança
Le dart si que il l'oeil senestre li creva;
175 Mais maintenant Sceva retrait et regeta
Le dart fors de son chief et avec en osta
L'oeil qui au dart pendoit, et, de l'ire qu'il a,
L'oeil et le dart emsamble desouz ses piez froissa.

Var. de Rouen : 2 qui les — 4 par defors — 7 *Toutes les finales des vers sont écrites* ant. — 8 n'en — 9 sez e. — 10 a sonner tost et apertemant — 11 a vois bien concordant Et cil lievent la noise qui retentist formant. *Par conséquent le v. 12 bis manque.* — 13bis plainemant — 14 ausemant — 15. P. levé — 16 demené — 17 il ot — 18 La gent au ber C. — 19 en f. — 21 les d. ou ocis ou n. — 25 es t. le feu grigois — 168 Cevals, *ici et ailleurs* — 169 Por esgarder — 172 S'a lanciét a Ceval.

Si l'on compare les trois textes, on reconnaîtra qu'ils sont indépendants. Il y a bien au v. 4 une faute commune au fragment et à *R* (*defors* au lieu de *defois*), mais elle est accidentelle, les deux mots ne différant que par une seule lettre : il est facile de prendre *i* pour *r*. Pour le reste le fragment s'accorde tantôt avec *P* et tantôt avec *R*. Souvent aussi il offre des leçons

particulières qui sont généralement mauvaises. V. 2 *cuide*, fragm., est fautif; il faut *cuident*, comme dans les deux autres textes. La leçon du v. 4 est corrompue dans le fragment. Les vers 11-14 diffèrent notablement dans les trois textes. Le fragment omet les vers 12 *bis* et 13 *bis* de *P*, et de ces deux vers le premier manque aussi dans *R*; au v. 13, *friente*, de *P*, est certainement la bonne leçon que le fragment a corrompue en *fiertei*, et que *R* a modifiée arbitrairement. Les vv. 23 et 24 sont évidemment corrompus dans le fragment : les deux autres mss. ont la leçon correcte. Au v. 25 on peut hésiter entre *grigois* de *R* et *ardent* des deux autres textes. V. 171 *Grece*, *PR*, est sûrement préférable à *traire*. V. 172 le cas régime *Scevain*, de *P*, est intéressant, mais ne se trouve que dans ce ms. V. 173, *orilliere*, fragm., au lieu d'*oilliere*, est évidemment fautif.

VI. — FRAGMENT D'UN POÈME SUR LA THÉOLOGIE MORALE

COMPOSÉ EN ANGLETERRE

Je serais heureux si quelqu'un de nos lecteurs pouvait nous apprendre de quel ouvrage le fragment qui suit est tiré. Je crois bien ne pas m'aventurer beaucoup en supposant que c'est le débris, peut-être unique, de quelque poème théologique ou moral, mais je suis obligé de m'en tenir à cette vague indication.

Il fait partie du recueil tactice, coté à la Bibliothèque de l'Université de Cambridge *Additional* 3303, qui renferme le fragment de chanson de geste publié ci-dessus (p. 22). C'est un feuillet de parchemin (19 cent. sur 14) à deux colonnes par page et à 34 vers par colonne. L'écriture, visiblement anglaise, est des environs de l'an 1300. La langue et la versification ne fournissent pas d'indices suffisants pour déterminer une date, même simplement approximative ; mais on peut du moins affirmer que le poème n'est pas plus ancien que le milieu du XIIIe siècle. Je le placerais volontiers vers la fin du règne de Henri III. Le poète fait rimer *-é* avec *-ié* (39, 40, 51-2, 59-60, 61-2, etc.), *u* avec *ou* 15-6, 45-6, 127-8). Il admet volontiers quatre et même six vers sur la même rime (27-31, 35-40, 59-

62, 85-8, 111-4), ce qui est fréquent dans les poèmes composés en Angleterre[1]. La grammaire est mauvaise : il y a de nombreuses fautes d'accord attestées par les rimes.

On trouve dans ce fragment la fin d'un récit et le commencement d'un autre. Le récit dont nous avons la fin est l'histoire de Tarsilla et de ses deux sœurs, contée d'après saint Grégoire, Homélies sur les Évangiles, II, XXXVIII (Migne, *Patr.*, *lat.*, LXXVI, 1291). Je joins en note la partie correspondante du texte latin, plaçant de temps à autre, entre parenthèses, des renvois à la traduction en vers[2].

---

1. Voir mon édition des *Fragments d'une vie de saint Thomas de Cantorbery*, p. XXXV.

2. Quadam vero nocte huic Tharsillæ amitæ meæ, quæ inter sorores meas virtute continuæ orationis, afflictionis studiosæ, abstinentiæ singularis, gravitate vitæ venerabilis, in honore et culmine sanctitatis excreverat, sicut ipsa narravit, per visionem atavus meus Felix, hujus Romanæ ecclesiæ antistes apparuit, eique mansionem perpetuæ claritatis ostendit, dicens : « Veni, quia in hac te lucis mansione suscipio » (*v. 12*). Quæ, subsequenti mox febre correpta, ad diem pervenit extremum. Et, sicut nobilibus feminis virisque morientibus multi conveniunt, qui eorum proximos consolentur, eadem hora hujus exitus multi viri ac feminæ ejus lectulum circumsteterunt, inter quas mater mea quoque adfuit (*v 22*) ; cum subito sursum illa respiciens, Jesum venientem vidit, et cum magna animadversione cœpit circumstantibus clamare, dicens : « Recedite ! recedite ! Jesus venit ! » Cumque in eum intenderet quem videbat, sancta illa anima a carne soluta est, tantaque subito fragrantia miri odoris aspersa est, ut ipsa quoque suavitas cunctis ostenderet illic auctorem suavitatis venisse (*v. 34*). Cumque corpus ejus, ex more mortuorum ad lavandum esset nudatum, longo orationis usu in cubitis ejus et genibus, camelorum more, inventa est obdurata cutis excrevisse, et quid vivens ejus spiritus semper egerit, caro mortua testabatur (*v. 42*). Hæc autem gesta sunt ante Dominici natalis diem. Quo transacto, mox Æmilianæ sorori suæ per visionem nocturnæ visionis apparuit, dicens : « Veni ; ut quia natalem Dominicum sine te feci, sanctum Theophaniæ diem jam tecum faciam » (*v 52*). Cui illa protinus, de sororis sue Gordianæ salute sollicita, respondit : « Etsi sola venio, sororem nostram Gordianam cui dimitto ? » Cui, sicut asserebat, tristis vultu iterum dixit : « Veni ; Gordiana etenim soror nostra inter laicas deputata est » (*v. 61*). Quam visionem mox molestia corporis secuta est, atque ita, ut dictum fuerat, ante Dominicæ apparitionis diem, eadem molestia ingravescente, defuncta est (*v. 68*). Gordiana autem, mox ut solam remansisse se reperit, ejus pravitas excrevit, et quod prius latuit in desiderio cogitationis, hoc post effectu pravæ actionis exercuit, nam

Le second morceau est la vie de Malcus, moine captif. L'original est la *Vita Malchi, monachi captivi*, de saint Jérome, qui est comprise dans le premier livre des *Vitæ Patrum* de Rosweyde (réimpression dans Migne, *Patr. lat.*, XXIII, 55). Cette légende a été plusieurs fois traduite en prose française — je donne sur ces versions d'abondants renseignements dans le t. XXXIII (sous presse) de l'*Histoire littéraire* — mais je n'en connais aucune traduction en vers, sinon l'imitation de La Fontaine.

Faut-il croire que l'ouvrage dont le feuillet de Cambridge paraît être le seul reste était un recueil de vies de saints en vers? Je ne le crois pas. Les deux morceaux ne sont pas indépendants l'un de l'autre : ils sont reliés par quelques vers de transition qui se trouvent à la fin du premier. Je crois donc que les deux légendes de Tarsilla et de Malchus ont été introduites dans l'ouvrage à titre d'exemples. Cet ouvrage devait être une compilation de théologie morale, à l'usage des laïques. On sait qu'il a été composé en Angleterre plusieurs de ces compilations versifiées. On peut citer le *Manuel de péchés* de William de Waddington, la *Lumiere as lais* de Pierre de Peckham, les *Évangiles des Domées*, le *Corset*, etc. Mais il a dû en exister bien d'autres qui ne nous sont pas parvenues.

Une noyt mut aveyt velyé
E en ureyson travalié;
Sumoyl prist, si li fust vis
4 Ke un apostolie Felix
(Ke a le pere saynt Gregorie,
Ke Deus eyt en memorie,
Pere esteyt) z si parla
8 A Tarsille ke la trova,
E la joye le ad mustré
Ki jammès ne ert terminé,
Sy li dist : « Venez a moy;
12 « En ceste joye vus receveray. »
Cele tost esteyt esprise
De une fevere ke en fere guise
La anguissa dekes ele morust
16 Come nus covendra trestut.
Mès quant ele morir devereyt
Grant assemble i esteyt
De prodeshomes, de femmes [seyntes
20 Ke pur ly fesayent pituse[s] [pleyntes.

7 Corr. *issi p.*?

oblita Dominici timoris, oblita pudoris et reverentiæ, oblita consecrationis, conductorem agrorum suorum postmodum maritum duxit. Ecce omnes tres, uno prius ardore conversæ sunt, sed non in uno eodemque studio permanserunt, quia, juxta Dominicam vocem, « multi sunt vocati, pauci vero electi » (Matth. XX, 16).

La mere saynt Gregorie i fu
Ke la chose ad oy e veu,
Ke, quant ele devereyt morir,
24 Jhesu Crist veeyst venir,
Dunt ele ad mut haut criez :
« Jhesu vent ! car departez ! »
E si come garda sus ver ly
28 Le esperit noble rendi
E le alme s'en departi
Ou ly sire ke vint pur ly,
E si aveyt tant de fleyrur
32 Ke bien fu mustré ke auctur
De duceor i fust venu,
Ly noble sire, ly duz Jesu.
Or esteyt le cors liveré, (*b*)
36 Come manere fust, ke fust lavé;
Lors esteyt le quir trové
A cutes e a genuz enflé
Come de chamel ust esté,
40 Tant aveyt geu e genulié;
Dunt la char morte tesmonia
Quele fust la vie ke ele menad.
Si esteyt par un dimeyne le jor
44 Devant la nativité Nostre Segnior.
Après tost si aparust
A Emiliane ke ele ama mut;
Si ly dist treducement
48 Parole bele, ky le entent :
« Pur ceo ke jeo ay en joye u
« La nativité Jesu
« Sanz vus, la Tiphaine, sachez,
52 « Ou grant joye ou mey averez. »
Quant Emiliane ceo oy a,
E ele tantost demanda
Ke Gordiane serreyt,
56 E si ele sule demureyt.
Ou murne chere la respundist
Sa soer Tarsilla, si la ad dist :
« Bone soer, avant venez,
60 « Car Gordiane, ceo sachez,
« Entre seculers est alugnié,
« Par la vie ke ad mené. »
Emiliane se esvelia,
64 La avision nent ne ublia,
E la maladie la prist
Dunt un poy de ure languist,
Ke devant la Tiphaine fini
68 La vie ke out mené ici.
E Gordiane, quant aparceyt (*c*)
Ke ele sule remaneyt,
Tost ad apertement mustré
72 De quel curage ele out esté,
Car ele prist tost un barun
Ke il valeyt set Deus u nun :
Un vassal ke sout semer
76 Sun semayl pur son luer.
Bien vey treben comencerent.
Tutes une corde tirerent
E esteyent en fin' amur
80 De paer lur creatur.
Pur ceo di ke nul ne deyt
De sey fier, quey que il seyt,
Car cil ke set que il est uy
84 Car est si demeyn seyt issi :
Pur ceo covent ke seyt gardé
Le quer en bon e en chasteté.
Par le quer est checon nomé
88 Net u ord devant Dé
Ki set les privetés de quer
E les fèz de checon ber.
Il set ke eyme chasteté,
92 Ky lecherie e foleté.
Ke ceo seyt veyrs je vus dirray
Un example ke jeo trovay.
Jeo le trovay en escrist
96 De un seynt home ke la le mist.

De Malco monaco aliquando captivo.

Si dist ke un jevenes hom esteyt-
Ke Nostre Sire treben ameyt,

---

74 Ce vers est peut-être corrompu. Le latin n'est ici d'aucun secours, la traduction étant très libre — 84 Corr. *Com set...* ? — 86 Corr. *en bone chasteté.* — 91 *ke*, corr. *ki.*

De quer net, de pur curage.
100 Cel siecle tint tut a folage,
Ke pur Deu gerpi pere e mere
E heritage de grant manere
E se rendi en moniage, (*d*)
104 Car a ceo tret sun corage,
En Syrie, en une cité
Ke Marok esteyt clamé.
Sun abé esteyt mut prodhom,
108 Se freris de grant religion.
Il meymis esteyt debuneyre
A tuz e de bon affere.
Malcus esteyt apellé,
112 De se freris mut amé.
Quant longement i out esté,
Une novele i est levé
Ke sun pere mort esteyt
116 E il autre heyr ne aveyt,
For ke ly, si fu riches hom
De terres e de pocession.
Ly jevenes hom de ceo pensa
120 E 'son quer ne chastia,
Come mut de altre gent ne funt
Quant en pensé entré sunt,
Mès pensa ke fereyt grant damage
124 Si issi noble heritage
Par defaute de heyr irreyt
Issi ke nul pru n'i avendreyt,
E pensa, si il i fust,
128 Le affere amendereyt trestut,
Car d'une pose le tendreyt
E puys trestut le vendreyt
E durreyt as orphanins,
132 A vewes e a pelerins,
E sa mere purvereyt
Si ke defaute n'i avereyt.
Deu ! come ici out grant queyn-
[tise !
136 Car ly diables quant en sa guise...

Paul Meyer.

---

108 Corr. *Li frere* ?

AN EARLY MS. OF *GUI DE WARWICK*

The library of the late Sir Henry Hope Edwardes, which was dispersed by an auction-sale at Christie's in May 1901, included two mss. which have formed the subject of articles in *Romania* [1]. The first of these contains a Life of St. Margaret, not known elsewhere, together with a copy, unique in parts, of Adgar's Miracles of Our Lady; but in point of interest and importance it is completely eclipsed by the second, which is no other than the now famous *Chançun de Willame*. A third ms. in Old-French was acquired at the same sale by the discerning iand fortunate bibliophil to whom these two treasures fell; and through his kindness I am now enabled to introduce it (but not ts owner, for he still prefers that his anonymity should be respected) to the readers of *Romania*. It does not add a new epic to the language, like the *Chançun de Willame*, nor does it even rival the Adgar-ms. in giving us fresh texts of minor importance; but it deserves some notice at least, being certainly one of the oldest — if not indeed actually the oldest — of the extant mss. of *Gui de Warwick*.

Though still inedited, the poem is well known from the various English translations and the 15th cent. version in French prose, as well as from many articles devoted to the study of one or more of the mss. A useful summary of the bibliography of the subject may be found in Dr. Oscar Winneberger's inaugural-dissertation [2], or in Dr. Max Weyrauch's

1 XXXII, 394, 597.

2. *Ueber das Handschriftenverhältnis des altfr. Guy de Warwick*, Marburg, 1889.

more recent work [1]. It will perhaps be convenient to repeat here the list of mss., adding their dates when possible, so as to show more readily the significance of the addition which is now to be made to their number. Following Dr. Winneberger's enumeration, those known hitherto are :

1. WOLFENBÜTTEL, Cod. Aug. 87, 4. Imperfect. Assigned by C.P.C. Schönemann [2] to the end of the 13th cent. ; dated " 13-14 Jahrh. " by Dr. O. von Heinemann in his recent catalogue [3].

2. PARIS, Bibl. Nat., fr. 1669 (anc. 7656. 3, Colbert 1289). Complete. Analysed by Littré in *Hist. litt. de la Fr.*, XXII, 841-851, who describes it as " une transcription faite manifestement par un copiste anglais, à la fin du XIIIe siècle ou au commencement du XIVe ". The *Cat. des mss. français*, tome I, 1868, p. 284, says merely " XIIIe siècle ". The first 28 lines were printed by M. Paul Meyer in the *Bulletin de la Soc. des anc. textes fr.*, 1882, p. 62.

3. LONDON, College of Arms, Arundel 27. Complete. Beginning of the XIVth cent. See the *Cat. of the Arundel mss. in the Coll. of arms*, by C. G. Y. (i. e. Sir Charles Young), 1829, p. 38.

4. CAMBRIDGE, Corpus Christi College, 50, art. 6 in Nasmith's *Catalogus*, 1777, pp. 32-3, where it is dated " seculo XIII ". Complete. Through the courtesy of Mr. C. W. Moule, fellow and librarian of Corpus, I was enabled to procure the photograph of the first page, which accompanies the present notice. Dr. Warner and the other experts whom I have consulted agree with me in assigning it to the latter half of the XIIIth cent., though Zupitza [4] put it as late as the XIVth. The first 28 lines were printed by M. Meyer in the *Bulletin*, p. 63, and the last 20 are printed below from his transcript, which he kindly placed at my disposal.

5. LONDON, Brit. Mus., Harl. 3775, ff. 15-26 b. Imperfect. *Circa* 1300. See H. L. D. Ward, *Cat. of. Romances*, I, 471-484; the first 28 lines printed in *Bulletin*, p. 63.

6. LONDON, Brit. Mus., Roy. 8 F IX. ff. 105-159. Imperfect. Early XIVth cent. See Ward, I, 485-7.

7. OXFORD, Bodleian, Rawl. D 913 (formerly Rawl. Misc. 1370), ff. 86-89. Fragments. Beginning of the XIVth cent. ; see W. D. Macray, *Cat. Codd. mss. Bibl. Bodl.*, pars V, fasc. IV, 1898, col. 141.

---

1. *Die mittelengl. Fassungen der Sage von Guy of Warwick und ihre altfr. Vorlage*, Breslau, 1901, forming Heft II of E. Kölbing's *Forschungen zur engl. Sprache und Litteratur*.

2. *Serapeum*, III (1842), p. 355.

3. *Die Hss. der Herzogl. Bibl. zu Wolfenbüttel*, VII (1900), p. 109.

4. *Zur Literaturgeschichte des Guy von Warwick* (1873), p. 8.

[Winneberger counted, as No. 8, two small fragments at Oxford, which Mr. Madan kindly identified for me, not without trouble, as ff. 88-89 of Rawl. D. 913 (see No. 7 above). They were first printed in 1814, by the Rev. J. J. Conybeare [1].]

9. MARSKE HALL, Yorkshire, library of Mr. d'Arcy Hutton. Imperfect. Described by M. P. Meyer (*Bulletin*, pp. 43-60), who says « Il a été, sans aucun doute, exécuté en Angleterre. L'écriture est normande et paraît appartenir aux dernières années du règne de Henri III. »

[« Ms. Howard, Coll. Arm. 14 ist nirgends zu finden. » So Winneberger, having evidently taken the reference from « A Clerk of Oxenforde », who states [1] that « *three* copies certainly exist in England, *viz.* one in ms. Harl. 3775. 2; the second in ms. Howard, Coll. Arm. 14; and the third in Bennet Coll. Camb. No. 50. 6 ». On making inquiry at the College of Arms, I was assured that no Howard mss. were preserved there, though that name might, of course, have been applied with propriety to what is known as the Arundel collection; and there can be no doubt that « A Clerk of Oxenforde » meant to refer to Arundel 27 (No. 3 above), which was formerly numbered 154.]

10. CHELTENHAM, Phillipps 8345. Winneberger says « Ueber Lückenhaftigkeit ist nichts bekannt ». But he probably overlooked a notice of this ms. by C. Sachs [2], which would have escaped me but for a timely word from M. P. Meyer; no hint is given there of any imperfection, so it may be presumed to be complete. Sachs assigns it to the thirteenth century. The first 28 lines are printed in the *Bulletin*, p. 62.

11. CAMBRIDGE, University Library. A single leaf, found by Mr. Jenkinson in an old book-cover. Described at a meeting of the Cambridge Antiquarian Society, on Mar. 7, 1887, by Prof. Skeat, who says [3]. « The writing is perhaps as early as the thirteenth century » : but the beginning of the fourteenth century is a more probable date. We shall return to this fragment further on.

The Edwardes ms. was numbered 565 in Christie's sale-catalogue, where it is described as follows [4] :

---

1. *The British Bibliographer*, by Sir Egerton Brydges and Joseph Haslewood, IV, 268. See an article in the *Gentleman's Magazine*, XCVIII. II (Dec. 1828), 495, over the signature « A Clerk of Oxenforde », which Mr. Madan tells me was a pseudonym used by Sir Frederick Madden.

2. *Beiträge zur Kunde alt-fr., engl. und provenz. Literatur* (Berlin, 1857), pp. 50-54.

3. See *Academy*, XXXI, 224-5.

4. *Catalogue of the choice and valuable library of Sir Henry Hope Edwardes, Bart., deceased*, p. 68.

Roman de Guy Comte de Warwick, manuscript of the XIVth century, on vellum (80 leaves) *brown morocco extra, by Bedford.*

It contains 80 leaves of vellum, measuring 230 by 156 millimetres, in ten quires of eight leaves. The script is in double columns of 40 lines, written throughout in one hand, probably towards the middle of the thirteenth century. At the beginning is a large ornamental initial in red, white, blue and green; the sections of the poem are marked by smaller initials, red with green flourishes, or blue with red flourishes. From the accompanying photograph the hand will be readily recognised as that of the *Chançun de Willame*; and there can be no doubt that these two mss. and the Adgar-ms. were in one volume, along with other pieces, at some time not long before the Edwardes sale. All three were bound uniformly by Bedford, probably in the latter half of the nineteenth century, and the numbers (3), (4) and (6) were pencilled, apparently about the same time, at the top of the first page of *Gui*, *Willame* and *Adgar* respectively. There is nothing to show what N^os^ (1), (2) and (5) were, nor how many pieces followed *Adgar*. The present owner tells me, however, that he remembers seeing another volume, similarly bound, and pencil-numbered in double figures, at the Edwardes sale; he also finds indications that *Adgar* was not originally bound up with *Gui* and *Willame*, but that it joined them at some unknown period before the middle of the fifteenth century. However this may be, let us hope that the missing numbers will some day come to light, and prove not unworthy of their whilom companions.

The poem contains 12,762 lines in this ms., part of fol. 80 r° and the whole of fol. 80 v° being left blank, while many of the other pages have more than 80 lines of verse, lines accidentally omitted having been inserted in the margins by the original scribe. As I have not had an opportunity of studying Dr. Winneberger's article in the *Frankfurter neuphilologische Beiträge*, 1887, where he explains the principles on which he classifies the mss., no attempt is made here to assign to the Edwardes ms. its proper place in his scheme. The following extracts will however, it may be hoped, be of some service towards this end.

Ms. Edwardes

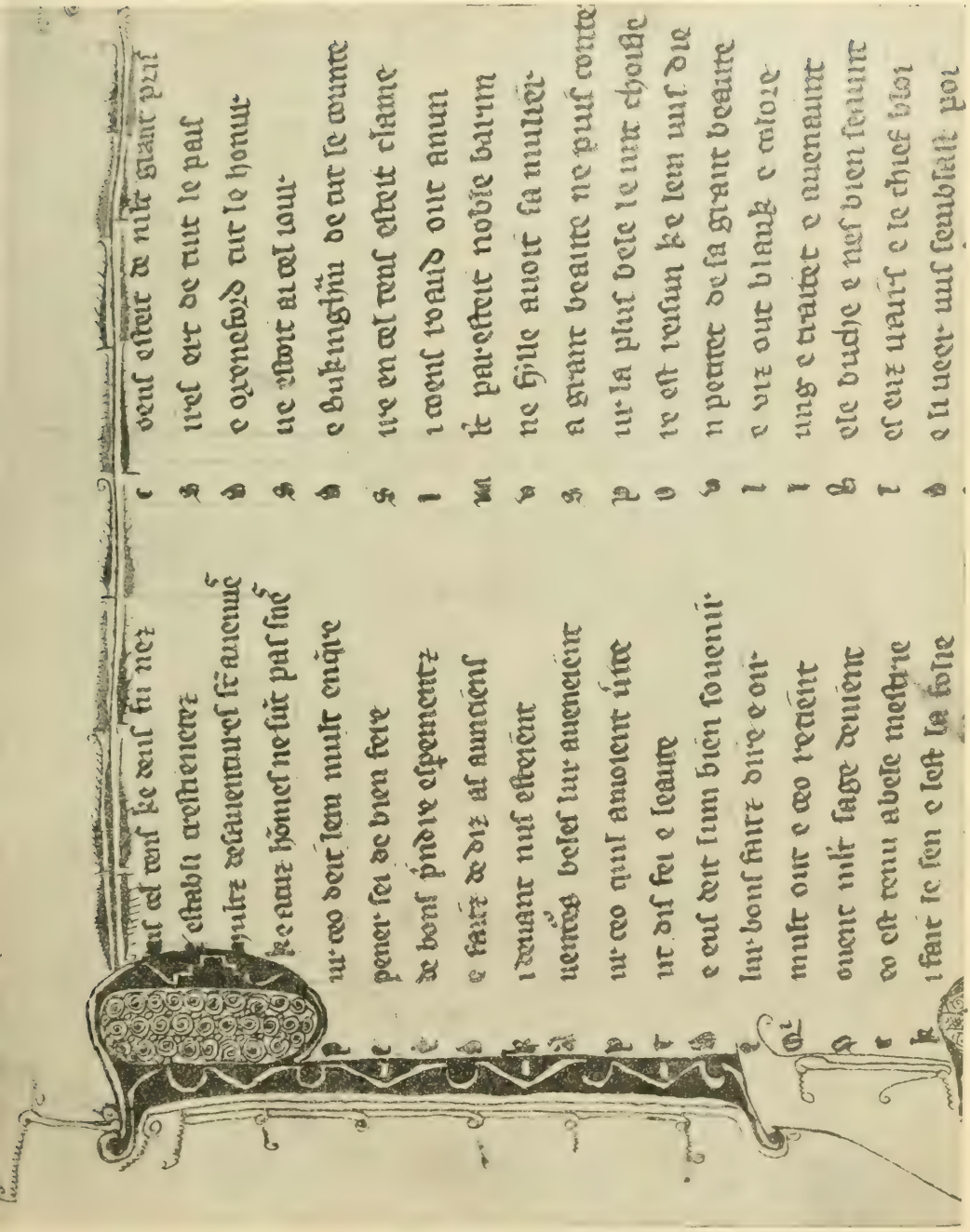

C.C.C. CAMBRIDGE, 50

The opening lines are :

Puis cel tens que Deu fu néd,
E establi fu la crestientéd,
Multes aventures sunt avenues
4 Que a tuz homes ne sunt seües.
Car (*l.* Pur) ço deit l'om mult enquere
E pener sei de ben faire,
E des boens prendre esperemenz
8 Des faiz, des diz as ancïens
Qui devant nus esteient.
Aventures beles lur aveneient
Pur ço qu'il ameient verité,
12 Tut dis fei e lealté.
D'els deit l'om ben sovenir
E lor bons faiz dire e oïr.
Ki mult ot e ço retient
16 Sovent mult sage devient;
Iço est tenu a bele mestrie
Ki fait le sen e laist la folie.
De un cunte voluns parler
20 Ki mult fait a preiser,
E de un sun seneschal
Ke preuz ert e leal,
E de sun fiz, un damaisel,
24 Qui mult par ert e gent e bel,
E cum il amat une pucele,
La fille al cunte, que mult ert bele.

En Engletere uns coens esteit,
28 En Warewic la cité maneit.
Riches ert e de grant poeir,
Cointes e sages, bon chevaleir;
Riches ert d'or e d'argent,
32 De dras, de seie, de veisselement,
De forz chastels, de riches citez;
Par tut le regne ert mult dotez.
N'aveit home en tote la tere
36 Ki vers lui osast prendre guere,
Que par force tost nel preïst (f. 1 *b*)
E en sa chartre le meïst.
Bons chevalers mult ama,
40 Riches dons sovent lur dona;
Pur ço fud cremu e doté
E par tut le regne preisé.
Coens esteit de mult grant pris,
44 Sires ert de tut le païs;
De Oxeneford tote l'onur
Sue esteit a icel jur;
De Bokingeham, de tut le cunté,
48 Sires en icel tens esteit clamé.
Li coens Roalt out a nun ;
Mult par esteit noble barun.
Une fille aveit de sa moiller ;
52 Sa grant belté ne puis cunter,
Pur la plus bele l'unt choisie.
Ore est raisun que l'um vus die
Un petitet de sa grant belté :
56 Le vis out blanc e coluré,
Long e traitiz e avenant,
Bele buche e nés ben seant,
Les oilz veirs e le chef bloi,
60 De lui veer vus semblast poi,
Bien faite de cors, de bel estature,
Tant par ad dulce la regardure;
Curteise ert e enseigné,
64 De tuz arz ert enletré;
Ses meistres esteient venuz
De Tulette, tuz blancs chanuz,
Ki l'aperneient d'astronomie,
68 D'arismatike, de jeometrie;
Mult par ert fere de corage.
Pur ço qu'ele ert tant sage
Dux e cuntes la requereient,
72 De multes teres pur lui veneient;
Mais nul d'els amer ne voleit
Pur ço que tant noble esteit.
Felice fud la bele apelée;
76 Pur sa belté fud mult amée.
De totes beltez ert ele la flur; (f. 1*c*)
Tant bele ne fud a icel jur.
Ki totes teres dunques cerchast
80 Une tant bele n'i trovast.
Ki tote sa belté contereit
Trop grant demorance i freit.

De la pucele larrum ester;
84 Del seneschal voldrum parler,
Ki mult ert corteis e sage.
. . . . . .

This may be compared with ll. 1-85 of the Marske ms., printed in the *Bulletin*, 1882, pp. 46-9.

The following lines correspond to the first six lines of Royal 8 F IX (cf. Ward, *Cat. of Romances*, I, 485) :

Ore s'en va Gui del estur; (f. 1c)
Mult demeine grant dolur.
Le cors Heralt od lui porta,
Sun compaignun, qu'il tant ama.
Tut dreit s'en va a un abbeie
Qu'il vit ester pres de la veie.

The passage in which Harl. 3775 breaks off (Ward, I, 484) is here :

Gui dit a ses compaignuns (f. 19 *c*)
« Seignurs, ore tost nus armuns,
Les Sarazins irruns assaillir. »
Chescun se peine de bien ferir;
Hastivement se sunt armez,
En lur destrers sunt puis muntez.
Ferir les vont erralment,
N'i ad mes esperniement.
Gui va ferir l'amirail;
Escu ne halberc ne li valt un ail.

The passage in which the Marske ms. is defective (see *Bulletin*, p. 49) begins :

« Deus! Dunt m'est venu cest en-
[combrer? (f. 64 *b*)
« Ja ne combati jo pas pur luer
« Ne pur chastel ne pur dungun,
« Ainz fis pur mun bon compaignun
« Que de peril voleie delivrer
« Dunt il out mult grant mester,

and ends :

Venuz sunt par devant l'empereur
(*f.* 65 *d*).
Li quons Terri n'est pas asseur.
« Sire enpereres », ço ad dit Gui,
« Veez ci le bon cunte Terri ».
Li empereres le regarda,
E Terri sun chef enbruncha,
Car de li grant poür aveit.
E li empereres li diseit:
« Este vus ço li quons Terri
« De Guarmeis, li fiz Alberi?
— Oil sire », fait il, « ço sui mun;
« Ore sui chaitif, ja fui barun. »

The story of Guy ends with the death of Felice :

Qu'ele après la mort sun seignur
[(f. 72 *c*)
Morut al cinquantime jur;
Après li se fist mettre, par amur,
Sevelie fu a grant honur.
Ensemble sunt en la compaignie
De nostre dame sainte Marie;
E issi nus doinst Deu servir
Ke en sa glorie puissum venir.
[Amen.

The poem ends at this point in the Royal ms. : see Ward, I, 487. The Edwardes ms. has a two-line space, and then goes on with the usual continuation, of which Guy's son Rainbrun is the hero :

Ore avez, seignurs, de Gui oï
Cum il sa vie en ben feni :
Fei e lalté tut dis ama,
Sur totes riens Deu honura,
E Deu le gueredun li rendi,
Cum vus avez ici oï.
Totes buntez en li esteient,
Aventures beles li aveneient,
En bataille ne vint, ne en estur,
U il ne fust tenu al meillur.

Quant li quons Terri oï aveit
Ke Gui sis compainz morz esteit,
Al rei vint d'Engletere
Le cors sun compaignun requere.

The concluding section is :

Quant iloec unt sejurné (f. 80)
Tant cum lur est venu a gré,
Al cunte unt puis congié pris,
Aler voldrunt en lur païs;
Desoremès ne finerunt,
A la mer si vendrunt.
Quant a la mer venuz sunt
Hastivement passer se funt;
A Lundres sunt tut dreit alé,
U le rei Adelstan unt trové.
Le reis encontre els est alé,
Od li le mielz de la cité.
Mult durement les ad honuré (f. 80 *b*)
E del suen assez doné;
A Rainbrun rent sun cunté,
E si li acreist mult sun fé.
Treis jurs i sunt sejurné,
Al quart unt pris lur congié.
A Warewic vont, a la cité;
Cil del païs en sunt mult lié.
Rainbrun prent de ses homes feltez;
Mult par est entr'els amez.
Heralt s'en va a Walingeford,
A sun chastel qui est bon e fort;
Desore i voldra sejurner
Od sa femme, la bone moiller,
Car mult ad sun cors travaillé
En plusurs terres, pur sa lealté.
De ceste estorie voil fin fere;
Plus ne voil des ore retraire.
Bel essample i puet l'um prendre,
Qui ben le set e velt entendre :
De prouesce amer e lealté tenir,
De tuz bens faire e mals guerpir,
Orguil e richesces aver en despit,
De Guiun nus aprent l'escrit;
Ço fu la sume de sa valur,
Qui tut guerpi pur sun Criatur.
E cil, qui en la sainte Trinité
Uns Deus est, par sa pité
Nus doinst en tere lui servir,
Que a lui en glorie puissums venir. Amen.

The last twenty lines may be compared with the following extract from the Corpus ms., for which my thanks are due to M. P. Meyer :

Heraud s'en va a Walingeford, (f. [182)
A son chastel bon e fort;
Des ore i vodra sojurner
Od sa femme, bone mulier,
Kar mult ad son cors travaillé
En plusurs lius, por sa beauté.

De ceste estorie voil fin faire;
Plus n'en voil des ore traire.
Bel ensaumple i peut em prendre,
Qui bien la siet e veut entendre :
De pruesce amer, leauté tenir,
De tuz biens faire e mal gerpir,
Orguil, richesces aver en despit,
De Guion nus aprent le escrit;
Ceo est la summe de la valur
Ke tut guerpi pur sun Creatur.
E cil, qui en la sainte Trinité
Un Deu est, par sa pité
Nus doint en terre si servir,
Ke a li en glorie puissums venir. [Amen.

The Cambridge fragment [1] consists of a single leaf of vellum, measuring 205 by 149 millimetres, in double columns of 30 lines; each section begins with a large red initial, in the other lines the first letter is touched with red. The text deals with Guy's victory over the dragon and his betrothal to Felice, answering to ll. 6947-7078 of the fifteenth century English version [2]; the corresponding passage in the Edwardes ms. runs from fol. 46 *d*, l. 7, to fol. 47 *c*, l. 20. The Cambridge text is as follows :

La beste chet, ne puet avant,
Crie e brait, grant doel fesant.
Gui se retret atant arere
4 Pur la puur [3] que est si fere.
Puis que beste [4] mort estoit
De [5] lungur trente pez avoit.
Gui lui va le chef couper,
8 Ensemble od lui le fet porter.
Si vient [6] a ses compaignons

1. N° 11 in the foregoing list. I am greatly indebted to Mr. Jenkinson for his courtesy in sending it to the British Museum for my use.

2. *The Romance of Guy of Warwick*, ed. Zupitza, Early Engl. Text Soc., 1875-6, pp. 199-203.

3. *Edw.* pulence. *Edw. has two additional lines after l. 4* :

Ne i osa dunc adeser,
En loinz s'en ala reposer.

4. *Edw.* la beste.

5. *Edw.* En. *For ll. 7-8, Edw. has* :

Pur merveille l'unt tuit mesurée
La gent qui erent de la contrée;
La teste puis trencher ala,
Ensemble od sei la emporta.

6. *Edw.* Revenuz est.

Que pur lui sunt[1] en afflictions.
A Everwyc puis s'en ala,
12 Al roi le chef presenta;
Lui rois mult heité se fet[2]
Quant sein e heité le veit.
A Everwic unt le chef pendu,
16 A grant merveille l'unt tenu.

Gui al roi ad cungé pris,
Si s'en vet[3] en sun païs.
A Wailigfort[4] s'en est alé;
20 Ceus[5] del honur i ad trové,
Que pur lui grant joie firent,
Meint jors de lui ren[6] n'oïrent,
Quar sis peres[7] mort estoit,
24 Autre eir de lui n'en avoit[8].
Heralt sun mestre[9] dunc apella;
Tout cel honur lui dona[10],
[E] a cels[11] qui l'ont servi
28 Lur g[uari]sun mult ben rendi[12].
A Warwic puis s'en ala,
Al cunte que mult le honura,
E tout cil[13] de la cuntré (r° *b*)
32 Si sunt pur lui mult heité[14].
Lui quoens l'eime e mult ho-
[nure[15],
Sanz lui ne volt estre nul hure,
Ensemble vont en bois chascer
36 E en rivere pur riveier.
A[16] sa amie parler ala,
Toute sa vie lui[17] cunta,
Cum riches rois e emperors
40 Lui unt offert[18] mult grant honurs,
E cum ert amé des puceles,
Fillies[19] as princes, que mult sunt
[beles,
Mes nul amer ne voloit;

---

1. *Edw.* erent.
2. *Edw.*
Li reis joius e lez se fait
Quant Gui sain e haite veit.
3. *Edw.* Alé s'en est.
4. *Edw.* Walingford.
5. *Edw.* Ses homes.
6. *Edw.* novele.
7. *Edw.* sun pere.
8. *Edw.* dunc n'aveit.
9. *Edw.* Heralt d'Arderne.
10. *Edw.* Tote l'onur puis li dona.
11. *Edw.* E a ses homes.
12. *Edw.* Lur guareisun ben lur rendi. *Then two additional lines* :
As chevalers e as serganz
E as petiz e as granz.
13. *Edw.* icil.
14. *Edw.* Pur lui unt joie demenée.
15. *Edw.* l'onure.
16. *Edw.* Puis a.
17. *Edw.* mustré lui ad.
18. *Edw.* Offert li unt.
19. *Edw.* Des filles.

44 Altre de lui jamès n'averoit[1].

« Amis[2] », fet ele, « vostre merci,
« E jo verraiment vus di[3]
« Que mult requis ai esté
48 « Des plus riches del regné,
« Mes nul de eus amer[4] ne voloie,
« Ne a nul jur mès ne feroie.
« A vus me doins e[5] si me otroi;
52 « Vostre pleisir fetes de moi. »
Gui de joie l'en ad beisé;
Unkes mès ne fu si lé[6],
Joie demeine e[5] nuit e jour
56 Quant est asseur de[7] sa amur.

Lui quoens un jour sa fillie apele[8] :
« Felice », fet il, « fillie bele,
« Pur Deu, quar pernez baron;
60 « Nous n'avom eir si vus nun.
« Dux e cuntes vus unt requis (vo)
« Que venuz sunt de[9] autre païs;
« Nul de eus ne volez[10] prendre.
64 « Cumben volez[11] vus atendre?
— Sire », fet ele, « jo en penserai,
« Deci que al terz jor vus dirrai[12]. »
Cum il avint[13] al tierz jor
68 Lui quoens apele par[14] amor
Sa fillie que tant par est sage[15] :
« Dites moi », fet il[16], « tun co-
[rage.
— Sire », fet ele, « jo vus dirrai[17]
72 « Cum en mun quor purpensé ai[18].

---

1. *Edw.* ne ja n'amereit.
2. *Edw.* Sire Gui.
3. *Edw.* le vus di.
4. *Edw.* Mais amer nul.
5. *Edw. omits* e.
6. *Edw.* Unc mès de rien ne fu tant lé. *Then two additional lines :*

A s'amie prist puis congié,
Si est a sun ostel alé.

7. *Edw.* del suen amur.
8. *Edw. has for ll. 57-60*

Li quons sa fille apela,
Devant sa mere l'areisona :
Fille, fait il, pernez barun;
N'avums nul heir si vus nun.

9. *Edw.* d'estrange païs.
10. *Edw.* Nuls d'els ne voliez vus.
11. *Edw.* voldrez fille atendre.
12. *Edw.* Deci al tierz jur le vus dirrai.
13. *Edw.* vint.
14. *Edw.* par grant amur.
15. *Edw.* Felice sa fille qui tant ert sage.
16. *Edw.* Fille di mei.
17. *Edw.* ben vus mustrai.
18. *Edw.* corage purposé l'ai.

« Ne vus en peist si jo le vus di.
« Beau duz sire, jo vus pri [1] :
« Ceo est Gui, vostre chivaler,
76 « En le munde ne ad, ceo croi, sun [per [2].
« Si jo certes [3] lui n'en ai
« Jamès autre n'en amerai [4].
— Fillie », fet il, « ben avez dist.
80 « Dampnedeu vus en aït [5],
« Quant vus or lui [6] desirez
« Par ki serom honurez [7] :
« Jo l'amasse ceste cité
84 « Que il venist Gui a gré [8].
« Tant ad refusé puceles,
« Fillies as rois, que mult sunt beles,
« Que plus de vus valent d'assez [9].
88 « Mès quant vus [10], fillie tant l'amez
« Volunters en [11] parlerai,
« Son [12] corage saver voudrai. »

Un jor, cum il [13] repeira (vo *b*)
92 De la rivere, ou il pris a
Volatil a grant plenté,
Gui ad a soi apellé [14].
« Gui », fet il, « entendez [15] ça.
96 « Vostre corage me dirrez ja [16],
« Quant vus femme prendre vou- [drez ?
« Celer pas ne [17] me deviez.

— « Sire », fet il, jo [18] vus dirrai :
100 « En le munde [19] n'ad femme [que jo sai
« Que jo preisse, si une nun,
« Pur nent me metreiez [20] a resun. »

---

1. *Edw.* ço vus en pri.
2. *Edw.* El mund n'en ad ço qui sun per.
3. *Edw.* Certes si jo.
4. *Edw.* A nul jur mès barun n'avrai.
5. *Edw.* Beneie vus ore qui unc ne mentit.
6. *Edw.* celui (*omitting* or).
7. *Edw.* tuz honorez.
8. *Edw.* Que de vus prendre li venist a gré.
9. *For ll. 85-7, Edw. has :*
   Pucele amer unc ne deignat.
   Tantes puceles refusez ad,
   Filles de reis e de empereurs,
   Qui mult erent de greignur valurs
   Que n'estes vus, jamès serrez.
10. *Edw.* bele.
11. *Edw.* a lui en.
12. *Edw.* Tut sun.
13. *Edw.* li quons.
14. *Edw.* Guiun par sei ad apelé.
15. *Edw.* ça entendez.
16. *Edw.* car me diez.
17. *Edw.* nel me devez.
18. *Edw.* jol.
19. *Edw.* El mund
20. *Edw.* mettreit hom.

— Gui », fet il, « ore entendez.
104 « Une fillie ai, cum vus savez [1] ;
« Autre eir nen ai [2] si lui nun ;
« Grant terre l'atent cì environ [3].
« Jo la vus doins si la pernez,
108 « De toute ma terre sire soiez [4].
— Sire », fet Gui, « vostre merci.
« Grant honur me mustrez ci [5].
« Vostre fillie melz voudroie
112 « Od sun cors, melz que ne feroie [6]
« La fillie al emperor de Ale-[maigne
« Od toute sa terre cham-paigne [7]. »
Lui quoens l'en ad mult [8] mercié
116 Al col le prent, si l'ad beisé [9].
« Gui », fet il, « ore sai j[o] bien
Que vus m'amez sur [tu]te ren [10].
Si voil des hui a quin[ze] jors [11]
120 Teignoms [12] les noces a grant ho-[nurs. »

J.-A. Herbert.

---

1. *Edw.* bele ben le savez.
2. *Edw.* N'ai altre heir.
3. *Edw.* Jo la vus durrai sire Guiun.
4. *Edw. adds two lines* :
De chastels e de citez,
Vostre plaisir de tot facez.
5. *Edw.* Mult ad grant honur ici.
6. *Edw.* Sul od sun cors, que jo ne freie.
7. *Edw.* la tere si k'en Espaigne.
8. *Edw.* sovent baisé.
9. *Edw.* De mult bon quor mercié.
10. *Edw. adds two lines* :
Quant ma fille prendre volez
E tantes beles guerpi avez.
11. *Edw.* D'icest jur dunc a uit jurs.
12. *Edw.* Seient.

JAMETTE DE NESSON

ET MERLIN DE CORDEBEUF

Le bagage littéraire de Jamette de Nesson n'est pas lourd : on n'aura garde de le confondre avec celui de Cristine de Pisan. Nous connaissons d'elle un rondeau amoureux adressé à Tanneguy du Chastel (qui y répondit galamment), et c'est tout[1]. Mais on peut tenir pour certain qu'elle avait beaucoup écrit. Autrement, on ne s'expliquerait pas la place d'honneur que lui a accordée indirectement Martin Le Franc dans son *Champion des Dames*, en faisant reprocher par « l'Adversaire » à « Franc-Vouloir », panégyriste enthousiaste de Cristine, d'avoir passé sous silence « la belle Jamette » :

> Et m'esbahis que mot ne son
> N'as fait de la belle Jamette,
> Niepce de Pierre de Nesson :
> Ele vault qu'en rench on la mette,
> Car n'est rien dont ne s'entremette,
> Et l'appell'on l'aultre Minerve[2].

Sa qualité de nièce de Pierre de Nesson est tout ce que la postérité a su jusqu'ici de sa biographie. M. Gaston Raynaud a conjecturé qu'elle était fille de Jamet de Nesson, officier de Charles VI[3] : les documents complémentaires que j'ai publiés récemment sur Pierre de Nesson[4] et ceux que je vais faire

---

1. Gaston Raynaud, *Rondeaux et autres poésies du XVe siècle* (Paris, 1889, Soc. des anc. textes français), p. 59-60.
2. Vers cités par G. Paris, *Romania*, XVI, 417.
3. *Rondeaux*, p. XXVIII.
4. *Romania*, XXXIV, 540 et s.

connaître confirment cette hypothèse et fournissent, directement ou indirectement, beaucoup de détails sur la carrière mondaine de Jamette de Nesson. Espérons que l'avenir nous réserve des découvertes plus intéressantes encore sur son activité littéraire.

Mais avant de parler de notre « Minerve », il est bon de déblayer le terrain et de prévenir le lecteur qu'il a existé, dans la première moitié du XVe siècle, une Jamette de Nesson qu'il faut se garder de confondre avec elle. Cette Jamette était veuve d'Etienne Souchet ou Sochet et plaidait, à Poitiers, le 29 novembre 1423, devant le parlement de Charles VII, contre le célèbre Pierre de Giac, ainsi qu'en fait foi l'extrait suivant[1] :

Entre Jamette de Nesson, veuve de feu Estienne Sochet, en son nom et comme administrateresse du filz d'elle et du dit defunt et heritier d'icelui defunt, demanderesse et complaignant en cas de saisine et de nouvelleté et aussi sur excès, d'une part, et messire Pierre de Giac, deffendeur et opposant, d'autre part.

Pour la dicte Jamette, Rabateau dit que son dit feu mary estoit notable homme et que le dit Giac et sa mere, l'an IIIIc XI, pour le douaire de la suer du dit messire Pierre paier et autres leurs affaires, vendirent et transporterent au dit feu mary de Jamette le chastel ou lieu de Brion[2].

Les registres du Parlement parlent souvent de la veuve d'Étienne Souchet, entre 1423 et 1427, soit à propos de ce procès, soit à propos de deux autres affaires[3]. Mais nous n'avons pas à la suivre plus loin. Il nous suffira de dire que son mari était un notable marchand de Clermont, en Auvergne[4], et qu'il avait obtenu pour lui, sa femme et ses descendants, des lettres d'anoblissement dans les dix dernières années du XIVe siècle[5].

---

1. Arch. Nat., X1 A 9197, fo 266 vo.

2. Brion, cne de Compains, con de Besse (Puy-de-Dôme). Il y a un hommage de cette terre, en 1494, au comte de Montpensier, par quatre frères Souchet (*Noms féodaux*, II, 914 : on a lu *Briou*).

3. Arch. Nat., X1A 9197, fo 278, 284, 302, 307 ; 9198, fo 230, 233, 308, 314 ; 9199, fo 8, etc.

4. L'avocat de la partie adverse, Me Jouvenel, dit de lui : « Souchet estoit marchant soutil et *famosus de usuris, vel quasi* » (plaidoirie du 31 janvier 1424, Arch. Nat., X1A 9197, fo 284).

5. Bibl. Nat., Nouv. acq. franç 7745, fo 105, vo : « Nobilitatio Stephani

L'acte le plus ancien que je connaisse relativement à Jamette de Nesson la poétesse est un acte immédiatement consécutif à la célébration de son mariage qui eut lieu à Paris le 25 janvier 1431 (nouv. style). Le baron de Joursanvault en possédait l'original, qu'il céda à un descendant de la famille dans laquelle était entrée par alliance Jamette de Nesson [1]; je ne sais ce qu'il est devenu. Heureusement, il s'en conserve à la Bibliothèque Nationale une copie presque complète, faite au XVIIIe siècle, et qui suffit pour le but que nous poursuivons [2]. Dans cet acte, reçu par deux notaires du Châtelet, Jaques de Vaux et Jean François, Jamette est dite fille de feu Jamet de Nesson, écuyer, et de demoiselle « Ysabel de Nesson »; son mari est nommé Huguet de Cordebeuf, dit Merlin. On y voit intervenir le mari de Guillemette, sœur ainée de Jamette, Jaques Falle [3], bourgeois de Paris. Voici d'ailleurs la partie essentielle du document :

...Disans et affermans les dites parties que comme ce jour d'uy, par lettres faictes et passees avant les espousailles et solemnité du mariage, qui au jour d'uy avant le passement de ces presentes a été faict, solemnizé et celebré en sainte Eglise, dudit Huguet, dit Merlin, et la dite dam^lle Jamette de Nesson, entre les autres choses contenues au dit traittié, les dis Jacques Falle et dam^lle Guillemete eussent et aient transporté et delaissé a tousjours, par forme de partaige sur ce faict entre eulx, aus dis Huguet, dit Merlin, et a la dite Jamette a cause d'elle, lors sa fiancee et a present sa femme espousee, tous les droits... etc. qui a la dite Guillemete pourroient appartenir a cause de feu Jamet de Nesson escuier, son pere, etc., combien que par convention faite entre eulx paravant, comme ils disoient, les dis Huguet et sa femme ne devoient avoir que le droit, part et portion que a cause de ce la dite Jamete seulement et de son chief y avoit et pouvoit avoir, sans avoir le droit des dis

---

Socheti, Jacobitæ uxoris et prolis, febr. 139?; Chambre des comptes, reg. 3, f° 95. » Le chiffre de l'année manque; le registre visé a été détruit, comme tant d'autres, dans l'incendie de la Chambre des comptes de 1737.

1. Le catalogue manuscrit de la collection de Joursanvault, que j'ai vu à Londres (British Museum, Add. Mss. 11539) en octobre 1903, porte à la p. 30, en marge de l'analyse de ce contrat, la note suivante : « Cédé à M. de Cordebeuf, marquis de Mongon. »

2. Franç. 27337, f° 15 v° -17 v° (série dite des *Pièces originales*, ancien Cabinet des titres, dossier *Cordebeuf*).

3. J'ignore s'il faut prononcer *Falle* ou *Fallé* et, dans le doute, je m'en tiens à la graphie ambiguë du moyen âge. Le premier secrétaire de la *Cour amoureuse* étudiée par M. Piaget était Jean *Fallé*, sommelier de corps du roi (*Romania*, XX, 1891).

Falle et sa femme..., et sans ce aussi que es heritages... du dit feu Jamet, estans a Paris et environ et ailleurs par deça la riviere de Loire, icelle Jamete peust avoir ou demander aucun droit lors ne ou temps advenir, pour ce que par le dit traictié et partaige ilz devoient demeurer a damlle Ysabel de Nesson, leur mere, et aux dis Jacques Falle et sa femme..., neanmoins a la verité le dit transport du dit droit et part d'icelle damlle Guillemete des dites choses, heritaiges et biens qui furent au dit feu Jamet, estans par dela la dite riviere de Loire, avoit et a esté ainsi fait, comme les dites parties disoient, pour et affin que les dis Huguet et Jamete, sa femme, peussent et puissent plus valablement en leurs noms saulver a la dite damlle Guillemete, son dit droit et part... Pour quoy, en usant de bonne foy, les dis Huguet et sa femme... consentent et accordent que le dit transport et delaissement ainsi a eulx fait par la dite forme de partaige et au dit traictié de mariage d'iceulx heritaiges et droits de la dite Guillemette, situez aud. lieu d'Aiguespersez et ailleurs par dela la riviere de Loire, n'ait aucun effet.

Dans l'acte en question, la mère de Guillemette et de Jamette de Nesson est appelée « Ysabel de Nesson », du nom de famille de son mari; mais en réalité elle s'appelait *Marcadé* ou, selon l'usage populaire de mettre le nom de famille au féminin en l'appliquant aux femmes, usage que nous constatons dans un acte du 23 décembre 1440, transcrit aux registres du Conseil du parlement de Paris, « la Marcadee » : elle était morte à cette date et sa succession était litigieuse [1]. Nous savons par ailleurs qu'elle avait épousé en secondes noces Jean Lamy [2] et qu'elle vivait encore le 23 août 1438 [3]. Elle appartenait à une

---

1. Reg. du parlement de Paris, Conseil, Arch. Nat. X1A 1482, fol. 155 vo (23 déc. 1440) : « Entre damoiselle Anthoinete de Maignac, vefve de feu maistre Guillaume Lamy, tant en son nom comme ayant le gouvernement des enfans du dit Lamy et d'elle, soy faisant fort de maistre Hugues Lamy, et damoiselle Guillemette de Nesson, en son nom et soy faisant fort de Merlin Cuerdebuef (*sic*) et de Jamette de Nesson, sa femme, filles et heritieres de feu Isabeau la Marcadee, jadix femme de feu Jamet de Nesson... »

2. Reg. du parl., Arrêts, Arch. Nat. X1A 69, fol. 65 vo (12 janvier 1437, nouv. st.) : « Cum lis mota fuisset... inter Johannam Bourbeline, defuncti Guillermi Mercadé viduam, et Guillermum Mercadé, ipsorum defuncti et Johanne filium, actores, ex una parte, et magistrum Jacobum Tiessart, Ysabellim Mercadee, Johannis Lamy, uxorem ab eo separatam, Geraldam Raguiere, defuncti Jacobi Mercadé relictam, defensores... »

3. Reg. du parl., Arrêts, Arch. Nat. X1A 69, fol. 185 vo (23 août 1438).

famille qui n'était peut-être pas parisienne d'origine, mais qui était, en tout cas, fixée à Paris depuis longtemps et en possession d'offices de la maison du roi. Le dossier *Marcadé* de la série des pièces originales de l'ancien Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale (aujourd'hui coté *franç.* 28319) contient un certain nombre d'actes concernant les uns Jaques Marcadé, qualifié écuyer, d'abord serviteur de François Chanteprime [1] dont il devint gendre, puis valet de chambre du roi, dès 1383, les autres un homonyme, premier sommelier du roi en 1403, fils du valet de chambre : ce sont respectivement le père et le frère de notre « Ysabel [2] ». Le testament de Jaques Marcadé père, daté du 6 août 1409, a été transcrit dans un registre du parlement de Paris et le texte nous en est parvenu grâce à cette trancription [3]. Nous y apprenons que, par-devant les notaires au Châtelet Jehan Hure et Toussains Badoulx, « Jaques Marcadé, escuier, varlet de chambre du roy... eslut sa sepulture et voult estre enterré en l'eglise Saint Gervais a Paris, dont il est parroissien, en une chapelle par lui nagaires faicte edifier et ordener en ycelle eglise » et qu'il choisît comme exécuteurs testamentaires « damoiselle Jehanne Chanteprime, sa femme, honnorable homme et saige maistre Estienne de Vray, conseiller du roy nostre sire et maistre en sa Chambre des Comptes a Paris, maistre Guillaume de Neauville, secretaire

---

1. François Chanteprime, originaire de Sens, fut un des plus gros bonnets des finances sous Charles V et Charles VI; voyez la notice développée que lui a consacrée M. Maurice Roy dans son livre intitulé : *Le Chesnoy lez Sens* (Sens, 1901), p. 37-64.

2. Aucun indice de cette parenté ne se trouve dans les pièces du dossier ; mais les actes judiciaires visés ci-dessus et le testament analysé plus loin ne laissent aucun doute à ce sujet.

3. Arch. Nat. X[1] A 9807, fol. 261 v°. M. Tuetey a tiré de ce registre la matière de sa publication intitulée : *Testaments enregistrés au parlement de Paris sous le règne de Charles VI*, qui a paru en 1880 dans la Collection des documents inédits relatifs à l'histoire de France, Mélanges historiques, t. III, p. 241-704; mais il a fait un choix parmi ces testaments, et celui de Jaques Marcadé, qu'il a indiqué à sa place sans le publier, est toujours inédit; il n'offre d'ailleurs rien qui sollicite particulièrement la curiosité. Jaques Marcadé survécut peu de temps à son testament : il était mort avant le 17 octobre suivant (Reg. cité, fol. 15 v°).

du roy nostre dit seigneur, Albert du Moulin, maistre Pierre Marcadé, secretaire du roy nostre dit seigneur [1], et Jaques Marcadé, premier sommelier de corps du roy nostre dit seigneur ».

Mais laissons les Marcadé [2] pour revenir à Jamette de Nesson et à Huguet de Cordebeuf dit Merlin.

Comme on le sait par les documents déjà publiés, Jamette de Nesson et son mari poursuivirent énergiquement la revendication de leur part des biens de Jamet de Nesson contre leur oncle Pierre, le poète, frère cadet de Jamet, et, après sa mort, contre ses héritiers : le parlement de Paris, par arrêt définitif du 5 juillet 1455, leur donna satisfaction [3]. Il est à croire que la sœur de Jamette, Guillemette de Nesson, avait conclu un arrangement particulier au sujet des droits qui devaient lui revenir de la succession paternelle, car il n'est pas fait mention de son intervention dans le procès soutenu par sa sœur et par son beau-frère. Veuve dès 1434, elle mourut au mois de septembre 1466, sans enfants [4]. Jamette de Nesson ne paraît pas avoir sur-

---

1. Resté à Paris sous la domination de l'Anglais, P. Marcadé mourut peu avant le 18 mai 1431, date où le Parlement évoqua la connaissance de l'exécution de son testament (Arch. Nat. X[1] A 9807, fol. 27 v°).

2. Il est probable que c'est ce nom de famille qui s'est perpétué dans celui d'une rue et d'une cité du 18e arrondissement de Paris dites aujourd'hui *Marcadet*. Mon ami Fernand Bournon, si familier avec l'histoire de la capitale et de ses environs, me signale dans les *Curiosités du vieux Montmartre* de Ch. Sellier (Paris, 1904), p. 298, un acte de la fin du XVIIe siècle par lequel « Charles Ruëlle de Marcadé » vend une terre sise au territoire de La Chapelle, « lieu dit la Marcadé », et lui-même, dans ses *Additions à l'histoire de Paris*, p. 544, a fait mention d'un « lieu dit la Marcadé » qui était, en 1540, dans la censive de l'abbaye de Saint-Denis. — Soit dit en passant, je n'ai trouvé aucune trace de parenté entre les Marcadé auxquels se rattache Jamette de Nesson et Eustache Marcadé ou Mercadé, auteur du mystère de la *Vengeance de Jesus Christ*, à qui je consacrerai prochainement une notice biographique.

3. J'ai publié le texte de l'arrêt, *Romania*, XXXIV, 549-558.

4. On lit dans les extraits des registres du Châtelet de Du Fourny (Bibl. Nat., coll. Clairambault, 764, p. 6), à la date du 2 juin 1467 : « Merlin de Cordebeuf, escuier d'escuierie du roy, heritier à cause de sa femme de damoiselle Guillemette de Nesson, sœur de la femme dudit Cordebeuf...., jusques au mois de septembre 1466, qu'icelle damoiselle est alée de vie a trespas. »

vécu très longtemps à sa sœur, et, comme elle, elle mourut sans enfants, entre 1467 et 1476.

II

Le mari de Jamette de Nesson a fourni une bien plus longue carrière.

Je dois résumer ici les renseignements essentiels que nous possédons sur lui, non seulement parce que le rang social d'une femme dépend surtout de celui de son mari, mais parce que Merlin de Cordebeuf a droit, lui aussi, à une petite place dans l'histoire littéraire de notre pays.

Son nom patronymique était Regnaud. La généalogie de la famille ne remonte qu'au père, Durand Regnaud de Cordebeuf, écuyer. Hugues, dit Merlin, était son fils puîné : l'aîné, Guillaume, qualifié chevalier, épousa, le 12 avril 1431, Louise de la Roche, vicomtesse de La Mote [1], et mourut, semble-t-il, sans enfants [2]. *Cordebeuf* est le nom d'un ancien fief situé dans la commune de Parai-sous-Briailles, canton de Saint-Pourçain, Allier [3].

Son mariage avec Jamette de Nesson est le premier acte de Merlin de Cordebeuf dont la connaissance nous soit parvenue, et vraiment ce mariage n'est pas banal. Il faut se rappeler que le jour où il fut célébré à Paris, le 25 janvier 1431, Paris était aux mains des Anglais et reconnaissait Henri VI comme roi de France, tandis que Merlin de Cordebeuf, à n'en pas douter, était un fidèle de Charles VII, alors livré corps et âme à son favori La Trémoille et cantonné dans son château de Chinon, pendant que s'ouvrait à Rouen (12 janvier 1431), le procès de l'héroïque Pucelle qui avait assujetti la couronne de France sur son front. Il est fâcheux que les documents ne nous renseignent pas sur les moyens employés par Merlin de Cordebeuf pour for-

---

1. Sans doute La Mote, c^on de Brioude, H^te-Loire.

2. En 1441, il exerçait l'office d'élu dans la H^te Auvergne; voy. mes *Etats provinciaux de la France centrale*, I, 203, pièces J et B.

3. Ambr. Tardieu, *Dict. des anc. familles de l'Auvergne*, col. 113. — Chazaud, *Dict. des noms de lieux habités de l'Allier*, écrit *Cordebœuf*; il indique sous ce nom une ferme et un moulin.

cer le blocus de la capitale et obtenir ainsi cette curieuse trêve nuptiale ; mais nous ne saurions suppléer à leur silence.

Nous ne retrouvons notre personnage que quelques années plus tard, lorsque l'autorité de Charles VII est rétablie à Paris, et alors nous le voyons au service du duc de Bourbonnais et d'Auvergne, son suzerain direct. Le 15 février 1439, il donne quittance d'une somme de 50 livres tournois que lui ont allouée les gens d'église et nobles de la Basse-Auvergne [1] ; aux côtés du Dauphin et du duc de Bourbonnais, il prend part à la Praguerie, et bénéficie du pardon général qui termine cette échauffourée, le 15 juillet 1440 [2]. Au commencement de 1445, il est avec la Cour à Nancy : le roi et le maréchal de La Fayette le dépêchent en Auvergne, sans doute pour préparer la grosse affaire du casernement des gens d'armes dans la province, et il reçoit pour ses bons offices une allocation de 50 livres tournois [3]. Il fut retenu pour servir lui-même dans les nouvelles compagnies d'ordonnance, et honoré, peu après, du titre d'écuyer de l'écurie royale : nous voyons en effet que le roi, l'autorisant à fortifier son lieu de Beauverger, au mois de mars 1449 (nouv. style), le mentionne en ces termes : « nostre escuier d'escuierie servant en ordonnance Merlin de Cordebeuf, seigneur de Saint-Pont et de Beauvergier [4]. »

Les comptes royaux de la fin du règne de Charles VII qui ont échappé à la destruction, contiennent de curieux témoignages sur le degré d'intimité et de faveur dont jouissaient auprès du vieux roi Merlin de Cordebeuf et sa femme Jamette

---

1. Bibl. Nat., franç. 27337, f° 17 v° (copie).

2. Du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, III, 133, n. 4.

3. Voy. mes *États provinciaux*, II, 222.

4. Arch. Nat., JJ 179, n° 339. Le ms. porte *Saint-Port*, mais il s'agit certainement de *Saint-Pont*, commune du canton d'Escurolles, Allier. Quant à Beauverger, ce lieu est dit situé dans la paroisse de « Soset en Bourbonnois », qui est *Saulzet*, canton de Gannat. Étonné de ne pas trouver Beauverger dans le *Dict. des noms de lieux habités de l'Allier* de Chazaud, je me suis renseigné auprès de M. F. Chambon, bibliothécaire de la Sorbonne, très au courant des choses du Bourbonnais : le château de Beauverger, rebâti vraisemblablement par Merlin, est fort bien conservé; il fait partie intégrante du bourg même de Saulzet, ce qui explique qu'il n'ait pas d'article spécial dans le dictionnaire de Chazaud.

de Nesson, intimité qui s'explique si l'on se rappelle les emplois qu'avaient occupés à la cour, auprès de Charles VI, le père, le grand-père et les oncles de Jamette. Du Fresne de Beaucourt y a fait allusion [1]; en voici le texte exact, d'après le compte des étrennes de 1453 et 1454 conservé à la Bibl. Nat., franç. 10371 :

A Merlin de Cordebeuf, escuier d'escuierie du Roy nostre sire, lequel a donné au Roy ungz avanzbraz garniz d'or, en x. aulnes damas, que le Roy lui a donnees, en XXXV escus, la somme de XLVIIJ l. II s. VI d. t. a lui paies par vertu dud. role, pour ce ci... XLVIII l. II s. VI d. t.

A la femme dud. Merlin, laquelle donna aud. seigneur led. jour unes cartes bien riches, en XX. aulnes de damas, que icellui seigneur lui donna led. jour, LXX escus, qui valent IIII^xx XVI l. V s. t., a elle paiez par vertu dud. role, pour ce ci..... IIII^xx XVI l. V s. t. (fol. 24 r°, étrennes de 1453).

A Merlin de Cordebeuf, escuier d'escuierie dudit seigneur, lequel donna led. premier jour de l'an a icellui seigneur des estrietz [2] de madre, en XXXV escuz, la somme de XLVIII l. II s. VI. d. t., pour dix aulnes damas, que le Roy nostred. seigneur lui a ced. jour donnee, laquelle somme lui a esté paiee par led. commis par vertu [dud.] premier role, pour ce cy.... XLVIII l. II s. VI d.

A la femme dud. Merlin, laquelle a donné aud. seigneur ung tablier divisé led. premier jour de l'an, en LXX escus, que icelui seigneur lui a donnez pour avoir XX aulnes damas, la somme de IIII^xx XVI l. V s. t. a lui (*sic*) paiee par vertu dud. premier role.... IIII^xx XVI l. V. s. t. (fol. 34 v° et 35 v°, étrennes de 1454).

En 1459, Merlin de Cordebeuf représente le duc de Bourbon à l'assiette d'un impôt sur la Basse-Auvergne [3].

Au commencement du règne de Louis XI, il prend part à la campagne de Roussillon (1462-1463) sous le commandement de Jaques d'Armagnac, duc de Nemours et comte de la Marche [4].

Il resta fidèle au roi pendant la ligue du bien public, bien que son suzerain direct le duc de Bourbonnais et le duc de Nemours

---

1. *Hist. de Charles VII*, V, 80, 81.

2. Des étriers et non des écrins, comme le conjecture Du Fresne de Beaucourt, qui lit *escrietz*.

3. Thomas, *États prov.*, I, 172.

4. Voy. Vaesen, *Lett. missives de Louis XI*, II, p. 65, et Calmette, *Louis XI et la révolution catalane*, p. 164, n° 2.

fussent parmi les révoltés [1]. C'est pour cette raison que le duc de Bourbonnais le révoqua de sa charge de gouverneur de Gannat : il la lui rendit d'ailleurs un peu plus tard, le 8 février 1467 [2].

Louis XI paraît lui avoir toujours maintenu sa confiance : le 6 février 1470, il le charge, conjointement avec l'échanson Merlin de Nerenx, de passer en revue les troupes du sire de Lescure destinées à faire campagne en Catalogne [3] ; le 2 septembre 1472, il autorise l'imposition sur la Basse-Auvergne d'une somme de trois cents livres tournois dont les États de ce pays lui avaient fait don [4].

Merlin de Cordebeuf, veuf de Jamette de Nesson, se remaria avec une demoiselle Antonie Blanche, dont le nom est mentionné, conjointement avec le sien, dans une concession d'autel portatif faite aux deux époux par le légat pontifical, à Tours, le jour des ides de janvier 1476 (15 janvier 1477, nouv. style), et dont il eut la joie d'avoir une postérité. Il parvint à un âge très avancé, car nous le voyons encore, le 21 juin 1499, de concert avec sa seconde femme, ratifier le contrat de mariage de son fils Robert et de Françoise de la Garde ; il n'était plus de ce monde en 1510 [5].

Un seul opuscule a été signalé jusqu'ici comme portant expressément le nom de Merlin de Cordebeuf. Il se trouve dans un manuscrit de la fin du XVe siècle, le n° 1997 du fonds français de la Bibliothèque Nationale, page 81, et y débute ainsi :

Ici après s'ensuit par chapitres l'ordonnance et maniere des chevaliers errants comme je Merlin de Cordebeuf me suis pensé estre chose de grant

---

1. C'est ce qu'on peut conclure d'une pièce du 21 mai 1465 citée par M. Vaesen, *Lettres missives*, II, 92.

2. Copie des lettres de provision dans le dossier *Cordebeuf* (Bibl. Nat., franç. 27337, fol. 19 v°); elles ne furent enregistrées que le 13 décembre 1471.

3. Copie *ibid.*, fol. 20 r°.

4. Copie *ibid.*, fol. 22 v°. — Il me paraît inutile de citer tous les documents groupés sur lui dans le dossier *Cordebeuf* ; je me borne aussi à dire que son nom revient plus d'une fois dans les extraits des registres du Châtelet (vol. 763 et 764 de la collection Clairambault), ainsi que dans les registres du Parlement.

5. Dossier *Cordebeuf* cité, fol. 24.

bruit et de grant plaisance pour esbattre les seigneurs princes, chevaliers et escuiers de ce royaulme. Et premierement la faczon des armes de leurs personnes ; secondement celle de leurs chevaulx...

L'*Ordonnance et maniere des chevaliers errants* occupe sept feuillets dans le manuscrit, lequel est de petit format ; malheureusement les deux derniers, déchirés de gauche à droite, n'offrent qu'un texte tronqué, dont voici la fin, qui est celle même du manuscrit :

..... [tou]tes les choses davant dictes je
..... Cordebeuf davant nommé faiz
..... nostre sire et a messeigneurs de
..... blanche ou du serement de
..... fin que de sa maison ysse nouveaux
..... en armes qui pieça ne furent faiz
..... [t]emps du regne du roy Artus sobz
.... correction du roy nostre d. seigneur, de mesd. seigneurs
..... et de tous ceulx qui y sauront mieulx
..... re chose ad ouster etc. (*sic*).

René de Belleval, dans un livre illustré intitulé *Du costume militaire des Français en 1446* (Paris, Aubry, 1866 ; in-4°, VIII-91 pages et 7 planches), a parlé de cet opuscule de Merlin de Cordebeuf : « Il y avait encore, curieux vestiges d'un autre âge, quelques chevaliers errants dont le costume offrait des particularités assez remarquables pour que Merlin de Cordebeuf ait songé à les réunir sous le titre de : *L'ordonnance et matière* [*sic*] *des chevaliers errans*. C'est ce petit traité très court et entièrement inédit que nous publions ci-après [1]. » Malgré cette déclaration catégorique, Belleval n'a donné au public que la première partie du traité de Cordebeuf. Son texte s'arrête après ces mots : « donner cop qui greve ou face mal », qui se lisent au bas de la page 86 du manuscrit. Voici le titre et le sommaire de la seconde partie que l'éditeur a négligée sans prévenir son monde :

Icy après s'ensuivent les formes et manieres comment les chevaliers errans querront leurs adventures.

Premierement, quelles armes ilz porteront en leurs escuz.

1. Op. laud., p. 78.

Secondement, comment ilz seront acompaignez tant de gentilz hommes comme de varlez.

Tiercement, la forme et maniere comment ilz devront querir leur herbergement.

Quartement, la forme et maniere comment ilz devront envaïr [1] et courre sus l'un a l'autre.

Quintement, la forme et maniere comment ilz devront chevaucher par le païs.

Sixtement, les sermens qu'ilz auront a faire pour estre chevaliers errans et en quel main.

Setieme[ment], coment dames et damoyselles yront par païs avecques les diz chevaliers errans.

Huitieme[ment] [2], ce que herault et poursuivant auront a faire.

La publication intégrale de l'opuscule de Merlin de Cordebeuf pourrait tenter quelque bibliophile ; mais il sera sage d'attendre qu'on mette la main sur un manuscrit qui ne soit pas lacéré comme le 1997 de la Bibliothèque Nationale. René de Belleval, dans son introduction, déclare posséder un manuscrit identique à ce manuscrit et de la même époque, mais il ne s'explique pas sur l'état des derniers feuillets, et même l'on peut se demander si ce manuscrit contient bien l'opuscule de Cordebeuf ou seulement le traité anonyme qui le précède dans le 1997, traité auquel est spécialement consacrée la publication de Belleval [3]. Voici les premières lignes du traité anonyme (page 63 du manuscrit 1997) :

Icy après s'ensuit la façon comment les gens de guerre du royaume de France, tant a pié comme a cheval, sont habillez et [4] la maniere et usance de leur [5] guerroier qu'ilz font contre leurs ennemis.

Item aussi la faczon comment oud. royaume tant hommes que femmes se habillent en vestemens aujourduy.....

---

1. Ms. *en voye* ; mais la correction s'impose d'après le passage correspondant du traité.

2. Le ms. a un *Q* initial en bleu, au lieu d'une *H*.

3. Ce traité a été utilisé par M. Jusserand dans son livre récent intitulé : *Les Sports et les jeux d'exercice dans l'ancienne France* (Paris, Plon, 1901).

4. Ms. *en*.

5. Belleval lit *le* pour n'avoir pas remarqué le sigle abréviatif de *ur*.

Ce traité anonyme a été composé aux alentours de 1448 puisqu'on y lit la déclaration suivante (p. 69 du manuscrit) :

En l'an mil IIII^c XLVI, XLVII, XLVIII portoient tant gentilz hommes que gentilz femmes en teste et sur leurs corps la propre forme et faczon en telle maniere comme cy davant est paint ; si me en tays atant, car par la painture le pourrez aussi bien comprendre [1].

Belleval s'est demandé si la paternité pouvait en être attribué à Antoine de la Sale, dont le manuscrit 1997 contient, en tête, le *Traité des tournois* et le poème intitulé *Journee d'onneur et de prouesse* : il a sagement conclu que non. On ne voit pas pourquoi il ne s'est pas posé la même question au sujet de Merlin de Cordebeuf. J'avoue qu'il me paraît très vraisemblable que les deux traités qui terminent le manuscrit 1997, et dont l'objet témoigne de préoccupations d'un ordre si spécial, doivent avoir le même auteur, c'est-à-dire Merlin de Cordebeuf [2]. L'étude de la langue et du vocabulaire — si l'on veut prendre la peine de la faire — confirmera probablement cette hypothèse qui a pour elle toutes les apparences.

A. Thomas.

---

1. Le manuscrit n'a malheureusement ni peintures ni dessins.

2. Quoi qu'en dise Belleval, l'écriture n'est pas identique dans tout le manuscrit 1997 : il y a deux mains distinctes, celle qui a copié les deux opuscules d'Antoine de La Sale et celle qui a copié les deux traités sur le costume qui terminent le manuscrit.

MÉLANGES

ENCORE *FLOIRE ET BLANCHEFLEUR*

Ces quelques mots ont pour objet de compléter et de justifier ce que j'ai écrit jadis sur ce sujet dans le tome XXVIII (année 1899) de la *Romania*, p. 348 et suiv.

I. Au moment où je préparais mon article, je n'avais pas encore lu un ouvrage qui venait alors de paraître, l'*Histoire de la littérature néerlandaise* de feu le professeur J. Ten Brink[1]. Quelle ne fut pas ma surprise, en consultant ce livre, il y a quelque temps, pour un tout autre objet, de voir que Ten Brink avait fait (p. 115, 116 de son ouvrage) une partie des rapprochements pour lesquels je croyais avoir la priorité ! Il compare en effet à *Floire et Blanchefleur* trois des quatre récits que j'ai cités dans la seconde partie de mon étude (ceux que j'ai désignés par les lettres *A*, *B* et *C*), et conclut, comme moi, contre l'origine byzantine et en faveur de l'origine arabe du récit. Je note ici le fait pour constater d'abord la priorité de Ten Brink et lui accorder ce qui lui est dû, ensuite, pour faire observer qu'un rapprochement qui se présente à l'esprit de deux chercheurs entièrement indépendants l'un de l'autre peut ne pas correspondre à la réalité des faits, mais mérite de n'être pas repoussé *à priori*.

II. L'épisode de l'amoureux qui se déguise *en marchand* pour aller rejoindre sa bien-aimée (voir p. 354 de mon premier article) se trouve dans un conte des *Mille et une nuits*, celui intitulé *Tale of Taj al Mulúk and the Princess Dunya* dans la traduction de Burton (III, 12-32 ; il manque dans Galland), bien que les circonstances ne soient pas tout à fait les mêmes : il ne s'agit

1. *Geschiedenes der Nederlandsche letterkunde*, Amsterdam, 1897, p. 115, 116.

plus de retrouver une amante perdue, mais d'un voyage *incognito* pour une demande en mariage. Cette observation répond à une critique de M. Reinhold, p. 159 de l'article dont je vais maintenant parler.

III. Sous ce titre : *Quelques remarques sur les sources de Floire et Blancheflor*, M. J. Henry Reinhold publie, dans la *Revue de philologie française*, t. XIX, 2e et 3e semestres 1905, p. 152-175, un article destiné à combattre les conclusions de mon travail et à leur substituer une autre hypothèse. Rejetant l'idée d'une origine arabe aussi bien que d'une origine byzantine, M. R. voit dans *Floire* la libre invention d'un romancier français se servant d'éléments empruntés à la *Psyché* d'Apulée, à *Théagène et Chariclée*, à *Apollonius de Tyr*, au livre d'*Esther*, au livre des *Nombres*, à *Partonopeu de Blois* et enfin au *Roman d'Eneas*, auquel serait empruntée la ruse de Floire pour s'introduire dans la tour (le panier à fleurs serait une imitation du cheval de Troie, p. 170). L'auteur aurait joint à ces éléments divers des notions sur l'Orient, qu'il tenait, « soit d'un voyageur, soit d'un croisé venu d'Orient, soit de ses lectures » (p. 165) et l'idée d'une *Tor as puceles* qui se retrouve ailleurs.

A ce système, ingénieux mais compliqué, je n'opposerai qu'une objection fondamentale. Je crois qu'il serait difficile de trouver, dans la poésie française du moyen âge, un récit mieux suivi (à quelques détails fantastiques près, qui sont évidemment adventices), plus logiquement construit que le récit des aventures de Blanchefleur, depuis le moment où elle est vendue comme esclave, jusqu'à celui où l'on découvre ses amours avec Floire ; en outre, ce récit suggère irrésistiblement l'idée d'un harem ; cela est si vrai que Jonckbloet, qui croyait pourtant à l'origine byzantine du thème, se sert du mot dans l'analyse du poème (*Geschiedenis der Nederl. letterkunde*, 3e éd., I, p. 337), et signale une foule de détails qui coïncident avec ceux qui se trouvent dans des contes arabes où il est question de harems. Pour moi, je me déclare incapable de comprendre comment un homme prenant pour point de départ le thème purement fantastique de la *Tor as puceles*, et y mêlant une foule de traits hétérogènes pris à droite et à gauche, aurait pu construire un récit aussi réel, aussi net et précis que cette seconde partie du roman. Au contraire, cette logique et cette précision du

récit s'explique si ce récit est réellement d'origine orientale, arabe.

Je ne m'arrêterai que sur un point, où M. R. me reproche une erreur de méthode et qui touche à une question d'ordre général. D'après M. R. je n'avais pas le droit de me servir, pour mes démonstrations, des *Mille et une nuits* : « On place les origines des *Mille et une nuits* aux temps de Haroun-al-Raschid, mais ce ne sont que pures hypothèses. Ce qui est certain, c'est que leur forme actuelle remonte au XVe siècle et qu'elles se répandent en Europe pour la première fois au XVIIIe siècle... Un poème du second tiers du XIIe siècle ne doit pas être expliqué par des contes du XVe siècle, à moins qu'on démontre leur existence antérieure et qu'on prouve qu'ils ont été connus dans les pays où se développa la littérature du moyen âge. »

D'abord, le recueil des *Mille et une nuits* est certainement antérieur au XVe siècle, vu que M. Zotenberg a signalé un manuscrit qui ne peut être plus récent que la seconde moitié du XIVe (*Notices et extraits des mss.*, t. XXVIII, p. 168 et 171). En outre, le prof. A. Müller a montré, par des arguments très forts et très probants (voy. son article dans les *Beiträge zur Kunde der Indo-Germ. Sprachen*, XIII) que les parties les plus anciennes de l'ouvrage, notamment la plupart des contes où figure le calife Haroun, ont dû être composées à Bagdad, dans un temps où cette ville était encore riche et florissante, par conséquent bien avant le XVe siècle. Burton, dans le *Terminal Essay* placé à la suite de sa traduction (édit. 1885, t. X, p. 93-94), place la composition de la partie la plus ancienne de l'ouvrage au *dixième* siècle. C'est remonter encore plus haut, peut-être trop haut[1].

Mais des faits spéciaux montrent bien que nous ne pouvons

---

1. On peut voir encore, sur la question, Oestrup, *Studier over 1001 Nat*, Copenhague, 1891, in-8° (dissert. d'Université), un article de M. Blochet, dans la *Revue encyclopédique Larousse*, année 1900, I, p. 7-10 ; une étude pour le grand public du prof. A. Müller dans la *Deutsche Rundschau*, année 1887 (vol. LII), p. 77 suiv.), et un art. de M. Carra de Vaux dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er janvier 1906. Très divergents dans les détails, ces orientalistes se prononcent tous contre l'hypothèse d'une origine récente de l'ensemble des *Mille et une nuits*.

pas faire descendre la composition des *Mille et une nuits* à une date aussi basse que le xve siècle. M. De Goeje, après un examen détaillé, conclut que les *Voyages de Sindbad* ont dû être composés au xe siècle ; en tout cas, des récits qui semblent bien empruntés à ces voyages étaient connus en Europe dans le dernier quart du xiie siècle (revue *De Gids*, 1889, III, p. 288 et suiv.). Un des contes que j'ai comparés pour le fond à *Floire et Blanchefleur* se trouve, sous une forme légèrement différente, chez un historien arabe, mort, selon M. De Goeje, en l'an 1200 (voir mon premier article, p. 355), et qui dit le tenir de la tradition orale. Un épisode essentiel du conte de *Qamar-al Zaman* est le fond du *Roman de l'Escoufle*, composé avant l'an 1204 (voir l'édition de M. P. Meyer, dans l'Introd. de son édition p. xxxv). Je cite ce fait plutôt pour mémoire, vu que l'épisode utilisé dans l'*Escoufle* peut parvenir d'un conte différent, dans son ensemble, du conte actuel de *Qamar-al-Zaman*; il n'en est pas moins curieux comme preuve de l'antiquité relative de ces sortes de récits[1]. Autrement important est le fait que le conte du *Cheval de bois d'ébène* (trad. de Burton, éd. 1885, tome V, p. 1 et suiv.) est évidemment la source de deux romans, *Cléomadès*, d'Adenet le Roi, et *Méliacin*, de Girard d'Amiens, composés, le premier dans les dix premières années du dernier quart du xiiie siècle, le second avant 1291[2]. Ici on ne retrouve pas seulement un épisode isolé : la structure complète du récit est reproduite par les deux imitateurs occidentaux avec une fidélité telle qu'ils peuvent servir de garants, pour le fond, sinon pour le style, de l'antiquité du récit arabe. Comme nous devons admettre un intervalle assez long entre la composition de ce conte dans les régions orientales du monde musul-

---

1. Le conte de *Qamar-al-Zaman*, dans sa forme actuelle, a certainement fourni des épisodes au roman de *Pierre de Provence*, ainsi qu'au poème italien d'*Ottinello e Giulia* (xve siècle); il aurait donc pénétré en Europe à deux reprises.

2. G. Paris dans *Histoire littér. de la France*, XXXI, 190, ainsi que l'article de M. V. Chauvin sur *Pacolet* dans la revue *Wallonia*, t. VI, p. 1 et suiv. — M. Chauvin a bien montré que les deux poèmes dérivent d'une version occidentale perdue, mais cette version peut difficilement être, comme il le croit, une traduction espagnole des *Mille et une nuits* ; comp. les observations de G. Paris, *Rom.*, XXVIII, 325-326.

man (le héros est persan), et sa première apparition en France, en 1275 ou plus tôt, nous sommes de nouveau obligés d'admettre les dernières années du XIIe siècle comme terme extrême, et le conte est probablement bien plus ancien (d'après le prof. A. Müller, ce récit pourrait être un de ceux qui ont fait partie des *Mille et une nuits* primitives, rédigées en persan ou en pehlvi[1]). Ce fait est d'autant plus important pour le sujet qui nous occupe que j'ai cité un certain nombre d'analogies entre le conte du *Cheval de bois d'ébène* et *Floire et Blanchefleur*.

Les autres contes que j'ai cités pour des détails de mœurs ou d'analogies du récit sont de ceux où figure Haroun-al-Raschid. Le conte du *Dormeur Eveillé*, bien que Haroun y joue le rôle principal, pourrait bien ne pas appartenir au noyau le plus ancien des *Mille et une nuits* à cause de la place qu'il occupe dans les manuscrits; on ne peut cependant le faire descendre très bas : on trouve le conte, plus ou moins défiguré, chez l'humaniste L. Vivès[2], qui le donne comme une anecdote historique, rattachée au duc Philippe le Bon de Bourgogne : il a donc pénétré en Europe au XVe siècle et pourrait avoir été rédigé au XIVe siècle *au plus tard*. Vu le caractère traditionnel et permanent des mœurs orientales, j'avais le droit de m'en servir pour un détail d'étiquette (la présence d'odalisques au lever du calife).

En somme, si quelques-uns des rapprochements de M. R. ont de la valeur[3], s'il a eu le mérite de fixer l'attention sur la

---

1. Article cité dans les *Beiträge*, p. 241.

2. Voy. Vivès, *Opera*, édit. de Valence, 1788, VII, p. 144-145. Un début de conte espagnol fort semblable à celui de Vivès a été publié, d'après un manuscrit (XVe siècle) du *Conde Lucanor*, par Amador de los Rios, *Historia critica de la literatura española*, IV, 618. Comp. V. Chauvin, *l. c.*, f°s 18-19.

3. Celui avec *Apollonius de Tyr* est frappant (tombeau érigé pour faire croire qu'une personne est morte); cependant la ruse n'a pas pour but, dans *Apollonius*, de tromper un amoureux, ainsi que cela est le cas dans *Floire* et dans le conte de *Ganem*; il est possible que l'auteur de *Floire* ait ajouté cet épisode, ou bien qu'il ait combiné le récit très connu au moyen âge d'*Apollonius* avec les données du conte arabe; du reste, je n'avais pas présenté le rapprochement avec *Ganem* en première ligne. — En revanche, je crois qu'il faut faire les plus expresses réserves sur les rapprochements avec la *Psyché* d'Apulée; il est fort peu probable qu'on ait connu, en France, au XIIe siècle,

donnée de la *Tor as puceles*[1], je persiste à croire l'hypothèse d'une origine arabe du roman plus probable que toute autre, plus surtout que celle de M. Reinhold. Je reconnais du reste que mon hypothèse n'est que vraisemblable, tant qu'on n'aura pas trouvé un conte arabe qui serait à *Floire et Blanchefleur* ce que le conte du *Cheval d'ébène* est à *Cléomadès* et à *Méliacin*[2].

G. Huet.

GUENELON — GANELON

Dans son étude sur le *Carmen de prodicione Guenonis*, Gaston Paris a prétendu que la forme *Ganelon* était postérieure à *Guenelon* et n'était apparue qu'après la chute de l'*u* du groupe *gu*[3]. C'est très certainement une erreur.

Le célèbre archevêque de Sens, prototype du traître, a été de son vivant appelé *Ganelon* et s'est lui-même ainsi désigné.

Les « Annales » dites « de Saint-Bertin », dans la partie rédigée par Prudence (mort le 6 avril 861), évêque de Troyes et, par suite, suffragant de la métropole senonaise, signalent à l'année 859 que, au concile de Savonnières, Charles le Chauve porta plainte contre l'archevêque : « libellum accusationis adversus *Guanilonem* Agedinci Senonum metropolitanum[4] ». Et un peu plus loin elles rapportent, avec un blâme discret, que

---

le roman de *métamorphoses* dont *Psyché* fait partie. Mais cette question serait à examiner à part.

1. Cette mention de la *Tor as puceles* n'est du reste pas décisive. Dans le système de M. R., si je le comprends bien, l'idée d'une *tor as puceles*, mêlée à des détails pris d'ailleurs, a conduit l'auteur de *Floire* à une conception qui présente une ressemblance extérieure avec un harem. Mais il est tout aussi possible que l'auteur ait appliqué le nom traditionnel de *Tor as puceles* au harem qu'il trouvait dans un récit venu d'Orient.

2. Bien des points, dans l'histoire du roman, sont encore à élucider. M. R. raisonne perpétuellement comme si l'auteur du poème I de Du Méril avait été le premier à traiter le sujet en français ; ç'avait été aussi mon opinion ; mais G. Paris a conjecturé que tous les récits conservés dérivent d'un original français *perdu* et il a donné, en faveur de son hypothèse, des raisons qui ne sont pas à négliger (*Rom.*, XXVIII, 445).

3. *Romania*, *XI*, 486-487.

4. *Annales Bertiniani*, éd. G. Waitz (Hannoverae, 1883, in-8°), p. 52.

le roi se réconcilia avec le prélat qui l'avait trahi : « *Guanilo* episcopus Senonum absque audientia episcoporum Karlo regi reconciliatur[1] ».

On pourra objecter, il est vrai, que nous n'avons (pour cette partie des Annales) qu'un seul manuscrit, lequel semble de la fin du xe siècle[2], et que, par suite, cette graphie pourrait être le fait non de Prudence mais du scribe ; d'autant que le *Libellus proclamationis domni Karoli regis*, auquel fait allusion Prudence, nous a été conservé par plusieurs manuscrits anciens ; or ce *Libellus* est certainement l'œuvre d'Hincmar, archevêque de Reims, et il porte à plusieurs reprises *Wenilo*, jamais *Guanilo* ni *Wanilo*[3].

Mais l'épître synodale envoyée de Quierzy à Louis le Germanique en novembre 858 et conservée, elle aussi, par des manuscrits anciens, porte, à côté du nom de l'archevêque de Rouen *Wenilo*, celui de l'archevêque de Sens *Wanilo*[4]. Et cette forme se retrouve dans l'épître synodale du concile de Soissons de 866 adressée à Nicolas Ier : « *Uanilo archiepiscopus*[5] ». Celle-ci est au fol. 78 verso du ms. 407 de la Bibliothèque de la ville de Laon, manuscrit du IXe siècle, exécuté à l'instigation d'Hincmar de Reims (mort en décembre 882) et portant des annotations de sa main[6].

Enfin l'archevêque de Sens lui-même a signé deux diplômes synodaux dont les originaux existent encore aujourd'hui. Dans le premier, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis, donné en 862 ou peu après, on lit : « ✝ *ego Vuanilo* munere divino Sennençis (*sic*) episcopus, prius per advocatum, postea per memetipsum subscripsi. » Son représentant, le diacre Baumond, avait souscrit tout d'abord : « ✝ Baltmundus diaconus, ad vicem domni et patris mei *Vuanilonis*, Senonum urbis archiepiscopi subscripsi[7] » ; le second

---

1. *Ibid.*, p. 53.

2. Conservé à la Bibliothèque de la ville de Saint-Omer, n° 706. Les passages que nous venons de citer se trouvent aux fol. 188 verso et 189 recto.

3. *Capitularia*, éd. Boretius et Krause, II, 450-453 (*Monumenta Germaniæ historica*, série in-4°).

4. *Capitularia*, éd. Boretius et Krause, II, 427.

5. L'initiale est bien une lettre simple.

6. Voy. Le *Moyen Age*, année 1902, p. 438.

7. Tardif, *Monuments historiques*, *Cartons des rois*, n° 187, p. 121.

en faveur de l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, donné en 864 porte : « ✝ *Vuanilo* munere divino Sennensis episcopus hoc privilegium recognovi et [subscripsi][1] ».

Il est donc bien établi que l'archevêque de Sens était appelé et s'appelait *Ganelon*.

Mais cette prononciation était-elle générale ? N'était-ce pas un cas particulier ? Au premier abord on serait tenté de le croire en voyant dans un exemple rapporté plus haut le nom de l'archevêque de Rouen écrit *Wenilo* tandis que celui d'un homonyme sénonais est mis sous la forme *Wanilo*. Comme ce dernier est étranger au royaume de Charles et est venu du royaume de Lothaire[2], on pourrait se laisser aller à imaginer soit une influence germanique soit un reflet de quelque prononciation romane dialectale.

Il n'en est rien. En effet l'archevêque de Rouen reçoit en 863 une lettre du pape Nicolas Ier adressée « *Waniloni* Rotomagensi[3] ». Et lui-même a souscrit en 862 au-dessous de son homonyme dans le même diplôme synodal pour Saint-Denis : « ✝ *Vuanilo* humilis Rotomagorum episcopus subscripsi[4] ».

D'autres exemples pourraient facilement être réunis. Ceux-ci suffisent pour montrer que, dès le milieu du IXe siècle, la prononciation *Guanelon*, *Ganelon*, coexistait avec *Guenelon*[5].

Ferdinand Lot.

FRANC. *ÉPAULE*

Dans son *Lat.-rom. Wörterb.*, à l'article spatula, Körting, déclare que le changement phonétique de l'anc. franç. *espalle espale* en franç. mod. *épaule* n'est pas encore éclairci. Dans les

---

1. Max. Quantin, *Cartulaire général de l'Yonne*, I, 86-87 (avec fac-similé).

2. Audradus Modicus, *Revelationes*, dans *Historiens de France*, VII, 291.

3. *Annales Bertiniani*, p. 63.

4. Tardif, *op. cit.*, p. 121.

5. [La coexistence de *Wanilo* et de *Wenilo* au milieu du IXe siècle, n'est pas douteuse. *Wanilo* est, linguistiquement, la forme la plus ancienne et *Wenilo* offre un affaiblissement de l'*a* en *e* dû à l'action de l'*i* du suffixe hypocoristique *-ilo*, action qu'on désigne ordinairement, à l'allemande, sous

lignes qui suivent, nous nous efforcerons de donner l'explication de ce changement.

Nous n'insistons pas sur le développement irrégulier de *tl* en *dl*, *ll*, qui indique que spat(u)la = *espadle*, *espalle* de même que rot(u)lus = anc. franç. *rolle*, bien que très anciens, n'appartiennent pourtant pas au fonds premier de la langue comme veclus vet(u)lus ou *secla sit(u)la.

M. Meyer-Lübke (*Gramm. d. rom. Spr.*, I, p. 449-450) affirme que le groupe *tl*, s'il est de formation récente, devient *-tl-* en franç. ; c'est-à-dire que la première des deux *l* devient une *l* vélaire et par suite se vocalise, tout comme si elle se trouvait non pas devant une *l* mais devant une autre consonne. M. Foerster (*Z. f. rom. Ph.*, XXVI, 430) refuse à bon droit d'admettre l'explication de M. Meyer-Lübke ; il n'y a pas en effet d'autre exemple où la première liquide du groupe *-ll-* se soit vocalisée[1]. Quelques lignes plus bas, M. Foerster suggère une autre explication : *espalle*, *espale* serait devenu *espaule* dans un dialecte de l'Est où *a* passe régulièrement à *au* devant *l*, et le français du Centre aurait ensuite emprunté à l'Est cette forme dialectale. Il a soin pourtant d'ajouter aussitôt : « Mais pourquoi la forme de l'Est aurait-elle pénétré en français et de si bonne heure ? » Et en effet, on ne saurait admettre que le nom d'une partie du corps soit un emprunt fait par le français à un dialecte tout comme un terme technique ou un mot désignant une chose originaire de telle contrée ou plus abondante là qu'ailleurs. Si l'on tient compte encore de ce que la forme *épaule* paraît au commencement du XIIIe siècle et qu'à cette date le bourguignon — qui n'a presque rien fourni au vocabulaire commun — était le seul

---

le nom d'« umlaut » ou, à la grecque, sous celui de « métaphonie », recommandé par M. Victor Henry. Ce nom germanique remonte, d'après l'opinion généralement reçue, au thème gothique *vēn-s* « espoir » ; mais il ne saurait y avoir de rapport direct entre l'*ē* gothique et l'*e* de la forme carolingienne *Wenilo*, l'*ē* gothique s'étant changé en *ā* dans tout le domaine allemand. Comme la métaphonie de l'*ā* n'apparaît en haut-allemand qu'au IXe siècle, la forme *Wenilo* doit provenir des pays-bas allemands où le phénomène est beaucoup plus ancien : cf., sur ce point de chronologie linguistique, *Romania*, XXXI, 495. — A. Th.]

1. L'exemple *soulier* (*sotlar*, *soller*) que M. L. cite à côté de *épaule* est peu concluant vu que l'*o* est atone.

dialecte de l'Est auquel le français eût pu prendre ce mot, on voit le peu de vraisemblance de cette supposition[1].

Dans la *Gramm. de l'anc. franç.* de Schwan-Behrens (4e édit. p. 72-73), on trouve une autre explication qui n'est pas plus heureuse que la précédente : à cause du lieu et de la date de l'emprunt, l'atone pénultième ne serait pas tombée et n'aurait pas mis en présence la dentale et la liquide dans *épaule* de même que dans *meule* < metula, *roule* < rotulat et *moule* < modulus ; la dentale intervocalique aurait disparu et l'*u* aurait formé diphtongue avec la voyelle tonique précédente. Mais aucun des exemples allégués n'est probant : *meule* ne vient pas de metula, qui n'a pas donné de dérivé dans les langues romanes, mais de mŏla (pour le sens, voy. le *Dict. général* de Hatzfeld-Darmesteter-Thomas) ; l'*ou* de *roule* est dû à l'influence analogique exercée par le verbe *roeler*, *roueler* (dérivé de *roele*, *rouelle*) sur le verbe *roller*, *roler* (*rotulare) ; quant à *molle*, *moule*, et à *épaule*, affirmer l'existence en latin vulgaire des types *moulus, *spaula, c'est négliger complètement les formes romanes : esp. *molde*, roum. *modru* ; catal. *espattla*, prov. *espatla*, ainsi que les formes de l'anc. franç. : *modle*, *molde* et *espalde*, *espaude*.

Espalde est sorti par méthathèse d'*espadle* qui, par l'assimilation du *d* à *l*, a donné naissance à la forme *espalle*, *espale*, la plus usitée en anc. franç. Néanmoins dans quelques textes de la première moitié du XIIe siècle, écrits dans le dialecte du Centre ou en anglo-normand, on rencontre assez souvent *espalde* : Quatre Livres des Rois 29, 35, 61, 141, 370, 377 ; Psautier de Cambridge 20, 12 ; 80, 6 ; 90, 4 ; Psautier d'Oxford 90, 4. Enfin, dans un texte du XIIIe siècle, avec la vocalisation de *l*, *espaude* :

En l'espaude as denz l'aert
Que l'os remaint tut descuvert[2].

---

1. Le lorrain du XIVe siècle ne présente encore que d'une manière sporadique le changement de *a* devant *l* en *au* : *loial*, *especial* à côté de *loiaul*, *aules* (Apfelstedt, Introduct. de l'édit. du *Psautier lorrain*, p. x) ; et en wallon ce phénomène ne fait son apparition que dans les dernières années du XIIIe siècle (Wilmotte, *Études de dialectologie wall.*, dans *Rom.* XVII, 554-55, et XVIII, 211-212). Voy. d'autre part, pour le bourguignon, Görlich, *Der burgund. Dial. im XIII u. XIV Jahrh.*, p. 13.

2. Fragment d'*Amadas et Ydoine* publié d'après le ms. de Gotha par Andresen (*Z. f. rom. Phil.*, XIII, 92, vers 23). Dans le manuscrit 375 de

Il est à remarquer que la forme *espaude*[1] a dû être d'un usage courant au XIIe siècle, à côté de la forme *espalle, espale*. Les formes *autres* et *autel* des Quatre Livres des Rois prouvent que la graphie *espalde* de ce texte cache une prononciation *espaude* (cf. Schlösser, *Die Lautverhältnisse der Q L D R*, p. 6-7); d'autre part les formes *Hairaud*, *Tetbaud* etc. du *Liber censualis* de Guillaume le Conquérant (voy. Hildebrand, *Ueber d. franz. Sprachelement im L. Cens. Wilh.*, I, 39, p. 361) qui témoignent de la vocalisation de *l* suivie de consonne et précédée de *a* dès 1086, permettent d'affirmer qu'on a prononcé *espaude* pour *espalde* à partir du commencement du XIIe siècle en franç., norm. et anglo-norm. et que les Psautiers reproduisent, en dépit de la prononciation de leur temps, l'orthographe surannée de l'original du XIe siècle[2].

Vers la fin du XIIe siècle, *espalle, espale* et *espaude* créèrent par croisement une forme nouvelle. Le résultat de ce croisement entre des mots très rapprochés au point de vue de la forme et identiques au point de vue de la signification, fut l'ancêtre du franç. mod. *épaule*, lequel supplanta les formes anciennes qui lui avaient donné naissance : *espaude* + *espale* = *espaule, épaule*.

Il faut donc enrichir de cet exemple la liste des croisements cités par M. Suchier dans *Le franç. et le prov.*, p. 145 : anc. franç. *oreste* (orage) = *orage* + *tempeste*; anc. franç. *triers* = *tres* < trans + *rier* < retro, etc., et par M. Meyer-Lübke dans sa *Grammaire des l. rom.*, II, § 466, notamment l'anc. franç. *peür*, sorti du croisement des suffixes -óre et -úra : pavore + *pavura = *peür*.

---

la B. Nat., que Hippeau a suivi pour son édition de ce poème, *espaude* est remplacé par *espaulle*, v. 1811.

1. La forme *espaude* est attestée une seconde fois, dans un document de 1390 cité par Carpentier, dans Du Cange, SPONDALIS, et par La Curne de Ste-Palaye à l'art. ESPAUDE : « Le suppliant lia sa femme à l'espaude de son lit et la feri d'une cognee. » Mais M. Thomas croit qu'*espaude* est ici une simple faute de copiste pour *esponde* « bord du lit ».

2. La langue de l'original des Psautiers que les copies du XIIe siècle reproduisent laisse déjà voir, par la diphtongaison de la terminaison *-els* = *eals* (*chalemeals*, *bealtet* dans le Ps. d'Oxf., *oiseals*, *ruisseals*, dans le Ps de Cambr.), une tendance à la vocalisation de *l*, notamment après *a*, *e* (cf. Harseim, *Voc. u. Cons. im Oxf. Ps.*, p. 320).

Quant à la forme *espaudle* (hec scapula[1] : *espaudle*) du Glossaire anglo-normand publié dernièrement par M. Priebsch[2], il y faut voir une faute de scribe plutôt qu'une hésitation de langage entre la forme ancienne *espaude* et la nouvelle *espaule*. Le copiste, ayant présente l'esprit la désinence du mot latin, a ajouté une *l* devant la lettre finale du mot français qui était en regard.

CH. DROUHET.

« GIRAUT DE BORNEIL » OU « GUIRAUT DE BORNELH » ?

M. le Docteur Adolf Kolsen, qui va enfin publier le premier fascicule de son édition, depuis longtemps annoncée[3], du célèbre troubadour Giraut de Borneil, m'a fait l'honneur de me consulter sur les raisons qui m'ont amené à écrire récemment, à propos d'une étude de M. René Lavaud : « L'origine du troubadour étant parfaitement établie, il y aurait tout avantage à l'appeler comme il s'appelait lui-même, *Giraut*, et non *Guiraut* : c'est ce qu'a fait M. Chabaneau...[4] »

Voici mes raisons.

Le nom propre germanique que les documents mérovingiens et carolingiens latinisent ordinairement en Gairoaldus[5] est devenu plus récemment, en Limousin comme ailleurs, Geraldus et Giraldus[6]. Il est certain que le *g* germanique, placé à l'origine devant un *a*, a passé du son explosif au son chuintant, de même que le *g* de Gaucibercthus (plus récemment Gauz-

---

1. Scapula remplace dans les Gloses de Cassel spatula et traduit, de même que humerus, le germ. *absla*. Dans le Gloss. d'Évreux on trouve quatre synonymes lat. pour « épaule » : *humerus*, vel *armus*, vel *scapula* = *espaule* 54 et *spatula* = *espaule* 44 (Petit vocab. lat.-franç. du XIIIe siècle, p. p. Chassant).

2. Dans les *Bausteine der rom. Phil. Festgabe f. A. Mussafia*, p. 536.

3. Cf. *Romania*, XXIII, 496.

4. *Romania*, XXXIV, 157.

5. Cf. A. Longnon, *Polypt. de l'abbaye de S.-Germain des Prés*, I, 311.

6. Geraldus est de beaucoup la forme dominante en Limousin ; mais il y a quelques exemples de Giraldus ; cf. l'*index nominum* des *Doc. hist. concernant principalement la Marche et le Limousin* de Leroux, Molinier et Thomas, t. II, p. 345.

bertus); mais tandis qu'on a pris de bonne heure l'habitude d'écrire en roman *Jausbert*, ce qui rend manifeste le changement de *g* en *j* devant un *a* persistant, le son *e* en *i*, qui avait succédé au son primitif *ai* dans les formes latinisées Geraldus, Giraldus, a maintenu l'usage traditionnel du *g* parce que les nombreux mots latins où *g* devant un *e* ou un *i* sonnait *j* (comme *gen*, de gentem, ou *girar*, de gyrare) ne laissaient aucun doute sur la prononciation du *g* devant les voyelles *e* et *i*.

Ce n'est qu'au-dessous de la ligne de partage des sons *ca* et *ga*, d'une part, *cha* et *ja* de l'autre [1], que le *g* germanique a conservé le son explosif primitif, et que, pour bien marquer le son explosif, on a pris l'habitude de faire suivre le *g* d'un *u* et d'écrire *Guiraut*. Il est fort possible que le troubadour s'appelât réellement *Geraut* plutôt que *Giraut*, mais il est impossible, étant donné qu'il était « de l'encontrada d'Esidueill, d'un ric castel del vescomte de Lemoges [2] » que le nom qu'il portait fût *Guiraut*. Les chansonniers qui nous ont transmis ses poésies hésitant entre *Giraut* et *Guiraut*, c'est *Giraut* qu'il faut choisir.

L'exemple de M. Chabaneau que j'ai invoqué appelle une réserve importante. De parti pris, M. Chabaneau appelle *Girau* tous les troubadours dont le nom remonte à Gairoaldus, quelle que soit leur patrie : mais dire *Giraut Riquier*, comme il le fait, c'est commettre une confusion inverse de celle que j'ai critiquée chez M. Lavaud. Il faut dire *Guiraut Riquier* (de Narbonne) et *Giraut de Borneil* (d'Excideuil) : c'est une question de latitude, c'est-à-dire de géographie linguistique [3].

Il est un autre détail sur lequel M. Kolsen ne m'a pas consulté, mais sur lequel je me permets d'attirer son attention : il concerne la graphie du surnom de notre troubadour. Dans sa thèse de 1894 et dans un mémoire qui fait partie du *Festschrift* publié en 1905 en l'honneur de M. Tobler [4], M. Kolsen écrit

---

1. Cf. l'art. de P. Meyer, *Romania*, XXIV, 529 et s.

2. Aujourd'hui orthographié Excideuil, ch.-l. de canton de l'arr. de Périgueux, Dordogne. — Cf. Chabaneau, *Biog. des troubadours*, p. 14.

3. Même devant *e* et *i* primitifs, le *g* germanique est traité comme devant *a*, de sorte que si Geraldus, Giraldus étaient des formes primitives et non secondaires, nos conclusions resteraient les mêmes. Cf. ce que j'ai dit, à propos de la thèse de Mlle Cipriani, dans *Romania*, XXXI, 435.

4. *Die beiden Kreuzlieder des Trobadors Guiraut von Bornelh* (pages 205-227 du volume).

Bornelh, contrairement à l'usage suivi le plus généralement et qui consiste à écrire *Borneil*, comme l'ont fait et comme le font Diez et MM. Paul Meyer et Camille Chabaneau [1]. Le plus sage me paraît être de s'en tenir à la forme *Borneil*, car c'est cette forme qui a le plus de chances d'être celle même dont se servait le poète. Je crois que le surnom du poète est un nom de lieu qui est à *Born* comme *Monteil* est à *Mont*, c'est-à-dire que *Borneil* représente un type étymologique *Borniculum [2], comme *Monteil* représente Monticulum, et par suite nous offre dans sa désinence un *e* fermé suivi d'une *l* mouillée. Or la notation de l'*l* mouillée par *lh*, que l'orthographe provençale a en commun avec la portugaise, n'apparaît pas, à ma connaissance, au moins d'une façon suivie [3], avant l'extrême fin du XIIe siècle [4]. Jusque-là, à côté des cas nombreux où le mouillement n'est pas noté, nous ne trouvons à la finale que *ll* (par exemple *vell* dans *Boeci* 235 et dans *sancta Fides* 2), *il* (par exemple *oilz*, *veilz*, *meilz*, *voil*, *soil*, *broil*, dans *Sancta Fides* 78, 118, 232, 236, 260, 264, 266, 273, 286), *ill* (par exemple *voill*, *doill*, *foill*, *acoill*, *oill*, *cabdoill*, *escoill*, *orguoil*, *troill*, dans *Sancta Fides*,

---

1. Bartsch, dans son *Grundriss*, écrit *Borneill* d'après le ms. A (c'est ce que fait aussi M. Crescini dans son *Manualetto*), dans sa *Chrestom. prov.*, 3e éd., *Borneil* à la col. 79 et *Bornelh* à la col. 418 (index). M. Appel écrit *Bornelh* dans sa *Prov. Crestom.* Émeric-David (*Hist. litt. de la France*, XVII, 447), se sert de la forme *Borneilh*, qui s'accorde bien, dans sa graphie pléonastique, avec la forme *Girauld*, qu'il donne au nom du poète. Enfin, s'il m'est permis de faire en public mon examen de conscience, je dois avouer que, dans mon édition de Bertran de Born, j'ai maladroitement flotté entre *Borneil* (p. XXXIII), *Bornelh* (p. 18, n. 1) et *Borneilh* (p. 163, art. *Alamanda*).

2. Il est vraisemblable que cet ancien *Borneil* est aujourd'hui *Bournei*, hameau de la commune de Nantiat (Dordogne), qu'on écrit avec un *x* final sans valeur phonétique (Chabaneau, *Biogr. des troubadours*, p. 145) ; malheureusement les formes anciennes manquent qui pourraient seules relier *Bourneix* à *Borneil* et, à première vue, le *Bourneix* actuel peut être un ancien *Bornés* ou *Bornesc*.

3. Voyez quelques exemples sporadiques anciens dans Diez, *Gramm.*, trad. franç., I, 375, n. 3.

4. Je ne sais sur quel fondement M. Crescini a écrit : « Si fa quindi dalla metà del dugento più frequente e comune il segno *lh* » (*Manualetto*, 2e éd., p. 47).

202, 228, 231, 235, 263-272), ou, très exceptionnellement, *ilh* (par exemple *lailh* dans *Sancta Fides* 205).

Étant donné que l'usage dominant au XIIe siècle dans les textes provençaux flotte entre *Borneil* et *Borneill*, et qu'il nous faut choisir entre ces deux formes concurrentes, notre préférence doit naturellement aller à celle de ces deux formes qui est la plus simple et qui, par surcroît, concorde avec l'orthographe française usuelle, orthographe dont il est bien permis de critiquer les défauts mais dont on ne saurait contester la grande notoriété[1].

A. Th.

PROV. ANC. *ALBUESCA* : PROV. MOD. *AUBIECO*.

Le *Tresor dóu Felibrigè* de Mistral a l'article suivant :

Aubieco, s. f. Citrouille commune, citrouille longue, en Périgord ; sorte de petite calebasse, en Guienne.

Contrairement à son habitude, Mistral n'indique aucun rapprochement avec d'autres langues. Je me demandais depuis longtemps s'il ne fallait pas considérer *aubieco* comme identique au catal. *albudeca*, à l'esp. *albudeca* et *badea*, au portug. *albudieca* et *pateca*, mots d'origine arabe dont Diez s'est occupé (*Etym. Wœrterb.*, II^b PATECA [2].) Cette idée, qui m'était venue à première vue, me semble nettement confirmée par un texte qui n'avait pas attiré mon attention jusqu'ici, le leudaire de Montréal

---

1. On pourrait encore discuter la question de savoir s'il vaut mieux écrire *Giraut* que *Giraud*. Bien que *Giraut* ait pour lui l'usage du XIIe siècle et la phonétique (car le *d* étymologique a fini par s'assourdir en *t* à la finale), je n'aurais aucune répugnance pour *Giraud*, qui est certainement antérieur à *Giraut* (cf. la graphie de *Sancta Fides*, qui ne change pour ainsi dire jamais la sonore en sourde à la finale et qui écrit non seulement *parled* 2, *cervs* 8, *prob* 13, *audid* 32, *unsquegs* 49, *pag* 90, à côté pourtant de *brac* 86, *laid* 166, *saub* 230, *perd* 247, *grand* 249, *plaid* 312) et qui a l'avantage de distinguer la désinence *-aut* secondaire, issue de *-ald*, de la désinence *-aut* primitive, issue de *-alt*. Mais il ne faut peut-être pas faire cette concession à l'orthographe étymologique, car la pente est glissante et on ne saurait où s'arrêter.

2. Cf. Körting, 1440.

(Aude), rédigé vers 1320 et publié par M. l'abbé Sabarthès dans le *Bull. historique et philologique du Comité*, année 1896, p. 486 et s. L'article 31 de ce leudaire est ainsi conçu :

Item, en lunh autre cos ressemblant, ni coggas, ni cogombres, ni plantas (*sic*), ni amenlas, ni *albuescas* (*sic*), ni escaluenhas, ni bledas, ni cauls, ni lunha autra erba, no dona re.

Dans cet *albuesca*, dont la désinence paraît altérée sous l'influence du suffixe provençal *-esca*, il est impossible de méconnaître un emprunt au catalan *albudeca*, et il sert de lien entre le catalan et le provençal moderne *aubieco*.

A. Th.

UN SENS RARE DU MOT *VOITURE*

Il y a dans les archives communales de Bourisp (Hautes-Pyrénées) un long mémoire de griefs d'appel, rédigé en 1611 et produit devant le sénéchal d'Armagnac par des habitants de ce village et de quelques villages voisins ; on doit la connaissance et la publication partielle de ce mémoire à M. Labrouche [1]. Les appelants exposent que « sur le commencement du moys de juing 1610, revenantz d'Espaigne par le port de Plan et chemin royal et publicq qui conduict par la montagne de Rieumajou vers les dicts vilaiges de Bourisp, etc., comme leurs *voytures*, cinq en nombre, feussent hors d'aleyne et lasses du chemin (que la Cour remarquera... sembler plus tost un chemin d'enfer que de la terre, tant il est rabouteux, estroict, difficile et dangereux pour précipiter la *voyture* et le voyturier dans des abismes), ils auroint...voulu descharger leurs bestes et les laisser un peu repaistre... » Plus loin, le mémoire parle de « *voytures* paysans et repousans de passade et necessité » et il affirme que « tous passants estrangers ou du pays... ont le privilege... de faire repaistre et descharger leurs *voytures* en tel endroit que [bon] leur semble. »

M. Labrouche a cru que ce mémoire prouvait que le port de Plan était alors traversé par une route carrossable, et que les

1. *Bulletin de géographie historique et descriptive*, année 1897, p. 122 et s.

cinq « voitures » dont il est formellement question étaient cinq « chars ». Il est manifeste que le rédacteur du mémoire a employé le mot *voiture* au sens de « bête de somme » : le fait mérite d'être signalé car aucun dictionnaire français n'attribue expressément ce sens au mot *voiture*. On sait que le latin classique emploie vectura, type de *voiture*, pour désigner soit l'action de vehere, soit le prix perçu pour faire cette action : par conséquent vectura s'applique aussi bien à l'action de porter une charge à dos, qu'à tout autre mode de portage[1]. Par suite, une fois vectura passé au sens concret et appliqué à l'agent de transport, il peut aussi bien désigner une bête de somme qu'un véhicule. En fait, le latin du moyen âge emploie *vectura* et son doublet barbare *vehitura* dans le même sens où notre mémoire pyrénéen emploie *voiture*[2]. Dans les exemples français réunis par Godefroy, art. VEITURE du *Complément*, il y en a un, le premier, où ce même sens semble s'imposer[3].

Je crois qu'il ne serait pas difficile d'établir que l'ital. *vettura* s'est prêté et se prête peut-être encore au même emploi. La locution figurée *dare una donna a vettura* « prostituer une femme » montre déjà que *vettura* désigne l'action de « porter » ; et le sens de « muletier », que possèdent *vetturale* et *vetturino*, témoigne que *vettura* peut s'appliquer à la bête de somme elle-même[4].

Pour en revenir au français, *voiture* « bête de somme » fait tout de suite songer à notre ancien mot *chevaucheüre* « bête qu'on chevauche » et à notre mot, très vivant encore, *monture* « bête qu'on monte ». Mais il faut remarquer que le développement sémantique n'a pas eu le même point de départ : *voiture* vient directement du latin vectura, c'est-à-dire qu'il repose sur

---

1. Cf. Gellius, *Noct. Att.*, V, 3 : « Protagoram aiunt victus quærendi gratia vecturas onerum corpore suo factitavisse. »

2. Cf. Du Cange, VECTURA : « omne jumentum, nempe equus, camelus, mulus, asinus, bos. »

3. « Cil firent prendre viandes assez sur chamaus et en autres *veictures* » (trad. de Guillaume de Tyr) ; le texte latin porte (XX, 6) : « Sumptis alimentis ad iter necessariis et camelis ad devehenda onera sufficientibus. »

4. Le *voiturier* de notre mémoire est donc le correspondant exact, pour le sens, du *vetturale* ou *vetturino* italien.

vehere pris au sens actif, tandis que *chevaucheüre* et *monteüre*, créés à une époque postérieure, reposent sur *chevaucher* et *monter* pris au sens passif.

A. Th.

ITAL. *JANA*, *JANARA*

A proposito del prov. antico *jana*, che si legge nelle chiose dal cod. parigino Bibl. Nat. lat. 7622, testè pubblicate e studiate dal Thomas, si è ricordato che il sardo conosce la stessa parola *jana* nel senso di « strega »[1]. Mi sia permesso di notare che anche nell'antico toscano esiste la parola *jana* per indicare una strega. Io credo di poter additare la stessa voce in un passo del *Tesoro versificato* di Brunetto Latino, edito in parte dal D'Ancona nelle *Memorie della R. Accademia de' Lincei*, anno 1888. Vi si parla di una donna, la regina del reame di « Sizire », che aveva predetto la nascita d'Alessandro per astrologia:

> Era *nana* et per sua sorte sapea
> Che d'Olimpiade uno Alesandro nascer dovea[2].

Il D'Ancona postilla: « Perchè *nana* ? Dubito debba leggersi *maga* »; e la sua congettura è stata approvata da W. Hertz, *Die Sage von Giftmädchen* (in Hertz, *Gesammelte Abhandlungen*, Stuttgart, 1905, p. 176). E sta bene; ma basterà mutare *nana* in *jana*.

L'esistenzia della parola *janara* nella stessa significazione in dialetto napoletano è accennata dal Körting, 2ª ediz., n° 2946. Non sarà inutile però di citarne un esempio tolto dal *De nuce maga beneventana* del Piperno (Napoli, 1635), dove si legge, a p. 17 : « Retinet hodie locus *la ripa delle ianare*, in qua erat ceu antrum aqua plenum, qua aestivo tempore lamiae etiam balneantur. » Che la voce sia viva ancora a Benevento risulta da A. de Blasio, *Inciarmatori, maghi e streghe di Benevento* (Napoli, 1900), p. 156, passim.

F. Novati.

---

1. *Romania*, XXXIV, 201.
2. D'Ancona, *Il Tesoro di B. L. versific.*, Roma, 1889, p. 29 dell'estratto.

COMPTES RENDUS

Bausteine zur romanischen Philologie. Festgabe für Adolfo Mussafia zum 15. Februar 1905. Halle, Niemeyer, 1905. In-8, XLVIII-716 pages.

Nous avons annoncé (*Romania*, XXXII, 633, et XXXIV, 346 et 489) la préparation et la publication de ce volume collectif, bouquet de fête que moins de quatre mois ont suffi à transformer en couronne de deuil. Nous ne reviendrons pas sur les circonstances qui l'ont inspiré, sauf pour faire remarquer qu'il était destiné à célébrer, en même temps que le soixante-dixième anniversaire de la naissance du maître, le centième semestre de son activité universitaire. Il nous reste à faire connaître à nos lecteurs les titres des mémoires qui le composent, en insistant sur ceux de ces mémoires qui nous touchent plus particulièrement.

P. VIII-XLVII, Élise RICHTER, *A. Mussafias Schriften* (1858-1904). Bibliographie très complète et très minutieuse, par ordre chronologique, terminée par une table alphabétique des noms propres et des matières.

P. 1-8. DE LOLLIS, *Di alcune forme verbali nell' italiano antico*. Il s'agit de formes rares de l'ancienne langue qui correspondent phonétiquement et sémantiquement, d'une manière plus ou moins complète, au futur antérieur du latin; l'auteur en relève un certain nombre, surtout chez les premiers lyriques et dans les chroniques d'Aquila, tout en admettant des contaminations de sens et de forme entre ce temps et le passé du subjonctif, voire avec le plus-que-parfait de l'indicatif. Il croit même, ce qui paraît excessif, que l'emploi du futur antérieur a donné à l'infinitif une vitalité qui n'était pas dans sa nature.

P. 9-16. WAHLUND, *Bibliographie der französischen Strassburger Eide vom Jahre 842*. Travail poussé à fond, avec cette minutie inlassable dont l'auteur a donné tant de preuves dans ses précédents travaux ; on n'a d'ailleurs ici que ce qui concerne le XVIe siècle. Les extraits des livres cités que donne M. W. constituent non seulement une bibliographie, mais une bibliothèque du sujet.

P. 27-45. LANG, *Old Portuguese Songs*. [M. L. étudie les sept *albas* contenues dans le chansonnier portugais du Vatican (il eût pu remarquer que quelques-unes de ces pièces sont moins des *albas* proprement dites que des

variations assez éloignées du type ordinaire) ; il signale un nouveau « descort », qu'il avait oublié de mentionner dans son étude sur ce genre (voy. *Romania*, XXIX, 124), et cinq pièces se rattachant de plus ou moins loin à l'*escondig*. Il publie avec traduction et notes neuf de ces morceaux. Cette publication, faite avec le plus grand soin, fournit de nouvelles preuves de l'influence des troubadours sur l'ancienne poésie galicienne. — A. Jeanroy.]

P. 46-59. Philippide, *Altgriechische Elemente im Rumänischen*. [Miklosich a montré (*Beiträge, Vocal*. III, 17 ; *Conson*. I, 78) que l'υ grec pouvait être représenté en roumain par *iu*. Ce phénomène ne peut naturellement se présenter que dans des mots empruntés au grec avant la transformation de l'υ en *i*, c'est-à-dire avant le xe siècle, mais il peut encore nous fournir le moyen de remonter plus haut dans l'histoire des éléments grecs en roumain : *c* + *i et t* + *i* avant l'accent passent en roumain à *č* (sauf devant *a*) dans les mots latins ; si la même transformation se produit pour *c* et *t* devant *iu* < υ, ce ne pourra être que dans les éléments grecs d'emprunt très ancien, d'époque préroumaine. M. Philippide propose d'expliquer ainsi : 1° *Ciurică*, « fête du 15 juillet Saint Cyriaque) » < Κυριακός ; — 2° *Ciurilă*, nom propre, < Κύριλλος ; — 3° **ciumur* (primitif hypothétique des dérivés *ciumărat* « fâché », *ciumăros* « aigrelet », *a ciumări* « devenir amer, en parlant du vin » ; *a ciumurluia*, *ciumurluială* « avoir un refroidissement, courbature, etc. ») et ital. *cimurro*, « maladie du cheval caractérisée par un écoulement nasal » (mais *avere il cimurro*, « être en colère » ; cf. aussi esp. *cimorra*) ; **ciumur* représenterait un composé grec χυμοῦ ῥοή ; — 4° *ciutură* « seau, gourde » < diminutif de κύτος ; — 5° *ciuc* « boucle de cheveux, toupet, pic » et *ciucă* « cible » < κύκλος ; — 6° *a ciuli*, *ciuciuli*, *ciul* et dérivés « rouler » et sens analogues < κυλλῶ ; — 7° *cimbru* « thym » < **ciumbru* (cf. les nombreux doublets en *-ci-* et *-ciu-*) < θύμβρον ; — 8° *cimel*, *ciumel* etc. « devinette » dont le primitif **cium* pourrait représenter θυμός ; — 9° *cioc*, « bec, etc. », *ciocan* « marteau » < τύκος. L'on ne saurait oublier que beaucoup de mots ainsi expliqués ont des analogues dans les diverses langues balkaniques, d'où ils ont pu passer au roumain avec le *ci-* initial. Mais il est intéressant de noter qu'en même temps que M. Philippide et indépendamment de lui, M. S. Puscariu proposait d'ajouter à *giur* < γῦρος, outre l'it. *acciuga* < ἀφύη, deux nouveaux exemples de υ > *iu* : 1° κῦμα > mac.-roum. et megl. *tšuma* « bosse, enflure, abcès », et roum. *ciuma fetii* « pomme épineuse » ; — 2° κοτύλη > **cytola* > roum. *ciutură*, cf. l'art. 4 de M. Ph. et voy. Puscariu, *Lateinische Ti und Ki im Rumänischen*, Leipzig, 1904. — M. Roques].

P. 60. Musatti, *Catramonacia*. Ce mot signifie « maléfice » et aussi « crasse, dépôt sédimenteux » en dialecte vénitien : l'auteur l'explique par une locution grecque de la basse époque : τὴν κατάραν μου νὰ ἔχῃς « puisses-tu avoir ma malédiction ! », mais il reconnaît lui-même que c'est là une simple conjecture.

P. 61-76. Mohl, *La préposition* cum *et ses successeurs en gallo-roman*. Cherche à montrer que la substitution de apud à cum dans la langue vul-

gaire de la Gaule n'est pas une évolution naturelle, mais une réaction de la langue savante, dont le grand facteur doit être cherché dans les écoles célèbres fondées par la politique romaine à Narbonne, Toulouse, Bordeaux, Autun, etc. : adhère à l'étymologie du prov. *ab* par apud, mais considère la variante *am* comme issue de la vieille particule italique amb, am ; retire l'adhésion qu'il avait donnée antérieurement à l'étymologie du français *avec* par le lat. ab hoc, et voit dans le mot français le représentant du lat. ad hoc au même titre que dans l'anc. franç. *avoltre* le représentant du lat. adulter (?)

P. 77-89. Behrens, *Etymologisches*. Anc. fr. *brumen*[*t*] : ne signifie pas « barque », comme le dit Godefroy, mais « portefaix », et vient du nordique byrja « porter » + man « homme » (cf. mes *Nouv. Essais*, p. 184, art. *braiman*, où l'on trouvera des renseignements plus étendus sur l'extension de ce mot dans les parlers de France). — Anc. wall. *by* « hoyau » : du néerl. bik. — Fr. *chique* « bille à jouer » : à rattacher à l'allem. schicken « envoyer ». — Fr. orient. *flingot* « fusil » : allem. du sud flingge, variante de flinte. — Pic. *gomme* « réservoir » : allem. kumme « bassin », auquel se rattache aussi le mot *gomer* « seau ». — Wall. *hanèt*, *hènat* « nuque » : même origine que le fr. *hanap* (german. hnap), avec altération de la désinence par substitution de suffixe, comme le montre l'anc. fr. *hanepier*. — Wall. *hèder* « s'interposer entre le vendeur et l'acheteur » : allem. *scheiden* « séparer ». — Wall. *ivier*(*e*) « neige » : appuie l'étymologie par hibernum, déjà donnée par M. Horning et à laquelle je me suis rallié d'enthousiasme (*Nouv. Essais*, p. 284). — Pic. *leunière* « vache qui n'a pas eu de veau dans l'année » : lat. vulg. *annucularia : cf. mes *Mélanges*, p. 112, art. *nollière*, auquel l'auteur apporte d'intéressantes et convaincantes additions. — Gasc. *mèco* « moelle » : même mot que *mèco* « mèche ». — Anc. wall. *oirselle* « noir de fumée » : flam. zwartsel, déjà indiqué par Bormans ; même racine dans *warsier* (Godefroy) et *zwat* (Grandgagnage). Je remarque, à l'art. *warsier* de Godefroy, un exemple de la locution *wairsier de waize* : or le subst. *waize* n'est relevé ni par Godefroy ni par M. Behrens. — Anc. fr. *plete* « espèce de bateau » : est classé à tort par Godefroy sous *plate* et omis par Kemna dans le mémoire dont nous avons rendu compte (*Romania*, XXXI, 432) ; l'auteur le rapproche du néerl. *pleyte*, *pleit* sans se prononcer à fond sur l'étymologie. En note, liste à ajouter à celle que j'ai donnée des mots omis par Kemna. — Anc. fr. *rie*[*s*] « botte d'aulx, d'oignons » : néerl. rije, correspondant à l'allem. reihe. Article de sept lignes, manqué, mais instructif ; au lieu du néerlandais rije, c'est le lat. restis qui fournit l'étymologie (cf. l'art. *rest* de mes *Essais*, p. 378) ; il faut garder l'*s* et voir dans *ie* la diphtongue wallone régulière de l'*ĕ* latin entravé. — Wall. *rivè*, *rivis* « èglefin, merlan, carrelet, etc. » Anciennement *rinvès* : bas allem. rinfisk, proprement « poisson du Rhin ». Très jolie conjecture ; mais puisque c'est toujours un poisson de mer que le *rivè*, le Rhin, qui est un fleuve, m'inquiète. — Blais. *rognon* « coup de talon donné par le sauteur sur le derrière du patient, au jeu de saute-mouton » : forme résultant de l'agglutination au mot *ognon* de l'*s* de l'article pluriel devenu ensuite *r* ; rappro-

chements sémantiques intéressants, mais pas tous convaincants. — Fr. *sineau* « grenier à fourrage » : lat. cenaculum ; étymologie déjà connue, mais qu'il était bon de remettre en lumière, avec des indications sur l'état actuel des représentants patois du mot latin.

P. 80-107. SCHULTZ-GORA, *Vier inedierte Jeux-partis*. [Ces jeux partis sont les nos 1794, 942, 403, 2083 de Raynaud, tous quatre contenus dans R^1 et R^2 (le premier aussi dans *A* qui n'a pas été utilisé). M. S.-G. donne la préférence à R^2, qui est en général beaucoup meilleur ; mais il l'a néanmoins, comme on va le voir, suivi trop aveuglément : ce ms. efface en outre la plupart des nuances dialectales, de sorte que le texte ici imprimé s'éloigne sensiblement de la langue des auteurs. Les notes grammaticales sont un peu maigres et n'élucident pas toutes les difficultés. Voici quelques remarques critiques [1]. I, 19, *pour* est une faute de R^2 : le sens exige impérieusement *par*, qui est en effet dans les deux autres mss. (*p* barré dans *A*).— 20, *desire* ne signifie pas grand'chose ici ; lire avec R^1 *A* : *desert*.— 30, *servir* a dû être amené par le *servans* de la fin du vers ; lire : *furnir* (R^1 *A*).— 40, la leçon de R^1 *A* (*de bien canter en glise*) est plus vive ; elle est en outre appuyée par le rapprochement fait en note avec un autre jeu parti. — II, 22-3, la ponctuation fausse le sens ; effacer le point après *païsant* et le reporter après *prendez*. — 67-8, le premier de ces deux vers est trop long, le second trop court ; *armé* appartient au second. — Aux vers 42, 69 le ms. a *souffisant* et *charue* [2]. — III, 2, le ms. suivi, au lieu de *pris*, a *sens*. — 19 ss., il n'est pas question dans ces vers de voler une boulangerie (je comprends mal le reste de l'explication). Le sens me paraît être : « pour être un vrai ribaut, il faut savoir jouer aux dés », et *ribaus de four* doit signifier simplement « ribaut authentique » ; on sait que les jongleurs et autres vagabonds avaient l'habitude d'aller giter dans les fours, probablement les fours banaux (voy. le fragment imprimé dans mes *Origines*, p. 506, note, v. 6) ; sur leur habitude de se rôtir les jambes auprès des fours, voy. *Romania* X, 401 et 591. — 22, les mots *du mestier* ne manquent pas dans R^2. — 30 ss., M. S.-G. admet, si je comprends bien sa note trop concise, que c'est la dame novice en amour qui est comparée à un arbre transplanté (puisqu'il l'oppose à celle dont le cœur est déjà occupé) ; c'est tout le contraire : l'arbre qu'on transplante, dit Grieviler, fleurit plus difficilement : de même la femme qui a déjà aimé est plus difficile à séduire que la novice. — 46, au lieu de *a*, lire avec R^1 *tost*. — 50, au lieu de *tost*, *trop* (R^1). — IV, 20 lire avec R^2 : *on le doit en gré*

---

1. M. S.-G., en annonçant (p. 21) l'intention de publier les jeux partis contenus dans R^1 R^2, ne s'était pas souvenu, comme il a bien voulu me l'écrire depuis, que ces pièces doivent faire partie de la collection des jeux partis dont la publication a été annoncée ici (XXX, 157). De cette publication ne seront exceptés que ceux d'Adam de la Hale, si M. R. Berger conserve l'intention de les éditer.

2. Le sujet de cette pièce est fort analogue à celui d'un jeu parti entre Simon Doria et Albert, récemment publié par M. Bertoni (*Trovatori minori di Genova*, p. 13).

prendre, leçon qui s'accorde bien mieux avec le sens général ; *le* se rapporte à l'idée — 27 *que*] *qu'ele* (R^1). — 31, l'éditeur avoue son embarras sans nous faire connaître exactement son sentiment ; cet embarras provient de ce qu'il a lu au v. 36 *mai*, au lieu de *main* (= mane). Sens : « de même que la lune rend les ténèbres moins épaisses, de même l'amour fait sembler à la vieillesse que sa nuit soit le plein midi ; souvent il arrive qu'il pleuve le matin et qu'avant le soir le soleil brille. » La métaphore signifie que l'amour peut enflammer sur le tard un cœur de femme et lui donner le change sur l'opportunité de ses désirs. — 48, *tele*] plutôt, *chele* (avec R^1). — 58, R^2 a bien *plesaument* ; mais je préférerais la forme plus correcte de R^1 *plesanment* ; de même plus haut II, 58. — A. Jeanroy].

P. 108-116. Von Weilen, *Eine deutsche Stegreifkomödie*. Imitation du *Légataire universel* de Regnard.

P. 116-146. D'Ancona, *Saggio di una bibliografia ragionata della poesia popolare italiana a stampa del secolo XIX*. On regrette d'apprendre que l'illustre maître renonce à écrire le livre caressé depuis longtemps et dans lequel il aurait recueilli les traces de toutes les *Storie* imprimées grossièrement qui se débitaient jadis dans certaines rues où, suspendues à des ficelles, elles mettaient le long des murs comme une floraison littéraire ; puisse l'offre qu'il fait de céder ses matériaux à qui voudra et saura les mettre en œuvre sous sa direction ne pas rester sans effet ! Le *Saggio* qu'il publie, limité au XIXe siècle et aux lettres A et B, est un modèle de bibliographie raisonnée, c'est-à-dire d'histoire littéraire résumée.

P. 147-157. Appel, *Vermischtes*. [1. *Port* « *Pass* ». On sait que *port* a pris le sens de « passage » dans diverses régions, notamment dans les Pyrénées. Dans cette note, aussi érudite qu'ingénieuse, M. A. combat l'hypothèse par laquelle M. Schultz-Gora a essayé d'expliquer ce singulier changement de sens. D'après lui il faudrait en chercher l'origine dans le sens primitif de portus « traversée » ; il aurait été favorisé en outre par l'analogie formelle de porta[1] ; l'emploi du mot au pluriel s'expliquerait par le fait que le passage dans les montagnes s'opère généralement par plusieurs voies. — 2. *Huelh de veire*. C'est, dans un petit bestiaire provençal bien connu (Appel, *Chrest.*, n° 125), le nom d'un oiseau dont la vue est censée percer les murs. M. A. pense que cette absurde dénomination vient d'une faute de lecture ; l'auteur provençal, qui suivait Richart de Fournival, aura lu *l'ius de voirre* au lieu de *li lins de veoir* (début du chap. sur le lynx). Cette explication séduisante ne résout pas

---

1. [M. A. déclare ne pas pouvoir contrôler « topographiquement » l'exemple que donne Du Cange (plus exactement, les Bénédictins, continuateurs de Du Cange) pour l'emploi de *portus* au sens de *porta* : le contrôle topographique est facile, car il s'agit de la fameuse *porte Mordelaise* (c'est-à-dire donnant passage à la route de *Mordelles*) qui se voit encore aujourd'hui à Rennes ; c'est le contrôle « paléographique » qui est difficile. — A. Th.]

toutes les difficultés : la disparition de l'article n'est pas motivée : en outre dans les mss. picards oculus est ordinairement *iex* ou *ex*, non *ius* (voy. *Dits artésiens*, v. 33). Il reste à expliquer pourquoi le lynx, qui est un petit ver dans les autres bestiaires, devient ici un oiseau ; la conjecture de M. A. me paraît ici moins vraisemblable. — A. Jeanroy].

P. 158-166. Vidossich, *Tre noterelle sintattiche dal Tristano Veneto.* On sait que ce texte est contenu dans un ms. de Vienne que Mussafia a le premier signalé ; M. V. le croit traduit du français à la fin du XIIIe siècle ou dans les premières années du XIVe et, en attendant une étude générale, il en extrait beaucoup d'exemples (reliés par des considérations très sobres) qu'il classé sous trois chefs : discours indirect et direct (Meyer-Lübke, III, § 579), verbe suppléant (*ibid.*, § 521), le type *intro mi e ti* (*ibid.*, § 217).

P. 167-176. Luick, *Zur Aussprache des Französischen im XVII. Jahrundert.* Extraits de quatre grammaires du temps, que Thurot ignore et dont Stengel ne connaît qu'une ; la moins insignifiante est un remaniement de *The French Schoolemaister* de Claude de St-Liens (alias *Holyband*) par P. Erondelle, paru à Londres en 1619.

P. 177-192. Savj-Lopez, *La lettera epica di Rambaut de Vaqueiras in un nuovo manoscritto.* Manuscrit catalanisé de la bibliothèque Vintimiliana de Catane, remontant au XVe siècle, plein de fautes et d'omissions.; M. S.-L. en donne le texte aussi fidèlement que possible, avec quelques notes critiques.

P. 193-210. Kawczyński, *Ist Apuleius im Mittelalter bekannt gewesen?* Montre que Jofrei de Monmouth a cité et utilisé le *De Deo Socratis* d'Apulée dans un passage de son *Hist. reg. Brit.* Quant au reste, l'auteur fait des rapprochements intéressants, sinon décisifs, entre l'*Amor et Psyche* d'Apulée et quelques poèmes français (notamment *Partenopeu de Blois*, *Erec*, *Renaud*) ; il rabroue M. Voretzsch, et s'efforce de répondre à cette remarque de G. Paris au sujet d'un de ses précédents travaux : « quant à la vraisemblance qu'il peut y avoir à ce qu'un poète comme celui de *Huon* ait lu Apulée, l'auteur ne prend pas la peine de l'établir » (*Romania*, XXXII, 479).

P. 211-223. Ettmayer, *Die provenzalische Mundart von Vinadio.* Vinadio est, avec Demonte, le centre de population le plus considérable de la vallée de la Stura, en Piémont ; il est d'autant plus difficile de fixer les traits du dialecte local que la plupart des habitants parlent concurremment le piémontais, l'italien et le français. L'auteur trace un tableau d'ensemble auquel des préoccupations multiples (géographie lexicographique, étymologie, etc.) ajoutent de l'intérêt, mais enlèvent de la clarté. Il y a trop de rapprochements oiseux, fertiles en inexactitudes. P. 213, *viegé* n'est pas *vicata, mais viaticum ; p. 218, l'affirmation que *darboussieiro* désigne le stramonium à Limoge (*sic*) est une erreur : l'auteur a cru que le sigle *l.* de Mistral désignait le limousin, tandis qu'il s'agit du languedocien ; *ibid.*, l'explication du prov. mod. *alabreno* « salamandre » par un type *larvina n'est pas sérieuse ; et que dire de celle de *sagno* « laiche » par κυάνεος qui se trouve à la même page ?

P. 224-226. Nigra, *Bas-lat.* cambutta [« *crosse* »]. Combat avec raison

l'opinion exprimée par les Bénédictins, continuateurs de Du Cange, d'après laquelle le premier élément serait *cam* et le second *bot* : le radical est sûrement *camb* « courbure ». La reproduction d'une sculpture du IXe siècle existant dans l'église Saint-Thomas de Strasbourg confirme (mais qui en doutait ?) que le bâton pastoral était recourbé au sommet, sans volute, dès la fin du IVe siècle. Il aurait été bon de faire la critique des exemples accumulés à l'article CAMBUTA de Du Cange (au moins des plus anciens). D'autre part un suffixe -ŭtta ne va pas tout seul, et on en voudrait voir citer d'autres exemples.

P. 227-254. RAJNA, *Una riduzione quattrocentistica in ottava rima del primo libro dei Reali di Francia*. Manuscrit du British Museum, add. 22821, provenant de Libri et de Rinuccini. C'est une œuvre anonyme, indépendante de celle de l'Altissimo, mais sans grand intérêt ; il est difficile d'affirmer que la date de 1436, qui est fournie par une des octaves, vise l'auteur plutôt que le scribe (il s'agirait, dans cette dernière hypothèse, d'un scribe antérieur à celui à qui nous devons le 22821). M. Rajna publie quelques fragments en plaçant en bas le texte même des *Reali* : le rapport est très étroit. L'auteur paraît originaire de la Vénétie, mais il a cherché à écrire en pur toscan.

P. 253-275. CLOETTA, *Grandor de Brie und Guillaume von Bapaume*. Appuie d'arguments solides et clairement présentés l'opinion d'après laquelle Grandor de Brie serait bien (conformément au témoignage de Guillaume de Bapaume) l'auteur de deux chansons de geste, *Le Moniage Rainoart* et *La Bataille Lokifier*, qui forment une continuation d'*Aliscans* ; le rôle de Guillaume de Bapaume consiste à avoir plus ou moins remanié non seulement *Le Moniage* et *La Bataille*, mais aussi *Aliscans*, dont il n'a pas fait connaître l'auteur parce qu'il ne le connaissait pas lui-même.

P. 276-288. PASINI, *Montiana*. Lettres inédites de Monti.

P. 289-308. BARTOLI, *Di una metafonesi nel veneto di Muggia* (*Venezia Giulia*). Il s'agit de l'influence exercée par la voyelle finale sur la qualité de l'*e* et de l'*o* en syllabe tonique : cette influence paraît souveraine et tout à fait indépendante de la qualité que les voyelles toniques avaient en latin vulgaire. Étude faite sur les lieux et qui repose sur une connaissance approfondie de la phonétique expérimentale. L'auteur proteste contre la confusion trop fréquente qui fait voir du ladin en Istrie ailleurs qu'à Muggia et contre l'expression *ladino-veneto* employée encore récemment par M. Ive.

P. 309-312. ARA, *Appunti diversi*. Courtes étymologies de mots italiens dialectaux, surtout vénitiens ; remarques sur *a Torino* en face de *in Asti*.

P. 313-320. MEYER-LÜBKE, *Zur Geschichte des C vor hellen Vokalen*. Série d'observations critiques et hypercritiques sur quelques témoignages d'où nous pouvons chercher à induire l'époque où l'on a eu conscience de l'évolution du *c* ; ces observations ne peuvent être résumées en quelques lignes, mais il en faut noter la conclusion assez décourageante, surtout si l'on tient compte de l'assurance ordinaire de l'auteur : Νῆφε καὶ μέμνησο ἀπιστεῖν.

P. 321-331. SUBAK, *Das Verbum in Judenspanischen*. Classement métho-

dique de formes phonétiques et morphologiques fournies par M. Salvator Setamy de Constantinople, avec références au « ladino », prononciation archaïque conservée dans la traduction de la Bible en *meldar*.

P. 332-336. Braun, *Il canto di Trym, da la Saemundar Edda*. Traduction en vers italiens.

P. 337-364. A. L. Stiefel, *Ueber die Comedia « La Española de Florencia »*. [L'auteur s'efforce de montrer que cette pièce, inspirée de la comédie italienne *G.l' Ingannati* (1537), et subsidiairement de la *Comedia de los Engaños* de Lope de Rueda et d'une nouvelle de Bandello, remonte à la fin du XVIe siècle et qu'elle pourrait être une œuvre de jeunesse de Lope de Vega, plus ou moins remaniée au XVIIe siècle. L'attribution à Lope semble peu vraisemblable pour plusieurs raisons (dont une a été indiquée par H. A. Rennert, *The Life of Lope de Vega*, p. 498); les détails de costume, entre autres, et notamment l'allusion au *gardainfante*, renvoient au premier tiers au moins du XVIIe siècle et l'on ne peut les mettre tous au compte d'un remanieur. — A. Morel-Fatio.]

P. 365-366. Del Lungo, « *Cattività onorevole* » *nel Machiavelli*.

P. 367-368. Mazzoni, *Qualche appunto sulla voce « Erro »*. Cet « Erro » est l'allemand *Herr* introduit au XIVe siècle par les soldats mercenaires d'Allemagne.

P. 369-385. Rydberg, *Über die Entwickelung von « illui, illei » auf Französischen Boden und das Eindringen der Form « lui » als schwachtonige Dativ, ein Beitrag zur Geschichte der Reichssprache*. Recueil extrêmement riche fourni par un dépouillement minutieux des documents littéraires et diplomatiques depuis l'origine de la langue jusqu'au XIVe siècle.

P. 386-400. Ramón Menéndez Pidal, *Sufijos átonos en español*. [Il s'agit des suffixes atones *-aro*, *-ago*, *-ano*, *-alo*, et de quelques autres où la voyelle n'est plus *a*, mais *i* ou *o*, de formation analogique. Le sujet a été traité concurremment par Mme Carolina Michaëlis de Vasconcellos, à propos du mot *púcaro*, dans son article intitulé: *Algumas palavras a respeito de púcaros de Portugal*; voy. le *Bulletin hispanique* d'avril-juin 1905. M. Menéndez Pidal apporte beaucoup d'exemples nouveaux tirés surtout de la langue provinciale actuelle. Il a tout à fait raison de rattacher *picaro* à *picar*, verbe qui joue un rôle important dans l'art culinaire : le *picaro* a été originairement un *sollastre*, c.-à.-d. un marmiton, un gâte-sauce. — A. Morel Fatio.]

P. 401-460. Farinelli, *Note sulla fortuna del « Corbaccio » nella Spagna medievale*. [Excellente étude de littérature comparée, domaine où M. Farinelli est passé maître. Il a très bien mis en lumière les emprunts considérables faits au *Corbaccio* par le catalan Bernat Metge, auteur du *Somni*, emprunts que n'avait notés aucun de ceux (et j'en suis) qui se sont occupés de ce dernier ouvrage. — A. Morel-Fatio.]

P. 461-472. Crescini, *Di una tenzone imaginaria*. [Excellente édition, fondée sur une rigoureuse classification des mss. (sauf deux) de la tenson entre Peirol et « Amors », avec traduction et notes, grammaticales et histo-

riques. Les allusions aux faits contemporains ont permis à M. C. de la dater de 1188 ou 1189. — A. Jeanroy.]

P. 473-480. Densusianu, *Ein albanesisches Suffix im Rumänischen.* [Il s'agit du suffixe diminutif -*ze*, conservé en roumain dans un très petit nombre de mots dont certains peuvent d'ailleurs avoir été pris directement à l'albanais, tandis que les autres (une demi-douzaine), tels que *căcăreză* < *căcărea* + -*ză*, *sfirleză* < *sfirla* + -*ea-ză*, paraissent bien être de formation roumaine. Ce serait là un témoignage fort important pour juger de l'intimité des relations anciennes entre l'albanais et le groupe roumain. — M. Roques.]

P. 481-502. Herzog, *Etymologisches.* — *Fr.* « *-cir* », *provz.* -« *(e)zir* ». Admet le type phonétique lat. vulg. -icīre, que j'ai proposé, et en explique très ingénieusement la naissance et le développement en partant non de l'infinitif, mais du présent de l'indicatif : *obscuricare ayant eu un inchoatif *obscuricisco, la conjugaison inchoative *finisco, etc. a fait créer plus tard un infinitif *obscuricire, d'où le franç. *obscurcir.* — *Fr. prov.* « *fin* », *ital.* « *fine, fino* ». Cherche à montrer que l'on a affaire au subst. finis construit d'abord avec le génitif finis honoris équivalant à summus honos; plus ingénieux que convaincant. — *Fr.* « *galoper* » *prov.* « *galaupar* »; *ital.* « *g(u)aloppare* » : german. wela ou wala + hlaupan. L'auteur ignore que la même étymologie a été proposée par M. Grammont, *Bull. de la Soc. de linguistique*, n° 51, p. cv, séance du 25 août 1903. — *Fr.* « *pâle* » : adj. verbal tiré de *pâlir*, d'après les couples *rouge rougir*, *verd verdir*. etc. — *Fr.* « *torche* », *prov.* « *torca* », *ital.* « *torcia* ». Serait le lat. torques, qui signifie ordinairement « collier »; et pour le prouver, l'auteur accumule les exemples de mots féminins de la 3e décl. lat. qui ont passé à la première. Je lui donnerais volontiers raison, bien que beaucoup des exemples qu'il cite ne prouvent rien dans l'espèce. — *Anc. fr. et prov.* « *verai* ». Serait le lat. vulg. *veraius, formé d'après verum aio « je dis vrai ».

P. 503-512. Nyrop, *Remarques sur quelques dérivés français.* Liste intéressante de dérivés (généralement très modernes) formés soit par addition soit par suppression d'une consonne du mot primitif : *bazarder*, de *bazar*, d'une part ; *faubourien*, de *faubourg*, de l'autre.

P. 513-532. Gröber, *Romanisches aus mittelalterlichen Itinerarien.* Étude minutieuse de l'itinéraire du voyage fait à Rome par l'archevêque de Cantorbéry Sigeric († 994), dont le manuscrit est tout à fait contemporain, comparé aux documents analogues postérieurs. Les noms de lieu offrent çà et là, sur la prononciation romane, des indices intéressants que l'auteur commente savamment.

P. 534-556. Priebsch, *Ein anglonormannisches Glossar.* Publication et commentaire approfondi de la moitié d'un *Nominale* contenu dans le ms Douce 88 de la Bodléienne d'Oxford; l'écriture est de la fin du XIIIe siècle.

P. 557-562. Baist, « *Mutulus* » « *Butina* ». Après avoir relevé la présence de ces deux mots, à peu près synonymes de « borne », dans la *Lex Ripuariorum*, l'auteur passe en revue les formes romanes qui les continuent plus ou

moins directement : esp. *mojon*, catal. *molhó*, franç. primitif *bodne*, etc. Il promet de revenir quelque jour sur l'histoire des limites dans les langues romanes.

P. 563-580. Cornu, *Zu Commodian*. Extrait d'un travail sur la versification de Commodianus qui est sur le chantier depuis huit ans.

P. 581-586. d'Azevedo, *Dois fragmentos de uma vida de S. Nicolau do sec. XV en português*. Proviennent de la couverture d'un registre de l'*Archivo national* de Lisbonne ; publication sans commentaire.

P. 587-593. Wickhoff, *Der Apollon von Belvedere als Fremdling bei den Israeliten*. Étude sur une fresque de Luca Signorelli, avec une planche.

P. 594-608. Carolina Michaëlis de Vasconcellos, *Zum Sprichwörterschatz des Don Juan Manuel*. [Il existe dans le *Conde Lucanor* un certain nombre de sentences morales dont l'auteur s'est plu à faire des casse-têtes en intervertissant l'ordre des mots (cf. *Romania*, XXIX, 601). Il faut rétablir l'ordre logique, et c'est à quoi s'est employée très habilement Mme de Vasconcellos, qui a de plus confirmé ses essais de restitution en rapprochant certains passages des *Bocados de oro* et d'autres recueils sentencieux des *proverbios* de Juan Manuel. — A. Morel-Fatio.]

P. 609-628. Freymond, *Eine bisher nicht benutzte Handschrift der Prosaromane Joseph von Arimathia und Merlin*. Manuscrit de Florence, Riccard. 2759, exécuté par un Italien au XIVe siècle ; l'original appartenait probablement à la région française de l'Est. L'auteur publie quelques fragments du manuscrit et en détermine les rapports avec les autres manuscrits connus antérieurement.

P. 629-640. Jeanroy, *Un sirventés en faveur de Raimon VII* (1216). Publie, traduit et commente le sirventés *Si col flacs molins torneja* de Tomier et Palazi (Bartsch, *Grundriss*, 442, 2).

P. 641-660. Thomas, *L'évolution phonétique du suffixe « -arius » en Gaule*. Remaniement d'un article paru en 1902 (*Romania*, XXXI, 491-498) : la nouvelle rédaction (sauf un postscriptum de 12 lignes) figure aussi dans les *Nouveaux essais de philologie française*, p. 119-147.

P. 661-668. Suchier, *Die Heimat des Leodegarliedes*. S'appuyant sur les raisons qu'il avait jadis données pour attribuer au poème sur saint Léger une origine wallone (cf. *Romania*, VII, 629), l'auteur pense que c'est à Brogne, au sud-est de Namur, où des reliques du saint avaient été solennellement portées vers 926, que l'on peut vraisemblablement en localiser la composition.

P. 669-675. Biadene, *Nota etimologica : « pazzo » e altri derivati della sua medesima radice*. Le mot serait un participe syncopé du verbe *pazzare* (inusité comme simple, mais contenu dans les composés *impazzare*, *strapazzare*, *spazzare*), lequel représente le lat. vulg. *pactiare, dérivé de pactum, supin de pangere.

P. 676-682. Leite de Vasconcellos, *Dois textos portugueses da Idade Media*. Le premier est un acte daté (le plus ancien qui ait encore été signalé) de l'ère

1230 (= 1192 de Jésus-Christ); le second est la confirmation d'un prieur par son abbé, en forme de dialogue, daté de l'ère 1331 (= 1293). L'auteur accompagne ces deux actes (le second seul est inédit) d'un excellent commentaire philologique.

P. 683-714. FRIEDWAGNER, *Rumänische Volkslieder aus der Bukowina.* Textes précédés d'une substantielle introduction et accompagnés de remarques philologiques et de rapprochements folkloriques.

P. 715-716, MADDALENA, *Per il bagno di Laura.* Remarque sur la fameuse chanson *Chiare, fresche e dolci acque.*

A. TH.

Glossemata de Prudentio edited from the Paris and Vatican manuscripts by John M. BURNAM. Cincinnati, 1905 in-8°, 102 p. (Extrait des *University Studies published by the Un. of Cincinnati*, nov.-dec., 1905).

Les *glossemata* que publie M. B. ne se trouvent que dans deux mss. relativement récents, Rome, Vat. Pal. lat. 237 (XIe s.) et Paris, Bibl. Nat. lat. 13953 (Xe s.), mais l'éditeur croit pouvoir fixer la date de cette œuvre entre 650 et 750, et il estime que l'auteur était un Celte, probablement moine à Corbie. Tous les mots nouveaux ou rares qui se trouvent dans le commentaire ont été soigneusement relevés et discutés par M. B., dont on ne saurait trop louer la conscience et l'esprit critique. L'élément latin savant y prédomine, mais on y trouve aussi quelques mots insolites sur l'origine desquels on ne peut faire que des conjectures, par exemple : *ablenoheba*, sorte d'insecte, p. 3, où M. B. est disposé à voir une altération de *attelabus*; *clarnus*, au sens de *discus*, p. 22, qui se trouve aussi chez Papias, fait qui a échappé à M. B., bien que les Bénédictins l'aient signalé dans leur édition de Du Cange; *ifa*, miel sauvage, p. 31, etc. La philologie romane a peu à y gagner; notons cependant deux mentions de langue rustique : « vestem orbiculatam quam rustici *clintinnan*[1] vocant », p. 49; « vocamus mastrucas renones alio nomine, quæ rustice *crocina* vocantur, p. 90. Mais sommes-nous en pays roman? Je crois que non, car si je ne sais rien de *clintinna*, je ne doute pas que *crocina* soit l'anc. haut allem. *chrusina* (cf. l'art. CRUSNA, de Du Cange, où *crotina* doit être lu *crocina*). Mentionnons en outre la glose : « sero, id est *mesio* », p. 23. M. B. a bien vu que *mesio* était apparenté au franç. et prov. *mesgue* « petit-lait », auquel on attribue une origine celtique ; mais je doute que *mesio* soit une simple graphie pour *mesgo*, comme il le dit, car le patois de la Corrèze (débordant légèrement sur la Creuse) appelle le petit-lait *mèzi*

1. Leçon du ms. de Paris (lu *clintinnam* par Du Cange); celui de Rome a *clintint*.

(et *la -mézi*) : or *mézi* remonte à un type mēsium, qui a pu être antérieurement mēsicum (cf. la glose latino-germanique « *mesico chascazzer* » dans Steinmeyer, *Althochd. Gloss.*, III, 476, 12), mais non à mēsgum, quoi qu'en pense M. Chabaneau, *Gramm. limousine*, p. 355. A. Th.

Cartulaire de Saint-Vincent-de-Lucq, p. p. L. Barrau Dihigo et R. Poupardin. Pau, Garet, 1905. In-8°, 32 p. (Extr. de la *Revue du Béarn et du Pays Basque*.)

Les textes anciens relatifs au Béarn sont si rares que la publication de ce cartulaire (ou plutôt des fragments qui nous en sont parvenus dans une copie du chanoine Candomec qui ne remonte qu'au début du XVIIe siècle) doit être accueillie avec reconnaissance. Les actes sont généralement du XIe ou du XIIe siècle, tous sans date expresse, sauf un, de 1114 ; il y en a 27. Bien que la langue des documents soit le latin, la philologie romane peut y faire quelques glanures. — Charte VI : « accepit pretium .XIII. *bimos* et duos boves. » Une note informe le lecteur que *bimo* désigne « une chèvre d'un à deux ans qui n'a pas encore porté » ; suit un renvoi à G. Azaïs. Quand on veut expliquer un mot latin du Béarn par le patois, ce n'est pas à Azaïs, mais à Lespy et Raymond qu'il faut s'adresser. Or, dans le *Dict. Béarnais* de ces deux derniers auteurs, je ne trouve *bime* qu'avec le sens de « génisse » ; j'y trouve aussi *bimat* « taureau [1] ». Il est certain à mes yeux que *bimus* dans le cartulaire de Luc (le mot revient dans la charte XII) veut dire « taureau d'un à deux ans » : il y a là matière à un article supplémentaire non seulement pour Du Cange, mais pour Lespy et Raymond, voire pour Godefroy, puisque le fém. *bime* figure dans un texte français méridional que Carpentier a bizarrement mis en rapport avec l'art. BIMANIS de Du Cange : « Sur chacune *bime* ou petite vache [2] ». — Charte VII : au lieu de *tornatas*, lire *jornatas* : cf. n° XXVII. — Charte IX : pièce de quatre lignes constatant qu'un quidan « dedit et vendidit pro sua anima et pro pretio quem accepit unam equam unum desnierum et vestivit super altare Sti Vin-

---

1. Mistral donne *bimo*, avec deux sens : 1° jeune chèvre d'un an à deux, qui n'a pas encore mis bas ; 2° génisse en rut, génisse pleine, en Velay, Gascogne et Béarn. Le sens de « jeune chèvre » paraît restreint à la région qui est entre le Rhône et les Alpes (cf. le *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux, art. BËMĂ et BINMĂ.) Au sens de « génisse », le mot n'est signalé par la carte 637 de l'*Atlas linguistique* de Gilliéron et Edmont que dans quatre départements : Basses-Pyrénées, Gers, Lot-et-Garonne et Puy-de-Dôme. Sa présence dans les environs de Clermont-Ferrand est constatée depuis longtemps par F. Mège, *Souvenirs de la langue d'Auvergne* (Paris, 1861), art. BIME.

2. Ce texte est extrait d'une ordonnance des commissaires royaux en Languedoc datée de Montpellier, 8 nov. 1443 ; ordonnance publiée d'abord par dom Vaissete dans l'*Hist. de Languedoc* (éd. Privat, X, col. 2201), puis par l'abbé Douais (*Ann. du Midi*, VIII, 422), qui a eu le tort de lire *buve* au lieu de *bime*.

centii », ce que les éditeurs qualifient de « vente d'une jument », sans s'expliquer sur le sens de *desnierum*. Il y a quiproquo : la jument n'est pas vendue par le quidan, mais au contraire reçue par lui en échange de ce qu'il cède au couvent, à savoir un *desmer* (il ne faut pas hésiter à lire *desmerum* au lieu de *desnierum*), c'est-à-dire un homme soumis à la dîme : cf. la charte XXV et l'article *dezmari* du glossaire du *Recueil* de M. Luchaire. — Charte X : au lieu de *Amerius*, lire *Ainerius* (cf. n° XIV) : le type primitif est Asinarius ; la représentation par *i* de l'*s* devant *n* est un fait connu. — Charte XXVI, quelle est la céréale mentionnée à côté du millet et du froment sous le nom de *poucadium* ? Je ne le devine pas. A. Th.

Die Lieder des Troveors Perrin von Angicourt kritisch herausgegeben und eingeleitet von Dr G. Steffens. Halle, Niemeyer, 1905. In-8°, x-364 pages (*Romanische Bibliotek*, XVIII).

Ce volume est le fruit d'un travail considérable ; c'en serait un aussi que de l'examiner en détail dans toutes ses parties. Je laisse donc de côté la biographie du poète et les recherches sur sa langue et sur sa versification, ainsi que celles sur le rapport des manuscrits, c'est-à-dire la moitié du volume (p. 1-182). Je me borne, de propos délibéré, et sans prétendre épuiser la matière, à la constitution du texte et aux notes explicatives. Je ne me demanderai même pas, au moins en général, si le texte est établi conformément à la classification des mss., mais s'il offre un sens satisfaisant ; je n'examinerai pas non plus les questions accessoires, étymologiques ou autres, abordées dans les notes ; je me contenterai de signaler et de discuter les passages que je comprends autrement que l'éditeur.

I, v, 5-6 *se n'est plus*] lire *s'en e. p.*

II, ii, strophe inintelligible, que je suis obligé de transcrire :

J'ai servi toute ma vie,
Onques n'oi un bel semblant
Qu'un tout seul coup d'escremie
4 *Que me fist en retraiant*
De ses vairs ieus en riant.
L'eut Amors de moi saisie ?
Lors cuidai avoir amie ;
8 *Mais c'est noient, j'ai failli...*

La *varia lectio* est donnée d'une façon trop peu claire (ainsi au v 3, deux leçons différentes sont attribuées à *aZ*) pour que je propose une restitution ferme. Il est évident que le v. 6 ne peut être isolé : *eut* doit avoir pour sujet *un...seul coup*. Je mettrais un point-virgule à la fin du v. 2 et lirais (sauf correction) au v. 3 *fors qu'uns seus cous* (leçon appuyée par *aZ* + *C U* + *R*) et au v. 6 *o ut*, en supprimant toute ponctuation à la fin du v. 5.

Le sens serait : « Car un seul regard, qu'elle me lança en se détournant, rendit Amour maître de moi. » Il serait séduisant de lire (v. 3) avec la famille β, *fors un*, mais il faudrait en tête du v. 6 un relatif et il serait bien hardi de corriger *leut* en *c'eut* (= *que eut*).

III, II, 5-6 :

...Sans sentir
Me doignent Amors joïr...

c'est-à-dire qu'il n'aspire pas à la possession : ce sens particulier de *sentir* n'est pas rare en anc. franç. (cf. *Erec*, 3398) et se retrouve dans Perrin lui-même (XXI, v, 6 et, avec quelque atténuation, XXVII, IV, 3). — III, 8 : *en joie en moi retenir* ; le second *en* ne saurait s'expliquer : il n'est du reste que dans deux mss. voisins ; il faut lire avec tous les autres *et* ; l'expression technique, au reste bien connue, *retenir*, était à relever ; V, 8 : *morir* a ici son sens ordinaire et non celui de « tuer » ; il suffit pour obtenir une phrase limpide, de mettre une virgule après *plaist* et un point et virgule après *morir* : « je consens à languir pour vous... et, si vous le voulez, à mourir. »

IV, IV, 3 : *se ç'avenoit, que par raison diroie,...* M. St. veut (aux notes) effacer la virgule et donne une explication insoutenable. Le sens me paraît être : « Si cela advenait, chose que je dirais arriver avec raison... »

V, II, 1 : *bien se honist li cuers et desnature...* M. St. veut prendre *desnaturer* au sens intransitif ; il est bien plus naturel de sous-entendre *se* (cf. VII, VI, 4). — IV, 1 : il est tout naturel de donner à *faiture* son sens ordinaire et non celui de « traits, au sens psychologique », que je n'ai jamais rencontré ; *noureture*, au v. 10 ne peut se traduire par *süsse Kost* ; le poète prie sa dame de le laisser persister dans la douce habitude qu'il a prise de l'aimer (cf. v. 8).

VI, I, 7-8 : le régime de *rendans* n'est pas *toute ma vie* (complément circonstanciel) mais *une chançon*. — II, 2 : *tant soit nices*, entre deux virgules. — III, 7 ; *vengie* n'a évidemment pas ici son sens ordinaire ; « elle sera punie (et ce sera la *vengeance* d'Amour) en ce qu'elle sera haïe de tous les nobles cœurs » ; il faut lire en effet, avec trois groupes de manuscrits, *si en ert* ; à la rigueur, ce verbe pourrait avoir pour sujet *Amors* (du v. 1) et l'on conserverait à *vengier* son sens habituel.

VII, II, 3 ; *je m'abati*, non « je fus pris de découragement », mais « je me détruisis, j'allai à ma perte ». — III, 5 ss. : le poete dit que son cœur est pris et qu'il est mis dans une tour :

...plus clere et plus pure
Que n'est li tens de Pascour,
El cors eüst grant seignour
S'il fust en autel pasture.

Par un bizarre quiproquo, dont je ne me charge pas d'expliquer en détail les conséquences, M. St. a vu là une allusion au sacrement de l'*autel*, à

l'Eucharistie. Le sens est bien clair : il s'agit ici de cette métaphore sur laquelle M. Van Hamel a récemment disserté (*Romania*, XXXIII, 470), dans laquelle le poète feint que son cœur l'a quitté pour aller habiter chez sa dame (dans le cœur ou le corps de celle-ci, peu importe)[1], c'est-à-dire dans le plus agréable des séjours : « mon corps serait un grand seigneur, c'est-à-dire honoré autant qu'heureux, s'il pouvait partager ce séjour » ; *pasture* = proprement « l'endroit où paît un animal », comme dans le vers connu d'Adam de la Halle (Raynaud, *Motets*, II, 111) : *Or est Baiars en la pasture*[2]. — VI, 2 : *faire de son paour* n'a pas de sens : il faut corriger hardiment *paour* en *piour* (le ms. est unique).

VIII, I, 2 : *tens felon* signifie ici « hiver », comme chez tous les lyriques et Perrin lui-même (XI, I, 1 : XVII, I, 2) ; il faut bien se garder de chercher là une allusion à des événements historiques. — I, 4 : je ne comprends pas la note sur *novele chanson* : cette expression a exactement le même sens qu'en français moderne. — I, 10 : supprimer toute ponctuation entre ces vers et le suivant. — IV, 9 *qu'il*] lire, avec la famille α, *qui* ; *conquerir* est pris absolument. — V, 6 : virgule après *langue*. — V, 10-1 : le premier des sens proposés dans la note est le seul possible ; il est du reste absolument indifférent d'écrire *hom* ou *on*. — VI, 1-2 : je mettrais la virgule après *chançon*. — 2-5 : *chanson envoie... seras a la flor — des dames a droit jugier*. Cet infinitif, dit M. St., se rapporte à *chanson* et a le sens passif, ce qui n'est pas clair. Entendez : « à celle qui est, si l'on juge bien, la fleur des dames. »

IX, I, 7 : supprimer toute ponctuation après ce vers. — III : deux points après le v. 2, pas de ponctuation entre 3 et 4, virgule après ce dernier vers. — V bis, 5 : M. St. fait de *faité* (sic) le part. passé de *faitier* ; mais il faut une rime en *é* pur ; corr. le *faite* du ms. (unique) en *chanté*.

X, III, 1 : *assentir*, non « se figurer », mais « s'accorder à cette opinion que ». — V, 2 : *resleecier*, simplement « remettre en joie ». — V bis, 7 : *veuilles*] *veuilliés*.

XI, I, 7 : *a*] *en* (avec *O*). — IV, 4 : *servie* ne doit pas être corrigé.

XII, IV, 3, *bon* est ici adverbe, synonyme de *buer*.

---

1. Aux exemples que j'ai signalés à M. Van Hamel, ajouter celui-ci, particulièrement précis :

Sanz cuer sui, deus en a ma dame ;
Sanz cuer sui, deus en a od soi.

(Scheler, *Trouvères belges*, II, 143.)

Perrin lui-même reprend ailleurs cette métaphore (XV, 14). Cf. encore : *En vo gent cueur prent son repaire* (Chansons du XVe siècle, p. 29).

2. La traduction, au reste très libre, que P. Paris a donnée de ce passage (*Hist. litt.*, XXIII, 666) aurait dû mettre M. St. sur la voie du véritable sens.

XIII, v. 10 : aucune difficulté : « je lui impose [cela] en pénitence [de ses fautes] », c'est-à-dire comme une stricte obligation.

XIV, II, 6-7 : ponctuation fausse : point après *foloie*, virgule après *doie*. — v, 9 : *dones*] *donés*.

XVII, II, 4 : *pitié*] *pité*. — III, 2 : effacer virgule après *dame*.

XVIII, IV, 7 : *enuie* (*inodia*) n'existe pas ; lire *envie*. — v, 4 : plutôt *grevé* (*I'*) que *crevé*.

XIX, II, 5 : *rage* au sens de « folie » est fréquent. — III, 7 : vers trop court. — VI : cet envoi a fort embarrassé l'éditeur (voy. sa note générale) ; il n'y a rien à y changer ; il faut indiquer seulement que les trois premiers vers sont prononcés par le poète, les deux autres par « Bone Amour ». M. St. a raison (mais trop longuement) contre moi (*Origines*, 2e éd. p. 54, n. 1), en pensant que « Bone Amour » est une abstraction, et non un *senhal* de la dame ; j'avais au reste dit : « peut-être ».

XX. La forme strophique est mal comprise ; M. St. est amené par sa théorie à supposer, dans trois couplets sur cinq, une lacune, qui, nulle part, ne nuirait au sens. Le compas est a*b* a*b* cc, plus un vers qui rime avec le refrain : celui-ci compte tantôt un, tantôt deux vers. — I, 1 : *sui*]corr. *fui* ; *nouveliere*, non « inexpérimentée », qui ferait ici contresens, mais « inconstante », sens ordinaire du mot. — IV, 3 *plit* est une forme incorrecte ; *C* au moins a *ploi* (non indiqué). — IV, 9-10 : mss. : *Ne venés plus ça* (*sa*), *talens de bien faire* ; *l'en vous clorroit l'uis*. La coquette personnifie et interpelle le désir, la velléité de bien faire et le chasse loin d'elle. Ce joli refrain, que j'avais pourtant imprimé correctement (*Revue des langues romanes*, 1902, 203), mais sans explication, a eu bien de la malchance ; M. St. veut corriger *ça* en *qu'a*, qui ne donne aucun sens, et M. Schultz-Gora (*Zeitsch. f. rom. Phil.*, XXVII, 378) veut lui substituer *sanz*, ce qui est pis ; car cette *Schlimmverbesserung* fausse à la fois le rythme et le sens, la femme inconstante étant mal qualifiée pour donner des conseils de morale.

XXI, II, 5 : *pour vo chapel*. M. St. propose de prendre ces mots dans un sens métaphorique, c'est-à-dire obscène. Nullement : « En échange de votre couronne de fleurs je vous offre mon amour. »

XXII, II, 5 : virgule après *m'asseüre* ; ce verbe signifie « se rassurer », non « acquérir la certitude ». — IV : les v. 3-4 se rattachent à ce qui précède, non à ce qui suit. — v, 8 : la correction proposée est impossible ; il faut une rime en *er*, non en *-ure* ; peut-être *sans ja remuer*.

XXIII, v, 5-6 : la ponctuation fausse le sens ; lire *jadis, ce dit on, Yvains...*

XXIIIa, III, 4-6. *Et je vers li m'espris ai, la merciz l'en prierai* ; *paor ai que failli n'oie. Espris* ne peut être le part. de *esprendre* : il faudrait *moi* ; lire se... *mespris, sa merci*. Au v. 6 *n'oie* n'a pas de sens ; lire *failler doie* (*R*) ou *failli n'aie* (*OX*) ; la rime *oi* : *ai* est acceptable ; voy. p. 153. — v bis, 1 : n'a nul besoin de correction ; *en* est *inde*, comme l'éditeur l'a soupçonné. —

7 : *giés*, qui fausse la rime et ne donne aucun sens, doit être lu (ou corrigé en) *grés*.

XXIV, I, 5 : effacer la virgule après *volonté*. — II, 5-8 : n'ont pas de sens ; au lieu de *veé* lire *voé*, leçon de *V* (voy. l'éd. Noack ; ce mot a été mal lu ici) ; peut-être : « une femme mal élevée a plus tôt donné son amour qu'une autre (c'est-à-dire une honnête femme) n'écoute l'amant le plus irréprochable ».

XXV, III, 8 : *qu'an*] *qu'au* ; le passage est au reste obscur. — V, 3 *me serré* ne peut s'expliquer et l'éditeur s'y efforce en vain ; lire *meserré*.

XXVI. M. St. fait un rapprochement intéressant entre cette pièce et une chanson de Peire Raimon qui en a fourni l'idée générale et, à peu de chose près, le rythme. Les deux pièces doivent être sur la même mélodie ; il eût valu la peine de le rechercher. — I, 11, *remise* signifie naturellement « usée, détruite », et non « remplacée ». Si la chandelle est « remplacée », ce n'est plus elle qui « fait le service ». — IV, 8 : il me paraît plus naturel de rattacher *creü* à *croire* qu'à *croistre*. — V, 7 : *mesprison*, que l'éditeur semble rattacher à *mesproisier*, a son sens ordinaire de « faute ». — VI, 3 : M. St. corrige *lingance* en *lignance* (?), qu'il traduit par « violence » ; corr. *ligeance* (de *lige*).

XXVII, II, 7 : *douce*] M. Brandin a lu *douz*, qui convient mieux. — IV, 3 : *daigniessiez*] Brandin : *daignissiez*. — V, 7 : *bienvaillance*] l'éditeur propose de corriger en *grant vaillance* ; mais c'est précisément, selon M. Brandin, la leçon du ms. — V, 8 : *souvient*] M. Brandin a lu *souvent*, que le sens exige.

XXVIII, II, 5 : *celle* = certainement *s'ele* (si elle) ; M. St. a eu grand tort de rejeter cette idée, qui lui était venue.

XXVIII a, II, 6 : *la*] il faut *le* et c'est ce que porte une copie de M. St. lui même (*Archiv*, 88, 322).

XXIX, I, 1 : *contre* a son sens fréquent (voy. Godefroy, II, 271 b) de « au temps de ». — II, 1 *n'iert* fausse le sens ; lire *n'iere* (*M*). — 2 *jolis*] lire *faillis* (*M*). — Il ne faut pas de point d'interrogation après 8. — III, 3 *a*] lire, *tient* (*M*) et on aura un sens excellent : « une dame de valeur inspire à son ami la courtoisie. » Le v. 7 se rattache à ce qui suit, non à ce qui précède.

XXX, II, 8 : c'est le sens indiqué en second lieu qui est le bon.

XXXI, IV, 4 : l'expression *jouir de son cuer* me paraît aussi claire que jolie, elle signifie simplement « goûter de la joie, être heureux. » — VI, 3 : *ne que cil*. La traduction *nicht wie einer* fausse le sens : il faut entendre « non [autrement] que ».

Appendice. — II, IV, 7 : *vous*] *nous*. — V, 4, *con*] *come*.

IV, I, 4 *correcié*. — 6-7 : reporter le tiret à la fin du second vers. — 8 *dou*] corr. *a*. — II. Les v. 3-6 sont inintelligibles ; il suffit, pour obtenir un sens, de grouper autrement les syllabes et de comprendre qu'il s'agit d'abstractions personnifiées :

Li mesdisant (lire *mesdisans*), *cant sa langue desloie*,
Contre son col[*p*] *n'ait* (= n'a) *nule airme garant*,

Et Anvie (Envie), *sa meire, li aprant*
Ke soi Amors Mesdit, son fil, anveie...

III, 5 *afiement!* ne peut rester : corr. *afiement* au sens de « assurances qu'ils se donnent, cabales qu'ils font entre eux » (?). — 7 : *a niant*. — IV, 2 *sou* = *sel*, *si le*, il ne faut donc pas corriger en *sous* ; c'est une allusion à un proverbe connu. — 4 *les*] corr. *le*. — 7. *languement*] corr. *langue* [*qui*] *ment* [1].

A. Jeanroy.

Table des noms propres de toute nature compris dans les chansons de geste imprimées, par Ernest Langlois. Paris, Bouillon, 1904. In-8°, xx-674 pages.

En 1899, l'Académie des inscriptions et belles-lettres proposa pour le prix ordinaire de l'Académie, à décerner en 1901, le sujet suivant : « Relever les noms propres de toute nature qui figurent dans les chansons de geste imprimées antérieures au règne de Charles V. » Le prix fut décerné à M. Ernest Langlois (voir *Romania*, XXX, 464), qui, on le voit, n'a pas tardé à publier son travail. Je puis attester qu'avant de l'imprimer, il l'a revu et amélioré, ce qui ne veut pas dire qu'il ne reste rien à faire pour l'amener à la perfection. Tel qu'il est, cependant, l'ouvrage est d'une incontestable utilité. Si, en général, les éditions récentes de vieux poèmes français — et notamment celles de la Société des anciens textes français — sont pourvues d'index, les anciennes éditions en ont rarement. De plus, alors même que chaque édition aurait un index, il serait pourtant commode d'avoir à sa disposition une table générale, formant en quelque sorte le résumé de tous les index particuliers. Ajoutons que les dépouillements de M. L. paraissent, autant que j'en ai pu juger par quelques vérifications, exacts et complets. A cet égard il n'y a qu'à louer. Nous verrons tout à l'heure que certains articles auraient pu être disposés selon une méthode meilleure. Quant aux textes qu'il s'agissait de dépouiller, il y a quelques lacunes, dont je ne veux pas, du reste, exagérer l'importance. M. L. a compris dans sa table les noms qui figurent dans les poèmes relatifs à la croisade. Pourquoi a-t-il négligé le plus ancien de ces poèmes, le fragment, que j'ai publié en 1884, de la chanson provençale d'Antioche ? Est-ce à cause de la langue ? Mais il a bien dépouillé *Girart de Roussillon* (d'après ma traduction). Et le poème sur la

1. Voici quelques additions concernant la bibliographie Une partie du n° V est reproduite dans les *Fac-simili* de M. Monaci, fol. 16. La première strophe de cette chanson est citée dans le *Conte du Cheval de fust* (*Zeitsch. f. rom. Ph.* X, 462). — Les n°s XII, XIV, XXIV ont été imprimés par Noack, *Der Strophenausgang*, etc., p. 12-14, 24. — Le premier couplet du n° XXVI l'avait été (d'après *O*) dans *Hist. litt.*, XXIII, 823.

première croisade, dont j'ai donné de longs extraits dans le t. V de la *Romania*[1]? Sans doute il est inédit, mais les extraits publiés pouvaient être dépouillés. Pourquoi aussi avoir laissé de côté *Maurin*, et *Daurel et Beton*, qui sont assurément des chansons de geste? J'irai plus loin et je dirai que, à la place de M. L., je n'aurais pas hésité à faire entrer dans cette table les noms contenus dans le *Carmen de proditione Guanelonis*, dans le Fragment de La Haye, dans le Pseudo-Philomena. Sans doute le programme du prix proposé ne l'exigeait pas expressément; mais ce programme était un peu bref, et il fallait l'interpréter largement. — Pour le fragment du poème en alexandrins sur la *Reine Sebile*, découvert et publié par le baron de Reiffenberg, M. L. a fait usage de la réimpression, améliorée par places, jointe par Guessard à son édition de *Macaire*, mais il n'a pas connu la nouvelle édition de ces fragments par Aug. Scheler[2]. Or cette édition, outre qu'elle présente un texte amélioré par la collation du manuscrit, contient 76 vers de plus que celle de Reiffenberg. *Tristan de Nanteuil* est inédit et ne sera sans doute pas publié de si tôt, mais à peu près tous les personnages du poème, sont mentionnés dans les longs fragments que j'en ai publiés en 1868[3]. De plus, j'ai pris la peine d'en dresser la liste au commencement de mon mémoire. Ces noms pouvaient donc prendre place dans la *Table générale* qu'ils n'eussent pas sensiblement allongée. Je regrette aussi que M. L. n'ait pas compris dans ses dépouillements les poèmes sur Alexandre le Grand, ou du moins le principal, celui dont les différentes branches ont pour auteurs Lambert le Tort, Alexandre de Bernai, Pierre de Saint-Cloud. C'est une véritable chanson de geste.

L'une des principales difficultés du travail entrepris par M. L. consistait dans la distinction de personnages ayant le même nom et le même surnom, mais n'étant pas identiques. Ce cas n'est pas rare, tout comme il peut arriver que des personnages ayant des surnoms différents soient identiques. On ne peut assurément exiger que l'auteur d'une table générale donne la solution de tous ces problèmes, et l'on doit savoir gré à M. L. d'avoir, en certains cas, renvoyé à des ouvrages où l'on trouve la solution désirée. Mais il aurait pu le faire plus souvent. Notamment pour les personnages historiques qui figurent dans les poèmes sur la croisade, des identifications précises auraient pu être faites en beaucoup de cas par la comparaison avec les textes latins, particulièrement avec Albert d'Aix. Voici, à ce propos, quelques remarques de détail. *La Camelerie* est bien « un château non loin d'Antioche », mais il eût été bon de dire que cette forme était corrompue et qu'il fallait lire *La Tamelerie* ou *Talemarie* (cf. Albert d'Aix, *Hist. occ.*, IV, 451, note *a*). *Ravenel* est en Arménie et non en Asie mineure. *Rohais* (Édesse) n'est pas non plus en Asie mineure. *Bauduin de Mont* ou *de Mons*,

1. Cf. un autre morceau du même poème, VI, 489.
2. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 2e série, t. XXXIX (avril 1875).
3. *Jahrb. f. rom. u. engl. Literatur*, IX, 142, 353-398.

qualifié de « chevalier croisé », doit être Baudouin comte de Hainau. *Gasses de Beers* est le « *Gastus de Beders* » d'Albert d'Aix, « Gasto de Bearn » selon d'autres (*Hist. occ.*, III, 316, n. *j*). *Haltoïe, Haltilie*, etc., a été identifié, voir *Romania*, XVIII, 39. — *Montchevrel* n'est pas « près de Rome », c'est Moncrivello, entre Ivrée et Verceil (*Rev. des l. rom.*, 4e série, VII, 255-6, n. 6). On pourrait citer d'autres cas du même genre, mais j'insiste d'autant moins que des observations analogues ont déjà été présentées dans un des comptes rendus qu'a suscités le livre[1]. D'ailleurs on conçoit que de telles erreurs sont inévitables dans une table aussi étendue.

M. L. s'est tenu en garde contre les fautes de lecture qui abondent dans les anciennes éditions. Voici cependant un cas où sa sagacité a été en défaut. De l'art. OTIVIAUS il nous renvoie à l'article OLIVIER 1, où se trouve une citation de *Baudouin de Sebourg*, II, 352, avec cette observation : « texte *Otiviaus* ». Or voici le vers tel qu'il se lit dans l'édition : *Ains puis qu'Otiviaus fist le champ contre Rollant*. Cet *Otiviaus* n'est nullement à confondre avec *Olivier* : c'est *Otinel* (donc lire *Otiniaus*), qui, dans le poème de ce nom, combat en effet contre Rolant (édition Guessard et Michelant, pp. 10 et suiv.). Il fallait donc placer cette citation à l'art. OTINEL 1.

Il est bien certain qu'une table de cette nature ne peut être que provisoire. Comme le titre l'annonce, M. L. n'a pas dépouillé les chansons de geste inédites, et, parmi les éditions dont il a dû, faute de mieux, se contenter, beaucoup sont très défectueuses et donnent, pour les noms de personnes ou de lieux, bien des formes erronées. Chaque édition nouvelle apporte son contingent d'additions et de rectifications. On peut donc croire que dans quelques années l'ouvrage de M. L. devra être réimprimé. Je voudrais qu'à cette occasion l'auteur prît la peine de refondre un certain nombre d'articles, surtout les plus longs, qui sont vraiment bien incommodes à consulter. L'auteur devrait adopter un ordre immuable pour le classement des chansons de geste qu'il cite, et l'indiquer en un tableau auquel on pourrait recourir pour chaque recherche : dans des articles (*Charlemagne*, *Espagne*, *France* etc.) qui ont souvent plusieurs pages on perd un temps infini à rechercher la place de chaque chanson de geste. Je n'ai pas réussi à trouver le principe du classement, qui varie pour chaque article. D'autre part, le dépouillement est purement mécanique, il s'applique non pas aux personnages, mais strictement aux noms par lesquels ils sont désignés. Ainsi, à l'art. *Charlemagne*, je vois que ce nom figure dans *Aye d'Avignon* aux pages 1, 2, 19, 22, 23, 35, 36, 42-5, 52, 53, 123. Est-ce à croire que l'Empereur ne figure qu'à ces pages? Non, car il est le plus souvent appelé *Charles* ou *Karles*. Je me reporte à la seconde partie de l'article, celle qui est consacrée au nom *Charles*, et je vois dans *Aye d'Avignon* cette simple mention « 2 etc. ». M. L. a reculé devant le dépouillement. Il a bien fait ; il eût fallu plus de

1. Voir *Zeitschr. f. franz. Spr. u. Liter.*, XXVII, *Ref. u. Recenz.*, p. 13.

cinquante renvois, et les longues séries de chiffres ne servent à rien : il est plus simple de lire l'ouvrage. Je crois qu'il aurait mieux valu fondre en une seule série *Charlemagne* et *Charles*, et, à propos d'*Aye d'Avignon*, dire que le personnage figure dans ce poème presque à chaque page sous l'un ou l'autre de ces noms, ou sous les désignations de roi ou d'empereur, et on se serait dispensé de tout renvoi. La même remarque pourrait être faite au sujet de bien d'autres poèmes. Il est inutile de faire des dépouillements pour des personnages qui sont presque constamment en scène. *Robastre* ne paraît que dans la fin de *Doon de Mayence* et dans *Gaufrey*. Mais dans ce dernier poème il est l'un des principaux personnages. A quoi bon cinq lignes de renvois? Une ou deux auraient suffi avec un *etc.* M. L. a souvent employé ce procédé et personne ne l'en blâmera. Quant aux articles *Jésus* et *Marie*, je les supprimerais entièrement. Ils ne peuvent évidemment servir à rien. M. L. aurait pu aussi bien faire un art. *Dieu* : il s'en est sagement abstenu.

Telle qu'elle est, et bien que sur quelques points de méthode, je ne sois pas d'accord avec l'auteur, cette table est une œuvre de patience qui est à la fois très méritoire et très utile.

P. M.

Le livre des Comptes de THOMAS DU MAREST, curé de Saint-Nicolas de Coutances (1397-1433), publié par Paul LE CACHEUX, suivi de pièces du XVe siècle relatives au diocèse et aux évêques de Coutances, publiées par Ch. de BEAUREPAIRE. Rouen, Lestringant ; Paris, A. Picard et fils, 1905. In-8o, XL-263 pages (publication de la Société de l'histoire de Normandie)[1].

Thomas du Marest naquit en 1367, à Carentan. Pourvu en 1397 du bénéfice de Saint-Nicolas, de Coutances, il se rendit à l'Université de Paris où il resta six ans sans toutefois obtenir aucun grade. Revenu à Coutances, il s'occupa avec zèle de la réparation de son église, qui se trouvait en un tel état de délabrement qu'elle ne pouvait servir au culte. Son livre de comptes — qui est proprement ce qu'on a appelé plus tard un livre de raisons — contient en assez mauvais ordre la liste des dons qu'il reçut et le détail des dépenses faites en vue de la reconstruction, le tout entremêlé de notes autobiographiques qui ont permis à l'éditeur de retracer la vie du personnage. Ce livre méritait en soi d'être imprimé ; la publication en était d'autant plus désirable que l'original appartient à un particulier, et par conséquent n'est pas à la portée de tous ceux qui auraient intérêt à le connaître. Les comptes de Thomas du Marest sont le plus souvent en français, quelquefois en latin avec emploi de mots français pour les termes techniques. C'est naturellement en raison de l'intérêt linguistique de la partie française que cette publication est annoncée

1. Le présent compte rendu ne s'applique qu'au *Livre de Comptes*, qui se termine à la p. 163.

ici. Il s'y trouve en effet — indépendamment de termes de construction, qui ont été généralement bien expliqués dans les notes — quelques particularités linguistiques qu'il n'eût pas été inutile de relever dans la préface. Thomas du Marest écrit à peu près en français central; c'était l'usage de son temps en Normandie, et on a vu qu'il avait passé six ans à Paris. Mais bien souvent les formes de la phonétique locale se présentent sous sa plume. Ainsi il écrira *candelle* 55, *canvre* 44, *capitre* 71, *carectes* 48, *cariage* 57, *carier* 46, 57, *carieur* 78, *carpentier* 39, 40, *cartier* (charretier) 46, *casuble* 89, *caylx* (chaux) 55, 86-7, *quesne* (chêne) 22, 39, 40, *queville* 61, *cloques*, 79; et, d'autre part, *achata* 25, *chanvre* 55, *chaest* (part. p.) 58, *chayrent* 51, *charier* 44, *chevrons* 27. Les finales en *-ie* se réduisent à *i*: *marchi* (marché) 58, les part. p. masc. *empechi* 89, *enchargi* 29, *vuidi* 25. Citons encore les inf. *aver* 42, *voyer* (voir) 38. Notons que *bosc*, un bois, 59, est distingué de *bois* signifiant le bois, charpente[1]. L'édition est faite avec soin : elle reproduit très exactement l'original, autant qu'on en peut juger sans avoir vu le manuscrit, ce qui est l'essentiel; çà et là quelques fautes d'interprétation. Ainsi, p. 41 : « Autres mises... *commenchiés* », il faut *commenchies*, au fém. — P. 64, il faut écrire *chevauché*, *envoyé* au prétérit, 1re pers. du sing., et non *chevauche*, *envoye*. — P. 130 les mots « *quesne* gallice » devraient être entre deux virgules. P. 145 (cf. p. xij), « Item do...librum meum *catholicon*... » L'éditeur n'a pas compris qu'il s'agissait du dictionnaire bien connu de Jean de Gênes qui fut imprimé plusieurs fois à la Renaissance (cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XXII, 13-5, cf. 33). — Thomas du Marest n'était pas dépourvu de littérature. Il aime à faire des citations : p. 91, il transcrit des vers latins sur Paris dont je ne saurais indiquer la source :

> Parisienses sunt sicut enses semper acuti
> Prelia noscunt, omnia poscunt, sunt bene tuti...

On doit regretter, disons-le en passant, que l'éditeur n'ait pas corrigé les nombreuses fautes que présentent ces transcriptions.

Ailleurs (p. 156) l'écrivain cite, sans doute de mémoire, en tout cas très inexactement, quelques vers de la pièce *J'ai un cuer trop lait*, qui a été si souvent copiée et que plusieurs manuscrits attribuent à un certain Thibaut d'Amiens, lequel, jusqu'à présent, n'a pas été identifié avec certitude[2].

Il peut être intéressant de noter que dans un acte de 1417 analysé par notre Thomas figure (p. 83) un Olivier Basselin, sergent de la vicomté de Mortain. Cette qualification exclut toute identification avec l'auteur plus célèbre que connu des vaux-de-vire, mais le sergent en question était probablement de la même famille. Le seul reproche d'une certaine gravité qu'on puisse adresser à cette publication est qu'il n'y a ni glossaire ni table.

P. M.

---

1. Il faudrait donc considérer *bosc* et *bois* comme deux mots distincts, ce que n'a pas fait Godefroy, *Compl.* Bois.
2. Voir *Bulletin de la Soc. des anciens textes français*, 1901, p. 73.

The Prologue in the Old French and Provençal Mystery, by David Hobart CARNAHAN. — Newhaven. The Tuttle, Morehouse and Taylor Company, 1905. In-8°, 200 p. (Thèse de l'Université de Yale).

Des deux parties — versification, analyse des prologues —, la première seule a été présentée comme thèse à l'Université de Yale. On y trouvera, touchant un certain nombre de mystères (78 français, 9 provençaux, quelques bretons), des listes et catalogues des différents mètres employés, des cas d'élision, d'hiatus, de synérèse ou de diérèse, des rimes masculines et féminines, plates ou mêlées, identiques ou équivoques, des constructions de strophes, des rimes à cheval sur deux couplets ou sur le prologue et le mystère lui-même; dans la seconde partie, des passages, découpés de prologues, rangés sous les rubriques: sermons; proverbes et comparaisons; mention des sources; érudition; intentions et apologie des auteurs; invitations au silence; analyse des mystères; présentation des acteurs; indications de mise en scène, par qui le prologue est dit; à qui il s'adresse; les prologues doubles et les formes irrégulières (diableries, discours du fou). Les appendices donnent (p. 117-190), juxtaposées sous les mêmes rubriques, des citations de prologue qui n'ont pas trouvé place dans le corps de la thèse. Ils seront utiles parce qu'on peut y picorer des exemples, et le seraient davantage avec des références précises aux manuscrits et aux éditions: M. Carnahan ne donne ni le folio ou la page, ni le chiffre du vers, et il renumérote tous ses extraits. Une table des mystères assez sommaire et une bibliographie terminent le volume. L'auteur promet de publier dès cette année des prologues inédits ou cachés dans des éditions rares de la Bibliothèque nationale, et de poursuivre ensuite ses recherches sur les *épilogues*.

M. C., n'ayant pas comparé le prologue au corps du mystère, ne nous dit pas s'il a des caractères particuliers, tranchés, ni quels ils sont; les exemples cités mis de côté, le résidu d'observations et de conclusions est bien mince, de volume et de poids, et pourrait être encore réduit. P. 28, liste de vers ne rimant pas: *messagers*, *héritages*; la mesure du vers à elle seule exige la correction en *messages*; *moy*, *resurrection*, venant après *exposicion*, *passion*, avant *toy*, *croy*, ne sont pas sans rime: le tout est un sixain du type *aababb*; p. 29, « Pour les péchiés du premier *jour* De Adam que mangat la *pome* », *jour* est visiblement une mauvaise lecture de *home*; même page, *voloir-religieux*, ce dernier mot est impossible pour la mesure du vers, il faudrait un dissyllabe comme *provoir(e)*. — Le chapitre sur l'orthographe et la prononciation d'après l'examen des rimes laisse beaucoup à désirer: on ne peut pas voir des phénomènes de phonétique dans les moindres divergences de graphie (p. 43 « *age* pronounced *aige* »); p. 50 *apostre- demonstre*, rangés parmi les assonances; il eût fallu peut-être lire *demoustre*; même page *charge et vierge* (chez Jean Michel) donnés comme « rimes imparfaites »; l'auteur se contente d'entrevoir en tout cela « the possibility of dialectic forms » (p. 50).

P. 72, « *ad* ce que » noté comme mot latin inséré dans le français au même titre que *item*, *illec*, etc. La typographie est agréable à l'œil, mais l'emploi des accents est bien capricieux.

Henri CHATELAIN.

Der Huge Scheppel der Gräfin Elisabeth von Nassau-Saarbrücken, nach der Handschrift der Hamburger Stadtbibliothek, mit einer Einleitung von Hermann URTEL. Hamburg, Lucas Gräfe, 1905. In-folio, 25 pages + 57 feuillets, et table non paginée de 5 pages —, 6 pl. en couleurs, hors texte ou fac-similés.

Le roman en vers français du XIVe siècle dont Hugues Capet est le héros fantaisiste, traduit en allemand au XVe siècle par la comtesse Élisabeth de Nassau-Saarbrück, a joui dans les pays germaniques d'une vogue assez surprenante mais indéniable, étant attestée par au moins dix éditions qui s'échelonnent de l'année 1500 à 1794. En examinant un manuscrit de la traduction allemande conservé sous le no 12 à la bibliothèque de la ville de Hambourg, le distingué bibliothécaire à qui est due la belle publication que nous annonçons a pu établir que ce manuscrit avait été exécuté pour Jean III de Nassau-Saarbrück, le propre fils de la comtesse Élisabeth, et que sa date se place entre 1455 et 1472. Il y a donc les meilleures raisons de croire que ce manuscrit (dont l'éditeur nous donne une reproduction soignée en gothique allemande) est sensiblement plus proche de l'œuvre de la comtesse que les éditions du XVIe siècle, et c'est ce qu'une comparaison des deux textes met hors de doute. On sait d'autre part que la comtesse Élisabeth s'est appuyée sur une version française qui diffère de celle que présente le texte édité par le Mis de la Grange. Le manuscrit de son fils permet de corriger certaines leçons de cette dernière édition.

M. Robert Schmidt a joint à l'introduction de M. Urtel une intéressante étude sur les miniatures du ms. de *Huge Scheppel*, et de deux autres mss. renfermant *Loher und Mallart* et *Herpin*, lesquels sont certainement du même enlumineur. Il arrive à la conclusion que ces miniatures sont copiées sur les manuscrits français d'après lesquels la comtesse Élisabeth a exécuté ses traductions. La patrie de l'enlumineur (ou de l'association d'enlumineurs) français pourrait bien être Amiens, et la date de l'exécution se placerait vers 1420-1430.

Ce splendide volume forme le premier fascicule des *Veröffentlichungen aus der Hamburger Stadtbibliothek* et a été imprimé aux frais de la municipalité hambourgeoise, que l'on ne saurait trop féliciter de son zèle éclairé.

Ferdinand LOT.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXIX, 3. — P. 257, O. Dittrich, *Ueber Wortzusammensetzung, auf Grund der neufranzösischen Sprache* (suite). — P. 293, L. Foulet, *Marie de France et les lais bretons* (suite et fin). [Dans la première partie de son étude, M. F. montrait que les auteurs des lais anonymes n'ont connu les « lais bretons » que par Marie dé France; ici, il soutient que Marie de France, à son tour, ne les connaissait que par ouïdire, « qu'elle n'a jamais été en contact avec les originaux celtiques »; qu'il faut reculer dans un passé lointain et presque mythique les anciens « musiciens » et surtout les anciens « conteurs » bretons. « Marie n'était pas plus renseignée à leur égard que nous ne le sommes », ce qui revient à dire, puisque nous ne les connaissons que par son témoignage, qu'elle ne savait rien d'eux. M. F. arrive à ces conclusions à la suite de discussions parfois obscures (voy. les pages 306-7), très souvent ingénieuses et fortes, mais toujours si complexes, si nuancées, si subtiles aussi, qu'on ne saurait, sans trahir sa pensée, les résumer en quelques lignes. Je me bornerai donc à dire qu'on peut en contester le point de départ même : tandis qu'on avait jusqu'ici bonnement accepté, au même titre et sur un même plan, tous les renseignements que Marie nous donne sur ses sources, M. F. estime qu'il en faut distinguer de plus anciens et de plus récents : le sens que Marie attachait au mot *lai* aurait évolué au cours de son travail; M. F. décrit l'histoire de ces variations et tire de là par la suite maintes conséquences. Par malheur, nous ignorons tout à fait si Marie a employé à la composition de ses poèmes plusieurs années ou quelques mois seulement, en quel ordre elle les a composés, si le lai de *Guigemar*, par exemple, bien qu'elle ait visiblement tenu à le mettre en tête de son recueil, n'est pas néanmoins le plus récent de tous, si elle n'a pas revisé et remanié d'ensemble les introductions et les épilogues de ses contes lorsqu'elle les a rassemblés pour en faire une collection, etc. Nous voyons bien qu'elle a écrit en dernier lieu le *Prologue* de son ouvrage, mais c'est tout. M. Foulet rencontrera sans doute plus d'un contradicteur, mais ses adversaires apprécieront chez lui une rare faculté d'analyse et de combinaison, et ce travail original et hardi leur révèlera qu'on doit beaucoup attendre de son auteur. — J. Bédier.] — P. 323, H. Schuchardt, *Lat. « galla »*. A propos du portug. *galélo*, M. Sch. étudie la famille du lat. galla, « noix de galle », et en particulier l'espagnol *galillo*; le franç. *gauge* et les formes apparentées; l'ital. *galla, noce di galla*, auquel il rattache le franç. *noix de galle*; les formules

italiennes telles que *leggiero come una galla*, *andare a galla* « venir à la surface », d'où *gallare*, *galleggiare*, sources du fr. *galer*, *galoier*, etc.

Mélanges. P. 333, A. L. Stiefel, *Zu Lope de Vega's « El honrado hermano »*. Une scène curieuse de cette comédie nous montre Horace envoyé en ambassade à Albe et ne trouvant pas place pour s'asseoir devant les sénateurs albains qui ont concerté cet affront : il plie alors son manteau, le pose à terre et s'assied dessus, puis, son ambassade terminée, se retire en abandonnant son manteau, car, dit-il, « *No me acostumbro llevar | La silla en que me asenté* ». L'invention n'appartient pas en propre à Lope de Vega : l'anecdote se retrouve, avec pour héros un ambassadeur vénitien à la cour du grand Turc, dans Juan de Timoneda, et des variantes se rencontrent ailleurs encore [1]. — P. 336, Schultz-Gora, *Eine Gedichtstelle bei Raimon von Miraval* (*Gr. 406, 3*). Correction, appuyée sur un passage de Peire Espanhol, des vers où il est fait allusion à la façon dont la huppe fait éclore ses œufs, ou plutôt son œuf unique. — P. 337, Schultz-Gora, « *Augen des Herzens* » *im Provenzalischen und Altfranzösischen*. Exemples provençaux et français anciens de l'expression « *ieus del cuer* », appuyés d'exemples français modernes et italiens pour *yeux de l'esprit, de la pensée*, etc. — P. 340, H. Schuchardt, *Ital.* « *pisciare* », *fr.* « *pisser* ». Il y a bien à l'origine de ces verbes une onomatopée, *ps* servant, très généralement, à noter le bruit d'un liquide qui coule, ou qu'on fait couler, ou qu'on veut faire couler. Les formes du type « *pisser* » se rencontrent, avec le même sens, chez les Germains et les Romans, chez d'autres peuples encore, sans rapports avec ceux-ci, et une telle extension ne se comprendrait guère pour un mot qui n'aurait pas pour origine une onomatopée. — P. 343, G. Bertoni, *Appunti lessicali ed etimologici* : 1. *It. ant. lerpo* = palpebra; rattaché à l'anc. haut. all. *leffur* ; — 2. *Ziano* (= *zio*), archaïque dans la langue littéraire, mais bien vivant dans l'Italie du sud, a comme pendant en Émilie *ziinu*; d'où M. B. pense qu'il faut voir dans *ziano*, *ziino* les représentants de types *thi-anus, *thi-inus, dérivés de thius, plutôt qu'un reflet de la déclinaison en *a* — *âne* (*barba* — *barbano*), comme on l'avait proposé pour *ziano* : — 3. *Ital.* « *cafaggiaio* », « garde champêtre et forestier », à rattacher au longobard *gahagi*, bas-lat. cahagium « enclos, bois » ; — 4. *Ant. bologn.* « *saguradaria* » = ital. « *sciaguratagine* », avec changement de suffixe.

Comptes rendus. — P. 346, Andraud, *La vie et l'œuvre du troubadour Raimon de Miraval* (R. Zenker). — P. 358, *Obras de Lope de Vega*, t. X (A. Restori, suite). — P. 365, *Documentos Cervantinos hasta ahora ineditos, recogidos y anotados por* D. Cristobal Perez Pastor (W. von Wurzbach). — P. 375, « *La perfecta casada* » *por el maestro fr. Luys de Leon*, édit. E. Wallace (W. von Wurzbach). — P. 377, E. Fischer, *Die Herkunft der Rumänen* (G. Weigand). — P. 378, Bianu et Hodoş, *Bibliografia romănească*

---

1. [Cf. *Romania*, IX, 515 et suiv. — *Réd.*]

reche, I, 1508-1716 (G. Weigand). — P. 379, *Revista lusitana*, V-VI (A. R. Lang). — P. 383, *Studj di filologia romanza*, IX, 3 (P. Savj-Lopez).

XXIX, 4. — P. 385, L. Jordan, *Zur Entwickelung des Gottesgerichtlichen Zweikampfs in Frankreich*. M. J. montre que, aussi loin que nous pouvons remonter dans l'histoire des Francs et des Burgondes, le duel judiciaire apparaît comme légal et ayant force probante entière, mais n'ayant originairement aucun caractère sacré ; c'est une coutume proprement franque, contre laquelle on proteste de bonne heure en Gaule, mais que les Francs conservent, sans avoir cependant, sur cette matière, de droit écrit. — P. 402, Meyer-Lübke, *Wortgeschichtliches*. [1, *prov.* « *beko* » *Biene. Wespe*. L'auteur ne connaît le mot qu'il étudie que par l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont, où ce mot est donné comme signifiant « abeille » (carte 1) au point 603 (Saint-Dizier, Creuse) et comme signifiant « guêpe » (carte 672) aux points 506 (Châteauponsac, Haute-Vienne), 606 (Saint Junien, ibid.), 607 (Châlus, ibid.), 611 (La Tour-Blanche, Dordogne), 612 Saint-Pardoux-la-Rivière, ibid.), 614 (Excideuil, ibid.), 615 (Saint-Pierre-de-Chignac, ibid.), et 624 (Bourgnac, ibid.). Cela ne l'empêche pas de partir du sens « abeille » pour chercher l'étymologie, et il fait un beau chapelet d'hypothèses : le gaulois avait bĕcos « abeille », qui a donné en Limousin *bec*, lequel est devenu *beca* d'après la désinence féminine de *abelha* ; ce *beca* a réagi à son tour sur *abelha* en le transformant en *belha* dans la Haute-Vienne, la Corrèze, la Creuse, la Charente et la Dordogne ; on comprend très bien que bĕcos ait évolué du sens « abeille », au sens « guêpe » etc. En fait, le sens « abeille », donné par l'*Atlas*, n'est qu'une illusion d'enquêteur, comme je m'en suis assuré par deux contre-enquêtes faites à Saint-Dizier même (10-11 avril 1903 et 20-21 avril 1905) : *beko* signifie « guêpe » à Saint-Dizier, comme ailleurs en Limousin, mais il y a partout des individus qui répondent de travers ou qui, par imbécillité d'esprit, confondent guêpes et abeilles. M. Rolland, *Faune pop.*, III, 271, connaît *béko* par les fables de Foucaud (l'édit. Ruben, p. 43, écrit *bèko*), et M. Chabaneau n'hésite pas à tirer *béko* du lat. vespa (*Gramm. lim.*, p. 116) moyennant une métathèse de consonnes combinée avec un échange de degré qui de *guespa* aurait fait *besca* pour **pesga* : il y a de quoi donner à réfléchir. Ce qui est sûr, c'est que la forme actuelle représente une forme romane *bèsca*, car dans le patois de la partie orientale de la Creuse on a *bïèko* (Ahun, Sannat, Lépaud), *obïèko* (Chambonchard), *obüèko* (Chambon), etc., c'est-à-dire des témoins d'un *e* ouvert suivi primitivement d'une *s* ; j'ai recueilli *bïègo* à Chenerailles (de la bouche d'une personne née dans la commune voisine d'Issoudun), ce qui semble favoriser l'hypothèse de M. Chabaneau, mais je tiens que ce *g* est un affaiblissement individuel et récent du *k*, et non le *g* de *guespa*. La désinence *ca* ne peut pas être primitive, puique *c* devient *ch* en limousin devant *a* ; d'autre part un type comme *bĕsqua, qui semble postulé par la phonétique, ne laisse pas que d'être bien étrange. — 2, *nordfranz.* « *hur* », *zentralfranz.* « *lürgo* » *Widder*.

Rattache le premier mot et son dérivé *burdé*, usités dans les Côtes-du-Nord, au celtique (corn. *bordh*, etc.), et le second (Bourgogne et Bretagne) au german. *brut* : cette dernière étymologie est bien invraisemblable du côté phonétique ; en tout cas, il eût été bon de rappeler que Chambure, dans son *Glossaire du Morvan*, s'est longuement occupé de ce mot : dans le fatras de ses articles LEUHIAU, LUHIAR, LUREAI, LUREAU, LURIA, LURON, le rapprochement avec l'anc. verbe *luire* « saillir » mérite de retenir l'attention. Finalement, l'auteur jette un coup d'œil superficiel sur les différents noms romans de la race ovine (remarques intéressantes sur l'esp. *carnero*) ; je note en passant que aries était vivant au moyen âge dans l'est de la langue d'oïl, cf. *Gloss. hébreu-franç. du XIIIe s.*, p. p. Lambert et Brandin. — 3, *franz.* « *jade* ». Combat avec raison l'étym. jaspide donnée par M. Behrens, et se rallie à celle de Murray (*New Engl. Dict.*) qui voit dans le mot français un emprunt à l'espagnol [*piedra de la*] *ijada* : citation d'un passage de Monardes, médecin de Séville, emprunté à ses *Dos libros* (1569) sur les vertus curatives du jade. — 4, *ven.* « *onfegar* ». Ce mot, qui signifie « tacher, graisser », représente *olficare pour *oleificare, plutôt que *ungificare ou *unctificare ; aux exemples de verbes en -ficare qui sont attestés par des formes romanes on peut ajouter le franç. oriental *bonijer* < *bonificare et *turijer* < turificare (*Gloss. hébreu-franç. du XIIIe s.*, p. p. Lambert et Brandin. — 4, *ostfranz.* « *pané* » *kehren*, « *panôr* » *Besen*. Ces mots du patois des Vosges (*Atlas ling.* de Gilliéron et Edmont, cartes 107 et 109) remonteraient au lat. pinna et non à pannus ; cf. auvergnat *pena* « genêt » (Mistral), etc. Je crois que l'auteur fait tort à pannus ; la présence de « nettoyer » au sens de « balayer » dans le dép. voisin de la Haute-Marne me paraît faire le pont entre « essuyer » et « balayer » : or *paner* « essuyer » est très répandu et vient incontestablement de pannus ; cf. Godefroy, et la carte 485 de l'*Atlas*, où l'on peut constater que le verbe *buxare cumule les sens « essuyer » et « balayer » aux points 548, 624, 635, etc. — 5, *sard.* « *ruskidare* » *schnarchen*. Du lat. vulg. *reoscitare, nouvelle preuve de la survivance de oscitare, à ajouter à celles qu'ont données Schuchardt et Ascoli. — 6, *Franche-comt.* « *tīl* ». Mot qui signifie à Dampriehard « file de monceaux de fumier » (Grammont en déclare l'origine inconnue) : du germ. *tila (franc ou burgonde), forme primitive correspondant à l'allem. actuel *ziele* « file, ligne » ; peut-être faut-il rattacher à la même étymologie le subst. *tilo* qui, dans la Suisse romande, signifie « rûcher », c'est-à-dire, si l'on veut, une rangée de rûches. — A. TH.] — P. 413, F. Settegast, *Armenisches im « Daurel e Beton »*. C'est un complément aux *Quellenstudien*, etc. du même auteur (cf. *Romania*, XXXIV, 324) et une nouvelle série d'exemples d'identifications aventureuses : *Beton* représente le nom patronymique d'une famille princière arménienne, *Bagratuni* ; *Esmanjart* = armén. *Pharandzem*, etc ; enfin l'histoire de Daurel et Beton a une source arménienne. M. S. espère avoir rendu ses conclusions vraisemblables ; mais c'est sa méthode même qu'il faudrait justifier : ces rapprochements fondés sur des analogies de forme et si lointaines sont plus que contestables — P. 418,

J. Subak, *Weitere kleine Nachträge zu Korting, Lateinisch-romanisches Wörterbuch*[1]. — P. 429. Carl Ollerich, *Der katalanische Brief mit Beilage in der Arborea-Sammlung in Cagliari*. Inauthenticité démontrée par l'étude linguistique. Une note préliminaire de M. Foerster fait connaître le point de départ du travail de M. Ollerich.

Mélanges. P. 449, H. Schuchardt, *Abruzz.* « *curce* », etc. observations sur l'ouvrage de M. Puşcariu, *Lat. tj-, cj- im Rum.*, etc., à propos de roum. *spînz*, abbruz. *curce*, ital. *gozzo*. — *Port.* « *cavidar* ». — *Baskische Namen des Erdbeerbaums.* — *Lat.* semen *im Bask* : basq. *seme* « fils » < lat. semen, cf. anc. port. *semel* « progéniture », et les expressions bibliques semen David, etc. — *Altprov.* « *dolsa* » : observations sur l'étymologie *dolsa* < dolichus, « fèverole », proposée par Mistral, cf. A. Thomas, *Nouveaux Essais*, etc., p. 245, où cette étymologie a été inexactement interprétée [2]. — *Nor* . « *caieu* », *Miesmuchel* : observations sur un article de M. A. Thomas (*Journal des Débats*, 21 mars 1905 ; cf. *Romania*, XXXIV, 287). — *Niedermain.* « *cosaque* » *Schober* : remarques sur diverses dénominations de la meule (de paille, etc.) et l'intérêt d'études comparatives sur les dénominations de ce genre ; en particulier on signale l'analogie de la forme *cosaque* (Bas-Maine) avec le slav. *kóza*. — P. 456. P. Kretschmer, *Ital.* « *molo* ». Les difficultés qui empêchent de rattacher directement l'ital. *molo* (d'où le fr. *môle*) à mōles ont été déjà signalées : changement de déclinaison et de genre, qualité de l'*o* (ouvert) ; mais les mêmes difficultés n'existent pas s'il s'agit de rattacher à mōles le gr. μῶλος (attesté dès le VIe siècle par Procope) : le changement de déclinaison et par suite de genre est normal et ῶ représente *ǫ* latin à défaut d'une meilleure transcription ; enfin μῶλος, emprunté par l'italien, devait bien devenir *mǫlo* qui se rattache ainsi à mōles mais par l'intermédiaire du grec. Le double courant d'emprunts qu'il faut ainsi admettre entre l'Italie et la Grèce n'a rien qui puisse surprendre pour un mot du vocabulaire maritime. — P. 458,

1. J'ai laissé passer dans un précédent numéro de la *Romania* (XXXIII, 623), où je signalais un travail analogue, mais moins important, de M. Subak, une expression excessive (« beaucoup de remarques oiseuses ») ; un exemple aurait fait entendre ma pensée et aurait permis de donner sa valeur réelle à une épithète qui a paru un peu forte ; ex. : à l'article 9973 de Körting[2] (*Valeo*), M. S. ajoute : *Das Partizip* [*vaillant*] *noch in* « *sans un sou vaillant* » ; est-ce là une remarque fort utile ? Ceci dit sans vouloir nier l'intérêt d'additions à Körting et la nécessité d'une refonte du *Lat.-Rom. Wörterb.* à l'aide de multiples contributions ; mais peut-être n'est-il point nécessaire d'imprimer d'abord dans une revue tous ces matériaux, quels qu'ils soient.

2. [M. Sch. a tout à fait raison de me tancer pour avoir confondu le subst. lat. dolichus, cité par Mistral, qui signifie effectivement « fève » ou « fèverole » (grec δόλιχος), avec l'adj. grec δολιχός « long » ; mais l'étymologie du prov. *dolsa* reste toujours à trouver, car je ne puis croire que le scribe carolingien à qui nous devons le ms. Vat. Reg. 846 et qui écrit scorcia « écorce » ait pu écrire dolsa si ce mot procédait, comme le dit M. Sch., d'une forme antérieure *dolcia, tirée du lat. *dolcus pour dolichus, — A. Th.].

G. Bertoni, *guatiera*. M. B. rétablit par conjecture ce mot dans un texte italien du XIIIe siècle où il est question d'armes en s'appuyant sur le bas latin *guatteria* (d'origine germanique) attesté par deux documents de Modène (XIVe siècle).

COMPTES-RENDUS. P. 460, *Œuvres complètes d'Eustache Deschamps*, p.p. G. Raynaud, XI, Introduction (E. Hœpffner). — P. 469, L. Brandin, *Les gloses françaises (Loazim) de Gerschom de Metz* (J. Subak). — P. 472. *Miscellanea di studi critici edita in onore di Arturo Graf* (P. Savj-Lopez). — P. 476, *Studi medievali diretti da* F. Novati *e* R. Renier, I, 1, 1904 (P. Savj-Lopez et R. Ortiz). — P. 479. *Società filologica romana. Studi romanzi editi a cura di* E. Monaci, I, 1903 ; II, 1904 (P. Savj-Lopez). — P. 483, *Studi glottologici italiani diretti da* G. de Gregorio, III (H. Schneegans). — P. 488, *Zeitschrift für franz. Sprache und Litteratur*, XXV-XXVI (A. Schulze). — P. 500, *Revista lusitana*, VII, 1899, (H. R. Lang). — P. 502, *Giornale storico della letteratura italiana*, XLIV, 3 à XLV, 1 (B Wiese). — P. 507, *Revue de philologie française et de littérature*, XVIII (E. Herzog). — P. 509. *Archiv für lateinische Lexicographie*, XIII, 4 à XIV, 2 (E. Herzog). — Livres nouveaux (G. G.).

M ROQUES.

REVISTA DE BIBLIOGRAFIA CATALANA. Numéro 6. Janvier-décembre 1903. Année III. — P. 5. A. Rubió i Lluch, *Notice de deux manuscrits d'un Lancelot catalan*. Il s'agit d'un fragment relatif au combat de Lancelot avec le géant Karadoc, retrouvé dans une reliure à Majorque, et d'un autre *Lancelot catalan* qui a été signalé à l'Ambrosienne et que doit faire connaître M. Sanvisenti. Dans son étude sur le roman de *Lancelot* en catalan, M. Rubió aurait pu citer la *Tragedia ordenada per Mossen Gras, la qual es part de la gran obra dels actes del famos cavaller Lançalot del Lac*, qui existe peut-être parmi les livres laissés par D. Mariano Aguiló (voy. P. de Gayangos, *Libros de caballerias*, p. XI). — P. 21. Matheu Obrador, *Fragment d'un Lancelot catalan*. Édition du fragment de Majorque étudié dans l'article précédent. A en juger par le fac-similé, ce fragment est du XVe siècle et non de la fin du XIVe. — E. Aguiló, *Quelques notes sur Ramon Muntaner et sa famille*. Documents tirés des archives de Majorque. — P. 39. J. Pijoan, *Auzias March à Naples en 1444*. Le document ici publié est une lettre d'Alphonse V datée du Château neuf de Naples le 8 mai 1444 et qui a pour objet de faire payer 250 sous pour des oiseaux de chasse apportés de Valence à Naples et qu'avait dressés Auzias March : *los quals lo amat nostre mossen Ausias March, cavaller, en dies passats havia afaytats per obs e servey nostre*. La lettre ne prouve donc pas du tout la présence du poète à Naples en 1444. — P. 45. J. Massó i Torrents, *Manuscrits catalans de Valence*. I. Bibliothèque métropolitaine. Mss. du *Cristid* d'Eximenez et de la *Vida de Jesu Christ* du même. Sermons en langue vulgaire de saint Vincent Ferrier. *Memorial* de Francesch de Pertusa.

Lo Pecador remut de Felip de Malla. Traduction des *Psaumes*, différente, d'après M. Massó, de celle qui fut imprimée à Venise en 1490 et dont existent au moins deux exemplaires, l'un à Madrid, l'autre à la Mazarine. Pour prouver que ces deux versions diffèrent, M. Massó imprime le premier psaume d'après l'une et le dernier psaume d'après l'autre : cela ne facilite pas la comparaison. *Vies de saints*, suivies de l'histoire de Tobie. *Plant de sant Esteve*. II. Archives de l'église métropolitaine. Règlements intérieurs de la cathédrale en langue vulgaire. — P. 87. Joseph Ribelles Comin, *Notice biographique et bibliographique sur le lexicographe Labernia*. — P. 116. Angel Aguiló, *Index des noms de personnes et des noms géographiques de la Chronique de Jacques Ier le Conquérant* (édit. de la *Biblioteca catalana*). — P. 168. Jaume Bofarull, *Manuscrits catalans de la bibliothèque provinciale de Tarragone*. Recueils d'*Usages cisterciens* du XVe siècle. *Dialogues* de saint Grégoire. Recueil de sentences et de proverbes; l'un de ces recueils intitulé *Ex proverbiis Arabum* a été imprimé en 1891 dans la revue *L'Avenç*. Funérailles des rois d'Aragon. — P. 217. *Bulletin bibliographique des ouvrages en catalan ou relatifs aux pays catalans publiés en 1903*. Travail utile et bien fait.

A. Morel.-Fatio.

Studier i modern Språkvetenskap, III, 1905. — P. 61, *Pon freno al gran dolor che ti trasporta*, par Fr. Wulff (en français). M. W. étudie les rédactions successives, conservées dans le ms. Vat. 3196, fos 13 et 12, de la strophe VII de la canzone *Che debb' io far* de Pétrarque. — P. 71, *Des locutions emphatiques*, par A. Malmstedt (en français). Remarques intéressantes sur les constructions : *c'est lui qui*, *c'est de lui que*, *c'est lui dont*, etc. — P. 205, *Gaston Paris; några minnesblad af* P. A. Geijer. — P. 257, *Aperçu bibliographique des ouvrages de philologie romane et germanique publiés par des Suédois depuis 1902 jusqu'à 1905*.

M. Roques.

Annales du Midi, XVII (1905). — Janvier. P. 27-62, Dr Dejeanne, *Le troubadour Cercamon*. Monographie très méritoire comprenant une édition critique, avec traduction française et notes, des huit poésies de Cercamon qui nous sont parvenues, en comptant les quatre que M. Bertoni a fait récemment connaître d'après le ms. Campori, de Modène. J'y trouve bien peu à reprendre : V, 17, lire avec le ms. (dont la leçon exacte n'est pas reproduite en note) *domnejador*, et non *domnejadors*, car il faut le nominatif pluriel, comme pour *gai ;* ibid., au lieu de corriger *druderan* en *drut se fan*, j'aurais le courage de supposer un verbe *drudejar* et de lire *drudejan*. — V, 19, pourquoi ne pas garder *reprocher* et le corriger en *reprovier*? — V, 41, il est plus indiqué de suppléer *tal* que *lo*. — P. 63-67, Steffens, *Fragments d'un chansonnier provençal aux archives royales de Sienne*. Deux feuillets du XIVe siècle contenant quatre chansons de Bernard de Ventadour (Bartsch,

Grundriss, 6, 10, 13, 25) et la fin d'une autre (ibid. 3): M. S. reproduit le texte diplomatiquement. — P. 71-75, De Bartholomaeis, *Une nouvelle rédaction d'une poésie de Guilhem Montanhagol*. C'est la pièce *Nuls om no val*, dont Bartsch a oublié de signaler la présence dans le ms. Vatic. Barb. lat. 3953 (ci-devant à la Barberine, XLV, 47), de sorte que M. Coulet ne s'est pas préoccupé de ce manuscrit. M. De B. en publie la leçon, fait quelques menues observations et conclut que le texte peut rester tel qu'il a été établi par M. Coulet. — P. 75-77, Jeanroy, *Gascon « lampournè »*. Adjectif employé surtout par D'Astros et Ader, à côté du verbe *lampourna* et du subst. verbal *lampor* : même famille que l'anc. franç. *ramposne*, *ramposner*. — P. 77-8, A. Thomas, *Encore le nom de lieu « Tramesaigues »*. Signale deux autres représentants de Inter ambas aquas en Gascogne, d'après des communications de MM. Millardet et Pépouey; la série n'est pas close (cf. *Revue de Gascogne*, 1905, p. 84).

Avril. — P. 161-217, Jeanroy, *Poésies de Guillaume IX comte de Poitiers*. Aucun provençaliste n'ignore combien était difficile la tâche entreprise par M. J.; aucun n'hésitera à le féliciter de la manière dont il s'en est acquitté. Je ne crois pas qu'on puisse pénétrer plus avant dans la connaissance de ce fantaisiste troubadour, qui ne fut pas un moins fantaisiste homme d'État et chef d'armée, ni définir avec plus de finesse le singulier mélange de banalité et de déséquilibrement de ses poésies. La langue et la versification sont très exactement caractérisées. Des onze poésies qu'accepte M. J. comme authentiques, il traduit toutes celles qui ne défient pas trop audacieusement la traduction et annote abondamment toutes celles qu'il publie. Je ne relève qu'une inexactitude vénielle, qui est du ressort de l'histoire locale : p. 216, Uc le Brun est qualifié « comte de Lusignan »; il n'y a pas de comtes de Lusignan, mais un Uc de Lusignan, IXe du nom, devint comte de la Marche en 1199 (longtemps après la mort de Guillaume IX) et transmit ce comté à ses descendants. — P. 296-7, compte rendu par le Dr Dejeanne du livre de M. Bertoni intitulé : *I trovatori minori di Genova*.

Juillet. — P. 361-2, Bertoni, *Sur quelques vers de Guillaume IX*. Au v. 6 de la pièce *Companho farai*, lire : *qui la troba son talen*, au lieu de : *qui la trob' a son talen*. En note M. Jeanroy communique quelques observations de M. Rajna, dont l'une excellente sur le sens « étriller » qu'il convient d'attribuer au verbe *bailar*. — P. 362-365, A. Thomas, *Sur la date d'un mémorandum des consuls de Martel*. Attribué à 1256 par l'éditeur, M. Teulié (*Revue de philol. franç.*, VII, 260), il est en réalité postérieur de peu à 1275. — P. 365-385. E. Aude, *Les plaintes de la Vierge et les signes de la fin du monde*, d'après un imprimé toulousain du XVIe siècle. Cet imprimé, inconnu de tous les bibliographes, est sorti des presses de Nicolas Vieillard, vers 1540 et se conserve à la Méjanes d'Aix dans un recueil factice. M. A. en donne le texte entouré de commentaires fort instructifs; il rappelle quels sont les textes en langue vulgaire du Midi qui furent imprimés à Toulouse au XVIe siècle. En appendice, notice sur une version provençale du *Chant de la Sibille* (mieux vaut ne pas mettre

d'y que d'en mettre un, comme le fait le compositeur des *Annales du Midi*, dans la syllabe initiale) d'après un ms. des archives de l'Aude, signalé par M. Jeanroy. — P. 386-390, compte rendu par M. Jeanroy de la 6e éd. de la *Chrestomathie prov.* de Bartsch (refondue par Koschwitz), laquelle est bien inférieure, même sous cette forme, à celle d'Appel.

Octobre. — P. 457-489, Jeanroy, *Poésies provençales inédites d'après les mss. de Paris*. En tout 12 pièces, dont les auteurs sont : Cadenet, Guiraut de Calanson, Bernart Arnaut Sabata, Pons Barba, Sordel, Uc de Lescura, Marcabrun, Rambaut d'Orange. L'éditeur les traduit (sauf celles des deux derniers auteurs qu'il se contente de reproduire diplomatiquement d'après le chansonnier C de Bartsch en donnant les variantes de *R*). — P. 517-534, A. Vidal, *Les comptes consulaires de Montagnac* (*Hérault*). Extraits d'après les originaux conservés aux archives communales : il y a 22 comptes de 1422 à 1451 ; à suivre. Nous reparlerons de ces comptes, dont la graphie est très curieuse, lorsque la publication de M. V. sera parvenue à son terme. — P. 535-6, compte rendu par M. Jeanroy de Kolsen, *Die Kreuzlieder des Trobadors Guiraut von Bornelh*.

A. Th.

Studi romanzi, editi a cura di E. Monaci. II, 1904. In-8, 170 p. (Publication de la *Società filologica Romana*. Rome, au siège de la Société, palais Sora) [1]. — P. 5, V. Crescini, *La redazione velletrana del cantare di Fiorio e Biancifiore*. Remarques sur le texte du nouveau ms. de ce *cantare*, qui a été publié pour la *Società filologica*, par M. Crocioni (cf. ci-dessus, XXXIII, 126). — P. 27, R. Fornaciari, *L'imperfetto storico*. — P. 41, A. F. Masséra, *I sonetti di Cecco Angiolieri contenuti nel codice chigiano* L. VIII. 305. Travail préparatoire à une nouvelle édition de ce poète. M. Masséra passe en revue les poésies anonymes transcrites dans ce ms., restitue un certain nombre d'entre elles à leurs auteurs (par ex. à Cino) et fait le départ de celles qui peuvent être légitimement attribuées à Cecco. — G. Bertoni, *Nuove rime provenzali tratte dal cod. Campori*. Extraits faisant suite à ceux qui ont paru dans le tome VIII des *Studi di filologia romanza* (cf. *Romania*, XXXI, 160-2). Les textes publiés cette fois ne sont pas à proprement parler inédits : on en possède d'autres copies, mais le ms. Campori offre souvent des leçons nouvelles, plus complètes et ordinairement fort précieuses [2]. Malheureusement la transcription due à

1. Les observations que nous avons présentées à propos du premier cahier des *Studi* (*Romania*, XXXIII, 134) s'appliquent aussi aux fascicules II et III.

2. Je citerai notamment le nº XIII qui offre de bonnes variantes au texte unique (fr. 856) qu'on en avait. C'est la pièce *Ira e dolor s'es dins mon cor asseza* (imprimée dans mon *Recueil*, nº 20) ; pour le v. 34 la leçon nouvelle : *Contrals Lombartz a Carle* [*e*] *als Frances*, vaut assurément mieux que la leçon *Contr'Alamans ab Arles e Frances* dont il avait fallu se contenter jusqu'ici. De

Jaques Teissier de Tarascon[1], fourmille de fautes, entre lesquelles celles qui consistent en une mauvaise séparation des mots ne méritaient guère d'être reproduites. La lecture des pièces éditées par M. B. est à peu près impossible sans la confrontation avec les autres textes. Il est du reste fort incommode d'avoir à chercher en des publications diverses les fragments mis au jour à diverses reprises par M. B. et par M. Stengel, et il serait bien à désirer que l'édition complète que M. B. a l'intention de faire ne tardât pas trop. On y joindra sans doute des tables, et aussi des notes offrant la correction des fautes de copie commises par le copiste. P. 67, M. B. présente un argument, auquel du reste il ne paraît pas attacher grande importance, en faveur de l'existence d'un recueil des poésies des troubadours qui aurait été imprimé au XVIe siècle, et dont on ne connaît plus aucun exemplaire. — P. 97, C. Segré, *Aneddotto biografico del Petrarca*. C'est un acte de 1324 tiré des *Memoriali* d'un notaire de Bologne, où Fr. Pétrarque, encore mineur, figure à côté de son père. — P. 105, A. Parducci, *Stanze rusticali in dialetto lucchese del sec. XVII*. Poésies tirées d'un ms. de Lucques écrit du XVIIe au XVIIIe siècle. — P. 123, P. Rajna, *La lettera di frate Ilario*. Cette lettre latine à Uguccione della Faggiola, ici imprimée plus correctement que dans les précédentes éditions, nous a été conservée, comme on sait, par le ms. Plut. XXIX, 8, qui est de la main de Boccace. M. R. ne pense pas que cette lettre soit une fabrication de Boccace, mais il ne croit pas pour cela à son authenticité ; en quoi il est d'accord avec la majorité des critiques (cf. *Rom.*, XI, 615). — P. 135, G. Fogolari, *La leggenda di Barlaam e Josafat in un codice del 1311*. Sur un ms. du fonds Ottoboni, au Vatican, qui renferme la version latine de ce roman, et dont le seul intérêt consiste dans les dessins dont il est orné. — P. 141, G. Ferri, *La prefazione ad un saltero del xij secolo*. Cette préface se trouve dans un ms. de l'église Sainte-Marie *in Trastevere*, à Rome. — P. 149, P. Egidi, *Postille Barberniane*. M. P. Egidi s'efforce de réfuter les critiques que j'ai adressées (XXXIII, 127) à son édition du commentaire de Fr. da Barberino sur les *Documenti d'Amore*. L'édition étant commencée d'après un certain système, il est évidemment trop tard pour en adopter un autre, et par conséquent le débat entre nous est sans intérêt pratique ; aussi ne chercherai-je pas à le prolonger. Je me borne à dire que je conteste la valeur des arguments que m'oppose M. Egidi. Je ne crois pas, par exemple, qu'il y ait utilité à conserver l'emploi irrégulier que fait l'écrivain des majuscules. Je suis heureux de voir que M. E. a l'intention de joindre à sa publication une série de notes et de tables, mais il aura quelque difficulté à placer ses appels de notes. Si M. E. avait eu plus d'expérience de l'art de

---

plus, tandis que dans cette leçon l'auteur était indiqué vaguement comme étant « un chevalier du Temple », le ms. de B. Amoros nous fournit ce nom, à la vérité en partie corrompu : « En Ricatz Honomel, fraire del Temple. » Il faut donc rejeter l'hypothèse de Milà selon laquelle le « Templier » devrait être identifié avec Olivier le Templier (*Trovad. en Esp.*, p. 364).

1. Voir *Romania*, XXXI, 160.

faire une édition, il aurait, comme je l'ai dit, entouré de guillemets les citations, de sorte qu'on pût apercevoir à première vue où commence la citation et où elle finit. Il aurait aussi numéroté les vers des *Documenti*, et reproduit les numéros entre crochets dans la paraphrase latine et dans le commentaire, aux endroits convenables. De cette façon on aurait pu sans aucune perte de temps rapprocher 1° le texte italien, 2° la paraphrase, 3° le commentaire; ce qui est d'autant plus difficile actuellement que, par suite des nécessités typographiques, le commentaire se trouve souvent à une autre page que le texte. Telle qu'elle se présente, cette édition est d'un usage fort incommode. — P. 159, *Notizie*.

— III, 1905[1], 155 pages. — P. 7, Ascoli, *Ricordi concernenti la toponomastica italiana*. Un vaste répertoire des noms de lieux de l'Italie pourrait être tiré des fiches du dernier recensement de la population (1901)[2]. M. A. expose sommairement comment ce travail devrait être exécuté. Dans une note préliminaire, M. Monaci explique, que, par suite de difficultés financières ou autres, le projet de M. Ascoli ne peut, pour le présent, être réalisé. — P. 15, E. G. Parodi, *La data della composizione e le teorie politiche dell'* Inferno, *e del* Purgatorio *di Dante*. Exposé peu clair d'idées analogues à celles qui ont été en dernier lieu soutenues par M. Michel Barbi, tendant à placer avant 1307 la composition de l'*Enfer*, et celle du *Purgatoire* dans la période comprise entre 1307 et 1312. — P. S. Santangelo, *Il ms. provenzale U*. Sur le chansonnier provençal XLI-43 de la Laurentienne. Relevé des erreurs de transcription commises dans l'édition de Grüzmacher (Herrig's *Archiv*, XXXV); recherches (qui ne donnent pas de résultats bien certains) sur les rapports du ms. en question avec d'autres chansonniers qui sont aussi d'origine italienne. — P. 75, C. Marchesi, *La prima traduzione in volgare italico della Farsaglia di Lucano, e una nuova redazione di essa in ottava rima*. Signale une traduction en prose dans un ms. Riccardi du XIVe siècle, et une version en *ottava rima* dans un ms. de la Bibliothèque Victor-Emmanuel, à Rome. — P. 97, C. Nigra, *Note etimologiche e lessicali*. — P. 103, Ascoli, *Intorno ai continuatori Corsi del lat.* ipsu. Complète un mémoire publié dans le t. XV de l'*Archivio glottologico* (cf. *Romania*, XXXI, 457). — P. 113, G. Crocioni, *Lo studio sul dialetto marchigiano di A. Neumann-Spallart*. Examen critique d'une dissertation publiée dans la *Zeitschrift f. rom. Phil.*, XXVIII, 273 et suiv. M. Cr. refait à peu près complètement le travail de l'auteur critiqué. — P. 134, G. Bertoni, *Un nuovo testo volgare del sec. XIII*. Courte pièce en vers italiens copiée à la fin d'un ms. des *Gesta Francorum Jerusalem peregrinantium* de Fouchier de Chartres. — P. 137, G. Bertoni, *Un nuovo accenno alla Rotta di Roncisvalle*. Cette mention est tirée du *Chronicon Estense*, publié par Muratori, non sans suppressions, dans le t. XV des *Rerum Italicarum scriptores*. Le passage manque dans l'édition. La date de la bataille est fixée à l'année 804, 25 juin, « in die sancti Viti ». Mais la fête de ce saint est célébrée le 15 juin. — P. 143, *Notizie*.

P. M.

---

1. Le titre porte 1905, mais la couverture 1904.
2. Pour un précédent travail de M. Ascoli sur la même question cf. *Romania*, XXX, 617.

CHRONIQUE

A partir du présent numéro la *Romania* paraît à la librairie Champion, bien connue par ses éditions d'ouvrages relatifs à l'histoire de France. La maison Bouillon n'existe plus, MM. Champion ayant acheté le fonds de cette librairie. Ce n'est pas sans regret que je vois disparaître une maison qui, sous les noms de Brockhaus et Avenarius, Franck, Vieweg, Hérold, de nouveau Vieweg, et Bouillon (M. Bouillon était le gendre de M. Vieweg), a, pendant environ trois quarts de siècle, rendu à nos études des services signalés, et à laquelle se rattachent mes plus anciens souvenirs. C'est dans cette librairie qu'ont paru de 1839 à 1862 les publications d'Edelesland du Méril, relatives aux littératures du moyen âge. C'est Vieweg qui édita, en 1858, la deuxième édition des *Grammaires provençales* de Guessard, et, à partir de 1859, après la chute de la maison Jannet, le recueil des anciens poètes de la France [1]. La même maison (alors dirigée par Hérold) publia, en 1865, mon édition de *Flamenca*. M. Vieweg ayant repris cette même année, la direction de la maison, c'est chez lui que fut publiée, de 1866 à 1874, la *Revue critique*, fondée par G. Paris, Ch. Morel, H. Zotenberg et moi-même. C'est lui enfin qui entreprit, en 1872, la publication de la *Romania*, pour laquelle nous aurions alors trouvé difficilement un autre éditeur. La plupart des livres de G. Paris, à commencer par sa thèse sur le rôle de l'accent latin en français (1862), portent le nom de Franck ou celui de Vieweg. — La publication de la *Romania* se poursuivra chez MM. Champion dans les mêmes conditions que devant. — P. M.

— M. Gustave Saige, archiviste de la principauté de Monaco et correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, est décédé le 5 décembre dernier, à l'âge de soixante-sept ans. Ses travaux, consistant principalement en publications de textes diplomatiques du moyen âge, ont pour objet diverses parties du midi de la France et surtout la principauté de Monaco, qui possède de très importantes archives. Ces archives n'ont pas un caractère exclusivement local : ce sont des archives de famille groupées dans le même dépôt à la suite

1. Le premier volume, *Gui de Bourgogne*, etc., avait paru, en 1858, dans la *Bibliothèque elzévirienne*. Il parut de nouveau en 1859, avec le nom de Vieweg.

d'alliances, et par conséquent ayant des origines très diverses. Saige en avait entrepris la publication aux frais du prince de Monaco. De cette collection — qui, nous l'espérons, sera continuée — ont paru neuf volumes in-4°. Nous avons rendu compte de l'un d'eux qui contient le cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion (Calvados), dans notre tome XXIV, p. 626.

— M. Achille-Jacques-Arsène Delboulle, ancien professeur au lycée du Havre, né en 1834 à Dancourt (Seine-Inférieure), est mort le 20 décembre à Grandcourt (Seine-Inférieure), où il s'était fixé, après avoir pris sa retraite de l'Université, il y a une dizaine d'années. Bien qu'il ne fût pas un professionnel de la philologie et de la linguistique et que son éloignement constant de Paris ne lui ait pas permis de pousser au dernier point de perfection tout ce qu'il a publié dans le domaine de nos études, il a droit au souvenir reconnaissant de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la langue française. Avec une rare abnégation, il avait mis à la disposition de Frédéric Godefroy et des auteurs du *Dictionnaire général* les dépouillements considérables qu'il avait faits et qui avaient surtout porté sur les livres du XVIe siècle conservés à la bibliothèque de Rouen. Collaborateur assidu de la *Revue critique*, de la *Romania* et de la *Revue d'histoire littéraire de la France*, il avait en outre publié les ouvrages suivants : *Glossaire de la vallée d'Yères* (Havre, 1876); *Matériaux pour servir à l'historique du français* (Paris, Champion, 1880) ; Joinville, *Hist. de saint Louis*, édition classique précédée d'une étude sur la langue, (Paris, Dupont, 1882); *Les Fables de La Fontaine*, additions à l'histoire des fables, avec notes littéraires et lexicographiques (Paris, Bouillon, 1891), etc. Le *Recueil de vieux mots* qu'il projetait (et auquel renvoie souvent le *Dictionnaire général*) n'ayant pas pu trouver d'éditeur, il l'avait réparti entre la *Romania* et la *Revue d'histoire littéraire*. Nous donnerons prochainement la fin de ses *Mots obscurs et rares* ; il faut espérer que la *Revue d'histoire littéraire* ne négligera pas la part qui lui était échue et qu'elle a commencé à publier dès la première année de son existence (1894), sous le titre de *Notes lexicologiques* ; malheureusement, on est loin de la fin puisque le n° d'octobre-décembre 1905 ne contient que les mots commençant par la lettre F. — A. Th.

— M. Bernard Prost, ancien archiviste du Jura, inspecteur général des bibliothèques et archives, est décédé le 8 décembre dans sa cinquante-septième année. Il est l'auteur de divers travaux relatifs à l'histoire de la Franche-Comté et à l'histoire des arts, dont plusieurs fournissent des éléments nouveaux et importants pour la lexicographie française. Nous signalerons notamment *Le Trésor de l'abbaye de Saint-Bénigne de Dijon*, que nous avons annoncé en son temps (XXIII, 492), et ses *Inventaires mobiliers et extraits des comptes des ducs de Bourgogne de la maison de Valois* (1363-1477), dont le tome Ier (Philippe le Hardi, 1363-1377) a paru, en trois fascicules, de 1902 à 1904. On y peut relever un très grand nombre de mots qui ne figurent pas dans les dictionnaires.

— M. H. L. Ward, ancien conservateur adjoint au département des manuscrits du Musée britannique, où il était entré en 1849, est décédé le

28 janvier 1906 à l'âge de 81 ans. Il était particulièrement versé dans l'étude des légendes du moyen âge. Il connaissait mieux que personne le cycle breton. Il avait étudié de première main les récits latins, gallois, français, anglais qui se sont groupés autour du roi Arthur de Bretagne et des chevaliers de la Table ronde. En outre, il s'était livré à des recherches approfondies sur les légendes pieuses et sur les miracles de Notre-Dame, comme on peut le voir en certaines parties de son *Catalogue of Romances*. A ces études se rattache sa publication de la vision de Thurkill, *Journal of the British Archæological association*, XXXI (1875), 420-449. D'un naturel timide, se défiant de lui-même, il se décidait difficilement à communiquer au public les résultats de ses études. Aussi, en dehors du mémoire précité et d'un autre (*Lailoken or Merlin Silvester*) qui a été publié dans la *Romania*, XXII, 504, ne peut-on citer de lui qu'un ouvrage : le *Catalogue of romances in the department of manuscripts in the British Museum* (Londres, 1883-1893, deux vol. in-8°), bien connu de tous les érudits qui s'occupent de la littérature du moyen âge. G. Paris s'en est beaucoup servi et y renvoie souvent dans sa *Littérature française au moyen âge*. C'est une œuvre inégale, où, à propos de certains manuscrits qui l'intéressaient particulièrement, l'auteur introduit de véritables dissertations pleines de faits et d'idées, tandis que pour d'autres il se borne à de sèches notices. Depuis qu'il avait pris sa retraite, en 1893, Ward n'avait rien publié, et il faut le regretter, car sur beaucoup de points de l'histoire littéraire, du moyen âge il avait fait des recherches dont les résultats seront probablement perdus pour la science. — P. M.

— La *Gesellschaft für romanische Literatur* a mis sous presse une édition du *Libro de Alexandre* d'après le manuscrit de Paris. L'éditeur, M. Morel-Fatio, consacrera ensuite un fascicule de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études* à l'examen du texte de ce manuscrit comparé à celui de Madrid et reprendra toutes les questions traitées dans la dissertation sur ce poème qu'a publiée la *Romania* en 1875 dans son quatrième volume.

— M. J. Atkinson Jenkins, professeur à l'Université de Chicago, connu par son édition du *Purgatoire* de Marie de France, nous annonce qu'il prépare une édition du poème champenois sur le psaume *Eructavit*, d'après les quatorze mss. qu'on en connaît (cf. *Romania*, VI, 9, et XXIII, 502).

— La maison Bailly-Baillière et fils à Madrid a entrepris la publication d'une *Nueva Biblioteca de autores españoles* destinée à continuer l'ancienne *Biblioteca de autores españoles* de l'éditeur Rivadeneyra. Le moyen âge n'était représenté dans l'ancienne collection que par deux volumes de poètes et de prosateurs antérieurs au XVe siècle, trois de chroniques du XIIIe à la fin du XVe, un volume de Livres de chevaleries et un autre consacré à la *Gran conquista de Ultramar*. En général, mal transcrits et mal publiés, les textes de ces éditions ne peuvent pas servir à l'étude de la langue, et le vœu a souvent été exprimé en Espagne et ailleurs qu'ils fussent réédités. La *Nueva Biblioteca*, placée sous la direction de D. Marcelino Menéndez Pelayo qui s'est adjoint plusieurs érudits qualifiés, se propose d'abord d'éditer des ouvrages qui ne figurent

pas dans Rivadeneyra, puis aussi de republier ceux dont le texte a été particulièrement maltraité par les précédents éditeurs. Parmi les ouvrages sous presse et qui intéressent le moyen âge, il faut signaler la *Crónica general* d'Alphonse le Savant par D. Ramón Menéndez Pidal, et deux volumes de Livres de chevaleries par D. Aldolfo Bonilla. Le tome Ier de la *Nueva Biblioteca* qui vient de paraître contient, sous le titre de *Orígenes de la Novela*, une longue étude de M. Menéndez Pelayo sur l'histoire du roman espagnol, depuis les récits orientaux et le roman chevaleresque jusqu'à la nouvelle pastorale, étude qui doit servir d'introduction à un recueil de nouvelles telles que la *Diana* de Montemayor, la *Cárcel de Amor* de Diego de San Pedro et d'autres. Si toutes les introductions de la nouvelle bibliothèque ressemblent à celle-ci, l'entreprise sera certainement couronnée de succès. — La *Nueva Biblioteca* se publie en volume in-4° espagnol, à deux colonnes, au prix très abordable de 12 pesetas le volume. — A. M.-F.

— D. Adolfo Bonilla y San Martin vient de donner dans la *Bibliotheca hispanica* (t. XIV, Barcelone et Madrid, 1904) une nouvelle édition de la version espagnole du XIIIe siècle du *Sindibâd*, publiée d'abord par M. D. Comparetti dans ses *Ricerche intorno al libro di Sindibâd*, Milan, 1869, puis, en 1882, par la *Folk-Lore Society* de Londres. L'éditeur a collationné à nouveau le manuscrit provenant de la bibliothèque du comte de Puñonrostro, qui fut acquis par le libraire Krapf, de Vigo, et qu'a racheté après la mort de ce dernier l'Académie Espagnole. Ce manuscrit est d'une très bonne écriture de la première moitié du XVe siècle qui ne présente aucune difficulté de lecture. Cependant, M. Bonilla ne l'a pas toujours exactement transcrit. En comparant le fac-similé du fol. 73 r° avec son texte, on s'aperçoit qu'il n'a pas reconnu la forme particulière et bien connue que les scribes de cette époque donnent au *z* : il l'a prise pour *s*. Ainsi dans cette page, il faut lire *yaziendo*, *fazer*, *conteza*, *dezir*, *fiziestes*, *fiuza*, *faz*, etc., au lieu de *yasiendo*, *faser*, *contesa*, etc. Si ce manuscrit a été matériellement bien exécuté, il nous offre un assez mauvais texte où bien des phrases sont inintelligibles. Un lecteur du XVIe siècle, qui avait sans doute sous les yeux une autre copie, a corrigé çà et là des fautes et mis des leçons qu'il estimait meilleures, en interligne. M. Bonilla a accueilli ces corrections dans son texte, ce qui ne se justifie pas toujours. Ainsi au fol. 73 r° *muerto* ne vaut pas mieux que *matado*, ni *truxolo* que *aduxolo*. En tout cas, il ne fallait pas introduire dans un écrit du XIIIe siècle des formes verbales telles que *seays* et *sabeys*. Dans son glossaire, M. Bonilla explique le mot *ynchala* par l'arabe, mais les mots arabes qu'il cite ne peuvent donner le sens de « menace ». Je crois le passage altéré, et il y a lieu de supposer que cet *ynchala* répond au subjonctif de *incaler* qu'on trouve dans le *Libro de Alexandre* et ailleurs. — A. M.-F.

— M. W. Foerster nous a envoyé, à propos de quelques observations de la *Romania* (XXXII, 341, et XXXIII, 433) sur une communication faite par lui au Congrès historique tenu à Rome en 1903, une réponse trop longue et trop personnelle pour qu'il soit possible de l'insérer ici. Les points essentiels

de cette réponse sont les suivants : M. F. pense que la présence de quelques documents authentiques parmi les faux d'Arborea a une importance réelle que j'ai eu tort de méconnaître ; que de plus ces documents sont par eux-mêmes fort intéressants ; enfin que c'est à lui qu'appartient le mérite de les avoir découverts[1]. En même temps M. F. nous fait savoir que son mémoire entier (la communication de Rome n'était qu'une esquisse) a paru dans les Mémoires de l'Académie de Turin (2e série, t. LV[2]). Je dois ajouter que les observations que je résume sans les discuter ont déjà paru dans la *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXIX, 250-3. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, je décline toute polémique avec M. Foerster. — P. M.

— Livres annoncés sommairement :

Chrestomathie de l'ancien français (VIIIe-XVe siècle) accompagnée d'une grammaire et d'un glossaire, par K. Bartsch. Huitième édition, revue et corrigée par A. Horning. Leipzig, Vogel, 1904. Gr. in-8°, 744 col. — Cette nouvelle édition ne diffère pas très sensiblement de la sixième (voir *Rom.*, XXIV, 633) et de la septième, aussi revues par M. Horning. Çà et là quelques améliorations, dues, en partie, à divers critiques. Mais il y a encore bien des textes dont la constitution pourrait être améliorée.

Il Padiglione di re Alfonso. Firenze, tip. Galileiana, 1904. In-8°, 23 pages (Nozze d'Ancona-Cardoso). — L'auteur de cette publication nuptiale est notre collaborateur M. P. Rajna, qui rappelle, dans une lettre à M. Paolo d'Ancona, les publications faites en 1871 à l'occasion du mariage du père de celui-ci, M. Al. d'Ancona. Le roi Alphonse dont il est ici question est Alphonse le magnanime, roi d'Aragon, de Naples et de Sicile. La publication de M. Rajna consiste en tercets italiens, composés vers 1450, pour être placés au-dessous des personnages figurés sur un riche pavillon offert au roi par la cité d'Aquila. Le texte n'est pas toujours très clair. M. Rajna s'est efforcé de le corriger et de l'expliquer dans une série de notes qui occupent les pages 19-23.

Canzone d'amore di un antico rimatore pisano, edita da L. Biadene. Pisa, Mariotti, 1904. In-8°, 22 p. (Nozze d'Ancona-Cardoso). — Nouvelle édition, avec commentaire détaillé, de deux pièces assez difficiles de Panuccio dal Bagno et de Meo Abbraciavacca, la seconde étant une imitation ou plutôt un *rifacimento* de la première. Introduction en forme de lettre adressée à M. Al. d'Ancona.

Dino Compagni. *Chronique des événements survenus de mon temps.* Traduction annotée par Ch. Weiss. Paris, Ch. Foulard [1905], In-8°, 166 pages. —

---

1. Un savant professeur italien, fort au courant de la question, m'avait dit au moment de la conférence que l'existence de ces documents était déjà connue, mais j'admets volontiers l'erreur.

2. Ce volume, que je recevrai certainement comme associé de cette Académie, ne m'est pas encore parvenu.

La traduction est faite d'après la petite édition de M. Is. del Lungo; l'annotation est empruntée à la même source, et comme il n'y a pas de table dans cette édition, il n'y en a pas non plus dans la traduction de M. Ch. Weiss.

Miscellanea di studi storici e ricerche critiche raccolta per cura della commissione per le onoranze al patriarca Paolino d'Aquileia, ricorrendo l'XI centenario dalla sua morte. Milano, Hoepli, 1905. In-4°, 129 pages. — Cette publication, tirée à 250 exemplaires, est mentionnée ici parce qu'il s'y trouve (pp. 23-33) un mémoire de M. F. Novati intitulé « Paolino d'Aquileia, la cura della metrica ed il timore delle censure ne' poeti carolingi ». Les autres mémoires sont étrangers à nos études.

Fr. NOVATI, *Attraverso il medio evo*. Bari, G. Laterza e figli, 1905. In-8°, 415 pages. — Ce volume est formé des articles suivants, qui ont tous paru à diverses époques en différents recueils périodiques, et dont quelques-uns ont été mentionnés en leur temps dans la *Romania* : I. *Un poema francescano del dugento*. — II. *Il Lombardo e la Lumaca* (cf. *Romania*, XXIII, 628). — III. *Il passato di Mefistofele*. — IV. *Il frammento Papafava* (cf. *Romania*, XIX, 156). — V. *I detti d'amore d'una contessa pisana*. — VI. *I codici francesi dei Gonzaga* (art. publié d'abord dans la *Romania*, XIX, 161). — VII. *Le poesie sulla natura delle frutta e i canterini di Firenze* (cf. *Rom.*, XXIII, 279). — VIII. *Una vecchia canzone a ballo* (Madonna Pollaiola). Une table des noms et des matières termine cet intéressant volume, qui est dédié à la mémoire de G. Paris. M. N. ne s'est pas contenté de réimprimer ces divers mémoires : il les a complétés et enrichis de notes nouvelles. A propos des vers sur la vanité des biens du monde, cités p. 84 (*Si tibi pulcra domus et splendida mensa, quid inde ?...*), on peut signaler, à titre de rapprochement une suite de vers sur le même sujet et commençant de même, publiés dans la *Bibl. de l'Éc. des ch.*, LIII, 146, d'après un ms. de Privas. — Pour les vers *Dicam quid sit amor...*, attribués à Jean de Garlande, et imités d'un passage du *De planctu Naturæ* d'Alain de Lille, cf. *Bibl. de l'Éc. des ch.*, LXV, 104. — P. M.

La Vierge Marie dans la littérature française et provençale du moyen âge, par le chanoine A. LEPITRE. Lyon, E. Vitte, 1905. In-8°, 43 pages (Extrait de l'*Université catholique*). — Conférence pour le grand public. L'auteur qui est bien informé, mais était obligé de se maintenir dans les généralités et de se borner à quelques citations, commence à Wace, dit quelques mots des miracles de la Vierge et termine aux Puys Notre-Dame.

The farce of Master Pierre Pathelin, composed by an unknown author about 1469 A. D., englished by Richard HOLBROOK. Illustrated with fac-similes of the woodcuts in the edition of Pierre Levet, Paris, *ca.* 1489. Boston and New York, Houghton Mifflin and C°, 1905. In-8°, XXXVIII-116 pages. — Cet élégant volume, sorti de la célèbre *Riverside Press* à Cambridge (Mass.), nous apporte un nouveau témoignage du zèle et de la compétence avec laquelle notre vieille littérature est étudiée de l'autre côté

de l'Océan. La traduction est faite d'après l'édition de Guillaume Le Roy (Lyon, vers 1486) supposée la première, et dont on ne connaît plus qu'un exemplaire auquel manquent quelques feuillets, qu'on a restitués d'après une autre édition. L'édition de Pierre Levet, dont les gravures sur bois sont ici reproduites exactement pour la première fois, est également un livre unique. Ajoutons que M. H. ne s'en est pas tenu exclusivement au texte de Le Roy, qui n'est pas exempt de fautes : sa préface et ses notes montrent qu'il est bien au courant des travaux dont la célèbre farce a été le sujet. Sa traduction est aussi exacte qu'elle peut l'être si on considère qu'il y a dans la farce nombre de jeux absolument intraduisibles. M. R. Holbroock a dû souvent recourir à des équivalents. Peut-être aurait-il dû multiplier les notes pour indiquer la valeur des expressions qu'il ne pouvait traduire. Ainsi une note n'aurait pas été inutile pour les vers : .. *n'oubliez pas a boire, Si vous trouvez Martin Garant*, imparfaitement rendus par « and don't forget your dram, if you can come by it for nothing » (p. 8); cf. *Romania*, XXX, 432. Mais, en somme, cette traduction est très digne d'éloges. — P. M.

Le Folk-lore de France, par Paul Sebillot. T. II, *La mer et les eaux douces*. Paris, Librairie orientale et américaine, 1905. In-8°, 478 pages. — Le tome Ier de ce précieux recueil des croyances et superstitions populaires de notre pays a paru en 1904 : nous l'avons annoncé en son temps (XXXIV, 133). On voit que le second suit à peu d'intervalle. Ce volume est divisé, comme l'annonce le titre en deux livres : 1° la mer, 2° les eaux douces. Dans le premier livre sont étudiés en huit chapitres : I, la surface et le fond de la mer; II, les envahissements de la mer (étude approfondie des traditions relatives à la submersion de la ville d'Is); III, les îles et les rochers en mer ; IV, la ceinture du rivage ; V, les grottes marines ; VI, le bord de l'eau ; VII, les navires légendaires; VIII, observances et vestiges de culte. Les cinq chapitres du livre II sont intitulés : I, les fontaines ; II, la puissance des fontaines; III, les puits; IV, les rivières ; V, les eaux dormantes. Les observations générales que nous avons faites sur le premier volume pourraient être répétées à propos du second. Il y aurait aussi lieu à des critiques plus particulières. Ainsi c'est à tort (p. 81, etc.) que la *Légende dorée* est citée par volume et par page : il faut naturellement indiquer le chapitre, puisque l'ouvrage est divisé en chapitres, afin qu'on puisse se référer à toutes les éditions ou traductions. Et puis il vaudrait mieux citer les vies plus anciennes publiées par les Bollandistes ou d'autres. Trop souvent M. S. cite des ouvrages de seconde main quand il serait facile de recourir aux originaux. Saluons, pp. 197, 225, l'immortel « *Robert* Wace ». Quoi qu'il en soit, ce recueil est infiniment précieux, non pas seulement parce qu'il résume d'immenses lectures, mais surtout parce que, sur beaucoup de points, il donne le résultat de recherches personnelles, principalement pour la Bretagne. Il faut surtout louer la peine que M. S. s'est

donnée pour vérifier ou faire vérifier certains récits dus à des littérateurs d'une véracité suspecte. — P. M.

Chants et chansons populaires du Languedoc, recueillis et publiés, avec la musique notée et la traduction française par Louis LAMBERT, tomes I et II. Paris, Welter, 1906 (paru en 1905). In-8°, VIII-389 et 347 pages. — Ces deux volumes sont le complément et la suite d'un précédent recueil de « Chants populaires du Languedoc » publié d'abord dans la *Revue des langues romanes*, puis à part (1880), par MM. A. Montel et L. Lambert. M. Montel s'étant trouvé, par suite de maladie, dans l'impossibilité de continuer son concours à l'œuvre commune, M. Lambert s'est décidé à reprendre seul la publication. Le recueil n'y a rien perdu. Nous avions annoncé favorablement (*Rom.*, IX, 634) le volume de 1880; les deux tomes qui viennent de paraître méritent les mêmes éloges. Il y a même un certain progrès, en ceci que dans le précédent recueil il y avait quelquefois des rapprochements inutiles ou non fondés, reproche qui ne saurait être adressé à celui-ci. Les textes sont bien établis, les variantes bien indiquées; la division est judicieuse et commode; de plus, presque tout est nouveau, car une faible partie seulement de cette seconde série a paru dans la *Revue des langues romanes*. En somme, nous avons là une des meilleures collections de chants populaires qui aient été publiées jusqu'à ce jour. La matière ne paraît pas épuisée, car on lit à la dernière page : « Fin du tome deuxième ». Nous espérons qu'il y aura un troisième volume, contenant une table générale des pièces indiquées par leur premier vers.

La Poesia popolare italiana. Studj di Alessandro D'ANCONA, seconda edizione accresciuta. Livorno, Raffaello Giusti, 1906 (paru en 1905). In-12, VIII-571. — Cette seconde édition d'un ouvrage dont l'éloge n'est plus à faire, sera bien accueillie de tous ceux qui s'intéressent à la poésie populaire en Italie et hors d'Italie. Le caractère de l'ouvrage, qui se compose d'une série d'études indépendantes, comme l'indique le titre, a été conservé, mais les additions sont considérables et devaient l'être, puisque la première édition est de 1878. L'une de ces additions consiste en un recueil de *Strambotti* de Giustiniani, qui, bien qu'imprimé plusieurs fois (la première édition est de la fin du XVe siècle ou du commencement du XVIe), était devenu très rare. L'ouvrage serait plus commode à consulter si les différents chapitres dont il se compose étaient précédés de titres sommaires qui auraient pu être reproduits à la fin du volume, en forme de table.

Le Tristan et le Palamède des mss. français du British Museum. Étude critique par E. LÖSETH. Christiania, J. Dybwad, 1905. Gr in-8°, 38 pages (Extrait de *Videnskabs-Selskabets Skrifter*. Histor. Filos. Klasse 1905, n° 4). — Ces mss., déjà décrits par Ward dans le t. I de son *Catalogue of Romances*, sont au nombre de huit. M. L. les étudie en les comparant aux mss. des bibliothèques de Paris utilisés dans ses recherches sur le roman en prose de Tristan (*Bibl. de l'Éc. des Hautes-Études*, 1890, fasc. 82). Il reconnaît « que les mss. de Londres n'apportent pas un contingent bien

important à l'étude des romans de Tristan et de Palamède » (p. 32). En terminant il présente diverses objections aux vues exprimées par M. Parodi à propos du *Tristano Riccardiano* (cf. *Romania*, XXV, 634).

Der Soldner (soudoyer) *im Mittelalter*, nach den französischen (und provenzalischen) Heldenepen... von Ernst NEUMANN, Marburg, 1905. In 8°, 162 p. (dissertation de Marbourg). — Travail mal composé et pauvrement rédigé, formé essentiellement de citations dont un grand nombre n'ont aucun rapport avec le sujet traité. L'auteur, en commençant, se perd en observations inutiles (et d'ailleurs toutes de seconde main) sur la composition des armées et sur le service militaire au moyen âge. Partout il cite des textes qui se rapportent à la guerre, aux troupes, mais non aux soudoyers proprement dits. Ces textes il les met tous sur le même rang, sans tenir compte des différences de date. Le sujet est à reprendre et ne peut être traité que par un homme ayant la pratique de la méthode historique. Et il ne faudra pas se contenter des témoignages offerts par les chansons de geste : il sera nécessaire d'utiliser d'autres textes, par ex. les poésies de certains troubadours.

La Plainte d'Amour, poème anglo-normand publié pour la première fois par Johan VISING. Göteborg, 1905. In-8°, 65 p. — La *Plainte d'Amour* est un poème en 169 strophes de six vers dont la *Romania* s'est occupée à plusieurs reprises (voir par ex., XXIX, 4), signalant les mss. qu'on en possède et faisant ressortir la valeur littéraire de cette composition. L'édition de M. J. Vising, est satisfaisante en ce qui concerne le texte, reproduit d'après le meilleur ms. (Harl. 273), et corrigé çà et là d'après les autres mss. dont les variantes sont soigneusement données. Peut-être eût-il été désirable d'aller plus loin dans la voie de la correction. Les 13 pages de la préface sont entièrement occupées par une étude sur le rapport des mss., qui — M. V. ne le dissimule pas — n'aboutit à aucun résultat certain. Comme il arrive ordinairement pour les ouvrages souvent copiés, un classement précis des mss. est impossible. On aurait désiré que M. V. nous donnât son avis sur la date du poème, qu'il en étudiât le style et la versification, qu'il en fît ressortir l'intérêt ; qu'enfin il expliquât, en note ou dans un court glossaire, certaines expressions qui embarrasseront tout lecteur non versé dans la connaissance des institutions anglaises. — P. M.

Gormond et Isembart. Reproduction photocollographique du manuscrit unique II, 181 de la Bibliothèque royale de Belgique, avec une transcription littérale par Alphonse BAYOT. Bruxelles, Misch et Thron, 1906. In-4°, XXIII pages et 8 planches (Publication de la *Revue des Bibliothèques et archives de Belgique*). — Utile publication d'un prix modéré qui pourra utilement servir de base à des exercices paléographiques et philologiques dans un cours d'ancien français. On y trouve d'abord une description du ms., des détails sur son histoire depuis le moment de sa découverte par Mgr de Ram, qui le confia à Reiffenberg à qui est due la première édition, puis la bibliographie des travaux dont il a été l'objet ; enfin

une transcription très exacte fait suite au fac-similé des quatre feuillets dont se compose le fragment. Ce fac-similé n'est que passable ; mais il faut dire que l'état du parchemin, souillé par places, ne permettait guère de faire mieux. M. Bayot eût augmenté la valeur de sa publication, et ne l'eût pas sensiblement allongée, en indiquant en note les corrections qui ont été proposées par divers savants pour les passages corrompus qui ne sont pas rares dans ce texte. Les mots qui se lisent dans la marge extérieure du feuillet 2 v° (*Johannes Marescallus*...) ne sont pas du XVIe siècle, comme il est dit, p. III, mais de la seconde moitié du XIIIe. — P. M.

Concordanza delle opere italiane in prosa e del canzioniere di DANTE ALIGHIERI, pubblicata per la Società dantesca di Cambridge, Mass., a cura di E. S. SHELDON, coll' aiuto di A. C. WHITE. Oxford, nella stamperia dell' Universita, 1905. — In-8°, viij-740 pages. — Cette concordance, œuvre qui fait le plus grand honneur à la patience et à la diligence des deux auteurs, est le digne pendant de la Concordance de la divine Comédie publiée à Boston en 1888, par E. A. Fay. C'est un instrument de travail sûr et commode. Les citations en vers et celles en prose forment deux séries alphabétiques qui se suivent, l'une au-dessous de l'autre, sur les mêmes pages. Il reste à faire le même travail sur les écrits latins. On voit par cette magnifique publication que les États-Unis rivalisent de zèle avec l'Italie, l'Angleterre, l'Allemagne pour les études dantesques.

Le tournoi de Chauvency en 1285. Étude sur la société et les mœurs chevaleresques au XIIIe siècle, par E. DUVERNOY et R. HARMAND. Paris et Nancy, Berger-Levrault, 1905. In-8°, 51 pages (Extrait de la *Revue de l'Est*). — La première édition (1835) du poème de Jacques Bretel sur le Tournoi de Chauvency était fort défectueuse : elle reproduisait le ms. de Mons supposé unique. Depuis, un second ms. et des fragments d'un troisième ont été découverts (*Romania*, X, 593). Une nouvelle édition était nécessaire : elle fut malheureusement faite (Mons 1898-1901) par un éditeur absolument incompétent. Elle ne compte pas. Une édition vraiment critique et annotée au point de vue historique serait tout à fait désirable, car le poème de Jacques Bretel, outre qu'il a le mérite d'être daté (1285) contient la mention d'un grand nombre de personnages du temps, sur plusieurs desquels il reste des recherches à faire. L'étude de MM. Duvernoy et Harmand, qui n'est pas proprement un travail d'érudition, met bien en relief la valeur du poème.

Oscar GROJEAN, *Notes sur quelques jurons français*. Liège, 1905. In-8°. (extrait de la *Revue de l'Université de Bruxelles*, 1905, p. 401-411). — A propos de l'étymologie du nom propre *Boieldieu*, M. Grojean donne une liste intéressante, qu'on pourrait grossir encore, de nombreux jurons figurant dans les textes du moyen âge, et constate, comme l'indiquent du reste les deux sens du latin *juramentum*, l'identité première du serment et du juron. L'explication nouvelle de l'expression *tudieu* est bien invrai-

semblable. Pourquoi ne pas en voir l'origine dans les mots *Vertu Dieu*, suivant une opinion que M. G. qualifie de *canonique* ? La chute de la première syllabe dans des cas semblables n'est pas rare (cf. *crénom*, pour *sacré nom*, etc.). — G. Raynaud.

R. Menéndez Pidal, *Manual elemental de gramática histórica española, Segunda edición*. Madrid, Victoriano Suárez, 1905, In-8°, VII-271 pages. — Ce manuel, dont la première édition (voir *Romania*, XXXIII, 270) a obtenu un grand succès, nous revient aujourd'hui notablement augmenté et amélioré. M. Menéndez Pidal a tenu grand compte des observations qui lui ont été adressées de divers côtés; il a de plus enrichi son livre des résultats d'un travail personnel toujours plus actif et compréhensif.

Rudolf Thurneysen, *Die Etymologie; eine akademische Rede*. Freiburg i. B., Speyer, 1905. In-8°, 35 pages. — Rapide coup d'œil sur l'histoire des principes étymologiques, l'origine des changements phonétiques, la place de la recherche étymologique dans l'ensemble des sciences. En quelques pages, dont la portée dépasse la linguistique romane, mais qui n'en seront pas moins précieuses à méditer pour les romanistes, M. Th. insiste sur ce que l'application mécanique des lois phonétiques a d'insuffisant comme procédé étymologique : bien des groupes de mots échappent à la régularité des différenciations phonétiques entre générations successives, régularité dont nos lois phonétiques sont la traduction ; ainsi les mots très fréquents, les articulations de la phrase, et aussi les mots rares : pour ceux-ci, il n'arrive pas à se constituer, comme pour les mots usuels, dans chaque groupe social, une forme moyenne, commune, où viennent se perdre ou s'unifier les différences individuelles ; par suite ils échappent à la régularité des transformations propres à tout ce groupe, et témoignent des phénomènes individuels dont ils peuvent garder isolément la trace. M. Th. donne ici en exemple les noms d'animaux non domestiqués, et qui n'intéressent pas les hommes d'une façon générale ; il indique encore d'autres causes qui peuvent soustraire des mots aux développements généraux ou généraliser des formes individuelles. D'où la nécessité pour l'étymologie d'être moins mécanique, « plus humaine », chaque mot devant être étudié dans son milieu propre. — M. Roques.

H. Vaganay, *Le vocabulaire français du XVIe siècle et deux lexicographes flamands du même siècle. 2.000 mots inconnus à Cotgrave*. In-8°, 46 pages. (Congrès pour l'extension et la culture de la langue française, Liège, 10-13 sept. 1905). — La principale source de M. V. est le *Dictionnaire Françoys-Flameng* de Gabriel Meurier, paru en 1584, qui a fourni 1500 mots : 300 viennent du *Dictionnaire Flamen-François* du même auteur (1563 et 1567); 200 du *Thesaurus Theutonicæ linguæ* anonyme publié chez Plantin en 1573, qui est un dictionnaire flamand-français-latin. Une courte préface précède la reproduction des articles : M. V. y republie le curieux avis « A l'oreille du monde », imprimé par Gabriel Meurier pour se défendre contre les attaques des puristes et où le lexicographe cite quelques-unes de

ses lectures. M. V. pense que Cotgrave a connu le recueil de Meurier et qu'il y a beaucoup puisé ; on aurait aimé à lui voir fournir la preuve de cette assertion. Il se borne à dire : « Plusieurs des mots auxquels Cotgrave attribue une origine picarde viennent de chez Meurier : pour *Engrand* et *Hubir*, les exemples sont identiques chez les deux lexicographes, mais Cotgrave a su traduire par *To bandy at Tennis* l'expression *Prebender en un tripot* à laquelle Meurier n'avait pas su trouver un correspondant flamand ». Que les exemples de *Engrand* et de *Hubir* soient identiques, cela ne prouve pas que Cotgrave les ait pris à Meurier : il est plus probable que les deux compilateurs ont puisé à la même source, à savoir Robert Esrienne revu par Jean Thierry (éd. 1564) ou par Nicot (éd. 1573). Quant à l'expression *Prebender en un tripot*, elle ne prouve rien non plus, car elle apparaît pour la première fois dans Robert Estienne, édition de 1549. Des 2.000 articles mis bout à bout, sans aucune note critique, il y en a un bon nombre qui sont insignifiants et qu'on aurait pu négliger ; mais il en reste assez d'intéressants pour qu'on sache gré à M. V. de la peine qu'il a prise. — A. Th.

Le patois de Courtisols ; ses rapports avec les patois marnais, par Émile Guénard. Châlons-sur-Marne, 1905. In-12, 380 pages. — L'auteur est instituteur à Chouilly ; il est fâcheux qu'il se soit lancé dans l'étymologie, à laquelle il n'entend rien, au lieu de décrire exactement les sons et de définir avec précision les mots d'un patois qu'il a parlé pendant ses premières années et sur lequel il pouvait fournir des renseignements puisés à bonne source. Heureusement, la légende que l'ignorance a créée autour du patois de Courtisols est à peu près dissipée, et M. G. lui-même reconnaît que « le vocabulaire est entièrement roman », ce qui ne l'empêche pas d'expliquer par le radical germanique w a r d- le subst. fém. *ouarde*, qui désigne l'ivraie et qui, tout comme le mot français *ivraie*, mais à travers plus d'accidents phonétiques, vient du latin e b r i a c a. Après une introduction consacrée à la phonétique et à la dérivation, l'auteur donne un glossaire étymologique et comparatif, qui occupe les pages 59-364, mais où il y a malheureusement plus de remplissage que de fonds. — A. Th.

Adolf Tobler, *Mélanges de grammaire française*. Traduction française de la deuxième édition par Max Kuttner avec la collaboration de Léopold Sudre. Paris, Picard, 1905. In-8°, xxii-372 pages. — Ce n'est pas à nos lecteurs qu'il est nécessaire de présenter aujourd'hui et de louer le recueil formé par M. Tobler, en 1886, des articles qu'il avait publiés dans les huit premiers volumes de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, recueil dont il a donné une deuxième édition en 1902 (cf. *Romania*, XV, 441, et XXXI, 649). C'est cette deuxième édition de la première série des *Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik* que M. Kuttner a mise en notre langue avec la collaboration de M. L. Sudre et sous le controle de M. Tobler lui-même. Il est probable que le public français n'a pas attendu qu'il existât une traduction pour utiliser le livre de M. Tobler, car les nombreux

exemples qui l'émaillent facilitent singulièrement la lecture du texte original au lecteur qui n'a qu'une teinture superficielle de la langue allemande : mais il est bon que l'on médite les pensées, toujours ingénieuses et profondes, qui circulent à travers les exemples pour les animer en les expliquant, et on saura gré à MM. Kuttner et Sudre de nous en offrir une version française aussi fidèle que le permet le rapport des deux langues. En faisant des vœux pour le succès de ce volume, nous ne pouvons qu'encourager les traducteurs à nous donner bientôt les autres séries des *Vermischte Beiträge*. — A. Th.

Contribution à la critique et à l'explication des gloses latines par Max Niedermann. Neuchatel, 1905. In-8°, 50 pages (forme le 1er fascicule d'un *Recueil de travaux* publié par la Faculté des lettres de l'Académie de Neuchatel). — Série d'observations détachées qui témoignent d'une réelle connaissance de la grammaire comparée des langues indo-germaniques et romanes et surtout de beaucoup d'ingéniosité. Les résultats, en ce qui concerne notre domaine, revêtent malheureusement un caractère très hypothétique qu'explique en partie la défectuosité des matériaux mis en œuvre. P. 27, on ne saurait rapprocher le changement de *a* en *e* dans jenuarius pour januarius, de celui de farrago en ferrago : l'action du *j* sur l'*a* de januarius ne peut guère être mise en doute. — P. 32, l'explication de niblus (ital. *nibbio* « milan ») par *nilblus < *milvulus, d'après le franç. *able*, de *abla par *albla < *albula, est à prendre en sérieuse considération. — P. 37, il ne faut pas partir de *junīca pour expliquer le prov. *junega*, *jurga* « génisse », mais de *junīca. — P. 37, l'hypothèse que pumella serait une forme dissimilée de *plumella et aurait donné naissance au lat. vulg. *pluma pour pruna, abondamment représenté dans la région franco-provençale, est fort séduisante, mais il est difficile de s'y arrêter en présence de la variante *prunella* fournie par un autre manuscrit. — M. N. s'était laissé entraîner, à la suite de M. Th. Reinach, à rattacher le franç. *boucher* à un prétendu mot latin *bucularius (p. 1), mais il s'est ravisé en s'autorisant de ce qui a été dit à ce sujet dans la *Romania*, XXXIV, 342 (p. 47) : il aurait dû renvoyer directement à l'erratum publié par M. Th. Reinach lui-même, *Bull. de la soc. de linguistique*, t. XI, p. xxij, et où l'on apprend que la véritable leçon n'est pas *bucularius, mais bubularus, pour bubularius, mot connu d'ailleurs. — A. Th.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

LE

LATERCULUS DE POLEMIUS SILVIUS

ET LE VOCABULAIRE ZOOLOGIQUE ROMAN

J'ai eu récemment le plaisir de faire connaître un manuscrit glosé du *Liber Derivationum* d'Ugucio de Pise, qui a apporté une contribution importante à notre connaissance du vocabulaire de l'ancien provençal [1]. C'est une bonne fortune analogue qui m'arrive aujourdui, plus importante peut-être puisqu'elle a pour théâtre non le XIIIe, mais le Ve siècle, plus piquante, en tout cas, puisqu'il s'agit non d'une œuvre enfouie dans un manuscrit, mais d'un texte publié depuis près de cinquante ans et qui a échappé par hasard aux recherches de presque tous ceux qui avaient intérêt à le connaître, ou qui étaient en état d'en tirer parti. Le nom de Polemius Silvius, à peu près inconnu jusqu'ici aux romanistes, aura droit désormais à une certaine reconnaissance de leur part. Ils en reporteront une partie sur celui de M. le professeur Frédéric Kluge, de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, un des rares germanistes de la génération actuelle auxquels on puisse appliquer le vers de Fortunat :

Hinc cui Barbaries, illinc Romania plaudit.

C'est en effet dans la deuxième édition de son remarquable mémoire intitulé « Vorgeschichte der altgermanischen Dialekte », qui fait partie du *Grundriss der germanischen Philologie*, publié sous la direction de M. le professeur Hermann Paul

---

1. Voir *Romania*, XXXIV, 177 et s.

(2e édition, 1901, p. 327 et s.), que le nom de Polemius Silvius a pour la première fois frappé mes regards. Passant en revue les auteurs de l'antiquité qui ont cité des mots germaniques (ou présumés tels), M. Kluge a consacré la ligne suivante à celui qui nous occupe :

POLEMIUS SILVIUS : *biber, visons, urus, taxo, ganta, bigardium* [1].

Et cette ligne m'a inspiré le désir de faire plus ample connaissance avec Polemius Silvius, désir facile à satisfaire entre tous. En effet, la seule œuvre de Polemius Silvius qui nous soit parvenue a été publiée en dernier lieu par l'illustre Théodore Mommsen dans les *Monumenta Germaniae historica*, série in-4°, t. IX des *Auctores antiquissimi*, paru en 1892. Elle porte le titre singulier de *Laterculus*. On n'en a signalé jusqu'ici qu'un seul manuscrit, déjà utilisé, au XVIIIe siècle, par les Bollandistes, qui se trouve aujourdui à la Bibliothèque de Bruxelles, nos 10691-10695 ; ce manuscrit ne remonte qu'au XIIe siècle. La publication des *Monumenta*, qui laisse de côté le calendrier déjà édité par les Bollandistes, n'est qu'un remaniement d'une publication antérieure de Mommsen, parue en 1857 dans les *Abhandlungen* de l'Académie des Sciences de Leipzig, classe historico-philologique, t. II, p. 233-278.

Le *Laterculus* est dédié à Eucherius, évêque de Lyon, mort le 10 novembre 450 ; Mommsen a prouvé qu'il avait dû être rédigé au début de l'année 449. De l'auteur on sait peu de chose : il est certain seulement qu'il vivait en Gaule, et il n'y a aucune bonne raison de l'identifier, comme on l'a fait, avec un évêque d'Octodurus (Martigny, dans le Valais), qui s'appelait *Salvius*, et non *Silvius*.

Tout ce que Polemius Silvius avait mis dans son *Laterculus* ne nous a pas été conservé par le manuscrit de Bruxelles, mais peu nous importe. Le seul morceau qui nous intéresse est une

---

1. H. Paul, *loc. laud.*, p. 332. — Je note ici, n'ayant pas l'occasion d'y revenir, que c'est par distraction que M. Kluge a attribué *bigardium* à Polemius Silvius : ce mot appartient à une série de 17 gloses celtico-latines connue sous le nom de « Glossaire d'Endlicher » et au sujet de laquelle je me contenterai de renvoyer à une savoureuse note de M. d'Arbois de Jubainville, *Revue celtique*, XIII, 296.

liste de noms d'animaux répartie par l'auteur en différents endroits de son calendrier et dont Mommsen a groupé l'ensemble aux pages 543 et 544 du t. IX des *Auctores antiquissimi*. Il y a six divisions : quadrupèdes (*quadrupedum*), au nombre de 108; oiseaux (*volucrum*), au nombre de 131; coquillages (*eorum que se non movencium* [sic]), au nombre de 11 ; serpents (*colubrarum*), au nombre de 26 ; insectes ou reptiles (*insectorum sive reptantium*), au nombre de 61 ; poissons (*natantium*), au nombre de 148. Au total 485 mots [1]. De parti pris, Mommsen s'est borné à mettre sous les yeux du lecteur une reproduction du manuscrit, reproduction fidèle jusqu'à la minutie et qui, après l'édition de 1892, soigneusement collationnée sur l'original, rend inutile toute vérification ultérieure. Il a indiqué ses raisons dans les termes suivants, que je traduis de l'allemand des *Abhandlungen*, l'auteur ne s'étant pas soucié de les mettre en latin pour les *Monumenta* : « Ces listes sont tellement en dehors de mon cercle d'études que je me suis contenté de reproduire le texte avec toutes ses fautes, car il est possible qu'un lexicographe ou un éditeur de Pline y trouve quelque utilité » [2].

Il ne semble pas que les éditeurs de Pline aient songé à étudier le texte de Polemius Silvius, et, à vrai dire, je crois bien que Pline n'y a pas perdu grand'chose. Mais il en va autrement pour les lexicographes. Bien entendu, la majeure partie des mots recueillis par notre auteur appartient au latin courant et est absolument dénuée d'intérêt ; les mots rares viennent ordinairement de Pline, soit directement soit par l'intermédiaire de Solin. Il faut se rendre compte, en outre, que sur le total de 485 mots enregistrés à la suite les uns des autres, il y a un déchet considérable dont je vais indiquer les causes diverses.

On constate dès l'abord dans le manuscrit de Polemius Silvius un certain nombre de doubles emplois : l'éléphant figure à deux reprises, sous la forme elefans, dans la section des quadrupèdes ; on trouve deux fois strix dans celle des oiseaux,

---

1. En réalité, il n'y a pas 485 animaux différents pour les raisons qu'on verra plus loin, et aussi parce que de simples épithètes ont parfois été prises pour de véritables noms et font double emploi avec ces noms eux-mêmes.

2. *Loc. laud.*, p. 238.

et deux fois scarus dans celle des poissons. Biber et feber constituent deux mentions distinctes, éloignées l'une de l'autre, dans la liste des quadrupèdes, et il est clair qu'il s'agit du même animal, le bièvre ou castor : biber est la forme celtique ou germanique et feber (pour fiber) est la forme proprement latine. Qu'est-ce que furmica dans la liste des quadrupèdes, sinon la fourmi, que l'on retrouve dans la liste des insectes sous la forme latine plus correcte formica? On voit avec surprise dans la liste des quadrupèdes les mots suivants : buteo, epileus, gallus, noctua, pantagatus, vultur. Ces mots devraient figurer dans la liste des oiseaux. Le prétendu poisson dit cucumis est probablement dû à une méprise sur le texte de Pline qui mentionne une variété marine de concombre.

Enfin des fautes multiples ont défiguré beaucoup de noms qui se laissent assez facilement corriger sans qu'il soit besoin d'y insister longuement : ansisbena est pour amphisbaena; le bannacus de Polemius Silvius est évidemment le bonnacus ou bonacus de Solin, le bonasus de Pline; cacoplepa doit être corrigé en catoblepas; cabarus est pour carabus; cibinnus correspond au cybindis et ciclamnus au cychramus de Pline; cinnamullis doit être lu cinnamolgus; cirus est pour ciris et gradius pour gladius; gromis équivaut à chromis; dasipes est pour dasypus; opips semble une mauvaise leçon pour epops; au lieu de terspicerus il faut lire strepsicerus; theus est pour thos; ticris doit être corrigé en tigris; pectunctus représente pectunculus; vena fait bien l'effet d'être le ὕαινα grec, transcrit ordinairement en latin par hyæna, etc., etc.

Toutefois il ne faut pas aller trop loin dans la voie des corrections. Agatullis est l'oiseau appelé ἀκανθυλλίς par Aristote et que les éditions de Pline mentionnent sous la forme correcte acanthyllis : mais les manuscrits portent agathylis ou agatyllis, et le texte de Polemius Silvius provient d'une leçon analogue. Il est curieux de trouver côte à côte chez notre auteur les deux noms d'oiseaux : titus, titiunglus. Ce dernier correspond évidemment au titiunculus du *Corpus gloss. latin.*, II, 347, 12 (cf. *Not. Tiron.*, 102, 12[a]), et certains philologues sont portés à croire que dans Columelle et dans Pline, malgré

a tradition des manuscrits, il faut aussi lire titiunculus et non pas, comme le font les éditions, tinunculus[1].

Le *Thesaurus linguae latinae*, qui se publie en Allemagne sous le patronage de cinq académies, a fait état des listes de Polemius Silvius, mais d'une façon un peu capricieuse et qui manque parfois de la science qu'on s'attendrait à y trouver. Voici un exemple notable. Le *Thesaurus*, ayant relevé chez notre auteur le mot arcomus, se contente de remarquer que ce mot est dans la liste des quadrupèdes et qu'il y fait suite à arcoleon. Il aurait fallu rapprocher de Polemius la glose « αρχομυς melus » des *Hermeneumata Vaticana* (*C. gloss. lat.*, III, 431, 45), que M. Immanuel David a fort justement corrigée en « ἀρκόμυς meles[2] », mentionner un passage célèbre de saint Jérôme où, à propos du choerogryllus, il est dit : « sciendum animal esse non maius hericio, habens similitudinem muris et ursi, unde in Palestina ἀρκτομῦς dicitur[3]... », et enfin renvoyer à une note érudite de Haupt, réimprimée dans ses *Opuscula*, III, 301.

En revanche il n'y a qu'à applaudir à la prudence éclairée des auteurs du *Thesaurus* qui leur a fait écarter de leur recueil le mot apellion, enregistré par Polemius Silvius entre le gragulus[4] (choucas) et le milvus (milan). Si je ne me trompe, ce prétendu nom d'oiseau est sorti d'une mauvaise leçon d'un passage de Pline où il est question des trois espèces de hérons, à savoir : leucon, asterias, pellos[5]. Au lieu de ces deux derniers mots, les manuscrits portent : suasperia pelion, et l'on comprend comment une mauvaise coupure a donné naissance à un mot factice apelion, d'où apellion.

Ces quelques détails permettent d'entrevoir le fort et le faible du texte de Polemius Silvius en tant qu'il a été puisé dans les livres antérieurs au *Laterculus* ; mais je n'ai pas la compétence nécessaire pour pousser à fond une étude dans cette direction. Je déclare simplement que les listes de Polemius Silvius, passées

---

1. Cf. sur ce point une note de F. Bücheler dans l'*Archiv für lat. Lexicogr.*, II, 119. — Les naturalistes modernes ont adopté ce dernier nom pour désigner la crécerelle, *Tinnunculus alaudarius*.
2. Dans les *Commentationes philologicae Ienenses*, vol. V (1894), p. 218, l. 27, et p. 235.
3. J'emprunte la citation à l'art. CHOEROGRYLLUS de Forcellini.
4. Le ms. a : gragulis.
5. *Hist. nat.*, X, 164.

au crible d'une critique assez approfondie, présentent un résidu relativement considérable qui ne correspond à rien de ce que les textes antérieurs au *Laterculus* nous ont transmis. Je crois utile d'inventorier ici ce résidu, section par section et en ordre alphabétique dans chaque section, tout en souhaitant que les progrès de la science lexicographique en réduisent progressivement le volume. J'y joins quelques mots rares, sinon inconnus; enfin, j'imprime en italiques tous ceux qui seront plus loin l'objet de notices spéciales.

QUADRUPÈDES

adis
aris
arpe
camox
darpus
eleia
engistrus (*ou* eugistrus)
eocle
fungalis
furmellaris
furo
lacrimusa
lus
mufron
mus montanus
oxurincus [1]
sincirix
tabla
taxo

OISEAUX

acena (*ou* aceua [2])
barbio [3]
carnotina
cebena (*ou* cebeua)
cicisa
cordolus [4]
cordus
eumorfus
gaius (ou *gavis*)
glandaria
jacolus
linusta [5]
nession
perseus [6]
plumbio
pumplio [7]
riparia
senator
subter
suessalus
titus
tremulus

---

1. Transcription manifeste du grec ὀξύρρυγχος; mais le mot grec s'applique à un poisson, peut-être l'esturgeon; il se peut qu'il y ait une erreur de classement dans le texte de Polemius Silvius.

2. Peut-être faute pour acceia « bécasse »; cf. Körting, 2e éd., 84.

3. Cf. la glose σκορίδαμος barbio des *Hermeneumata Vaticana* (*Corp. gloss. lat.*, III, 435, 67) que M. David a peut-être corrigée à tort en κορυδαλλός bardea, *Commentationes philologicae Ienenses*, vol. V (1894), p. 237.

4. Peut-être pour coredulus, forme populaire prise en latin par le grec κορυδαλλός : cf. une note de M. Niedermann, *Indogerman. Forsch.*, X, 237, et, plus anciennement, une remarque de M. Sittl, *Arch. für lat. Lexicogr.*, II, 478.

5. Peut-être identique à linosa, donné par Papias comme synonyme de curuca; chez Ugucio (au moins dans le ms. B. Nat. lat. 7622, fol. 29b) il y a *linofa*.

6. Le grec περσεύς s'applique à un poisson.

7. Peut-être faute de scribe pour plumbio, ce qui ferait double emploi.

COQUILLAGES

auris.

SERPENTS

anabulio.

INSECTES, REPTILES

ablinda
acina
asio
cefenis
cervus
corgus
delpa [1]
gristus
iulus [2]
lanarius
laparis
liscasda
minerva
musomnium
petalis
popia
ruscus
sunhons
sexpedo [3].

POISSONS

abelindeas
ambicus
amulus
ancoravus
auricularius
carahuo
caraulis
cleomena
coluda
culix
encataria (*ou* eucataria)
eufratis
euga
lactrinus
levaricinus
lucuparta
marisopa
mirrus
naupreda
pardus
pelaica
platensis [4]
plotta
porca [5]
ricinus
rottas
samanca (*ou* samauca)
samosa
scarda
serpido
sofia
tecco
tirus
trocus
vaguris.

---

1. Peut-être pour dolba, dolva « douve », sur lequel on peut voir mes *Essais de phil. franç.*, p. 279.

2. Transcription du grec ἴουλος dont on n'avait pas d'exemple latin antique en tant que s'appliquant à un insecte.

3. Cf. Rabelais, IV, 64 ; Cotgrave identifie à tort *sepedon* (qu'il a certainement emprunté à Rabelais) et *sepe* (= lat. seps, pis), puisque Rabelais donne dans la même liste d'une part *sepes*, de l'autre *sepedons*. On trouve en anc. ital. *sepede* (mot savant) qu'Ant. Oudin traduit par « fourmi » et Duez par « 1. vn fourmi. 2. vn pouil ». Sexpes ou sepes est effectivement appliqué à la fourmi par Apulée ; mais le glossaire interpolé d'Aelfric en fait un synonyme de pediculus et le traduit par l'anglo-saxon *lus* (éd. Wülcker, col. 122).

4. Le manuscrit porte placensis.

5. Peut-être la dorée (*Zeus faber L.*) dite *truèjo* « truie » sur les côtes de la Méditerranée.

Les listes que je viens de placer sous les yeux du lecteur contiennent une centaine de mots. Je me propose de montrer, dans une série unique de notices rangées par ordre alphabétique, sans distinction de section, les rapports qui existent entre Polemius Silvius et le vocabulaire populaire des différents peuples romans. Les quatre cinquièmes des mots précédents — quels que soient en définitive leur origine, leur forme exacte et leur sens — semblent défier tout rapprochement; mais si nous ne pouvons en retenir qu'une vingtaine, quelques-uns de ceux que nous retenons offrent un très vif intérêt. Ce sont de véritables perles que les Romanistes me sauront gré d'avoir extraites du *Laterculus*. Quoique le seul manuscrit connu ne remonte qu'au XIIe siècle, il n'y a aucune raison pour y supposer des interpolations et pour ne pas faire remonter à Polemius Silvius lui-même la reconnaissance du plaisir que nous cause la rencontre en plein Ve siècle de mots comme ancoravus, camox, furo, gaius, lacrimusa, marisopa, etc., etc. Sans doute il a beaucoup emprunté aux livres de ses devanciers et dans sa laborieuse compilation il y a plus de zèle que d'intelligence : mais il lui est arrivé parfois d'interroger ses contemporains et d'enregistrer des témoignages oraux, et de cela nous devons lui savoir infiniment de gré.

Ablinda. — Ce mot figure dans la classe des insectes ou reptiles, entre inuolus et liscasda, termes complètement inconnus[1]. A titre d'indication conjecturale, je ferai remarquer que la salamandre porte, dans le midi de la France, entre autres noms, celui de *blando* ou *blendo*, que Mistral explique par l'allemand *blind* « aveugle », ce qui n'est guère vraisemblable[2]. La perte de l'*a* initial en provençal moderne est un fait fréquent, et *blendo* peut remonter à l'ablinda de Polemius Silvius.

Ancoravus. — Nom d'un poisson que le *Thesaurus linguae latinae* a omis. Il est tout indiqué de voir dans ancoravus une

---

1. Le *Thesaurus linguae latinae* enregistre *ablinda* et le rapproche de *abelindeas* qui figure dans la section des poissons de Polemius Silvius.

2. C'est l'orvet qui est « aveugle » dans les croyances populaires, et non la salamandre, laquelle passe pour ne pas entendre et porte le nom de *sourd* dans beaucoup de patois; voy. Rolland, *Faune pop.*, III, 78.

variante de ancorago, mot mentionné par Cassiodore comme le nom d'un poisson du Rhin : « a Rheno veniat *ancorago* enormis[1] ». Du Cange a cité le texte de Cassiodore et il l'a justement rapproché d'un passage de la chronique de Saint-Trond où il est question d'une variété de saumon appelée soit anchora, soit, d'après le manuscrit utilisé par d'Acheri, *Spicilegium*, VII, 507, anchoraus[2]. L'identité de l'ancoravus de Polemius Silvius et de l'anchoraus du chroniqueur saute aux yeux : on sait que la désinence -avus se réduit normalement, dans la prononciation vulgaire du latin, à -aus. D'autre part, Carpentier a relevé dans le registre dit *Habacuc* de l'abbaye de Corbie, aux années 1511 et 1512, la mention de poissons dits *ancroeux* et *ancreulx*[3]. La filiation de *ancreu* < ancora-(v)u(m) est tout à fait normale dans le dialecte picard, où cla(v)u(m) aboutit à *cleu*, pour ne rien dire de *cailleu*, franç. *caillou*, pour lequel le moment serait vraiment mal choisi d'abandonner le type *cacla(v)u(m), dont j'ai naguère défendu les droits[4]. Mais y a-t-il filiation entre ancorago et ancoravus ? Ce n'est pas probable : il faudrait supposer une forme *ancoragus non attestée, car il va de soi que Cassiodore devait décliner ancorago ginis. Il est donc sage de considérer ancorago et ancoravus comme deux formes distinctes et non comme deux étapes phonétiques d'une même forme[5].

Auris. — Nom d'un coquillage que le *Thesaurus linguae latinae* enregistre uniquement d'après Polemius Silvius et qu'il

---

1. *Var.*, 12, 4, 1.

2. Du Cange, ANCHORA.

3. Du Cange, ANCHORA. — Godefroy a pillé Du Cange, et a constitué une forme artificielle *ancrel* comme tête d'article.

4. Voy. mes *Nouveaux Essais*, p. 198, et *Romania*, XXXIV, 287.

5. Au dernier moment, je relève un exemple roman plus ancien que ceux qu'a cités Carpentier : dans une ordonnance de Liège du 16 mai 1317, on lit à deux reprises *ancrawe*, associé à *samon* (voy. *Recueil des ordonn. de la principauté de Liège*, p.p. Stanislas Bormans, Liège, 1878, in-fol., 1re série, p. 163). L'*e* de *ancrawe* est paragogique comme celui de *meire* (< mare), qui se trouve dans le même texte. — Grandgagnage cite ce texte de 1317 et un texte de 1547 (où on lit *acrawe*, à tort ou à raison) dans son *Dict. étym. de la langue wallonne*, II, 547, mais il est muet sur l'étymologie.

rapproche justement de l'expression d'Athénée : οὖς Ἀφροδίτης. Une note complémentaire de M. Meyer-Lübke dit : « forte comparandum francogallicum *ormier*, id est auris maris ». *Ormier* est effectivement le nom que porte sur les côtes du département des Côtes-du-Nord le coquillage que les savants appellent *Haliotis*, surtout la variété dite *Haliotis tuberculata*. A Guernesey et à Jersey on prononce *ormer* [1], ce qui appuie l'étymologie par auris maris, que donne Littré, et qu'accepte M. Meyer-Lübke [2]. Le terme français a passé en breton sous la forme *ormel*, dans laquelle M. Victor Henry a parfaitement reconnu une dissimilation de l'*r* finale en *l* [3]. Il est vraisemblable que la dissimilation est du fait du français, car Bernard Palissy emploie la forme *hourmeau* [4], et *ormeau* figure dans Nemnich et autres lexicographes concurremment avec *ormier* et *ormet*.

La survivance, dans un mot composé devenu bientôt inintelligible, du simple auris, remplacé dans l'usage général des peuples romans par le diminutif auricula, est un fait intéressant qui n'a rien d'inadmissible [5]. Il semble plus extraordinaire qu'on ait dit en latin auris maris au lieu de auris marina, qui est seul conforme à la syntaxe classique, ou de auris de mare, plus en harmonie avec la syntaxe vulgaire : on peut cependant rapprocher de auris maris l'expression avis maris qui est dans un glossaire [6].

Camox. — Comme ce mot figure à côté de ibix (= ibex) dans la liste des quadrupèdes, on ne peut refuser d'y voir le chamois. Il est à peine besoin de faire remarquer que le français

---

1. Rolland, *Faune pop.*, III, 191.

2. A. Darmesteter a omis ce mot dans son *Traité de la formation des mots composés*, où il est seulement question de l'anc. franç. *ormier* < aurum merum ; voy. sa première édition (1875), p. 29 ; 2e éd., revue par G. Paris (1894), p. 35.

3. *Lexique étymol. du breton moderne*, p. 214.

4. Voir E. Dupuy, *Bernard Palissy*, p. 303 ; le coquillage n'y est pas identifié. D'ailleurs *hourmeau* manque dans Cotgrave.

5. M. Salvioni reconnaît auris dans l'expression *dar ora* « écouter », employée en Valteline (Körting, 1069).

6. *Corpus gloss. latin.*, V, 297, 31.

(et franco-provençal) *chamois* et le provençal *camous*, *chamous* (primitivement **camoz*, **chamoz*) représentent très régulièrement l'accusatif camōcem. L'italien courant dit *camoscio*, pour le mâle, et *camozza*, pour la femelle : *camozza* s'explique bien par une forme allongée à l'aide du suffixe -ia, *camōcia (cf. cervia, nom de la femelle du cerf); mais *camoscio* ne peut venir de *camōcius et semble postuler un type *camōsius (cf. *cascio*, de *caseus) dont la raison d'être n'est pas claire, et qui résulte peut-être d'un croisement avec la famille à laquelle appartient l'adjectif français *camus*. L'espagnol *gamuza* ne doit pas être autochtone ; est-ce un emprunt à l'italien, avec changement de *c* initial en *g* sous l'influence de *gamo* « daim » ? C'est d'autant plus probable que l'on trouve aussi *camuza* en espagnol, et que le portugais dit exclusivement *camuça* ou *camurça*.

L'hésitation du latin vulgaire entre *c* initial et *g* initial se présente dans un certain nombre de mots : camba et gamba, cattus et gattus, etc. Rien n'empêcherait de supposer une variante *gamox à côté de camox, et l'on serait ainsi amené à rattacher l'ancien haut-allemand *gamz* à une origine romane [1]. En tout cas, ceux qui tirent le français *chamois* et les mots apparentés de l'allemand oublient qu'il n'y a pas un seul exemple d'un *g* germanique initial s'assourdissant en *c* dans son passage aux langues romanes [2].

Cervus. — Ce mot bien connu étant enregistré par Polemius Silvius comme un nom d'insecte (ou de reptile), on est fondé à croire que les Romains l'ont appliqué au cerf-volant, le *Lucanus Cervus* des naturalistes, fait en soi fort vraisemblable, mais à l'appui duquel nous n'avions jusqu'ici aucun témoignage direct [3].

Corgus. — Nom d'insecte (ou de reptile), qu'il est tentant

---

1. Cf. l'art. gemse de Kluge, *Etymol. Wörterb. der deutschen Spr.*

2. La remarque de M. Mackel que « die Oberdeutschen die Media wie stimmlose Tenuis sprechen » (*Die german. Elem. in der franz. und prov. Sprache*, p. 47) n'est guère concluante.

3. Cf. Rolland, *Faune pop.*, III, 326. On y verra que « cerf », avec ou sans épithète, sert dans des régions très diverses à désigner cet insecte.

de rapprocher du latin classique curculio, lequel se présente aussi, comme on sait, sous la forme gurgulio. Le provençal ancien *corgozon*, le provençal moderne *courcoussoun* (et *courgoussoun*) remontent manifestement à un type du latin vulgaire *corcocionem (avec la variante *corgocionem); le verbe *courcoussa* et l'adjectif *courcoussous* prouvent qu'on a dit aussi *corcocius. Enfin le catalan *corch* semble démontrer l'existence d'un type plus simple *corcus, à côté duquel la variante corgus, fournie par Polemius Silvius, a une place tout indiquée[1].

Darpus. — Dans la liste des quadrupèdes, entre talpa (la taupe) et scirus, pour sciurus (l'écureuil), on lit le mot darpus. Ce mot évoque nécessairement les noms variés que porte la taupe dans une région considérable qui embrasse en gros le sud-est de la France et la Suisse romande : *darbon*, *drabon*, *derbon*, *darbou*, *derbou*, *drebou*, *enderbou*, etc[2]. Parfois, des animaux voisins sont désignés par le même mot ou par ses dérivés, notamment la courtilière ou taupe-grillon[3], le mulot[4], la musaraigne[5] et le campagnol[6] ; mais c'est un fait exceptionnel[7]. Les étymologistes se sont escrimés à l'envi sur l'origine de ces vocables. En 1874, M. Joret a cru pouvoir expliquer par carbonem le nom de *tharbon* que l'on donne

1. Cf. à ce sujet les observations de M. Schuchardt, *Zeitschr. für rom. Philol.*, XXVI, 411, note.

2. Voy. Rolland, *Faune pop.*, I, 9 ; Mistral, *Trésor*, art. darboun ; N. du Puitspelu, *Dict. étymol. du patois lyonnais*, art. darbon, etc. — D'après ces données, ce nom semble s'étendre, sans parler de la Suisse romande, sur 16 départements français : Ain, Alpes (Basses-), Alpes (Hautes-), Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Loire (Haute-), Rhône, Savoie, Savoie (Haute-), Var et Vaucluse.

3. Dans l'Allier (Rolland, *Faune pop.*, III, 296).

4. Dans les Bouches-du-Rhône (Rolland, *Faune pop.*, II, 33).

5. Dans le Tarn, d'après Couzinié, *Dict. patois-franç.* (Castres, 1847), art. enderbou.

6. A Genève, d'après Humbert, *Nouv. Gloss. genevois*, art. darbon ou zarbon.

7. J'ai de la peine à croire que le subst. fém. *abrbonneira*, qui désigne l'écureuil dans la région de Murat d'après l'abbé Labouderie (cité par Rolland, *Faune pop.*, I, 66) se rattache à la même famille.

à la taupe dans les environs de Chambéry d'après l'abbé Pont[1] ; mais il était mal renseigné sur la valeur du groupe *th* employé ici par l'abbé Pont pour désigner non pas le *th* dur, mais le *th* doux anglais. Le *Dictionnaire savoyard* de Constantin et Désormaux a les formes concurrentes *darbon*, *drabon* et *jharbon*. Quelle que soit l'explication du *jh* de *jharbon*, cette forme est certainement issue de *darbon*[2]. M. Rolland, après d'autres[3], part de *talponem ; mais N. du Puitspelu et, plus récemment, M. Horning[4] ont montré les points faibles de cette étymologie qui, pour être plus vraisemblable que les rapprochements de Mistral[5], n'en est pas moins fausse. Dans le patois de Vionnaz (Valais) talpa a subsisté sous la forme régulière *tarpa*, mais avec le sens de « rat des champs », tandis que la taupe est appelée *derbon*[6] : n'est-ce pas un indice sérieux que l'on n'a pas affaire à un même radical ? Je suis d'accord avec M. Horning pour repousser *talponem et j'espère être aussi d'accord avec lui en laissant reposer *in pace* son étymologie par le latin herpes, etis[7]. N. du Puitspelu rapporte que Darmesteter a rattaché *darbon* « à un radical darb- dont nous ne connaissons pas l'origine[8] ». C'est la sagesse même. Et il n'y a plus aucun mérite à être sage, aujourdui que l'on sait que darpus est cité par Polemius Silvius ; seulement il faut admettre que le *p* est une notation inexacte pour *b*, notation due vraisemblablement au voisinage de talpa[9]. Qu'il y ait eu

---

1. *Du C dans les langues romanes*, p. 211.

2. J'imagine que *jharbon* est dû à un phénomène de prononciation renversée : on a en savoyard *denfanna*, *doli* à côté de *jhenfanna* (gentiane), *joli*, etc. : on aura créé *jharbon* à côté de *darbon*.

3. Notamment M. Cornu, *Romania*, VI, 413, et M. Gilliéron, *Patois de Vionnaz*, p. 76.

4. *Zeitschr. für rom. Philol.*, XX, 87.

5. Avec le persan *darvand* « damné » et l'arabe *djerbonh* « gros rat » ; notez que le mot arabe a été francisé en *gerboise*, jadis *gerbo*.

6. Voy. Gilliéron, *Patois de la commune de Vionnaz*, p. 145 et 176.

7. *Zeitschr. für rom. Philol.*, XX, 87.

8. Je n'ai pas réussi à savoir où ni à quel propos Darmesteter s'est occupé de *darbon*.

9. Le bas latin *darbus* invoqué par Mistral se trouve dans les comptes des consuls de Nimes à la date de 1479-1480, date qui lui enlèverait toute impor-

contamination dans le langage parlé entre talpa et *darbus, cela est très vraisemblable ; mais attendons de nouvelles informations pour l'affirmer, en souhaitant que les auteurs de l'*Atlas linguistique* publient bientôt une carte consacrée au mot *taupe*[1].

Furo. — Le mot latin furo onis, appliqué à l'animal que nous appelons « furet », n'est pas précisément nouveau dans l'histoire de la lexicographie romane, mais on ne l'a relevé jusqu'ici que chez Isidore de Séville. Or Isidore de Séville est mort en 636 : le témoignage de Polemius Silvius est donc antérieur de près de deux siècles, et il mérite d'être retenu comme étant de beaucoup le plus ancien qui nous soit parvenu. Je rappelle que si l'ancien français dit ordinairement *fuiron*, forme qui postule un type *furionem, l'italien *furone*, l'espagnol *huron*, le portugais *furão* et le provençal *furo(n)* remontent directement à furonem.

Gaius. — Malgré l'incertitude de la graphie du manuscrit de Bruxelles, on ne peut hésiter sérieusement sur la bonne leçon du nom d'oiseau mentionné entre le passereau (passer) et la grive (turdus) : il faut lire gaius et non gavis. Appliqué à un oiseau, le mot gaius a été recueilli par le glossateur Papias qui en fait un synonyme de picus, et qui donne en même temps la forme féminine gaia comme synonyme de pica ; il semble donc que pour Papias, qui, comme on sait, écrivait en 1053, très probablement en Lombardie[2], gaius désigne le pic et gaia la pie. En est-il de même pour Polemius Silvius? Ce

---

tance en ce qui concerne la question étymologique ; mais je verrais plutôt dans ce texte le mot roman *darbo* employé à l'acc. plur. sans latinisation : il s'agit d'une sentence d'excommunication obtenue par les consuls « contra mures, *darbos* et talpas ». En tout cas le texte prouve que *darbo* s'employait alors à Nîmes et qu'il y désignait un animal distinct du campagnol et de la taupe.

1. Il faut attendre aussi pour expliquer les formes *daœrvie, dravie, draivie* de la Franche-Comté, lesquelles semblent postuler une variante *darvus au lieu de *darbus.

2. Voir dans les *Sitzungsb.* de l'Académie de Munich, année 1903, p. 267-286, le mémoire de M. Goetz intitulé : *Papias und seine Quelle.*

n'est pas probable, bien que la constatation de quelques doubles emplois empêche d'arriver à une certitude absolue sur ce point. Toujours est-il qu'il enregistre picus immédiatement avant passer, et pica beaucoup plus loin, entre le corbeau (corvus) et la corneille (cornix) : aussi peut-on considérer comme vraisemblable que gaius est pour lui le geai, sans se laisser arrêter par la mention du même oiseau sous le nom de glandaria dont nous parlerons tout à l'heure.

Plaçant uniquement la question sur le terrain linguistique, il faut affirmer bien haut la filiation du français *geai* et du latin vulgaire gaius et rejeter absolument tout rapport étymologique entre le français *geai*, substantif masculin, et le français *gai*, adjectif[1]. Le nom de l'oiseau est *gai* dans la région normanno-picarde comme dans la région provençale située au sud de la limite qui sépare les sons *c*[*a*], *g*[*a*], avec *c* et *g* explosifs, des sons *ch*[*a*] et *j*[*a*], avec *ch* et *j* continus[2] : c'est dire que, dans la partie du domaine provençal qui est au nord de cette limite, on a un *j* continu pour le nom de l'oiseau comme en français propre. Aussi la phonétique comparée impose-t-elle à l'étymologiste un type analogue à gallus, c'est-à-dire possédant un *g* initial. Au contraire, l'adjectif *gai* ne se présente nulle part sans le son explosif : donc son type étymologique (qui reste à découvrir) doit posséder un *w*, ou à tout le moins un *v* initial, et non un *g*.

Au lieu de gaius, M. Nigra a proposé récemment un type hypothétique *gacus pour expliquer le français *geai*, le provençal *gai* et leurs congénères[3]. Il n'a pas pris garde que la phonétique provençale opposait une barrière infranchissable à cette hypothèse, car, au nord comme au sud de la limite linguistique indiquée plus haut, on aurait irréductiblement

---

1. Ménage semble avoir eu le premier l'idée que *gai* et *geai* avaient la même étymologie (non pas dans ses *Origines*, en 1650, mais dans le *Dict. étymol.* publié après sa mort); toutefois il préfère considérer le type gaius « geai » comme une altération de varius. C'est Diez qui a donné la vogue à l'étymologie qui consiste à voir dans *geai* un doublet de *gai*, étymologie acceptée par Brachet, Scheler et MM. Baist, Mackel, etc.

2. Sur cette limite, voir l'article de M. P. Meyer, *Romania*, XXIV, 529.

3. *Arch. glottolog.*, XV, 285.

une désinence *-ac* et non *-ai*, soit **jac* soit **gac* : il suffit de penser au traitement du suffixe -acus dans les noms de lieux pour s'en convaincre.

A côté de gaius, le latin vulgaire a certainement possédé gaia, mot auquel M. Nigra rattache non seulement l'espagnol *gaya* et des vocables dialectaux italiens ou ladins comme *gagia*, *gaggia*, *gaza*, mais l'italien littéraire *gazza* lui-même : ces mots s'appliquent ordinairement à la pie, mais parfois (à Bellune et dans la Sopraselva) au geai [1]. Nous avons sur l'existence de gaia un autre témoignage direct que ne cite pas M. Nigra et qui est probablement un peu antérieur à celui de Papias. On lit en effet dans la version interpolée du glossaire d'Aelfric le grammairien : « Gaia vel catanus, *higere* [2] ». Le dernier mot est anglo-saxon et apparenté à l'allemand actuel *häher* « geai »; quant à catanus, il va de soi qu'il n'a rien à voir avec le terme homophone auquel j'ai rattaché le français *cade* « genevrier [3] »; on doit l'identifier à cicuanus, glosé par *higrae* dans le plus ancien glossaire anglo-saxon qui nous soit parvenu [4] et par *higere* dans un recueil analogue plus récent [5]. Mais qu'est-ce en définitive que catanus ou cicuanus ? Je ne me hasarderai pas à le conjecturer [6]. Comme, d'autre part, *higere* glose plus d'une fois picus, nous n'avons pas le moyen de déterminer avec rigueur la valeur ornithologique de gaia chez l'interpolateur d'Aelfric. A peu près à la même époque nous voyons associer comme synonymes picus, gagia (*sic*) et *higera*. [7]

---

1. *Zeitschr. für roman. Philol.*, XXVII, 140. Dans la région de Cadore, c'est le diminutif *gayola* qui a le sens de « geai ».

2. *Anglo-saxon and old english Vocabularies* by Thomas Wright, 2d edition by R. P. Wülcker (London, 1884), t. I, p. 132. Je remarque au dernier moment que la glose « gaia vel catanus *higere* » doit être postérieure à Aelfric, car elle ne figure pas dans l'édition Zupitza (Berlin, 1880).

3. Voy. mes *Nouv. Essais*, p. 188.

4. *An eigth-century latin-anglo-saxon Glossary*, by J. H. Hessels (Cambridge, 1890), p. 33.

5. *Anglo-saxon and old english Vocab.*, t. I, p. 364 (glossaire du XIe siècle).

6. Il n'est pas vraisemblable qu'il s'agisse du cychramus ou cynchramus de Pline.

7. *Loc. laud.*, p. 286. — J'ai indiqué plus haut des exemples italiens et latins

A côté de ces témoignages directs il faut placer un témoignage indirect qui nous permet de remonter beaucoup plus haut dans le passé de gaia et par cela même de gaius : je veux parler du témoignage de la langue roumaine.

M. Nigra a cité, après bien d'autres, le roumain *gaiță* « geai », dont la désinence offre le suffixe diminutif *-iță* et dont le radical se ramène à celui de *gaie* « milan, épervier, oiseau de proie en général ». Au lieu de *gaiță* on trouve au XVIe siècle la forme *gaica* transcrite en caractères cyrilliques : en la signalant, M. Hașdeu a affirmé avec raison sa dépendance du latin vulgaire gaius gaia[1]. Il est surprenant pourtant, il faut l'avouer, que *gaie* désigne exclusivement les oiseaux de proie : M. Apostolescu, un de mes auditeurs à l'École des Hautes Études, à qui je dois l'essentiel de ce qui touche le roumain dans cette notice, me déclare qu'il a entendu appliquer *gaie* à une variété de corneille, ce qui peut servir de pont sémantique entre *gaie* et *gaiță*. De Cihac a vu dans *gaie* un emprunt aux langues slaves, mais ses rapprochements n'ont aucune portée[2]. Plus récemment, M. Densușianu s'est adressé au latin gavia « mouette »[3] ; mais j'aime mieux de beaucoup l'idée de M. Hașdeu. En tout cas, on reconnaîtra qu'un témoignage aussi ancien que celui de Polemius Silvius sur l'existence de gaius n'est pas pour faire du tort à cette idée.

Et maintenant, que faut-il penser de ce terme de gaius appliqué à un oiseau par le latin vulgaire ? Il est difficile de ne pas supposer un rapport originaire entre ce gaius emplumé et le nom de personne Gaius, forme prise à la basse époque par Caius. Dans cette supposition, deux idées diamétralement opposées se présentent à notre esprit. Ou gaius a dès l'origine

---

où le type gaia sert à désigner soit la pie soit le geai. La confusion du geai et du pic est plus rare ; je note cependant le nom de *hpouè* porté dans les Vosges par le geai (Rolland, *Faune pop.*, II, 144), bien que le sens propre de *hpouè* (cf. Godefroy, ESPOIT 2) soit « pic ».

1. *Cuvente den bătrânĭ*, Bucarest, 1878, I, 281.

2. Il semble même qu'une forme roumaine *caie*, citée par lui, n'ait pas d'existence réelle et soit surtout due au désir de trouver en roumain la même initiale que dans les mots slaves invoqués comme base étymologique.

3. *Hist. de la langue roumaine*, II, 197.

désigné, chez les Romains, un oiseau, et ce nom d'oiseau a été ensuite appliqué à un homme, comme, par exemple, aquila, corvus, merula, ou Gaius est essentiellement un nom d'homme qui a été appliqué à un oiseau, comme on a appliqué plus tard au geai lui-même les noms d'homme *Jaques*, *Gautier* (en France) ou *Markolf* (en Allemagne [1]), à l'étourneau le nom *Sansonnet*, etc., etc. M. Nigra ne se prononce pas délibérément entre les deux hypothèses, et j'avoue qu'il me paraît sage d'imiter sa réserve, non sans marquer cependant qu'on en saurait assimiler l'emploi des mots Aquila, Corvus, Merula dans l'onomastique des Romains, où ils apparaissent nettement comme surnoms, à celui de Gaius, qui est un prénom [2].

Glandaria. — Pline parle d'une variété de pie (pica) qui se nourrit de glands, sans lui donner de nom particulier [3]; toutefois le sommaire du livre X emploie l'expression de picae

---

1. Déjà relevé par Albert le Grand dans la première moitié du XIIIe siècle : « De garrulo... germanice *heher*..., a quibusdam *Marcolfus* vocatur » (*De animalibus*, XXI, 2, t. VI, p. 640 de l'édition des œuvres de 1655). C'est donc à tort que M. Kluge, dans son *Etymol. Wörterb. der deutschen Spr.*, déclare que *markolf* n'apparaît comme nom du geai que dans le « neuhochdeutsch ». Il est vrai que Du Cange n'a pas dépouillé Albert le Grand, et que Diefenbach ne remonte qu'à 1517.

2. Comme d'autres prénoms, Gaius se présente parfois en fonction de surnom, mais cela est sans conséquence ; les exemples sont d'ailleurs rares. En voici un : dans les *Inscriptiones Graecae ad res Romanas pertinentes*, recueil publié par l'Académie des Inscriptions, figure (no 417) Μᾶρκος Πλάνκιος Κορνηλιανὸς Γάιος. Au dernier moment, je m'aperçois que G. Paris a écrit, à propos de la thèse de M. Sudre sur les sources du *Roman de Renard* (extrait du *Journal des Savants*, 1894-95, p. 27-28) : « L'usage de donner à des animaux des noms d'hommes, qui désignent non un individu, mais tous les individus de l'espèce, existe en dehors du *Roman le Renard*... Tout ce qu'on peut noter, c'est que l'antiquité, si je ne me trompe, ne nous offre rien de pareil. » L'application au geai du nom d'homme Gaius irait à l'encontre de la remarque de G. Paris ; mais cette remarque ne constitue pas une objection de principe, et, plus j'y songe, plus je penche à admettre comme un fait acquis le passage de Gaius, nom de personne, à gaius, nom d'oiseau, le procédé inverse me paraissant nettement en opposition avec les faits constatés.

3. « Addiscere alias negant posse quam quae ex genere eorum quae glande vescantur » (*Hist. nat.*, X, § 119, éd. Jahn).

glandares en l'appliquant à cette variété. Il est certain que chez Polemius Silvius glandaria est une forme plus populaire de l'adjectif glandaris, et que l'adjectif s'est de bonne heure employé substantivement : l'italia *ghiandaja* « geai » en est le seul représentant très exact et comme sens et comme forme[1]. Körting enregistre glandarius, a (n° 4258), mais il ne mentionne que le subst. roumain *ghindar* « chêne » et l'adj. provençal *glandier* (catal. *glander*) « qui produit des glands ». On peut faire remarquer que l'adjectif latin a été substantivé au masculin et au féminin dans la toponymie française (cf. Le *Glandier*, Corrèze, et *Glandières*, Aveyron) et que nos patois du Midi emploient encore *aglandier* pour désigner le chêne qu'on destine spécialement à porter du gland et *aglandiero* (gasc. *glandero*) pour désigner collectivement soit la production du gland soit un bois de chênes[2].

Jaculus. — Polemius Silvius a enregistré jaculus dans la classe des serpents : cette mention n'offre aucun intérêt particulier, car ce nom de serpent nous est déjà connu par Lucain et par Pline. Mais nous retrouvons jaculus (écrit jacolus, d'après la graphie en usage à la basse époque) dans sa liste des oiseaux, et nous sommes amenés à nous demander si cette nouvelle mention correspond à une réalité. En fait le mot jaculus n'a survécu sous aucun de ses sens dans les langues romanes, mais des raisons sémantiques portent à croire qu'il a pu être appliqué en latin à un oiseau, soit à cause de la rapidité du vol de l'oiseau, comparée à celle d'un trait, soit à cause d'une certaine ressemblance entre un oiseau et un trait empenné. Tout récemment, M. Pieri a proposé de voir le mot « dard » dans les noms que porte le martinet dans la Haute Italie : *dard*, *dardan*, *darden*, *darder*, auxquels correspond l'italien courant *balestruccio*[3]. Il aurait pu en rapprocher les noms que porte le

---

1. Le nom scientifique du geai est, comme on sait, *Garrulus glandarius*. Au moyen âge, Petrus de Crescentiis, qui écrivait en Italie, emploie *glandara* : Du Cange a enregistré le mot, mais il l'a défini prudemment par « aviculae species ».

2. Les dialectes italiens ont probablement des mots analogues : cf. Glandaretum dans Du Cange.

3. Dans les *Studj romanzi*, I, 40. — Cf. Vidossich, dans *Zeitschr. f. rom. Philol.*, XXX, 205.

même oiseau dans différentes provinces de France : wallon *airché* et *arbalète* ; languedocien *balestrié*, *aubalestrié*, etc.[1]

Lacrimusa. — Polemius Silvius donne côte à côte, dans la classe des quadrupèdes, lacerta et lacrimusa. Il ne faut pas s'étonner de voir le lézard qualifié de « quadrupède », puisque la langue populaire du nord et de l'est de la Gaule a monopolisé au profit de cet animal la même dénomination[2]. Mais toute notre attention doit se porter sur lacrimusa, mot nouveau dans les textes antiques, que nous sommes pourtant en mesure de définir sûrement : il désigne le lézard gris, par opposition au lézard vert (lacerta). La *Faune populaire* de M. Eugène Rolland donne une dizaine de formes modernes du nom du lézard gris qui se rattachent à lacrimusa, à commencer par *lagramuso* et à finir par *lagranué*[3] ; dans le *Tresor dóu Felibrige* de Mistral, à l'article LAGRAMUSO, on trouve vingt-trois variantes : *lagramuso*, *lagremuso*, *legramuso*, *gramuso*, *langramuso*, *regramuso*, *larmuso*, *larmiso*, *legremise*, *legremi*, *legremieu*, *regremieu*, *lagramuo*, *lagramue*, *langramue*, *largamue*, *longamue*, *lagranue*, *langronue*, *grananue*, *granuso*, *gratamuo*, *gratamuro*. La carte 766 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont fournit encore quelques autres variantes : *agramue*, *agranue*, *catamuzo*, *gramuzèro*, *larmota*, etc. Mais ce qui lui donne surtout du prix, c'est que seule elle permet de se faire une idée précise de l'aire occupée aujourdui par le type lacrimusa. Cette aire chevauche sur les Alpes, car dans les arrondissements italiens de Suze et de Pignerol on a *gramuze* (972), *larmuzo* (982) et *gramuza* (992). En France, elle comprend toute la région qui se trouve entre le Rhône, les Alpes et la mer[4] ; en plus, sur la rive droite du Rhône, elle embrasse à peu près

---

1. Rolland, *Faune pop.*, II, 325 – Le nom de *falcino*, donné à Lucques au martinet, est aussi à rapprocher du Languedocien *faoucil*, donné par Rolland, *loc. laud.*, et par Mistral.

2. Voy. Rolland, *Faune pop.*, III, 17 et 77 ; Hörning, *Zeitschr. für rom. Philol.*, XVIII, 226; Marchot, *ibid.*, XVI, 380, et XIX, 102. Les noms de « quatre-pieds » et de « quatre-bras » s'appliquent aussi à la salamandre.

3. Tome III, p. 16.

4. M. Edmont n'a pas rencontré de représentant de lacrimusa dans la Haute-Savoie, bien que l'*Atlas* comporte huit points de repère pour ce

tout le territoire des départements du Rhône, de la Loire et de l'Ardèche et une lisière de l'Ain, de la Haute-Loire et du Gard. Le point le plus septentrional qui lui appartienne est Torcieu, près de Saint-Rambert (Ain), où l'on prononce *ramuiza* ; le point le plus occidental, Burzet (Ardèche), où l'on dit, au genre masculin, *legremi*. L'*Atlas* ne donne rien pour la Suisse romande : pourtant les formes *gremillette*, *gremelhetta*, *gremilhetta* sont en usage dans le canton de Vaud [1], et il n'est pas téméraire d'y voir notre lacrimusa privé de sa tête, altéré dans son thème et enrichi d'une désinence diminutive.

Mistral voit dans *lagramuso*, etc., l'expression latine lacerta muri ; N. du Puitspelu, dans son *Dictionnaire étymologique du patois lyonnais*, art. LARMISI, a rompu une lance courtoise en faveur de lacerta muricium [2] ; enfin, plus sagement, M. Philipon restitue un « type barbare lacrimusia » [3], dans lequel il voit « le latin lacryma + usia » [4]. Malheureusement il néglige de nous dire ce que c'est que -usia (le latin ne connaît pas de suffixe -usia ni -usa) et ce que les larmes peuvent avoir à démêler avec la dénomination du lézard gris. Nous devons nous contenter de savoir que cet intéressant animal s'appelait lacrimusa dans le sud-est de la Gaule dès le ve siècle et qu'une forme allongée *lacrimusia — postulée par la forme lyonnaise actuelle — a été en usage par la suite. La désinence insolite de ce mot a subi en beaucoup de points l'influence de divers suffixes, et il semble bien que l'étymologie populaire ait vu dans le thème celui du mot lacrima : mais cela ne préjuge pas le sens primitif et la nature propre du nom recueilli par Polemius Silvius [5].

---

département ; mais on constate à l'aide du *Dictionnaire savoyard* de Constantin et Desormaux l'existence de *larmuiza* à Annecy, de *marmuiza* à Balme-de-Sillingy, de *larmota* à Chambéry et à Leschaux.

1. Je les prends dans Rolland, *Faune pop.*, III, 16.

2. Muricium est, aux yeux de N. du Puitspelu, le génitif pluriel de murex ; mais ce serait plutôt muricum.

3. *Romania*, XX, 310.

4. *Ibid.*, XX, 315.

5. M. le Dr Bos m'apprend qu'à Marseille même on dit *larmouso* en patois et *larmeuse* en français local. — A côté de *larmuse*, qu'il qualifie expressément de « Dauphinois », Cotgrave a *larmot*, qui doit venir aussi de la région du Sud-Est.

LACTRINUS. — Il est difficile que le nom de poisson lactrinus, enregistré par Polemius Silvius entre ricinus et samosa (deux noms sur lesquels je n'ai rien à dire), ne fasse pas songer à l'italien *lattarino* ou *latterino*, nom de poisson. On ne peut pas penser sérieusement à mettre en cause le grec ἀθερίνη, comme le fait encore le *Dizionario della lingua italiana* de Tommaseo et Bellini, pour rendre compte du mot italien. Un humaniste du xve siècle, Platina, me paraît avoir vu la véritable étymologie. Voici ses propres paroles qui constituent un témoignage intéressant sur l'italien *latterino* :

Quos vulgus *lacterinos*, ego *lacteolinos* appellaverim, a lacte et albido colore, quo etiam translucentem spinam integro de vivo licet cernere, adeo diaphani sunt. Mari et lacubus capiuntur. Fricti moreto viridi, aut agresta suffundi debent [1].

Antoine Oudin enregistre concurremment les articles suivants :

Latarina, sorte de poisson appelé *atherina* en latin.
Laterina, une sorte de poisson.
Lattarini, poissons laictez.

Duez, contrairement à son habitude, a été mieux renseigné, et voici ce qu'il nous apprend :

Latarina, nadelle [2], une sorte de poisson comme *lattarino*.
Laterina, nadelle, comme *lattarino*.
Lattarino, 1. nadelle ou petite loche un peu large, petit poisson un bien peu plus petit que la sardelle. 2. poisson laicté.

Reste à rendre compte de la forme lactrinus du manuscrit de Polemius Silvius : on peut supposer que c'est une faute par *lactarinus, tiré de lac par l'intermédiaire de lactaris ou de lactarius. L'existence ancienne du suffixe double -arinus

1. *De honesta Voluptate*, livre X, fol. xcv de l'édit. publiée à Paris chez J. Petit en 1530.

2. *Nadelle* est dans tous les grands dictionnaires français depuis Cotgrave ; il a l'aspect d'un mot d'origine provençale, et, en fait, Mistral enregistre *nadello* « sardine fraiche ». Je ne trouve rien d'analogue dans la *Faune populaire* de Rolland.

n'a rien en soi d'invraisemblable : cf. mon mémoire sur la naissance et le développement du suffixe analogue -aricius[1].

MARISOPA. — Nom de poisson inconnu aux textes de l'antiquité, placé par Polemius Silvius entre serra et rota. On ne peut hésiter à l'identifier avec le poisson dont parle la biographie de saint Filibert, que M. Poupardin vient de rééditer, et qu'il attribue, dans la forme qui nous est parvenue, au début du IXe siècle : « Cum territorium Pictaviense coepisset gravis inedia angustiare,... multitudo piscium, quos *marsuppas* vocant, venerunt in alveo, quæ ducentae trigenta et septem recedente mari remanserunt in sicco[2] ». Le même mot figure, sous la forme *marsupa*, dans le cartulaire de Redon et dans un acte de 1190 du cartulaire de Saint-Jean-d'Angeli[3]. Les Bénédictins ont eu raison d'y reconnaître le marsouin, qui portait encore, au XVIe siècle, le nom de *marsoupe* sur les côtes de Poitou et d'Aunis[4]. Mais j'avoue que je suis incapable de déterminer l'origine de ce nom de marisopa, dont il est permis cependant d'affirmer que le *p* devait être un *p* double puisque dans le cours des siècles il a conservé sa valeur d'explosive sourde. Le premier élément est manifestement mari- « mer », et il est peut-être d'origine germanique (comme dans *marsouin*) plutôt que d'origine latine ; mais faut-il voir dans -sopa le même thème que dans notre mot *soupe*, à savoir le germanique sŭp-, auquel est attachée l'idée de « boire » ?

MUFRON. — Parmi les quadrupèdes, Polemius Silvius enregistre à la file : ibix, camox, mussimus, sincirix,

---

1. *Romania*, XXXII, 177, et mes *Nouv. Essais*, p. 62.

2. R. Poupardin, *Monuments de l'histoire des abbayes de Saint-Philibert* (Paris, Picard, 1905), p. 17.

3. Voyez Du Cange, MARSUPA. Cf. un texte de 1294 publié par Marchegay dans les *Arch. hist. de Saintonge et d'Aunis*, où on lit : « *marsupiorum* (sic) et aliorum grossorum piscium marinorum » (communication de M. Etienne Clouzot).

4. Le mot manque dans Godefroy et dans la *Faune pop.* de Rolland; mais il figure dans un texte de 1529 cité par M. Etienne Clouzot, *Les marais de la Sèvre Niortaise*, p. 126 (cf. *Romania*, XXXIV, 495), et dont voici un extrait que nous devons à son obligeance : « Si auchun pescheur peschet

mufron. Il est clair que mussimus est une variante de musimo ou musmo, mot auquel les auteurs latins classiques ne semblent pas tous attribuer le même sens, mais que Pline emploie pour désigner le μουσμών de Strabon, c'est-à-dire le mouflon. Je ne puis rien dire de sincirix; mais il me paraît infiniment probable que nous avons dans mufron un autre nom du mouflon. Je me fonde sur l'existence en italien de *mufro* et *mufrone* « mouflon », dont le rapport avec mufron est frappant. De plus une obligeante communication de M. Max Leopold Wagner m'apprend que dans l'île de Sardaigne le mouflon femelle s'appelle *murva* et le mouflon mâle *murvone* ou *murone*, formes qui se concilient très bien avec l'existence de types primitifs tels que *mufra et *mufrone[1].

Mus montanus[2]. — L'animal que Polemius Silvius appelle mus montanus est placé par lui entre la belette (mustela) et la musaraigne (mus araneus). Je ne crois pas que cette expression de mus montanus[3] se trouve chez les auteurs antiques ailleurs que chez Polemius Silvius. Au moyen âge, je la relève chez Albert le Grand qui l'applique, si je ne me trompe, au rat du Nord ou hamster. Faut-il croire qu'il s'agit réellement du hamster? J'incline plutôt à voir dans le mus montanus de Polemius Silvius l'animal que Pline appelle mus

---

ou prent en la dite chenau balayne, elle est myene; et si y prend *marsouppe*, je doys aver la teste et deux pieds emprès le cagouet, et demy pied devers la quehe en sus, nen preconté le baloys de la dite queuhe ». (*Arch. de la Vendée*, fonds Talmond, 18; original). Le mot se trouve aussi dans un état de la seigneurie de Lesparre (Gironde) de l'an 1592, qui permet d'en constater le genre féminin : « Le droict que mon dict sieur a et prend sur chacune *marsouppe* qui se trouve en la coste de la mer... » (*Bibl. Nat.*, *franç.* 5516, fol. 90 ; communication de M. Ét. Clouzot).

1. Voyez plus loin la note de M. Wagner sur les noms sardes du mouflon, p. 291.

2. Le manuscrit de Bruxelles porte *mus montanis*, mais la correction va de soi.

3. *De animalibus*, XXI, 2 (tome VI de l'édition des œuvres complètes de 1651, p. 597) : « Emptra, ut quidam dicunt... hoc animal est quod murem montanum quidam vocant, nec invenitur nisi in montibus, et est major mus qui visus est in terra nostra ».

Alpinus, à savoir la marmotte, et j'estime que la vieille étymologie de Bochart, reprise par Diez, laquelle rattache *marmotte* et ses congénères aux types latins murem montanum et murem montis y gagne un surcroît d'autorité [1].

NAUPREDA. — Polemius Silvius enregistre naupreda dans la classe des poissons : il s'agit certainement de la lamproie. On va répétant que le plus ancien témoignage de l'existence en latin d'un nom de la murène analogue à *lamproie* nous est fourni par le glossaire attribué à Philoxène où on lit : « lampetra μύραινα » ; c'est une erreur [2]. Dans l'*Epistula* du médecin Anthimus, M. V. Rose a adopté la leçon nauprida, qui paraît la mieux appuyée par la tradition manuscrite, mais il donne comme variantes naupreda et lampreda [3]. Enfin la vie de saint Hermelandus (vulgairement saint *Erbland*, abbé d'Aindre, au diocèse de Nantes, † vers 720), publiée par Mabillon d'après un manuscrit daté de 777 [4], donne la même forme que Polemius Silvius [5]. Toutes les langues romanes sont d'accord pour attester que la forme vulgaire usuelle avait comme désinence -prēda et non -pĕtra, mais elles n'offrent aucune trace d'un premier élément nau- au lieu de lam-. S'il est assez difficile de rendre compte de la forme naupreda, sa présence dans trois textes indépendants n'en atteste pas moins qu'elle a eu une certaine vogue dans le latin vulgaire de la Gaule [6].

---

1. Ceci dit, je me borne à renvoyer aux opinions contradictoires de M. le Dr Bos (*Ramania*, XXII, 550) et de M. Jeanroy (*ibid.*, XXIII, 236) sur les rapports possibles de *marmotte* et de *marmot*.

2. Cette glose n'appartient pas au recueil dit de Philoxène, mais à l'*Onomasticon* de Vulcanius, qui est l'œuvre d'un savant de la Renaissance ; voy. Loewe, *Prodromus corp. gloss. latin.*, p. 194 et s.

3. Pages 16 et 55.

4. Cf. Aug. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, I, 132, n° 397.

5. Voy. Du Cange, NAUPREDA. Même forme chez Papias, non relevée par Du Cange : « Naupreda genus piscis ».

6. M. Valentin Rose a tenté d'expliquer naupreda par le celtique, au moins à titre d'hypothèse (*Anecdota graeca et graecolatina*, Berlin, 1870, II, 53-55) : naupreda signifierait « neuf-taches » et serait le pendant de l'allemand *neunauge* « lamproie », attesté dès le moyen âge, proprement « neuf-yeux ». Malgré l'appui que l'on pourrait trouver dans le fait (non cité par M. Rose) que la lamproie porte en France le nom plus ou moins bien

Pelaica. — Ce mot se trouve dans la liste des poissons sans que rien dans son voisinage en fasse préjuger la valeur exacte : il est encadré entre deux inconnus, levaricinus et amulus. Mais il se dénonce de lui-même comme une graphie négligée de l'adjectif πελαγικός, pelagicus, sous forme féminine : pelaica est pour pelagica. Comme le grec a πελάγιος à côté de πελαγικός et le latin pelagicus[1] à côté de pelagius, je n'hésite pas à reconnaître dans le pelaica de Polemius Silvius le pelagia de Pline, IX, 62, 2, lequel est un autre nom de la pourpre, coquillage. Ceci dit, et à titre d'hypothèse, je me demande si pelagia et pelagica ne survivent pas aujourd'hui dans les langues romanes pour désigner un animal tout différent, à savoir la sole. Mistral enregistre *palaigo* « petite sole, poisson de mer », et il cite ces vers de *Mirèio* :

Lou pichot barquet fendié l'aigo
Sèns mai de brut qu'uno *palaigo*.

Dans la *Faune populaire* de Rolland, III, 105, on trouve *palaïga*, nom de la sole à Cette, et *palaja*, nom sicilien du même poisson. L'explication étymologique de Mistral (*palo d'aigo*), difficile à admettre, en ce qui concerne le provençal, au point de vue syntactique, se heurte phonétiquement à la forme sicilienne. Rien n'est plus commun que l'assimilation d'un *e* protonique à un *a* tonique, et *palagica (pour pelagica) cadrerait avec le provençal *palaigo* tout aussi bien que *palagia (pour pelagia) avec le sicilien *palaja*[2].

---

conservé de « sept-yeux » ou de « bête à sept trous » (Rolland, *Faune pop.*, III, 97), je ne crois pas possible d'identifier la désinence -preda et le thème celtique que M. Rose a en vue et qui est sous la forme ancienne, brik-. Je note, d'autre part, que des formes surprenantes du nom de la lamproie se trouvent dans le *Corp. gloss. lat.*, à savoir nacopretis et nocopretis ; voy. le *Thes. gloss. emendat.* de M. Gœtz, au mot LAMPREDA, où est proposé dubitativement un type grec *νακόπρητις, dont je n'arrive pas à percer le mystère.

1. Pelagicus est glosé par piscis dans un glossaire dont le manuscrit remonte au IXe siècle (*Corp. gloss. latin.*, V, 384, 35).

2. A signaler aussi *palaia*, nom de la sardine moyenne à Nice (Rolland, III, 119).

Platensis. — Le manuscrit de Bruxelles écrit placensis, mais comme ce mot est dans la section des poissons entre lutarius (évidemment le mullus lutarius de Pline) et solea (la sole), il n'est pas téméraire d'affirmer qu'il s'agit de la plie et qu'il faut corriger placensis en platensis. On reconnaît généralement la plie dans le platessa d'Ausone[1]; la variante légère platissa se retrouve dans un recueil de gloses[2], mais on lit dans l'*Epistula* du médecin Anthimus : « platenses vel soleae unum genus est[3]. » L'existence de platensis n'est donc pas douteuse, et Polemius Silvius nous en fournit le plus ancien témoignage connu. Toutefois aucune langue romane ne paraît avoir conservé de représentant du type platensis, non plus du reste que de platessa : le provençal moderne a *platusso*, le portugais *patruça*; l'espagnol offre concurremment *platija*, forme usuelle, et *platuja*, *platucha*, formes dialectales. Enfin le français *plie*, issu de l'ancienne forme *plaiz* (cf. l'anglais *plaice*), dont la désinence a été bizarrement altérée, suppose nécessairement l'existence d'un type *platīcem, lequel n'a pas été encore signalé dans les textes. Les formes romanes indiquent en outre que le thème a oscillé entre *platt- et plat-.

Plotta. — Nom de poisson qui doit être vraisemblablement identifié avec l'italien dialectal *piota* (Lombardie) et l'engadin *plotra*, lesquels s'appliquent au *Cyprinus rutilus* ou *Leuciscus erythrophthalmus*[4]. L'allemand dialectal possède aussi ce nom sous la forme *plötze*, et il semble qu'il faille aussi le reconnaître dans le russe *plotwa* et *plotiza* : c'est toujours la même espèce[5].

Carpentier a ajouté à Du Cange un article ainsi conçu : « Plota, piscis genus. Tract. ms. de Pisc., cap. 1 ex Cod. reg. 6838 c : *Est et alia Aristotelis et Plinii remora seu echeneida, pisciculus saxis assuetus... Diversis nominibus appellant. Nam plota,*

---

1. Epist., IV, 58.
2. *Corp. gloss. latin.* V, 382, 19.
3. Ed. Rose, 42.
4. Rolland, *Faune pop.*, III, 141.
5. Nemnich, *Catholicon*, II, 1367; Cuvier et Valenciennes, *Hist. natur. des poissons*, XVII, p. 90-91.

fluta, vermis marinus, asterias, hirudo, murana nominatur. » Comme on l'a démontré ici même [1], le ms. lat. 6838 c est identique au célèbre traité de Rondelet sur les poissons imprimé en 1554-1555, et où la fin du passage cité par Carpentier se retrouve effectivement [2]. Mais dans Rondelet plota est la transcription du grec πλωτή, que les auteurs latins anciens rendent par fluta, sans doute par étymologie populaire d'après fluitare, flutare [3]. Le double *t* du mot plotta enregistré par Polemius Silvius et attesté par les formes romanes que nous avons citées empêche tout rapprochement avec le grec πλωτή.

Plumbio. — Dans la section des oiseaux, entre querquidula (la sarcelle) et falacrocorax (le cormoran), nous trouvons inscrit ce mot lumineux pour tout romaniste : plumbio. On sait que le français donne le nom de *plonjon* (écrit *plongeon*) à divers oiseaux aquatiques des genres *Colymbus* et *Podiceps* [4] ; le provençal moderne emploie un terme analogue, mais il l'a peut-être emprunté du français à une date récente. Le rapport phonétique de plumbionem à *plonjon* est parfait : cf. cambiare > *chanjier* (*changer*), et plus précisément encore cambionem > *chanjon* [5]. Le picard et le wallon disent *plomion*, forme employée par Froissart, lequel la fait trisyllabique [6] ; elle repose sur la variante *plummus pour plumbus, qui est à la base de tant de mots d'ancien français [7] : *plomion* est

1. *Romania*, VI, 269, n. 3. art. de J. Bauquier.

2. *De piscibus marinis*, lib. XIII, cap. III (p. 398 de l'éd. de Lyon, 1554).

3. On trouve déjà la forme latinisée chez Platina, *De honesta Voluptate*, X, de Muraena : « Ex pharo Siciliae optimae putantur quas illi plotas, Latini flutas vocant ». La vieille traduction française de Desdier Cristol, dont la première édition est de 1505, dit : « Les meilleures qu'on sache sont au phar de Cecile appellees plotes, et les Latins les appellent fleutes » (fol. 89).

4. Rolland, *Faune pop.*, II, 404-406. — Le mot est attesté dès le XIIe siècle, dans *Floire et Blancheflor*, avec la graphie *plongon* (vers 1466 de la Ire rédaction, éd. Du Méril, p. 59).

5. Sur *chanjon*, voir ce qu'ont écrit G. Paris, *Romania*, XXXI, 351, et M. Paul Meyer, *ibid.*, XXXII, 452.

6. Voir la citation dans Godefroy, *Compl.*, art. PLONGEON.

7. Cf. Godefroy, art. PLOMMART, PLOMMAS, PLOMME, PLOMMEE, etc.

au français classique *plonjon* comme le wallon-picard *gouvion* est à *goujon*. D'ailleurs on peut invoquer le nom de ville *Amiens* < Ambianis, parallèle à *plomion* < plumbionem[1].

Il est plus délicat d'expliquer la formation du type latin dont nous devons la connaissance à Polemius Silvius. Jusqu'ici on rattachait *plongeon* à *plonger* (comme *bâillon*, à *bâiller*; *bouchon*, à *boucher*; *torchon*, à *torcher*, etc.). Il faut renoncer à cette manière de voir, d'autant plus que *plonger* représente *plumbicare, puisque l'ancien français oscille entre *plongier* et *plonchier* (picard *plonkier*). Mais le latin vulgaire a-t-il tiré directement plumbio de plumbus, comme, par exemple, campio de campus? La sémantique s'accommoderait mieux de l'hypothèse qu'un verbe, soit plumbare (avec le sens non attesté de « plonger ») soit *plumbiare, a servi d'intermédiaire; mais il faut dire que tous les substantifs en -io que nous connaissons en latin reposent ou paraissent reposer sur des noms préexistants et non sur des verbes[2], sauf peut-être scelio, de scelus, qui est dans Pétrone, et mirio, employé par Tertullien au sens de « badaud », qui se tire plus naturellement de mirare que de mirus[3].

Riparia. — Pline mentionne une variété d'hirondelle dite riparia parce qu'elle fait son nid sur les berges des cours d'eau, et les gloses de Virgile de la Bibliothèque de Berne connaissent aussi l'oiseau dit riparia « quae in specu ripae nidificat[4] ». Le médecin Marcellus de Bordeaux emploie le diminutif ripariola, qui n'a pas été rencontré ailleurs que chez lui. M. Chabert, dans sa thèse *De latinitate Marcelli*, a bien relevé

---

1. Avec cette réserve toutefois que *Amiens* n'est pas trisyllabique comme *plomion*, mais disyllabique : cf. *Renart*, éd. Martin, XIII, 1165 :

Sire, je fui nes a Amiens,
Mes quanqu'il i a n'est pas miens.

2. Cf. aulio « joueur de flûte », flagrio « habitué au fouet », mulio « muletier », pellio « pelletier », etc.

3. A plumbus se rattache l'italien *piombino* (Oudin, Duez), nom dialectal du martin-pêcheur : cf. Bonelli, *Nomi degli uccelli nei dialetti lombardi* dans *Studj di filol. romanza*, IX, 402.

4. Voy. les citations à l'art. RIPARIUS de Forcellini-De Vit. — On sait que Linné désigne sous le nom de *Hirundo riparia* l'hirondelle de rivage.

chez son auteur le substantif ripariola comme un ἅπαξ[1]; mais il n'a pas songé à se demander si ce mot avait survécu ou non dans le vocabulaire roman. Or il a effectivement survécu : d'après M. Rolland[2], le pluvier à collier blanc s'appelle *rivieyròla* dans l'Hérault, et, d'après Mistral, l'hirondelle de rivage porte aussi dans le midi de la France le nom de *ribeirolo*, *rivieirolo*, *rebeirolo*, *rabeirolo*. Il semble cependant que la forme masculine *ribeiròu* < ripariolus soit plus répandue que la forme féminine[3]. Pour cette forme masculine elle-même, il est permis de remonter à une date assez reculée dans le latin vulgaire : en effet, dans un glossaire de Cambridge (Corpus Christi College 144), qui est attribué au VIIIe siècle, on lit ripariolus avec en face le mot anglo-saxon *staedsuualpe*, lequel signifie littéralement « hirondelle de rivage[4] ».

Scarda. — Parmi les noms de poissons, entre scarus et mullus, figure le mot scarda. Comme le scarus, dont l'identité n'est pas établie, et le mullus (mulet ou rouget) sont des poissons de mer, il est probable que la scarda de Polemius Silvius est identique au scardo de l'interpolateur d'Aelfric, qui est le bar ou loup de mer[5]. Toutefois c'est aussi bien parmi les poissons d'eau douce que parmi les poissons de mer que ce terme paraît avoir survécu et donné naissance à des dérivés, surtout, sinon exclusivement, dans le nord de l'Italie. Le simple *scarda* (latinisé en scarda par Platina dans le Xe livre de son *De honesta Voluptate*[6] est encore vivant en Lombardie où il s'applique, concurremment avec son diminutif *scardola*, à la

---

1. *Op. laud.*, p. 48.
2. *Faune pop.*, II, 347.
3. *Ibid.*, II, 323.
4. *An eighth-century latin-anglo-saxon Glossary*, edited by J. H. Hessels (Cambridge, 1890), p. 103, nº 195. Dans le glossaire interpolé d'Aelfric on trouve rapariolus (faute manifeste pour ripariolus) glosé par *fiscere* (éd. Wright revue par Wülcker, col. 132) : c'est le martin-pêcheur.
5. Cf. *Rev. des langues rom*, XLVIII (1905), p. 194, article de M. P. Barbier fils.
6. « Scardae, quovis modo coquantur, insipidae sunt, et plus molestiae ob minutissimas spinas inter edendum quam voluptatis afferunt » (fol. XCIV vº de l'édition parisienne de 1530, la seule qui soit à ma portée).

brème commune [1]. Antoine Oudin se contente de traduire *scarda* par « sorte de poisson »; Duez, plus savant ou plus suffisant, dit : « SCARDA I, brame de mer, une sorte de poisson [2] ». Il est d'accord avec Oudin pour considérer *scárdine*, *scárdola*, *scardona* et *scardone* comme des termes synonymes désignant « une sorte de poisson de mer comme une petite carpe ». On sait que *scardova* a été employé par Dante, *Inferno*, 29 :

E si traevan giù l'unghie la scabbia
Come coltel di *scardova* le scaglie.

Dans le Tessin, *scardola* s'applique au *Leuciscus erythrophtalmus*, le *Scardinius erythrophthalmus* du prince Bonaparte [3].

En somme, le témoignage d'Antoine Oudin, dont Duez n'est que le plagiaire, a bien peu de poids, en présence des faits contemporains, pour nous persuader qu'en italien *scarda* et ses dérivés désignent réellement un poisson de mer.

SOFIA. — Le nom de poisson sofia, que Polemius Silvius place entre tinca (la tanche) et alburnus (*l'aubour* de Béarn, l'*aubourne* de Saintonge [4]), est très répandu aujourd'hui dans nos patois de l'Est et du Sud-Est. Dès le XVIe siècle, Belon et Rondelet ont signalé l'existence de *sophio* en Languedoc et de *suiffe* en Lyonnais pour désigner la vandoise [5]. Mistral enregistre

---

1. Rolland, *Faune pop.*, III, 144 (d'après Schinz, *Fauna Helvetica*, 1837).

2. La brème est un poisson d'eau douce, mais on désigne aussi sous le nom de « brème grise » et de « brème de mer », particulièrement en Picardie (Rolland, *op. laud.*, III, 166) le *Cantharus* ou, selon d'autres (voy. Baudrillart, *Dict. des pêches*, 1827, p. 77) le *Sparus brama* L., dit aussi « carpe de mer ». Cf. Bibl. nat., franç. 25545, fol. 19 r° : « Ce sunt les menieres des poissons que on prant en la mer... *Briemes*, id est besques (= becüe?) ». La lecture *besquis* (Godefroy, s. v.) est erronée ; c'est le même texte qui est cité dans Godefroy, BESQUE.

3. Rolland, *op. laud.*, III, 141 (d'après Pavesi). Je vois dans Valenciennes, *Hist. des poissons*, XVII, 92, que le prince Bonaparte, à qui est dû le genre *Scardinius*, admet une variété, distincte de celle-ci, et qui porte les noms vulgaires de *scarda*, *scardafa*, *scaerdova*, etc.

4. Cf. *Romania*, XXXIII, 139.

5. Belon, *De Aquatilibus* (Paris, 1553), p. 313 : « Parisienses *une vandoise* ...Lugdunenses *suiffam* vocant ». — Rondelet, *Universæ Aquatilium Historiæ*

les variantes *sòfi*, *sòfio*, *sòufio*, *sóufio*, *sùfio*, *suifo*, *souafo*, comme s'appliquant, selon les régions, à l'ablette, à la vandoise et à l'ombre[1]. N. du Puitspelu donne, pour le lyonnais, *soifi* et *suèfi* que, dit-il, on francise, à Lyon même, en *soif*, et qui désigne spécialement l'ablette. Littré a endossé une vieille coquille typographique lorsqu'il a inséré dans son article SUISSE une section ainsi conçue : « 6° Nom d'un poisson, le leucisque commun, *Cyprinus leuciscus L*[2]. » *Suisse* est une faute d'impression pour *suiffe*, dont la responsabilité première paraît remonter à La Chesnaye des Bois, auteur d'une compilation publiée en 1759 sous le titre de *Dictionnaire raisonné et universel des animaux*.

J'emprunte à la *Faune populaire* de Rolland l'indication plus intéressante que la vandoise porte dans la Côte-d'Or le nom de *seuffe*[3], et que le *Cyprinus nasus* s'appelle *seuffle*, *soffle* à Montbéliard, *chife* dans la Moselle, *sife*, *soife*, *soufe* dans le Jura[4].

Tout cela, malheureusement, ne nous dit pas ce que c'est en définitive que ce nom vulgaire de sofia que Polemius Silvius nous a transmis : il n'est pas vraisemblable qu'il vienne du grec σοφία « sagesse[5] ».

SUBTER. — Parmi les oiseaux, entre numidia (pour numidica) la poule de Numidie ou pintade, et clivia, terme archaïque qui désigne tout oiseau de mauvais augure (Pline),

---

pars altera (Lyon, 1555), p. 191 : « A Gallis *vandoise*, a Santonis et Pictavis *dard*, a nostris *sophio*, a Lugdunensibus *suiffe*... » *Suiffe* a passé de là dans Jean Thierry, Nicot, Cotgrave, etc. Ce dernier donne aussi *sophie*.

1. Je ne sais où Mistral (art. SOFIO) a pris l'indication d'un mot « roman » *sophia*; M. E. Levy m'informe qu'il ne l'a trouvé dans aucun texte.

2. *Suisse* est donné comme nom vulgaire de la vandoise ou dard par tous les grands dictionnaires français : Boiste, Landais, Bescherelle, Larousse, etc., sans parler des dictionnaires français-anglais, français-allemand, etc. Le *Nouveau Larousse illustré* a omis ce sens; c'est bien, mais il aurait fallu instituer un article *suiffe*.

3. Tome III, p. 142 (d'après Vallot, *Ichthyologie française*, Dijon, 1837).

4. Ibid., p. 152-153 (d'après Sahler, Géhin et Toubin). — Mon collègue M. Seignobos m'apprend que dans l'Ardèche *sofio* désigne le véron.

5. Je dois à mon confrère M. Vidier la communication — faite au dernier moment — d'un article de M. J. Désormaux paru dans la *Revue savoisienne*,

on trouve inscrit dans le manuscrit de Polemius Silvius le nom énigmatique subter, sur lequel on ne peut que faire des hypothèses. Peut-être avons-nous affaire à une forme archaïque analogue à infer et à super, pour inferus et superus, soit un adjectif non attesté *subterus, de même sens que *subteranus, lequel fait pendant à superanus, et est représenté par le provençal *sotra(n)* « qui est en dessous »[1]. Le provençal moderne connaît le verbe *souta* « plonger, nager entre deux eaux », d'où *soutaire*, nom du grèbe dans le Var[2] ; le dialecte vénitien donne le nom de *sottarolo* <*subtariolus au Podiceps fluviatilis ou plongeon[3]. Il est donc probable que subter s'applique à un oiseau plongeur.

Taxo. — Voilà un mot qui n'est pas nouveau pour les Romanistes et qu'ils ne seront pas embarrassés pour identifier. Polemius Silvius le place entre histrix (grec ὕστριξ « porc-épic », peut-être aussi « hériçon ») et ericius[4] (le hériçon) : c'est le blaireau, en italien *tasso*, en prov. *tais*, en français dialectal *tesson*, etc[5]. Je relève ici la présence de taxo chez Pole-

---

1er trimestre de 1904, p. 67-70, sous ce titre : « Le français local *une suif.* » J'y trouve l'indication d'un article de Littré qui m'avait échappé et que je reproduis : « + SOËF (so-èf) s. f. Nom donné dans l'Ain au *chondrostoma nasus* Agassiz, *cyprinus nasus*, L., dit aussi quelquefois vandoise; mais la vraie vandoise c'est le *cyprinus leuciscus*, L. » M. Désormaux renvoie aussi à un article de M. Arnould Locard, paru en 1903 dans les *Mém. de l'Acad. des sciences, belles-lettres et arts de Lyon*, 3e série, t. 7, p. 54-60, article intitulé : « La soafe et le hotu », que j'ai lu, mais qui ne traite pas de l'étymologie du « nom assez étrange de *soafe* ou *seufle* ». Quant à l'opinion exprimée et développée par M. Désormaux, à savoir que le nom de notre poisson est tout simplement le latin suavis, il n'en faut plus parler aujourdui.

1. Körting donne *superanus, nº 9264, mais il a omis *subteranus. L'existence en latin vulgaire de l'adj. *subterus est rendu presque certaine par ce fait que l'anc. prov. a *sotror*, lequel ne peut être que *subteriorem (omis dans Körting); cf. mes *Essais de phil. franç.*, p. 107.

2. Rolland, *Faune pop.*, II, 404.

3. Bonelli, dans *Studj di filol. romanza*, IX, 407.

4. Le texte donné par Mommsen dans les *Monumenta* porte irioius, mais il est à croire que c'est une faute typographique pour iricius, qui se lit dans le texte des *Abhandlungen*.

5. Cf. Körting, 2e éd., 9411.

mius Silvius, parce que, avant la date où a été composé le *Laterculus*, nous n'avons pour témoigner de son introduction dans le latin vulgaire que l'adjectif taxoninus chez le médecin Marcellus. La forme concurrente taxus se trouve dans un commentaire sur l'épître aux Hébreux de saint Paul qui a été publié en dernier lieu dans la *Patrologie latine* de Migne, tome 117, col. 915. L'attribution traditionnelle de ce commentaire à Primasius, évêque d'Hadrumète au milieu du VIe siècle, paraît controuvée : d'après M. Zimmer[1], l'auteur aurait écrit à la fin du Ve siècle dans la Gaule méridionale. Il est donc tout à fait certain que le germanique *thahs a été latinisé dès le Ve siècle en taxus et taxo; quant à chercher dans l'hébreu l'origine commune du mot germanique et du mot latin, comme l'a fait Hermann Rönsch[2], c'est une idée déraisonnable qui ne mérite pas d'être discutée.

Tecco. — Polemius Silvius inscrit tecco dans sa liste des poissons entre pectunclus[3] (le coquillage dit aujourdui *pétoncle*) et coluda (terme inconnu). Il n'est pas douteux qu'il ait en vue le même animal que celui qui figure dans l'*Epistula de observatione ciborum* du médecin Anthimus, rédigée entre 511 et 534 : « Tecones (var. *tecunis*, *teccuris*, *teccones*) dicuntur esse filii esocum[4] ». M. Valentin Rose, qui a le premier fait connaître l'opuscule d'Anthimus[5], a très justement rapproché ce terme, jusqu'alors non signalé, du français dialectal *tacon*. S'il s'était avisé de l'existence de tecco dans le *Laterculus*, il aurait certainement adopté la leçon teccones, laquelle est d'autant plus sûre que le limousin *técou* « saumoneau » correspond encore plus exactement à cette leçon que le français *tacon* et confirme l'existence d'un double *c* dans le latin vulgaire. Quel est actuellement l'habitat des représentants de tecco? M. Rolland ne connaît que le bas-limousin *técou* : son information est trop restreinte. Littré, article tacon, dit : « Jeune sau-

1. *Pelagius in Irland*, p. 136.
2. *Zeitschr. fur rom. Phil.*, I, 420.
3. Le ms. porte fautivement pectunctus.
4. Édit. Valentin Rose, p. 16, ligne 8.
5. En 1870, dans les *Anecdota* publiés à Berlin, II, 43-62; voy. spécialement p. 55, où est cité un passage de Belon (1555).

moneau, dans le bassin de la Loire » : c'est trop de latitude. Mais à l'article TÉCOU, il s'exprime ainsi : « Nom, dans le bas-Limousin, de petits saumons qu'on trouve dans la Vienne et le Taurion [1] ». Or le Taurion n'a rien à voir avec le Bas-Limousin : il appartient à la Creuse (Marche et Poitou), pour la plus grande partie de son cours, et à la Haute-Vienne (Haut-Limousin), pour les derniers kilomètres, avant son confluent avec la rivière de Vienne; on peut donc qualifier *técou* de mot du patois limousin, car il est commun à une partie (qui reste à préciser) des trois départements actuels qui correspondent en gros à l'ancienne cité des Lemovices. Teccoa aussi un pied en Berry, comme en témoigne le *Glossaire du centre* du comte Jaubert, où on lit ce qui suit : « Sorte de petite truite que l'on pêche dans la Creuse aux environs d'Argenton et au-dessus. On regarde mal à propos comme un jeune saumon ce poisson du goût le plus délicat; c'est le *rille* [2]. Une observation décisive fait reconnaître que le *tacon* n'est point un petit saumon. Il a 63 vertèbres et le saumon n'en a que 36. M. de la Tramblais a fait connaître ce fait il y a une vingtaine d'années [3]. »

Il ne faut pas confondre avec le nom *técou* ou *tacon* celui de *tacaud*, ou *taco*, porté sur nos côtes de l'Atlantique par quelques

---

1. Il a en outre un article TOCAN, où il se contente d'une définition sommaire (voy. plus loin).

2. Aucun des grands dictionnaires courants, ni Littré, ni Larousse, ni Bescherelle, ni Sachs, ne donne ce mot *rille*, que le comte Jaubert a l'air de supposer connu de tout le monde. J'ai fini par le dénicher dans le tome 45 (paru en 1827), p. 471, du *Dict. des sciences naturelles*, où on lui consacre cette notule : « RILLE, *Rilla* (Ichthyol.) nom spécifique d'un poisson du genre SALMONE ». Mon ami M. le Dr Dorveaux m'apprend qu'il remonte à Lacépède, *Hist. nat. des poissons*, t. V (an XI de la République), p. 224-226, et qu'il provient du nom de la rivière de *Rille*, affluent de la Seine. Il est reconnu aujourdui qu'il y a dans la Rille des saumoneaux et des truites mais pas de *rilles*, car le rille n'existe pas réellement (voy. Cuvier et Valenciennes, *Hist. nat. des poissons*, XXI, 151-153).

3. Je n'ai pas qualité pour me prononcer sur ce point d'ichtyologie; je crois pourtant que la vieille opinion rapportée par le médecin Anthimus sur les « teccones » est encore aujourd'ui la plus autorisée.

variétés de gades, *Gadus minutus*, *Gadus luscus* ou *Gadus barbatus* [1].

Il semble bien, en revanche, qu'il faille le reconnaître dans *tocan*, mot que Littré définit par « saumon qui a moins d'un an », mais sur la provenance duquel il ne fournit aucun renseignement. Or *tocan* existe sur deux points très éloignés l'un de l'autre du territoire de la Gaule, d'une part en Béarn (sous la forme ancienne *tocaa*, rapportée par P. de Marca [2]), d'autre part dans la Basse-Auvergne, sur les bords de l'Allier [3]. En Béarn, *tocaa* nous ramène à un type *toccānus, qui a pu être primitivement *teccanus. Mais en Auvergne, la présence du son explosif *c* ne peut s'expliquer que par une substitution de suffixe relativement récente; les conclusions de la phonétique historique sont d'ailleurs d'accord avec les faits connus des naturalistes, car c'est Belon qui a le premier signalé les *tocans* de l'Allier, et il les appelle *tacons* [4].

Est-il possible de connaître l'étymologie de tecco? Je constate que M. Holder a recueilli le mot dans Polemius Silvius (sans faire mention de sa présence dans Anthimus)et l'a inscrit sans commentaire dans son *Alt-celtischer Sprachschatz*. Je vois bien aussi chez lui un nom de potier Tecco, dans la région de Trèves, mais je me demande s'il y a là de quoi établir l'origine celtique du nom du saumoneau, même en tenant compte du fait que esox est lui-même un mot celtique. Quant à l'idée émise par Littré (art. TACON), à savoir que l'on aurait affaire à un radical tac « pointe », lequel est non pas celtique, mais germanique,il faut absolument y renoncer, puisque nous voyons que la forme la plus ancienne du nom de notre poisson est tecco et non *tacco.

---

1. Duhamel du Monceau, *Traité des pêches*, 2e partie, p. 136; Rolland, *Faune pop.*, III, 113; Littré, *Supplément*, TACAUD, etc. — Baudrillart, dans son *Dict.des pêches* (1827), p. 523, donne concurremment *tacaud* et *tacan*, mais cette dernière forme semble être le résultat d'une coquille typographique, *n* pour *u*.

2. Lespy et Raymond, *Dict. béarnais*.

3. Duhamel du Monceau, *Traité des pêches*, 2e section, p. 223 et s.

4. En fin de compte je suis porté à croire que *tocan*, en tant que certains compilateurs l'appliquent à un poisson de l'Allier, est sorti d'une faute d'impression pour *tacon*; je tiens de bonne source (communication de M. Félix Chambon) qu'aujourdui comme au temps de Belon les riverains de l'Allier disent *tacon*.

Titus. — La latinité du mot titus « pigeon sauvage, ramier » n'est formellement attestée que par un scholiaste de Perse, dont il est impossible de fixer la date, et par Isidore de Séville[1] : le témoignage de Polemius Silvius, qui rapproche titus et titiunculus dans sa liste des oiseaux, a donc son intérêt. Bien que Körting ait omis ce mot, même dans sa seconde édition, il appartient au latin vulgaire et est représenté aujourd'hui dans des régions fort éloignées les unes des autres, soit sous la forme simple, soit sous une forme allongée à l'aide du suffixe -onem. Dès 1879, sans connaître, à ce qu'il semble, l'existence du mot latin, M. Rolland avait rapproché du terme *todo*, usité dans les Pyrénées orientales, les noms sardes du ramier : *tidus*, *tidone*, *tudone*[2]. Depuis lors M. Salvioni a signalé la présence du type en -onem dans la Basse-Engadine sous la forme *tidun*[3].

Tremulus. — Nom d'oiseau qui se retrouve dans les gloses : « Tremulus σείσοπυγίς[4]. » Il est certain que c'est la cauda tremula qui figure aussi dans les gloses, avec ces synonymes grecs : σεισοπυγή : ἡ ἴυγξ, ὁ σείσουρος[5]. Le mot tremulus ne s'est pas conservé en roman avec ce sens, mais l'italien connaît *codatremola*, nom de l'oiseau que le français courant appelle *bergeronnette*, et auquel les patois du Nord et du Midi appliquent des noms variés dans lesquels figure le mot *queue* ou ses diminutifs combinés avec les verbes *battre*, *baller*, *hausser*, *hocher*, *lever*, etc.[6].

A. Thomas.

---

1. Cf. une note de F. Bücheler dans l'*Archiv für lat. Lexicogr.*, II, 118-120. Servius donne teta : « Columbae quas vulgus tetas vocant » (*Eclog.*, I, 58).

2. *Faune pop.*, II, 330. Cf. *Archiv für lat. Lexicogr.*, II, 508, note complémentaire de F. Bücheler où sont cités, d'après une communication de M. W. Foerster, les mots sardes, mais non le mot catalan. (Ce dernier est enregistré dans le dictionnaire de Labernia sous les formes concurrentes *todó* et *tudó*). Dans son compte rendu de la première édition de Körting (*Zeitschr. für œsterr. Gymnasien*, 1891, p. 777), M. Meyer-Lübke a signalé la lacune, mais n'a cité que le mot sarde *tidu*.

3. *Nuove postille italiane al vocabolario latino-romanzo*, dans les *Rendiconti del r. Istituto Lombardo*, 1899.

4. *Corp. gloss. latin.*, II, 432, 1.

5. *Ibid.*, III, 258, 21.

6. Cf. Rolland, *Faune pop.*, II, 224.

LA DECLINAZIONE IMPARISILLABA

IN *-A -ÁNE, -O -ÓNE, -E ÉNE -ÍNE, -I ÍNE -ÉNE*

NELLE CARTE MEDIEVALI D'ITALIA

Il titolo è lungo; e può parere anche pretensioso chi consideri che di certo non ho io interrogate tutte le carte edite dell'Italia medievale ma mi sia di necessità ristretto a un certo numero di raccolte scelte tra le più copiose, e, per questa o quella ragione, più cospicue[1]. Lo lascio tuttavia tal quale m'è inavve-

---

1. Sian qui indicati insieme alla sigla con cui s'allegano : *CDL* = *Codex Diplomaticus Langobardiae* (costituente il vol. XIII degli *Historiae Patriae Monumenta*); *CDBe.* = *Codex dipl. Civ. et Eccl. Bergomatis* di M. Lupi (se n'è spogliato il 2° vol. fino circa all' a. 1130); — *CDLod.* = *Codice dipl. Laudese* a cura di C. Vignati (in *Bibliotheca historica italica*, vol. I, II, III); — *CDR* = *Codice dipl. d. Rezia* pubblicato da F. Fossati, in *Periodico d. Società stor. di Como*, vol. VI-XIII (spogliato fin circa all' a. 1200); — *DR* = *Docum. d. Rezia Chiavennasca anteriori al sec. XIV.* pubblicati da P. Buzzetti (Como 1903); — *HPM* = *Historiae Patriae monumenta*, e la sigla rimanda propriamente ai volumi *Chartarum* I e II recanti i documenti dell' antico Regno subalpino; — *MN* = *Monumenta Novalicensia vetustiora* a cura di C. Cipolla. Due volumi (Roma, 1898-901); — *AN* = *Storia dell'Abbazia di Nonantola* di Gir. Tiraboschi (vol. II, che porta i documenti); — *MR* = *Monumenti Ravennati de' secoli di mezzo* pubblicati da M. Fantuzzi, vol. I e II; — *CDP* = *Codice dipl. Padovano dal sec. sesto a tutto l'undecimo* di A. Gloria; — *CDI* = *Codice dipl. Istriano*, del Kandler, che si cita collo indicar l'anno del docum.; — *ML* = *Memorie e Docum. per servire all' istoria del Ducato e della Diocesi di Lucca*, vol. IV, pp. I e II, vol. V, pp. II e III (v. Bianchi, *Arch. glott. it.*, IX 369); — *RAL* = *Regesti del r. Arch. di Stato di Lucca* (Lucca, 1903). Vol. I. *Pergamene del Diplomatico*, p. 1ª (*dall' a. 790 all. a. 1081*); — *DA* = *Documenti per la storia della Città di Arezzo nel medio Evo raccolti per cura di* Ubaldo Pasqui. Vol. I : *Codice dipl.* (*a. 650?-1180*).

dutamente caduto dalla penna, perchè forse posso lusingarmi di offrire ai lettori un quadro abbastanza compiuto del fenomeno morfologico che per l'Italia ho impreso a studiare, un quadro che più insistenti ricerche potranno per avventura meglio colorire, potranno quà e là nelle linee secondarie modificare, ma i cui capitali contorni non potranno essere sensibilmente alterati.

La mia fatica intende solo a raccogliere e a disporre dei materiali e a completare per questo lato i lavori sapienti che in questa stessa rivista son venuti pubblicando il compianto Paris (*Romania*, XXIII, 321 sgg.), che con mano maestra tessè la storia della quistione, e il Philipon (*ib.*, XXXI, 201 sgg.), il quale ha intaccata, con argomenti, a parer mio, vittoriosi, la teoria della origine mediatamente o immediatamente germanica della flessione *-a -áne*, *-o -óne*, dimostrandone invece la genesi latina[1]. Per la quale parla eloquentemente il fatto che i vari tipi della nostra flessione compajano nelle iscrizioni latine prima delle invasioni barbariche, e dovevano essere abbastanza diffusi nel latino dell'età imperiale perchè i nomi barbarici

---

Firenze, 1899; — *CDT* = *Codice dipl. Toscano* di Fil. Brunetti; — *RF* = *Il Regesto di Farfa compilato da Gregorio di Catino e pubblicato a cura di* I. Giorgi *e* M. Balzani; — *RS* = *Il Regesto Sublacense dell' undecimo secolo pubblicato da* L. Allodi *e* G. Levi (Roma 1885); — *CCav.* = *Codex dipl. Cavensis*, vol. I-IV (v. de Bartholomaeis, *Arch. glott. it.*, XV, 247 sgg., 327 sgg.); — *CCaj.* = *Codex Cajetanus* (citato sulla fede del de Bartholomaeis, *Arch. glott. it.*, XVI, 9 sgg.); — *CDB* = *Codice diplomatico Barese*, vol. I-V (Bari, 1897-902).

Le seguenti scritture sono solitamente citate col solo nome dell' autore : Giulini, *Memorie spettanti alla storia della città e campagna di Milano*, 2ª ed., vol. VII; — Bluhme, *Die Gens Langobardorum* II : *Ihre Sprache* (Bonn, 1874); — Meyer (Karl) *Sprache und Sprachdenkmäler der Langobarden* (Paderborn, 1877); — Bruckner, *Die Sprache der Langobarden* (Strassburg, 1895); — Wrede, *Ueber die Sprache der Ostgoten in Italien* (Strassburg, 1891); — Holder, *Altceltischer Sprachschatz*; — Bianchi, *La declinaz. dei nomi di luogo della Toscana*, in *Arch. glott. it.*, vol. IX, 365 sgg., X, 305 sgg., ed è inteso il vol. X quando il rimando avvenga colla sola indicazion della pagina. — Ricordo infine che nel citar gli esempi, adopero « *s.* » per « *signum* », « *f.* » per « *filius*, *-a -ii -iae*, *ecc.* »

1. Alle conclusioni del Philipon s'associa il Paris (*Romania*, XXXI, 251 n.); ma non ne pajono intieramente convinti lo Schuchardt (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVI, 638), che fugacemente propone una nuova dichiarazione della decli-

potessero senz' altro adagiarsi in essi. Gli esempi antichi di *-a -áne* posson vedersi presso il Paris e il Philipon (v. anche Sittl, Wölfflin's *Arch.*, II, 580, Meyer-Lübke, *Einf.*, § 153, Densusianu, *Hist. de la langue roumaine*, I, 139); di *-o -óne* abbiamo l'unico ma prezioso dativo *Valentioni* in una iscrizione cristiana dell'a. 364 (v. Bonnet, *Le lat. de Grég. de Tours*, 227), e quanto a *i -íne* le iscrizioni della Narbonese conoscono i dativi *Natalini* e *Suabini*, che il Philipon (p. 227) ha torto di ritener foggiati sul tipo *sanguis sanguinis*, supponendo così che s'abbia da leggere *Natálini* anzi che *Natalíni* [1]. Di *-e -éne* diremo più in là.

Ma com' è sorto nella lingua di Roma questo tipo flessionale? Premetto esser mia ferma convinzione che bisogna considerare il tipo, prescindendo dal colore della vocale tematica, e cioè come un tipo unico, come un solo sistema di forme [2], allo stesso modo

---

nazione imparisillabica, e il Meyer-Lübke (Gröber's *Grundriss*, 2ª ed., vol. I, p. 483). Qui ricorderò che già nel 1877, un germanologo, il Meyer (p. 271), dubitava dell' origine germanica della declinazione imparisillaba. [La importante trattazione del Suchier, Gröber's *Gr.*, 2ª ediz., 827-8, non mi è capitata sott' occhio che dopo avere steso il mio articolo.]

1. È forse il nom. *-ĭ(s)* che induce il Philipon a leggere *-ĭni* (= *-īni*), dimenticando che anche ad *-áne* corrisponde il nom. *-ā*. Gli è che abbiamo qui da fare con prodotti analogici, che poco o punto si preoccupavano della regolare fonetica latina.

2. A due riprese il Meyer-Lübke ha tentato una scissione pur dentro ai limiti d'una sola categoria. Nella *Einf.*, par. 153, distingue egli tra gli appellativi personali mascolini del tipo *barba -banis*, — che sarebbero dovuti al tipo lat. *-o -onis*, quasi a sanare il contrasto tra il significato mascolino e la desinenza *-a*, — e i nomi propri feminili e mascolini in *-a*, ai quali si sarebbero associati degli appellativi feminili, come *amita -tanis*, molto affini ai nomi propri. I nomi propri, secondo il Meyer-Lübke, sarebbero d'origine germanica, apparirebbero nel sec. 7º, e si ritroverebbero solo colà dove la mescolanza tra latini e germani è molto forte. I primi, s'io non fraintendo l'autore, sarebbero da ritenere romanzo-comuni. Nel Gröber's *Gr.*, il Meyer-Lübke mantiene, non senza qualche esitanza, la distinzione, soltanto i motivi di essa sono leggermente modificati : i nomi della prima categoria apparirebbero solo in iscrizioni dell' Oriente neo-latino e così il famoso fem. *Fortunatanem* (*-ni* nel Meyer-Lübke), mentre gli altri feminili d'origine germanica e latina (nonchè i loro compagni, gli appellativi del tipo *amita -tanis*) apparirebbero solo nella Gallia, nella Rezia e nell' Italia settentrionale e non prima del 7º sec., rimanendo così estranei alle iscrizioni di queste regioni. Tra il primo e il

che nella trattazion dell' infinito, p. es. trattiam come una forma sola e *-ā-re* e *-ē-re* e *-ī-re*. Il che è stato recentissimamente ammesso anche dallo Zimmermann (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVIII, 343), ma parmi che in definitiva non ammetta il Philipon, il quale cerca una special dichiarazione per *-a -áne* (p. 236) e un'altra per *-o* (*-us*) *-óne* (pp. 203-4)[1], del quale si concede solo che possa essere stato tra i coefficienti del primo. Alla diretta influenza del lat. *-o -onis* di accezioni personali (*latro -nis*, ecc.) sui masc. in *-a* pure di accezion personale, e poi di questi sui loro correlativi feminili, pensa il Densusianu, p. 140, senza più precisamente spiegarsi. Il Meyer-Lübke poi (Gröber's *Gr.*, 2e ed., p. 483 ; un pò diversamente giudica lo

---

secondo de' due giudizi del Meyer-Lübke era apparso l'art. del Philipon e ciò spieghi le varianti del secondo. Ma objezioni ne rimangono da fare e parecchie: in primo luogo contro l'argumentum ex silentio che poco o punto vale quando si sa che le iscrizioni si sforzavano di imitare il linguaggio elevato e che solo per caso si lasciano scappare i volgarismi, tanto che molti e molti fatti fonetici e morfologici che noi dobbiamo attribuire al latin volgare non hanno dalle iscrizioni nessuna conferma; nè per questo se ne dubita. Tuttavia qualche esempio par proprio che le iscrizioni della Gallia lo forniscano, e v. Brunot, *Histoire de la langue française*, I, 80. Poi contro la limitazion territoriale degli esempi : *aldiane* e *amitana* occorron nella Toscana, e *tiana* si ritrova pur esso, fin dai primordi del sec. 9°, a Lucca, poco più tardi, nell' Umbria, e nel sec 11°, nella region meridionale. Nè mancano, per la Toscana e l'Umbria, le traccie dei nomi propri in *-a -áne*. Chè se anche taluno dei pochi feminili che più in là si attribuiscono a questi territori, potrà essere discusso, non v' ha dubbio che qualcheduno rimane superiore a ogni contestazione. Quanto alle ragioni geografiche, non sarò poi solo a stupirmi che il Meyer-Lübke chiami « orientali » gli esempi epigrafici provenienti da Taranto, da Pozzuoli, da Miseno, e circa alle cronologiche, chi crede all' unità sistematica della flessione *-a -áne*, può pensare ragionevolmente che la lacuna tra gli esempi epigrafici e quelli del sec. 7° è ben riempita dai nomi gotici che Cassiodoro, Giordane e altri ci presentan rivestiti della flessione *-a -áne* (v. più in là, p. 216, n.). E allora, — e non solo per questo motivo del resto, — non parrà una inutile violenza quella di separare l'esempio *Fortunatanem*, per quanto epigrafico e per quanto orientale, dai suoi compagni latini e non latini che compajon nelle scritture occidentali del sec. 7°? — Sull' argomento ritorna il Meyer-Lübke in *Litbl. f. g. u. r. Ph.*, a. 1904, p. 206.

1. La quistione s'è fin qui svolta intorno ai soli due tipi *-o -óne* e *-a -áne*. Gli altri due furono prima d'ora trascurati o menzionati solo per incidenza. Se ne tocca più in là.

stesso autore in *Einf.*, § 153), dichiarerebbe *-a -áne* dalla immissione del *n* della flession debole germanica e insieme dalla influenza dei masc. del tipo *Petro* (*-us*) *-tróne*, che quindi avrebbero preesistito a quello. Il tipo masc. è poi spiegato, ma in modo dubitativo, del Meyer-Lübke, invocando insieme ragioni fonetiche e analogiche : nella Francia e nella Rezia, cioè, *-e* e *-o* venivano a coincidere in *-ę*, e così nel vocativo risultava una identica forma tanto dal lat. *Petrus -i* quanto dai nomi propri in *-o* (p. es., voc. * *Lee* = *Leo*[1]). Ma siccome a questo **Lee* corrispondevan gli altri casi come *Leonis* ecc., così al voc. *Petre* si creò un * *Petronis* ecc. Questa congettura crolla per la considerazione che il tipo *Petro* (*-us*) *-tróne* è di tutta l'Italia continentale mentre solo *una parte* della penisola potrebbe acconciarsi al fatto fonetico supposto dal Meyer-Lübke. — Siam dunque sempre in alto mare e il lettore vorrà guardare benigno al nuovo tentativo di guadagnare la riva[2].

La sentenza che « poca favilla gran fiamma seconda » s'avvera molto di spesso ne' procedimenti d'ordine analogico. Ogni momento è dato all' indagatore di riconoscere la straordinaria fortuna di certi suffissi, di certe forme, chiuse prima in assai breve sponda. Orbene, è uno di questi casi che, se l'ipotesi mia coglie nel segno, ci si offre nella genesi della declinazione imparissillaba. La chiave di volta dell' edificio sarebbe il sost. *barba barbáne*. Questa forma ci è attestata da una iscrizione di Taranto, e che fosse diffusa su tutta Italia è esuberantemente provato dall' articolino che più in là le si consacra. A Roma adunque c'era *barba -báne*. Se la voce colla sua flessione sia

---

1. L'esempio non è nel Meyer-Lübke, ma mi lusingo, allegandolo, di render bene il pensiero dell' illustre romanologo.

2. La necessità di descrivere con chiarezza il procedimento analogico quasi mi obbliga a presentar questo come più semplice, come meno complicato che in realtà non sia. Poichè veramente più correnti potevano incontrarsi, confondersi e anche intralciarsi. Così non v'ha dubbio che ai nomi propri del tipo *Petro* (*-us*) *-tronis* la via era molto agevolata dai cognomi in *-o -onis* (v. Philipon 203, e anche 247 n), e da ciò certo si spiega la proporzione quantitativamente assai maggiore in cui ci si offrono i nomi propri personali d'origine latina in *-o -óne*, di fronte agli altri. E d'altra banda all' incremento di questi altri contribuiva non poco il fatto della forte proporzione numerica dei primi.

stata sì o no portata nelle altri parti dell' Impero, non consta[1], ma poco monta, poichè nulla vieta di ritenere che il tipo *-a -anis* sia stato dall' Italia portato altrove quando il germe già aveva dato i suoi primi frutti. L'origine di *barba -báne* io poi l'attribuirei alla speciale influenza di un **barbo -bonis* che la tradizione non ci ha conservato (c'è tuttavia il nome *Vibideius Barbo* allegato da R. Fisch in Wölfflin's *Archiv*, V, p. 62), se non forse nell' it. *barbone* « uomo dalla lunga barba », ma che si può supporre esistesse come allato a *bucca* e *gula* esistevano *bucco -conis* e *gulo -lonis*. Venuto *barba* al significato personale e mascolino di « barbuto » (onde poi quello di « uomo venerando », di « zio »), era ovvio si andasse formalmente raccostando a **barbo -nis*, ch' era in fondo un suo sinonimo, e ciò tanto più facilmente quanto più viva doveva sentirsi la necessità di distinguere tra *barba* barba, e *barba* barbuto. E il raccostamento si compì nel senso che il masc. *barba*, pur conservando la sua vocal caratteristica, adottò la flessione e con essa la vicenda accentuale di **barbo*.

Ma *barba -nis* era un nome di parentela, apparteneva a una vasta categoria concettuale, e così poteva far sentire la propria influenza in una duplice direzione : prima su d'altri nomi mascolini di parentela uscenti essi pure per *-a* (p. es. su *atta*, ridotto a **atta -nis*; cfr. *tatani* dat. *CIL*, X, 3646, e il vivo *attáne* di cui più in là), poi sul suo correlativo feminile, cioè su *amita*, che venne ad avere il gen.* *amitanis* ecc. Questa forma non è attestata da nessuna epigrafe, ma la sua antichità (v. Sittl, Wölfflin's *Archiv*, II, 580) e la sua diffusione (per la quale depone anche il pure antico *tia -áne* dell' Italia centro-meridionale e della Guascogna) attraverso l'Italia centrale e settentrionale, la Gallia, la Rezia ci guarentiscono che il latin volgare doveva conoscerla. E *tata* (e *atta*) da una parte, come suo correlativo mascolino, *amita* dell' altro, come nome feminile di parentela, cospiravano contro *mama* per farlo entrare nel comun tipo di flessione (cf. *mamani CIL*, X, 2965).

S'era cosí venuto costituendo un nucleo, qualitativamente assai forte, di sostantivi in *-a -anis*, mascolini e feminili, un nucleo che appariva come l'antesignano d'una special declina-

---

1. Circa all' esistenza di un franc. *barbe*, zio, v. Paris, 336 n.

zione dei nomi aventi un significato personale e che doveva perciò esercitare una potente attrazione, prima sui nomi personali in *-a*, fossero essi nomi appellativi o nomi propri, — e noi abbiamo visto or ora che una reciproca influenza tra queste due categorie la trova naturale anche il Meyer-Lübke, — fossero essi mascolini o feminili, poi sui nomi di altre declinazioni appartenenti alla stesse categorie concettuali. Poteva attrarre a se, pur rispettandone la vocal tematica, dei nomi della 2ª declinaz. come *avus*, nel quale il tipo flessionale *avo -vone* si documenta a Lucca nel 776, e la cui diffusione e antichità insieme è provata dal friul. *avon*, dal nap. *vavone* e dall' ant. sardo *aioni* (Solmi, *Carte volg.*, num. XI, a. 1215)[1], e infine poteva attrarre, sempre rispettando la vocal caratteristica del nominativo, nomi della 3ª in *-e* ed *-i* [2]. S'era così costituito il sistema *-a -áne*, *-o -óne*, *-e -éne*, *-i -íne* [3].

---

1. Un esempio che dimostra quanto strettamente si tenessero insieme le diverse categorie della declinazione imparisillaba è l'*attus -ttonis*, nonno, della Lex Romana Utinensis o Curiensis (v. Sittl, *l. c.*), che sarà il lat. *atta* passato ad **atto* (*-us*) *-ttone*, grazie a **avo -vone*, e grazie al parallelismo mascolino con *mama -ane* ecc., ecc.

2. Non conosco appellativi che entrino in quest' ultima categoria [v. però ora p. 206, n.]. Ma se gli appellativi sono pochi nella 1ª declin., se sono in minor numero ancora nella 2ª, non istupirà che il caso non ce ne abbia conservata nessuno nella 3ª. I dialetti moderni delle valli alpine lombarde hanno *nevodáṅ* le nipoti, *ʒunáṅ* le giovani, ecc., che son forme metaplastiche.

3. Il sistema che in origine, come s'è visto, non era limitato ai nomi propri e anzi ha per punto di partenza degli appellativi, finì poi per divenire quasi un sistema specifico della flessione dei nomi propri personali. In esso s'adagiaron soprattutto i nomi barbarici, così i mascolini gotici in *-a*, i feminili barbarici accolti come latini nella 1ª conjugazione, i mascolini barbarici in *-o*, i mascolini e feminili barbarici (e pochi greci) in *-e -i*. Non vi mancano naturalmente i nomi latini e latino-cristiani; ma questi o in molta parte non v' entrarono affatto o, entrativi, non vi allignarono troppo. E ciò per due cause: perchè la forma tradizionale del nome conservata ne' testi rappresentava come un continuo correttivo, e perchè in fondo la flessione imparisillaba non potè forse mai svestirsi d'una certa impronta bassa e plebea. Al qual proposito è significantissimo il fatto che il nome dei santi, in quanto applicati alla persona stessa dei santi, seguono inflessibilmente la declinazione classica, e così mentre nelle pagine che séguono vedremo *Maria -riane*, *Petro -trone*, *Ambrosio -sione*, *Gaudentio -tione*, sempre applicati a persone di tali nom'

Si connette direttamente con questo sistema quella declinazione in *-ē -ēnis*, che, per ritrovarsi quasi esclusivamente in nomi propri d'origine greca [1], fu male chiamata semigreca (v. Bonnet, *Le latin de Grég. de Tours*, 380; Philipon, 237; Schuchardt, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXVI, 637-8; Zimmermann, *ib.*, XXVIII, 343) [2]? Essa viene soddisfacentemente dichiarata da una mossa analogica il cui motivo viene fornito dalla grammatica greca stessa. Avrebbe quindi una ragione affatto speciale. Ma ch' essa abbia poi potuto entrare nel sistema generale della declinazione imparisillaba in *-ne* ed anche esercitarvi un' influenza,

---

che non sieno i personaggi venerati, mai non s' incontra o un *sanctae Marianis*, o un *sancti Petronis*, *Ambrosionis*, *Gaudentionis* *, nelle infinite volte in cui il genitivo di *sancta Maria*, *sanctus Petrus* ecc. ha occasione di prodursi qual determinante del determinato *ecclesia* o *monasterium*. Questo per l'Italia e fors' anche per la Francia. Una notevole eccezione costituisce la Rezia transalpina tra i cui esempi della declinazione imparisillaba (v. Buck, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XI, 110, 111) il Philipon (pag. 240) fà figurare la forma obliqua in *-ane* del nome di *Santa Regola*, inferita dal ted. *Reglen*, e dove il patrono *San Gallo* compar realmente al genitivo come *Gallonis* (Philipon, p. 222).

1. Tra i nomi non greci, è notevole il lat. *Spes* (= *spes* speranza) che, in quanto nome proprio, s'incontra col gen. *Ispenis* e col dat. *Speni*. Ne viene una singolar luce sull' it. *spene*, in quanto il nome proprio ben abbia potuto influire sulla declinazione dell' appellativo.

2. A una categoria speciale di nomi entranti in questa declinazione vorrebbero il Bonnet, il Philipon, e quindi il Brunot, attribuire la sviluppo del tipo *-a*, *-anis*. E un' analoga idea, ma movente da tutti i nomi della flessione semi-greca, parmi implicita in ciò che dice lo Schuchardt, *l. c.* A me si consenta di qui accenare a una possibilità che riguarda i rapporti tra il tipo semi-greco e il tipo *-a -anis* : *Hermes* ha allato a se *Herma -ae*, e così *Nice* poteva avere allato a se **Nica*; venutosi ai genitivi *Hermenis* (Schuchardt, *l. c.*) *Nicenis* (v. Rönsch, *Itala u. Vulg.*, 264), è facile supporre la presenza di **Hermanis* **Nicanis* allato a *Herma* **Nica*. E s'avrebbe così un nuovo coefficiente della flessione *-a -anis*.

* Nel *CDL*, num. 222, si legge il gen. *sancti Jugialiuni* = *s. Juliani*. È ben probabile che la voce, già altrimenti deformata, rappresenti, come anche ritiene l'editore, uno sbaglio. — Non so poi che pensare di *Sant' Ilarione* e della curiosa e diva copia dei *ss. Domnio e Domnione*. Qui avrem forse il caso retto e il caso obliquo presi come due nomi diversi e riferiti quindi a due persone. Là è forse l'obliquo già irrigidito in un' unica forma all' atto del battesimo del santo. Ma di più e meglio ci dicano gli agiologi.

soprattutto sui nomi del tipo *Johanne(s)*, non è chi non veda [1].

Il qual tipo *Johanne -éne* (e con esso il tipo *-i -íne*), in quanto romanzo, è forse considerato la prima volta nelle pagine che seguono. Almeno nessun accenno ne scorgo ne' trattati generali di linguistica romanza, nessuno nelle monografie speciali, tranne che in quella del Bianchi sui nomi locali della Toscana. Manca esso fuori d'Italia? O solo un curioso caso ha voluto che su di esso non si fissasse l'attenzione degli studiosi di altri linguaggi neolatini? Farebbe specie soprattutto che il tipo mancasse alla Francia, là donde ci vengono degli esempi epigrafici di *-e -enis* e di *-i(s) -inis*, come *Natalini Suavini* [2]. Io non ho i mezzi per istituire le opportune indagini, ma parmi intanto che *Gaudeni Villa* (Bianchi, 340 n.) potrebbe voler dire qualcosa, e fors' anche l'analogico *Ettolene* di cui a p. 252, n. 2.

Rimane che si tocchi di qualche traccia della flessione imparisillaba che si riscontri conservata ne' volgari italiani. E molto non vi sarà da aspettarsi. Cominciando da *-a -áne*, e rimandando prima all' art. del Paris, a Meyer-Lübke, II, § 18 e pag. v, *It. Gramm.*, § 353, agli *Studi di fil. rom.*, VII, 185-6, rilevo l'*attáne* del dial. di Bari e di Taranto (De Vincentiis) e l'*atano* [3] d'altre varietà meridionali (Tappolet, *Die roman. Verwandtschaftsnamen*, 24) cui fa bel riscontro l'*atáṅ* che, coi significati dove di « padre » dove di « nonno », vive nelle valli ossolane avendosi accanto, nella region limitrofa, *áta* e *láta* (v. *Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XXX, 1501-2). La presenza del vocabolo alle due estremità della penisola ci guarentisce ben antica in esso la flessione *atta -ttáne*. Anche il riflesso di *barbane* s'ode nel mezzogiorno e nel settentrione : *barbáne*, zio paterno, è di Bari, e *barbáṅ*, zio, è di qualche parte della Venezia e della

---

1. Direttamente connessi colla declinazione semigreca son forse gli obliqui gotici del tipo *Waccenem* di cui a p. 206 n.

2. [Ed ecco, dopo scritte le parole del testo, balzar fuori dal cartolario del monastero di Paunat (Dordogna) la bella forma di genitivo *genitricene* (ancora un nome di parentela!), sulla quale richiama cortesemente la mia attenzione il Thomas. Vedi *Annales du Midi*, t. XVIII, cap. III, della introduzione ai *Fragments du cartulaire de Paunat*, p. 17].

3. Il *t* scempio forse per influenza di *atavus* o di *tata*.

Emilia (v. Tappolet, o. c., 105) [1], ed è da lui promosso *ziano* (Tappolet, 95-6; *Arch. glott. it.*, XVI, 397 n.) [2]. Come nome proprio è ben verosimile che qui spetti *Cholane* (= Nicola(s) -láne) nella lettera zaratina, che si legge a p. 166 della *Altitalienische Chrestomatie* di P. Savj-Lopez e M. Bartoli. Ne' feminili, ricordo che sempre vive nella Lombardia *tušán* come plur. di *tóša* ragazza [3], e che ugualmente nelle Alpi lombarde, *máta*, ragazza, ha il plur. *matáṅ*. Ai quali esempi fanno ottima compagnia, nel lombardo del Bescapé, i plur. *donán* « donne » e *madráne* « madri » [4]. *nonana* monaca (*Proverbia super nat. feminarum*) potrebb' essere il franc. *nonnain*. Ma hanno vita florida nell' Istria (Ive, 117, 132, ecc.) plur. *siáṅne*, *netáṅne* (sing. *sía*, *nićo*). Questi ci menano a dire di un angolo di Lombardia, costituito dalle estreme vallate alpine della Moesa e del Liro [5]

---

1. Cfr. ancora il plur. *barbai* nel Cavassico (gloss.), e v. più in là le note all' art. « barba -báne ». — Un nome proprio mascolino in *-áne* parrebbe essere il gen. *barbán* babáu (Parodi, *Miscellanea nuziale Rossi-Teiss*, 343, *Arch. glott. it.*, XV, 49) se avesse ragione il Parodi di riferirlo a *Barabba*. Ma io credo vi si tratti solo della base « babáu » (*Arch. glott. it.*, XVI, 366) munita del suffissol *-ànu*. Sarà invece sicura la continuazione di *Andrea -dreáne* nel cognome *Andreani -driani Landriani*. I *Landriani* di Lombardia dipenderanno peró piuttosto dal nome locale *Landriano*, ma questo sarà esso stesso altra cosa che non l'obliquo di *Andrea*[*s*]?

2. Per « barbano », cfr. ancora il lig. *barbàn* (Parodi, nelle Illustraz. alle *Poesie in dial. tabbiese*; in *Giorn. st. e lett. della Liguria*, IV), il molfett. *vervéne* (con *azzejéne* e *atténe*), e sing. *barba* plur. *barbáni* nel l'Istria (Ive, pag. 50, ecc.); per « ziano -a », v. il Petrocchi, p. infer., alle voci « *ziano* » e « *ciana* », e cfr. l'a. orv. *tiana* nel *Diario di ser Tomaso di Silvestro notaro*, pag. 875.

3. Può poi passare al sing., dando luogo a un *tušána* che ho udito, p. es., nel Ticino e anche a Pavia in Borgo Ticino. Cfr. *puttana*, che ne' docum. volgari medievali dell' Alta Italia compare ancora come *puitan*.

4. In *madrane* ecc. è notevole il metaplasma, che ritorna nel suo correativo mascolino *padron* di cui piú avanti.

5. Arbedo, ch' è all' entrata della Mesolcina, già conosce il fenomeno (v. *Gloss. del dial. d'Arbedo* di V. Pellandini, Illustr. 24, dove, nella nota, son riportati gli esempi di S. Vittore che, da mezzogiorno, è il primo paese della Mesolcina). Subito a occidente della Mesolcina, il Meyer-Lübke ha poi rilevato, di su le *Curiosità del vernacolo bleniese* di L. Demaria (p. 23), i plur. *andai*, zie, e *norai*, nuore, che pajon testimoniare che in antico i

fin giú alle sponde più settentrionali del Lario (p. es. a Domaso), in cui il nostro tipo flessionale si continua con una vivacità e tenacità sorprendenti [1]; si continua, s'intende, nel senso che il plurale rappresenti l'obliquo, e il singolare il caso retto. Se n'è discorso con qualche abbondanza in *Rend. Ist. lomb.*, s. II, vol. XXXV, 917, e qui son lieto di poter soggiungere due nuove serie di personali feminili: quella dei sostantivi derivanti da aggettivi di patria (mes. *frañčeśáṅ*, *milaneśáṅ*, le francesi, milanesi, *soazonáṅ*, le soazzesi, ecc., campodolc. *mésokonẹ́n*, le mesocchesi, *čavenaskẹ́n*, le chiavennasche, ecc.), e quella rappresentata da esempi come *la Noláṅ*, le donne di casa Nolli, le Nolli, *la Motáṅ*, le Motto, ecc. Da Campodolcino ho poi un altro nome zoologico: *gaẓẹ́n*, plur. di *gáẓa*, gazza, e tra i nomi comuni, Mesocco fornisce ancora *valáṅ*, valli, *ravisáṅ*, radici, e inoltre i nomi locali *La čotáṅ* (cfr. sing. *čọ́ta*, pl. *-tẹn*, lastra di sasso, lomb. *pjọ́ta*), dove un' altra volta si vede conservata nel nome locale una tradizione morfologica diversa da quella invalsa nell' appellativo. — Venendo ora ai nomi locali [2] e ai cognomi, non ne posso dire che quel po' che m'è risultato dal paragone

---

tipo vi fosse più diffuso.— Non parrà irriverenza verso la memoria di tanto uomo, se qui rilevo un abbaglio in cui è caduto il Paris, p. 337, a proposito dei fem. plur. in *-an -en* della Bregaglia e della Mesolcina, portati prima in discussione dal l'Ascoli (*Arch. glott. it.*, I, 270). Questi plurali hanno la desinenza atona (*pọ́rtẹn* le porte, ecc.), come giustamente indicano gli esempi dell'Ascoli, e nulla hanno da vedere, come pure già avvertiva l'Ascoli stesso (*Arch. glott. it.*, VII, 443), coi plur. in *-áṅ* di cui si tocca nel testo; onde nello stesso dialetto si trovan di fronte *pọ́rtẹn*, porte, e *kuñadáṅ* cognate. Del tipo *pọ́rtẹn* è poi ampiamente ragionato in *Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XXXV, pp. 905 sgg.

1. Corrisponde bene alla tenacità e vivacità dell' oggi il fatto dei molti nomi propri in *-a -áne* che ci offre il manipolo relativamente esiguo de' documenti chiavennaschi che più in là si allegano sotto la sigla « *DR* ». — Le condizioni cisalpine si riproducono o meglio si riproducevano ne' paesi transalpini immediatamente limitrofi, come risulta dalla esposizione del Paris, 337-8, dalle osservazioni dell' Ascoli, *Arch. glott. it.*, VII, 443-4, dal Buck, *l. c.*

2. Non abbiam nulla in Italia da porre a fianco de' molti nomi di corsi d'acque in *-a -anis* che per la Francia ha con tanto acume rivelati e studiati il Thomas, *Romania*, XXII, 489 sgg., *Essais de phil. franç.*, pp. 30 sgg.

tra le forme antiche de' documenti da me esaminati e le moderne. Ed è ben poco quello che se ne ricava, poichè *Vimagnano* (Lodi) = *Vico Magnani*, *Cameriano* = *Arca Mariane*, *Salbertrand* = *sala Bertani*, *Bassignana* = [*terra de*] *Bassiniane*, dei quali ai relativi luoghi, e forse *Cabricani* (p. 256 n.) son le sole risultanze relativamente sicure, e potrem forse loro aggiungere, tra i mascolini, *Landriano* di cui qui innanzi. Gli è che i possibili metaplasmi di *-áne* nel senso della 1ª e 2ª declinazione, il suffisso *-anu*, *-a* (soprattutto *-ianu -a*), e nell' Alta Italia la coincidenza in *-ȧn* delle uscite *-ani -e -u* [1], intorbinano singolarmente i fatti e inceppano il lavoro del raziocinio per riconoscerne la verità intima. Come affermare, p. es., che *Mariano*, *Lovano*, *Bellano -a* (Rivolta d'Adda) sian piuttosto che altra cosa de' resti dell' antico obliquo *Mariane*, *Lupane*, *Bellane*? Uguali o analoghe difficoltà insorgono per i cognomi : *Mariani*, in quanto non dipenda da un nome locale, può sì rappresentare l'obliquo imparisillabo di *Maria* [2], ma anche essere un derivato in *-anu* da questo nome, oppure da *Marius*. Riterrei tuttavia che, p. es., un cognome come *Bertani* o *Bertana* [3] rappresenti la continuazione dell' obliquo *Bertani -ne*.

Non meno infida è la storia di *-i* (*-e*) *-íne* (*-éne*) [4]; questa anzi ancora di più, se si considera che, mentre il suffisso *-anu* ha nella nostra quistione un solo valore, quello di accennare alla pertinenza, *-ínu* ne ha due : quello di esprimere il diminutivo e quello di indicare la dipendenza, derivazione, discen-

---

1. Dalla quale consegue la uniforme ricostruzione per *-no*; cfr. *Cameriano*. — Soggiungo qui che tavolta il *-no* potrebbe ritenersi giustificato, in quanto p. es. un *campo Bellani*[*s*] o [*de*] *Bellane* potesse issofatto, mediante l'aggettivazione del sostantivo di caso obliquo, con o senza l'ajuto del suffisso *-anu*, convertirsi in un *campo Bellano*, ecc. V. più in là s. « Blanca -cane ».

2. In quanto alto-italiani, i cognomi come *Mariani* e *Bertani* nulla permettono di fondare sull' *-i*. Poichè questo è recente, introdotto per influsso toscano.

3. Il nome *Albertano* non sarà un derivato, ma molto verosimilmente dipenderà dal fem. *Alberta* per la via che si descrive nella nota 1 (*Bellano*).

4. È difficile tener distinto *-i -ine* da *-e -éne*, v. pag. 245 n. ; anche perché, come si vedrà, è tutt' altro che infondato il sospetto di un mero rapporto fonetico tra *-in-* e *-én-*.

denza [1]. Cosicché un cognome *Giovannini* teoricamente puó rappresentare un [*filius*] *Johannini*(*s*), un *Johanninus* « piccolo Giovanni [2] », o l'aggett. *Johanninus* « discendente da Giovanni ». E lo stesso valga dei *Dolcini*, *Fortini*, *Bonfantini*, *Pasqualini*, *Stabilini*, *Terribilini*, *Insermini*, ecc. Onde non è senza qualche trepidanza che mi decido a riconoscere de' genitivi nelle parentele venete *Contarini*, *Foscarini*, *Lovarini* (v. più in là, s. « Guntari », « Fuscari », « Lupari » ; e cf. ancora *Petrus Guntarinus*, *ego Contarenus*, *CDI*, aa. 960, 1106), *V-* e *Willareni* [3] (cfr. *Willari*, Bruckner, 322, e il cognome *Villari*), e nella toscana *Ochini*. Tra i nomi locali, si ricordan più in là *Campodolcino* e *Camorino*, e mi domando se non sia da considerarsi qui il *fundum qui vocatur Mazafreni -frini*, *MR.*, vol. I, num. 78 (a. 1004) e il piac. *Rottofreno* (dial. *Altofráj*) [4]. Anche *loco Vualmarini*, *AN*, num. 101, 112, par essere da un **Walmari*.

Su assai più solido terreno ci moviamo invece coi cognomi derivati da nomi propri in *-o* (*-us*) *-one*. Infatti il suffisso accrescitivo *-óne* è ben lungi dal farci qui la formidabile concorrenza che sul terreno de' nomi in *-i -ine* ci apparecchiavano il suffisso di discendenza e più ancora il diminutivo. Il diminutivo, ch'è insieme vezzeggiativo, s'attacca all'uomo appena nato e lo accompagna molto di spesso attraverso l'intiera vita, quali pur sieno le dimensioni che la persona venga poi acquistando. Onde non di rado sorge un comico contrasto tra le reali proporzioni

---

1. Ne' nomi germanici può anche rappresentare la risultanza meramente fonetica di *-win* o quanto meno la confusione de' due suffissi (*Lupuinus* e *Lupinus*, *Liuduinus* e *Liudenus*, e altri. Cfr. *Albino* e *Albuino*, *RF* num. 340, applicati alla stessa persona).

2. Può anche rappresentare, naturalmente, un aggettivo sorto dal caso obliquo : *campo Johannino* = *c. Johannini*[*s*] o [*de*] *Johannine*.

3. Era un' antica famiglia delle isole torcellane; v. Monticolo, *Cronache veneziane antichissime*, Indice, p. 212. — Un altro celebre cognome veneto, che potrebbe con qualche diritto esser qui menzionato, è quello dei *Morosini* (*Maureceni -ro-* nelle carte : cfr. *Mauricius Maureceni* Monticolo, *o. c.*, p. 179), per cui cfr. il nomin. *Maurici*, Bianchi, p. 380.

4. Sarebbe il primo una forma parallela a *Mattefre*[*dus*], Bruckner, 249, il secondo un **Rotfre* composto di *Ród- Rót-* (Bruckner, 298 sgg.) e di *-frid*. La forma dialettale può dichiararsi senza più dalla forma antica, che qui rappresenterebbe una giusta tradizione.

del soggetto denominato mediante un diminutivo e il diminutivo stesso. Ben altrimenti avviene dell' accrescitivo, il quale non s'applica che nel caso concreto dell' uomo che lo meriti, e quindi, rispetto al diminutivo, un numero di volte infinitamente minore. Poichè il diminutivo per un certo numero d'anni ben s'attaglia a *tutti* i figli d'Adamo, l'accrescitivo a ben pochi, e anche questi pochi, per la consuetudine contratta negli anni dell' infanzia, posson continuare l'intiera vita a chiamarsi con un nome di forma diminutiva [1]. A buon dritto dunque riterremo che di regola i cognomi italiani risalenti a un nome proprio e uscenti per *-óni* (e *-e*) rappresentino la forma obliqua del nome stesso. E non son pochi; assai più certo, — pure astraendo dai nomi barbarici [2], — che non sian quelli registrati nella nostra lista, tanti di più che il completo elenco de' nomi latino-cristiani declinati sul tipo *-o -onis* dovrebbe farsi movendo dai

---

1. In un paese di mia conoscenza, vivevano due *Karliṅ* aventi lo stesso casato. Per distinguerli si ricorse allo spediente di chiamare *Kàrliṅ gránt* il più grande e grosso de' due.

2. *Azzoni* (e *Azzi*)*, *Ghezzoni* (e *Ghezzi*), *Opizzoni* (e *Opizzi*), *Bonizzoni*, *Albizzoni* (e *Albizzi*), *Benzoni*, *Guidoni* (e *Guidi*), *Vigoni Guigoni* (*Wido* o *Wigo*), *Prandoni*, *Franconi*, ecc. ecc. Sennonchè ne' cognomi troviam rappresentati in assai maggior copia che non ne' documenti, — dove sono invero assai scarsi (dat. *Gerulfoni CDL* num. 230, a. 864, gen. *Trogulfoni*, ib. num. 336, a. 886, gen. *Brunengoni* ib. num. 8, a. 737, gen. *Adelmoni* ib. num. 107, a. 826, *Anselmoni* 161 a. 847, *Antelmoni* abl. *-ne* 257, a. 874, acc. *Luisonem* [nom. *Luizo HPM*, vol. I, num. 203] ib. num. 738, a. 972, gen. *Lambertoni* Giulini p. 72 (a. 1093), gen. *Leupertoni Teupertoni Alpertoni Uualpertoni Roprandoni Gosprandoni*, tutti nelle carte astigiane di *HPM*, vol. I, num. 168 e 169, a. 990; 188, a. 998; 209, a. 1004; 170, a. 991, gen. *Sarengonis* gen. dat. *Navingonis -ne RF* num. 163 a. 799; 219, a. 816, dat. *Anselmoni* ib. num. 328, 880, gen. *Ribertonis* ib. num. 989, a. 1069, gen. *Carlonis* ib. num. 1304, gen. *Caroloni* e *Carlonis CDR* num. 53, 60, 61, 88, 166, negli aa. 1073-1189, gen. e abl. *Enrigone ML* vol. IV, p. II App. num. 100, a. 1122), — i nomi composti o i non famigliari o ipocoristici: *Albertoni*, *Arrigoni*, *Origoni*, *Gilardoni*, *Bernardoni*, *Francesconi*, *Guglielmoni*, *Astolfoni*, *Lafranconi*, *Luisoni*, *Carloni*, ecc. ecc.

* La forma di caso obliquo e quella di caso retto si trovano insieme a designare lo stesso santo in *S. Lucio* e *S. Luguzzone*: v. *Bollettino storico d. Svizzera italiana*, XIII, 104-5. Si tratta d'un nome germanico.

cognoni attuali [1]. Ma, per rimanere alle rispondenze dell' elenco nostro, ricorderemo, solo facendo appello alla memoria, *Ambrosoni -sio-*, *Angeloni*, *Belloni*, *Celsoni*, *Costanzoni*, *Dazzoni*, *Domeniconi Mengoni Meniconi*, *Dolcioni*, *Donatoni*, *Giorgioni*, *Fantoni*, *Giovannoni Vannoni*, *Lanzoni*, *Lorenzoni*, *Lazzaroni*, *Longoni*, *Luvoni*, *Maioni*, *Mazzoni*, *Magnoni*, *Marconi*, *Marinoni*, *Marioni Maironi*, *Martinoni* [2], *Moroni*, *Negroni*, *Polloni*, *Pedroni Peroni Perrone*, *Ponzoni*, *Romanoni*, *Rossone -ni*, *Stefanoni Stevenoni*. Per quant' è de' nomi locali, e non facendo qui nessuna distinzione tra nomi germanici e latino-cristiani, poco o nulla ha raccolto il Bianchi (X, 306 sgg.), nè io ho istituito in proposito nessuna ricerca; onde mi limito a trarre dalla mia memoria nomi come *Amadone* (Soncino-Cremona), *Anzone*, in valle Mesolcina (cfr. *Anzo* nel Bruckner, 223), dove la fonetica locale non permette di decidere se si tratti d'un genitivo, mentre lo permette il valmagg. *Menzój* (it. *Menzonio*), che ora, dopo conosciuta l'esistenza d'un nome proprio *Menzo* (Bruckner, 285, *RF*, num. 553, 835), non esito a dichiarare dal genitivo *Menzōnī* (= *-is*). Anche in *Bellinzona* (cfr. l'accus. *Bilitionem* in Gregorio turonense; Holder sotto *Bilitio(n)*) è da veder non altro che il caso obliquo, aggettivato poi e concordato con un sostantivo feminile, del nome proprio *Belizo* (v. Bruckner, 232) [3]. Son poi da ricordare *Lurago Marinone* (Como), *Mondugone* (v. più in là sotto *Lupo -pone*), *Mon-*

---

1. Cfr. *Agustoni*, *Agostinoni*, *Baldasseroni*, *Cesaroni*, *Pasqualoni*, *Sironi*, *Benedettoni*, *Filipponi* (il metaplastico *Philiponus* so d'averlo letto in una carta d'Ivrea della fine del sec. XII o del principio del successivo), *Gasperoni*, *Isepponi*, *Salvioni* (il nome *Salvio* era assai diffuso nel *M. E.*, e si continua tuttodì anche nella parentela *Salvi*: cfr. del resto il toscano *S. Salvi* = *Salvio* Bianchi IX, 380), *Tommasoni*, *Gervasoni*, *Nicoladoni* (cfr. *Nicolado* in *Krit. Jahresber.*, VII, p. 1ª, 122), ecc. ecc.; dai quali esempi si scorge anche quanto diffusi fossero i metaplasmi. Qui noterò anche *Andreoni*, *Battistoni*, che sono analogici e da giudicarsi forse come *Judoni* ecc.; v. più innanzi a p. 272 n.

2. Più ancora che *Martinoni* s'ode *Martignoni*. E siccome non par probabile che *Martinius* avesse maggior séguito di *Martinus*, così gioverà ammettere in *Martiñoni* la dissimilazione di *n-n* per *ñ-n*. Un nome locale *Martignone* occorre nel Bolognese.

3. Sul nome di *Bellinzona* mi propongo di ritornare quanto prima; per ora, v. *Bollettino storico d. Svizzera ital.*, XV, 22 sgg.

telupone (Marche), *Cortazzone* (Asti) [1], *Cortandone* (Asti) = « curte Tondoni » (cfr. *curtetundoni curteondoni curteandoni* ap. Bruckner, 329), *Curtatone* (Mantova) = « corte Attone » (cfr. *curte Atoni AN*, num. 132), *Vigonzone* (Pavia) e *Vigolzone* (Piacenza) « vico Unzone o Gunzone »; *Vimodrone* (Monza; cfr. *Vicus Moderoni CDL*, num. 868), *Viganzone* (Lodi; = *vico Anzonis CDLod.*, num. 35), *Vittadone* (Lodi) = vico Tadone, *Vittuone* (Pavia) « vico Todone », *Vimanone* (Pavia) « vico Mannone », *Castelrozzone*, *Casteldidone*, *Castelponzone*, tutti in provincia di Cremona, *Roccavione* (Cuneo; -*vione* = *Widonis*) [2]. — Nel campo degli appellativi, a suo luogo son ricordati l'a. sa. *aioni*, il nap. *vavóne*, il friul. *avon* e *von*, avo, [3] che ben richiamano il franc. *nonnones* (Philipon, 247), venuto però al significato di « monaci », nonchè i côrsi *sucerǫ́ni* e *babǫ́ni*; qui vada anche il roman *fratellone*, confratello, del quale è discorso in *Studi di fil. rom.*, VII, 191. Nella Lombardia è comune sing. *tǫ́s*, ragazzo, pl. *tośǫ́ñ* (che può passare al sing.), e nelle Alpi lombarde, il suo sinonimo *mat* pl. *matǫ́ñ* [4], così come nell' Ossola si ha *wátar*, ragazzo, pl. *watarǫ́ñ*. C'è anche, nell' Italia settentrionale e nella Francia meridionale, la bella

---

1. *Cortazzone* non è punto 'corte Azzone' come a prima vista parrebbe, ma « corte Sedone » (cfr. *Curte seonis* e *Curte sedonis HPM*, vol. I, num. 518 e 524, aa. 1161 e 1164. Asti). La risultanza ultima di questa base sarebbe stata **Corçóñ* o tuttalpiù **Corteçóñ*, che avrebbe dovuto dare nella ricostruzione aulica un **Cortessone*, o fors' anche **Cortezzone* ammesso che il *zz* ricostruisca falsamente *ss*. Riman quindi misterioso l'*a*.

2. A Pavia c'era una chiesa di *S. Maria Perone* così chiamata dal fondatore di nome « Pietro ».

3. Andrà con essi l'*avõ*, zio, di Valtournanche (Aosta), comunicatomi dal dott. Clem. Merlo.

4. A proposito della base radicale di questa voce, è notevole che a Campodolcino si abbia *mǫt* (plur. *matǫ́n*) di fronte a *mat* pazzo, *rat* topo, *ǵat* gatto. E quanto alla sua parte formale, è da rilevare come in qualche terra del Novarese (Cerano, Marano, Bellinzago) s'abbia *mattá* plur. *-ttái*, mentre in più altre terre dello stesso territorio si ha sing. *matt* plur. *mattái*. Il territorio stà a cavaliere tra la Lombardia e il Piemonte, e peró vedremo in *mattá* l'incontro di *matt* col suo sinonimo piemontese ch'è *masná*, incontro che in alcuni luoghi s'è compiuto solo nel plur., ottenendosi così quella forma più pesante che, in qualche dialetto, é preferita per il plurale dei nomi di parentela (v. *Rendic. Ist. lomb.*, s. II, vol. XXX, p. 1505).

controparte del lomb. *madrane*, nel plur. *padron* ecc. antenati « padri » (v. *Arch. glott. it.*, I, 455 n.; XI, 301, 371; XII, 419; e cfr. il lad. *babuns* antenati), che pur può passare al singolare col significato di « monaco », di « padre » nel senso monastico (v. *Studi critici dedicati ad Art. Graf.*, p. 402, sotto « patron »). Rimane ancora si ricordi un bel doppione derivato dalla declinazione imparisillaba di *Lazarus* (v. più in là) e cioè *lazzaróne* allato a *lázzaro* [1].

E passiamo agli esempi delle carte.

I. — *-A -ÁNE*

A. — MASCOLINI.

a. Appellativi.

barba -báne (*CIL*, IX, 6402). Allato a *barba* (più raramente a *barbas* [2]), occorrono promiscuamente, e senza distinzione tra caso retto e caso obliquo [3], il tipo *barbáne* e il metaplastico *barbáno*. Ambedue sono ben antichi, e vedine Bluhme, 30, Sittl, Wölfflin's *Archiv*, II, 580. Ora gli esempi delle carte: *barbáne* ecc., *ML.*, vol. IV, p. 1, num. 38 (due volte; a. 731),

---

1. Circa alla continuazione del tipo flessionale in nomi propri di battesimo, è certo importante di ricordare che a Venezia, ancora a principio del sec. XIV, la stessa persona poteva indifferentemente chiamarsi *Pero* e *Perun* (v. Levi, *I monumenti del dialetto di Lio Mazor*, dove un *Pero Floca*, nominato con molta frequenza, compar due volte come *Perun*: cf. 20 r, l. 3-4, e f. 27 r, l. 50).

2. E' in questa forma che il Bruckner, *o. c*, p. 202, allega la parola (ch'egli persiste a ritener germanica) nel suo glossario. Anzi, a p., 40, avanza egli l'ipotesi che addirittura si tratti di un tema *barbas-* (v. anche *Charakteristik d. germ. Elem. im Ital.*, p. 16). Naturalmente, si tratta invece di un *-s* analogico, proveniente dai molti nomi propri in *-as*, forse anche da *abbas* cui stà allato *abba*. E v. Paris, *Romania*, XXIII, 336 n.

3. La qual confusione è tanto più curiosa in quanto alcuni testi volgari ancora distinguano tra il tipo nominativale, adoperato nel singolare, e il tipo di caso obliquo, adoperato nel plurale. Vedi. *Rendic. Ist. lomb.* s. II, vol. XXX, 505, e anche, ma con minor sicurezza, *Arch. glott.*, XVI, 418. Il notevole fatto par che si verifichi tuttora nell' Istria (v. Ive, p. 50).

54 (tre volte; a. 761), p. II, num. 93 (a. 1051), *CDT* p. II, num. 41 (a. 794; nom. pl. *barbanis*), *CCav.*, num. 68 (e v. *Arch. glott. it.*, XV, 332), *CDL*, num. 78 (a. 804), 206 (a. 859), 234 (a. 865), *CDP*, num. 70 (a. 985), *HPM*, vol. I, num. 220 (a. 1010. Novara), *DR*, num. 25, *CDBe.*, II, col. 673-4-5-6 (a. 1068); *barbáno* ecc., *RF*, num. 31 (a. 751), 122 (a. 778), 184 (a. 807), 317, *ML*, vol. IV, p. I, num. 98 (a. 786), V p. II, num. 246 (a. 794), 376 (a. 811), 305 (a. 803), p. III, num. 1257 (a. 939), 1391 (a. 961), 1545 (a. 893), vol. IV, p. II, num. 85 (a. 1018), 92 (a. 1051)[1], *CDT*, p. I, num. 69 (a. 767), p. II, num. 41 (a. 794), *CDB*, vol. V, num. 87 (a. 1136), e si scorrano gli Indici degli altri volumi[2], *HPM*, vol. I, num. 334 (a. 1049. Novara), 358 (a. 1064. Pinerolo), 401 (a. 1085. Genova, per la qual città v. anche Parodi, *Arch. glott. it.*, XIV, 14), 420 (a. 1095. Monferrato), *CDLod.*, num. 47 (a. 1090), 111 (a 1145), *CDBe.*, vol. II, col. 961-2 (a. 1131), *CDR*, num. 123 (a. 1153), e occorre pur nelle carte trentine (v. Malfatti, *Degli idiomi parlati anticam. nel Trentino*, 49). — Direttamente promosso da *barbáno*[3], come ha ben veduto il Meyer-Lübke[3], e insieme dal suo corrispettivo feminile *tiana*, è poi *tiano* e *z-* zio, *RF*, num. 214 (a. 815), 320 (a. 876), *CCav.* e *CCaj.*, *Arch. glott.*, XV, 360, XVI, 27.

---

1. Cfr. anche *per qd. Lopo Barbano et suis consortibus*, *ML*, vol. V, p. III, num. 1702 (a. 995).

2. Nel *CDB*, è frequente pure il derivato *barbaneus*.

3. Per quanto la cosa possa parere intuitiva, pure vi contraddicono il Tappolet, *Die rom. Verwandtschaftsn.*, 95 n, e il Bertoni, *Zst.*, XXIX, 344. Ma la cronologia, nelle carte di que' territori che conoscono intieme *barbáno* e *tiáno*, offre un dato oggettivo a favore della desi del Meyer-Lübke. Infatti, nel *CCav.*, *barbanes* è in una carta dell' 848, *tianu* in altra del 1004, nel *RF*, *barbano*, occorre prima nel 751, *tiano* nell' 815. Se poi il Bertoni, a giustificare la derivazione per *-ánu*, pone su d'una stessa linea *ziano* e il franc. *marraine*, egli mostra di dimenticare che mentre *zio* e *ziano* dicono la stessa cosa, non così *mère* e *marraine*, e che qui però il suffisso ha una giustificazione speciale, quella stessa che ha nel *filiana*, figlioccia, d'una carta pisana (v. Bianchi, *o. c.*, p. 410 n), dove quindi non potremo ravvisare la declinazione *filia -liáne*; cfr. il còrso *figliano -a*, rum. *fin -nă*, alb. *fijan*, figlioccio -a, Densusianu, *Hist. de la langue roum.*, 162, Gartner, *Darst. d. rum. Spr.*, 214.

scriba -báne. Non conosco che lo *scrivane -nes* allegato dal Bluhme, p. 30. e dal Sittl, *l.c.* Nelle carte, quasi sempre *scriva*, più raramente il metaplastico *scribanus* (*CDB*, I, num. 43, 68, 70, ecc.).

b. Nomi propri[1].

Andrea -eáne : nom.[2] *Andrea* dat. *Andreani*, *HPM*, vol. II, num. 156. (a. 982. Novara), *s. Andreani*, ib., num. 22 (a. 840. Asti), *Vitalis Andriani*, « Vitale di Andrea », *CDR*, num. 211. E andramo forse corretti in *Andreani* il *s. Anderani* di *DR*, num. 48, e il *s. Andream* di *HPM*, vol. I, num. 148 (a. 1101. Biella)[3].

---

1. Restan cronologicamente esclusi dal nostro assunto i mascolini gotici in *-a -áne*, per cui si hanno esempi e dall' Italia e dalla Gallia e dalla penisola iberica. V. Philipon 208 n, 243, Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, p. 380, Meyer-Lübke, *Ltblatt.*, XXIV, 413, Menéndez Pidal, *Manual elemental de gramática histórica española*, 2ª ediz., pp. 17-8, A. de Azevedo, *O territorio de Anegia* (estr. da *O Archeologo Português*, vol. IV, nn. 7-9), pp. 7-8, Wrede, *Ueb. d. Sprache der Ostgoten in Italien*, 183, e passim, di su il qual ultimo libro si può mettere insieme questa lista : * *Butila* dat. *Butilani* p. 113, **Gattila* gen. *Gattilanis* 81, **Helba* abl. *Helbane*, *Ebbane*, 37, 38 (v. anche p. 80), *Manna* gen. *Mannanis -ni*, 156, *Oppa* abl. *Oppane* 126, *Quidila* acc. *Quidilanem* 130, *Sindila* gen. *Sinthilanis*, 142, * *Tata* acc. *Tatanem* 124, *Thanca* abl. *Tancane* 131, *Triuua* abl. *Triuuane* 78, *Tritta* gen. *Trittani* 93, *Vera* dat. *Verani -no* 123. Saranno forse da aggiungere *Theudanus* p. 90, 108 e *Pitzamum* (l. *-num?*)72, formazioni metaplastiche dai casi obliqui di *Teoda* 56 e *Pitza* 72. — Il dott. Al. Sepulcri ha poi la cortesia di pormi sott' occhio le *Vitae sanctorum Columbani, Vedastis, Johannis* di Jona (ed. Krusch; Hannover e Lipsia 1905), da dove si ricavano *Domna* gen. *Domnane*, *Hunna* dat. *Hunnane*, e abl. *Attilane* ; v. gli Indici.

2. Nelle carte da noi esaminate il nominativo può comparire anche quale rappresentante dell' accusat. grammaticale ne' costrutti infinitivali (*constat Petrus fecisse*), e nella apposizione di altra parola, qual pur sia il caso in cui questa si presenti (p. es. *terra tui Petrus, dedi tibi Petrus, dedit mihi Petrus* = diede a me Pietro, ecc.).

3. *Andrea*[*s*], in quanto non si declini secondo la 1ª decl., segue spesso nelle carte medievali il tipo *Andreas -áte*, di cui s'è toccato da ultimo in Krit. Jahresbericht, VII, p. 1, 122 : gen. *Andreatis* acc. *-atem* abl. *-ati*, *RF* num. 9 (a. 745), 12 (a. 747), 22 (a. 749), gen. *Andreade -di -ti*, *CDI*, aa. 933, 977, 1074, nom. *Tumatus* (dai casi obliqui), *AN*, num. 14 (a. 789). Dello stesso tipo di flessione : *Johannace Helliadi* « Giovannace di Elia »

*Ansi-e*Ansefrida-dane: *s. Ansifridani -se- RF*, num. 8 (a. 745), 20 (a. 748), 33 (a. 752). La seconda parte del composto va certamente col *Fridani -ne* di cui il Bianchi, *o.c.*, pp. 373, 409, e che si ritrova nella carta chiusina (a. 771) che il Meyer *o. c.*, pp. 245, 6, riproduce dal Troya (v. anche *CDT*, p. 1, num. 77). Tanto in questa che nella carta lucchese, la forma obliqua è passata al nominativo, e lo stesso può forse presumersi, ove pel nominativo vi fosse occasione, del *RF*. Per il suo *Fridani -ne* il Meyer pensa a un t. *Fridan-*, e di questo stesso esempio, — il solo ch' egli conosca, — il Bruckner (p. 248) non può ragionar bene, visto ch'egli lo considera come feminile. Ma un masc. *Frida*, assai bene intuito dal Bianchi, è provato dal masc. *Affreda*, *RF*, num. 1280 (p. 272), dai frequenti mascolini pure in *-freda* del *CCav.* : *Confreda*, num. 23, 27, 34, 49, 50, *Petelfreda* 49, 50, *Adelfreda*, 38, 52, *Ansfreda*, 34 (questo di particolar interesse per noi), *Rofrida* 11 (cfr. *Roffrida iudice* e gen. *Roffrede*, *RS*, num. 46, 212)[1]. L'*-a* dei quali esempi ha la curiosa conseguenza di far comparire parecchie femine fra i testimoni : *ego Walfreda filia... teste*, *CCav.*, 16, 27, 30, *ego Gaidelfreda filia... teste*, 16, 24, ecc., — e di far credere persino al de Bartholomaeis (*Arch. glott. it.*, XV, 252) che tutti quei nomi, ad eccezion d'uno, sieno de' feminili!

Baronta-táne : nom. *Baronta* gen. *Barontani* ap. Bianchi, *o. c.*, pp. 367, 409, da carta dell' a 731; dove però è da notare che il gen. *Barontani* si referisce ad altra persona che non a quella figurante al nom. e gen. come *Baronta -te* nello stesso documento. Lo stesso nome, ugualmente declinato, compare in una carta francese del 739 (v. Philipon 211)[2].

CDI, a. 960, *S. Mamadum* S. Mamma (v. Bianchi, *Arch. glott. it.*, X, 347 aggiungendo un nuovo esempo del genit. *Andreati ML*, vol. V, p. II, num. 742, a. 857), *CDR*, num. 166.

1. Cfr. il cogn. *Giufrida*.

2. Sarà di formazione analoga a *Baronta* il *Maurunta*, del *RF*, (Bruckner 285, s. 'Mauronto') provato anche dal gen. *Maurunte*, *ML*, (Bianchi 380). Orbene, crederei che la traccia dello antico obliquo in *-ane* si riscontri anche per questo nome nel nom. *Morantanus* (cfr. *Moronto*, Bianchi ib.), gen. *Morentani*, *RAL*, num. 77 (a. 1032), 166 (a. 1058), 217 (a. 1069). E che saranno *Caremtani* (*s. C-*), ib. num. 293 (a. 1079) e (*s.*) *Berghintani*, ib. num. 215 (a. 1070)? Per la vocale, cfr. *Barinta*, *RF*, num. 1280 (p. 258).

*Frida - dáne; v. qui sopra.

Oliva (o -ba?), - váne : *s. Olivani*[1] *filio RAL*, num. 177 (a. 1061); v. Philipon, 210, e cfr. il derivato *Olivanelli*, *RAL*, num. 139 (a. 1050)[2].

B. — FEMINILI.

a. Appellativi.

amita - táne. V. Sittl, *l.c.*, e per Lucca (dove già nel 776 siamo al metaplastico *amitana*), *ML*, vol. V, p. II, num. 162, a. 776 (v. Bianchi, *Arch. glott. it.*, X, 410 n); del resto, *de amitane*, *CDL*, num. 74 (a. -769).

aldia - diáne. Il sing. di questa voce quasi non ha occasione nelle carte, onde risulta ben prezioso il solo esempio (ablat. *aldiane -nem*) che ne offre il *CDL*, num. 41 (a. 771). Nel plurale[3] invece, essa ricorre in quasi tutti i diplomatari della regione meridionale e centrale, in parte colla sua schietta flessione in parte come metaplasma (acc. pl. *aldianas*)[4] : *aldiane* = *-nes* e *aldianis*, *DA*, 56, 58, 138, *-nes ML*, vol. IV, p. I, num. 65 (a. 767. Correggi però *aldionibus et aldiones* in *ald. et*

---

1. Forse già da un nomin. **Olivanus*. C'è anche *fara Libani*, Fara Olivana, *CDL* (a. 915. V. Mazzi, *Corogr. berg.* 246), ma non oso giudicarne.

2. Discuto in nota qualche caso singolare. Nel *RF*, num. 8 (a. 745), 30, 34, compare un *Lucanus* di cui non so decidere se sia il metaplasma di un *Luca -cáne*, o se continui il lat. *Lucanus*. In *MR*, I, 85 (a. 1018), si legge *Uganus*, nel quale, se non v'ha una lezione o scrizione errata per *Ugonus*, parrebbe di vedere il metaplasma di un *Huga -gáne* di tradizione gotica. *Columbanus* (cfr. anche dat. *Palumbano*, *RF*, num. 1194) e *Columba* ci si offrono insieme, quali nomin., in *HPM*, vol. I, num. 50 (a. 603; apogr. del sec. XIII), e rappresentano una tradizione ben diffusa, poichè anche il nome del santo compare nelle due forme (v. p. es. la vita scrittane da Jona, di cui in una delle precedenti note). Non improbabile certo che la doppia tradizione del nome dipenda da un antica flessione nom. *Columba* obl. *Columbáne*. Lo stesso dicasi di *Rosta* e *Rostani* (cfr. *Rostanus*, *MN*, vol. I, p. 293), adoperati promiscuamente in *HPM*, vol. I, num. 50 (a. 895. Asti).

3. Di *aldianis*, abl. dat., è difficile affermare, viste le condizioni generali della declinazione, se si riferisca a un nom. *aldianae* o a un nom. *aldianes*.

4. Occorre anche il tipo *aldiae -diarum*, p. es., in *CDL*, num. 454 (a. 914), 231 (a. 864), 553 (a. 938), *RF*, num. 183 (a. 806), ecc. Nè manca

aldianes; v. vol. V, p. II, num. 101), V, p. II, num. 532 (a. 836), *-nes -nibus*, *CDL*, num. 51 (a. 774), 80 (a. 806), 84 (a. 807; *proaldianes*), 162 (a. 847), 402 (a. 903), 389 (a. 901), ecc., *CDBe*, vol. II, col. 523-4 (a. 1026), *HPM*, vol. I, num. 32 (a. 874. Novalesa), 84 (a. 934. Acqui), 180 (a. 996. Vercelli), *AN*, num. 3, (a. 753; apogr.), *MR*, vol. I, num. 61 (a. 981), *CDP*, num. 52 (a. 969), *CDI*, aa. 921 e 929; *aldianas RF*, num. 276 (a. 831), 371 (a. 920), *ML*, vol. IV, p. I, num. 114 (a. 795), *CDL*, num. 377 (a. 898), 381 (*aldianabus*; a. 898), 403, 534, 535, 607, 760, ecc., *CDBe.*, II, col. 523-4, 537-8, (a. 1026), *HPM*, vol. I, num. 180 (a. 996. Vercelli), 256 (a. 1023. Novara), *AN*, num. 81 (a. 930), 87 (a. 945), 104.

avia -viáne nonna : gen. *aviani*, più volte in *CDL*, num. 236 (a. 865; apogr.).

domna-mnáne : nom. *domna* dat. *domnani*, tre volte in *CDL*, num. 401 (a. 902). Inoltre, c'e a Pavia una chiesa ancor oggi chiamata in linguaggio forbito *S. Giovanni Domnarum*, nome che popolarmente o è ridotto a *S. Giuvan Duná* o è tradotto per *S. Giuvan di don*. Ne' documenti la chiesa è pur detta *Domnarum* (*ecclesia s. J. quae nuncupatur Domnarum*, *CDL*, num. 576, a. 946), ma anche trovo *quae nuncupatur Domnan*, *CDL*, num. 507 (a. 924), *qui dicitur Domnam*, ib., num. 534 (a. 929). Il *-m* potrebbe qui stare erratamente per *-n* o fors' anche per *-ni*, ma in *domnan* si ode la schietta continuazione popolare di *donán* = *domnanes* o *-anum*.

femina -náne. Si legge *defendendi a femenanis* « difendere dalle femine », in un doc. del 1163 dell' abbazia di Morimondo inserto nel cartolario manoscritto di detta abbazia ch'è stato procurato da Celso Bonomi e si conserva alla Nazionale di Brera in Milano (*AE.*, XV, 36; v. p. 456, n. 161) [1].

monacha-cháne : *de monachane* 'delle monache' *CDP*, num. 167 (a. 1054; ma apogr. s. XII ex.).

---

il tipo *aldia -dionis*, di cui in una delle seguenti note : *aldiones CDL*, num. 215 (bis), *-dionibus* 347, e, con metaplasmo, *aldionabus* 361 *aldionas HPM*, vol. I, num. 256 (a. 1023. Novara), *aldionibus*, *ML*, vol. V, p. III, num. 1773 (a. 993).

1. L'esempio m'è cortesemente segnalato dal dotto studioso Signor Cons. dott. Gir. Biscaro, della Corte d'Appello di Milano.

scripta -ptáne. Si chiamavano *scriptanes* (nelle carte occorrono *scriptanes* accus., *scriptanibus*, *scriptanarum*) ne' doc. milanesi de' sec. XI e XII, delle « donne certamente religiose, perchè intervenivano alle funzioni ecclesiastiche, col resto del clero, ma che non abitavano ne' monisteri » e i cui nomi « erano scritti in alcuni cataloghi o brevi, onde furono chiamate *scriptanes* »; v. Giulini, *Memorie spettanti alla storia della città di Milano*, 2ª ediz., vol. II, pp. 193-4, III, 791.

tia -iáne zia. Siamo già al metaplastico *tiana* in *ML*, vol. V, p. II, num. 316 (a. 80[illegible]), *RF*, num. 285 (a. 843), 337 (a. 890), dove la voce è ripetuta ben quatro volte, plur. *ziane*, *CCaj.* (a. 1103), *Arch. glott. it.*, XVI, 27.

b. Nomi propri [1].

Africa -cáne: nom. *Africa* gen. *-cani*, *DR*, num. 36 (a. 1068).

Aha -háne: nom. *Aha* dat. *Ahani*, *CDL*, num. 214 (a. 861).

Aemilia -liáne: nom. e gen. *Immilia* gen. *Immiliani*, *CDP*, num. 100 (a. 1015).

Alda Auda Olda -dáne: nom. e acc. *Alda* gen. e dat. *Aldani CDL*, num. 607 (a. 955), 872 (a. 993), *f. Aldani*, *HPM*, vol. I, num. 341 (a. 1054. Novara), gen. *Aldani*, Parodi, *Arch. glott. it.*, XIV, 13; nom. *Auda* gen. dat. *Audane -ni*, *CDL*, num. 892 (a995); nom. *Olda* dat. *Oldanis*, *CDR*, num. 58 (a. 1100), 62 (a. 1101).

Amiza -záne: nom. *Amiza*, gen. *Amizani*, *DR*, num. 31 (a. 1062), 34 (a. 1068).

Antela -láne: *a sera Antelani*, *CDL*, num. 627 (a. 958).

Atola -láne: nom. e acc. *Atola* gen. *Atole*, gen. e dat. *Atolani*, *DR*, num. 25 (a. 1048), 50 (a. 1087).

Atta -ttáne nom. *Atta*, gen. e dat. *Attani -ne*, *CDL*, num. 784 (a. 978), 879 (a. 993), *corte Attani*, ib., num. 14 (a. 753; apogr.).

---

1. Ricordo in nota i fem. *Leudeberta* abl. *-tane*, e *Wilsinda* abl. *-dane* « ex genere Saxonorum », nelle *Vitae* di Jona ricordate qui addietro (v. gli Indici del Krusch), e l'abl. *Masane* in Paolo Diacono (v. Bruckner, o. c., 284 s. 'Masa').

Bassinia (Holder s. 'Bassiniācus') -niáne : *Gregorius de Baseniane*, *HPM*, vol. I, num. 88 (a. 940. Asti)[1].

Bella -lláne : *Martinus qui dicitur Bellani*, *CDP*, num. 101 (a. 1016), *nepotes Bellani*, *RF*, num. 1251 (a. 1094).

Bellaxia -xiáne : nom. *Bellaxia*, gen. e dat. *Bellaxiani*, *CDL*, num. 557 (a. 941).

Benedicta -ctáne : nom. *Benedicta*, gen. e dat. *Benedictani*, *CDL*, num. 557 (a. 941), gen. *-ctani*, num. 993 (a. 1000).

Berga -gane : forse *villa que dicitur Bergani*, *CDP*, num. 47 (a. 964), 115 (a. 1027), 184, e *Ursi Vergani*, *RF*, num. 1230, p. 265.

Berta -táne : nom. *Berta*, gen. dat. *Bertani*, gen. *Bertane*, *HPM*, vol. I, num. 191 (a. 999. Novara), 272 (a. 1028. Torino)[2], 273 (a. 1028. Pinerolo), 274 (a. 1028. Torino)[3], gen. *Bertá* e *Bertani* dat. *Bertäni*, *CDBe.*, II, col, 723-4 (a. 1081), *Johannis qui dicitur Bertani*, *CDP*, num. 104 (a. 1019), 127 (a. 1033), 171 (a. 1035), *Martino Bertanis*, ib. num. 154 (a. 1049).

Bertilla -ll- Bertiláne -ll- : nom. e gen. *Bertilla -ll- lle* gen. e dat. *Bertilani -ell-*, *CDL*, num, 735 (a. 972), 789 (a. 972) 682 (a. 964).

Bertillia -lliane : gen. *Bertilliani*, *CDL*, num. 764 (a. 975), ma il nome si confonde col precedente, come appare da

---

1. *Baseniane* può qui essere direttamente un nome proprio. Credo tuttavia che sarà più prudente vedervi un nome locale derivato dal nome proprio ([*terra de*] *Baseniane*). E il nome locale ci si offre spontaneo nel *Bassignana* di Alessandria.

2. Nello stesso doc. c'è anche *Bertam* che a me par di dover leggere *Bertani*, come qui indietro s. « Andrea » e s. « Bertillia » abbiamo visto un *-m* male letto per *-ni*, e come più altri analoghi casi s'incontreranno. Gli è che i trascrittori di pergamene, mal raccapezzandosi davanti a una forma in *-ani*, si trovavan portati a leggere senz' altro *-am*; e così lo stesso Gloria deve nell' errata correggere in *Ciciliani* un *Ciciliam* della sua trascrizione, e un *s. Livam* è corretto per *s. Livani* dal Philipon 238. Non che in qualche caso già l'originale possa avere *-m*, ma questo sarebbe in ogni modo molto insolito, e generalmente non andremo errati, quando, imbattendoci in un *f.* o *s. Bertam* ecc., leggeremo *-ni*. Cfr. del resto anche *s. Villam* = *s. Villani* (da *Villanus*) *RAL*, num. 106, e *Amicom* = *Amiconi* più in là a p. 231 n. 4.

3. Qui anche il nome locale *Salabertani Salib-* (= Salbertrand) *HPM*, vol. I, num. 277 (a. 1029), 304 (a. 1038. Susa).

nom. e gen. *Bertilla -lle*; gen. *Bertilliam* (l. *-ni*), *CDLod.*, num. 22 (a. 991).

Blanca -cáne : *da tercia Blancani*, *DR*, num. 34 (a. 1068), cioè « *d.t.* [terra] *B.* »[1], *homines qui dicuntur Blancani*, *AN*, num. 143 (a. 1038). E sarebbe assai prezioso, per la sua provenienza, il *f. Blancani*, del *CDT*, (v. Bianchi, *o.c*, 409), ove non insorgesse il dubbio accampato dallo stesso Bianchi e che trae forza appunto da ciò che *Blancani* sarebbe nelle carte toscane quasi l'unico esempio di un feminile così declinato[2].

Bona -náne : nom. *Bona*, gen. dat. *Bonani*, *CDL*, num. 883 (a. 994), *DR*, num. 56 (a. 1094), abl. *Bonane*, *DR*, 25, *Ursus de Bonane*, *CDI*, a. 932, *f. Bonani femina*, *HPM*, vol. I, num. 411 (a. 1089. Biella).

Bruna -náne : nom. *Bruna* e *s. Brunam* (l. *-ni*) *HPM*, vol. I, num. 282 (a. 1031. Biella).

Burga -gáne : nom. *Burga*, gen. abl. *Burgani*, *HPM*, vol. I, num. 68 (a. 910. Asti), *f. Burgani*, *DR*, num. 30 (a. 1062).

Caecilia -liáne : nom. e abl. *Cicilia*, gen. *Ciciliani*, (e *Ciciliam* = *-ni*), *CDP*, num. 58 (a. 972), *f. Geciliani*, *DR*, num. 41 (a. 1074).

---

1. Tali formule, di cui si son già visti più esempi, occorrono con somma frequenza in tutte le carte quando si tratti di descrivere i confini d'una proprietà. Nè v' ha nessun dubbio che il nome proprio vi stia al genitivo.

2. È però rinfiancato, nello stesso *CDT*, p. I (num. 65 ; a. 765. Chiusi) da *terra Blancani*, es. non so se sfuggito alla diligenza del Bianchi o da lui volutamente negletto. — Lo scambio di vocale su cui il Bianchi appoggia i suoi dubbi intorno a *Blancani*, è di quelli in cui gli editori di diplomi incorrono con una certa frequenza; così leggo *s. Ambroxiani* per *-oni* o *-uni* in *CDL*, num. 387, *AN*, num. 60, *s. Dominicani*, *DR*, num. 42 (si tratta di un testimonio), *s. Bonizani* per *-oni* o *-uni* nel *CDBe.*, vol. II, col. 525-6, e all' incontro *f. Vidalioni* per *-ani* ib. col. 565-6, ecc. Onde ben potrebbe darsi che anche nelle carte nostre qualche *-áni* stia per *-óni*. Quanto alle *ML* in ispeciale, noi però già vedevamo come il Bianchi avesse torto di dubitare di *Fridani*. — Del resto, per tornare a *Blancani*, c'è *Rolandus de Blancano*, *RF* num. 1067 (a. 1082), dove *Blancano* è potrebb' essere un errore per *Blancane* (obl. di *Blanca*) o anche rappresentare un np. *Blancanus* fondato su d'un aggettivo dipendente alla sua volta da un genit. fem. *Blancani* (cfr. *Contareni* e *Contarenus* più in là, s. « Guntari »).

Celsa -sáne : nom. *Celsa* gen., dat. e acc. *Celsani*, gen. *Celsanis*, *DR*, num. 48 (a. 1084), 58 (a. 1096).

Crescentia -tiáne : nom. *Grisencia* [1], gen. *Crisenciani*, *CDL*, num. 976 (a. 1000).

Christina -náne : nom. *Christina*, gen. *Cristinani*, *CDL*, num. 862 (a. 992), gen. *Cristinani*, *HPM*, vol. I, num. 228 (a. 1011. Novara), e sarà forse da leggere così pure il *Cristiani* dello stesso documento.

Clavennula -láne: nom. *Clavenola*, gen. *Clavenolanis -ll-*, *CDR*, num. 54 (a. 1092), gen. e abl. *Clavenolani*, *-nn-*, *DR*, num. 16 (a. 1034).

Crituna -náne : *a meridie via et Critunani*, *CDL*, num. 411 (a. 904).

Cumperga -gáne : *f. Cumperganis*, *DR*, num. 54 (a. 1092), 57 (a. 1094).

Dominica -cáne: nom. *Dominica*, gen. e dat. *Dominicani*, *DR*, num. 22 (a. 1041), *da tercia Dominicani*, *CDL*, num. 888 (a. 995).

Doda (*RF*, num. 1036) -dáne : *silva Dodani*, *HPM*, vol. I, num. 353 (a. 1062. Novara).

Domna -mnáne : *Uberti qd. Donnane*, *ML*, vol. V, p. III, num. 1815 (a. 1121) e si retrova forse nel pure metaplastico *Dumnana -ánam*, *CDB*, vol. V, num. 87 (a. 1136) [2].

Druxa -xáne : *Laurencius Druxani*, *CDR*, num. 178 (cfr. *Johannes Druxa*, ib.).

Eba -báne : *Ana f. Ebani*, *HPM*, vol. I, num. 248 (a. 1019. Genova).

Emma -mmáne : occorre più volte l'obl. *Emmani* (in una cogli errati *Eum- Einm-*) in *HPM*, vol. I, num. 133 (a. 969. Novara).

Ermiza -záne : nom. e abl. *Ermiza*, gen. *Ermizani*, *DR*, num. 32 (a. 1067).

Ficia -iáne (= *Officia*? Cfr. *Officia*, *ML*, vol. V, p. III,

---

1. Circa al *G-* di questa forma, v. s. « Crescentio » più in là, e cfr. *Grexencius* Arch. glott. it., XIV, 8.

2. Il np. *Donana* compare in *HPM*, vol. I, num. 463 (a. 1129. Novara). Sarà certo un metaplasma, ma non saprei dire se da *Domna Donna* o da *Dona* fem. del nome proprio *Dono* (Bruckner, 312).

num. 1415, e *Ficia*, *-ciae*, *RAL*, num. 304, *CDL*, num. 854) : *Joh. Fitiane -cia- CDBe.*, vol. II, col. 891-2, e 897-8 (a. 1117).

Flora -ráne : nom. *Florane*, *CDL*, num. 377 (a. 898).

Framiza -záne : *Marchisi Framizani*, *CDLod*, num. 128 (a. 1148).

Franca -cáne : nom. *Franca*, gen. *Francani*, *CDP*, num. 42 (a. 954) *f. Francani*, *HPM*, vol. I, num. 40 (a. 1085. Genova), *s. Francam* (l. *-ni*), Verci, St. d. Marca triv. e ver., I, doc. 4 (a, 954) [1].

Fraxia (= *Eufr-?*) -xiáne : nom. e dat. *Fraxia*, gen. *Fraxiani*, *DR*, num. 32 (a. 1067).

Fusca -scáne : *nepos Fuscani*, *CDI* (a. 932).

Gaiperga -gáne : *f. Gaipergani*, *CDI*, a. 932.

Galla -lláne : nom. *Galla*, gen. *Gallani*, *CDL*, num. 11 (a. 745). Si tratta di due diverse donne, la zia e la nipote.

Gaudentia -tiáne : *Johannes Gaudenzani*, *CDR*, num. 178.

Gausa -sáne : dat. *Gausani*, nel doc. 104 ap. Meyer (*o.c.*, p. 180), che lo toglie dal Troya (v. anche Förstemann, *Altd. Namenb.*, 2ª ed., s. GAUDA). L'esempio è notevole in quanto provenga dal mezzogiorno della penisola nostra.

Gaza -záne : gen. *Gazani*, v. Parodi, *Arch. glott. it.*, XIV, 13, *Petrus Ghazane ML*, vol. V, p. III, num. 1701 (a. 995).

Gisa -sáne : *valle Gisani*, *CDP*, num. 42 (a. 954) [cf. *Johannes de Gisa*, ib., num. 125, ecc.].

Georgia -giáne : *Martino qui dicitur Zorzani*, *CDP*, num. 72 (a. 988), due volte.

Gisla -sláne : nom. *Gisla*, gen. *Gisle* e *Gislani*, *CDL*, num. 766 (a. 975), abl. *Gislane*, num. 768 (a. 975), *Mafeus Gislani*, *CDR*, num. 178, e spetterà qui anche *da una parte Gixilani*, *CDR*, num. 62.

Grata -táne : nom. *Grada*, obl. *Gradane*, *CDL*, num. 11 (a. 745) [2].

---

1. N'è forse il diminutivo nel nl. *vallis Francolani* (e *Flang-*) *CDDLod.*, num. 32.

2. Io qui porrei anche il *Boniprandis et Grani iugalibus* di *HPM*, vol. I, num. 154 (a. 981. Asti), nel cui *Grani* vedrei un **Graani *Gra[d]ani*. La scomparsa del *-t-* si documenta ad Asti già un secolo prima col nome locale

Grima -máne : gen. *Grimani*, *CDL*, num. 215 (a. 861), *da istam Grimane* (= *d.i.* [terra] *G-*) *HPM*, vol. I, num. 194 (Novara).

Gunza -záne : nom. *Gunza*, gen. *Gunzane*, *CDL*, num. 106 (a. 824), *Johannes Gunzani*, *CDLod.*, num. 150 (a. 1153).

Higenza -záne: *terra Higenzani*, *CDL*, num. 833 (a. 987).

Ida -dáne (cfr. *Iddanne*, ap. Philipon, p. 205) : gen. *Ydanae*, *MR*, vol. I, p. 404 (a. 1296), che rappresenta forse un metaplastico *Idana* [1].

Imiza -záne : nom. *Imiza*, gen. e abl. *Imizani*, *CDLod.*, num. 42 (a. 1068).

Johanna -nnáne : acc. *Johannane*, *CDL*, num. 136 (a. 840), *gener Johannani*, *CDI*, a. 932, e fors'anche *Petrus de Janane*, ib., a. 933.

Justa -stáne : *Joh de Justane*, *CDI*, aa. 932, 933, 977.

Laeta -táne : dat. *Ledani*, *CDL*, num. 494 (a. 921).

Laurentia -tiáne : nom. *Laurencia*, gen. e dat. *Laurenciani*, *DR*, num. 23 (a. 1045).

Lida -dáne : forse *f. Lidani*, *RF*, num. 1124 (a. 1091).

Longa -gáne : *Franco Longani*, *RF*, num. 1167 (a. 1113).

Lucia -ciáne : *f. Luciane*, *HPM*, vol. I, num. 457 (a. 1123. Asti).

Lupa -páne : nom. *Lupa* e *Lupane*, gen. *Lupani*, abl. *Lupane* *CDL*, num. 215 (a. 861), 956 (a. 999); nom., acc. e abl. *Luba*, abl. *Lubane*, ib., num. 98 (a. 822), *casalis Lupani* (nome loc.), *CDLod.*, num. 32 (a. 1039), 35 (a. 1044), *CDBe.*, vol. II, col. 599-600, 613-4.

Magna -gnáne : *f. Magnani* *CDL*, num. 558 (a. 941), *Johannes de Magnane*, *CDI*, a. 932 [2].

Maria -riáne : nom. *Maria*, dat. *Marie*, gen. *Mariani*, *DR*, num. 16 (a. 1034) [3].

Paerno (oggi *Perno*) che, allato al tradizionale *Paterno*, si legge anch' esso in *HPM*, vol. I, num. 51 (a. 896).

1. Dico forse, in quanto l'*-ae* potrebbe rappresentare quell' *-e* che vediamo, p. es., anche nel gen. *Gunzane*, mentre solitamente il gen. è in *-ni*, da giudicarsi non diversamente dal *-ni* di genitivo de' masc. in *-o -onis*.

2. *Vico Magnani CDL*, num. 734 (a. 972), ed è forse da ragguagliarvi il *Vimagnani* e *Vicomagnano* di *CDLod.*, num. 72 (a. 1118).

3. *Archamariane*, *Arca Mariane -ni* è ne' docum. il nome di *Cameriano*

Martha -tháne : *Guidonis Martani* (= Guido di Marta?) *HPM*, vol. I, num. 138 (a. 972. Bobbio).

Martina (o -th-?) -náne : *Johannes Bonus Martinani*, *CDR*, num. 178.

Maura -ráne : *casale Maurani*, *CDL*, num. 892 (a. 995).

Megenza -záne : nom. *Megenza*, dat. *Meginze*, gen. *Megenzani*, *CDL*, num. 690 (a. 965).

Obiza -záne : nom. *Obiza*, gen. *Obizani*, *DR*, num. 16 (a. 1034).

*Passinga -gane : *f. Passingani*, *RF*, num. 1285.

Paula -láne : *casale Paulani*, *CDL*, num. 14 (a. 753).

Perenza -záne : *f. Perenzani*, *DR*, num. 45 (a. 1082).

Proba -báne : *f. Provani*, *RAL*, num. 72 (a. 1030).

Riheza -záne : nom. *Riheza*, gen. *Rihezanis*, *DR*, num. 52 (a. 1089). Dalla stessa base forse : *da meridie Rigezani*, Giulini, *o.c.*, VII, p. 58 (cfr. *Rigeza*, ib., p. 52), *Andream et Bonumannum qui dicuntur Rigizani*, *CDLod.*, num. 147 (a. 1153).

Rimiza -záne : *Johannis Rimizani*, *CDLod.*, num. 100 (a. 1138).

Roza -záne (v. Bruckner, 295 s « Roccia ») : *Fermosa que vocatur Rociames*, *MR*, vol. I, num. 41 (a. 964), « Formosa[1] ch'è chiamata di Roza ».

Tadola -láne : *vinea Tadolani*, *CDL*, num. 799 (a. 980).

Teveta -táne : nom. *Teveta*, acc. e gen. *Tevetani*, *CDL*, num. 692 (a. 966). Correggi poi in *Tevetane* il *Tevecate* dello stesso documento.

Una -náne : *castellum Unani*, *CDL*, num. 734 (a. 972); cf. il nome proprio *Una* in *ML*, vol. IV, p. I, num. 54 (a. 761).

Unia -niáne. È assai verosimilmente un metaplasma l'*Uniana* di *CDR*, num. 84 (cfr. *Unia* gen. *-ie*, ib., num. 83, 103).

(Novara) : v. *HPM*, vol. I, num. 414 (a. 1091. Novara), 426 (a. 1094. Novara). Merita poi menzione anche questo passo di *HPM*, vol. I, num. 450 (a. 1120 circa. Torino) : *Villa Mariana... et ecclesiam Sancte Marie in eadem villa sitam.*

1. *Fermoso -a* occorre frequente nelle carte italiane e certo vi s' ha da vedere « Formoso -a ». Cfr. lo sp. *hermoso*.

Ursa-sáne : gen. metaplastico *Orsanae*, *RF*, num. 1221 (data incerta).

Ursula-láne : abl. *Orsolane*, *CDP*, num. 15 (a. 874).

Warna-náne : nom. *Warna*, gen. e dat. *Warnani*, *CDL*, num. 993 (a. 1000).

Wida-dáne : nom. *Vuida*, dat. acc. *Vuidane*, *CDLod.*, num. 42 (a. 1068).

Willa-lláne (cf. *Guillo*, Bruckner, 321, e *Guilla*, *RF*, num. 1067) : *homines qui dicuntur Guillani*, *AN*, num. 181 (a. 1068).

Degli esempi posti in fila qui sopra qualcuno potrà non essere intieramente sicuro per le ragioni che si dicono a p. 222 n (per la errata sostituzione di *a* ad *o*, cfr. ancora *s. Gisani*, *CDL*, num. 372, dove *Gisani* è un testimonio) e per altre. Così per la possibilità che il nome in *-áni*, anzichè il genit. d'un fem. in *-a*, rappresenti quello d'un masc. in *-anus*. Per questa ragione anche non ho allegato esempi come *filia Clemenciani*, *CDL*, num. 819 o *Joannes Albani CDI*, a. 960 [1], potendosi avere in essi *Clemencianus* e *Albanus* piutosto che *Clemencia* e *Alba*. D'altra parte è forse da emendare in *Annane* il gen. *Annone* (nom. *Ana* fem.) di *CDL*, num. 628. Dico forse, perchè non mancano nelle carte (v. Philipon, p. 204 n.) le traccie di una flessione masc. [2] e fem. in *-a -óne*, e ne vedevamo un

---

1. Forse il dubbio era meno impellente per *Joannes Baffani CDI*, a. 960, *heredes Vibani DR*, num. 25. V. anche *Gerardus qd. Fralani*, *ML*, vol. V, p. III, num. 1820 (a. 1151), *Bruni Ubibane* « Bruno di Ubibana ? », *ib.*, num. 1819 (a. 1156).

2. Mascolino è il frequente *Wala* (cfr. la parentela piemontese *Guala*) che ha l'obliquo *Walone* in *CDL*, num. 619 (v. ancora num. 618, *CDBe.*, II col. 737-8, *HPM*, vol. I, num. 404, 399, *RF*, num. 310, 397, nella qual ultima raccolta però, il nom. suona *Gualo* num. 396, e v. il Bruckner, p. 316), ma il cui obliquo **Walane* è forse rappresentato dal metaplastico *Walanus* che s'incontra talvolta nelle carte (*nos Walano CDP*, num. 270). Un *Cona* gen. *Cononis* compare in *CDLod.*, num. 145, ed è inutile rammentare che è frequentissimo il nom. *Cono*. Nel gen. *Judoni* (bis) *CDL*, num. 724 (a. 970) abl. *Iudone HPM*, vol. I, num. 56 (a. 799. Novara), nell' abl. *Golione CDL*, num. 884 (a. 994), nel gen. *Sabbonis RF*, num. 683 (a. 1025), 1296, sarà da vedere un genit. analogico di *Juda Golia Sabba*, come è dovuto alla stessa

esempio qui indietro toccando della declinazione dell' appellativo *aldia* [1].

II. — *-O* [2] *ÓNE*.

La lista potrebbe qui farsi lunga all' infinito ove non prescindessimo degli appellativi e dai nomi propri d'origine germanica (del tipo di flessione *-o -on*) che, nel loro passaggio alle lingue romanze, s'adattarono al tipo flessionale latino *-o -óne*. Una parte di questi, aventi uno spiccato significato personale, non saranno però da considerare germanici che quanto al tema, chè la derivazione per *-io -ióne* accenna a una formazione dotta del latino medievale. Son questi i sostantivi *aldio*

---

spinta analogica il rapporto che corre in Lombardia tra i casati *Rusca* e *Rusconi*. Curioso è il caso offerto dal doc. 212 (a. 959. Asti) di *HPM*, vol. I. Qui si parla di una *terra Rozoni*, ma insieme, e sempre con evidente riferimento alla stessa persona, vi occorre *terra suprascripti Rozani* e *iam dicte Rozani*. Evidentemente qui c'e uno sbaglio e forse più d'uno, ma dove? Poichè la quistione si complica appunto per la circostanza che in carte della Liguria si trovi un *Roza* mascolino.

1. Il Bruckner, par. 106, allega di su quello stesso doc. del *CDL*, che a noi forniva l'es. *Warna -nane*, il gen. fem. *Warnoni*. Ma l'egregio germanista ha qui preso abbaglio, poichè questo *Warnoni* è un' altra persona, che tutto induce a ritenere mascolina. Nel *RF*, num. 144, c'è *Haleranam* (una sol volta) e insieme *Haleronam -runae* (e *-rona -runa* pure ai num. 148, 213). Se la prima forma non è un errore, essa andrebbe considerata come un metaplasma della flessione *-a -áne* e ci porterebbe di necessità a vedere nella seconda pure un metaplasma, ma della flessione *-a -óne*. E quest' ultimo (e così in *Stirona*, *RF*, num. 228, *Alderuna* e *Goderuna*, num. 1280, pp. 254, 255, *Auruna*, *CDL*, num. 374, a. 897) potrebbe ammettersi, anche supposto che *Haleranam* sia da emendare in *-onam* (v. però anche Bruckner, 301). — Tra i nomi locali, è notevole che *Cavandone* (Novara) appaja ne' doc. come *Caput de Anda*; v. *MN*, vol. II, Indici.

2. La quistione di sapere se si tratti di *Petrus Petronis* o di *Petro Petronis* ha una importanza in Francia, ma non ha motivo d'essere se posta in Italia, dove in *Petro* si ritrovarono ben presto e *Petru(s)* e *Petrō*. Solo i dialetti meridionali, che distinguono tra *-u* e *-ō*, potrebbero invitarci a un più attento esame della quistione. E infatti i cognomi *Russo*, *Fusco* accennano piuttosto a *Russu* ecc. che non a *Russō*. Ma giova tener conto che il tipo di flession classico visse sempre accanto all' altro e che le reciproche contaminazioni de' due tipi non potevano mancare. — Del resto, circa alla metafonesi nelle carte

-dione[1], *gastaldio -dióne*, *scario -rióne*, *sculdascio -sciòne*, *marchio -chione*, *mundio mundione*, che son rappresentati tutti, quali più quali meno, nelle carte medievali d'Italia. Qui basti l'avervi accennato. Onde le liste che ora seguono non conterranno che i pochi appellativi d'origine latina e i molti nomi propri d'origine latina e latino-cristiana[2].

a. Appellativi.

avo -vóne e avio -vióne: nom. *havoni*, *ML*, vol. V, p. II, num. 93 (a. 776), *avone*, nella apposizione di un genitivo, ib., num. 202 (a. 785), e v. ancora Bianchi, *o. c.*, 410 n.; *avioni*, pure nella appos. d'un gen., *ML*, vol. V, p. II, num. 755 (a. 861) *avioni -ne*, *CDL*, num. 31 (a. 766), plur. *aviones*, *HPM*, vol. I, num. 19 (a. 897. Novalesa), *avionibus*, *DA*, num. 91 (a. 1003).

---

meridionali, e poichè siam venuti per incidenza a toccarne, v' ha del vero in ciò che ne dice il de Bartolomaeis (*Arch. glott. it.*, XV, 252 sgg.; XVI, 11). Ma i fatti sono ben lungi dall' avere quelle proporzioni assolute che parrebbero risultare dalla esposizione dello studioso abruzzese. Poichè, p. es., da una parte non è infrequente *-etu* nel *CCav.* (*castanietum*, *quertietum*, num. 35, *cannietu et salicetu*, num. 47, *quertietu*, num. 50, *castanieto et nsetetu*, num. 53, 78, ecc. ecc.), e dall' altra parte ci sono esempi come *Rofrida* (num. 11). Anche qui dunque nessuna possibilità di conchiudere. Così come nulla è da inferire dal fatto che nelle carte di tutta Italia s'alternino al nomin. *-us* e *-o*.

1. Per *aldione* occorre qualche rara volta *aldiano*. Deve trattarsi della diretta influenza del feminile, il quale, come s'è visto, può anche declinarsi come *aldia -dione*.

2. Per i quali si tengano sempre presente gli elenchi del Philipon, pp. 223 (questo consacrato specialmente all' Italia), 224-5, che forse abbondano nell' ammettere materia romana. — Parecchi nomi naturalmente potrebbero venir considerati come d'origine germanica e così il Bruckner ritien tali *Amico*, *Caro*, *Lupo*, *Magno*, *Mauro*, *Donnolo*, *Romolo*, *Primo*, *Ponzo*, *Marco*, e altri. Se anche si possa ammettere che qualche volta abbia ragione, o meglio, che nel nome possan quà e là incontrarsi le due basi, penso tuttavia che in genere il Bruckner s'è lasciato trascinare dalla sua tesi. Per compenso ci regalerebbe egli (pag. 198) un *Benedicto -ctone*, ma nelle forme ridotte di *Becto -ctone*, *Necto* o (*Ni-*) *-ctone*, occorrente la prima una volta, la seconda numerose volte nel *RF*. Può darsi che la prima sia da accogliere, ma quanto alla seconda o

socro-cróne. E' certamente la base *socrone* [1] che si scorge nel gen. *consocrunii* abl. plur. *consocruniis* (= *consoceri -ris*) che si leggono in documenti napoletani (v. la citazion de' passi nel Gloss. che stà in fondo al vol. II, p. 2ª, dei *Monumenta ad Neapolitani Ducatus historiam pertinentia*). Circa al *-ius* di questo *consocrunius* si ricordi il pugl. *barbaneus* di cui a p. 215 n.

*veclo-clóne (= vetulo-lóne). « Nella nostra metropolitana chiamansi *veggiòn* e *veggionn* dieci vecchi e dieci vecchie, vestiti quelli da chierici, e queste da monache, i quali all' offertorio della messa capitolare offrono il pane e il vino rappresentando il popolo milanese nelle offerte che anticamente si solevano fare alla chiesa, e precedono il clero metropolitano nelle processioni, ecc. Il Du Cange fa memoria di questi nostri *Veggion* che veggonsi chiamati *Vegloni*, *Veglones*, *Vegioni* o *Senes*, e delle nostre *Veggionn* che si leggono da lui dette *Veglonae* e dal Giulini (VIII, 363), *Veglonessae* » (Cherubini, *Voc. mil.*, s. « veggión »). Circa al Giulini, v. ancora vol. I, 2ª ediz., p. 326-7, dove compajon le forme gen. *veglonum*, dat. *veglonibus*. — Non dubito di ravvisare in questo plurale il resto dell' antica flessione *-o -óne* [2].

---

sarà germanica o, se latina, rispecchierà un *Nitido -done* (cfr. l'it. *netto*). Il Br. s'appoggia al fatto che in un docum. (num. 509) la stessa persona si chiami *Nettonem* nel testo ma *Benedictus* nella firma. Sennonchè *Nettonem* dev' essere un soprannome come risulta dal num. 471 (*Benedictum qui pro nomine Nitto sproccus vocor*; *Benedicti qui et Nitto vocor*), e il fatto che il soprannome possa da solo rappresentare il nome non è senza esempi.

1. Questo **socrone*, o almeno **socerone*, appar chiaro nel côrso *sučerǫ́ni* suocero. Il Guarnerio (*Arch. glott. it.*, XIV, 191) vi vedrebbe veramente una voce originariamente diminutiva. Sennonchè in un tal nome la ragion del diminutivo non risulta chiara, a meno non si ritenga che nell' *-ǫ́ni* abbia una mano *babǫ́ni* nonno. Ma e qui avremo realmente un diminutivo o non piuttosto vi riconosceremo, a ciò confortati dall' a. sardo *aioni*, dal nap. *vavone* ecc., l'obliquo della flessione *-o -óne*, flessione estesa poi a *mammǫ́ni* nonna? Certo « avone » poteva farsi valere in Corsica come s'è fatto valere nel *babbone* (e quindi *mammone*) d'altre parti d'Italia (v. Tappolet, *Rom. Verwn.*, pag. 74).

2. Come nel mil. *veǧána*, vecchiaccia, è da vedersi il metaplasma dell' obliquo di **vecla -cláne* (cfr. sing. *veǧa* pl. *-ǧáṅ*, sost., nella Mesolcina).

b. Nomi propri.

Adamo -móne[1] : *f. Adammonis*, *RF*, num. 826, 1069 (a. 1082-3), *terra Adammonis*, ib., num. 733.

Aemilio -lióne[2] : *manus Melione*, *AN*, num. 17 (a. 800), *da mane Melioni*, *HPM*, vol. I, num. 145 (a. 976, Novara).

Albino -nóne : *f. Albinoni*, *CDL*, num. 49 (a. 773), 665 (a. 962).

Amandulo -lóne : nom. *Amandolo*, gen. e dat. *Amandoloni*, *HPM*, vol. I, num. 5 (a. 886. Asti).

Amato[3] -tóne : nom. *Amato*, gen. *Amatonis*, acc. *Amatonem*, *RF*, num. 498 (a. 1014), 593, 625 (a. 1012), 724, 747, 751 (a. 1040), ecc.

Ambrosio -sióne : nom. *Ambrosius*, dat. e gen. *Ambrosioni* abl. *Ambrosione*, *CDL* num. 136 (a. 840), 149 (a. 843), 180, 484 (a. 919), ecc., *CDBe.*, vol. II, col. 647-8, *CDLod.*, num. 151 (a. 1153), *HPM*, vol. I, num. 119 (a. 963. Vigevano), 145 (a. 976. Novara), *CDP*, num. 53 (a. 969).

Amico -cóne : nom. *Amico Amicus*[4], gen. *Amiconis -ni*, dat. *Amiconi*, acc. *Amiconem*, abl. *Amicone*, *RS*, num. 193 (a. 1013), 194, 210 (a. 993), *RF*, num. 373 (a. 940), 381, 388, 458

---

1. *Adamo* o-*mus* in realtà non ni è occorso mai, bensì il gen. *Adami -mmi*. Il nominativo è solitamente *Adam*, assai più raramente *Ada*. Nel *RF* è frequente il gen. *Adae* già noto al latino.—Di altri metaplasmi, v. s. « Johanno » e « Victoro ». Curiosi sono questi : gen. *Feluni* (e fors' anche gen. *Filoni*, *ML*, vol. IV, p. I, num. 65, a. 767) *CCav.*, num. 26 (a. 825), e *f. Cresconis* *RF*, num. 1030 (a. 1077) *s. Criscioni*, *CDT*, p. II, num. 74 (a. 807). Il primo è dal noto nominativo *Fele* = *Felix*, Ascoli *Arch. glott. it.*, II, 435, che occorre ne' doc. declinato per lo più come *Fele -lis*, e il secondo pure dal nom *Crescens* (cfr. il tosc. *Crescio* ; e nom. *Crescio*, *RF*, num. 956, a. 1092, gen. *Crescii*, *Crisci*, *CDT*, p. II, num. 81, a. 809; 89, a. 812, *RF*, num. 931, a. 1062).

2. Potrebbe anche trattarsi di *Melio* ; v. Holder, *Alt-celt. Sprachschatz*, s. « Mēlius ».

3. *Amato* poteva fors' anche rappresentare il nom. *Amator*, se non è per errore che nel *CDT*, num. 86, al nom. *Amato* corrisponda *s. Amatori*, e che in *RF*, num. 593, all' *Amatonis* della firma corrisponda nel testo *Amatorem*.

4. Nom. *Amicom*, *HPM*, vol. I, num. 305 (a. 1039. Asti), che però leggeremo *Amiconi* (cf. nom. *Opizoni* e *Liuzoni* ib. num. 252, 339).

479, 590, 615 (a. 1011), 736, 720 (a. 1037), 1050, *CCav.* num. 421 (a. 990), *terra Amigoni*, *CDL*, num. 751, col. 1311, (a. 974)[1].

Atilio -lióne : *f. Atelioni, -ti-*, *CDL*, num. 933 (a. 997), *HPM*, vol. I, num. 139 (a. 973, Asti).

Angelo -lóne : *campo dicitur de Angelone*, *CDL*, num. 845 (a. 988), e fors' anche *Agnellone*, ib., num. 478 (a. 918).

*Anticio -cióne[2] : *Leonis de Anticione*, *RF*, num. 646 (a. 1028).

Arvio -vióne[3] : *f. Arvioni*, *CDBe*, col. 443-4 (a. 1005).

*Aucello -llóne : *f. Uccellonis*, *RF*, 1194 (a. 1104).

Auso -sóne : *s. Ausoni -nis*, *CDT*, p. II, num. 36 (a. 793), 89 (a 812), *RF*, num. 1280, p. 267.

*Ausulo -lóne : gen. *Ausuli*, dat. *Ausuloni*, *ML*, vol. V, p. II, num. 102 (a. 767).

Baroncio -cióne : nom *Baroncius -cio*, gen. *Baroncioni*, *ML*, vol. IV, p. I, num. 61 (a. 765), Bianchi p. 367, *RAL*, num. 137 (a. 1049), *CDL*, num. 866 (a. 992).

Barucio -cióne : nom. *Barucio*, gen. *Barucioni*, *ML*, vol. IV, p. I, num. 39 (a. 737), e Bianchi, p. 367.

Beato -tóne : *s. Biadoni*, *CDL*, num. 869 (a. 992), 899 (a. 995).

Bello -llóne : nom. *Bellone*, gen. *Belloni*, *-nis*, *ML*, vol. IV, p. II, num. 91 (a. 1049), ib., App., num. 91 (a. 1099), 106 (a. 1164), vol. V, p. III, num. 1813 (a. 1121), 1816 (a. 1123), 1825 (a. 1177), *RAL*, num. 207 (a. 1068), 270 (a. 1077), *RF*, num. 1098 (a. 1081), 1280 (p. 268), Giulini, p. 78 (a. 1098).

Blandino -nóne : *Tribunus Blandinoni*, *CDP*, num. 4 (a. 673 ; apogr. saec. x).

Bono -nóne : nom. *Bono* e *Bonone*, dat. e gen. *Bononi*, acc. *Bonus* e *Bonone*, *ML*, vol. IV, p. II, num. 81 (a. 1000), *CDT*, p. II, num. 64 (a. 804; *Bunoni*), *RAL*, num. 158 (a. 1056), *CDL*, num. 291 (a. 879), 446 (a. 912), 597, ecc., *HPM*,

---

1. Curioso *Amisone -nis*, *CDBe.*, vol. II, col. 597-8, 901-2, se da esso già traluce il moderno *amis* (*Romania*, XXIX, 546 sgg.).

2. V. Flechia, *Di alcune forme*, ecc. p. 40.

3. V. Holder s. « Arvius ».

vol. I, num. 129 (a. 967. Novara), 401 (a. 1085. Genova), *CDP*, num. 52 (a. 969), *CDR*, num. 61 (a. 1101). Si emendi poi in *Bononi* il frequente *Bonom* di *CDLod.*, num. 141.

Bonio (*RF*, num. 1280, p. 267, *ML*, vol. V, p. III, num. 1309, a. 945)-nióne : *s. Bonionis*. *RF*, num. 769 (a. 1043).

Brutio-tióne : gen. *Bruzonis*, acc. *Bruzonem*, *RF*, num. 783 e 784 (a. 1046).

Caballio -llióne : *s. Cavallioni.*, *CDLod.*, num. 128 (a. 1148).

Caelio -lióne : gen. *Cellionis*, *RF*, num. 854 (a. 1055).

Calvo (cfr. nom. *Calvus*, *RF*, num. 1177) -vóne : *f. Calvonis*, *RF*, num. 732 (a. 1030-31).

Caesario -rióne : *a capite Caesarionis*, *RF*, num. 597 (a. 1043).

Carentio -tióne : *s. Carentionis -cio- -zo- CDLod.*, num. 69 (a. 1117), 129, 130 (a. 1140) [1].

Caro-róne : *s.* e *f. Caronis*, *RF*, num. 457 (a. 1018), 507, 654 (a. 1011), abl. *Carone*, ib., num. 1115 (a. 1088), gen. *Caronis* e *Cari*, *ML*, vol. IV, p. II, App., num. 110 (a. 1179), 113 (a. 1181).

Caruncio -cióne : *f. Caruncionis*, *RF*, num. 630 (a. 1012).

Casto-stóne : nom. *Casto*, gen. *Castonis*, *RF*, num. 736, (a. 1034-5).

Catulo -lóne : *f. Cadolonis*, *CDI*, a. 1017 (cfr. *Cadulus*, ib., a. 1102).

Celso-sóne : nom. *Celso* e *Celsus*, gen. *Celsoni*, dat. *Celsoni*, acc. *Celsonem*, *RF*, num. 119 (a. 778), *CDL*, num. 133 (a. 839), 291 (a. 879), 376 (a. 898), 450 (a. 912), 674 (a. 963), 839, (a. 997), *CDBe.*, vol. II, col. 595-6 (a. 1039), 637-8 (a. 1051), *HPM*, vol. I, num. 21 (a. 836. Asti), 242 (a. 1017. Asti).

Cinctio -ctióne : *f. Cintioni*, *CCav.*, num. 41 (a. 855).

Civicio -cióne : *in Civicioni -nis*, *HPM*, vol. I, num. 110 (a. 959. Asti). È un nome locale, davanti al genit. è quindi da sottintendere un sostantivo reggente.

---

1. Anche *s. Caranzonis* e il metaplastico nom. *Caranzònus*, RF, num. 1047 (a. 1080)? Per il nome stesso, cfr. poi il cognome pavese *Carenzio* e *Sca-*.

Clavennulo -lóne[1]; *s. Clavenoloni, DR,* num. 44 (a. 1081).

Clementio -tióne : *f. Clemencioni, CDL,* num. 817 (a. 983).

Concesso -ssóne . *s. Concessoni, CDL,* num. 861 (a. 992).

Constantio -tióne : *a sera Cónstancioni, CDL,* num. 433 (a. 907), *s. Constancioni,* ib., num. 708 (a. 968).

Corvio -vióne : *f. Corvionis, RF,* num. 1210 (a. 1096).

Corvo -vóne : gen. *Corbonis,* acc. *Corbonem, RF,* num. 783, 784 (a. 1046), 856, 1008 (a. 1073), (*ego Corbo,* ib. 928).

Crescentio -tióne : nom. *Grixencius, Crisentius,* abl. *Crisentio,* gen. *Gre-* e *Cresencioni, CDL,* num. 131 (a. 837), 421 (a. 906), *DR,* num. 32 (a. 1067), *s.* e *f. Crescentionis, RF,* num. 418 (a. 1003), 906 (a. 1060).

Crispio -spióne : *s. Crispionem, CDLod.,* num. 41 (a. 1065).

Damiano -nóne : *f. Damianoni, CDL,* num. 650 (a. 961-2).

Datio -tióne : *f. Dationi, AN,* num. 27 (a. 826).

Dato -tóne[2] : nom. *Dato,* gen. *Datonis,* acc. *Datonem, RF,* 499 (a. 1014), 720 (a. 1037), 734, 914, 921, 1256 (a. 1093), ecc., gen. dat. *Dadoni, HPM,* vol. I, num. 418 (a. 1092), e fors' anche *ML,* vol. V, p. II, num. 828 (a. 873), *RAL,* num. 61 (a. 936).

Decimo -móne : *Thedaldi Decinoni* (l. *-moni* ?), *AN,* num. 117 (a. 1089).

Dominico -cóne : nom. *Dominicus,* gen. *Dominiconi,* acc. *Dominicone, CDL,* num. 98 (a. 822), 161 (a. 847), 171 (a. 851), 229 (a. 864), 487 (a. 919), 6c3 (a. 953), 707 (a. 968), ecc., *HPM,* vol. I, num. 56 (a. 899. Novara), 135 (a. 970, ib.), 106 (a. 955. Asti), *Martini Dominiconi, AN,* num. 106 (a. 1011), *Dominicus Mengoni, CDP,* num. 7 (a. 829), *s. Minconis, RF,* num. 92 (a. 775).

---

1. V. il suo corrispettivo feminile qui indietro s. « Clavennula ». Tanto il maschio che la femina compajono in documenti chiavennaschi. E di Bellagio è la signora *Bellaxia* di cui a suo luogo.

2. In *RF,* num. 736 (a. 1034-5), il gen. *Datonis* corrisponde al nom *Deo datus.*

Domino -nóne : nom. *Dominus -no*, gen. *Domini* e *Dominoni*, *CDL*, num. 773 (a. 976), 813 (a. 983), 817 (a. 983), 862 (a. 992), 873 (a. 993), *DR*, num. 20 (a. 1039), *f. Donnoni*, *CDL*, num. 932 (a. 997).

Domnulo -lóne : *s. Donnoloni*, *CDL*, num. 196 (a. 856).

Donato -tóne : gen. *Donadoni*, dat. *Donatone*, *CDL*, num. 142 (a. 841), 207 (a. 859).

Dulcio -cióne : *f. Dulcioni*, *CDLod.*, num. 54 (a. 1106).

Fabario -rione : *Martini Fabaronis*, *RF*, num. 440 (a. 999).

Faustino -nóne : nom. *Faustinus*, gen. *Faustinoni*, acc. *Faustinone*, *CDL*, num. 83 (a. 807), 206 (a. 859), 423 (a. 907).

Februario -rióne : *s. Februarioni*, *HPM*, vol. I, num. 70 (a. 911. Asti).

Fessucio (cfr. il nome proprio *Fessus* ap. Verci, Storia d. Marca Triv. e Veron. I, doc. 14) -cione : acc. *Fessuccione*, *CDT*, p. I, num. 70 (a. 768).

Firmo -móne : nom. *Fermus*, gen. *Fermoni*, *CDT*, p. II, num. 6 (a. 775).

Florentio -tióne : *s. Florentioni*, *CDL*, num. 19 (a. 741), *per Florentione*, ib., num. 53 (a. 774).

Fusco -scóne : gen. *Fusconis -ni* abl. *Fuscone* acc. *Fusconem*, *RF*, num. 514 (a. 1018), 698, 763, 765, 853, 1018 (*Fosconis*; a. 1075), 1051, 1311, ecc., *CDB*, vol. III, num. 71 (a. 1148), 72, V, num. 61 (a. 1114), 96, *CDP*, num. 79 (a. 999), 82 (a. 1005).

Gallo -llóne: *Petrus Gallone*, *ML*, vol. V, p. III, num. 1778 (a. 1001). [In assai più tarda età e in contraddizione con quanto è detto a p. 205, gli Statuti di Bormio offrono *sanctum Gallonum*, *sancto Gallone*. Si sente qui l'influenza del *Gallo -llonis* della Rezia ; v. p. 205 n.].

Gaudentio -tióne : nom. *Gaudentius -cius*, gen. e dat. *Gaudentioni -cio-*, acc. *Gaudencione*, *CDL*, num. 83, 146 (a. 842) 325 (a. 884), 613 (a. 956), 866 (a. 992), 869 (a. 992), 956 (a. 999), ecc., *HPM*, vol. I, num. 102 (a. 953. Novara), ecc., *CDR*, num. 184, *s. Gaudenzoni* e *Godenzonis*, *DR*, num. 42 (a. 1076), 56 (a. 1094).

Germano -nóne : nom. *Germano*, gen. *Germanoni*, abl. *Germanone*, *HPM*, vol. I, num. 69 (a. 910. Asti), 94 (a. 945. Asti).

Georgio -gióne : gen. *Geo- Giorgioni -ne*, *CDL*, num. 60 (a. 785), 206 (a. 859), *HPM*, vol. I, num. 23 (a. 861. Asti), 44 (a. 886. Asti).

Giso -sóne : nom. *Gisus* e *Giso*, gen. dat. *Gisoni*, acc. *Gisonem -ne*, *CDL*, num. 207 (a. 859), *RF*, num. 359 (a. 953), 573 (a. 1032), ecc., *CDBe.*, vol. II, col. 945-6 (a. 1130. *Gesone*), *CDP*, num. 29.

Gratio -tióne : gen. *Grazo* e *Grazonis*, *RF*, num. 1113 (a. 1085).

Grato -tóne : nom. *Gratus*, obl. *Gradone*, *CDL*, num. 39 (a. 769).

Gregorio -rióne : gen. *Grigorioni CDL*, num. 325 (a. 884), 557 (a. 941).

Honorato -tóne : *f. Onoradoni*, *CDL*, num. 390 (a. 901).

Helleno : (cfr. nom. *Elenus*, *RF*, num. 1280, p. 258) -nóne [1] : nom. *Helleno*, dat. *Hellenoni*, acc. *Hellenone*, *CDL*, num. 206 (a. 859).

Infantio -tióne : nom. *Fanzone*, *DA*, num. 293 (a. 1110 circa).

*Infanto -tóne [2] : *terra Fantonis*, ecc., *HPM*, vol. I, num. 404 e 419 (aa. 1086, 1092. Novara), 435 (a. 1098. Biella), *s. Fantoni*, *RAL*, num. 263 (a. 1076).

Jobo -bóne [3] : *terra Jobonis*, *RF*, num. 403 (a. 986), 416 (a. 998), ecc., *s. Joboni*, *CCav.*, num. 421 (a. 990).

Johanno -nnóne [4] : *s. Johannoni*, *CDL*, num. 357 (a. 892); *f. Johannoni*, *CDLod.*, num. 143 (a. 1151).

Joviano -nóne : *s. Jobianoni*, *DR*, 13 (a. 1017), 22 (a. 1041).

Julio -lióne : *f. Julioni*, *CDL*, num. 692 (a. 966).

Justo-stóne : nom. *Justus*, gen. *Justoni -nis*, abl. *Justoni*, *CDL*, num. 560 (a. 941), 787 (a. 978), 813 (a. 983), 817 (a. 983), 863 (a. 992), 873 (a. 993), *HPM*, vol. I, num. 210

---

1. V. Bruckner, p. 267.

2. Anche qui si postula *Infanto* senza che un tal nom. realmente occorra, e senza che in fondo ve ne sia bisogno.

3. Cfr. nom. *Jobo RF*, num. 402 ; e vi si tratterà di *Job* come nel ven. *Giopo*.

4. Cfr. *Joanno* (ter), *HPM*, vol. I, num. 421 (a. 1902. Asti), *Juannus*, *CDT*, num. 89 (a. 812), e *Zannum* ap. Verci, *o. c.*, I, doc. 13.

(a. 1006. Novara), *DR*, num. 24 (a 1047), *ML*, vol. V, p. II, num. 24 (a. 739).

Laeto -tóne : nom. *Lae- Leto -tus* gen. *Lae- Letonis -ni -tuni -doni*, acc. *Ledo*, dat. *Ledoni*, abl. *Laetone*, *CDL*, num. 54 (a. 776), 635 (a. 960), 809 (a. 982), *HPM*, vol. I, num. 77 e 204 (aa. 927, 1003. Asti), *MR*, vol. II, num. 60 (a. 1137), *RF*, num. 398 (a. 981), 437, 458, 575, 577, 682, 745, 754, 800, 866, 873, 1046, 1060 (a. 1081), ecc.

Lancio -cióne (Holder) : nom. *Lancius*, gen. *Lancionis*, acc. *Lancione*, *HPM*, vol. I, num. 45 (a. 887. Asti), *f. Lanzoni*, *RF*, num. 1253.

Lato -tóne : *frater Latonis*, *RF*, num. 647 (a. 1030).

Laurentio -tióne : nom. *Laurencio -tius*, gen. *Laurencionis -ni*, dat. *Laurencioni*, acc. *Laurencio*, *Laurencionem*, abl. *Laurencione*, *CDL*, num. 186 (a. 854), 478 (a. 918), 519 (a. 926), 540 (a. 931), 819 (a. 983), 866 (a. 992), ecc. ecc., gen. *Lorenzonis -ni*, *DR*, num. 56 (a. 1094), 48 (a. 1084), *CDR*, num. 61 (a. 1101). Qui andrà anche *f. Renzonis -ni*, *CDBe.*, vol. II, col. 691-2 (a. 1073), *CDLod.*, num. 69 (a. 1117); cfr. *f. Rencii*, *AN*, num. 161.

Laurio -rióne : *f. Laurionis*, *RF*, num. 67 (a. 766).

Lazaro -róne : nom. *Lazaro* e *Lazarus*, gen. *Lazaroni -tz-* *CDL*, num. 196 (a. 856), 532 (a. 929), 533 (a. 929), 551 (a. 938), 565 (a. 941), 624 (a. 957), 778 (a. 977), ecc., Giulini, p. 94 (a. 1130), *CDBe.*, vol. II, col. 503-4 (a. 1021), 591-2 (a. 1036), 619-20 (a. 1045), 945-6 (a. 1130).

Liminio -nióne [1] : gen. *Li- Leminoni*, *CDL*, num. 149 (a. 843) [abl. *Liminius*, ib.].

Longicio -cióne [2] : *f. Longizonis*, *RF*, num. 943 (a. 1065) [cfr. *de Longizo*, ib., num. 971].

Longo -góne : gen. *Longoni*, *RF*, num. 1267 (a. 1102), 1297, *de Longono* in Verci, *o. c.*, vol. I, doc. 14 (a. 1138).

Lucido -dóne : *s. Lucedoni*, *HPM*, vol. I, num. 16 (a. 812. Asti) [cfr. *Lucido -xedo*, ib., num. 417 (a. 1092. Ventimiglia)].

Lucio -cióne : nom. *Lucius*, obl. *Luciuni -ne*, *CDL*, num. 73.

---

1. V. Holder s. « Liminius ».
2. Cfr. *Clarizam*, *RF*, num. 975.

Lupicino -nóne (cfr. *Lupicinus*, *AN*, num. 56) : *s. Lupecinon*, *HPM*, vol. II, num. 9 (a. 730. Novara)[1].

Lupo -póne (v. Meyer-Lübke, *Altport. Personnenamen*, p. 65) : nom. *Lupus Lupo Lo-*, gen. *Luponis* e *Luponi -puni Lo-*, dat. *Luponi*, acc. *Luponem*, abl. *Lupone -pune*, *ML*, vol. V, p. II, num. 18 (a. 736), 534 (a. 837), 626 (a. 845), *CDT*, p. I, num. 31 (a. 739), p. II, num. 3 (a. 775), 36 (a. 793), 34 (a. 792), *DA*, num. 48 (a. 881), 73 (a. 967), 80 (a. 996), 114 (a. 1021), 147 (a. 1031), *RF*, num. 3 (a. 718), 18 (a. 751), 50 (a. 762), 63 (a. 764), 166, 167, 191, 204, 205, 217, 221, 388, 453, 456, 674, 794, 859, 866, 1003 (a. 1072), ecc. ecc., *CDB*, vol. I, num. 61 (a. 1188), 71 (a. 1202), 78 (a. 1210), 94 (a. 1228), vol. II, num. 14 (a. 1234), vol. III, num. 94 (a. 1164), 219 (a. 1228), vol. V, num. 28 (a. 1099), 78 (a. 1130), 84 (a. 1135), 87 (a. 1136), *CDI* a. 847, *CDL*, num. 51 (a. 774), 72 (a. 800), 81 (a. 806), 83, 85 (a. 810 circa), ecc. ecc., *AN*, num. 28 (a. 827), 48 (a. 885), 51 (a. 890), gen. *Lobo* e *Loboni Lu- Lobuni*[2], *CDL*, num. 64 (a. 792), 142 (a. 841), *HPM*, vol. I, num. 22 e 70 (a. 792, 841. Asti), gen. *Luvoni*, abl. *Lovone*, *CDL*, num. 815 (a. 983), *HPM*, vol. I, num. 22 (a. 840. Asti), *Monte Lovone*, nome locale (oggi *Mondugone*[3]), *CDLod.*, num. 124 (a. 1147).

Maccio -ccióne[4] : *s. Mazonis -ni*, *RF*, num. 170 (a. 801), 172 (a. 796), *HPM*, vol. I, num. 401 (a. 1085. Genova), *Albertus* e *Guidus Mazone*, *MR*, vol. II, num. 81 (a. 1187).

Maco -cóne : *s. Maconis*, *RF*, num. 868, *vico Maconi*, *CDLod.*, num. 2 (a. 761).

Magno -gnóne : nom. *Magnus*, gen. *Magnoni -nis*, *CDL*, num. 222 (a. 862), 396 (a. 901), 597 (a. 951), 809 (a. 982), *RF*, num. 38 (a. 757), gen. *Mangnuni CCav.* (v. *Arch. glott. it.*, XV, 261).

---

1. Il Bruckner, p. 188, fà un lungo ragionamento intorno a *Lupecinon*, basandosi appunto sulla desinenza *-on*. Essa è tutt' altro che infrequente al posto di *-óni -óne*, nè credo occorra vedervi una flessione longobardica. Analogamente c'è *-dn* per *-dne*[*s*], e v. qui indietro, p. 219.

2. Il Philipon, p. 224, muove per *Lob-* da un **Lobus -boni*.

3. Per il *g*, cfr. il nome locale ferrar. *Cantalóg* Cantalupo.

4. Potrebbe trattarsi anche di *Mattio -ttione*, e al postutto anche di *Matthaeo -tthaeone*.

Maio -ióne[1] : nom. *Maione*, gen. *Maionis -ioni -ne -iuni*, dat. *-ione*, acc. *-ionem*, *CCav.*, num. 2 (a. 798), 6 (a. 816), 18 (a. 837), 36 (a. 853), *RF*, num. 735, 1060 (a. 1081), *ML*, vol. V, p. III, num. 1708 (a. 996), 1714 (a. 997), [*ego Maio*, *CCav.*, num. 4, a. 801].

Mancio -cióne (Holder s. « Mancius ») : *f. Mancioni*, *ML*, vol. IV, p. II, num. 117 (a. 770).

Manso -sóne : dat. *Mansoni*, *CCav.*, num. 167 (a. 940), 208 (a. 960).

Marcio -cióne[2] : *f. Marcioni*, *ML*, vol. V, p. II, num. 201 (a. 785), *s. Martionis*, *RF*, num. 222 (a. 816).

Marco -cóne : nom. *Marcus*, gen. *Marconis -ni*, dat. *Marconi*, abl. *Marcone*, *CDL*, num. 877 (a. 993), *CDLod.*, num. 42 (a. 1068), *HPM*, vol. I, num. 69 (a. 910. Asti), *CDP*, num. 7 (a. 829), *RF*, num. 686 (a. 1033), 873, 1313 (a. 1104), *CDB*, vol. III, num. 148 (a. 1187).

Marino -nóne : gen. *Marini* e *Marinoni*, *CDL*, num. 433 (a. 909), 793 (a. 979), 869 (a. 992).

Mario -rióne : *s. Marionis*, *RF*, num. 42 (a. 760), *CDB*, vol. III, num. 222 (a. 1229), *f. Marrioni*, *ML*, vol. IV, p. I, num. 54 (a. 761).

Martino -nóne : nom. *Martino* e *Martinone*, gen. *Martinoni -nis -ne*, acc. *Martinone*, abl. *Martinone*, *CDL*, num. 407 (a. 903), 563 (a. 941), 497 (a. 922), 685 (a. 964), 874 (a. 993), 881 (a. 994), 900 (a. 995), 956 (a. 999), *CDBe.*, vol. II, col. 945-6 (a. 1118), *DR*, num. 20 (a. 1039), *CDLod.*, num. 85 (a. 1125), *HPM*, vol. I, num. 271 (a. 1028. Novara), 99 e 188 (aa. 949, 998. Asti), *Azo Martinonus*, Giulini, pag. 93 (a. 1130).

Maurico (Bruckner 284 s. « Mauricus ») -cóne : *f. Moriconi*, *RAL*, num. 262 (a. 1076).

Maurilio -lióne : *casale Maurelioni*, *CDL*, num. 14 (a. 753).

Mauritio -tióne : nom. *Mauriccius*, dat. *Mauricciuni*, *CDT*, p. I, num. 24 (a. 730), p. II, num. 3 (a. 775), *s. Mauricioni*, *ML*, vol. V, p. II, num. 4 (a. 713), *CDL*, num. 557 (a. 941).

---

1. V. Holder s. « Maius ».
2. Si può anche pensare a *Martio -tione*.

Mauro -róne : gen. *Mauroni -nis*, acc. *Mauronem*, abl. *Maurone*, *RF*, num. 12 (a. 747), 44 (a. 761), *ML*, vol. V, p. II, num. 167 (a. 777), 270 (a. 798), *CDT*, num. 36 (a. 793), *RAL*, num. 180 e 181 (a. 1062. *ego Morone*), *CCav.* num. 167 (a. 940), 208 (a. 960), *CDL*, num. 472 (a. 917), 561 (a. 941), 578 (a. 946), Giulini, p. 72 (a. 1093), *CDLod.*, num. 26 (a. 1000), 37 (a. 1051), *HPM*, vol. I, num. 419 (a. 1092. Novara), *MN*, pp. 156, 157, *AN*, num. 125 (a. 1029), *s. Moronis HPM*, vol. I, num. 364 (a. 1069. Novara).

Maximo -móne : gen. *Masimoni*[1], *HPM*, vol. I, num. 430 (a. 1095. Novara).

Muliano -nóne (v. Olivieri, *Studi glott. it.*, III, 88 s. « Mulius ») : uno stesso luogo è chiamato *in Molianis* e *in Molianoni*, *HPM*, vol. I, num. 110 (a. 959. Asti). V. s. « Civicio -cione ».

Mutelio -llio (Holder) -l-, -llióne : *fundo Modelioni*, *CDL*, num. 855 (a. 890).

Mutio -tióne : *f. Muccioni*, *ML*, vol. IV, p. I, num. 42 (a. 744-5).

Nazario -rióne : nom. *Natiario*, gen. *Natiarioni*, *HPM*, vol. I, num. 28 (a. 861. Asti), e fors'anche[2], gen. *Zaronis*, *RF*, num. 181 (a. 806) [*ego Zaro*, ib., num. 125, a. 779], dove il Bruckner, p. 325, vedrebbe una base germanica.

Nigro -gróne : gen. *Nigroni -nis Ne-*, *CDL*, num. 639 (a. 960), *CDLod.*, num. 53 (a. 1104), 120 (a. 1046) in nota, *DR*, num. 23 (a. 1045), *HPM*, vol. I, num. 401 (a. 1085. Genova), 408 (a. 1088. Asti).

Nonno -nnóne : *f. Nonnonis*, *RF*, num. 70 (a. 767), [nom. *Nonnus*, ib., num. 183, a. 806]. V. invece Bruckner, p. 86.

Otilio -lióne : gen. *Otilloni -dilioni -de-*, *CDL*, num. 723 (a. 970), 771 (a. 976), 965 (a. 999) (cfr. *Odelio*, ib., num. 951, in funzione di abl. assoluto].

Paulinio -nióne : gen. *Paulinioni* in un doc. del *CDP*, che ora non so più precisamente indicare.

---

1. Stà per *Mass-*, dove è da notare che lo stesso doc. ha più altri esempi per *-s-* = *ss*.

2. Cfr. *Natiario qui Tiario vocatur* (bis), *HPM*, vol. I, num. 28 (a. 861. Asti).

Paulo -lóne : nom. *Paulus* e *Paulo*, gen. *Pauloni -nis*, dat. *Pauloni*, abl. *Paulone -nem*, *CDL*, num. 100 (a. 833), 120 (a. 835), 122 (a. 836), 142 (a. 841), 379 (a. 898), 689 (a. 965), 708 (a. 968), 809 (a. 982), ecc. ecc., *CDBe.*, vol. II, col. 561-2 (a. 1030), *DR*, num. 12 (a. 1016), 19 (a. 1039), *HPM*, vol. I, num. 16, 154 e 175 (aa. 812, 981, 994. Asti), *AN*, num. 43 (a. 872), 117 (a. 1021), *CDP*, num. 40 (a. 950), 100 (a. 1015), 130 (a. 1040), *RF*, num. 903 (a. 1059).

Petro -tróne : nom. *Petro* e *Petrus*, gen. *Petroni -nis*, dat. *Petroni*, acc. *Petrone*, abl. *Petrone*, *CDL*, num. 78 (a. 804), 179 (a. 852), 194 (a. 856), 199 (a. 856), 207 (a. 859), 205 (a. 861), 223 (a. 862), 234 (a. 865), 242 (a. 867), 261 (a. 865), 327 (a. 885), 374 (a. 897), 538 (a. 931), 566 (a. 941), 720 (a. 970), 809 (a. 982), 956 (a. 999), 994 (a. 1000), ecc. ecc., *CDBe*, vol. II, col. 473-4 (a. 1014), *CDLod.*, num. 127 (a. 1148), 137, 144, *HPM*, vol. I, num. 12 (a. 774. Bobbio), 41 (a. 885. Novara), 219 (a. 1010. Biella), 241 (a. 1015. Genova), 284 (a. 1031. Asti), 401 (a. 1085. Genova), vol. II, num. 5 (a. 886. Asti), *AN*, num. 43 (a. 872), 50 (a. 890), 54 (a. 896), 56 (a. 898), 161 (a. 1046), *CDP*, num. 17 (a. 895), 37 (a. 944), *ML*, vol. IV, p. I, num. 36 (a. 721), vol. V, p. II, num. 372 (a. 810), 629 (a. 846), 650 (a. 847), 614 (a. 844), 582 (a. 843), 595 (a. 844), p. III, num. 1289 (a. 942), 1773 (a. 993), 1801 (a. 1073), 1824 (*Pedronis*; a. 1168), vol. IV, p. II, *App.* num. 91 (a. 1099), ecc., *RAL*, num. 218 (a. 1070), 296 (1079), *CDT*, p. II, num. 2 (a. 774; acc. *Petrune*, dat. *-uni*), 68 (a. 806), 73 (a. 807), 88 (a. 813), *DA*, num. 10 (a. 752), 27 e 28 (a. 833), 72 (a. 967), 132 (a. 1028), ecc., *RF*, num. 92 (a. 775), 177 (a. 805), 179 (a. 802), 274 (a. 824), 338 (a. 893), 392 (a. 963), 505 (a. 1017), 644 (a. 1027. *de Petrono*), 865 (a. 1057), 1027 (a. 1075-6), 1047 (nom. *Petrone*; a. 1080), 1133 (a. 1094), 1173 (a. 1112), 1180 (p. 271 : nom. *Petronus*; 275), ecc., *CCaj.* a. 1047 (*de Petrune*; v. *Arch. glott. it.* XVI, 12), *CDB*, vol. I, num. 103 (a. 1255), vol. V, num. 72 (a. 1126). V. ancora dat. *Petroni*, gen. dat. *Petruni*, acc. *Petrune*, ne' Doc. modenesi (aa. 811, 816) pubblicati dal Bertoni, Dial. di Modena, pp. 61 sgg.

Placito -tóne[1] : *a sera Placitoni*, *CDL*, num. 585 (a. 948).

Pontio -tióne : gen. *Ponzo* e *Ponzoni -nis -cio-*, *HPM*, vol. I, num. 75, 115, 121 (aa. 926, 961, 963. Asti), *RS*, num. 161 (a. 967), *RF*, num. 1280 (pag. 264, 274), 1296.

Primo -móne : gen. *Primo* e *Primoni*, abl. *Primone*, *HPM*, vol. I, num. 28 e 94 (aa. 861, 945. Asti), 128 (a. 966. Novara), 1072 (a. 1072. Torino). Qui fors'anche nom. *Premo*, acc. *Premoni*, *CDP*, num. 42 (a. 954).

Probo (cfr. *ego Probus*, *RF*, num. 108) -bóne : *f. Probonis*, *RF*, num. 720 (a. 1037), 734 (a. 1031-2), *Joh. Proboni*, num. 1129.

Proto -tóne : *s. Protonis*, *CDLod.*, num. 84 (a. 1123).

Ravenno -nnóne[2] : gen. *Rav-* e *Rabennonis*, acc. *Ravennonem*, abl. *Rabennone*, *RF*, num. 20 (a. 748), 144 (a. 787), 159 (a. 742), 194 (a. 809), 248 (a. 788) [Cfr. *Rabenno*, *RF*, num. 138, *Ravennus* e *Ravenni*, *MR*, vol. I, num. 23, 148].

Romulo -lóne : nom. *Romulo -mo-*, gen. *Romoloni*, acc. *Romolone -nem*, *HPM*, vol. I, num. 45 e 47 (aa. 887, 892. Asti).

Russo -ssóne : gen. *Russonis*, dat. *Russoni*, acc *Russonem*, *CDB*, vol. III, num. 54, 55, 56, 57 (aa. 1139-41), 72 (a. 1154), 79 (a. 1158), vol. V, framm., num. 9 (a. 1108), ecc.

Rustico -cóne : *Rainuccius Rusticonis*, *RF*, vol. V, App. num. 1, *Johannes Rustigonis*, *CDLod.*, num. 108 (a. 1142).

Sabinio -nióne : *monasterium Savinionis*, *CDL*, num. 318 (a. 883), *terra Savinioni*, *HPM*, vol. I, num. 97 (a. 947. Asti).

Secundo -dóne : gen. *Secundoni*, *HPM*, vol. I, num. 75 e 150 (aa. 926, 984. Asti).

Sicco -ccóne : *f. Sicconis*, *RF*, num. 1000 (a. 1071) [cfr. *de Sicco*, num. 1023].

Silvo -vóne : gen. *Silvonis*, *RF*, num. 364 (a. 957), 1280 (p. 265) [cfr. *Silvo*, ib., num. 820, ecc.]

Stabilio -lióne : gen. *Stavelioni -loni*, acc. *Stavelioni*, *HPM*, vol. I, num. 158 (a. 984. Asti).

---

1. Cfr. il nome proprio fem. *Plaita*, *ML*, vol. V, p. II, num. 94.

2. Il Bruckner, 291, vi vedrebbe un nome germanico. Ma cfr. il nome proprio fem. *Ravenna*, *MR*, vol. I, num. 38, 132, vol. II, num. 46, 48, e qui indietro *Clavennulo* ecc.

Stantio -tióne : gen. *Stantionis*, *RF*, num. 807 (a. 1046) [*de Stantio*, ib., num. 1026, nom. *Stamcio*, *AN*, num. 161].

Stephano -nóne[1] : nom. *Stefanus Steff-* e *Stefano*, gen. e dat. *Stefanoni -nis -ff-*, abl. *Stefanone*, *CDL*, num. 482 (a. 919), 484 (a. 819), 557 (a. 941), 573 (a. 943), 597 (a. 951), 630 (a. 959), 708 (a. 968), 866 (a. 992), ecc., *AN*, num. 64 (a. 905), *HPM*, vol. I, num. 33 (a. 875. Asti), 156 (a. 982. Novara), *RF*, num. 1280 (pp. 264, 274), dat. *Stevanoni -no*, *HPM*, vol. I, num. 68 (a. 910. Asti).

Syndico -cóne : gen. *Sindiconis*, *HPM*, vol. I, num. 239 (a. 1014. Vercelli).

Talisio -sióne[2] : *Talesus* e *Talesoni*, *HPM*, vol. I, num. 240 (a. 1014. Novara).

Theodoro -róne[3] : *heredes Teoderoni*, *CDL*, num. 473 (a. 917).

Tiano -nóne[4] : gen. *Tianoni*, *RF*, num. 22 (a. 749).

Tiberio -rióne : forse *terra Teveroni*, *HPM*, vol. I, num. 169 (a. 996. Asti).

Tito -tóne : *f. Titoni*, *ML*, vol. IV, p. I, num. 59 (a. 764).

Upilio -lióne : *Opilio*, dat. *Opillioni*, *CDP*, num. 4 (a. 673; ma apogr. del sec. x), *posterula Ovilioni -nis*, *MR*, vol. II, num. 15 (a. 971), 73 (a. 1169).

Ursacio -cióne : nom. *Ursacio*, gen. *Ursacioni*, *CDL*, num. 288 (a. 879).

Urseo -seóne : nom. *Orseo*, dat. gen. *Orseoni*, *CDL*, num. 435 (a. 910).

Urso -sóne : nom. *Urso* e *Ursus*, gen. *Ursoni Or- -nis -ne*, dat. *Ursoni Or-*, acc. *Ursonem*, abl. *Ursone Or- -sune* : *ML*, vol. V, p. II, num. 10 (a. 722), IV, p. I, num. 38 (a. 731), 61 (a. 765), 12 (a. 777), p. II, num. 100 (a. 1068), *DA*, num. 121 (a. 1025), 150 (a. 1031), 168 (a. 1044), *CDT*, p. II,

---

1. Sarà un accorciamento di *Stephano* lo *Stepho -phonis* (bis) del *RF*, num. 1024?

2. V. Holder s. « Tālisius », alla qual forma contraddirebbe però l'*e* de nostro *Talesus*.

3. Con questa base potrebbe per avventura entrare in concorrenza il germ. *Theoderi*.

4. M'immagino si tratti dell' appellat. *tiano* di cui qui addietro.

num. 40 (a. 794; *Ursuni*), *RF*, num. 98 e 99 (a. 777), 208 (a. 802-15), num. 1282 (a. 1039-47), 1283, *CDB*, vol. I, num. 10 (a. 1021), 15 (a. 1028), 23 (a. 1049), 32 (a. 1087), vol. II, num. 1 (a. 1124), vol. III, num. 37 (a. 1111), 42 (a. 1123), 54 (a. 1138), vol. IV, num. 13 (a. 1015), 41, vol. V, num. 19 (a. 1094), 53 (1108), ecc., *CDP*, num. 95 (a. 1013), 111 (a. 1026), *CDI*, a. 1005, *CDL*, num. 28 (a. 765), 57 (a. 781), 78 (a. 804), 87 (a. 812), 635 (a. 960), 685 (a. 964), 809 (a. 982), ecc., *CDLod.*, num. 31 (a. 1037), 120 (a. 1146), in nota, *HPM*, vol. II, num. 113 (a. 1049. Genova), vol. I, num. 272, 364 e 401 (aa. 1012, 1069, 1085. Novara), 313 (a. 1041. Genova), *AN*, num. 1, 9 (a. 758), 18 (a. 801), 48 (a. 885), 54 (a. 896), 76 (a. 918), 108 (a. 1014; *Ursono*), *MR*, vol. I, num. 74 (a. 1001), 90 (a. 1026), 118 (a. 1068), vol. II, num. 38 (a. 1056).

Valentio -tióne : gen. *Valentioni*, acc. *Valentionem*, *ML*, vol. V, p. II, num. 25 (a. 739), *RF*, num. 57 (a. 764), 102 (a. 777), 113 (a. 778), *s. Varenzonis*, Giulini, p. 72 (a. 1098). Vedi pag. 200.

Victoro -róni[1] : *heredes Victoroni*, *CDL*, num. 887 (a. 992), *f. Vittoroni*, *HPM*, vol. I, num. 200 (a. 1001. Novara).

Vigilio -lióne : *Vitalis Vigilioni*, *CDB*, vol. V, num. 68 [è un documento del sec. XII d'origine veneziana].

Vincentio -tióne : nom. *Vincentius*, gen. *Vicen-. Vincentioni -nis -ne -cio-*, *CDL*, num. 297 (a. 880), 421 (a. 906), 707 (a. 968).

Zacchæo -æóne[2] : gen. *Zaccionis*, acc. *Zaccionem*, *RF*, num. 885 (a. 1052), 1319.

---

1. Cfr. nom. e gen. *Victoro*, *DR*, num. 27 (a. 1054).

2. *Zaccionis* ecc. potrebbe per avventura leggersi *Zakkionis* ecc.; ma anche *Začčio-* non sarebbe fuor di luogo.

III. — *-E -ÉNE, -I -ÍNE, -E ÉNE -ÍNE, -I -ÍNE -ÉNE* [1]

A. — NOMI PROPRI MASCOLINI [2]

Acerisi -síne (v. Bruckner, 218 s. « Ageris ») : nom. *Acerisius* [3], gen. *Acerisini*, *RF*, num. 181 (a. 806), 200 (a. 813), 208, 234 (a. 816).

Aderisi -síne (Bruckner, 216 s. « Aderis ») : gen. *Aderisini*, *RF*, num. 29 (a. 794), 158 (a. 802), 164 (a. 799), 206 (a. 808), 201 (a. 813), 250.

---

1. La confusione tra *i* e *e* nella vocale caratteristica trae origine da più cause, non ultima quella per cui già nel latino si confondevano temi in *-i* e temi in consonante. Circa alla realtà dell'*-i*, non v' ha da dubitarne nella maggior parte de' nomi germanici e in parecchi nomi latini o latino-cristianl (v. Bianchi, *Arch. glott. it.*, IX, 389 sgg.), così in *Giovanni* (ib. 391 n; e *ego Johanni RF*, num. 233) che s'appalesa anche cisapenninico, — e quindi di tradizione ben antica, — nell' ossol. *Źvañ* e nel bol. *Źañ* (ven. *Źáne*) zanni (cfr. alto-it. *añ* anni, *pañ* panni) e in *Chimenti* (Bianchi, *l. c.*, 390). Ne' casi obliqui era poi ovvio s'inframettesse *-īnu*, vuoi in quanto diminutivo vuoi in quanto formativo di aggettivi di discendenza, derivazione. Nè la fonetica mancherà d'avervi detta la sua, poichè le vicende di *-īn-* son tutt' altro che chiare e assodate, e andrebbero ristudiate attraverso tutta Italia (v. intanto Planta, Wölfflin's *Arch.* XII, 367 sgg., Schuchardt, *Vok.* I, 291-3, II, 70-71, e qualche elemento in *Arch. glott. it.*, XVI, 316 n., *Boll. stor. d. Svizzera it.*, XXIII, 79, *Krit. Jahrsb.*, VII, p. 1, 135 e nel Pianto d. Marie in ant. marchig., par. 3 delle Illustraz. Ricordo ancora il frequente *florenum*, fiorino, delle carte medevali, nelle quali s'incontra pure *Ticenum* Ticino; ricordo i nomi locali tosc. *Selvena* che è *Silvina* nelle carte, v. Repetti s. « Selvena »; e ricordo infine *caprena* caprina, e *Lupenum* = *Lupinum* o *Lupuinum*, *CCav.*, *Arch. glott. it.*, 335, 344 s. « gorga », *paritenis* = *parietinis*, *CCaj.*, *ib.*, XVI, 24.

2. Il solo appellativo italiano che parrebbe qui spettare sarebbe *spene* speranza. Ma già vedevamo come esso vada forse giudicato diversamente.

3. Il nom. in *-ius* (e la conseguentene declinazione) prova per *-i* essendo esso fatto direttamente su di questo, come *Rotharius* su *Rothari*, ecc. E cosi data una base come *Aceris*, se ne possono avere nella declinazione medievale : nomin. *Aceris*, *Acerisi*, *Acerisius*, e anche *Acerisinus*, cioè un nominativo foggiato sui casi obliqui. Ne' nomi in *-ri* s'aggiunge il metaplasma del tipo *Sintarus*.

Albine -ni -néne -níne : *a mane Albineni diaconi*, *CDL*, num. 450 (a. 912), nom. *Albininus*, *RF*, num. 199 (a. 813). Circa al nom., cfr. *Albine*, *CDL*, num. 985, nom. gen. dat. *Albeni*, ib., num. 223, 367 (a. 896), *Albini*, *CDP*, num. 109, 113, e v. il Bruckner, p. 220, s. « Albeni ».

Alboni -néne : *da meridie Alboneni e eredes Alboneni*, *CDL*, num. 707 (a. 968). Nom. *Alboni*, *CDL*, num. 464 (a. 915), *RF* (*Albuni*), num. 262 (a. 827), e frequentissimo nelle *ML*.

Aldine Aldeni -néne : nom. *Aldeni* e *Aldine*, gen. *Aldineni*, dat. o abl. *Aldineni*, *HPM*, vol. I, num. 36 (a. 880. Asti).

Alerisi -síne (Bruckner, p. 222, s. « Alerissi ») : abl. *Alerisino*, *RF*, num. 174 (a. 803).

Allovisi -síne : gen. *Allovisini*, *ML*, vol. IV, p. 1, num. 33 (a. 686).

Alpari -ríne -réne (Bianchi, 355, 410, Bruckner, 220, s. « Alpari ») : abl. *Alparine*, *CDT* (aa. 785, 790 ; v. Bianchi, *l. c.*) ; nom. *Alparinus*, gen. *Alparini*, acc. *Alparenum*, abl. *Alpareno*, *RF*, num. 26 (a. 746), 30 (a. 747), 165 (a. 801), *s. Halpareni*, ap. Meyer, num. 181 (a. 760).

Andemari -réne : *casam Andemareni*, *RF*, num. 143 (a. 786) [cfr. *f. Andemarii*, ib., num. 299, a. 857].

Anselmi[1] -míne : *s. Anselmini*, *RF*, num. 8 (a. 745), 56 (a. 764), 167 (a. 801).

Anserami[2] -míne : *s. Anseramini*, *RF*, num. 115 (a. 778).

Antelmi (v. qui in nota) -míne : nom. *Antelmini*, *ML*, vol. V, p. III, num. 1816 (a. 1123).

Aredisi (Bruckner, p. 226, s. « Aredîsius ») -síne : *s. Ardisino*, *CDT*, num. 55 (a. 801), 86 (a. 811), e forse anche *s. Ordisino* (l. *A-* ?), ib., num. 52 (a. 800).

Aricisi -síne : *s. Aricisini*, *RF*, num. 31 (a. 751), 269 (a. 811).

Arihi -héne : *campo Ariheni*, *CDL*, num. 337 (a. 886).

Auchi (*ML*, vol. IV, p. 1, num. 5, a. 762) -tchi -chíne :

---

1. Per l'*-i*, cfr. *ego Antelmi*, *RF*, num. 263 (a. 827), nom. *Teuselmi*, *Auselmi*, *Rotelmi*, *ML*, vol. IV, p. 1, num. 21, 63, Bianchi, p. 363, 404.

2. Per *Anserami -me* possiamo invocare *Alerame*, e *Bertrame* di cui a p. 247 n.

siamo al metaplastico nom. *Occini -cchini* secondo il Bianchi, pp. 399, 410, e fors' anche in *s. Occini*, *RF*, num. 198 (cfr. nom. *Occinius*, acc. *-nium*, ib. 185).

Auderisi (Bruckner, p. 229) -sine : siamo al metaplastico nom. *Auderisinus*, gen. *Auderisini*, *RF*, num. 1222 (a. 756), 1224 (a. 757).

Authari -réne : *fara Authareni* ; *nominatur ecclesia Autareni ab Autari rege*; abl. *Autharene*, *CDL*, num. 3 (a. 716), 322 (a. 883), 364 (a. 895), *f.* e *s. Autareni*, *RF*, num. 67 (a. 766), 193 (a. 809); [cfr. *levaverunt sibi regem nomine Autarenem*, nel Cod. goth. della *Hist. Langob.*, *MGH*, Script. Rerum Lang. et Ital. X, 13 e 14].

Autzi -tzéne[1] : gen. *Autzeni -nii*[2], *CDL*, num. 502 (a. 923).

Bertari -réne : *eredes Bertarii* (cfr. gen. *Bertari*, *CDL*, num. 866) e *eredes Bertareni*, *CDL*, num. 83 (a. 807).

Bertrame[3] -míne : *s. Bertramini*, *CDLod.*, num. 167 (a. 1156).

Boni (Bianchi, p. 404, *RF*, num. 825) -níne : questo obliquo si ravvisa nel metaplastico *Boninus -ni*, *RF*, num. 802 (a. 1043-4), 789 e 790 (a. 1046).

Brunari (*Arch. glott. it.*, X, 356) -réne : *s. Brunareni*, *CDL*, num. 83 (a. 807), 707 (a. 968).

Causari (*Arch. glott.*, X, 356) -réne -ríne : *curte Causareni*, *HPM*, vol. I, num. 52 (a. 896. Asti), *f. Gausarini*, apud Bertoni, Dial. di Modena, p. 62 (a. 816).

Cameri -ríne[4] : abl. *Camerino*, *RF*, num. 25 (a. 750), *f. Chamarini*, *ML*, vol. V, p. III, num. 1358 (a. 954) *-no -ni* num. 159 4(a. 984), 1688 (a. 993) [*f. Icamarini* num. 1671, (a. 991)].

---

1. *Autzi* è inferito appunto, e non illegittimamente, dal genitivo. Nel *CDL*, num. 168, c'è *Autzo* provato dal gen. *Autzoni*.

2. *Autzenii* dov' essere un errore.

3. Cfr. *Bertrame*, *CDLod.*, num. 48, *Beltramme*, ib., num. 165.

4. Il Bruckner, p. 253, ha *Camero* (cfr. *terram Cameronis*, *RF*, num. 254) e *Camara*. Il nome del paese di *Cameri* (Novara), che così suona già nelle carte (*Camari -mmari*, *HPM*, vol. I, num. 174, 212), sarà o il nostro *Cameri* o il genit. di *Camerus*. L'obliquo di *Cameri* è poi forse nel nl. *Kamurin* Camorino (Bellinzona).

Celere -ríne : *f. Celerini, RF*, num. 64 (a. 765).

Clemente -tíne : *s. Claementini, RF*, num. 3 (a. 718).

Dagari (Bruckner, 241) -ríne : nom. *Dagarius*, gen. *Dagarini, RF*, num. 45 (a. 761), 95 e 97 (a. 776), 103 (a. 777).

Dulce -cíne. Nel *CDLod.*, num. 48 (a. 1094), figura (al nom. e al gen.) un personaggio di nome *Dulce*. Un' antica chiosa al documento spiega poi chi fosse questo signor *Dulce* colle parole : *Nota Dulcinum istum fuisse*; e vi occorre anche il nom. *Dulcinus*. Al num. 67 compajon poi, ambedue nella forma del genitivo, un *Dulci* e un *Dulcini*, che son zio e nipote [1].

Forte (cfr. nom. *Forti -tes, ML*, vol. IV, p. 1, num. 765, V, p. II, num. 489) -tíne : *s. Fortini, CDL*, num. 10 (a. 741).

Fuscari (Bianchi, p. 356, Bruckner, p. 250) -ríne, -réne : *Stephanus Fuscareni*, nel doc. veneto [2] in *CDB*, vol. V, num. 68, *fundum qui vocatur Fuscarini, MR*, vol. I, num. 72.

*Framari [3] -ríne : *s. Framarini, HPM*, vol. I, num. 331 (a. 1047. Asti).

Ellari (Bruckner, 270 s. « Illarius ») -réne [4] : gen. *Ellareni, CDL*, num. 413 (a. 905).

---

1. Da qui il nl. *Campodolcino* (*Kaldrušin*), per cui ritiro l'etimo proposto in *Boll. st. d. Svizz. it.*, XXII, 87. Lo ritiro anche perchè una vecchia famiglia di Chiavenna è quella dei *Dolcini*, e risulta così ben antica in quelle parti la tradizione del nome *Dulce -cine*. Si ricordi ancora il nome dell' ossol. *Fra Dolcino*.

2. A Venezia si continua la tradizione del nomin. nella parentela *Foscari* e quella dell' obliquo in *Foscarini*.

3. Da *fram*, di cui v. Bruckner 248. È forse la nostra una forma longobardica corrispondente al got. *Framirus*, Meyer-Lübke, *Alport. Persnn.*, 69, 26.

4. Qui veramente si puó pensare anche al lat. *Hilare* (cfr. *sancti Elari, ML*, vol. IV, p. 1, num. 73, ch'è rinfiancato dal nom. *Ilaro*, ib., num. 113). È noto che *Hilare* per *Hilarius* si dissimula nel nome locale bolognese (fraz. di Monte S. Pietro) *Sancèrel* (italianizzato in *Sanchierlo, San Chierlo* e in *San Chiellaro*, v. Toni, *Voc. del dial. bol.*, p. 478), che nelle carte si trova come *S. Illarius -ii* (v. F.M., *Voc. it.-lat. d. nomi delle communità e appodiati della provincia bol.* [Bologna, 1829], p. 15). Avremo dunque il gen. **santi Elari[s]* **Santj Elari[s]* **santjèl-* **sancèl-* (rappresentata, questa fase, in *San Chiellaro*), poi, con metatesi reciproca di *l-r* in *r-l*, *sancèrel*.

Gaidene[1] -néne : nom. *Gaidene*, gen. *Gaideneni*, *CDL*, num. 336 (a. 886).

Gaiderisi (Bruckner, p. 251) -síne : gen. *Gaiderisini*, abl. *Gaiderisino*, *RF*, num. 56 (a. 764), 153 (a. 792), 214 (a. 815).

Gaitari (Bruckner, 251) -réne : gen. *Gaitari* e *Gaitareni*, *RF*, num. 186 (a. 808), 215 (a. 815).

Gambari (Bruckner, 253) -ríne : *homines qui dicuntur Gambarini* (cioè « di Gambari »), *AN*, num. 181 (a. 1068).

Gauderisi Go- (cfr. *Goderis*, *RF*, num. 186, *Gauderisius*, gen. *Goderisii*, ib., num. 34, 47) -síne : gen. *Goderisini*, *RF*, num. 22 (a. 749), 49 (a. 761), 186 (a. 808), 212 (a. 812), nom. *Goderisinus*, num. 1224 (a. 757).

Gudifre[2] -fréne : *s. Gudifreni*, *HPM*, vol. I, num. 22 (a. 840. Asti).

Guntari C- -ríne -réne : gen. *Guntarini*, *CDT*, p. 1, num. 44 (a. 752; v. Bianchi, p. 356), e ap. Bluhme, p. 29 (a. 752), *Rolandus Contareni* e *Contari Contarenus*[3], nel doc. veneto in *CDB*, vol. V, num. 68.

Herfemari (cfr. nom. *Herfemarius -phe-*, abl. *Herfemaro*, *RF*, num. 107, 135) -ríne : *s. Herfemarini*, *RF*, num. 99 e 100 (a. 777).

Infante -tíne : forse *s. Fantini*, *RAL*, num. 240 (a. 1073).

Insari (Bianchi, p. 356, Bruckner, 271) -réne : acc. Insarenem, *RF*, num. 22 (bis. a. 749).

Johannaci -ce (*CDI*, a. 960, 977, ecc.) -cíne -céne :

---

1. Cfr. ancora il gen. *Gaidini*, *RF*, num. 215 (a. 815). Riterrei poi che *Gaidene* e così *Aldeni -dine* e *Albine -beni* rappresentin ciascuno doppiamente il tipo di flessione che qui si studia. Poichè dati *Gaidilulfus*, *Gaidepertus* e consimili, ben ne poteva venire (v. Bianchi, pp. 404 sgg.) l'abbreviato *Gaidi* (e *Gaidî* postula il Bruckner, p. 251), e così *Aldi*, di fronte a *Aldiprandu Aldefrid*, ecc. e *Albi*, di fronte a *Albericus*, i quali si declinavano *Gaidi -dine* ecc., risultandone poi un nom. *Gaidini -ne -déni -ne*, allo stesso modo che *Albo -óne* s'irrigidiva nel nom. *Alboni* (Bianchi, p. 405), da cui poi prendeva le mosse la nuovo flessione *Alboni -néne*.

2. Per il nom, cfr. *Landefre*, ecc. Il Bruckner, p. 259 s. « Godefrit », postula un *Gûdefre*[*nus*], il che naturalmente non è necessario.

3. *Contareni* e *Contarenus* sono equivalenti. Solo che il secondo è il genitivo concepito come un aggettivo e quindi fatto concordare col nome cui si riferisce.

gen. *Johannaceni*, *CDP*, num. 7 (a. 829), *CDI*, a. 932, *-cini*, *CDI*, a. 847, e in *ML*, vol. IV, p. 1, num. 34 (a. 718), si legge *in presentia... Johannacim* dove è forse da emendare *Johannacini*.

Johanne -nnéne : *s. Joanneni*, *HPM*, vol. II, num. 12 (a. 903. Asti), vol. I, num. 83 (a. 933. Asti)[1]. Qui fors'anche *s. Joahenes* (l. *Johanenes* o *Joanenes*), ib., vol. I, num. 248 (a. 1019. Genova).

Landari -ríne : gen. *Landarini*, *CDT*, p. 1, num. 66 (a. 765 ; v. Bianchi, p. 356).

Landefre -fréne : nom. e gen. *Landefre*, gen. *Landefreni*, abl. *Landefrene*, *HPM*, vol. I, num. 29 (a. 861. Asti).

Landemari (Bruckner, 276) -ríne : gen. *Landemarinis*, *RF*, num. 154 (a. 791).

Liuderisi (Bruckner, 279) -síne : gen. *Liuderisini*, abl. *Liuderisino*, *RF*, num. 153 (a. 792), 176 (a. 804), 263 (a. 827).

Lubechi[2] -chéne : gen. *Lubecheni*, *CDL*, num. 350 (a. 891).

Luceri (Bianchi, 356; e Bruckner, 281, s. « Luciarius ») -ríne : gen. *Lucerini*, *RF*, num. 296 (a. 856).

Lupari (Bruckner, 280, s. « Lopari ») -ríne -réne : gen. *Luparini*, *RF*, num. 131 (a. 776), *f. Lupareni*, num. 269 (a. 811), *Johannes Lupareni* [e *Luparenus*] nel doc. veneziano del *CDB*, vol. V, num. 68.

Octari (Bruckner, p. 289) -réne : *loco ubi curte Octareni dicitur*, *HPM*, vol. I, num. 36 (a. 880. Asti).

---

1. *Johannes*, nelle carte retiche, è declinato sul tipo *Johannes -nnentis*, e gli si accompagna il germ. *Wachari* (Bruckner, 315) *-rentis* ; v. Buck, *Zeits. f. rom. Phil.*, XI, 111. Del qual tipo ha ragionato da par suo lo Schuchardt, *Vok.*, III, 343 n. In Italia, il Bianchi, p. 359, ha poi rilevato il gen. *Filicenti*, *ML*, (a. 769), che però non avrà *-entius*, come ritiene il Bianchi, ma starà a un nom. *Felice -ci* come *Johannentis* stà a *Johanne -nni*. E che sarà il curioso gen. *Mabertenti*, *CDL*, num. 14 (a. 753)? Parrebbe di vedervi quel *Bertî* che il Bruckner, 234, non è alieno dal porre a base del gen. *Bertini*. Quanto alla prima parte, cfr. *Malbertus*, *Madelpert*, *Magipert*, *Manipert* ap. Bruckner, p. 235.

2. Sarà *Lubechi* una forma divariata da *Lu- Lopichi*[*s*] Bruckner, 280; cfr. *Marechis* e *Marichis*, *Arch. glott. it.*, 354-5. V. invece Meyer-Lübke, *Altport. Persnn.*, 66.

Paltari (Bruckner, p. 231) -réne : *f. Paltareni*, *RF*, num. 268 (a. 828), 269 (a. 811).

Pasquale -léne -líne : *s. Pasqualeni*, *HPM*, vol. I, num. 80 (a. 929. Asti), e fors' anche *vicum... Pasqualini*, *CDLod.*, num. 5 (a. 883).

Piciari (?) -réne : *purtiunculam Piciareni*, *RF*, num. 23 (a. 749).

Porcari (Bruckner, 240) -réne : *vinea Porcarenis*, *RF*, num. 291 (a. 854).

Radari (Bruckner, 291) -réne : abl. *Radareno*, *RF*, num. 104 (a. 809).

Rimichisi -síne : nom. *Rimichisi*, gen. *Rimichisini*, *RF*, num. 57 (a. 764).

Rodimari (Bruckner, 300) -ríne -réne : *f. Rodimarini* e *-demareni*, *RF*, num. 57 (a. 764), 107 (a. 777).

Rothari -ríne -réne : gen. *Rothareni*, acc. *Rotharene*, Bluhme, p. 29, *RF*, num. 32 (a. 752), *CDL*, num. 179 (a. 852), 197 (a. 856), abl. *Rotharino*, *RF*, num. 71 (a. 768).

Santari (Bruckner, 302) -réne : gen. *Santareni*, *RF*, num. 115 (a. 778), 164 (a. 799).

Sintari (Bruckner, 304 s. « Sintarius ») -réne : acc. *Sintarine*, *ML*, vol. IV, p. 1. num. 26 (a. 721); v. Bianchi, p. 356.

So- e Sunifre -fri -fréne : nom. *Sunifre* e *Sunifri*, gen. *So- Sunifreni*, acc. *Sunifrene* e *Sonifrenus*, *HPM*, vol. I num. 22 (a. 840. Asti), 109 (a. 956. Asti).

Stabile -léne -líne : nom. *Stavele*, gen. *Staveleni*, abl. *Stavelene*, *HPM*, vol. I, num. 31 (a. 872. Asti), dat. *Stavelini* in Bertoni, Dial. di Modena, p. 61 (a. 811).

Suave (cfr. nom. *Suavis*, *RF*, num. 818) -víne[1] : *f.* e *s. Suabini*, *RF*, num. 190 (a. 808), 199 (a. 813).

Teudemari (Bruckner, 310) -réne : s. *Teudemareni*, *RF*, num. 37 (a. 752).

Teuderaci (Bruckner, 310, e *ML*, vol. IV, p. 1, num. 32, 95, 97) o meglio Theodoraci (Meyer-Lübke, *Portug. Persnn.* 75) -cíne : siamo al metaplastico nom. *Theodoracinus*, gen. *-ni*, *RF*, num. 119 (a. 778).

---

1. *Suave* può interpretarsi come un aggettivo latino (cfr. *Dulce*), ma anche come equivalente a « Svevo »; v. Bruckner, p. 308.

Teuderisi (Bruckner, 210, 311, s. « Theoderîcus » e « Theoderis ») -sîne : gen. *Teudirisini*. *RF*, num. 72 (a. 768), 198 (a. 811).

Teudici (Bianchi, 353, Bruckner, 308, s. « Theodicius ») -cîne : *f. Teudicini*, *RF*, num. 57.

Theoderi (Bianchi, 356 « Teudori », Bruckner, 309, s. « Teudarius ») -réne : acc. *Theoderenem*, *CDL*, num. 15 (a. 755), *f. Teudereni*, *CDI*, a. 932.

Valeri[1] -ríne : *s. Valerini*, *RF*, num. 31 (a. 751), 33 (a. 752), 42 (a. 760), abl. *Valerino*, ib., num. 1096, *s. Vallerini*, *ML*, vol. V, p. II, num. 108 (a. 768).

Waltari -ríne -réne : nom. *Waltari*, gen. *Waltarini*, abl. *Waltarene -te-*, *ML*, vol. V, p. II, num. 8 (a. 720. Vedi Bianchi 357, 410), dat. *Gualtarino*, *RF*, num. 54 (a. 763).

B. — FEMINILI

Sono assai pochi ma tanto più preziosi. Qualche esempio potrebbe anche venir infirmato in quanto nel nomin. offra *-a* anzi che *-e* o *-i*. Ma si tratterá di una mera apparenza, poichè quell' *-a* è metaplastico (cfr. *Matelda* e *Matilde*, *Geltruda -de*, ecc., e. v. Bruckner, pp. 184, 268, Philipon, 233)[2] e il gen. in *-ene* depone appunto per l' *-e* o *-i* anteriore all' *-a*. Ed ecco gli esempi :

Arelda (cioè Arelde o -di) -déne : nom. *Arelda*, abl. *Areldene*, *CDL*, num. 47 (a. 772).

---

1. Suppongo che **Valeri* sia *Valerī* = *Valeriu*[*s*] ; v. Bianchi e Ascoli, *Arch. glott. it.*, IX, 380 sgg.

2. La presenza, avvenuta per tal via, nella lingua di tipi in *-a -éne* o *-a -ine*, doveva poi promuovere qualche analogia tra i feminili con *-a* etimologico. Giudico a tale stregua l'*Ettola -lène* allegato dal Philipon, 238, il gen. *Fermine* (all. a *Ferme* gen. e dat., *Ferma* nom.) di *CDLod.*, num. 96 (a. 1136), e fors' anche (*de*) *Petrina*, *CDL*, num. 87 (a. 812). — Ben è vero che un tipo di declinazione in *-a -ene*, limitato però ai mascolini, occorre in nomi della età gotica, e il Wrede, p. 183, la documenta con quattro esempi : *Waccenem*, *Mazenis*, *Patzenis*, *Cessinis*. Sennonchè il vero nominativo del primo non è *Waca* ma *Waci* (Wrede 102-3), e si può forse supporre che anche gli altri abbiano avuto una forma in *-i* allato a quella in *-a*. E del resto sarà questo un fenomeno morfologico diverso, o dove avrà influito qualche altra analogia.

*Rochilde -di (o Rochilda?) -déne : abl. *Rochildene*, *CDL*, num. 47 (a. 772).

Taneldi -dine : nom. *Taneldis*, gen. *Taneldinæ*, abl. *Taneldina*, *RF*, num. 73 (a. 768), dove è notevole il metaplasma ne' casi obliqui.

*
* *

Le carte da cui provengono gli esempi delle precedenti pagine sono anteriori, nella loro maggior parte al Mille; relativamente poche si pongono tra il 1000 e il 1100, e quasi solo per eccezione s'allegano carte di data posteriore a quest' anno. Il *CDL* è ricco di 1006 numeri tutti anteriori al Mille; il *RF* ne ha 1330 e vanno fino circa al 1125; le *ML* contengono circa 2300 carte, anteriori al Mille nella loro stragrande maggioranza; i *DA* vanno fino all' a. 1180 e contengono 390 numeri; il *CDP* ha 337 numeri di cui i più giovani raggiungono il 1100; i *DR* constano di 86 numeri, di cui una parte per noi inutile, ponendosi gli utili tra il 1000 e il 1100. Quanto agli *HPM* ne ho spogliato il 1° vol. fino al num. 524 (a. 1164) e il 2° fino al num. 148 (a. 1101). Giova però ricordare che ho omesso di considerare tutte le carte di questa raccolta che non riguardin la parte continentale e cisalpina dell' antico Regno di Sardegna. Per la guale limitazione il numero de' documenti esaminati, soprattutto nel 2° vol., si ristringe di molto. — Ho premesso queste notizie, perchè il lettore possa valutare con giustizia le proporzioni numeriche degli esempi. Infatti, solo dopo risaputo delle cifre ora esposte, si potrà riconoscere, p. es., che i diciotto esempi di nomi propri fem. in *-a -áne* forniti dai *DR* valgano assai più dei trenta offerti del *CDL* [1], e che i dieci esempi di *-e* (*-i*) *-éne* (*-íne*), datici dalle carte astigiane degli *HPM*, soverchiano in realtà i quarantadue del *RF*.

Delle tre categorie, nelle quali abbiamo diviso gli esempi, la più sicura in tutti i singoli esempi che le appartengono, e la più ricca è quella de' nomi in *-o* (*-us*) *-one*. E lo sarebbe ben di più chi v' aggiungesse le parecchie centinaja di nomi propri sicu-

1. Di questa abbondanza e delle sue connessioni storiche è detto qui indietro a p. 208 n.

ramente o dubbiamente germanici che noi abbiamo omessi [1]. Ad impinguar la categoria concorrono le carte d'ogni parte d'Italia, e v'hanno esempi, come *Petro Urso Lupo*, che occorrono innumerevoli volte e che son rappresentati in quasi tutte le raccolte. La più ricca messe in senso assoluto, ce la danno il *RF* e il *CDL*, che son rappresentati in più di cinquanta dei più di centoquaranta articoli onde constano gli elenchi nostri; ma la più ricca in senso relativo la si miete nelle carte astigiane rappresentate in ventisei articoli. Il *CDP* figura in dodici articoli, il *CDT* in nove, le *ML* in venti, e, tra le raccolte meridionali, il *CCav* (ne' primi quattro volumi) in sei, il *CDB* in sette.

Alla categoria de' nomi in *-a -áne* spettano circa un centinajo di

---

1. Ai nomi latini già citati se ne possono aggiungere altri germanici o dubbi nei quali è però latino il suffisso derivativo : *s. Pranduloni*, *CDT*, num. 90 (a. 812), nom. *Macciulus* gen. *Macciuluni*, ib. num. 24 (a. 730), *per Damulonem et Lucciolonem*, *RF*, num. 12 (a. 747), *f. Mannoloni*, *CDL*, num. 707 (a. 968), *s. Grausoloni*, ib. num. 863 (a. 992), *f. Guntuloni*, *ML*, vol. IV, p. II. App., num. 100 (a. 1122); gen. *Bocacionis* (nome reso poi celebre dal « Boccaccio », ma un cui non son certo che vada il *Bocassio* di *DR*, num. 71, a. 1276), *DA*, num. 357 (a. 1153), e p. 480 n., *s. Grimacionis*, *RF*, num. 240 (a. 819), gen. *Racucionis*, abl. *Racucione*, e gen. *Guarnucionis*, *RF*, num. 19 (a. 816), *s. Albuccioni*, *CDL*, num. 881 (a. 994), *s. Bonuccionis*, ib., num. 900 (a. 1059. Nom. *Bonucius*, ib., num. 1025), gen. *Suavizonis* (cf. nom. *Suavizo*, *RF*, num. 1280, pp. 265, 266), *MR*, vol. I, num. 109 (a. 1057), *f. Corbizonis*, *DA*, num., 261 (a. 1084), gen. *Carlicionis*, *RF*, num. 1240; nom. *Bronecto* gen. *Brunectonis*, *RF*, num. 458; inoltre, di origine incerta : nom. *Maurisso*, gen. *Maurissonis*, acc. *Maurissonem*, *RF*, num. 42 (a. 760), 153 (a. 792), *casam Maurissioni*, ib., 117 (a. 770), un nome ch'io non ni attenterei di senz'altro mandare, come fa il Philipon, 223, con *Mauritius*, gen, *Lanissionis*, *RF*, num. 305 (a. 872); nom. *Melesus*, gen. *Melesoni* abl. *Melesone*, e fors' anche *f. Melsoni*, *CDL*, num. 249 (a. 870), 861 (a. 992), 696 (a. 966), v. forse l'Holder s. « Melisa »; *per Marisone*, *CDL*, num. 605 (a. 954; e ancora, senza suffisso e con apparenza non germanica : nom. *Ferro*, gen. *Ferronis*, ecc. *Ferronem*, *RF*, num. 790 (a. 1046), 845; gen. *Pasconis*, abl. *Pascone*, ib., 790, 992, 1172, *f. Laudonis*, ib., num. 908 (a. 1059), *f. Piscionis* (*Pisius ?), ib., num. 990, *f. Sabbionis* (da **Sabbius* = **savius* savio?), ib. 538, nom. *Prodo* (con *prode* ? Cfr. anche il gen. fem. *Prodae*, ib., num. 560), gen. *Prodonis*, ib., num. 530, 416, gen. *Martonis*, ib., num. 449, 1267, *f. Cazonis* (= *Catius* ? V. Flechia, *Di alc. forme*, ecc. 29), ib., num. 1024, gen. *Ulmoni* acc. *Ulmone*, *CDT*, num. 70 (a. 768); e v. ancora Philipon, 223.

esempi tra appellativi [1] e nomi propri, tra mascolini e feminili. I nomi propri masc. son pochi [2], e provengon tutti dall' Italia centrale, tranne uno, che però ha il vantaggio di non rivelarcisi soltanto attraverso un metaplasma. Gli appellativi feminili sono otto : due di essi son comuni alle carte settentrionali e centrali, cinque son dati dalle carte settentrionali soltanto, e uno proviene da carte centrali e meridionali. Ma il nucleo importante è dato dai nnpp. feminili, in numero di ottantaquattro, dei quali poco meno della metà sono d'origine latina [3] o latino-cristiana. Il focolare di essi è la Lombardia ch'è rappresentata in sessanta articoli [4], e nella Lombardia, come s'è visto, la sezione alpina lombarda che cade nel territorio dell' antica Rezia. Son pure ragguardevoli, a proporzioni fatte, i nove esempi del *CDP*, e più ancora i sei di *CDI*. Dai territori meridionali non s'hanno che due esempi (v. s. « Domna » e s. « Gausa ») di cui il primo metaplastico, e dai centrali, sei esempi di su il *RF* [5], uno di su

---

1. È da aggiunger loro, fuori d'Italia, lo sp. *homicidanes* Gröbers *Gr.*, 2e ed., 908.

2. Tra questi potremmo dubitare di *Olivani*, in quanto potesse rappresentare un derivato per *-anu* ; ma ci ha deciso ad ammetterlo nella lista la non trascurabile circostanza che anche *Mauronta -tani* compaja insieme a Lucca e nella Francia. Mi chiedo poi anche se non entri nella nostra serie mascolina *s. Boriani*, *RAL*, num. 79 (a. 1034), cioè « di Borea[s] » (cfr. il cognome *Bórea*); e il Bianchi, 409-10, vi farebbe entrare *Sumanu -no*, *CDT*, num. 44 (a. 796), e persino, s'io ben l'intendo, *Alano*.

3. Tra i nomi latini comprendo pure le formazioni romanze da nomi di luoghi, come *Bellaxia*, *Clavennula*, e così *Ravennus*, *Clavennulus* nella seconda lista.

4. Comprendendo però tra le lombarde, come è giusto avvenga tanto nell'ordine linguistico che nel geografico, le carte provenienti da Novara.

5. Una objezione che potrebbe venir mossa agli esempi ch' io attribuisco al *RF* è questa : che mentre nella serie de' nomi in *-o -óne* il genitivo esce di solito in *-onis*, invece, nella serie *-a -áne*, esce sempre per *-ani*. Al che rispondo che *-ani* rappresenta la flessione arcaica, come la rappresentano i non iscarsi esempi di *-oni* = *-onis*, e che gli esempi con *-s* in questa serie son dovuti a Gregorio di Catino che nella 2a metà del sec. XI compilò il regesto. Ma a quest' epoca, la flessione in *-a -ánis* non era più sentita, e così Gregorio non poteva ricostruire i genitivi in *-ani* come ricostruiva quelli in *-oni*, tanto più poi che quelli si prestavan mirabilmente a esser confusi col genitivo di *-anu*. È del resto eloquente il metaplastico *Orsanae* e anche il *de Blancano* di cui s. « Blanca » in nota, la cui forza probativa s'accresce pel fatto della sicura presenza di *Blanca -cane* nella Toscana.

il *CDT* (s. « Blanca »),[1] due di su le *ML*, e uno di su il *RAL* (s. « Proba »)[2]. Se anche qualcuno di questi esempi centrali e meridionali possa prestare il fianco a delle objezioni, ne rimarra pur sempre abbastanza per affermare che la declinazione imparisillaba de' nomi propri feminili in *-a*, non era sconosciuta in queste parti della penisola.

In nomi propri *-i -íne* ecc. sono settantacinque[3], quasi tutti mascolini, e, tranne una decina, d'origine germanica. Vigoreggiano essi vel *RF*, nelle carte della 2ª metà del sec. 8° e del primi decenni del 9°, e nei diplomi astigiani, come già s'è detto. Il *CDL* offre quindici esempi, e una dozzina d'esempii, tutti di su carte antichissime, li offrono insieme le *ML* e ii *CDT*. Nessun esempio dalle carte meridionali.

Nel suo assieme, conchiuderó, lo specchio che precede dimostra che la declinazione imparisillaba era di tutta Italia, e un' altra fiera scossa è quindi data a uno degli argomenti che si son fin qui allegati per l'origine germanica d' essa declinazione imparisillaba : quello del suo apparire soltanto in que' territori romanzi che confinano a popolazioni germaniche. Il regesto d

---

1. L'esempio *Blancani* mi par guarentito per ció che occorra due volte e per ció che si dice in fine della precedente nota. — Nel *CDT* occorre anche *f. Branculani* e *corte Branculani*, num. 39 e 64 (aa. 793, 804), e *f. Frezani* nel *RAL*, num. 303 (a. 1081). Non so che pensarne.

2. Qui siano ancora ricordati, perchè il lettore ne faccia quel calcolo che crede, *f. Fundani*, *RF*, num. 774 (a. 1044), *sorte da... Melegane* e *prato Lobiani*, *CDL*, num. 112 (a. 830), 884 (a. 994), *Petrum Ruibam* (l. *-ni*) = Pietro di Rossa?, Verci, *o. c.*, doc. 14. — Un nome *Brica* (mascolino o feminile? Cfr. il masc. *Bricco*, Bruckner 239, e nom. *Biricho*, gen. *Birichoni*, *CDL*, num. 111; e pure masc. *Birrica* ap. Gloria, *Del Volgare illustre dal sec. VII fino a Dante*, p. 22) in *casa ubi dicitur Bricani* e *in prenominato loco Cabricani*, *AN*, num. 147 (a. 1038).

3. Tra cui però parecchi nominativi fatti sull' obliquo metaplastico, ma non per questo meno sicuri. Da aggiungere sarrà forse il nom. *Moremtinus*, *RAL*, num. 106, da paragonarsi col *Mauronti*[*s* (*terra Maurontis*) di *RF*, num. 259 (a. 825). E cosí questo curioso nome ci si presenterebbe in tre forme : *Mauronta -tani* (v. p. 217 n), *Mauronto -tone*, Bruckner, 285, *RF*, num. 577, 622, e *Mauronti -tine*. — Qui faccio seguire un certo numero di genitivi in *-ini -éni*, in talun de' quali saran forse da riconoscere gli effeti della nostra flessione : *f. Armeni*, *RF*, num. 193 (a. 809), *f. Christoceni*, ib., num. 117 (a. 778), *casarinum Ageleni*, ib., num. 269 (a. 811), *s. Madalini*, ib., 309 (a. 873), *s. Gensoveni* (o = *Gensuini* da **Gensuin*?), *CDT*, num. 77 (a. 808), *s. Adajni*, ib., *s. Passerini* (cf. i cognomi *Pásseri* e *Passerini*) *RAL*, num. 273 (a. 1077), *f. Lovisino -ni* (o = *Lupicini*?) *AN*, num. 129 e 135 (aa. 1030, 1033), *s. Franceni* (errore per *-oni*?), *HPM*, vol. I, num. 294 (a. 1034, Torino), ecc.

Farfa e anche le raccolte toscane sono a questo riguardo ben eloquenti. E ben più eloquenti sarebbero, e insieme ad essi anche le raccolte meridionali, ove fosse loro dato di contenere dei documenti più vetusti di quelli, in parte pur già tanto venerandi, che in realtà ci offrono. Si pensi che se il *RF* e le raccolte toscane non ci dessero delle carte rogate tra il 750 e l'850 e solo cominciassero il primo con carte dell' 850, le seconde con carte dell' 800, noi non avremmo, per la regione centrale, nessuno esempio della declinazione in *-i* (*-e*) *-íne* (*-éne*) e tuttalpiù dovremmo esser contenti di rintracciarla irrigidita in qualche metaplasma. Il caso è istruttivo, e c'insegna, s'io mal non mi appongo nell' interpretarlo, che assai più esempi noi troveremmo, e per ciascuna delle categorie del nostro tipo flessionale, e per ciascuna regione d'Italia, ove più indietro nei secoli ci portassero i documenti. Onde la quistione non è più di sapere se tutta Italia abbia conosciuto il tipo, bensì di renderci conto perchè in certe parti, p. es. nel Mezzogiorno e a Roma, esso già si mostri languente quando altrove o ancora vigoreggia o quanto meno offre prove non dubbie della sua vita, e perchè, a seconda delle regioni, l'una categoria abbia ceduto prima delle altre. E s'io ho ragione di così concepire l'andamento storico, è facile la conclusione, alla quale già s'addiveniva, che in fondo non altro che un fortuito silenzio, — silenzio parziale [1] e di relativamente non lunga durata, — separa la declinazione imparisillaba medievale dai *Fortunatanem*, *Valentioni*, *Suavini* e *Natalini* della tradizione epigrafica romana [2].

C. Salvioni.

---

1. Dico « parziale », in quanto, ne' riguardi della serie *-a -anis*, già s'è veduto ch' io ritengo colmata la lacuna temporale dai nomi mascolini (e femminili, v. pag. 220 n) in *-a -ane* del periodo barbarico.

2. Avrebbero dovuto far séguito al mio studio delle considerazioni sulle vicende intime della flessione imparisillaba, sulla realtà e il modo di sua vita nel latino delle carte. Ma ho già troppo abusato dello spazio concessomi dalla *Romania*, e riserbo le mie considerazioni per un' altra volta. Non posso tuttavia tralasciare di avvertire il lettore che ogni qual volta nelle nostre liste l'esempio della carte è allegato nella forma : « nom. *Petro* (o *-us*), gen. *Petroni* ecc. », ciò vuol dire che in almeno uno dè documenti citati compajono realmente il caso retto nella forma e nella funzione del caso retto, l'obliquo nella forma e nella funzione dell' obliquo. E si tratta sempre, salvo qualche rara eccezione, della stessa persona ch' è nominata nell' un caso e nell' altro.

VIVIEN ET LARCHAMP

Depuis un demi-siècle les romanistes d'Europe et d'Amérique ont tenté de retrouver le prototype historique du Vivian du cycle de Guillaume d'Orange, mais sans arriver à un résultat même problématique. M. Hermann Suchier croit avoir trouvé la clé de l'énigme. Après avoir consacré à ce sujet un copieux article, véritable chef-d'œuvre d'information [1], il pousse ce cri de triomphe : « Ich komme also zu dem Schlusse : Vivien ist der Vivianus der Schlacht von 851 eben so sicher wie Roland der Hruolandus der Schlacht des Jahres 778 ist[2]. »

Donnons bien vite la solution : Vivian ou Vivien n'est autre que le comte Vivianus qui joua un rôle important sous le règne de Charles le Chauve ; la bataille où il succomba sous les coups des Bretons le 22 août 851 doit être placée à Larchamp dans le département de la Mayenne, canton d'Ernée. Cette localité représente le mystérieux champ de bataille de l'Archant (pour Larchamp) célèbre dans le cycle de Guillaume d'Orange.

Pour quiconque est un peu familier avec le règne de Charles le Chauve, les objections surgissent aussitôt. Quel rapport entre le comte de Touraine, duc en Neustrie, pourvu dès 843 [3] des

---

1. Dans la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XXIX, 641-682.

2. *Ibid.*, 663.

3. Les deux témoignages les plus anciens sur Vivianus ont échappé à M. S., et on ne peut lui en faire un reproche. Ce personnage figure comme *ambasciator* dans un diplôme de Charles le Chauve donné sous Rennes le 13 novembre 843. La mention *Vivianus camerarius impetravit* (ces deux derniers mots en notes tironiennes) est dans l'édition de J. Tardif (*Cartons des rois*, n° 144, p. 96), mais non dans celle des *Historiens de France* consultée par M. Suchier. Dans son édition d'un acte un peu antérieur, du 30 août

fonctions très élevées [1] de chambrier, lesquelles ne sont compatibles qu'avec un âge mûr, et l'enfant Vivian dont les prouesses n'offrent d'intérêt qu'à cause de son âge juvénile [2] ?

Dans l'histoire, les ennemis de Vivien et du roi Charles (et non de Louis le Pieux) sont des Bretons, nullement des Sarrasins, et jamais l'épopée dans ses plus folles fantaisies n'a confondu les Bretons avec les païens. Il est même remarquable que, en dépit des désastres de 845 et 851, les Bretons ne soient jamais considérés comme des ennemis [3]. Erispoé, (le Ripeu de nos-épopées) et Salomon sont, au contraire, traités comme des personnages sympathiques, et le second figure même au nombre des vassaux de l'empereur [4].

M. S. le sait bien, mais, dit-il, les Normands qui, eux, ont été confondus avec les Sarrasins, se sont plus d'une fois alliés avec ceux-ci contre Charles le Chauve (p. 660, 675). Pas en 851 en tout cas, et les exemples cités portent sur 865 et 866 : et il s'agit de bandes de brigands bretons, faisant le coup de

---

843 à Quierzy, Tardif (n° 142) lui-même a négligé le mot *Viujanus* qui se trouve écrit en clair dans l'original des Archives Nationales au-dessous du *recognovit et subscripsit* du chancelier.

1. Sur cette charge, voy. Hincmar, *De ordine palatii*, éd. M. Prou, p. 56-58 (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fasc. 58); G. Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, III, 2e éd., 502.

2. La discussion sur l'âge du Vivian épique, que M. S. semble chercher à vieillir (p. 663-664) est fort peu probante. Si le Vivian épique avait dans les vingt-deux ans, son rôle n'aurait rien d'extraordinaire puisque les jeunes Francs étaient adoubés aux environs de la vingt et unième année. L'âge minimum auquel l'adoubement était permis étant quinze ans, juste l'âge du frère cadet de Vivian, celui-ci, qualifié « meschin », doit être envisagé comme un jeune homme de seize à dix-huit ans. Sur les conditions de l'adoubement, voy. P. Guilhermoz, *Essai sur l'origine de la noblesse en France* (Paris, 1902), 417-421.

3. Les raisons à l'appui de cette remarque m'entraîneraient trop loin et sortiraient du cadre de cette revue. Je crois bon cependant de mettre en garde les lecteurs non historiens contre les assertions d'un pseudo-Breton, feu Arthur de La Borderie, qui présente sous un jour faux les rapports des Francs et des Bretons dans sa grande *Histoire de Bretagne*, déplorable à bien des égards.

4. Il suffit de renvoyer à Ernest Langlois, *Table des noms propres... compris dans les chansons de geste imprimées.*, Paris, 1904.

main avec les barbares, et non d'armées nationales commandées par le duc ou roi des Bretons [1].

Que dire de la tentative de rapprochement entre Guillaume d'Orange, oncle du fabuleux Vivian, et Guillaume, duc de Gascogne et comte de Bordeaux qui fut fait prisonnier dans cette ville par les Danois en 848 ? M. S. commence par supposer que l'historique Guillaume de Toulouse (le Guillaume d'Orange de l'épopée) a été confondu avec son petit-fils Guillaume de Gothie. Puis il accueille avec complaisance (p. 661, 675) une hypothèse qui assimile ce dernier au duc de Gascogne homonyme. Par malheur, cette hypothèse ne tient pas debout. L'année même où Bordeaux et son défenseur tombaient au pouvoir des païens, le petit-fils de Guillaume de Toulouse était fort loin de là, occupé à disputer la Gothie aux marquis de Charles le Chauve. Depuis l'exécution de son père, décapité en 844 [2], il guettait une occasion favorable. Elle se trouva en 848. Le marquis Sunifré venait de mourir et d'être remplacé par Aleran, comte de Troyes, étranger au pays. Guillaume s'empara par ruse d'Ampurias et de la capitale de la Marche d'Espagne, Barcelone, à la fin de 848, et un instant il fit même prisonniers Aleran et le comte Isambard. Le triomphe du petit-fils de Guillaume de Gellone fut de courte durée. Au début de 850, lui-même fut pris par trahison et décapité dans Barcelone [3]. A six ans d'intervalle, le fils subissait le même supplice que le père. Bernard, à la mort de Louis le Pieux, avait joué un rôle très louche, flottant

---

1. Le troisième exemple ne signifie rien : de ce que Vivianus, donnant le monastère de Cunauld (le 27 décembre 845) aux moines de Saint-Philibert de Noirmoutier, parle des incursions fréquentes et inopinées des Normands et des Bretons, il n'en ressort nullement que ceux-ci soient alliés et confondus les uns avec les autres. Disons à ce propos, que avant d'avoir à souffrir des pirates bretons et scandinaves, l'île de Noirmoutier et l'île d'Yeu avaient été vers le VIIIe siècle visitées par des navires « sarrasins », c'est-à-dire des pirates musulmans d'Espagne. Voy. Ermentier, l. II, c. 10 dans R. Poupardin, *Monuments des abbayes de Saint-Philibert*, p. 66 et XXV (Collection de textes Alph. Picard, 1905, fasc. 38).

2. Voy. Calmette, *De Bernardo sancti Guillelmi filio* (Tolosae, 1902), 92 ; cf. le *Moyen âge*, 1904, p. 149.

3. Voy. Calmette, *Les marquis de Gothie sous Charles le Chauve*, p. 6 (extr. des *Annales du Midi*, 1902); cf. F. Lot, dans la *Romania*, XXXIII, 145-9.

entre Lothaire et Charles. Il méditait, si l'on en croit une insinuation de Nithard, de se tailler une principauté en Gothie où son père avait laissé un souvenir inoubliable [1]. C'est en cette contrée que le jeune Guillaume pouvait compter des partisans; c'est en Septimanie et dans la Marche d'Espagne qu'il dût se tenir après la fin tragique de Bernard. Croire que Charles le Chauve qui haïssait ce dernier eût confié à son fils, un tout jeune homme [2], un poste de confiance comme était le duché de Gascogne avec Bordeaux, c'est se méprendre étrangement. Soyons bien persuadés qu'il n'y a qu'un rapport fortuit entre le duc Guillaume fait prisonnier par les Normands en 848 et le jeune aventurier du même nom qui enleva Barcelone à la fin de cette année [3].

Faut-il faire remarquer que les rapprochements entre la topo-

---

1. Voy. F. Lot dans le *Moyen Age*, 1904, 150.

2. Il était né en 826, comme nous l'apprend le *Manuale* de sa mère Dodana.

3. Bien entendu je ne me fais aucune illusion. Cette identification inadmissible sera reprise. Je puis même fournir une hypothèse au naïf qui recommencera à se livrer à ce sport : Bordeaux a été prise, ainsi que son défenseur Guillaume, duc de Gascogne en 848, mais au début de cette année, tandis que Barcelone a été enlevée par Guillaume, fils de Bernard, à la fin de cette même année. Imaginons que le duc de Gascogne n'a pas été tué par les Danois (rien ne certifie sa mort) mais a été racheté par le roi, et rien n'empêchera d'identifier les deux Guillaume. Pendant que je suis en veine d'hypothèse je continue : la mention de Larchamp comme situé « sur mer » est une fiction épique (cette thèse ne sera pas plus difficile à soutenir que la proposition inverse). En réalité, le poète ignorait la position de Larchamp. Les seuls traits « historiques » sont la prise de Bordeaux, le séjour du comte Guillaume à Barcelone, la dévastation du cours de la Garonne et de l'Aquitaine par les païens maîtres de Bordeaux. Mandé par Girard, à la requête des Aquitains du Berry, le comte arrive en toute hâte. Où va-t-il trouver l'ennemi ? Non pas en Berry (c'est la déformation de la légende) mais sur la Garonne. Précisément, au tiers du chemin environ entre Bordeaux et la frontière de la Septimanie se trouve un Larchant (Lot-et-Garonne, com. Saint-Pierre de Lévignac, arr. Marmande, cant. Seyches). C'est là qu'il faut placer la première bataille de ce nom de la *Chanson de Guillaume*. Cela conviendra aussi « remarquablement » que la localité de la Mayenne, proposée par M. Suchier. Il est vrai qu'il faudra établir que la véritable graphie est bien Larchant et non Larchamp. Ce sera un jeu pour un esprit tant soit peu ingénieux.

graphie du Larchamp épique et la description de la commune de la Mayenne empruntée au Dictionnaire de Joanne sont d'une singulière fragilité [1]. L'auteur s'abuse étrangement en les croyant, si l'on peut dire, topiques.

Faut-il, enfin, observer qu'aucun texte latin ne nomme le lieu où Charles fut battu et le duc Vivianus mis à mort et qu'il est d'une méthode plus qu'aventureuse de s'appuyer sur des poèmes du XIIe siècle dont la géographie est ultra fantaisiste pour identifier un champ de bataille du IXe siècle ?

A quoi bon ?

Ces objections de sens commun, d'autres encore, n'ébranleraient pas l'imperturbable confiance de l'éminent professeur de Halle dans la solidité de son système.

L'étude d'un texte qu'il n'a fait que signaler en passant aura peut-être un meilleur succès. J'entends parler de la *Vita sancti Conwoionis abbatis Rotonensis*, écrite vers la fin du IXe siècle [2] par un moine de l'abbaye de Saint-Sauveur de Redon qui avait connu saint Conwoion. Il nous raconte une anecdote à propos justement de la lutte qui mit aux prises Erispoé et Charles le Chauve en l'année 851. L'abbé de Redon avait à souffrir des insolentes revendications de quelques seigneurs bretons, notamment d'un certain Risweten et d'un certain Tredoc, quand ceux-ci durent obéir à la convocation du prince Erispoé ordonnant à ses sujets de se réunir en armes « au dela de la Vilaine. »

---

1. M. S. (p. 659) trouve dans la commune de Larchamp (Mayenne) une *fontaine de Saint-Guillaume* (comme si les lieux dits de Saint-Guillaume étaient rares en France), une *Fosse aux Sarrazins* (comme si toutes les fortifications antiques n'avaient pas été attribuées « aux Sarrazins »). Qu'importe l'expression « Larchamp-des-Gaules », nom « populaire », selon l'abbé Angot (comme si le mot « Gaule » n'était pas un mot de fabrication relativement récente)! Une ferme s'appelle depuis 1313 au moins : « la Viviennière ». L'auteur remarque, il est vrai, prudemment que « es kann seinen Namen einem früherem Besitzer namens Vivien verdanken ». Sans doute.

Que dire du rapprochement proposé (p. 663), avec doute je le veux bien, mais singulièrement inquiétant, de la contrée épique *Commarcis* (la Marche d'Espagne selon G. Paris) avec Cormery, nom d'une abbaye bien connue de la Touraine, dont le comte Vivianus fut le bienfaiteur !

2. Sur la valeur et la date de ce texte, voy. L. Levillain dans le *Moyen Age*, 1902, pp. 241 et suiv.

Ces deux personnages, comptant piller et se procurer des armes, usèrent du droit de gîte pendant trois ou quatre jours dans une villa (appartenant à l'abbaye [1]) nommée *Ienglina* [2], près d'une église dédiée à saint Pierre. Mais, une nuit, les Francs arrivèrent brusquement et se mirent à tout ravager. Risweten et Tredoc se cachèrent dans « l'aire [3] » d'un pauvre homme, sous la paille. Mais ils furent trahis par un des villageois qui dit aux Francs : « Si vous cherchez des Bretons, en voici qui se cachent sous la paille ». Les misérables, découverts et tirés de leur cachette, furent mis à mort à coups d'épée : leurs corps furent jetés sur la place pendant que leurs têtes coupées servaient de trophée aux Francs [4].

De ce texte, M. Suchier n'a retenu que ceci : qu'Erispoé

---

1. On verra dans un instant que cette déduction est justifiée.

2. Mabillon a imprimé *Ieneglina*, et cette faute s'est répétée dans les éditions postérieures qui ne font que reproduire le texte qu'il a donné dans ses *Acta Sanct.*, saec. IV, part. II, p. 199.

3. L'éditeur des *Mon. Germ.*, *SS.*, XV, 456, veut corriger *area* en *arca*. Cette correction est inutile.

4. Le ms. unique, de la fin du XIe siècle, d'après lequel Mabillon avait donné son édition a été récemment acquis par la Bibl. Nat., alors qu'on le croyait perdu depuis le XVIIe siècle ; c'est le ms. des nouv. acquis. lat. 662. Il provient de la vente du baron Jérôme Pichon. Voy. *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le baron Jérôme Pichon. Troisième partie* (Paris, 1898, gr. in-8o) p. 191, no 5360. Ce ms., déjà mutilé au XVIIe siècle, nous est malheureusement parvenu dans un état encore plus défectueux qu'au temps de Mabillon. Le chapitre qui nous intéresse ne nous y a pas été conservé en entier : le fol. 4 (fol. 8 dans l'ancienne numérotation) ne nous offre ni le milieu ni la fin. Je ne juge pas inutile cependant de le reproduire en appendice. Déduction faite des fol. 1, 3 et 5, remplis par un sermon pour nous sans intérêt, on constate grâce à une numérotation ancienne (XVIe siècle ?) que les *Gesta Sanctorum Rotonensium* ont comporté 43 fol. Il ne reste plus aujourd'hui que les fol. 8 (4 de la numérotation contemporaine), 25 à 36 et 38 à 43. L'original du IXe siècle, d'après lequel fut exécutée deux siècles plus tard la copie représentée par le ms. 662, devait être lui-même tronqué à la fin car la moitié inférieure du verso du fol. 43 est demeurée en blanc quoique l'ouvrage ne soit certainement pas terminé avec les dernières lignes reproduites. Une main de la fin du XVIe siècle, peut-être la même à qui nous devons la première foliotation, n'en a pas moins écrit au bas « hic explicit historia monasterii sancti Salvatoris ».

donnait pour lieu de rassemblement à son armée, une localité de la Vilaine. « Donc le champ de bataille doit être cherché non loin de la Vilaine », observe-t-il judicieusement. Larchamp à 14 kilomètres de la source et du cours supérieur de ce fleuve satisfait remarquablement aux conditions requises (p. 653).

Non ! Car le texte est plus explicite. Il porte qu'Erispoë ordonne à ses troupes de se porter au delà de la Vilaine (*ultra Visnonie fluvium*). Comme notre informateur réside à Redon, qui est sur la rive droite du fleuve, le rendez-vous est nécessairement sur la rive gauche. Ceci posé, on voit tout de suite que Larchamp ne remplit pas les conditions requises d'être près de la Vilaine et en un point où il y a intérêt à dire qu'on ira sur l'une ou l'autre rive de ce cours d'eau. En effet, cette localité étant à 20 kilomètres au nord de l'Étang-Neuf, *source* de la Vilaine, n'est en réalité ni près, ni sur une rive du fleuve.

Les mots essentiels *Ienglina*, *ecclesia sancti Petri*, M. H. Suchier les passe sous silence, sans doute parce qu'il n'a pas réussi à en retrouver l'équivalent sur la carte. Moi non plus, l'été dernier, quand, à la requête de M. J. Bédier, je tentai de rendre ce léger service à notre éminent collègue, je ne réussis point à identifier ces deux localités que je cherchai d'instinct le long du cours de la Vilaine entre Redon et Rennes. Je suis plus heureux aujourd'hui grâce à un concours dont je parlerai dans un instant.

Dans le pays intermédiaire entre les États d'Erispoë et la Neustrie carolingienne les églises dédiées à saint Pierre sont fort rares. Nous n'avons point l'embarras du choix. Tout d'abord s'offre à nous le village de Langon, à 25 kilomètres en amont de Redon. Il appartenait à l'abbaye, et avait pour patron saint Pierre; mais Langon est sur la rive droite et il n'y a nul rapport, entre ce nom et *Ienglina*. Ce rapport, au contraire, est indéniable avec JENGLAND [1], hameau de la commune de Fougeray [2], situé sur une petite éminence à 1 kilomètre au

1. Le nom est ainsi écrit dès 1466 dans un aveu de la duchesse Françoise conservé aux Archives de la Loire-Inférieure sous la cote B 1835.

2. Chef-lieu de canton de l'Ille-et-Vilaine, arr. de Redon. Cf. Carte du Service vicinal, VIII-18. On dit plus communément le Grand-Fougeray : cette expression se trouve déjà au IXe siècle dans un acte du 14 septembre

nord-ouest de l'église, laquelle est dédiée à saint Pierre. Et si l'on ajoute que Jengland, sur la rive gauche de la Vilaine, à cinq kilomètres de la rivière, est bien, par rapport à Redon, *ultra Visnonie fluvium* [1], il apparaîtra à tout esprit non prévenu que nous avons là l'identification désirée. La bataille du 22 août 851 gagnée par Erispoé sur Charles le Chauve s'est donc livrée près de la rive gauche de la Vilaine, à peu près au tiers du chemin de Redon à Rennes.

Ecartons une objection possible. « Si vous cherchez des Bretons, en voici qui se cachent sous la paille », dit aux Francs un des paysans de *Iencglina*. Ni lui, ni sans doute ses co-villageois, ne sont donc vraisemblablement sur un territoire breton [2] : ils sont en territoire roman. Cela n'exclut-il point Jengland ? Nullement. Et en effet, tandis que les finales en *-ac* de nombreuses localités du *border*, aux environs de *Iencglina*, indiquent une population, bretonne au moins partiellement, dans le haut moyen-âge [3], la commune dont fait partie Jengland était de langue romane, puisque *Fulkeriacus*, nom de ce domaine relevant en majorité de l'abbaye de Redon [4], s'appelle non Fougerac, mais FOUGERAY.

892, par lequel Coletoc donne une dépendance de Fougeray ; « ex Felkeriaco majore ». Voy. *Cartul. de Redon*, p. 221, nº 272, et p. 376. Cf. pour la date A. de la Borderie dans les *Annales de Bretagne*, XIII, 443 et 606.

1. En 888, le comte de Bro-Erec, Alain, faisant donation à l'abbaye de Redon d'un tiers de la villa de « Bron Concar », celle-ci est dite dans la charte : *ultra Visnonie*. Or le comte résidait à Redon même au moment où il faisait cette libéralité et « Bron Concar » est, comme *Iencglina*, une des parties du grand plou de *Fulkeriac* = Fougeray : « Alan, comes Warochie provintiae, tertiam partem villae quae nuncupatur Bron Concar, sitam *in plebe Felkeriac ultra Visnonie*... Factum est hoc in Rotono monasterio. » (*Cartulaire de Redon*, p. 187, nº 239).

2. Cette remarque m'a été faite par un Armoricain, M. André Oheix.

3. Voy. J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 196-198.

4. Outre les chartes de donations déjà citées où apparaît Fougeray (p. 264, note 2, et plus haut, note 1), ce nom se retrouve dans la date d'une charte d'époque indécise (848-868) : « factum est hoc in plebe Fulkeriac, in domo Sigiberti, coram Courantgeno episcopo et coram Pascuueten aliisque nobilibus viris » (*Cartul. de Redon*, p. 166, nº 215) ; dans une donation du prince Salomon donnant à l'abbaye, le 2 mars 860, le « randremes nuncupante Agulac in plebe Fulkeriac » (*ibid.*, p. 24, nº 30 ; cf. *Annales de Bretagne*, XII, 485) ; enfin, dans une donation d'Erispoë gratifiant l'abbaye de deux randremes

Au surplus, pour bien saisir l'épisode de *Ieuglina*, il importe d'examiner le chapitre où il est enchâssé. Le but de l'hagiographe c'est de montrer le juste châtiment infligé par le ciel à qui persécute le monastère de Redon en la personne de son saint abbé Çonwoion. Ces persécuteurs ne sauraient habiter très loin de Redon. En effet on nous montre l'un d'eux, un guerrier breton nommé Risweten [1], se rendant, la menace à la bouche, à un plaid que le saint homme, tenait en compagnie du prévôt Leuhemel [2], à Bains, domaine du Saint-Sauveur, à 8 kilomètres seulement au nord du monastère [3], et lui extorquant vingt

---

Aguliac et *Moi* (Mouais à 8 kil. au sud-est de Fougères) sur le fleuve *Kaer* (le Chère) : « Ego Erispoe, princeps Britanniae provinciae et usque ad Medanum fluvium, donavi sancto Salvatori duas randremes Moi et Aguliac in plebe quae vocatur Fulkeriac super fluvium Kaer » (*Cartulaire de Redon*, p. 367, append. n. xxx). L'intérêt de cet acte, passé en présence de l'abbé Conwoion, à Talensac (Ille-et-Vilaine, canton de Montfort) réside dans sa date : mardi 23 août 852 (voy. La Borderie, dans *Annales de Bretagne*, XIII, 598). Cette date est juste postérieure d'un an et d'un jour à celle de la bataille où Erispoé remporta une éclatante victoire. Or ce délai d'an et jour est celui qui confère la pleine propriété à qui est demeuré en saisine paisible d'un bien fonds (voy. Champeaux, *Essai sur la vestiture ou saisine*, thèse de la Faculté de droit de Paris, 1899). Ne serait-il pas tentant de croire que le jour même de la lutte, Erispoé, pour se rendre le ciel favorable, avait donné verbalement au Saint-Sauveur de Redon deux randremes du territoire de Fougeray, sur lequel, ou bien près duquel, s'engagea la bataille ? — Je remarque que, à deux kil. au nord de Fougeray, à l'est de Jengland, un hameau est dit *La Bataillais*. Serait-ce l'emplacement rêvé ?? — Bien entendu je ne crois pas à la persistance de souvenirs « historiques ». Les endroits appelés *La Bataille* doivent leur nom aux ossements et débris d'armes qui ont fait supposer, et parfois justement, aux habitants que, à une époque indéterminée, un combat a été livré sur un point de leur territoire.

1. Ce nom se rencontre parmi les listes des témoins dans une dizaine d'actes du *Cartulaire de Redon*. Vu les dates, il est certain que plusieurs personnages, parmi lesquels il est impossible de distinguer le nôtre, ont porté ce nom. Signalons cependant une charte du 31 mars 846 où un Rithgen figure avec un Beatus (p. 43, nº 53).

2. Leuhemel apparaît à plus d'une reprise dans le *Cartulaire de Redon*, voy. pp. 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 30, 36, 53, etc.

3. Il s'agit de Bains (Ille-et-Vilaine, arr. et cant. de Redon), domaine de l'abbaye où l'abbé et le prévôt apparaissaient comme présidant un plaid, et

sous. Convoqués par Erispoë peu de temps après, Risweten et un autre « perfide », Tredoc, n'ont rien de plus pressé que d'exiger l'hospitalité dans un autre domaine de l'abbaye, à *Ienglina*, dans le dessein de se procurer des armes et des vêtements aux dépens des moines et de leurs paysans [1]. Leur but était évidemment de s'équiper gratis pour le service de leur seigneur Erispoé [2].

---

non de Bain-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine, arr. Redon, chef-lieu de canton), à 40 kil. au nord-est de Redon et où cette abbaye n'avait de possession ni, par suite, de juridiction domaniale.

1. L'hagiographe ne le dit pas expressément, mais cela saute aux yeux. Si *Ienglina* n'appartenait pas à son monastère, il ne se soucierait point que Risweten et Tredoc y prennent quartier et cherchent à s'y procurer des vivres de l'argent et des armes. Pour prix de ses biens patrimoniaux qu'il accusait l'abbé de lui avoir extorqués, Risweten, à Bains, avait demandé un cheval de guerre, un destrier (*equum optimum mihique aptum*) et un haubert (*loricam*), menaçant en cas de refus de nuire à l'abbé et à ses hommes. On l'avait apaisé momentanément avec la promesse de vingt sous de deniers qu'il alla toucher à Redon le lendemain. Mais il n'avait pas osé avouer le marché à son parent Trédoc qui proférait les plus grandes violences contre les moines. La compensation accordée à Risweten était bien insuffisante. Il n'obtenait ni restitution de terre, ni haubert, et vingt sous qu'il toucha pouvaient représenter le coût d'un cheval de labour, mais nullement d'un destrier, animal de prix, évalué, à une époque postérieure il est vrai, 100 sous, dix livres et même 300 sous (*Cartul. de Redon*, p. 379, 312, 292, etc.). Lui, et Tredoc à plus forte raison, en foulant les paysans de Jengland pour se procurer vivres et armes mettaient donc simplement leurs menaces à exécution. Leurs violences s'expliquent et se justifient jusqu'à un certain point. Dépouillés par la piété inconsidérée de leurs parents ou d'eux-mêmes, du seul capital que connaisse l'époque, la terre, les petits propriétaires libres voisins d'un monastère célèbre, sont hors d'état de s'équiper pour le service de leur prince. Les armes et chevaux de guerre coûtaient horriblement cher, et pourtant il fallait se les procurer et n'importe comment. De là des revendications furieuses et sauvages contre les moines. Si l'on admet la vérité de nos remarques, une conséquence importante s'en dégage : il faut que la bataille ait été livrée sur ou près d'un domaine du monastère de Redon. Larchamp ne remplissant pas cette condition est à écarter.

2. On peut objecter à ce que l'on vient de lire que l'auteur place la querelle de Risweten et de l'abbé Conwoion peu avant la lutte de Charles et d'Erispoé, mais qu'il existe un intervalle entre les deux, si faible soit-il (*his ita gestis parvo intervallo facto, Karolus* etc.). En réalité, la scène entre le petit propriétaire bre-

Quand le ciel se fut vengé, Conwoion en fut averti. En sage administrateur il envoya des messagers pour tâcher de rattraper ses vingt sous [1]. Ceux-ci cherchèrent vainement. Sur ces entrefaites, un certain Beatus [2] alla trouver l'abbé et lui dit : « As-tu retrouvé les sous que tu donnas à l'impie Risweten ? » — « Non » — « Les voici », reprit Beatus, en les tirant de sa poche. Or cet homme « prudent et juste » (l'Histoire ne nous apprend pas malheureusement par quels moyens il avait l'argent) venait du plou dit *Poliac*, lequel n'est autre que Peillac à 15 kil. au nord-ouest de Redon [3]. Risweten qui habitait près de Bains, à mi-chemin entre Peillac et Jengland, avait peut-être laissé la somme chez lui, ou l'avait confié à Beatus et n'avait pas voulu se munir d'argent de poche. Conwoion ne pouvait se douter de la chose. Soyons sûrs qu'il envoya enquêter au lieu où gisait le cadavre de l'écornifleur. Si le lieu de rassemblement de l'armée d'Erispoé avait été à Larchamp, à 120 kil. de Redon, le digne abbé eût passé ses vingt sous au compte profits et pertes.

L'identification de *Ienglina* eût-elle été impossible que Larchamp n'en serait pas moins à écarter d'une manière formelle. Cette localité n'est pas, n'a jamais été sur une route

---

ton et l'abbé doit avoir été provoque, soit par la convocation d'Erispoë, soit tout au moins par des bruits de guerre, d'ailleurs faciles à expliquer puisque Charles est resté longtemps en vue de la Bretagne (voy. pp. 272-273); autrement on ne comprendrait pas que Risweten réclamât immédiatement un destrier et un haubert. Au surplus, la brièveté de l'intervalle entre la remise des vingt sous et la mort de Riwesten ressort du fait que Conwoion fait rechercher ses deniers (*nummos*) : il sait donc que le « perfide » n'a pas eu le temps de s'acheter un cheval avec l'argent qu'il lui a remis dans ce but.

1. Il est impossible de savoir quelle somme représenteraient de nos jours 20 sous, ou plutôt, car le sou est alors une monnaie fictive — 240 deniers. Tout ce qu'on peut dire, c'est que pour cette somme on pouvait avoir un cheval ordinaire, laboureur ou bête de somme, mais non un animal de guerre. Cf. page précédente note 1.

2. Deux autres personnages de ce nom, l'un diacre, l'autre prêtre, le troisième laïque, semble-t-il, figurent comme témoins ou donateurs dans le *Cartulaire de Redon*. L'un d'eux est évidemment le nôtre.

3. Peillac, Morbihan, arr. Vannes, cant. Allaires.

stratégique[1]. Or le but du roi Charles en 851 était de pénétrer en Bretagne. Les sources contemporaines s'accordent toutes sur ce point[2]. Deux objectifs, et deux seulement, se présentaient au roi : Rennes, tombé depuis peu au pouvoir des Bretons[3], et Vannes, éternel objet de conflit entre ceux-ci et les Francs[4].

---

1. « On ne signale aucune route ancienne venant au bourg » et les habitants en réclament une encore en 1789. Voy. le *Dictionnaire de la Mayenne* de l'abbé Angot (Laval, 1909-1902), cité par M. S., p. 656-657. — Ajoutons à cela que Larchamp éloigné de la baie du Mont-Saint-Michel de 30 kilomètres n'a jamais pu être envisagé comme situé « de sor mer » ainsi que le dit l'épopée. Que dire des rapprochements entre les descriptions banales de champ de bataille de la *Chanson de Guillaume* (une *champeigne*, le *sablon*, un *tertre*, etc.), et la configuration de la commune de Larchamp !

2. Outre la *Vita Conwoionis* (Karolus rex... putabat quia posset totam Britanniam armis capere, etc.). Voy. 1° *Annales Angoumoisines* : « Karolus quarta vice Britanniam repetens, cum Erispoio, etc. » — 2° Audradus Modicus, *Revelationes* : « scias te sequenti anno, in hoc ipso mense qui nunc est, Brittanniam venturum ibique ita ab inimicis tuis deshonestandum ut vix vivus evadas... inhonestissime a Brittania reversus... » 3° Reginon : « Carolus cum magno exercitu Brittanniam intravit. » 4° *Chronicon Fontanellense* : « inde in Brittaniam iter suum indixit. »

Tous ces textes, M. S. les connaît et les cite. Ils prouvent, non seulement que Charles voulait entrer en Bretagne, mais qu'il a réellement atteint au moins la frontière de ce pays. Comment alors proposer Larchamp qui n'était pas et n'a jamais été en Bretagne ? Il ne faut pas oublier que ce nom de Bretagne ne s'est étendu que tardivement à l'ancienne marche franque contre les Bretons. Au milieu du XIe siècle les Nantais considèrent encore les Bretons comme des étrangers. Voy. R. Merlet, *La Chronique de Nantes*, Introd., p. XXXI. Rennes, qui fut brittonnisée de meilleure heure, ne pouvait l'être en 851, puisqu'elle venait de tomber au pouvoir de Nominoe depuis quelques mois seulement (voy. p. 271, note 1). L'auteur breton des *Gesta sanct. Rotonensium*, racontant, à la fin du IXe siècle, le voyage d'un certain Fromond et de ses frères de Rome en Bretagne (Fromond termine son pèlerinage à Redon = *Rotonum*, qui est bien en Bretagne pour l'auteur), place Rennes (*Redona*) à l'entrée de la Bretagne, mais non en Bretagne : « cumque appropinquassent Brittanniae, ad Redonam civitatem accesserunt, receptisque sunt hospitio a venerabilii episcopo nomine Electramno... » (Bibl. Nat., Nouv. acq. lat. 662, fol. 20 recto). Si Rennes, bien que possédé par les princes bretons depuis 851 comme vassaux du roi de France, n'est pas en Bretagne, que dire de Larchamp ! Cf. J. Loth, *L'émigration bretonne en Armorique*, p. 184-185.

3. Voy. plus bas, p. 271, note 1.

4. A. de la Borderie, *op. cit.*, I, 506 ; II, 6, 8.

Les armées du haut moyen-âge se concentraient en suivant les anciennes routes romaines[1] : pour gagner la Bretagne, deux voies s'offraient aux Francs, l'une par la Beauce et le Mans, l'autre par la Loire et Tours; mais toutes deux aboutissaient au même point, Angers, car il ne semble pas avoir existé de route empierrée allant du Mans à Rennes[2]. Si on voulait atteindre cette dernière ville, il fallait du Mans gagner Angers et là rejoindre la voie romaine unissant les antiques cités de *Juliomagus* et de *Condate*, en passant par *Combaristum*[3] et *Sipia*[4]. C'est bien ce que fit le jeune Charles quand, à l'automne de 843, il alla mettre le siège devant Rennes[5]. De même en 850,

---

1. Il faudrait tout un mémoire pour appuyer cette assertion qui découle de l'étude du règne de Charles le Chauve auquel je me consacre depuis plusieurs années.

2. En avril 863, on voit Charles s'avancer du Mans jusqu'au monastère d'*Interannis* où le duc des Bretons, Salomon, vient lui prêter serment de vassalité (*Annales Bertiniani*, éd. Waitz, p. 61). Entrammes (Mayenne, cant. Laval), où se rencontrent les deux princes, est près de la Mayenne, juste à la limite de leurs états, à mi-chemin d'une ligne droite tirée du Mans à Rennes. Nous sommes en présence d'une véritable rencontre diplomatique et non d'une expédition militaire. L'hommage qu'y rend Salomon a le caractère d'un hommage « en marche », comme on dira beaucoup plus tard. Les deux princes n'avaient besoin que d'une escorte pour se rencontrer à Entrammes et pouvaient chevaucher à travers champs. Au reste, même si une route existait à l'époque carolingienne entre le Mans et Rennes, elle laissait Larchamp à dix lieues au nord.

3. Châtelais, Maine-et-Loire, arr. et cant. Segré. Voy. Longnon, *Atlas historique*, p. 27.

4. « Le passage de la Seiche à Visseiche » (Ille-et-Vilaine, arr. Vitré, cant. La Guerche). Voy. Longnon, *Atlas historique*, p. 31.

5. En effet « Lauriacum in pago Andegavensi » où Charles tint un concile au mois d'octobre 843 (*Capitularia*, éd. Krause, II, 391 et 402) quelques semaines avant de marcher sur Rennes, doit être identifié avec Loiré (Maine-et-Loire, arr. Segré, cant. Candé), à 12 kil. de la voie romaine d'Angers à Rennes. Loiré était une villa appartenant à Saint-Martin de Tours (voy. un diplôme de Charlemagne dans les *Historiens de France*, V, 737 et la rédaction contenue dans la coll. Baluze, t. 76, fol. 6), Charles se sera un peu détourné de son chemin pour trouver en ce lieu une installation pour la nombreuse suite de laïques et d'ecclésiastiques qui l'accompagnait.

C'est pendant que Charles campait sous les murs de Rennes qu'il donna au comte de Touraine, Atton, des biens sis en Bessin, par un précepte du

quand il reprit sa campagne contre Rennes qu'il arracha un instant à Nominoé [1]. L'objectif des Francs, d'ordinaire, est tout autre. Au IXe siècle, le centre de la péninsule, couverte par les landes de la forêt de Brécilien, est impraticable aux armées [2]. Les princes bretons insoumis résident au sud-ouest de la grande forêt, dans le Vannetais ou plutôt, comme ils disent, le Bro-Erec, qui s'étend du Blavet à la Vilaine. C'est là qu'il s'agit de les atteindre [3]. Un premier obstacle s'offre aux armées franques parties de l'Anjou, le cours de la Vilaine. A son embouchure le fleuve, pendant l'antiquité et le moyen âge, était quasi

---

13 novembre 843 (Tardif, *Cartons des rois*, nº 144). C'est dans cet acte obtenu par son intercession qu'apparaît, on l'a vu plus haut (p. 258 note 3), *Vivianus* comme *camerarius*. M. Suchier (pp. 666 et 670-671) attire l'attention sur la Bible offerte en 845, à Charles le Chauve par ce personnage, abbé laïque de Saint-Martin de Tours, qui, dans les vers de la dédicace, est qualifié *heros* (voy. Bibl. Nat., ms. lat. 1, fol. 412 verso). « La tournure *ante Brito stabilis fiet* (*ibid.*, 422 recto), semble faire allusion. à une guerre contre les Bretons, à laquelle il avait pris partie », et M. S. suppose que « cette expédition pourrait répondre à la seconde campagne que la chanson de geste attribue à Vivien ; car évidemment celle-ci était dirigée contre les Vikings et leurs alliés bretons. » Ce serait plutôt une allusion à la campagne très historique de Charles contre Rennes en novembre 843. Ces vers *Ante Brito...* sont à la fin de la première dédicace et visent Charles, non Vivien, lequel n'est nommé que dans la seconde pièce de vers.

1. *Chronicon Fontanellense* dans *Histor. de Fr.*, VII, 42. Après avoir tenu le plaid général à Verberie, puis un concile où son adversaire est condamné (lettre 84 de Loup de Ferrières ; cf. Levillain, *Études sur les lettres de Loup de Ferrières*, p. 136), Charles prend par l'Anjou pour aller assiéger Rennes. Les diplômes le montrent : le 3 août à *Bonavalle*, c'est-à-dire Bonnevaux près de Braisnes-sur-Allonnes, à mi-chemin entre Tours et Angers ; le 7 août à *Vedrarias*, c'est-à-dire Verrières dans la com. de Morannes (Maine-et-Loire, arr. Baugé, cant. Durtal) ; le 25 août à *Cambriliaco*, c'est-à-dire Chambellay (Maine-et-Loire, arr. Segré, cant. Le Lion d'Angers), bien dans le sens de la voie romaine Angers-Rennes, par *Combaristum*, c'est-à-dire Châtelais.

2. Voy. La Borderie, *op. cit.*, I, 42 sq.

3. Nominoë se tient souvent à Coetlou sur la rivière d'Out. Ses missi se montrent à Langon, à Bains, à Renac, à Sixt, à Peillac. « Là était la force, le séjour habituel de Nominoé et le siège de sa puissance : c'était donc là qu'il fallait frapper », dit très justement La Borderie (II, 470) à propos de la

infranchissable [1]. En aval de Redon, et même à quelques kilomètres encore en amont, le passage du cours d'eau était malaisé. Ce n'est qu'à une dizaine de kilomètres en amont qu'il commence à être praticable. En 845, quand Charles fit un raid d'une folle témérité sur le territoire breton, c'est à Langon, ou près de Langon qu'il dût passer l'eau pour aller se faire cerner à quelques kilomètres de la rive droite, à Ballon, dans la commune actuelle de Bains dont il vient d'être question [2].

En 851, quel est son objectif? Celui de 843 et 850 : Rennes? Celui de 845 : le Vannetais? Dans les deux cas, le point de départ est le même, l'Anjou [3]. En 851 Charles s'attarde en cette contrée, peut-être pour y attendre les mercenaires saxons qui apportent à l'ost des Francs d'Occident l'appoint de l'infanterie [4]. Le 16 août, il est encore à Juvardeil [5]. Six jours après il subit une défaite écrasante en une localité à

---

campagne de Charles de 845. On pourrait reprendre cette phrase et l'appliquer à l'expédition de 851 : la position respective des deux adversaires est la même. Tout en croyant que la bataille du 22 août 851 s'est livrée en Anjou, La Borderie (II, 71, n. 4) a senti qu'elle avait eu lieu, plus loin, *vers l'Ouest*.

1. A. de Courson, *Cartulaire de Redon*, p. 759-760; La Borderie, *op. cit.*, II, 470.

2. La Borderie (II, 38, 48, 471, 472) présente à ce propos de bonnes observations topographiques et stratégiques. Son récit de la bataille de Ballon, où il attribue à Charles une « immense armée », alors que le roi n'avait même pas encore levé l'ost, est malheureusement annihilé par une grosse méprise : il applique à la surprise de 845 le texte de Reginon, lequel concerne indubitablement la bataille du 22 août 851. M. Suchier n'est pas tombé dans cette erreur.

3. La levée de l'ost avait coïncidé avec le *placitum generale* tenu à Roucy (Aisne, arr. Laon, cant. Neuchâtel-sur-Aisne) sans doute vers mai (*Chron. Fontanell.* dans *Histor. de Fr.*, VII, 42-43). Dès le 3 juillet, le roi est en Anjou (voy. R. Merlet, *Guerres d'indépendance...*, p. 26).

4. Les Francs occidentaux ne combattaient plus qu'à cheval depuis longtemps. Voy. Ch. Oman, *History of the art of war* (London, 1898), p. 73. Il est intéressant de lire dans Nithard le récit des expéditions de Charles de 840 à 843 pour s'assurer de son royaume : ce sont, de la Meuse à la Garonne, de la Bretagne au Rhin, des chevauchées à bride abattue du jeune souverain suivi d'une poignée de cavaliers.

5. *Gaverdolium* où le roi donne à cette date un précepte au diacre Anschier, moine de Saint-Aubin d'Angers, est Juvardeil (Maine-et-Loire,

déterminer. L'objectif pouvait très bien être Rennes. Nominoé avait repris cette cité au roi dès la fin de 850[1]. En ce cas, la lutte se serait livrée sur un point de la ligne Juvardeil-Rennes[2] dont la longueur à vol d'oiseau est approximativement de 90 kil. La bataille aurait eu lieu avant que Charles eût atteint Rennes, et en un point situé à droite de la Vilaine, soit vers La Guerche. Le désert de Larchamp qui est éloigné de 50 à 60 kilomètres au nord-est et à droite ne saurait convenir.

Il n'est pas plus admissible dans l'hypothèse où Charles se serait dirigé à travers champs vers un point un peu en amont de Redon, Langon par exemple, car, en ce cas, la bataille, livrée près de la rive gauche de la Vilaine, ne serait pas fort éloignée de cette dernière localité. Au siècle suivant, les landes qui s'étendent dans cette direction serviront de champ de bataille aux Angevins et aux Bretons. Conquereuil, où périt un duc de Bretagne[3], est à 15 kil. au sud-est de Langon, à 30 kil. à l'est de Redon. Larchamp à 100 ou 120 kilomètres au nord ne peut entrer en ligne de compte.

L'identification de *Ienglina* avec Jengland montre que la dernière hypothèse est la bonne, mais, on le voit, nous

---

arr. Segré, cant. Châteauneuf-sur-Sarthe). Le diplôme est dans les *Historiens de France*, VIII, 518, nº CV, et dans Bertrand de Broussillon, *Cart. de Saint-Aubin*, p. 28, nº XVI.

1. R. Merlet, *Guerre d'indépendance de la Bretagne*, p. 10. Remarquer, en outre, que la campagne de 851 semble le calque de celle de 850. Le roi, parti après le plaid général (Verberie, juin 850, Roucy, mai-juin 851), arrive bientôt en Anjou. *Cambriliaco* où nous le montre un acte (inédit) le 25 août (cf. p. 271, note 1) fait le pendant de Juvardeil qui n'en est éloigné que de 10 kil. et où le roi paraît le 16 août 851.

2. Charles a pu aussi descendre la voie romaine de Juvardeil jusqu'à Angers et, de là, reprendre par Châtelais (cf. plus haut, p. 270, note 3) et Visseiche, près de la Guerche, pour aller sur Rennes. Cela ne modifierait point sensiblement notre hypothèse.

3. Conan, comte de Rennes et duc des Bretons, y fut tué le 27 juin 992 : « Anno DCCCCLXXXXII secundum bellum Britannorum et Andegavorum in Concruz, ubi occisus est Conanus Britanniae consul, V kal. julii » (voy. dans R. Merlet, *Chronique de Nantes*, p. 132, note 2). Onze ans auparavant, Conan avait sur le même champ triomphé des Angevins et des Nantais (*ibid.*, p. 119, note 1).

n'avions même pas besoin de retrouver sur la carte cette localité pour écarter Larchamp.

Nous n'avions même pas besoin de connaître vers quel point précis de la Bretagne se dirigeait le roi des Francs. Il suffisait de savoir qu'il est en Anjou le 16 août, et qu'il est battu par les Bretons six jours après, pour repousser absolument l'identification de M. Suchier. Jamais un chef d'armée dans la situation où est Charles le 16 août n'aura l'idée, voulant attaquer la Bretagne, de marcher, non vers l'ouest ou le nord-ouest, mais directement au nord dans la direction d'une lande perdue du Maine où ne le conduit aucune route. Chose plus extraordinaire encore, l'adversaire partagerait la démence du roi. Erispoë, qui voit son ennemi séjourner en Anjou un temps fort long, six semaines pour le moins[1], au lieu de chercher à protéger sa frontière, aurait l'idée folle d'envoyer ses Bretons se concentrer dans le Maine alors que tout indique que les Francs porteront leur effort sur la ligne Redon-Rennes. Certes, les gens du IXe siècle étaient de piètres stratégistes, mais il y a à la guerre des règles tellement élémentaires qu'elles valent pour tous les temps et tous les pays.

Le seul point de contact entre la poésie et la réalité, Larchamp, étant écarté, la thèse de M. Suchier s'écroule tout entière.

Je ne me sens ni le goût ni le courage de reprendre maintenant un à un les rapprochement de l'auteur et de les renverser en les touchant du doigt. J'aurais mauvaise grâce à ce jeu, n'étant pas l'auteur de la belle identification qu'on vient de lire — le mérite en revient à M. l'abbé Bossard[2] —, et ayant,

---

1. Voy. plus haut p. 272, note 3.

2. M. l'abbé Bossard prépare depuis plusieurs années un *Dictionnaire topographique du département d'Ille-et-Vilaine*. Consulté à ma demande par mes élèves et amis, MM. S. Canal et A. Lesort, il a bien voulu, par deux lettres des 29 décembre 1905 et 6 février 1906, leur fournir des renseignements dont j'ai tiré grand profit. Un peu hésitante tout d'abord (M. l'abbé B. subissait l'influence du livre de La Borderie qui place la bataille du 22 août en Anjou), l'opinion de notre correspondant en faveur de Jengland s'est vite affermie. J'espère que le présent article lèvera ses dernières hésitations dans le cas où il lui en resterait.

moi aussi, péché plus d'une fois sans doute contre le bon sens en proposant des identifications fantaisistes entre tel figurant épique et tel personnage de l'époque carolingienne. Mais n'est-il pas inquiétant de voir avec quelle intrépidité un homme éminent s'est enfoncé dans l'erreur, avec quelle allégresse il a gâché son temps et sa peine, pour arriver — triomphant — à une conclusion absolument vaine ? Puisse cette méprise nous servir à tous de leçon. Il est temps de mettre fin à des recherches inspirées par les plus futiles analogies, il est temps de cesser, à propos de fictions, d'entasser d'autres fictions.

Ferdinand Lot.

APPENDICE

VIII. — *DE INTERFECTIONE RISWETEN ET TREDOC* [1]

Vas electionis et doctor gentium Paulus apostolus cunctis fidelibus alloquitur dicens : « omnes qui pie volunt vivere in Christo persecutionem patientur propter justitiam ». Nam et ipse dominus noster Jesus Christus in evangelio suis discipulis dixit : « si me persecuti sunt et vos persequentur, tamen confidite quia ego vici mundum ». Quadam itaque die, cum sanctus et venerabilis vir nomine Convoion abbas, pro causa monasterii una cum venerabili viro, nomine Lehuhemelo praeposito pergeret ad ecclesiam suam quae nuncupatur Bain, ibique [essent] et discussissent causas et jurgia virorum inter seipsos et bene inter eos ordinassent, repente adfuit quidam tyrannus atque invidus, nomine Risweten. Nam et ipse ex invidis erat qui sancti loci felicitatem invidebant. Cumque nimis inter se multa jurgia ille perfidus incitaret, sancti viri dixerunt : « non est conveniens ut hodie inter nos disceptemus sed constituamus tempus, in quo tempore aut pacem habeamus aut scandalum ». Quibus ille perfidus respondit cum jurgio et superbia : « si vobis rectum videtur, reddite mihi hereditatem meam quam injuste et sine lege possidetis ; sin autem non vultis hereditatem meam mihi reddere, saltem vel villam iliam quae dicitur Losin [2] mihi accomodate et equum optimum

---

1. *Gesta sanctorum Rotonensium* ou *Vita sancti Convoionis* dans Mabillon, *Acta Sanct. ord. sancti Bened.*, saec. IV, part. II, 198, 199 ; — Bibl. nat., Nouv. acquis. lat. 662, fol. 4.

2. Peut-être *Lisin*, donné au monastère le 8 avril 838 par un certain Rithgen. Voy. *Cartul. de Redon*, éd. A. de Courson, p. 357, n° X.

mihique aptum sed et loricam date. Si haec quae dico non vultis implere denuntio vobis quia quantum praevaluero et vobis et vestris hominibus nocebo. » — Ad haec verba sanctus et venerabilis abbas Conwoion respondit : « haec verba quae tu loqueris non possumus implere, quia terram sancti Salvatoris quae illi consecrata est nulli homini debemus dare quia ad victum et ad vestimentum monachorum a regibus illis est data. Nam neque equum optimum possumus invenire neque loricam, quia non est noster usus his armis indui, sed, si tibi placet, viginti solidos ab aliis inveniemus quia nos non habemus. Hos [1] accipe et caballum de eis eme. » Quod ita factum est. Tunc ille perfidus ad sua propria est reversus, similiter et monachi ad monasterium sunt reversi. Altera vero die, ecce iterum ille tyrannus ad monasterium secundum suum placitum venit repente [2] solidos quos spo[po]nderat venerabilis abbas. Tunc piissimus Convvoion abbas reddidit ei etiam per nummos viginti solidos. Ille vero perfidus cum in manu eos haberet ita prophetavit dicens : « quid mihi prodest si eos mecum abstulero ? non erunt michi, in adjutorium sed in opprobrium », et statim a sancto loco discessit. Cumque iter pergeret ecce alius perfidus, nomine Tredoc, obviam ei advenit, cui et dixit : « unde venis, inveterate canis ? num hereditatem nostram illis seductoribus vendidisti ? aut quale praetium ab eis accepisti ? indica michi. Non ita erit, sed quando tempus invenero omnes seductores illos jugulabo et cadavera eorum in mare praecipitabo ». Ille vero respondens ait : « falsum tu loqueris, nec hereditatem tuam vendidi, nec precium ab eis accepi sed tantummodo sacramentum atque juramentum Evangelii illis feci » — pro nihilo ille miserrimus ducebat sacramentum sancti Evangelii —, et ita ab invicem discesserunt. His ita gestis, parvo intervallo facto, Karolus rex commovit universum exercitum suum : putabat enim quia posset totam Brittanniam armis capere et strages et sectas hominum facere et totam provinciam in sua dominatione perducere. At ubi Erispoe, qui tunc Britanniam regebat, haec omnia audivit, jussit et ipse exercitum suum praeparari et mandavit ut omnes parati essent et praeirent eum ultra Visnonię fluvium. Statim cuncti Brittones a sedibus suis surrexerunt. Tunc et illi duo perfidi Riswetenus et Tredoc una cum eis properaverunt : putabant enim quod spolia diriperent et arma et vestes caperent. Habueruntque hospicium in villa que vocatur Iencglina, prope aecclesiam sancti Petri apostoli. Cumque ibi mansissent per tres aut quatuor dies, subito irruerunt Franci [3] per noctem et vastaverunt totam villam. Quod illi audientes absconderunt se in area cujusdam pauperis sub paleis, ibique latuerunt sicuti quondam latuerunt quinque reges in spelunca

---

1. Ici commence le fragment conservé dans le ms. des Nouv. acquis. lat. 662, fol. 4.

2. *Sic*, pour *repetens*.

3. Une main du XVe (?) siècle a ajouté les deux lettres *ci* de manière à transformer « Franci » en « Francici », les Français.

a facie Josue fugientes. Cumque vero Franci villam circumdarent, unus e populo ait illis : « si Britones queritis, ecce latitant in paleis. » Illi vero concito gressu ad aream pergunt ibique eos latitantes reperierunt, eductisque gladiis statim eos trucidaverunt et corpora eorum in plateis projecerunt et capita seorsum posuerunt. Tunc adimpletum est quod dictum est per prophetam dicentem : « qui fodit foveam proximo suo primus incidit in illam. » Illi namque cogitaverunt trucidare sanctos Dei monachos sed non potuerunt [quia] Deus caeli defensor eorum est. Per omnia benedictus Deus qui [per]didit impios. Post hoc factum, nuntiatum est sanctissimo [1] viro quod decollati essent illi supradicti perfidi, misitque nuntios ad perquirendos nummos suos. Et erat quidam vir, nomine Beatus, vir prudens et justus, in plebe quae vocatur Poliac. Ut autem audivit quia venerabilis Conwoion requireret solidos suos, venit ad eum et dixit ei : « quid quaeris ? utrum reperisti nummos tuos quos dedisti iniquo Risweteno ? »— Ille autem respondens dixit : « non inveni. » — Statim ille vir retulit nummos de sinu suo et reddidit reverentissimo viro. Et impleta est prophetia superius perfidi, ubi ait quia « non in adjutorium mihi sed in opprobrium sunt isti solidi », sicuti quondam Caiphas, pontifex Judaeorum, dixit quia expediret unum hominem mori pro populo ne tota gens periret. Hoc autem a seipso non dixit, sed quia cum pontifex esset, coepit prophetare de Christo, quia Jesus pro salvatione totius mundi esset moriturus.

---

1. Le fragment du ms. finit avec ce mot au bas du fol. 4 verso.

MÉLANGES

NOUVEAUX TÉMOIGNAGES SUR PIERRE DE NESSON

Grâce aux deux très curieux articles de M. Ant. Thomas [1], la biographie du poète auvergnat Pierre de Nesson a fait récemment un grand pas. Qui oserait dire qu'elle est, dès à présent, complète ? Un document, dont on trouvera ci-dessous la transcription, d'autres que je vais indiquer serviront peut-être à établir que l'auteur du *Lai de Guerre* et des *Vigiles des Morts* ne s'est pas borné, comme on le croit, à exercer l'office d'élu sur le fait des aides au diocèse de Clermont, mais que l'attention de Charles VII s'est fixée un moment sur lui, et qu'il a dû faire partie d'une grande ambassade chargée par le roi de France d'une mission singulièrement grave.

C'était en 1436. Il ne s'agissait de rien moins que de conjurer le schisme prêt à reparaître dans l'Église et, pour cela, de faire entendre raison successivement aux pères du concile de Bâle et au pape Eugène IV : aux premiers il fallait persuader que quelques ménagements à l'égard du Saint-Siège étaient indispensables ; au second, il fallait représenter la nécessité des réformes. L'intérêt de la France n'était pas oublié dans les très longues instructions dictant aux ambassadeurs le langage qu'ils devaient tenir à Bâle d'abord, ensuite à Bologne, où résidait le pape. S'ils ne parvenaient pas à se faire écouter, ils devaient insinuer que l'Église de France pourrait être amenée à régler sa situation elle-même, en se conformant aux principes du droit com-

1. *Notes et documents inédits pour servir à la biographie de Pierre de Nesson* (*Romania*, XXXIII, 540-555 ; *Nouveaux documents inédits pour servir à la biographie de Pierre de Nesson* (*ibid.*, XXXIV, 540-558).

mun : on agitait ainsi d'avance le spectre de la Pragmatique Sanction qui, deux ans plus tard, à Bourges, allait devenir une réalité fâcheuse.

Les personnages chargés de mener à bien cette double négociation étaient surtout connus jusqu'ici par une pièce datée de Loches, le 30 mars 1436, qu'a éditée M. J. Haller[1], d'après deux manuscrits italiens. Leurs noms s'y présentent sous les formes suivantes :

Symon Karoli ;
Alanus de Cortua ;
Guillermus Charrecius ;
Nicolaus de Capella ;
Martinus Quostel ;
Petrus de Nespono.

Sauf le premier et le quatrième, tous ces noms sont estropiés : il est facile de s'en rendre compte pour le second, le troisième et le cinquième, qu'on retrouve par ailleurs. *Alanus de Cortua* n'est autre qu'Alain de Coëtivi, le futur cardinal ; *Guillelmus Charrecius* est Guillaume Chartier ; *Martinus Quostel* s'appelle, en réalité, Questel. Pour le sixième ambassadeur, on pouvait hésiter ; mais il existe, dans un registre des Archives nationales (K 1711[a], fol. 192 r° et 198 r°), deux lettres de Charles VII datées de Loches, le 22 et le 30 mars [1436], adressées l'une aux ambassadeurs du roi de Castille à Bâle, l'autre au concile lui-même ; elles annoncent l'envoi de l'ambassade française et en font exactement connaître la composition. Or, le septième nom inscrit sur cette liste y apparaît, dans les deux textes, sous la forme suivante : *Petrus de Nessonno*. Le qualificatif *in legibus licentiatus*, qui est accolé au nom de ce Pierre de Nesson, convient bien au poète, qui exerçait, on le sait, les fonctions d'élu dans le diocèse de Clermont, et qui, ainsi que M. Thomas l'a justement conjecturé (XXXIII, 546), avait dû, comme la plupart de ses compatriotes, fréquenter la Faculté des arts de Paris et prendre ses grades en la Faculté de droit d'Orléans.

Pierre de Nesson dut donc être désigné par le roi pour accompagner, à Bâle et à Bologne, dans les circonstances que

1. *Concilium Basiliense*, t. I (Bâle, 1896, in-8°), p. 402.

l'on sait, Jean de Norri, archevêque de Vienne, Simon Charles, chevalier, Alain de Coëtivi, alors prévôt de l'église de Tours, Guillaume Chartier, professeur de droit, Nicolas de la Chapelle, doyen de Chartres, et Martin Questel, licencié en lois. Il est nommé en dernier lieu, à la place du secrétaire qu'on adjoignait ordinairement aux grandes ambassades. Ses talents littéraires, non moins que son expérience du droit, l'avaient peut-être fait choisir pour tenir la plume en cours de route. Mais fit-il réellement ce voyage ? Je l'ignore.

L'ambassade, cependant, ne tarda pas à partir. On suit ses traces, à Lyon, où elle s'arrêta avant le 30 avril [1] ; à Bâle, où elle séjourna au moins du 26 juin [2] au 30 juillet [3] ; à Bologne, où elle se rendit ensuite, et de nouveau à Bâle, où elle était de retour le 22 octobre [4]. A diverses reprises, il est question du rôle joué, au cours de ces pérégrinations, par Alain de Coëtivi, par Guillaume Chartier, par Nicolas de la Chapelle, par Martin Questel, surtout par Simon Charles, qui, en réalité, fut le chef et le porte-parole de l'ambassade. Sur Pierre de Nesson, les documents gardent tous le silence. Il se pourrait que, comme l'archevêque Jean de Norri, notre poète fût demeuré en arrière.

Je ferai remarquer pourtant que le silence des documents n'est pas ici une preuve de l'absence de Pierre de Nesson. Son rôle, à la suite de l'ambassade, ne pouvait être qu'effacé. D'ailleurs, Nesson était laïque et marié : grâce à M. Thomas (XXXIV, 542), nous connaissons les noms de ses huit enfants. Il n'eut donc pas lieu de se faire incorporer au concile de Bâle, comme trois de ses collègues clercs, Alain de Coëtivi, Nicolas de la Chapelle et Guillaume Chartier [5] ; et il ne pouvait figurer,

---

1. J. Vaesen, *Un projet de translation du concile de Bâle à Lyon en 1436*, dans la *Rev. des Quest. histor.*, t. XXX (1881), p. 563.

2. C'est à cette date, et non le 1er juin, comme on l'a dit (G. du Fresne de Beaucourt, *Hist. de Charles VII*, III, 336), que Simon Charles présenta au concile ses lettres de créance.

3. Journal de Pierre Brunet (*Concil. Basil.*, II, 228); histoire de Jean de Ségovie (*Monumenta Conciliorum generalium seculi XV*, t. II, Vienne, 1873, in-4°, p. 893-894).

4. Journal de Pierre Brunet, p. 305.

5. *Ibid.*, p. 212, 320 ; Jean de Ségovie, p. 894.

comme Chartier et Questel, sur la liste des ambassadeurs auxquels Eugène IV conféra des prébendes de chanoines [1].

Au surplus, si le poète auvergnat se déroba, ce que je n'oserais affirmer, aux honorables et lucratives fonctions que lui avait assignées la confiance du roi, il faudrait peut-être en chercher la cause dans un des nombreux procès qui tinrent une si grande place parmi ses préoccupations. M. Thomas (XXXIII, 548) a signalé un de ces procès qui était pendant au Parlement à la date du 14 mars 1439. C'est peut-être le même qui fut d'abord engagé en la sénéchaussée d'Auvergne, puis porté devant le Parlement à la suite d'un appel de Pierre de Nesson, et plaidé dès le 6 août 1437 : la Cour, le surlendemain, renvoya l'affaire, quant au fond, au sénéchal d'Auvergne. Les lacunes que présentent la série des *Matinées* et celle des *Après-dinées*, dans les archives du Parlement, empêchent malheureusement de découvrir l'objet de ce litige [2]; nous ne savons que le nom de l'adversaire de Nesson : il se nommait Huguet Regnault [3]. On voit que, dès le commencement de 1437 et peut-être l'année précédente, c'est-à-dire au moment où avait lieu l'ambassade en Allemagne et en Italie, Pierre de Nesson avait déjà sur les bras une affaire qui pouvait l'obliger à demeurer dans son pays d'Auvergne.

N. Valois.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

1436, 30 mars. Loches. — *Lettre de Charles VII au concile de Bâle accréditant près des pères, entre autres ambassadeurs, le licencié en droit Pierre de Nesson.*

Sacrosancte synode (*sic*) Basiliensi in Spiritu Sancto legittime congregate, Karolus, Dei gratia Francorum rex, salutem et que cepta sunt opera Christi finem inoptatos (*sic*) habeant et felices successus.

---

1. J. Haller, I, 142, note 5.

2. L'arrêt ne paraît pas avoir été enregistré ; du moins il ne figure pas dans le registre XIa 69 où on s'attendrait à le trouver.

3. Il n'est pas douteux que l'adversaire de Pierre de Nesson doive être identifié avec l'époux de sa nièce Jamette de Nesson, plus connu sous le nom

Cum inter res humanas atque studia nil quicquam sancius agere putemus quam in vinea Dei Sabaoth et in christiane subsidium religionis decenter nostros interponere favores, eapropter, ad exaltacionem fidei orthodoxe, pacem et unitatem fidelium, ad vos et cetum vestrum sacerrimum nostros ex presenti transmittimus oratores dilectos et fideles consiliarios nostros archiepiscopum Vienensem, Symonem Charles, militem, ac spectabiles Alanum de Coztvi, prepositum Turonensem, Guillermum Quadrigarii, juris professorem, Nicholaum de Capella, decanum Carnotensem, Martinum Questel et Petrum de Nessonno, in legibus licenciatos; et postmodum etiam profecturi (*sic*) ad presenciam beatissimi patris nostri Pape; quibus, super hiis rebus que tantum saluti et rei publice tocius populi Dei attinent, injunximus nostram piam vobis et devotam exponere mentem. Quamobrem maxime vos et majorem in modum precamur quatenus ipsis nostris ambaxiatoribus, tum in hiis, tum in aliis omnibus que vobis nostra ex parte retulerint, dignam adhibere fidem velitis, et in agendis gratam ac celebrem (*sic*) expedicionem conferre, ut denique, illis ad sanctissimum patrem nostrum transeuntibus votive expeditis, ad nos, prout optamus, cum gratia reddire possint et debeant. Magno enim hujus rei et majori quam videamur exprimere tenemur desiderio. Proinde, consecrata re et ipsis nostris oratoribus decenter expeditis, non parvam nos sumus aut percepturi leticiam aut graciam vobis habituri.

Datum Lochiis, die .xxx^a^. mensis marcii.
Devotus Ecclesie filius rex Francorum Karolus.
Lecta in congregacione generalii (*sic*), .xxvj. ^a^ junii.

(*Arch. nat.*, K 1711^a^, fol. 192 r°.)

II

1437, 8 août. — *Extrait des registres du Conseil du Parlement : renvoi au sénéchal d'Auvergne d'un procès pendant entre Me Pierre de Nesson et Huguet Regnault.*

A conseiller sur le plaidié du .vj^e^. jour de ce moys d'entre Me Pierre de Nesson, appellant du seneschal d'Auvergne ou de son lieutenant, d'une part, et Huguet Regnault, d'autre.

Il sera dit que, l'appellacion et ce dont a esté appellé mis au neant sans amende, la Court renvoye les parties pardevant ledit seneschal ou son lieutenant au premier jour de septembre prouchain venant, pour proceder sur le principal, en l'estat qu'elles estoient avant l'appoinctement dont fut appellé, et aler avant en oultre ainsi qu'il appartiendra, tous despens reservez en definitive.

Dit aux parties le .ixe. de ce moys, Cambray.

(*Arch. nat.*, X1^a^ 1482, fol. 31 v°.)

---

de Merlin de Cordebeuf ; voyez la notice de M. Thomas intitulée *Jamette de Nesson et Merlin de Cordebeuf* publiée ci-dessus, spécialement p. 88.

P. S. — Les lignes suivantes sont extraites d'une lettre écrite à Charles VII, de Bâle, le 30 juillet 1436, par les ambassadeurs du roi de Castille (Arch. nat., K 1711[a], fol. 199 r°). Elles prouvent que Pierre de Nesson ne s'est pas dérobé à la mission que lui avait confiée le roi, et qu'il a accompagné au moins jusqu'à Bâle, en 1436, l'ambassade composée de Simon Charles, d'Alain de Coëtivi, de Guillaume Chartier, de Nicolas de la Chapelle et de Mathurin Questel. — N. Valois.

Binas litteras vestre regie Serenitatis recepimus, quarum prima de .xxiij[a]. mensis marcii per egregios viros Symonem Charles, militem, magistrum Alanum de Coztvi (*sic*), prepositum Turonensem, Guillermum Quadrigarii, juris professorem, Nicholaum de Capella, decanum Carnotensem, Maturinum Questel et |Petrum de Nessonno, in legibus licenciatos, oratores vestre regalis Celsitudinis, secunda de .xiij[a]. junii per venerabilem virum magistrum Robertum Magistri, decanum ecclesie Bituriensis, nobis tradita est. Quas gratanti corda vidimus, prefatosque oratores libente animo audivimus, ac, ut exposita per eos optatum sortirentur effectum, quantum in nobis fuit, operam dedimus.

ESPAGNOL *-ANCO*; FRANÇAIS *-APE*

I. Espagnol *-anco*

A côté du suffixe italien *-ingo*, *-engo*, prov. *-enc*, on rencontre en espagnol le suffixe *-anco* qui ne diffère du précédent que par la nuance vocalique : esp. *barranco*, m., *barranca* f. « fondrière », d'où *barranquera*, même sens, *ojanco* « cyclope », *lavanco* « canard sauvage », *potranca* « pouliche », *palanca* « levier », d'où *palanquero* « manœuvre » et *palanquin* « portefaix », *pollan- con* « gros poulet », *tabanco* pour *tablanco*? « petit étal », **talan- qua* d'où *talanquera* « barrière », *trabanco* « sorte d'entrave », de *traba* ; catal. *pollanca* « peuplier noir », *favanco* « sorte de fève ».

Diez signale bien ce suffixe (*Gramm.*, trad. fr., II, 348, note 1), mais il n'en indique pas l'origine[1]. Suivant moi, on doit voir dans *-anco*, pour un plus ancien *-anquo*, la forme qu'avait prise dans la langue des Ibères l'indo-européen *-n̥qu̯o-* Ce suffixe est, en effet, très fréquemment employé dans l'onomastique des pays primitivement occupés par des populations de race ibérique, ainsi qu'en témoignent les exemples suivants :

Espagne et Portugal : *Couneancus*, *Pistelancus* noms d'hommes sur des inscriptions du ressort de Braga (*CIL.*, II, 2390, 2488), *Turancus* nom d'homme galicien (*ibid.*, III, 4227), Λουαγκοὶ, var. Λουαγγοὶ peuple de Galice (Ptol., 2, 6, 45), *Auvancus*, *Contuciancus*, *Eburancus*, *P..igancus*, *Caecanqus* noms ethniques sur des inscriptions des ressorts de Braga, de Clunia ou de Carthagène (*CIL.*, II, 2827, 3120, 2806, 2746), *Caravanca* nom probablement ethnique sur une inscription de la Tarraconaise (*ibid.*, 6298) ; — *Septimanca* localité située sur la route de Mérida à Saragosse, auj : *Simancas*, prov. de Valladolid, Vieille Castille (*IA.* 435).

Je relève dans des documents du moyen âge : *Abiancos* acc. plur., localité du diocèse d'Oviedo (a. 865) [1], *Aviancos* (747), *Aveancos* (1154) localité du diocèse de Lugo [2], *Convianca* (569) localité située non loin d'Astorga, dans le royaume de Léon [3], *Bisancos* et *Tresancos* archiprêtrés du diocèse de Saint-Jacques-de-Compostelle [4], *Coianka* territoire au diocèse d'Oviedo [5], *Duancos* (1120) auj. Santa-Maria-Duancos, prov. de Lugo [6] ; — *Narancus mons* (875), au diocèse d'Oviedo [7].

Dans la nomenclature moderne, on peut citer : *Abeanca* et *Abeancos* prov. de la Coruña, la *Cabeanca*, *Cusanca*, *Bardancos*, *Breancas*, *Listanco*, *Mayanca*, *Tamallancos*, *Taramancos*, *Trasancos* et son diminutif *Trasanquelos* en Galice ; — *Cabianca*, *Luanco*, *El Oyanco*, *Naranco* en Asturie ; — *Matanco*, *Mijancas*, *Oyancas* dans les provinces basques ; — *Alesanco*, *Loranquillo*, *Morancas*, *Naranco*, *Perazancas*, *Taranco*, *Trabancos*, *Tudanca*, *Vivanco* provinces de Burgos ou de Santander, dans la Vieille-Castille ; — *Ledanca* (Guadalajara), *Loranca* (ibid.), *Tarancon* (Cuenca) dans la Nouvelle-Castille ; — *Tarancon* et *los Vivancos* (Murcie) ; — *Bichanca* et *las Palancas* (Alicante) ; — *Bur-*

---

1. *España Sagrada*, t. XXXVII, p. 326.
2. *Ibidem*, t. XL, p. 360, 399 et t. XII, p. 313.
3. *Ibidem*, t. XL, p. 342.
4. *Ibidem*, t. XX, p. 75, 80 et t. XL, p. 343.
5. *Ibidem*, t. XXXVII, p. 335.
6. *Ibidem*, t. XLI, p. 300.
7. *Ibidem*, t. XXXVII, p. 330.

riancas (Grenade)[1] ; — *Cavanca* en Portugal[2]. On peut joindre à ces noms de lieux le nom d'homme *Carranco*.

La variante *-ango* est rare : *Mijangos* prov. de Burgos : *Mijancas* prov. d'Alava, *Caranga* prov. d'Oviedo : *Caranca* prov. d'Alava. Cette variante, ainsi qu'on l'a vu plus haut, apparaît déjà sur quelques mss. de Ptolémée, mais, sous cette forme, le suffixe *-anco* est souvent difficile à distinguer du suffixe roman *-ango* (= *-anico-*). C'est ce dernier qu'il faut certainement reconnaître dans *Aranga* (Coruña) et *Arangas* (Oviedo) en regard d'*Aranega* (Almeria).

On a remarqué que plusieurs des noms qui viennent d'être cités ont des correspondants italiens en *-ingo*, *-engo* : *Matanco* : *Matingo* (1029) au district de Suse, *Morancas* : *Morengo*, *Merlanga* : *Berlingo*, etc.

Languedoc, Cerdagne et Roussillon. On sait que ces contrées étaient encore occupées, au IIIe siècle avant notre ère, par des populations ibériques qui avaient survécu à la conquête ligure, comme elles survécurent à la conquête celtique[3]. Moins fréquentes qu'en Espagne, les formations en *-anco* n'y sont cependant pas rares : *Bragaranca* était au XIe siècle le nom du Rieutort, ruisseau de l'arrondissement de Lodève, Hérault[4] ; *Lissanca* est le nom de la source qui fournit Cette d'eau potable[5] ; *Bisancas* était une villa de l'ancien comté de Substantion, au diocèse de Montpellier[6] ; cette ville est mentionnée dans un acte du commencement du XIe siècle, c'est aujourd'hui Biranques, ham. de N.-D. de Londres, Hérault, cf. *Bisancos* nom d'un archiprêtré du diocèse de Saint-Jacques-de-Compostelle. Le petit affluent de l'Hérault qui se nomme aujourd'hui *Agamas* (= *-ātis*) par suite d'un changement de suffixe, s'appe-

---

1. *Diccionario geográfico postal de España* publicado por la direccion general de correos y telegrafos, Madrid, 1880.

2. *Diccionario chorografico de Portugal*, Lisboa, 1893.

3. Voy. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. I, p. 38 sq.

4. P. Alaus, l'abbé Cassan et E. Meynial, *Cartulaire de Gellone*, n° 253 : « usque in fluvium qui vocatur Riutort vel Bragaranca. »

5. E. Thomas, *Dictionnaire topographique du département de l'Hérault*, p. 96.

6. *Cartulaire de Gellone*, n° 70.

lait au moyen âge *Agamancus*[1]. Citons encore : *Bragalanca* (1100) probablement pour **Bracalanca*, auj. Saint-Julien-de-Bragalanque, Hérault[2], *Mellanca* (XIe siècle), ancien château fort de la viguerie de Saint-Étienne-du-Valdonnez, Lozère[3], du thème hydronymique *Mella-* qui a servi à désigner une rivière de la Gaule Cisalpine (Catulle. 67, 33), *Sinanqua* (1229), auj. Senanque, Vaucluse[4].

Corse. Nous savons par Sénèque que les Ibères ont occupé la Corse[5] ; nous ne nous étonnerons donc pas de trouver dans cette île une localité du nom de *Calanca* ; conformément à un procédé toponomastique extrêmement répandu chez les Ibères et les Ligures, ce nom de *Calanca* dérive du thème hydronymique *Cala-* qu'on retrouve notamment dans *Calō* (908), le Chalon, torrent de la Drôme, et dans *Calona* (VIIe siècle), nom d'une rivière du département de l'Ain.

Le suffixe *-anco-* apparaît sporadiquement dans un certain nombre de vocables onomastiques qui jalonnent, pour ainsi parler, la longue route suivie par les Ibères dans leur marche de l'Orient à l'Occident[6]. Voici les noms dus à ce mode de formation qui sont venus jusqu'à nous : Καρ|α]ουάγκας (Ptol. 2, 13, 1), chaîne de montagnes d'Illyrie[7] (*Die Karawanken*) en regard de *Caravanca* nom ethnique de Galice, *Baranca* col de la province de Novare, *Aranco*, *Bognanco*, *Rumianca*, *Schieranco* prov. de Novare, *Altanca*, *Pazzoranco* dans le Tessin, *Almancus*

---

1. E. Thomas, *op. cit.*, p. 86 : « Molendinum de Agamanco (1315) » et « rivus de Agamanco (1328) ».

2. *Cartulaire de Gellone*, n° 300, et E. Thomas, *op. cit.*, p. 185.

3. *Cartulaire de Gellone*, n° 105.

4. B. Guérard, *Cartulaire de Saint-Victor de Marseille*, n° 909.

5. Sénèque, *Consol. ad Helviam*, 8, 2 ; cf. K. Müllenhoff, *Deutsche Altertumskunde*, t. III, p. 173, et D'Arbois de Jubainville, *op. cit.*, t. I, p. 68.

6. Comme bien on pense, ces noms en *-anco-* ne sont pas les seuls témoins que l'on puisse invoquer en faveur de l'origine orientale des Ibères ; sans parler des auteurs anciens qui l'affirment, on peut alléguer les nombreux noms géographiques qui attestent le passage de populations ibériques à travers l'Asie Mineure, la Thrace, l'Illyrie, l'Italie et la Gaule.

7. Ce nom ne peut pas être illyrien, les Illyriens comme les Grecs et les Gaulois rendant par *p* la vélaire sourde labialisante.

ancienne ville de Ligurie qui était redevable de son nom au fleuve *Alma*[1], *Musanca*, nom d'homme, qui se lit dans un acte du XIe siècle passé dans les limites du département du Var[2], *Pernancus* (1327) Parnans et *Aulancus* (1386) Aulan[3], département de la Drôme, *Calanca* Chalanche, Basses-Alpes, en regard de *Calanca*, Corse[4].

Les formations espagnoles en *-anco*, comme les formations provençales en *-enc*, nous apportent une preuve nouvelle d'un phénomène linguistique bien connu : la survivance des suffixes aux langues depuis longtemps éteintes d'où ils sont sortis.

II. Français *-ape*

Pour terminer l'étude du suffixe indo-européen *-ṇqṵo-* dans l'onomastique romane, il me reste à parler du suffixe *-apo-* qui en est le correspondant gaulois. Ce rattachement de *-apo-* à *-ṇqṵo-* se fonde sur trois raisons également décisives : la première qui est d'ordre général, c'est que les suffixes avec un *p* primitif sont absolument inconnus des langues indo-européennes[5] ; la seconde, c'est que ces suffixes, existeraient-ils dans les autres langues indo-européennes, ils ne pourraient pas se rencontrer en gaulois, par la raison que les Gaulois avaient perdu la faculté de prononcer le *p* primitif[6] ; la troisième enfin, c'est que les Gaulois comme les Grecs, les Osco-Ombriens et les Illyriens rendaient par *p* la vélaire sourde labialisante[7].

---

1. *IA.*, p. 500, et Holder, *Alt-celtischer Sprachschatz*, t. I, p. 217.

2. *Cartulaire de Saint-Victor*, n° 542.

3. Brun-Durand, *Dictionnaire topographique du département de la Drôme*, p. 255, 13 et 356. *Pernanti*, gén. cité d'après un acte de 1080, est évidemment une mauvaise lecture pour *Pernanci*.

4. Le vénète avait conservé les vélaires labialisantes : *Piquentum*, *Liquentia*, et il rendait l'*n* voyelle par *an* : *Voltan-is* gén., aussi retrouve-t-on le suffixe *-anco-* (= **ṇqṵo*) en Vénétie : *Funancus* nom d'homme de Vérone (*CIL.*, V, 3664), *Mogiancus* nom d'homme du Frioul (*ibid.*, 1789), *Frisanco* localité de la province d'Udine.

5. Brugmann, *Grundriss*, t. II.

6. D'Arbois de Jubainville, *Études grammaticales sur les langues celtiques*, p. 83* et suiv. ; Brugmann, *Grundriss*, I², 517.

7. D'Arbois de Jubainville, *loc. cit.*, p. 83* et suiv. ; Brugmann, I², 605.

Notons que sur les inscriptions le redoublement du *p* de *-apo-* n'est pas rare et que c'est là précisément ce qui explique le maintien de cette consonne en roman avec sa valeur primitive. Pour ce qui est de la disparition de la nasale vélaire dans *-apo-* ou si l'on veut, de la représentation de *n* par *a*, elle n'est pas spéciale au gaulois ; on la constate également en sanscrit, en grec et en illyrien [1]. Ceci dit, voici quelques exemples de l'emploi du suffixe *-apo-*, var. *-appo-*, dans l'onomastique gallo-romaine.

Noms de personnes : *Acapa* nom d'homme sur une poterie trouvée en Grande-Bretagne (*CIL.*, VII, 1336, 7), en regard du nom d'homme aquitain *Acinco-vepus* (Holder, s. v.), *Ganap-ōn* (Holder, s. v.), *Giappa* (*CIL.*, XIII, 5774), *Sacrapus* et son dérivé *Sacrap-ōn* (Holder, s. v.), *Sacirap-ōn* (Holder, s. v.), *Lucap-etus* sur une inscription de Milan (*CIL.*, V, 5830), *Emapas* dans un texte du moyen âge [2].

Noms de lieux : *Arelapa* (Ptol. 2, 13, 3), var. *Arlapa* (*IA.*, 234), ville du Norique [3], en regard d'*Arelincus* auj. Peschiera ; *Cornappo*, prov. d'Udine, si toutefois ce nom n'est pas d'origine illyrienne ; *Andrapa* ville de Galatie (I. Hieros. 576) ; **Canappus* d'où *Kanapi villa* auj. Canappeville, Eure [4] ; *Canapville* Orne et Calvados [5] ; Canaples *Canapulas (?) Somme, cf. Canens (= *Canincus*), Haute-Garonne et Chaneins, Ain ; *Gammappus*, Jemmapes, Belgique, du nom d'homme gaulois *Gammus*, *Ganappus* ; Genappe même pays ; **Lŭlappus* Loulappes Eure-et-Loire [6] en regard de Loulans (= *Lŭlincus*) ; Haute-Saône ; *Nuapa* ancienne villa du Limousin [7].

---

1. F. de Saussure, *Mémoire sur le système primitif des voyelles dans les langues indo-européennes*, p. 19 et suiv. ; Brugmann, I [2] 392 et suiv. Ce dernier auteur explique par *η* les génitifs gaulois en *-as* des thèmes consonnantiques, tels que *Segomon-as*, *Suession-as* (t. II, § 234). Il faut noter d'ailleurs que dans *-apo-* l'*a* était bref : Μενάπιοι (Strab.), *Mĕnăpī* (Mart.).

2. L'abbé Chevalier, *Cartulaire de Saint-Bernard*, n° 45.

3. *Arelapa* paraît avoir été située sur l'**Arelapus*, auj. l'Erlat ; cf. Oesterley, *loc. cit.*, p. 167.

4. De Blosseville, *Dict. du dép. de l'Eure*, p. 45.

5. C. Hippeau, *Dict. du dép. du Calvados*, p. 57.

6. L. Merlet, *Dict. du dép. d'Eure-et-Loir*, p. 105.

7. Pardessus, *Diplom.*, t. I, n° 177 (an. 570).

Comme exemple de l'emploi de notre suffixe dans le lexique gaulois, on doit peut-être citer **can-apo-s* « coupe » qui expliquerait le v. h. a. *hnapf*[1] pour un plus ancien **hanapf*, lequel se retrouve dans l'ital. *anappo*, le prov. *enap* et le franc. *hanap-*. Cette forme *hnapf* se dénonce d'elle-même, en germanique, comme un mot d'emprunt, et de fait les étymologistes allemands se déclarent impuissants à l'expliquer par le germanique. On ne peut pas songer, en effet, à y voir le v. h. a. *kanna* « pot, pinte[2] », puisque le *k* initial qui tient lieu d'un *g* palatal indo-européen[3], n'aurait eu aucune raison pour se changer en *h* et que d'un autre côté, le *pf* final représente bien évidemment un *p* d'origine étrangère, cf. *pflanze* = lat. planta; on peut rappeler aussi qu'il n'y avait pas de suffixe indo-européen avec *p* et que s'il y en avait eu, ce *p* primitif aurait été rendu en germanique par *f*. Ainsi, aucun doute n'est possible : *hanapf* est en germanique un mot d'emprunt. La question qui se pose est donc celle de savoir à quelle langue ce mot a été emprunté. Ce ne peut pas être au latin *canna* « roseau », d'abord parce que le sens ne convient pas, ensuite parce qu'à l'époque des emprunts du germanique au latin, les Germains avaient recouvré la faculté de prononcer la palatale sourde initiale : v. h. a. d'emprunt *kirsa* (= **kirissa*) du lat. **ceresea*, var. de *cerasea*, en regard du got. *hunds* : gr. κύων, et enfin parce qu'il n'existait pas en latin de suffixe avec *p*.

Que si nous voyons, au contraire, dans *hanapf* un mot emprunté au gaulois, toutes ces difficultés disparaissent : en premier lieu, le suffixe gaulois *-apo-* explique à merveille le suffixe *-apf-* qui est dans *hanapf* ; en second lieu, rien ne nous empêche de faire remonter l'emprunt germanique à une date éloignée, les Germains ayant vécu pendant plusieurs siècles mêlés aux

---

1. Il n'est pas besoin de dire que la forme *hnapp* que donne Körting n'existe pas en germanique. Le germanique ne connaît que *hnapf*, plur. *napphâ*, *napfâ*, *naphâ* ; cf. O. Schade, *Altdeutsches Wörterbuch*, t. I, p. 409. Le *ph* germanique a naturellement été rendu par *p* en bas-latin.

2. Si toutefois, ainsi que le pense Kluge, ce mot est bien d'origine germanique, ce qui ne nous paraît pas absolument certain.

3. Sur l'étymologie de l'allem. *Kanne*, voy. F. Kluge, *Etymol. Wörterb. der deutschen Sprache*, s. v.

Gaulois, à l'orient du Rhin[1] ; en troisième lieu, nous trouvons dans le latin vulgaire de la Gaule Celtique un mot *canna* qui avait le sens de vase et qu'on a rapproché du grec κάν-θαρο-ς « coupe »[2]. Si cette explication est exacte, *hanapf* serait l'adaptation germanique du v. gaul. **canapos* qui nous aurait été rendu sous son accoutrement germanique, comme tant d'autres noms d'origine latine qui nous sont revenus après avoir fait l'école buissonnière de l'autre côté du Rhin.

Le suffixe gaulois, *-apo-*, a été souvent développé au moyen du suffixe *-io-*, d'où le suffixe *-apio-*, var. *-appio-* : *Menapii*, peuple de la Gaule Belgique, pays où les formations toponomastiques en *-apo-* sont relativement fréquentes, *Serapius* nom d'homme, d'où le nom de lieu *Serapi-aco-s* Strépy dans le Hainaut Belge, et Strivy, prov. de Liège, *Mumapius* nom d'homme (*CIL.*, III, 5997), *Galapius* nom d'homme dans un texte du moyen âge[3].

En roman, ce suffixe *-apio-* a été traité de deux façons différentes : l'*i* s'est maintenu à la posttonique : *Gamapius* Gamaches Eure[4], *Garnapius*, la Garnache, Vendée (Hold. s. v.), ou bien il a été attiré dans la syllabe accentuée : *Varappius*, Varêpe pour *Varaipe, c^ne^ de Groslée, Ain, *Vorapius*, var. *Vorappius* Voreppe, Isère[5], cf. Voreppe, Drôme qu'en l'absence de formes anciennes, on pourrait aussi, il est vrai, rattacher à *-eppo-*, forme normale du suffixe avec *qu*. Le gaulois nous présente, en effet, pour ce suffixe, toute la gamme des couleurs vocaliques : *-epo-* (= **-equo-*) : *Dorepus* nom d'homme (*CIL.*, XIII, 5761), *Eugepius* nom d'homme, *Caleppio* localité de la province de Milan ; — *-upo-* var. d'*-opo-* (= *-ŏquo-*), cf. l'ibère

---

1. Sur les relations entre les Celtes et les Germains antérieurement au IIIe siècle avant notre ère, ainsi que sur l'hégémonie celtique et le vocabulaire celto-germain, voy. la remarquable étude publiée par M. D'Arbois de Jubainville au t. II, p. 323 sq. des *Premiers habitants de l'Europe*.

2. *Vita Radegundis* 1, 19, 44, citée par Holder, *loc. cit.*, s. v. *canna*. C'est de ce *canna* que dérive le franç. *cannette* « pot à bière ».

3. Pardessus, *Diplom.*, t. I, n° 254 (an. 631).

4. De Blosseville, *loc. cit.*, p. 94 ; D'Achéry, *Spicilegium*, t. II, p. 86 ; Pertz, *Diplom.*, p. 109 (an. 751).

5. J. Marion, *Cartulaires de l'Église de Grenoble*, p. 288, 298.

Turoqua (*IA.*, 430) : *Calupa*, *Taluppa*, noms d'hommes[1], *Marsupia* (709), ruisseau de la Meuse, auj. Marsoupe[2], *Arupium* nom d'une ville de Liburnie qui est peut-être d'origine illyrienne, mais qui est intéressant à citer à cause de son adaptation latine *Arrucia*. var. *Arucia*[3], adaptation qui prouve jusqu'à l'évidence que c'est bien à des primitifs avec *qu̯* qu'on doit rattacher les suffixes gaulois avec *p*.

En résumé, il y avait en indo-européen un suffixe *-n̥qu̯o-* qui a été rendu en ligure par *-enquo-*, en ibère par *-anquo-* et en gaulois par *-apo-*, var. *-appo-* ; ces différents suffixes ont été latinisés respectivement en *-inco-*, *ingo-* ; *-anco-*, *-ango-* ; *-apo-*, *-appo-*, et ce sont ces formes latinisées qui expliquent l'italien *-inco*, *-ingo*, *-engo*, le provençal *-enc*, l'espagnol *-anco*, *-ango* et le français *-ape*, *-appe*. Quant au suffixe germanique *-inga-* var. d'*-unga-* qui représente le même type indo-européen, la dérivation romane n'en a pas fait usage, mais il apparaît dans un certain nombre de noms empruntés par le roman au germanique, et notamment dans les noms de lieux en *-ange* du nord-est de la France.

E. Philipon.

LES NOMS SARDES DU MOUFLON

Le *Dictionnaire général de la langue française* (Hatzfeld-Darmesteter-Thomas) fait la remarque suivante à l'art. MOUFLON : « Paraît emprunté du dialecte de la Sardaigne : cf. l'ital. *mofola* dans Oudin et l'anc. franç. *muifle*, *muifleron* dans Cotgrave ». Cette remarque m'a engagé à étudier de près les noms que porte actuellement le mouflon en Sardaigne, où Strabon signale déjà la présence de cet animal qu'il appelle μούσμων et que Pline appelle comme lui musmo ou musimo.

Spano et Porru donnent comme nom du mouflon femelle : *murva*; comme nom du mouflon mâle : *murvoni*, *murone*. Nous avons donc d'une part le campidanien *murvoni*, de

1. *CIL.* XIII, 732, 6028, 6116, 10010. 1871 ; V, 5555 ; — III, 5061 ; Grégoire de Tours, *Hist. Fr.*, 5, 9, et *Vitæ patrum*, c. 11.

2. F. Liénard, *Dict. du dép. de la Meuse*, p. 142.

3. Ptolémée, édition Müller, t. I, p. 213, n. 1.

l'autre le logudorien *murone* : ces deux formes remontent à un type commun, à savoir *mufrone, dans lequel il est difficile de ne pas voir le mufron signalé par M. Thomas dans le *Laterculus* de Polemius Silvius[1].

1. En campidanien *mufrone a passé régulièrement à *muṿroni*, car dans ce dialecte *f* + *r* et *b* + *r* sont traités comme *f* et *b* en position initiale après une voyelle finale du mot précédent : *fraxi* < lat. falcem se prononce *ṿraġi* dans *sa ṿraġi* (écrit *sa fraxi*); cf. *su ṿragu*, où *ṿragu*, est le subst. verbal du lat. fragrare. Ce son *ṿ* est intermédiaire entre *f* et *v*, de même qu'il existe un son *ḅ* intermédiaire entre *b* et *v*, par exemple dans *sa ḅracca*, en italien *la barca*, ou dans *sa ḅraḅa*, en italien *la barba*. Les sons *ṿ* et *ḅ* sont fort difficiles à distinguer l'un de l'autre, et quand une métathèse se produit, ils passent à *v* : c'est ainsi que plusieurs dialectes méridionaux disent *laṿra* « lèvre », tandis qu'à Cagliari même on prononce *larva*. La substitution de *murvoni* à **muṿroni* est donc parfaitement acceptable, d'autant plus que la métathèse est pour ainsi dire de règle en campidanien : cf. *arbili* < lat. aprilem et *manorva* < lat. *manopera auxquels on peut ajouter de nombreux exemples analogues donnés par M. Hofmann, *Die logudor. und campid. Mundart*, p. 116.

2. Pour expliquer la forme logudorienne *murone*, il est également légitime de supposer une étape *muṿrone*. En effet dans la combinaison *ṿr* intervocalique le *v* tombe régulièrement en logudorien : on a *lara* (pour **laṿra*) < lat. labra; *colora*, *coloru* (pour *-*ṿra*, **ṿru*) < lat. vulg. *colobra, *colobrum. A ces deux exemples donnés par MM. Hofmann[2] et Campus[3], on peut ajouter : logud. *calarighe* « aubépine » < lat. calabricem, à côté du campid. *calarvigu*[4]; logud. *chiliru* « crible » < lat. *cilibrum pour cribrum, à côté de *cilivru* (Lanusei, Seui) et de *ciuliru* (Cagliari)[5]. Le même phénomène se manifeste dans la prononciation vulgaire des villages pour le groupe

1. Voy. ci-dessus, p. 183.
2. *Op. laud.*, p. 114.
3. *Fonetica del dial. Logudorese* (Turin, 1901), p. 56.
4. Cf. ma note à ce sujet dans l'*Arch. storico sardo*, I, 143.
5. Cf. Candrea-Hecht dans *Romania*, XXXI, 305.

initial *br-* précédé d'un mot qui se termine par une voyelle; ainsi on dit *sa raba* pour *sa braba*, en italien *la barba*.

Si l'italien usuel dit *mufione*, Petrocchi enregistre cependant les formes concurrentes *muffolo* et *mufrone*, et il signale *mufo* au xve siècle chez Luca Pulci (*Ciriffo Calvaneo*, II, 44) et chez son frère Luigi (*Morgante*, XIV, 80).

J'ajouterai, à titre de curiosité, que dans la description de la Sardaigne de Sigismond Arquer, qui figure, traduite en allemand, dans la *Cosmographie* de Sébastien Münster, le mouflon est appelé *mueffltier* : ce nom est vraisemblablement contaminé par *muffel* « museau » ou par *muffeln* « puer ».

Max Léopold WAGNER

LE PLUS ANCIEN EXEMPLE DU FRANÇ. *ABRIER*

Dans son article intitulé : *Glosses et glossaires hébreux-français du moyen âge* [1], A. Darmesteter constate d'une façon générale le peu d'attention donné par les savants de la Renaissance aux leazim [2] de Raschi. Il est donc intéressant de signaler ceux dont on a fait mention à cette époque [3].

A l'article ABRI de ses *Origines de la langue françoise* (1650), Ménage, citant Pierre Pithou, écrit ceci : « Et Pierre Pithou en son traitté des Comtes de Champagne où apres auoir dit que la Brie a esté ainsi appellée du mot *abri*, qui signifie *couuert*, il adjouste [4] : (ce) qui me fait émerueiller de ceux qui faisant profession de la pureté de nostre langue, interpretent ABRI,

---

1. *Romania*, I, 153 ; réimprimé dans *Reliques scientifiques*, I, 172.

2. Si l'on emploie ce mot si commode pour désigner les glosses en question, il vaut mieux lui faire suivre les règles de la déclinaison hébraïque, c'est-à-dire employer *loaz* au singulier et *leazim* au pluriel (לעזים, לעז).

3. [Blaise de Vigenere, dans les annotations jointes à sa traduction des *Tableaux* de Philostrate, a eu aussi occasion de citer « Rabbi Salomoch » ; voy. l'article ESMAIL du *Dict. étymol.* de Ménage. — *Réd.*]

4. Ménage ne cite pas très exactement, comme je m'en suis rendu compte en conférant l'édition originale : *Le 1er livre des memoires des comtes hereditaires de Champagne et de Brie* par M. Pithou, Advocat en la cour de Parlement, A Paris, de l'imprimerie de Robert Estienne, 1572. Je mets entre parenthèse ce qu'il a ajouté et je place entre crochets ce qu'il a omis.

car ainsi l'escriuent-ils, *lieu découuert et exposé au soleil*, déduisans ce mot du latin *apricum* : veu mesme que Solomoch, ancien Rabi, et comme aucuns pensent Champenois, qui s'ayde bien souuent des mots de ceux [des François] entre lesquels il a vescu, vse de cettuy-cy en la premiere signification que nous auons dite, exprimant au IIIe chapitre de Ioël ce que les autres ont tourné *operimentum* par le mot d'*abri*, qu'encor en tout euenement ie deduirois plustost de *arbre* [ou *abre*] selon nostre prononciation. »

Ménage a ajouté plus tard, dans son *Dict. étymologique* : « Je remarquerai icy en passant qu'il y a dans Solomoch *abriel* אבריאל[1]. »

Or dans l'édition princeps du *Commentaire de Raschi*, Venise, 1525, nous trouvons אבריאייל, qu'on pourrait lire *abrieil* ou *abriail*. Mais ni la forme donnée par Pithou, ni celle rectifiée par Ménage, ni celle de l'édition princeps ne correspondent à la leçon du plus ancien manuscrit de Raschi que renferme le British Museum. Le ms. Harleyen 150 (daté de 1257)[2] donne *abriér* אבריאיר. C'est cette leçon qui doit être la bonne, *abri* ne se trouvant pas dans Raschi qui donne comme substantif la seule forme *abriement* pour traduire le mot צוּרִי « mon rocher » (II Samuel, XXII, 3).

Outre l'intérêt présenté par la place où se trouve la mention de ce loaz, il est encore curieux à deux points de vue. D'abord il tendrait à faire rejeter l'opinion de M. Bugge qui admet comme sens primitif du mot *abrier* celui de « réchauffer, garantir du froid » (*Romania*, IV, 348), les mots hébreux que Raschi traduit par *abriér* et *abriement* n'ayant aucunement ce sens ou un sens analogue. En second lieu il fournit contre l'hypothèse de Gaston Paris (*Romania*, XXVIII, 434) qui y voit un

---

1. C'est ce qu'on lit dans l'édition de 1694 ; dans celle de 1750 il y a *abrial*. Comme dans les éditions imprimées du commentaire de Raschi, dont Ménage a pu se servir, il n'y a pas de points-voyelles, les deux lectures sont possibles. Mais il est probable qu'il y a, comme c'est souvent le cas, une confusion de ל et de ר dans l'édition princeps et que *abriér* est la leçon à adopter.

2. Sur ce ms. voy. Darmesteter, *Rapport sur une mission en Angleterre* (Archives des missions scientifiques et littéraires, 1871), réimprimé dans les *Reliques scientifiques*, I, 115.

mot méridional ayant passé dans la France occidentale une objection sérieuse. Cette objection devient encore plus forte si l'on ajoute que le *Glossaire hébreu-français* publié par Mayer Lambert et par moi, et qui est certainement dû à un auteur de la France orientale, donne plusieurs exemples de ces mots : quelques formes du verbe *abrier*, et le substantif *abriămont*[1]. Cependant je n'insisterai pas trop sur ce dernier point ; le compilateur a en effet pu tirer ces mots de Raschi[2], et ses leazim proviennent de plusieurs sources appartenant à des dialectes différents.

Je remarquerai en dernier lieu que les mots *i abriamont* du *Glossaire hébreu-français*, 104, 86 traduisent l'hébreu ולמחסה « et *à* refuge ». Les mots suivants *i a rekutemont*[3] traduisent ולמסתור « et *à* protection ». Dans les deux cas ל est traduit par *à*. Il semble donc qu'on devrait couper le mot *abriămont* ainsi : *a briămont*. Ce serait un autre exemple à invoquer en faveur d'un thème *bri-* dont le mot *desbrier* postule l'existence[4]. Toutefois on peut et on doit remarquer que le scribe peut avoir oublié un *a* et que la leçon originale a pu être : *a abriamont*[5].

LOUIS BRANDIN.

FRANÇ. DIALECTAL *TÉGUER, TÈQUER*

Dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* le verbe *tesgier* se présente deux fois. A sa compagnie, qu'il a menée en reconnaissance, et qui lui propose de fondre sur les coureurs ennemis, Guillaume le Maréchal répond :

> Bien tost *tesgereient* les flans
> A nos chevals, se issi ert fait,
> Einz que venisson a recet (v. 8472-4).

---

1. L'*ă* indique probablement le son *e*.

2. *Abriămont* correspond à la forme *abriement* citée plus haut : sur *-mont* au lieu de *-ment*, voir *Glossaire*, Introduction, p. XI.

3. Mot que je n'ai trouvé que dans notre glossaire.

4. Cf. G. Paris, *Romania*, XXVIII, 435.

5. D'après M. Israël Lévy, qui possède les notes manuscrites de Darmesteter sur les leazim de Raschi, on trouve dans les *Psaumes*, 102, 18 la forme *abrément* ; cette forme appelle évidemment une correction.

Dans l'autre passage, notre verbe a aussi pour sujet le substantif *flanc* :

Mais molt li *tesgassent* ses flans (v. 3978).

Le vocabulaire qui est dans l'édition de M. Paul Meyer dit que ce mot « n'est signalé nulle part ». Il est vrai qu'il manque à Godefroy, mais il est relevé dans les glossaires du *Roman de la Rose*. Méon, se fondant sur l'habitude de nos vieux auteurs d'accumuler les synonymes, a interprété « abattu, fatigué », parce qu'il trouvait, dans les deux exemples, *tagans* ou *tesgans* associé avec *las*. Le glossaire de l'édition Jannet traduit : « haletant, oppressé, toussant », se rapprochant ainsi de ce que nous croyons être la vérité beaucoup plus que le vocabulaire de Guillaume le Maréchal, où on lit que le verbe « paraît signifier être endolori comme les flancs d'un cheval qui a trop couru ».

Voici, en effet, quelle est, sur le sens de ce mot, la déposition des patois actuels. En Normandie, on a *téquer* « tousser » (voy. A. Romdahl, *Patois du Val de Saire*, où le mot est figuré phonétiquement : *tëquie*). En Picardie, et particulièrement dans le Boulonnais, *téguer* signifie « geindre, faire effort, avec des hoquets dans la respiration », d'après le chanoine Haigneré (*Le Patois boulonnais, vocabulaire*) qui, assez inexplicablement, écrit *taiguer* et commet l'omission regrettable de ne pas mentionner l'expression courante « *téguer* comme un vieux baudet ». Il est donc naturel de mettre à côté des chevaux aux « flans *tesgans* » de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal* les chiens du *Roman de la Rose*

qui las de corre furent
Tesgans ou ru du vivier burent (15890, Méon).

Au dernier moment, je relève le participe *tesgant* dans l'*Art de chevalerie* de Végèce traduit par Jean de Meun, édit. U. Robert, p. 105 : « Cis qui vient las et *tesgans* a la bataille, que puet il faire ? »

La présence de *tesguer* dans des textes du XIIIe siècle détruit la conjecture de l'éd. Jannet qui tire *tesguer* de *tac*, maladie qui sévit à Paris en 1414.

J. Derocquigny.

NOTE COMPLÉMENTAIRE

Le verbe sur lequel M. Derocquigny vient d'attirer l'attention est plus répandu dans les patois français que sa notice pourrait porter à le croire. On le trouve en effet, soit sous la forme simple, soit sous des formes fréquentatives, en *-asser*, *-eler*, *oter*, en dehors de la Normandie et de la Picardie, dans les départements suivants : Pas-de-Calais, Nord, Loir-et-Cher, Mayenne, Sarthe, Ille-et-Vilaine. Voici quelques extraits destinés à le faire voir et aussi à montrer le développement sémantique dont ce verbe est susceptible :

Robin, Le Prévost, Passy et de Blosseville, *Dict. du patois normand de l'Eure*, p. 378 : « TEIGLER, TEICLER, pour TOUSSER. Ne se dit que des animaux et s'applique surtout à la toux du cheval ».

Corblet, *Gloss. étymol. du patois picard*, p. 570 : « TEGUER. Faire des efforts. — Ne pas trouver aisément ce qu'on veut dire. — S'arrêter en parlant, bégayer. — Balancer sur le parti qu'on doit prendre ».

Edmont, *Lexique Saint-Polois*, p. 525-6 : « TÉGUER (noté *tĕgĕ*). Laisser échapper involontairement une sorte de gémissement, en maniant des choses lourdes, en se baissant pour ramasser quelque chose, en faisant des efforts pour pousser une selle lorsqu'on est constipé, etc. — Manifester sa mauvaise humeur par un gémissement de regret, d'impatience, etc. — Par extension, parler avec difficulté, trouver malaisément ce qu'on veut dire ».

Hécart, *Dict. rouchi-français*, p. 448 et 458 : « TÉGUER, TÉQUER. Onomatopée qui exprime les efforts qu'on fait pour pousser une selle lorsqu'on est constipé [et les] efforts qu'on fait en se baissant pour ramasser quelque chose, ce qui oblige à rendre un son qui sort péniblement de la poitrine. — Parler difficilement, avec hésitation. — Se dit aussi des animaux qui sont essoufflés et qui respirent d'une manière pénible ».

Vermesse, *Dict. du patois de la Flandre française ou wallonne*, p. 479 : « TÉGUER. Laisser échapper de l'air du gosier par de petites explosions fréquentes. — Parler difficilement, avec hésitation. — Se dit aussi en parlant des animaux dont la respiration éprouve de l'embarras ».

Marteillière, *Glossaire du Vendômois*, p. 303 : « TEIGLER. Tousser fort et souvent ».

Dottin, *Glossaire du patois du Bas-Maine*, p. 493 : « TEUGASSER (noté *tœgase*), tousser, à Château-Gontier. — TEUGUER (noté *tœ́ge*), tousser, à Montflours. — TEUGOTER (noté *tœgote*), tousser souvent. — TEUYER (noté *tœ́ye*), tousser. — TEUNGUER (noté *tœ̃ge*), tousser ».

Cte de Montesson, *Vocabul. du Haut-Maine*, 3e édit., p. 506 : « TEUILLER[1], tousser avec force et sans cesse ».

Dottin et Langouët, *Glossaire du parler de Plélabel*, p. 169 : « TÈGUER (noté *tège*), tousser à plusieurs reprises ».

C'est à La Curne de Sainte-Palaye que revient en définitive le mérite d'avoir rapproché le participe présent du *Roman de la Rose*, qu'il traduit justement par « qui respire avec difficulté », du verbe « *teguer* en Picard ». Il semble d'ailleurs ne l'avoir pas pris directement dans le poème de Jean de Meun, mais dans le *Tresor* de Pierre Borel, où le vers 14895 est cité de la même façon inexacte :

Vers lui s'en vint lasse et *taygans*[2].

Quelle est l'étymologie de *téguer*, *téquer* ? L'idée qu'a eue Hécart de voir là une onomatopée n'est pas soutenable, bien qu'elle ait souri aux auteurs du *Dict. du patois normand de l'Eure*. M. Joret, qui a signalé dans le Bessin *téquier* et la forme fréquentative *tégler* (avec *l* mouillée), voit dans notre mot un type latin *tussicare; son opinion est reproduite par Jean Fleury, *Essai sur le patois normand de la Hague*, p. 304 (*têguiei*). Il est certain que l'hésitation du normand et du picard entre la désinence *-quer* et la désinence *-guer* parle en faveur du suffixe latin -icare ; mais tŭssis ne convient pas au thème. La véritable étymologie me semble avoir son point de départ dans le latin phthĭsicus, transcription du grec φθισικός : *téguer* ou *téquer*, c'est proprement « haleter, tousser comme un phtisique[3] ». De phthisis Apollinaris Sidonius a tiré le participe

1. Le Cte de Montesson emprunte *teuiller* aux notes manuscrites de feu l'abbé Esnault, érudit manceau décédé en 1894 : il va de soi que *ill* est une notation du son *y*.

2. La bonne leçon est, d'après Méon :

Vint s'en a moi lasse et tagans.

3. L'idée de « toux » et celle de « phtisie » se tiennent de si près qu'il a dû se produire facilement des contaminations : le mot latin tussicus est imité de phthisicus et les deux mots peuvent se confondre. Comparez, par exemple, ces deux passages de Chiron et de Végèce qui dérivent l'un de l'autre : « Ex frigore fiunt opistotoni, podagrici, *tussici* » (*Mulomedicina Chironis*, édit. Oder, p. 47). — « Ex perfrictione fiunt opisthotonici, podagrici, *phthisici* (P. Vegetius Renatus, *Mulomedicina*, édit. Lommatzsch, p. 61).

phthisiscens; de phthisicus on peut avoir fait le verbe *phthisicare. Nous savons que le peuple ne prononçait pas le *ph* initial dans les mots de ce genre.

Les plus anciens manuscrits de l'*Epistula de observatione ciborum*, adressée par le médecin Anthimus, vers 520, à un roi des Francs, écrivent : *tisicus, tisecus, tissicus, tyssecus*[1].

Je ne vois pas que *tĕsicare puisse donner un autre résultat en normanno-picard médiéval que **tesquier* ou *tesguier*, ni en français que **teschier* ou *tesgier*[2].

Il est surprenant que la forme française propre *tesgier*, qui se fait clairement jour dans le conditionnel *tesgereient* de l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*, ait disparu des patois actuels. Comment se fait-il que dans le Loir-et Cher, dans la Mayenne, dans la Sarthe et dans l'Ille-et-Vilaine nous n'ayons que le *g* explosif ou ses succédanés[3] ?

L'hypothèse d'un emprunt au patois normand n'est pas très vraisemblable. Peut-être faut-il admettre dans l'ancienne langue l'existence d'un substantif **tesgue* < phthisicus, qui aurait donné naissance dans le domaine français à un verbe *tesguer*, distinct de *tesgier* *phthisicare.

L'ancien provençal possède le substantif *tesga*, qui est employé par Daudè de Pradas[4] pour désigner une maladie de

---

1. Edit. Valentin Rose (1877), variantes, p. 42 et 43.

2. L'anc. prov. *tesic* et le bas-latin *thesicus* (dans Du Cange), qui en est le décalque, ne prouvent pas que phthisicus se soit prononcé *tesecus en latin vulgaire, car ils sont d'origine savante; mais on ne peut supposer que phthisicus a été populaire sans admettre qu'il a été prononcé *tesecus : cf. *tesana* pour *ptīsana* dans des manuscrits d'Anthimus, édit. V. Rose p. 28.

3. *Teuyer*, dans la Mayenne et dans la Sarthe, est une prononciation relâchée de *teuguier*, *teuguer*, mais n'a pas de rapport direct avec la forme française normale en *-gier*, *-ger*.

4. *Auzels cassadors*, vers 3315 et suiv. de l'édition Monaci (*Studj di filol. rom.*, V, 174-5) :

Tesga es tals mals que fai tal guerra
Quel cap el fel el ventre serra...
Sil *tesga* es per aventura
El ventre...

l'oiseau que Raynouard traduit à vue de nez par « tac[1] » : une hypothèse meilleure consisterait (bien que le texte même de Daudè de Pradas n'offre pas une base pathologique suffisante) à rattacher *tesga* au latin phthisica, qui a été, à la basse époque, employé comme synonyme de phthisis.

A. Th.

ANC. NORMAND *ANOIL*

J'ai déjà eu l'occasion de dire que le latin vulgaire annuculus « âgé d'un an » était représenté sur le sol de la Gaule par le gascon *anoulh,* fém. *anoulhe* « jeune bœuf, jeune vache », qui est donné et défini dans le *Dict. béarnais* de Lespy et Raymond[2]. Voici que je crois maintenant en découvrir un nouveau représentant à l'autre extrémité de la France, en Normandie. On lit dans l'inventaire d'un ménage fait à Saint-Pierre d'Arthenay (Manche) le 17 juin 1333 :

> Un greil ; une lanterne ; deux fauchilles ; un quaeril de liet ; deuz pouleinz ; troiz geniches ; un *anoil* ; neuf pieches de fil de bruisserons[3].

Sauf meilleur avis, je suis porté à expliquer *anoil* comme faisant pendant à *geniche* et à *poulein,* c'est-à-dire comme ayant le sens de « taureau ». Le patois normand actuel n'a pas conservé le mot; mais il connaît encore *anouillère* < *annucularia « vache qui n'a pas eu de veau dans l'année ».

A. Th.

BRETZEL

Je n'ose dire que le mot *bretzel* soit français, mais il est certain qu'il est familier à tous les buveurs de bière de Paris et des grandes villes de France. Aussi le *Nouveau Larousse illustré*

---

1. *Lexique roman*, V, 355.

2. *Essais de philol. franç.* p. 238. — Sur le dérivé *annucularia, voy. mes *Mélanges*, p. 122, et un article plus récent de M. Behrens dans les *Bausteine* en l'honneur de Mussafia, p. 83-84.

3. L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, p. 60. — Le dernier article, relatif au fil de *bruisserons*, a été cité ici par A. Delboulle (*Romania*, XXXI, 366).

a-t-il bien fait de le recueillir. Il le définit ainsi : « BRETZEL ou BREZEL (mot allemand) n. f. Pâtisserie allemande nouée en forme de 8, dure, saupoudrée de sel, de graine de cumin, et que l'on sert avec la bière dans les brasseries ». Ce n'est pas tout à fait un 8, mais passons[1].

M. Kluge, dans son *Etymol. Wœrterb. der deutschen Spr.*, après avoir énuméré les principales formes qu'affecte ce mot soit dans les anciens textes (anc. haut-allem. *brezitella*, etc.) soit dans les dialectes allemands actuels, hésite entre deux étymologies, le lat. brachium, d'une part, l'anglo-saxon byrgan « manger », de l'autre. Ce qui semblerait défavorable à brachium, dit-il, c'est l'absence de formes romanes correspondantes ; et pourtant il remarque que l'italien a *bracciatello*[2]. La présente note a pour but d'attirer l'attention sur des formes de la Gaule qui ont échappé à M. Kluge et qui me paraissent établir l'origine romane du mot allemand.

L'anc. prov. a *brassadel*[3], traduit par colobia (= lat. colyphia, grec κολύφια) dans le *Floretus*, et Mistral enregistre *brassadèu*, etc. « échaudé aux œufs, pâtisserie en forme de ganse », en invoquant avec raison le latin du moyen âge brassadellus, qu'on peut voir dans Du Cange, appuyé sur un texte limousin (coutumes de l'abbaye de Solignac), où, à côté de la forme latine, se trouve la forme vulgaire *brastaden* (lire *brassadèu*). A brassadellus il faut joindre trois autres articles de Du Cange sur lesquels je n'insiste pas : BRACELLUS 2, BRACHIOLUM 1 et BRACIATUS. Une forme romane plus ancienne que toutes celles qui sont dans Du Cange se trouve dans le glossaire compilé en 969 par Ainard pour les élèves de l'école de Toul. On lit en effet dans les extraits de ce glossaire qui ont été publiés par M. Gœtz dans le *Corpus glossar. latin.*, V, 618, 18 : « Colliride *bracidelli* ». Godefroy a recueilli dans un texte du XVIe siècle la forme *bresseau*, qu'il a, à tort ou à raison, rapprochée du mot *bricelet*

---

1. Voir les deux dessins qui sont dans Gay, *Gloss. archéol.*, sous CRAQUELIN.

2. On trouve aussi *bracciello*, qu'Antoine Oudin traduit par « craquelin », et, à Bologne, on a la forme fém. *brazadela*, déjà employée dans les statuts de 1250-1267 (Du Cange, édit. Favre, art. BRAÇADELLA).

3. Manque dans Raynouard, bien que Carpentier l'ait recueilli et inséré dans Du Cange (sous BRASSADELLUS) ; mais il n'a pas échappé à M. Émile Levy, *prov. Suppl.-W.*, I, 162.

« usité dans la Suisse romande pour désigner une sorte de petit gâteau ». En outre, il a relevé dans un texte poitevin du xve siècle le mot *braiveau*, qu'il ne s'est pas hasardé à traduire, mais qui, se trouvant associé à *oublie*, ne peut être qu'un gâteau : il faut probablement corriger *braiveau* en *braceau*.

En résumé, l'italien et le provençal sont d'accord pour établir l'existence en latin vulgaire d'un type *brachiatellus, a : ce type, au masculin, aurait donné en anc. franç. **braceel*, d'où les formes plus récentes *braceau* (?) et *bresseau*. Le *bracidellus* du glossaire d'Ainard ne remonte pas à *brachiatellus, mais à *brachītellus, diminutif de *brachītus, a : l'anc. haut-allemand *brezita* représente clairement *brachīta (avec *e* métaphonique pour *a*, sous l'influence de l'*i* suivant), comme *brezitella* représente *brachītella.

Il faut noter cette extension du suffixe latin -ītus, si peu répandu en Gaule. Il semble que *brachītus ait été fait par analogie d'après aurītus, crinītus, etc., et signifie « qui a la forme du bras ». Toutefois on peut penser aussi à la valeur diminutive du suffixe dans *caprītus, dérivé de capra, d'où l'ital. *caprito*, le prov. *cabrit* « chevreau », etc. Pour la forme diminutive redoublée, comparez le prov. *cabridel*[1], qui représente *caprītellus ; quant à l'emploi de noms de parties du corps sous forme diminutive pour désigner des pâtisseries, il y en a d'autres exemples, notamment le prov. *aurelheta*[2] et le franç. *vitelot*[3].

A. Th.

---

1. Bien que le mot ne soit ni dans Raynouard ni dans Levy, son existence est certaine en ancien provençal puisque le vicomte d'Aubusson Ramnolf II (fin du xe siècle) reçut le surnom de *Cabridel* (Père Anselme, V, 320).

2. Sorte de crêpe ; cf. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, AURELHETA, et Mistral, *Tresor*, AURIHETO.

3. Le mot n'est ni dans l'Académie ni dans le *Dict. général* (par pudeur) : Littré le donne et remarque justement que c'est « une pâtisserie longue et menue, ainsi dite par une assimilation obscène » ; mais comme il a reculé devant l'insertion du simple *vit*, il faut pour le comprendre en savoir plus qu'il n'en dit.

FRANÇ. DIALECTAL *GUITEAU*

Dans le *Dictionnaire des pêches* de Baudrillart, publié en 1837, on trouve enregistré, à son ordre alphabétique, le mot *guiteau* comme « l'un des noms du tacaud ». Le mot de *tacaud* s'applique, sur nos côtes de l'Atlantique, à différentes variétés de gades, *Gadus barbatus*, *luscus*, *minutus*[1]. M. Rolland, dans sa *Faune populaire*, n'a pas recueilli ce nom de *guiteau*, qui manque aussi à la plupart de nos dictionnaires. Si l'on se rappelle que le gade le plus connu, à savoir le merlan (*Gadus merlangus*), s'appelle en anglais *whiting*, en néerlandais *witing*, noms dérivés de *white*, *wit* « blanc »[2], et qu'une variété de *pout*, mot anglais que les dictionnaires traduisent précisément par « tacaud », porte le nom de *whiting-pout*, on pensera avec nous que *guiteau* se rattache sinon directement à l'anglais *whiting* ou au néerlandais *witing*, du moins au thème de ces deux mots sous la forme qu'il présente dans le bas-allemand : norois hvítr, anglo-saxon hvît, etc.

A. Th.

ANC. FRANÇ. *MACHET*

Godefroy a relevé deux exemples du subst. *machet* qu'il traduit par « sorte de petit oiseau » : l'un est dans *Cligès* 6432; l'autre dans les *Deduis de la chace* de Gace de la Bigne. Je n'en connais pas d'autre. M. W. Fœrster, dans son édition de *Cligès*, a une longue note sur le mot *machet* : il incline à voir dans cet oiseau une sorte de chouette, ce qui est peu vraisemblable. Le *machet* est rapproché de l'alouette dans les deux passages où il est mentionné et ce ne peut être qu'un petit oiseau. Or le *Pratincola rubetra*, dit communément en français *tarier* ou *traquet*, est appelé à Brescia et à Bergame *maket*, tandis que le *Pratincola rubicola*, variété plus petite, porte le nom analogue, à forme diminutive, de *maketi*[3]. Le *machet* des textes français du moyen âge ne serait-il pas le traquet ?

A. Th.

---

1. Voy. Rolland, *Faune pop.*, III, 113 ; cf. Littré, *Supplément*, TACAUD.
2. Cf. breton *gwennek* « merlan », de *gwenn* « blanc ».
3. Bonelli, *Nomi degli uccelli nei dialetti lombardi*, dans *Studj di filol. romanza*, IX, 40.

ANC. FRANÇ. *OISDIF*

A côté de *oisos* (aujourd'hui encore bien vivant sous la forme *oiseux*), qui correspond exactement au latin otiosus, l'ancien français emploie dans le même sens le mot *oisdif*[1], dont l'étymologie n'est pas claire, et qui semble avoir disparu de l'usage au commencement du XIVe siècle, en laissant comme témoignage durable de son existence notre adjectif actuel *oisif*, sorti d'un croisement entre *oisos* et *oisdif*[2].

Le *Dictionnaire général* suppose que *oisdif* correspond à un type *otiotivus; il n'y a rien à objecter à cela du côté de la phonétique, mais comment expliquer la formation de ce type insolite *otiotivus? J'avoue que je m'en sens incapable et que je regrette d'avoir admis à la légère une hypothèse qui n'a pour elle que la caution d'une phonétique purement matérielle.

Je viens proposer aujourd'hui un type légèrement différent, à savoir *otietivus, dont je vais m'efforcer d'expliquer la genèse.

---

1. Le fém. *oisdive* est souvent employé substantivement, et il a donné naissance au verbe *oisdiver* « vivre dans l'oisiveté ».

2. C'est du moins ainsi que je me représente la naissance de l'adj. *oisif*, qui figure déjà dans le *Roman de Troie*, v. 14855 de l'édit. Constans. M. Cohn ne parle pas de *oisif* dans son livre intitulé : *Die Suffixvandlungen*, etc. (1891). M. Meyer-Lübke se borne à dire que *oisif* est sorti de *oisos* par changement de suffixe (*Gramm.*, II, § 497). M. Tobler pense que le changement de suffixe a dû se produire dans la région où -ivus et -osus aboutissaient à une même forme française *-eus* (*Etymologisches*, p. 9, extr. des *Sitzungsb.* de l'Académie de Berlin, 27 octobre 1904; cf. *Romania*, XXXIV, 132). Diez, Scheler et Brachet partent d'un représentant hypothétique de otium, qui serait régulièrement *ois* ou *oise*, selon que l'on prendrait pour base otium ou otia : on peut admettre que le français prélittéraire a possédé **ois*, puisque le provençal archaïque à *oz* (*Sancta Fides*, 39), mais l'étude des textes montre qu'il y a solution de continuité entre cet *ois* hypothétique et *oisif*. On ne peut accepter le type *otiivus (Körting, 6759), qui n'est pas conforme à la dérivation latine (remarquons en passant que Littré se figure à tort que *otiivus aurait pu donner *oisdif*). Enfin mentionnons l'hypothèse de G. Paris, qui admet l'existence en anc. franç. de *vuisif* < vocivus, auquel il impute d'avoir contribué, conjointement avec *oisos*, à la transformation de *oisdif* en *oisif* (*Romania*, XXVII, 162, note 2).

Les notes Tironiennes nous ont conservé un mot singulier : odietas[1], dans lequel on ne peut guère voir autre chose qu'un renforcement de odium[2]. C'est un cas de formation impropre, les mots en -tas devant toujours avoir à leur base un adjectif et non un substantif. L'emploi de neutres substantivés comme dubium, nimium, proprium, etc. dans un sens analogue à celui de dubietas, nimietas, proprietas est sans doute le point de départ de cette création. Il est permis de supposer dans les mêmes conditions la naissance d'un substantif *otietas à côté de otium. Or les substantifs en -tas forment parfois des adjectifs où les suffixes -arius, -ivus, -osus, au lieu de s'ajouter au *t* des cas obliques, se soudent directement au thème du nominatif; exemples : aestas, aestivus; amaritas, amaritosus; *cupidietas, *cupidietosus (prov. *cobeitos*, franç. *convoiteux*); egestas, egest(u)osus; pietas, pietosus; plenitas, *plenitivus (anc. franç. *plentif*, à côté de *plenteïf*, < *plenitativus); proprietas, proprietarius; solitas, solitarius, *solitivus (anc. franç. *soltif* « solitaire »); tempestas, tempestivus, tempestuotus; voluntas, voluntarius; voluptas, voluptarius, voluptuosus. Donc, de *otietas le latin vulgaire aurait pu tirer un adjectif *otietivus auquel l'ancien français *oisdif* devrait son existence[3].

A. Th.

---

1. Schmitz, *Commentarii notarum Tiron.*, tabula 46, 88a.

2. Forcellini propose de corriger odietas en odiatus; mais la note Tironienne étant en harmonie avec la forme transcrite par le scribe en toutes lettres, cette correction n'est guère vraisemblable.

3. M. Tobler pense que *oisdif* est sorti de *oisif* sous l'influence des familles de mots où le thème hésitait ou avait l'air d'hésiter entre *-ois-* et *-oisd-*, spécialement : *boisier*, *boisie*, *boisdie*, *boisdif*, d'une part *veisié*, *veisos*, *veisdie*, *veisdos* de l'autre. Peut-être *veisdos* représente-t-il *vitietosus sorti d'un hypothétique *vitietas, formé comme odietas et *otietas : la coexistence de *veisos* et *veisdos* serait alors le pendant de celle de *pieux* et *piteux*.

ANC. FRANÇ. *ROJUEL*

Tout adjectif latin en -ius -eus peut avoir un diminutif en -iolus, -eolus; l'étude des textes seuls permet de déterminer quels sont ceux de ces diminutifs qui ont été réellement en usage et dans quelle mesure ils l'ont été.

Nous n'avons pas de témoignage direct de l'existence en latin vulgaire de *rubiolus, diminutif normal de rubeus « rouge » ; ne peut-on pas suppléer au silence des textes antiques par le témoignage des langues romanes? Contrairement à l'opinion acceptée jusqu'ici, le *Dictionnaire général* considère le substantif français *rougeole* non comme un dérivé de *rouge*, mais comme le représentant du latin vulgaire *rubiola[1] ; j'ai avancé, d'autre part, que le terme dialectal *rouvieu*, qui désigne différentes maladies de l'homme et des animaux, correspondait au masculin *rubiolus[2].

On peut invoquer à l'appui de ma manière de voir le fait que l'italien dialectal connaît *roggiola* comme nom de la maladie éruptive, et que le provençal moderne aplique *roujolo* non seulement à cette maladie, mais à une plante[3] et à un poisson, et *roujòu* à un poisson[4]. Ce qui est fait pour surprendre, c'est que les textes français du moyen âge ne nous aient pas encore livré d'exemple antérieur au XVe siècle soit de la forme masculine, soit de la forme féminine[5]. Voici un témoignage beaucoup plus ancien, qui n'a pas été remarqué jusqu'ici et qui mérite d'être pris en considération, sur l'existence en français de la forme masculine correspondant à notre féminin *rougeole*.

---

1. M. Meyer-Lübke place *rougeole* parmi les mots où *-ole* a été adapté à un radical français (*Gramm.*, II, § 432), et il croit qu'il a été modelé sur *vérole* (*ibid.*, § 360).

2. *Mélanges d'étym. franç.*, p. 134 et 179; cf. *Romania*, XXXIV, 110, n. 4.

3. Le *Melampyrum arvense*, qui porte aussi le nom de *rougeole* en français : cf. *Romania*, XXXIV, 615, note 3.

4. Voy. le *Tresor* de Mistral, ROUJOLO et ROUJAU.

5. En provençal, *roiols* figure dans les rimes en *ols* « larg » données par le *Donat* et y est traduit par « genus piscis » (Stengel, *Die beide ælt. prov. Gramm.*, p. 54).

Une des branches les plus connues du *Roman de Renart* la branche IX de l'édition Martin, mentionne souvent un bœuf du vilain Liétard qui, par l'imprudence de son maître, faillit devenir la proie de Brun l'ours. M. L. Sudre, analysant cet épisode, appelle le bœuf *Rogel*, adoptant ainsi la seule forme que l'éditeur ait recueillie pour la faire figurer dans sa Table alphabétique des noms propres. Mais si la forme *Rogel* est la plus fréquente dans la branche IX, elle n'y est pas constante : on y trouve aussi au cas sujet *Rogeus* (v. 41 et 188), au cas régime *Rogol* (v. 204, 240, 862) et *Roguel* (v. 631). Pour choisir entre ces différentes formes celle qui appartient à l'auteur du poème (un prêtre de La Croix-en-Brie, comme nous l'apprend le prologue), il faut consulter les rimes. Le nom du bœuf n'y figure que deux fois, dans les passages suivants :

Mais sor toz en i ot un buen
Qui estoit apelés *Rogeus*[1] ;
Mais tant l'avoit par les fors *leus*
A son fiens trere demené
E totes les saisons pené
Que lentement aloit le pas (v. 40-4), t. I, p. 280).

Tot c'a ge fet, amis *Rogel*,
Certes si en ai molt grant *duel* (v. 383-4).

Ces deux derniers vers ne sont pas dans tous les manuscrits et l'éditeur les considère comme interpolés. Il se peut, mais l'interpolateur (si interpolateur y a) était d'accord avec l'auteur sur la vraie forme du nom du bœuf de Liétard, celle qui est attestée par la rime *Rogeus* : *leus* des vers 41-42. Ce nom avait pour désinence non le suffixe *-el* < lat. -ellum, mais le suffixe *-uel* < lat. -iolum : au cas sujet l'auteur employait vraisemblablement la forme *Rogieus*, qui est dans deux manuscrits et qui rime fort bien avec *lieus*, cas sujet de *lieu*. Si donc nous voulions moderniser le récit du vieux conteur, il conviendrait d'appeler *Rougeol* (cf. *rossignol*) le bœuf de Liétard, à moins qu'on n'aime mieux l'appeler *Rougeul* (cf. *filleul*).

A. Th.

---

1. Variantes (indiquées au t. III, p. 283) : *Roigox*, *Roigneuz*, *Rogiens*.

ANC. FRANÇ. *TENOIL*

On chercherait en vain le mot *tenoil* dans le Dictionnaire de Godefroy. Il figure partout dans la branche IX du *Roman de Renart*, vers 1051 de l'édition Martin; mais comme pour ce passage Méon avait la leçon sans autorité *estoial*, Godefroy a enregistré *estoial* (art. ESTUIALS) et ne s'est pas soucié de consulter l'édition Martin. Voici le passage :

> Le *tenoil* ou les piecez sont
> En une huce le repont.

Il s'agit manifestement du vaisseau que l'auteur appelle un *lardier* aux v. 709 et 934, et que nous appelons aujourdhui communément un « saloir », c'est-à-dire un vaisseau de bois ou de grès où l'on met les viandes à saler.

L'anc. franç. *tenoil* est encore très vivant en Berry (Jaubert) et dans le Blaisois (Thibault) sous la forme régulièrement transformée de *tenou*, mais il ne sert plus à désigner que la cuve à lessive : cf. pour la forme le berrichon *artou* « orteil », anc. franç. *arteil, artoil*, du lat. artĭculus.

Il est bien tentant de rattacher *tenoil* au lat. tina, d'autant plus tentant que le normand *tinette* désigne « un grand pot en grès dans lequel on conserve le lard salé » (Moisy). Mais tina a un *i* long, et le dérivé *tīnĭculus devrait aboutir à *tineil, tinoil* : je signale la difficulté sans prétendre la résoudre, car il ne me paraît pas légitime de postuler un lat. vulgaire *tĭna[1].

A. TH.

---

1. Godefroy a un exemple picard de *tonnoile*, subst. féminin, qui a le même sens que *tenoil*, mais qui semble se rattacher à tunna « tonne » et non à tina.

COMPTES RENDUS

Aliscans, kritischer Text, von E. Wienbeck, W. Hartnacke, P. Rasch. Halle, Niemeyer, 1903. In-8°, xlvii-544 pages.

Cette tentative à l'effet d'établir un texte critique de la chanson d'Aliscans est due à trois élèves de M. H. Suchier : chacun d'eux a fourni environ un tiers du travail. Les éditeurs donnent les variantes de douze mss., disent-ils, en se basant, pour une bonne partie, sur les variantes offertes par l'édition Rolin. Ils ont eu aussi entre les mains des copies de certains mss. Ils semblent avoir copié eux-mêmes le ms. fr. 1449 de la Bibliothèque Nationale. La nouvelle édition offre aussi des variantes, nouvellement recueillies, du ms. fr. 1448. de la Bibl. Nat., à partir du vers 2894.

Les éditeurs n'admettent pas le petit vers dans leur texte, le considérant comme une altération. Ils ont eu la regrettable idée d'adopter pour le ms. de Boulogne la lettre *m* plutôt que *f* (désignation adoptée par Guessard). Pour ce qui est de la numérotation des vers, ils ont eu raison de conserver celle de Guessard et Montaiglon, en attendant mieux. Car, comme on le verra par la suite, nous sommes tellement éloignés de posséder avec exactitude les leçons des mss. que ce ne serait pas la peine d'établir une nouvelle numérotation pour une édition qui ne saurait être définitive.

Avant d'aborder la question de la valeur des variantes, passons rapidement en revue quelques points de l'introduction. M. Suchier annonce (p. iii) que ses élèves publieront plus tard, entre autres choses, une table des noms propres et un travail qui montrera que le petit vers de la chanson n'est pas « primitif ». Les éditeurs se plaisent à considérer cette question du petit vers comme résolue. M. Wienbeck dit qu'il est arrivé au même résultat que Nordfelt, Riese et Schultz-Gora, c'est-à-dire que le petit vers est dû à un remanieur (p. xvi). M. Hartnacke aussi s'élève contre l'opinion de Jonckbloet, Guessard, G. Paris, Gautier, Ph. A. Becker et d'autres [1], qui ont vu dans le

1. Voir, pour des opinions récentes : E. Stengel, *Kritischer Jahresbericht der Romanischen Philologie*, vol. VI (II, p. 65), 1903-05 ; J. Runeberg, *Etudes sur la geste Rainouart*. Helsingfors, 1905, pp. 21 ss. Ces messieurs ne croient pas que le petit vers soit dû aux remanieurs.

petit vers une indication de haute antiquité, car il dit : « Si le vers orphelin n'est pas originel, ce qui reste dorénavant établi... » (p. XIX). M. Rasch est du même avis, comme on peut le voir en lisant sa thèse sous sa forme première [1]. Il est à croire que le travail promis, où l'on cherchera à démontrer que le vers orphelin d'*Aliscans* n'est pas primitif ne paraîtra jamais. Le sort s'est joué cruellement des trois éditeurs en révélant, au mois de juin 1903, la *Chanson de Guillaume*, où l'on voit que le petit vers est le débris d'un refrain qu'on peut appeler en toute raison primitif.

Selon M. W., la théorie de M. Rolin, qui pense que l'original de notre poème était en assonances, ne manque pas de probabilité. C'est déjà une concession. M. R. croit que la *Chanson d'Aliscans* est le travail d'un seul poète, dont il loue le génie hors ligne ! Ce langage étonne à l'heure présente, et trahit une vue erronée sur l'origine des chansons de geste populaires [2]. Plusieurs des critiques qu'on adresse à M. Rolin paraissent mal fondées, si on tient compte de la *Chanson de Guillaume*. Ajoutons que M. R., en critiquant M. Rolin pour avoir dit que le poème fait ressusciter Baudus (pp. XLVI, XL) ne semble même pas comprendre la portée de la remarque de M. Rolin, qui connaît parfaitement le passage cité, à savoir les vers 5106 et suiv.

Constatons avec plaisir que M. H. reconnaît la grande valeur du ms. *d* (B. N. fr. 2494), trop méconnu jusqu'ici (voir p. XXI).

Les procédés des trois collaborateurs n'ont évidemment pas été identiques; aussi le travail manque-t-il un peu d'unité. La divergence se montre surtout dans la préface. « L'arbre des mss. » de M. W., car à tout poème publié en Allemagne il faut un « arbre », ne concorde pas entièrement avec celui de M. H., ce qui, à tout prendre, n'est qu'une indication de la bonne foi et de la sincérité des deux éditeurs. M. W. se rend compte mieux que ses deux collaborateurs que beaucoup des leçons données en variante sont douteuses : on n'a qu'à regarder le bas des pages du texte qu'il a constitué, où l'on trouve à chaque instant des points d'interrogation [3]. Ces honnêtes points d'interrogation deviennent rares à partir du v. 2894, où commence le travail de M. H. M. H., lui, affectionne les points d'exclamation, qu'il prodigue à la suite des variantes, procédé assurément de mauvais goût. Voici maintenant une série de remarques de détail.

---

1. *Aliscans III*, Halle, 1902, pp. 27-36.

2. Voir à la p. XXXVII. M. R. parle encore plus clairement dans la première forme de sa thèse : il y appelle le poème : « Ein inhaltlich und sprachlich in sich geschlossenes Ganze, das wir durchaus berechtigt sind, zusammen mit); dem übrigen Epos als das Werk eines Dichters aufzufassen » (p. 22, Cf. Ph. A. Becker, *Die Altfranzösische Wilhelmsage*, 1896, p. 48, où l'on trouvera exprimée la même opinion.

3. A la p. 20 de sa thèse sous sa première forme (Halle, 1901), M. W. dit qu'on ne pourra établir un texte vraiment critique ni une filiation satisfaisante des mss. qu'après une nouvelle et exacte collation de tous les mss. Il ne croyait peut-être pas si bien dire.

P. VIII de l'introduction, au premier paragraphe, il faut lire apparemmen 1776 et 1777 au lieu de 1775 et 1776. — P. 17, M. W. a raison de dire que le nom d'*Aerofle* avait, à l'origine, quatre syllabes. — A cette même page, à la troisième ligne d'en bas, changer 17 en XVII. — P. 30, au sujet des vv. 447, 448 : *Droit vers Orenge ont leur voie aqueillie, Quant devers destre leur sort la gens haïe*, l'éditeur dit qu'il préfère *destre* à *senestre*, parce qu'il ne serait possible qu'à un ennemi venant de l'est d'empêcher sérieusement la fuite vers Orange. Il est clair, d'après ce commentaire, que M. W. place la scène de la bataille sur la rive gauche du Rhône, sans doute près d'Arles [1]. Outre qu'il est impossible de décider ainsi la question, l'emploi des deux mots étant devenu un simple lieu commun, ajoutons que la comparaison des mss. favorise certainement la leçon : *a senestre*. — Au v. 452[a], l'éditeur imprime : *Dame Guiborc, dous cuer et douce amie*, plutôt que *D. G., douce suer, douce amie*, et explique son choix en disant que le mot *suer* appliqué à Guiborc ne donne aucun sens satisfaisant. La bonne leçon, à n'en pas douter, est *suer*, mot qui n'indique, dans un grand nombre de passages, rien de plus qu'un terme d'affection ou de politesse ; cf. les vv. 1936 de notre poème, et 1014, 1331, 1356, etc., de la *Chanson de Guillaume* ; cf. aussi le v. 2931, variantes. L'ordre préférable des trois vv. 695, 695[a], 696, se trouve dans les vv. correspondant de la *Chanson de Guillaume* : 1987, 1988, 1989. — Au v. 739, *vostre* est préférable à *nostre*. — La leçon *pers* du v. 775 n'est pas la bonne comme on verra plus loin par les variantes que nous donnons. Ajoutons que le mot *Aliscans* est mal cité dans le titre du livre de M. Gade mentionné au bas de la page. — Au v. 781, la leçon de *mLda* nous semble la bonne. — Au v. 904, lire *rest* au lieu de *ret*. — P. 62, à la dernière ligne, la variante 1004 est tirée du ms. *d*. — Au v. 1050, l. *parastre* au lieu de *paratre*. — L'argument par lequel l'éditeur justifie la ponctuation des vv. 1110-1113 n'est pas tout à fait convaincant. — V. 1705, lire : *Qui vient O.* — V. 1851[a], lire d'après les variantes : *Sarragoçans* (voir Rolin et les variantes que nous donnerons bientôt). — On ne voit pas pourquoi M. W. dit, dans son commentaire sur le v. 2231, que la mort de Vivien n'est plus mentionnée : voir les vv. 2427, 2672. Ou M. W. veut-il dire que cette mort ne se trouve pas mentionnée ailleurs dans la conversation avec Ernaut ? — V. 4635, l. *Guibers*. — Au v. 5233, il vaudrait mieux lire *Ruistes* que *Jones*, si ces mots, comme dans le texte, se rapportent à Guillaume.

Il serait oiseux de discuter avec plus de détail le texte publié. Quoiqu'il y ait un grand nombre de passages où on serait porté à suggérer une autre leçon que celle adoptée par les éditeurs, le texte est en général correct et satisfaisant. On ne peut pas en dire autant des variantes.

---

1. Ce commentaire de l'éditeur est à comparer avec un passage de l'*Altfranzösische Wilhelmsage* de M. Ph. A. Becker, à la p. 44, septième ligne et suiv.

Si l'on examine soigneusement les variantes, en les comparant avec les mss., on constate qu'elles sont loin d'être au complet, et qu'elles renferment bien des erreurs. C'est ce que nous allons montrer en vérifiant, pour une partie du poème, les variantes de plusieurs des manuscrits utilisés dans cette édition.

d, Bibl. nat. fr. 2494.

Le v. 47 manque. Au v. 62, le ms. porte *cheient*; au v. 90, *close*; 100[a], *Et desor li aume*; 102, *doie*; 165, *viel*; 178, *font*; 198, *Vevianz*; 222, *lampatris*; 239, *Orainges*; 303, *ces*; p. 27, v. 33, *ior*, pas *lor*; à la même p., v. 36, *anclozˇ*; 412, *cos*; 414, *to tanz*; 418, *Alarchanz*; 426, *moigne*; 427, *vivronz*; 448, *lor sort la gent aie*; 450, *chasdelle*; 467, *Darme et de cors fist sevranche et partie* (pourquoi dit-on que le second hémistiche manque ?); 489, *fois*; 493[a], le mot *bon*, écrit d'une main postérieure, précède *chevaux*; 498, *voiz*; 572, *voiēt* (sic); 582, *ia nier* (= *ja n'iert*) *q. me mi b.*; 598, peut-être faut-il lire : *anmont*; 603, *fier* (= *fiert*); 605, *banniere*; 699, *laume*; 702, *Dores en autres vait sa corpe batant*; 744, *fussez*; 745, *fusez*; 760, la variante mentionnée se trouve au v. 774; 765, *larme santi*; 775, le mot à la rime est *cheelle*; 827, *tes honcles tu nes nul plus prochain* (*tu nes* est écrit au-dessus, d'une écriture postérieure); 833, *Q. v. metez m. chief androit v. s.*; 858, *doner*; 859, *An le non deu a le col avaler*; 904, *laubre, rest*; 928, *A V. e. r. aries*; 1004, la dernière variante de la p. est tirée du ms. *d*; 1107, les deux vers mentionnés ne sont pas dans *d*; 1115, *de main nu a nu*; 1126, *Lor p. e. b. s. a. c.*; 1130, les trois vv. mentionnés ne sont pas dans le ms. *d.*; 1136, *Desor le aume*; après 1153 : *Et de sa terre et chasier et foir*; 1165, *celle tere*; 1234, *molt angoisosement*. Après ce v., on trouve : *Lez les costez sont li fer aprisant Pou le gardirent navre sont durement. A .ii. se hurtent isi tres fierement Que a la tere li uns lautre atant Ainz des abert norent desfandemant Lez le coste sont li fer aprochant Pois se gardirent navre sont duremant Ni a celui qui nait laubert sainglant De rendrecier ne furent mie lant*; 1245, *De g. vertu, urta*; 1251, *Q. p. l. boiche li cles sanz lor rea*; 1253, au v. 2, *piec* (pour *piece a*); 1265, *q. e. cia*; 1266 et 1279, *Dirondar*; 1286, *lan ferit*; 1330, *tot q. an r.*; 1336, *v. me ratandrez Tant q. j. soie*; 1343[a], manque; 1388, *Alachans*; 1414, *palazin*; 1427, le vers commence bien avec le mot *Sou*, cf. var. 1643[c]; 1434, le vers ajouté est le même que celui d'*a*; 1447, même leçon que celle du texte; 1520, après ce vers se trouve un vers intercalé, comme dans *Bbe*; 1545, *Ja ne rant .i. an sois u. m. p.* (*.i. an* sont écrits sur grattage); 1643[a], *Rome fist G. Isorez*; 1643[c], *loil sou saichiez* (= *l'oeil, ce sachez*), 1643[d], *Q. an l. b. l. f. T. la clez*; 1667, *Cordus, daverse*; 1707, *Arlarchant*; 1778 : après ce vers le ms. porte *Aiquins et lampatrez*; 1812, *Seut G. sa c.*; 1815, *Gautier de P.*; 1827, *Eslarchans*; 1846 : après ce vers se trouve : *Que ie nore o moi plus de .vii. anz*; 1849, *Alachanz*; 1863, *aida Vivienz*; 1908, *cuit, an resera*; 1964 : même leçon que celle du texte. Après 1971 se trouve un vers intercalé : *Dedanz Oreinges anclose et ansarree*; 2029, *a la crope e.*; 2245, *lee*; 2318, *M. ni t. escuer n. g.*; 2330, *Cainte a lapee don a or est li pon*; 2342. Le ms. porte *boce*; 2364 : même

leçon que celle du texte : 2364ª, *N. c. m. mais tost fu saluez* ; 2389, *Il santorna ou p. est montez* ; 2399, *lez* ; 2400, *Cui ci bel est* ; 2410, *desramez* ; 2457, *Cist menoressent et tenessent plus c.* ; 2487, *L. cuit ie fere la t. reoignier* ; 2488, *cors b.* ; 2551, *don n. puise* ; 2602, *Mac de Venis* ; 2668, *Esleschans* ; 2673, *sont* ; 2681, *.xv., xiiii.* 2683. Dans le vers intercalé il faut lire *matier* (comme au v. 3205), c'est-à-dire, *mestier*. Le scribe omet souvent *s* suivi de *t* au corps d'un mot. 2764, même leçon que celle du texte ; 2840 : il est probable que le mot *eure* manque à cause d'un trou dans le parchemin. 2858, *fil dor* ; 2975ª : le mot n'est pas *teste*, mais une abréviation pour *trestote*.

e, Bibl. nat. fr. 1448.

V. 5, *Guichardin lanfent* ; 6, *Forq̃ de Mellant* ; 30ª, *Efforaon* ; 34 : même leçon que dans le texte ; 47, *tos les Archans*. Après le v. 92 : *Par mei larchant son vait esperonant Dex pant do conte sa fin va aprochant* ; 129, *nies* ; 144, *B. lo fier* ; 160, manque ; 199, *en larchant* ; 221ª, *Qui por p. cune fois ne foit* ; 239, *Cant il Orable par force l. t. Et Glor. l. palais seignori Et de sa tere lai del tot desaisit* ; 241, *ensin* ; 278, *a. ii. mains aceree* ; 331, *Nen meront mie ansin del palasin* ; v. 25, p. 26, *qui ierent en larchant* ; 418 *Eslachans* ; 775, le mot à la rime est *chaelles* ; 843ᵇ, *a apeleir* ; 844, *porpanser* ; 856, *Ie criem mon veu quil ne soit trepasses*. Ce vers est suivi d'un passage intéressant, où l'on ne manquera pas de noter les assonances :

Et dist G. : « Ne vos covient douter ;
Mais une chose vos voil ge demandeir,
Se de Bertran saves nulle vertes,
Et de Guichart et de Gerart lo ber,
Gaudin lo brun, Guielin lo membres ? »
Dist V. : « Nenil, oncle, o non Des ;
Mais ge sai bien que paien defaes
Les en menerent a lor neis sor la mer.
Je n'en sai plus, si m'eïst Damedes,
Mais de ce pain benoiet me doneis !

Au v. 1109, *escu* : 1110, *Sancontre* ; 1111, *Endui ansanbles mais chascuns soit par lu* (*lui*) ; 1333, *porpanseis* ; 1520, *dont li fer sont quarrez*. Suit le v. intercalé qui se trouve dans *Bbd* ; 1560, *ving* ; 1705, *Q. v. O.* ; 1812, *Seust G. sa conpaigne a.* ; 1847ª : même leçon que dans le texte (*cant*) ; 1910, *vis que tu me dis* ; 2245, *loee*. Le ms. porte après 2273ª : *Ans Hernalt vigne a Saint Cruis en Brie Ancontra il Hermeniart de Pavie* ; 2285, *Ca Paris vint a ore de m.* ; 2342, *boce* ; 2510, *gros p. de glose* ; 2548, *B. marier* ; 2549, *V. nesien q. tant v. d. a.* ; 2585, ce ms., aussi bien qu'*a*, offre ce v. 2602, *a S. Mars de Venis* ; 2603, *contre les Arrabis*.

C, ms. de Berne.

Au v. 7, *Fouc's de Melans* ; 9ª, *fu* (erreur pour *fret*) ; 13, *ne lui aut* (pour *vaut*) ; 26, *a* ; 34, même leçon que dans le texte ; 43, *Quant ne le t., del*

sens, *iscir* : 46, *Adont* ; 47, *Tout A.* ; 62, *iscant*, 63, *les vait* : 64, *sensegne* ; 65, *restragnant* ; 69, la leçon de *d* : 73, *Tout sont c.*, etc. : 76, *De tens b.* ; 99, *Et cil d. m. le f. p. a* ; 100ª, *hiaume* : 101, *penst* : 103, *sepolir* ; 109, *est* ; 117, *aproismier* ; 129, *fac* ; 132, *enbracier* ; 135, *aproisier*, 138, *vausist* ; 144, *timonier* ; 155, *de S.* ; 209, *erent* : 220, *fali* ; 233, *mot* ; 239, *Q. i. O.* ; 331, *ensi*, 352ª, *v. lui f.* ; à la p. 25, v. 9, *voist* ; v. 11, *Se ie muir puis* ; v. 40, *Li qōs G.* (= *quons*. Le copiste aura mal compris le vers) ; 496, même leçon que celle du texte (mais *Quels*), 539, *Et rice ensegne de pale de c.* ; 552, *Tuit s. e. glore en mi paradisal* ; 592, *.xx. poi i ot net b.* ; 620, *et* ; 677, ne manque pas : *Tous est ses brans et ses puins sanglentes* ; 702, *vait s. souglotant* ; 716, *Et s. .ii. puins va forment regretant* (erreur pour *retorgant ?*) ; 739, *vostre* ; 775, *caieles* ; 797, *mal Sarr. o.* ; 798, *guerre* ; 854, *m. h. fet reculer* ; 862, *prendent a m.* ; 887ᶜ, *Martin le covenra p.* ; 904, *Dedesus l. l. rest ales coucier* ; 922, *Li solaus baise* (pas de *couche*) ; 1017, *frere* ; 1107, pour les vv. intercalés de *bA*, le ms. porte : *Ne te lairoie p. p. v. d. molu J. c. e. le cief auras p.* 1126, la même leçon que celle du texte (*destrier*) ; 1130, *le branc m.* Le passage cité dans les variantes se trouve ici : *D. l. g. q. car n. l. f. Que s. mius de plain asentu P. m. l. c. li fust lespius cousu* ; 1136, *En son le hiaume* ; 1151, au lieu de *Tiebaut*, le ms. porte par erreur *W.* = *Vivien* ; 1152, *iscir* ; les deux vers cités de *bA* après 1153 se trouvent dans le ms. *C*. A la p. 76, au v. 14, *penne*. 1198, *tenras* ; 1199, *Et t. m. aura T. lescle* ; 1211, *G. or entent* ; 1245, *Par telair si luns l. hurta* ; 1251, *la bouce li sans vermaus r.* ; 1255, *tint*. Après 1280, le ms. porte : *Nen aura ciere nul ior que il vivra* ; 1286, *ferist*, *recouvra* ; 1332, *G. cuide quil die verites* ; 1333, *porpenses*. Après 1336, le ms. intercale cinq vers (le v. 2 de *Bb* manque) ; 1404 manque ; 1412, *cel t.* Après 1413 : *Li millors rois qui ainc buist de vin En tout le mont na millor sarr.* ; 1414, *est li contes p.* ; 1415 manque. Après 1414. *Li sors b. l. s. t. esfrain Vers A. e. cel cemin* ; 1425, *ai l.* ; 1442, *voisdie*. Après 1504, le ms. intercale le v. *La h. d. l. confanon freme* ; 1508, *R. a m. sans plus caions jouste* ; 1608, *Et tout l. voi son b. e.* ; 1636, *Leve*, *ceurt*, *sor* ; 1643ª, *Q. d. Roume f. Guill. Ysores*. Le vers 1643ᶜ manque, et à sa place le ms. offre : *Ains le verai si me garise dex Que vous soit p. n. guicet desfremes.* 1657, *Tant*, *cors* ; 1658, *bouce* (l'*u* exponctué), *ases mirer*. 1667, *Corsus dare a* ; 1839ª, manque. Après le v. 1846, le ms. intercale : *Que ie nori o moi plus de .vii. ans* ; 1851ª, *Mediens*, *Sarrisineans* ; 1894, *tous maris* ; 1944, *guerpie* ; 1964, même leçon que dans le texte. Pour le v. 1977, le ms. porte : *Ariere dos serai mise et boutee* ; 2141, *Cil d. Gieronde* ; 2143, *le p.* ; 2245, *liuee* ; 2342, *broce* ; 2364ª, se trouve dans *C* (*mes* au lieu de *si*) ; 2365. *P. l. demande amis* ; 2366, *d. q. demandes* ; 2447, *molt ciet en grant* ; 2466, *Est cou G.* ; 2487, *L. cuic iou faire l. t. rouegnier* ; 2488, *l. cors b.* 2510, *G. p. se fist lors li quens aporter* ; 2548, variante 2 : *Et la r.* ; 2604, *Aimers* (par erreur) ; 2626, *Courecies est et ires et maris* ; 2653, *Paris*. Après 2689, *fet .j. si diviers s.* ; 2764, même leçon que celle du texte ; 2901, *fendroie* ; 2909ª, *en A.* ; 2911, *Del plus v.* ; 3010, *.vii* ; 3021ª, *de coitier* ; 3028, *iuent* ; 3031-35 manquent ; 3050, *comme carbon* ; 3053, *Est cou or f. do tor e. del mouton* ; 3066, ce v. se

trouve dans le ms. *C.*: 3094, *G. esgarde qui molt fist a douter*; 3095, *Les ious, clamer*; 3096, *non fait mie a blasmer*; 3098, *Le cief tint clin si c.*; 3108, *ne te feuc m.*; 3119, *mascoient*; 3129, *Que m. ai*; 3149, *Et en apries ens ou pales e.*

M, ms. de Venise :

Au v. 3, *s. m. grant hanç*; 4, *Bretans*; 11, *elemans*; 33, *Lo iorn*; 39, *ior*; 100, *saplir*; 103, *Tant*; 105, *Bretram*; 110, *a foison v.*; 119, *Qar.*; 124, *Bertram*; 125, *Tiborg*; 128, *iustier*; 138, *chaschuns*; 144, *timoner*; 152, *Anceber*; 157, *si toy*; 163, *iorns, ensir*; 169, *Paians en voyt qi les out envairir*; 175, *ensir*; 184, *penseç de vos cair*; 187, *Las come v.*; 188, *E saracin ne poront enqerir*; 195, *Bertrans*; 197, *Onte naurai*; 201, *Por deu li mand*; 222, *oncis l.*; 232, *la toa m.*; 235, *resorti*; 241, *cil, vos*; 247, *vos non a. m.*; 248, *L. li riqirent cum mortiel enimi*; 253, *d. g. lengues*; 258, *Icele*; 268, *Lauberg, carn enramee*; 276, *saite*; 282, *Desin qe tere est la haça chinee*; 286, *voit*; 289, *Renoard, lançnee*; 290, *Auceber*; 293, *Molt e.*; 295, *sau*; 299, 2, *Avoi G. ont vos*; 3, *Teis* (de *taire*); 5, *pain*; 302, *enfoyrent*; 307, *Oncis*; 314, *M. ne qeit m. q. n. paist a Y.*; 315, *qer v.*; 318, *Alischant*; 322, *sein*; 323, *Vivian*; 324, *en moyne*; 328, *v. plages*; 330, *pelegrin*; 334, *verd, a un c.*; 335, *deschase*; 340, *puit lin*; 348, *de si qe al m.*; 355[b], *iorn, preison* : il n'y a pas de mention de Palerne dans tout ce passage; 366, *carbon*; 383, *Lor enimi Tiber* (statim, mais *Teubut*, au v. 238); 390, *Vient larchant*; 391, *Sor une stanc ou deve foison*; 392, *La* (non pas *Ja*); 398, *rage*; 400, *demenedeo, son gaie t.*; 401, *E dolcement de ver r.* (sic). A la p. 25, au v. 2, *biaus s. t. senblant*; 5, *bateciste, Iordans*; 11, *cantant*; 39[a], *rot lor el cors tot s.*; 413[a], 414, *manquent*; 429, *nos c. m.*; 434, *San Sevaor*; 444, *servirent*; 447, *acolee*; 448[a], *Qi*; 450, *chedot e g.*; 450[e] *Corn e busines menent t. t.* (le v. ne manque pas); 450[f], *legue*; 452[a], *D. Giborge dulce suer dulce a.*; 452[f], *Qe aie enstor* (sic) *coardie a. m. s. traiçon ne bosdie*; 455[a], *iert*. 458[b], *poist*; 468, *enaudie*; 480, *paganie*; 482, *eschie*; 484, *aidie*; 485, *cons*; 490, *Avoç*; 524, *sereie*; 593, *conossança, cropere*; 623, *tornier*; 629, *Canc n. pot, feis*; 640[b], *le puist b.*; 640[c], *En s. g. la soe arme aseir*; 640[e], *Li suens b., rasir*; 640[f], *Ainç le doit len molt v. o.*; 640[g], *En totes cort esaucer e ioir*; 640[h], *Maint buen esemble i p. hom r.* Les trois vv. qui suivent sont : *Qi de Giell. set canter e. s. B. endreçoit avoier a s. plaisir Civaus e armes e bliauç a v.* 644, *ces* (et non pas *ses*). 650, *Mal*. Après 650 (651 manque) : 1, *gariroit, ors qi fu f.* 2. *Qe, suens cors n. s. demembreç*; 653[a], *nos*; 684, *V. lasoleç*; 685, *adonc sest d.*; 696, *riç. s. c.*; 697, *Seis m. crosses, piç.*; 698, *son.*; 700, *sa c.*; 702, *Dores, sanglotant*; 718, *mai*; 724, *fraire, mire n. inçans*; 727, *elemans*; 739, *vostre*; 744, *convenians*; 775, *cheeles*. 783[c], *mon*. Dans le vers qu'ajoute le ms., la leçon est *mon petit ae*; 784, *Q. ie autre mes* (erreur intéressante) : 819[k], après ce vers: *Iel demandai por deu a un abe Il m'en dona por deu de maieste*; 819[p], *vos a v.*; 861, *Fors tant G.*; 872, *O a. escuç lo voit escoveter*; 887[c], *martir*; 904, *Desoç labre li est aleç colcher*, 993, la laisse finit avec ce vers 1107, 1 et 2 : *N. t. lairemes por un moy dor fondu iusque a cel hore qauras to cef perdu*; 1111, *par seu*. Après 1113, *Onqes nenblai vailisant un escu*; 1130, 1, 2, 3 : ces vers se trouvent dans *M.*; 1153. 1, ce vers se trouve dans le ms. *M.*; 1251, *E. p. l. b. li s. v. raya*; 1258, *l. e flam-*

boia : 1265, *cele spee cia* : 1286, *lo ferust, lo hasta* ; 1330, *en aurez* ; 1331, *C. qen p.* 1336, pas de *ci* ; 1336, 1, *T. q. i. rai* ; 1414, *palatin.* Après 1435, *P. latendrai Tiler vostre c.* ; 1539, *seier* 1560, *laltrier* ; 1643[a], *Isorec* ; 1667, *Corsus daverse* ; 1705, *Qi vient a O. asatilir e preer* ; 1812, *Seust Giell. ma compagne menee* ; 1816, *desivree* ; 1821, *Meis per G. molt en fu esfracee* ; 1863, *Sor toç les autres si sayda Vivianz* ; 1851[a], *sarragoçans* ; 1909, *di cel iuis* ; 2029[a] : ce v. existe ; 2218, *son escu* ; 2366, ce vers est comme dans le texte, seulement : *rez* ; 2389, *E il sentorne el palais sen montez* ; 2393, *v. tere sest enclinez* ; 2447, *Qi lo son perd cheuz est in viltez* ; 2487, ce v. se trouve dans le ms. (*roogner*). 2488, *lo cors b.* 2510, *segle.* 2739, *De canes.* 2772, *Taiste* l'impératif) *putein dist lise provee.* 3053. *Est ce la fable de tor et de nuiton.* (Ajoutons, enfin, que le nom de Tibaut s'écrit aux vv. 4141, 4170, et aussi au *q.* 2773, *Tibauz de Rabie vos a soiornee* ; et que celui d'Aimer s'écrit *Naymerise lo caytis* (v. 4178), *Aymeris li caitis* (v. 2601), et *Naymer* (vv. 4233, 4253, 4264, etc.).

En voilà assez pour faire connaître l'état du texte et des variantes publiées d'*Aliscans*. Les jeunes éditeurs ont abordé, un peu à la légère peut-être, une des plus lourdes tâches qui s'imposent à un éditeur de poèmes en ancien français. Si leur attente reste un peu déçue, la faute en est, pour une part, à autrui, car ils ont péché par un excès de confiance dans des collations qu'ils n'avaient pas faites eux-mêmes. En somme, le travail des trois éditeurs, malgré les imperfections que nous avons dû y relever, témoigne en faveur de leur zèle, de leur diligence et de leur bonne foi.

Raymond WEEKS.

Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique, par Georges DOTTIN. Paris, Champion, 1906. In-12, 408 pages.

Excellent manuel, dont on ne saurait trop recommander la lecture aux Celtomanes attardés. L'auteur montre, avec une critique aussi éclairée qu'impitoyable, combien sont peu solides les bases où s'appuie notre connaissance du monde celtique dès que nous voulons remonter par delà les monuments des Celtes insulaires, c'est-à-dire antérieurement au VIIIe siècle de notre ère. Le chap. II, consacré à la langue, sera particulièrement utile aux Romanistes, non qu'il s'y trouve des faits nouveaux, mais parce que l'auteur a fait un effort méritoire pour répartir en sections nettes les matériaux linguistiques que l'antiquité nous a transmis et les conjectures par lesquelles on a cherché à augmenter la somme de ces matériaux. Il semble cependant que M. D. soit trop porté à rabaisser le degré de certitude de nos connaissances en cette matière délicate. Il dit fort sagement (p. 96) : « Les seuls mots celtiques dont l'existence sur le continent puisse être démontrée sont ceux qui ont persisté à la fois dans les langues celtiques et dans celles des langues romanes qui sont parlées dans les pays jadis occupés

par les Celtes ». Comment se fait-il qu'il ait omis le mot *vidubium*, dont le caractère intrinsèque accuse lumineusement l'origine celtique, et qui est devenu le franç. *vouge*, le prov. *vezog*, le gasc. *bedoi*, etc. ? Cette étymologie, amorcée par M. Meyer-Lübke, parachevée par MM. Thurneysen et d'Arbois de Jubainville, me paraît une des plus belles victoires de la philologie à la fin du siècle dernier ; le silence de M. D. est-il une inscription en faux là contre, ou un simple oubli ? D'autres omissions m'ont aussi frappé, quoique moins déconcertantes ; mais ce livre se donnant surtout comme un livre de vulgarisation, il n'y a pas lieu d'insister sur ce point. Je me borne à indiquer quelques retouches que j'aimerais à voir introduire dans la prochaine édition que M. D. donnera au public.

P. 25, *Cenomani* ; non, mais *Cenomanni*, car M. D. sait aussi bien que personne que la capitale de cette peuplade gauloise s'appelle aujourdui *Le Mans*, et non *Le Mains*. — P. 28-29, les noms de peuples mentionnés parce qu'ils ont survécu « soit comme noms de pays, soit comme noms de villes » sont divisés en deux séries, mais il aurait fallu, pour être logique, ne mettre dans la première que ceux qui n'ont pas de représentants dans un nom de ville correspondant au nom de pays, tels que les *Caleti* du pays de *Caux*, les *Meduli* du *Médoc*, les *Arverni* de l'*Auvergne* (je rappelle, en passant, que *Auvergne* vient de *Arvernicus* et non de *Arvernia* ; cf. *Journ. des Sav.*, 1901, p. 368, et *Rev. critiq.*, 1905, 2e sem., p. 37) etc., et renvoyer à la seconde les *Andecavi* (Angers), *Pictavi* (Poitiers), *Petrucorii* (Périgueux) et *Viromandui* (Vermand). — P. 55, *marga* : il n'y a aucun doute que *marga*, par un diminutif * *margula*, soit la base du franç. *marne*, mais pour prévenir le doute que M. D. croit devoir exprimer, il fallait dire que *marne* est une déformation récente de *marle*. — P. 60, *caio* : le mot *quai* est aussi à mentionner, à côté de *chai*, comme forme dialectale ayant fait brèche dans le vocabulaire général. — P. 62, *marcus* ou *emarcus* : le franç. *marc* est sans rapport avec le mot de Columelle ; il vient de *marcher*, au sens propre de « fouler ». — P. 64, *opulus* et p. 65, *viriola* : ces mots figurent à tort parmi ceux qui ne sont pas conservés par les langues romanes : cf. ital. *oppio*, franç. *virole*, etc. — P. 65, βιλινουντία : cf. esp. *beleño* et mon mémoire intitulé : *Roger Bacon et les étudiants espagnols* dans le *Bull. hisp.* de 1904, p. 26. — P. 67, δουκωνε et *odocos* : cf. ma note sur certains noms de l'ièble dans le sud-est de la France, *Mélanges d'étym.*, p. 149. — P. 73, *taringa* : la seule forme à prendre en considération est *tarinca*, d'où le franç. dial. *taranche*, cf. mes *Mélanges d'étym.*, p. 149. — Ibid., *mercasius* : le mot est bien de « ceux qui n'existent pas en celtique » mais il ne faudrait pas le mettre avec « ceux qui n'ont pas subsisté dans les langues romanes » : c'est le franç. dialectal *marchais* tout craché (cf. Godefroy, MARCHOIS I).

A. TH.

Cartulaire du prieuré de Saint-Mont (ordre de Cluny), publié pour la Société historique de Gascogne, par Jean de JAURGAIN, avec introduction et sommaire par Justin MAUMUS. Paris, Champion; Auch, L. Cocharaux, 1904. In-8°, XIV-152 pages.

Cartulaire de l'abbaye de Gimont, publié pour la Société historique de Gascogne, par l'abbé CLERGEAC. Paris, Champion; Auch, L. Cocharaux, 1905. In-8°, XVII-503 pages.

La Société historique de Gascogne, qui édite les *Archives historiques de la Gascogne*, mérite la sympathie et les encouragements de toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire, entendue dans le sens le plus large, du sud-ouest de la France. Elle a mis au jour des documents d'une grande importance, dont peuvent tirer profit non seulement les historiens, mais aussi les philologues. Il suffit de rappeler que c'est à cette Société qu'est due la publication des *Comptes des frères Bonis*, dont il a été rendu compte ici-même (XX, 170, XXV, 473), et dont l'importance, pour la philologie provençale est si grande.

A ce point de vue, les deux volumes que nous annonçons présentement sont assurément d'un moindre intérêt. Ils méritent cependant d'être signalés à nos lecteurs. Le cartulaire du prieuré de Saint-Mont (Gers, canton de Riscle) est publié d'après un manuscrit jusqu'ici inconnu, croyons-nous, qui appartient à un particulier. Il en existe à la Bibliothèque nationale (lat. 5460 A) une copie du XVIe siècle, dont M. Luchaire a extrait quelques morceaux pour son *Recueil de textes gascons* (n° 39). C'est un recueil de chartes, et surtout de notices, rédigées au XIe siècle, en latin, naturellement, mais où apparaissent de temps en temps des mots gascons, tantôt sous la forme vulgaire, tantôt légèrement latinisés. On y relèvera notamment beaucoup d'exemples de l'art. féminin *za*, plur. *zas*, ce qui n'exclut pas l'emploi de *la*, *las* : *za costa* 71 [1], *za faurga* 123, *za fita* 127 (*la fita* 95), *za lana* 50 (*la lana*, 130), *za montaia* 71, 116, *za Ossera* 132, *za poiole* 134 (*la poiola* 70), *zas comes* 71. Les éditeurs impriment en un mot *Zacosta*, *Zafaurga Zafita*, *Zalana*, etc., ce qui peut se défendre, mais, à la table, ces noms sont relevés sous la forme actuelle : *Lacoste*, *Lafitte*, *Laforgue*, *Lalanne*, etc. Il eût fallu du moins relever aussi les formes des textes avec renvoi à la forme moderne. P. 74, figure un paysan « cognomento *Desafontana* », ce qu'il eût fallu écrire en trois mots, ou au moins en deux. Or à la table ce nom figure uniquement à *Lafontaine*. On voit, par ces détails, que l'édition n'a pas été faite avec beaucoup de compétence.

Et en effet, sans rien retirer des éloges décernés plus haut à la Société historique de Gascogne, il faut avouer que le travail des éditeurs n'a pas été bien conduit. L'annotation, qui porte principalement sur les noms de per-

---

1. Je cite par pages.

sonnes, est suffisante : on aurait désiré davantage en ce qui concerne l'identification des noms de lieux. La table est médiocre. Mais ce qui laisse le plus à désirer, c'est d'une part la critique diplomatique, et d'autre part l'établissement du texte. La critique des documents n'est pas faite. A cet égard l'introduction est nulle, et l'annotation ne comble pas les lacunes de l'introduction. Voir d'ailleurs sur ce point les observations de M. Labande dans la *Revue critique* du 17 octobre 1904 et celles de M. Samaran dans *Le Moyen Age*, 1905, p. 87-91. Quant au texte, il est visible que les éditeurs n'ont pas l'habitude d'imprimer du latin. Les fautes typographiques abondent, et il s'en faut que toutes soient relevées à l'errata. Les mots sont souvent mal coupés; ainsi la conjonction *que* est toujours séparée du mot auquel elle devrait être jointe : *veniant que*, *testibus que*, etc. Citons encore *solum modo*, *ante dictorum*, *vice comes*, et, inversement *exquinque*. On peut même se demander si les auteurs ont toujours su bien lire le manuscrit qu'ils ont édité. J'en doute. P. 105 : « ut redimat *quum* voluerit ». Il n'y a sûrement pas *quum* dans le ms. ; je suppose qu'il y a l'abréviation bien connue de *quando*. N'ayant pas la possibilité de consulter le ms. original, j'ai eu l'idée de comparer quelques pages de l'édition avec la copie de ce ms. que possède la Bibliothèque nationale (lat. 5460 A), et j'y ai relevé des leçons meilleures que celles du texte imprimé et qui, sans doute, se trouvent aussi dans l'original. Ainsi, p. 6 « cum uxore mea... ac filiis *meis* », ms. *nostris*. Même page, « Juraverunt *vero* », ms. *ergo*. P. 7, « in circuitu et *inque* », ms. *ubique*. Même page, « et insuper bannum comitis Guasconie *quare* dampnum quod fecit quadruplicatum reddat », au lieu de *quare* le ms. a *et*. Ibid. « mense *martis* », ms. *martio*.

L'édition du Cartulaire de l'abbaye de Gimont[1] est meilleure, bien qu'elle ne me donne pas encore toute satisfaction. L'introduction — qui d'ailleurs se lit avec intérêt — est un peu maigre. L'identification des noms de lieux, donnée en note et non répétée à la table, n'est pas poussée assez loin. A mon avis, et pour éviter de constantes répétitions, ces identifications doivent être données non en note, mais à la table. Les noms que l'on ne peut arriver à déterminer, doivent être signalés (toujours à la table) par une note telle que celle-ci « non identifié » ; mais, en général, dans un cartulaire, il doit être possible d'indiquer, au moins approximativement, la situation de chaque nom de lieu. De plus, je suis d'avis qu'il faut identifier non pas seulement les noms de lieux qui figurent comme tels dans les chartes, mais aussi les noms de lieux employés comme surnoms. La table ne contient que les noms de personnes et de lieux : les matières n'y sont pas représentées. De plus elle présente le même défaut que celle du Cartulaire de Saint-Mont : elle donne les noms qui ont pu être identifiés sous la forme moderne, négligeant la forme ancienne. Il y a même des contradictions quant à l'emploi des formes modernes : ainsi un *Geraldus des* (ou *dez*) *Broil* figure, avec son épouse Gazen, dans les

1. Ch.-l. de cant. de l'arr. d'Auch.

pièces 1 et 2 du Cartulaire (pp. 1 et 3). A la table (sous BROUILH) ce personnage est appelé une fois « Geraud du Brouilh » et une autre fois « Guiraud du Brouilh ». Les formes anciennes que l'éditeur n'a pu traduire en formes modernes sont insérées à la table, mais sans aucun effort pour rapprocher les variantes. Ainsi je trouve à la table *Cotaniagas* et *Gottaniagas*. Je suppose que c'est le même nom. Mais on ne nous le dit pas. Il aurait au moins fallu un renvoi de l'un à l'autre.

Si j'insiste sur ces détails, c'est parce que les défauts de méthode que je relève ici sont trop fréquents dans les éditions de cartulaires et qu'il est grand temps que les auteurs de ces éditions se persuadent qu'il ne suffit pas pour bien publier un cartulaire, de posséder une bonne connaissance de l'histoire et de la géographie locales : il y faut encore une préparation spéciale qui, malgré les progrès de la science diplomatique, n'est pas encore assez répandue.

Maintenant quelques mots sur l'intérêt que présente le cartulaire de Gimont au point de vue linguistique. Ce recueil contient plusieurs centaines de chartes réparties, selon qu'elles se rapportent à l'abbaye ou à ses dépendances, en six séries. Ces chartes se placent entre les années 1142 et 1233. Elles sont en latin, sauf une (p. 445) qui est en gascon et est datée de 1188. Mais, un grand nombre de ces documents latins contiennent des mots gascons que, généralement, l'éditeur a imprimés en italiques. Beaucoup de mots, affublés d'une terminaison latine, sont aussi de purs mots gascons, comme par ex. *esdegatum*, pp. 11, 121, etc., signifiant « limité » ; cf. Lespy et Raymond, *Dict. béarnais*, sous ESDEGAMENT. Je signale au hasard quelques faits intéressants. Il paraît y avoir des exemples du passage de *z* à *r* (ou inversement), si du moins Bernart d'*Averan*, 59, est le même que le Bernart d'Avezan qui figure ailleurs (voir la table, mais la table enregistre *Averan* et *Avezan* sans identification [1]). Je trouve *Casarils* 339, et *Carerils* 432 ; je suppose que c'est l'un des *Cazaril*, *Cazarilh* qu'indique le *Dictionnaire des Postes*, mais l'éditeur du cartulaire nous laisse dans l'incertitude. — Dans les pièces de ce cartulaire, l'art. féminin est, non pas *za* ou *sa*, comme dans le cartulaire de Saint-Mont, mais *cha* : *ad ch'artigam* 4, *a ch'artiga* 8, *de ch'artiga* 4, 5, 9 (*de l'artiga* 5, 15) *de cha Bruguera* 3, 17, *de cha forga* 135, 411 ; *de cha garda* 4, 7 ; *de cha lana* 2, 25 (*la lana* 54) ; *a cha mazera* 57, *de cha mazera* 8, 13, 16 ; au plur. *de chas laceras* 42. Ces formes ne sont pas relevées à la table ; pour parler plus exactement, l'éditeur les a insérées sous une forme francisée : *Artigue*, *Lartigue*, *Bruguère* (*de la*), *Forgue* (*de la*), etc. L'art. masc. est *ez* ou *es* (ou peut-être simplement *z*, *s*) : *dez Broil*, 1, 4, 15 ; *dez Brolio* 8 (aussi *del Brol*) ; *des Busquet* 22 ; *dez Casal* 53 ; *des Porcelencs* 2 ; *dez Prad* 14, etc.

Il y aurait à faire d'autres observations linguistiques, mais je ne veux pas allonger outre mesure ce compte rendu.

---

1. C'est Avezan, Gers, cant. de Saint-Clar. Il y a un *Averan* dans les H.-Pyr., cant. d'Ossun.

Les cartulaires, ceux du Midi surtout, peuvent fournir beaucoup d'informations utiles aux études linguistiques. Les philologues se joignent aux diplomatistes pour demander qu'on les publie, non seulement avec soin, mais avec la méthode que ce genre de publications comporte.

P. M.

Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle, par Auguste VIDAL, t. Ier. Paris, Picard; Toulouse, Privat. 1906. In-8o, VIII-376 pages (*Archives historiques de l'Albigeois*, fasc. VIII).

La ville d'Albi possède une fort belle série de comptes qui commence en 1359 et qui se poursuit jusqu'à notre époque, non sans de nombreuses lacunes. Plusieurs des comptes qui subsistent sont plus ou moins endommagés, mais, tel qu'il est, ce fonds n'en forme pas moins un ensemble précieux pour l'histoire politique et économique, et aussi pour l'histoire de la langue. M. A. Vidal a entrepris courageusement la publication des plus anciens registres (jusqu'à la fin du XIVe siècle) sans se dissimuler les difficultés de tout genre d'une aussi longue tâche. Il eût été certainement désirable que ces documents formassent une série unique, mais les circonstances ne l'ont pas permis. M. Vidal a d'abord publié, comme tome V de la *Bibliothèque méridionale*, le compte le plus ancien, celui de l'exercice 1359-1360 [1]; il annonce aujourd'hui la publication en deux volumes des douze comptes suivants [2]. Ceux que renferme le présent volume se rapportent aux exercices 1360-1, 1368-9, 1369-70, 1370-1, 1374-5, 1377-8, 1380-1. Suit une bonne table des matières et des noms propres [3]. Un glossaire sera joint au deuxième tome. Le texte est en général correct; la plupart des fautes ont été corrigées dans le long errata qui termine le volume. Voici cependant de nouvelles corrections pour les cent premières pages. P. 1, art. 8, « e ac ne, escrig », suppr. la virgule. P. 6, art. 68 *botuola* (bouteille), mais, p. 45, art. 415, *botiola*, et, p. 55, art. 669, *botola*. P. 16, art. 171, « que so frangia », lire *sofrangia* (= *sofranhia*),

1. Voir *Romania*, XXIX, 447.

2. La publication n'est pas complète. Ici comme pour le compte de 1359-60, M. V. a omis les articles sans intérêt ou qui font double emploi avec d'autres.

3. Cette table laisse cependant à désirer sur certains points. Il n'y a pour chaque nom ou objet qu'un seul renvoi, et souvent il en faudrait deux ou trois. Ainsi : « Ipre (draps d') », mais il manque un article *Ypres* et un article *draps* où on aurait mentionné non seulement les draps d'Ypres, mais aussi ceux de France (p. 46 et 246) et de Fanjeaux (p. 52), de Toulouse (p. 280). M. V. classe les noms propres aux surnoms : « Cop (Peire del) »; soit! mais il fallait faire un article à « Peire del Cop ». Puis il y a, dans les renvois, quelques erreurs; ainsi, « lo Borc de Bertal », est nommé p. 96, et non 95 (outre qu'il faut, je crois, lire *Bort*, « bâtard » ; « Pancaroca, 201 »; lire : « Pancaroca (Bernat), 204 ».

« manquait ». P. 26, art. 222, « prep », lire *prop*[1]? P. 54, art. 640, lire *aurpiment*, en un mot. P. 59, art. 782, la correction proposée n'est pas acceptable, il faut lire *sol estar*, en deux mots. P. 65, art. 889, *lognier*, l. *loguier*. P. 67, art. 920, que faut-il entendre par « draps de *vervi*? Dans le compte de 1359-60 (p. 81, art. 629) M. V. lisait « drap de *verni* », et disait en note qu'on pouvait lire *verm*. P. 88, art. 641, *enero*, l. *anero*. P. 95, art. 1678, *tracsacio*, lire *tacsacio*. P. 98, art. 1741, *parasi*, l. *parisi*. P. 99, art. 1766, « a las processios de *Rouzos* », l. *Roazos*.

P. 137, la citation du poème de la croisade albigeoise (vv. 1074-5) est incorrecte. — P. 144, la note sur le maréchal Arnoul d'Audrehem est insuffisante. Il fallait renvoyer au mémoire d'Emile Molinier (Acad. des inscr. et belles-lettres, *Mémoires présentés par divers savants*, 2e série, t. VI, première partie). Ce personnage figure plusieurs fois dans les comptes (voir la table, sous AUDENAY, et l'*errata*). Plusieurs de ces mentions peuvent servir à fixer divers points de l'itinéraire du maréchal. — P. 297, la note donne à croire que l'éditeur n'a pas compris le mot *aquereguda*, part. p. d'*aquerre*, se rapportant à *vinha* qui précède.

Malgré quelques imperfections, cette publication est très utile et on ne peut qu'en souhaiter le prompt achèvement.

P. M.

---

1. Toutefois il y a ailleurs *aprep* pour *aprop*.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXIX (1905), 5. — P. 513, A. Horning, *Lat.* ambitus *im Romanischen*. M. Horning étudie successivement, 1° le français *andain* et les formes apparentées, *ande*, *andon*, *andée*, etc.; 2° le provençal *ande*, *andi*, *ante*; 3° les représentants de ambitus en Italie et dans la péninsule ibérique; 4° le type *andaginem; 5° les rapports de l'histoire de ambitus avec le problème *andare* = *aller*. 1° *Andain* n'est pas, comme l'a pensé G. Paris, indaginem. Cette étymologie est impossible pour des raisons phonétiques (*an-* au lieu de *en-*, la dentale sourde des formes telles que le milanais *antell*), morphologiques (les formes simples *ande*, *ant* ou dérivées *andér*, *andá*; les formations telles que *andel*, *andée*, *andaine*: les dérivés *desandener*, etc., et non **desandaignier*), sémantiques (le sens d' « enjambée » et l'emploi comme mesure d'espace ou de durée peu considérable). Au contraire ambitus se présente avec le sens de « bande de terrain étroite, de 2 pieds et demi de large » (Festus), c'est-à-dire à peu près large d'une enjambée, de là *ande*, puis *andain* et autres dérivés, avec la valeur primitive d' « enjambée », appliqués ensuite à la bande de pré fauchée par chaque travailleur et dont la largeur est égale à l'écartement des jambes du faucheur. Sans prétendre conserver l'étymologie indagine > *andain*, nous remarquerons qu'au point de vue du sens, les objections de M. H. ne sont pas toutes convaincantes : G. Paris voyait surtout dans l'*andain* sa longueur, frappante par rapport à son étroitesse, le sens d' « enjambée » pouvant être dû à un développement secondaire; pour M. H. c'est l'inverse qui est la vérité : l'*andain* doit son nom à sa largeur d'un pas, la longueur n'y est pour rien; cependant si nous remontons au type latin qu'étudie M. H., nous y retrouvons précisément la même succession de sens que M. H. rejette pour le français : si ambitus a pu prendre le sens « d'espace de terrain de deux pieds et demi », ce n'est qu'après avoir désigné une bande de terrain beaucoup plus longue que large et cela me paraît fort clair encore dans Festus, « ambitus... circuitus ædificiorum patens in latitudinem pedes duos et semissem, *in longitudinem idem quod ædificium* ». Pourquoi n'en serait-il pas de même en français? L'on a, il est vrai, en Picardie *ander*, « mesurer par pas », mais, les bandes parallèles des *andains*

étant de largeur sensiblement pareille et égale à un pas, leur nombre peut servir à mesurer un pré et c'est ainsi qu'on peut mesurer la largeur d'un vignoble au nombre de ses *rangs* de vigne. Des expressions comme *il y a belle ondaine* = « il y a longtemps à attendre » s'expliquent par la longueur de l'*andain* mieux que par le sens d' « enjambée » (cf. *un beau ruban de route, un ruban de queue*). *Andée* et *andain*, au sens de « court espace ou courte durée », peuvent s'expliquer comme le verbe *ander* ; quant à *ondée*, dans l'a. fr. *à une ondée* = « d'un seul trait, d'un même coup », il s'accommoderait aussi bien du sens de « andain » que de celui d' « espace étroit » (cf. *tout d'une randonée, d'une seule course, d'une traite*). Je me garde de conclure pour un des deux développements possibles, n'ayant voulu que montrer l'incertitude où me laissent certaines propositions de M. Horning. Il faut constater encore que nous n'avons pas la certitude que ambitus ait perdu le sens de « pourtour, enceinte, passage réservé », pour se limiter au sens de « mesure d'un pas ». C'est cependant sur cette dernière valeur précise que M. H. se fonde pour rattacher à ambitus *andan* « palonnier », *landon*, « bâton suspendu au cou des animaux pour les empêcher de courir », *lande* « traverse de clôture », *andier*, *landier*, la dimension de ces divers objets étant à peu près celle d'un pas. — 2° Au sens déjà indiqué de ambitus « espace réservé autour d'un édifice », M. Settegast avait déjà rattaché le prov. *ande* « place ». M. H. précise cette idée et ramène par là à ambitus les mots tels que *alandá*, *alandri*, etc. « donner du large », *landié* « coureur » et aussi l'a. fr. *landore* « fainéant » et les nombreux mots apparentés[1]. Il est impossible de citer ici tous les mots romans dont M. H. traite dans la suite de son étude. Dans la dernière partie, M. H. montre les conclusions qu'on pourrait tirer, pour la solution du problème *andare* = *aller*, de la vérification de son hypothèse sur la vie florissante de ambitus en roman, et des points de contact entre ses représentants romans et des mots de la famille *andare*, p. ex. prov. *alandá* et it. *dar l'andare* : l'étymologie *andare* < *ambitare y trouverait à la fois un fort appui pour l'existence de *ambitare et de sérieuses probabilités pour la grande extension de ce type. — P. 552, H. Schuchardt, *Ibero-romanisches und Romano-baskisches*. Ces notes sont le complément du remarquable article publié par M. Sch. dans la *Zeitschrift*, XXIII, 182, *Zum Iberischen, Romano-baskischen, Ibero-romanischen* (sur cet article, cf. *Romania*, XXVIII, 457) et répondent aux observations présentées par M. Baist dans le *Kritischer Jahresbericht*, VI, 1, 383 ; elles concernent les mots espagnols *bicerra*, *vega* (et la double série espagnole *vega*, *manteca*, *talega* et portugaise *veiga*, *manteiga*, *taleiga*), *nava*, *artiga*, *corzo*, *garulla*, *guija*, *légamo*, *tapia*. M. Sch. termine par la critique de rapprochements proposés par R. Gutmann entre les mots basques *sarna* « gale », *sarats* « saule » et des formes analogues magyare et finnoise : *sarna* qui n'est pas connu des

1. Cf. sur ce point, H. Schuchardt, *Zeitschrift für roman. Philologie*, XXX, 83.

basques français, appartient par contre au catalan, au portugais et à l'espagnol, d'où il est sans doute passé en basque, *sarats* est le latin salice. — P. 566, G. de Gregorio, *Il codice De Cruyllis-Spatafora in antico siciliano del sec. XIV contenente « La Mascalcia di Giordano Rufo »*. M. de Gr. publie, sans les figures, le ms. qu'il avait fait connaître dans la *Romania*, XXXIII, 368. — P. 607, C. Michaëlis de Vasconcellos, *Enger*, *inçar*. Les explications diverses se succèdent pour l'a. fr. *aengier*, mod. *enger* : après ingignere, enecare, *amputa + icare, etc., M. Ulrich avait récemment proposé (*Zeitschrift*, XXVIII, 364) *adamplicare, il considérait donc comme primitif le sens d' « accroître » ; M. Jeanroy (*Romania*, XXXIII, 602) a suggéré *ad-undicare, le sens primitif étant selon lui « remplir » ; Mme M. de V., qui n'a sans doute pas connu l'hypothèse de M. Jeanroy, et en tout cas ne la discute pas (la *Zeitschrift* date cette note du 24,1,1905 et celle de M. Jeanroy a paru dans le dernier numéro de 1904 de la *Romania*), repousse l'étymologie de M. Ulrich : étudiant parallèlement le fr. *enger* et le port. *inçar*, elle pense que le sens primitif de ces deux verbes est « faire des petits, se reproduire, pulluler » et elle les rattache tous deux par l'intermédiaire des formes diverses *ad + indicare > *aengier* et *indiciare > sarde *anzare*, port. *inçar*, etc., au lat. index, dont elle avait déjà étudié (*Zeitschrift*, VII, 113) les représentants portugais et italiens, au sens de « nichet, œuf placé dans le nid des poules pour les exciter à y pondre », cet ovum index étant considéré comme le point de départ de la couvée dont il a été l'occasion. Pour le sens, l'on peut comprendre que indicare ait fini par signifier « avoir des petits », par des intermédiaires tels que « pondre, couver, auprès de l'*index* », mais l'on se demande pourquoi un sens défavorable s'est attaché à ce mot à la fois en France ou en Portugal. Noter p. 614-16 de nouveaux renseignements sur les représentants portugais de index.

Mélanges. — P. 618, Ed. Lidforss, *Zum « Poema del Cid »*, v. 1235-37 : modification de la ponctuation du v. 1235, *Las nuevas del cauallero, ya uedes, do legauan, Grand alegria*, etc., et correction au vers 1557, *Los sos despendie el moro, que de lo so non tomavan nada*. — P. 619, V. Crescini, *Postilla morfologica al Ritmo Cassinese*. — P. 620, H. Schuchardt, *Sachen und Wörter*. M. Sch. présente quelques réflexions sur l'étude des objets, inséparable de l'étude des mots, à propos de la belle publication qu'il a dédiée à A. Mussafia, des travaux de R. Meringer dans les *Indo-germanische Forschungen*, XVII et XVIII, *Wörter und Sachen* et de l'étude de Gilliéron et Mongin, « *Scier* » *dans la Gaule romane du Sud et de l'Est*. Il fait un éloge mérité de ce dernier ouvrage où il reconnaît une des plus importantes publications parues depuis longtemps dans le domaine de la linguistique romane, parce qu'elle apporte une nouvelle méthode de découverte et de solution des problèmes.—P. 622, H. Schuchardt, *Caillou*. Courte remarque sur l'art. d'Ant. Thomas, *Romania*, XXXIV, 287 ss ; — *Entre chien et loup* : exemple hébraïque de l'expression, nouvelle preuve de son origine orientale ; — *Roum. « scălămb »* ; observations sur l'étymologie *scălămb* < *scalambus = σκαληνός + strambus

proposée par S. Puşcariu. — P. 624, J. Ulrich, *Fr. mod.* « *baliveau* » = a. fr. *beslif* = bis-æquum avec agglutination de l'article, le baliveau étant réservé parce qu'il est mieux venu et se distinguant ainsi des autres arbres (fort douteux).— *Engad.* « *maschdina* », *médicament* : croisement de medicina et miscitare.

Comptes rendus. — P. 624, J. Trénel, *L'ancien Testament et la langue française du moyen âge* (Ph. A. Becker). — P. 626, J. Fitzmaurice-Kelly, *Lope de Vega and the spanish drama* ; G. W. Bacon, *An essay upon the life and dramatic works of Dr Juan Perez de Montalvan* ; D. F. Martell, *The dramas of Don Antonio de Solis y Rivadeneyra* (W. v. Wurzbach). — P. 629, L. Abeille, *Idioma nacional de los Argentinos* (P. de Mugica). — P. 631, G. Weigand, *Zehnter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache* (S. Puşcariu). — P. 635, *Le Moyen-Age*, XVII (F. E. Schneegans). — P. 638, *Giornale storico della Litteratura Italiana*, XLV, 2-3 (B. Wiese). — P. 640, Livres nouveaux (G. G., H. R. Lang, P. Savj-Lopez).

XXIX, 6. — P. 641, H. Suchier, *Vivien*. [On a vu plus haut, p. 258, par l'article de M. F. Lot, combien sont fragiles les bases sur lesquelles M. Suchier fonde ses conjectures. Je dois dire que, avant tout examen des éléments historiques de la question, les hypothèses de M. Suchier, malgré l'assurance avec laquelle elles sont présentées, m'avaient paru au plus haut degré invraisemblables. A tout le moins aurait-il fallu commencer par prouver qu'on s'était trompé jusqu'ici en localisant la lutte de Vivien contre les Sarrasins soit dans le sud de France soit dans l'Espagne du Nord. — P. M.] — P. 682, C. Michaëlis de Vasconcellos, *Randglossen zum altportugiesischen Liederbuch* (suite). XV, Vasco Martinz et D. Afonso Sanchez. — P. 712, J. Hadwiger, *Sprachgrenzen und Grenzmundarten des Valencianischen*. L'auteur cherche à déterminer avec plus de précision qu'on ne l'avait fait jusqu'ici les limites du dialecte valencien. Le travail a été exécuté sur place et, à ce qu'il semble, dans de bonnes conditions, mais il a besoin d'être encore contrôlé. Il est fâcheux que M. Hadwiger n'ait pas joint à son mémoire une carte, car il mentionne beaucoup de localités qui ne se trouvent pas dans les atlas les plus accessibles.

Comptes rendus. — P. 732, B. Dimand, *Zur rumänischen Moduslehre* (K. Sandfeld Jensen).— P. 744, W. Cloetta, *Grandor von Brie und Guillaume von Bapaume* (P. A. Becker). — P. 750, H. A. Rennert, *The life of Lope de Vega* (W. v. Wurzbach). — P. 753, Livres nouveaux (P. S.-L., G. G.). — Index et Tables.

Mario Roques.

Revue de philologie française et de littérature, p. p. L. Clédat, t. XIX (1905), n° 1. — P. 1, P. Meyer, *La simplification orthographique*. Réimpression du rapport que j'ai publié en 1904 au nom de la commission ministérielle constituée pour préparer un projet de simplification de notre

orthographe. — P. 27, H. Yvon, *L'idée de l'usage en matière de langue et d'orthographe*. L'auteur définit avec précision ce qu'on doit entendre par le mot « usage » appliqué à la langue, et il n'a pas de peine à montrer que les idées qui règnent à ce sujet sont fort vagues et que notamment, ce qu'on appelle « le bon usage » est le résultat d'une conception assez arbitraire et qui varie selon les époques. Il y a cependant, en ce qui concerne l'emploi des mots, la construction des phrases, un usage moyen qui doit être respecté, mais, pour l'orthographe, M. Y. établit sans peine que ce qu'on appelle l'usage n'est qu'un tissu de contradictions qui appelle une prompte réforme. — P. 48, Emm. Casse et Eug. Chaminade, *Vieilles chansons patoises du Périgord* (suite). — P. 63, F. Baldensperger, *Notes lexicologiques*. Exemples pour servir à l'histoire de certaines locutions de l'usage actuel. — Mélanges. P. 69, P. Horluc, *Faire la fête; épaille* = spatula. — Chronique. P. 75, *La pétition contre la réforme de l'orthographe*. Cette pétition, d'une rédaction bizarre est de la part de M. Clédat l'objet de sages critiques que malheureusement ceux qui l'ont signée ne liront pas. — P. 80, *La réforme de M. Michel Bréal*. M. Bréal, ayant publié contre la réforme orthographique, un article singulièrement rétrograde et d'une logique douteuse (*Revue bleue*, 18 février 1905), M. Clédat se plaît à lui remettre sous les yeux d'anciens écrits où il approuvait ce qu'il blâme aujourd'hui. L'article de M. Bréal a d'ailleurs été complètement réfuté par M. L. Havet dans un numéro suivant de la *Revue bleue*.

T. XIX, nos 2 et 3. — P. 89, L. Vignon, *Les patois de la région lyonnaise : le pronom régime de la 3e personne, le régime direct neutre*. Les formes sont établies avec beaucoup de précision, et leur emploi est clairement défini, mais l'origine et l'histoire de ces formes n'est pas toujours claire. En général, c'est hoc et illum. — P. 140, P. Meyer, *La simplification orthographique*, fin du rapport. — P. 153, J.-H. Reinhold, *Quelques remarques sur les sources de « Floire et Blanceflor »*. Contredit sur certains points, l'opinion de M. G. Huet, qui a maintenu son point de vue dans notre précédent fascicule, p. 93 et suiv. Cf. plus loin, à la fin de notre Chronique, de nouvelles observations de M. Reinhold. — P. 176, Emm. Casse et Eug. Chaminade, *Vieilles chansons du Périgord* (suite). — Mélanges. P. 191, L. Clédat, *L'usage orthographique au XVIIIe siècle*. — P. 194, P. Fabia, « *Malgoirés* », *une étymologie toponymique*. Le *Malgoirés* dont s'occupe M. Fabia est un pays de la Gardonnenque, compris par conséquent dans le dép. du Gard. M. F. croit en avoir retrouvé l'étymologie dans le nom ancien de Mauguio, ch. l. de c. de l'Hérault, à peu de distance de Montpellier. Ici il faut s'entendre. Tous ceux qui connaissent quelque peu la géographie ancienne du Languedoc savent que Mauguio (autrefois *Melgueil*) était le chef-lieu d'un comté, qui s'appelait « comitatus melgoriensis ». Mais pourquoi ce nom de *Melgoriensis* a-t-il été appliqué, au XVIe siècle, sinon plutôt, à un pays situé à quelque distance vers l'est, et qui, dans les documents anciens, est appelé *vicaria Mediogotensis*, *Mediogolvm*, *Mediogozes*, etc. ? Voilà ce qui est à expliquer, et, sur ce point, M. F. ne nous

apprend rien ; il ne semble même pas voir comment se pose la question. Quant à l'assertion, exprimée à la fin de l'article, que *medium* serait devenu le synonyme de *podium* ou de *mons*, je ne la crois pas fondée. — P. 199, L. Clédat, *Le verbe « falloir-faillir »*. — P. 203, J. Bastin, « *Faillirai* » et « *defaille* ».— Comptes rendus [1]. P. 205, G. Rydberg, *Monosyllaba im Französischen* (G.S.). — P. 210, *Études de philologie moderne*, p. p. la Société néophilologique de Stockholm, t. III (H. Yvon et L. Cl.). — P. 220, J. Bastin, *Précis de phonétique et rôle de l'accent latin dans les verbes français*, 2e éd. (L. Vignon). — P. 223, J. von den Driesch, *La place de l'adj. épithète en ancien français* (H. Yvon). — P. 228, Chronique. *Le rapport de l'Académie française sur la réforme de l'orthographe*. Critique détaillée de cet étonnant rapport dont les conclusions n'ont inspiré à personne plus de défiance qu'au spirituel académicien qui les a rédigées. — P. 249, Ed. Philipon, *Compte en dialecte lyonnais du XIVe siècle*. Curieux document déjà publié en 1879, par un érudit lyonnais, mais dont M. Ph. nous offre une édition infiniment meilleure que la précédente et accompagnée d'un glossaire. — P. 266, Emm. Casse et Eug. Chaminade, *Vieilles chansons patoises du Périgord* (suite). — P. 284, H. Yvon, *La grammaire française au XXe siècle*. — Comptes rendus. P. 300, A. Sechehaye, *L'imparfait du subj. et ses concurrents dans les hypothétiques normales* (sic) *en français* (H. Yvon). — M. Niedermann, *Contributions à l'explication des gloses latines* (L. Vignon ; cf. ci-dessus, p. 160). — P. 308, Gilliéron et Mongin, *Étude de géographie linguistique « Scier »* (L. Vignon) ; cf. *Romania*, XXXIV, 621.

P. M.

---

1. Nous ne mentionnons que les comptes rendus d'ouvrages qui peuvent entrer dans le cadre de la *Romania*.

CHRONIQUE

Le 5 février dernier est décédé à l'âge de 79 ans M. Ed. Boehmer qui, il y a trente ou quarante ans, prit une part active au développement des études romanes. Il possédait, en des branches très diverses de l'érudition, des connaissances spéciales. Ses idées étaient originales, souvent ingénieuses, parfois téméraires. Une grande partie de son activité scientifique échappe à notre appréciation. Théologien et orientaliste, il s'occupa d'abord de la critique de l'Ancien Testament. Puis, vers 1865, il dirigea ses études vers l'ancienne littérature italienne, et s'occupa principalement de Dante. En 1866, il écrivit un mémoire, imprimé à part, sur le *De Monarchia*. Peu après, il publia sur le *De vulgari eloquentia* une brochure intéressante (1868) dont G. Paris rendit un compte très favorable dans la *Revue critique* (1869, II, 330). Les premiers volumes du *Jahrbuch der Deutschen Dante Gesellschaft* contiennent plusieurs articles de lui. En 1871 il fonda les *Romanische Studien* dont le premier fascicule, où il inséra deux articles, est entièrement consacré à l'ancienne littérature italienne. Ce recueil se continua, paraissant à des intervales irréguliers, jusqu'en 1885. Il forme six volumes ou 22 fascicules que nous avons analysés régulièrement dans nos tomes I à XV. Nous avons aussi rendu compte (II, 103) de son édition de la Chanson de Roland (*Rencesvals*) qui n'est pas ce qu'il a fait de mieux. Du reste, ses travaux sur la philologie française ne lui ayant probablement pas donné beaucoup de satisfaction, il se tourna vers une autre branche de la philologie romane et fit d'utiles publications sur la littérature roumanche, ou, comme il disait, rhéto-romane, notamment une importante bibliographie qui parut dans le tome VI des *Romanische Studien*. En même temps il poursuivait des études, où ses connaissances théologiques pouvaient trouver leur emploi, sur l'histoire de la Réforme en Espagne. Son œuvre la plus durable est probablement son livre publié en anglais sur les *Spanish Reformers* (1874). Il y peu d'années il faisait, en collaboration avec M. Morel-Fatio, un mémoire sur l'humaniste catalan Pedro Valdès, mort dans les prisons de l'Inquisition en 1595, qui fut publié dans le *Journal des savants* (1902). Ce fut probablement son dernier travail. Boehmer avait été professeur à Halle de 1866 à 1872. A cette dernière date, il fut appelé à Strasbourg pour y occuper la chaire de philo-

logie romane. Il donna sa démission en 1879 après avoir eu, avec certains de ses collègues, des querelles qu'il s'est plu à conter dans sa Revue (III, 626). Boehmer fut un homme très personnel, ayant plus d'intuition que de méthode. Il supportait mal la critique et ne savait pas réfréner son tempérament combatif. Il perdait volontiers son temps en polémiques inutiles. Mais ce n'était pas le premier venu. — P. M.

— L. Maximilien Kawczyński, professeur de philologie romane à l'université de Cracovie, est décédé le 12 avril dernier, à l'âge de cinquante-six ans. Il avait étudié à Leipzig, à Zurich et à Munich et s'était d'abord occupé de littérature moderne; mais un séjour à Paris, où il fut l'auditeur de G. Paris, en 1887, le tourna vers le moyen âge. Il a été rendu compte ici même (*Romania*, XX, 145-7) de son remarquable mémoire intitulé : *Essai comparatif sur l'origine et l'histoire des rythmes*. Dans ses dernieres années il s'était particulièrement appliqué à étudier l'influence d'Apulée sur la littérature française du moyen âge, et une série de publications se rapporte à cet ordre d'idées : *Les métamorphoses d'Apulée* (1900); *L'Amour et Psyché* (1901); *Partenopeus de Blois* (1902); *Le Chevalier au Cygne* (1903); *Huon de Bordeaux* (1905); *Apulée a-t-il été connu au moyen âge?* (1905, dans les *Bausteine* Mussafia). Sauf ce dernier travail, qui a été publié en allemand, ces mémoires sont écrits en polonais et ont été résumés en français dans le Bulletin de l'Académie des sciences de Cracovie, dont l'auteur faisait partie depuis 1902. — A. Th.

— Le 10 avril dernier M. Jules Protat, l'un des chefs de l'établissement où s'imprime la *Romania*, est décédé à l'âge de 54 ans. Nous devons un souvenir à cet homme modeste autant qu'instruit qui surveillait personnellement la partie matérielle de notre publication et en assurait la correction. M. J. Protat était fort érudit. Il avait le goût de l'archéologie et possédait notamment des connaissances étendues en numismatique. Il laisse un riche médaillier qu'il avait constitué peu à peu. En constants rapports avec lui, depuis vingt ans, nous n'avons jamais eu qu'à nous louer de l'intelligence et de la conscience qu'il apportait à son travail, et plus d'une fois, ses avis nous ont été utiles. Nous sommes assurés de trouver le même concours dans celui des deux frères qui est resté seul à la tête de l'imprimerie.

— Le prix La Grange (1906) a été décerné par l'Académie des inscriptions et belles-lettres à M. J. Bédier pour son édition du *Tristan* de Thomas (Société des anciens textes français).

— La Société des anciens textes français a mis en distribution, au mois de novembre dernier deux des volumes de l'exercice de 1905, à savoir le t. II du *Tristan* de Thomas, p. p. M. J. Bédier et l'édition des *Vers de la mort* due à MM. Fr. Wulff et Em. Walberg. L'exercice vient d'être complété par les *Cent Ballades*, œuvre du XIVe siècle, publiée, avec deux reproductions phototypiques, par M. G. Raynaud. L'édition du marquis de Queux de Saint-Hilaire (1868, avec complément publié en 1874) était épuisée, et d'ailleurs laissait à désirer pour le texte comme pour l'annotation. M. Raynaud

a établi un texte critique et présenté tout un ensemble de recherches nouvelles sur les *Cent Ballades*. — Le premier volume de l'exercice 1906 sera le tome II du *Roman de Troie*, qui sera distribué en novembre.

— La Société Gaston Paris vient de publier le premier fascicule des *Mélanges linguistiques* de *Gaston Paris* (Paris, Champion). Ce fascicule renferme les mémoires ou articles de G. Paris relatifs au latin vulgaire et aux langues romanes en général. Il commence par le mémoire — dont malheureusement la suite n'a pas été rédigée — intitulé *Romani, Romania, lingua romana, romancium*, par lequel s'ouvre notre recueil, et où ont été introduites quelques menues rectifications que l'auteur avait inscrites sur les marges de son exemplaire. Viennent ensuite les notices sur l'*Appendix Probi*, le compte rendu de l'Heptateuque latin publié par Ul. Robert, le mémoire sur l'altération romane du *c* latin, et enfin le compte rendu de la *Dissimilation consonantique dans les langues romanes* de M. Grammont. — Ce recueil a été préparé par les soins de M. Mario Roques.

— Le 4 mars dernier, à Montpellier, un banquet a été offert à M. Camille Chabaneau, professeur honoraire de l'Université de cette ville, qui voyait ce jour même revenir pour la 75e fois l'anniversaire de sa naissance. On annonce à cette occasion la publication à la librairie Junge, à Erlangen, d'un volume commémoratif qui doit porter le titre de *Mélanges Chabaneau*, et dont quelques tirages à part nous sont déjà parvenus, bien que le volume n'ait pas encore paru. Nous en donnerons un compte rendu dès qu'il sera entre nos mains. Qu'il nous soit permis d'exprimer le vœu que M. Chabaneau, libre maintenant des soucis de l'enseignement public, donne enfin au public l'introduction grammaticale au *Mémorial du consulat de Limoges*, qu'on attend depuis dix ans, et la réédition des *Vies des poètes provençaux* de Nostredame, à la préparation de laquelle il travaille, dit-on, depuis vingt ans.

— M. C. Salvioni a étudié, dans un récent fascicule des *Rendiconti* de l'Institut Lombard (2e série, t. XXXIX, pp. 477-494) le dialecte de Poschiavo, au sud du canton des Grisons, dans une vallée qui débouche dans celle de l'Adda, en face de Tirano. L'occasion lui en a été fournie par une dissertation de Zurich (1905) du reste fort défectueuse.

— Le P. Paul Peeters, bollandiste, a publié dans le t. XXV (pp. 137-157) des *Analecta Bollandiana* un mémoire intitulé *La légende de Saïdnaya* où est étudié à nouveau le pieux récit connu sous le nom de *Miracle de Sardenai*, dont M. G. Raynaud a édité ici-même (XI, 519, cf. XIV, 82) une rédaction en vers français. L'occasion de ce travail a été fournie au savant bollandiste par la récente publication d'une homélie arabe sur le même miracle. Il ne semble pas que ce nouveau texte, dont la date est incertaine, ait en soi beaucoup de valeur : il confirme, du moins sur un point, l'opinion exprimée par M. Raynaud, que le récit, connu jusqu'ici par des rédactions latines ou françaises, devait avoir une source grecque. Sur d'autres points le P. Peeters s'écarte de M. Raynaud en proposant un autre classement des textes latins.

— Vient de paraître le *Septième rapport annuel de la rédaction du glossaire des patois de la Suisse romande*, année 1905 (Neuchâtel, 1906). Ce rapport nous renseigne sur le progrès des diverses enquêtes annoncées dans le rapport précédent (voir *Romania*, XXXIV, 348), et sur les nouveaux matériaux mis à la disposition de la commission chargée de rédiger le glossaire. Beaucoup de personnes, en effet, avaient, soit en vue d'une publication, soit par simple curiosité, commencé à recueillir des mots ou des textes patois. Ces recueils offrent souvent un réel intérêt. En diverses parties de la Suisse (comme en France, du reste), les patois sont en voie de disparaître, et on a pu, il y a quelques années, recueillir des mots qu'on ne retrouverait plus maintenant. — Le *Bulletin du glossaire des patois de la Suisse romande* continue à paraître régulièrement et est toujours intéressant. Dans la quatrième année (1905) dont les numéros 1 et 2 viennent de paraître en un seul cahier, nous remarquons un savant article de M. Gauchat sur « l'origine du nom de la *Chaux-de-Fonds* », M. Gauchat, écartant les étymologies proposées jusqu'à ce jour, rattache *chaux* au *calmis* dont M. Thomas a déjà parlé dans la *Romania* (XXI, 9, note) et qui se retrouve sous des formes bien diverses en diverses parties de la France, surtout dans le Midi (*La Chau*, *La Chalm*, *La Calm*, etc.). Mais l'addition *de fonds* reste obscure. A signaler dans le même fascicule, un recueil de « Pronostics et dictons agricoles » en patois du Clos du Doubs (Jura bernois).

— *Les Annales des Alpes*, *recueil périodique des Archives des Hautes-Alpes* sont une revue historique, contenant des documents, des travaux de recherche, des notices bibliographiques concernant le département des Hautes-Alpes et, dans une mesure limitée, les départements voisins. Fondé en 1897 par M. le chanoine Paul Guillaume, archiviste des Hautes-Alpes, le recueil en est actuellement à sa neuvième année [1]. Nous ne pouvons, on le comprend, donner l'analyse d'un périodique dont le caractère est spécialement historique, mais les documents de l'histoire locale intéressent parfois la linguistique, et l'on ne s'étonnera pas que M. P. Guillaume, à qui est due la publication de la plupart des mystères briançonnais, ait recueilli avec un soin particulier les textes de langue que ses travaux d'inventaire lui ont fait rencontrer. Le département des Hautes-Alpes, malheureusement, est comme le département voisin de l'Isère, l'une des parties de la France où l'usage du latin s'est continué le plus longtemps. Le plus ordinairement, dans l'usage administratif, l'emploi du français a succédé immédiatement à celui du latin, de sorte que les documents de l'idiome local sont très clairsemés et n'apparaissent guère qu'au XVe ou même au XVIe siècle. Nous signalerons cependant un petit registre des reconnaissances de la seigneurie de Savines (arr. d'Embrun) des années 1391-1394 (t. VI, p. 59-66) et le Livre de raison de Martin de La Vallette, seigneur des Crottes, coseigneur du mandement de Savines (t. IX, p. 119, etc.), qui

1. Gap, aux archives départementales. Six fascicules (environ 18 feuilles) par an.

s'étend de 1500 à 1525. Les *Annales des Alpes* contiennent aussi divers spécimens (en général des poésies) du patois du XVIIIe siècle et du XIXe. Signalons aussi, dans le t. V (1901-2), un intéressant mémoire de M. Guillaume sur « l'industrie laitière dans les Hautes-Alpes d'après les anciens documents ». L'auteur étudie toutes les questions qui concernent l'élève des animaux, le régime auquel ils étaient soumis, les produits de l'industrie laitière, les salaires, le matériel employé, etc. ; notamment il a relevé dans les documents des derniers siècles un grand nombre de termes spéciaux à forme latine le plus souvent, mais où transparaît la forme vulgaire, qui manquent dans les dictionnaires ou qui y sont expliqués d'une façon insuffisante. — P. M.

— Nous n'avons pas encore entretenu nos lecteurs de l'édition du texte original catalan des œuvres en prose de Raimond Lull qui se publie à Majorque. Cette édition avait été commencée par D. Jerónimo Rosselló, qui publia simultanément, par livraisons, quelques ouvrages, mais n'en termina aucun. Plusieurs lullistes majorquins, au nombre desquels il faut surtout nommer l'archiviste provincial D. Mateo Obrador Bennassar, ont décidé de poursuivre l'entreprise de Rosselló et de la mener à bonne fin. *Les Obres de Ramon Lull, edicio original treta directament dels mes antichs y millors manuscrits lulians qui romanen a Mallorca, Barcelona, Paris, Roma, Londres, Munich, etc. per un estol de lulistes mallorquins*, paraissent maintenant en volumes in-8° à Palma de Majorque. Les trois volumes publiés de 1901 à 1903 contiennent les ouvrages suivants : *Libre del Gentil e los tres Savis* ; *Libre de la primera e segona intenció* ; *Libre de mil proverbis* ; *Arbre de filosofia d'amor* ; *Libres de oració, de Deu, de conaxensa de Deu, del es de Deu*, et enfin le *Felix de les maravelles del mon*. Il faudra encore une vingtaine de volumes pour épuiser le stock qui reste à publier. Puis les éditeurs comptent réimprimer les œuvres en vers, mais sans les morceaux apocryphes qui figurent dans l'édition de Rosselló (Palma, 1857) et les écrits qui traitent de la vie de l'auteur. L'entreprise, comme on le voit, est considérable, et si les zélés éditeurs la conduisent à bonne fin, ils pourront se flatter d'avoir élevé au plus illustre des Majorquins un véritable monument. — A. M.-F.

En rendant compte du n° 6 de la *Revista de bibliografia catalana* (ci-dessus, p. 143), et à propos d'une version des Psaumes de la bibliothèque métropolitaine de Valence différente de celle qui fut imprimée à Venise en 1490, j'ai dit à tort : « Pour prouver que ces deux versions diffèrent, M. Massó imprime le premier psaume d'après l'une et le dernier psaume d'après l'autre : cela ne facilite pas la comparaison. » En fait, M. Massó a bien imprimé le premier et le dernier psaume d'après les deux versions. — A. M.-F.

M. Philipon nous adresse la note suivante :

« On me permettra de répondre en quelques mots aux savantes observations dont M. A. Thomas a fait suivre mon article sur le Provençal *-enc* ; Italien *-ingo*, *-engo* (ci-dessus p. 19). Je ne tiens pas essentiellement à la qualification de ligure que j'ai donnée à ce suffixe, mais je ne puis cependant

pas oublier que les anciens, à commencer par Aristote, nous apprennent qu'au IVe siècle avant notre ère le bassin du Rhône faisait partie de la Ligurie, que c'est en Ligurie que les Phocéens ont établi leur colonie de Marseille, que toute l'Italie du nord-ouest est qualifiée de Ligurie par Tite-Live et par Pline, que Pavie notamment a été fondée par les Ligures et qu'enfin, avant l'arrivée des Gaulois en Languedoc, ce pays était occupé par des Ligures mêlés aux Ibères. Comme le suffixe toponymique *-inquo-* ne peut pas être gaulois, puisque les Gaulois changeaient en *p* la vélaire labialisante, comme il n'est certainement pas latin non plus, on m'accordera bien que j'avais quelques raisons pour l'attribuer aux Ligures, dans l'ancien domaine desquels il a eu la fécondité que l'on sait. Maintenant, que ce même suffixe se rencontre sporadiquement au nord de la Loire, c'est fort possible et le contraire serait pour nous surprendre. Grâce aux beaux travaux de M. d'Arbois de Jubainville, on sait aujourd'hui qu'il y a en France, « bien au nord de la Garonne et des côtes de la Méditerranée », beaucoup de noms de lieux auxquels les Celtes n'ont rien à prétendre[1]. J'ai cité *Agedincum*, j'aurais pu citer aussi *Abrincas* ou *Obrincas*, rivière de la Gaule Belgique (Ptol. 2, 9, 2). Quant à *arinca* (Pline 18. 61-81) et à l'hypothétique *tarinca*, je ne sais pas s'il faut y voir le suffixe *-inquo-* plutôt que la forme du suffixe *-in-ko-* (cf. le lat. *juv-en-cu-s*), mais ce que je sais, c'est que si nous avons affaire à *-inquo-*, ces mots ne peuvent pas être d'origine gauloise.

Je ne puis pas, dans cette courte note, passer au crible toutes les formations françaises avec *-ng-* qu'énumère M. Thomas, mais est-il bien certain qu'elles remontent à *-ing-*? cf. *Marcellanges* = Marcellanicas. Quant au vieux dauphinois *chamarlenchi*, j'y vois le fém. *chamarlenca* tiré du masc. roman *chamarlenc* tout comme le nom de femme *Bertinga* a été tiré du nom d'homme *Berting*[2]. Que si l'on n'a pas eu *chamarlengi*, c'est tout uniquement parce que l'idée de donner un féminin à **chamarleng* n'est venu aux Dauphinois que lorsque le germ. *chamarling* en était arrivé en roman à l'étape *chamarlenc*. Si cette idée leur était venue plus tôt, on peut tenir pour assuré que c'est *chamarlengi* et non pas *chamarlenchi* qu'aurait écrit le Mistral de Vienne.

Je dois protester, en terminant, contre l'erreur monumentale que me prête M. Thomas, lorsqu'il me fait dire qu'en germanique « le suffixe *-ing-* a eu pour unique fonction de former des patronymiques ou des ethniques qui sont en réalité d'anciens patronymiques ». J'ai écrit — ce qui est bien différent — que, *dans l'onomastique germanique*, le suffixe *-ing-* n'avait été employé qu'à la formation de patronymiques ou d'ethniques, mais M. Thomas me croira si je dis que je n'ignorais pas le rôle important qu'a joué notre suffixe dans le *lexicon* germanique, à preuve les nombreuses formations en

---

1. D'Arbois de Jubainville, *Les premiers habitants de l'Europe*, t. II, p. XV et suiv.
2. Cf. Förstemann, *Personennamen*, 2e éd., c. 283.

-ing que j'ai citées comme ayant passé du vieux-haut-allemand en français. » — Ed. PHILIPON.

— M. J. Reinhold soutiendra très prochainement à la Sorbonne, en vue du doctorat d'université, une thèse sur *Floire et Blancheflor*, dès maintenant imprimée et dont nous nous proposons de rendre compte sous peu En nous adressant cet ouvrage, M. Reinhold nous fait part des observations suivantes, que lui a suggérées la lecture de l'article de M. Huet sur *Floire et Blancheflor* inséré dans notre précédent fascicule (p. 95) :

« M. Huet, contestant certaines opinions que j'ai exprimées dans la *Revue de philologie française*, t. XIX, sur les sources de *Floire et Blancheflor*, m'attribue des idées dont je ne puis accepter la responsabilité. Ainsi il « se déclare incapable de comprendre comment un homme prenant pour point de départ le thème purement fantastique de la *Tor as pucels*, et y mêlant une foule de traits hétérogènes pris à droite et à gauche, aurait pu construire un récit aussi réel, aussi net et précis que cette seconde partie du roman » (p. 96). M. Huet a donné à ma pensée une extension tout à fait excessive, car j'avais dit simplement que « l'auteur du poème français n'avait pas besoin des contes arabes pour obtenir *quelques détails* relatifs au harem » (*Revue*, p. 167). Il s'agit de « quelques détails » et non d'un « point de départ ». Un peu plus loin, M. Huet cite ainsi quelques lignes de mon article : « On place les origines des *Mille et une nuits* au temps de Haroun-al-Raschid, mais ce ne sont que pures hypothèses. Ce qui est certain c'est que leur forme actuelle remonte au XVe siècle et qu'*elles* se répandent en Europe pour la première fois au XVIIIe siècle » (p. 97). Ici, sans doute par inadvertance, un mot a été mis à la place d'un autre. J'ai écrit (*Revue*, p. 167) *ils* et non pas *elles*. Or *ils* se rapporte aux « contes » dont j'ai fait mention dans une phrase précédente, un peu trop éloignée peut-être. Il s'agit des contes dont se sert M. Huet et non du recueil connu sous le nom de *Mille et une nuits*. Le sens est bien différent. — M. Huet dit aussi que, selon moi, « le panier à fleurs serait une imitation du cheval de Troie » (p. 96). Ce n'est pas là une juste interprétation de ma pensée. Je me suis élevé dans mon article, contre l'idée de M. Huet qui considère l'épisode où on voit Floire s'introduire auprès de Blancheflor dans une corbeille de fleurs, comme imité d'un conte arabe où le même rôle est joué par une caisse contenant des étoffes (*Rom.*, XXVIII, 354 et suiv.). J'ai dit à ce propos que des stratagèmes analogues se rencontraient dans la littérature française antérieurement à la composition de *Floire et Blancheflor*, et j'ai cité le cheval de Troie comme l'un de ces stratagèmes. Je demande la permission de reproduire mes paroles : « Je crois que la ressemblance entre ces deux motifs (corbeille de fleurs et caisse de marchandises) n'est pas plus grande que celle qui existe entre cette corbeille et les tonneaux dans lesquels se cachent les compagnons de Guillaume (dans le *Charroi de Nîmes*). Ce qui est surtout très probable, *c'est que le prototype de tous ces trois motifs se trouve être le cheval de Troie*... Que le poète

ait puisé ce motif dans l'*Eneas* ou dans le *Charroi de Nimes*, peu importe » (*Revue*, p. 169-170). — J. Reinhold.

Livres annoncés sommairement.

The story of king Lear, from Geoffrey of Monmouth to Shakespeare, by W. Perrett. Berlin, Mayer & Müller, 1914, x-308 pages (fascicule XXXV du recueil intitulé *Palaestra*, publié sous la direction de MM. A. Brandl, G. Roethe, E. Schmidt). — Ce mémoire, publié dans une collection de dissertations relatives à la philologie germanique, ne peut être annoncé ici que très sommairement, le sujet traité n'ayant avec les littératures romanes que peu de points de contact. Disons que ce sujet souvent abordé par les *Shakespeare scholars* n'avait jamais été étudié aussi à fond que dans le présent ouvrage. On savait bien que le point de départ de la recherche était l'*Historia regum Britanniæ*; mais entre Gaufrey de Monmouth et Shakespeare il y a de bien nombreux intermédiaires, et la légende du roi Lear a pu parvenir à Shakespeare par des routes différentes. M. Perrett pense établir que le poète anglais a combiné plusieurs sources et il rend son système clair aux yeux par un tableau qui ne laisse pas d'être fort compliqué. Ce qui dans ce mémoire intéresse les études relatives aux littératures du moyen âge, ce sont les recherches sur les nombreux écrits où apparaît la légende en question; recherches un peu longues peut-être, en tant que l'auteur y résume les travaux antérieurs, mais qui paraissent bien conduites. — P. M.

Alphonse Précigou. *Ornithologie de la Haute-Vienne*. Limoges, Ducourtieux, 1904. In-8°, 72 pages et grav. — Nous signalons ici cette brochure parce que les noms que portent les oiseaux en patois limousin y sont soigneusement indiqués et figurent en outre à la table alphabétique qui la termine; beaucoup manquent dans la *Faune populaire* de M. Rolland. L'auteur n'a d'ailleurs aucune compétence linguistique; il reconnaît que c'est son éditeur, M. Paul Ducourtieux, qui lui a fourni les noms patois, et il aurait bien fait de laisser de côté certaines étymologies de mots français qu'il emprunte à Cuvier et à Salerne et qui sont dépourvues de valeur (par exemple l'explication de *loriot* par le grec γλωρίων, p. 31). J'ai de la peine à croire que le coq *limoge* des anciens textes français (que M. P. assimile au petit coq de bruyère, p. 51) doive son nom au fait qu'il était particulièrement fréquent en Limousin; supposant que le coq *limoge* était le faisan, j'ai émis l'idée qu'il devait son nom à une comparaison de son plumage avec les émaux de Limoges (*Journal des Débats*, 3 mai 1905). La question est à reprendre. — A. Th.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

L'ÉVANGILE DE L'ENFANCE

EN PROVENÇAL

(MANUSCRIT DU MARQUIS DE CAMBIS-VELLERON ET DE RAYNOUARD)

Il existe en provençal trois versions rimées de l'Évangile de l'Enfance (*Evangelium Infantiæ* ou *Pseudo-Matthæi evangelium*). De celle qui paraît être la plus ancienne on connaît : 1° un manuscrit supposé perdu, ayant appartenu à Raynouard et cité fréquemment dans le *Lexique roman* ; 2° un manuscrit de Turin, dont la langue est très francisée [1] ; 3° un fragment trouvé à Conegliano, et consistant en un feuillet qui a été publié par MM. Crescini et Rios [2]. M. H. Suchier est le premier qui ait reconnu l'identité du poème contenu dans le ms. de Turin avec celui que cite Raynouard [3]. A son tour M. Edmond Suchier, étudiant les diverses traductions en vers provençaux de l'Évangile de l'Enfance, a pris la peine de relever toutes les citations faites par Raynouard dans son *Lexique roman* (en tout 286 vers) [4]. Cette version peut être attribuée à la fin du XIIIe siècle. — Une autre version, du XIVe siècle, a été publiée d'abord par Bartsch, dans ses *Denkmäler*, et plus tard

---

1. Ce manuscrit a complètement disparu dans l'incendie de la Bibliothèque de Turin (janvier 1904). M. E. Suchier en possède une copie.

2. D'abord dans la *Zeitschrift f. roman. Philologie*, XIX (1895), p. 41-50, cf. *Romania*, XXIV, 309 ; puis à part, à Padoue, 1896, avec fac-similé photographique (cf. *Romania*, XXV, 629).

3. *Zeitschrift. f. rom. Phil.* VIII (1884), 429.

4. *Ibid.*, 534 et suiv. M. E. Suchier a remis, autant que possible, les citations dans l'ordre du récit, en s'aidant, 1° de la comparaison avec le ms. de Turin, 2° de la comparaison avec l'original latin. Mais ces deux moyens de contrôle ne donnent pas des résultats équivalents : le premier seul est sûr,

par M. G. Rossi (1899)[1]. — Enfin un long fragment d'une troisième version, du même temps, nous a été conservé dans le ms. B. N. fr. 25415. J'en ai publié des extraits dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, année 1875, pp. 77-82.

C'est à la première de ces trois versions, la plus ancienne à mon avis, qu'appartient le nouveau texte dont je rapporterai plus loin d'assez longs extraits. Il a été acquis tout récemment par la Bibliothèque nationale, où il porte le n° 10453 des Nouvelles acquisitions françaises. C'est un manuscrit qui renferme 1° la Vie de saint Honorat, par Raimon Féraut, 2° un texte de l'Évangile de l'Enfance en provençal fort semblable à celui de Raynouard. Est-ce le manuscrit même de Raynouard ? Je le crois, et j'essaierai de le prouver à la fin du présent mémoire. Mais je puis dès maintenant l'identifier avec un manuscrit sur lequel nous avons, au XVIIIe siècle, un témoignage précis. Rendant compte, il y a une vingtaine d'années, de la publication de M. Edmond Suchier, mentionnée ci-dessus, je signalai, dans le Catalogue des mss. du marquis de Cambis-Velleron (Avignon 1770, in 4°), un manuscrit, n° 59 du Catalogue, renfermant, outre la Vie de saint Honorat par Raimon Féraut, une version provençale de l'Évangile de l'Enfance, attribuée par le Catalogue au même Raimon Féraut[2], et je conjecturai que ce manuscrit devait se trouver à la Bibliothèque royale de Madrid, où j'avais, quelques années auparavant, découvert deux manuscrits provenant certainement du marquis de Cambis[3]. Cette conjecture n'était pas fondée, puisque le ms. de M. de Cambis est celui-là même que vient d'acquérir la Bibliothèque

---

car en certains cas, là où le rimeur provençal a développé sa matière, le latin est d'un très faible secours. Or la leçon du ms. de Turin et celle du ms. de Raynouard diffèrent notablement. Beaucoup de vers du second manquent dans le premier, et, en ce cas, l'ordre adopté par M. E. Suchier est souvent erroné.

1. Voir *Romania*, XXIX, 151-2, et *Studi di filologia Romanza*, VIII, 395 (compte rendu par M. L. Biadene). M. Biadene a publié dans le même volume des *Studi* (p. 174 et suiv.), d'après le ms. Libri-Ashburnham 103 (maintenant à Florence), trois miracles tirés de la version de l'Évangile de l'Enfance qui manquent dans le ms. reproduit par Bartsch et par M. Rossi.

2. *Romania*, XIV, 308.

3. *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1878, p. 39.

nationale. Quel a été son sort depuis la vente Cambis, en 1773, jusqu'au moment où il entra dans le cabinet de Raynouard, je ne saurais le dire [1], et je ne sais pas davantage par quelles mains il a passé depuis la dispersion des livres de Raynouard jusqu'à son arrivée à la Bibliothèque nationale [2].

C'est un livre en parchemin, ayant le format d'un ancien in-4° (215 mill. sur 152), contenant dans son état actuel 121 feuillets

---

1. La bibliothèque du marquis de Cambis-Velleron fut mise en vente à Avignon, en 1773 (voir le *Bulletin* précité, p. 39, et cf. le Catalogue des mss. d'Avignon par M. Labande, nos 2017-8). On est mal informé du sort des mss. qu'elle contenait. La Bibliothèque d'Avignon en a recueilli quelques-uns, à diverses époques (voir le catalogue de M. Labande, p. CXII), mais ce sont pour la plupart des compilations modernes, parfois des écrits de M. de Cambis lui-même, qui ont peu de valeur.

2. Je me suis plus d'une fois préoccupé de savoir ce qu'étaient devenus les papiers et la bibliothèque de Raynouard après son décès (28 oct. 1836), mais les renseignements que j'ai pu obtenir, à une époque où quelques-uns de ceux qui l'avaient connu et avaient travaillé sous sa direction vivaient encore, sont bien insuffisants. Il n'y eut pas de vente après décès, et par conséquent il n'existe pas de catalogue de la bibliothèque de Raynouard. Livres et papiers furent légués à M. Just Paquet, qui lui tenait de très près et fut son exécuteur testamentaire (voir l'avertissement placé en tête du t. I du *Lexique roman*, et *Bulletin du Bibliophile*, 1838-40, p. 500). M. Paquet mourut à Passy en janvier 1876. Je ne sais si sa bibliothèque fut vendue : en tout cas il n'en existe pas de catalogue imprimé. Raynouard possédait, outre le ms. qui est l'objet du présent mémoire, un ms. de la Vie de saint Honorat par Raymon Féraut, qu'il cite souvent dans le *Lexique roman*, et dont il publia quelques extraits dans le t. II de cet ouvrage, p. 573-574 ; un fragment « d'une écriture assez moderne », de la chanson de la croisade albigeoise (*Lex. rom.*, I, 226) ; diverses copies qu'il s'était fait faire de plusieurs des chansonniers provençaux conservés dans les bibliothèques italiennes ; un manuscrit de la traduction catalane des *Auzels cassadors* (*Lex. rom.*, V, 610, ligne 1). Les copies des chansonniers provençaux et le ms. de la Vie de saint Honorat passèrent aux mains de Fr. Guessard, donnés, selon toute apparence, par Paquet. Guessard († 1882) légua sa maison de campagne et sa bibliothèque à feu Marty-Laveaux (ou plus exactement au fils de celui-ci). La bibliothèque fut vendue en bloc à un libraire et dispersée ; toutefois, avant cette dispersion, le ms. de la Vie de saint Honorat fut cédé à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. fr. 4597). J'ai fait, du vivant de Paquet, une tentative restée vaine pour retrouver le fragment de la chanson de la croisade : M. Paquet n'en avait pas

et ayant conservé son ancienne reliure en soie verte [1]. L'écriture est du milieu environ du XIVe siècle.

Les ff. 1 à 105 sont occupés par la Vie de saint Honorat. En voici les premiers et les derniers vers :

Cell que volc romanzar la vida sant Alban,
Els termes del compot volc tornar en vers plan,
E del rey Karle plays sa mort en la canzon,
E los verses del lays fes de la Passion,
De novell fay sermon d'un glorios cors sant
Que fom neps de Marsili e del rey Aygolant.
Li vida si trobet en un temple jadis;
De Roma l'aportet uns moynes de Leris;
De lay si trays li gesta d'un'antiga scriptura,
Ren non i trobares mas de veritat pura.

Fin (fol. 105 v°) :

Mas qui lo nom vol entervar
De cell que la volc romanzar,
Els miracles compli, Dieu laut,
Hom l'apellet Raymon Faraut,
Prior en la vall d'Esteron,
C'a la Roca tenc sa mayson,
Etz a l'Oliva pres d'aqui;
Zo sabien ben tut siey vesin.
Frayres fom humils et enclins
Del sant monestier de Lerins.
Per que prec per l'Omnipotent
Que per enveja nuylla gent
Non mi corrompa mos belz diz
C'am tan gran trebayll ay escritz.

---

souvenir. Quant au ms. des *Auzels cassadors*, on ne sait ce qu'il est devenu. Il n'avait certainement rien de commun avec le ms. Libri 108 (volé à Tours), qui est maintenant à la Bibliothèque nationale (Nouv. acq. fr. 4506).

1. Cette reliure est mentionnée dans le Catalogue des mss. Cambis (p. 343). M. de Cambis ajoute : « Il contient 125 feuillets, faisant 250 pages. » Ce chiffre n'a pas grande valeur car nous ne savons pas si on a tenu compte des feuillets de garde non compris dans l'ancienne pagination. Actuellement l'état du volume est celui-ci : 1° cinq feuillets cotés *A-E*, le premier blanc, le second contenant des armoiries grossièrement peintes au XVIIIe siècle, avec ce titre : *La vida de sant Honorat et dels los* (sic) *sants de l'isla de Lerins* ; ces deux feuillets ont été ajoutés au XVIIIe siècle ; les trois suivants, qui sont le véritable commencement, contiennent la table en latin des chapitres de la vie de saint Honorat ; 2° la Vie de saint Honorat, foliotée anciennement *j* à *cv*, mais où manquent quatre feuillets (c'est-à-dire deux feuillets doubles) entre les ff. 98 et 103, cette lacune correspondant aux pages 195 à 202 de l'édition Sardou ; 3° l'Évangile de l'enfance, seize ff. jadis non foliotés, qui, depuis l'entrée du manuscrit à la Bibliothèque, ont été numérotés 106 à 121.

Si neguns o vay assajant,
Mon romanz e l'obra comant
A la benastruga reyna
Donna Maria c'a beutat fina
(De Jherusalem a corona
E de Secilia la bona),
Que mi defenda mons sermons.
Far o deu per totas rasons,
Car es de l'auta manentia,
Fylla del noble rey d'Ongria,
Etz ama sancta Gleysa [1],
Parenta de nostre cors sant,
Del lygnage de Costanti
Don le verays cors sanz eysi.
E d'aquella gesta valent.
De la vida li faz present,
C'ay complit per lo sieu plaser,
E la comant en son poder,
Sil plaz, am gran humilitat.
E prec Dieu per sa gran bontat
E sant Honorat de Leris
Quel don los gauz de paradis,
Totz temps [2].
Mas ben vueyll que sapchan las genz
Qu'en l'an de Dieu mil e tresenz
Compli le prior son romanz
Al honor de Dieu e dels sanz.
Amen.

L'Évangile de l'Enfance, qui commence au fol. 106, est écrit à deux colonnes, chaque colonne contenant 36 ou 37 vers. Dans son état actuel le poème compte environ 2300 vers, mais un feuillet double (288 à 296 vers) a été enlevé entre les ff. 115 et 116.

La version de l'Évangile de l'Enfance qui fait suite à la Vie de saint Honorat est attribuée par le Catalogue Cambis à Raimon Féraut. Cette attribution n'a pas d'autre fondement que la présence dans le même volume de la Vie de saint Honorat, ce qui revient à dire qu'elle n'est pas fondée.

Je transcrirai les 300 premiers vers environ, puis quelques courts morceaux pris en divers endroits. Dans ces extraits se trouvent beaucoup de vers cités par Raynouard dans le *Lexique roman*. Ils seront indiqués par les n^os^ placés entre parenthèses à la droite du texte, ces n^os^ étant ceux que M. E. Suchier a assignés aux vers du ms. Raynouard dans le mémoire rappelé plus haut.

Uns rics homs ac nom Joachim, (f° 106)
Fom mot leal e sens tot crim
En Israhel en aquell temps,
4 Etz ac motas fedas ensemps;
Pastres era e las gardava
Am motz autres c'am si menava,
Mercenaris e logatiers, (32)
8 Et aquo fom totz sons mestiers (1)

1. Suppl. *'ant*.

2. Ms. *totz tp*. Dans le ms. suivi par Sardou, les mots *totz temps* sont écrits après le dernier vers du poème, avant *amen*.

De sas fedas a pastorgar (2)
E de Dieu servir e honrar;
Et era de la trip de Juda (3)
12 E fetz li Dieu mot gran ajuda,
Que de tot zo c'aver podia,
De tot l'aver de sa bayllia, (4)
De la gausida e del fruch (5)
16 Fasia tres parz, e, per conduch, (6)
Dava l'una a orfes enfanz,
A vedoas, qu'era obs granz,
L'autra als paures d'esperit
20 Que avian lo segle giquit;
L'autra retenia a sons ops;
Etz ades creyssia plus sons trops (7)
Plus c'a deguns de sons vesins, (8)
24 Car fom aixi ves Dieu enclins.
Et aizo comenzet de grat
Lo quinzen an de sa etat. (9)
E cant fom d'etat de vint anz,
28 Pres moyller, o petit enanz,
Anna la fylla d'Isacar
Que amet Dieu ell tengue car,
Que fom de la trip de David (11)
32 E del lignage, zo m'es vis.
Et esteron trenta anz complitz (10)
Ensems Anna e sons maritz
Que non agron fylla ni fyll,
36 E tengron so a gran peryll
Car Dieus non lur donet enfant (*b*)
De que avian desirier grant.
Pero pregavan, sens mejan,
40 La nuech el jorn e l'endeman,
Dieu de bon cor a meravylla
Que lur dones o fyll o fylla
Que fos obedienz a Dieu
44 E apres elz agues lur fieu.
Etz era adonx acostumat
En las granz festas per vertat
Que li escrivan fasian l'uffici
48 E li preyre lo sacrifici;
E venc festa c'an gauch plenier
Vol cascun ausir lo mestier;
E car lo fom de bon eysemple,
52 E Joachim annet al temple
E pres de son just e del sieu
Un'ufferta qu'el des a Dieu,
E venc estar antrels doctors (12)
56 E antrels escrivans majors, (13)
De fin cor, plen d'umilitat;
E tenc son don appareyllat
Per ufrir, cant uns escrivans,
60 Ruben, del Temple mot certans,
Dix : « Joachim, vos non deves
« Dels preyres estar tant de pres;
« Car non vos a besenit Dieus

---

11 Raynouard, *Lex. rom.*, V, 426, *del trip*, et telle est aussi la première leçon du ms., mais il y a un petit *a* ajouté au-dessus de la ligne, après *del*; plus loin (v. 31) nous avons *de la trip*. — 19-20 Le traducteur a introduit ici, par un singulier anachronisme, les *pauperes spiritu*; le texte ne donnait aucun prétexte à cette interprétation : « unam partem dabat orphanis, viduis et peregrinis atque pauperibus, alteram vero partem dabat colentibus Deum. » — 30 Corr. *tenguet*, ou *e lo tenc* ? — 44 Ceci est une idée du moyen âge. Il y a tout autre chose dans le latin : « Voverant tantum (*l.* tamen), si Deus daret eis sobolem, eam se Templi servitio mancipaturos » (éd. Tischendorf, var.). Toutefois l'idée exprimée dans le latin reparaît plus loin. — 45 Ici commence le ch. II du latin. Les vers 45-50 contiennent un petit développement propre au traducteur. — 53 Je ne puis lire autre chose que *iust* ou *vist* (la dernière lettre est en partie effacée). Le latin (*munera parans* ou *portans*) n'est d'aucun secours.

64 « Deves plus lueyngn estar dels [sieus·
« Non aguest fruc de vostre cors,
« Perque deves estar defors. »
E cant Joachim entendet
68 De Ruben c'ayssi lo blasmet,
Fom de vergoynna esbaït
Etz eyssi del temple marrit
E tot plen de confusion; (14)
72 E non tenc pas ves sa mayson,
Anz tenc a las fedas tot drech, (*c*)
Et aqui estet mot estrech,
Luayngn en un puey, complitz [cinc mes,
76 Que anc message non trames
Ad Anna sa moyller gentil,
Fina e casta e humil,
Qu'estava en gran consirier
80 Car non en avia messagier
Ni novellas de son baron;
E joyn las mans sus ves lo tron,
E diz a Dieu : « Seygner leals
84 « Que sostenes los bons els mals,
« Pos non volguist qu'ieu agues [fruch,
« Per que m'as tout mon refuch» (15)
« Mon marit qu'era mon conort, (16)
88 « Que non say si es viu o mort?
« Que m'es trop gran desaven- [tura:
« Que s'ieu li agues fach sepul- [tura
« O l'agues honrat e servit,
92 « Non n'auria tant mon cor [marrit,
« Lassa! ni tant gran de·conort. »
Et adonx ill ploret mot fort
Etz estet en oracion
96 Inz el vergier de sa mayson:
Et esgardet sus un laurier
E vi un trop gran e sobrier
De passeras ab aucellons,
100 E dix : « Dieus, payre poderos,
« C'a totas creaturas diest
« Filz o fillas, e mi layssiest (17)
« Tota soleta d'aquell don, (18)
104 « E ay dol cant suy a mayson,
« E vey quels peys els aucellons
« E las serpentz e los dragons
« E las bestias pauc[a]s e granz
108 « S'alegran sobre lurs enfanz,
« Etz hieu, lassa, mesquina, [non. (*d*)
« E tu sabes que vertat fon
« Qu'en aquell temps qu'ieu [marit pris
112 « Vodiey a tu e ti promis
« Que, s'ieu avia fylla o fyll,
« Que, can tost poyria sens peryll,
« L'annes ufrir al temple tieu. »
116 Am tant et un angell de Dieu
Li apparec cuy Dieu trames,
E dix li : « Anna, non doptes,
« Qu'enfant aures meravyllos
120 « Qu'er dat al pobol et a vos
« En totz segles tro a la fi. »
Cant ac zo dich, Anna nol vi
Ni saup on l'angell s'es tengutz;
124 E, car a vistas las vertutz
E la sancta paraula ausida,
Estet de paor esbayda,
E intret s'en e met s'el liech
128 On non ac gayre de deliech,
Anz fom cays morta e lassada
Car era aguda trebayllada;
Et est[et] hy tro lo matin
132 Que sonet sa serventa assi,
E dix li : « Pauc m'as visitada

---

86 Ce vers est trop court On pourrait corriger *tout* en *tolgut*.

« En mon trebayll ni conortada.
« Sens marit, sens fylla e sens fyl[l]
136 « Auray estat en gran peryll
« Que non m'as vista ni ausida,
« Que sabias qu'era tant marrida. »
La serventa li respont lieu : (19)
140 « Si as trebayll en que en suy hieu ?
« Si Dieu ti volc claure ton ventre
« Iray t'ieu ades deseguentre ?
« Si ton marit volc Dieus luyngnar
144 « Ieu non t'en puesc pas alre far,
« Ni si non pos aver enfant ; (f. 107)
« Ieu non n'ay tort petit ni grant. »
Cant Anna auz aixi parllar
148 La serventa, pres a plorar
Tant greument c'a pauc non [esteys.
Adoncs, en aquell temps meteys
Et en l'ora que aquo fon,
152 Fom Joachim e siey garzon
Am sas fedas que pastorgava (20)
En la montaygna on estava, (21)
Et entre dos pueys autz e belz
156 Li apparec uns jovencelz,
E dix : « Joachim, com non vas
« A ta moyller a ton hostals
« Estar am luy si com far deus ? »
160 E Joachim aqui meteus
Respondet : « Com la tornaray ?
« Vint anz e plus aguda l'ay
« Que fylla ni fyll non en ac.
164 « Pos c'ayssi fom ni a Dieus plac
« Iray la mi far escarnir ?
« Pris donc moyller per luy servir
« Ni pur per delichar mon cors ?
168 « Non, per vertat, anz fom mos [vols
« Totas vez qu'ieu la connegues
« Per zo que enfant en agues
« Que servis Dieu totas sasons.
172 « Aytal fom ma entencions.
« E car non l'ac fuy reproat
« E vilmens del temple gitat.
« Per que la mi mandas tornar
176 « Per far m'en autra vez gitar ?
« Aici volray mon temps complir
« Aytant con Dieus volra sufrir,
« Qu'ieu va mon aver menant (22)
180 « Per las montaygnas pastorgant, (23)
« E trametray per mons servenz (*b*)
« Las doas parz a las pauras gens
« Tot en ayxi con lur donava
184 « En mon hostal cant la estava. »
E cant Joachim ac parlat,
Le jovencelz a comenzat :
« Joachim, angel de Dieu suy
188 « Que ades apparic e fuy
« Ad Anna ta leyal moyller
« Que menava gran dol e fer.
« Conortiey la e tu conort
192 « Que ajas gran gauch e confort,
« Car ill concebra una fylla
« De tu, que er gran meravylla.
« Aquill sera Temples de Dieu,
196 « Et ell sant cors besenet sieu
« S'aombrara sant Esperit
« Que es del mont capdell e guit,
« Et er per aquesta rason
200 « Mayre de benediction, (24)
« E sera plus benaürada

---

151 Ici commence le ch. III du latin. — 166-172 Ces vers développent une idée qui n'est pas exprimée dans le latin ; *per luy servir*, au v. 166, est obscur. — 179 Vers trop court ; on serait tenté de corriger *va[ga]*, au subj. en faisant dépendre ce vers du précédent.

« Que femena que hanc fos nada
« Enant ella ni sia jamays.
204 « E pos t'en deyssendre huey mays
« D'esta montaygna am tas genz,
« E trobaras ta moyller prenz. »
E cant Joachim entendet
208 Qu'era angels, el l'asoret
E dix : « Besenys lo sers tieu
« E vay al tabernacle mieu,
« E plasa ti ab mi manjar
212 « De zo que Dieus nos volra dar. »
E l'angel dix : « Ben as fayllit
« Car mon sers t'apellas aicit,
« Car de Dieu em conserf amduy
216 « E non deus adorar mas luy ;
« E ma vianda es aytals (*c*)
« Non la pot veser homs mortals, (25)
« E per ayzo non deus pregar
220 « Qu'ieu deja el tabernacle intrar. (26)
« Zo que volias que manges hyeu
« Uffreras holocaust a Dieu. »
E Joachim pres un aynnell (27)
224 Sens taca, que ac blanca pell, (28)
E dix al angel : « Hieu non aus
« Uffrir a Dieu nuyll holocaustz,
« Si tu no m'en davas poder,
228 « Qu'ieu cre que l'as de Dieu per [ver. »
E ll'angell li respont en pas :
« Non t'en amonestera pas
« Si non saupes la voluntat
232 « De Dieu que za m'a enviat. »
Etz am tant fez son sacrifici
Joachim ben e sens tot vici.
Del fum del sacrifici eyssi
236 Tant bon odor c'om non senti
Aytal de rosa ni de lis,
Anz semblet flors de paradis,
E am l'odor plus douz de mell
240 L'angel s'en es pujat en cel.
E cant Joachim esgardet
Que l'angel el fum s'en puget,
Casec e fom totz esbaïtz, (29)
244 E jac si tot estaborditz (30)
D'ora nona entro al ser,
Que non si moc ni n'ac poder, (31)
Tant fom confus de gran paor,
248 Entro que vengron siey pastor
Que lo leveron mantenent ;
Etz ell lur conta gentament
Zo que l'angel li a retrach.
252 E cant agron ausit lo fach,
Dixeron li fezes breument (*d*)
Del angel son comandament,
E que ves sa moyller tengues
256 Enanz que pieys l'en devengues.
E cant Joachim si penset
Etz inz en son cor disputet (34)
Si fara zo que l'angel diz, (35)
260 De mantenent fom adormiz,
E aytan tost con s'adormi
L'angel meteys venc e dix li :

---

210 « Sede modicum in tabernaculo meo. » — 222 On attendrait plutôt *uffriras*. — 244 C'est d'après ce seul exemple que Raynouard (III, 198, sous ESTABOÏR) cite ce mot. L'abbé de Sauvages dans son *Dictionnaire languedocien français*, qui représente le langage d'Alais, enregistre ESTABOURDI, « étonné, pétrifié. » Il indique comme variante *estabourni*, qui existe aussi dans le Var (voir le Dict. prov. de Garcin, sous ESTABOURNIT), et qui se rencontre aussi dans le fragment de l'*Enfance* que j'ai publié dans le *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1875, p. 79. — 259 Ms. Rayn. *feira*. — 265-6 Rime bien imparfaite.

« Joachim, hyeu ti suy trames
264 « Que ti gart de mal tota vez ;
« E vay segur a ta moyller,
« Car lo t'o manda Dieu del cel,
« Car totas las oracions
268 « E las almornas per sasons (36)
« Que tu e ta moyller fesist, (37)
« Depueys que per moyller [l'aguist, (38)
« E que diest del sieu e del tieu,
272 « Tot es recitat davant Dieu ;
« Per que t'a donat enfant tal
« C'anc non donet a hom carnal,
« Ni a propheta ni a sant
276 « Non donet anc aytal enfant. »
Ab tant Joachim s'esveyllet, (39)
Et aitant tost ell apellet
Totz sons servenz e sons garzons,
280 Sons mercenaris e pastors,
E contet lur en veritat
Zo que l'angel li a revelat.
Els pastors en lauseron Dieu,
284 E dison : « Hanc plus fer Jusieu
« Non vim de tu, car menspresiest
« L'angel de Dieu e nol cresiest.
« Leva sus etz annem nos en (40)
288 « Tot suau, nostre aver payssen.» (41)
Am tant Joachim leva sus (*f.* 108)
E venc per las montaynas jus
Trenta jornadas, tro qu'el fon
292 Aprobencat de sa mayson. (42)

Je vais maintenant transcrire le passage qui correspond au fragment trouvé à Conegliano et publié par MM. Crescini et A. Rios [1]. Je continue à placer à droite les numéros des vers cités par Raynouard et mis en ordre par M. E. Suchier, mais j'ajoute à gauche, entre [ ], la numérotation du fragment de Conegliano. Je marque d'un astérisque les vers qui manquent dans le fragment. MM. Crescini et Rios ayant eu soin d'imprimer le texte de Turin en regard du fragment, nous avons ici la possibilité de comparer trois copies : Conegliano, Turin, Paris. Il apparaîtra avec évidence que les deux premières de ces copies forment une famille bien distincte de celle que représente le ms. de Paris. Je ne cite le ms. de Turin (*T*) que lorsqu'il diffère de ms. de Conegliano (*C*).

Le morceau qui suit commence (fol. 112 *d*) avec le discours que la Vierge, soupçonnée d'avoir enfreint le vœu de chasteté, adresse au peuple pour sa défense (*Pseudo-Matthæi evangelium*, chap. XII, *in fine*).

---

279 *e*, ms. *en*. — 284-6. Il y a simplement dans le texte ; « Vide ne ultra angeli dicta contemnas. »

1. Cf. ci-dessus, p. 337, note 2.

« Cant vinc al temple, et enantz
« Que non avia complitz tres [anz,
« E ay la li mot ben gardada
[4] « Am l'ajuda qu'ell m'a donada,
« Si con a ell e a mi tays,
« E la gardaray totz temps [mays.
« Anc peccat non dix nil suffri,
[8] « Ni lo fiz ni lo consenti.
« Vos autres pensas c'aja fach
« Adulteri, qu'es gran forfach, (112)
« E murmuyras car suy prenz [hieu ;
[12] « E fayz mal, car lo es de Dieu.
« Ar parlaray en descubert :
« L'angel de Dieu mi dix per [cert
« Que son esperit trametria
[16] « Dieu en mi e pueys concebria.
« E fez o e ay conceuput,
« E zo qu'ell mi dix ay agut.
« E qui en ayzo non creyra
[20] « Ja per fe non si salvara;
« Qui non creyra zo que Dieus fa
« Per nuyll temps salvat non [sera.
« Qui non cre zo que Dieus far [vol
« De gran gauch pot venir a dol, (*f.* 113)
« E car cric l'angel Gabriel,
[24] « Auray un fyll del rey del cel.
« Cel que fez cel, terra e mar
« De nient pot ben ayço far.
« Cel que fez los catre elemenz
[28] « Non pot ben far de verge [prenz ?
« E hieu am luy matin e ser
[30] « Vueyll totz temps verge rema- [ner. »
[75] Adonx parec un jovencell,
Que fom mot avinent e bell,
Denant elz, tot vestit de blanc, (125)
E a dich : « Joseph, non fom [hanc
« Que Maria dixes bausia,
[80] « Anz a dich vertat tota via. »
[31] Tot le pobol que aqui es
A Maria bayssan los pes,
[33] E pregan li que lur perdon
[34] La lur falsa sospicion.
Totas las genz la adoreron,

---

2 *C* a. pas tres — 7 *C* non fis — 8 *C* Ni non lo dieys nil — 9 *C* Doncx con crezes qu'ieu a. *Cette forme interrogative est aussi celle de T.* — 13 *C* Mays p. — 15 *C* Que Sant Esperit ; *T* Que son esprit me t. — 16 *C* de que c. ; *T* et en moy s'enombreroit, *ce qui représente en provençal* et en mi s' enombraria (*ou* s'azombraria). — 18 *C* Tot so qu'eu (quem ?) dis es avengut (*T* Ce que me). — 19-20 *C* E qui non cre qu'en ayci sia | Ja per fe non si salvaria (*de même T*) *Les deux vers suivants manquent dans C T.* — 24 *C* Auray enfant lo rey de c. (*de même T*). — 29 *C* Ab luy ensemps, *T* O lui tos jors. — 30 *Les six vers qui suivent sont déplacés, comme on le voit par la comparaison avec C et avec le latin* — 78 *C* E diys a j. — 31 *C* E le pobol levet en pes ; *T* Et li pueples se lieve en piés. — 32 *C* E baysan li ginoylls ensemps ; *T* Baisant li et genos et piés.— 33 *C* E pregueron li que p. — 34 *C* A llur mala — 35-9 :

C Et adueys la le pobols totz
Dieu lauzant ab son et ab motz
Ab mot gran gaug dintz sa mayson
E diyseron ayso ab son.

T Et oy la le pueple tous
Dieu loant a mos et a sons
A molt grant joie en sa maison
Et dirent tout une chanson.

Al mielz que saupron Dieu lau- [seron,
Am mot gran gauch que an [agut;
E dison ben aperceuput :
« Beneset sia lo nom de Dieu
[40] « C'ayssi son demostrat li sieu,
« Car tan ben a manifestat (113)
« De Maria sa sanctetat (114)
« A tot lo pobol d'Israhel. »
[44] E lauseron lo Dieu de cel.
Cant ac passat un paue de temps [XIII]
Maria e Joseph ensemps
Eyssiron de Jherusalem
[48] E anneron en Bethleem
E feron lur profession,
Car cascuns homs en sa mayson (115-6)
E en sa terra professava (117)
[52] Lo trebut que Cesar donava; (118) (*b*)
Per que, car Joseph e Maria
Qu'eran della daves la via
E foron de la trip de Juda,
[56] Qu'es plus auta e plus manten- [guda,
E del alberc e del pays (120)
E del lignage de David, (121)
E David fez aqui son fuec,
[60] Profes eran en aquel luec; (119)
Et aquest premiera fez si
Desotz preside de Ciri.
Pero, cant Joseph e Maria
[64] Annavan per aquela via (122)
Per on hom vay en Beth- [leem (123)
Per prophessar com dich avem, (124)
Maria dix a Joseph : « Ves
[68] « Zo qu'ieu vey ? non m'o celes [ges :
« Hieu vey dos pobols davant mi
« Que l'un plora e l'autre ri. »
E Joseph diz de mantenent :
[72] « Cavalca e vay sens bestent.
« Non me vueyllas dire parau- [las
[74] « Que semblon mençonjas ni [faulas.
Qui cre en Dieu sera jausentz,

---

39 *C* Bezennet sial n. — 41 *C* E car el a. — 42 *C* sa s. — 44 *C* E tut l. Dieu, *T* E loerent le roy del. — 45 *C* Fag aysso passet p. — 46 *T* Que M. e J. — 50 *Raynouard* (VI, 24) *a, par erreur, imprimé ce vers comme si c'était le commencement d'un vers et la fin d'un autre ; par suite M. E. Suchier lui a donné deux numéros.* — 52 *C* Lo t. c'a. — 54 *C* Qu'eran de la ves Debia, *T* Estoient de la part Dabie. *Je ne vois rien dans le latin qui corresponde à ce vers.* — 60 *C* Professavan, *T* s'en alerent. — 62 *C* D. lo presidi C. ; *latin* : Hæc professio facta est a præside Syriæ Cyrino. — 72 *C* e ten ton jument. — 75 *Les vers 75 à 80 sont plus haut, à la suite du v. 30. Après le v. 80 on lit dans C (et dans T sauf légères variantes) les quatre vers suivants* :

Un dels pobols qu'era marritz
Es dels Juzieus car s'es (*T* qui sont) partitz
De Dieu e l'autr'es de las gentz
Qu'es ab Dieu per qu'era gauzentz.

Les deux derniers de ces vers sont la traduction libre de ces mots du latin

Qu'el salvara totas las genz
[85] Segons zo que ell promes ac
Ad Abraham et a Ysaac.
El temps es que esperavam,
[88] Que a la semenza d'Abram
Sia benediction donada
A tota gent e autrejada.
Am tant foron apropinquat (126)
[92] De Bethleem a la citat ; (127)
E Joseph dix que deyssendes (128)
Del jument e que l'estaques ;
Mas non agron on deyssendes
[96] Maria ni si repauses, (*c*)
May solamenz una balmeta
On a cor que Maria meta.
La balma era tant escura (130)
[100] Totas vez, e am tal sornura, (131)
Que lum de jorn non hy avia (132)
Si non un pauc entorn mieydia; (133)
E cant la verge coronada
[104] Es en la sornura intrada, (134)
Tant clar fom inz e tot entorn (135)
Con es lo soleyll a miey jorn. (136)
Aquella clardat fom de Dieu
[108] Que allumena lo fyll sieu.
Aquell lume non hy faylli
Tant com Maria fom aqui.
Maria remas e fom pres
[112] Del temps que illi enfantes,
Et enfantet laïnz son fyll (137)
Sens dolor e sens tot peryll. (138)
E cant nasquet non fom pas [sorn [1], (139)

(ch. XIII) : « Populum enim Judæorum flentem vidit, qui recessit a Deo suo, et populum gentium gaudentem, quia accessit et prope factus est ad Dominum (*voir la variante*). *Quant à la leçon de notre ms.* Qui cre en Dieu... *elle est en soi correcte mais elle est visiblement remaniée car elle exprime une tout autre idée que le texte latin.* — 85 *C* S. so q. D. p. — 86 *C* Habraam Jacob et Isac. — 87 *C* El t. es ja qu'. — 88 *C* Qu'en la s. d'Abraam. — 89 *C* Er b. — 92 de B. la lur *C*. — 93-4 *C* E diys a J. qu'estanques | Son j. e que deysendes.— 95 *C* E n., *T* E non trova ont se mesist.— 99 *C* El b.— 101-3 *C* n. illuzia | Nuylla vetz neys entorn, *T* Soleils ne donoit resplendor | Matin ne soir ne au mi jor. — 105-4 *C* E cant li verges sancta toza (*T* sainte espose) | Intret la balma tenebrosa. — 105 *C* Tal clardat f. — 106 *C* Col s. fay entorn m. — 107 *C* Et aquill c. — 108 *C* C'alumenava lo f. s. — 109 *C* Aquell lums laïntz n. f. — 112 *C* Del termini que e. — 115 *C* Cant naysia non fom jes sorn, *T* ne fu pas sort.

1. *Sorn*, obscur, et plus haut, vv. 100, 104, *sornura*, obscurité. Raynouard (V, 270) ne cite, pour *sornura*, que les deux ex. de l'*Évangile de l'Enfance* ; pour *sorn* il cite, outre l'*Év. de l'Enf.*, un ex. de la *Vie de saint Honorat* et un autre tiré d'une *cobla* de Guillaume de l'Olivier, d'Arles (Bartsch, *Denkm.*, p. 48). Au commencement du XVIe siècle nous trouvons la locution *à la sornuro* dans le Mystère de saint André (v. 1077), composé et joué dans le Briançonnais, avec le sens de « à l'ombre, dans l'obscurité ». L'usage de ces

[116] Quels angels i son tot entorn, (140)
Que, cant fom nat, li soplique-[ron
E con seynor lo adoreron
E canteron : « Gloria sya
[120] « En las autesas tota via
« A Dieu etz en terra la paz
« Als homs de bona voluntatz.»
E Joseph atrobet Maria
[124] Am son enfant que fach avia,
E dix li : « Hieu t'aduc Zabel,
« Bona maïstra e fisel,
« Qu'es defora la balma ancara.
[128] « Per la c[l]ardat que ça vist ara,
« Per la sobriera resplandor (141)
« Non ausa intrar de paor.(142)
« Tant es [sobriera la clardat
[132] « Que son veser es encegat. » (*d*)
E cant Maria l'entendet,
[134] Cays somris e non respondet.
E Joseph dix : « Non ay ben fach
« Si t'aduc qui pens de ton fach,
« Que t'ajude e ti regart
« Con fay femna cant ven en partz?
« Que non t'agues ops tal meçina
« Que pueys t'en clamessas mesqui-[na,
« E tu en fas esquerz e ris.
« Non fas pas ben, zo m'es de vis. »
Etz ill diz : « Pos que plaç a tu,
« Venga, mas non m'es ops negun. »

Il y a une lacune d'un feuillet entre les ff. 115 et 116. Le fol. 115 se termine ainsi (ch. XVI du latin) :

Aur li ufri le premier reys, (f. 115 *d*)
L'autre encens aqui meteys,
E le terç mirra preciosa
De gran bontat meravyllosa :
Aur li ufron com a rey grant,
Encens a Dieu sacrificant,
Don ell sacrifiquet en croz
Pueys son cors per resemer nos [1].

---

116 *C* E li angel esteron entorn. — 117 *C* Can (*lis.* Tan ?) tost f. n. li soplegueron.— 118 *C* Con a lur Dieu e l'a., *T* E con lor seignor le aorerent. — 119 *C* E diyseron. — 122 *C* A cels. — 124 *C* Ab l'e. qu'enfantat avia. — 127 *C* — Qu'es fora de la b. — 128. *C* P. la gran clardat que es ara. — 132 *C* n'es. — 134. *Ici s'arrête le fragment de Conegliano.*

deux mots paraît avoir été limité à la Provence et à la région alpine, d'autant plus qu'actuellement *sourn*, *sour* n'est usité que dans la même région ; voir les Dictionnaires de Garcin (Draguignan), Honorat, Mistral. C'est sans doute du provençal que vient le subst. français *sourne*, le soir, la brune, dont on a des exemples du XVIe siècle (Cotgrave, Godefroy). L'étymologie *Saturnus* (*Romania*, V, 184, cf. Körting, à ce mot) n'a aucune vraisemblance.

1. L'explication allégorique que renferment les quatre derniers vers, et qui est courante depuis saint Irénée (voir la note 213 de Schade, dans son édition du *Liber de infantia Mariæ et Christi*), ne se trouve pas dans le latin.

Le fol. 116 commence avec un discours de Jésus qui se lit au ch. XXII du latin :

« E hieu abreujaray ades (*f.* 116)
« Las jornadas que seran pres,
« Et en tot ço que poynaram [1]
« Trentarz [2] aixi con annam,
« Compliray hieu sol en un jorn ;
« E pueys estarem en sojorn. »
E non ac pas de tot complit
Zo qu'el disia ni fenit
Qu'elz viron d'Egipte los portz,
Los pratz, las ribieras els ortz ;
E son s'en meravyllat tut
Cant ill viron la gran vertut
El miracle qu'a demostrat
Del viage c'a abreujat.
Am tant foron en la contrada (205)
Pres dels molins [3] qu'es a l'intrada
D'Egipte, a una ciutat,
E son s'en de laïnz intrat;
E, car non hy son connegu,
Non los volc albergar negu,
En lo temple s'en van intrar,
Allonz [4] non pogron albergar,
C'apellavan li Egipciayc
Capitoli, li clergue el laic,
On avia tresentz seyxanta [5]
E cinq [6], a despiech etz [az] amta,
Idolas, de Dieu e de sanz,
Que foron coutas per motz anz
E servidas per los pagans
Qu'en fasian lurs Dieus certans.
E tantost con Maria intret [7]
Am l'enfant ni las esgardet,
Totas ensemps si sopleguerón
Ves terra e si degolleron,
Qne hanc nembre [8] non lur remas,
Pes ni testa, camba ni braç,
Cays que dissessan a la gent :
« L'enfant es Dieu e nos nient. » (*b*)
E adonx fom manifestada
La prophecia e proada

---

1. *Poynaram* est le conditionnel formé du pl. q. p. latin.

2. Corr. *Trenta jornz* ; latin : « ego viam vobis breviabo, ut quod spatio triginta dierum ituri eratis, in hac una die perficiatis » (ch. XXII).

3. Faute singulière. Doit-on corriger *pres d'Ermolis* ? Latin : « Et gaudentes et exultantes devenerunt in finibus Hermopolis, et in quandam civitatem Egypti quæ Sotinen dicitur ingressi sunt. »

4. Je n'ai rencontré jusqu'ici ce mot que dans des textes de la Provence, par ex. dans le *Livre des privilèges de Manosque*, p. 49, dans le Roman en vers d'Esther (*Romania*, XXI, 204, vers 26) où il est en rime. Pour d'autres exemples, également fournis par des textes de Provence, voir Chabaneau, *Revue des langues romanes*, VII, 81. Il y a lieu de le rattacher à *albondres* (Raynouard, II, 66).

5. Vers trop court.

6. « Trecenta quinquaginta quinque » dans l'édition de Tischendorf, mais le chiffre de 365 est donné par l'édition de Schade.

7. Ici commence le ch. XXIII du *Pseudo-Matthæi evangelium*.

8. On a fréquemment, en Provence, *nembrar*, pour *membrar*, mais *nembre* pour *membre* n'est pas commun. On trouve cette forme dans la *Vie de Douceline* (164, 2).

Que disia de Dieu l'amic
De zo que dix el temps antic.
« Dieus qu'es sobre la nivol leu (206)
« Venra en Egipte en breu,
« E seran li dieu de man fach
« D'Egipte tut brisat e frach [1].
E cant aizo fom avengut [2],
Li message son tost agut
A Frondisi, prince e bar,
Que li vengron denunciar
Con li dieu an tot soplegat
A l'enfant e son degollat.
E Frondi[si] feç mot gran ost
E venc al Capitoli tost
E vi sons Dieus totz degollatz,
Etz es s'en mot meravillatz
E met se als pes del enfant
E adoret lo soplegant...

Le morceau qui suit correspond au chap. XXXII du *Pseudo-Matthiæ evangelium*. Je le transcris afin qu'on puisse le comparer avec le second des extraits de la version fragmentaire de l'Évangile de l'Enfance que j'ai publiés jadis d'après le ms. B.N. fr. 25415 (*Bulletin de la Soc. des anc. textes français*, 1875 p. 81) [3]. On verra que les deux versions ne se ressemblent nullement.

Apres aizo jornz non say cantz (f. 119 c)
Jesus jugava am d'enfanz [4],
E pujet sus una mayson,
E li enfant que am luy son ;
E un dels enfanz que era sus
Casec avall per lo mur jus,
Si qu'ell fom mortz de mantenent
L'enfant, vesent de tota gent.
Li autre enfant fugiron tut

---

1. « Tunc adimpletum est quod dictum est per prophetam Isaiam : « Ecce Dominus veniet super nubem levem et ingredietur Egyptum, et movebuntur a facie ejus omnia manufacta Egyptiorum [Is. XIX, 1] ».

2. Ici commence le ch. XXIV : « Tunc, cum Affrodosio duci civitatis illius nuntiatum fuisset, cum universo exercitu suo venit ad templum. Pontifices vero templi, ut viderunt quod Affrodosio (*l.* Affrodisius) cum universo exercitu suo venit ad templum, properare putabant se tantum vindictam videre in eis quorum causa dii corruerent (*sur cette phrase obscure voir la note de Schade dans son édition*). Ille autem ingressus templum, ut vidit omnia idola in facies suas prostrata jacere, accessit ad beatam Mardam, quæ in sinu suo Dominum portabat, et adorans eum ad universum exercitum suum et ad omnes amicos suos dixit : « Nisi hic deus esset deorum nostrorum, dii nostri coram eo in facies suas minime cecidissent neque in ejus conspectu prostrati jacerent. »

3. Il n'est pas possible d'établir la comparaison avec le premier des extraits publiés de ce manuscrit, parce que ce premier extrait se rapporte à la fuite en Égypte, qui manque dans le ms. de Paris par suite de la perte, signalée plus haut, d'un feuillet entre les ff. 115 et 116.

4 Cet emploi de *de* (*am d'enfanz*) est bien provençal. C'est l'usage actuel.

Per la paor que an agut ;
Jesu remas soletz aqui
Tro quels parentz e li vesin
Vengron, que ausiron [lo] fach,
E pensan qu'ell o agues fach.
E foron li mout enemic
Am fer cor irat etz enic,
E dixeron : « Aquest l'empeys. »
E Jesu dix aqui meteys
Al mort : « Ay t'ieu enpench, [Symon »[1] ?
El mort respondet : « Seyner, non;
« Zorobabell m'a derrocat
« E vos, seyner, resuscitat[2]. »
E cant viron tut li parent
Lo miracle si pareixent
An fort Dieu tut glorificat
E l'enfant Jhesu adorat.

Les vers du ms. Raynouard que M. E. Suchier cite sous les n°s 255 à 258 se rapportent au chap. XXXVIII et XXXIX du *Pseudo-Matthæi evangelium*, ou plus exactement, comme M. E. Suchier en fait la remarque, aux chap. XII et XIII de l'*Evangelium Thomæ latinum*, où les mêmes miracles sont traités en termes différents.

Je vais donner la fin du ms. de Paris, où on pourra constater des rapports avec l'*Evangelium Thomæ*. Il est bien probable que l'écrivain provençal avait sous les yeux un texte latin composite, où le *Pseudo-Matthæi evangelium* avait été complété par des emprunts faits aux derniers chapitres de l'*Evangelium Thomæ*.

Apres aiço non tarzet gayre (*f.* 121 *b*)
Que una femna del repayre,
Ben pres d'aqui, avia un fyll
Que ac estat en greu peryll
De malautia e fom mortz ;
E fom mot gran lo desconortz
E la dolor qu'ill en sentia ;
E car autre enfant non avia
Era plus mortal li dolors.
Et aixi, am planz et am plors,
La mayre esta sobre l'enfant ;
E Jhesus es vengut enant,
E toquet sus lo pietz lo mort, (268)
E dix : « Femna, ajas conort, (269)
« Que ve ti ton fyll revisdat. » (270)
E le mortz s'es en pes levat
E pueys si gitet a sons pes ;
E Jesu dix que li nembres
De luy, e rendet l'a sa mayre.
Els Jusieus, que lo volian trayre
De la mayson per sebelir,
Esteron mot en gran consir

1. *Zeno* est le nom de cet enfant dans le latin.

2. Pour ce vers et les deux précédents il y a simplement, dans le latin : « at ille dixit : Non, domine. »

Per lo miracle qu'ill an vist,
E vengron tut a Jesucrist
A merce, e que lur perdon
Per la mala suspicion
Qu'elz agron, mas pentitz s'en [son.
E Jesus lur a fach perdon,
E pueys dison : « Celestials (*c*)
« Es e fyll de Dieu eternals.
« Sas obras son mot aproadas
« Car motas armas a salvadas
« E tornadas de mort a vida,
« E, cant negus merce li crida,
« A li merce el salva lieu.
« E s'ell non fossa fyll de Dieu
« Non agra ja tant de vertut. »
Am tant, e ill son tut vengut
A Maria e an li dich :
« Maria, nos trobam escrich (272)
« C'oms pecayres non fay tals [signes (273)
« Ni miracles ni non n'es dignes (274)
« Com Jesu fay; es ell ton [fyll ? »
Et ella respont sens peryll :
« En mon ventre fom engenrat. »
Adonx dison : « Benaürat
« Es lo ventre don ell eissi
« E la mayre que l'a noyri,
« Que tant glorios f[r]uc portet. »
E am tant Jesus s'en annet
Am sa mayre en son hostal,
E, car hanc non fez degun mal,
Maria gardet en son cors
Zo qu'ell fez dedinz e defors
E sons ditz els miracles granz
Qu'ell fasia entrels enfanz ;
Qu'ell fay parlar los mutz per [ver
E als cex rendia lo veser, (275)
E endreça contratz e tortz (276)
E soven suscita los mortz (277)
Els sana de lur malautia.
Et aixi con de cors creyssia
Aixi crexia de bon saber
E d'onestat e de poder
E de gracia e d'onor
E de fama e de lausor, (*d*)
Con ver Dieus de tot poderos,
Homs e Dieu e rey glorios
Que viu e regna per totz temps,
Payre e fyll qu'es tot ensemps,
Sant Esperit qu'es tot un dieus
De Sarrasins e de Jusieus
Salvayres e govern espres.

E nos preguem li tut ades
Qu'ell nos meta la sus am si
En sa gloria qu'es sens fi,
On siam totz temps sens destor- [bier
El gauch de paradis plenier.
Pero del pobol d'Israel
Fom un que vi lo rey del cel (283)
En s'enfantesa e i uset ; (284)
Soven hy bec e hy manget,
E cant los miracles fasia
Jesu, Thomas los escrivia
Els mes en latin per escrich
Segons que ay desobre dich ;
E hieu aquest roman n'ay fach
E del latin en aysi trach.
Prec vos totz que l'aves ausi,
Sos plaç, que pregues Dieu per [mi,
L'emperayriç verges Maria
Qu'es de peccadors caps e guia,
Qu'il [1] pregue per nos son car fyl

1. Ms. *Qu'el.*

Que nos garde de tot peryl
E nos acueylla el sieu regne
Lo qual es precios e digne [1].

Per ço que nembrada en sia (271 [2])
Dizes en tut : Ave Maria ».

Finito libro sit laus et gloria Christo. Amen.

Pour faciliter la comparaison de cette fin de notre manuscrit avec le texte latin que l'écrivain provençal a eu sous les yeux, je crois utile de transcrire ici le dernier chapitre de l'*Evangelium Thomæ*. On verra que la version est très libre :

Post paucos dies infans vicinus ejus defunctus est, et deplorabat eum mater ejus valde. Audiens hoc Jesus abiit et stetit super puerum et pulsavit in pectore ejus et dixit : « Tibi dico, infans, noli mori sed vive. » Et statim surrexit infans. Dixit autem Jesus ad matrem pueri : « Tolle filium tuum et da eis ubera et recordare mei. » Videntes autem turbæ hoc miraculum dixerunt : « In veritate infans iste cœlestis est ; jam enim plures animas liberavit a morte et salvos fecit omnes sperantes in se. »

Scribæ et Pharisæi dixerunt ad Mariam : « Tu es mater istius infantis ? » Maria autem dixit : « Vere ego sum ? » Et dixerunt ad eam : « Beata es inter mulieres, quoniam benedixit Deus fructum ventris tui, quod talem gloriosum infantem et tale donum sapientiæ dedit tibi quale nunquam vidimus nec audivimus. » Surrexit Jesus et secutus est matrem suam. Maria autem servabat omnia in corde suo quanta fecit Jesus signa magna in populo, sanando infirmos multos. Jesus antem crescebat statura et sapientia, et omnes qui videbant eum glorificabant Deum patrem omnipotentem, qui est benedictus in secula seculorum, amen.

Post hæc omnia Thomas Israelita scripsi quæ vidi et recordatus sum gentibus et fratribus nostris, et multa alia quæ fecit Jesus, qui natus est in terris Judæ. Ecce omnia vidit domus Israel a primo usque ad novissimum, quanta signa et mirabilia fecit Jesus in ipsis valde bona et invisibilia patri suo, quomodo enarrat Scriptura sancta et prophetæ testificati sunt opera ejus in omnibus populis Israel. Et ipse est qui debet judicare mundum secundum

---

1. Corr. *degne* ? ou plutôt *renh-denh* ?

2. On voit que, d'après M. Suchier, ce vers devait prendre place dans le ms. Raynouard, avant les citations numérotées 272 à 277. Cela paraît assez étrange ; cependant, comme M. E. Suchier s'est réglé sur le ms. de Turin, comme il affirme que, d'après ce ms., le vers marqué ici 271 est le 2592me, et que le vers marqué ici 272 est le 2614me, il faut bien croire que, dans le ms. de Turin, l'ordre est celui qu'il indique. Mais on aurait besoin de connaître la fin du ms. de Turin pour savoir comment ce vers 271 est amené. Malheureusement il est brûlé. Espérons que M. E. Suchier ne tardera pas à publier la copie qu'il en possède.

voluntatem immortalitatis ; quoniam ipse est filius Dei in universo orbe terræ. Ipsum decet omnis gloria et honor in sempiternum, qui vivit et regnat Deus per omnia secula seculorum. Amen.

J'ai quelques observations à présenter sur la versification et la langue de ce poème. Il ne s'agit ici que d'un travail provisoire, qui devra être repris et poussé plus à fond lorsqu'on publiera le texte tout entier avec l'aide du ms. de Turin.

L'auteur se conforme à peu près à l'usage ancien d'après lequel la phrase se termine avec le second vers du couplet. Il y a quelques exceptions, mais elles sont rares. Notre version de l'*Enfance* peut donc être classée, à ce point de vue, avec les poèmes faits pour le peuple où le même fait a été observé [1]. C'est surtout dans des compositions plus littéraires que l'on rencontre le couplet brisé [2].

Parfois, mais rarement, par ex. fol. 109 *c* et 115 *c d*, on trouve quatre vers sur la même rime.

Les rimes sont très simples, sans aucune recherche. Çà et là quelques irrégularités : *David-vis* 31-2 ; *vas-hostal* [3] 157-8 ; *eors-vols* 167-8 ; *garzons-pastors* 279-80 ; *tordolas-colombas* fol. 115 *a*. En Provence, où le poème a été sûrement composé, il n'est peut-être pas très correct de faire rimer *-ons -in* avec *-os -i* (*aucellons-poderos* 99-100, *matin-si* 131-2), mais ces rimes seraient correctes partout ailleurs (on prononçait *mati*) et ne doivent pas être considérées, même ici, comme irrégulières. Au v. 163 *ac*, rimant avec *plac*, est la première personne : la forme correcte serait *aic* ou *agui* [4].

L'auteur pratique peu l'élision de la finale atone avant un mot commençant par une voyelle. On se rendra compte de la proportion des cas de non élision et d'élision par le rapprochement des deux listes qui suivent. On observera que l'*a* final s'élide

---

1. Voir mon mémoire sur le couplet de deux vers, *Romania*, XXIII, 30.

2. Le couplet brisé est un peu plus fréquent dans les parties en vers octosyllabiques de la Vie de saint Honorat que dans notre poème. De plus R. Feraud commence parfois une phrase au milieu d'un vers, ce que je n'ai pas observé dans celui-ci.

3. Le copiste a écrit *hostals*.

4. Il y a encore *ac*, 1re pers., au v. 173, mais là rien n'empêcherait de restituer *a*[*i*]*c*.

surtout quand le mot suivant commence par la même lettre [1].

NON ÉLISION

5 Pastres er*a* e las gardava.
15 de la gausid*a* e del fruch.
18 A vedoas, qu'er*a* obs granz.
19 L'autr*a* als paures d'esperit.
34 Ensems Ann*a* e sons maritz.
69 Fom de vergoynn*a* esbaït.
78 Fin*a* e cast*a* e humil.
79 Qu'estav*a* en gran cossirier.
113 Que s'ieu avia fyll*a* o fyll.
129 Anz fom cays mort*a* e lassada.
147 Quant Ann*a* auz aixi parllar.
204 E pos t'en deyssendr*e* huey mays.
205 D'esta montaygn*a* am tas genz.
208 Qu'er*a* angels el l'asoret.
217 E ma viand*a* es aytals.
245 D'ora non*a* entro al ser.

ÉLISION

17 Dava l'un*a* as orfes enfanz.
45 Etz er*a* adoncx acostumat.
125 E la sancta paraul*a* ausida.
130 Car er*a* aguda trebayllada.
132 Que sonet sa serventa assi.
135 Sens marit, sens fyll*a* e sens fyll.
220 Qu'ieu dej*a* el tabernacle intrar.
235 Del fum del sacrific*i* eyssi.
236 Tan bon'odor [2] c'om non senti.

En général *que* ne s'élide pas; cependant il est élidé au v. 140: *Si as trebayll en que en suy hieu.*

Les rimes donnent aux mauvais écrivains (et ils sont nombreux dans la poésie provençale des bas temps), l'occasion d'introduire dans leurs vers une quantité de chevilles. A cet égard on ne peut pas dire que notre auteur soit à l'abri de tout reproche : *zo m'es vis* 32, *per vertat* 40, *mot certans* 60, sont d'incontestables chevilles. Toutefois les *pedas* et les *quays pedas*, pour emprunter le langage des *Leys d'amors*, ne sont pas aussi habituels chez lui que dans les deux autres versions provençales de l'*Enfance* et que chez Matfré Ermengau.

La langue de l'auteur et celle du copiste ne devaient guère différer. Cependant il est plus prudent de mettre au compte du second tout ce qui est de pure phonétique. Par suite il reste peu à dire quant au premier.

L'auteur opère régulièrement la synérèse de la finale *-ia* dans les imparfaits et les conditionnels. On en trouvera des exemples

---

1. Un fait analogue s'observe en ancien français. Dans le Psautier d'Oxford *me te* s'élident devant un *e*, mais non devant les autres voyelles : « je *m*'esluignai, tu *t*'enfuis », mais « m*e* oït, *te* apelerums, *te* iraistras » (Meister, *Die Flexion im Oxforder Psalter*, Halle, 1877, p. 106).

2. Peut-être l'écrivain faisait-il *odor* du masculin.

aux vers 16, 20, 22, 38, 47, 80, 92, 113, 138, etc. Le même fait s'observe depuis la fin du XIIIe siècle dans tous les poèmes d'un caractère populaire [1]. *Doas*, v. 182, dans le corps du vers, ne forme qu'une syllabe, ce qui est contraire à l'usage ancien mais d'accord avec l'usage plus récent [2].

Comme la plupart des écrivains du Midi, l'auteur ne se fait pas faute d'employer, en vue de la rime, des formes différentes : *meteys* 150, et *meteus* 160, en rime ; ailleurs, également en rime, *remaner* et *remanir*. — Il réduit au besoin à *-es* la finale *-etz* des secondes personnes du pluriel : *deves-pres*, 61-2 ; *trames-doptes*, 117-8.

La forme *aicit* (ici), v. 214, est attestée par la rime. Elle n'est pas relevée dans les dictionnaires ; cependant on en trouve des exemples : « d'*aysit* a sent Johan prochan », dans une lettre écrite à Seyne en 1512 (*Annales des Alpes*, III, 90). Mistral enregistre *eicito*, *eicite*.

On remarque l'extinction du *d* entre voyelles dans les participes féminins *pentia* (fol. 114 *b*), *complia* (fol. 114 *d*) en rime avec *cresia*, *prophecia*.

L'examen des rimes prouve que les règles de la déclinaison étaient encore assez généralement observées. Les infractions sont, le plus ordinairement, dues au copiste ; voir vv. 173-4, 197-9, etc., où la forme du cas régime doit être remplacée dans les deux vers, par celle du cas sujet.

Dans la conjugaison on peut remarquer la forme périphras-

---

1. Par ex. dans la Vie de saint Honorat, dans *Blandin de Cornouailles*, dans les deux autres versions de l'Évangile de l'Enfance (plus ou moins régulièrement), etc. Il y en a des exemples bien plus anciennement, par exemple dans la Croisade albigeoise (2e partie), mais ils n'apparaissent que dans les imparfaits et non d'une façon constante (*avia*, *aviam*, 3237, 3456, de deux syllabes, et *avian*, de trois, 3192) : jamais dans le subj. *sia* ni dans les conditionnels. A la fin du XIIIe siècle encore, chez Matfré Ermengaut, l'usage est assez flottant (voir *Zeitschr. f. rom. Phil.*, VII, 396). Les auteurs des *Leys d'amors* ont tenté de réagir contre la prononciation vulgaire qui opérait la synérèse (I, 46, 48 : III, 146). Arnaut Vidal de Castelnaudari, qui est de leur école, est hésitant en ce qui concerne les imparfaits, mais dans les conditionnels, il fait toujours *ia* de deux syllabes ; voir mon édition de *Guillaume de la Barre*, p. lix.

2. De même dans *Guillaume de la Barre* ; voir l'édition, p. lxj.

tique *era aguda* (v. 130) dans le sens du plus-que-parfait d'*esser*, cf. *son agut*, p. 352. On sait qu'elle est fréquente en provençal dans les textes du XIIe au XVIe siècle, et surtout en Provence [1]. Actuellement cette locution n'est plus guère en usage [2].

Par contre l'usage de l'auxiliaire *anar* joint à un infinitif, si fréquent dans tout le Midi chez les écrivains médiocres [3], ne s'observe pas dans notre poème.

Voici maintenant quelques observations sur la graphie du copiste. La terminaison -a n t des troisièmes personnes du pluriel est conservée régulièrement, conformément aux lois de la phonétique : *alegran* 108, *pregavan* 39, *avian*, 20, *fasian* 47, etc. On ne rencontre pas d'exemple de la finale *on* substituée à *an*. C'est, comme je l'ai montré autrefois [4], un trait du langage de

---

1. Le plus ancien exemple connu paraît être le premier vers de la pièce de Raimon d'Avignon, *Sirvens sui avutz et arlotz*, publiée par Bartsch dans sa Chrestomathie provençale ; l'exemple de Gavaudan, *Cilh qu'eron ja de pretz avutz* (voir *Romania*, XXXIV, 505), cité par Raynouard, *Lex. rom.*, II, 157, présente un sens fort différent. La même forme s'observe chez Bertran Carbonel de Marseille (*son avutz bon e cortes*, Bartsch, *Denkm.*, 14, 19), dans la Vie de saint Honorat, dans *Sainte Agnes* (voir la note de Bartsch sur le v. 813), dans le poème sur la mort (1343) de Robert, roi de Naples (Bartsch, *Denkm.*, 53, 27), dans un sermon du XVe siècle qui paraît bien avoir été composé en Provence (*Bulletin de la Soc. des anc. textes fr.*, 1883, p. 63). On la trouve aussi dans des documents qui n'ont rien de littéraire : à Manosque, dès la fin du XIIIe siècle, voir Chabaneau, dans le *Livre des privilèges de Manosque*, p. lxxxiij ; à Seyne dans un compte de 1411 (art. 234, *Romania*, XXVII, 381) ; à Digne, en 1442 (*ibid.*, 405) ; à Forcalquier en 1478 (*ibid.*, 427). On sait que cette forme a été relevée dans le nord de l'Italie ; voir A. Mussafia, *Beiträge zur Geschichte der romanischen Sprachen*, dans les comptes rendus de l'Académie de Vienne, classe de philosophie et d'histoire, 1862, t. XXXV, p. 546 et suiv. On la trouve aussi en catalan et en français de l'Est (Mussafia, dans *Jahrb. f. rom. u. engl. Lit.*, V, 248), mais c'est en Provence qu'elle a été le plus répandue.

2. Elle existe encore à Fours, canton de Barcelonnette et au sud de cette ville. Voir F. Arnaud et G. Morin, *Le langage de la vallée de Barcelonnette*, p. 292. Les cartes 521 et 522 de l'*Atlas linguistique* de MM. Gilliéron et Edmont l'indiquent en deux endroits des Alpes-Maritimes.

3. Voir mon édition de *Guillaume de la Barre*, p. lxvj, et *Romania*, XVIII, 427.

4. *Romania*, IX, 201-2, où l'on trouve des exemples empruntés à des documents des Bouches-du-Rhône.

la Provence, spécialement des Bouches-du-Rhône, du Var, des Basses-Alpes; toutefois, il faut distinguer non seulement les régions mais aussi les époques [1]. Il est bien à croire qu'ici l'usage du copiste était aussi celui de l'auteur.

l double se rencontre fréquemment, 1° entre deux voyelles, surtout après *e* : *novellas*, 81, *aucellons* 105, *ella* 203, *appellat* 278; 2° à la fin des mots : *aquell* 3, 103, *angell* 116, 123, *ell*, 196, *aynnell* 123, *pell* 222, *mell* 239, *capdell* 198, *avall*, p. 352; 3° après *r* : *parllar* 147 [2].

l mouillée est presque toujours notée par *yll* et aussi par *ill*, ce qui n'est pas sans inconvénient là où l'*y* ou l'*i* compte aussi comme voyelle [3], dans *fylla*, *fyll* 35, 113, 135, *peryll* 36, 114, *meravyllos* 119, *meravylla* 194. Je suppose que dans *ill*, *aquill*, pronoms féminins, 94, 193, il y a aussi *l* mouillée [4]. Autres exemples : *bayllia* 14, *trebayllada* 130, *trebayll* 134, 140, *appareyllat* 58, *moyller* 28, 77, 158, 166, *esveyllet* 277. La graphie *nuyll*, 226, indique sûrement la mouillure.

De même *n* mouillée est représentée par *yn* : *ioyn* 82, *montaynas* 290; par *ynn* : *vergoynna* 69, *aynnel* 223; par *yngn*, *ygn* : *luayngn* 75, *luyngnar* 143, *montaygnas* 180, *montaygna* 205. Comme on voit, le copiste ne fait aucun usage des combinaisons *lh*, *nh*, qui cependant se rencontrent très fréquemment en Provence.

L'*n* instable se maintient régulièrement, comme du reste partout en Provence [5].

Le *ç* est un signe assez rarement employé dans le Midi de la France, tandis qu'il est très fréquent, dès le moyen âge, dans les mss. du nord de l'Italie. Ici nous le trouvons comme cor-

---

1. A Seyne, dans le nord des B.-Alpes, on a *-an*, *-on*, et, là ou un *i* précède, *-en* (*avien*); voir *Romania*, XXVII, 360. A Digne *-an* paraît se conserver assez régulièrement (*ibid.*, 390 et suiv.). De même à Forcalquier (*ibid.*, 426 et suiv.) et à Castellane (*ibid.* 435 et suiv.).

2. On trouve de même, dans le ms. d'après lequel a été publiée la Vie de saint Honorat, *Arlle*, *gerllet*, etc.

3. Nous avons le même inconvénient en français, dans *bille*, *fille*, *vrille*, qui s'écrivent comme *ville*. D'où l'erreur qui a produit la prononciation d'*anguille*, *camomille* (*l* mouillée), au lieu d'*anguile*, *camomile*.

4. Cf. *filz*, *fillas*, 102.

5. Voir *Romania*, XVIII, 437.

respondant de *c* latin suivi d'*e* ou d'*i*, dans *aiço*, p. 347 (v. 26), *ce*, p. 351, *ca*, p. 350 (v. 128), *brac*, p. 351, *feç* (fecit), p. 352, dans *plac* (placet), p. 350, dans *emperairiç*, p. 354, dans *meçina*, p. 350. Il répond à -ti- entre une consonne et une voyelle dans *endreça*, p. 354, *mençonjas*, p. 348 (v. 74), *mençonega* (fol. 118 *c*), *terç*, p. 350. Je l'ai rencontré aussi à la place d'*s* initiale, dans *ças* (fol. 117 *c*).

Comme exemple de métathèse on peut citer *besenit*, pour *benesit*, 63, 209. C'est la forme habituelle dans la *Vie de sainte Douceline* [1]. On trouve aussi *besenet* (fol. 114 *d*) en rime. La métathèse est fréquente en Provence. On pourrait, avec les textes de cette région, faire un long supplément au mémoire de M. Behrens sur la métathèse dans les langues romanes [2].

Il y a quelques anciens paroxytons devenus paroxytons : ainsi dans le vers *Que sia mençonega ni faula* (fol. 118 *c*), *mençonega* compte pour quatre syllabes; on trouve aussi *mençonjas* (p. 348) [3]. Citons encore *cannebe* : *O cannebe o lin o lan* (fol. 110 *d*), où les trois syllabes de *cannebe* comptent.

De tous ces faits il résulte que le copiste appartenait à la Provence méridionale, et probablement aussi l'auteur, sans qu'il soit possible de préciser davantage.

Ce poème renferme un assez bon nombre de mots rares ou même uniques, que le *Lexique roman* n'a pas tous enregistrés. Je citerai :

CAPUS : *E Joseph feç, qu'era capus* (fol. 120 *b*), l'anc fr. *chapuis*. M. E. Levy en cite deux exemples moins anciens et empruntés à un texte dauphinois où on s'attendrait à trouver *chapus*.

COCA : *E cant en volc trar la man drecha | E illi l'ague tota secha ; | No la santi plus d'una coca | Ni la poc portar a la boca* (fol. 114 *a*). Est-ce le fr. coque, coquille ? L'*o* est fermé.

GEST : *E tut siey dich e tut siey gest | Foron tan just e tant honest* (fol. 108 *c*). Les deux exemples recueillis par M. Levy sont moins anciens.

MALENCAYS. Ce mot est enregistré dans le *Lex. rom.*, IV, 180, avec le sens

1. Voir l'édition de l'abbé Albanès, p. lxxxix.

2. M. Behrens (p. 66 et suiv.) a surtout recueilli ses exemples dans l'état moderne de la langue.

3. *Mensonega* se rencontre fréquemment dans les textes proprement provençaux. On peut en rapprocher *monegue*, moine qui est peut-être encore proparoxyton dans la vie de saint Honorat (pp. 133, 140), mais cependant y compte pour trois syllabes.

de « haine ». M. E. Levy (*Suppl. Wört.*, V, 59) le considère comme suspect et propose une correction qui doit être rejetée, parce qu'il y a dans le poème un second exemple que le *Lex. rom.* n'a pas relevé : *E ditz : Non los blastems hueymays | Qu'esti Jusieu an mal encays* (fol. 118 *a*). La traduction n'est pas très exacte (voir le ch. XXIX du *Pseudo-Matth. evangelium*), mais le sens est visiblement le même que dans l'autre exemple.

MORA : *E fom justa la font, qu'empli | Sa mora, e l'angel dix li* (fol. 110 *d*). Latin (ch. IX) : « Dum Maria juxta fontem staret ut urceolum impleret. » Probablement le même que *moia*, récipient (Du Cange, MOLA 6 ; A. Vidal, *Comptes consulaires d'Albi*, au glossaire, et Mistral, MOULO). On pourrait lire aussi *s'amora*, cf. E. Levy sous ce mot, et pour l'origine, Thomas, dans *Romania*, XXIX, 163.

L'intérêt que présente ce texte est surtout linguistique. Envisagé au point de vue littéraire, sa valeur est minime. C'est une œuvre médiocre dans un genre secondaire.

Actuellement, je vais m'attacher à résoudre la question que j'ai jusqu'ici supposée résolue, celle de savoir si notre manuscrit est bien celui qui a été utilisé dans le *Lexique roman* de Raynouard. A première vue, l'identité n'est pas évidente. D'abord aucun signe extérieur n'indique que ce livre ait été entre les mains de l'auteur du *Lexique*, et on sait que Raynouard avait assez l'habitude de laisser des notes de sa main dans les manuscrits qui lui appartenaient ou même qui lui étaient prêtés [1]. On pourrait aussi objecter qu'un certain nombre des vers cités dans le *Lexique* ne se retrouvent pas dans notre manuscrit, mais on verra tout à l'heure qu'il n'y a là qu'une apparence, et que cet argument n'a aucune valeur. Enfin, il est vrai qu'il y a des différences entre le texte des citations et le texte du manuscrit. Examinons d'abord ce dernier argument, le seul qui ait quelque valeur. Un examen attentif m'a porté à croire que toutes ces variantes apparentes pouvaient s'expliquer par la négligence des personnes qui ont fait le dépouillement du poème en vue du *Lexique roman* [2].

---

1. Par ex. dans le ms. de *Flamenca* et dans le ms. de la *Violette* que j'ai retrouvé dans une bibliothèque des États-Unis (*Romania*, XXXIV, 90).

2. Je dois noter ici en passant qu'il serait injuste de rendre Raynouard responsable de toutes les citations faites dans le *Lexique roman*. Le seul

Voici les différences qu'on observe dans les dix-huit premiers des vers cités par Raynouard :

MS. DE PARIS.	CITATIONS DE RAYNOUARD.
8 Et aquo fom totz sons mestiers	...fon... mestriers
11 Et era de la trip de Juda.	...del [1] trip...
14 De tot l'aver de sa bayllia 15 De la gausida e del fruch.	*Pas de différence,*
16 Fasia tres parz...	...parts.
22 Etz ades creyssia plus sons trops.	... creissia sos...
23 Plus c'a deguns de sons vesins.	...qu'a... sos vezins
26 Lo quinzen an de sa etat	*Pas de différence.*
31 Que fom de la trip de David.	...fon...
33 Et esteron trenta anz complitz.	.....ans...
55 E venc estar antrels doctors	.....entrels...
56 E antrels escrivans majors	entrels escrivains...
71 E tot plen de confusion.	*Pas de différence.*
86 Per que m'as tout mon refuch 87 Mon marit qu'era mon conort.	*Pas de différence.*
102 Filz o fillas e mi layssiest 107 Tota soleta d'aquell don.	*Pas de différence, mais Raynouard ne cite que* mi layssiest tota soleta.

Le lecteur peut poursuivre la comparaison : il ne rencontrera que des variantes absolument insignifiantes, dues à des erreurs de copie ou d'impression. Maintenant, venons-en aux vers cités dans le *Lexique roman* comme tirés du manuscrit Raynouard, et qui ne se retrouvent plus dans notre manuscrit. Ces vers portent, dans le classement de M. E. Suchier, les numéros suivants : 66,

---

volume de cet ouvrage qui ait été imprimé du vivant de Raynouard est le tome II, qui devait être en réalité le premier, car la signature de chacune des feuilles dont il se compose est I (les volumes III à VI sont respectivement signés II, III, IV, V). Les secrétaires de Raynouard, Pellissier et Dessalles, qui étaient de bien médiocres philologues, ont pris une grande part à la rédaction des tomes publiés après la mort de Raynouard, et ils ont commis bien des erreurs dont le maître ne saurait équitablement encourir la responsabilité. Il faut aussi tenir compte des coquilles : ainsi, t. IV, 656 *a*, un vers transcrit ci-dessus (le n° 126 des citations relevées par M. E. Suchier) est imprimé ainsi : *An tan* PRON *apropinquat*, où il faut évidemment *foron*.

1. On s'explique très bien la lecture *del* pour *de la* ; voir ci-dessus, p. 342, note du vers 11.

180 à 204, 278, 279. — Pour les vers 180 à 204 l'explication est très simple : ils appartiennent au récit de la fuite en Égypte ; or, cette partie de l'apocryphe manque actuellement dans le ms. comme on l'a vu plus haut, par la perte de deux feuillets entre les ff. 115 et 116. Au temps de Raynouard cette lacune n'existait pas. — Quant au v. 66 (*Ill venian ensemps par e par*), M. E. Suchier l'a classé au petit bonheur, car il manque dans le ms. de Turin. Je l'ai cherché dans tout le ms. ; peut-être m'a-t-il échappé, peut-être aussi se trouvait-il sur l'un des feuillets absents. Mais j'ai une tout autre observation à faire sur les vers 278 et 279. Les voici :

Coma, filh Joan, to nebotz
Que te solassara per totz.

Il est évident que ces deux vers reproduisent les paroles que dit Jésus en croix à sa mère. De ces deux vers [1] M. E. Suchier a conclu que le poème de Raynouard devait contenir non seulement l'enfance de Jésus, mais le récit de sa mort. Conclusion légitime en apparence, mais en fait erronée, car les deux vers en question n'ont jamais fait partie du poème de l'Enfance : l'indication donnée dans le *Lexique roman* est fausse [2] ; ces deux vers appartiennent à la version provençale du *Planctus beatæ Mariæ*, publié par M. E. L. Edström (Gothembourg, 1877), sous ce titre : *La passion du Christ, poème provençal*, vv 468-9 [3].

Assurément, il n'est pas absolument impossible qu'il ait existé un manuscrit distinct du nôtre, et offrant cependant le même texte, mais c'est là une supposition toute gratuite et bien peu probable.

Paul Meyer.

---

1. Et d'un troisième : *Mas pren la garda de Maria*, qui se trouve au fol. 110 *c* du manuscrit, mais dont M. E. Suchier n'avait pas trouvé la vraie place.

2. M. E. Suchier a relevé une autre erreur du même genre à la p. 568 de son mémoire.

3. L'édition de M. Edström, faite d'après un ms. de Tours dont Raynouard n'a pas fait usage, présente une variante. Raynouard s'est servi du ms. B. N. fr. 1745 où le poème occupe les ff. 137 v° et suiv. La citation de Raynouard s'y trouve au fol. 141, col. 1.

SUR QUELQUES SOURCES

DES

MYSTÈRES FRANÇAIS DE LA PASSION

Dans le beau livre qu'il vient de consacrer aux Mystères de la Passion [1], livre d'une érudition solide, mais touffue et d'une composition un peu lâche, M. Émile Roy s'est posé deux questions principales, qu'il a traitées concurremment et qui eussent gagné, selon moi, à être examinées séparément : quelles sont les sources des Mystères de la Passion ? Quelles influences ces Mystères ont-ils exercées les uns sur les autres ? C'est la première seule de ces deux questions que je voudrais reprendre ici [2], avec l'intention, non point de la traiter à fond, mais simplement d'examiner les solutions proposées par le savant auteur. Je suis naturellement l'ordre qu'il a lui-même adopté.

Il est probable que si nous avions les premières Passions écrites en langue vulgaire, les sources s'en retrouveraient tout entières dans les Évangiles canoniques, et les plus anciens des apocryphes [3]. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et la Passion qui, avant les recherches de M. Roy, était considérée comme la plus ancienne, est déjà mélangée d'éléments de provenances très diverses. Je veux parler de celle qui est conservée

---

1. *Le Mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle*, etc. Voy. *Romania*, XXXIV, 467, le compte rendu de ce livre, par M. Sepet.

2. J'ai étudié l'autre dans un article que publiera prochainement le *Journal des Savants*.

3. Il en est ainsi pour le mystère (dit anglo-normand) de la *Résurrection*. Comme le rappelle Magnin (*Journal des Savants*, 1846, p. 456) le scribe a reproduit en face du texte en langue vulgaire les versets de l'Écriture dont le drame « offre la glose en action ».

dans le célèbre manuscrit de Sainte-Geneviève, et qui a été publiée par Jubinal en 1837. Elle est précédée des deux courts Mystères de la Nativité et des Trois Rois. Il eût été naturel que M. Roy ne s'occupât point de ceux-ci. Il l'a fait néanmoins, dans une de ces digressions dont il est coutumier; il s'y est même arrêté avec complaisance, parce qu'il a cru pouvoir en signaler une des sources essentielles. Cette source ne serait autre, comme l'avait déjà pensé M. Chabaneau [1], qu'une histoire de la Vierge et de Jésus, rédigée au XIIIe siècle en vers français, probablement d'après des sources latines [2]. M. Roy se fonde surtout sur la présence, dans les deux Mystères et le roman en vers, d'épisodes caractéristiques et notamment de miracles dont il n'y a pas trace dans les Évangiles. Mais ces épisodes pouvaient être racontés dans des œuvres très répandues et il est permis de supposer que les deux auteurs ont puisé indépendamment à des sources communes. Pour que l'hypothèse de M. Roy fût démontrée il faudrait, soit qu'il y eût dans les termes des coïncidences frappantes [3], soit du moins que les versions de ces épisodes fussent parfaitement semblables. La légende d'Honestasse, la fille sans mains qui assiste Marie lors de la naissance du Christ et dont les mains repoussent, se trouve bien de part et d'autre, mais elle était populaire dès le XIIe siècle, comme le montrent les allusions qui y sont faites dans diverses chansons de geste [4]. Au reste elle se présente

---

1. *Revue des langues romanes*, XXXII, p. 362-3.

2. Cette compilation a été étudiée et publiée en partie par M. Chabaneau (*loc. cit.*, XXVIII, 118 et 157, XXXII, 360); M. P. Meyer a consacré aux manuscrits qui la contiennent plusieurs notices (*Romania*, XV, 469; XVI, 44 et 214; XXV, 546). M. Roy la désigne sous le nom de « compilation des jongleurs » ou « des bateleurs », parce qu'elle a été faite, si on s'en rapporte au prologue, pour être récitée en public. Il serait plus commode de donner à chacune des parties qui la composent, et qui ont été souvent copiées à part, un titre spécial, tel que *Roman de Saint Fanuel* (c'est celui que M. Chabaneau a donné à la première partie), *de la Nativité de la Vierge*, *de la Passion*, etc.

3. Telles sont par exemple celles qu'a relevées M. P. Meyer entre cette même compilation, et l'*Esposalizi de Nostra Dona* (*Romania*, XVI, 71).

4. Dans le *Couronnement Louis*, *Huon de Bordeaux* (voy. Langlois, *Table des noms propres contenus dans les chansons de geste*, s. v. ANESTASE) et *Rainouart* (*Histoire littéraire*, XXII, 532). J'en relève une autre dans un petit poème

dans le roman en vers avec des embellissements dont il n'y a pas trace dans le mystère (on voit le père d'Honestasse lui couper les mains, ce qui donne lieu à un nouveau miracle). Le dramaturge n'a pas « copié » non plus dans le roman « le tableau des anges apportant des cierges pour illuminer la crèche », puisque le roman ne fait pas intervenir les anges et que les candélabres viennent se placer tout seuls devant la Vierge [1]. Le miracle des charbons ardents transformés en roses dans le manteau de Joseph présente aussi des différences notables : dans le drame, le maréchal qui a refusé les charbons à Joseph est converti par miracle, tandis que, dans le roman, il continue à l'injurier [2]; l'intervention bienveillante de sa femme manque aussi dans le drame, bien qu'elle eût fourni une jolie scène toute faite [3].

Pour assigner la même source au petit *Jeu des Rois*, M. Roy se fonde surtout sur la présence dans les deux textes de la légende sur la mort affreuse d'Hérode. Mais les deux passages ne présentent aucune analogie d'expressions et la légende y est racontée très différemment : dans le roman, qui représente certainement la version primitive, Hérode est tué par Archélaüs, le troi-

---

dévot de la fin du XIIIe siècle récemment publié par M. W. Foerster (*Le Saint Vou de Luques*, dans les *Mélanges Chabaneau*, p. 34, v. 65 ss.). L'histoire d'Honestasse (*Anastaise*) est aussi racontée dans une version interpolée de la *Conception* de Wace (*Rom.*, XVI, 239) qui semble être du XIIIe siècle. Il y a sur cette légende une longue note de Francisque Michel (dans son édition du *Roman de la Violette*, p. 244), que M. Roy ne paraît pas avoir connue ; voy. aussi Heinzel dans les *Mémoires de l'Académie de Vienne*, t. CXXVI, 1892, p. 64.

1. Texte du roman dans *Revue des langues romanes*, XXVIII, p. 194-5, v. 1499 ss. ; texte du mystère dans Jubinal, *Mystères inédits du XVe siècle*, p. 62.

2. Jubinal, p. 65 ; Roy, p. 19*.

3. Je n'attache naturellement aucune importance à la comparaison entre la Vierge et la verrière que le rayon du soleil traverse sans la briser (Roy, p. 17*), parce que cette comparaison, à partir du XIIIe siècle, est partout ; elle est très fréquente notamment dans les chansons pieuses. — Je n'en attache pas davantage au miracle du Semeur ; celui-ci ne figure que dans quelques manuscrits du roman et M. Roy nous dit lui-même « qu'il n'est pas une rareté ».

sième de ses fils, qui, pour échapper à la mort dont son père le menaçait, le jette dans une cuve de plomb fondu ; dans le drame au contraire c'est à son propre père qu'Hérode fait subir ce supplice : cette interprétation provient évidemment d'un contresens commis dans la traduction d'un texte latin [1]. En somme, les analogies ne me paraissent pas assez frappantes pour que l'on soit autorisé à supposer une imitation directe du roman par les deux Mystères.

Ce roman, qui comprend aussi un récit de la vie et la mort du Christ, aurait-il inspiré la Passion qui fait suite à ces deux petits drames ? « Les textes, dit M. Roy (p. 55), ne le montrent pas » ; les analogies résultent, ajoute-t-il, « de l'identité des sujets, ou sont purement fortuites ».

En revanche, la Passion de Sainte-Geneviève contient divers épisodes légendaires « qui ne figurent, à notre connaisance, dans aucun des manuscrits du poème des jongleurs » (p. 57*). Les sources de ce mystère, rappelées ou retrouvées par M. Roy, sont en effet toutes différentes : ce sont en général des écrits théologiques, qui ont pu, au reste, n'être pas consultés directement : la description faite par Lazare des peines de l'enfer remonte à un sermon apocryphe de saint Augustin ; la légende de Malchus qui, guéri par Jésus, serait devenu néanmoins le plus acharné de ses persécuteurs, était déjà mentionnée dans l'Evangile de Nicodème ; le débat de Sainte Eglise et de Synagogue remonte à deux traités de saint Augustin. Il n'est guère vraisemblable qu'un auteur capable d'utiliser des sources de cette nature ait daigné recourir à un poème en langue vulgaire.

M. Roy a eu le mérite d'attirer l'attention sur deux autres Passions, l'une antérieure, l'autre postérieure à celle dont je viens de parler : je veux dire la Passion d'Autun, tout à fait inconnue jusqu'ici [2], et la Passion de Semur, dont on n'avait pas compris l'importance [3].

---

1. Texte dans Roy, p. 26*-27*. D'après M. Roy, cette légende serait empruntée à Pierre le Mangeur ; mais celui-ci (Migne, *Patr. lat.*, CXCVIII, 1547 [et non 1597]) donne de la mort d'Hérode une version toute différente. La source de nos deux textes (qui n'est pas non plus la *Légende dorée*) reste à trouver.

2. Elle n'est même pas mentionnée dans le répertoire de Petit de Julleville ; elle était simplement signalée (Roy, p. 40*) « dans les catalogues les plus récents de la Bibliothèque nationale ».

3. Sur les travaux dont ce texte avait déjà été l'objet, voy. Roy, p. 68*.

La première posait un si grand nombre de questions intéressantes que M. Roy s'est laissé captiver par elles et n'a abordé que très incidemment celle des sources. Il se demande (p. 46*), comme au sujet des textes précédemment étudiés, si celui-ci a utilisé la partie de la « compilation des jongleurs » qui contient le récit de la Passion, et il répond, d'une façon assez vague, « que l'auteur paraît bien avoir connu » ce texte ; il avoue au reste que « les différences sont assez nombreuses » ; en somme il se borne à une affirmation peu catégorique, sans esquisser même une démonstration. La Passion d'Autun étant encore inédite, je ne crois pas devoir entreprendre ici une discussion que le lecteur suivrait difficilement. Je me bornerai à une seule remarque qui n'est pas à l'avantage de la thèse de M. Roy : cette Passion contient — et c'est sa plus intéressante particularité — un grand nombre de morceaux narratifs [1] ; si l'auteur avait eu sous les yeux le récit en question, n'était-il pas naturel qu'il lui empruntât ces passages? Or il n'en est pas ainsi, et M. Roy n'a pu relever entre les deux ouvrages aucun vers commun.

La question des sources, un peu sacrifiée dans les pages que je viens de résumer, est au contraire traitée avec tous les développements nécessaires (et peut-être même un peu davantage) dans celles qui sont consacrées à la Passion de Semur. Ici encore M. Roy veut retrouver l'influence de la « Passion des jongleurs ». C'est de ce poème que viendrait « directement ou indirectement » (p. 85*) un certain nombre de légendes de caractère populaire (Judas et le chapon, le forgeron qui refuse de forger les clous de la croix, etc.). Ici encore M. Roy me paraît trop affirmatif : rien ne prouve que ces légendes aient passé d'un texte dans l'autre : il faudrait pour le démontrer des ressemblances précises de fond ou de forme, que nous ne trouvons point.

M. Roy a, en revanche, établi d'une façon décisive que la Passion de Semur avait connu et utilisé la Passion de Sainte-Geneviève : certains passages offrent en effet des ressemblances

1. Je montrerai ailleurs que ces morceaux, qui ne se trouvent que dans un manuscrit, appartiennent bien à la rédaction originale.

trop étroites ou trop prolongées pour qu'elles puissent être fortuites [1]. Un fait non moins caractéristique, que M. Roy a oublié de signaler, est la présence dans les deux textes du même nom, extrêmement rare, de Vivant, donné à deux personnages jouant un rôle très analogue [2].

Voici encore un autre rapprochement qui paraît pro-

---

1. Les plus frappantes se trouvent dans le dialogue entre Jésus et Véronique (Roy, p. 90*) et dans le boniment du marchand de parfums (p. 87*); la plupart des vers qui forment ce dernier passage se trouvent déjà sous une forme presque identique dans un petit poème de Robert de Blois (éd. Ulrich, t. III, p. 31-2, v. 1041-6)*; néanmoins l'imitation me paraît assurée. — De cette constatation, M. Roy tire, au sujet de la Passion Sainte-Geneviève, une conclusion que je ne saurais admettre : le fait que celle-ci a été imitée par les Confrères de Semur prouverait qu'elle est parisienne, les dits Confrères ayant dû choisir pour l'imiter la Passion d'une confrérie bien en vue, comme l'était celle de Paris. La faiblesse de ce raisonnement saute aux yeux. Je montrerai bientôt, au surplus (dans l'article du *Journal des Savants* annoncé plus haut), que dans la Passion de Semur ont été insérés aussi de longs fragments d'une composition provinciale. L'origine parisienne de la compilation de Sainte-Geneviève est au reste rendue vraisemblable par des arguments autrement probants que celui-là et que M. Roy a fort doctement rassemblés (p. 64*). De ces arguments il faut rayer, bien entendu, celui qui s'appuie sur la correction, tout à fait impossible, de *Garnemuz* en *Garne muz*, la phrase ainsi obtenue ne donnant pas de sens. Il faut nous résigner à voir là un nom géographique plus ou moins fantaisiste (cf. *Garmalie* dans Langlois, *Table des noms*, etc.), et non celui du village de Garne**.

2. Ce Vivant est, dans la Passion de Sainte-Geneviève, un des principaux chefs des Juifs ; dans celle de Semur il est simplement l'un d'entre eux. Dans le *Jour du Jugement* (éd. Roy, v. 1044, 1518) c'est aussi un Juif qui porte ce nom ; mais M. Roy a montré que ce texte a utilisé lui aussi la *Passion* de Sainte-Geneviève.

* Voici ces deux passages, dont la similitude est vraiment curieuse :

Passion de Sainte-Geneviève.	ROBERT DE BLOIS.
J'ay poivre, gingembre et canelle,	La vendoit on poivre et cumin,
Poudre de saffran bien nouvelle,	Cannele, encens alixandrin,
Nois muguettres, pomes garnates,	Gingibre fort et cintoual,
Giroffle, citoual et dattes,	Noiz mugates et ganigal (*sic*),
Garingal, folion, penites...	Enis, espices, pomes grenates,
	Amandres et figues et dates.

** [*Garnemuz* est probablement le même nom qui est écrit *Gernemus* dans le *Viandier* de Taillevent, plus ordinairement *Gernemue*, c'est-à-dire Yarmouth ; voir *Romania*, XXVIII, 187, où aux passages indiqués on peut ajouter le v. 1486 du *Guillaume d'Angleterre* de Crestien. — P. M.]

bant. Dans la Passion de Sainte-Geneviève, c'est chez Simon qu'a lieu la dernière Cène; dans les Évangiles elle a lieu chez un anonyme; et Jésus, pour faire reconnaître à ses disciples la maison de celui-ci, leur ordonne de suivre un homme portant une amphore d'eau. Dans la Passion de Sainte-Geneviève, Simon le lépreux envoie son serviteur Malquin chercher de l'eau, afin de préparer la rencontre. L'auteur de la Passion de Semur adopte cette version, déjà absurde (puisque Simon est bien connu de Jésus et des disciples), et la rend plus absurde encore en nommant Simon lui-même : vous trouverez, dit Jésus à Pierre et à Jean, « Simon quil l'eaul porte » (v. 5923).

C'est du reste aller beaucoup trop loin que de donner la Passion de Semur comme une « imitation libre et amplifiée de la Passion de Sainte-Geneviève » (p. 90). Les ressemblances en effet se bornent à des passages isolés, et les différences sont essentielles. Ce qui fait surtout l'intérêt de cette Passion, c'est qu'elle est l'une des premières à avoir utilisé les traités mystiques des XIIIe et XIVe siècles qui ont complètement renouvelé le drame chrétien, le *Dialogus beatae Mariae et Anselmi* [1] et les *Meditationes Vitae Christi* [2], attribuées à saint Bonaventure. C'est d'eux que proviennent les deux traits les plus caractéristiques des grandes Passions du XVe siècle, d'une part l'étalage complaisant des supplices du Christ, avec une fatigante multiplication de détails atroces, et la place prépondérante faite à la scène centrale de la Crucifixion (si vaguement indiquée dans les Passions antérieures que l'on se demande comment au juste elle était représentée), d'autre part, l'extension considérable donnée au rôle de Marie, le plus humain et le seul vraiment touchant de tout le drame chrétien au moyen âge. Ces modifications ne pouvaient se produire qu'après l'immense extension prise par le culte de la Vierge au XIIIe et XIVe siècles, et à une époque affamée de réalisme et de pathétique violent, comme le fut le XVe. Cette Passion de Semur est, à mon avis, beaucoup moins « l'aboutissant », le « confluent » des Passions de la première manière, comme le disait M. Lintilhac [3], que le premier essai

1. Migne, *Patr. lat.* CLIX, 271 ss.
2. *Sancti Bonaventuræ opera*, éd. de Lyon, 1668, t. VI, p. 334-401.
3. *Le Théâtre sérieux au moyen âge*, p. 125 et 138.

d'un art nouveau, plus compliqué et plus riche. Il faut donc savoir gré à M. Roy de lui avoir consacré une étude approfondie, et surtout d'en avoir publié le texte complet [1].

C'est à propos de la Passion de Semur que M. Roy étudie l'influence sur les Passions du xve siècle des traités mystiques dont je viens de parler et en particulier des *Meditationes*, où M. E. Wechssler avait voulu voir la source à peu près unique de la Passion de Greban [2], M. E. Mâle la source principale de toutes les Passions françaises à partir du début du xve siècle [3]. « Les souvenirs [de ce texte] se précisent dans la Passion d'Arras, où les emprunts sont plus nombreux et plus certains », sauf toutefois en ce qui concerne la vie publique de Jésus [4]. Quant à Greban, il a encore multiplié ses emprunts : « Il a recueilli dans les *Meditationes* nombre de scènes ou de détails que son devancier avait négligés. Ces scènes elles-mêmes, ou bien il se borne à les reprendre et à les résumer, ou bien au contraire il en modifie tellement les circonstances qu'elles sont transformées et qu'on ne saurait dire s'il a encore le texte sous les yeux ». Parfois enfin c'est à travers des adaptations, des imitations en langue vulgaire que les *Meditationes* influent sur les dramaturges [5]. Les *Meditationes* ne sont donc pas, comme l'avait dit M. Wechssler, la « source propre » de Greban, par lui utilisée « du commencement à la fin de son œuvre » [6], pas plus que celle d'aucune autre Passion ;

---

1. Ce texte n'a pas toujours été imprimé d'une façon satisfaisante. J'y ai proposé ailleurs un assez grand nombre de corrections (*Revue des langues romanes*, XLIX, 1906, p. 220). D'autres corrections avaient été proposées antérieurement par MM. E. Langlois (*Bibl. de l'École des Chartes*, 1905, 313) et E. Stengel (*Zeitschr. für franz. Sprache und Litteratur*, XXXIX, II, 165).

2. *Die romanischen Marienklagen*, Halle, 1893.

3. *Gazette des Beaux-Arts*, fév. 1904, p. 90-106. M. E. Mâle ne paraît pas avoir connu le travail de M. Wechssler.

4. Roy, p. 96*-7*.

5. Ainsi la plus belle scène de Greban, le dernier entretien entre Jésus et sa mère, que l'admirable sens littéraire de Sainte-Beuve avait déjà distinguée entre toutes (*Nouveaux Lundis*, III, 414), est une imitation libre d'une traduction amplifiée des *Meditationes*, la Passion composée (en 1398) pour Isabeau de Bavière (Roy, p. 257-62).

6. Wechssler, *op. cit.*, p. 66.

« elles sont une de ces sources, auxquelles l'analyse en ajoute beaucoup d'autres ». Ainsi se trouve tranchée d'une manière très précise l'intéressante question posée en 1893 par M. Wechssler.

Ce sont ces propositions qui sont longuement confirmées dans la seconde partie du livre, qui, bien que se rattachant étroitement à ce qui précède, en est séparée par le texte de la Passion de Semur. Cette partie est essentiellement formée d'un long chapitre (p. 265-316), lui-même précédé d'une série de notes et documents divers (p. 207-62). M. Roy y montre que ce qui domine dans les grandes Passions du xve siècle, c'est la théologie et l'érudition. Les anciennes légendes populaires n'en sont pas écartées, du moins en principe, mais à côté d'elles s'introduisent de longs développements théologiques ou des explications mystiques; les événements ne sont pas seulement mis en scène, mais interprétés en vue de l'édification; les rôles des personnages de premier plan, la Vierge, saint Jean, la Madeleine, s'amplifient, ceux des personnages secondaires se précisent et se déterminent (je ne parle pas des intermèdes gracieux ou grotesques, comme les bergeries ou « diableries », qui n'ont rien à voir avec la question des sources). A quels écrits les divers poètes ont-ils emprunté tous ces éléments nouveaux? Dans quelle mesure les ont-ils modifiés? Quelle part d'originalité reste à chacun? Voilà autant de questions auxquelles M. Roy répond avec une précision qu'on ne saurait trop louer.

Nous savons maintenant que l'auteur de la Passion d'Arras[1], outre les sources utilisées par ses prédécesseurs, a consulté le Commentaire de Bède, l'*Elucidarium* d'Honorius d'Autun (ou d'Augsbourg), le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, la *Légende dorée*[2]. Greban, tout en mettant à profit l'œuvre de

---

1. Cet auteur est probablement Eustache Marcadé; voyez sur ce point l'argumentation convaincante de M. Roy, p. 275.

2. Sur la question de savoir si Marcadé a connu le *Dialogus Anselmi*, M. Roy ne s'exprime pas avec une parfaite précision. Il lui semble seulement probable (p. 270) que ce texte a été utilisé directement. Ce n'est pas « probable » qu'il fallait dire, mais « certain » : outre des scènes nombreuses et fort importantes, Marcadé lui emprunte des détails précis, tels que la mention de la fontaine Siloé, qu'il qualifie de *notatoire Siloé* (éd. *si loé*, v. 8488, 8551; cf. *natatoriam* (ou *notatorium*) *Siloe*, dans Migne, p. 272).

son prédécesseur immédiat et ses sources ordinaires, y a ajouté encore l'*Histoire scolastique* de Pierre le Mangeur, la *Somme* de saint Thomas, et les *Meditationes*, mais surtout — et c'est là une des principales découvertes de M. Roy — le Commentaire de Nicolas de Lire, « dont les réminiscences ou les traductions littérales se retrouvent chez lui à chaque page, si bien que les célèbres *Postilles* sont toutes, ou presque toutes, l'explication de la nouvelle Passion » (p. 277) [1]. A Jean Michel cette riche bibliothèque ne suffit pas encore : il y ajoute l'Abrégé de Josèphe, attribué à Hégésippe, et des œuvres alors toutes récentes, une légende de Lazare compilée (en français), d'après la *Legende dorée* et le sermon, très rapidement populaire, de Gerson sur la Passion : Jean Michel, en effet, n'a pas les scrupules de Greban, qui se vantait « de poursuivre l'Evangile — sans apocryphe recevoir » ; il vise surtout « à esmouvoir les simples gens — les ignorans, les negligens », et pour cela tous moyens lui sont bons. Il a aussi, plus que son prédécesseur, le souci de l'effet dramatique. Aussi n'hésite-t-il pas à développer longuement la sombre légende de Judas, ce nouvel Œdipe, et le gracieux, non moins que profane intermède de la « mondanité » de Madeleine ; il ramène volontiers, en variant leur rôle, des personnages déjà vus ; il complète la biographie trop sommaire des personnages inconnus ; il prépare et prolonge les scènes pathétiques ; il a, en somme, plus qu'aucun de ses prédécesseurs, le sens du théâtre. Voilà des résultats vraiment nouveaux, qui font faire à notre connaissance du drame au XVe siècle un très notable progrès ; ces pages excellentes, où la richesse de la documentation va de pair avec la finesse de l'analyse, me paraissent définitives.

---

1. Ce commentaire dut être écrit dans les premières années du XIVe siècle. Nicolas de Lire ne mourut qu'après le 6 juillet 1349, puisqu'à cette date la reine Blanche lui fit cadeau d'un tonneau de vin (J. Viard, dans *Bibliothèque de l'École des Chartes*, LVI, 1895, p. 142). Nicolas de Lire devait être à cette époque fort âgé, car il était né assez tôt pour recevoir les confidences d'un des compagnons de Saint Louis à la Croisade de 1248 : *Et ego qui haec scripsi*, nous dit-il en parlant de la couronne d'épines, qui aurait été faite de joncs marins, *audivi a quodam qui fuerat ultra mare cum sancto Ludovico, rege Franciae, quod in littore maris senserat puncturas juncorum per sotulares intermedios* » (*In Matthæum*, XXVII, 29). Ce curieux texte m'a été signalé par M. Roy.

Cette simple constatation de faits suffit (du moins M. Roy le pense et je suis de son avis) à rendre caduque la tentative, au reste fort intéressante, récemment faite pour retrouver les grandes lignes des plus anciennes Passions françaises, de celles qui auraient servi de modèles aux Passions d'Arras et de Greban. M. M. Wilmotte [1], après avoir ramené les Passions allemandes du Rhin à un prototype qui aurait subi l'influence française, croyait pouvoir reconstituer, d'après ce prototype, celui des Passions françaises connues. Mais les analogies ou les concordances sur lesquelles il s'appuie résultent le plus souvent, selon M. Roy, du sujet lui-même, ou s'expliquent par l'emploi des mêmes sources légendaires ou théologiques. Les sources directes de Marcadé et de Greban étant aujourd'hui retrouvées avec certitude, il faut bien avouer que l'hypothèse de M. Wilmotte devient sans objet.

Ces procédés d'investigation méthodique, M. Roy n'a pas dédaigné de les appliquer aux lamentables débris du théâtre méridional ; et ici encore, ils l'ont conduit à des résultats d'une précision surprenante. La source essentielle des Passions du Midi, ou des pièces qui les encadrent — et ceci encore constitue une importante découverte de M. Roy, — est un roman en prose française du XIVe siècle, issu peut-être d'un roman en vers, la *Passion selon Gamaliel*, dont M. Roy a curieusement étudié la formation et l'étonnante fortune [2].

A cette source, la *Passion* d'Auvergne (dont le manuscrit est daté de 1477) n'ajoute pas grand'chose [3], et les Mystères

---

1. *Les Passions allemandes du Rhin dans leur rapport avec l'ancien théâtre français*, Paris, 1898.

2. Cette *Passion* a été incorporée à la *Vie de Jésu-Crist* imprimée en 1485 par Robin Foucquet, laquelle « n'a cessé d'être remaniée, corrigée, diminuée, augmentée, traduite, résumée et réimprimée sous des formes si variées, qu'elles ont souvent dérouté les bibliographes », (p. 342) et qui, réimprimée plusieurs fois au XVIIIe siècle dans la « Bibliothèque Bleue » de Troyes, a fourni encore au XIXe de longs extraits à plusieurs dictionnaires de l'Encyclopédie Migne.

3. M. Roy expédie en une seule page (377) la question des sources de cette *Passion* encore inédite, dont il s'est borné à donner une longue analyse ; on se demande pourquoi cette démonstration est si écourtée, tandis que celle qui concerne les Mystères rouergats sera si largement développée.

rouergats, malgré la multiplicité des événements qu'ils mettent en scène, pas beaucoup davantage. Ni l'un ni l'autre des deux auteurs ne connaît les doctes commentaires de la Bible utilisés par leurs confrères du Nord, et l'on ne saurait s'étonner que la bibliothèque de ces humbles « facteurs », qui étaient probablement de simples notaires ou curés de village, ait été moins abondamment pourvue que celle des « très éloquents et scientifiques docteurs » qu'étaient Greban et Jean Michel. Le compilateur rouergat n'avait guère sous les yeux que trois ou quatre autres ouvrages, à savoir, une version provençale de l'Évangile de Nicodème, le texte latin de cet Évangile et la vieille Passion gasconne (ou catalane) du XIVe siècle, dont on se demande par quel accident elle était venue entre ses mains. Nous le voyons passer de l'un à l'autre de ces livres selon que les épisodes qu'il voulait mettre en scène étaient ici ou là plus ou moins développés, parfois même se raviser et, après avoir commencé à puiser dans l'un, raturer ce qu'il avait écrit, et emprunter à un autre une rédaction plus riche en détails : nous suivons, pour ainsi dire, par-dessus son épaule, le facile travail de marqueterie auquel il limite son effort littéraire [1].

Cette exacte détermination des sources des Mystères rouergats résout de la façon la plus simple une question que n'avaient pas réussi à élucider les plus ingénieuses hypothèses, celle que posait la forme hybride de cette méchante rapsodie, écrite tantôt en vers à peu près réguliers, tantôt en une sorte de prose vaguement assonancée. Quand le compilateur copie la Passion Didot ou la traduction en vers de l'Évangile de Nicodème, il aligne naturellement de longues séries de vers corrects, à peine estropiés çà et là par l'introduction de quelques épithètes oiseuses ou de malencontreux synonymes; quand il s'inspire de la *Passion selon Gamaliel*, qui était en prose, il réussit à peine, à force de grossières chevilles, à donner l'impression d'une versification outrageusement libre. Tout s'explique en somme par la paresse et la maladresse de ce vulgaire manœuvre.

---

1. La Passion proprement dite, qui formait la partie centrale de la compilation, s'est perdue avec le volume où elle était transcrite et auquel renvoie souvent celui qui s'est conservé; mais la liste des personnages, heureusement copiée dans celui-ci, nous fait suffisamment connaître son contenu et prouve qu'elle suivait pas à pas la *Passion selon Gamaliel*.

Ces pages lumineuses permettent enfin d'écarter une autre hypothèse, analogue à celle dont il a été question plus haut : M. Stengel, notant les rapports étroits qui relient la *Passion* Didot, celle d'Arras et les Mystères rouergats, avait supposé que ces trois textes provenaient d'un modèle commun, lequel ne pouvait être, selon lui, qu'une Passion française perdue, que leur accord permettait de reconstituer [1]. M. Roy n'a nul besoin de discuter longuement cette théorie (p. 390); elle s'évanouit d'elle-même devant l'évidence des faits.

Il y a dans la compilation rouergate trois petits mystères sur des sujets épisodiques et rarement traités, le *Jugement de Jésus*, l'*Ascension* et le *Jugement général*, dont M. Roy a encore retrouvé les sources dans des ouvrages latins ou français, dont quelques-uns sont des vingt dernières années du XVe siècle. Cette découverte a pour résultat de rejeter la composition de l'ouvrage, que j'avais cru jadis un peu plus ancien [2], à l'extrême fin de ce siècle. Ce résultat a son importance, mais je ne saurais m'empêcher de remarquer que la démonstration qui y conduit, au reste fort touffue et assez difficile à suivre, est étrangère au véritable sujet du livre : il est manifeste que la place de ce chapitre (p. 411-54) était ailleurs.

Qu'on me permette, avant d'en finir avec cette question des sources, d'engager avec M. Roy une dernière discussion à propos de cette *Passion selon Gamaliel*, qui a été si largement mise à profit par les compilateurs méridionaux. Ce récit est principalement fondé, il n'y a aucun doute à ce sujet, sur l'Evangile de Nicodème; mais en provient-il directement ou non, et dans ce cas, à travers quels intermédiaires? M. Roy, sur ce point, ne s'explique pas clairement, ou même se contredit : « Ce récit, nous dit-il (p. 330) n'est pas autre chose que la version en prose de l'ancien poème français inspiré par l'Évangile de Nicodème [3] ». Ailleurs (p. 326) il incline à penser que l'arrangeur

---

1. *Zeitschrift für franzoesische Sprache und Literatur*, XVII (1895), p. 209 ss.

2. *Mystères provençaux du XVe siècle*, publiés par A. Jeanroy et H. Teulié, *Introd.*, p. XXX.

3. Il s'agit ici non de la version en vers contenue dans un manuscrit de Turin (voy. *Zeitschrift für rom. Philologie*, VIII, 429), mais d'une version en vers dont M. Roy suppose l'existence en se fondant uniquement sur l'allure poétique du récit en prose.

a dû travailler non sur une version française en vers, mais sur l'« Évangile de Nicodème en vers provençaux » ; et c'est cette dernière hypothèse qu'il ramène à plusieurs reprises [1]. Il ne me paraît, je l'avoue, aucunement vraisemblable que le compilateur français ait mis la main sur un texte provençal déjà ancien et qui doit avoir été fort peu connu en dehors de son pays d'origine, alors qu'il y avait une foule de traductions françaises, en vers et en prose, de l'ouvrage qui l'intéressait. M. Roy lui-même reconnaît (p. 350, n. 2) que la correspondance entre les deux textes n'est frappante que pour le passage qui contient la lettre de Cariot et Elion, les deux fils de Siméon ressuscités par Jésus, que souvent, même dans ce passage, l'auteur français développe son modèle « en intervertissant de ci de là l'ordre des chapitres, en changeant les interlocuteurs ». La comparaison minutieuse à laquelle je me suis livré m'a fait apercevoir d'autres différences moins notables : le compilateur français développe davantage et nous trouvons chez lui non-seulement des phrases de remplissage, mais des détails inconnus au texte provençal. Parfois au contraire sa version est plus brève, moins dramatique, et les discours y sont traduits en style indirect [2]. Ce qui est plus probant encore, c'est qu'il nous donne sous une forme différente, les noms des deux personnages principaux de l'épisode : ceux-ci, qui chez lui s'appellent *Cariot* et *Elion*, se nomment dans la version provençale *Carius* (ou *Caris*, *Garis*) et *Leucius* (ou *Leucion*) [3]. Il me paraît donc plus probable que le poème provençal et le roman français proviennent de la même source, c'est-à-dire vraisemblablement d'un poème français qui était lui-même une traduction très libre du texte latin [4].

A. Jeanroy.

---

1. Voyez notamment p. 351-5 et 396-401.

2. Le texte français par exemple (Roy, p. 355) n'a pas les discours d'Ève et des Pères à Jésus, lors de l'irruption de celui-ci dans les Limbes (v. 2058-60 ; 2072-6 ; 2083-8).

3. Voyez vers 1556, 1685, 2109, 2125 et les variantes. Le texte provençal est ici plus rapproché du latin, qui a *Carinus* et *Leucius*.

4. En revanche les Mystères rouergats ont *Chariot* (ou *Charion*) et *Eliot* (ou *Elion*) (v. 4657, 4668, rub. 4703), ce qui prouve, comme M. Roy l'a reconnu à d'autres indices, que leur auteur a utilisé directement la version provençale.

SUR DEUX CHANSONS DE CROISADE

I

Maugré tous sainz et maugré Dieu ausi

Cette pièce est célèbre. Bien qu'on en ait des éditions nombreuses (Raynaud, 1030), il est utile, pour la clarté de ce qui va suivre, de la transcrire ici[1] :

I Maugré tous sainz et maugré Dieu ausi
Revient Quenes et mal soit il vegnans!
. . . . . .
4 . . . . . .
Honiz soit il et ses preechemans
Et houniz soit ki de lui ne dit : « Fi! »
Quant Dex verra que ses besoinz ert grans,
8 Il li faudra, car il li a failli.

II Ne chantez mais, Quenes, je vouz en pri,
Car voz chançons ne sont mès avenanz.
Or menrez vous honteuse vie ci;
12 Ne vousistez por Diu morir joianz.
Or vous conte on avoec les recreanz,
Si remaindroiz avoec vo roi failli.
Ja Damediex, qui seur touz est puissanz,
16 Du roi avant et de vous n'ait merci!

III Mout fu Quenes preus, quant il s'en ala,
De sermouner et de gent preechier,

---

5 *T* preemans — 6 *M* ke de lui ne d. si ; *T* dist — 8 *T* quant il — 9 *M* De — 22 *M* Et est.

1. D'après les manuscrits *M* (B. N. fr. 844, f° 50 r°) et *T* (B.N. fr. 12615, f° 53 r°). Nous reproduisons la graphie de *M*.

Et, quant uns seuz en remanoit deça,
20 Il li disoit et honte et reprouvier.
Or est venuz son lieu reconchïer
Et s'est plus orz que quant il s'en ala;
Bien puet sa croiz garder et estoier,
24 K'encor l'a il tele k'il l'en porta.
. . . . . .

Les deux manuscrits (*M* et *T*) portent en tête de la pièce, pour désigner l'auteur, ce nom : *Mesire Hues d'Oisi*. Des renseignements que nous possédons sur Huon d'Oisi, châtelain de Cambrai, il suffit d'en rappeler quelques-uns. Il prit en 1181-2 le parti de Philippe de Flandre dans sa guerre contre Philippe-Auguste[1], ce qui explique, si la pièce est de lui, qu'il dise à Conon de Béthune *Vos remaindroiz avoec* vo *roi failli*, ne considérant pas lui-même Philippe Auguste comme son roi. En outre, il était l'oncle à la mode de Bretagne de Conon de Béthune[2], et a entretenu avec lui des relations poétiques, comme il résulte des vers souvent cités de Conon (Raynaud, 1314) :

Or vos ai dit des barons la semblance.
Se lor poise de ceu que vos ai dit,
Si s'en preignent a mon maistre d'Oisi,
Qui m'a apris a chanter dès m'enfance.

Enfin nous avons conservé de Huon d'Oisi un curieux petit poème, le *Tornoiement des dames*[3].

Ces diverses circonstances rendent à première vue vraisemblable l'attribution à Huon d'Oisi de la chanson *Maugre tous sainz*. Pourtant M. A. Wallensköld[4] a élevé contre elle deux objections, qui ont frappé G. Paris[5].

---

1. Voy. Al. Cartellieri, *Philipp II. August, könig von Frankreich*, I (Leipzig, 1899-1900), 107.

2. Voyez Duchesne, *Histoire généalogique de la maison de Béthune*, p. 106 ss. et Léon Vanderkindere, *La formation territoriale des principautés belges au moyen âge*, Bruxelles, 1902, II, 56-9.

3. La plus récente édition en est celle que M. A. Jeanroy a publiée dans la *Romania*, XXVIII, 232.

4. Dans son édition des *Chansons de Conon de Béthune*, 1891, p. 101.

5. G. Paris dit (*Romania*, XXI, 325) que les doutes de M. Wallensköld sont « très fondés ».

M. Wallensköld tire la première de la rime *preechemens : granz* (v. 5) : « La confusion de *-en* + consonne avec *-an* + consonne est, sauf pour les mots connus, chose extrêmement étonnante chez un poète picard et l'on n'a aucun droit de supposer que Huon n'ait pas employé la langue de son pays. On est donc tenté de croire que la source commune de nos deux manuscrits a introduit le nom de Huon d'Oisi sous l'influence du vers de la chanson 1314 (de Conon de Béthune) : *Si s'en preignent a mon maistre d'Oisi.* » — Cette difficulté ne nous semble pas réelle. Huon d'Oisi, qui était un grand seigneur, qui avait pu fréquenter en diverses cours des personnages d'origine et de parlers divers et qui avait épousé une fille du comte Thibaut de Blois, ne devait pas nécessairement parler et écrire tout à fait le même dialecte que les bourgeois et les vilains d'Oisi ou de Cambrai. En fait, nous pouvons vérifier s'il s'interdisait tout mélange de *-an* et de *-en* devant une consonne. Il n'y a qu'à regarder aux rimes de la pièce qui est assurément de lui, le *Tornoiement des dames* : si l'on écarte les vers 76-81 [1], on constate que *Yolent* y rime tantôt avec des mots comme *repent* (v. 194), tantôt avec des mots comme *errant* (v. 60); que *criant* rime tantôt avec des mots comme *devant* (v. 58), tantôt avec des mots comme *prent* (v. 95) [2]. Donc Huon d'Oisi se permettait, du moins à l'occasion, de confondre les deux sons, et il a pu, dans notre pièce, faire rimer *preechemens* avec *granz*.

L'autre objection de M. Wallensköld est autrement forte. Dans la chanson *Maugré tous sainz* le poète blâme Conon et le roi Philippe-Auguste de leur retour prématuré de la croisade. Philippe-Auguste étant revenu de Terre sainte à la fin de 1191 [3],

---

1. Aux vv. 76 81 (édit. Jeanroy), Huon d'Oisi semble construire sa strophe sur l'alternance des rimes *-ant -ent*, ce qui trancherait la question. Mais, comme le remarque M. Jeanroy, cette strophe est altérée : à la place des vers en *-ant* (76, 78, 80), la construction métrique de la pièce exige et le poète avait dû écrire trois vers rimant en *a* oral.

2. M. Jeanroy, aux notes du v. 60 et du v. 95, dit que *Yolent* devrait être remplacé par une rime en *-ant*, *criant* par une rime en *-ent*. Mais sa seule raison de le dire est tirée précisément de ce postulat que Huon d'Oisi, étant picard, écrivait le plus pur picard.

3. Parti d'Acre le 31 juillet, il dut arriver en Italie vers le milieu de septembre. On ne le retrouve en France qu'à la fin de décembre.

la pièce est postérieure à cette date. Comment, demande M. Wallensköld, Huon d'Oisi l'aurait-il composée, s'il était mort? Paulin Paris a le premier reconnu cette difficulté : « un historien contemporain, dit-il, fixe la mort de Huon d'Oisi à la fin de l'année 1189 [1]. » En effet, on lit dans la *Chronique d'Anchin*, à la fin de 1189-1190 : « *Obiit Hugo, castellanus Cameracensis* [2]. » Aucun texte, que je sache, n'indique (comme le voudrait Paulin Paris) que le chroniqueur se soit trompé. Si même on annulait arbitrairement son témoignage, on n'y gagnerait guère : la veuve de Huon d'Oisi s'est remariée en 1192; il est donc invraisemblable que Huon fût encore en vie dans les derniers mois de 1191 [3].

Nous devons croire qu'il était mort dès 1189-1190 [4]. Et pourtant l'attribution que les deux manuscrits lui font de la chanson contre *Maugré tous sainz* se présente dans des conditions qui semblent en garantir la justesse.

En effet, si cette chanson est d'un autre, si, venue sans nom d'auteur entre les mains d'un copiste, ce copiste a cherché dans sa fantaisie un poète à qui l'attribuer, comment a-t-il pu y trouver ce nom littérairement obscur [5] : *Mesire Huon d'Oisi?*

---

1. *Histoire littéraire*, XXIII, 625.

2. D. Bouquet, *Recueil*, XVIII, 53 et Pertz, *SS.*, XVI, 501. Huon était en tout cas bien vivant en 1188, date où on le voit figurer parmi les arbitres d'un différend (*Ex Gisleberti Montensis praepositi chronico*, dans D. Bouquet, XVIII, 391).

3. Gislebert, dans le *Recueil* de D. Bouquet, XVIII, 412 et Pertz, *SS.*, XXI, 580. C'est bien la veuve de Huon d'Oisi, Marguerite, fille du comte Thibaut de Blois, qui se remarie en 1192 à Oton, comte palatin de Bourgogne, frère de l'empereur Henri VI ; ce n'est pas sa fille, comme l'ont dit P. Paris et plusieurs historiens : le contresens vient de ce que la phrase du chroniqueur est mal faite. Comparez, pour en déterminer le vrai sens, D. Bouquet, XVIII, 707 A et 750 E, et voy. Vanderkindere, *ouvr. cité*.

4. O. Schultz (*Archiv* de Herrig, t. 89, 1892, p. 448) a mis en lumière un témoignage qui confirme celui de la *Chronique d'Anchin* : c'est une charte de 1190 où la femme de Huon, Marguerite, intervient personnellement dans une affaire relative aux biens d'une église, tandis que, l'année précédente, en 1189, c'était Huon qui intervenait dans un autre document concernant la même église : Huon doit être mort dans l'intervalle.

5. Puisque nos manuscrits ne renferment pas d'autre pièce de Huon que le *Tornoiement*.

et, le prenant au hasard, tomber presque juste, sur un personnage qui fut réellement en relations avec Conon de Béthune? C'est, répond M. Wallensköld, que ce copiste était « sous l'influence » du vers de Conon : *Si s'en preignent a mon maistre d'Oisi*. Mais M. Wallensköld n'a pas pris garde que ce vers n'aurait pu apprendre au copiste ni le nom de *Huon* ni sa condition sociale (*Mesire*). Il nous faut donc supposer que Conon et Huon ont échangé beaucoup d'autres chansons, qui ne nous sont point parvenues, mais que le copiste connaissait. Il se peut, mais rien ne le prouve.

Il y a mieux. Huon d'Oisi est, sans conteste, l'auteur du *Tornoiement des dames* [1]. Le *Tornoiement* nous a été conservé par deux manuscrits seulement qui sont les mêmes où nous trouvons la chanson *Maugré tous sainz*, *M.* et *T*; et, dans ces deux manuscrits, la chanson et le *Tornoiement* sont copiés bout à bout, tous deux au f° 50 r° en *M*, tous deux au f° 53 r° et v° en *T*. Dirons-nous que c'est le voisinage des deux pièces dans la source commune des deux manuscrits qui a fait attribuer la chanson anonyme *Maugré tous sainz* à ce Huon d'Oisi dont le nom se lisait en tête du *Tornoiement?* Les accidents de ce genre sont fréquents; mais ici, cette erreur toute matérielle, commise mécaniquement par un rubricateur qui ne savait rien de la généalogie ni des relations de Huon et de Conon, aurait eu cet effet singulier de donner cette pièce anonyme à un auteur qui se trouve avoir été en effet le contemporain, le voisin, le cousin et le *maistre* du Conon qui y est nommé. — Ce rubricateur pouvait être bon généalogiste et bon critique littéraire? — Soit; mais ce qui reste surprenant, en cette hypothèse, c'est la rencontre de ces deux circonstances : que le rubricateur ait été sollicité à attribuer à Huon d'Oisi la pièce anonyme à la fois par sa connaissance de la biographie de Huon et par le hasard merveilleusement propice qui lui mettait sous les yeux, réunis sur un même feuillet de parchemin, cette chanson anonyme et le *Tornoiement des dames*. Ces difficultés nous inclinent à admettre que le *Tornoiement* et la pièce *Maugré tous sainz* furent de tout temps attribués à Huon d'Oisi; et, puisque

1. Non seulement les manuscrits le lui attribuent; mais sa femme Marguerite y est deux fois mentionnée (vv. 24 et 28).

l'une de ces attributions est juste, il est probable que l'autre l'est aussi.

Ainsi, nous arrivons à deux résultats contradictoires : Huon d'Oisi, en 1191, était mort; et pourtant la chanson doit être de lui. Recherchons s'il est impossible d'interpréter la pièce autrement qu'on l'a fait jusqu'ici, en sorte qu'elle ait pu être composée par Huon en 1189-1190.

Elle est certainement postérieure au mois de mars 1188, puisqu'elle parodie une pièce de Conon où il est fait allusion à l'établissement de la dîme *saladine*. Mais il se peut qu'elle ne soit postérieure à cette date que d'un an environ. Lorsque Philippe-Auguste, précédant Richard Cœur de Lion, arriva devant Acre, le 20 avril 1191, une armée de croisés campait depuis deux ans déjà devant la forteresse, et les deux rois, comme le dit le jongleur Ambroise [1], vinrent les derniers prendre part au siège :

> Car li rei vindrent dererain
> Al siege, nun pas premerain.

Bien d'autres croisés avant eux avaient débarqué à Tyr ou à Saint-Jean-d'Acre, dès l'automne de 1188 [2], et, pour ne rappeler que ceux-là, c'est le 30 août 1189, qu'abordèrent devant Acre Jacques d'Avesnes et quatorze mille pèlerins frisons et flamands [3]. Je suppose que Conon de Béthune aura fait partie de l'un de ces premiers convois de pèlerins. Après avoir injurié dans ses chansons ceux qui restaient, il se sera mis en route, disons dans les premiers mois de 1189. Un cas fortuit quelconque, maladie, accident, embarras d'affaires, retard de tel de ses compagnons, etc., l'aura peu après ramené en Artois, soit de Saint-Jean-d'Acre, soit simplement de Lombardie ou de Provence, ou de moins loin encore, de Bourgogne ou de Champagne. Sans doute, il n'entend pas fausser son vœu; il repartira à la prochaine occasion. Mais le satirique croit ou feint de croire qu'il est revenu pour rester et il raille ce faux départ :

---

1. *Estoire de la guerre sainte*, éd. G. Paris, v. 2399.

2. Voy. R. Röhricht, *Die Belagerung von 'Akká* (1189-1191), au t. XVI (1876), p. 485 ss., *des Forschungen zur deutschen Geschichte*.

3. *Estoire de la guerre sainte*, v. 2850 ss.

Maugré tous sainz et maugré Dieu ausi
Revient Quenes...

Nul témoignage historique, je l'avoue, ne nous renseigne sur les allées et venues de Conon de Béthune; mais, s'il s'est agi d'une simple chevauchée de Conon à quelques journées de marche de son château, on comprend que l'histoire ne nous en ait pas transmis le souvenir.

Cette explication est simple, dira-t-on; mais elle ne sert de rien. Il faut que la chanson soit postérieure au retour du roi, qui, lui aussi, est traité de *recreant* et de *failli*.

Je ne vois dans la chanson nulle allusion au retour du roi. On dit que Conon revient, non pas que le roi revient. On dit, au contraire, il me semble, que le roi est resté :

Or vos conte on avec les recreanz,
Si remaindroiz avoec vo roi failli.

Ce *remaindroiz* du v. 14 ne saurait guère avoir un autre sens que le *remanoit* du v. 19, c'est-à-dire que tous deux s'appliquent à ceux qui ne sont point partis pour la Terre sainte. Si le poète en veut au roi, s'il le traite de *roi failli*, c'est précisément parce qu'il *remaint*. Reproche qui convient aux circonstances, si l'on place la chanson en 1189. Après la seconde conférence de Gisors (16 août 1188), on se rappelle que la reprise de la guerre entre Philippe-Auguste et Henri II fut un scandale pour tous ceux qui désiraient la croisade et que de nombreux barons, Philippe de Flandre par exemple et Thibaut de Blois, refusèrent de prendre part aux hostilités entre le roi de France et le roi d'Angleterre, et firent serment de ne combattre contre des chrétiens qu'après qu'ils auraient accompli leur vœu de croisés. Longtemps on put croire que Philippe *remaindroit*, si bien qu'en avril 1189 le cardinal-légat Jean d'Anagni, lassé de ses retards, le menaça de l'excommunication[1]. Cette persuasion que le roi avait « mis la croiserie en oubli » alla se propageant même après la mort du roi Henri II (6 juillet 1189), puisque le *sirventés* de Bertran de Born est postérieur à cette mort :

Senher Conratz, eu sai dos reis qu'estan
D'ajudar vos; aras entendatz qui :

1. Voyez Al. Cartellieri, *Philipp II. August*, I, 300.

Lo reis Felips es l'us, quar vai doptan
Lo rei Richart, e cel lui dopta aissi [1]...

Outre Bertran de Born et l'auteur de la chanson *Maugre tous sainz*, des milliers de partisans de la croisade ont pu et dû, en cette année 1189, croire que Philippe-Auguste ne partirait jamais et le traiter de *recreant* et de *failli*.

Il nous semble donc très probable que la pièce est de Huon d'Oisi. Elle a été écrite par lui en 1189; elle est contemporaine exactement de cette autre chanson (Raynaud, 886), que *Maistre Renaus fist de nostre seignor* :

Ke pensent li roi? Grant mal font
Cil de France et cil des Anglois,
Ke Damedeu vengier ne vont
Et delivrer la sainte crois.
Quant il a jugement vanront,
Dont lor parra lor bone foi [2].
Se Deu faillent, a lui fauront.
Il dira : « Je ne vos conois. »

Cette interprétation a enfin l'avantage de supprimer une singularité que présentait la chanson, lorsqu'on la considérait comme écrite en 1191 ou 1192. Si elle s'adresse à Conon revenant avec le roi de Saint-Jean-d'Acre, c'est-à-dire d'un siège rude et qui n'alla point sans quelques souffrances pour ceux qui y prirent part, comment le poète peut-il dire de Conon :

Bien puet sa croiz garder et estoier,
K'encor l'a il tele qu'il l'en porta ?

Il ne servirait de rien de répondre que c'est un satirique qui parle, de qui il ne faut attendre ni justice ni mesure. Ce serait, en effet, oublier cette circonstance que le père de Conon, Robert V le Fort, était mort en 1191 devant Saint-Jean d'Acre. Si le satirique parle à Conon qui porte le deuil récent de son père et qui vient de courir les mêmes dangers que lui, lui dire qu'il revient avec sa croix vierge et neuve, ce n'est pas seulement une injustice, c'est une absurdité.

---

1. Éd. Ant. Thomas, 1888, p. 84.
2. Corrigez : *lor estrelois ?*

II

Bernarz, di moi Fouquet, qu'on tient a sage

Cette pièce a été étudiée par G. Paris dans son bel article sur Hugues de Berzé (*Romania*, XXVIII, 553). Il a montré que les deux copies que nous en avons, exécutées l'une et l'autre par des scribes probablement italiens et habitués à écrire du provençal, sont des transcriptions corrompues d' « une pièce écrite en très bon français », et il a fondé sur la comparaison des deux manuscrits (*H* et *D*) la restitution que voici du texte original :

Nugo de Bersie mandet aqestas coblas a Falquet de Rotmans per un joglar q'avia nom Bernart d'Argentau per predicar lui que vengues com lui outra mar.

I Bernarz, di moi Fouquet qu'on tient a sage
Que n'emploit pas tot son sen en folie,
Que nos avons grant part de nostre eage
4 Entre nos deus usei en lecherie ;
Et avons bien dou siegle tant apris
Que bien savons que chascun jor vaut pis;
Por quoi feroit bon esmendeir sa vie,
8 Car a la fin est fors de juglerie (?).

II Dieus ! quel dolor, quel perte et quel damage
D'ome qui vaut quant il ne se chastie !
Mais tel i a, quant voit son bel estage
12 Et sa maison bien pleine et bien garnie,
Qui ne cuide soit autre paradis.
Ne le penseiz, Fouquez, beaus douz amis,
Mais faites nos outre meir compaignie,
16 Que tot ce faut, mais Dieus ne faudra mie.

III Bernarz, encor me feras un message
Au bon marquis [1] cui aim sanz tricherie,
Que je li pri qu'il aut en cest voiage,
20 Que Monferraz le doit d'anceiserie,

---

1. Peut-être vaudrait-il mieux écrire *marchis*, ici et au v. 29, puisque l'on a pris le parti d'écarter du texte les italianismes.

Que autre foiz fust perduz li païs,
Ne fust Conraz, qui tant en ot de pris
Qu'il n'iert ja mais nul tens que l'on ne die
24 Que par lui fu recovree Surie.

Ne ja d'aver porter ne seit pensis,
Que sos cosis l'emperere Freris
N'aura assez, qui ne li faudra mie,
28 *Qu'il l'acuilli molt bel en Lombardie.*

Bernarz, di moi mon seignor au marquis
Que de part moi te dont ce que m'as quis,
Que j'ai la crois qui me defent et prie[1]
32 Que ne mete mon avoir en folie.

Pour rendre compte de la composition de cette pièce, G. Paris s'est arrêté à un système qui a été adopté, je crois, par tous les critiques plus récents[2]. Voici en résumé cette interprétation.

Considérant les vers 25-8 *Ne ja d'aver porter ne seit pensis...* que nous avons imprimés ci-dessus en italiques et qui ne se trouvent que dans le manuscrit *D* (Modène), G. Paris écrit : « Pas d'erreur possible. Il s'agit de 1223. Frédéric II, empereur depuis 1220 (ou au plus tôt depuis 1215), aida en effet par son *aver* Guillaume de Montferrat quand il entreprit son expédition en Romanie en vue de reprendre Salonique. [Le frère de Guillaume, le jeune Démètre, venait d'en être chassé par Théodore Ange Comnène, et il s'agissait de le rétablir sur le trône.] Guillaume s'embarqua en janvier 1224, ayant reçu 9.000 marcs de l'empereur son cousin, auquel il avait préparé,

1. C'est le texte de *D H* ; donne : *Que iai la cros qem reprem em castia.* « *Castia*, écrit G. Paris, serait peut-être meilleur pour le sens ; mais *em* = *et me* n'est pas possible en français ; en lisant *quim defent et chastie* on risquerait d'être trop archaïque. » Je doute qu'on ait pu dire : « J'ai la croix » pour « j'ai pris la croix. » Peut-être l'original portait-il la forme bourguignonne *jai* pour *ja* (cf. *usiei* au v. 4), que les scribes ont interprétée à tort *j'ai*. *Castia* d'autre part est sûrement meilleur que *prie*. On pourrait lire : *Que ja la croiz me defent et chastie Que...*

2. Il a été accepté notamment par M. O. Schultz dans un article de la *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVI, 506, et par M. Rudolf Zenker, *Gedichte des Folquet von Romans* (*Romanische Bibliothek*, XII, 1896, p. 11).

en 1220, le très bel accueil qu'on lui fit en Lombardie quand il allait se faire couronner à Rome. » — Par malheur, comme le remarque aussitôt et très justement G. Paris, si cet envoi fait allusion aux événements de 1223, il n'y a pas moyen de le « concilier avec le reste de la chanson ». L'envoi se réfère à une guerre projetée par des chrétiens contre d'autres chrétiens; le reste de la chanson à une croisade contre les Musulmans de Syrie. « Il est inadmissible qu'un poète, pour engager Guillaume de Montferrat à aller en Romanie reconquérir le royaume de son père, ne lui parle que de la Syrie et des exploits de son oncle Conrad. »

L'incohérence est évidente. Pour l'expliquer, G. Paris admet que la chanson, sous sa forme primitive, ne comprenait pas les vers 25-8. Nous savons que Hugues de Berzé se croisa en 1201 : c'est à cette date qu'il aurait rimé cette pièce. Il y exhorte à prendre la croix un marquis de Montferrat qui n'est pas Guillaume, mais son père, Boniface II, lequel devait en effet, peu après, accepter le commandement de la quatrième croisade. « La chanson de Hugues de Berzé a peut-être contribué, surtout par le rappel des exploits de Conrad, à décider Boniface à cette grande aventure, qu'il croyait devoir le conduire en Syrie, et qui devait le mener à Constantinople, lui donner la couronne de Salonique et le faire enfin périr sous le fer des Bulgares. »

Vingt-deux ans plus tard, selon G. Paris, l'envoi propre au manuscrit de Modène a été ajouté, sans doute en marge de l'original de ce manuscrit, par quelqu'un qui a voulu rajeunir la pièce de 1201 et l'approprier tant bien que mal aux circonstances de 1223[1].

Ce système offre des difficultés. Ni les vers que G. Paris croit avoir été écrits en 1201 ne peuvent, me semble-t-il, avoir été écrits à cette date, ni les vers censément composés en 1223 ne peuvent avoir été composés à cette date.

D'abord la pièce ne peut avoir été adressée en 1201 au mar-

---

1. G. Paris ajoute cet argument à l'appui de sa thèse : « On peut voir une trace de l'immixtion d'une main peu habituée à écrire le français dans le troisième vers : *N'aura* est du bon provençal, mais en français il faudrait *En avra*, ce qui donnerait une syllabe de trop. Il est vrai que l'on peut corriger *En a*, mais c'est là une correction plus forte qu'aucune de celles auxquelles donne lieu le reste de la pièce. »

quis Boniface II. Il convient, en effet, de se rappeler que, dix ans auparavant, Boniface avait pris une part importante à la troisième croisade, qu'il avait été fait prisonnier à la bataille de Tibériade, qu'il avait combattu aux côtés de son frère Conrad. Un poète qui, dix ans après ces événements, voudrait l'engager à retourner en Syrie, ne lui dirait pas (v. 20) : « Prenez la croix, parce que vos ancêtres l'ont fait », sans être tenu d'ajouter : « Prenez la croix, comme vous-même l'avez fait naguère. » Il ne lui dirait pas (v. 29) : « Rappelez-vous les exploits de votre frère Conrad », sans être obligé d'ajouter : « et vos propres exploits. » Il est visible que la pièce s'adresse à un marquis de Montferrat qui n'a encore pris part à aucune croisade. De plus, au v. 21, *autre foiz* surprend un peu au sens de *naguère*. Si le poète entendait désigner la précédente croisade, peut-être aurait-il mis plutôt *a l'autre foiz*.

Autre difficulté : la chanson est adressée par Huon de Berzé déjà croisé à un marquis de Montferrat qui n'est pas encore croisé. C'est la donnée même de la pièce (voy. surtout les vers 28-32). Or Villehardouin (§ 44 et 45) nous apprend que c'est l'inverse qui s'est passé en 1201 : le marquis Boniface a pris la croix à Soissons un peu avant le concile de Cîteaux, tandis que Hugues de Berzé ne s'est croisé qu'à ce concile. G. Paris est obligé de former cette hypothèse (p. 562) que Villehardouin « a commis une erreur de mémoire » et que Hugues de Berzé « a dû, par quelque hasard, prendre la croix antérieurement ».

Si la pièce ne peut avoir été écrite en 1201, il est visible d'autre part qu'elle n'a pu être interpolée en 1223 par l'addition des vers 25-8. On ne comprendrait pas, en effet, le travail de l'interpolateur. Il aurait voulu « rajeunir la pièce et l'approprier tant bien que mal aux circonstances de 1223 ». Mais s'il apparaît au premier regard, et à tout lecteur moderne, qu'il est « inadmissible » que la pièce s'applique aux circonstances de 1223, cette disconvenance devait être encore bien plus choquante pour les contemporains, et l'on ne se représente pas comment l'interpolateur de 1223 aurait pu même concevoir l'idée d'une telle appropriation. Enfin, ces vers

> Ne ja d'avoir porter ne soit pensis,
> Que ses cosins l'emperere Freris
> En a assez...

ne sauraient s'appliquer au prêt de 9.000 marcs consenti en 1223 par l'empereur au marquis Guillaume. Pour obtenir ce prêt, le marquis engagea ses terres à l'empereur. Ce qui a dû le préoccuper à cette époque, ce n'est point le souci d'*emporter* cet argent, mais celui de se le procurer. Il faudrait dans le texte *trover*, ou quelque chose d'analogue, et non *porter*, à moins d'admettre que le poète écrivait fort mal. Tel qu'il est, le texte dit que l'empereur est assez riche pour emporter l'argent nécessaire à la croisade. Le poète fait donc allusion à une expédition à laquelle il estime que l'empereur prendra part aux côtés du marquis de Montferrat. Par suite, l'envoi ne s'applique pas au projet d'expédition contre Théodore Ange Comnène, car il n'a jamais pu venir à l'esprit de personne que l'empereur Frédéric dût y participer.

Toutes ces difficultés proviennent de la persuasion où est G. Paris que les quatre vers de l'envoi s'appliquent à cette expédition. Il n'y a qu'à admettre, comme rien ne s'y oppose, que Théodore Ange Comnène, Démètre et Salonique ne sont pour rien dans la chanson ; les difficultés se dissiperont du même coup.

A mon sens, la pièce a été composée d'une seule venue, par le seul Hugues de Berzé, sans le concours d'aucun interpolateur. Il faut se rappeler que le marquis Guillaume fut, de notoriété publique, en maintes occasions, l'agent de Frédéric, et d'autre part que, pendant seize ans, de 1212 à 1228, Frédéric a périodiquement fait croire à la chrétienté et a cru lui-même par instants qu'il entreprendrait une croisade. Mais notre recherche ne doit point porter sur ces seize ans. Le champ en est circonscrit par le fait que la chanson qualifie Frédéric du titre d'empereur. Il l'était en fait depuis 1215, et il n'est peut-être pas impossible que dès cette date les poètes l'aient appelé de ce titre, tandis que les actes officiels émanés de sa chancellerie ne le lui donnent qu'à partir de son couronnement à Rome, le 22 novembre 1220[1]. Mais il me semble certain que notre chansonnier s'adresse ici à Frédéric déjà couronné, puisqu'il fait allusion (v. 27) au bel accueil que le marquis lui fit en

1. Voy. Huillard-Bréholles, *Historia diplomatica Friderici secundi*, Introduction (1859), p. XLVIII.

Lombardie. C'est en septembre 1220 que le marquis Guillaume ménagea une belle réception en Lombardie à Frédéric qui se dirigeait vers Rome pour y recevoir la couronne impériale[1]. Or, à cette époque même, les ducs d'Autriche et de Bavière, les comtes de Bar, de Nevers et une foule d'autres seigneurs de France et d'Allemagne étaient en Égypte aux prises avec les Musulmans. Ils attendaient la venue de Frédéric II, qui avait tant de fois promis de porter son aide à la Terre sainte. En 1219, comme le pape Honoré III l'avait supplié d'exécuter son vœu, il avait feint de lui donner satisfaction en désignant un vicaire, l'archevêque de Cologne, qui devrait le remplacer pendant son absence[2]. Puis, il avait obtenu des délais. Mais, aussitôt couronné, il prit de nouveau à Rome la croix, solennellement, et la reçut des mains de ce cardinal Hugo d'Ostie, qui, plus tard, devenu le pape Grégoire IX, devait lancer contre lui l'excommunication pour avoir failli à ce vœu. Il jura d'envoyer dès le mois de mars des renforts à l'armée des croisés et de partir lui-même en août 1221[3].

C'est en ces circonstances que fut écrite notre chanson. Elle est postérieure au couronnement de Frédéric (22 novembre 1220), pour les raisons que nous venons de dire ; elle doit être antérieure à la ruine de l'expédition du comte de Bar en Égypte et à l'évacuation de Damiette (7 septembre 1221). Pendant cette période, tandis que la chrétienté croyait imminent le départ de Frédéric II pour l'Orient, Hugues de Berzé dut prendre la croix et écrivit à Guillaume de faire comme lui. Nous savons que Folquet de Romans était alors en Italie et qu'il y assista peut-être au couronnement de Frédéric II (voy. Zenker, *Die Gedichte des Folquet de Romans*, p. 21, et chanson VI).

Cette interprétation a pour effet de supprimer toutes les difficultés rencontrées ci-dessus. En outre, elle explique que Hugues de Berzé dise à Folquet de Romans (v. 3-4) qu'ils ont « usé en

---

1. Voyez Eduard Winkelmann, *Kaiser Friedrich II*, I (Leipzig, 1889), 53. Déjà en 1211 Guillaume avait reçu à Gênes Frédéric, pauvre et menacé (voy. Schirrmacher, *Kaiser Friedrich der Zweite*, I, 72, II, 16) ; mais il résulte des autres données de la chanson que ce fait ancien n'est pas en cause ici.

2. Huillard-Bréholles, *Introd.*, p. CCXIII ; Schirrmacher, I, 115.

3. Schirrmacher, I, 112.

lecherie » tous deux « grant part de lor eage ». S'il a écrit ces vers, comme on l'admettait jusqu'ici, en 1201, il faut qu'à cette date Folquet et lui, sans être nécessairement des vieillards, fussent déjà pour le moins des hommes de trente ans; par malheur deux des chansons d'amour de Folquet (IV et V) sont postérieures à 1220 (voy. Zenker, p. 13); il les aurait donc rimées entre sa cinquantième et sa soixantième année : c'est un peu tard. Je laisse aux historiens de la littérature provençale le soin de reconnaître en quelle mesure cette détermination nouvelle de la date de la chanson de Hugues de Berzé doit modifier les dates et les circonstances de la biographie de Folquet de Romans[1].

Joseph Bédier.

---

1. J'offre ici mes vifs remerciements au savant historien de l'Orient latin, M. Charles Kohler, qui a bien voulu lire ce petit travail en manuscrit et me donner d'utiles indications.

MOTS OBSCURS ET RARES

DE L'ANCIENNE LANGUE FRANÇAISE

(SUITE [1])

SABOUROT, terme de cuisine. — XVe s. Pour faire *sabourot* de poussins, prenés poussins ou poulaille, et despecés par menus morceaulx, et les souffrisés en une paelle en sain de lart (*Viandier de Taillevent*, p. p. Pichon et Vicaire, 62).

SABRAS [2]. — XIIIe s.

Au darain mès orent limas
Qui furent mengiez au *sabraz*.

Renart, p. p. Chabaille, 179.

SACCARD [3]. — XVIe s. Combien il fault d'argent et de lievres pour contenter ung lieutenant de courte robbe et six *saccars* qu'il appelle ses archers (Cl. Haton, *Mémoires*, p. p. Bourquelot, I, 94).

SAFFRYN [4]. — 1382. .I. gouvernail sans ferreure qui fu fait pour la barge que fist Colin, dont le *saffryn* est pourry (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 130).

SAGOULLE [5]. — 1369. Huit pieces de menue corde pour *sagoulles* et fresnelles,

---

1. Voir, pour le précédent article, *Romania*, XXXIV, 603.

2. [Cf. l'édition de M. E. Martin, t. III, p. 233, où on trouve *sabrax*, ce qui n'est pas plus clair. Paraît sans rapport avec le prov. *sabrier* « sorte de sauce », Raynouard, *Lex. rom.*, V, 128. — A. Th.]

3. [Probablement « digne d'être mis dans un sac » : cf. la loc. courante *homme de sac et de corde*. — A. Th.]

4. [C'est la partie extérieure du gouvernail, dite aujourd'hui *safran*. — Communic. de M. Ch. de La Roncière.]

5. Godefroy donne un exemple du XVIIe s. pour *sagule*, qu'il explique par « petite corde », ce qui est vague.

chacune piece pesant trois livres (*Mém. des antiquaires de Normandie*, 3e série, v, 408).

Sainee, partie du corps. — xiiie s.

Adonc a la cuignie par grant ire levee,
Malabron lest aler de la corne quarree,
Et Robastre l'ataint par dessous la *sainee*.

Gaufrey, 5719, Anc. Poètes.

Sanine. — 1556. Fere cueullyr des poires de *sanine*, deux ou trois boisseaulx (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 326).

Sanivert, sorte d'arbre [1]. — xvie s. Cornouillers, rosiers, *sanivers*... en estoient si chargez (de hannetons) qu'ils en rompoient (*Nouvelle Fabrique*, 105, Bibl. elz.)

Saonier [2]. — 1313. Loys l'Aillon, *saonier*. — Jehan Cochin, *saonier* (*Taille de Paris*, p. p. Buchon, 26 et 27).

Sarau, sorte d'oiseau [3]. — 1556. L'oiseau nommé *sarau* est un des excellens de ceus qui chantent, proche au papegaus dit perroquet (Rich. Le Blanc, *De la Subtilité*, 223 vo).

Sarcerie. — 1349. Sachent tout que je, Jaquemars de l'Abie, cognoys que jou ay vendu sept boistelees de terre ou environ seans ou terroir de Heudecourt..., et sont tenues en *sarcerie* du seigneur de Longastre a nient de rente, forstant seulement que quant on va de vie a mort on paie .xii. deniers de relief de le mencaudée (J. M. Richard, *Cart. de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras*, 70).

Sarcier. — 1343. Jacquemars Li Collebaus... werpi et clama quitte par devant ledit lieutenant et les dis hommes *sarciers* .iiii. mencaudees de terre en une piece seans ou Val de Neuville. — Li homme *sarcier* de mons. Wistasse de Berlle (J. M. Richard, *Cart. de l'hôpital Saint-Jean-en-l'Estrée d'Arras*, 67 et 68).

Sargout, sorte de plante [4]. — xive s. Les cinq choses de quoy cest electuaire est composé, ce sont *sargout*, gencianne, morelle... (*Sydrac*, édit. 1528, rép. 590e).

---

1. [Cf. *sang-vert* « chèvrefeuille » dans Joret, *Flore pop. de la Normandie*, p. 96. — P. M.]

2. [Simple variante de *saunier* « marchand de sel ». — A. Th.]

3. [Le texte de Cardano traduit par R. Le Blanc porte : « *Sarau* nobilissima canentium » (Bâle, 1560, p. 740). Cf. Godefroy, sarre 1. — A. Th.]

4. [Le ms. B. N. fr. 24395, fol. 84b, porte *sargont*. — A. Th.]

SARTE, sorte de poisson. — 1396. Rayes, plis, *sartez*, bresnez, solles et autres poissons (*Coustumier de Dieppe*, p. p. Coppinger, 22).

SAUCHIÈ[1]. — XV-XVIe s. Jehan de Toloy, amant et *sauchiez* de Mets (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 57).

SAUCHUI. — 1344. Pour oster pluseurs *sauchuis* de la queminee de la chambre au vicomte et d'entour le chastel (Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 299).

SAUDIS[2]. — 1291. Le onche d'or filé *saudis* ou en masse (J. Finot, *Relations commerciales entre la France et la Flandre*, 237).

SAUER, sureau[3]. — L'en pendoit les chiens a ung *sauer* pour se y venge, de ce qu'ilz n'avoient point aboyé (Raoul de Presles, *Cité de Dieu*, édit. 1531 expos. sur II, 22).

SAUGUERNON, sorte de mets[4]. — XVe s.

Puis gelees et *sauguernons*,
Verdes sauces et fromentees,
Aprez les gohieres sucrees.

Jean de Courcy, *Chemin de Vaillance*, dans *Romania*, XXVII, 588.

SAULABLE. — 1407. Toutes manieres de bestes estre prinses en *saulables*, en nouvelles esteubles, ne doivent toutes que .LX. s. (De Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, II, 120).

SAULMAN, SAUMANT. — XVIe s. Les maistres boulangers, meuniers et *saumants* d'icelle ville. — *Saulman* (G. de Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 182 et 183, édit. 1612).

SAUME[5]. — XIVe s. Celluy maling esperit se mist dessus l'œil d'icelle

---

1. [A joindre aux articles SOCHIER 2 et SOCHERIE de Godefroy, où l'on trouve un point d'interrogation pour toute définition ; le *sochier* était peut-être le receveur d'un droit analogue à celui qui est appelé ailleurs droit de de *socage*. — Communic. de M. Bonnardot.]

2. Cf. Godefroy, SOLDEIS et SOUDIS 2.

3. [Le ms. B. N. fr. 20105, f° 73 r°, porte *seur*, forme ordinaire ; cf. Godefroy, SEUR 1. — A. Th.]

4. [Cf. le *faulx grenon*, qui figure contre un entremets dans le *Viandier* de Taillevent, p. p. Pichon et Vicaire, p. 251 et 231. — P. M.]

5. [Faute pour *saignie*, c'est-à-dire *saignee* : le texte latin traduit porte : « in phlebotomi similitudinem ». Le traducteur a confondu *phlebotomus* et *phlebotomia*. — A. Th.]

(femme) en maniere d'une vessie. Et donc l'evesque blasma le mauvais... Et tantost le sang yssit de la vessie hors aussi comme une petite *saume* (J. de Vignai, *Mir. hist.*, XXIV, 143, édit. 1531).

SAUVE. — XVIe s. Prendre... le petit poisson à la *sauve*, et [à] la treulle, et à la ligne (Liebaud, *Maison rustique*, IV, 13).

SAVATTE. — 1617. Faire mettre en bon estat les banquarts, *savattes* et cordages servants au dit poids (De Beaurepaire, *la Vicomté de l'eau de Rouen*, 380).

SAVIE. — XIIIe s.

Li reis se live, si a ses baruns mandez,
Sur une table de *savie* est muntez.

Otinel, dans *Romania*, XII, 439, v. 32 [1].

SCALERINE, SQUALDRINE, ESGALDRINE. — XVIe s. Il se mit à dire mille maux, tant de la femme, l'appelant putain, *scalerine* et coureuse, que du dit huissier mary (*Chron. Bordeloise*, p. p. Delpit, I, 108).

Une ville et vieille *squaldrine* (Jean de Lavardin, *Epist. de S. Hierosme*, 390vo, éd. 1602).

Jà a Dieu ne plaise qu'une putain, qu'une *esgaldrine* lasche, vile et abjecte comme l'heresie, marche en rang d'une pucelle chaste et sainte comme l'Eglise (P. Le Loyer, *Hist. des spectres*, 923, édit. 1605).

SCATOLLE, CHASTULLE, CHATULLE, boîte [2]. — 1574. Une quenouille dans une petite *scatolle*. — Huictz vieillies popees fort gastees et deux pagniers d'or quiclan faulx — dans une *chatulle*. En *chatulles* de boys huictz popees de terre (*Inv. de Barbe d'Amboise*, p. p. Seyssel-Cressieu, 349).

SCIATIQUEUX, atteint de sciatique [3]. — 1609. Les podagres et les *sciatiqueux* (J. DU VAL, *Le grand Dispensaire*, 88).

SCOMMESSE, pari [4]. — 1568. Fault noter icy que toutes *scommesses* et

---

1. [L'édition de la collection des Anciens Poètes donne, d'après le ms. de Middlehill, *d'eschuine* (v. 669). Godefroy enregistre *eschuine* d'après *Otinel* en y joignant un exemple de *bois d'esquine*, ce qui est tout autre chose. — A. Th.]

2. [Forme francisée de l'italien *scatola* « boîte ». — A. Th.]

3. [Delboulle n'a eu à sa disposition que l'édition de 1616 de ce livre de J. du Val (simple traduction de J. J. Wecker), où il a lu *seratiqueux*, sans proposer d'explication ni de correction ; je dois à M. le Dr Dorveaux la vérification de la leçon sur l'édition primitive. — A. Th.]

4. [Forme francisée de l'italien *scommessa* « pari ». — A. Th.]

gageures sus femmes grosses sont illicites et reprouvees comme deshonnestes (Philibert Bugnyon, *Loix inusitées de France*, 131).

SEBIERE[1]. — 1396. Pour faire quatre gros bans de grosses pieces de bois, et pour une grosse *sebiere* a pointer pierres et ymaiges (Dehaisnes, *Doc. concern. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 735).

SECOLESFRE. — XIIIe s. Pour waublois, .VIII. s. Item pour les *secolesfres*, IIII. livres, VI. d. (Varin, *Arch. administr. de Reims*, II, 744, en note).

SEDON[2]. — 1582. Ils prennent tout ainsi avec des apeaux et rets ces oiseaux de proye que par deça nous prenons avecq les pantenes, et *sedons* et filais les petitz oiselets (Belleforest, *Description des Pays-Bas*, 47).

SEIME, fleurs du vin[3]. — 1552. Flos vini, la cotte ou fleur ou *seime* que le vin prend par dessus quand il est dedans le tonneau (Ch. Estienne, *Dict. latino-gall.*).

SEINE, sorte de plante. — XVIe s. Le cresson alenois... la roquette, le senevé sauvage, et mesme la *seine* des deux sortes ont natures différentes et plus chaudes (Liebaud, *Maison rustique*, V, 5).

SEMBOTI. — 1522.

Valentienne et Condé
M'ont fort lardé comme un veau *semboty*.

Regrets de Picardie et de Tournay, dans Montaiglon, *Anc. Poés. fr.*, IX, 302.

SEME[4]. — 1273. De deux *semes* de fevre, de deux mueles de molin (D'Herbomez, *Hist. des châtelains de Tournai*, II, 185). — 1271. De la navee de *seme* de fevre (Tailliar, *Recueil d'actes*, 483).

SEMOT. — 1432. Ilz livreront tous les trappons qui convendra pour le dis coliz, depuis le *semot* jusques a la chanlate (*Reg. des délibérations du Conseil de ville de Troyes*, p. p. Roserot, 213).

---

1. [Faute probable pour *sablière*, terme de construction. — A. Th.]

2. [Forme francisée du prov. mod. *sedoun* « collet pour prendre les oiseaux » (Mistral). — A. Th.]

3. [Le mot est dans Cotgrave, Ant. Oudin et Duez ; il est vraisemblablement identique à *saime* « crème du lait », dont on peut voir un ancien exemple dans Godefroy. — A. Th.]

4. [Meule à aiguiser, de *semer* (pour *saimer*), lat. samiare, polir avec la pierre de Samos, que Körting aurait dû enregistrer : cf. Grandgagnage, *Dict. étym. de la langue wallonne*, SEMER 2. — A. Th.]

SENGRESSE. Voy. SEUGRESSE.

SENIETTE [1]. — Elle (la caille) menge moult voulentiers les *seniettes* venimeuses (*Propr. des choses*, XII, 8, éd. 1522).

SENNAGEE, sorte de plante [2]. — La semence de *sennagee*, de caranne, de violette (*Sydrac*, édit. 1528, rép. 590e).

SENTIER. — 1709. Pourront faire *sentier* a tous livres, soit d'or ou d'argent, soie ou fil, sans mesler ensemble deux sortes d'or (*Statuts des brodeuses*, dans Ouin-Lacroix, *Anciennes corporations de Rouen*, 582).

SENTRILLE, sorte de poisson [3]. — XVIe s. Loches, ables, *sentrilles*, verons ou autres poisçons non defenduz (Rebuffi, *Rubricque des eaux et forests*, 177 ro, édit. 1547).

SEPTANE, article de lingerie [4]. — 1405. Sont XXV pieces, que nappes que grans *septanes* de parement de fin ouvrage (Dehaisnes, *Doc. concern. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 888).

SEQUELLE ou SEQUELLET [5]. — XIVe s. Henry, duc de l'exercite, chevauchant incautement et sans regard vint cheoir en une fosse que les Normans avoient faicte couverte de *sequelles* la ou il fut tué (J. de Vignai, *Mir. hist.*, XXV, 48, édit. 1531).

SERATIEL. — 1324. A Guillaume de Chiereville de Kahen pour .III. tire-

---

1. [Faute pour *semence*; cf. B. N. fr. 9140, fo 218c; 9141, fo 189c, etc.— A. Th.]

2. [L'édition de 1486, rép. 592, porte *fēnagee*; je suppose que c'est le fenugrec, dit aussi *senegré* : cf. ci-dessous l'art. SENAGRE. Quant à *caranne*, ce doit être la giroflée, en prov. mod. *garano*. — A. Th.]

3. Le mot est dans La Curne avec cette définition : « poisson de rivière ? » — [Je soupçonne une faute pour *satouille*, mot qui désigne soit la lamproie de rivière, soit la loche ; cf. Godefroy, SATOUILLE, et Rolland, *Faune pop.*, III, 97 et 148. — A. Th.]

4. [Cf. l'art. SEPTAIN 2 de Godefroy; les comptes mentionnent souvent les *septains* à côté des nappes, par exemple, Arch. Nat. KK 50, fol. 7a, année 1421 : « Une piece nappe... pour faire *septains* pour la table de Monsr » ; ce sont probablement des serviettes. — A. Th.]

5. Sans doute forme picarde de « sechelle ou sechelet », branche sèche. Cf. SECHELLE et SEQUILLON dans Godefroy. [Le texte authentique de Jean de Vignai ne connaît pas ce mot, mais donne à la place *branchetes* (Bibl. Nat. fr. 314, fo 242, 2e col.). — A. Th.]

taines escrues, pour faire *seratiaux* desoux (J. M. Richard, *Comtesse Mahaut*, 407).

SERATIQUEUX. Voy. SCIATIQUEUX.

SERCHIER, dignitaire de l'église de Metz [1]. — XVe-XVIe s. Fuit esleu et fait vicquaire Monseigneur le *serchier*, bien homme de bien, et pensionnaire de la cité de Mets (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 255).

SERI, ustensile de cuisine [2]. — 1482. Deux lochefroyes, deux *seris*, deux chaudieres d'arain (*Inv. du château de Coursan*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, III, 267).

SERILLE, sorte d'arbre [3]. — XVe-XVIe s. Il est ung arbre qui est appellé *serille*, qui jette une resine qui s'endurcist et devient une pierre precieuse que on appelle electre (*Propr. des choses*, XVII, 137, édit. 1522).

SERMEAU, instrument analogue à la serpe. — 1560. Une serpe et un *sermeau* (Frère Dassy, *Maniere de semer*, 98 ro).

SERPILLEUX. — XVIe s. A l'autre, on lui a couppé (le bras) d'une serpe toute esbrechée... dont s'ensuit que les os sont froissez et la chair meurtrie et lambineuse ou *serpilleuse* a l'endroit ou le bras a esté couppé (B. Palissy, *Œuvres*, p. p. A. France, 47).

SERTINE. — Tout sain de *sertine* a par lui ne doit fors que congié, mais se il est mellé avecquez d'autre, il se doit acquitter (*Coustumier de Dieppe*, p. p. Coppinger, 84).

SERVIN. — XVIIe s. La bile meslee avec le *servin* sera amere. — Le sang privé de *servin* (Est. de Clave, *Principes de nature*, 335 et 337, édit. 1641).

SEUGRESSE, belle-mère. — XIVe s. Toutes les *sengresses* (corr. *seugresses*) a ung courage hayent leurs brus (J. de Vignai, *Mir. hist.*, VI, 72, éd. 1531).

SEVECHON [4]. — Contre inflation qui se veut crever, prens *sevechon* et avec

---

1. [Cf. l'art. CERCHEOR de Godefroy ; *serchier* pour *cerchier* est un résidu de l'anc. nominatif *cerchiere* < *circator. — A. Th.]

2. [L'éditeur rapproche ce mot du bas-latin *sericum* « mesure de liquide », dans Du Cange, ce qui n'est guère satisfaisant. — A. Th.]

3. [Le passage manque dans les manuscrits de la traduction de J. Corbechon. — A. Th.]

4. [Même leçon dans l'édition de 1512 (Paris, veuve Treperel), fol. 20d ; il faut probablement corriger en *senechon*, forme picarde de *seneçon*, plante bien connu. — A. Th.]

vieille gresse de porc fais emplastre dessus (*Tresor des pauvres*, 45 r°, édit. 1581).

SEVECIN, SEVESSIN, sorte de plante. — XVIe s. Prenez oygnons de lis et une herbe qui s'appelle *sevessin* (*Fleurs et secrets de medecine*, 38 v°, édit. 1531; au fol. 22 v° le texte porte *sevecin*).

SILENCIE, pierre précieuse [1]. — 1372. *Silencie* est une pierre de Perse qui est verde comme herbe, et ressemble sa couleur a jaspre (J. Corbechon, *Propr. des choses*, XVI, 90, édit. 1522).

SILENTE, pierre précieuse [2]. — XIVe s. *Silente* est pierre obscure et tire aucunes fois sur le noir (J. de Mandeville, *Lapidaire*, p. p. Is. del Sotto, 69).

SILERE. — XIIIe s. Le faucon qui a la goute *silere* puez tu connoistre as ongles des piez et a la cire du bec (*Le roi Dancus*, édit. Jouaust, 6).

SIMER. — XVIe s. Celuy qui *sime* de l'œil [3] donne fascherie et le fol de levres sera battu (Bible sans date, *Proverbes*, X, 10).

SINAGRE, sorte de plante [4]. — 1552. Aulcuns usent de *sinagre* avant que la plante aye produit sa semence (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 72).

SINSOLEIL [5]. — XIVe s. La (en Sardaigne) naist une petite beste qui a nom *sinsoleil* et est perilleuse pour homme (J. de Vignai, *Mir. hist.*, II, 84, édit. 1531).

SISTARCHE [6]. — 1474.

Ha! le triumphal patriarche,
Il avoit si belle *sistarche*!

Myst. de l'Inc. et Nativité, p. p. Le Verdier, II, 262.

---

1. [Faute pour *silenite*, forme ancienne de *sélénite*; voy. Godefroy, *Compl.* et cf. l'art. suivant. — A. Th.]

2. [Faute pour *silenite*; voy. l'art. précédent. — A. Th.]

3. Traduit le latin *annuit oculo*.

4. [Lire *senagré* : c'est le fenugrec, dit aussi *senegré*; cf. ci-dessus l'art. SENNAGEE. — A. Th.]

5. [Faute pour *fuisoleil* (cf. ms. B. N. fr. 316, fol. 57 r°), traduction du latin *solifuga*, nom donné par Solin à la tarentule. — A. Th.]

6. J'ignore sur quoi s'appuie l'éditeur pour expliquer ce mot par : « sac pour les provisions ». [C'est qu'il le considère comme un emprunt au lat. *sitarchia* (mieux *sitarcia*), grec σιταρχία; et il a raison. — A. Th.]

Solane. — xvie s. De chascun traque de cuir fort et de *solane* dix deniers tournois (G. de Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 260, édit. 1612).

Solee [1]. — xvie s. Tous ceux qui porteront bois en la ville et cité de Bourdeaus seront tenus charger leurs couraux et batteaux de bois a pleine *solee*... sans laisser aucuns pertuis, renardieres, connilieres, et y faire comme fraude (G. de Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 207, édit. 1612).

Soloire. — 1574. Ung parement d'otel, de vellours rouge, tout cassé, ou il y a broderie d'or, troys *soloires* et au milieu le crucifix (*Inv. de Barbe d'Amboise*, p. p. Seyssel-Cressieu, 342).

Sommaille. — xvie-xviie s. Ceus qui perchez dans les nues, faisant le quart, voient de loin les roches, dangers et *sommailles*, decouvrent les ecumeurs et pirates (Florimond Remond, *Naissance de l'heresie*, 1009, édit. 1610).

Sommeau. — 1415. Un petit sac d'ung minot appellé le quart *sommeau* (*Ordonn. royaulx*, 31 vo, édit. 1527).

Songion [2]. — 1341. Une aiguiere doree a une euche yssent par la teste d'un lyon et desouz une teste de cerf et au *songion* un pomel esmaillié. — Une aiguiere d'argent a un esmail au *songion* des armes de Savoie. — Un gros rubiz au cercle (de la couronne) et une grosse perle au *songion* de la fleur de liz (*Doc. p. p. la Soc. Savoisienne*, XXIV, 344, 345 et 346).

Sonier. — 1382. Item un *sonier*. Item les cuiros des dalles (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 124).

Sotte [3]. — xvie s. Aussi est deffendu faire aucunes veues et clairieres de pierres, bois ne autrement, pour donner jour aux caves, *sottes* et autres lieux (G. de Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 109, édit. 1612).

---

1. [Forme francisée du prov. *soulado* « ce qui couvre le sol » (Mistral). — A. Th.]

2. [Ce mot signifie « sommet », et représente un type *summionem du lat. vulgaire, comme il est dit dans l'excellent art. sonjhon du *Dict. savoyard* de Constantin et Désormaux auquel on se reportera avec profit ; il faut en rapprocher *sonjon* dans le poème prov. de *Sancta Fides* ; cf. *Journal des Savants*, année 1903, p. 341. — A. Th.]

3. [Forme francisée du prov. *sotol*, mot paroxyton, qui désigne un rez-de-chaussée servant de cave ou d'étable ; voy. Raynouard, V, 273, et Mistral, soutou. — A. Th.]

SOUBERNE, inondation[1]. — 1572. En ceste annee, il eut une telle ravine d'eau que le peuple appelle *souberne*... qu'elle emplit tous les chais (*Chron. Bordeloise*, p. p. Delpit, I, 171).

SOUDOUVRE, fainéant[2]. — 1561. Meschans et malheureux garçonneux, larrons, brigans, *soudouvrez*, et toutes manieres de gens desbauchez (Paradin, *Hist. de notre temps*, 266).

SOUDRE. — XVIe s.

Et si je les rendrai si laides et si *sourdres*
Qu'on les fuira partout comme mortelles foudres.

Guy de Tours, *Paradis d'amour*, p. p. Blanchemain, II, 27.

SOUET[3]. — XVIe s. Gonwald, puissant en *souet*, en forest de *souetz* (Bonivard, *Advis et devis des langues*, 32, édit. 1549).

SOUHAITURE[4]. — XVe s. Une *souhaiture* et demye de prez (De Chambure, *Glossaire du Morvan*, 543).

SOULCICLE, oiseau[5]. — XVIe s. Chardonnerets, rougegorges, *soulcicles*, faulverettes (*Nouv. Fabrique*, 116, Bibl. elz.).

SOURIER. — 1371. Pour arreer les grailles pour fere la dicte chambre et mettre .III. *souriers* en .III. des fenestres de la dicte chambre (Joubert, *Comptes de Macé Darne*, 47).

SOURLEE. — 1367. La halle au cuir et celle aux *sourlees*. — La halle aux *sourlees* (Bonnin, *Cart. de Louviers*, t. II, 1re partie, 105 et 109).

SOUSPONTIEAU. — 1408. Le sueil d'amont l'eaue garny d'un *soubzpontieau* (Fagniez, *Études sur l'industrie à Paris au XIIIe et au XIVe s.*, 157).

---

1. Ce mot est encore en usage dans la Saintonge. [Cf. Körting, no 9267, etc. — A. Th.]

2. Ce mot de formation populaire équivaut sans doute à « soûl d'ouvrer ».

3. [Cf. *Bibl. de l'Éc. des Chartes*, 2e série, V, 351, où on lit, d'après le ms. de l'auteur, « *ou* forest » et non « *en* forest ». *Souet* n'est qu'une graphie plus phonétique de *souhait*. — A. Th.]

4. [Graphie fantaisiste de *soiture* < sectura; voy. Godefroy, s. v. — A. Th.]

5. [C'est soit le pouillot colybie, comme le croit Godefroy (art. SOLSIE), soit le roitelet huppé (Rolland, *Faune pop.*, II, 301). — A. Th.]

Souspresture[1].— 1340. De Robert des Mareiz, pour l'eritage que il vendi a Estienne de la Mare, auquel il a *souspresture* de .III. perches, XXX s. — De Rogier Hasart, pour *souspresture*, ou il fist porees comme fermier, XXV s. — Autres amendes des *souspresture*s de la dite forest (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 243 et 244).

Souvendier, sorte de plante[2].— 1514. Decoction de maulves, bettes, ramberges, *souvendier*, aniz et fenugrec (J. Cœurot, *Entretenement de vie*, 40 r°).

Sovandier, souvendier. — 1380. Et y ot .XLVI. pains blans bien penegiez... et .LI. pains de *sovandier* penegié et cuit souffisamment (Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 723). — 1478. Cinq cent septante neuf douzaines neuf pains *souvendiers* (*Ibid.*, II, 560).

Sparlin, émerillon. — XVe s. Le dixieme et derrain faulcon noble est l'emerillon ou *sparlin* (*Traité de fauconnerie*, p. p. Martin-Dairvault, 56).

Stavre[3]. — XIVe s. Quant le flos de la mer vient, l'esgue est si grande que on ne la pourroit passer, mais quant il s'en retourne, la riviere devient si *stavre* et plate qu'on y passe bien aise (J. Le Bel, *Chron.*, p. p. Polain, II, 82).

Sterse[4]. — 1559. Je donne au dit sieur vicomte troys flascons couverts de cuyr et une paire de *sterses* accoustrés de cuyr doré (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 229).

Storgine. — XVIe s. Elle (cette eau) vault contre *storgine* et impectigine (*Des eaux artificielles*, à la suite du *Proprietaire des choses*, édit. 1522).

Strambon[5]. — Il (le baume) a grand vertu contre *strambons*, vespes et aultres semblables (*De l'honneste Volupté*, 83 v°, édit. 1584).

---

1. [Variante intéressante au point de vue morphologique de *souspresure* « fraude ». — A. Th.]

2. [Donné par Cotgrave comme signifiant « chicorée »; a passé de là dans Oudin et Duez. Il est probable que l'art. SONNENDIER de Godefroy repose sur une fausse lecture pour *souvendier*. — A. Th.]

3. [L'édition récente de MM. Viard et Déprez donne *stadre* (t. II, p. 96). — P. M.]

4. L'éditeur dit en note qu'on peut aussi bien lire *esterse*. [Il semble bien qu'il s'agisse d'étriers. — A. Th.]

5. [La première édition de cette traduction de l'opuscule de Platina par Desdier Cristol (1505) porte, au fol. 35, *strabrons* (lire *scrabrons*); il s'agit de frelons; dans le texte de Platina il y a : « crabrones, vespas et similia ». — A. Th.]

SUAGE. — XVIe s. Pour faire voile des ports de la Corogna... il faut faire voile des vents d'aval et *suages*, qui n'ont jamais de suite quatre jours de temps amorable, de sorte qu'avec ses *suages* il est malaisé et presque impossible qu'une armee composee de tant de vaisseaux puisse tenir l'ordre qu'il faut ny arriver a temps (Florimond Remond, *Antichrist*, 162 vo, édit. 1599).

SURAIN [1]. — 1336. Deuz grans caablez, un borsseil, deux espringalez et plusieurs autres *surain* et pouliez (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 142).

SURFAUTÉ. — Cestuy (Néron) estoit tellement *surfauté* de la cacochimie de ces vices, voluptez et imperfections... (Thevet, *Vie des hommes illustres*, 697 vo, édit. 1584).

SURGE, adj. — XVe s.

Qu'on soit honneste,
Gentil, gallant,
Surge et volant
Comme ung allant.

Guill. Alexis, *Œuvres*, p. p. Picot et Piaget, I, 206.

SURMONT. — 1560. Pierres Voysin acheva, oultre mon gré, de mettre les deux pierres de *surmont* qu'il n'avoit peu hier mettre. — Pour assoyer le *surmont* des lucarnes (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 367).

SURON. — Pour avoir reffait et mis a point le grant *suron* de la dite bare des moulins avec ung autre post qui estoit enclavé en la maçonnerie de la dite bare (De Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 379).

SURPLOMBER, ondoyer [2]. — XVIIe s. Le 9 juillet 1643, le dimanche matin ... Dieu nous a donné nostre enfan, lequel jé faict *surplonber*, en atendan le st sacrement de bathéme (L. Guibert, *Livres de raison*, 201).

SURPOIL [3]. — 1564. Apres cela il fault venir aux gages : perles, diamants,

---

1. [Vérification faite sur le manuscrit (Bibl. nat. franç. 25996, no 118), il semble qu'il faille lire *furain* plutôt que *surain* : on pense au terme de marine *funain* « cordage ». — A. Th.]

2. [L. Guibert remarque justement que ce texte français détermine le sens du verbe limousin *soplombar*, qui l'avait embarrassé dans son édition du livre de raison d'Étienne Benoist, p. 86, n. 3 ; cf. *Romania*, XII, 123. Il y a là une curieuse survivance linguistique de la pratique rituelle primitive où le baptême était conféré par immersion. — A. Th.]

3. Ce mot n'a rien de commun pour le sens avec « sourpoil, surpoil » qu'on trouve dans Godefroy. [Il se rattache au contraire assez naturellement

chaisnes d'or, quarquans et *surpoil* et autres riches affiquets (*Chron. Bordeloise*, p. p. Delpit, I, 116).

Susin. — 1381. Les gens du dit archevesque avoient coppé certains *susins* et escharsons estans selon les fossés du chastel de la porte Mars (Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 42 [1]).

Sustine. — 1558. Je baille a Philippe Couppé, pour trois journees de luy et son valet, qu'ilz avaient esté ceans a faire des roez *sustines*, 9 solds. — Du boys pour fere des roes *sustines* (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 311).

Symnete, animal exotique. — 1512. Liepardz, *symnetes*, austrusses et serpens (Thenaud, *Voyage d'Outremer*, p. p. Schefer, 64 [2]).

Tac. — 1546. Sur chacun baril de hareng, de morues en hambour, saulmons, d'huille et de macquereaulx de *tac*, trois deniers tournois (*Cout. de Louviers*, p. p. Bonnin, III, 81).

Tacquiet. — 1459. Vereil, sacquoir, serrure a cliquet et a *tacquiet*, claux latterès, trois cens de coucquemente (H. Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 67).

Taffette [3]. — XVIe s. Pour de la *taffette*, 12 solds (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 827).

Taffeter, v. trans. — XVIe s. Je fys *taffeter* la loge du planistre de Sere (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 827).

Tagleureur [4]. — 1313. Guill[aum]e de Niau, *tagleureur* (*Taille de Paris*, p. p. Buchon, 31).

Taillaire. — 1611. La garniture d'un lit de satin rouge cramoisy, les bords et la *taillaire* de toille d'or fin (*Inv. du château de Pailly*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, V, 319).

Tallee. — 1400. I assonge, VI haubens, I *tallee* (*Bulletin de la Commission des antiquités de la Seine-Inférieure*, VIII, 373).

à l'art. SERPOL 2 de Godefroy auquel il faut aussi joindre l'art. SERPOT, que Godefroy n'a pas su expliquer. — A. Th.]

1. [Renvoi inexact. — A. Th.]

2. [Renvoi inexact. — A. Th.]

3. Pièce de terre cuite qui couronne l'arête du faîte, dit l'éditeur. Il serait intéressant de connaitre l'origine de ce mot.

4. [Faute probable pour *tagleur*, c'est-à-dire *tailleur*. — P. M.]

TALOPE [1]. — XVIIe s.

Le mulot y bâtit ses petites boutiques ;
Il y fait ses greniers, les taupes leur logis
Dont les *talopes* font des monceaux élargis.
Marolles, *Géorgiques*, 76, édit. 1673.

TAN [2]. — XVIe s. On trouve au nid des petites aigles noires des *tans* blancs ou pigargus (Vigenere, *Apollonius Thyaneen*, I, 408, édit. 1611).

TANDEFFLE, ESTANDEFFLE, engin à lancer des pierres [3]. — XIIIe s.

Portent max et flaiaus, *tandeffles* et maint gal.
Conq. de Jérusalem, p. p. Hippeau, 1759.

Estandeffles lor getent les grans caillors (*sic*) pesans.
Ibid., 2006.

TANDEFLER, lancer au moyen d'un engin. — XIIIe s.

La veissiés des lignes [4] maint caillou *tandeflé*.
Conq. de Jérusalem, p. p. Hippeau, 3115.

TANGUE [5]. — XVIe s.

... La Guestiere
Qui faict les bonnes gambades,
La *tangue* et estourdions.
Noëls et vaudevires du ms. Jehan Porée, p. p. Gasté, 53.

---

1. On trouve dans La Curne *talope* « haie », sens qui ne convient pas au passage cité. Il va sans dire que Marolles s'est peu soucié de suivre le texte latin. [Dans les patois de l'Ouest, *talope* ne signifie pas seulement « bouquet d'arbres, haie », mais « excroissance, bosse sur le tronc d'un arbre » (cf. Dottin, Thibault, Montesson, etc.). Marolles semble avoir employé le mot au figuré en l'appliquant à la saillie des taupinées. — A. Th.]

2. Ce nom du pygargue est-il encore usité dans quelque dialecte ou patois? — [Ne faut-il pas lire des *jans blancs* ? On sait que *jean-le-blanc* est le nom vulgaire du *Circaetus gallicus*. — A. Th.]

3. [Variantes difficiles à expliquer de *fondefle* « fronde ». J'ai vérifié la lecture de Hippeau sur le ms. B. N. fr. 1621, fol. 163^d, 165^d et 172^b ; elle est exacte. De *tandeffle* il faut rapprocher la forme *dandeffle* dans le *Mystère de la Passion* d'Arras, p. p. J. M. Richard, v. 20845 ; l'éditeur renvoie justement à un article du *Glossaire picard* de l'abbé Corblet : « DAUDIFLE. Fronde. » — A. Th.]

4. [*Sic* dans le ms. ; mais la correction de *des lignes* en *d'eslingues* me paraît évidente. — A. Th.]

5. Paraît bien être le substantif verbal du verbe *tanguer* conservé comme terme de marine.

TANVIELLE, sorte de vêtement [1]. — 1611. Une *tanvielle* de linomple usé bordée de vert (*Inv. du château de Pailly*, dans *Revue des Sociétés savantes*, 7e série, V, 300).

TAP. — XVIe s. Les eaux d'icelle riviere passant par fonds de terre grasses de pur *tap* ou limon argilleux ne roulent aucun sable (*Us et coust. de la mer*, 416, édit. 1671).

TAPINÉ, TAPINEURE [2]. — XVIe s. Les hommes roux, hypocrites, fardez, malicieux, comme sont volontiers les rousseaux, ressemblent aux viperes *tapinees* de *tapineures* rousses (P. Le Loyer, *Hist. des spectres*, 196, édit. 1605).

TAR, sorte d'animal. — XVIe s. Fouynes, ricques, *tars*, furons, escureux (*Nouv. Fabrique*, 82, Bibl. elz.).

TAREGNE. — 1385. Un estau de *taregne* qui peut valoir par an .XL. d. (Varin, *Arch. admin. de Reims*, III, 659).

TARLAIN, ver qui ronge le bois [3]. — 1557. Le cousson n'est point tant dommageable aux pois, ny le *tarlain* aux poutres, ny la teigne aux accoustremens comme est a l'homme la femme (Jaques de Rochemore, *Le Favori de la court*, 150 vo).

TATEBAUT, sorte de bière. — 1382. Breuvages de goudalles et de *tatebaus*. — Sur cascun tonnelet de *tatebaut* porté ou mené hors de la dicte ville, 2 s. p. (*Arch. du Pas-de-Calais*, H, 1, fol. 293, Inventaire, p. 15).

TATIFFET. — Vers 1420.

Prendez cros, kennes, *tatiffés*
Et plusieurs autres affiquès
Dont les femmes se vont parant.

Myst. de la Passion d'Arras, p. p. J. M. Richard, 18189.

---

1. [Darcel a fait une note sur ce mot qu'il lit *tanoielle*, et qu'il identifie avec *tanaoyot*, mentionné en 1599 dans le testament de Jean de Charmolue : il lui donne le sens de « couvrechef » (loc. laud., p. 294). — A. Th.]

2. [Mots du patois angevin (il faut se rappeler que Le Loyer est né à Huillé, Maine-et-Loire) encore vivants aujourdui. Cf. Dottin, *Gloss. du Bas-Maine*, p. 488 : « *Tapiné*, moucheté, couvert de petites taches (Château-Gontier) ; *tapinures*, petites taches très nombreuses ». — A. Th.]

3. [Cf. l'art. TARLE de Cotgrave, l'ital. *tarlo*, etc. ; c'est le lat. vulg. *tarmulus tiré du lat. class. tarmes, itis. — A. Th.]

TAUPENNE. — 1527. A Henry Hennicot pointre, pour avoir estoffé le hobette au beffroy de fin or ou les menestrels jouent, assavoir pour les faulrains .IIII. heuses et le grand heuse, les .IIII. *taupennes* ou sont assises les armes de Flandre et d'icelle ville (Houdoy, *La Halle échevinale de Lille*, 62).

TAVELLIERE, ver qui ronge le bois [1]. — 1547. Tingnes, *tavellieres* et autres bestions (Jean Martin, *Vitruve*, 85 v°).

TELLINE, coquillage [2]. — 1588. Prens coquilles de *tellines* ou flions de mer (*Secrets d'Alexis Piemontois*, 325).

TENAIRE, TENIER. — XIIe s.

La saiete fendi par dalès le *tenier*,
Li oisel s'en volerent, ne peuc nul arçoier.

Naiss. du Chevalier au Cygne, p. p. Todd, 2156.

La saiete entesa desci al fer por traire,
Mais la corde li fent desci que al *tenaire*.

Ibid., 2133.

TENCHON. — XVIe s. Il faict rouller le train de la presse appuyee sur *tenchons*, jusques au dessoubs de la vis a laquelle est attachée la platine (Loys Le Roy, *Vicissitude des choses*, 42 r°, édit. 1584).

TENDILLE [3]. — XVIe s. Est enjoinct a tous crabiers et autres que quand ils habilleront aucunes ouailles, chevres ou boucs, ils n'ayent a mettre qu'une seule *tendille*, et trois raches au travers (G. de Lurbe, *Statuts de Bordeaux*, 212, édit. 1612).

TEREMABIN. — 1425. *Teremabin*, idem en latin, est une chose doulce resemblant miel graine, appellé autrement miel de rousee (Olivier de La Haye, *Grande Peste*, p. p. Guigue, 232).

TERSIGNÉ. — 1402. A Thiebaut de Berzieux, sept lis. C'est assavoir un *tersignés*, deux autres de deux lez, ung moyen et trois petis (*Inv. des princes d'Orléans-Valois*, p. p. Roman, 188).

TESTUCAL. — 1486. Item deux *testucaulx*, vallent la piece 11 s. 6 d. (Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 406).

THIREAU. — 1597. Ung *thireau* de fil blanc (de Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 375).

---

1. [Le mot est dans Cotgrave, qui l'a évidemment tiré de Jean Martin, et qui le traduit par « wood-fretter ». — A. Th.]

2. [C'est le grec τελλίνη ; cf. Littré, TELLINE. Cotgr. donne *telline* comme languedocien ; en réalité c'est un mot savant. — A. Th.]

3. [Croc à suspendre la viande ; cf. Mistral, TENDIHO. — A. Th.]

Tiassé, tiacé. — xvie s. Et si fut de tous costez couverte (l'arche) et revestue de lames de fin or bruny et *tiacees* de force riche garniture (Jean de Maumont, *Hist. de Zonare*, 82, édit. 1597). — Teintures en graine, de toutes couleurs, bigarrees et *tiassees* a tout haut lustre (*Ibid.*, 679). — Un brave et somptueux habillement de pourpre, *tiassé* et recamé (*Ibid.*, 738).

Tiercerol. — 1382. Item le *tiercerol* de la dite galee, contenant .xxxiiii. fers de coton (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 119). — Item le *tiercerol* de la dite galee, bon et suffisant, contenant .xxii. fers de coton et .i. de canevas (*Ibid.*, 118).

Tiereche, qui sert à transporter de la terre. — 1365. Pour une brouete *tiereche* acatee a Thumas le Gaiant (H. Loriquet, *Arch. hospitalières de Béthune*, 58).

Tierchain, tirechain [1]. — 1433. Bon fin estain, de bon suffisant *tierchain* (De Beauvillé, *Hist. de Montdidier*, II, 486). — Frommage, craisse, meteil, estain, potin, *tirechain* (*Ibid.*, 455).

Tierseron, terme de construction [2]. — 1518. L'une des attentes des *tierserons* sur la haulteur des retumbees contient dix neuf piedz, et y a six *tierserons* semblables l'un a l'aultre (De Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 101).

Tignet. — xvie s. Du *tignet* arraché d'une genisse noire (Bretonnayau, *Generation de l'homme*, 132 vo, édit. 1583).

Tillasse, coriace [3]. — xvie s. Un peu de ce limon glueux ou de bitumen de Judee, qui est une matiere fort lente et *tillasse* (Marnix de Sainte-Aldegonde, *Différends de la religion*, p. p. Quinet, IV, 204).

Tintarole [4]. — 1556. S'ils estoient poursuivis par les barbares avec leurs grandes huées et *tintaroles*... ils retournoient visage et en tuoient infinis (Saliat, *Hérodote*, VII, 211).

---

1. [Godefroy, vo tiersain, a trois exemples analogues, mais sans définition ; c'est un alliage que Cotgrave explique fort bien sous le nom de plomb *tiercelin*. — A. Th.]

2. [Synonyme de *tierceret*, qui est dans Cotgrave. — A. Th.]

3. Mot encore en usage dans la Flandre française et wallonne, sous la forme *tiliache* « coriace ». Serait-ce un dérivé de *teil* « tilleul » ? [Sans aucun doute. — A. Th.]

4. Ce mot traduit le grec πάταγος, mais d'où vient-il ? [De *tinter*, probablement. — A. Th.]

TIRAL [1]. — 1344. Pour deux *tirans* qui sont en la salle aux souspechonneux, qui poisent .VII. peseez et demie (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 305).

TIREPOIL [2]. — XVIe s. Aucuns font un *tirepoil* du dit tartare, que je n'ose dire, craignant que tu m'estimes menteur (Palissy, *Œuvres*, p. p. A. France, 327). — Tous ces mediums des alchimistes et ces *tirepoils* des faux monnoyeurs n'auroient pas la vogue qu'ils ont maintenant presque par toute l'Europe (Artus Thomas, *Comment. sur la vie d'Apollonius Thyaucen*, I, 16, édit. 1611).

TISONNEUR, TISONIER. — 1313. Milet le *tisonier*. Guillaume le *tisonneur* (*Taille de Paris*, p. p. Buchon, 112).

TOFFEMUSE, sorte de plante. — XVIe s. *Toffemuse*, en latin conferva (Du Pinet, *Pline*, XXVII, 8, en note à la marge, édit. 1608).

TOLIPAN, turban. — XVIe s. Le visage presque tout voilé par le thiare et *tolipan* royal (Jean de Maumont, *Hist. de Zonare*, 705, édit. 1597).

TONLAC. — 1382. Item de neuf clou de *tonlac*, le pesant a .LXXVII. livres (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 112).

TONNE. — XVe-XVIe s. La justice avertie, il fut prins, mis et lié tout nud sus une planche... et puis ly furent les deux jambes rompues, et frappé d'une *tonne* contre le cuer, et ensy morut (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 253).

TONNERE, TONYERE. — 1382. Item de soufflès fournis de manevelles de boiz et de *tonnere* (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 117). — Item de *tonyeres* de fer pour forge (*Ibid.*, 146).

TORESSOT. — XVe s. Deffaictes de la fleur de ris batu et du bouillon, et du *toressot* de violé pour donner couleur au potage (*Viandier de Taillevent*, p. p. Pichon et Vicaire, édit. du XVe s., 58).

TORPPE. — XVIe s. Faire bonnes chandelles loyalles et marchandes, sans mettre ni mixtionner saing, flambans, suif de *torppes* ne autre maulvaise marchandise (Bourgeois, *Métiers de Blois*, 312).

---

1. Il me semble que ce mot a ici un autre sens que celui de « tiroir ».

2. Godefroy cite aussi sans l'expliquer un exemple de ce mot que j'avais rencontré dans Florimond Remond. [Cf. l'art. TIRE-POIL de Cotgrave. — A. Th.]

Touc [1]. — XVIe s. Chacun peut adresser le cours de son *touc*... aux autres prochains et anciens *toucs* (Guenoys, *Conférence des Coustumes*, 543 ro, édit. 1596). — Latrines, *toucs* ou chambres aisées (Le Proust, *Comment. sur les Coustumes du pays Loudunois*, 369, édit. 1612).

Toue. — 1435. Ung grant chandelier de cuivre a six *touez* que l'en dit estre en la façon de Flandre (*Inv. de Pierre Sureau*, p. p. J. Félix, 9. — Item cinq candeliers a deux *toues* et .XII. a pouche (*Ibid.*, 86).

Touee. — 1519. Le chaint de la *touee* de voulte de la dite tour par dehors œuvre contient XXV piez et demy sur le chaint de trois piez. — L'une des branches d'ogive de la dite voulte depuis le lys de dessus les charges jusques a la dite *touee* contient de long dix huit piez sur le chaint de cinq piez (De Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 185).

Touet. — 1394. Pour un cornet d'or ou en a fait deux bandes autour et cinq chesnons, un *touet* tors, une boucle et un mordant (*Inv. des princes d'Orléans-Valois*, p. p. Roman, 114).

Touppebras. — 1382. Item .II. *touppebras* a mast (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 154).

Touppin [2]. — XVe s.

Il est enroué devenu,
Car une pouldre de raisin
L'a tellement en l'ueil feru
Qu'endormy l'a comme un *touppin*.
Ch. d'Orléans, *Poésies*, p. p. d'Héricault, I, 165.

Tourd. — XVIe s. Pour le dit charroy de six *tourds* de rame, cinq solz cinq den. (*Comptes de Diane de Poitiers*, p. p. Chevalier, 220).

Tournelet. — 1566. Dessus ses armes avoit un *tournelet* de pourpre, dessus lequel portoit la bande en escharpe, toute semee de marguerites en broderie (Paradin, *Annales de Bourgogne*, 557).

---

1. Je suppose que ce mot signifie « égout », et est le même que *tou* donné par Godefroy sans explication. [Parfaitement ; on peut ajouter à Godefroy deux exemples tirés des *Comptes du roi René* que l'éditeur, Lecoy de la Marche, avait complètement défigurés et que l'auteur du *Glossaire du Morvan*, E. de Chambure, a restaurés dans son art. TOU. — A. Th.]

2. L'éditeur explique ce mot par « bouchon ». [Le sens ordinaire est « pot » ; cf. Godefroy, TUPIN. Toutefois Godefroy a tort de ne pas suivre les Bénédictins qui attribuent le sens de « toupie, sabot » à l'exemple qu'il leur emprunte et qui ouvre sa liste ; n'est-ce pas ce sens qui convient ici ? Nous disons encore : « dormir comme un sabot. » — A. Th.]

TOURNEVELLE [1]. — XVI-XVIIe s.

Ce corps qui va craquant aussitost qu'on l'estraint...
Il vaut mieux le garder pour le vendredy sainct
Servir de *tournevelle* au deffaut de nos cloches.

Auvray, *Satyres*, 55, édit. 1628.

TOURNIOUR. — 1340. Pour la serreure mise au *tourniour* ou l'en met les haubergeons (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des comptes*, 249).

TOURQUEMAL, DURQUEMAL, sorte de pierre précieuse [2]. — XVe s. Le roy demanda de quel couleur et de quel vertu sont les *tourquemaux*. — *Durquemaulx* sont de deux couleurs (*Sydrac*, édit. 1528, rép. 961).

TOZINE, instrument de musique [3]. — XIIIe s.

Tex est li sons qu'il font des cors,
Des araines et des buisines,
Des estrumens et des *tozines*
Que tote la cités em bruit.

Guillaume de Palerne, 8868, Soc. des anc. textes fr.

TRAGARGANTER, avaler, et TRAGARGANTEUR, avaleur. — Deur de keele jaghen, inslocken, il a *tragarganté* son patrimoine (Mellema, *Dict. françois-flamang*, édit. 1596). — *Tragarganteur* de vin, groot dronkaert (*ibid.*).

TRAN, sous-sol. — XVIe s. Ouvriers qui fouyssoient la terre jusqu'au *tran* pour faire les fondements (L. Guyon, *Diverses leçons*, 543, édit. 1610).

TRANCHEVAS. — Espresgnés vous fritelles entre deux *tranchevas* pour esgouter l'huille (*Viandier de Taillevent*, p. p. Pichon et Vicaire, 42, édit. du XVe s.).

TRANCHULE, sorte de poisson. — 1552. La carabasse, les *tranchules*, les mulets (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 241 r°).

TRANICT [4]. — 1292. Qu'on ne fasse nulz draps *tranictz* par eschenettes pour

---

1. [Synonyme de *tartavelle* ou *tartevelle* « crécelle ». — A. Th.]
2. [Serait-ce la *tourmaline* ? — A. Th.]
3. [Faute pour *troïne*, mot dont l'étymologie sera discutée ci-dessous, p. 460 : le ms. unique de *Guillaume de Palerne* porte *torine* et non *tozine*. — A. Th.]
4. [Peut-être faut-il corriger *tranictz* en *trametz* dans le texte cité, où *eschenettes* doit être lu *eschevettes*. — A. Th.]

marchander en gros ne en detail (Varin, *Arch. admin. de Reims*, I, 2e partie, 1073).

Tranmue, sorte de pierre précieuse. — 1476. Et ou dit couvercel .III. casmahieus avec autres pierres de cassidonne et *tranmues* (*Inv. du connétable de Saint-Paul* dans *Bulletin archéologique*, ann. 1885, p. 39).

Transon. — XVIe s. L'ennemy... dresse ses gabions par mine, par sape, par *transon*, par force (Julian Manceau, *Sermons*, 210, édit. 1617).

Transtulle [1].— 1533. Toutes les puissances sont conspirees en moy pour me faire *transtulle* de toute humaine misere (Fr. Dassy, *Peregrin*, 42 vo).

Transture [2]. — XVIe s. Si Vespasien eust esté comme celuy que nous venons de nommer, et qu'il n'eust eu non plus que luy que quatre arpens de terre en *transture*... (Vigenere, *Vie d'Apollonius Thyaneen*, I, 145, édit. 1611).

Trapper. — XVe-XVIe s. Les ungs (des vignerons) disoient qu'il les faulloit *trapper* (les vignes), et les autres disoient que non ; se on les *trappoit*, elles secheroient ad cause de ce qu'elles estoient en seve et qu'elles avoient getté toutte leur substance (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 182).

Trappoincte [3]. — 1574. Une *trappoincte* de taffetas noir, rompue et bien deciree (*Inv. de Barbe d'Amboise*, p. p. Seyssel-Cressieu, 323).

Trappon. — 1432. Ilz livreront tous les *trappons* qui convendra pour ledit coliz, depuis le semot jusques a la chanlatte (*Reg. des délibérations du conseil de Troyes*, p. p. Roserot, 213).

Traule. — XIIe s. Si nos sommes jai delivret de ceste *traule* iror (*Sermons de S. Bernard*, p. p. Foerster, 121).

Traveau, partie du corps d'un animal de boucherie. — 1577. De l'avys commun a esté faite taxe aux vivres qui ensuyvent, assavoir de chacune livre de panneau de bœuf..., de l'espaulle, le *traveau*, le col, la teste et les costez a seize deniers tournois la livre (Bourgeois, *Métiers de Blois*, 246).

Travoil [4].— XVIe s. Les femmes estoient plus embesognees que vingt à...

---

1. [Adaptation de l'ital. *trastullo* « récréation, jouet » — A. Th.]

2. [Renvoi inexact. — A. Th.]

3. [Mot de même famille que l'ital. *trapunto*, le prov. mod. *trepouncho*, etc. Le sens est très probablement « courtepointe ». — A. Th.]

4. [Mot qui signifie « dévidoir » ; je m'en suis longuement occupé jadis (voy. mes *Essais*, p. 392) ; M. L. Brandin en a reparlé depuis dans ses *Gloses*

calfeutrer leurs *travails*, emmancher leurs sabots, crocheter leurs contrehuis (Noel du Fail, *Baliverneries*, p. p. Guichard, 115). — Il dressa aux quatre cornieres d'un *travail* quatre gros flambeaux composés en belle molaine seche et bien ointe de graisse (Le même, *Contes d'Eutrapel*, 199).

Trebane. — XVIe s. Des liqueurs de centaure, *trebane*, spicaire, c'est a dire lavande romaine (Loys Guyon, *Miroir de la beauté*, II, 390, édit. 1615).

Treboul. — XVIe s. Elle faisoit eaues pour sentir...de jasmin, de *treboul*, d'œillets (Nicolas de Troyes, *Le grand Parangon*, 226, Bibl. elz.).

Trec. — 1482. Troys cens soixante escuz au soulail, vingt neuf florins au *trec* et huit sols quatre deniers en monnoye (A. Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 396).

Tresele. — 1396. Item il courra aultres laines de quatorze cens *treseles* tenans deux aulnes demi quartier, les cordeaux frans (*Coustumier de Dieppe*, p. p. Coppingér, 49).

Treste.— 1520. Il a convenu espoisser cartement de maçonnerie derriere les deux huis du bas de la tour tirant vers le *treste* de peur que l'eaue n'entrast en icelle tour (De Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 193).— Le pavement de dessus la getee pres le dit pont et *treste* d'icelle tour (*Ibid.*, 189).

Triballeur [1]. — 1557. N'entreprendront les dictz routisseurs et *triballeurs* et aultres vendeurs de gibier fournir les bancquets (Bourgeois, *Métiers de Blois*, 345). — Les dictz *triballeux*, routisseurs ou aultres ne pourront faire ou faire faire en leurs maisons patisserie pour vendre (*Ibid.*).

Trie [2]. — On ne peut faire de nouveau colombier, ne *trie*, ne volliere (Guenoys, *Conference des coustumes*, 98 ro, édit. 1596).

Trier, chanter, en parlant du rossignol. — XIIIe s.

> En la chambre roial, ou le rossignol *trie* [3],
> La coucheron[t] Doon entre les bras s'amie.
>
> *Doon de Mayence*, 10504, Anc. Poètes.

---

françaises de Gerschon de Metz, p. 40 ; il y aurait encore à dire, mais ce n'est pas ici le lieu. — A. Th.]

1. A Rouen on appelait *triballier* celui qui tenait un débit de boissons où l'on buvait debout. Je ne crois pas que *triballeur* en soit le synonyme.

2. [Faute d'impression pour *fuie*, mot bien connu. — A. Th.]

3. [Peut-être faut-il lire *crie* pour *trie*. — P. M.]

TRIFERE [1]. — 1514. Dix dragmes de *trifere* sarracenic (Jeh. Cœurot, *Entretenement de vie*, 46 v°).

TRILLE, sorte d'étoffe [2]. — 1561. 3 aulnes de *trille* pour 18 solz 6 deniers, dont y en a deux aulnes pour Olive (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 111).

TRIMPHE. — 1519. L'entrepié, pillers et *trimphes* estans sur la dite petite porte vers la mer (De Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 186).

TRIPPAL. — 1286. A Addam le pastichier pour *trippaux* (Abel Lefranc, *Hist. de la ville de Noyon*, 232).

TROCQUE [3]. — 1555. Il a esté acordé que pour icelle destruction esviter et faire la reparacion de la dicte forest, la moyctié d'icelle en une ou deux *trocques* sera close et interdicte aux dictz coustumiers et a leurs bestes (Bonnin, *Cart. de Louviers*, III, 66).

TROLISSE [4]. — 1553. Une coette de grand lict de toille *trolisse* d'Almagne. — Une autre coette de couchette dont la souille est aussi de toille *trolisse* (A. Joubert, *Hist. de la baronnie de Craon*, 487).

TROTERIE. — XVe s. Que nul ne pourra fouler a la *troterie* a paine de 10 s. d'amende (*Statuts des foulons de drap*, dans Fagniez, *Etudes sur l'industrie à Paris, au XIIIe et au XIVe s.*, 338).

TRUFFERIE. — XIVe s. Harens sors, caqués, en groe, en *trufferie*, harens de saffare, harens pouldrés (*Coustumier de Dieppe*, p. p. Coppinger, introd. p. LXV).

TRUMEL. — XIIIe s.

> Les murs furent tous fes de fin marbre a chisel ;
> La mer bat a la roche tout entour li *trumel*.
>
> *Gaufrey*, 9066, Anc. Poètes.

---

1. [Sorte d'antidote, en latin du moyen âge trifera, du grec τρυφερά : cf. l'*Antidotaire Nicolas*, p. p. le Dr P. Dorveaux, p. 95, art. TRIFE. — A. Th.]

2. [Même mot que *treillis*, au sens de « toile » ; il faut probablement lire *trillé*; cf. ci-dessous l'art. *trolisse*. — A. Th.]

3. [Forme normande de *troche* ; l'exemple est intéressant pour la sémantique. — A. Th.]

4. [Pour *trelisse*, forme fém. de l'adj. *treslis*, conservé dans le subst. actuel *treillis* ; cf. ci-dessus l'art. TRILLE. — A. Th.]

TRUSSON. — XIVe-XVe s. Dont naissent plusieurs envies, dissensions, *trussons*, scandalles (Oresme, dans Meunier, *Essai sur Oresme*, 78). — Les pays ça bas estoient si plains de mauvaise garconnaille et de mauvaise *trusson* que tout estoit perdu et gasté (Chastellain, *Chron.* p. p. Kervyn, V, 422).

TUFFIERE. — XVIe s. Si aucun garnist *truffiere* a colet, qu'il n'y aie fer entre l'entree et colet, et pour fautes qui se pourront trouver en la dicte *tuffiere*, payeront soixante sols d'amande (G. de Lurbe, *Statuts de la ville de Bordeaux*, 246, édit. 1612).

TURBE, sorte de manteau [1]. — XIVe s. Et usoit d'un mantel rude qui est appellé *turbe*, et estoit en tres grant desert entre la mer et les palus (J. de Vignai, *Mir. hist.*, XV, 19, édit. 1531).

TURGELLE, sorte de plante. — XIVe s. Si comme camomille, mente, rose, *turgelle* et leurs semblables (J. Corbechon, *Propr. des choses*, VII, 10, édit. 1522).

TURGON [2]. — 1552. La laictue, l'arroce, le *turgon*, la bete et la maulve (J. Massé, *L'Œuvre de Galien des choses nutritives*, 165 vo).

TYRELOUET, sorte de jeu [3]. — 1560. L'on en fait (de ce bois) chaires, escriptoires de cabinetz, lietes, tabliers, eschequiers, jeux de trou-madame, de *tyrelouet*, billars (J. Poldo d'Albenas, *Antiquitez de Nismes*, 61).

UILLE, HUILLE, UILLET, sorte de fourrure. — 1328. Fourrures d'*uilles* de ouvrage de Paris (J. M. Richard, *La comtesse Mahaut*, 194). — Une fourrure d'*huilles* (*Ibid.*). — Pour une fourrure *duillet* (lire *d'uillet*) pour une robe (*Ibid.*, 192). — Deux fourrures *duillet* (lire *d'uillet*) et un chapeau de trois tires (*Ibid.*).

UMBLETTE, UMBELLETTE, sorte de plante [4]. — 1613. Pour esventer le, cordes faut prendre eau de fontaine, du genet vert qui ayt le pied rouge l'*umblette*, du marochemin, de la rhue (Loys Gruau, *Nouv. Invention de chasse*, p. p. Martin-Dairvault, 70). — Prenez de l'espurge, du nerprun et de l'*umbellette* (*Ibid.*, 71).

---

1. [Même leçon dans le ms. B. N. franç. 315, fol. 365b. — A. Th.]
2. [Traduit le grec βλίτον « poirée ». — A. Th.]
3. [Peut-être le bilboquet, dit en prov. mod. *tirolanço*, *tirlancet*, etc. — A. Th.]
4. [Euphorbia helioscopia L, dite vulgairement *omblette* (Duchesne, *Répert. des plantes utiles*, p. 302). — A. Th.]

Unclé [1]. — 1305. Baston de mellier, *unclei* d'argent (Dehaisnes, *Doc. conc. l'histoire de l'art dans la Flandre*, 181).

Urdure, eurdure, hurdehure [2]. — 1364. Six bichoz de soille, l'*urdure* d'une piece de toille, contennent 10 brassez (B. Prost, *Inv. mobiliers*, I, 30). — Le *hurdehure* de 8 aunes de toille (*Ibid.*, I, 83). — 1370. Une couroie, une bourse, l'*eurdure* de 5 aunes de toille (*Ibid.*, I, 213).

Vacheron, vesceron. — xvi^e s. Le fourment n'est que faulture. Il y a plus de deux parts de *vacheron* et d'ivraye (*Journal du sire de Gouberville*, p.p. Tollemer, 807).

Vaghe. — 1370. Pour mettre *vaghe* et agrappes de fier au dit pupitre (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 502).

Vagnon [3]. — xvie s. Il y a encore d'autres prunes a Reims nommees *vagnons* qu'on mange coustumierement devant qu'estre meures (Framboisière, *Le Gouvernement*, 93).

Vandre, sorte de fourrure. — 1387. Le cent d'agneaulx, le cent de *vandres* 4 d. (Fréville, *Commerce maritime de Rouen*, II, 170). — Le cent de *vandres* d'Espaigne, 4 d. (*Ibid.*, 152).

Vannequin [4]. — 1331. A Thierry le pondelmaker, pour faire un chevalier de cuivre et .i. pipe de cuevre et .i. *vannequin* (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art. dans la Flandre*, 288).

Vape, du latin vapidus [5]. — xiie s.

Dist le paien : « Moult sembles voin et *vape* ».

Aliscans, 6345, Anc. Poètes.

Vardenette, sorte d'engin de pêche [6]. — xive s. Le fillé qui doibt servir

---

1. [Faute de lecture probable pour *virelei* « garni d'une virole » ; voy. Godefroy viroler. — A. Th.]

2. [Synonyme de *ourdissure*, anc. franç. *ordisseure* ; voy. Godefroy et Cotgrave. — A. Th.]

3. [Semble se rattacher à *davoine*, nom de prune dont il a été question ici même, *Romania*, XXX, 401, et XXXI, 452. — A. Th.]

4. [Mot calqué sur le flamand et qui signifie proprement « petit drapeau », comme le remarque l'éditeur. — A. Th.]

5. [Sur la forme wallonne *vape*, voir *Zeitschr. für rom. Philol.*, XV, 502; Godefroy a quelques exemples à l'art. gape. — A. Th.]

6. [Cf. Littré, warnette. — A. Th.]

a la dite ferme doibt estre de la grandeur et façon d'une *vardenette* servante a pescher petis harens (*Arch. de la Seine-Inf.*, G 881).

VARON, éphélide lentiforme [1]. — 1605. Elle (l'eau du suc des limons) efface toutes les taches, tous *varons* et autres macules (Mizauld, *Jardin medicinal*, 173). — 1607. Le vin qu'on tire des fraises efface les *varons* ou bourgeons du visage (Le même, *Maison champestre*, 629).— 1616. Les bulbes appliquez seuls ou avec un moyeu d'œuf effacent les meurtrissures et les *varons*, ou gros bourgeons rougenoirs qui defforment le visage (Jan du Val, *Le Tresor particulier*, 388).

VARRE. — 1476. Pour un brochet, deux perches, trois merlans, et en eschaudez, pour huit *varres* (J. Depoin, *Livre de raison de l'abbaye de Saint-Martin de Pontoise*, 114). — Pour un chevreau, pour vin, fourmaige, pour 7 potz de terre, en œufz, en burre frais et en *varres*, en poree (*Ibid.*, 114).

VASE. — 1382. De bois de hestre nommés *vases* pour tirer les dites galees en terre, et sont pourries (Bréard, *Comptes du Clos des galées de Rouen*, 98).

VASIERE. — 1562. J'envoye porter a l'esleu Pynard ung chevreau, ung coupple de vittecoqs et sept *vasieres* (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 130).

VASSELÉ [2]. — 1448. Le bacq de la dite table soit de bon quaesne..., encloz de bonne banque, ouvret a la soubz basse, desoubz *vasselet* et bousselet bien et jolyement ainsi que a table d'autel appartient (*Cartulaire de Flines*, p. p. Hautcœur, 915).

VAZOIS. — Haire de marais sallant, noblement tenu et sans dixme, garnie de *vazois* et autres choses necessaires, est prisee deux sols (*Coutumes du Poitou*, chap. 190).

VEIÉ. — 1430. Deux aguieres de quatre marcs, *veiees* et martelees (*Registre des délibérations du Conseil de Troyes*, p. p. Roserot, 68). — 1433. Six tasses d'argent, *veiees* et martelees (*Ibid.*, 294).

VEILLE, sorte de poisson [3]. — 1529. Sardes, *veilles* et autres bons poissons

---

1. Godefroy, sans l'expliquer, donne un seul exemple de ce mot au sens propre de « lentille ».

2. Godefroy a vu un substantif dans *vasselet*, par erreur évidemment. — [Il faut probablement lire *nasselet* au lieu de *vasselet*. — A. Th.]

3. [La bonne leçon est *vieille*, qui se lit dans l'édit. Schefer, p. 13 : la *vieille* est une variété de labre dont le nom est donné par les dictionnaires complets et les livres spéciaux. — A. Th.]

rouges (Extraits du *Journal* de J. Parmentier, dans Estancelin, *Les Navigateurs Normands*, 244).

VENTAIL. — XIIIe-XIVe s. Et quant il (le pape Gerbert) vit que li anemis l'eut dechut, il ne veult point perdre l'ame; ains vint au *ventail* devant tout le peuple, et congnut, descouvry et confessa droit la toute son oevre (*Chron. de Flandres*, p. p. Kervyn, I, 11).

VENTELETTE. — 1381. Pour une roel servant a la *ventelette* des clocques de la ville (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 582).

VENTINE, coup de vent, tempête. — 1389. Et quant il (le batel) fu carché et mené jusques a Yaueplet, une *ventine* le fist hierter a terre (*Inventaire de Guill. de Lestrange*, 125).

VERDESIN [1]. — 1574. Ung cassignet couvert de satin *verdesin* (*Inv. de Barbe d'Amboise*, p. p. Seyssel-Cressieu, 351).

VERHOULE, VERHOULLE, marée. — 1683. Il faut lever l'ancre sur le coup de la pleine mer ou tant soit peu avant, et entrer d'esbe, d'autant que la *verhoulle*, c'est à dire la marée qui sort de la riviere de Seine, soutient et fait gouverner le navire (Le Cordier, *Instruction des pilotes*, 58, édit. 1761). — XVIIe s. Cette *verhoule* admirable qui est inconnue aux autres ports; *verhoule* qui retient encore son plein lorsque les autres ports de la mesme cote sont a deux tiers de baisse (Godefroy de Nipiville, cité dans les *Morceaux choisis des écrivains havrais* p. p. Le Goffic, 56).

VERIGT, VERRI (vermoulu) pris au fig. dans le second exemple.— 1612. Et seront faicts les vaisseaux a vin... de bois sec, non punais, rouge, *verigt*, ne artusonné (P. Le Prost, *Comment. sur les coustumes du pays Loudunois*, 121).

Les humains sont si meschantz et *verris*.

Colin Bucher, *Poésies*, p. p. Denais, 171.

VERIN. — 1521. Ung autre calice a *verin* benict doré, avoec la platine et louchette tout d'argent (*Inv. de François de Melun*, dans *Soc. des Antiq. de Morinie, Bull. hist.*, VI, 59).

VERIN [2]. — 1578. Les nouveaux plants ès premieres et secondes annees ne rapportent sinon des lambrusces et *verins* (J. de Léry, *Voy. au Brésil*, p. p. Gaffarel, I, 146).

---

1. [Cf. l'ital. *verdizzino*, qu'Antoine Oudin traduit par « vert naissant ». — A. Th.]
2. [Lire *verius* au lieu de *verins*, c'est-à-dire *verjus*. — A. Th.]

VERSELE. — 1533. Messeigneurs consuls... firent dresser une *versele* au Breulh, au plus haut de laquelle mirent les armes du dit seigneur avec le feston autour (Médicis, *Chronique*, p. p. Chassaing, I, 357).

VERTUCHIER, VERTOCHIER, VERTAUCHIER, bondonner [1]. — XIIIe s. *Vertochez... vertuchez* bien le tonel (*Antidotaire Nicolas*, p. p. Dorveaux, 38). — 1320. Pour amener les diz .xx. tonneaux de vin du Crotoi a Hesdin, pour les traire des celiers ou il estoient, pour les *vertanchier* (lire *vertauchier*) et charger et autres frés (J. M. Richard, *Comtesse Mahaut*, 144).

VEUILLIÈRE. — 1517. Et convient emplir toutes les *veuillieres* des dites plateformes de pierre dure, cachee a coup de mail avecques bon mortier (De Merval, *Doc. relatifs à la fondation du Havre*, 33).

VEZIN. — 1508. A maistre Denis Fremievre pour avoir vendu et livré deux paires de *vezins* de bois, IIII lb (*Comptes du château de Gaillon*, p. p. Deville, 278).

VIAINE, sorte d'épice. — XIIIe s.

Le poivre et le comin, l'encens, la tubiane,
Musquelias et basme, citoaus et *viaine*.

Doon de Nanteuil, dans *Romania*, XIII, 16.

VICTRIN [2]. — XVe s.

Tu torfais donc a Rome glorieuse
Quant tu me mets emprès sa nourriture,
Dont a l'excelse et noble floriture
N'est digne nul qui s'y appere au monde
Ne que un *victrin* a perle de claire onde.

Chastellain, *Œuvres*, p. p. Kervyn, VII, 170.

---

1. [Godefroy a un exemple unique de *vertoquer* qui lui vient (avec la définition insuffisante qui l'accompagne) de Carpentier ; ce verbe figure non seulement dans l'*Antidotaire Nicolas*, mais dans le *Viandier* de Taillevent, du Vatican (éd. Pichon et Vicaire, supplément, p. 251). Il est plus intéressant d'en constater la présence, au sens figuré, dans le conte du *Chevalier au barisel* qui fait partie de la *Vie des anciens pères*, ce qu'il m'a été permis de faire grâce à l'article VERROUCHER de Godefroy. Les mss. B. N. fr. 1039, fol. 76b, et fr. 1546, fol. 47d donnent tous les deux *vertouche* et non *verrouche* comme B. N. fr. 2311 et Arsenal 3527, que Godefroy a seuls utilisés ; quant à B. N. fr. 24300, que M. Schultz-Gora a reproduit diplomatiquement (*Zwei altfr. Dichtungen*, p. 122), il a, pour ce passage, un texte tout différent : *ainz a en lui mis si grant touche*. — A. Th.]

2. Ne faudrait-il pas lire *vitrin* « verroterie » ?

VIEILLETTE, ivraie [1]. — XIVe s. La *vieillette* chétive, c'est une herbe nuysante aux blez (J. de Vignai, *Mir. hist.*, VII, 63, édit. 1531).

VIERBOETE. — 1366. Que pour le sauvement des diz marchans, leurs biens et neifs, il soient ordenez encontre les costières de Flandres sur le mer, à Dunkerke, Neufport, Ostende, Blanckenberghe, nouvelles lumières et *vierboetes*, si comme soloient estre en vieux temps (Finot, *Relations commerciales entre la Flandre et l'Espagne*, 338).

VIGOUR, bourreau [2]? — 1362. Estienne le *vigour* de Dijon. — 1365. Maistre Estienne de Dijon, *vigour* (B. Prost, *Inv. mobiliers*, I, 196, note).

VINTAINE [3]. — 1331. Pour une *vintaine* dont l'en osta les pierres de l'eaue prise a Robin le cordier, IIII s. (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, 30).

VIORNE, instrument de musique. — XVIe s.

... Luthz et harpes creuses,
Doulx instrumens et *viornes* joyeuses.

Guill. Michel, *Georgiques de Virgile*, 62 vo, édit. 1540.

VIOTTE. — 1594.

Vive la noble imprimerie
Exempte de melancolie,
De viel chagrin et de riotte !
Aussi ell' n'a que la *viotte*,
Et ses harnois toujours fourbis.

Recueil des plaisants devis récités par les supposts du Seigneur de La Coquille [à Lyon], 102, édit. 1857.

VIRELET. — Que les pastés soient faictz haultz et enlevés, et d'ung *virelet*, et soient bien dorez et mis au four (*Viandier de Taillevent*, p. p. Pichon et Vicaire, 74, édit. du XVe s.).

---

1. [Cf. la leçon du ms. B. N. fr. 316 fol. 290c : « La veillete chetive, c'est une herbe nuisant a la blee. » Bien que *veillete chetive* traduise l'*infelix lolium* de Virgile, le nom de *veillete* désigne ordinairement le colchique. — A. Th.]

2. L'éditeur fait remarquer qu'il est payé le 11 mai 1369, 7 fr. « a maistre Estienne, le carnecier de Dijon, pour justicier 22 larrons ».

3. [Cf. Littré, VINDENNE et VINGTAINE, 2°. — A. Th.]

VIRLUR [1]. — 1364. Doulhes astes de fer, un *virlur* de fer, 1 aiguier, deux trepiers (B. Prost, *Inv. mobiliers*, I, 33).

VISEL [2]. — XIIIe s.

Les os li froisse ausiz com .I. aignel,
Que à ses piés l'abat enz an prael.
L'arme emporterent maufé et Jupiter,
Qui tout roillant alerent le vaucel.
N'a si bon mire, desci à Mirabel,
Qui séust dire quel part fist li *visel*.

Gaydon, 7972, Anc. Poètes.

VODRE [3]. — 1700. Charmes, osiers, charmilles, *vodres*, arbrisseaux forcommuns en Champagne (Liger, *Nouvelle Maison rustique*, II, 518, édit. 1775).

VOENNE. — XIIIe s. De fil en *voenne* venant en quarete, VIII d. (Beauretpaire, *Vicomté de l'eau de Rouen*, 302).

VOIFEME [4]. — XIVe s. Ainsi comme les *voifemes* des jours et des nuyctz renouvellent les animaulx, aussi les quatre temps de l'an muent l'espace de tout le monde (J. de Vignai, *Mir. hist.*, XXVII, 65, édit. 1531).

VOLACRE. — 1782. Deux paires de souliers de *volacre* (Babeau, *Vie rurale*, 61).

VOLERIE. — 1371. La moitié d'une *volerie* d'une granche, assise en la rue d'Amont (B. Prost, *Inv. mobiliers*, I, 234).

VOMUONER [5]. — XVIe s.

Merion vaillant
Le touche dans le bras comme un Mars l'assaillant.
Il luy fit cheoir des mains la salade crestee
Qui tombant *vomuona* sur la place gastee.

Jamyn, *Iliade*, liv. XIII, édit. 1595, p. 206.

---

1. [Probablement « tournebroche ». — A. Th.]

2. La variante *musel* n'éclaircit guère ce passage.

3. [Nom que porte en Champagne le marsaus ou Salix caprea L; on a rappelé ici même que Diderot s'est servi de la forme *vorde*; voy. *Romania* XXXIV, 173. — A. Th.]

4. [Leçon corrompue; cf. B. N. fr. 314, fol. 133a : « Et tout ainsi comme le *voisiné* et le change des nuis et des jours, etc. » *Voisiné* « voisinage » est dans Godefroy et continue à vivre dans les patois. — A. Th.]

5. Retentir, résonner; traduit le grec βόμβησε (*Iliade*, XIII, 530). — [Même texte dans l'édit. de 1589, la plus ancienne que possède la Bibl. Nat.,

VORSCOT. — 1279. Et tout *vorscot* de pain vendre est defendus (*Mémoires des antiquaires de Morinie*, XVII, 62 ; aussi dans Giry, *Hist. de Saint-Omer*, p. 503, art. 9).

VOULENEL [1]. — 1300. Pour .II. *vouleneaus* pour la sambue Madame, XX bl (J.-M. Richard, *La comtesse Mahaut*, 164). — Pour VII quartiers de *voulenel* a reson de .L. s. l'aune (*Ibid.*, 164).

VOURLE. — XIVe s. Si en une pierre est un homme qui flechisse son genou et en sa destre main tienne *vourle* dont il tue un lion .. (J. de Mandeville, *Lapidaire*, p. p. Is. del Sotto, 121). — Si en une pierre il y a deux *vourles*..., cette pierre rend sureté (*Ibid.*, 122).

VRAC. — 1557. J'envoye Collas a Hemevez porter a ma cousine ung maquereau, ung mourneau, et ung gros *vrac* (*Journal du sire de Gouberville*, p. p. Tollemer, 156).

VROUSSEQUIN [2]. — 1367. Cote et surcot de couleur brun tasné, *vroussequin* merlé, le surcot fourré de gros vair (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 173).

VUADIZ. — 1338. Pour une grand pierre plate de *vuadiz*... pour la dite fosse couvrir (L. Delisle, *Actes normands de la Chambre des Comptes*, 180).

VUAGUES, houseaux [3]. — XIVe s. Le berger doit avoir *vuagues* de cuyr, des buhos d'ung vieux houseaulx pour la pluye (J. de Brie, *Le bon Berger*, édit. Liseux, 69).

VUIGNERON. — 1605. Trois aultres pieces de bourdon..., quatre autres pieces de *vuigneron* (De Beauvillé, *Doc. inédits sur la Picardie*, IV, 398).

VYORBE [4]. — 1574. Chambre qui est en l'hault de la *vyorbe* dessus la chapelle (*Inv. de Barbe d'Amboise*, p. p. Seyssel-Cressieu, 366).

---

fol. 209 vo : il faut évidemment lire *vomvona* et reconnaître là un de ces verbes imitatifs chers aux membres de la Pléiade. Cf. Mistral, VOUNVOUNA. — A. Th.]

1. [Lisez *vouleuel* et entendez « velours » : cf. l'art. VELVEL de Godefroy où il n'y a pas de forme absolument identique. — A. Th.]

2. Le même sans doute que *broissequin*, qui est dans Godefroy.

3. [Cf. Godefroy, WAGE. — A. Th.]

4. [Escalier en vis ; voy. sur l'étymologie de ce mot mes *Nouv. Essais*, p. 283 ; cf. une note complémentaire de M. Désormaux, *Romania*, XXXIV, 113. — A. Th.]

WADEL. — 1382. Une piece de chesne appellee *wadel* contenant XXXV braches (Bréard, *Comptes du clos des galées de Rouen*, 140).

WAGAIGE, action de *waguier* (voy. ce mot). — 1490. Le *wagaige* des dis brais et terre, soyaiges et faucaiges des dictes herbes (Hautcœur, *Cart. de l'église Saint-Pierre de Lille*, I, 1076).

WAGENSCOF, WAGENSCOT. — Certain droit que on appelle *wagenscof*. — Sans devoir ou paiier a my le dit *wagenscot* (Haigneré, *Chartes de Saint-Bertin*, 99).

WAGHIER. — 1490. Nul quel qu'il fut autre que luy... n'y pooit pesquier, fouyr, *waghier*, copper herbes, cruaulx et autres choses (Hautcœur, *Cart. de l'église Saint-Pierre de Lille*, I, 1076). — Les dit Martin Mulier et aultres atout un bacquet entré en icelle eauwe... avoient *waghié* et osté certaine quantité de terre et bray (*Ibid.*, I, 1076).

WAGLOT. — 1718. Sera nécessaire... de coupper toutes choques, *waglots* roseaux, werpins et toutes autres arbroyes donnant empêchement au cours de la rivière (*Texte wallon*, cité dans Godefroy, WERPIN).

WAICHE. — XVe-XVIe s. On temps que les Borguignons passoient par la terre de Metz, ung de leurs compaignons avoit esté trowé a une *waiche*; ils le mirent en la main de justice a Metz..., et il fut brullé entre les deux ponts (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 181).

WARRET. — XIIIe s. Chil qui mainent vin aval le vile doivent avoir a leur carete .I. taisil et un *warret* (Giry, *Histoire de Saint-Omer*, 308).

WAULLER [1], conduire des trains de bois ; *Waullour*, celui qui les conduit. — En celle annee (1428) fuit passé que les *waullours* menroient leurs planches et saipins parmey la Cité, et commençoit le premier *wauller* le XIXe jour de novembre (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 217).

WELNE. — XIVe s. Et ainsi ordonnés passerent par le *welne* de Saint-Omer, et s'en alla le roy logier a une ville qu'on appelle Ausque (*Ystore et Chroniques de Flandre*, p. p. Kervyn, II, 68).

WENDE, WENDELLE [2]. — 1433. Chevaulx chargiés de *wendelle* ou de *wende* doivent chacun .II. d. (De Beauvillé, *Hist. de Montdidier*, II, 466).

---

1. Sous GAULIERE, Godefroy renvoie à un verbe *wauler* qu'on chercherait en vain.

2. [Lire probablement *weude*, *weudelle*, c'est-à-dire *gaude*, plante tinctoriale. — A. Th.]

Woin, sorte de blé. — 1368. A Demoingel le menestrier, 2 sextiers blef *woin*. — 1 moiton de froment, 6 moitons de *woyn* (B. Prost, *Inv. mobiliers*, I, 146).

Wuirure. — 1377. Le chief monseigneur saint Amet auquel fault une croce al ymage saint Amé..., une bandelette d'argent ou doit estre le nom de Sainte Clossend, et .III. *wuirures* du dit chief (Dehaisnes, *Doc. conc. l'hist. de l'art dans la Flandre*, 542).

Xallat, grain de raisin. — xve-xvie s. Le garçon gettit une pierrette aussi grosse qu'une single, moins grosse qu'un *xallat* en jus, tellement l'ataindit dairien l'oreille qu'il la gettit (la fillette) toute morte (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 296).

Xeulle. — Il y avoit ung appelé Geraird Noirel qui estoit banni de Meis pour sa malvaise vie; il se presentit d'être bouriaulx, fut receu et fuit abillié tout de nuef de blanc et de noir et une *xeulle* a long de son bras, car il estoit plus desiré qu'ung loup (Jacomin Husson, *Chron. de Metz*, p. p. Michelant, 241).

Xrispal. — 1542. Une croys d'argent garnie de *xrispal*. — Un petit reliquaire d'argent douré tout rond, en *xrispal*. — Ung coffre de cypres tout peint, la ou respouse ung autre petit coffre, et dedans la saincte espine, dedans un *xrispal* (Fabre, *Trésor de la chapelle des ducs de Savoie*, 147 et 148).

Ysse [1]. — xive s. :

Mort suy par la desloial *ysse*,
Et estranglés par sa malice.

J. Le Fevre, *Lamentations de Matheolus*, p. p. Van Hamel, II, 161.

Que soit tort ou droit, la male *ysse*
Veult que son mary obeisse.

Ibid., III, 161.

Yveré. — xiiie s. :

Et li auquant en sont a la terre enversé
Qui mais n'en leveront si ara *yveré*.

Doon de Maience, 1003, Anc. Poètes.

Yviere. — 1364. Noix et poires..., plain penier de poires *yvieres* (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 53).

---

1. *Yssa* dans le latin de Matheolus, liv. II, 2696.

YVRON. — 1366. Une aichote..., une eschaulbre a rouhier, 2 *yvrons* (Prost, *Inv. mobiliers*, I, 82).

ZERMINE. — 1542. Vingt trois aultres corporaux de toile *zermine* (Fabre, *Trésor de la chapelle des ducs de Savoie*, 155).

ZUCHE [1]. — 1519. En ceste isle naist... succres, melons, concombres, *zuches*, raphanes, oignons (*Voyage d'Ant. Pigaphetta*, p. p. Schefer, 344).

A. DELBOULLE [2].

---

1. [C'est l'ital. *zucca* « citrouille ». — A. Th.]

2. [Dans un dernier article nous donnerons une table alphabétique générale des mots cités, avec renvoi aux notes explicatives qu'a suscitées, soit ici soit ailleurs, le recueil si précieux de notre regretté collaborateur. Nous faisons donc de nouveau appel à la sagacité de nos lecteurs pour que ce dernier article soit aussi nourri que possible. — *Réd.*]

FRAGMENTS DU GRAND LIVRE

D'UN DRAPIER DE LYON

(1320-1323)

L'usage des livres où les commerçants inscrivaient leurs opérations a dû être d'autant plus général au moyen âge que les paiements au comptant étaient plus rares, d'où la nécessité d'une comptabilité tenue régulièrement. Malheureusement il ne nous est parvenu qu'un bien petit nombre de ces livres où nous trouvons des renseignements si précieux sur le caractère des transactions, sur la valeur relative des marchandises et des monnaies, et en général sur l'économie domestique et la vie privée. Et non seulement les anciens livres de commerce sont rares, mais, la plupart du temps, ils nous sont parvenus à l'état de fragments plus ou moins endommagés. C'est que ces documents, de nature essentiellement privée, n'avaient qu'une utilité en quelque sorte actuelle : lorsque toutes les dettes étaient réglées, on les détruisait, et, en tout cas, ils avaient bien peu de chances de survivre à l'établissement où ils avaient été écrits. C'est par suite de circonstances exceptionnelles que les livres des frères Bonis, marchands de Montauban [1], ont trouvé asile dans les archives de Tarn-et-Garonne. Le Livre-journal d'Ugo Teralh, drapier de Forcalquier [2], celui de Joan Saval, drapier de Carcassonne [3] sont réduits à quelques feuillets mutilés que

---

1. Publiés par M. Ed. Forestié; voir *Romania*, XX, 170; XXV, 473.

2. *Notices et extraits des mss.*, XXXVI, 129-170. Cf. *Romania*, XXVIII, 152.

3. *Bulletin hist. et philol. du Comité des travaux historiques*, 1901, pp. 423 et suiv. Voir *Romania*, XXXIV, 625.

nous ont conservés de vieilles reliures. C'est encore au livre d'un marchand drapier qu'ont appartenu les précieux fragments publiés ci-après. J'en dois la communication à M. Georges Guigue, archiviste du Rhône, bien connu par ses publications sur l'histoire de Lyon, dont plusieurs nous ont fourni d'intéressants documents sur la langue du Lyonnais [1]. Ils appartiennent à un fonds, non encore classé, des archives du Rhône. Ils se composent de deux grands feuillets entiers, sauf de nombreuses lacunes, et d'un morceau formant le bas d'un troisième feuillet. Ils sont en papier, et écrits à deux colonnes. Les deux feuillets entiers ont 40 centimètres de hauteur et 31 de largeur; ils sont cotés respectivement XV et XX. Le feuillet XV a 36 lignes par colonne; le feuillet XX n'en a que 31. Quant au fragment il n'en reste, au recto, que 6 lignes pour la première colonne et 5 pour la seconde ; au verso il n'y a que 5 lignes d'écriture sur la seconde colonne [2].

Le livre de ce drapier, dont le nom nous est inconnu, n'était pas proprement un livre-journal : les opérations, dont chacune est datée, ne sont pas en ordre chronologique, mais sont groupées alphabétiquement par noms de débiteurs. Les dates sont comprises entre les années 1320 et 1323. Nous avons donc affaire à une sorte de grand livre, qui ne devait pas dispenser le commerçant de tenir un livre-journal où les opérations étaient inscrites dans l'ordre où elles avaient lieu. C'est peut-être à un livre de ce genre qualifié de *quert* (cahier, carnet) que se réfère le renvoi du § 33 où il est fait mention d'une dette inscrite « el quert, el XXX fol'. » Il y avait encore un autre cahier appelé le « paper vermeil », § 52, 83, où on nous fait savoir qu'une certaine dette a été reportée. Mais il y a aussi des renvois d'un feuillet à l'autre du livre même dont les restes sont publiés ci-après. Ainsi, à la fin du § 56, on nous avertit qu'une dette est reportée plus loin en ce même livre (*say avant en set paper*), au feuillet 24. Au § 59 on se réfère au fol. 147. Au § 60, on nous

1. Ces documents ont été utilisés par M. Philipon dans sa *Phonétique lyonnaise* ; voir *Romania*, XIII, 566-7.

2. Ces feuillets, qui ont été détachés d'une ancienne reliure, sont très endommagés et l'écriture, en beaucoup d'endroits, a disparu. Nous avons établi entre crochets les mots ou lettres qui ont pu être restitués avec probabilité.

renvoie « à la fin de ce papier au fol. 227 » ; d'où l'on peut conclure, 1° que le livre dont il nous est parvenu deux feuillets et le fragment d'un troisième comptait au moins 227 feuillets; 2° que le livre avait été commencé simultanément en deux endroits, car autrement on n'aurait pas pu du fol. 20 renvoyer aux feuillets 147 et 227.

Notre marchand drapier mentionne parfois les reconnaissances de dettes qu'il s'était fait délivrer par ses clients (§ 54), mais, à la différence de ce qui s'observe dans les registres d'Ugo Teralh et de Joan Saval, ces actes ne sont jamais transcrits. Le plus souvent il se contente d'une garantie verbale fournie par une personne de lui connue dont il inscrit le nom (§§ 8, 9, 33, 58, 59).

Ce document est en pur langage lyonnais et par suite offre un certain intérêt linguistique, mais, tant pour la phonétique que pour la morphologie, on n'y remarque aucun fait qui n'ait été relevé dans les mémoires de M. Philipon sur ce sujet (*Romania*, XIII et XXX) [1]. On verra qu'ici, comme en d'autres textes lyonnais du même temps et même postérieurs, la déclinaison à deux cas est assez bien observée. Mais ce qui concerne le lexique est plus intéressant. Il y a beaucoup de termes spéciaux, désignant certaines sortes de draps, que j'ai expliqués de mon mieux dans le vocabulaire qui fait suite à la publication. Beaucoup de ces termes, qui souvent sont ici transcrits sous leur forme française, parce qu'il s'agit de produits importés, se retrouvent en d'autres textes : il n'en est pas moins assez difficile d'en préciser la signification.

Le texte qui suit est publié d'après la transcription très exacte qu'a bien voulu me communiquer M. Guigue. La collation que j'ai faite de cette copie avec le manuscrit ne m'a fourni que d'insignifiantes corrections. Les abréviations sont résolues en italiques. Les lacunes sont marquées par des points ; lorsqu'on a pu proposer une restitution probable, on a mis les lettres ou mots restitués entre [ ].

Paul Meyer.

---

1. La présence d'un *t* non étymologique dans le possessif *sont* (19, 28, 38, etc.) étonne tout d'abord, mais c'est un fait très fréquent en lyonnais ; voir *Romania*, XIII, 565.

Fol. XV, première colonne.

[1] It., deyt Bernerz Barauz c[xix s.] v [1]. per pluzourz echapollons qu'el prit per parties lo veyn[dros d] avant Chalendes M°CCC°XX.

[2] It., deyt mays per iij a. [2] *et* dimy de [3] reya ecartella de Provyms, viiij s. v. l'a., per lo guonel qu'el donet a j. vignoblant qu'el prit sel meymo jor.

[3] It., deyt Bernerz lxx s. v. per iij a. *et* dimy de pers [emcro] de Provyms, xx s. v. l'a., per lo ciricot Johannetan que prit [Ber]nerz lo jos davant la Sant Clayre [4] M° CCC° XX. Soma x lb. xvj s. vj d. v.

[4] It., deyt mays xij s. vj d. v. per dimy a. de quamelim contrafillé de Malines per les manges Agnès ma nyeci, que prit Guiguonez Morethons, lo jos après Setuemo [5] M° CCC° XX. Soma per les parties de ceta colonpna *et* per los xliij agnex qui sont en la colonpna de s[et] follet si de las [6], lxv lb.[ii]ij s.

[5] It., deyt mays Bernerz Barauz, per les parties qui..... sont avacuses (?) sus luy say..... set paper... lb. xvij s. iij, el fullet de xv. Soma.....

[6] Deyt mays Bernerz..... que deyt li si[r]e d'Anjo en set paper ..... avant, el follet de lxvj et de l... ij. Soma.....

[7] It., deyt mays per mosse Guillermo d'en..... d'un de l'una qu'el .....t en set paper s[i de las, el] follet de ..... vj. Soma.....

[8] [It.], deyt mays qu'el m'a repondu de payer..... Johan Bey. . ays ..... qui les me deyt per d..... set paper, el follet de..... Soma.....

[9] It., deyt mays qu'el m'a r[epondu] de p[ayer] Guillermo..... enfermer d'Enay..... de..... d...nz en set paper, el follet de lv. Soma x lb. v.

[10] ..... les parties de cetes..... ne deyt Bernerz Barrauz el f..... en celuy de xv. Soma de..... Soma.....

Fol. 15 recto, seconde colonne.

[11] It., d[eyt mays] Bernerz Barauz xliij agnex que ju ly preytay contanz lo luns davant Chalendes M° CCC° *et* XX.

[12] It., deyt mays xx florins d'or..... qu'el recit contanz sel meymo jor; paya xx florins d'or contanz [lo j]or deuz morz. Soma xliij agnex. R. [7] si de las en la soma (?) de les lxv lb. iiij. s. v.

---

1. Sous viennois.
2. Abréviation d'*auna*, *aunes*.
3. Ici *quam* (pour *quamelin*), mot qui a été biffé.
4. Saint Claire, 1er janvier.
5. En 1321 (n. st.) la Septuagésime tombe le 15 février; donc le jeudi suivant est le 19.
6. Ici auprès.
7. Pour *remua ?*

[13] De czo a paya Bernerz Barauz per les parties qui sont avacues say arerz el follet de xij. Soma per los paymenz vij c. et lij lb. v.

[14] Soma per tot czo que Bernerz Barauz deyt de romanent, conta entre mey et luy de stot [1] czo que li ons devit a l'atro de tot lo teyns passa tro lo jor de quareymentrant lo vyel [2] M° CCC° XX. Soma ccxxviij lb. v.

[15] Paya contanz Bernerz Barauz lo Barauz (*sic*), mos compayn..... vj s. de gros vyeuz a l'o ryont *et* p. xxxij..... qu'el me baylliet comtamz, lo luns après quareymentrant lo vyeyl M° CCC° XX. Soma c lb. v.

[16] It., paya mays li diz Berners, per czo que ju li devym del teyns..... Compangny [3] comenciet tro lo jor de quareymentrant lo vyeyl M° CCC° XX. Soma xxviij lb. xv s. v. d. v. Soma per lo rom[anent]....

[17] ...deyt Bernerz Barauz mos compains (?)..... fest.... quareymentrant lo vyeyl M° CCC°..... Soma iiijxx xviij lb. *et* iiij s. vj d. v.

[18] ..... sire Bernerz Barauz per..... s qu'el b..... lo jor de festa Sant Johan [d]ecolaci [4], en l'ovrour M° CCC° XXI. Soma c lb. v.

Fol. XV verso, 1re colonne.

[19] Bernerz Barauz, mos compaymz, mercerz, de s..... eyt xvj lb. de bons torn. per..... ja pieci emteri de r[e]ya maubré vert de Guam per les r[obes] Est. Guarner y Gu...onet y a Uguonet soz valez, y a Chabert y a Aquaria sont fil, qu'el prit lo veyndros davant Rueysons M° CCC° XXI.

[20] It., deyt mays Bernerz Barauz xvij lb. et xij s. vj d. v. [per] vij a. *et* dim. de quamelin vyolet de Brucella, xlvij s. v... per la roba Agnes manyeci, que prit Bernerz, lo marz de Rueysons M° CCC° XXI.

[21] It., deyt mays vj lb. *et* xvj s. vj d. v. per vj a. *et* dim. de reya de Guam, xxj s. v. l'a., per la roba Estevenet de Meunay.

[22] It., deyt mays xxxj s. v. per la penna del ciricot et del chapiron Estevenet de Meunay.

[23] It., deyt mays sire Bernerz xxxiiij s. parizis bons, los quauz emprom-tiet Umberz Barauz en la feyri de Compigny M° CCC° XXI, les quauz el baylliet a Chabert sont fraro.

---

1. *Destot* pour *de tot* est comparable à *destornay*, § 53, pour *de Tornay*.

2. En latin « carnisprivium vetus », le premier dimanche (quadragésime) du carême, par opposition au « carnisprivium novum », qui est le dimanche de la Quinquagésime. Voir Du Cange, CARNIPRIVIUM.

3. Il faut vraisemblablement restituer avant ce nom les mots *que la feiri de* ; cf. § 23.

4. La décollation de saint Jean-Baptiste, 29 août.

[24] It., deyt mays vj s. de bons torn. *per* j *terz* del reya blanc de que Umberz et vitus (*sic*), quelli [1] fayllit a manges que *prit* U[mb]erz et Li Rochi la veylli de Pentecostes M° CCC° XXI [2].

[25] It., deyt mays x s. v. *per* lo romanent de dim. a. de megrana de Malines *per* les chauces Umbert qu'el prit lo sando après la s. Johan M° CCC° XXI.

[26] It., deyt xij s. vj d. v. *per* lo romanent de dim. a. de megrana de Malines *per* les chauces qu'el donet a Peronyn de Varey, qu'el prit lo marz après la sant Bertholomeu [3] M° CCC° XXI.

[27] It., deyt xj s. vj d. v. *per* dim. a. de vert de boys de Lovaymg *per* les chauces Umbert Baral que prit Umberz lo veyndros après la s. Michiel.

[28] It., deyt mays Bernerz, que Estevenez de Meunay balliet a Chabert Baral sont fil al Landit M° CCC° XXI, xxx *gros* [v]yeuz *et* j agnel d'or.

[29] It., deyt mays Bernerz mos compay... vj lb. *et* xv s. *per* ix a. de biffa malbrea de Provyms, xv s. v. l'a., *per* les robes auz effanz.

[30] It., deyt xlv s. v. *per* iij a. de ta...ne d'embonialle (?), xv s. v. l'a., *per* chauces auz effanz y a seuz de l'ovrour.

[31] It., deyt viij s. v. *per* j *terz* de quamelin de Malines *per* les chauces Agnès ma nieci que prit Bernerz Barauz lo luns après festa S. Denis [4] M° CCC° XXI.

[32] It., deyt x s. v. *per* dim. a. de reya de Gu[am *per*] la mala [c]ota Umbert sont fil. Soma *per* ceta colonpn[a] que [dey]t Berners Barauz lxiiij lb. vij s. viij d. v.

Feuillet XV verso, seconde colonne.

[33] It., deyt mays Bernerz Barauz vj lb. v., les quauz el m'a repondu de payer *per* Bernert Durant, l'ecuer al seygnour d'Amjo qui les devit el quert el xxx fol°, *et* czo fut *per* lo romanent de x a. de biffa tiolea de Provyms qui fut *per* j moyno, et czo repondit Bernerz lo marz de Rueysons M° CCC° XXI.

[34] It., deyt mays sire Bernerz Barauz lvii s. torn. bons *per* iij a. de quamelim nay d'Amyens *per* la mala cota Estevenet de Meunay qui preys la semana davant la Thossanz M° CCC° XX.

[35] It., deyt lvij s. vj d. v. *per* la meytia de vj a. e iij quarz de quamelim de Provyms *per* sa (*sic*) la mala cota Estevenet de Meunay d'ivert, *qui* fut preyza lo sando après festa sant Denys [5] M° CCC° XXI.

---

1. Pour *que li*.
2. En 1321 la Pentecôte tombe le 7 juin.
3. Le 25 août.
4. Le 12 octobre.
5. Le 10 octobre.

[36] [It.], d[eyt] xv s. v. *per* la penna del chapyron Estevenet de M[eu]-nay. Soma xiij lb. iij s. ix d. v.

[37] It., deyt mays [Ber]nerz [xxvi]j s. v. *per* j^a a. de vert jauno d'Uy, xv s. v. l'a., et *per* j^a a. de blanc, xij s. v. l'a., *et per* j *terz* de quamelim de Malines xxvij s. v.[..... q]u'el prit lo jor de festa sant Thomas [1] M° CCC° XXI.

[38] It., deyt xx s. v. bons *per* j^a a. de *pers* emcro de Sanz qu'el donet, qu'el prit lo mercros davant Chalendes [2] M° CCC° XXI.

[39] It., deyt x s. v. *per* dim. a. de cel meymo *pers* desus *qu'el* tramyt a sont procurour a Vyanna.

[40] It., deyt mays viij s. v. *per* dim. a. de quamelim d'Uy *per* les chauces Umb*er*t, qu'el prit lo marz sanz M° CCC° XXI.

[41] It., deyt mays vj lb. xviij s. v. *per* vj a. tant de moré, quant de sorcer de Lovaymg, xxiij s. v. l'a., *per* la roba Estevenet de Meunay qui fu[t p]reyza lo marz davant Rampauz [3] M° CCC° XXI.

[42] It., deyt mays xxxviij s. v. *per* j^a penna de Barbaria de ciricot *et per* la penna del chapiron qui furont preyzes chés Amdreu Noyel *et* chés Marquarer lo pelleterz d'utra Sauna.

[43] It., deyt mays Bernerz xij s. v. *per* dim. a. de quamelim de Malines *per* les chauces Umbert, qu'el *prit* lo *mercros* davant Chalemdes [4] M° CCC° XXI.

[44] It., deyt mays [Berne]rz xij lb..... s.v. per viij a. de quamelin sarpolle de..... Agnes, ma nieci de ça que prit..... davant Rueysons M° CCC° XXII. Soma..... ceta colompna que deyt *Bernerz* Barauz, xxxviij lb. xv s. ix d. v.

Feuillet XX, recto, première colonne.

[45] Bernerz de les Molles, borgeys de Montluel, deyt xvj lb. v. boms *per* una pieci emteri de quamelim de Provyms *per* les robes a soz effanz qu'el prit et fr[ar]e Peros de Montluel, lo sandos *après* la Thossanz [5] M° CCC° XXI.

[46] It., deyt mays vij s. v. *per* dim. a. de blanc *per* ses chauces qu'el prit sel meymo jor. Soma xvj lb. vij s. v.

[47] It., xij lb. v. comtamz li valez sire Bernert de les Molles, qui yté en

---

1. Le 21 décembre.
2. Le 23 décembre.
3. Le 7 avril (le dimanche des Rameaux étant le 12) 1321, si l'année commençait au 25 mars. Si l'année commençait à Pâques ce serait le 30 mars 1322.
4. Le 23 décembre.
5. Le 7 novembre.

sa mayzon verz sant Vimcent, lo sando davant la revelaci sant Esteven [1] M° CCC° XXII. Soma iiij lb. vij s. v.

[48] It., xl s., ij d. menz, paia comtant Peros soz valez, lo veyndros après la meost [2] M° CCC° XXIII. It., xx s. v. paya contanz..... er Peros, la veylli de la Sant Michiel. Soma xxvij s. *et* ij d.

[49] It., deyt mays Bernerz de les Molles xlv s. v. bons per iij a. de cuverta d'Ipra, per lo guonel Matheu sont fil, a rayzon de xv s. v. l'a., que prit frare Peros de Montluel. Soma lxxij s. ij. d. v. Paya xl s. v. contanz Guillermyns [s]oz fiuz, lo luns aprés quareymentrant lo vyeyl M° CCC° et XXIII.

[50] Bozonez li recomdire deyt xvj s. v. per ja a. de quamelim d'Uy que fut per lo fil Bernert de les Molles, *et* fut preys lo jos davant la meost [3] M° CCC° XXIII. Remdu l'auna que nos aven em l'ovrour.

[51] It., deyt mays Bozonez vj s. v. per j terz de bruneta de Sanz, per les chauces si moller qu'illi prit lo marz après la sant Martin [4] M° CCC° XXIII.

[52] It., deyt mays viij s. v. per dim. a. de quamelim de Provyms qu'el donet al chatellan de Montluel, qu'el prit le jor de festa sant Micolas [5] M° CCC° XXIII. Soma xxxvij s. v. Remua sus luy, el paper vermeil, el foillet de xj.

Feuillet XX recto, seconde colonne.

[53] B[erl]yo[s] li amchy d'Azeu deyt x s. vj d. v. per iij quarz de bloy de Stornay qu'el prit lo sando après la sant Amdreu [6] M° CCC° XXI. Paia iiij s. vj d. v. comtanz. Soma vij s. v. Paya vij s. v. comtanz mosse Estevenez de G[e]nas, lendeman de festa Nostra Dama de setembro [7] M° CCC° XXII.

[54] Berlyos Luquez de Pusignya, deyt lxx s. v. bons per lo romanent de iij a. *et* dim. de quamelim maubré de Provyms, xvi s. v. l'a., *et* per lo romanent de iij a. e j terz de biffa malbrea de Provyms, xiiij [s.] v. l'a., a r. [8] a la sant Juliin; primcipauz payare n'et Johannez Gauterz, ecoffers de [Rua M]archeri; de czo aven letra que recit Johanz de Macon lo jos davant Rampauz [9] M° CCC° XXI.

[55] It., deyt xxij d. per l'ecritura [et] per lo sayel de la letra de set dedo. Paya xxxv s. v. comtanz Berlyos Luquez, lo jos après festa Nostra Dama de

---

1. Le 31 juillet.
2. Le 19 août.
3. Le jeudi 11 août.
4. Le 15 novembre.
5. Le 6 décembre.
6. Le 3 décembre.
7. Le 9 septembre.
8. *a rendre*? Cf. 79.
9. Le 9 avril.

se[tem]bro M° CCC° XXII, repeytia *tro* a la sant Michiel [1]. It., x... s. v. paya contant Berlyoz Luquez.

[56] Berliona, li damuysella mosse Emri d'Albon, deyt xv s. v. *per* lo romanent de vj a. *et* dim. de moré de Lovayng *per* sa roba q*u'i*lli prit lo mercros après Paques [2] M° CCC° XXII, li Bocez, codurerz d'ut*ra* Sauna, q*ui* yté avoy j chapellan. L'a paya xiij s. v. comtanz Berlyona, lo sando davant la sant Johan [3] M° CCC° *et* XXII.

Soma xxxij s. ij d. v. que deyt sire Bernerz. Cez dedos et remuas sus B*er*nerz de les Molles s[a]y avant en set paper, el follet de xxiiij.

Feuillet XX verso, première colonne.

[57] Berners Barauz, mos compayms, deyt x s..... vyeuz a l'o ryont p*r*etas comtamz que recit uns *cor*duaners, la veylli de Rampauz M° CCC° XXI [4], p*er* corduam qu'el avit acheta.

[58] It., deyt mays sire Bernerz Barauz xxx s. v., los quauz il m'a repondu payer p*er* Johannetan qui fut filli Joha*n* de [B]onevauz q*ui* yté en la rua de Bonevauz qu'illi me devit [p*er*...] a. de quamelim vyolet de Provyms, a rayzon de xvj s. viiij d. l'a.

[59] It., deyt mays B*er*nerz Barauz viiij lb. v., los quauz el m'a repondu de payer p*er* mosse Guill*er*mo del cont d'un de Lymamz qui les me devit say avant en set paper p*er* dranz el follet de vii^xx^ vij.

[60] It., deyt mays B*er*nerz x lb. vij s. v. p*er* lo dedo qu'el m'a repondu de payer p*er* Vincent Poyhot, sont vignoblant de Sancti Fey, de que li ecriz et avacus sus luy... lo fim de set paper, el follet de xix^x^ vij.

[61] It., deyt mays syres Bernerz vj flurins *et* x gros, los quauz Umberz p*rit* de l'enpleyti del Landit M° CCC° XXII qu'el bayllet a Chabert sont fraro, cuy el fut veyr a Horl[ien]s.

[62] It., deyt mays viiij s. v. bons p*er* dim. a. de chaqua de Loverz p*er* les chauces Umbert Barral, que prit Umberz lo luns ap*rès* la s. B*er*tholomeu M° CCC° XXII [5].

[63] It., deyt xviiij s. v. p*er* j terz d'acolé de Malynes et p*er* j terz de merande de Lovaymg p*er* ij payri de chauces Agnes ma nyeci, que prit Li Rochy, codurerz, lo veymdro après l'oytava de la S. Bertholomeu [6] M° CCC° XXII.

---

1. Le 29 septembre.
2. Le 14 avril.
3. Le 23 juin.
4. Le 11 avril 1321 (si l'année commençait le 25 mars), ou le 3 avril 1322 (si l'année commençait à Pâques).
5. Le 30 août.
6. Le 3 septembre.

[64] It., deyt mays Bernerz viij s. v. *per* dim. a. de quamelim tiollé de Malines, *per* les chauces Umbert, que *prit* Umberz lo veyndros après la sant Michiel [1] M° CCC° XXII.

[65] It., deyt mays sire Bernerz viiij s. v. *per* dim. a. de *vert* de Sanz, *per* ses chauces, que *prit* sire Bernerz, lo sando après la sant Michiel M° CCC°. XXII. Soma *per* les *par*ties de ceta colonpna que deyt Bernerz [2] Barauz xl lb x s. viij d.

Feuillet XX verso, seconde colonne.

[66] It., deyt mays Bernerz Barauz ciiij s. v. bons, *per* vj a. dim. de l..... .....yry de Sanz, xvj s. v. l'a., *per* la roba de la cerour Estevent G[uar]ner de Maysimeu, que prit *Ber*nerz lo luns après la sant Mychyel [3] M° CCC° XXII.

[67] It., deyt mays xlv s. v. *per* iij a. de [cu]*ver*ta [d'Y]pp[r]a *per* la forroura de la clochi Umbert.

[68] It., deyt mays c *et* ij s. v. *per* viij a. *et* dim. de blanc de Sant Denys *per* la roba a una moyni qu'e[l] *prit* lo marz davant la sant Martim [4] M° CCC° XXII.

[69] It., deyt mays *Ber*nerz vij s. v. *per* dim. a. de nay d'Uy, *per* les chauces Umb*ert* qu'el *prit* lo sando après la sant Martim [5] M° CCC° XXII.

[70] It., deyt Bernerz vij s. v. *per* dim. a. de qu[ameli]m *ver*meyllet d'Aubenton, *per* les chauces Umbert sont fil, que prit Umberz Barauz lo sando davant la sant Clayre [6] M° CCC° XXII.

[71] It., deyt mays xj s. iij d. v. *per* dim. a. del reya de... q*u'el* et vitus que li donet [le si]re d'Amjo (?), que prit Umberz Barauz lo jos après la sant Martim [7] M° CCC° XXII.

[72] It., deyt mays *Ber*nerz xlj florim d'or de Floremci preytas q*ue* li portiet comtanz Uguonez, la jos après festa Nostra Dama d'Avenz [8] M° CCC° XXII.

[73] It., deyt mays sire Bernerz x florims d'or que li portiet Uguonez contant, lo jor de festa samti Luci [9] M° CCC° XXII.

---

1. Le 1er octobre.
2. Le 2 octobre.
3. Le 4 octobre.
4. Le 9 novembre.
5. Le 13 novembre.
6. Le 7 août.
7. Le 18 novembre.
8. Le 9 décembre.
9. Le 13 décembre.

[74] It., deyt mays B*er*nerz xiiij s. v. p*er* dim. a. de v*er*t jauno de Malines p*er* les chauces a Umb*er*t sont fil, que prit Umberz lo veymdros davant festa sant Thomas d'Avenz [1] M° CCC° XXII.

[75] It., deyt xl s. v. p*er* ij a. de p*er*s emcro qu'el p*r*it lo jor de festa sant Thomas l'apostro [2].

[76] It., deyt xv s. v. p*er* j t*r*ocel que Estevenez de Meunay amenyet de Par. [3] avoy notra roba, la veylli de Chalendes [4] M° CCC° XXII.

[77] It., deyt mays xiiij s. v. p*er* dim. a. de blanc de Sant Denys *et* p*er* dim. a. de quamelim verdet de Sanz, p*er* ij payri de chauces a luy qu'el prit lo mercros davant Chalendes [5] M° CCC° XXII.

[78] It., deyt mays, sire Bernerz iiij lb. xv s. v. p*er* iij a. j t*er*z de quamelim de Malines p*er* lo ciricot Est. de Meunay [6], *et* p*er* la foroura de sont chapiron. Soma que deyt Bernerz p*er* ceta colonpna lxxviiij lb. xj. s. iij d. v.

Fragment de feuillet; recto, première colonne.

. . . . . .

[79] Montont a vyanneys tot czo que nos li devyn xv[ic] *et* ij lb. x s. v. a r. a la q*ui*mzeyna de Paques; de czo lur ay ju dona let*ra* en la man de Chatellar, lo veymdros davant la sant Vimcent M° CCC° XXII [7]. Soma que monte tot czo que nos li deven a gros vyeuz, soma.....

Même fragment ; verso, première colonne.

. . . . . .

[80] ..... Sanz p*er* la cota Guill*er*metan, a r. a Chalendes, qu'elles dues p*r*itront lo sando après la Thossanz [8] M° CCC° XXIII.

[81] It., deyvont viij s. v. p*er* j terz de sorcille de Brucella, p*er* les chauc*es* Colombetam q*u'i*lli p*r*it lo jos d'avant me-quareyma [9]. Soma xxxv s. vj d. Paya xx s. v. contant. Soma xv s. vj d. v.

[82] It., xv s. vj d. [v.] paya contant Colonbeta lo jos davant festa sant Matheu [10] M° CCC° XXIIII.

---

1. Le 17 décembre.
2. Le 21 décembre.
3. Paris ?
4. Le 24 décembre.
5. Le 22 décembre.
6. A la suite les mots *It.*, *xv s*, biffés.
7. Probablement le 21 janvier 1323.
8. Le 5 novembre.
9. De quelle année ?
10. Le 20 septembre.

Fragment, verso, seconde colonne.

. . . . . .

[83] . . . Brucella [*per*] ses chauces qu'illi *prit* lo marz après festa Notra Dama d'Avenz [1] M° CCC° XXIIII. Soma *per* lo romanen de cetes *par*ties qui sont ci desus, que deyt Colombeta d'Yrignyms c *et* viij s. v., qui sont remua sus le (*sic*) el paper novo vermeyl, el follet de xxiiij.

GLOSSAIRE - INDEX

acolé de Malynes, 63, « drap à raies doubles et rapprochées », Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, table, explication reproduite par Godefroy.

agnel, 28, *agnex* 11, 12, agneaux d'or, monnaie; voir Du Cange, *denarii aurei cum agno*, éd. Didot, IV, 489 *b*.

Agnes, 4, 20, 31, 44.

Ainay, voy. *Enay*.

amchy, 53 ?

Amdreu Noyel, 42.

Amjo, *Anjo*, voir Anjou.

Amyens, voy. *quamelin*.

Anjou, le seigneur d' — (de la famille de Roussillon), 6, 33, 71.

Anjou, cant. de Roussillon, Isère.

Aquaria, 19.

Aubenton, 70, Aisne, arr. de Vervins, voir *quamelin*.

avacus, 60 ; *avacuses*(?), 5 ; *avacues*, 13 ; part. p. masc. sing. suj. et fém. pl. du verbe . . . ?

avoy, 56, 76, avec.

Azeu, 53, Azieu, Isère, com. de Génas, arr. de Vienne.

Barbaria, voir *panna*.

Berliona, 56.

Berlyos *li amchy d'Azeu*, 53.

Berlyos Luquez de Pusignya, 54-5.

Bernert Durant, 33.

Bernerz Barauz, 1-20, 30-1, 36, 44, 56-61, 66-74, 78.

Bernerz de les Molles, 45-6, 49-50.

biffa — *malbrea de Provyms*, 29, 54; — *tiolea de Provyms*, 33. La biffe était une étoffe légère de laine. Celle de Provins était renommée; voir Bourquelot, *Études sur les foires de Champagne*, I, 231.

blanc, 46, — *de Sant Denys*, 68, 77, étoffe blanche, selon Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, table, et Godefroy, qui citent le blanc d'Ypres, le blanc de Bruxelles et celui de Louvain, et considèrent ce mot comme l'équivalent de *blanchet*. Bourquelot (*Et. sur les foires de Champ.*, I, 238) ne définit pas cette étoffe. Mais St. Bormans, *Glossaire technologique du métier des drapiers* (dans le *Bull. de la Soc. liégeoise de littérature wallonne*, IX, 244), explique « blanc drap » par « drap tissé et foulé, mais pas encore teint ».

bloy de Stornay (Tournai), 53, « drap teint en bleu, soit en laine soit en pièce, signifiait autrefois une étoffe

---

1. Le 11 décembre.

d'une couleur quelconque teinte deux fois, la première en laine ou en échevaux, la seconde en pièce, par opposition avec le drap blanc », St. Bormans, *Gloss. technologique*, sous *bleu drap*. Le « bleu d'Abbeville « est cité par Godefroi, au *Complément*. Du *blau* de provenances très diverses est mentionné à maintes reprises dans le Livre-journal de Teralh ; voir à la table.

Bocez, li, 56.

Bonevaus, 58, probablement l'un des deux hameaux qui portent actuellement le nom de Bonneveau, appartenant tous deux à l'arr. de Vienne, l'un dans la com. d'Arzay, l'autre dans celle de Villeneuve de Marc.

Bozonez, 50, 51.

Brucella, voy. *quamelin*, *sorcille*.

bruneta de Sanz, 51, brunette de Sens, drap léger de teinte foncée. Se fabriquait surtout dans les Flandres (Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 237), et aussi en Languedoc (Ugo Teralh).

camelin, voir *quamelin*.

cet, *set*, 5, 6, 7 ; *cez*, 56 ; fém. *ceta*, 4, 32 ; plur. *cetes*, 10, 83, cet, cette, cettes.

Chabert Baral, 19, 23, 28, 61.

Chalendes, 1, 11, 38, 76, 80, Noël.

chapiron, 22, 36, 78, chaperon.

chaqua de Loverz, 62, le même que le prov. *eschacat*, *eschaquat* (Ugo Teralh), échiqueté ; Du Cange, *scacatus* ; Godefroy, eschiqueté.

Chatellar, 79.

ciricot, 3, 22, 42, 78, surcot. Ce mot se trouve, sous la forme *siricot*[1] dans le *Livre de raison d'un bourgeois de Lyon au XIVe siècle*, publié par M. Georges Guigue (Lyon, 1882), p. 30.

clochi, 67, cloche, manteau.

codurerz, 56, 63, couturier ; *cuderer* dans le *Livre de raison d'un bourgeois de Lyon*, p. 27.

Colombeta, 82, 83, nom de femme ; Colonbetam, 81, au cas régime.

Compangny, 16, Compiègne, Oise.

Compigny, 23, Compigny, Yonne, arr. de Sens ? Mais il est ici question d'une foire tenue dans la localité ainsi nommée, et il ne paraît pas qu'il y ait jamais eu à Compigny une foire de quelque importance. Il faut probablement identifier ce lieu avec Compiègne ; voir l'article précédent.

contrafillé, *quamelin* — *de Malines*, 4. Cf. « .j. autre [convertouer] de contrefille (contrefillé?) fourré de connins ». Douët d'Arcq, *Nouv. comptes de l'argenterie*, p. 103.

corduam, 57, cordouan, cuir de Cordoue.

cuverta d'Ipra, 49, 67 ; c'est plutôt une sorte de drap qu'une couverture. On connaît les couvertures de Provins ; voir Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 240.

dedo 55, *dedos* 56 ; *dedi*, 60 ; dette, masc.

dranz, *per* — 59 (et p.-ê. 9 ?) pour *dreit*

---

1. L'édition porte *sicicot* suivi d'un point d'interrogation, mais il faut sûrement lire *siricot*, comme j'ai pu le vérifier sur le fac-simile que nous possédons à l'École des Chartes de la page où se trouve ce mot (n° 229 des héliogravures).

aux, ci-dessus? cf. Puitspelu, DRALA, DRAQUI (et aussi, dans le Nord, *drouchi*, *droula*).

ecartela, *reya* — *de Provyms*, 2. Douët d'Arcq (*Comptes de l'argenterie*, table) cite *escarteleüre*, « division d'une chose quelconque par quartiers », mais on ne voit pas bien comment une étoffe rayée peut être écartelée.

echapollons, 1, coupons; prov. *escapoulou* (Mistral) [1]. Cf. le fr. *escapolin*, « a remnant or parcel of a piece of stuff » (Cotgrave).

ecoffers, 54, cordonnier ou mégissier; Du Cange, ESCOFFERIUS; Godefroy, ESCOHIER; Puitspelu, ESCOFFIER. Cf. A. Thomas, *Mélanges d'étymologie*, p. 69.

ecuer, 33, écuyer.

emboniallе, 30... ?

emcro, *pers* —, 3, 38, 39, 75, probablement une étoffe noire, couleur d'encre. On lit dans les *Comptes des frères Bonis* « per x aunas morat *encre* » (II, 38).

empleyti, 61, emplette, achat de marchandise.

EMRI D'ALBON, 56.

Enay, 9, Ainay, englobé présentement dans l'agglomération lyonnaise.

enfermer, 9, infirmier.

ESTEVENET DE GENAS, 53.

ESTEVENET DE MEUNAY, 21-2, 28, 34-6, 76, 78.

ESTEVENT GUARNER, de Maysimeu, 19, 66.

feyri, 23, foire.

Florencei, Florence, 72.

follet, 4, 6, 7, 8, 9, etc.; *fullet*, 5; feuillet.

foroura, 67, 78, fourrure.

Genas, Isère, arr. de Vienne, 53.

gros vieuz a l'o ryont, 15, 57, gros tournois où l'*o* de *Turonus* est rond, tandis qu'en d'autres gros il est ovale; c'est le *tornes d'argent am o redon* d'Ugo Teralh; voir mon mémoire, p. 12, note 1. *Gros vyeus*, 78.

Guam, Gand, voy. *maubré*, *reya*.

GUIGONEZ MORETHONS, 4.

GUILLERMETAN, 80, nom de femme, cas régime.

GUILLERMO, Mosse — 7, 59.

GUILLERMYNS, 49.

guonel, 2, 49, gonelle, sorte de tunique. Cette forme masculine se rencontre en français et en provençal, quoique plus rare que la forme féminine.

Horliens, 61, Orléans.

Huy, voy. *Uy*.

illi, 51, 56, 58, 81, 83, elle, cas sujet.

Ipra, Ypres, Belgique, voir *cuverta*.

Irigni, voy. *Yrignyms*.

JOHAN BEY..., 8.

JOHAN DE BONEVAUS, 58.

JOHANZ DE MACON, 54.

JOHANNEZ GAUTERZ, 54.

JOHANNETAN, cas rég., fille de Johan de Bonevaus, 3, 58.

jos, 3, 4, etc., jeudi.

Landit, 28, 61, Lendit, foire célèbre qui se tenait à Saint-Denis au mois de juin.

---

1. En anc. prov. on a *escapolon* (*Rev. des soc. sav.*, 6e série, I, 547) et *scapol* (Portal, *Hist. de Cordes*, p. 602).

Louviers, voy. *Loverz*.

Lovayng, Louvain ; voir *moré*, *sorcer*, *vert*.

Loverz, Louviers, voir *chaqua*. Les draps de Louviers étaient déjà célèbres au moyen âge ; voir l'inventaire de Clémence de Hongrie, 1328, dans Douët d'Arcq, *Nouv. comptes de l'argenterie*, p. 94.

luns, 11, 15, 31, 49, lundi.

malbrea, voir *biffa*, *maubré*.

Malines, voir *acolé*, *contrefillé*, *megrana*, *quamelin*, *vert jauno*.

manges, 4, 24, manches.

MARQUARER, 42.

marz, 20, 26, 51, mardi.

MATHEUS, 49, fils de Bernert de les Molles.

maubré vert de Guam, 19, drap marbré, tissu avec des laines de diverses couleurs ; voir Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, table

Maysimeu, 66, Meximieux, Ain, arr. de Trévoux, ou Messimy, cant. de Vaugeray, arr. de Lyon.

megrana de Malines, 25, 26, probablement une étoffe dont la couleur rappelle celle de la grenade.

merande de Lovayng, 63, sorte d'étoffe sur laquelle je n'ai pas d'autre témoignage.

mercros, 43, 78, mercredi.

Meunay, 41, Mionnay, Ain, cant. de Trévoux.

monnaies, voir *agnel*, *gros*, *parisis*.

Montluel, 45, 52, Montluel, Ain, arr. de Trévoux.

moré de Lovayng, 41, 56, probablement l'équivalent des *panni morati* de Du Cange ; étoffe foncée. *Moré*, adj., est enregistré dans Godefroy comme qualificatif de diverses sortes de drap. *Moré* masc. et *morée* fém. sont aussi mentionnés comme noms d'une sorte de drap. C'est à tort que l'éditeur des *Comptes des frères Bonis* (au glossaire) traduit *morat* par « drap moiré. »

moyni, 68, religieuse.

moyno, 33, moine.

nay, — *d'Uy*, 69 ; *quamelim* — *d'Amyens*, 34. « On appelait *drap naïf* celui dont la chaîne et la trame étaient de même qualité » (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, table) ; c'est l'interprétation que donne le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau. Cf. *Romania*, XXX, 401.

o ryont, voy. *gros*.

Orléans, voy. *Horliens*.

ovrour, 18, 30, 50, ouvroir, atelier.

parizis bons, 23, sous parisis.

penna, 22, 36, doublure ; *de Barbaria*, 42.

PERONYN DE VAREY, 26.

PEROS, 48.

PEROS DE MONTLUEL, 49.

pers emcro de Provyms, voir *emcro*.

Provyms, Provins ; voir *biffa*, *ecartela*, *pers*, *quamelim*.

Pusignya, 54, Pusignan, Isère, arr. de Vienne, ou Pusignieu, Isère, arr. de La Tour du Pin.

quamelin, *quamelim*, — *contrafillé de Malines*, 4 ; — *nay d'Amyens*, 34 ; — *vyolet de Brucella*, 20 ; — *de Malines*, 31, 37, 43, 78 ; *tiollé de Malines*, 64 ; *de Provyms*, 35, 45, 52 ; — *vyolet de Provyms*, 58 ; *verdet de Sanz*, 77 ; — *vermeyllet d'Aubenton*, 70 ; — *d'Uy*, 40, 50 ; *sarpollé*, 44. Le camelin était un drap assez

ordinaire qui ne doit pas être confondu avec le *camelot*, étoffe beaucoup plus précieuse et d'origine orientale, quoique cependant certains documents emploient ces deux termes dans le même sens (Bourquelot, *Foires de Champagne*, I, 264). On a supposé que le *camelin* et le *camelot* étaient faits originairement, de poil de chameau ; cette étymologie est abandonnée (voir *Romania*, XXX, 446, et cf. Murray, *New english Dictionary*, CAMLET), On admet que le *camelin* était un drap dans la fabrication duquel il entrait du poil de chèvre (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*, table) ; cf. Bonnardot, gloss. du *Livre des métiers*, et Godefroy. Victor Gay (*Glossaire archéologique*) donne une définition technique du *camelin* et du *camelot*, Douët d'Arcq dit que le camelin devait être un drap brun, mais il mentionne lui-même du camelin blanc, et ici nous avons du camelin viollet [1]. Gay dit que le camelin était uni ou jaspé, mais sans rayures ni dessins.

quareymentrant lo vyeyl, 14-17, 49, le premier dimanche de carême.

quarz, 53, mesure pour les étoffes. Ce doit être le quart de l'aune. Voir Godefroy, au Complément, QUART et QUARTIER.

quert, 33, cahier.

Rampaus, 41, 57, le dimanche des Rameaux.

recomdire, 50, qualification d'un certain Bozonet.

reya blanc, 24 ; *reya ecartella de Provyms*, 2 ; *reya de Guam*, 21, 32 ; — *maubré vert de Guam*, 19. Les draps *rayés* s'opposaient aux draps *plains*. Ceux de Gand étaient célèbres (Douët d'Arcq, *Comptes de l'argenterie*).

ROCHI, LI, — 24, 63.

Rua Marcheri, 54, la rue Mercière, à Lyon.

Rueysons, 19, 20, 33, 44, la fête des Rogations.

Sancti Fey, 60, Sainte-Foy-lez-Lyon, Rhône, cant. de Saint-Genis-Laval, ou Sainte-Foy l'Argentière, cant. de Saint-Laurent-de-Chamousset.

sandos, sando, 25, 35, 45, 47, 56, 59, 80, samedi.

Sant Denys, voy. *blanc*.

Sant Vimcent, 47, quartier de Lyon.

Sanz, Sens (Yonne); voy. *bruneta, quamelin, verdet, vert*.

sarpolle, quamelim — 44. Je ne sais si ce mot est apparenté à *serpol*, « trousseau », enregistré par Godefroy.

Sauna, 42, 56, Saône.

Sens, voir *Sanz*.

setuemo, 4, Septuagésime.

sorcer de Lovaymg, 41. Paraît être de la même famille que le suivant.

sorcille de Brucela, 81, drap couleur de souci ? voir Godefroy, SOLSECLE.

Stornay, Tournai, voir *bloy*.

terz, 24, 31, 37, 51, 54, 78, mesure pour les étoffes ; terme fréquemment employé dans le livre-journal d'Ugo Teralh et dans celui de Joan Saval,

---

1. Le livre de Joan Saval, de Carcassonne, fait mention de camelin blanc, vert et vermeil.

où il désigne très probablement le tiers de la canne (Portal, *Bulletin hist. et phil.*, 1901, p. 427). Ici c'est plutôt le tiers d'une aune; cf. Godefroy, TIERCE.
tiollé, *quamelin* — *de Malines*, 64; *biffa tiolea de Provyms*, 33; Godefroy, *tieulé*, « de couleur de tuile » Il est question, dans les comptes de J. Saval (art. 11) de « *teulat* de Carcassonna ».
Tournai, voir *bloy*.
trocel, 76, ballot de marchandises.

UGUONET, 19, 72-3.
UMBERT BARAL, 23-5, 27, 32, 40, 43, 61-2, 64, 71.
Uy, Huy (Belgique); voy. *nay*, *quamelim*, *vert jaune*.

Varey, *Peronyn de* —.
verdet de Sanz, 77.
vert de boys de Lovaymg, 27.
vert de Sanz, 65.
vert jauno d'Uy, 37; — *de Malines*, 74. Les draps de Malines étaient renommés : *bons draps vermeils a Malines* (*Le dict des pays*, dans Montaiglon, *Rec. de poésies françoises*, V, 109).
veyndros, 1, 19, 27, vendredi.
vignoblant, 2, 60, vigneron. On a, au XVIe siècle, *vignolant*, au même sens, et *vignoler*, cultiver la vigne (Godefroy); *vignoulant* est enregistré par Puitspelu comme un vieux mot lyonnais.
VINCENT POYHOT, 60.
vitus, 24, 71, vêtu ?
Vyanna, 39, Vienne (Isère).
vyanneys, 79, sous viennois.

y, 19, 30, et, avant une voyelle.
Ypres [1], voy. *Ipra*.
Yrignyms, 83, Irigni, Rhône, cant. de Saint-Genis-Laval.

---

1. Les draps d'Ypres étaient importés jusque dans le midi de la France; *Douze comptes consulaires d'Albi*, p. p. Aug. Vidal, I, 59 (nº 794).

FRAGMENT D'UN NOUVEAU MS.

DE LA CHANSON DE ROLAND

(VERSION RIMÉE)

Il s'agit d'un fragment manuscrit de la *Chanson de Roland*, trouvé collé, comme garde, sur le second ais de la reliure d'un incunable de la fin du xve siècle, qui contient la *Regula pastoralis* [1] de Grégoire le Grand. Ce volume est en ma possession depuis le mois d'octobre 1905, et provient d'une bibliothèque particulière de Moulins (Allier). La feuille de parchemin formant garde a été à l'origine pliée de façon à former deux feuillets : on voit encore au milieu les trous par où passaient les fils d'assemblage. Les dimensions de chacun de ces feuillets sont d'environ 155 millimètres pour la hauteur et de 115 pour la largeur [2]. Chaque page contient 27 vers, soit, au total, 108 vers. Le manuscrit dont ce feuillet double est probablement l'unique débris était donc un de ces livres de petit format qu'on a appelés « manuscrits de jongleur ». Il y a une lacune, dont il est possible d'apprécier l'étendue, entre la première et la seconde moitié du fragment, ce qui équivaut à dire que ce feuillet double n'occupait pas le centre d'un cahier. La comparaison avec les autres manuscrits de la version rimée (qui, on le sait, diffèrent notablement les uns des autres), montre qu'il doit manquer entre le dernier vers du premier feuillet et le premier

---

1. L'édition est celle que décrit Hain sous le n° 7981 de son *Repertorium*. Elle sort des presses de Ulrich Zell, qui imprimait à Cologne, entre 1465 et 1495.

2. Les mesures prises sur l'écriture, du premier au dernier vers de chaque page, donnent pour la hauteur 135 millimètres. La largeur varie naturellement selon les vers.

du suivant, onze laisses au moins et quatorze au plus. A supposer que les cahiers du manuscrit aient été formés de quatre feuillets doubles, notre fragment devait être le deuxième feuillet double d'un cahier.

L'écriture, dont on jugera par le fac-similé ci-joint, est de la seconde moitié du XIIIe siècle. Au fol. 2 r°, vers le milieu, une déchirure a entamé les vers 69-72 et 96-8.

Le fragment est assez nettement caractérisé au point de vue de la langue. Il présente les particularités qu'on a depuis longtemps reconnues dans le roman de l'Est, notamment en Lorraine.

Nous devons maintenant déterminer la place de notre fragment par rapport aux trois groupes entre lesquels se répartissent les manuscrits déjà connus de la version rimée : 1° *C* (Châteauroux) et *V* (Venise, VII); 2° *T* (Trinity-College, Cambridge); 3° *P* (Paris), et *L* (Lyon). Voici la concordance de ces manuscrits avec le fragment. Les chiffres sont ceux des tirades de l'édition Fœrster [1].

Laisses du fragment.	*C*	*V*	*P*	*T*	*L*
1	»	»	118	»	75
2	214	206	119	103	76
3	215	208	120	104	77
4	216	210	121	105	78
5	234	229	135	117	89
6	235	230	136	118	90
7	237	232	137	119	91
8	238	233	138	120	92
9	239	234	139	121	93
10	240	235	140	122	94

L'examen de ces divers textes excluant toute parenté du fragment avec le premier groupe (*C* et *V*), il faut s'en tenir à la comparaison avec les groupes 2 et 3.

De l'examen des vers communs à ces deux groupes et au fragment, il semble résulter que ces divers textes proviennent d'une source commune, à travers une série d'intermédiaires

1. *Das altfranz. Rolandslied ; Text von Paris, Cambridge, Lyon.* (*Altfranz. Bibliothek*, t. VII, Heilbronn, 1886).

perdus. Si le plus souvent notre fragment est conforme à *P* et *L*, il n'y a pas de preuve qu'il dérive de *P*, ou que *P* en procède. De même, on ne peut pas dire que *T* et notre fragment soient en rapport immédiat, quoiqu'ils aient des fautes communes.

Il n'y a donc pour le moment aucune modification à apporter aux classifications de MM. Fœrster et Fassbender [1]. Notre fragment peut du moins servir à l'établissement d'un texte critique de la version rimée de *Roland*.

G. Lavergne.

I (Paris, tirade 118, p. 109).

. . . . . .

« Si je m'an fuiz ne doit estre blasmez ; [f. 1 r°]
« Por Deu vos pri que vos ne m'an häez.
« Preu sont vandu, jai mar lo macroirez.
« Je charrai jai se vos ne me tenez. »
5 A icest moz s'asoit li cuens pasmez.
Ro. lo drace que plore de pidé ;
De son bliat ai les panz copez :
Gatier an bande les flanz et les cotez.

II (Paris, tirade 119, p. 109).

« Sire Gatier », ço dit li cuens Ro.,
10 « Bandé vos ai les costez et les flanz.
« Se m'aït Dex, de vos suis (*sic*) molt dolanz,
« Quar prodons estes et chevalier vaillanz.
« Je vos charjai mes chevalier les Franz :
« Randez les moi ; li bosoinz i est granz.
15 — Nes varez mais », ço dit Gatiers li Frans ;

---

1 *Ce vers se retrouve à peu près dans la laisse suivante de P T L.* — 2 *L* vos proi, *PL* blasmez — 3 *P* Chier sui vendus ja m. en douterez, *L manque* — 4 *L manque* — 5 *P* chai Gautiers, *L* se fu G. p. — 6 *P* l'en lieve, *L* Li cuens R. a de pidié plorez — 7 *P* avoit .j. p., *L* a les .ij. p. — *Toute la laisse manque dans T* — 9 *T* li bon — 10 *T manque* — 11 *PL* Si m'ait ; *T manque* — 12 *L* Que p., *T manque* — 13 *P L T* mil, *P L T* vaillans — 14 *T* R. le, *P* li b. en est g., *T* car b. en ai g. — 15 *T* jamès ne les verrez c. d. G. vivant.

1. Fassbender, *Die franz. Rolandshandschriften... Inaug. Dissert.* Bonn, 1887, 38 p.

« Jes ai lasié en trop delerous chanp,
« Lai ou alonmes per lo votre comant.
« De Sarazins nos i trovames tant,
« Une bataille i fis fort et pesant :
20 « Tant i ferimes de noz acerins branz
« Jusque a costez fumes tuit en lor sanc ;
« ... mile an i a mort gisant.
« Mort sont mui home, griés an suis et dolanz.
« Vandu si sont envers les mescrëanz.
25 « De mon habert m'ont deronpu les panz ;
« Plaies an ai es costez et es flanz,
« Li sans an ai de totes parz colanz. »

. . . . . .

III (Paris, tirade 128, p. 111).

I Ro. ai duel, si est matalentis : [1 vo
Tint Dirondar don li ponz est brunis [1].
30 En la grant presse se est maintenant mis :
Cui il atin (*sic*) toz est de la mort fis ;
A petit d'ore an i a vint ocis,
Et G. xv. et l'arcevaque dix.
Adon esc[r]ient Sarazins et pais :
35 « Tant nos ont fait ne doivent estre pris ;
« Tollir nos vuellent d'Espaine lo païs ;

---

16 *P* en tant d., *T* Je les ais l. en ceu d., *L* en si — 17 *P* La ou j'alai, *L* Nos i alames, *T manque* — 18 *P* Tant i trovames Sarras. et Persans, *L* i trovames nos t. — 19 *P* nous vint, *T* nous y vint trop p., *L manque* — 20 *P* o les a., *L* Nos i f. a noz acerez b., *T manque* — 21 *P* Que par costéz en issi li clers s., *L* Li chival furent jusque es costez en s., *T manque* — 22 *P* L .M., *T* .LX. m., *L* .XXI. m. — 23 *PL* mi, *T* les noz dont trop suy d., *L* s'en ay le cuer d. — 24 *PL* se sont, *L* entres l., *T manque* — 25 *P* m'ont rompu toz les p., *T manque* — 26 *P* Et plaiez ai les c., *T* J'en ay plai les c., *L* Si sui plaiez les c. — 27 *L* corans, *T* De toutez pars m'en est chaïst le s., *P manque* — 28 *P* ot d. si fu — 29 *P* fu, *L* li branz est forbis, *T* qui fut molt bien f. — 30 *P* s'est li cuens ademis, *L* est entrez li marchis, *T* fiert sur les Arrabis — 31 *L* bien est, *T manque* — 32 *T* En molt poy d'o. en y a .c. o. — 33 *T* Et G. .vij. — 34 *PL* Paien s'escrient ci avons maus amis, *T* Dient paien cy avon mauvès amis — 35 *L manque*, *T* nous font de mal et ne pevent — 36 *L* Tolu nos ont.

1. Le ms. porte : trumis.

« Mal sont baillié se nos etordent vis.
« Se mort sont K'., li rois de Sain Denis,
« Ne garrirai jusque a la mer des Gris. »
40 Adonques fut li estorz resbadit.
Mont fieremant ont les noz anvaïs ;
De totes part les corrent assalir.

IV (Paris, tirade 121, p. 112).

II Li cuens Ro. ot lo coraige fier.
Et en G. ot mout bon chevalier ;
45 Et l'arcevaques fait formant a prisier.
Felon paein, cui Dex dont enconbrier
.X. m. sont por lor plus enpirier ;
Il ne les osent pas de pres aprichier,
La[n]cent lor lances por lor plus domagier.
50 A icest mot nos ont ocis G.,
Torpins de Rains ont son escu percier,
Son habert firent deronpre et demailier,
De .iiij. espiez li font lo cors percier,
Et desouz lui hont ocis sont destrier.....
.....

V (Paris, tirade 135, p. 125).

.....
55 Mort est li bers ou servise K'lon, (fol. 2)
Es critiens ne farai mais sarmon.

---

37 *P* Mal sons bailli, *L* sui bailliz, *P* se nuls d'euls estort v., *L* s'il en eschapent, *T manque* — 38 *P* Car fel est, *LT manque* — 39 *P* N'i gaririens, *LT manque* — 40 *PL* Adon refu, *T manque* — 41 *LT* o. les .iij. *T* o. Franceys — 42 *PL manque*, *T* Enforcié est et ly hu et ly cris — 43 *P* fu moult hardis et f., *L* ot le cuer gros et f., *T* le corps gent et f. — 44 *P* G. de Hui fu, *L* ot vaillant, *T* En G. eut molt vaillant — 45 *P* fist, *L* refit molt, T refut molt — 46 *T* qui dont Dieu mal e. — 47 *P* .xx.m. descendent por lor cors dammaigier, *T* .m. en descendent pour plus en d., *L* .x. m. descendont per lor pluis d. — 48 *PT* De maintenant nes osent, *L* Mais il ne s'osent plus près d'auz — 49 *PL* dars, *PT* por lor cors — 50 *P* A ceste empointe, *LT* A icest cop., *T* fu occis — 51 *P* font, *T* fait — 52 *P* f. fausser, *L* Et ses h. desroz et desmailliez, *T manque* — 53 *PT* le (*T* son) cors plaier, *L* est en son c. plaiez — 54 *L* desor lui, *LT* ocistrent — 55 *P* iluec, *T* eu service de Charlon, *L a ici une leçon plus développée et toute différente.* — 56 *P* Ne fera mais as c., *T* Ne fera plus as c.

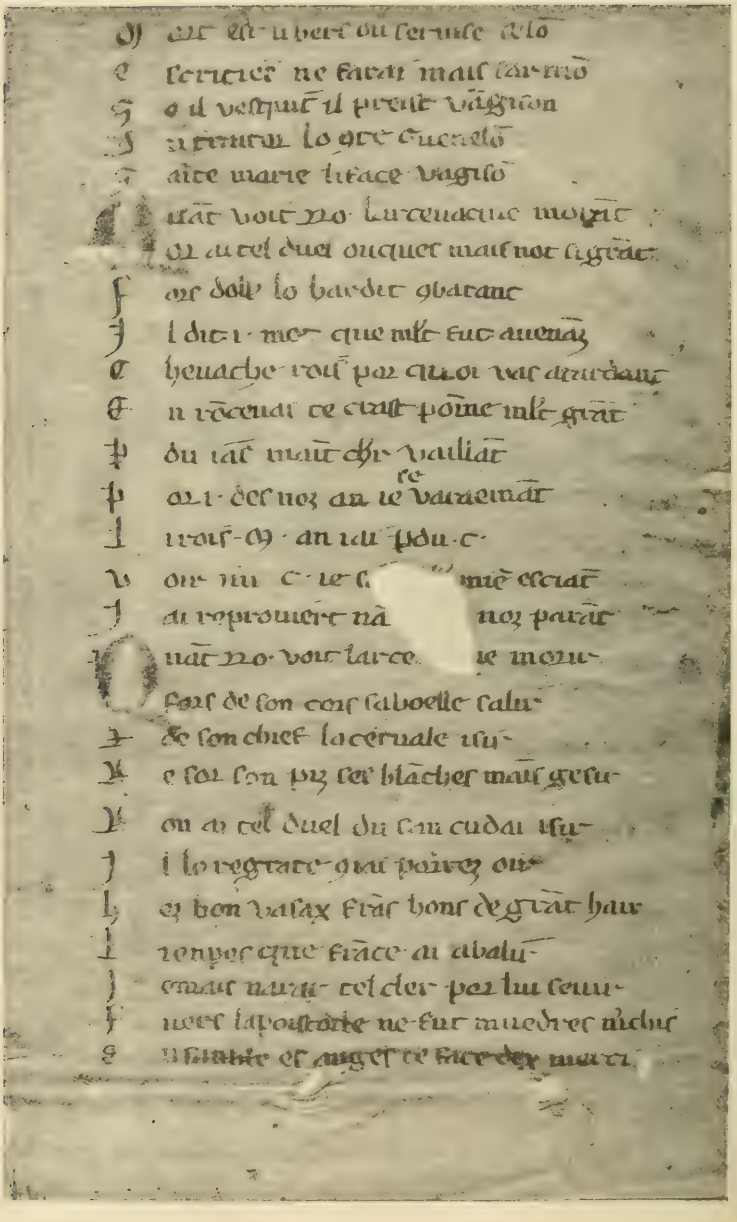

Se il vesquit il preïst vangison
Du traïtor lo conte Guenelon.
Sainte Marie li face va[n]gison !

VI (Paris, tirade 136, p. 126).

60 Quant voit Ro. l'arcevaque morant,
Or ai tel duel onques mais n'ot si grant,
Fors d'Oll'. lo hardit conbatant.
Il dit .j. mot que molt fut avenanz :
« Chevache, rois ; por quoi vas atardant ?
65 « En Roncevas te crast poinne molt grant ;
« Perdu i as maint chevalier vaillant.
« Por .j. des noz (an) je sé varaemant
« Li rois M. an i ai perdu .c.,
« Voir .iiij. c., (je) *selon* mien esciant,
70 « Jai reproviert n'an *avront* noz parant. »

VII (Paris, tirade 137, p. 127).

V Quant Ro. voit l'arce*vaq*ue morir,
Fors de son cors sa boelle salir,
Et de son chief la cervale isir,
Desor son piz ses blanches mains gesir,
75 Don ai tel duel, du san cudai isir.
Il lo regrate con jai porrez oïr :
« Hez ! bon vasax, frans hons de grant haïr,

---

57 *T L* querist, *L* E li requist qu'il pregne — 58 *P* De G. le traïtor felon, *T* De G. ceu mauves f. — 59 *PT* li doinst maleïson, *L* l'en rande guiardon — 60 *T* Roullant regarde par my le prey avant Vit l'arcevesque qui la se va mourant — 61 *P* Lors ot, *T* Donc a, *L* Tel d. en a. — 62 *P* que il parama tant, *T* qui parama tant — 63 *P* Or dit, *L* Se dist, *T* Et dist, *PT* va desirrant, *L* qu'aloit molt desirant — 64 *PT* Chevauchiez, *P* qu'alez vos delaiant, *T* pour quoy demourez tant, *L* vas deleant — 65 *P* avez dammaige g., *L* as dommage si grant, *T manque* — 66 *PT* avez — 67 *PT* Contre .j. des noz, *P* en i a perdu .c., *T* en y a .c. gesant, *L* n'i a mort plus de .c. — 68 *PTL* tant ; *l'ordre des vers 67 et 68 est inverse dans PTL* — 69 *PL* voire .ij. c., *T manque* ; je, *du fragment est à supprimer.* — 70 *L* reprochier n'i avront, *T manque* — 71 *PL* Quant voit R. — 72 *P* Et de son cors, *T* Et hors du, *L* Et fors, *PL* la b., *L* la bele arme — 73 *P* fors la c. — 74 *PL manque* — 75 *T* Dont eut, *P* le sens cuide marrir, *T* le s. cuide partir, *L manque* — 76 *T* Il les r., *L* Il le regarde — 77 *L* E franz honz sire vassauz.

« Li enper[ere]s que France ai a balir
« Jemais n'arai tel cler por lui se[r]vir.
80 « Fuers l'apoistoile ne fut muedres merchis :
« Ensanble es anges te face Dex merci ! »

VIII (Paris, tirade 138, p. 127).

VI *R*o. voit bien sa fins vai aprochant, [2 vo *b*]
Quar la cervale li vai es eaz cheant.
*S*es pers comande ou soing saint Hebrant,
85 *E*t la soe arme a Deu omnipotant.
*P*rist Dirondar et lo bon oliflant.
*D*evers Espaine s'an vai tot .j. pandant
*P*lus que quareas d'arbelaite traant.
*P*or ço lo fait le chevalier vaillant
90 *Q*ue reprovier n'a[n] aüst en avant.
*I*lluques ot .ij. abres haz et granz :
*I*lluc s'arreste ; la mort le vai hastant
*D*esouz .j. pin folu et vardoiant.

IX (Paris, tirade 139, p. 128).

VII Granz est li pins et li arbre sont large,
95 Et .iij. perron i sont en lor estaige.
*L*ai vint .j. Turs de m*erveill*ax coraige
*E*ntre les morz i re... ...iez en l'arbage.
*R*o. esgarde et voit *son* grant domaige :

---

78 *L* Li empereres, *T* Ly emperiere — 79 *T* Jamès tiel clerc n'ara pour le s., *L* n'avra jamais tel cler — 80 *PT* Puis, *T* les apostres, *P* mais tex m., *T* ne vit hom tiel morir, *L manque* — 81 *P* Ensamble o lui, *T* Ouvecquez les angres, *L* Avec les a., *P* vos face Dex seïr, *T* Dieu seoir, *L* Diex florir — 82 *P* sa mors, *T* scet bien, *L* la morz le va astant — 83 *P L* Que sa cervelle, *T* Car son cervel, *PT* li chiet as iex devant, *L* chaissant — 84 *P* au cors saint Abrahant, *T* es mains s. A, *L manque* — 85 *PT* Et la soie, *L* S'arme comande, *PT* le tout puissant, *L* le roi poissant — 87 *TL* en .j. p.— 88 *P* Plus qu'aubaleste, *T* herbaleste, *L* arbareste, *PT* Ne traist quarrel, *L* Ne vait qu., *P* tranchant, *T* volant, *L* gitant — 89 *PTL manque* — 90 *P* n'en aient si parant, *T* Que reproche n'en ait dorenavant, *placé après 86 dans PT*, *L manque* — 91 *P* Iluec desoz .j. aubre et vert g., *L* Illuques sont .ij. arbre, *T manque* — 92 *P* Chaït a paumes, *T* Pasmé chaït, *L* Iluec chaï, *T* le va chassant — 93 *L* Desor, *T* quatre perrons estant; *ce vers est placé après 91 dans PTL* — 94 *L* sont, *PL* li puis, *PL* grant et large, *T* haut et l. — 95 *PT* .iiij. p., *L* .iiij. baron — 96 *P* La jut, *T* Un Sarrasin, *L* de molt tres fier c. — 97 *T* Entre les autrez, *P* fu repos, *T* se fist mort, *L* fu couchiez — 98 *P* l'esgarde, *TL* regarde, *P* que fu de fier coraige, *T* et vit.

Lors ai parlé a lai d'ome savaige
100 « *Par* Mahonmet que... fait osel volaige,
« *J*e vos trairai les grenons du visaige. »
*Ç*ale part vint, molt per fait grant folaige,
*Q*uant per la barbe ai pris Ro. lo saige.
*D*irondart prant, bien ot ou cors la raige.
105 *L*i bers lo voit : duel ai en son coraige.

X (Paris, tirade 140, p. 129).
Ro. senti que cil li traist s'aspée,
Ovrit les *eax* si *dist* rason manbrée :
« Mien esciant n'es pas de ma contrée
. . . . . .

---

99 *P* Li Turs parole a loi d'omme mal saige, *T manque* — 100 *PL* Par Mahomet, *P* qui fait croistre l'erbaige, *L* a cui j'ai fait homage, *T manque* — 101 *L* le grenon, *P* de la barbe, *T manque* — 102 *P* va molt par fist gr. outraige, *L* Si fist molt gr. *T* Roullant se sist apres dist gr. — 103 *PT* Quant, *P* prinst Ro. le tres s. — 104 *PL* trait, *PL* molt ot, *P* el cors, *L* ou cuer, *T manque* — 105 *PL* Ro., *T* Ly duc, *PT* le sent, *L* le fiert — 106 *T* ly tout l'espée — 107 *P* Oevre les iex, *L* Les euz ovri e d.— 108 *P* M. ancient.

MÉLANGES

L'IDENTITÉ DU MÉDECIN ALDEBRANDIN DE SIENNE

Dans son récent mémoire intitulé : *De l'expansion de la langue française en Italie*, lu devant le Congrès international des sciences historiques de Rome en 1903, M. Paul Meyer a parlé avec quelque détail de la « compilation médicale en quatre livres, rédigée en français par un médecin florentin ou siennois appelé Aldebrand ou Hallebrandin [1] », compilation dont près de vingt manuscrits nous sont parvenus [2] et qui a été imprimée à l'époque où l'imprimerie était encore au berceau (vers 1480). Mais sur la personnalité même de l'auteur, il n'a connu aucun document qui permette de faire la critique des renseignements contradictoires que fournissent les prologues des manuscrits. Nous en sommes donc encore aujourdui au point où nous a laissés Littré lorsqu'il a consacré à celui qu'il appelle « Alebrand de Florence » une notice bien sèche et bien superficielle dans le tome XXI de l'*Histoire littéraire de la France*, paru en 1847 : nous ne savons ni le vrai nom ni la vraie patrie du premier médecin qui a osé employer la langue vulgaire, et, ce qui

1. *Atti del Congresso...*, vol. IV (Storia delle letterature), p. 79-80.

2. J'en connais 17, dont quelques-uns m'ont été obligeamment indiqués par M. P. Meyer : Paris, Bibl. Nat., fr. 1288, 2021, 2022, 12323, 14822 ; nouv. acq. fr. 6539. — Paris, Arsenal 2510, 2511, 2814, 2872. — Rome, Vatican, Reg. 1256, 1334, 1451 (fragment). — Londres, British Museum, Sloane 2435, 2806. — Oxford, Bodl. 179. — Ashburnham, Barrois 265 (vendu en 1901). — La compilation a été traduite en italien et l'on en connaît deux versions différentes, l'une par Zucchero Bencivenni, l'autre par un anonyme.

est plus fâcheux encore, nous ignorons quelles circonstances l'amenèrent à choisir le français plutôt que son idiome maternel, que ce fût le siennois ou le florentin.

Un heureux hasard m'a fait rencontrer, voici déjà plusieurs années, un jalon biographique de première importance que je n'hésite pas à rapporter à notre auteur et dont le lecteur appréciera lui-même le caractère. Je l'emprunte à une publication de M. l'abbé Lalore, parue en 1890, le cartulaire de Moutieramey, qui forme le tome VIII de sa très précieuse *Collection des principaux cartulaires du diocèse de Troyes*. Le n° 428 de ce cartulaire est ainsi conçu (page 379) :

« Magister et fratres hospitalis sancti Anthonii Viennensis diocesis » reconnaissent que « magister Aldobrandinus de Senis, physicus, Trecis commorans » leur a légué par testament « domum suam sitam Trecis in vico Sancti Abrahe cum ipsius domus pertinenciis quibuscumque... que sunt sub dominio et justicia religiosorum virorum abbatis et conventus Monasterii Arremarensis, qui, cum domum cum pertinentiis per priorem Sancti Johannis de Castello, utendo jure suo, saisiri fecissent... ». Les Antonins ayant donné « L lib. tur. », l'abbaye de Moutieramey accorde « quod nos domum cum pertinenciis suis sub eorum dominio et justicia tenebimus et possidebimus imperpetuum pacifice, mediantibus .II. sol. tur. quos singulis annis imperpetuum, in festo Beati Remigii in capite octobris, priori Sancti Johannis in signum recognitionis dominii et justicie reddere et solvere tenebimur apud Trecas, promittentes quod a domino papa vel alio quocumque non impetrabimus nec etiam procurabimus quod ibi sit collegium seu construatur oratorium vel capella nisi de speciali mandato et licentia religiosorum Arremarensium et quod non sit de dominio et justicia eorum dicta domus cum pertinenciis... Datum apud Sanctum Anthonium in nostro generali capitulo die sabbati post Ascensionem Domini anno Domini M° CC° LXXX° septimo. » (Original scellé.)

Ainsi, en 1287 ou très peu de temps avant, mourut à Troyes un médecin qui habitait cette ville, qui y possédait une maison située rue Saint-Abraham, et qui légua par testament cette maison aux religieux de Saint-Antoine de Viennois : ce médecin est nommé en latin *Aldobrandinus de Senis*. Comment ne pas l'identifier avec l'auteur de notre compilation, qui est appelé « maistre Halebrandis de Seenne » par le ms. Bibl. nat. fr. 1288, « maistre Halebrandis de Scenne » par le ms. Vatic. Reg. 1334, « maistre Halebrandit de Saenne » par le ms. Bodley 179, « maistre Aldebrandins de Scienne » par le ms.

Sloane 2435 [1], « maistre Aldebrandins de Sciane » par le ms. Arsenal 2510?

Qu'un médecin italien originaire de Sienne soit venu s'établir à Troyes, y ait fait fortune et y soit mort, c'est ce qui ne surprendra aucun érudit au courant des relations de la ville de Troyes, l'un des quatre sièges, et non le moindre, des célèbres foires de Champagne, avec les marchands italiens. Si les archives communales de Troyes étaient bien fournies pour la seconde moitié du XIIIe siècle, il y aurait chance d'y trouver d'autres traces de l'existence de maître Aldebrandin de Sienne; mais il n'en est rien, à ce qu'il semble [2]. En tout cas, son testament a dû être conservé par les religieux de Saint-Antoine de Viennois dont il a été le bienfaiteur; il se retrouvera peut-être un jour ou l'autre [3].

A. Th.

ANC. FRANÇ. *BAUCENT* « BLAIREAU »

Le mot *baucent*, dont la forme primitive est vraisemblablement * *balcenc* [4], est fréquent en ancien français [5]. Il s'applique

---

1. Communication de M. P. Meyer; c'est sans doute par suite d'une erreur typographique que la leçon publiée dans le mémoire auquel j'ai fait allusion porte *Aldobrandins* et *Sienne*.

2. Boutiot, dans son *Histoire de Troyes* (1870), t. I, p. 374, a écrit : « Les fréquentes relations entre l'Italie et Troyes déterminèrent certaines familles originaires d'au delà des Alpes à fixer leur demeure... » Et, après avoir parlé de Colin de Crémone, il ajoute, sans donner de référence : « Parmi les bienfaiteurs de la maison des Antonins on nomme Aldobrandini, médecin, originaire de Gênes et habitant de Troyes. » Évidemment, *Gênes* est dû à une distraction de l'auteur qui a connu d'une manière ou de l'autre l'acte de 1287 analysé par l'abbé Lalore.

3. Mon confrère M. Vernier, archiviste de l'Aube, veut bien m'informer que les archives départementales ne possèdent pas de fonds pour les religieux de Saint-Antoine de Viennois, et que ses recherches pour trouver quelque document sur maître Aldebrandin dans le fonds de Moutieramey n'ont pas donné de résultat.

4. *Romania*, XXIV, 588, note de Gaston Paris.

5. Voir le Dictionnaire de Godefroy et surtout un article de Boehmer (*Rom. Studien*, t. I, p. 260 et s.).

presque exclusivement au cheval dont le poil est tacheté, soit qu'il qualifie le mot *cheval* lui-même (ou un de ses synonymes), soit qu'il qualifie le nom d'une des parties du corps du cheval (côté, tête, pied) : on a pourtant un exemple où *baucent* qualifie le pied du cerf[1]. L'adjectif peut être substantivé sous la forme masculine : dans ce cas, *baucent* est synonyme de *cheval baucent*, et il peut être employé comme nom propre individuel de cheval. La fantaisie d'un trouvère licencieux l'a porté à désigner le membre viril par ce nom propre de *Baucent* : il n'y a qu'à signaler cette fantaisie sans y insister[2]. Il est plus intéressant de rechercher pour quelle raison, dans le *Roman de Renard*, le sanglier est personnifié sous ce même nom de *Baucent*[3].

La livrée du sanglier, rayée de brun sur fauve chez les jeunes, devient noire chez les adultes, puis grise avec l'âge. On pourrait supposer qu'il y a un lien entre la signification originaire du mot latin balteus, que l'on s'accorde aujourdui à mettre à la base de *baucent*, et la livrée du sanglier ou marcassin qui, d'après la *Grande Encyclopédie*, « consiste en raies ou bandes longitudinales alternativement fauve clair et brunes sur un fond mêlé de blanc, de fauve et de brun » ; mais ce serait imprudent, puisque *baucent* qualifie tout spécialement le cheval et que la robe du cheval de nos climats, au moins depuis l'époque historique, ne comporte pas de rayures[4].

Mais il est un autre animal auquel le qualificatif de *baucent* n'a pas été aussi généralement appliqué et qui cependant y a des droits incontestables, c'est le blaireau. On lit dans la

---

1. Cet exemple n'appartient pas, comme le dit Godefroy, au dit *Du prestre qui dist la Passion*, mais à celui qui le suit dans le ms. B. N. fr. 19152.

2. *Le dit des c...*, dans Montaiglon et Raynaud, *Rec. gén. des fabliaux*, II, 137.

3. Voyez les renvois donnés par M. Ernest Martin, *Obs. sur le Roman de Renart*, p. 113.

4. Certains naturalistes supposent que la robe de toutes les espèces tertiaires et quaternaires du genre *Equus* devait être rayée comme celle des zèbres africains : dans ce cas « les pommelures des chevaux domestiques de l'époque actuelle seraient le dernier reste des rayures primitives, qui chez beaucoup de chevaux gris-pommelé ou gris de fer affectent encore l'apparence d'un réseau, plutôt que celle de véritables pommelures circulaires » (*La Grande Encyclopédie*, CHEVAL, article de M. le Dr Trouessart). Loin de

Grande Encyclopédie, à l'article BLAIREAU : « Le pelage [de cet animal] se fait remarquer par une distribution des couleurs assez insolite chez les mammifères : le ventre est noir, tandis que le dessus du corps est plus clair, varié de gris, de roux et de blanchâtre ; la tête est blanchâtre avec une bande noire longitudinale passant de chaque côté sur l'œil et l'oreille. » On sait généralement que plusieurs patois français désignent le blaireau sous le nom de *grisard* et que l'anglais *gray* a reçu le même emploi [1], mais c'est un fait presque ignoré que cet animal a porté en ancien français le nom de *baucent*. Il est donc intéressant d'en fournir la preuve. M. Mowat (J. L. G.) a publié en 1887, sous le nom d'*Alphita*, un dictionnaire médiéval de matière médicale dont le texte latin est fréquemment glosé de mots anglais et français [2]. Voici un des articles de ce recueil, p. 183 : « Item taxus animal est, gall[ice] *baussan*, an[glice] *brok*. » Ce nom du blaireau, qui ne semble pas avoir eu beaucoup de vitalité sur le continent, a passé en anglais et s'est perpétué dans le langage provincial de la Grande-Bretagne où il a été plus ou moins altéré. Cotgrave traduit *blaireau* par quatre mots anglais : « Badger, Gray, *Boason*, Brocke. » On retrouve chez lui, à l'article TAISSON, les quatre mêmes mots, mais celui qui nous intéresse y a une graphie différente : « Gray, Brocke, Badger, *Bauson*.» Le *New English Dictionary* de M. Murray a un article BAUSSON assez étoffé et où l'origine française du mot est indiquée ; mais M. Murray n'a pas connu le passage de l'*Alphita* cité ci-dessus [3], ce qui l'a amené à écrire : « En français

---

moi la pensée que *baucent* soit un témoin linguistique qu'il faille admettre à déposer dans cette cause préhistorique : je fais simplement remarquer que le sens de « rayé » serait mieux en rapport que celui de « tacheté » avec l'étymologie admise, et je renvoie à Boehmer (*Rom. Stud.*, I, 245) pour la question de savoir si les Anciens ont réellement parlé de chevaux offrant une robe zébrée.

1. Rolland, *Faune pop.*, I, 47.

2. Voy. un compte rendu de cette publication par M. Joret, *Romania*, XVI, 598.

3. M. Murray ne pouvait connaître la publication de M. Mowat, car l'article BAUSSON du *New English Dictionary* a été imprimé dès 1885, comme il veut bien nous l'apprendre. Il ajoute que le *baussan* de l'*Alphita* est, à ses yeux, de l'anglo-français plutôt que du français propre.

bausen, etc. n'a jamais été appliqué au blaireau, et le fait qu'il est si usité en anglais implique un emploi de l'adjectif beaucoup plus ancien que celui qui ressort des textes connus. » Il est curieux en effet que les textes anglais appliquent rarement notre mot au blaireau et seulement dans une période relativement moderne; cela prouve que l'application du mot au blaireau est tout à fait indépendante de son application au cheval, et qu'elle repose directement sur le sens propre primitif de l'adjectif français *baucent*. D'ailleurs, en tant qu'appliqué au cheval le mot est toujours terminé en anglais par une dentale qui a bien son origine dans le *t* des textes français les plus anciens, mais qui a été maintenue et, plus souvent, transformée en *d*, par l'effet d'une véritable étymologie populaire : on était porté à voir dans *bausond*, etc., un adjectif tiré de *bauson* « blaireau ».

A. Th.

ANC. FRANÇ. *BOUSACLE, BOUZEKLE* « PASTÈQUE »

Godefroy a relevé le mot *bousacle*, qu'il a traduit prudemment par « sorte de légume », dans un manuscrit bien curieux de notre Bibliothèque Nationale, le français 24276, qui contient du folio 1 au folio 66 la traduction du *Livre du commencement de Sapience* d'Abraham-Ibn-Ezra « de ebrieu en romans » faite dans la maison d'un bourgeois de Malines, en 1273, par le juif « Hagin » (aujourdui on dit « Hayem ») et écrite sous sa dictée par un certain Obert de Mondidier [1]. Le mot se trouve déjà au fol. 64[a] : « Le sort des *bousacles* de Mercure a Saturne ». Mais Godefroy a eu la main heureuse, car le passage emprunté au fol. 66 nous met sur la voie du sens précis de ce mot insolite, les « bousacles » y voisinant avec les « coucourdes » et avec les « coucombres ». Du texte de Hagin il faut rapprocher un article du *Glossaire hébreu-français* publié récemment par MM. Mayer

1. Voy. ce qui a été dit ici même de la personnalité du juif Hagin en question, par M. Neubauer, *Romania*, V, 136; mais je dois faire remarquer que l'identification admise par M. Neubauer entre ce Hagin et le Hagin qui fut grand-rabbin de Londres ne repose sur rien de bien solide. Sur l'œuvre contenue dans le ms. 24276, voy. une courte note de Paulin Paris dans l'*Hist. litt.*, XXI, 499; et sur Abraham-Ibn-Ezra, voy. un article approfondi dans *The Jewish Encyclopedia* (Londres, 1904), t. VI, p. 520-4.

Lambert et Louis Brandin, p. 41, ligne 90, où *les bouzekles* correspond à un mot hébreu que les éditeurs rendent par « melons » [1].

Malgré les apparences, *bouzekle* et *bousacle* sont en fin de compte le même mot que j'ai signalé récemment en provençal ancien sous la forme *albuesca*, en provençal moderne sous la forme *aubieco* [2], c'est-à-dire une déformation de l'arabe bouteikha (précédé ou non de l'article), et un doublet du mot français actuel *pastèque*.

Le changement du *t* arabe en *s* sonore se retrouve dans *basane*; or *basane* est l'anc. prov. *bezana* [3], emprunté de l'esp. *badana*, qui est lui-même venu de l'arabe batana. Nous avons le droit de supposer la même série *t* > *d* > *z* en prenant pour point de départ l'arabe bouteikha. La forme *bouzekle* représente une forme antérieure **bouzeke*, où l'intercalation d'une *l* s'est produite comme dans *demoniacle*, *triacle*, etc. Quant à *bousacle*, il est dû à l'attraction des nombreux mots en *-acle* que possède le français.

J'incline à reconnaître l'ancien *bouzekle* dans le patois messin actuel *bosék* « gros enfant stupide et sale » : à Landremont *bosèque* s'emploie comme un terme de mépris dont on ignore la portée exacte [4].

A. Th.

ANC. FRANÇ. *TROÏNE* « TROMPETTE »

Godefroy a recueilli quatre exemples du mot *troïne* « sorte de trompette » : ils viennent des poèmes de *Thèbes*, des *Ducs de Normandie* (de Beneeit), d'*Athis et Profilias* et de *Guillaume*

---

1. La série *les kukonbres*, *les bouzekles*, *les porès*, *les ouynons*, *les als* est empruntée aux Nombres, XI, 5, où la Vulgate a : *cucumeres*, *pepones*, *porri*, *cepae*, *allia*.

2. *Romania*, XXXV, 209.

3. Voy. Levy, *Prov. Suppl.-W.*, art. BEZANA, t. I, p. 143. La dentale peut disparaître complètement, et on trouve aussi *beana*, comme on trouve *albuesca*, d'où *aubieco*.

4. Voy. Adam, *Les Patois lorrains*, art. BOSÈQUE, p. 234. — M. Horning rattache le mot à *bouse* et au suffixe -iccus ou -accus (*Zeitschr. für roman. Phil.*, XIX, 183).

de Palerne[1]. Le mot est relativement rare. Je n'en connais que deux autres exemples, dans la chronique saintongeaise publiée par M. Bourdillon. Voici les deux passages où je l'y ai relevé :

Li Franceis corurent sore les Oustrezians e sore les Borgognions de nuiz ot granz bruis e ot sons de granz *troïnes* (p. 40, l. 12)... Il fu most irez e ot sons de *troïnes* passa Runa ot son ost (p. 44, l. 15).

On n'a pas rencontré encore de mot analogue dans les anciens textes provençaux, mais il est presque sûr que cette lacune est due au hasard. En effet, le patois actuel du Rouergue possède le substantif *trouïno* et les verbes correspondant *trouïna* et *trouïneja*, dans le même sens. Le dictionnaire de l'abbé Vayssier qui les enregistre nous apprend en même temps qu'ils sont particulièrement en usage à Millau. Il renvoie de *trouïno* à *troumpo*, et il définit *troumpo* en ces termes : « Trompette de berger, espèce de chalumeau d'écorce roulée en spirale en forme de cornet ».

Personne, à ma connaissance, n'a proposé d'étymologie pour le mot roman qui nous occupe. Voici un rapprochement auquel il me paraît difficile de ne pas accorder une sérieuse attention.

Aelfric le grammairien emploie le substantif simple *trûđ* pour traduire le latin *liticen*, et le substantif composé *trûđhorn* pour traduire le latin *lituus*[2] ; évidemment, il a dû exister en anglo-saxon un verbe correspondant **truđan*. Bosworth rapproche *trûđ* et *trûđhorn* de termes germaniques qui ont exactement le même sens : bas-allem. *tuten*, néerl. *toeten* « sonner du cor », *tuter* et *toeter* « sonneur de cor », *tuthorn* et *toethoorn* « cor » ; l'anglais lui-même a *toot* « sonner du cor » et *tooter* « sonneur de cor » ; enfin le gothique possède *thût-haurn* « cor ». Il faut remarquer que le rapprochement fait par Bosworth ne va

1. Godefroy ne cite que le vers 1840 de *Guillaume de Palerne* ; il faut y ajouter le vers 8870, où Michelant a lu *tozines* (communication de feu A. Delboulle : cf. *Romania*, XXXV, 413). J'ai vérifié la leçon du manuscrit (Arsenal, 6565, fol. 150c) : il y a *torines* (et non *tozines*), dont la correction en *troïnes* ne fait pas question.

2. *Aelfrics Grammatik und Glossar*, p.p. Zupitza (Berlin, 1880), p. 40, l. 7, et 302, l. 8.

pas sans difficulté : s'il s'agissait seulement d'admettre que dans l'anglo-saxon *trûd* l'*r* est épenthétique, passe encore; mais le rapport des consonnes dentales n'est pas régulier, car au type gothique *thût* devrait correspondre une forme anglo-saxonne *pût*[1]. Donc, il est prudent de ne pas affirmer que le mot anglo-saxon appartient réellement à la famille à laquelle on l'a rattaché. D'autre part, si l'hypothèse d'un type germanique latinisé *trūdīna est séduisante pour expliquer l'ancien français de *troïne*, il ne faut pas oublier que l'*û* de l'anglo-saxon *trûd* nous met dans l'embarras[2].

A. Th.

SUR LA DATE DE LA NAISSANCE DE PIERRE ALPHONSE

La plupart des biographes nous enseignent que Pierre Alphonse, l'auteur de la *Disciplina clericalis* et des *Dialogi contra Judæos*, naquit en 1062. Cette opinion a un fondement en apparence très solide, la parole même de l'auteur, qui, dans le prologue des *Dialogi*, s'exprime ainsi :

...elui pallium falsitatis, et nudatus sum tunica iniquitatis, et baptizatus in sede Oscensis civitatis,... Hoc autem factum est anno a nativitate Domin *millesimo centesimo sexto, aetatis meae anno quadragesimo quarto..*

La leçon est identique dans les quatre éditions que nous possédons des *Dialogi* et dont les trois dernières ne sont que les reproductions de la première[3].

---

1. *Dict. of the anglo-saxon language*, Londres, 1838. Dans la nouvelle édition donnée en 1892 par T. Northcote Toller, ces rapprochements sont supprimés et remplacés par l'indication de l'Islandais *trûdr* « a juggler ».

2. H. Leo dans son *Angelsächsisches Glossar* (Halle, 1872) indique un substantif norois *troda*, auquel il attribue les sens variés de « latte, tige, trompette », et il rapproche de l'anglo-saxon le verbe bas-allemand *trötjen* « corner » ; je laisse aux Germanistes le soin de se prononcer sur la valeur de ces rapprochements.

3. *Dialogi lectu dignissimi* (Coloniae, apud J. Gymnicum, 1536, 8°).

Magna Bibliotheca Veterum (*Patrum* Coloniae Agrippinae, 1618, in-fol.), t. XII, première partie, 358-404.

Maxima Bibliotheca Veterum Patrum (Lugduni, 1677), in-fol., t. XXI, 172-221.

Migne, *Patrologia latina*, t. 157, 535-672.

Or, cette leçon est fautive. Les mss. présentent un tout autre texte. Entre treize mss. des « *Dialogi*[1] » que j'ai consultés, neuf portent ce qui suit :

...Hoc autem factum est anno a nativitate Domini millesimo centesimo sexto, *Era millesima centesima quadragesima quarta*...

Les trois autres mss. ne prouvent rien en faveur du texte imprimé; le ms. 18107 de la Bibl. nat. omet le prologue ; les mss. B. Nat. lat. 2134, et Bibl. de l'Arsenal 769 l'abrègent et ne font aucune mention de l'âge de l'écrivain.

Pierre Alphonse a voulu donner, selon l'ère de son pays[2], la date de sa conversion. Il est évident que la leçon des éditions est le résultat d'une mauvaise lecture. Au lieu des mots *Era M*^{ma} *C*^{ma} *XL*^{ma} *iiij*^{ta} on a lu : *aetatis meae anno quadragesimo quarto.*

C. Nedelcou.

---

1. Bibliothèque Nationale, lat. 2134 (xve s.), 3359 A (non identifié dans le catalogue), 5080 (xiiie s.), 10624 (xiie s.) 10722 (xiie s.), 14069 (xii-xiiie s.), 15009 (xii-xiiie s.), 16523 (xive s.), 18104 (xiiie s.) ; — Bibl. de l'Arsenal, 553 (xve s.), 769 (xiiie s.), 941 (xiiie s.) ; — Bibl. Mazarine ; 980 (xiii-xive s.).

2. L'ère d'Espagne (*aera Hispanica*), qui commence le 1er janvier, 38 av. J.-C.

COMPTES RENDUS

G. Kalff, **Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde** Iste deel.— Groningen, Wolters, 1906. In-8o, II-576 p.

M. Kalff, professeur de littérature néerlandaise à l'université de Leide, s'est fait connaître, depuis plus de vingt ans, par d'importants travaux d'histoire littéraire : une thèse détaillée sur le *lied* et la poésie lyrique néerlandaise du moyen âge, une histoire de la littérature néerlandaise du XVIe siècle, etc. Il commence aujourd'hui une histoire générale de la littérature néerlandaise, destinée à remplacer celle de Jonckbloet, qui a vieilli, et à compléter celle de M. Te Winkel, qui en est restée au premier volume.

Le premier volume de M. K., qui conduit le lecteur jusqu'au commencement du XVe siècle, touche naturellement, en bien des points, à des questions intéressant la littérature française du moyen âge. Disons tout de suite que M. K., sans éviter les questions controversées, ne s'y arrête pas aussi longuement que ses prédécesseurs, et n'alourdit pas son livre des longues dissertations qui encombrent celui de Jonckbloet. Cela ne l'empêche pas de proposer des points de vue nouveaux. C'est ainsi que, sans revenir le moins du monde aux paradoxes qui faisaient dériver les chansons de geste françaises de poèmes en moyen néerlandais, il exprime à plusieurs reprises l'idée qu'on n'a pas accordé assez à l'originalité des gens des Pays-Bas, que certains poèmes, qu'on considérait, depuis Jonckbloet, comme de simples traductions du français, pourraient bien être originales, ou du moins des imitations très libres. M. K. propose ces hypothèses pour des poèmes carolingiens (*Elegast*, *Maugis*, l'*Huon de Bordeaux* dont nous avons des fragments en vers, etc.), pour des poèmes de la Table Ronde (*Gauvain*, *Morien*, *Torec*), pour un roman d'aventures (le *Châtelain de Couci* publié par De Vries). En général, les objections de l'auteur sont de poids et mériteraient une discussion spéciale. Sur un seul point nous croyons pouvoir dire dès maintenant que M. Kalff pousse trop loin la réaction contre les idées de Jonckbloet. Il s'agit du poème d'*Elegast*, qui a déjà donné lieu à tant de discussions. Sans nier l'identité d'Elegast et de Basin et l'origine française de la tradition, M. Kalff (p. 102) se demande s'il a existé sur le thème du « Charlemagne voleur » une chanson de geste de quelque étendue, si cette histoire a jamais été traitée autrement que sous forme de chanson

populaire (*liet*). Même si une chanson de geste a existé, M. K. met en doute que le poète néerlandais l'ait connue directement; il aurait pu ne connaître le sujet qu'indirectement, par tradition orale. — On peut répondre, quant au premier point, qu'Aubri de Trois-Fontaines, qui parle d'une *cantilena* sur le Charlemagne voleur, a toujours en vue, quand il emploie les mots *canitur*, *cantilena*, de véritables chansons de geste; voir les passages réunis par Jonckbloet, *Beatrij en Carel ende Elegast*, Amsterdam, 1859, p. 141-148; remarquer particulièrement les années 777, 866, 1066, où le mot *cantilena* désigne des chansons de geste que nous possédons encore. Le mot a donc, chez le chroniqueur, un sens précis, auquel nous n'avons pas le droit d'en substituer un autre.— En outre, le récit détaillé de la *Karlamagnus Saga* [1], récit évidemment emprunté, comme les autres parties de cette compilation, à une chanson de geste, montre bien que la source française était autre chose qu'un court poème populaire, qui serait du reste — la question des cantilènes primitives mise à part — un phènomène bien étrange vers 1250, époque où écrivait Aubri de Trois-Fontaines.

Reste l'hypothèse d'une transmission orale abrégée, sur laquelle le poète néerlandais aurait bâti une œuvre de sa façon. Ce qui plaide contre cette supposition, ce sont les nombreuses ressemblances que le poème, dans la forme et l'arrangement du récit, présente avec les chansons de geste, ressemblances déjà signalées par Jonckbloet, *op. l.*, p. 164-166, et trop nombreuses pour être fortuites. Il faudrait admettre, dans l'hypothèse de M. K., que le poète néerlandais, ne connaissant le thème de « Charlemagne voleur » que par une version orale sommaire, l'aura expressément développé dans le cadre et avec les artifices de composition et de style propres aux chansons de geste supposition compliquée et peu vraisemblable. — Nous croyons donc que l'opinion généralement admise depuis Jonckbloet et G. Paris est légitime : *Carel ende Elegast* est la traduction d'un poème français, traduction dans laquelle on a modifié quelques noms propres, ajouté peut-être quelques détails et transporté la scène à Ingelheim, ville célèbre par un palais construit, selon la tradition, par Charlemagne et qu'un homme des Pays-Bas pouvait très bien connaître et substituer à la localité (Saint-Denis?) nommée dans l'original qu'il imitait.

Quelle que soit la solution qu'on adopte, il faut savoir gré à M. K. d'avoir, sur ce point et sur les autres que nous avons signalés, soulevé de nouvelles, discussions et réagi ainsi contre la routine et le *iurare in verba magistri* que sont la mort de la science.

G. HUET.

---

1. Jonckbloet ne connaissait pas ce récit lorsqu'il donna en 1859 sa premièrs démonstration; il ne fut signalé qu'en 1865, par G. Paris.

Les Versions néerlandaises de Renaud de Montauban étudiées dans leurs rapports avec le poème français, par Marie Loke. Thèse de doctorat d'université présentée à Toulouse. Toulouse, Édouard Privat, 1906. In-8°, 190 pages.

Leo Jordan. **Die Sage von den vier Haimonskindern**. Erlangen, Junge, 1905. Grand in-8°, x-198 pages.

Une analyse complète et un examen critique des versions néerlandaises et allemandes de *Renaut de Montauban* était un travail qui s'imposait depuis longtemps et qu'il faut féliciter Mlle Loke d'avoir entrepris et mené à bonne fin. Elle l'a exécuté avec un soin et une méthode qui méritent les plus grands éloges. En voici les résultats brièvement résumés. La rédaction fragmentaire en vers néerlandais (*Rt*) et le poème allemand (*P*) remontent presque sûrement à un même original (*x*) et le second peut, conséquemment, servir à compléter la première ; le roman en prose néerlandaise (*h*) et celui en prose allemande (*a*) remontent à un autre (*y*) et ces deux originaux eux-mêmes à un poème (*z*), qui devait être picard (ou à un poème néerlandais traduit de celui-ci [1]).

Quelle est la date et la valeur traditionnelle du poème ainsi reconstitué? Mlle L. croit pouvoir dire qu'il était plus ancien que la version imprimée par Michelant. La formule est trop générale : il fallait dire seulement que certains épisodes y étaient plus voisins de la version originale que les épisodes correspondants du texte imprimé : telles sont l'introduction [2], qui, au reste, ne remonte pas elle-même à une haute antiquité, puisqu'elle est imitée du début d'*Ogier*, et l'épisode relatant le séjour des quatre frères en Gascogne. Sur le premier point Mlle L. se borne à confirmer les résultats déjà acquis par MM. Suchier et Matthes. Sur le second, sa démonstration apporte un sérieux appui à une opinion déjà développée par Zwick [3] et reprise récemmment par M. L. Jordan : on peut donc considérer comme ruinée l'hypothèse de Paulin

---

1. Malheureusement le tableau placé à la page 54 ne correspond pas exactement à cette démonstration; il faudrait y introduire quelques échelons intermédiaires : Mlle L. suppose (p. 54) que *x* était picard; mais comment expliquer que *P*, qui y remonte directement, contienne de nombreux mots néerlandais? Il faut donc supposer un intermédiaire néerlandais; au sujet de *y*, il y a contradiction, car il est qualifié tantôt de poème (p. 42), tantôt de roman en prose (p. 50). Il faut admettre un intermédiaire en vers, qui serait la source de *h* (où il y a des rimes néerlandaises) et un autre en prose, source directe de *a*.

2. Il s'agit de l'introduction proprement dite, où l'un des quatre frères tue le fils, et non le neveu de Charlemagne (cf. Michelant, p. 45-52) et non de la chanson de *Beuve* (Michelant, p. 1-45).

3. *Ueber die Sprache des Renaut von Montauban*, p. 14-15.

Paris, d'après laquelle l'épisode de Gascogne ne serait qu'un remaniement de celui des Ardennes [1].

Mais si ces deux épisodes se présentent ici sous une forme archaïque, il ne s'ensuit pas que le poème auquel ils appartenaient ait été tout entier plus ancien que la version imprimée. Bien loin de là. Comme indices de modernité, il faut citer les allusions faites à de nombreuses chansons relativement récentes [2] et à des légendes bretonnes, ainsi que le nombre des épisodes comiques et un système d'exagérations poussé jusqu'à l'absurde [3]. Il est vrai que Mlle L. voit dans ces dernières une marque d'antiquité (p. 168-85); mais je m'en tiens sur ce point à l'avis de G. Paris, qui était tout contraire (*Histoire poétique*, p. 140). Il est certains traits (Renaut coupant à son père le nez et les oreilles, Renaut ivre-mort, Maugis hideux et grotesque) qui me paraissent absolument étrangers à l'esprit de l'ancienne épopée et me font l'effet d' « embellissements », par lesquels un auteur assez moderne et travaillant pour un public grossier aura tenté de flatter les goûts de ce public.

Le livre de M. Jordan est un des plus hardis et des plus aventureux que je connaisse. M. J. a édifié là une cathédrale à laquelle on ne reprochera certes pas de manquer de flèche; mais je crains bien que ces splendides constructions s'évanouissent au premier souffle de la critique, car elles manquent absolument de base. M. J. sait exactement comment s'est faite la chanson actuelle, qui est l'œuvre de sept remanieurs successifs ; il peut nous dire où commence, où finit la part de chacun de ces sept ouvriers; où, quand ils ont travaillé, quels motifs leur ont dicté leurs additions ou modifications. La légende, selon lui, est née avant le xe siècle, dans la région du sud-ouest, et elle a conservé maint trait caractéristique de l'âme et des mœurs méridio-

---

1. L'historicité de l'épisode de Gascogne fournirait naturellement un argument de plus en faveur de l'hypothèse ici développée : aussi Mlle L. accepte-t-elle sans restriction l'identification, jadis proposée par M. Longnon, du roi Yon avec Eudo, roi d'Aquitaine, et de Renaut avec Chilpéric II. Il serait trop long de dire pourquoi ces identifications me paraissent très douteuses, aussi bien que celles (et elles sont nombreuses) proposées récemment par MM. Jordan (p. 17-27) et Castets (*Revue des langues rom.*, XLIX, 138-77). Le fait qu'un fugitif est, de part et d'autre, trahi par son hôte, ne me paraît pas une base suffisante, ce fait ayant dû être fréquent dans la réalité, et pouvant être devenu très anciennement un thème poétique. Quant au nom d'Yon, qui apparaît souvent dans l'épopée (voy. Langlois, *Table des noms*), il a pu passer d'une autre chanson dans *Renaut de Montauban*, qui ne me paraît pas, quoi qu'on en ait dit souvent appartenir à la plus ancienne couche épique.

2. Mlle L. a oublié de signaler (p. 100) celle qui est faite à *Amis et Amile*.

3. L'idée de présenter les quatre héros comme des bâtards (p. 80) me paraît aussi tout autre chose qu'un trait archaïque. — La forme *Assis* (pour *Anseïs*), qui est dans trois textes, semble bien remonter à l'original; cet amuïssement de l'*e* protonique ne me paraît guère possible, même en picard, avant l'extrême fin du XIIIe siècle.

nales (p. 94). De là elle a passé en Espagne, où elle est devenue l'histoire des sept Infants de Lara (p. 74 ss.). Au sud-ouest encore appartient la deuxième chanson, la plus ancienne poésie romane écrite en alexandrins (p. 98) ; et à ce propos ne pourrait-on dire que l'alexandrin est le vers proprement gascon, qui, ayant émigré en Espagne, serait devenu le vers « bipartite » du *Poema del Cid* ? La troisième et la quatrième rédaction sont l'œuvre de jongleurs du nord, dont le second, pourvu d'une vaste érudition épique, vivait dans le second tiers du XIIe siècle ; le cinquième remanieur, postérieur d'une trentaine d'années, a fait les premiers emprunts à la légende rhénane de saint Renaud ; le sixième était un jongleur du nord-est, auquel on doit la chanson introductive de *Beuve* et l'épisode des Ardennes, raconté d'après une très ancienne tradition locale. A la septième rédaction appartiennent le pèlerinage de Renaut, le combat judiciaire et le dénouement pieux ; dans cette rédaction même on peut distinguer trois couches, sur lesquelles je n'insisterai pas; aussi bien M. J. lui-même avoue-t-il (p. 161) qu'il ne peut se prononcer d'une façon précise sur leur succession.

Que le noyau de la chanson soit l'épisode de la trahison des quatre frères par Yon, que cette légende ait été rattachée beaucoup plus tard au culte d'un saint honoré à Trémoigne dès le Xe siècle, voilà les seules conclusions probables, sinon absolument sûres, qui me paraissent se dégager de ce laborieux mémoire. Il en restera aussi une soigneuse étude de la langue, qui a sa valeur propre. Mais tout le reste, je l'ai dit, me paraît fantaisie pure. Que d'hypothèses sans fondement ! Que de difficultés imaginaires soulevées uniquement, semble-t-il, pour être résolues avec l'adresse éblouissante d'un prestidigitateur ! Il est singulier, nous fait observer M. J., que sur les quatre frères, trois seulement portent des noms rimant entre eux. C'est que Renaut s'appelait d'abord *Reinhardt* (p. 90), et que ce nom, symbole de la fourberie, et convenant mal à un héros, aura été changé en Renaut (*Reinold*) sous l'influence du nom de saint *Reinwald* (p. 126) [1]. D'autres difficultés sont écartées avec le même brio : trois des frères, nous dit le poète (190-21) eussent péri « ne fust une *cavee* d'un *destroit* lés un mont ». Ces deux mots inintelligibles sont tout simplement un reste de la rédaction gasconne primitive : ils sont une altération des mots *cabeza estrecha*, qui désignaient le monticule étroit où les trois frères se défendaient. Mais, outre que le mot *cabessa* est à peine gascon [2], il n'y a là aucune difficulté : les trois héros, pour ne pas être

---

1. L'explication du nom de *Finemont*, appliqué à Renaut dans trois passages, n'est pas moins risquée (p. 89) ; le mot serait un substitut du germanique *Chinemund*. L'explication est beaucoup plus simple : ce surnom ne se trouve jamais que dans la bouche des ennemis de Renaud et il exprime bien la terreur que le héros leur cause (*finemont* = exterminateur ; cf. *Finamonde*, épée d'Aimeri de Narbonne).

2. Il existe, il est vrai, dans certaines parties de la Gascogne, mais il n'y est employé que dans des locutions toutes faites ; (voyez Lespy, *Dictionnaire béarnais*) ; il est en tous cas beaucoup moins usité que *cap*.

enveloppés, se sont réfugiés dans une sorte de défilé, de chemin creux, resserré entre deux monticules, où ils sont en effet beaucoup mieux abrités que sur un sommet; aussi hésitent-ils à en sortir, même pour secourir Richard blessé : c'est seulement quand ils ont rejoint celui-ci qu'ils se réfugient avec lui sur la « roche Mabon » (102, 12-36)[1].

Certes l'imagination est une qualité précieuse, même pour un critique; mais poussée à ce degré, elle fausse et corrompt tout, même la meilleure méthode. Il se pourrait qu'une réaction fût proche : les livres de M. Jordan, et, dans un genre un peu différent, de M. Settegast, y auront contribué, et ç'aura été peut-être leur plus grande utilité[2].

A. JEANROY.

Le Petit et le Grant Testament de François Villon, les cinq ballades en jargon et des poésies du cercle de Villon, etc. Reproduction fac-simile du manuscrit de Stockholm, avec une introduction de Marcel SCHWOB. Paris, Champion, 1905, in-4° de 46 pages (la reproduction en fac-simile compte 2 feuillets de tête et va du feuillet 1 ou feuillet 75 du ms. ; manquent les feuillets 63 à 66). Tirage à cent exemplaires numérotés.

Dans la notice nécrologique consacrée en 1905 à Marcel Schwob (*Rom.* XXXIV, 344-5), M. P. Meyer exprime le souhait que les dernières notes réunies sur Villon par ce savant regretté et promises à la *Romania* sous le titre de *Villoniana*, puissent être mises au jour, et viennent compléter les travaux précédents de l'auteur sur le même sujet. Ce vœu est partiellement[3] exaucé dans la publication dont nous rendons compte. Cette publication que n'a pu voir achevée M. Sch. et qu'a terminée avec un soin pieux son élève et collaborateur M. Pierre Champion est la reproduction en fac-simile des 75 premiers feuillets du ms. LIII de la Bibliothèque royale de Stockholm, comprenant l'œuvre de Villon mêlée à d'autres poésies ; une introduction y est jointe.

On connaît, depuis l'*Essai critique* de M. Bijwanck, l'importance du ms. de Stockholm au point de vue des textes. Ce ms., possédé autrefois par Fau-

---

1. Le vers 197, 5 ne présente non plus aucune difficulté : *vos honors* signifie « vos fiefs, vos privilèges seigneuriaux » et non « vos personnes » : il n'y a donc pas le moindre rapprochement à établir (p. 85) entre cette locution et l'espagnol *ustedes* ; il est au reste bien clair que cette locution moderne ne pouvait se trouver dans une rédaction, même castillane, du Xe siècle.

2. Je suis heureux de constater que M. Ph. A. Becker ne s'est pas montré, en face des hypothèses de M. J., moins sceptique que moi (*Literaturblatt*, 1906, 187); Mlle Loke a fait aussi des réserves expresses sur bon nombre de points (*Museum*, 1906, p. 291).

3. [Partiellement, car un bon nombre des notes rassemblées par Schwob n'ont pas été employées dans la présente publication, et seront mises en œuvre par M. P. Champion dans une prochaine publication. — *Réd.*]

chet, Pétau et la reine Christine, présente d'ailleurs d'intéressantes particularités ; c'est aussi le seul qui renferme la *Ballade des Contre-vérités* et la septième ballade du *Jargon*, toutes deux ayant un envoi où le nom VILLON paraît en acrostiche. Les amis du poète parisien et de la littérature française du XVe siècle, seront donc heureux d'avoir entre les mains une bonne reproduction d'un ms. dont la valeur est encore rehaussée par les notes judicieuses que Fauchet a mises en marge.

L'introduction qui précède le fac-simile est le résumé de deux leçons professées à l'École des hautes études sociales ; elle est courte, mais susbtantielle. Après une description du ms., l'éditeur aborde quelques-uns des problèmes que soulève l'œuvre de Villon. S'occupant tout d'abord du quatrain (éd. Longnon, p. 119), où le poète se déclare

Né de Paris emprès Pontoise,

l discute, après M. Longnon, l'authenticité du huitain qui en est dérivé (éd., p. 244), huitain qui donne à Villon le surnom de *Corbeil* et ne saurait, pour des raisons multiples, avoir été écrit par lui ; il explique pourquoi dans ce même quatrain, François Villon, moins heureux que ses complices savoyards graciés à la requête du duc de Savoie, regrette d'être « François », c'est-à-dire *français*, restant soumis, sans espoir d'intercession étrangère, aux lois de son pays ; il montre enfin que les mots *Paris emprès Pontoise* ne forment pas seulement une plaisanterie, mais peuvent bien aussi comporter une allusion au grant prévôt de Paris, Villiers de l'Isle Adam, qu'on voit souvent revendiquer la justice de la châtellenie royale de Pontoise.

La ballade connue sous le nom de *Ballade de l'appel de Villon* porte dans le ms. de Stockholm un titre personnel : *La question que feist Villon au clerc du guichet*. Ce clerc du guichet ou de la geôle du Châtelet, nommé Garnier par la ballade, M. Sch. l'identifie avec un Garnier qui en 1459 prenait ce titre ; ce qui permet de reporter la condamnation et la grâce de Villon un peu plus tard qu'on ne l'a fait jusqu'ici, c'est-à-dire en 1463, comme l'indique du reste un passage heureusement retrouvé d'un ms. Dupuy.

Dans cette ballade, l'allusion à l'*escorcherie* et aux *hoirs Hue Capel*

Qui fu extrait de boucherie,

s'explique, au dire de M. Sch., par ce fait que le lieutenant criminel qui condamna Villon à la torture et au gibet était Pierre de la Dehors, boucher de la grande boucherie de Paris.

Toutes ces ingénieuses découvertes paraissent dans cette introduction pour la première fois ; elles avaient déjà cependant été communiquées en manuscrit à Gaston Paris, qui en avait largement usé pour son *François Villon* (p. 69, 71-72, etc.) non sans rendre hommage au désintéressement et à la perspicacité critique de M. Schwob (p. 168-169). N'est-ce pas le cas, en signalant cette publication posthume, de rappeler un rare procédé de bonse confraternité littéraire ?

Gaston RAYNAUD.

La création métaphorique en français et en roman. Images tirées du monde des animaux domestiques : le chat, avec un appendice sur la fouine, le singe et les strigiens, par Lazare SAINÉAN. Halle, Niemeyer, 1905. In-8°, 148 pages (Fasc. I des *Beihefte zur Zeitschrift für rom. Phil.*).

M. S. se propose de nous donner en un tableau d'ensemble « la somme des idées que les peuples romans ont su tirer du monde des animaux domestiques » : au travail que nous annonçons aujourdui en succèdera bientôt un qui traitera du chien et du cochon, puis un troisième et dernier consacré au bétail et à la volaille de basse-cour. On comprend facilement l'intérêt d'une étude de ce genre ; on se demande seulement avec inquiétude s'il est possible dès maintenant d'en traiter les différentes parties avec toute la rigueur scientifique. Dans l'introduction, l'auteur rappelle les mémoires publiés naguère par M Tappolet (sur les noms de parenté) et par M. Zauner (sur es noms des différentes parties du corps humain) qui ont mis en relief la fécondité des langues romanes par rapport au vocabulaire assez restreint que le latin leur avait transmis. « L'étude de la métaphore linguistique est à peine effleurée », nous dit-il. On s'étonne qu'il ne cite pas le livre si suggestif de M. Michel Bréal intitulé « Essai de sémantique » et les mémoires dispersés de M. Hugo Schuchardt qui sont venus dans ces dernières années secouer la torpeur des phonétistes et projeter dans l'atmosphère de la linguistique tant de lumineuses fusées.

L'étude de M. S. comporte 145 paragraphes répartis entre trois grandes divisions : I. Noms et cris du chat ; II. Sens des noms du chat ; III. Métaphores usées. La documentation est extrêmement étendue, comme en fait foi la bibliographie qui occupe les pages 119-122 ; mais c'est avant tout aux parlers de la France que M. S. a demandé ses matériaux. Sans parler des sources imprimées, accessibles à tout le monde, il a profité des matériaux inédits réunis par M. Gilliéron pour son *Atlas linguistique*, et il proclame hautement « qu'il a tiré un parti inestimable des trésors accumulés dans cette magnifique publication qui marquera une date dans les études d'étymologie française. » On lui saura gré d'avoir classé avec beaucoup d'ingéniosité tout ce dont il disposait ; à ce point de vue sa méthode est incontestablement supérieure à celle qu'à suivie M. Eugène Rolland dans sa *Faune populaire*, bien qu'il ne faille pas marchander notre reconnaissance à une œuvre qui a rendu et qui rendra encore tant de services à la linguistique.

Malheureusement l'auteur ne semble pas avoir apporté à la critique des matériaux — qui est chose fondamentale — toute l'attention désirable. Il est bien rare qu'il s'arrête à scruter, à discuter ; à chaque instant on a l'impression qu'il peut être dupe de vaines apparences ; on le lit avec défiance et, comme on dit en Morvan, à rechigne-chat. Il a dressé une table très complète (p. 123-148) des mots et des locutions qu'il a eu l'occasion de mentionner au courant de son étude : il y en a plusieurs milliers. Il les a tous passés en

revue, assurément, mais à la manière du général qui parcourt en automobile le front de son corps d'armée.

C'est déjà beaucoup cependant d'avoir reconnu en gros un terrain sur lequel la linguistique aura à manœuvrer plus tard pendant plusieurs générations avant de se flatter d'en posséder une carte tout à fait exacte. Les jalons posés par M. S. ne seront pas inutiles, même si l'on se convainc qu'il faudra en déplacer un grand nombre. Voici quelques observations que me suggère une lecture rapide.

P. 6 et 29, M. S. rapporte sans aucune restriction, le texte de Végèce (*Epitoma rei milit.*, IV, 15) : « Vineas dixerunt veteres quas nunc militari barbaricoque usu *cattos* vocant. » Mais il est facile de s'assurer qu'aucune famille de manuscrits n'autorise la leçon *cattos*, qui apparaît seulement dans l'édition de Bologne de 1496 : les manuscrits donnent *causias*, *cautias*, *cautius* ou *cautibus*, mot que nous ne connaissons pas par ailleurs, mais qu'il n'est pas légitime de remplacer par *cattos* sans crier gare, surtout quand on fait une monographie sur le chat.

P. 33, M. S. rattache à *chat* les noms vulgaires de la lamproie et du lamprillon : *chatouille*, *chatillon*, etc. Comme il renvoie à Rolland, *Faune pop.*, III, 137 [lire : III, 97] il est singulier qu'il n'ait pas pris le temps de dire au lecteur quelles raisons il avait de mettre en avant une opinion aussi différente de celle qui ressort de la lecture de la *Faune populaire*. Étant donné que M. Rolland enregistre dans la même page *chatouille*, etc. et *sept-œil* ou *bête à sept-trous*, et que, au XIIIe siècle, la lamproie est appelée en français *setueille* (en rime avec *fueille*), il est à croire que ce poisson doit son nom aux sept trous (dits improprement « yeux ») qu'elle porte de chaque côté et par lesquels elle rejette l'eau qu'elle a absorbée. Les Allemands y voient aussi des yeux, mais ils en ont compté neuf, et dès le moyen âge ils appellent la lamproie *neunauge* (cf. *Romania*, XXXV, 185). Le chat n'a rien à voir là-dedans, au moins à l'origine.

P. 37, même incurie au sujet des termes dialectaux français *caterole* « trou de lapin » et *catiche* « trou de loutre » ; M. S. y voit des équivalents de « chatière » sans mentionner même l'existence du verbe *catir* <*coactire auquel ces deux termes sont ordinairement rattachés.

P. 40, les noms vulgaires de la chenille dans la région normanno-picarde sont étrangement expliqués. M. S. croit que *catepleure* (qu'il lit arbitrairement *catepeleüre*) veut dire « toison de chatte » ; en réalité c'est une forme rhotacisée de *catep[e]leuse* catta pilosa, c'est-à-dire « chatte poilue ».

P. 41, l'auteur voit la martre dans le *chat de mars* dont les griffes « exulcerarent tout le perinée » de Gargantua (Rabelais, I, 13) ; c'est en effet l'opinion de la plupart des commentateurs, mais elle ne supporte guère l'examen. Un *chat de mars* est tout simplement un chat né dans le mois de mars. On dit aussi un *chat de mai*, et il y a une locution « mauvais comme un chat de mai » (Rolland, IV, 110 ; cf. Montesson, *Patois du Haut-Maine*) que M. S. aurait dû relever.

Ibid., la zibeline est rangée parmi les petits félins auxquels le nom du chat a été appliqué, et on invoque à l'appui de cette opinion l'anc. fr. *chat-soubelin* dans Cotgrave. Mais Cotgrave définit « un chat soubelin » par « A great or mightie Cat », et il me paraît avoir raison. Notez qu'il s'agit uniquement du passage qui est dans Rabelais, IV, 67, et voyez dans Godefroy de nombreux exemples de l'adjectif *soubelin*, *subelin*, *sublin*, dont je ne connais pas l'étymologie, mais qui a été très à la mode au XVIe siècle [1].

Ibid., les noms composés *chat-écureuil* et *chat-putois* sont plus répandus dans la région de langue d'oïl que ne le dit M. S. Pour le premier, M. S. a oublié d'utiliser la carte 450 de l'*Atlas linguistique*; pour le second, il faut noter qu'il était usité aux portes mêmes de Paris au XIIIe siècle : cf. le nom propre *Alexandrus Chatputois* ou *Chaputois* dans A. Molinier, *Obit. de la prov. de Sens*, I, 135 et 137.

P. 42, parmi les plantes « qui affectent la sensibilité du chat » on range l'épurge, la menthe et le térébinthe « dont la forte odeur ressemble à celle que le chat répand pendant la période des amours ». Cette opinion repose sur les noms tels que *catapuzza* (italien), *catapuce* (français, et non pas seulement anc. franç., puisque Littré le donne), *catapuche* (normand) etc., qui s'appliquent à ces différentes plantes. Mais le normand *catepuche*, etc. « menthe » est manifestement une altération de *cachepuce*, c'est-à-dire « chasse-puce » (cf. Joret, *Flore pop. de la Normandie*, p. 148-9) ; quant au franç. *catapuce*, et à l'ital. *catapuzza* « épurge », il ne faut pas hésiter à en chercher le point de départ (à travers le latin médiéval *catapucia*) dans le grec καταπότιον « pilule ». Il y a là un exemple curieux de sémantique qui n'a rien à voir avec le chat. Dioscoride parlant de καταπότια de semence d'épurge (IV, 162, περὶ τιθυμάλων, et IV, 164, περὶ λαθυρίδος), on a fini par croire que καταπότια désignait la semence, puis la plante elle-même. Témoin Platearius, *Circa instans*, 26 (*Catapucia*, fructus vel semen cujusdam herbe que similiter appellatur) et la compilation dite *Alphita* (*catapucia* semen est spurge majoris [2]).

Ibid., dans les noms vulgaires de la primevère tels que *catabraie*, *braille* (= *braie*) *de cat*, *braie de coucou*, le terme *braie* n'a rien de commun avec le verbe *braire* : c'est le latin gaulois braca « culotte ».

P. 43, le prov. mod. *cafiò*, etc. « chenet » est expliqué par « chat de feu » ; c'est une erreur qui se pouvait éviter en jetant les yeux sur l'article CAFIÒ de Mistral : le premier élément est le latin caput.

Ibid., le montois *catepuche* et le berrichon *chabut* ou *gebut* (et non *gabut*)

---

1. Godefroy cite Rabelais et Cotgrave ; mais dans sa citation de ce dernier il a imprimé *Soubeliné* (qui est la vedette d'un article différent) au lieu de *Soubelin*.

2. *Catapuce* manque au *Dict. général* (c'est un mot qui n'est pas d'usage courant) ; ni Littré ni Larousse n'en donnent l'étymologie.

« crochet à une corde de puits » sont mis côte à côte et expliqués comme signifiant « chatte de puits ». Passe pour le montois, mais le berrichon ne peut être séparé du blaisois *chevet* ou *chevêtre* « crochet à ressort... placé au bout de la corde qui termine une corde à puits » (Thibault): nous sommes en présence du lat. capistrum, et il ne reste ni chat ni puits.

P. 44, le poitevin-saintongeais *chareilloux*, *careilloux* « chassieux » est expliqué comme signifiant proprement « aux yeux de chat »; c'est une idée tout à fait déraisonnable, et le morvandiau-berrichon *zyeux* « yeux », que M. S. invoque et qu'il altère en *riyeux* pour le rendre plus probant, n'a rien à voir là-dedans. Le bon Jônain a eu raison de rattacher son substantif *carcuillon* « enfant qui a les yeux *careuillous*, c'est-à-dire chassieux » à *careuil*, forme méridionale de *chareuil*, *chaleuil*, *chaleil* « lampe rustique » dont l'étymologie est bien connue : c'est le latin calyculus.

Il me serait facile de donner d'autres exemples qui convaincraient le lecteur que les étymologies de M. S. sont parfois extrêmement aventurées. J'aime mieux terminer en signalant une explication heureuse du français *guépard* : M. S. pense que le mot est identique à *chat-pard* (p. 41). Je suis porté à lui donner raison. Je remarque en effet que dans un « état des marchandises du Levant... arrêté au Conseil du Roi le 16 janvier 1706 », qui est imprimé dans le *Dict. du Commerce* de Savary des Bruslons, t. III (1730), p. 770, il est question de « peaux de *gapard* », de sorte que l'identification de *guépard* avec *léopard*, proposée par le *Dictionnaire général*, doit être définitivement écartée.

A. Th.

PÉRIODIQUES

Zeitschrift für romanische Philologie, XXX (1906), 1. — P. 1, H. Schuchardt, *Die romanischen Nominalsuffixe im Baskischen*. A propos du travail récent de C. C. Uhlenbeck sur *les suffixes dérivatifs en basque* (Amsterdam, 1905), M. Sch. étudie les suffixes basques qu'il croit empruntés du roman; cet emprunt a pu donner lieu d'ailleurs à de fausses coupes entre thèmes et suffixes et par suite à des déformations du suffixe, par exemple à la prothèse d'un *-t-*, qui s'explique partiellement par la terminaison *-tu* des participes romans empruntés : basq. *-ari* (*-kari*, *-lari*, *-tari*) < rom. -arius ou -arium, *-era* (*-kera*) < -aria, *eria* (*-keria*) ou *eri* (*-keri*) < -ar -ia, *-eta* < -etum, -a, *-kallu* (*-gallu*) < -alium -alia, *-kunde* (*-kunte*) < -cundia, *-tasun* < atione. — P. 11, Cl. Merlo, *Dei continuatori del lat.* ille *in alcuni dialetti dell'Italia centro-meridionale*. Première partie de l'étude de M. Merlo qui réunit de nombreux exemples de *l* initial, *l* et *ll* intervocaliques attestant la palatalisation de ces phonèmes devant *ī*, *ū* et partiellement *ŭ*. — P. 27, P. Savj-Lopez, *Appunti di napoletano antico :* 1. Le napolitain dans l'usage littéraire du xve siècle. 2. La langue de la *Cronaca* de Loise de Rosa, texte composé à partir de 1452 (mais l'auteur était né en 1385) et d'une grande valeur linguistique à cause de la médiocre culture de l'auteur. M. S.-L. nous donne ici la partie phonétique de cette étude importante qui sera continuée. — P. 49, J. Stalzer, *Neue Lesungen zu den Reichenauer Glossen*. M. St., prenant pour base l'édition des gloses publiée par M. Foerster dans l'*Altfranzösisches Uebungsbuch*, 2e éd., donne les résultats d'une nouvelle lecture du ms. qui améliore sensiblement le texte; l'on notera dès maintenant que M. Foerster (*Zeitschr.*, XXX, p. 256) n'accepte pas toutes les leçons de M. St. Malgré la difficulté de lecture du ms., M. St., qui en croit le déchiffrement possible, apporte à l'appui de son opinion une cinquantaine de gloses nouvelles extraites de la partie alphabétique (lettre L) du glossaire. — P. 53, L. Manicardi, *Di un antico volgarizzamento inedito delle* Epistole morali *di Seneca*. Cette traduction antérieure à 1325 œuvre d'un anonyme florentin travaillant pour Riccardo Petri, a été faite directement sur le texte latin et non, comme on l'a soutenu, d'après une traduction provençale. — P. 71, A. Horning, *Faluppa* (cf. *Zeitschr.*, XXXI, 192, sqq. et XXIX, 327 n.). M. H. défend contre M. Schuchardt le rapprochement entre faluppa

et *viluppo* et s'efforce de montrer que la difficulté sémantique qu'il pourrait y avoir à adopter en même temps le rapprochement entre faluppa et *frappare* n'est qu'apparente, le double sens de faluppa « puleas minutissimas vel surculi minuti », auquel le fr. *scion* fournit un parallèle, suffisant à expliquer la naissance des deux groupes sémantiques; — observations sur les mots du type *felpe*, *fripe*, etc., sur le suffixe nord-ital. *-pola*, etc.

Mélanges. P. 79, C. Salvioni, *Illusori celtismi nell' alta Italia :* 1, lomb. *dẹ́rla* « écale, noix écalée ». M. S. défend contre M. Schuchardt (cf. *Zeitschr.*, XXIX, 328) son rapprochement de *dẹ́rla* et du piém. *rǫ́la* < rōbōre. M. Schuchardt se rallie d'ailleurs à cette opinion (cf. *Zeitschr.*, XXX, 207). — 2, *Casnigo*, *Casnáte*, *Casnédo*. M. S. montre que, contrairement à l'opinion d'Ascoli, ces noms de lieu n'ont rien de commun avec *caxinu = chêne, mais se rattachent à castan- + divers suffixes. — 3, march. *sa*, « avec », n'est pas l'équivalent celtique du sanscrit *sam* (Mohl, *Festgabe Mussafia*, p. 64), mais la réduction de *con essa*. — P. 81, C. Salvioni, *Negóssa*, *orgũç*, *ligúras*. M. Schuchardt avait expliqué (*An Mussafia*, 31) ces noms de filets de pêche nord-italiens par le latin negotia; M. S. combat cette opinion en se fondant surtout sur le *-ss-* de *negossa*, forme attestée à Bologne où -tj- > *z*. Cf. *Zeitschr.*, XXX, 207, la réponse de M. Schuchardt, qui maintient son étymologie. — P. 83, H. Schuchardt, *Zu lat.* ambitus *im Romanischen*. Observations sur l'article de M. Horning (*Zeitschr.*, XXIX, 513). — P. 85, O. Gerloff, Franç. *aveugle*. Remarques médicales à propos de l'étymologie de M. Herzog, *aveugle* < alboculus, qui ne doit pas s'appliquer au *glaucome*, mais au *leucome*.

Comptes rendus. P. 86, R. Helbig, *Die italienischen Elemente im Albanesischen* (J. Subak). — P. 90, U. Levi, *I monumenti del dialetto di Lio Mazor* (G. Vidossich; cf. *Romania*, XXXIV, 469). — P. 93, *Poema de Fernan Gonçalez*, éd. C. Caroll Marden (W. v. Wurzbach). — P. 97, P. Chistoni, *La seconda fase del pensiero dantesco*; P. A. Menzio, *Il traviamento intelletuale di Dante Alighieri secondo il Witte, lo Scartazzini, etc.* (Fr. Beck). — P. 102, *Li Jus de saint Nicholai des Arrasers Jean Bodel*, éd. Manz (A. Schulze). — P. 109, A. Tobler, *Mélanges de grammaire française*, I, trad. Kuttner et Sudre (A. Schulze; cf. *Romania*, XXXV, 159). — P. 109, K. Dieterich, *Neugriechisches und Romanisches, II* (Kr. Sandfeld Jensen). — P. 112, J. Cejador, *La lengua de Cervantes* (P. de Mugica). — P. 116, *Romania*, n° 132 (W. Fœrster, G. G, W. Meyer-Lübke). — P. 119, *Revue des langues romanes*, XLVII (O. Schultz-Gora). — P. 120, *Giornale storico della letteratura italiana*, 23e année (B. Wiese). — P. 126, Livres nouveaux (G. Gr., Ph. A. Becker).

XXX, 2. P. 129, J. Subak, *Zum Judenspanischen*. Cette étude phonétique et morphologique (verbe), accompagnée de quelques textes, porte sur le judéo-espagnol de Bosnie directement étudié par M. S. et sur le parler de Constantinople et de Salonique qu'il connaît indirectement. C'est un travail minutieux et d'une réelle importance. — P. 186, Alf. Klotz, *Die Bedeutung*

Gallien für die romische Literatur. Tableau à larges traits de la culture latine en Gaule jusqu'à la renaissance carolingienne. — P. 202, G. Vidossich, *Etimologie* : 1, sarde *barsacca*, *br'sacca* piém. *bersac*, *bersacca*, cf. com. *abursach*, ne remontent pas à bisaccium, mais à l'all. *Habersach* ; ce sont des mots de soldats ; — 2, frioul. *bezode*, *bazude*, « sot ». cf. istr. *i bazuai*, « les testicules », < bis -ovale ; l'emploi de mots analogues pour exprimer la sottise est bien connu ; — 3, gén. *brenussu* = fr. *burnous* ; — 4, triest. *kotsa*, « cuisse », n'est pas le représentant régulier de coxa qui eût donné *kosa*, mais le résultat d'un croisement avec le sl. *bocu* (*botsa*) ; — 5, ital. *trapa*, « eau-de-vie » ;— 6, anc. vén. etc., *dinaro* doit représenter δηνάριον plutôt que denarius ; — 7, triest. *floča* etc., « histoire, mensonge », déverbal d'un ladin *fločar* identique au toscan *fioccare* ; — 8, Frioul., etc., *gazo*, « point arrière ou point d'épine » < lomb. gahagium « clôture, barrière », le passage au sens de « point » s'expliquant par l'aspect des coutures faites avec ces points spéciaux ; — 9, com. *lumà* « boire à l'excès » identique à *lumar* « voir », cf. all. *ins Glas gucken* ; — 10, trévis. *panevin*, « feu de la veille de l'Épiphanie », < **pevanin* < epiphan + inu ; — 11, triest. *sariándola* « lézard », rapproché de *sarandégola* « fronde » ; — 12, *Semitecola*, nom de lieu (province de Padoue) n'a rien à voir avec semita ; c'est le nom d'une famille grecque émigrée à Venise ; — 13, trévis. *scat*, « baton », bellun. *scatto*, « trait », = all. *Schacht*, variante de *Schaft* ; — 14 triest. *sčinka*, « bille », = all. *Klinker*.

Mélanges. P. 207, A. Schuchardt, *Derla* ; *negossa*. Comme on l'a vu plus haut, M. Sch. accepte l'explication de M. S. pour *derla*, mais maintient *negossa* < negotia, *negozza*, phonétiquement régulier, lui paraissant la forme primitive ultérieurement altérée en *negossa*. — P. 210, H. Schuchardt, Roman. *gorr*. Le point de départ de cette note est l'istr. *guoro*, *goro* « rougeâtre », que M. Sch. rapproche de l'it. *gorra* « osier », la teinte de la plante ayant donné naissance au nom de couleur ; *gorra* pourrait être, si l'on tient compte des doubles formes fr. mérid. *gourro*, *agourro*, sicil. *vurra agurra*, le lat. auguria, car les baguettes divinatoires d'osier ne sont pas inconnues dans les croyances populaires. — P. 213, H. Schuchardt, Basq. *chindar*, *chingar*, « étincelle », addition à *Zeitschr.*, XXIX, 232. — P. 214, H. Schuchardt, *Zu lat.* galla, addition à *Zeitschr.*, XXIX, 323.

Comptes rendus. — P. 216, *Obras de Lope de Vega* publicadas por la Real Academia Española, XI (A. Restori). — P. 235, H. Breymann, *Calderonstudien*, I, (A. L. Stiefel). — P. 254, John D. Fitz-Gerald, *Vida de Santo Domingo de Silos por Gonzalo de Berceo* (P. de Mugica ; cf. *Romania*, XXXIII, 629.). — P. 256, note rectificative de W. Fœrster à l'article de J. Stalzer (*Zeitschr.*, XXX, 50) sur le glossaire de Reichenau.

M. Roques.

Annales du Midi, XVIII (1906). — Janvier. P. 5-39, R. Poupardin et A. Thomas, *Fragments de cartulaire du monastère de Paunat* (Dordogne). Aucun acte en langue vulgaire ; mais le roman perce de temps en temps sous

le latin; les éditeurs font quelques remarques philologiques à ce sujet, p. 16-17. — P. 63-68, Dr Dejeanne, *Les « coblas » de Bernart-Arnaut d'Armagnac et de dame Lombarda*. Texte, traduction en français et commentaire, le tout aussi satisfaisant que possible en présence du seul manuscrit, fort peu soigné, qui nous a conservé ces *coblas*. — P. 69-80, Aug. VIDAL, *Les comptes consulaires de Montagnac (Hérault)*. Suite, années 1438-1449. — Comptes rendus de : Brissaud et Rogé, *Textes additionnels aux anciens Fors du Béarn*, par A. Ferradou ; K. Lewent, *Das altprov. Kreuzlied*, par A. Jeanroy.

Avril. — P. 145-165, J. Calmette, *La famille de saint Guilhem*. Étude critique approfondie d'après les sources. En finissant, M. Calmette déclare se rallier à l'opinion de M. F. Lot sur la date de la mort de Bernard (5 avril-19 mai 844).— P. 172-195, V. De Bartholomaeis, *La « tenson » de Taurel et de Falconet*. Pièce déjà connue et qui a été longuement étudiée par M. Torraca et par d'autres. M. De B. en donne de nouveau le texte, avec une traduction et des notes, puis il s'escrime à résoudre « tous les problèmes auxquels le texte peut donner lieu ». Il reconnaît lui-même qu'il n'a atteint son but qu'à demi; mais la faute en est au sujet et non à lui. Une véritable découverte qu'on lui doit, c'est l'identification du *Passtian* de la « tenson » (où M. Torraca voyait le gérondif d'un verbe imaginaire) avec *San-Germano*, à une lieue au sud de Casale. — P. 196-208, Aug. Vidal, *Les comptes consulaires de Montagnac (Hérault)*. Fin, années 1450-1460. La langue offre à chaque instant la confusion des sons *z* et *r*, et des métathèses de l'*r* dont plusieurs ne sont dues qu'à des étourderies de scribe, par exemple *jron* pour *jorn*, *spromentat* pour *espermentat*, etc. L'éditeur a placé à la fin de ses extraits un glossaire qui rendra d'autant plus de services qu'il y a inséré des mots appartenant à des comptes qu'il n'a pas publiés. Ce glossaire permet de corriger quelques fautes de lecture : ainsi *cabelejaire* ou *cabezelejaire*, traduit par « musiciens jouant d'un instrument à déterminer », n'est autre chose que le *taborelejaire* « joueur de tambourin » que M. V. a relevé dans un compte non publié ; *tregema*, en face duquel il n'y a qu'un point d'interrogation, doit être lu *tregenia*, la désinence *-ia* correspondant à la désinence classique *-ier* : c'est un voiturier (cf. Mistral, TREGINIÉ). D'une façon générale, l'auteur n'a pas tiré de Mistral tout ce qu'on en peut tirer : *desfera* n'est pas « l'action de déferrer un cheval », mais, comme le dit Mistral, « les quatre fers d'un cheval mort ». Il aurait fallu relever *querba*, qui figure à l'art. *tessial* et qu'on propose à tort de corriger en *quorba* : le sens propre est « anse » (cf. Mistral, CARBO) et l'anse d'une cloche est la partie qui sert à la suspendre. *Huda* est pour *vueida*, anc. franç. *vuide*, l'action de faire vider le pays aux soldats ; *mugol* « sorte de poisson » est trop vague : c'est le muge de l'Académie ; *novelete* est le terme français de jurisprudence *nouvelleté*; pour *polomar*, il n'y avait qu'à renvoyer à Mistral, POULOUMAR, et pour *riega* au *Bull. archéol. du Comité*, 1903, p. 115 et 117. Il y a dans ces comptes une mention intéressante au point de vue littéraire : en 1458-1459, il est question de livres que Charles VII faisait trans-

porter de Barcelone en France : malheureusement le clavaire n'était pas bibliophile et n'en a pas fait le catalogue, même sommaire. — P. 209-221, J. Decamin, *A propos d'une récente édition de Guillaume Ader* (premier article). Cet examen minutieux, fait par un critique compétent, montre l'insuffisance de la traduction et des notes d'un des éditeurs, M. Vignaux. — P. 222-250, long compte rendu analytique, très élogieux, de la thèse de M. Anglade sur Guiraut Riquier (par M. R. Lavaud, avec quelques rectifications et critiques de détail par M. Jeanroy). — A. Th.

Bulletin de la Société archéologique du midi de la France. Nouvelle série, n° 34 (nov. 1904-janv. 1905). — P. 218-221, Abbé Galabert, *Hôtels de ville de Montpezat et de Caussade en Querci*. Extraits de textes romans du commencement du XVIe siècle. A remarquer le subst. *orresie* « immondices », qu'il vaut mieux imprimer *orresié*, car il correspond à un plus ancien * *orrezier*, dérivé de *orre* avec le suffixe *-ier* au sens collectif.— N° 35 (janv.-juill. 1905). — P. 355-360, A. Vidal, *Notes d'art sur Montagnac* (*Hérault*). Extraits des registres de comptes du clavaire communal (1434-1453) en langue romane. A relever, p. 356, *enquarna* « donner (par la peinture) la couleur de la chair, la carnation » ; p. 359, *retaule* « rétable » ; p. 360, *portar a manest* « porter à bras », et *tralha* « brancard ? ». Sur les comptes des clavaires de Montagnac, cf. *Annales du Midi*, XVII, 517, et ci-dessus, p. 478. — P. 361-2, Fourgous, *Excursion archéologique à Venerque* (*Haute-Garonne*). Inscription romane de 1515, dont le texte paraît médiocrement lu. — A. Th.

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LV, 2e livr.— P. 555-592. Franck Delage. *Confrérie de Notre-Dame la Joyeuse ou des Pastoureaux*. Les statuts de cette confrérie, en langue limousine, datés du 6 janvier 1491, ont été publiés par M. Leroux dans la *Revue des langues romanes* de 1891. M. F. D. relève dans les registres de comptes nombre de détails curieux : malheureusement aucune des chansons de Noël ou d'Epiphanie, manuscrites ou imprimées, dont il est fait mention dans ces registres, n'y a été transcrite ni ne semble nous être parvenue par ailleurs. Les comptes sont en langue vulgaire de Limoges jusqu'à 1545 inclus, en français depuis 1546. Il y a plus d'un mot intéressant à y prendre, par exemple : p. 567, *sermoniadour* « prédicateur », *puat* « herse pour les cierges », *buga* « buire à huile » ; p. 567, *mayar* « garnir de feuillage, décorer » ; p. 569, *cibot* « sabot, jouet d'enfant », *baudiffa* « toupie », *lampeiron* « lamperon », p. 570 *chabretaire* « joueur de musette », *arcaneta* « orcanète », *lardadoyra* « lardoire ? » ; p. 574 *limanda* « tablette » ; p. 578 *maye* « feuillage pour décorer ». — A. Th.

Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung. t. XXXIX (1904). — P. 265-355, Richard Lœwe, *Altgermanische elemente der Balkansprachen*, M. Lœwe s'est efforcé de réunir des preuves d'une influence germanique

ancienne sur les langues balkaniques (grec, roumain, albanais, langues slaves). Sur le roumain et l'albanais cette influence a pu être indirecte, des éléments germaniques ayant été latinisés à époque ancienne et transmis ainsi aux parlers romans orientaux, mais elle a pu aussi s'exercer directement, par contact entre les Romans des provinces danubiennes et les Goths de la Mésie inférieure, les Gépides ou les Hérules de la Pannonie inférieure, etc. La question des rapports entre les Germains danubiens et leurs voisins romans est assez importante pour que toute tentative pour arriver à une solution mérite d'être signalée, et je rapporte ici sommairement les rapprochements proposés par M. Lœwe : roum. *bălan* « blond » < got. *balan*, cf. a. fr. *balani* et Suchier, *Zs. f. rom. Phil.*, XVIII, 186. Le mot aurait été emprunté à l'époque latine ; de même pour *bardă* « hache de charpentier », cf. a. fr. *barde* et a. h^t all. *barta*, — *stangă* « barre », cf. a. h^t all. *stanga*, fr. *étangues*, etc., — *nastur* « bouton », cf. a. h^t all. *nestila*, — *beară* < germ. *bera, moderne *Bier*. Au contraire le roumain aurait emprunté directement au germanique danubien : *targă* « civière, claie », cf. a. h^t all. *zarga*, — *dop* « bouchon », cf. néerl. *dop*, — *brec* (en Istrie) « petit chien » cf. a. h^t all. *braccho*. — P. 593-599, W. Meyer-Lübke, *Altgermanische Elemente im Rumänischen ?* M. M.-L. a fait des rapprochements institués par M. Lœwe une critique immédiate qui n'en pouvait pas laisser subsister grand chose. Une fois mise à part l'étymologie déjà bien ancienne *nastur* < *nastilŏ* (cf. en dernier lieu Puşcariu, *Etymol. Wörterb. d. rumän. Spr.*, n° 1156), l'on voit que *bălan* et *stangă* ne peuvent représenter phonétiquement *balan* et *stanga* qui, empruntés anciennement, auraient changé en *î* leur *a* devant nasale. De plus *bălan* et *targă* (avec ses variantes *tragă*, *traglă*) paraissent inséparables de leurs correspondants slaves *bělŭ* et *traglje*, comme *bardă* du magyar *bard* ; quant à l'istr. *brec*, c'est un mot croate. Enfin *stangă* et *beară* sont des emprunts modernes ; pour *dop*, s'il fallait le rapprocher du bas allemand, l'on ne serait pas par là autorisé à y voir le représentant danubien d'un primitif gothique, car les Saxons de Transylvanie auraient aussi bien pu l'apporter avec eux des pays rhénans.

M. Roques.

Elfter Jahresbericht des Instituts für rumänische Sprache zu Leipzig, hgg. v. G. Weigand ; Leipzig, 1904 ; in-8°, viii 368 pages. — P. 1, Sextil Puşcariu, *Lateinisches* tị *und* kị *im Rumänischen, Italienischen und Sardischen*. Ce travail, que M. P. a présenté comme « Habilitationschrift » à l'Université de Vienne, est, à tous égards, le plus important du présent volume. Outre les parlers romans indiqués par le titre, il intéresse encore l'albanais et accidentellement le français, mais surtout il a pour la phonétique romane un intérêt général : il faudra rechercher si les conclusions partielles de M. P. peuvent être un élément d'explication globale pour le traitement roman de -ti- et -cị-. M. P. distingue d'abord soigneusement entre le roumain et les langues romanes occidentales, ces deux groupes ne s'étant trouvés ni dans les

mêmes conditions de développement, ni même devant des combinaisons phoniques ou un matériel lexical identiques. Pour le traitement de -tj- en particulier on constate que le roumain, très régulier, ne connait pas les hésitations de l'italien, par exemple : rien qui ressemble aux alternances puteum > *pozzo*, palatium > *palagio*, gratia > *grazia* ; mais, aussi bien, puteum seul est représenté en roumain, et non point palatium ou gratia, et il pourrait y avoir quelque relation entre les deux faits. Les témoignages des inscriptions et des grammairiens nous attestent qu'au IVe siècle -tj- était prononcé -ts- ou -ts'- et nous trouvons les traces de cette prononciation aussi bien dans le roumain *puț* que dans l'italien *pozzo*. Mais cette prononciation vulgaire n'était pas forcément la prononciation de l'école et des gens cultivés, lesquels se trouvant en présence de la graphie petia et de la prononciation *petsa p. ex., semblent avoir abouti à un compromis petsia, dont on peut encore retrouver la trace chez les grammairiens et dans les graphies du Ve et du VIe siècle. Des inscriptions du Ve au VIIe siècle, surtout en Gaule, nous montrent le groupe -tsj- réduit à -sj-, de sorte qu'un mot latin avec -tj- passé de la langue des classes cultivées dans l'usage commun après le IVe siècle y aurait pris non pas une forme avec -ts-, mais une forme avec -tsj- puis -si-, c'est-à-dire que ratione aurait rejoint occasione, et palatium Ambrosius ; c'est précisément l'état que nous présente l'italien avec *ragione-cagione*, *palagio-Ambrogio*. D'autre part la prononciation -tsj- adoptée par les grammairiens trouva un regain de vie avec la renaissance carolingienne et les mots introduits dans l'usage commun à cette époque doivent la reproduire ; il en est ainsi pour *anziano* < *anteanus ou plutôt *antsianus, *graziare* < *gratsiare. Rien de semblable naturellement dans le roumain qui représente un latin soustrait aux influences des lettrés et de l'école. Ainsi, pour le tj classique, trois représentants vulgaires chronologiquement séparés : ts commun à tout le domaine roman, sj (Ve s. et suiv.), tsj (IXe s.). M. P. tient en outre que le degré ts ou ts' est antérieur au IIIe siècle, puisqu'il est connu du roumain développé à partir de cette époque indépendamment des autres langues romanes ; cette thèse, en opposition directe avec les tentatives récentes, comme celle d'O. Densusianu, pour trouver des points de contact entre le roumain et le reste de la « Romania » bien après le IIIe siècle, est accessoire dans le travail de M. P. et n'y trouve pas de confirmation : le roumain n'a pas, il est vrai, le degré -sj-, mais ce degré ne nous est attesté graphiquement qu'au Ve siècle, et en Gaule ; il n'est, de plus, représenté, et ne peut l'être, que par des mots tardivement vulgarisés et le roman oriental, même en rapports assez étroits avec le reste de la Romania, a pu ignorer au Ve siècle encore et la prononciation tsj-sj et les mots recherchés où elle triomphait. Nous ne pouvons résumer les règles établies par M. P. pour chacune des langues qu'il étudie ; nous noterons seulement qu'elles intéressent non seulement tj, et kj, mais encore dj, gj, sj et même ce, ci, et que M. P., reconnaissant l'influence de l'accent sur le traitement de ti, kj,

en roumain : púteum > *puț* mais titióne > *tăciune*, la repousse pour l'italien. M. P. traite incidemment beaucoup de menues questions et étudie de nombreux mots ; les index dont il a muni son travail permettent de les retrouver facilement. Je n'ajouterai aux éloges que mérite la belle et utile étude de M. P. qu'une menue remarque typographique : l'habitude adoptée par l'auteur d'imprimer en grandes capitales les formes latines, jointe aux variations d'interligne et à l'abus des mots espacés, rend la lecture souvent pénible, et, je crois, ne présente par ailleurs aucun avantage sérieux. — P. 188, G. Weigand, *Der Schwund von* n *durch Nasalierung*. En cinq pages M. W. tente un classement et une interprétation des cas de chute de *n* en roumain (indépendemment des cas de chute de *n* mouillée dans le Banat) : il constate d'abord l'existence en roumain, au moins chez les individus non lettrés et qui ne conforment pas leur prononciation à l'écriture, l'existence de voyelles nasalisées après lesquelles la consonne nasale, cause de la nasalisation, peut naturellement disparaître. Cette chute de la nasale après voyelle nasalisée se produit : 1° dans la syllabe initiale *în-* devant *r*, *înrădăcinez*, pron. *ĩrădăcinez* ; 2° dans les mots atones devant *t*, et ici non seulement la nasale a disparu anciennement, mais la voyelle précédente a fini par perdre sa nasalité : tantum, quantum > *tît*, *cît* (mais quando > *cînd*), contra > *cătră* ; 3° dans le groupe *-înu* granum frenum > *grînu*, *frînu* > *grîu*, *frîu* ; 4° dans le groupe protonique *-ăn-* devant voyelle : farina > *fănină*, *făină*, ce qui permet d'expliquer le difficile *străin* par le bulgare *stranen* > *strănin* > *străin* ; 5° dans le groupe atone *una*, una > *ua* > *o*. Ainsi ces phénomènes n'intéressent que les voyelles profondes *î*, *ă*, *u* (et aussi dialectalement *a*) en position atone, à l'exception du groupe 3 : je note ici la contradiction frenu > *frîu*, mais fenum > *fîn* : il s'agit sans doute d'une différence chronologique, mais y aurait-il à tenir compte de la présence de *r* dans les groupes initiaux de *grîu*, *frîu*, *brîu* (*țin* de *a ține* est beaucoup moins étendu) ? — P. 193, A. Bogdan, *Die Metrik Eminescus*. — P. 273, Kurt Schreyer, *Der Adverbialsatz in der neurumänischen Volksliteratur*. Recueil d'exemples bien classés et intéressant non seulement les conjonctions et leurs antécédents dans les phrases principales, mais encore les temps et modes, et la place des divers éléments de la proposition dans la phrase conjonctive ; le travail est purement descriptif sans comparaison ni histoire. — P. 364, A. Bogdan, *Nachtrag zur « Metrik Eminescus »*.

M. Roques.

Zeitschrift für Französische Sprache und Literatur. — Tome XXVI (1904). Première partie, *Abhandlungen*. — P. 95-220, Kurt Glaser, *Die Mass- und Gewichtesbezeichnungen des Französischen, Ein Beitrag zur Lexikographie und Bedeutungsgeschichte*. Très utile nomenclature, dressée d'après une quantité considérable d'ouvrages techniques et de dictionnaires patois, et suivie d'un glossaire. — P. 221-240, K. Morgenroth, *Zum Bedeutungswandel im*

Französischen. Fin d'un long travail commencé dans les volumes précédents. — P. 241-253, L. E. Kastner, *History of the Terza Rima in France*. Cette forme n'apparaît pas avant 1503. — P. 254-260, A. Schulze, *Zu Cligès* 626 ff. Discussion d'un passage déjà étudié par G. Paris, Mussafia et G. Cohn (XXV, II, 220). — P. 261-288, M. J. Minckwitz, *Gedenkblætter für Gaston Paris*. Article plein d'émotion, dont l'auteur montre, à l'aide de souvenirs personnels et de citations bien choisies, ce que fut en G. Paris le maître, l'ami, le penseur et le lettré.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*.— P. 1-5, J. Kalbfleisch, *Olivier de la Marche, Le Triomphe des Dames* (Herzog : quelques remarques critiques et exégétiques). — P. 5, L. Mott, *The Provençal Lyric* (Stengel). — P. 6-10, J. Weston, *The three days Tournament* (Golther : il s'agit de l'épisode, fréquent dans les romans arthuriens, où un chevalier inconnu, vêtu d'armes différentes, remporte trois jours de suite le prix du combat ; cet épisode se trouve notamment dans *Lanzelet*, *Ippomédon* et *Cligès* : le critique conteste que la version des deux premiers poèmes remonte à une source plus ancienne que celle du troisième, et maintient que c'est à celui-ci que les deux autres ont puisé : il proteste énergiquement contre la méthode folklorique appliquée aux recherches d'histoire littéraire). — P. 10-4, W. Newell, *The legend of the holy Grail and the Perceval of Crestien of Troyes* ; W. A. Nitze, *The old french Grail romance Perlesvaus* ; Fleury, *Du roi Arthur et de la légende du Graal* ; *Sir Cleges, Sir Libeaus Desconus...*, *rendered in prose by* J. L. Weston (Golther : résume et approuve pleinement le premier ouvrage, loue également le second, plus, ce me semble, qu'il ne convient [cf. *Revue critique*, 1904, II, p. 240], annonce brièvement les deux autres). — P. 145-63, *Neuere Arbeiten über das Rolandslied* (Tavernier : article original et vivant, consacré à seize travaux parus de 1900 à 1903 ; l'auteur y expose l'état actuel de nos connaissances et ses vues personnelles sur la date, la patrie et l'auteur du poème ; il insiste particulièrement sur les derniers travaux de G. Paris, dont il conteste les vues sur le rapport entre le *Roland*, le Pseudo-Turpin et le *Carmen*). — P. 164-73, R. Weeks, *The Messenger in Aliscans* ; *The primitive Prise d'Orange* ; *Origin of the Covenant Vivien*, *Aimer le Chétif* (Minckwitz : résumé commode de quatre dissertations importantes et difficilement accessibles ; adhésion à la méthode de l'auteur et aux principaux résultats obtenus). — P. 174-9, Grein, *Amis und Amile.... in deutsche Verse übertragen* (Friedwagner : étudie environ un tiers de l'ouvrage, et y relève des erreurs d'interprétation plus ou moins graves). — P. 179-84, K. Nyrop, *Das Leben der Wœrter* (Morgenroth : analyse élogieuse : quelques remarques additionnelles. Le critique a le tort de prendre pour du français courant les fantaisies individuelles d'un écrivain belge qui torture pitoyablement notre langue). — P. 184-92, O. Dittrich, *Die sprachwissentschaftliche Definition der Begriffe « Satz » und « Syntax* ; Svedelius, *Was charakterisiert die Satzanalyse des Französischen am meisten* (Herzog : analyse et discussion approfondie du premier de ces deux mémoires). — P. 192-8, P. Marchot, *Petite phonétique du français prélittéraire* (Herzog :

intéressantes remarques de détail). — P. 198-206, H. Palander, *Der französische Einfluss auf die deutsche Sprache im zwœlften Jahrhundert;* Th. Maxeiner, *Die mittelhochdeutschen Substantive mit dem Suffix* -ier; Salverda De Grave, *Les mots dialectaux du français en moyen néerlandais; Bijdragen tot de kennis der uit het Frans overgenomen woorden in het Nederlands* (Horn). — P. 212-4, K. Nyrop, *Manuel phonétique du français parlé*, 2e éd. (Sturmfels).

Tome XXVII (1904)[1]. Première partie, *Abhandlungen.* — P. 69-116, E. Brugger, *Beitrœge zur Erklœrung der arthurischen Geographie* I. *Estregales.* L'article débute par une réponse fort acerbe aux critiques dirigées contre l'auteur par M. F. Lot (*Rom.*, XXVII), qui répondra s'il le juge à propos. M. B., qui reproche durement aux autres leurs hardiesses, prend lui-même avec les textes des libertés extrêmes, comme vient de le montrer un de ses critiques (*Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXX, 353). — P. 117-59, G. Cohn, *Textkritisches. Zum « Cligès ».* Suite et fin des notes critiques dont le début avait paru, sous forme de compte rendu, dans la 2e partie du tome XXV.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen.* — P. 1-10, Spencer, *A Primer of french Verse for upper forms*; Kastner, *A History of french Versification*; Brandin et Hartog, *A Book of french Prosody;* Tobler, *Vom französischen Versbau*, 4e éd.; Langlois, *Recueils d'Arts de seconde rhétorique* (Stengel). — P. 11-3, Ennecerus, *Versbau und gesanglicher Vortrag des œltesten französischen Liede* (Stengel : importantes remarques sur la versification de l'*Eulalie*). — P. 13-8. Langlois, *Table des noms propres... dans les chansons de geste* (Tavernier : regrette que l'auteur ait considéré le commentaire comme la partie la moins importante de sa tâche; cf. *Romania,* XXXV, 139). — P. 19-21, Schober, *Die Geographie der altfranzœsischen Chansons de geste* (Tavernier : début d'un « bon et utile travail », reposant sur tous les textes imprimés). — P. 22-39, Lipke, *Ueber das Moniage Rainouart* (Cloetta : très important compte rendu, avec de précieuses digressions sur divers points, et le texte critique du passage (*Bataille Lokifier*), qui contient le nom du poète). — P. 40-2, Liégeois, *Gille de Chin : l'histoire et la légende* (Pirson). — P. 63-5, Driesen, *Der Ursprung des Harlekin* (Mahrenholtz : bref résumé du livre). — P. 96-7, Plattner, *Formenbildung und Formenwechsel des französischen Verbums* (Sturmfels). — P. 129-41, Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, 8e éd. (Fœrster : corrections aux textes et au glossaire). — P. 141-7, Bœkemann, *Französischer Euphemismus* (Morgenroth). — P. 147-9, Hemme, *Das lateinische Sprachmaterial im Worteschatze der deutscher französischen und englischen Sprache* (Horning : livre utile, mais trop chargé et insuffisant au point de vue scientifique). — P. 150-3, Trénel, *L'Ancien Testament et la langue française du moyen âge* (Bloch : consciencieux, mais mal composé; l'auteur n'a pas su limiter étroitement son sujet; cf. *Rom.*, XXXIV, 320). — P. 153-4, Jeanroy, *Les Origines de la poésie lyrique en France*, 2e éd. (Stengel). — P. 154-6, Cocchia, *Studio letterario della*

---

1. Le volume précédent portait déjà la date de 1904.

Chanson de Roland (Tavernier). — P. 156, Suchier, *Aucassin et Nicolete*, 5e éd. (Pirson). — P. 209-11, *Miszellen. Briefe von Gaston Paris an L. Lemcke.*

Tome XXVIII, 1905. Première partie, *Abhandlungen.* — P. 1-72, E. Brugger, *Beiträge für Erklærung der arthurischen Geographie* II. *Gorre.* Le pays de Gorre serait situé au nord du Firth of Forth ; ce n'est pas seulement le nom de Gorre, mais une foule d'autres qui sont identifiés et expliqués avec une superbe assurance (voy. le compte rendu déjà cité, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXX, 357). — P. 72-8, E. Stengel, *Die Refrains der Oxforder Ballettes.* Classification des refrains, selon qu'ils se rattachent ou non au texte de la strophe, et d'après leur contenu. — P. 79-81, *Wortgeschichtliches.* I. Baist : *Cerneau.* Dérivé de *cerner*, « couper en cerne ». II. Behrens : afrz. *crinque*, « butte ». Apparenté au néerl. *krinkel*, à l'angl. *crinkle.* — P. 260-87, C. Friesland, *Franzæsische Sprichwœrter-Bibliographie.* Remaniement d'un travail paru dans la même revue, t. XVIII et XIX ; cette précieuse bibliographie ne contient pas moins de 498 numéros. — P. 288-97, L. E. Kastner, *A neglected french poetic Form.* Il s'agit du système d'enchaînement en *aab*, *bbc*, *cdd* ou *aaab*, *bbbc*... où le vers qui introduit la nouvelle rime est de 4 syllabes. Cette forme eût dû être rapprochée de celle de l'*arlabecca*, fréquente en provençal (Bartsch, *Denkmæler*, p. 75, 114 etc.). — P. 299-312, D. Behrens, *Wortgeschichtliche Miszellen.* Étude des mots suivants, français ou dialectaux, presque tous signalés par Delboulle comme « obscurs ou rares » : *atinter*, *béron*, *berbiette*, *béton*, *cabotte*, *cole*, *cram*, *cropète*, *effriboter*, *frinché*, *espautrer*, *focque*, *graviette*, *hacon*, *hamecel*, *hangeman*, *hanique*, *hanzin*, *hocteau*, *hue*, *hunnier*, *itide*, *jaffre*, *johié*, *jouvre*, *kassvougte*, *kike*, *lerquenoux*, *leuwá*, *liewer*, *malal*, *mesuwaige*, *mogolle*, *mutelline*, *noguette*, *nonnetier*, *noyelle*, *nyeil*, *pinpelochier*, *plumette*, *polon*, *pomache*, *ponsson*, *pouacre*, *quinquin*, *ramorache*, *rinâte*, *ronghe*, *sousfeuls*, *ver*, *wastarde.* Les remarques de M. H. sont toujours instructives.

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen.* — P. 1-13, Rajna, Bédier, Croiset, Jenkins, Notices diverses sur G. Paris (Minckwitz). — P. 13-23, Settegast, *Quellenstudien zur galloromanischen Epik* (Stengel : critique très serrée de la première étude, sur *Garin le Lorrain* et le *Roland* ; contredit nettement l'auteur ; cf. *Romania*, XXXIV, 324). — P. 23-34, Tavernier, *Zur Geschichte des altfranzæsischen Rolandsliedes* (Stengel : loue l'érudition et l'ingéniosité de l'auteur, mais s'en tient à son opinion antérieure). — P. 34-40, Brown, *Iwain* ; Paton, *Studies in the fairy mythology of arthurian romance* (Golther : approuve le premier ouvrage sans adhérer complètement à la conclusion : loue, dans le second, l'étude sur la Dame du Lac, et trouve celle sur Morgain plus consciencieuse que concluante ; cf. *Romania*, XXXIV, 117.). — P. 40-3, Hœpffner, *Eustache Deschamps* (Vossler : le mérite de l'ouvrage réside moins dans la nouveauté des faits ou des aperçus que dans la clarté de l'exposition ; cf. *Romania*, XXXIV, 125). — P. 44-5, Sœderhjelm, *Spuren von Cicero's verlorenen Traktate* De virtutibus *bei einem franzæsischen Schriftsteller des fünfzehnten Jahrhunderts* (Wünsch : cet écrivain est Antoine de la Sale, qui aurait inséré dans la *Salade* des fragments du traité en question : M. S. rend

l'hypothèse vraisemblable, mais la question exige encore des recherches. Le « Brunlauentin » cité avec un point d'interrogation, p. 44, ne peut guère être que Brunetto Latini). — P. 5-9, Kühn, *Medizinisches aus der altfranzœsischen Dichtung* (Stiker : additions et rectifications intéressantes faites par un spécialiste). — P. 49-52, P. Meyer, *De l'expansion de la langue française en Italie pendant le moyen âge* (Minckwitz : soigneuse analyse ; je ne comprends pas l'intérêt de la citation finale). — P. 53-66, Nyrop, *Grammaire historique de la langue française*, t. I, 2e éd. (Behrens : nombreuses observations, surtout étymologiques ; cf. *Romania*, XXXIII, 630). — P. 66-75, Pope, *Étude sur la langue de frère Angier, suivie d'un glossaire de ses poèmes* (Behrens : résultats intéressants et nouveaux ; rectifications et explication de quelques passages difficiles ; cf. *Romania*, XXXIII, 440). — P. 71-3, *L'origine et le parler des Canadiens français* (Bloch ; cf. *Romania*, XXXIV, 164.). — P. 73-5, *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*; *Projet de dictionnaire général de la langue wallonne* (Counson). — P. 75-92, Saran, *Der Rythmus des französischen Verses* (Stengel : commode résumé d'un livre touffu, mais riche en idées nouvelles, dont le critique adopte les principales). — P. 92-8, Jespersen, *Lehrbuch der Phonetik* ; *Phonetische Grundfragen* (Wagner). — P. 98-9, Beyer et Passy, *Elementarbuch des gesprochenen Franzœsisch* (Wagner). — P. 100, Muller, *Die Bindung sonst stummer Endkonsonanten im franzœsischen Sprachunterricht* (Wagner). — P. 161-2, Crescini, *Manualetto provenzale*, 2e éd. (Stengel). — P. 162-8, Grammont, *Le vers français, ses moyens d'expression, son harmonie* (Stengel : suggestions intéressantes dans le détail, mais l'auteur néglige trop l'histoire et part d'hypothèses arbitraires et fausses). — P. 168-9, E. Ritter, *Les quatre dictionnaires français* (Behrens ; cf. *Romania*, XXXIV, 173). — P. 169-71, A. Thomas *Nouveaux essais de philologie française* (Behrens : quelques additions et objections). — P. 171-2, Duchon, *Grammaire et Dictionnaire du patois bourbonnais* (Behrens). — P. 173-5, Ch. V. Langlois, *La société française au XIIIe siècle d'après les romans d'aventure* (Kiessmann ; cf. *Romania*, XXXIII, 314). — P. 175-88, H. Jarnik, *Studie über die Komposition der Fierabrasdichtungen* (Richter : analyse détaillée, critique approfondie ; le travail est soigné, mais l'exposition pénible et obscure). — P. 188-91, Hartenstein, *Studien zur Hornsage* (Horn : une partie importante du travail est consacrée au poème anglo-normand ; la critique est sensée, mais il y a trop d'affirmations sans preuves).

Tome XXIX, 1906. Première partie, *Abhandlungen*. — P. 56-140, E. Brugger, *L'Enserrement Merlin, Studien zur Merlinsage*, I : *Die Quellen und ihr Verhæltnis zueinander*. Très intéressant exposé d'une théorie générale sur l'histoire de la légende du Graal, avec discussion approfondie des systèmes antérieurs, notamment de G. Paris et Wechssler. Je laisse naturellement aux spécialistes le soin d'exposer en détail et de critiquer celui de M. Brugger. — P. 141-9, D. Behrens, *Wortgeschichtliches*. Étude de dix-neuf mots appartenant presque tous à l'ancienne langue ou aux dialectes : *battée*, a. fr. *becquemoulx*, lyon. *bloyi*, wall. *bonge*, wall. *clavai*, fr. or. *codat*, *dghet*, *freneau*, *gaupe*.

blais *gigneux*, a. fr. *hoc*, *moine* (toupie), fr. or. *mōzè*, *pet* (sorbe) *tamisaille*, *tin*, blais. *tou*, vendôm. *trios*, fr. or. *trous*. — P. 150-62, C. Keidel, *The foliations systems of french Incunabula*. — P. 274-90, L. E. Kastner, *The Vision of Saint-Paul* (sic) *by the anglo-norman trouvère Adam de Ross*. Publication de ce texte d'après le ms. de Londres, avec variantes des autres mss.; description des miniatures qui ornent le premier. — P. 291-301, W. Fœrster, *Zu Perrin von Angicourt*. Excellentes remarques critiques sur une trentaine de passages du texte établi par M. Steffens; plusieurs de ces remarques coïncident avec celles que j'ai présentées ici (*Romania*, XXXV, 125), dans un compte rendu rédigé (sept. 1905) longtemps avant l'apparition du présent cahier (24 fév. 1906). M. F. y ajoute quelques remarques sur la partie grammaticale de l'Introduction. — P. 302-10, D. Behrens, *Wortgeschichtliches*. a. fr. *creusequin*, *manette* (petite ânesse, dans le Blaisois), *martinet* (vrille des plantes grimpantes), a. fr. *moussier* (mesure pour la terre dans le Nord), *palle*, wall. *poirfi*, *pourcelette*, *roquet*, wall. *sklûd* (clou long), wall. *tute* (cruche), wall. *vètemène* (monnaie).

Deuxième partie, *Referate und Rezensionen*. — P. 1-5, *Beitræge zur romanischen und englischen Philologie*, publié à propos du 10e Congrès philologique, tenu à Breslau en 1902 (Herzog). — P. 3-6, *Mélanges de philologie offerts à F. Brunot* (Bloch; cf. *Romania*, XXXIV, 308). — P. 6-7, E. Herzog, *Streitfragen zur romanischen Philologie*. I : *Die Lautgesetz frage* etc. (Behrens : défend la fixité des lois phonétiques, cherche la cause des altérations phonétiques non dans des influences de race, de climat, etc., mais dans la position différente des organes chez l'enfant ; à la suite, dissertation sur quelques points de phonétique française). — P. 7-11, M. Meinicke, *Das Præfix* re- *im Franzœsischen* (Herzog : deux parties, l'une sur l'emploi, l'autre sur les sens du préfixe ; la première est la meilleure. Travail soigné et utile, qui n'épuise pas le sujet). — P. 11-8, A. Stark, *Syntaktische Untersuchungen im Anschluss an die Predigten und Gedichte Olivier Maillards* (Herzog : la plus grande partie du travail concerne la substitution du pronom atone au pronom tonique devant l'infinitif et le gérondif; riche collection de faits, mais commentaire presque « inutilisable » ; polémique à propos du compte rendu, par M. Herzog, de la *Vie de saint Martin* de Péan Gastineau). — P. 18-21, E. Brandon, *Robert Estienne et le Dictionnaire français au XVIe siècle* (Stengel ; cf. *Romania*, XXXIII, 618). — P. 22-3, Mayer Lambert et L. Brandin, *Glossaire hébreu-français du XIIIe siècle* (Bloch : critique la disposition de l'index). — P. 25, H. Lapaire, *Le patois berrichon* (Behrens). — P. 26 E. Guénard, *Le patois de Courtisols* (Behrens; cf. *Romania*, XXXV, 159). — P. 31-3, H. Massing, *Die Geistlichkeit im altfranzœsischen Volkepos* (Stengel : remarques de détail). — P. 33-41, E. Freymond, *Eine bisher nicht benutzte Handschrift der Prosaromane Joseph von Arimathia und Merlin* (Brugger : M. Freymond exagère l'importance du ms. qu'il a découvert, lequel, s'il peut aider à la reconstitution du texte, ne peut en rien avancer la solution des questions d'histoire littéraire). — P. 113-8, G. Humpf, *Beitræge zur Geschichte des bestimmten Artikels im franzœsischen* (Herzog : le travail est

surtout consacré au non-emploi de l'article devant le substantif; critique approfondie: discussion des exemples allégués). — P. 119-25, A. François, *La grammaire du purisme et l'Académie française du XVIIIe siècle* (Minckwitz). — P. 125-7, G. Paris, *La littérature française au moyen âge*, 3e éd. (Stengel). — P. 127-9, C. Voretzch, *Einführung in das Studium der altfranzœsischen Literatur* (Stengel: livre soigné et qui rendra de grands services, mais un peu volumineux; rectifications de détail). — P. 129-32, J. Mortensen, *Le théâtre français au moyen âge* (Stiefel : livre peu original, mais bien composé et agréablement écrit ; quelques rectifications ; cf. *Romania*, XXXIII, 462). — P. 147-9, H. Zwirnmann, *Das Verhæltnis der altlothringischen Uebersetzung der Homilien Gregors über Ezechiel zum Original und zu der Uebersetzung der Predigten Bernhards* (Schulze: la comparaison du texte français avec l'original latin a été faite avec peu de soin; démontre que le traducteur d'Ezéchiel et celui des Sermons de saint Bernard ne sauraient être identifiés). — P. 150-62, *Neue Tristanbücher* ; Bédier, *Le roman de Tristan*; Muret, *Le roman de Tristan* ; Piquet, *L'originalité de Gottfried de Strasbourg* ; Lœseth, *Le Tristan et le Palamède des mss. fr. du British Museum* (Golther: approuve, d'une façon générale, la restitution et l'appréciation, par M. Bédier, du Tristan primitif, loue les deux éditions). — P. 162-3, A. Boselli, *Le Jardrin de Paradis* (Fœrster : corrections; cf. *Romania*, XXXIV, 631). — P. 163-5, F. Villon, *Le Petit et le Grand Testament*, reproduction du ms. de Stockholm (Fœrster; cf. ci-dessus, p. 469.). — P. 165-90, E. Roy, *Le mystère de la Passion en France du XIVe au XVIe siècle* (Stengel : analyse; très nombreuses corrections au texte de la *Passion* de Semur; donne un tableau complet des formes strophiques employées dans ce texte; cf. ci-dessus, p. 365). — P. 235-6, D. H. Carnahan, *The Prologue in the old french and provençal Mystery* (Stengel: livre plus que médiocre; cf. ci-dessus, p. 135). — P. 236-8, J. Anglade, *Le troubadour Guiraut Riquier* (Stengel : la partie biographique est prolixe, l'étude des formes insuffisante). — P. 238, A. Bayot, *Gormond et Isembart* (Baist). — P. 238-49, L. F. Mott, *The Round Table* (Brugger : l'auteur rattache la légende de la Table ronde aux fêtes de mai; la partie folklorique est soignée, mais les questions d'histoire littéraire sont insuffisamment traitées). — P. 261-73, W. Wundt, *Volkerpsychologie*. I. *Die Sprache* (Morgenroth: résumé des résultats considérés comme acquis; objections sur quelques points). — P. 273-8, J. Gilliéron et J. Mongin, « *Scier* » *dans la Gaule romane du sud et de l'est* (Gauchat: loue la méthode, mais ce système artistement construit a ses faiblesses; cf. *Romania*, XXXIV, 621). — P. 278-9, H. Suchier, *Les voyelles toniques du vieux français* (Behrens). — P. 279-80, M. Niedermann, *Contribution à la critique et à l'explication des gloses latines* (Pirson : de l'érudition et de la critique ; remarques de détail; cf. ci-dessus, p. 160).

A. Jeanroy.

CHRONIQUE

En même temps que paraît le présent numéro, la librairie Champion publie la table des trente premières années [1] de la *Romania*, par M. le Dr Bos. Cette table, rédigée d'après un plan concerté entre M. Bos et moi et dont j'ai revu soigneusement les épreuves, diffère sensiblement de la Table des dix premières années due à M. J. Gilliéron. Celle-ci était plus systématique : elle comportait un grand nombre de divisions et de subdivisions. Il y avait un index général, un index lexicologique, plusieurs index grammaticaux où les articles étaient rangés selon un ordre purement méthodique, un index du *folk-lore*, subdivisé en plusieurs parties, un index des manuscrits, un index des périodiques. Elle était aussi plus complète, en ce sens qu'elle offrait le dépouillement complet des articles sur les périodiques, qui, dans la table de M. Bos, ne sont dépouillés que dans une mesure limitée; mais les réductions qu'il a fallu opérer pour gagner de la place portent sur des détails de peu d'importance. L'inconvénient de l'ordre méthodique est que tout le monde ne l'entend pas de la même manière, d'où perte de temps dans les recherches. La nouvelle table est plus pratique que l'ancienne. Elle se compose de deux index seulement : 1° un index général, où sont relevés, souvent en deux ou trois endroits, les matières traitées, les noms des auteurs anciens et des auteurs et éditeurs modernes, les titres des livres critiqués ou simplement annoncés ; 2° une table très complète des mots expliqués ou cités comme exemples. Il y a sans doute des omissions non intentionnelles et des inconséquences, comme au reste dans toutes les tables que j'ai pratiquées, et j'y ai probablement ma part de responsabilité, car il m'est arrivé plus d'une fois d'introduire sur épreuve des articles ou des renvois qui n'étaient pas dans le plan primitif. Mais, telle qu'elle est, cette table, d'un usage commode, rendra grand service aux travailleurs et augmentera singulièrement la valeur du recueil auquel G. Paris et moi avons consacré la meilleure partie de notre existence. — P. M.

---

1. La « table des mots », qui forme la deuxième partie du volume, s'applique aux trente-trois premières années (1872-1904).

— M. Ph. A. Becker a été nommé professeur ordinaire de philologie romane à l'Université de Vienne en remplacement d'Adolf Mussafia.

— Les lectures faites dans les nombreuses sections du Congrès des arts et des sciences à l'exposition universelle de Saint-Louis (1904) formeront huit volumes in-8° de six à sept cents pages chacun. Les trois premiers ont paru au commencement de la présente année. Le tome III, consacré à la langue, à la littérature et à l'art, contient les discours annoncés précédemment (*Rom.*, XXXIV, 158) de MM. Paul Meyer et H. A. Todd, dans la section des langues romanes, et ceux de MM. Rajna et Alcée Fortier, dans la section des littératures romanes [1].

— Nous avons annoncé en son temps (*Romania*, XXXI, 641) la publication d'une histoire très abrégée de la littérature française jusqu'au XVe siècle par G. Paris, sous forme de traduction anglaise. Cette traduction était fort médiocre : on a pu y signaler des passages complètement inintelligibles. L'original français paraîtra prochainement par les soins de M. Paul Desjardins et de M. P. Meyer, à la librairie A. Colin. Il contient un peu plus de texte que l'édition anglaise, G. Paris ayant supprimé pour cette édition — qui ne devait pas dépasser un certain nombre de pages — plusieurs paragraphes que l'on a rétablis dans l'édition française. En outre on y a joint quelques notes rédigées par G. Paris en vue de cette même édition. Ces notes, que G. Paris se proposait assurément de continuer, se rapportent aux premiers chapitres de l'ouvrage. P. Meyer y a ajouté un certain nombre d'indications bibliographiques, d'un caractère très élémentaire, M. P. Desjardins a rédigé une table des noms, qui fait défaut à l'édition anglaise.

— M. Schultz-Gora n'a pas été satisfait du compte rendu que j'ai donné ici (plus haut, p. 116) de ses *Vier unedierte Jeux partis*, non plus que d'une note le concernant, où je l'ai accusé d'avoir fait une *Schlimmverbesserung* (il paraît que c'est *Verschlimmbesserung* qu'il eût fallu dire). C'est ce qui appert d'une lettre qu'il m'a écrite, où il exprime l'espoir que je rectifierai mes « nombreuses inexactitudes ». Mon examen de conscience est fait : en voici les résultats.

A propos de IV, 27, j'ai dit que le ms. portait *qu'ele* et non *que*. J'eusse dû dire, selon M. S. : « ma copie porte ». Ç'eût été sans doute plus prudent, mais, en l'espèce, ma confiance dans ma copie était justifiée : M. l'abbé Clergeac a bien voulu revoir le ms., qui porte bien *qle* (*q* barré).

Voilà la seule « inexactitude » de fait que j'aie commise. — J'ai eu tort, selon M. S., de dire qu'il avait suivi « trop aveuglément » le ms. R² : il

---

1. *Congress of arts and Science, Universal exposition, Saint-Louis, 1904*, edited by Howard J. Rogers, A. M., LL.D., director of Congresses. Vol. III, History of language, history of literature, history of art. Boston and New-York, Houghton, Miflin and C°. The Riverside Press, Cambridge [Mass.] 1906. In-8°, x-681 pages. — Les discours de MM. Meyer et Todd occupent les pages 237-270 ; ceux de MM. Rajna et Fortier les pages 435-473. Celui de P. Meyer a paru en français dans *La Revue du mois* du 10 juin 1906.

m'apprend que c'est sciemment et après réflexion qu'il a préféré la leçon de ce ms. pour I, 20, 30, 40; III, 46, 50. Je n'en ai jamais douté; mais j'ai voulu dire que la réflexion devait l'amener à préférer celle de R^1. — Ma remarque sur II, 42 n'a pas de sens, je le reconnais, parce qu'on a imprimé *souffisant*, donné par M. S.; ma copie portait *souffissant*, qui est la leçon du ms. — M. S. me dit qu'il comprend comme moi III, 30-4 : il y a cette différence qu'il déclare la comparaison obscure et que j'en montre l'exactitude. — Mon explication de IV, 33 serait douteuse, parce qu'il faudrait *a* devant *viellune*. Je renvoie M. S. aux exemples de datif sans préposition rassemblés par Meyer-Lübke, III, § 37. — Sur le sens du refrain dont j'ai parlé (*ibid.*, p. 128, l. 22) et que M. S. continue à ne pas comprendre, je n'ai rien à ajouter, mon explication étant claire. Si je place la césure après la cinquième syllabe, c'est que cette coupe est indiquée par toutes les variantes, notamment celles de *CV* (voy. Steffens, *Perrin d'Angicort*, p. 250) et par le fait que le vers suivant a cinq syllabes. J'ai dit que ce refrain était prononcé par une femme « inconstante ». Cela résulte de toute la chanson et notamment du v. 12, où elle se qualifie elle-même de *nouveliere*. Je ne mentionne pas quelques autres observations qui n'apportent aucun élément au débat; j'ai déjà abusé, pour déférer au désir de M. S., de la patience du lecteur et de l'hospitalité de cette revue; je le préviens que je ne reviendrai pas sur ce sujet. Qui de nous deux a tort ou raison? « Je le laisse à juger aux experts. » — A. Jeanroy.

— Livres annoncés sommairement.

Die Engel auf der mittelalterlichen Mysterienbühne Frankreichs, par Paul Henzie. 1905. In-8°, 45 p. (dissert. de Greifwald). — Ce petit travail est analogue à ceux que MM. Wieck (diss. de Marburg, 1887) et Lindner (diss. de Greifswald, 1902) ont consacrés aux diables et aux bourreaux dans les mystères. On y examine successivement le nom, le nombre, le costume, le rôle des anges sur la scène, leurs rapports entre eux ou avec les autres personnages du ciel ou ceux de la terre, d'après toutes les listes de personnages publiées jusqu'ici dans l'ouvrage de Petit de Julleville ou dans des éditions séparées plus récentes, ou même dans des copies encore inédites, comme celle d'Erler et Quedenfeldt pour le Saint-Denis en deux journées ou le Saint-Sébastien en deux journées. On cite aussi l'*Angelologie* d'Oswald. Mais les diverses références sont toujours données selon l'ordre alphabétique des mystères, sans distinction chronologique. Or, sans prétendre à trop de précision, on pouvait noter à quelle époque les noms de Michel, Gabriel, Raphaël se substituent, d'une façon assez générale, aux simples indications de premier, second, tiers ange, que *Uriel* n'apparaît pour la première fois que dans le *Viel Testament* ainsi que *Séraphim*; que *Chérubin* semble n'apparaître que dans les œuvres qu'on sait avoir été représentées vers 1450. — L'introduction de quatre, cinq, six anges est aussi de la seconde moitié

du XVe siècle. La classification des Trônes, Dominations etc., d'abord rencontrée dans le *Viel Testament*, passe de là dans Greban, puis dans J. Michel. — P. 12, l. 12, il faut ajouter la référence à l'*Assomption de la Vierge*. — P. 17, etc., la distinction n'est pas faite entre le nombre des personnages parlants et celui des simples figurants, excepté pour le mystère de saint Quentin. — Henri CHATELAIN.

Le Mystère de Semur (B. N. f. fr. 904). Ergänzende Bemerkungen zu der Ausgabe von Roy; Vergleichung der Passion von Semur mit der von Arras. Die provenzalische Passion des Handschrift Didot (B. N. nouv. acq. fr. 4232), par Emil STREBLON. Borna-Leipzig (R. Noske), 1905. In-8°, 46 p. (dissert. de Greifswald). — M. Émile Roy avait noté le rapport étroit de la Passion de Semur aux Mystères de sainte Geneviève. M. E. Streblon apporte une preuve complémentaire, refait la liste des personnages avec le chiffre du premier vers de chaque rôle, compare journée par journée (pp. 9-18), la Passion de Semur et la Passion d'Arras, laquelle représente un stade postérieur d'évolution et offre au public qui en était friand des scènes plus fréquentes ou plus longues de miracles opérés par le Christ, ou de réapparitions du Christ après sa mort. Le rôle du *Rusticus* ou sot n'est commun qu'à la Passion de Semur et à un des mystères provençaux édité par MM. Jeanroy et Teulié. — M. E. Str. catalogue (pp. 18-27) des observations de métrique; M. Roy n'en avait traité qu'incidemment dans l'introtroduction à son édition. Le compte des syllabes, ici comme dans tant d'œuvres du même genre et de la même époque, est fort élastique; quant aux négligences à la rime, elles sont nombreuses et variées. M. S. ajoute de multiples corrections et conjectures, et rectifie même des indications de folio (pp. 27-31). S'occupant ensuite de la Passion provençale du manuscrit Didot (pp. 31-46), il en cite quelques extraits, et en note les concordances avec certains passages des mystères provençaux de l'édition Jeanroy et Teulié. — Henri CHATELAIN.

Die letzte Journée des Mystère de la Passion von Arnoul Gréban, in der Hds. von Troyes, in ihrem Verhältnis zur übrigen Ueberlieferung, von Walter NEUMANN. Greifswald. J. Abel, 1905. In-8°, 54 p. (dissert. de Greifswald). — MM. G. Paris et G. Raynaud, dans leur édition de la Passion de Greban, avaient noté que le manuscrit de Troyes (*T*) suivait la rédaction *BC*. Après un examen minutieux des concordances et des divergences de *T* avec chacun des trois autres manuscrits *A B C*, M. Neumann conclut que *T* se rattache immédiatement à *C*. Là où *C* présente une lacune, *T* a tâché lui-même de la combler par des vers qui ne reproduisent pas mot à mot le texte de *B*. M. N. dresse ensuite un catalogue méthodique des variantes propres à *T*, qui omet certains vers, par étourderie, parce qu'il les trouve superflus, enfin, dans trois cas, parce qu'il n'accepte pas certains types de strophes (*aabaabbbabbà* devient *aabaabbabba* à trois reprises différentes). Cette dernière raison, appuyée de si peu d'exemples, ne semble pas très

solide. M. N. explique aussi beaucoup de suppressions de mots par une sorte de répugnance à l'élision et de préférence pour l'hiatus. Pour donner plus d'animation à une scène, *T* ajoute un développement (scène de sergents), ou distribue une même tirade en un plus grand nombre de personnages. Ces divers changements nuisent souvent au sens et troublent la mesure du vers. — Examen de corrections apportées au même manuscrit par quatre copistes postérieurs, et relevé (pp. 34-54) des divergences de *T* avec le texte de l'édition G. Paris et G. Raynaud, pour les vers 27.452 à 34.502. — Henri CHATELAIN.

La Passion de Jésus-Christ, jouée à Valenciennes, l'an 1547 (B. N. fr. 12536), par Hans GIESE. Greifswald, F. W. Kunike, 1905. In-8°, 66 p. (dissert. de Greifswald). — Analyse détaillée des 25 journées de la Passion et de la Résurrection, et comparaison avec les *Passions* dites d'Arras, de Greban, de J. Michel, la *Résurrection* de J. Michel, la compilation Greban-Michel (jouée à Paris en 1507), la Création et Passion (B. N. f. fr. 904), la Conception et Nativité de la Vierge, enfin l'Incarnation et Nativité (représentée à Rouen en 1474), suivies d'un catalogue des formes métriques. Ce mystère est une compilation habile des mystères les plus différents; il marque une forte tendance à narrer tous les antécédents des principaux personnages. Au point de vue métrique, le décasyllabe est réservé aux discours solennels des grands personnages, les mélanges de mètres plus courts aux lamentations des femmes et aux morceaux lyriques. M. G. incline à croire que les prologues et épilogues sont originaux parce qu'ils se présentent sous le type : *abab*, *bcbc*, etc., disposition, ajoute-t-il, qui ne se trouve pas dans les autres mystères, au moins sur une certaine étendue de vers. Cette dernière affirmation me paraît hasardeuse. Un travail en préparation sur les procédés de versification des mystères donnera sur ce point des indications plus certaines. — Henri CHATELAIN.

Das Mystère de saint André, par Karl WOLKENHAUER. Greifswald, F. W. Kunike, 1905. In-8°, 58 p. — Ce mystère fut représenté à Abbeville en 1458, et, selon Darmesteter et Hatzfeld (*XVI*e *s.*, p. 152), à Paris en 1530. Le sujet en fut repris dans les *Actes des Apôtres* de Greban, et dans la Passion provençale de saint André par Marcellin Richard (1512). M. W. étudie brièvement les sources (1-2), donne une analyse du mystère (p. 5-14), et consacre la majeure partie de son étude à des observations de métrique (p. 14-35). Il suggère toute une série de corrections de texte commandées soit par la mesure des vers, soit par la rime. L'examen des rimes l'a amené à dresser un tableau court, mais suffisamment complet, de la phonétique propre à l'auteur (p. 33-34). Le mystère est écrit tout entier en vers de 8 syllabes, le vers de 4 ne servant qu'à terminer les couplets. La rime croisée y est tout à fait exceptionnelle. La dissertation est suivie d'extraits comprenant un millier de vers choisis soit à cause de la fréquence des petits vers, soit à cause de l'intérêt littéraire des scènes. — Glossaire français-alle-

mand, pp. 55-7. M. W. promet de donner ultérieurement une édition complète. — P. 26, M. W. essaie de ramener à 4 syllabes des vers de 3 ou de 5 : la correction de *Par ta grace*, 1360, en *Par ta bonne grace* est une inadvertance. — Henri CHATELAIN.

Université de Paris, Bibliothèque de la Faculté des lettres, XX (1906). — P. 163-231, E. FARAL, *Courtois d'Arras*. Excellent mémoire qui comprend une édition critique fondée sur les quatre manuscrits connus d'un curieux monument littéraire publié jadis, d'une façon très insuffisante, dans le tome I des *Contes et fabliaux* de Méon. Le nouvel éditeur discute avec beaucoup de pénétration la question de savoir si *Courtois d'Arras* est un monologue dramatique ou un véritable drame, et il conclut en faveur du drame, avec immixtion d'un élément narratif qui se réduit à quelques vers dans la forme primitive et qui a été légèrement augmenté dans des remaniements successifs. L'étude de la langue, des rimes et des noms propres amène M. F. à placer la patrie de ce drame à Arras à la fin du XIIe ou au commencement du XIIIe siècle ; quant à l'auteur, il n'est pas impossible que ce soit ce même Courtois d'Arras à qui on doit le conte de *Boivin de Provins* et qui aurait eu, comme d'autres parmi ses compatriotes, la fantaisie de se mettre lui-même sur la scène. Voici quelques observations sur le glossaire, dans lequel je regrette de ne pas trouver incorporés les noms propres. *Drave* est mal traduit par « coque du grain, son » : c'est une variante phonétique de *droe*, mot qui désigne généralement le *Bromus secalinus* des botanistes. — *Despondre* « expliquer », 455, n'est pas traduit. — *Fave*, 500, a été omis : c'est notre adjectif *fauve*. — *Kene*, 640, n'est pas notre substantif *échine*, mais le simple de notre mot *quenotte* : je crois qu'il faut traduire par « joue », car il est certainement identique à l'allem. *kinne* ; cf. anc. franç. *caneie*, *kenee* « coup sur la joue ». — *Toaille* serait mieux traduit par « nappe » que par « serviette ». — Le mémoire de M. F., bien qu'imprimé dans la *Bibl. de la fac. des lettres de Paris* se rattache à l'enseignement de M. Bédier à l'École normale supérieure, et il fait honneur au maître et à l'élève. — A. TH.

Rumaenische Dialekte, von Joseph POPOVICĬ. I, Die Dialekte der Muntenĭ und Pădurenĭ im Hunyader Komitat. Halle, Niemeyer, 1905. In-8o, XI-168 pages —. M. Popovicĭ, jugeant encore insuffisantes les études de dialectologie roumaine entreprises jusqu'ici, même celles de M. Weigand, s'est proposé de refaire lui-même une vaste enquête dialectologique qui exigera de longues années, mais qu'il a déjà commencée sur plusieurs points. Il compte publier les résultats de cette enquête en une série de fascicules dont le premier, seul paru jusqu'ici, est consacré à une partie du comtat d'Hunyad au sud-ouest de la Transylvanie. Le dialecte des Roumains de cette région, *Pădurenĭ* et *Muntenĭ*, est apparenté au dialecte du Banat qui le borde à l'ouest et au nord-ouest, et aussi à l'istro-roumain. M. P. en a étudié les caractères phonétiques et morphologiques avec la précision que permettaient

d'espérer les précédentes publications de l'auteur et en particulier ses *Recherches expérimentales sur une prononciation roumaine* (*La Parole*, 1905). Mais il faut noter la grande part faite, avec raison, par M. P. dans l'étude de ce dialecte aux prénoms, noms, surnoms et sobriquets, ainsi qu'aux noms de lieu et aux phénomènes sociaux, relations commerciales des divers points, mariages d'un village à l'autre. Trente-cinq textes et un glossaire terminent ce premier fascicule. — M. Roques.

Mélanges H. d'Arbois de Jubainville. Recueil de mémoires concernant la littérature et l'histoire celtiques dédié à M. H. d'Arbois de Jubainville... à l'occasion du 78e anniversaire de sa naissance... Paris, Fontemoing [1906]. In-8o, VIII-290 pages. — Ces mémoires, au nombre de 14, sont presque tous étrangers à notre domaine; nous ne signalerons que ceux qui sont à cheval sur la frontière des études romanes et des études celtiques. — P. 47-81, Ernault, *Le mot « dieu » en breton.* Chemin faisant, l'auteur présente d'intéressantes observations sur les emprunts de mots ou de sens faits par le breton au français. P. 56, le moyen-breton *theodolet* appelait un commentaire dont M. E. aurait trouvé les éléments dans une note de M. Tobler, *Zeitschr. f. rom. Phil.*, XXII, 92-4. P. 60, le breton moderne *chanteleo*, etc. « chœur » n'est mis en rapport par M. E. qu'avec le franç. *chanterel* et le prov. *cantarel* : en réalité le point de départ est l'anc. franç. *chancel*, lat. cancellus, et M. E. trouvera dans Godefroy un exemple de *chancelleau* (texte de 1493, provenant de Morlaix) qui met cette étymologie hors de doute ; il y a eu plus tard contamination avec le verbe *chanter*. En fait, à Tréguier, dès 1484, un texte rédigé en français appelle le chœur *chantereu* : le sens n'est pas douteux, bien que Godefroy voie là un livre de messe. — P. 111-128, Anatole Le Braz, *L'origine d'une « gwerz » bretonne.* Étude très curieuse de littérature comparée : *La Marquise Dégangé* de Luzel et *Le Clerc de Rohan* du vicomte de La Villemarqué remontent essentiellement à *L'Histoire de la marquise de Gange*, qu'on peut lire dans un *Abrégé des causes célèbres* publié à Toulouse en 1785, par Besdel; en outre, on a utilisé dans *Le Clerc de Rohan* une ballade serbe, *Le Couteau d'or*, publiée en 1834 dans les *Chants populaires des Serviens* de Me Elisa Voïart. — P. 129-151, P. Le Nestour, *Le mystère en moyen-breton de « La Destruction de Jérusalem »*. Le mystère breton dérive incontestablement d'un mystère français dont il y a plusieurs anciennes éditions : c'est celle de 1510, chez Jehan Trepperel, qui a servi de modèle. — P. 169-193, Ferdinand Lot, *Recherches de toponomastique.* I, Uxellos, Oscellus. II, Oxima. III, Oxisama. IV, Uccio. V, Ucciacus. M. F. Lot a dépensé une grande érudition dans ces recherches ; les résultats ne sont pas toujours en rapport avec l'effort, surtout à cause de la complexité du sujet, mais aussi un peu parce que l'auteur n'est pas assez au courant de la phonétique historique du français. — A. Th.

Hermann Suchier, *Les Voyelles toniques en vieux français.* Traduction de l'allemand, augmentée d'un index et d'un lexique par Ch. Guerlin de Guer.

Paris, Champion, 1906. In-12, 130 pages. — La *Romania* a annoncé, en 1893, l'apparition du premier fascicule d'une *Altfranzosische Grammatik* de M. le professeur H. Suchier (voy. XXII, 624) ; elle attend le second pour tenir la promesse qu'elle a faite d'en reparler à loisir. En attendant, elle ne peut que souhaiter bonne chance à l'élégant petit volume dont le titre est transcrit ci-dessus, volume dans lequel M. Ch. Guerlin de Guer a mis plus à la portée du public français la science si profonde et si raffinée du savant professeur de Halle. L'index de tous les textes cités et de tous les mots étudiés, que le traducteur a joint à l'œuvre propre de l'auteur, n'occupe pas moins d'une soixantaine de pages ; il rendra beaucoup de services. — A. Th.

Vermischte Beiträge zur französischen Grammatik, gesammelt, durchgesehen und vermehrt von Ad. Tobler. Zweite Reihe. Zweite vermehrte Auflage. Leipzig, Hirzel, 1906. In-8°, viij-289 pages. — Cette seconde édition de la deuxième série des Mélanges de grammaire française paraît douze ans après la première. Elle est sérieusement améliorée bien qu'il n'y ait pas de changements très importants. La table a été refaite entièrement et est beaucoup plus complète que celle de la première édition.

La Bibliothèque du marquis de Santillane, par Mario Schiff. Paris, Bouillon, 1905. In-8°, xci-509 p. (fascicule 153 de la *Bibliothèque de l'École des Hautes Études*). — M. Schiff a essayé de reconstituer la « librairie », réunie par le célèbre marquis dans le cours du xve siècle, d'après les manuscrits du fonds Osuna de la Bibliothèque nationale de Madrid et ceux d'autres bibliothèques, qui ont appartenu ou peuvent avoir appartenu à ce zélé collectionneur. L'ouvrage se compose de notices descriptives et bibliographiques des exemplaires d'auteurs anciens ou modernes qui figuraient dans la « librairie », et ces notices sont précédées d'une biographie du marquis et d'une étude sur son activité intellectuelle qui forme un bon chapitre d'histoire littéraire. L'appendice I, consacré à l'humaniste Nuño de Guzman, complète les renseignements donnés sur ce personnage dans la *Romania*, t. XIV, p. 163. — A. M.-F.

Erratum. — P. 329, l. 4 du bas, *Pedro Valdès*, lire *Pedro Galés*.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

TRISTAN MÉNESTREL

EXTRAIT DE LA CONTINUATION DE *PERCEVAL*

PAR GERBERT

I

The presence, in that part of the *Perceval* continuations due to Gerbert, of a section devoted to certain adventures of Tristan, has long been known to students of Mediaeval Literature, but, no doubt owing to the scant attention which has hitherto been given to Gerbert's work, the real character of the interpolation (for as such we must consider it) has so far not been recognized. The incidents related have been treated either as the original composition of Gerbert (F. Kraus, *Ueber Gerbert de Montreuil und seine Werke,* Erlangen, 1897), or as a poetical rendering of episodes drawn from the prose *Tristan* (Willmotte, *Gerbert de Montreuil*, Bull. de l'Acad. de Belgique, 1900). Unless I am much mistaken they are neither the one nor the other, but we are here dealing with a remodelling of one, or it may be two, short episodic poems, relating adventures of Tristan not recounted elsewhere, and in their conception anterior to the evolution of the prose romance.

Towards the end of 1902, when engaged in the study of the important *Perceval* codex B. N. fr. 12576 (our only complete *Perceval* text), I was forcibly struk, alike by the lyrical character of certain passages in this section and by the fact that, though I had studied the *Tristan* poems and the prose romance, I had nowhere met with the incidents recorded. The relative position occupied by the knights also pointed to an intermediate stage, one anterior to the prose version, while younger than the poems. The statement found at a later point of the work, to the effect that Gerbert had arranged (*amenda*) *la Luite Tristrant* confirmed this view, and I felt that I had suffi-

cient ground for bringing the matter to the notice of M. Bédier, as an expert in *Tristan* criticism. On going through the ms. together he entirely agreed with me as to the general character of the section, and was of opinion that it would be well to publish that portion of the Gerbert text.

Unforeseen circumstances caused a delay in the completion of this task, fortunately, as it proved, since in the spring of 1905 I discovered, through the kind offices of M. Paul Meyer who drew my attention to the existence of the text, that, in the fragmentary ms. Nouv. Acq. fr. 6614, the Bibliothèque Nationale possessed a duplicate of the Gerbert *Perceval*; and we were thus enabled to edit the text based upon the comparison of two ms. ; for the relation between the two cf. M. Bédier's remarks, further on.

The important point, of course, is in what light we are to regard this section ; the oft quoted passage in which Gerbert is named seems to me of primary importance here, this is what he says :

É il l'a or a feme prise,
Si com la matere descoevre
Gerbers, qui a reprise l'oevre,
Quant chascuns trouvere le laisse;
Mais or en a faite sa laisse
Gerbers selonc le vraie estoire.
Diex l'en otroit force et victoire
De toute vilenie estaindre,
E qu'il puisse la fin ataindre
De Perceval que il emprent,
Si com li livres li aprent
Ou la matere en est escripte!

After explaining what point he took up the story (at the resoldering of the sword), Gerbert continues :

Neïs la Luite de Tristrant
Amenda il tot a compas ;
Nule rien ne vus en trepas.
(12576, fol. 180.)

As I understand this passage, which occurs after the account of the hero's marriage with Blancheflor, and the announcement of the future glories of his race as represented by the Swan

Knight, Gerbert has now come to a break in the history of Perceval; he has hitherto been following a source which he dignifies as *la vraie estoire*, from which, however, he has but made extracts (*Gerbers qui de son sens extrait | Le rime que je vais contant*. This would be natural if he only took up the story at an advanced point in the recital), and which, apparently, did not contain the end as popularly known; *la Luite Tristran*, on the contrary, he has given in its entirety, arranging indeed, but omitting nothing. He seems to me to distinguish very clearly between the two. In the face of this perfectly definite statement I think it impossible to hold that Gerbert was composing a new, and original, work.

Again, I think there can be no doubt that at this precise moment of the Gerbert continuation there has been a change of source. Up to this point we have a series of remarkable parallels alike with the poem of Wolfram von Eschenbach and with that of Chrétien (I have entered into this more fully in my *Perceval Studies*); from this point onward such parallels cease, and we have correspondence with the versions of the *Perlesvaus*, and the *Queste*. Now a feature shared in common by this first portion of Gerbert's *Perceval*, and the *Tristan* section, is the occurrence of names ending in *as*, or *das* (I have given examples in the Notes), such names are not a characteristic either of the later part of the work, or of Gerbert's own original composition, *le Roman de la Violette*.

At the same time there are in the *Luite Tristran* passages which appear to me to be older than anything in the *Perceval*: e. g. that recounting the accomplishments of the hero, which shows remarkable parallels with the *Horn* poems. I am therefore inclined to think that Gerbert had before him: 1°, a *Perceval* poem which ended, as the poem of Wolfram von Eschenbach ends, with the reunion of the hero and his lady love, and the outline of the history of their descendant, the Swan Knight; 2°, a short episodic *Tristan* poem, based upon an earlier tradition and independent of the *Perceval*. Gerbert incorporated this poem in the *Perceval*, remodelling the final adventure. I offer this suggestion as one which would admit, and at the same time account for, the decided peculiarities of the text.

The moment at which the poem appears to have assumed its

present form, would be one in which Gawain was still the leading knight of Arthur's court; Lancelot already present, but playing a subordinate role (unless, of course, his introduction be due to Gerbert), and Tristan's connection with the Arthurian story of the slightest and most fleeting character. Mark, while entertaining a natural anxiety as to the relations existing between his wife and his nephew, shews no animus against Tristan, and the latter is zealous to uphold his uncle's honour on the field. All this indicates a point of story evolution anterior to the prose version : in this latter Gawain is a contemptible character, cruel, vindictive, and treacherous; Lancelot is the leading knight of the court, it is he who introduces Tristan to Arthur, and a considerable portion of the compilation is devoted to, and drawn from, romances dealing with his feats; Mark is treated as almost beneath contempt, without a single redeeming trait.

Now Gerbert did not write till well on in the thirteenth century, when the prose romances were established in popular favour, and I think it quite impossible that a poem composed at that date should be marked by the features noted above. I should therefore be inclined, first to accept his statement that he only re-arranged, *amenda*, the work in question, secondly to restrict this rearrangement within narrow limits.

The question of the character and provenance of the original poem cannot be hastily determined; it is one of no little interest and importance, less so, perhaps, than if we were dealing with another hero, since the possibility of a very early treatment of the *Tristan* story is now practically admitted. But I may here incidentally remark that the sections of the *Perceval* due to Wauchier and to Gerbert merit considerably more attention than they have hitherto received, and are likely, on close examination, to yield results somewhat subversive of the generally received opinions as to the Arthurian cycle.

In the following notes I have restricted myself as far as possible to the subject matter, pointing out those passages which, either in style or content, appear deserving of investigation; the text, as indicated above, has been the care of M. Bédier, and as such, requires no words of introduction from me. I can only express my hope that scholars in general may

share our opinion as to the importance and interest of this hitherto unexamined text.

Jessie L. Weston.

II

J'appelle *A* le manuscrit fr. 12576, *B* le manuscrit Nouv. acquis. françaises 6614 de la Bibliothèque nationale. Je reproduis la graphie d'*A*. Ces deux manuscrits sont d'ailleurs très voisins l'un de l'autre. Pour qu'on puisse constater à quel point ils se ressemblent, je communique en note jusqu'au v. 200 toutes les variantes, même graphiques, de *B*. A partir de ce vers je ne relève plus que les leçons différentes. Je donne en marge la correspondance avec les deux mss. (*A* et *B*) indiquant les colonnes, qui sont au nombre de six au feuillet, par *a b c d e f*. Les deux manuscrits ont quelques fautes communes (vv. 300, 971, par ex.). *A* n'est pas copié sur *B* : il suffira d'un coup d'œil jeté sur les notes pour s'en convaincre. Je ne crois pas non plus que *B* soit copié sur *A* : il donne quelquefois des leçons meilleures, au v. 1448 par exemple ; voyez aussi aux vers 650 ss. plusieurs noms propres estropiés par *A*, donnés correctement par *B*. — Le scribe d'*A* écrit en toutes lettres *por* aux vv. 663, 1106, etc., *et* aux vv. 98, 881, etc., *nous* aux vv. 593, 594, 909, etc., *vous* aux vv. 597, 1131, etc., *Ké* au v. 1185 : j'écrirai ainsi ces mots là où le copiste les représente par des abréviations. Il écrit indifféremment dans un même vers (v. 740) *chevax* et *biaus* : j'interprète partout cet *x* par *us*.

Joseph Bédier.

(*A* f. 165 *e* ; *B* f. 132 *f*.)

Au mengier est assis li rois
Artus, li prous et li cortois,
Et tuit li baron ensement
Au mengier sisent lieement.
Bien sont servi ; quant ont digné,
Si se sont des tables levé ;
Del vassal parlerent assez
Par cui Mordrès estoit lassez, 8
Si dient par adevinaus
Que che avoit fait Percevaus.
4 Ensi parlant le jor passerent,
Le chevalier molt aloserent. 12

---

1 *B* Atant est assis al mengier — 2 *B* Li rois et tout li cheualier — Prous *est toujours écrit en abrégé, mais cf. vv.* 409-10, 445-6. — 3-4 *manquent en B.*

Atant a on vespres sonees,
Qui hautement furent chantees.
L'archevesques de Cyriant,
Par le proiere et le comant 16
L'archevesque de Carlion,
Par debonaire entention
Bel et hautement les chanta;
Et ensanble od lui en rala 20
L'archevesques de Duveline,
Qui fu venus en cel termine
Parler al riche roi Artu
De par un roi qui molt prous fu, 24
C'ert Guillaumes, qui estoit rois
D'une partie des Irois.
Tout le cuer par devers a destre 27
Garda li vesques de Wincestre, (*Af*)
Qui apris ert de bone escole,
Et li evesques de Nicole
Devers senestre le gardoit,
Qui molt bons clers et biaus estoit. 32
Cil doi chantoient molt trés bien,
Nes pooit on reprendre rien;
Bons chans avoient et haus sons.
Mis fu a chanter le respons 36
Li archevesques d'Evruich (*B* 133)
Avec celui de Beruich.

Quant les vespres furent finees,
Les gens en sont totes alees; 40
La nuit revinrent a matines.
.V. rois i ot et .vj. roïnes,
Et, quant ce vint a la grant messe,
N'i ot duchoise ne contesse 44
Ne roïne qui dont n'i fust.
Se grant offrande n'i eüst,
Ce fust une merveille a dire.
Molt i ot grant presse et grant tire 48
A siuir la porcession.
L'archevesques de Carlion
Ne se valt revestir le jor,
Ainz fist revestir par honor 52
L'archevesque de Cyriant,
Qui le service ot fait avant.
Les vespres ot le soir chantees,
Et les matines honorees, 56
Et pus le grant messe chanta,
Qui assez longuement dura;
Et, quant ele fu parfinee,
En la grande sale pavee 60
S'en alerent tout por mengier.
Keus l'eut si fait appareillier
Que maintenant l'iaue donerent.
Tot erranment li roi laverent, 64
Car .v. estoient, coroné.
Grant piece a li mengiers duré,
Qui molt fu biaus et honorables;
Après mengier ostent les tables. 68
Einsi conme li rois lavoit,
Uns escuiers a grant esploit (*A* 166)
Entre laiens, si salua
Le roi, que on tost li mostra, 72
Molt sajement, a jenoillons;
Après comence ses raisons :

« Sire », ce dist li escuiers,
« A vous m'envoie uns chevaliers [76
Qui aventure vient ci querre. (*B b*)
En ceste vostre cointe terre
D'outre mer est venus de loing,
Et ce n'est por autre besoig 80

---

15 *AB* Li archeuesques doriant (*cf. v. 53*) — 20 *A* ral (*sic*) — 21 *B* Larceuesques de deueline — 23 *B* au — 35 *B* cans — 36 *B* canter li — 37 *B* arceuesques de ruie — 38 *B* beruie — *B* toutes — 42 *B* Li .V. roi et li .VI. roines — 44 *B* ducoise — 49 le p. — 52 *B* por h. — 53 *B* Larceuesque de ceriant — 55 *A* ot la nuit — 62 *B* Kez — 67 *B* biax fu et honerables — 69 *B* Ensi — 71 *B* sel (l *est exponctué*) — 77 *B* auentures v. ce q. — 80 *B* besoing.

Fors por faire chevalerie
A ciaus de la vostre maisnie,
Si vous prie sanz atargier
Lui trametez un chevalier 84
A cui il ensaier se puist :
Autre chose ore ne li nuist.
Soz ce chastel en mi ces prez
Sor son cheval l'atent armez ; 88
Ses armes sont toutes dorees
Qu'en cest païs a aportees,
Et ses chevaus est uns fauviaus
Qui assez est mieldres que biaus. » 92

Li rois sozrist de la novele,
Gifflet, le fil Do, en apele,
Comanda lui que tost s'armast,
Au chevalier joster alast ; 96
E Gifflès, qui molt en fu liez,
S'est vestus et appareilliez.
Il n'i a gaires atendu,
Monte el cheval, quant armez fu, 100
Vint ens el pré, qui près estoit,
Ou li chevaliers l'atendoit,
Et, quant entreveü se sont,
Autres manaces ne se font, 104
Mais les escus pains a vernis
Traient errant devant lor pis,
Si baissierent les grosses lances,
Qui planees erent et blanches ; 108
Des esperons les chevaus brochent,
Qui par bien aler tant s'esforcent.
Gifflès fiert si le chevalier 111
Que son escu li fait perchier ; (*Ab*)
Mais le hauberc si fort senti
Que onques maille n'en ronpi :
De le fort lance, au paraler,
Fist plus de .c. tronchons voler. 116
Li chevaliers seürement (*Bc*)
Feri lui si trés durement,
Con cil qui bien le sot requerre,
Que son escu au brac li serre, 120
Et le bras al cors ensement.
Tout voiant le roi et sa gent
L'a a la terre porté jus,
Trestot voiant contes et dus, 124
Voiant rois et voiant roïnes
Et voiant dames et meschines,
Qui n'en orent onques leeche ;
Et li chevaliers tost s'adreche 128
Au cheval et si l'aresta,
Et un sien vallet le bailla,
Dont .v. molt biaus et bien montez
Ot od lui iluec amenez. 132
Par l'un d'aus a, ce m'est a vis,
As dames le cheval tramis,
Et Gifflès s'en revait a pié,
Qui molt en a le cuer irié ; 136
Mais si vallet qui se hasterent
Son palefroi tost amenerent.
El pré encontre lui l'amainent,
Et du remonter molt se painent, 140
Si l'en mainent en la cité,
Molt honteus et desconforté.
Ainçois qu'il se fust desarmez,
Est Lancelos du Lac montez 144
Trestoz armez sor son cheval,
Por lui vengier de cel vassal,
Car del roi le congié en ot.
El pré en vait plus tost qu'il pot, 148
Ou le chevalier a trové,
Qui par sanblant l'a poi douté ;
Car, si tost con le voit venir,

---

82 *B* A iciaus de v. — 87 *B* pres — 106 *A* Tr. auant d., *B* les p. — 107 *B* Se — 109 *B* brocent — 112 *B* percier — 114 *B* mailles — 116 *B* .*XX*. troncons — 127 *B* leece — 128 *B* sadrece — 132 *A* Od od lui (*sic*) — 133 *B* Par un — 141 *B* mainene en (*sic*) — 143 *B* ancois — 145 *B* armes — 147 *B* du.

Vers lui s'adreche par aïr ; 152
Et Lancelos vers lui s'adreche,
Qui plains estoit de grant proece. (*Ac*)
Tost et radement s'entrevinrent :
Des grosses lances que il tinrent 156
Par mi les escus s'entrefierent, (*Bd*)
Que molt legierement perchierent ;
Mais les haubers si bons troverent
Que onques maille n'en fauserent. 160
Les grosses lances pechoierent,
Et si durement esclichierent
Qu'ausi conme une escorce esmient.
Au paraler ne se detrient, 164
Si s'entrehurtent par esfors
Et des visages et des cors
Que li oeil lor estincelerent
Et dent et nez lor escreverent. 168
Onques mesire Lancelot
Tel ceingle ne tel poitral n'ot,
Tel sele ne tele estriviere,
Ne si fort archon par derriere 172
Qui ne froissast toz et ronpist.
Du bon cheval sor coi il sist
Est Lancelos a terre jus
Issi trés durement cheüs 176
Que por un poi qu'il ne creva :
En grant piece ne se leva.

Quant li Breton ont che veü,
Molt par en sont tout esperdu ; 180
En lor cuers molt se correchierent,
Et molt par s'en esmerveillerent,
Et dient : « Dols Dieus ! qui puet estre
Cil chevaliers qui si est mestre, 184
Qui Lancelot a abatu ? »
Dolant en sont et irascu,
Et li chevaliers sanz targier
Par les resnes prent le destrier : 188
As dames la sus le renvoie,
Qui n'en ont ne solas ne joie ;
Et des escuiers Lancelot
Cort chascuns, al plus tost qu'il pot, [192

Por enseler son palefroi,
Et li amainnent en secroi,
Et il monte et vint a le vile.
La joste virent tel troi mile (*Ad*) 196
N'i ot celui qui n'en pesast (*Be*)
Et molt ne s'en esmerveillast.

Armez se fu et bel et bien
Yvains, fius le roi Urien. 200
Es prés s'en vint sanz atargier
Por Lancelot del Lac vengier :
Mius velt morir que il n'abat
L'orgueil celui en es le plat. 204
El pré en vint, et celui trove
Qui cointement encor se prove,
Car, tot ausi trés freschement
Come il fist hui premierement, 208
S'adrece a lui, quant il le voit.
Mesire Yvains, qui tels estoit
Que il n'i avoit riens a dire,
Li recort sore par grant ire. 212
Tost s'entrevienent li vassal,
Que tost coroient li cheval.
Par tel aïr s'entreferirent
Que des escus les ais fendirent, 216

152, 153 *B* sadrece — 161 *B* arcoierent — 162 *B* pecoierent — 168 *A* denz — 170 *B* Tes regnes — 171-2 *Ces deux vers sont intervertis en A* — 171 *B* Tes cengles ne tes estriuieres — 172 *B* arcon par derrieres — 174 *B* Del — 177 *B* que ne — 179 *B* ce — 180 *A* Molt en s. dolant et confu ; *pour* tout, *cf. v.* 265, 385 — 181 *B* correcierent — 182 *A* esmerueillent — 183 *B* d. tot dex — 188 *B* regnes — 197 *A* Ni a, *B* celui c. cui nen pensast — 200 *B* al r — 201 *A partir d'ici, nous cessons de relever les variantes graphiques de B* — 211 *B* auoit que redire.

Car chascuns son pooir i mist.
Mesire Yvains en pieces mist
Sa lance qui fu roide et fors,
Et cil fiert lui par tel esfors 220
Que par mi son escu doré
Li a le blanc haubere falsé,
Qui molt ert boins et biaus estoit.
De soz la boutine tot droit 224
L'a ens el ventre un poi navré.
A cel cop l'eüst mort jetté,
Que mais sa bouche ne parlast,
Se sa lance ne pechoiast ; 228
Mais si l'enpaint qu'envers tot plat
Ganbes levees jus l'abat.
Outre s'en passe et prent son tor,
Le cheval prent par grant vigor, 232
Tantost as dames le renvoie :
Et sachiez qu'as Bretons anoie.
Et mesire Yvains s'est dreciez
Toz honteus, et si est blechiez, 236
Et si vallet li ramenerent (*Bf*)
Son palefroi, sel remonterent, (*Ae*)
Si l'en mainent a son hostel,
Molt irié, mais n'en puet faire el. 240

Quant cheüs fu mesire Yvains,
Dont s'arma mesire Gauvains
Molt tost, et, quant il fu armez,
Sor le gringalet est montez, 244
Si vint es prez molt aatis
Et desirrans, je vous plevis,
De ses conpaignons a vengier.
Quant veü a le chevalier 248
Et il lui, si s'appareillierent
De joster, et avant sachierent
Par les enarmes les escus ;
Et les lances as fers agus 252
Ont baissies, si esperonnent.
Grans cops et crueus s'entredonent
Par mi les escus reluisans
Dusqu'es haubers fors et tenans. 256
Les lances froissent dusqu'es poinz :
Ce lor fu mestiers et besoinz.
Lors s'entrehurtent durement
De cors et de vis ensement, 260
Et des bons destriers autresi,
Qui fort estoient et hardi,
Si ingalment s'entrehurterent
Que tot quatre a terre verserent ; 264
Tout estordi en mi l'erboi
Une grant pieche jurent coi,
Puis resont sus en piez sali,
Et furent trait li brant forbi, 268
Si s'entrevienent essaier.
Les espees bel manoier
Savoient molt, dont il se donent
Si grans cops que trestot s'estonent. 272
Des elmes reluisans et clers
Ont detrenchiez les chapelers
Et les escus detrenchiez toz 275
Et par deseure et par desous. (*B* 134)
Molt s'entrehurtent et enpaignent,
D'aus enpirier pas ne se faignent.
Sovent se vont saisir as bras ; 279
Mais li chevaliers ert plus las (*Af*)
Qui tant avoit devant josté,
Son cors traveillié et pené
Plus que n'ot mesire Gauvains ;
Et de che sui je toz certains 284
Qu'il ausi molt menres estoit.
Et quant mesire Gauvains voit
Que cil ert molt menres de lui
Et se ne li pot tolir hui 288
Un tot sol pas de son estage,
Por un poi que d'ire n'esrage,
Et de che li a molt pesé
Que il avoit hui tant josté 292

---

218 *A* Mesires — 222 *B* a son — 244 *B* grigalet — 253 *B* Ont brisies — 257 *A* es p. — 268 *B* Lors f. — 280 *A* ch. plus las fu — 282 *B* Et tant son cors darmes pene — 284 *B* sui fis et c.

Et encor li sanble ausi fiers
Et ausi frès conme a premiers.
Vers le palais a regardé,
Dames i voit a grant plenté : 296
Tel honte en a toz en tressue ;
Lors li cort seure et s'esvertue ;
A che que il le sent lassé,
L'a molt molt laidi et reüsé, 300
Molt l'a pressé, molt le demaine.
Ja le mesist en grosse alaine,
Quant uns menestreus vint al roi,
Qui li a dit tot sanz desroi, 304
Et oiant les barons a dit :
« Sire, se Damedeus m'aït,
Je connois bien cel chevalier :
Hui mais ne le poi enterchier. 308
Tristrans est apelez, sans faille :
Niez est roi Marc de Cornuaille.
C'est cil qui le serpent ocist
Et Morhot qui tant de mal fist, 312
Pai coi conquist la bele Yseut,
Por cui amour sovent se deut ;
Au roi son oncle l'amena,
Mais par pechié pus l'aama 316
Par un chier boire que il but ; (*Bb*)
Et, quant li rois ot aperchut
L'amour d'aus .II., celui chacha,
De sa terre le congea. 320
Par ses armes le reconnois :
Quant vit que ses oncles li rois (*A 167*)
Li ot sa terre deveee,
Ot il ceste oevre devisee 324
Qu'il porteroit armes dorees
Dusqu'a tant qu'il aroit trovees
En estrange terre aventures
Si trés pesmes et si trés dures 328
Que chevalier de vostre cort,
Dont li renons si trés loins cort,
Eüst abatu au joster.
Je le connois bien, sanz douter : 332
Fait fu ce que vous ai conté
A Lancien, le grant chité,
Devant Yseut, la prous, la bele,
E devant Brengien la pucele. 336

Quant li rois Artus che oï,
Molt durement s'en esjoï :
« Oez, seignor, » dist il, « oez :
C'est Tristrans, qui tant est loez, 340
Que veoir poez la aval
Conbatre a loi d'ome vassal.
Bien le m'a chi Deus amené ;
Certes molt m'a hui honoré ! 344
La bataille vois departir,
Ne le porroie plus soffrir. »
Lors vait au chanp, sanz plus targier,
Od lui en vont maint chevalier, 348
Ses a a force departis,
Puis a Tristran son non requis ;
Et il en a le voir jehi,
Et li rois l'a molt conjoï ; 352
Et, quant mesire Gauvains sot
Que c'est Tristrans, grant joie en ot.
A son hostel l'en a mené,
Ilueques se sont desarmé. 356
.II. bliaus, l'un d'un halepin, (*Bc*)
Et l'autre d'un chier baudequin,
Doi chanberlenc lor aporterent,

---

294 *B* al p. — 297 *A* entresue — 298 *A* Et lors li c. et — 300 *A* Lai ; *les deux mss. ont* refuse (*cf. vv.* 965, 969) — 301 *On peut aussi lire* l'apresse — 310 *B* cornoaille — 312 *B* de *manque* — 318 *B* Quant ses oncles ce aparcut, aperchut *comme participe passé appartient bien à l'auteur, comme le montrent les vv. 754 et 1436.* — 320 *B* terre et le — 328 *B* Si oribles — 330 *B* tres lonc — 334 *B* lanciien — 343 *B* ma dex ci a. — 347-8 *B* sans targier plus Od rois od contes et od dus — 357 *A* de h. — 358 *AB* lautres.

Dont il gentilment se parerent, 360
Puis chaignent çaintures de soie,
A menbres d'orfroi qui rougoie.
Fremaus presentent a chascun : 363
Mesire Gauvains en prist un, (*Ab*)
Si l'a tantost a son col mis ;
Mais Tristrans n'a pas le sien pris :
« Fermail, » ce dist, « ne meteroit,
Ne en son doit anel n'aroit 368
Dusqu'al terme qu'il avoit mis
A tele a en alcun païs. »
Son col, qui durement blanchoie,
A fait fermer d'un las de soie. 372
Puis lor aportent dous mantiaus
Forez d'ermine, bons et biaus,
D'autel drap com li bliaut furent.
Atant li escuier corurent 376
Por les palefrois amener,
Et li chevalier vont monter.
Tenant s'entrevont par les mains
Tristrans et mesire Gauvains ; 380
Ensi sont a la cort venu,
Ou molt bel furent recheü.
De Tristran fist li rois grant joie :
De remanoir forment li proie. 384

Molt ont Tristran tout conjoï,
Meïsmes cil qu'il abati ;
Mais teus puceles ot laiens
Et tels dames, si com je pens, 388
Qui amaissent autant ou plus
Qu'il fust par la goule pendus
Qu'il se fust hui enbatus la,
Por lor amis, qu'il trebucha 392
Voiant eles, si laidement,
Et voiant tant de bone gent.

Molt fu, ce sachiez vous, Tristrans
De toz deduis entremetans (*Bd*)
Et de toz jeus endoctrinez, 397
D'eschés, de tables et de dez ;
Il sot de riviere et de bois
Plus que vilains ne que cortois. 400
Et, quant entrejetter voloit,
Trestoz les autres en passoit ;
Et, quant ce vient a l'escremir,
Nus ne se puet a lui tenir, 404
Et, quant ce venoit au luitier,
N'avoit en la cort chevalier (*Ac*)
Que a la terre n'abatist,
Et tout coi soz lui ne tenist. 408
Ensaiez en fu des plus prous,
Et il les abatoit trestous.
Quant mesire Gauvains ce voit
Que il ensi les maistrioit, 412
Une fois si volt ensaier
A lui sa force por luitier.
En son hostel priveëment
En une chanbre lonc de gent 416
S'en entrerent, et por luitier
Molt les veïssiez esforchier
Et estraindre et muer colors.
Molt lor veïssiez faire tors, 420
Car andoi erent fort et roit ;
Mais Tristrans mius luitier savoit :
A une fois si le sosprist
A un tor del jenoul qu'il fist 424
Que desoz lui l'abati jus.
Sor le ventre li est cheüs,
Si que por poi ne le creva ;
Mais vistement se releva. 428
Par grant amour a fait un ris,
Sor son fremail en mi son pis

---

362 *B* dor fin — 372 *A* f. un — 374 *B* gens et — 391 *A* Ne quil se f. enb. — 393 *A* Deuant eles (*cf. v. 124-6*) — 399 *A* set — 403 *A* vint — 408 *A* sor — 413 *B* Se valt une fois asaier — 417 *B* Il se leuerent por — 419-20 *B* et faire fors tors Et suer et muer colors — 422 *B* plus luite — 425 *A* de desoz lui labat — 427 *A* greua — 428 *B* Mais tost amont.

Li a apoïe sa main,
Puis li a dit : « Sire Gauvain, 432
De mon luitier que vous est vis ?
Ore en avez auques apris.
Abatu m'avez orendroit, 435
Mais tout che est sor vostre droit. » (*Be*)
Gauvains se lieve, si sozrist,
Par grant amour a Tristran dist :
« Sor mon ventre abatu vous ai ;
Ja mais ne m'i assaierai. 440
Por poi que crevé ne m'avez :
Trop plus de moi luitier savez. »

Atant se sont d'iluec torné,
Assez en ont ri et gabé. 444
Molt fu Tristrans amés de tous,
Et mesire Gauvains li prous,
En qui ot tant proece et sens,
Tot partot as tornoiemens (*Ad*)
Le menoit por aventurer, 449
Que sanz lui ne volt plus errer ;
Et Tristrans, qui tant prous estoit,
Toz les autres d'armes passoit : 452
Nus ne s'i prent, ce est del mains,
Fors sanz plus mesire Gauvains,
Tant que d'Iseut li a menbré.
De li veoir a volenté, 456
Et pense qu'il engien querra
Qu'en peu de terme le verra ;
Puis a par molt grant amistié
A mon seignor Gauvain proié 460
Qu'il priast son oncle le roi
Qu'il le laissast aler od soi
Et dusqu'a doze chevaliers.
Mesire Gauvains volentiers 464
Li otroia molt bonement
Et vint al roi isnelement :
La requeste Tristran li dist.
Li rois pas ne li escondist, 468
Ainz li otroie ; nequedent
Li a priié molt dolcement
Que il demorast a sa cort :
Mais amors, qui si le tient cort, 472
Li fait si son cuer esmovoir
Que por mil mars de fin avoir
Ne laira que ne voie Yseut 475
Por cui amour sovent se deut, (*Bf*)
Ne por quant molt li abelist.
Les chevaliers que il eslist
Vos nomerai assez briement :
Gauvain eslit premierement, 480
Keu le senaschal et Yvain
Et Sagremor et Agravain ;
Avec fu Lancelos du Lac,
Cligès et Erech, li fius Lac, 484
Carados et Bliobleris,
Gorvains Cadrus et Meraugis.
La nuit, quant vint après souper,
Chevalier et baron et per 488
S'en vont a lor hosteus jesir.
Tristrans, qui fu en grant desir (*Ae*)
Que il veïst Iseut s'amie,
Quant vit le jor, ne targa mie. 492
Il fait ses compaignons lever
Et lor affaire bestorner :
Chascuns ot roube mal taillie
Que Tristrans ot appareillie 496
De vair et de vert et de pers,
Et Tristrans, qui molt fu apers,
Ot roube d'escarlate nueve ;
De dous pars li sorcos li cuevre 500
Plus de plainne palme les bras ;
N'ot mie escharseté de dras
As roubes faire que il ont.
Chascons ot un chapel roont, 504
Lé et mal fait, ce est la voire ;

---

439 *Les deux mss. ont* Soz — 442 *B* luite — 442 *B* sen — 447 *B* cui — 450 *B* velt pas — 486 *B* Gauains — 487 *A* a souper — 498 *B* Et *manque*, molt estoit — 505 *B* f. et coiffe noire.

Ridees hueses, coiffe noire
Orent, qui bien font le qaillier,
Et s'orent fait apareillier 508
Lor palefrois en tel maniere
Que sele et frain et estriviere
Sont tot viez, nis li esperon,
Et si ot chascuns chaperon 512
Grant, qu'il li va tot au travers.
Chascuns ot estrument divers,
Cor, ou fretel, ou calemel, 515
Et li autres pipe a forrel, (*B* 135)
L'uns harpe, l'autres chifonie,
Flagol, saltere ou almonie,
L'uns tabor, flehute sanz faille,
L'autre estive de Cornuaille, 520
Et Tristrans porte une viele,
Que nus mieus de lui ne viele.
Tout si faitement atorné
En sont droit vers le cort alé. 524
Al roi en vont le congié prendre
Et as barons, sanz plus atendre.
Li chevalier qui sont entour
Rient, quant voient lor atour. 528
Li rois monte, si les convoie.
Tristrans, qui bien savoit la voie,
Fist le roi Artu retorner, 531
Car n'ot cure de sejorner, (*Af*)
Ains oirre chascun jor a tire
La ou ses cuers tot adès tire.
Tant vont un chemin ancien
Que sont venu a Lancien, 536
Une cité molt haute et fort.
Li rois Mars a tot son esfort
En ert venus a la roïne
Yseut, qui tant est prous et fine. 540
Tot li baron qui del roi tinrent
Par amor et par force i vinrent
Por un tornoi qu'il avoit pris
Encontre un roi de molt grant pris, 544
Qui molt fu orgueilleus et fiers :
C'est li rois des .c. Chevaliers.

A Lancien ot molt grant gent
Qui molt s'acesment cointement, 548
Et font lor escus enarmer,
Haubers et cauces atorner.
Cotes a armer et banieres
Avoient de maintes manieres. 552
Par la vile font lor atour.
Li rois Mars sist devant la tour,
Et la roïne sist a destre. 555
Li tornois dut al tierc jor estre, (*Bb*)
Si regarda molt la roïne
L'affaire, l'estre et le covine
Des chevaliers, mais pas n'i voit
Ce dont ses cuers est en covoit : 560
C'est de Tristran, le sien ami.
Bien a passé an et demi
Que ne le vit, molt l'en pesa :
Le chief baisse, a Tristran pensa ; 564
En cel pensé molt se conforte.
Atant Tristrans entre en la porte,
Et si conpaignon doi et doi ;
Li uns tint l'autre par le doi ; 568
Ensi s'en vont par mi la vile.
Tristrans, qui molt savoit de gille,
Car Amors li ensaigne bien,
Chevalche par mi Lancien, 572
Sa viele a son col pendue.
Sa coiffe ert en .II. lius ronpue, (*A* 168)
Si que li chavel defors perent,
Et li pendant de sa coiffe erent 576

---

506 *A* coiffes, *B* Hueses r. c'est la uoire — 507, *chasseurs de cailles ? Cf. Godefroy*, CAILLIER. — 513 *B* qui lor va — 518 *B* Harpe s. — 519 *B* t. et flagol s. — 520 *B* cornoaille — 536 *A* Qui — 539 *A* est — 542 *B* i *manque* — 547 *En A le rubricateur a dessiné par erreur une* L *au lieu d'un* A *au commencement du vers*, *B* lanciien — 554 *A* sa t. — 558 *B* et *manque*.

L'uns devant et l'autres derriere :
L'un oeil ot clos en tel maniere.
Par mi la vile maine esfroi,
Tant que il vint devant le roi. 580

Tristrans, qui bien savoit son roi
De parler, vint devant le roi.
Au perron devant lui descent,
Et si compaignon ensement : 584
« Sire rois, » fait il, « Dieus vous [salt! »
La roïne tote tressalt,
Quant de Tristran oï le vois,
Car oï l'avoit maintes fois, 588
Si s'esmerveille se c'est il ;
Mais ele dist bien que nenil,
Que Tristrans a .II. oeus, sanz faille.
Dist Tristrans : « Rois de Cornuaille,
Detien nous et done du tien, 593
Car nous te servirons molt bien. »
Li rois respont : « De quel mestier ? (*Bc*)
— Sire,» dist Tristrans,« de gaitier 596
Vous et vo tour, se mestiers est ;
Appareillié somes et prest
De faire che que nous savons. »
Lors conmande a ses conpaignons 600
Qu'il metent hors lor estrumens ;
Et cil font ses conmandemens :
Puis qu'il l'ot dit, molt le font tenpre.
Chascuns son estrument atenpre, 604
Sonent et acordent si bien
Que nus n'i set a dire rien,
Tant est dolce la melodie,
Car n'i a chevalier ne die 608
C'ainc mais n'oïrent si dols son.
« Seignor, » dist li rois, « ma maison
Gaiterez, que je vous detien. »
Dinas apele et dist : « Cha vien ; 612
Maine moi ces gaites amont. »
Li rois mande gens et semont :
De par tout il i sont venu. 615
Maint bon chevalier esleü (*Ab*)
Ot avec lui a icel jor,
Qui n'estoient mie a sejor,
Ains font atorner les harnois ;
Molt desirent que li tornois 620
Assanblast por als esprover.
Li rois Mars fist Tristran trover
Et ses conpaignons tot lor coust.
Tout droit après le mi aoust 624
Fu li tornois criez et pris ;
Mains chevaliers de riche pris
I vint por acroistre son los.
Entre la cité et le bos 628
Fu la plaigne bele et ingaus ;
Dalez la forest fu li gaus,
Ou il ot une bele lande,
N'ot si bele dusqu'en Yrlande, 632
Tout ensi conme il m'est a viere.
Par mi coroit une riviere,
Qui molt estoit clere et bruians.
Dalez la riviere corans 636
Fist son tref tendre toz premiers
Li frans rois des .C. Chevaliers,
Qui molt estoit de grant renon :
Por che avoit ensi a non 640
Que sans .C. chevaliers n'est onques ;
Mais plus en ot assez adonques,
Car devers la soie partie
Estoit venus par aatie 644
Claudas qui fu de la Deserte,

---

580 *B ajoute après ce vers* Sen vint tantost deuant le roi — 582 *B* De p. descent enranment — 583 *B manque* — 592 *B* cornoaille — 593 *A* Retien ; *mais cf. v.* 611 — 597 *A* vous t. — 600 *B* a *manque* — 601 *B* Quil sachent — 613 *B* camont — 617 *B* icest — 623 *A* tos — 629 *A* plaigne plaine et.

Qui aine ne s'esmaia por perte ;
Taillars et Clars et Godroés
I sont logié dalez .I. guez, 648
Dorchin li prous et Gogulor,
Guivrès li rous et Escanor
Et Branes et Tydoriaus,
Gladoreslis et Estorgaus 652
Et molt d'autre chevalerie.
Tout contreval la praerie
Avoit maint riche tref tendu.
Trestot le jor ont entendu 656
A faire lor haubers froier.
En paine sont cil escuier (*Ac*)
D'atorner penonciaus et mances
Et banieres et conoissances, 660
Et cil garçon chevaus conroient.
Par la cité trés bien s'aroient
Li chevalier por tornoier,
Et, s'il ne vous doit anuier, 664
Dire vous vueil une partie
Des barons qui par aatie
Sont devers le roi Marc venu.
Il i vient Ydrès, li fius Nu, 668
Claradus et li rois Bridas,
Disnadarès et Moadas,
Et s'i vint Jacob d'Estrigueil,
Et Joliès de Tintagueil, 672
Bruns sanz pitié et Brunamort, (*Be*)
Qui maint bon chevalier a mort
El Gué del Gaut par son oltrage :
Cil rendoit al roi maint ostage ; 676
Et s'i vint li rois Elygos,
Meliadus et Gosengos,
Dinas et li quens Beduiers.
Chascuns amena chevaliers 680
Tant conme il pot devers le roi.
Chascuns ot armes et conroi,
Covertures et frès escu,
Con cil qui avoient vescu 684
De tel mestier molt longuement.
As vespres du tornoiement
S'en issirent li bacheler,
Que ne se volrent pas celer. 688
La veïst on tant penonchel,
Et tant escu a lionchel !
Et cil defors les armes prisent,
Que molt hardiement enprisent 692
Le tornoi contre chiaus dedens.
Au comenchier entre .II. rens
Jostent maint chevalier novel.
Premiers point le cheval isnel 696
Maudamadas de Galoee :
Entre .II. rens, lance levee,
S'est eslaissiez por lui mostrer. 699
De l'autre part a l'encontrer (*Ad*)
Est venus poignant Gogulor.
Grans cops sor les escus a or
Se donent des lances planees
Si qu'eles sont enastelees, 704
Et li escu fraignent et fendent.
Sor les estriers si fort s'estendent
Que les coroies en ronpirent.

---

647 *B* godroues — 649 *B* dorcin, *personnage sans doute identique au* derquin *du v. 949*. *AB* Goguloz (*cf. vv.* 701-2 et 992 *où les deux mss. ont* gogulor) — 650 *A* Esladoz, *B* escanor (*cf. vv.* 864 et 947) — 651 *A* ydorians, *B* tidorians (*cf. v.* 739 *et v.* 935). *Le vers est trop court dans les deux mss. Au lieu de* Branes, *faut-il lire* Brandoines (*cf. v.* 861)? — 652 *A* Canor es lis, *B* Gladoreslis. *C'est le nom d'un seul personnage, comme on le voit par les vv.* 867, 936. *Mais, partout où il paraît, son nom est écrit en deux ou en trois mots.* — 668 *les deux mss. ont* ydres ; *la forme assez ordinaire* Idiers *se trouve au v. 934.* — 670 *B* mohades — 671 *A* iacop destragueil (*cf. v.* 937). — 673 *A* Brus — 675 *B* Au — 688 *B* si alrent — 705 *B* f. atendent.

D'ire et d'orgueil andoi sozpirent; 708
Si fort se sont entrencontré
Que des jenols en ont porté
Le cuir, et des bras et des coutes :
Dont sont comenchies les jostes 712
En .c. lius contreval la pree ;
Toute jor dusqu'a la vespree (*Bf*)
Fu li tornois devant la porte :
Qui gaaing i fait si l'en porte ; 716
Maint cheval i ot affolé.
Molt furent cil dedens foulé
Et sormené, ce m'est a viere,
Que ens es guez de le riviere 720
Les mainent ferant laidement ;
Si vous di bien certainement
Que, se tost ne venist la nuis,
Au roi March fust grans li anuis ; 724
Mais li vespres les departi.
De .II. pars se sont aati
Que demain, quant messe ert chantee,
Ara chascuns la teste armee 728
Por recomencier le tornoi.
Au roi Marc torne a grant anoi
De che qu'il les ont mis ariere
Par mi les gués de le riviere. 732
La nuit le mostra ses barons :
« Seignor, » dist il, « demain arons
Le tornoi ; pensons de bien faire.
Or se porront li prou refaire ; 736
A ces vespres nous ont laidis.
Molt josta bien li Lais Hardis,
Gairres li rous, et Tydoriaus
Gaaigna .II. chevaus molt biaus. » 740
Molt en parolent conte et per.
Atant s'asieent al souper : (*Ae*)
Bien sont servi, molt orent mès.
Tristrans, qui toz tans est en ès 744
Que il peüst Yseut veoir,
En mi la sale va seoir ;
Ses conpaignons fait arengier.
Molt ont a boivre et a mengier, 748
Car li rois les fait bien servir,
Mais bien le volra deservir
Tristrans, se il puet, al tornoi ;
Mais ce li torne a grant anoi 752
De che qu'Iseus ne l'aperchut.
Durement se tint a dechut, (*B* 136)
Si dist, s'il puet, engien querra
Coment a li parler porra. 756
Sovent le regarde d'un oeil.
En sa main a pris un flagueil,
Molt dolcement en flajola,
Et par dedens le flaguel a 760
Noté le lai del Chievrefueil,
Et puis a mis jus le flagueil.
Li rois et li baron l'oïrent,
A merveille s'en esjoïrent. 764
Yseus l'ot, molt fu esmarie :
« Ha ! » fait ele, « sainte Marie,
Je quit c'est Tristrans, mes amis,
Qui en tel point est chaiens mis 768
Por moi, je le quit bien savoir.
Non est, je ne di mie voir :
Tristrans a .II. oeus en sa teste,
Et cist a perdu le senestre. 772
Ce n'est il pas, je le quit bien,
Que Tristrans n'est mais de moi rien.
Menti a vers moi et mespris
De che qu'il a autrui apris 776
Le lai que moi et lui feïsmes.
Or je quit c'est Tristrans meïsmes,
Car onques ne menti vers moi.
C'est il, a mes .II. oeus le voi. 780
Bien m'i acort que ce est il.
Je ne le doi pas tenir vil :
En tel abit est por moi mis. 783

---

712 *on peut aussi bien ponctuer après* jostes — *B* 724 marc — 739 *B* Gunes — 734 *B* sent — 761 *AB* de — 770 *B* No lest — 773 *A* Il nest il (*cf. vv.* 780, 781) — 776 *B* quil autrui a.

Il ovre con loiaus amis : (*Af*)
Mainte paine a por moi eüe ! »
Ensi est Yseut parcheüe
Par le lai que Tristrans nota.
Maintenant les tables osta 788
Dinas, qui estoit seneschaus.
La nuit conroient lor chevaus
Cil garçon et donent avaine ;
Cil escuier sont en grant paine 792
De lor haubers encoroier
Toute nuit dusqu'a l'esclairier, (*Bb*)
Que li chevalier sont levé
Qui as prestres orent rové 796
Que matin chantassent lor messes,
Que matin rendront lor pramesses
Cha defors qu'il orent pramises.
Atant sonent li saint as glises 800
Et li baron vont al mostier
Pour escouter le Dieu mestier.
Après la messe sont armé
Li princhе, qui sont renomé. 804
La veïst on tante baniere
Qui sont de diverse maniere,
Tant elme, tant escu a or
Et tant destrier bauchant et sor 808
Et tant bon chevalier de pris,
Qui sont monté, les adols pris,
Et ont lacies les ventailles.
Atant s'en issent les batailles, 812
Bien armees et bien garnies ;
Molt sont beles les conpaignies.
Et cil defors se ratornerent : 815
Quant armé furent, puis monterent ;
Des loges issent et des tentes ;
Ne fisent pas longues atentes.
Par banieres et par conpaignes
S'asanblent en mi les chanpaignes 820
Li un vers les altres le pas,
Et vienent sor les chevaus cras,
Les ensaignes amont levees.
As bras ont pendu les espees 824
Et les lances ont en lor poins,
Et les escus a lor pis joins : (*A* 169)
Abouchié sont d'anbes .II. pars,
Joint et serré, ne mie espars. 828
Lors crient : « As hiaumes ! as hiau-
[mes !
— Vien cha, Huet ! — Vien cha,
[Aliaumes !
— Vien cha, Garin ! — Vien cha, Fou-
[chier !
— Cha, mon elme je vueil lachier ! »
Einsi en .II. c. lius crioient 833
Et cil lor hiaumes lor lachoient. (*Bc*)

Quant ont lachié, les chevaus bro-
[chent,
Qui par bien aler tost s'aprochent ; 836
Et, quant ce vint a l'assanbler,
Qui donc veïst terre tranbler,
Brisier lances, froissier escus
— Par mi outre aloit fers et fus, — 840
Ces elmes froissier et porfendre,
Et chevaliers par terre estendre,
Les uns navrez, les altres pris,
Et les pluisors crier merchis ! 844
Lances en astelent et froissent,
Et cil escu fendent et croissent ;
Cheval et chevalier trebuchent ;
Lor ensaignes crient et huchent. 848
Qui joster vaut, ne me merveil
Se tost i trova son pareil :
Ne se vont mie trop loinz querre.
Hardiement se vont requerre, 852
Fierent d'espees, de tronchons ;
Sor ces elmes ot tels tenchons

---

810 *A* montes — 825 A sont — 833 *B manque* — 840 *B* fers et fers (*sic*) — 841 *B* Et ces e. f. et fendre — 842 *B* a est. — 851 *B* lonc — 854 *B* troncons.

Et tel noise et tel chapleïs
Que tous li bos et li larris 856
Et toute la lande en resone.
Toute jor de si après none
Ont tenu le chaple et l'estor.
Par le tornoi a fait maint tor 860
Brandoines, qui molt fu vassaus :
Vers ciaus dedens fu ses assaus
Molt greveus, et li Gogulor ;
Si vous di bien que Eschanor 864
I fist tant que on em parla
En bien et de cha et de la.
Gladoreslis i fist merveilles, 867
Qui ot unes armes vermeilles (*Ab*)
A trois lunetes totes blanches :
Tieus estoient ses connissances.
Chieus dedens ont si mal menez
Que il les ont ferant menez 872
Dusques es prés devant la porte :
Gosengos, qui un escu porte (*Bd*)
Tout blanc et blanches covertures,
Se met en maintes aventures 876
Por chiaus dedens qu'il velt secorre.
En la grant presse laisse corre :
Gogulor du cheval abat.
Après lui el tornoi s'enbat 880
Claradus, et li rois Bridas,
Dysnadarès et Moadas,
Et li rois Mars od sa compaigne
S'areste ens en mi la chanpaigne. 884
La recomence la mellee ;
Donee i ot mainte colee
D'espee, de tronchon, de mache.
Dusqu'al vespre dure la chace : 888
Tous fu li rois Mars desconfis,
De che sui je seürs et fis ;
Mais .I. poi vueil chi arester
Du tornoi, si vous vueil conter 892
D'Yseut, qui Tristran ravisa
Par le lai que il flajola.
En sa chanbre l'en a mené ;
La ont le deduit demené, 896
Si conme amis fait a amie.
Du baisier (car je n'i fui mie)
Le sorplus ne vos dirai pas.
En la sale faite a conpas 900
Se sist Gauvains dalez Brengien,
Et si compaignon, qui ont bien
Oï noveles du tornoi ;
Mais molt lor torne a grant anoi, 904
Quant li rois Mars n'est secorus.
Gauvains est a Tristran venus :
« Sire », fait il, « sans lonc termine
Prions ma dame la roïne 908
Qu'ele nous face armes prester (*Ac*)
Et chevaus et harnois doner,
S'irons la fors le roi aidier.
— Ore avez dit a sozhaidier, » 912
Dist Yseus, « car vous les arez ».
Dont a ses escrins desfremez, (*Be*)
S'en a trait cotes a armer,
Si les a fait bien atorner 916
D'armes qui molt estoient beles.
La roïne et ses damoiseles
Les ont armés et bien et bel.
Chascuns ot bon cheval isnel 920
Et escu frès et lanche nueve.
Tristrans a ses compaignons rueve
Qu'il montent, et il sont monté.
Tristrans, qui molt ot de bonté, 924
Baisa Iseut au departir.
Lors font les esperons sentir
Aschevaus, si s'en sont torné
Tot .XII., molt bien atorné, 928
Tant que il vinrent a la porte,
Et si vous di que chascuns porte
Au col pendu son estrument.
Lors vienent al tornoiement, 932

---

860 *A* ont f. — 861 *B* Brandones — 864 *B* escanor — 871 *A* malmeziez — 875 *B* et maintes — 882 mohadas — 889 *AB* fust — 910 *B* armes d. — 930 *B* Et ce.

Et, quant il i furent venu,
Je vous di qu'Idiers, li fius Nu,
Fu abatus et Tydoriaus,
Gladoreslis et Estorjaus. 936
La fist bien Jacob d'Estrigueil
Et Joliès de Tintagueil,
Bruns sanz pitié et Brunamort,
Qui maint bon chevalier a mort ; 940
Et neporquant tot fuissent pris,
Quant Tristrans, qui fu de grant pris,
Vint poignant, ne valt plus atendre,
Que cheval ot et rade et tendre. 944
Lanche baissie al penoncel,
Sor l'escu d'or al lioncel
Fiert Escanor de le Montaigne ;
Jus l'abat del cheval d'Espaigne, 948
Puis fiert Derquin, que jus l'envoie
Tot estendu en mi la voie,
Puis trebuche Gladoreslis 951
Et puis le frere Brandelis ; (*Ad*)
Ains que sa lance fust brisie, (*Bf*)
A fait mainte joste prisie.
Mesire Gauvains d'autre part
I fiert et la presse depart. 956
Keus li seneschaus esperonne,
En la grant presse s'abandone.
Meraugis et mesire Yvains
Le fisent bien et Agravains. 960
Tant vous di je bien vraiement
Que le pris du tornoiement
Ont li home le roi Artu.
Par grant forche, par grant vertu 964
Ont si reüsez ciaus defors
Qu'arriere se trait li plus fors,
Si se merveillent durement
Que chil sont qui si malement 968
Les ont arriere reüssez.
Les estrumenz ont avisez
Qu'il avoient as cols pendus.
Chasceuns en est molt esperdus, 972
Si le tienent en grant vielté,
Quant ensi sont desbareté
Par menestreus, ce lor est vis.
Atant lor est Tristrans guenchis. 976
Mesire Gauvains et li autre
Lor revienent, lance sor fautre,
Par tel force, par tel aïr
Qu'a cel poindre fisent chaïr 980
Plus de .xx., qui tot furent pris.
La ot Tristrans de touz le pris,
Qui molt hardiement se prove,
Qu'en la greignor presse qu'il trove 984
Se fiert adez et laisse corre
Por les siens aidier et secorre,
Et si compaignon vont après,
Qui molt se tienent de lui près. 988
Chiaus defors ont si mis arriere
Que enz es guez de le riviere
Les ont ens a force enbatus.
La fu Gogulor abatus, 992
Taillars li prous et Godroués.
Tot droit a l'issue des guez (*Ae* ; *B* 137)
Lor recort seure li roi Mars,
Qui ne fust si liez pour .c. mars 996
Conme est de le desconfiture
De ciaus defors, car a droiture
Les mainnent dusqu'a lor harnas.
« Sire, » ce li a dit Dinas, 1000
« Ce m'est a vis, ce sont vos gaites
Qui tels envaïes ont faites,
Car als cols ont les estrumens.
Par aus est li tornoiemens 1004
Sostenus de la vostre part. »
Tristrans la grant presse depart,
Fiert et boute, enpaint et abat.
Gauvains si trés bel se combat 1008
Que deduis est de lui veoir :
Trop set bien ses cops asseoir.
Ciaus de fors ont tot sanz gabois
Par force mené jusqu'al bois. 1012

---

936 *J'écris* Estorjaus *à cause d'*Estorgaus *au v. 652* — 956 *B* en le p. et d. — 971 *AB* as cops — 993 *B* Taillars et tolars godroes.

Tout sont mis a desconfiture,
Quant Perchevaus par aventure
Vint par le forest chevalchant
Desor .I. noir ronchi bauchant, 1016
Maigre, pelu, redois et las.
De son elme ot rompu les las,
Qui fu quassez et depechiez.
Ses escus fu par lius perchiez 1020
Dont la bocle, si con moi sanble,
Fu faite d'une viez sozchangle.
Ses haubers fu par lius desrous;
Il fu entorteilliez et rous, 1024
Que piech'a qu'il ne fu rollez.
Ses espius fu toz desplanez :
D'un tronchon fu a tot l'escorce;
Mais li fers fu de bone forge, 1028
Dont la pointe estoit amouree,
Et se fu toute deschiree
Sa cote a armes de cendal,
Qu'il vient de querre le Graal : 1032
Erré en ot par mainte terre,
Mais il ne savoit tant enquerre (*Bb*)
Qu'il en poïst oïr novele.
Les estrivieres de la sele (*Af*)
Sont de cordeles renoees. 1037
Erré ot par maintes contrees.
En tel maniere, a grant meschief,
Que ses chevaus tenoit le chief 1040
Molt bas, et le col estendu;
Et Perchevaus a entendu
A son cheval faire esforcier;
Mais, qui le devroit escorchier, 1044
N'iroit se le petit pas non;
Mius li venist sor un anon
Estre montez, par saint Sevestre;
Nepourquant suet il molt bons estre;
Mais cil au dit mie ne ment 1049
C'on a veü mainte jument
Enviellir par male peuture. 1051
« Hé! Dieus, tante pesme aventure »
Dist Perchevaus, « ai encontree!
Erré ai par mainte contree.
Las! onques n'oi fors paine et mal
En ceste queste du Graal; 1056
Tant anui, tante mesestance!
Por la lance qui ainc n'estance
Ai je soffert mains grant travaus.
Biaus sire Dieus, » fait Perchevaus, [1060
« Tant a que je n'oi bien ne aise!
Par ces forès a grant malaise
Ai tels .LX. nuis jeü
Ou j'ai poi a mengier eü, 1064
Et mes chevaus est acorés
De fain; Diex! or me secorez,
Que en tel liu puisse venir
Ou alcuns biens me puist venir, 1068
Car j'en aroie grant mestier. »
Tant a erré le grant sentier
Par la forest tout dementant,
Son cheval a esforcié tant, 1072
Et tant se paine de haster
Que il ot al tornoi crier (*Bc*)
Les ensaignes diversement.
Merveille soi molt durement 1076
Quant les ensaignes ot huchier.
Tant se paine de l'aprochier (*A* 170)
Qu'a grant travail et a grant paine
Son cheval le petit pas maine, 1080
Que il ne puet trot ne galos.
Tant a erré qu'il ist del bos,
Voit le tornoi et les mellees
Des gens qui sont entremellees. 1084
Chiaus defors voit a grant destreche,

1022 *B* sorcaingle — 1024 *B* enroeilliez — 1033 *A* maint — 1052 *B* bele a. — 1054 *B* ait p. — 1060 *B* dit p. — 1083 *B* le mellee — 1084 *B* entremellee.

Cele part son cheval adreche,
Mais tant ne set esperonner
Que le puist fors du pas mener. 1088
Keus l'aparchoit plus tost que nus;
Contre lui est poignant venus.
Quant si mal atorné le vóit,
Paier li volt ce qu'il li doit, 1092
Ce est ranprosne et felonnie,
Se li a dit Keus par envie :
« Sire, ou est la vostre compaigne ?
Tres quant passastes vous le raigne ? [1096
Vous venez droit de Lonbardie :
Molt par avez la char hardie,
Que tué avez la lymache.
Fu che de pichois ou de mache 1100
K'avez mort la beste cornue ?
Molt seront lié de vo venue
Li baron et li bacheler ;
Quant il oront de vous parler ; 1104
Molt lor plaira vo conpaignie !
Estes vous por chevalerie
Faire venus a cest tornoi ?
Sire Audegier, foi que Dieu doi, 1108
Vos chevaus a fait sa jornee.
Li mastin ont sa mort juree :
Faire en volront lor quaresmel ;
Il n'a fors les os et le pel. 1112
Vos hiaumes a esté ronpus :
Les gelines ont dedens pus (*Bd*)
Plus de .II. ans, al mien quidier.
Li malfé vous ont fait vuidier 1116
Vo païs, ne fait eslongier ?
Mais vous volez Forré vengier
Ou le Morhot, si con je quit. (*Ab*)
Vengier le porrez ainz la nuit 1120
Molt bien, se en vous ne demeure. »
Perchevaus l'esgarde ens en l'eure,
Vit l'estrument a son col pendre ;
Dist Perchevaus : « Se entreprendre
Devoie contre menestrel, 1125
Doner vous iroie .I. cop tel
Sor vostre escu qu'il i parroit,
Si que escus ne vous tenroit, 1128
Ne riens qui peüst avenir
Que je ne feïsse venir
De vous les talons contremont ;
Mais, par cel Dieu qui fist le mont, 1132
Por mil mars, ce sachiez de voir,
Ne volroie je mie avoir
Mis main de desuz jogleor.
Moi est vis, par le Salveor, 1136
J'en seroie trop avilliez. »
E Keus dist : « Vous vous traveilliez
En vain, par saint Jame l'apostre.
Vo cheval arai malgré vostre ; 1140
Mais ce n'ert pas por chevalchier,
Ains le volrai faire escorchier,
Si en avront la char li chien
Et je le cuir, si vous di bien 1144
Que j'en ferai faire un bahut;
Car il est bien drois c'om vous hut,
Quant vous errez si faitement. »
Perchevaus respont dolcement : 1148
« Sire, » fait il, « se je avoie
Vo cheval, le mien vous donroie,
Car molt ameroie cel change. 1151
— Par foi, or me sers tu de blange, »
Fait Keus, « tu le conparras ja. »
Atant un petit s'eslonga, (*Be*)
La lance baisse et prent son tor.
Perchevaus, qui en maint estor 1156
Avoit esté, molt peu le doute,
Et ne por quant a molt grant honte :

1118 *B* volrez — 1122 *B* en es l. — 1136 *B* Par mal que p. — 1137 *B* Je — 1157-8 Doute *rime avec* honte, *il y a d'autres rimes aussi peu exactes dans ce texte : voy., p. ex., 1389-90.*

A vis li est et si li sanble
C'uns menestreus a lui asanble 1160
Malgré sien et si le manache. (*Ac*)
Perchevaus ne set que il face :
Dolans sera se le malmet.
De sa lance l'arestuel met 1164
Devant et le fer par derriere,
Et si l'atent en tel maniere
Qu'en tant ne quant soi ne remuet.
Mesire Keus quanque il puet 1168
Point le cheval, qui tost randone ;
Percheval si trés grant cop done
Sor son escu qui fu destains
Que sa lance de si as mains 1172
A froissie par grant aïr ;
A por .I. poi ne fist chaïr
Cheval et chevalier ensanble,
Car de foiblece trestoz tranble 1176
Et deploie toz li chevaus.
Mais sachiez bien que Perchevaus
Feri si Ké en mi le pis
De sa lance qu'il a guerpis 1180
Les estriers et chiet tos envers.
Et Perchevaus a lues aers
Par les regnes le bon destrier,
Sus saut, onques n'i quist estrier, 1184
Puis dit a Ké : « Vassal, prenez
Mon cheval, et si apernez
Coment il vous saroit porter.
Molt mieus vous venist deporter 1188
A vostre estrument et deduire
Que chevalier gaber et nuire. »

A itant Perchevaus le laisse,
Encontre chiaus dedens s'eslaisse, 1192
Que chiaus dehors vont encauchant.
Perchevaus point le sor bauchant, (*Bf*)
Qui molt trés durement le porte.
De la lancequi toute est torte 1196
A feru si grant cop Gorvain
Qu'il l'abat et puis Agrevain,
Cliget et le preu Lancelot.
.IIII. chevaus a en son lot 1200
Gaaignez, qu'il a presentez
A chiaus que il vit desmontez, (*Ad*)
Qui lor chevaus orent perdus.
Cil defors, qui tout esperdu 1204
Avoient par devant esté,
Voient le tornoi aresté
Par le bien fait de Percheval.
Chascuns radrece son cheval ; 1208
Por Percheval ont cuer repris.
Le tornoiement ont enpris
Vers chiaus dedens molt fierement.
E Perchevaus isnelement 1212
Se refiert es Cornualois.
Tant fait Perchevaus li Galois
Que par mi les gués les rentassent ;
Mais molt a malaise les passent. 1216

Perchevaus durement s'esforce,
Sa lance ou encor tint l'escorce
Ne vaut changier ne remuer.
Tristrans commencha a muer 1220
De fin aïr, quant il l'ot dire.
Espris de maltalent et d'ire
Va le chevalier demandant
Par cui sont mené si tendant : 1224
Vers lui se volra esprover ;
Mais tenpre le porra trover,
Car Perchevaus adez s'adreche
La ou voit la gregnor destreche. 1228
Dusqu'a la porte les remainne :
La a Tristrans soffert grant paine,
Et mesire Gauvains li dols
Devers les siens les passe tous. 1232
Tristrans a guenchi le cheval,
Sor destre choisi Percheval, (*B* 138)
Qui sor le destrier Ké se sist.
Tot maintenant qu'il le choisist, 1236

1159 *B* Qua vis, se — 1190 *B* ne n. — 1195 *B* lenporte — 1113 *B* cornoalois — 1224 *A* meuz si.

Bien le connoit, molt li anuie.
Sor les estriers si fort s'apuie
Que les coroies en estent.
Contre lui va, plus n'i atent. 1240
Quant Perchevaus le voit venir
Et la lance et l'escu tenir
Tant cointement et si trés bel, (*Ae*)
Et voit qu'il a mis en chantel 1244
L'escu si acesmeement,
Et la lance tout ensement
Li voit si trés bel manier,
Mais molt li prent a anuier 1248
De che que la viele voit
Que Tristrans a son col avoit ;
Si quide qu'il soit menestreus
Qui embatus se soit entr' eus 1252
Por faire gaber et por rire.
Tristrans qui durement s'aïre
De che qu'il sont si resorti,
Mais molt durement s'aati, 1256
Qu'a celui as viez garnemens,
Par cui toz li tornoiemens
Est sostenus a ciaus defors,
Volra assanbler cors a cors, 1260
Atant point quanque puet destendre,
Que cheval ot et rade et tendre,
Et Perchevaus vers lui s'eslaisse. 1263
Chascuns d'aus .II. sa lance baisse.
Molt hardiement s'abandonnent :
Sor les escus teus cops se donent
Qu'il les froissent et esquartelent ;
Les lances toutes en astelent, 1268
Mais au venir que font ensanble
Se hurtent si, si con moi sanble,
De cors, de pis et de chevaus ;
Et sachiez bien que Perchevaus 1272
Abat Tristran si laidement
Que tot cil du tornoiement (*Bb*)
Virent contremont les talons,
Et tant conme il fu grans et lons 1276
Li fait mesurer la chanpaigne,
Et si durement le mehaigne
Qu'a poi qu'il n'a le cuer crevé.
Tant par l'a durement grevé 1280
Que il ne se puet redrecier,
Et por lui faire fiancier
Prison, s'areste Perchevaus. 1283
Atant brochierent les chevaus (*Af*)
Lancelos et mesire Yvains,
Saigremors et li prous Gauvains,
Si ont Percheval assali.
Perchevaus pas nes en fali, 1288
Ains trait l'espee, si lor vient
Que par vive force convient
Tout le plus cointe traire en sus.
Et Perchevaus lor recort sus. 1292
Molt sovent les coite a l'espee.
Lor armeüre a decolpee,
Elmes quasse et escus porfent.
Perchevaus si bien se deffent 1296
Qu'il ne puent sor lui conquerre,
Ce m'est a vis, plain pié de terre.
Et mesire Gauvains l'esgarde,
Lors se remenbre et se prent garde 1300
Que ce est cil tout vraiement
Qui fu al grant tornoiement :
« Son hardement bien i mostra,
Tout le tornoiement outra 1304
Et tant me fist travail et paine
Qu'il ne fu jors de la semaine
Que ne me dolsist de ses cops
Li chiés et li bras et li cols 1308
Et li cors et trestot li menbre.
Quant je l'esgart, trés bien me menbre
Que nus altres, ce n'est pas faille,
Ne porroit pas tant de bataille 1312

1264 *B* abaisse — 1267 *A* Qui — 1289 *B* se — 1291 *ainsi dans les deux mss.*; *corr.* en jus ?

Soffrir, ne ce ne porroit estre ;
Ainz ne me volt rien de son estre (*Bc*)
Dire, nis solement son non ;
Mais je ne sai par quel raison 1316
Est atornez si laidement.
Il vint molt acesmeement
Armez, quant fu au grant tornoi,
Et chi si laidement le voi ! 1320
Ce n'est il pas. — Si est, por voir.
Si cop le me font bien savoir
Mieus que ne font si garnement,
Et si sai bien certainement 1324
Que li cuers n'est es biaus adols. »
Atant Gauvains, li biaus, li dols,
A Percheval a raison mis : (*A* 171)
« Sire, » fait il, « vos bons amis 1328
Volroie estre, par saint Davi.
Onques mais chevalier ne vi
De qui tant volsisse estre acointes.
Il m'est a vis que trop plus cointes 1332
Fustes, quant je vous vi aillors.
Garnemens aviiez meillors
Et plus biaus que vous n'avez chi ;
Mais, s'il vous plaist, par vo mer-
[chi,
Et il ne vous devoit grever, 1337
Proier vous volroie et rover
Que me deïssiez vostre non. »
Quant Perchevaus ot la raison, 1340
Et la vois de Gauvain oï,
Molt durement s'en esbahi,
Car au parler Gauvain li sanble ;
Mais de corrous et d'ire tramble 1344
De ce qu'au col voit l'estrument,
Si se merveille durement,
Se che est il, por quel affaire
Il se voloit menestreus faire. 1348
Se ce est il, bien le sara,
Que son non li demandera.
Bien le sara ja au parler,
C'onques son non ne volt celer 1352
A nului qui li demandast,
Pour nule rien que il doutast. (*Bd*)
Lors li a dit : « S'il vous plaist, sire,
Vostre non vous estuet ainz dire, 1356
Et puis vous redirai le mien. »
Gauvains respont : « Ce me plaist
[bien ;
Molt volentiers le vous dirai,
Que ja mon non ne celerai, 1360
Pour tant qu'il me soit demandez.
Gauvains sui par non appelez.
Or revolroie bien savoir
Le vostre non, sachiez de voir, 1364
Car molt me resanblez vassaus.
— Certes, » ce respont Perchevaus,
« Je sai bien, toz en sui certains,
Que onques mesire Gauvains 1368
Ne fu menestreus en sa vie ; (*Ab*)
Mais, puis que vous avez envie
De mon non savoir et aprendre,
Je le vous dirai sanz atendre, 1372
Qu'en covent le vous ai a dire :
J'ai a non Percheval, biaus sire.
— Percheval ? — Voire, sanz dou-
[tance,
Cil qui ala querre la lance 1376
Et le Graal, que j'ai veü
.II. fois, mais n'ai mie seü
La verité ne assomee ;
Mais j'ai rasaldee une espee 1380
Qui en .II. pieces ert brisiee,
Qui molt estoit bone et prisiee ;
Mais une osque i a a sauder :
De quanques je vols demander 1384
Ne me dist rien ne ne dira
Devant che que l'osque sera
Rasaldee et remise a point ;

1314 *B* ainc — 1322 *B* foit (*sic*) — 1328 *A* il *manque* — 1380 *B* rasalde — 1381 *B* fu b. — 1383 *A* assauder.

Devant che ne sara nus point. 1388
Ce me conta li rois meïsmes,
Qu'encore n'estoie pas dignes
Des secrez savoir du Graal. » 1391
Quant Gauvains entent Percheval,
Bien le ravise a sa parole;
Son elme osta, puis si l'acole, (*Be*)
Et li a dit : « Biaus gentius sire,
Li rois mes oncles vous desire 1396
Plus a veoir que nis .I. home. »
Perchevaus respont, c'est la some :
« Ja mais jor n'irai en Bretaigne
Devant que l'aventure ataigne 1400
Du Graal, por nis une paine,
Se aventure ne m'i maine.
Mais or me dites erranment
Por coi portez tel estrument. » 1404
Lors li a fait Gauvains savoir
De chief en chief trestot le voir
Conment Tristrans les amena
Devant le roi et demena 1408
Tout ensement conme une gaite.
Dist Perchevaus : « Fols est qui gaite
Gens qui s'entraiment loialment, (*Ac*)
Car on voit tout apertement 1412
Qu'il enprendent trop fol usage.
Fol en devienent li plus sage;
Mais ce fait faire jalousie. »
Perchevaus, qui par cortoisie 1416
Oste son elme, Gauvain baise.
Molt est li uns de l'autre a aise.
Quant Tristrans Percheval entent,
De la joie qu'il a s'estent : 1420
Ne sent angoisse ne dolor.
Li roi Mars vint la et li lor,
Que li tornois fu demorez.
Molt fu Perchevaus honorez 1424
Du roi Marc; quant l'a conneü,
Molt belement l'a recheü :
Molt en fait grant joie et grant feste.
Mesire Gauvains ne s'areste, 1428
Ains a lues fait monter Tristran,
Qui d'amors sueffre grant ahan.
Gauvains, qui fu prous et vassaus,
Mesire Yvains et Perchevaus 1432
Ont ensanble au roi Marc proiié
Un don, il lour a otroié. (*Bf*)
Quant mon seignor Gauvain connut
Et Yvain, tint soi a dechut 1436
Que il plus honorez nes a.
Mesire Gauvains devisa
Le don qui lor estoit donez :
« Sire, » fait il, « vous pardonez 1440
Tristran vo corrous et vostre ire. »
Quant li rois Mars l'ot, si sozpire,
Qui Tristran son neveu cremoit
Por sa feme que il amoit, 1444
Ensi conme on li ot conté :
Autrement n'en set verité.
Son mautalent li pardona,
Son manoir li abandona 1448
Et sa volenté sanz querine,
Fors que la chanbre la roïne :
Mais ce li velt il deveer,
S'il n'i quide le roi trover. 1452
Tristrans l'otroie bonement, (*Ad*)
Puis conte al roi molt dolcement
Coment vinrent par coverture
A lui, quant sorent l'aventure 1456
Qu'il avoit empris le tornoi,
« Que molt haïsse vostre anoi.
— Biaus niés, » dist li rois, « dès or [mais
Serez od moi en bone pais. » 1460
Atant entrent en la chité.
La nuit furent tot rachaté

1395 *A* dist — 1404 *B* cel est. — 1407 *B* len a. — 1411 *B* Gent — 1420 *Cf. v.* 1279-80 — 1448 *A* Son avoir.

Li prisonier d'ambes .II. pars.
Cele nuit a fait li roi Mars 1464
Molt grant feste de Percheval.
L'endemain armes et cheval
Li fait baillier gentes et beles.
Maintenant font mettre les seles 1468
Li chevalier le roi Artu.
N'i ont mie molt atendu,
Dont sont monté sor lor chevaus ;
A tant s'en vont, et Perchevaus 1472
Se met avec aus a le voie.
Tristrans grant piece les convoie,
Tant qu'il vinrent a un mostier,
La ou departent li sentier 1476
Et li chemin et les estrees
Qui vont par diverses contrees.
Quant il vinrent a la chapele,
Perchevaus les barons apele : 1480
« Seignor », dist il, « ne quier mentir.
Chi m'estuet de vos departir
Que le Graal me couvient querre,
Et vous irez en vostre terre, 1484
Et Deus a joie vous i maint !
Par Dieu lassus qui el ciel maint,
Saluez moi le roi Artu ;
Que Deus honor, force et vertu 1488
Et toute joie li envoit ! »
Mesire Gauvains ot et voit
Que Perchevaus aler s'en velt
Le Graal querre : or le conselt 1492
Li vrais Dieus, qui bien le puet faire !
« Et je al pui de Montesclaire
Irai », fait mesire Gauvains. (*Ae*)
Et, quant l'oï mesire Yvains, 1496
A por .I. poi de doel ne font.
Tot li baron grant doel en font
Et chascuns d'als pleure et sozpire :
« Que porra ore li rois dire, » 1500
Fait Lancelos, « quant la venrons
Et les noveles li dirons
Et de vous et de Percheval ? »
Atant s'en torne tout .I. val 1504
Perchevaus, qui les a lessiez :
Au departir les a baisiez ;
Et mesire Gauvains s'en part.
Un grant chemin, de l'autre part, 1508
S'est mis grant aleüre a voie :
Ançois mais que son oncle voie,
Avra molt paines et travaus ;
Mestier li avra Perchevaus. 1512
Einsi Gauvains et Perchevaus
En vont armé sor lor chevaus.
Li autre vont en lor contree
Chascuns son chemin et s'estree, 1516
Tristre et dolent et amati,
Quant de Gauvain sont departi,
Et de Percheval ensement.
Einsi font lor dolousement, 1520
Et Tristrans est dolans remez,
Qui durement les ot amez ;
Mais Brengien le confortera
Et Iseus, que il tant ama. 1524

1466 *B* Cele nuit — 1468 *B* lor s. — 1471 *B* les ch. — 1473 *La fin de l'épisode manque en B, par suite de la disparition d'un ou de plusieurs feuillets.*

NOTES

1. L. 1-38. *Au mengier est assis li rois.* These first thirty-eight lines deserve special study; the court they depict is unmistakeably that of a King of England; nowhere else should we find assembled the Bishops of Winchester, Lincoln, York, Berwick, and Dublin. (I am not clear as to who is meant by the Archbishop of Oriant or Cyriant.) I would even go further, and suggest that the court which the writer of the lines had in his mind was that of Henry II. The « Guillaume » who is King « *d'une partie des Irois* » might well be one of the Anglo-Norman barons holding sway in Ireland[1]; The name of Guillaume is not one which belongs to the Arthurian legend, as a rule the names, especially the names of Kings, are not those in ordinary use, and I cannot recollect another Guillaume, saving a minor character in « *Syr Libeaus Desconus* », appearing in the cycle. Nor is he King of Ireland, or of the Irish, but only of « *a part of the Irish* », a unique, and significant limitation. Again when we remember that there was at the court of Henry II and his successor Richard I, a bishop of Lincoln who was remarkable for the energetic manner in which he performed his choir offices, the great Hugh of Lincoln, we are, I think, justified in suggesting that this descriptive passage is based upon historic fact.

2. L. 94. *Gifflet, le fil Do, en apele.* As an indication of the probable date to be assigned to this poem the relative position of the knights engaged is of importance. We have here in order Gifflet, Lancelot, Ywain, Gawain, the three first are all overthrown by Tristan, with the last he fights an undecided battle. Now this indicates a period when Gawain was still the hero « par excellence » of Arthur's court, his cousin and friendy Ywain, ranking next to him, and Gifflet, son of Do, the seneschal of Carduel being high in favour; this is a survival of the earliest pseudo-historic Arthurian tradition. But the presence of Lancelot among the first four knights shews that it is a survival only, the stage has been outgrown, but we have not yet arrived at the full development when Lancelot, and the race of Ban, dominate the situation. The moment is an intermediate one, later than the Tristan poems, where the action passes afar from Arthur's court, and earlier than the prose *Tristan*, where the central theme is the rivalry of Tristan and Lancelot, alike as pattern knights and model lovers, where it is Lancelot who introduces Tristan to court. In this connection a passage cited by Löseth, p. 148 (204), is of interest. Lancelot and Tristan, on their way to court, meet Gawain and Gaheriet, who recognize in Tristan the knight who had overthrown fourteen of their comrades on the plain of Camaaloth, a month previously. In a foot-

---

1. [Du temps de Henri II il n'y avait aucun seigneur du nom de Guillaume qui pût être ainsi qualifié, mais sous Richard et Jean il y eut Guillaume le Maréchal. — P. M.]

note Löseth remarks. « Pas raconté », and goes on to quote from another ms. B. N. fr. 12599, *Et qui cestui fait dont je vos faiz orendroit mention voldra veoir tot apertement, si preigne le livre de monseignor Rob. de B., quar cil le devise tot clerement, et por ce qu'il le devise en celui livre, ne le voill je mie deviser au mien, quar ce que messire Rob. de B. devise ne voill je pas deviser autre fois.* » It seems not impossible that the incident here referred to may be that related in our poem. We must bear in mind that Gerbert wrote in the thirteenth century, when the Arthurian prose cycle had attained its full development; it is in the highest degree unlikely that, were he composing an original poem, he should depart so far from the popular tradition of his day, and revert to a stage then outgrown.

3. L. 309 et seq. *Tristrans est apelez sans faille.* Throughout the poem the name is spelt with an *r*, which recalls the English form of *Tristram*. The version of the story with which the writer was familiar was a full one : e. g., it included the fight with the dragon, which, though found in the poems, and accepted by M. Bédier as a part of the original tradition, is, as a rule, absent from the prose versions. One only of the Paris mss., B. N. fr. 103, includes it. The events here are said to have taken place at Lancien, a point in which this version accords with that of Beroul. The city referred to by this name has, so far, not been identified ; I would here venture to suggest that it may be Launceston. I am informed by the Rev. Chancellor Edmonds, Librarian of Exeter Cathedral, formerly vicar of S. Just, Cornwall, that the local pronunciation of the word is something betwen Lan*cien*, and Lan*sen*, while the position of the castle corresponds with the description given later on, l. 537, « *une cité molt haut et fort* ». In the absence of other identification, and in view of the fact that we have other indications of a Cornish origin, this suggestion may be worth investigation.

4. L. 395 et seq. *Molt fu, ce sachiez vous, Tristrans.* Cf. this detailed description of the hero's accomplishments with that given in the Anglo-Norman *Horn et Rimenild* (St. XVII.) :

N'est estrument suz cel dunt hom sacet mortal
Dunt ne past tute gent dans Horn l'emperial
De bois, de riveer refet il altretal
D'eschermir en tuz senz n'est a lui communal
Nul ke vest al palais u burel u cendal.
Nul n'en set envers lui bien mener un cheval,
Nul si porter escu ben buchlé od cristal,
Fort e bel le fist si li Sires espirital.

This was one of the passages which led me to the conclusion that we are here dealing with the working over of an earlier poem ; an elaborate description of the hero's attainments is not a feature of the Arthurian biographical romance. Moreover, Tristan is not here the hero « par excellence » : as we shall find when Perceval comes upon the scene, he is forced to take a second, even a

third, place. Such a passage would not be found in an original poem of this date and character. But, were Gerbert or his predecessor working over a genuine *Tristan* poem, this description is precisely what we might look for; the excellence of the education bestowed by the care of the faithful Roald on his young lord is always carefully noted (cf. here M. Bédier's edition of Thomas, I, 29). The style of the passage, too, differs from the somewhat ordinary dry recital; it has a lyrical ring which we miss elsewhere. We shall find another parallel with Horn later on, and it is worthy of note, that, while the incidents involved belong to the common subject matter of the tale, the verbal correspondence is in each case with the Anglo-Norman version.

With regard to Tristan's skill in wrestling, somewhat unusual for a knight, it should be remembered that Cornishmen have always excelled in this pastime; it is a bit of local colour, quite in keeping with Tristan's connection with the Duchy. The discomfiture of Gawain, it should be noted, takes place behind closed doors, and is not known to the court, whereas that of Lancelot was open and public. This appears to me to indicate a desire on the part of the original author, while maintaining the superiority of his hero, yet to respect, at the same time, the Arthurian tradition which regarded Gawain as practically invincible. That any one familiar with the texts could imagine that Gerbert was here drawing upon the prose *Tristan*, the author of which never misses an opportunity of vilifying Gawain, is to me incomprehensible; this story neither came from the prose romance, nor could have ben composed after that romance attained popularity.

5. L. 455. *Tant que d'Iseut li a menbré.* Are we here dealing with a continuation of the first poem, or with the commencement of a second of the same short episodic character? *La Luite Tristran*, the title used by Gerbert, applies only to the first section, and has no connection with what follows. I think that the two were probably originally independent of each other. There were most probably a number of short popular tales dealing with this favourite theme, which formed the groundwork of the longer poems, and I would suggest that we are here dealing with two such, which, for some reason, found no place in the final and authoritative, version. Cf. here Mr. Ivor B. John, « Notes on Celtic Studies », Cardiff, 1904.

6. L. 495. *Chascuns ot roube mal taillie.* All this section, the disguise as minstrels, the enumeration of the musical instruments, etc., is interesting from more than one point of view: nowhere in any of the romances devoted to him does Tristan assume this disguise in order to see Iseult, and yet it is far from being an unnatural one. It is true that, by his skill on the « rote », he rescues the queen from her unwelcome Irish lover, but here there is no disguise, as Gandin does not know him. Considering the stress laid on Tristan's talent for music this is somewhat remarkable. The minstrel disguise appears in *Horn and Rimenild*, where, again, the hero is accompanied by friends, here a hundred in number! A hundred musicians would, one would think,

arouse suspicion, the twelve of our poem, with diverse and harmonizing instruments, is a much happier conception. I give the Horn passage :

Cent compagnuns menat, ke mult sunt de valor ;
Harpes portent asquanz, vieles li plusor,
Ço volt sire Horn k'il seient jugleor.
Fors halbers unt vestuz, dunt grant ert (*sic*)
E lur chapals desus de diverse color,
Lur durs branz ceint as lez cum vassal de ruddor.

(St. CCXXXVII.)

It was also in the disguise of a minstrel that King Alfred penetrated into the camp of his Danish foes. The ruse appears, on the whole, to be insular rather than continental.

The continuation of Gerbert is so little known that it may be well here to draw attention to the fact that he appears to have had a keen appreciation of, and sympathy with, minstrels. In a long passage inserted in the account of Perceval's wedding with Blancheflor, he contrasts the ill treatment now meeted out to minstrels with that which was their portion aforetime ; then, did the minstrels please the company ; they would take off their robes, and bestow them on them :

Tels i vint povres e mendis
Qui fu riches de grant avoir,
Mais ce poons nus bien savoir
Que cil usages est passez.

Now the knights will still promise the robes, but, when the minstrel comes to claim them, they have been given to the squires. Alike when Perceval reaches the castle of Gornemans and that of the sons of the Red Knight, we are told how, on retiring to rest, a minstrel comes to his chamber :

A estive de Cornoaille
Li note .j. menestrex sanz faille
Le lai Goron molt dolcement ;
Endormis est isnelement.

(B. N. fr. 12576, fol. 176.)

We may note here that the instrument is the same as one of those carried by the masqueraders. In the second instance (at the castle of Leander), the minstrel sleeps in the same chamber ; during the night Perceval is treacherously attacked, and the minstrel, gallantly defending him, is slain. The next day he is buried with great honour, and an inscription placed on his tomb to the effect

C'on doit toz menestreus amer
Por celui Dieu qui terre e mer

Estora doint honor a ceus
Ki onorent les menestreus.

(Fol. 200.)

Was Gerbert such a minstrel? The hero of the *Roman de la Violette*, again, assumes the same disguise, and the two passages should be compared:

E vesti .j. vies garnement
E pent a son col la viele
Que Gerarz bien et biel viele.

(Éd. Fr. Michel, p. 69.)

It looks here as if Gerbert had borrowed the disguise of his hero from our poem. A point worth noting in Tristan's disguise is that he professes to have lost one eye and pulls his hat over his brow; this recalls the disguise assumed by Odin in his earthly wanderings, and may have been suggested by Scandinavian tradition.

7. Ll. 631-32. Ou il ot une bele lande,
N'ot si bele dusqu'en Irlande.

Cf. *Roman de la Violette*:

Tant qu'il vint en une lande
N'ot si biele dusqu'en Irlande.

(Éd. Fr. Michel, p. 209.)

The lines are also in Wauchier's continuation, at the point where Perceval recovers the stag's head.

8. Ll. 647 et seq. *Taillars et Clars et Godroes*. The names of the knights taking part in this tournament deserve careful study. It is a most unusual list; some of the names, as e. g. Claudas de la Deserte, are familiar, others occur nowhere else, while a third class may be deformations of well-known names. Thus Taillars may be Taulas de Rogemont, a knight often figuring in lists of names, but with whom no special story is connected. Clars might be Claris, but this knight never appears in the poems; Branes is perhaps Bran de Lis. Can Ydoriaus (Tydoriaus) be Tydorel? Gosengos (678) appears in the text of the *Livre d'Artus*, B. N. fr. 337, where he is the lover of Guenevere. Prof. Freymond, in his notes on this version, identifies him with Gasozein de Dragòz, the abductor of the Queen in *Diù Crône*, but this appears to me doubtful. Estorgans is the name of a Saracen in the *Chanson de Roland*. There is a David von Tintaguel in *Diù Crône*, and Professor Singer, to whom I submitted this list of names, suggest that Jolies de Tintaguel may = Goliath, and be connected with this first. The names of Gogulor, Maudamadas, and Godroes I have not found elsewhere; is it possible that the former, who plays a decidedly prominent rôle, can be connected with the Gargol of *Arthur and Gorlagon*, edited by Prof. Kittredge? With regard to the

second name it is noticeable that the first part of Gerbert's section of the *Perceval* contains a good many examples of the termination in *as*, or *das*; thus in the account of the hero's marriage we have the archbishops of Rodas, and Dinas Clamadas. I have not found this peculiarity in the *Violette*, and suspect that it is a characteristic rather of Gerbert's source. Moadas is, however, in Wauchier.

9. Ll. 758 et seq. *En sa main a pris un flagueil*. These lines, again, by their lyrical allure appear to me to belong to an earlier poem; the situation is distinctly picturesque, and the reflection of Iseut that Tristran would never have betrayed her by revealing to another *le lai que moi et li feïsmes*, is a decidedly happy touch.

10. Ll. 829 et seq. *Lors crient : As hiaumes ! as hiaumes !* This is again a very spirited passage, but here it will be noted that the names, which are decidedly French, may quite well be due to Gerbert.

12. L. 947. *Escanor de le Montagne*. This name is in *l'Atre Perilleus*.

13. Ll. 1097 et seq. *Vous venez droit de Lombardie*. This is an allusion to a popular Mediaeval gibe at the supposed cowardice of the Lombards, the real origin of which has not yet been elucidated. The most recent study on the subject, by Prof. Novati, *Giornale storico della letterat. Italiana*, vol. XXII, p. 335, reprinted in the author's *Attraverso il Medio Evo* (1905), p. 117-151, contains a Latin poem, relating the combat of a Lombard with a snail, but the mss. in which the poem is found are all of the XV century, thus it seems more probable that the story has been invented to explain the allusion than that it represents the original source.

The earliest reference to the Lombards as cowards appears to be that of the *Enfances Ogier* (l. 931),

> Ce sont Lombart, j'ai oï tesmoignier
> Que il ne valent en armes un denier.

and to the fabled conflict with a snail, in the *Policraticus* of John of Salisbury, quoted by Prof. Novati, but the story is nowhere told. Prof. Baist, *Zeitschrift für Romanische Philologie*, vol. II, has studied the question, starting from the well known passage in Chretien's *Perceval*

> Ains pour assaillir la limace
> N'ot en Lombardie tel noise.

(at the point where Gawain is assailed in the tower at Escavalon), but arrives at no definite theory as to the origin. In the succeeding volume of the same periodical, Prof. Tobler contributed a number of interesting references, the passage in our poem, which he quoted from Potvin, among them. The conclusion arrived at by Professor Novati is that the story started from the traditional cowardice of the Lombards, and took this especial shape from the gro-

tesque representation, in carving, and miniature, of combats between men and beasts, the snail being often depicted as defending a tower. Not unnaturally the knight figuring in this very unheroic conflict would be identified with the traditionally cowardly Lombard. This seems to me a very plausible suggestion. It would be interesting to know if any connection can be established between this tradition and the popular English rhyme of « Four and twenty tailors went to kill a snail ». The subject seems to be worth the attention of Folk-lorists.

14. L. 1108. *Sire Audegier*. The hero of an extremely coarse XIIth century parody on the *Chansons de Geste*. The father of the hero, who is as cowardly as his son, is said to have been *norriz en Lombardie*, and to have been put to the worse in a conflict with a spider, a point of contact with the previous allusion.

15. L. 1118. *Mais vous volez Forré vengier*. « *Vengier Fourré* » was an expression current in the Middle Ages to denote an undertaking foredoomed to failure. The real origin of the phrase is unknown. (Cf. here Note to the recent edition of M. Gaston Paris, *Histoire poétique de Charlemagne*, p. 536.) The whole of Kay's speech is thus cast in the most insulting form possible. Was it in the original poem? I think probably not, the introduction of Perceval upon the scene seems to me devised rather with a view to connecting the independent *Tristan* section with the main thread of the story; it will be seen that it necessitates the discomfiture of the real hero of the adventure, Tristan. I think that the original poem most probably ended with the defeat of Mark's enemies, owing to the valour of Tristan and his companions, and the consequent reconciliation of uncle and nephew, Mark is here, evidently, by no means a malicious character as he is in the prose *Tristan*. I should be inclined to attribute the appearance of Perceval, and Kay's insulting address, to the invention of Gerbert, who, from the evidence of the *Violette*, was extremely familiar with the current literature of his time.

16. Ll. 1300 et seq. *Lors se remenbre et se prent garde*. The reference is, I think, to the great Tournament before the Chastel Orguellous, in order to be present at which Perceval crosses the Bridge Perilous, as related by Wauchier, and where he carries off the prize for valour, and departs incognito.

12. Ll. 1377-8. *Et le Graal, que j'ai veü .II. fois*. It will be remembered that Gerbert's continuation is inserted between the Grail visit of Wauchier, and that of Manessier, thus Perceval has seen the Grail twice. This allusion, coupled with that above noted, appears to me to favour the view that this concluding passage is the work of Gerbert, and intended to form a connecting link between the *Luite Tristran*, and the *Perceval* in which it has been inserted.

13. L. 1450. *Fors que la chanbre la roïne*. This recalls the Tristan poems where we find Mark laying this prohibition on his nephew.

14. Ll. 1494-5. *Et je al pui de Montesclaire Irai*. This, it will be remem-

bered, is the adventure which Gawain is about to undertake when the arrival of Guigambresil summons him to Escavalon: in several mss. of the *Perceval* he achieves the adventure, and wins the sword *as estranges renges*, but, be it noted, not in the continuation of Gerbert, where it is Perceval who frees the maiden, but does not win the sword, of which there is here no mention. I think it probable, therefore, that this reference was in the original poem. The adventure is certainly a very old one, and I doubt if any of the extant versions really represent the primitive form.

15. L 1521 *Et Tristran est dolans remez*. From this moment there is no further mention of Tristan: he disappears from the scene as suddenly as he appeared upon it, and plays no part in the further recital of Perceval's adventures.

L'INSTRUCTION DE LA VIE MORTELLE

PAR

JEAN BAUDOUIN DE ROSIÈRES-AUX-SALINES

Lorsque je publiai, en 1879 [1], ma notice des manuscrits français de Saint John's College, Cambridge, je me bornai à signaler en note l'*Instruction de la vie mortelle ou de la vie humaine* (ms. coté T 14), vaste poème français du xve siècle que je n'avais pas eu le temps d'étudier. Du reste, à cette époque, je connaissais assez mal la littérature des derniers temps du moyen âge, et je n'avais pas les moyens de vérifier s'il existait quelque autre manuscrit du même ouvrage. Depuis lors, des catalogues détaillés ont été publiés de la plupart des collections de manuscrits qui existent en France, et, pour l'étranger aussi, le nombre des catalogues imprimés s'est considérablement accru. De mon côté, j'ai visité beaucoup de bibliothèques dont les manuscrits n'ont pas été décrits ou pour lesquels il n'existe que des inventaires manuscrits, en général insuffisants : nulle part je n'ai vu signaler l'ouvrage sur lequel je me propose de publier actuellement une courte notice.

Cette notice, je m'empresse de le dire, n'épuisera pas le sujet. Il restera des recherches à faire pour ceux qui, après moi, voudront étudier le volumineux manuscrit de Saint John's College. Le poème contient plus de 47.000 vers décasyllabiques. J'avoue que je ne l'ai pas lu d'un bout à l'autre. Je me suis contenté de le parcourir, prenant çà et là quelques extraits. Une étude plus détaillée serait nécessaire pour arriver à déterminer (ce qui ne serait pas très difficile) les sources de

---

1. *Romania*, VIII, 305 et suiv.

cette vaste composition. Toutefois, la présente notice suffira à donner une idée générale de l'œuvre, et ne laissera pas d'ajouter quelques nouveaux éléments à l'histoire de notre littérature pendant le XVe siècle, puisque l'auteur, on le verra plus loin, nous a fait connaître son nom et, en même temps, le lieu d'où il était originaire.

Le ms. T 14 est un volume en parchemin, ayant à peu près le format d'un in-folio (hauteur 0,350, largeur 0,235). Il se compose de 191 feuillets non paginés, écrits à deux colonnes par page et à 64 vers par colonne. Si toutes les pages contenaient le même nombre de vers on arriverait à un total de 48.896 vers, mais il faut tenir compte de la place occupée tant par les rubriques en prose que par un certain nombre de tableaux généalogiques et de listes de noms qui occupent parfois une demi-colonne, de sorte que le poème ne contient probablement pas beaucoup plus de 47.000 vers [1].

Le volume est relié aux armes de Plantevit de la Pause (1648). En exergue on lit : IO. DE PLANTEVIT. DE. LA. PAUSE. EPS. LODOVEN. MONTISBRUNI. COMES. J'ai expliqué, dans mon mémoire sur les mss. français de S. John's, comment la bibliothèque de l'évêque de Lodève fut acquise par François Bosquet, son successeur, puis passa au neveu de celui-ci, Charles de Pradel, évêque de Montpellier, comment Colbert de Croissi, successeur de ce dernier sur le siège de Montpellier (1696), ayant acquis la bibliothèque de son devancier, la légua à l'Hôpital général de Montpellier qui en fit dresser le catalogue et la vendit à un libraire de Toulouse, en 1740. C'est à cette époque qu'un fellow de S. John's acheta un certain nombre des manuscrits de cette bibliothèque, qu'il légua plus tard à son collège [2].

Il est temps maintenant de parler du poème, et d'abord de son auteur.

Auteur et époque de la composition du poème. — L'auteur s'est fait connaître en acrostiche dans une sorte de prière qui termine

---

1. Il faut d'autre part tenir compte d'un feuillet *bis* (143 *bis*), plus étroit que les autres, et ne contenant qu'une colonne sur chaque page.

2. Aux renseignements que j'ai donnés (*Rom.*, VIII, 307-9) sur le sort des mss. de Plantevit de la Pause, de Charles de Pradel et de Colbert de Croissi,

son ouvrage. Les lettres initiales des vers de cette pièce donnent ceci : JEHAN BAUDUYN DE ROUSIERRES AULZ SALLINES.

Rosières-aux-Salines est une petite ville située entre Nancy et Lunéville (arr. de Nancy, cant. de Saint-Nicolas-du-Port). Jean Baudouin est d'ailleurs inconnu. C'est un nom nouveau à ajouter à la liste des écrivains du XVe siècle. Il ne nous donne, au moins dans les parties du poème que j'ai lues, aucun renseignement sur sa profession : toutefois le sujet qu'il a traité et la façon dont il l'a traité donnent à croire qu'il était clerc. Comme il mentionne la mort du pape Martin V (le passage est imprimé plus loin), dans la quatrième partie de son ouvrage, qui en contient cinq, on peut être assuré qu'il a terminé son poème après 1431, mais il est à croire qu'il l'avait commencé avant cette date. Il ne parle pas d'Eugène IV (1431-1447), ce qui fait supposer que le règne de ce pape n'était pas très avancé lorsqu'il cessa d'écrire.

Sujet du poème. — L'auteur fait connaître dans son prologue (publié ci-après) le sujet et le plan de son livre, qu'il intitule *Instruction de la vie mortelle* ou *Roman de la vie humaine*. La morale et l'histoire y occupent la plus grande place. La division en cinq parties qu'il a adoptée correspond, nous dit-il, aux cinq sens ; mais il faut avouer que le rapport entre chacun des sens et chacune des parties de l'œuvre n'est pas très clair. Baudouin est un écrivain prolixe et ennuyeux. N'ayant pas l'intention de lui consacrer une étude approfondie, je me suis borné à parcourir, ou plutôt à feuilleter son vaste poème. On me pardonnera si je ne suis pas en état d'en donner une analyse exacte.

---

je puis ajouter quelques détails. Le ms. des lettres d'Innocent III a été donné par le comte d'Ashburnham aux Archives du Vatican (voir Delisle, *Journ. des Sav.*, 1896, p. 538).— Le ms. lat. 10363 (anc. suppl. lat. 463) de la Bibliothèque nationale, contenant le traité d'André le Chapelain, porte, au bas du premier feuillet, l'*ex-libris* de Charles de Pradel (Catal. de la bibliothèque de Colbert de Croissy, 1740, II, 454). Le ms. du Musée britannique Add. 27894-7, en quatre volumes, renfermant des copies de documents historiques faites au XVIIe siècle, a la même origine.— Le président Fauchet avait un ms. provenant de Charles de Pradel, qui présentement appartient à la Bodléienne (Oxford), sous la cote Bodley, Add. C. 29. C'est un exemplaire (incomplet du début) des Pelerinages de Guill. de Digulleville. — Enfin la Bibliothèque municipale de Grenoble possède plusieurs mss. de la même provenance ; voir la préface du Catalogue imprimé.

La première partie traite des philosophes anciens, principalement d'après l'ouvrage latin connu sous le nom de *Dicta philosophorum*, et qui vient originairement de l'arabe, ou d'après la traduction qu'en fit, dans les dernières années du XIVe siècle, le prévôt de Paris, Guillaume de Tignonville [1]. La seconde et la troisième parties sont consacrées à l'Histoire sainte, jusqu'à la prédication des apôtres, le tout entremêlé de notions d'histoire profane. La quatrième partie conduit l'histoire jusqu'à l'époque où vivait l'auteur. Les faits sont classés chronologiquement, les divisions étant marquées par les pontificats et les règnes des empereurs. Le dernier pape mentionné est, je l'ai dit plus haut, Martin V. La cinquième partie est une sorte d'instruction pour la vie chrétienne.

Il n'y a dans tout cela rien de bien intéressant. L'auteur, qui appartenait très probablement au monde ecclésiastique, puise à des sources latines, qu'il cite assez exactement dans ses rubriques. Ces sources n'ont pas toujours un caractère vraiment historique : pour Alexandre le Grand, il accepte les fables du Pseudo-Callisthènes, pour Charlemagne il met à contribution le Pseudo-Turpin, mais il ne m'a pas paru qu'il fît usage de la littérature vulgaire. J'espérais trouver dans la partie qui concerne Charlemagne quelques souvenirs de l'épopée carolingienne : j'ai été déçu.

Style, versification, langue. — On ne peut pas dire que notre Jean Baudouin ait un style bien caractérisé. Il écrit simplement et clairement, ce qui est assurément un mérite, mais l'expression manque de relief, et la pensée, toujours banale, est présentée sans art. C'est plat.

La versification appelle un examen particulier. Le poème est en vers décasyllabiques rimant deux par deux, forme qui n'est pas fréquente dans l'ancienne poésie française [2]. L'auteur admet ce

---

1. Sur cette traduction, qui fut souvent copiée et imprimée, voir P. Paris, *Manuscrits françois*, V, 2 et suiv. ; E. Picot, *Catal. de la Bibl. Rothschild*, nº 2558 (t. III, p. 353); sur le texte latin et sa source, voir H. Knust, *Mittheilungen aus dem Eskurial* (*Literar. Verein*, Tubingue, 1879), p. 566 et suiv. Knust donne quelques indications bibliographiques sur la version française, *ibid.*, p. 579 et suiv.

2. Voir ce que je dis à ce propos, *Romania*, XXIII, 4, où il faut corriger une faute d'impression : *eimprers*, pour *empereris*.

qu'on appelle souvent, d'un terme impropre, la césure épique, c'est-à-dire la présence d'un *e* atone en surnombre après la quatrième syllabe. Ce qui est plus notable, c'est qu'en d'autres endroits du vers la même liberté paraît admise. Ainsi, dans le premier morceau :

23 Et parvenir en puiss*ent* en paradis.
49 Nonce*rent* au peuple de Dieu l'avenement.
57 Comment aussi ses apostr*es* en alirent.
64 Et pour la foi se volr*ent* abandonner.
90 C'est de congnoistre Dieu ses ang*es* et ses sains.

Sans doute, au v. 23, on peut supprimer le premier *en*, et aussi au v. 57, où le même mot paraît superflu. Mais dans les autres cas la correction est moins facile. Et dans la suite on trouvera maint exemple où la même irrégularité est évidemment le fait de l'auteur. Notons encore que l'enjambement est assez fréquent.

A la fin du prologue de son second livre, notre poète lorrain prie qu'on veuille bien lui pardonner

Se ma rime est troup rude, car pas né
Je ne fu mie de Saint Denis en France.

Mais, en réalité, ses rimes ne sont pas mauvaises. Seulement, bien qu'il fasse effort pour écrire en pur français, il laisse échapper un certain nombre de formes locales. Voici celles qui m'ont le plus frappé :

Les verbes en *-er* présentent parfois un prétérit en *-it* pour le sing., en *-irent* pour le plur. Ainsi : *eschappit* III, 157, *allit* III, 24, 151 (en rime avec *departit*), 170 (en rime avec *habit*), 179, *allirent* III, 182. Il faut rétablir *alirent*, là où le ms. porte *alerent* (I, 57), la rime correspondante étant *convertirent*.

Mais l'auteur emploie aussi la forme habituelle en *-erent*, puisqu'on la trouve assurée par la rime (III, 194). Cette intrusion des prétérits de la 4e conjugaison dans les verbes de la première ne paraît pas antérieure au XIVe siècle ; du moins n'en ai-je pas trouvé d'exemple dans les nombreux textes lorrains du XIIIe siècle que nous possédons. Il y en a plusieurs dans le poème de la Guerre de Metz qui fut composé en 1325 [1]

1. *La Guerre de Metz en 1324*, poème du XIVe s., p.p. E. de Bouteiller, suivi d'études critiques sur le texte par F. Bonnardot (Paris, 1875). Voir p. 455.

(*demandirent*, *acordirent*, etc.). M. Bonnardot écrit à ce propos que cette désinence *-it*, *-irent* n'a cessé dès lors d'étendre son empire, « si bien que le patois n'en connaît pas d'autre ». Je fais remarquer toutefois qu'elle ne doit pas être très fréquente, car M. Bonnardot n'en cite aucun exemple dans ses *Trois textes en patois de Metz* [1]. Plus au sud, et précisément dans la région à laquelle appartient notre auteur, les désinences venues de la 4e conjugaison ne se rencontrent plus, ou du moins M. L. Adam n'en fait pas mention [2]. L'imparfait *avient*, III, 92 (fr. *avoient*), le conditionnel *daingnerient*, II, 80, ont aussi leurs analogues dans la *Guerre de Metz* [3].

On peut encore considérer comme lorraine la forme *poc*, *pouc* (peu), II, 71; III, 1, 180. Les exemples de *poc* que cite Godefroy (au Complément, sous POU) sont tirés de textes lorrains. Cette même forme est fréquente dans la version lorraine du Psautier, et dans la *Guerre de Metz* (strophes 113, 232, etc.).

En somme, le caractère dialectal est peu marqué dans ce poème.

Le poème de Jean Baudouin n'enrichira guère la littérature française. C'est l'œuvre d'un compilateur honnête et laborieux, mais dépourvu d'originalité. L'idée morale qui l'inspire ne supplée pas à la pauvreté du sentiment poétique. *L'Instruction de la vie mortelle* a été peu lue et vite oubliée. Aucun contemporain, à ma connaissance, n'en a parlé. Mais, malgré son isolement, ce poème a, pour notre histoire littéraire, une certaine importance, non pas tant à cause de son étendue qu'en raison de son origine. On ne peut pas dire que l'Est de la France soit resté étranger au mouvement littéraire qui, au XIVe siècle et au XVe, avait pour centres principaux Paris et les pays wallons, car on connaît quelques écrits littéraires composés à cette époque en Franche-Comté et surtout dans le pays messin ; mais, pour la région intermédiaire, celle d'Épinal et de Nancy, nous n'avions à peu près rien. A ce point de vue le poème de Jean Baudouin comble une lacune dans notre histoire littéraire.

---

1. Voir *Études romanes dédiées à G. Paris*, p. 353, au § de la conjugaison.
2. L. Adam, *Les patois lorrains* (1881), p. 174, chap. du passé défini.
3. Voir au glossaire : *-ient*.

I

Prologue ou livre appellé L'Instruction de la vie mortelle ou de la vie humaine.

Ezechiel nous tesmoingne en son livre :
Qui le mauvais de mauvestié delivre
Par beau parler, par exhortacions,
4 Par son preschier ou ses correpcions
Qu'il guaingne l'ame du mauvais et la sienne [1],
Et donq, pour tant que je guaigne la mienne
Et que je puisse aucune oeuvre parfaire
8 Par quoi pecheurs si se puisse[nt] retraire
De leurs folies et de leur mauvestié,
Ay je voulu commencer ce traitié ;
Et me plait bien, s'il vous plait, qu'on l'apelle
12 *Instruction de la vie mortelle*
Ou *de la vie humainne le roman,*
Car yci vueil, par priere et comman
D'aucuns amis, les beauz dis rimoier
16 Des philosophes ; mieulz ne pui emploier
Le temps que faire choze dont mon prochain
En vaille mieulz et au soir et au main
Et chastoier puisse leur maise voie.
20 Si prie a Dieu que mon oeuvre convoie
Et me doint l'ur que la puisse parfaire
Tant que les puisse de mal en bien retraire,
Et parvenir en puissent en paradis
24 Par mon moien, moienans les beauz diz
Que Philozophes volrent jadis escripre,
Priant a tous de les parfaire et lire
Dont puissent vivre sans pechiez et sans blame,
28 Et que ce soit au proffit de mon ame.

Comment ce livre se divise selon les cinq sens.

En cinq parties ceste operacion
Par les cinq sens ara division ;
Et pour cela que l'ueil est instrument
32 Du premier sens, verrez aussi comment
Les philosophes, qui plus virent assez,

---

1. Cf. Ezech. xviii, 27 et xxxiii, 9.

Quant auz vertus, que ceulz dez temps passez,
Instituerent en leur temps les menus
36 En bonnes mors comme tous sont tenus.
En la seconde, par comparacion
De nos oreilles, après, ostension
Ferai comment Dieu tout premierement
40 Fit a Adam le sien commandement
Qu'il ne menga[st] du fruit de bien et mal,
De faire après l'arche en especial
Au bon Noé, et comment Abraham
44 De son pays partit par son comam [1],
Puis a Moyse comment il apparut
Auquel la loy aussi donnée fut;
Comment prophetes furent du Saint Esprit
48 Lors inspirez, qui par bouche et escript
Noncerent au peuple de Dieu l'avenement,
Sa passion et le sien jugement.
En la troisime après monstré sera
52 Comment que Dieu proprement parlera
De bouche au peuple, ou le sens git iij^me^,
Et qu'enseignier vint son peuple meïsme,
Et lors monstrer par signes et par parole
56 Comment du ciel l'omme acqueroit l'estole; (*b*)
Comment aussi ses apostres en alirent
Par tout le monde et ses gens convertirent;
Des chozes aussi qu'avindrent es sept eages,
60 Les temps des rois, des poetes et des sages.
En la quatrisme partie sera mis
Comment les papes et de Dieu les amis
Mirent les mains a l'Eglise fonder
64 Et pour la foi se volrent abandonner;
Comment depuis les rois et empereurs
Firent eglises et donnerent le leurs,
Tant que l'Eglise par tout fut eslevée
68 Et noblement, eulx moienans, doée.
En la cinquime partie on tractera
Comment chascun estat si devera
Par le chemin de nostre foy aller
72 Et en icelle dhuement [2] gouverner
Jusques a la fin, en fait de conscience

---

1. Lire *comant* et au v. précédent *Abrahant*.
2. Corr. *duhement*.

Soi retourner a Dieu par penitence,
Pour a la gloire de lassus parvenir;
76 Et la voulrai ceste oeuvre parfenir,
En declairant d'enfer et de la gloire
Aucunes chozes, comme le pourrez voire,
S'il plait a Dieu, qui m'en doint le pouvoir,
80 La grace aussi d'en faire mon devoir,
Par quoi meilleurs en puissiens devenir
Et a la gloire ensembles parvenir.

S'ensuit premier de Sedechias le philosophe.

Sedechias fut moult sage jadis
84 Et philozophe en ses fais et en dis
Par qui premier loi de Dieu fut receue
Et sapience ainssement entendue,
Lequel premier donna ceste doctrine,
88 Car qui vuelt vivre selonc la loi divine
Seze vertus ait il devant les mains :
C'est de congnoistre Dieu, ses anges et ses saïns,
Avoir de bien et mal discretion,
92 De mettre bien en operacion,
Le mal du tout eschever et fuïr
Au rois, aulz ducz et auz princes obeïr
Que Dieu a mis sur terre pour garder
96 Paix entre gens et justice excercer...

II

Voici le prologue du second livre, dans lequel l'auteur blâme avec véhémence les mœurs du clergé de son temps, ayant surtout en vue, à ce qu'il semble, les clercs richement rentés. En terminant il insiste encore une fois sur le caractère moral de son œuvre, qui a pour objet d'enseigner comment, en chaque état, on doit se comporter. Il unit donc l'histoire et la morale, ce qui chez nous a été une tradition jusqu'à une époque récente[1]. Il parle de lui-même avec une louable modestie, et s'excuse de l'imperfection de ses rimes, car, dit-il, « je ne suis pas né à Saint-Denis en France ».

---

1. Il y a eu au Collège de France jusqu'en 1892 une chaire d'histoire et morale.

(Fol. 26 *d*) *Après s'ensuit le prologue en la seconde partie, qui reprent forment les pereceulx et presbtres et autres pluseurs clers ignorans l'Escripture.*

Après cela que j'euz sages retrait
Et mis en rime et leurs dis et leur fait [1],
Selon pour lors mon petit sentement,
4 Adonq cuidoie faire reposement
Sans proceder plus avant en matiere ;
Se m'avisay que de mainte maniere
Il est de gens qui volentier liroient
8 Histoires anciennes s'en roumans les trovoient
Et passeroient maintes oisivetez,
Festes et dimenches, ou ilz sont occupez
Jouvans aux tables, aux cartes ou autrement,
12 Car ilz ne scevent la maniere comment
Le temps, vaugans en bien, puissent passer ;
Specialment nos presbtres regarder
Ne daingnent plus aucuns livres notables,
16 Quant c'est latin, cuidans se soient fables,
Que les docteurs jadis de sainte Englise
Firent adonq par moult diverse guise,
Inspirez lors par le saint Esperit ;
20 Mais plus souvent responderont tel dit :
« Pour quoi ma teste en cecy romperoie ?
« Ne tiers ne quart je n'y entenderoye ; »
Pour le latin que leurs semble troup fort
24 Blasmans les livres et leurs donnans le tort,
Avant qu'ilz aient .j. seul feulet leü.
L'autre si dit : « Quant l'aroye je veü
« Mais que je die mes heures c'est assez »,
28 Qui au tenir seulement sont lassez [2],
Et toutefois, par trois ou par .iiij. heures,
Jouvans aus tables, ilz feront la demeure :
Les uns aux champs portent des espreviers,
32 Comme se fuissent bairons ou chevaliers,
Et vont chasser (*sic*) toute la matinée,
Non retournans tant que messe est chantée,

---

1. Corr. *retraiz-faiz*.

2. *Qui au tenir... sont...* se rapporte vraisemblablement à *nos presbtres* du v. 14. La construction est embarrassée et peut-être y a-t-il quelque lacune ou erreur dans le texte.

Sans qu'ilz leurs chaille de Dieu ne du mostier,
36 Mais que bien facent bruire fort le mestier
Si font trois jours ou quatre plus souvent
Que des eglises de chenoinnes ou couvent
Nos braconniers [1] ne pueent mot sonner
40 Ne une antienne au besoing entonner,
Tant ont brachiez après aucune beste,
Et en apert en font encor lour feste.
« Laisse moi, laisse », font il, « mener bon temps »,
44 Et que vault pis encor ont en contemps
Ceulx qui parfont et entendent au servise,
Car, quant ilz sont a part a leur divise,
Dient d'ung tel : « Ce n'est qu'unne chimere »,
48 Ou de ly autre : « Ce n'est qu'unne commere.
« A quoi est bon ceu qu'il lit sans sejour?
« Je ne prendroie pas .x. s. pour le jour
« Et j'eusse leu trois fueilles de son livre;
52 « Il n'y a tel que d'en estre delivre,
« Estre galant et tousjours bon compain,
« Chanter, mener la vie soir et main.
« Mon pain est cuit [2] : jamais n'y puis faillir.
56 « Je sçai assez. Quant je vouldrai servir
« Nostre Seigneur, tout a temps y vendray
« Quant ma jonesse toute passée aray.
« Adonq sera temps d'entendre a bien faire;
60 « Hure lan hure! laisse moy rire et braire :
« C'est pour les dames que j'aime par amour.
« Dieu ne vuelt mie la mort du pecheour.
« Quant vieulx serai je feray penitence.
64 « Adonq voulray faire moult d'abstinence
« Et devenir proudomme et ung corps sains. ». (f. 27)

---

1. *Braconnier* signifie ici non pas, comme ordinairement, le valet de chiens, mais d'une façon générale celui qui chasse avec des chiens braques.

2. « Avoir son pain cuit », c.-à-d. avoir son existence assurée. Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 208, cite cette expression d'après le Dict. de l'Académie ; mais elle est bien plus ancienne. Raimon de Peñafort, en sa *Summa pastoralis*, dit que souvent on fait entrer dans des communautés religieuses, sous un pieux prétexte, des infirmes incapables de rendre aucun service, qui y prennent place, non pas pour servir les pauvres, « sed ut bibant et comedant, et, ut vulgariter dicitur, *panem suum coctum habent cum intraverunt.* » (D'après un ms. de Laon, *Catal. général des mss.*, in-4°, I, 637).

Veci cela que responderont mains,
S'encor ilz daingnent qui leurs dit escouter;
68 Pour quoi pluseurs s'en quierent a depourter
De leurs blasmer leurs vices et leur folie,
Car rien n'aroient fors que la vilonnie
Et le mal gré; las! poc ont entendu,
72 Et s'il l'entendent se l'ont mal retenu.
Tarder ne vueille de toi brief convertir
A nostre Sire, ne aussi advertir
Que dit saint Pol : « Nul qui vuelt militer
76 « A nostre Sire, si (*l.* ne?) se doit impliquer
« Envers besongnes que seculieres soient [1]. »
Grans benefices avoir desireroient
Et les pechiez du peuple devourer,
80 Mais quelqu'exemple ne daingnerient monstrer :
A painne en l'an dengnent dire une messe,
Mais bien leur semble que ce soit grant prouesse
Quant ils maintiennent en hault braconnerie.
84 Je me tairay a parler de leur vie,
Car ce n'est pas mon principal propos.
Plus a a dire sur moi, bien dire l'os.
Se bien ilz font aussi le trouveront;
88 Se mal ilz font, creez, le comparont.
Le temps est brief et les jours sont mauvais
Ou que plourer deveriens nos meffais
Et occuper en bonnes euvres noz jours.
92 Point de demain n'avons ne de sejour;
A tous les jours lisons des cinq talens
Quilz signifient [2], mais nous n'avons talens
D'excecuter ne ly ung ne les deux.
96 Au moins labourent les pouvres laboureux
Et se bien paient leurs droitures a l'Eglise;
C'est leur talent; je ne voy par quel guise
Nous emploions ceulx que nous sont tramis.
100 Nous ne chantons pour parens ne amis
Ne parrochiens, et prenons leurs aulmosnes
Nous ne preschons a aucunes personnes,
Ne ne monstrons de bonne vie exemple.
104 Tart nous allons aux heures et on temple,
N'estudions epistre n'euvangile.

---

1. « Nemo militans Deo implicat de negotiis sæcularibus » (II TIM. II, 4).
2. MATTH. XXV, 14 et suiv.

Le commun peuple en noz forfais prent bile
De qui nous somes miroir et exemplaire ;
108 Et s'ilz font mal, ne cuident pas meffaire
Quant le clergié voient premier errer.
Dieu si nous volt sel de terre appeller [1],
Car ainsi come viande mal sallée
112 Est de chascun qu'en taiste reboutée,
Et deprise on l'estat du cuisinier,
Aussi le presbtre ne vault pas .j. denier
Qui n'a en ly le sel de sapience,
116 De bonnes meurs, de vertus, de prudence,
Qui ne labeure pour le sien saulvement,
Qui bonne vie ne maintient, et comment
Ses parrochiens pourra endoctriner
120 Souvent ne pense, et s'il ne seit moustrer
Ou il ne voelt donner ensengnement,
Entre eulx au mains qu'il vive tellement
Qu'on ne ly sache quelque rien reprouchier ;
124 Mais les pluseurs prennent vin de couchier [2],
Et ne redoubtent tenir publiquement
Leurs concubines. Dieu ! quel gouvernement !
Est ce l'estat de faire penitence ?
128 Il preschera au moustier repentence
Et que son peuple ne vueille rencheoir
En leurs pechiez, et chascun puet veoir
Son mal estat, qu'il n'a contricion,
132 Quant se confesse, que lui vaille .j. bouton.
Et telz ne vuellent lire les grans perils
Es quelz ilz sont que sont mis en escrips
Par les docteurs comme j'ai dit devant. (*b*)
136 Et pour cela, se ne puis maintenant
Vauquer a ce, et ne puis mie faire
Ce que j'escriz, ne moustrer l'exemplaire
De bonne vie si tost com je voulsisse
140 A le mien peuple, car pas tousjours on n'isse
A son vouloir du lieu ou qu'on demeure,
Vueil je vauquer on jour a certaine heure
A quelque choze que bien soit proffitable
144 Et a chascun bon chrestien delitable,
Pour jonnes presbtres, pour seigneurs et bourgois

---

1. MATTH. V, 13.

2. Vin qu'on boit avant de se mettre au lit, le *night cap* des Anglais. Autres exemples dans Godefroy, *Compl.*, COLCHIER.

Qui scevent lire et entendre françois,
Ou ilz pourront les histoires comprendre
148 Premier de Dieu, et en brief les entendre,
Tant du nouvel com du vieulx Testament
Depuis que Dieu fit cestui firmament
Jusques a la fin maintenant de noz jours,
152 Tant d'anciens peres, papes come emperours ;
Secondement les Croniques des rois
Du temps passé, au plus près toutesfois
Que je pourray bonnement translater ;
156 Mais on ne puet si grosse euvre attempter,
Tant soit grant clerc, que ne faille a la fois.
Se j'ai erré, pour tant, aucune fois,
On le me doit pardonner doucement,
160 Car (C'a ?) essyant ne l'ai fait nullement,
Et car aussi en tous ses fais bien dire
Sans qu'on y treuve quelque choze a redire,
D'unne choze seroit plus que humaine.
164 Souffire doit que j'aie pris la paine
De nuit et jour par mainte fois veillier
A leurs proffis sans en vouloir denier.
Sy requiers tous de bonne entencion,
168 Qui le lira et reprehencion
Treuve dedans, qu'il m'ait pour excusé
Et que le lieu par ly soit effacé
Et corrigié, se mieulx que moy l'entent;
172 Sy ara part aveuq[ues] mon talent.
Je n'ay pas fait pour loenges quelzconques
Cest euvre cy, pardonné me soit donques,
Car je voulroie, par Dieu de paradis,
176 Que sauver puisse par mes fais ou mes dis
Une seule ame pour trestout mon louvier.
Devers le vespre voit on le bon ouvrier, [1]
Dit on souvent, pour tant, vers la parfin,
180 Vueil je traitier du monde et de sa fin,
Après cela que j'averay traitié
Comment chascun si doit estre adrecié
En son estat et comment il doit vivre.
184 De ce prologue yci je me delivre
En suppliant qu'il me soit pardonné
Se ma rime est troup rude, car pas né

1. « La fin loue l'ouvrier », Le Roux de Lincy, *Livre des prov.*, II, 143.

Je ne fu mie de Saint Denis en France,
188 Et pour cela l'en doit mon ignorance,
Quant a la rime, ung petit supporter.
Autre rien nee ne vous vueil enhorter
Fors quant arez toute l'euvre vehue [1],
192 Se quelque chose y est dedans vehue
Qu'a vos prochains si puissent [2] proffiter,
Vous leurs vueilliez doulcement reciter
Afin que soie du bien participant,
196 Et que pour moy soit chascun depriant
Nostre Seigneur, tant que puisse acquerir
De Dieu le regne que point ne puet faillir.

Amen.

S'ensuyt yci après la seconde partie de ceste oeuvre en laquelle est traité en briefv narracion l'estat des six eages, c'est assavoir dès l'encommancement du monde jusques a Nostre Seigneur Jesucrist, et des fais de Nostre Seigneur en chascune eage et des encommancemens des roialmes auctentiques que furent jadis, des rois et des notables fais et sages que furent par led. temps.

III

Voici quelques morceaux de la quatrième partie, qui est consacrée à l'histoire du monde, depuis Tibère.

(Fol. 115) *Prologue en la quarte partie que traite des empereurs depuis Tybere, des papes et rois de France, etc.*

Pouc ce seroit, se les fais d'empereur,
De rois aussy devant Nostre Seigneur,
Que Juïfz firent par avant, ou payens,
4 Avoir descript sans parler des crestiens,
Tant empereurs, papes comme des roys
Qui furent puis que Dieu fu mis en crois,
Car autrement proprement accomplie
8 L'euvre ou ystoire icy ne seroit mie,
Et diroit on car ce n'est pas maistrise
De commencer ne de faire entreprise
D'aucune chose se l'effect ne s'ensuit

1. Corr. *leüe*. — 2. Corr. *puisse*.

12 Et jusques a fin n'avoit le sien conduit.
Et pour cela, après les evangiles,
Je vueil parler de matieres soubtiles,
Tant des apostres a l'encommencement
16 Com de leurs fais, mais tout premierement,
Vueil commencer au temps des empereurs
Qui monstreront les ans Nostre Seigneur,
Comment soulz eulz furent persequutez
20 Des synagogues de citez en citez,
Comment partirent toutes les regions
De cestui monde pour publicacions
De la foy faire ; comment adonq S. Pierre
24 En Anthioche allit, et en arriere
A Romme contre Symon dit l'enchanteur ;
Comment saint Pol, qu'estoit persequuteur
De saint' Eglise, soustint la nostre foy ;
28 Comment aussi pour maintenir la loy
Fut envoié par appellacion
Depuis a Romme. En après mencion
Ferai des papes, empereurs et des rois
32 Selon leurs grans merites ou leurs desrois,
Tant que matiere a rimer trouverons
Jusques a ces jours, se faire le pouvons,
Ou finera ceste quarte partie.
36 Sy requier Dieu qu'il soit en mon aye
Et me dont faire a ly chose aggreable
E aux lisans trés bonne et proffitable.

Ce qui concerne Charlemagne est très bref. Voici la fin, tirée de la Chronique du faux Turpin :

Qui tous ses fais voulroit icy descripre, (f. 138 *b*)
40 Trois grans quaiers ne pourroient souffire.
Pour tant m'en passe a present de l'istoire,
Combien touchier vueil du trespas encoire,
Car celle nuit que trespasser devoit
44 Une grant tourbe d'ennemis si passoit
Environ Rains, ou Turpin qu'estoit la,
Et lors veillant, conjurer les alla.
Dont l'un d'iceulx lui dit car ilz alloient
48 Veoir se l'ame conquester lors porroient
De Charlemaigne qui pour ly fit retour
Par la vertu lors de Nostre Seignour,
En tesmoingnant car ilz n'avient fait rien

52 Encontre ly, « car ce galiceyen »,
(Voulant saint Jaques a entendre donner),
« Fit tant de bois et de pieres aporter
« Sus sa balance que fusmes convaincus
56 « En telle ensengne que par moi fut rompus
« De grant despit le pié d'un grant calice
« Qu'avoit donné pour faire sacrifice. »
Et lors Turpin a Ays si envoia
60 Et ceste ensengne pour vraie lors trova.

Baudouin ne s'étend pas beaucoup sur les rois de France. Ce qu'il dit de saint Louis se borne à ceci :

De s. Loys IXe en cestui nom, roi de France XXXIIe.

Louys IXe de ce nom, roy de France, (f. 153)
Prit a regner, estant en son enfance
Du precedant Loys filz legitime,
64 Et couronné fut en l'an xiiijе
De son eage, qui xl et iiij ans
Tint la couronne, et eust pluseurs enfans
De Margueritte, fille de Raymont [1]
68 Comte en Provence, qui .vij. en nombre sont :
Louis premier, qui morut en enfance,
Philippe après qui puis fut roi de France,
Pierre le comte d'Alençon et Jehan
72 Comte en Nevers, et Roubers lors enfan,
Ysabeleth qu'eust le roi de Navarre
Nommé Thiebault, et Blanche debonnaire
Qu'espousa puis Fernand roy de Castile,
76 Du roy Loys la plus jonnette fille.
Cestui Louys par deux fois prit la croix
Et passaga oultre mer une fois,
Ou bien sept ans pour adonq demoura.
80 Depuis encor par de la retourna,
Ou qu'il morut es kalendes en septembre,
Et raporté fut en corps et en membre
A S. Denis; cestui canoniza
84 Puis Boniface, pape, car il trouva
Qu'il fit miracles a vie et a sa mort,

1. Vers trop court.

La iij^e ydc d'aoust, ou fut d'acort
Tout le colliege, en l'an mil cc
88 Nonante sept, en Citavielle [1] estant.

La fin du livre, qui, pour notre auteur, était de l'histoire contemporaine, est beaucoup plus développée, sans toutefois nous apprendre aucun fait nouveau. Après avoir parlé de Jean Hus, il poursuit ainsi :

En ce concile furent ars deux herites (f. 161)
Qui soustenoient maintes hereses interdictes,
C'est assavoir Jehan Huss et Jerome
92 Qui toute Prague avient seduis, si come
Puis fut mostré au concile ensivant
Qu'a Baille fut leurs erreurs confutant
Par longes et maintes grans disputations,
96 Satisfaisant a toutes leurs raisons
Du sacrement qui maintes erreurs tenoient,
Qui leurs erreurs pour adonq defendoient.
Le temps pendant, Charle dit Maleteste,
100 Moult solennelle personne et tres honneste,
De par Gregoire antipape envoié [2],
Moult plainnement adonq a renoncié
A tout le droit de sa papalité
104 Ayans de li pleniere auctorité.
Cestui concile durant lors, l'empereur,
Aveuc aussi maint noble ambexadeur
Furent envoiez vers Piere de la Lune,
108 Benoit xiij^e, tenu de la commune
D'Espaigne entour pour venir et ceder
Au dit concile, et aussi proceder
A l'union qui quist evasion,
112 Qui retournez fut par citacion,
Admonnesté certaine a comparoir ;
Mais come adès il volt a dire voir
Par maintenir son obstinacion,
116 Nonosbstant ce que le roy d'Arragon
Lors envoia notables ambaxadeurs
O ceulx d'Espaigne [3] qui estoient pluseurs,

1. Civitavecchia.

2. Il était procureur de Grégoire XII. Voir N. Valois, *La France et le Grand Schisme d'Occident*, IV, 313.

3. Son fils notamment : N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, IV, 346.

Et pour cela firent lors nacion
120 Come Angleterre, dont protestacion
Fit contre Anglois le procureur de France,
Maistre Jehan Champenois, avant ce [1]. *b*)
Car Angleterre estoit aveuq Germaigne :
124 Sy furent cinq : Ytalie et Espaigne,
Puis Allemaingne, puis France et Angleterre,
Sy le convint pour plus grant bien soufferre.
Mais pour cela que vers eulx n'envoya
128 Pierre de Lune et point ne s'excusa,
Declairé fut par procès scismatique
Et adversaire de la foy catholique,
L'an courrant mil cccc xvij,
132 xxvj^me^ lors (jour?) du mois de juillet [2].
Après l'uitisme de novembre ensivant,
Le saint coliege fut on conclave entrant
Pour d'un seul pape lors faire election
136 Et six aveuques de chasque nacion
Qui Ode eslurent de la Columpne dit,
Lors cardinal [3], et consacrer se fist
L'an dessus dit et le xxj^me^,
140 Lors (jour?) de novembre l'indicion xme.

Du pontifical de Martin V^e^ pape, cc et vij^e^.

Martin V^e^, puis que pape eslit fut,
Approuva toutes les chozes que conclut
Le saint concile pour adonq de Constance,
144 Et decerna par la sienne ordonnance
L'aultre concile futur envers Pavie,
Une cité notable en Lombardie,
Et maintes choses sur les collacions
148 Des benefices et leurs provisions ;
Et ainssi prit fin le concile la
Qui par trois ans bien et demi dura.

---

1. On trouvera une rime du même genre, plus loin, V, 156. Pour d'autres exemples, voir G. Paris, *Étude sur le rôle de l'accent latin dans la langue française*, p. 120.

2. N. Valois, IV, 350.

3. Pour les circonstances dans lesquelles se fit l'élection de Martin V on peut consulter N. Valois, *La France et le Grand Schisme*, IV, 400 et suiv.

Lors ce Martin a Geneves en allit,
152 Aveuq sa court et de la se partit
Pour en aller tout droit envers Florence,
Ou lui estant, de certaine science
Faisoit venir Baltasar de la Cuisse [1],
156 Lors après luy, qui toutefois puis ce
En Lombardie eschappit, et confort
Lui fut donné par .j. chasteau trés fort
Qu'estoit au duc de Jennes, dont chascun
160 Fut moult troublé, le pape et le commun,
Car on doubtoit que le papal reprendre
Il ne voulsit et faire arriere esclandre;
Mais lors estant en franche liberté
164 Escript au pape qu'il vouloit de plain gré
Aller a ly et faire obedïence,
Come aussi fit, car puis vint a Florence,
Lors en l'an mil cccc xix,
168 Ou mois d'aoust, merveillans jones et vieulx,
Et droit au pape, en doctoral habit,
Baisier ses piez et ses mains il allit,
En approuvant sa deposicion
172 Et de Martin la vraie election
En promectant lors toute obedience
Tant humblement que tous ceulx en presence
Pouvrent a painne soi tenir de plourer [2];
176 Pour quoi le pape si le volt honnorer
Qui cardinal puis le fit de Tuscaine,
Et pluseurs fois, come autre, en la sepmaine,
Vers le palais puis allit et revint,
180 Qui poc après a ses derrains jours vint,
Car de decembre le jour xxiij^e^,
L'an cccc xix, envers prime,
Rendit l'esprit, et en grant reverence,
184 Ou baptistere S. Jehan de Florence,
Fut enterrer (*sic*) lors moult trés dignement [3].
Ou sepulcre a de grant auctorement.
Après trois ans, l'an mil cccc (*c*)

---

1. Balthasar Cossa, pape sous le nom de Jean XXIII.
2. Cf. N. Valois, IV, 312.
3. La tombe de Jean XXIII se voit encore dans le baptistère de Florence, à droite du maître autel, avec la statue couchée du pape par Donatello. Une

188 Et xxiij, fut Martin pape absent
Et cardinalz pour concile tenir
Envers Pavie, fors tant qu'il fit venir
La trois prelas pour estre presidens,
192 Qui s'en allirent, mortalité doubtans,
Lesquelz a Jennes arriere translaterent
Ledit concile, ou poc de gens allerent,
Se dissolvant le concile, assignans
196 Le lieu de Baille des adonques en .vij. ans
Et, pour les choses estre plus auctentiques,
Le dit Martin par letres apostoliques
Lors confirma de son auctorité
200 Du celebrer en la dicte cité.
Puis en l'an mil cccc xxiiij
Trois grans tirans va la mort lors abatre :
Premier Tartaille qui le chief eust trenchié
204 Envers Averse [1] et Forse fut noyé [2],
Brache en bataille vaincu fu et ocy [3] ;
L'an ensivant, Jordain, le frere aussy,
De Martin pape, en mer fut perillié.
208 Ce Martin fut tant doubté et prisié
Qu'il recouvra la terre de l'Eglise
Qu'estoit tenue d'iceulx .iij. par maistrise,
Et domina par grande auctorité,

---

photographie de ce tombeau est insérée dans la traduction anglaise du livre de Gregorovius (2e édit. allemande, 1881) sur les tombes des papes : *The Tombs of the popes Landmarks in papal history*, by F. Gregorovius, translated..... by R. W. Seton-Watson (Westminster, 1903), en regard de la p. 68. Voir aussi E. Müntz, *Donatello*, p. 37.

1. Angelo di Lavello, comte de Toscanella, dit *Tartaglia* (*Tartalea*, dans les documents latins), célèbre condottiere, d'abord partisan puis adversaire de Martin V, décapité à Aversa en septembre 1421 (Moroni, *Dizionario di erudizione storico-ecclesiastica*, LXXVI, 293 ; Erc. Ricotti, *Storia delle compagnie di ventura in Italia* (Torino, 1844), II, 274).

2. Sforza Attendolo, le père de François Sforza. Il se noya en voulant traverser la Pescara (2 janvier 1424). Voir Giov. Simonetta, dans Muratori, *Rec. ital. Script.*, XXI, 186-7 ; cf. Moroni, *Dizionario*, LXV, 86 ; Ricotti, ouvr. cité, II, 281.

3. Braccio de Montone, de Pérouse, célèbre condottiere tour à tour partisan et ennemi de Martin V, tué au siège d'Aquila, le 2 juin 1424 (Muratori, *Annali d'Italia*, IX, 1, 157 ; Rainaldi, *Annales*, ad. an. 1424, § xv; Ricotti, ouvr. cité, II, 285).

212 Et par .xiij. ans sist en prosperité,
Trois mois encor et depuis .xj. jours ;
Et devant ce qu'il eust fait ses sejours
Faire la noble et excellant pointure
216 Fit pour adonq de couleur haute et pure
A S. Jehan de Latran et portraire
Ou vont mains pointres pour veoir l'exemplaire;
Et se le maistre eust vescu longement
220 Onques on n'eust veu tel ymaginement.
Cestui Martin morant desira lors
Qu'on enterra[st] en Lateran [1] son corps,
L'an mil adonq cccc xxxj,
224 Tant du clergié plouré com du commun.

IV

La cinquième partie est consacrée à la théologie morale. Il y a des chapitres sur la confession, sur les sept péchés capitaux, sur le péché contre le Saint-Esprit. J'y ai remarqué l'histoire de Gui du Tour, ou de Tournon (datée de 1324), sur laquelle Hauréau a écrit un mémoire [2]. Voici le début du prologue de cette partie.

Prologue en la Ve partie de ceste presente oeuvre. (f. 162)

Après l'estat des papes et emperours
Et maintes choses qu'avindent en leurs jours,
Bien appartient, pour mieulx l'oeuvre parfaire,
4 Des cardinalz et autres estas retraire,
A celle fin que l'en sache comment
En sainte Eglise sont ordonnéement
Tous les estas par ycelle estaublis,
8 Et qu'il y a, des grans jusques aux petis,
D'or une chainne, par quoy le corps mistique
De sainte Eglise en la foy catholique
Est adunis aveuque Jhesucrist
12 Qui est le chief dont premier despendit

1. Son monument en bronze, par Simone di Giovanni Ghini, est placé dans la nef de l'église. Photographie dans la traduction précitée de l'ouvrage de Gregorovius, en regard de la p. 70.

2. *Notices et extraits de qq. mss. latins de la Bibl. nat.*, II, 328 et suiv.

Celle personne doit [illegible] que tu donnes
A [illegible] saint Pierre et [illegible]
En [illegible], pape et [illegible],
10 Grans prelats, patriarches et [illegible],
En archevesques, evesques et [illegible],
En chefs des ordres, en abbés et [illegible],
Et des curez en ceulx qu'il ont commis
20 Devers leurs peuples auxquels ilz sont [illegible],
Puis a tous prestres, qui sont dehuement
Par leurs evesques ordonnez, mais comment
Qu'ilz ne [illegible] les femmes [illegible]
24 Car ceulx ne doivent [illegible]
Geter leurs [illegible] comme [illegible]
Que l'autre [illegible] contre [illegible]
Chascun s'en congnoistre [illegible]
28 Si ce n'estoit [illegible]
Hors de son lieu de mort ou d'avanture,
Ou [illegible]
Et [illegible]
32 A chascun prestre lors peut [illegible]
Non pas [illegible] mais [illegible]
Mais ou qu'affert a donner [illegible]
Qu'est necessaire, comme [illegible]
36 Ou besoing court et la [illegible],
Car chascun prestre a lors l'autorité
Quant evident [illegible]
. . . . . .

Voici les derniers vers de ce cinquième livre :

. . . . . Vel je vueil prier
Generalment qui ceste euvre lisant
Et que plaisir en lisant y prendront
Que mes defaulx de leurs [illegible] estimer
Et corriger s'ilz me [illegible]
Aucunement en rime ou en histoire,
Car [illegible] ne quet toutes choses bien voire !
Et se rien trouvent par quoi en vaille mieulx
Rien n'attribuer a moy mais tout a Dieux
Dieux vieux tout vers, sapience et savoir
Et l'industrie des choses conservoir
Et ne demande en retribution

---

1. Formerare, cf. le provençal [illegible], qui du reste n'est pas ancien.

Fors que prieres et intervencion
Pour mes torfais, que Dieu pardon m'en face
Et en la fin d'en acquerir sa grace.
Amen.

A la suite vient l'épilogue en forme de prière où l'auteur donne son nom en acrostiche. Voici cette médiocre poésie :

Je rendz cy grace, reverence et amour
En tout honnour
Hui tout premier a la divinité,
Au Pere, au Filz, nostre mediatour
Ni enseignour,
Brief et au Saint Esprit en deïté,
A toute ensemble la sainte Trinité,
Vraye unité,
De toutes choses estant le creatour
Ung tout seul Dieu qui a tout limité,
Yver, esté ;
N'est rien aussi dont ne soit rachetour.
De cuer joieux ainssement remercy
Encoire icy
Reveramment la pucele honorée
Ou tous bien sont, et car elle est aussy
Vierge sans sy,
Sacraire a Dieu que trestout luy aggrée.
Je treuve encoire que c'est celle rosée
En bas donnée
Relevant tost pecheur qui est nercy,
Repareresse de l'ame desolée,
Environnée
Sur toutes autres de grace et de mercy.
Aussy bien dois aux sains de paradis,
Voire en mes dis,
Loenges rendre après ce tiercement.
Zacharias si eust jadis .j. filz,
Saint Jehan dis,
Auquel je reng graces devotement.
La court du ciel loée en soit briefment,
Licitement ;
Je ne puis cy tous les sains de jadis
Nommer par noms en regraciement
Entierement ;
Se leurs demande pardon de mes mesdis.

Explicit istud opus. Deo gratias.

P. MEYER.

SONE DE NANSAI ET LA NORVEGE

Dans les récits de la vieille poésie française figurent de temps en temps des personnages de nationalité étrangère et l'action se passe souvent hors de France dans des pays lointains et peu connus. Pourtant les trouvères n'essaient presque jamais de nous peindre ces pays ni de relever les particularités qui caractérisent leurs habitants. La recherche consciente de la « couleur locale », si chère aux romantiques, est absolument étrangère à la littérature naïve du moyen âge. Dans les chansons de geste les Sarrasins agissent absolument comme les barons français : les pensées et les sentiments des uns et des autres ne diffèrent pas sensiblement[1]. Le seul moyen par lequel le trouvère français cherche quelquefois à marquer le caractère étranger de son héros musulman, c'est l'emploi d'un mot arabe ou de quelque titre oriental, de même qu'il introduit des mots anglais ou allemands dans son texte quand il met en scène un héros anglais ou allemand. Dans la description d'un tournoi, auquel participent plusieurs nations étrangères, l'auteur de *Guillaume de Dole* place les deux vers suivants :

Vos i oïssiez dire tant :
Wilecome ! et Godebere ![2]

Il en est de même des nombreux poèmes où l'action se passe hors des frontières de la France. Que le poète nous conduise en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Espagne ou en

1. Pour plus de détails voir notre livre intitulé *Storia dell' epopea francese nel medio evo* (Firenze, 1886), p. 353 ss.

2. *Le Roman de la Rose ou de Guillaume de Dole* publié par G. Servois (Paris, 1893), v. 2585-6.

Grèce, nous ne sortons jamais véritablement de la France. Les us et coutumes, les villes et leur population, les châteaux et les bourgs, la vie publique et familiale, la nature et les paysages tout est français — sauf dans les cas où le poète nous lance dans un monde merveilleux, dans des pays de fantaisie qu'il désigne arbitrairement par un nom connu ou sorti de son imagination.

En plaçant la scène dans un pays étranger, le trouvère cherche à donner plus d'intérêt à son récit, et ce récit, qui a souvent très peu de rapport avec la vie réelle, gagne en vraisemblance auprès du public des lecteurs ou des auditeurs par le seul fait qu'il se passe loin des lieux de leur connaissance. Ceux qui seraient choqués d'une rencontre entre Huon de Bordeaux et Auberon aux environs de Paris, trouveront tout naturel que le jeune héros soit secouru par le roi de *faerie* devant Babylone. Ainsi les noms nombreux de pays étrangers ne servent ordinairement que d'ornement, et les descriptions qui abondent dans les chansons ne contiennent pas de traits pris sur le vif [1].

Une exception curieuse à la règle générale nous est probablement fournie par le poème de *Sone de Nansai* [2]. Ce roman d'aventure, qui date du XIIIe siècle, a été composé par un auteur inconnu, probablement originaire du Brabant. La valeur littéraire et esthétique de ce poème nous paraît assez mince ; mais c'est là une question dont nous n'avons pas à parler ici. Nous nous contenterons de rappeler que le héros du poème fait plusieurs excursions hors de son pays natal et que les descriptions des pays étrangers données par le poète ne paraissent pas être de pure invention. Dans ce qui suit nous laisserons de

---

1. On ne trouve nulle part de renseignements complets sur la géographie et l'ethnographie de la vieille poésie française. Les ouvrages de MM. C.-Th. Müller (*Zur Geographie der älteren chansons de geste*, Göttingen, 1885) et W. Schober (*Die Geographie der altfranzösischen Chansons de geste*, Marburg, 1902) ne contiennent que des essais d'identification de divers noms de lieux.

2. Ce poème a été publié sous le titre fautif de *Sone von Nausay* par M. Moritz Goldschmidt (Tübingen, 1899 : *Bibliothek des litterarischen Vereins in Stuttgart*, no CCXVI). Pour l'analyse du poème voir, outre l'édition donnée par M. Goldschmidt, G. Gröber, *Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 784-785, et Ch.-V. Langlois, *La société française au XIIIe siècle*, 2e éd. Paris, 1904, p. 271-310.

côté les voyages de Sone en Italie, en Allemagne, en Angleterre et en Écosse pour nous occuper exclusivement de son séjour en Norvège.

Ayant essuyé un refus dédaigneux de sa bien-aimée Ide, Sone veut essayer d'oublier sa douleur et quitte la France. Il vient en Écosse ; mais le pays ne lui plaît pas : on y mange très mal et on y boit trop de bière :

Lors li souvint de la vïande,
3020 Dont povre Escot sont en si [grande
De pourcachier a la disnee,
Si font de tout une poree.
Le chien samblent a la quisine,
Qui pour son preu i adevine.
3025 Or n'i a fors du deviner.
Sones n'i veut plus demorer.
Les Escos laisse as caperons
Lor chiervoise boire a galons.
A son ostel est repairiés,
. . . . . .

C'est pourquoi il abrège son séjour et s'embarque pour la Norvège.

Le roi de ce pays a été défié par les rois d'Écosse et d'Irlande, et ayant appris qu'un chevalier étranger vient de débarquer, il descend au port pour lui souhaiter la bienvenue et l'inviter à assister à un grand festin qui a lieu dans son château. Sone accepte l'invitation et accompagne le roi de Norvège, qui le présente à ses fils et à sa cour. Voici la description du festin :

Li fil le roi ont Sone pris,
Bas sont a une escame assis.
3265 Dont veïssies mes aporter
Aussi c'on les puisast en mer.
Chiervoise et vin partout avoit ;
Car lor coustume telle estoit.
Longement sisent au mangier
3270 Tant qu'assés pëust anuijer
Qui ensi ne l'ëust usé.
Car il se sont si abuvré
Que cascuns sa fable contoit,
Leurs nus for[s] lui ne l'escou- [toit.
3275 Tant erent en grant de parler,
Nus ne pëust tout escouter.
Li tiers du jour fu en mangier.
Cascuns estoit en haubregier,
L'escu au col, ou poing l'espee.
3280 Toute ert Irlande a mort livree.
Et ensi que cascuns disoit,
Que li rois d'Escoche i venrroit
Et seroit li premiers tués ;
« Ses freres qu'est enprisonnés
3285 N'en istera, ce ne puet iestre,
Tant que Dieus sauve men [brach diestre. »
Ensi partout se combatoient
Et puis le hanap enbrachoient.
Sones, qui n'avoit ce usé,
3290 Les a a mierveille esgardé.
Mieus amast son cheval veÿr
Que chiaus le hanap rasseÿr.
Leur hanas tout adiés aloit,
Jouste et bataille furnissoit.

3295 Li fil le roi Sone mout prient
Par amours que ne li poist [nient.
Ensi vuellent le tamps passer
En boire, en mangier, en par- [ler;
En manechier chiaus qui n'i [sont
3300 L'usage de lor pays font.
Et se premerains vous levies,
D'yaus honnis et blasmés se- [ries. »

Si on lit attentivement cette description, on y reconnaîtra l'image plus ou moins fidèle d'un *heitstrenging*. La guerre est imminente, les armées ennemies s'approchent, et avant le combat le roi a rassemblé ses guerriers à un festin somptueux. Les guerriers se sont rendus à l'invitation du roi, tout armés et l'écu attaché autour du cou. On boit ferme, et, quand la bière leur monte à la tête, ils commencent à faire des vœux fanfarons; ils se vantent de leurs prouesses futures sur les ennemis, le roi d'Écosse et son frère.

On sait que les vœux solennels étaient une coutume très générale en Scandinavie au commencement du moyen âge; les *sagas* en contiennent des relations nombreuses[1]. Mais aucune de ces relations ne semble postérieure au temps des *vikings*, soit environ à l'an 1050. Les *heitstrengings* avec tout leur cérémonial étaient très intimement liés au paganisme. La *saga* des *Jomsvikings* nous montre dans sa relation détaillée du *heitstrenging* grandiose qui suivit les funérailles de Svend Tveskäg qu'on avait commencé à transformer la coutume païenne et à lui donner dans une certaine mesure un caractère chrétien, mais aucun texte ne nous raconte quel fut le sort de l'ancienne coutume après la victoire définitive du christianisme; nous ne savons même pas pendant combien de temps elle se maintint encore. Le passage cité de *Sone de Nansai* me paraît prouver que la coutume existât encore au XIIIe siècle; il est vrai que nous ne l'y retrouvons que sous une forme assez altérée. Cette survivance du *heitstrenging* ne laisse pas que de surprendre, mais la force probante du passage cité ne saurait être mise en doute si nous réussissons à démontrer que l'auteur a réellement visité la Norvège. Or il semble résulter des faits que nous allons examiner en détail que notre trouvère a de ce pays

1. Voir notre mémoire sur le *heitstrenging*.

une connaissance directe et de première main, et nous pouvons admettre comme très probable qu'il a assisté à un festin tel que celui dont il donne la description. En sa qualité d'étranger il n'a compris qu'à demi les scènes qu'il a vues ; l'impression qu'il a reçue des coutumes festivales de la Norvège est assez confuse, et ces coutumes paraissent avoir plu médiocrement au trouvère français formé à des mœurs plus courtoises. Il est intéressant de voir qu'aucune des cérémonies qui accompagnaient le *heitstrenging* au temps des *vikings* n'est mentionnée. On pourrait en conclure qu'elles n'existaient plus. Comme le trouvère se contente de dire :

> Leur hanas tout adies aloit,
> Jouste et bataille fournissoit,

il faut supposer que les guerriers prononçaient leurs vœux en levant la grande coupe.

Si l'auteur n'avait pas assisté à un festin accompagné d'un *heitstrenging*, on ne voit pas bien comment il aurait eu connaissance de cette coutume. Le texte porte expressément :

> Sones, qui n'avoit ce usé,
> Les a a mierveille esgardé.

Ainsi il ne s'agit pas d'une coutume connue et pratiquée dans son pays. Nous savons en effet qu'au XIIIe siècle les Français avaient depuis longtemps perdu l'usage de prononcer des vœux en buvant, et il est peu probable que les *heitstrengings* aient existé à cette époque dans aucun autre pays européen.

Nous ne croyons pas non plus que toute la scène soit un emprunt littéraire. Ce n'est pas que nous ignorions à quel point les trouvères, peu soucieux d'originalité, se copient les uns les autres ; mais nous n'avons jamais rencontré de passage qui ait pu servir, directement ou indirectement, de modèle à notre scène, qui diffère tout à fait de celles des chansons de geste où les chevaliers s'amusent à « gaber » [1].

Reste enfin comme dernière supposition que l'auteur ait pu se servir d'une relation orale. Cette hypothèse ne nous paraît pas plus probable que les deux autres. Plusieurs détails caracté-

---

1. Voir notre *Epopea francese nel medio evo*, p. 119-120.

ristiques portent à croire que l'auteur a réellement été présent à un banquet analogue à celui qu'il décrit ; signalons son étonnement en présence du grand nombre des plats et de la longueur du repas et surtout son aveu naïf de l'ennui qu'il y a éprouvé.

La description continue de la manière suivante :

Ensi que il se devisoient
Et de plusieurs coses parloient,
3305 Li fille le roi a yalz vient,
C'un grant hanap en sa main [tient,
Et devant yalz s'agenouilla
Et dist, ja ne s'en mouvera,
Si averont tout but le vin
3310 Et delivré le maserin.
Chelle premiers a commen- [chié ;
Apriés l'a a Sone baillié,
Si dist : « Biau sire, bien buvés
Par chelle foi que mi devés. »
3315 Sones lor us pas ne savoit,
Si dist que ja n'i buveroit,
Tant qu'elle fust agenouillie :
Ne set rien de tel courtoisie.
Li fieus le roi dist : « Si ferés
3320 U ja series de tous blasmés.
A nostre usage hounour vous [fait,
Si le prendés a peu de plait.
Bien sachiés que fille est le roi.
Si sommes si frere ambedoi. »
3325 Quant Sones entent lor usage,
Bien li sanle plains de musage.
Le coupe a la puchielle prist,
.I. boire i out qui poi li sist.
Mais ne dist pas quan qu'il pen- [soit :
3330 Avuec les leus ensi ulloit.
Et quant ot but, si l'a bailliét
Chelui avuec cui a mangiét.
Chilz but, son frere le bailla,
Et chilz tint la coupe meda [1],
3335 Si l'a la puchielle baillie.
Lors s'est sur ses piés redrechie.
Puis dist : « Signour, vostre [mierci
Du boire biel, c'avés fait chi. »
S'est a la cambre repairie,
3340 Mais les trois damoisiaus n'ou- [blie.
Trois espees blanches a pris
Et trois lanches as fiers burnis,
Si l'a les dansiaus presenté,
Cui elle ot le boire porté.
3345 La premiere a Sone baillie,
Mais il ne le refusa mie.
Cascuns de ses compaignons a
La sieuwe ; car on lor bailla.

Ces vers nous décrivent une coutume curieuse : la fille de la maison, la jeune princesse s'agenouille devant l'hôte étranger, à qui des attentions particulières sont dues, et lui présente une coupe ; elle y boit la première et la présente ensuite à l'étranger,

1. Ce vers n'a pas de sens. Il faut lire sans doute avec Gaston Paris : *Et chilz tost la coupe vuida* (*Romania*, XXXI, 121).

qui la prend et la passe à ses compagnons après y avoir bu lui-même. La cérémonie finie, la princesse fait cadeau à ceux qui y ont pris part d'une arme précieuse.

Évidemment cette coutume ne plaît pas au chevalier français. Il connaît trop bien les lois de l' « amour courtois » pour trouver convenable qu'une jeune fille se mette à genoux devant lui. Pourtant ses protestations restent sans effet, et comme on lui apprend que telle est la coutume du pays, il s'incline, prend la coupe, et goûte à la boisson qu'elle contient, sans même laisser voir combien il la trouve détestable ; il hurle avec les loups, comme dit le texte. Ce dernier trait, soit dit en passant, nous persuade que l'auteur, en composant, s'est servi de souvenirs personnels.

La coutume décrite n'est pas française ; on est donc naturellement amené à penser qu'elle est norvégienne, bien qu'elle ne soit mentionnée, que nous sachions, dans aucune des vieilles *sagas* ou chroniques. Il est hors de doute que tous les éléments dont elle se compose sont conformes à l'esprit et aux mœurs scandinaves, et le vieux récit de la princesse saxonne Rowena nous prouve l'existence de coutumes semblables dans les pays germaniques. A titre de curiosité nous citerons ce récit tel qu'il a été conservé par Jofrei de Monmouth dans son *Historia Regum Britannie*, l. VI, ch. 12 [1].

Interea reversi sunt nuncii ex Germania, conduxeruntque decem et octo naves electis militibus plenas. Conduxerunt etiam Hengisti filiam nomine Rowen : cujus pulchritudo nulli secunda videbatur. Postquam autem venerunt, invitavit Hengistus Vortegirnum regem in domum suam, ut et novum edificium et milites novos qui applicuerant videret. Venit ilico rex privatim, tamque subitum laudavit opus, et milites invitatos retinuit. Ut vero regiis epulis refectus fuit, egressa est puella de thalamo, aureum scyphum vino plenum ferens : accedens deinde propius, regi flexis genibus dixit : « *Lauerd King wacht heil.* » At ille, puelle visa facie, admiratus est tantum ejus decorem, et incaluit. Deinde interpretem suum interrogavit quid puella dixerat, et quid ei respondere debeat. Cui interpres dixit : « Vocavit te dominum regem, et vocabulo salutationis honoravit. Quod autem respondere debes, est : « *Drinc heil* ! » Respondens deinde Vortegirnus : *Drinc heil* ! jussit puellam potare : cepitque de manu ipsius scyphum, et eam osculatus est, et potavit :

1. Éd. de San-Marte, Halle, 1854.

ab illo die usque in hodiernum mansit consuetudo illa in Britannia, quod in conviviis qui potat, ad alium dicit : *Wacht heil* ! qui vero post ipsum recipit potum, respondet : *Drinc heil* !

Après ce banquet le roi de Norvège propose à Sone d'entrer à son service ; il lui fait des promesses magnifiques s'il veut le secourir dans la guerre qui va s'ouvrir. Sone accepte. Ensuite le roi convoque tous ses guerriers dans sa capitale pour préparer la défense du pays. On envoie des espions de tous côtés, l'un d'eux revient et dit :

Sire, sachiés, ce dist Jofrois,
3610 Gent ont a mout peu de defois.
Il ont les cors tous descouviers,
Si leur ferons sentir nos fiers.
Mout i a de descaus et nus,
Mais plenté ont de dars agus,
3615 De glaves et de gavrelos :
De ce est bien garnis lor os,
Mais a chevalerie armee
Telz gens n'avoient ja duree [1].

La bataille s'engage le lendemain. Comme la victoire reste indécise, le roi d'Écosse propose de s'en remettre à un duel entre les deux guerriers les plus vaillants de chaque armée. Le roi de Norvège accepte la proposition, et une trève de vingt jours est conclue (v. 4269). Les Norvégiens choisissent Sone comme champion ; pour lui assurer la victoire, on décide que le héros fera un pèlerinage à l'abbaye de Galoche où reposent les ossements du patron de la Norvège, Joseph d'Arimathie ; et Sone part, accompagné du roi et d'une nombreuse suite.

Voici la description du voyage :

Et par Noruëghe s'en vont,
Maint divers lieu trouvé i ont.
4285 .I. mont trouverent qui ert haus,
La truevent l'aire des grifaus;
Plus n'en est en crestiienté.
En .I. autre mont sont entré.
Biestes truevent, s[i] ont non [heles,
4290 Et si vous di qu'elles sont teles,
Con vous ores ja deviser

---

1. Il nous semble que cette relation de l'espion contient des traits que l'auteur n'a pu inventer et qui paraissent dus à des observations personnelles faites dans ses voyages. Les Français du XIIIe siècle n'avaient certes pas une connaissance même superficielle de l'Écosse et des Écossais, et on ne voit pas bien comment l'auteur de Sone aurait pu donner une description tellement ressemblante des « Wild Scottis » s'il ne les avait pas vus lui-même. M. Ch.-V. Langlois paraît être du même avis. Voir *La société française au XIIIe siècle* (Paris, 1904), p. 272.

On ne puet si grandes trouver
De haut, mais si tres haingres [sont
Que corsage trop petit ont.
4295 Aësmer ne sai ne prisier
Sanlant fors a cameus coursier
Ne plus priés aësmer nes sai.
Mais d'autres biestes vous di- [rai.
Des leus sour la montaingne [avoit,
4300 Tel poil ont qu'il lor traïnnoit,
Et si sanloient fourment grant.
Mais il estoient mout pesant
Pour le poil qui lor traïnoit
Et a la raimme s'atachoit.
4305 Alains li rois tout lor moustra
Et la nature lor conta.

Le premier des animaux décrits dans ce passage est sans aucun doute l'élan. La description, toute gauche et sommaire qu'elle est, ne paraît convenir à aucune autre bête, et le nom de *hele* [1], qu'on lui attribue, est certainement une forme française du mot scandinave : *elg*. Le mot *hele* ne se rencontre que deux fois dans la littérature française [2]. Outre l'auteur de *Sone de Nansai*, Philippe de Commynes s'en est servi. En parlant de la manie qu'avait Louis XI d'acheter des animaux rares, il observe que ce roi fit venir des pays du Nord deux sortes d'animaux : des *helles* et des *rangiers*.

« Au pais de Danemarche et de Suevie, envoya querir deux sortes de bestes : les unes s'appeloient helles, et sont de corsage de cerfz, grans comme buffles, les cornes courtes et grosses : les autres s'apelloient rangiers [3], qui sont de corsaige et de couleur de dain, sauf qu'elles ont les cornes beaucoup plus grandes : car j'ay veu rangier porter cinquante quatre cors [4]. »

Ce passage montre clairement que *helle* s'applique bien à l'élan. Il est curieux d'observer que dans les deux textes où

---

1. Le nom actuel *élan*, qui remonte au XVe siècle, vient de l'Est. Il reproduit l'allemand *elen* (conservé dans *elenthier*), emprunté au lithuanien *elnis*.

2. Dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, F. Godefroy cite les deux passages ; il traduit avec quelque hésitation : « sorte d'animal, l'élan ? » M. A. Tobler m'a gracieusement fait savoir qu'il n'avait trouvé ce mot dans aucun autre texte.

3. *Rangier*, nom médiéval du renne en français, s'explique difficilement ; il paraît emprunté au bas-all. *rendier* ; la forme moderne *renne* provient directement de *ren*, mot propre au norvégien et au suédois.

4. *Mémoires de Ph. de Commynes*, l. VI, c. 7. — [L'édition récente de M. B. de Mandrot (Paris, 1903), p. 57, donne *helle*[*n*]*z*, au lieu de *helles* ; la correction, que j'ai suggérée à l'éditeur, n'est pas heureuse. — A. Th.]

l'élan est désigné comme un animal propre à la Scandinavie, on l'appelle par son nom scandinave. L'absence des croyances superstitieuses qui s'étalent si souvent dans les descriptions anciennes de l'élan, nous paraît prouver que les deux auteurs ont eu une connaissance directe de l'animal.

Reste à déterminer quels sont les grands loups au poil tellement long qu'il traîne sur le sol et s'accroche aux buissons. Il ne s'agit certainement pas de loups ordinaires. La description ne convient pas à cet animal, que l'auteur connaissait assurément pour l'avoir vu chez lui et qu'il n'aurait pas eu l'idée de mentionner ; il faut que ce soit un animal propre à la Scandinavie. Plusieurs naturalistes, à qui j'ai fait lire la description de notre poème, s'accordent à y reconnaître le glouton (*Gulo luscus*), dont l'allure est gauche et lourde et le pelage est assez long ; il va de soi, bien entendu, que l'auteur a exagéré la longueur des poils.

Sone et ses compagnons continuent leur voyage : ils descendent des montagnes dans la plaine et s'approchent de la mer. Le cloître est difficile à trouver ; le roi seul en connaît le chemin et il conduit ses hommes à une vallée profonde, continuée par un *fiord* où le cloître est situé sur une île cachée par deux rochers. L'eau du *fiord* est profonde ; comment faire pour la passer ? Le roi sonne du cor, et deux moines s'approchent dans un bateau. D'un ton irrité, ils demandent aux étrangers ce qu'ils veulent et qui ils sont. On leur répond que le roi est là qui désire voir le cloître, et les moines, heureux de cette visite, s'approchent pour conduire le roi et sa suite à l'île aux rochers où se cache leur retraite. Suit une description fantastique du cloître et de tous les bâtiments y attenant. Nous la passons ici sous silence en nous contentant de reproduire les vers qui décrivent la vue qu'on avait de la grande cour où le repas fut servi.

Plainne d'aubours et de chi-
[priest,
De saigremor[s] et d'aliiers,
4470 D'alemandiers et d'oliviers
Et d'autres arbres qui biel sont,
En la foriest sur la mer sont.
La voit on les chiers deporter
Et les dains venir et aler,
4475 Les chisnes, les pauwes, (et) les
[heles,
Et les galices qui ont elles,
Mais ne pueent pas lonc voler.
Douche aighe li convient et
[mer.

De sa faiture vous dirai
4480 Si con chieus qui vëus les ai.
Au jugement de ma raison,
Sont aussi grant comme tais-
[son ;
Ne croi qu'il soient plus petis.
Fais est comme cauwesoris,
4485 Et ses elles [si] sont de piel.
Poil a grant et agut musiel.
Mais si grant noise fait adiès,
Toute en retentist la foriès.

Nous ne nous arrêterons pas à la description de la flore norvégienne. Elle offre peu d'intérêt. Sous le nom de cyprès il faut probablement comprendre des pins ordinaires; les autres plantes exotiques sont sans doute dues à l'imagination du trouvère[1]. La faune nous retiendra plus longtemps. Le trouvère français a vu des cerfs et des élans dans les forêts voisines du cloître, ce qui n'a rien que de vraisemblable ; il se peut aussi qu'il y ait vu des cygnes et des paons, l'élevage de ces animaux dans un cloître norvégien n'est pas non plus pour nous étonner. Quant aux daims, il est très peu probable qu'il y en eût en Norvège au XIIIe siècle. Examinons maintenant quel peut bien être l'animal désigné par l'auteur sous le nom de *galice*. La description qu'il en donne paraît au premier abord si étrange qu'on se croit en présence d'un de ces êtres fabuleux qui abondent dans les bestiaires du moyen âge. Aussi personne n'a-t-il encore essayé de l'identifier. L'éditeur du poème remarque en note que l'animal en question est sans doute une chauve-souris. Cette explication nous paraît tout à fait inacceptable, et pour beaucoup de raisons. On ne connaît ni en Norvège, ni ailleurs, des chauves-souris de la taille d'un blaireau (*taisson*) et vivant dans l'eau salée aussi bien que dans l'eau douce. Du reste le poète s'est borné à dire que ces animaux *ressemblent* aux chauves-souris. M. Herluf Winge, savant naturaliste attaché au Musée zoologique de Copenhague, auquel j'ai proposé la question, m'apprend

1. Rappelons pourtant qu'au XVIe siècle on a essayé en Danemark de cultiver des figuiers et des amandiers en pleine terre (voir Troels Lund, *Dagligt Liv i Norden i det 16de Aarhundrede*, III, 107) et qu'à la même époque des essais semblables ont été faits en Norvège. Nous savons par exemple que dans les vergers de cloîtres voisins de Bergen on cultivait des châtaigniers et des raisins de Corinthe, des figuiers et des lauriers (C.-A. Lange, *De norske Klostres Historie i Middelalderen*, 2e éd., Kristiania, 1856, p. 155). Il se pourrait que ces essais de culture remontassent au XIIIe siècle.

qu'il regarde comme indubitable que l'animal décrit est le grand plongeon (*Colymbus glacialis*). Plusieurs autres ornithologistes, à qui j'ai fait lire le texte sans leur communiquer l'explication de M. Winge, se sont prononcés, sans aucune hésitation, dans le même sens. Comparons maintenant aux faits mentionnés dans la vieille chanson française ce que nous apprend la science moderne sur la nature du grand plongeon.

Le grand plongeon perd son pennage en été, et, durant cette période de mue, les ailes peuvent parfaitement donner à un observateur peu attentif l'impression d'être *de piel*[1] ; lorsqu'il se dresse sur l'eau en battant des ailes, il peut très bien offrir une certaine ressemblance avec la chauve-souris. Le trouvère remarque :

Douche aighe li convient et mer[2] ;

ce trait est bien conforme à la manière de vivre du plongeon, qui quitte la mer au temps de l'accouplement et vient s'abriter au fond des *fiords* où l'eau est plutôt douce. Ajoutons que notre oiseau a à peu près les dimensions du taisson, comme dit le trouvère, et que sa voix, réellement stridente, s'entend de très loin. Cette dernière particularité a été relevée par presque tous les auteurs, à commencer par Arröbo, qui se sont occupés du grand plongeon. Mon collègue à l'Université, M. H. Jungersen, professeur d'histoire naturelle, m'écrit : « Dans le Groenland méridional j'ai entendu, sur le *fiord* d'Ammalik, la voix du grand plongeon, qui m'a fait une très forte impression ; aucune voix d'oiseau ne m'a jamais impressionné à ce point. »

Ainsi presque tous les détails[3] fournis par la vieille description de la *galice* se retrouvent chez le grand plongeon ; l'identification des deux oiseaux nous paraît donc des plus vraisemblables. La *galice* fabuleuse se réduit à n'être qu'un animal réel et bien connu ; il est vrai que les Français du moyen âge étaient bien excusables de ne pas le connaître ; et d'ailleurs le grand plongeon est un oiseau tellement curieux qu'il est très naturel

1. V. 4485.
2. V. 4478.
3. Il faut pourtant excepter ce qui est dit au vers 4484 sur le long poil et le museau pointu de l'oiseau.

qu'il ait pris, dans l'imagination du poète, un aspect un peu fantastique.

Reste à expliquer le mot même de *galice*. Il ne figure dans aucun autre texte, et F. Godefroy ne l'a pas admis dans son Dictionnaire. Il ne me paraît offrir de rapport avec aucun nom d'animal connu de la littérature médiévale, et MM. H. Schuchardt, Vilh. Thomsen et A. Tobler, à qui je me suis adressé, n'ont pas réussi à trouver la solution de ce problème étymologique. Je dois pourtant ajouter que M. Winge a attiré mon attention sur un grand album in-folio que possède le Musée de zoologie de Copenhague, et qui date du milieu du XIXe siècle. Il est dû à un ancien gouverneur de l'Islande, le comte de Moltke, et contient des dessins coloriés d'oiseaux vivant dans cette île. Chaque dessin est accompagné d'une légende très sommaire donnant, en plusieurs langues, le nom de l'oiseau reproduit. Sous l'image du plongeon à gorge rouge, se lit, à côté du nom scandinave : *Lom*, le mot *Galönske*. Malheureusement ce mot, qui indubitablement offre une certaine ressemblance avec le vieux français *galice*, paraît aussi énigmatique que celui-ci. Il n'est ni danois, ni norvégien, et il est également inconnu à l'islandais et au féroéen ; mes efforts pour savoir d'où M. de Moltke avait trouvé *galönske* n'ont pas abouti. Je me suis arrêté un moment à l'idée que le mot pourrait être lapon. Selon Leem les Lapons appellent le grand plongeon *gakkor* ou *gakatte* ; mais comment trouver le pont qui relierait ces mots à *galice* ou à *galönske* ? On pourrait aussi penser au lapon *goalsse*, par lequel on désigne le *Mergus*. Parmi d'autres étymologies hypothétiques qui se présentent je citerai *gagl*, mot répandu sous diverses formes dans tous les pays scandinaves et qui s'applique surtout à l'oie sauvage (*Anser cinereus*) ; rappelons aussi *gadise*, mot propre au dialecte de l'île de Bornholm au sens de « canard plongeon ».

L'incertitude où nous sommes de la véritable origine du mot *galice* ne touche en rien à l'identification de notre oiseau avec le grand plongeon. Si cette identification est sûre, notre hypothèse suivant laquelle l'auteur de *Sone de Nansai* a fait un séjour en Norvège gagne notablement en vraisemblance. Remarquons que l'auteur dit en propres termes qu'il a vu l'oiseau, et que nous n'avons pas de raison de douter de sa parole.

Examinons en dernier lieu les noms attribués par l'auteur aux

localités norvégiennes et aux personnes qu'il prétend y avoir rencontrées. Malheureusement ils ne nous fournissent aucun éclaircissement, car ils n'ont certainement rien de norvégien; ce sont soit des noms latins, soit des noms imaginaires. La capitale du pays est appelée *Trase*; le port adjacent *Saint-Joseph*; et le cloître qui est le but du pèlerinage de Sone, *Galoche*[1]. Le roi s'appelle *Alain*; sa fille, *Odée*; ses fils, *Houdiant* (*Odian*) et *Thumas*. *Odée* rappelle vaguement Audr; *Houdiant*, Halodan; mais ces ressemblances, peut-être toutes fortuites, ne nous avancent guère. A part les quelques parties que nous venons d'examiner, tout ce que l'auteur de *Sone* dit de la Norvège est pure fantaisie. Il fait de Joseph d'Arimathie le patron de la Norvège, et il raconte avec force détails comment il a débarqué dans le pays en apportant le saint graal et la sainte lance, et comment ces reliques précieuses furent conservées à l'abbaye de Galoche, qui devint désormais le but de nombreux pèlerinages.

Dans le résumé que donne M. Ch.-V. Langlois de notre poème, il se demande si l'auteur de *Sone* a vraiment visité les pays qu'il décrit; mais il laisse la question indécise. M. G. Gröber[2], de son côté, est d'avis que le trouvère ne connaît *de proprio visu* aucun des pays où il conduit son héros. L'éditeur du poème ne discute pas la question. Nous soutenons pour notre compte, en nous fondant sur les recherches précédentes, que les aventures arrivées à Sone en Norvège ont été décrites par un homme qui avait voyagé dans le pays et qui s'est servi, pour la description de scènes certaines, de souvenirs personnels. Il a dû assister à un festin de guerriers où il a vu des coutumes qui lui ont paru bien étranges et dont il n'a saisi qu'à demi le sens; il a dû faire un voyage à l'intérieur du pays pour visiter un cloître situé au fond d'un *fiord*; il y a vu des animaux curieux, dont l'un

---

1. Ce dernier nom nous paraît tellement particulier que nous sommes tentés d'y voir une déformation de quelque nom norvégien, peut-être de celui d'un des plus anciens cloîtres du pays : *Kastala-Klaustr*.

2. « Kenntnis des Schifferwesens befähigte den Verfasser allerdings, Helden-Seereisen zu erzählen, Stürme zu schildern u. dgl. Aber Land und Leute hat er so wenig gesehen wie die italienischen Städte und Landschaften, von denen er redet. Sein Wissen floss auch nicht aus Büchern » (*Grundriss der romanischen Philologie*, II, 1, p. 785).

est très certainement l'élan et les deux autres, probablement le glouton et le grand plongeon. Ces trois animaux vivaient et vivent encore dans l'Europe septentrionale ; dans quel pays si ce n'est dans la Scandinavie a-t-il pu les voir tous les trois ?

Le fait qu'un Français a visité la Norvège au XIIIe siècle n'a en soi rien d'extraordinaire. Il suffit, pour n'en être pas surpris, de se rappeler combien furent nombreuses et suivies les relations littéraires entre la France et la Norvège au temps du roi Haquin V.

Kr. NYROP.

NOTICE DU MS. BODLEY 57

(Oxford, Bodleienne)[1]

Ce manuscrit, d'origine anglaise, est un recueil de miscellanées où le latin domine. Il s'y trouve un certain nombre de pièces françaises qui méritent d'être publiées ou au moins signalées. Quant aux morceaux latins, je ne les mentionnerai pas tous : il y faudrait trop d'espace, et d'ailleurs une longue énumération de pièces latines ne serait pas ici à sa place. Je ne donnerai de numéros qu'aux pièces françaises. Le recueil, qui comprend 218 feuillets en parchemin, est formé, autant qu'il semble, de deux livres originairement indépendants : le premier, s'étendant jusqu'au fol. 104, peut être attribué à la seconde moitié du XIIIe siècle : l'écriture est partout la même, sauf dans les dernières pages qui contiennent quelques morceaux ajoutés bien peu après la transcription de ce qui précède. La seconde partie (ff. 105 et suiv.), de mains diverses, est un peu postérieure et pourrait n'être que du commencement du XIVe siècle. Les dimensions moyennes des feuillets, qui ne sont pas absolument égaux, sont 168 mill. pour la hauteur et 117 pour la largeur.

(Fol. 1). Leçons de l'office de saint François. Inc. *Sancti Francisci confessoris lectio Ia*. Vir erat in civitate Assisii, que in vallis Spoletane (*sic*) sita est, nomine Franciscus.

1. — (Fol. 2). Traduction de la règle de saint Augustin. — L'original, maintes fois imprimé, est reproduit dans la *Patrologie latine* de Migne, XXXII, 1377.

---

1. Ancien nº NE. B. 3. 18. C'est le nº 2004 de la numérotation courante des *Catalogi* de Bernard (1696).

Le rule seint Austin.

Devant tutes choses, cher freres, seit Deu amé entre nus, e après lui nostre prosme. Kar icez conmandemenz nus sunt principalment donez. Iço sunt ke nus comandum ke vus ke estes asemblez e establiz en seinte Eglise, pur ço que en un estes assemblez, gardez tut premerement ke vus uniement habitez en meisun, e seit a vus un alme e un quor en Dampnedeu (*v°*) e ne diez e nen aiez nule chose propre ; tut seint conmunes tutes choses a vus, e seit liveret a chescun de vus, de vostre prior, vostre vivre e vostre vesture, nient uelement a tuz, kar tuz ne poez mie uelement [1] tuz, meis a chescun solun ço que bosoin averat. Issi pur veir lisez in *Actibus Apostolorum* ke tutes choses lur erent conmunes e estait (*sic*) livré a chescun si cum il avoint besoin [2]...

2. — (Fol. 4 v°). Les cinq joies Notre Dame, en vers. — On possède plusieurs rédactions de cette pièce en latin [3] et en français [4]. Celle-ci se trouve encore dans le ms. Harleien 273, fol. 110 (Musée britannique), et le ms. O. 5.32 de Trinity College (Cambridge) en contient la première strophe accompagnée d'un commentaire où cette prière est attribuée à l'évêque de Paris, Maurice de Sully [5], ce qui doit s'entendre non pas de la pièce en vers français, mais de son original latin, car une version française très différente, celle du ms. Gg. 1. 1 de l'Université de Cambridge est aussi attribuée au même évêque. Cet original latin, œuvre de Maurice de Sully, peut bien être l'une des pièces latines sur les cinq joies qui nous sont parvenues, mais laquelle ? Toutes sont anonymes.

Ici commencent le[s] cinq joies Nostre Dame.

Gloriuse dame ki le fiz Deu portastes,
Virgine le conceutes, virgine le enfantastes,

---

1. *uelment* est douteux ; le ms. porte *velement* ; l'*e* du milieu est expontué et au-dessus est écrit *ine* ; ce qui ne donne pas de sens. Latin : « non aequaliter omnibus, quia non aequaliter valetis omnes. »

2. Act. IV, 32, 35.

3. On connaît sur les cinq joies de la Vierge au moins trois pièces rythmiques qui commencent toutes par ces deux vers : *Gaude Virgo, mater Christi, Que per aurem concepisti*, ce sont les nos 7013, 27207, 27210 du *Repertorium hymnologicum* de M. le chanoine Chevalier ; mais il y a sans doute d'autres pièces ayant le même sujet parmi celles qui commencent à peu près de même et qu'a enregistrées M. Chevalier. Remarquons toutefois que les pièces sur les sept joies sont plus nombreuses.

4. *Romania*, XV, 807.

5. *Romania*, XXXII, 118.

De virgine led virginement le letastes,
Dame, cume ço est veirs e jo ben le crei,
5 Aiez en garde le cors e l'alme de mei. Amen.

Duce dame, vus requer
E ducement vus voil prier,
Pur la joie e honurance
4 Ke vus eutes en la nessance,
Me grantez mun desir,
Duce dame, par ta merci. Amen.

Pater noster, Ave Maria. Virgo verbo concepit, virgo remansit, virgo peperit regem omnium regum.

Duce dame, je vus pri
8 E dúcement vus cri merci,
Pur la honur ke Deu vus fist
Quant il sun angle vus tramist ;
Saint Gabriel nunça
12 E le message vus portat ;
A vus dist le duz salut
Ke en vus se enumbreit Jesu.
Pur la joie ke dunke eütes
16 Quant vus lo fiz Deu receütes
Vus requer, ma dame chere,
Ke vus entendez ma preiere.

(Fol. 5) *Pater noster, Ave Maria. Ingressus angelus ad Mariam dixit : Ave Maria gracia plena. Dominus tecum ; beata tu in mulieribus,*

Duce dame sainte Marie,
20 As chetifs seiz confort e aïe.
Jo vos pri si ducement,
En le honur del advenement
Del saint Espirit ke se umbra
24 Quant en vus se herberga,
Ke vus ma preiere entendez
E ma requeste me grantez.

Pater noster, Ave Maria. Ne timeas Maria, habes in utero filium Dei.

Duce dame Sainte Marie,
28 Mult est garri k'en vus s'afie.
Jo vus requer, pur cel honur
Ke Deus vus fit, nostre creatur,
Kant nostre Sire Jesu Crist
32 Furme de hume de vus prist,
Ke ententive soez e prete
De dire [1], dame, ma requeste.

Pater noster, Ave Maria. Ne timeas Maria, invenisti gratiam apud Dominum.

Duce dame, jo vus requer
36 E ducement vus voil preier,
Pur cele joie e cel honur
Quant offrites nostre sauvur
Al Temple, ço fust Jesu Crist,
40 Symeon en sa main le prist ;
Si verraiment, virgine chere,
Granteiz mei ma preiere.

Pater noster, Ave Maria. Amen.

Ki ces joies ici escrit
44 Soit parcener de cest dit,
Tuz ceus ki dient après
De lur pechez aient relès.
Damnedeu de sa grant aprise,
48 Sire e pere e enginnur,
Verrai confort, verrai mire,
Verrai joie, verrai amur,
A tei comant jo, beau sire,
52 Ma alme e mun cors ui ce jur.
Gardeiz mei de fol'ire
Ke ne entre en fol eurrur (*sic*) ;
Jo cunmand a ta puissance
56 Mes diz, mes fèz e mun poer,
Ma chere e [ma] contenance,

1. *Sic*, corr. *d'oïr*.

Mun quider e ma esperance,
M'amur e mun espirit.
60 Tut dis me gardez e avance,
E nuit e jur e matin e seir,
Mes ort mesfet, ma facunde,
Ke hume ne femme en cest munde
Ne me puissent mès haïr,
65 Mès tut sei[t] en joie a ton plaisir.

Amen. Pater noster, Ave Maria.

3. — Saluts à la Vierge. — D'après la rubrique, cette pièce serait une autre rédaction des cinq joies. Mais la rubrique est erronée ou du moins n'est pas à sa place [1]. Dans le ms. Digby 86 (Oxford) [2] la même prière est précédée d'une rubrique ainsi conçue : « Ci comencent les aves Noustre Dame », ce qui est plus exact. J'ai signalé autrefois (*Romania*, XIII, 509) quatre copies de cette poésie, à Cheltenham, à Cambridge, à Londres, à Oxford ; mais alors je ne connaissais pas la copie que renferme le ms. Bodley 57. Voici les premiers couplets qu'on pourra comparer au texte de Cheltenham (*Romania*, *l. l.*) :

(*Fol. 5*) *De rechef le*[*s*] *cinq joies Nostre Dama* (*sic*).

Ave sainte Marie, la mere al Creatur,
Reïne des angles pleine de duçur,
Esteille de mer de grant resplend[di]ssur,
Eschele de paradis, salu de peccheür.

Ave sainte Marie, la verge al rei Jessé ;
De vus espanist la flur replenie de bunté,
De force de bunté (*sic*) e de humilité,
De conseille de science e de pité
E de la poür de Deu par ki le deble est maté,
Gloriuse reïne aiez de mei pité.

Ave la tur David, ave sainte Marie ;
De vus vint cele pere par ki murut Golie,
E la parenté Adam de mort devint a vie ;
Aiez merci de mei ke estes la Deu amie.

Ave, sainte Marie, le temple Salomun ;
A vus tramist le angele ke Gabriel ad nun,

---

1. L'erreur s'explique par ce fait que cette pièce et la suivante — qui a en effet pour sujet les cinq joies — ont pu être considérées comme n'en faisant qu'une, comme on le verra à l'article suivant.

2. Notice de M. Stengel, p. 80.

A vus descendit ducement par grant dilectiun
Pur sauver sun pople del enemi felun.

Il y a trente couplets de quatre vers. Voici les deux derniers :

Unkes ne oï, ma dame, de nul peccheïr (*f.* 5 *d*)
Ki ne vousist son pecché lesser nuit ne jur
E requerre vostre aide, ke ne out succur ;
Aiez merci de moy pur la vostre douçour.

Puis ke fu de set anz ne cessai de peccher,
Si ke la mauveise char ne volt unke cesser.
Gloriuse reïne, vostre aïe requer
Ki poet tut le mund de joie alumer.

4. — Les cinq joies Notre Dame, en vers. — Ici la rubrique est exacte. La pièce en vingt-cinq quatrains dont je vais transcrire le début a bien pour sujet les cinq joies. Remarquons que cette pièce et la précédente se suivent dans les mss. de Cheltenham et d'Oxford (Digby, 86), sans qu'il y ait entre les deux aucune séparation, tandis qu'ici elles sont séparées par une rubrique. Il en est résulté que, dans ma description du ms. de Cheltenham, j'ai considéré les deux pièces comme n'en faisant qu'une. Il se peut fort bien, du reste, qu'elles soient du même auteur.

Les cinq joies Nostre Dame.

Ma dame, pur cele joie merci vus requer,
Ke Gabriel le angle vus vint nuncier
Ke vus duisset Jesucrist de ventre porter
Ke voleit sun pople del deable delivrer.

Dame, pur cele joie, dunt tant fustes lé, (*f.* 6)
Quant Jhesu Crist de vostre duz cors fut né,
Dunkes pur ço ne perdites virgineté,
Gloriuse reïne, aiez de mei pité.

Le jur de la Tiphaine aviez joie grant
Quant veïstes les treis reis tut agenullant
Fere lur offendre (*sic*) a vostre duz enfant :
Aiez merci de mei ke estes si puissant.. ..

A la suite des cinq joies vient une invocation à divers saints, que le poète prie d'intercéder auprès de la Vierge. Voici les

derniers vers, qu'on pourra comparer au texte du ms. de Cheltenham (*Romania*, XIII, 510), qui se termine tout autrement, n'ayant, pour cette fin, en commun, avec notre ms. que les deux premiers des vers ci-dessous.

Gloriuse reïne, aiez de mei merci, (*f. 6 c*)
Pur l'amur Jesucrist mult ducement vus pri
Ke pur nos iniquitez ne nus metez en obli,
Mès par ta duce priere nus aidez quant departum de ci.

Pensez de duz Jesu ke pur nus fu vendu,
Batuz e ledengé e vilement pendu
E de sun un (*sic*) costé ledement feru
Pur tut le munde reindre ke tut fu perdu.

Sire, par ta passiun aiez de mei merci
De tuz le[s] pecchez ke ai fet vus en cri,
Ke ja le cruel de moy ne soit enjoï,
Mès ke jo puisse a vus venir merci vus cri
Amen.

5. — Prière de saint Edmond de Cantorbéry. — Edmond de Pontigny, archevêque de Cantorbéry, mort en 1240 et canonisé en 1246, est surtout connu dans l'histoire littéraire par son *Speculum cclesie*, qui fut de bonne heure traduit en français [1].

Est-il l'auteur de la prière qui lui est attribuée par le ms. Bodley et aussi par le ms. Digby 86 [2], ou bien n'avons-nous ici qu'une traduction en vers d'une prière composée en latin pour ce saint personnage, c'est ce que je ne saurais dire. Quoi qu'il en soit, cette oraison n'est pas mentionnée dans l'article que lui a consacré l'*Histoire littéraire* (XVIII, 253-269). Elle se compose de douze quatrains dont je citerai les deux premiers et le dernier.

(*Fol. 6 d*) *Oracio sancti Eadmundi archiepiscopi Cant.*

Duz sire Jhesu Crist, aiez merci de mei,
Ke del cel en tere venistes pur mei,

1. Voir *Romania*, XXIX, 53.
2. Voir la description de ce ms. par M. Stengel, p. 102.

E de la virgine Marie nasquistes pur mei,
E en la croiz mort sufiristes pur mei.

Merci vus cri, mun Jesu, mun sauveur,
Mun solaz, mun confort, ma joie, ma duçur.
Osteiz de mun quer orguil, ire e rancur,
Ke jo vus puisse a gré servir e amer cum Seignur.

Mut vus dei ben amer kar vus me amastes avant.
. . . . . .
. . . . . .
Pur mei mesmes vus requer e pur tut mes amis,
Numeement pur N. e pur les autres morz e vifs :
Mustrez nus el jugement la clarté de vostre vis
E mettez nus trestuz ensemble en la joie de paradis.
Amen.

Tout ce qui suit jusqu'au fol. 74 est latin : ce sont des prières, des sermons, des extraits de livres théologiques. Je citerai le morceau suivant, dont une partie est empruntée aux *Corrogationes Promethei*, autrement dit au commentaire d'Alexandre Nequam sur la Bible. Les premières lignes, auxquelles se rapporte proprement la rubrique *Proprietates mulieris*, ne viennent pas de la même source : c'est une élucubration cléricale connue d'ailleurs si je ne me trompe, bien que je ne me rappelle plus où je l'ai lue[1].

(*Fol.* 20 *v*°) *Proprietates mulieris.* Quid est mulier ? humana abusio, insatiabilis bestia, continua sollicitudo, indesinens pugna, cotidianum dampnum, domus tempestatis, castitatis impedimentum, incontinentis viri naufragium, adulterii vas, preciosum prelium, animal pessimum, pondus gravissimum aspis insanabilis, humanum mancipium. — Hec[2] statera libra est, hic stater, stateris, pundus. Gomor indeclinabile nomen est mensure. Tridentes sunt instrumenta quibus carnes de ollis extrahebantur. Dumtaxat adverbium est, id est tantummodo. Taxare idem est quod est ordinare ; unde dicitur « sicut

1. Il y a un morceau du même genre, mais différent, dans les *Reliquiæ antiquæ* de Wright et Halliwell, I, 168.

2. Ce qui suit fait partie du commentaire d'Alexandre Nequam (ou Nekam sur l'Exode, le Lévitique, les Nombres. Plusieurs de ces gloses (celles qui contiennent des mots français) sont citées dans ma Notice sur les *Corrogationes Promethei* (*Notices et extraits des manuscrits*, XXXV, 673-675, ou pp. 33-35 du tirage à part).

pretaxavimus », et sumitur verbum ab hoc nomine taxus. Hec taxus, taxi, est arbor que in gallico dicitur *if*; unde arcus dicitur taxeus. Hic taxus est animal quod in gallico dicitur *teisun*. Pampinus est folium vitis, *palmes*. Racemus, sarmentum, ramusculus precisus. Botrus congregatio racemorum; racemus congregacio uvarum; botrus in gallico *muisine*; racemus *grape*; uva *reisin*. Vinacium (?) est folliculus in quo glarea continetur. Aqua lustracionis, id est purgacionis; lustrare enim est purgare; unde lustrum dicitur spatium .v. annorum. Malogranata *pumes grenettes*. Simila est farina secundum theologum delicata, secundum medicum grossa. Fimbria est filum in extremitate vestis. Hoc anathema est suspensio. Nausea est indignacio stomachi, cum quis scilicet ad vomitum paratus est, et dicitur a *naus*, quod est navis, quia in navi nauseat quis de facili .....

.....

Per posticum [JUDIC. III, 24]; id est latens hostium, dicitur autem posticum in eadem significacione; unde Oratius : Postico falle clientem [1]. Erat autem Delbora (*sic*) prophetes; hec prophetes, hujus prophete. Se dedit discrimini [V, 15], id est periculo.

A la suite (fol. 21) commence un long commentaire en latin sur l'hymne *Ave maris stella*.

Passant sous silence un très grand nombre de morceaux qui n'intéressent pas la *Romania*, nous rencontrons, au fol. 69, un quatrain d'hexamètres où le français se mêle au latin. Le voici :

Qui non fit *confes* nec vult deponere *son fès*
Senciet hinc diram venturi judicis iram.
Cum judex *vendrat* et justis premia *rendrat*
Justi gaudebunt, injusti jure dolebunt.

On connaît d'autres compositions où quelques mots français sont intercalés dans un texte latin [2].

6. — Le *Credo*, en vers. Cette paraphrase du *Credo*, en vingt-deux vers monorimes, est tout à fait différente des quatre paraphrases ou traductions en vers que j'ai publiées jadis [3].

---

1. EPIST. I, v, 31.

2. Par ex., dans le ms. B. N. latin 18523, fol. 159, ces vers attribués au célèbre Primas :

Mors alios morde, michi parce, precor, per *amor Dé*,
Car, *par le cor Dé*, nemo sine crimine *for Dé*,

Les mêmes vers se retrouvent dans le ms. B. N. lat. 1862, fol. 86 *b*.

3. *Romania*, XV, 321 et 341. *Bull. de la Soc. des anc. textes*, 1880, p. 40; 1896, p. 43.

(*Fol.* 74) La creance.

Jo crei en Deu le pere omnipotent
Ke cria cel e tere a sun talent,
E en Jhesu Crist sun fiz ensement.
4 Nostre Sire fu e ert sulement.
Del Seint Esperit ot conceivement,
Nez fu de la virgine Maria ducement,
Desuz Pilate fu pené egrement
8 E en croiz fiché mult anguissusement ;
Mort fu e mis al monument;
En enfern entra, si estreit la sue gent ;
Le terz jur leva de mort verraiment,
12 Munta al ceil, iloc seit hautement
Al destre Deu le pere omnipotent ;
D'iloc vendra al grant jugement
Ki les vifs jugera e le[s] mors ensement
16 Ki ben vesquirent el secle u malement.
Je crei en Saint Espirit parfitement
E en saint Eglise, de seinz l'asemblement,
De tuz sainz le comuniment,
28 E perdun de peché ensement,
De char verrai resuscitement
E pardurable joie ensement.

7. — Paraphrase en vers du *Pater*. Les traductions et expositions en vers du Pater abondent dans l'ancienne littérature française. Plusieurs ont été composées en Angleterre [1]. C'est le cas de la paraphrase dont je vais rapporter le début. Le texte est écrit à longues lignes, comme prose, et le début manque évidemment. Il y a une lacune d'au moins un feuillet entre les ff. 90 et 91.

Li ton nun seit seintefié. (f. 91)
Dun [n']es[t] ton nun seinz asez ?
Que est ço dunt que requerez ?
Ore le dirrai, si l'entendez :
Nus, in ceste peticion,
Prium par grant devociun

1. *Romania*, XIII, 534 ; XV, 322 et 342.

Que la saint[e]té de tun nun
Par nus n'ait violaciun.

Adveniat regnum tuum.

Li tun regne aveinge.
Nus devu[n]s en tum regnee
Aver fem (*sic*) z herité ;
Pur [ço] avun ici preé
Que nel perdum par pecché...

Parmi les pièces latines qui suivent se trouve une copie de la légende de l'arbre dont fut faite la sainte croix. Ce texte bien connu est publié dans les *Denkmäler der provenzalischen Literatur und Sprache* de M. Suchier, I, 166 (cf. p. 525 pour les notes).

(Fol. 98 v°) Post peccatum Ade, expulso eodem de paradiso propter peccatum quod commiserat, dum clamaret in misericordiam Domini, indutus perizomate...

8. — Le fol. 102 v° est occupé presque en entier par des recettes dont plusieurs sont en français. Voici ces dernières :

Se vus volez espruver se li malades viverat u nun, faites li pisseir en un bacin o en un escuele, e pernez le lait de la femme ki nurist vallet, si ço est hume, e de la meschine si ço est femme. Si metteiz el bacin sur la date : si li laiz vait al funz si senefie mort ; se il esta desure, mustre ke il viverat[2].

---

1. Ce mot, qui est encore dans Cotgrave, est ordinairement masculin.

2. C'est la première des recettes que renferme le petit recueil publié, d'après un ms. de Montpellier, par Boucherie, *Revue des langues romanes*, VII, 62. Le texte de Montpellier est un peu plus court. Ailleurs on se contente d'eau claire sur laquelle on répand le lait ; voir *Bulletin de la Société des anciens textes*, 1906, p. 50, et de même dans une rédaction en vers que renferme un recueil manuscrit appartenant à Trinity College (Cambridge), O. 8. 27, fol. 153 :

Femme enceinte, si volt saver
S'ele doit fille u fiz aver,
Prenge cler ewe en un vaissel,
En un hanap net et bel,
Puis si deit issi estre feit
K'ele degute enz de sun lait ;
E si le lait aval decent,
Dunc est ço malle veirement,
E si le leit flote desus,
Fille est, qe vus dirrei ge plus ?

Suivent quelques recettes en latin, puis :

Pur la pere, pernez burnecte[1], grumil[2], quisez ensemble en estale cerveise, si bevez le seir chalde e le matin freide[3]. — La rue valt encuntre tuz venims, car ço mustre la musteile, car, quant ele se deit combatre encuntre le scorpiun, si en use primes[4]. — Medicine a occire le rancle de la plaie : pren le jus de la planteine e le jus del ache e del ruge cholet e de la morele e la mie de pain de furment e trible ensemble e puis met sur la rancle de la plaie. — Le fenuil quisez od le vin, si lavez le vit del hume ki est emflez, sempres essiugerat. — Seint Cassidoires dit en son livre ke ki deïst ces dous vers en son muriant, sa alme ne enterra mie en enfern : « O Domine, quia ego servus tuus, ego servus tuus et filius ancille tue. Dirupisti vincula mea, tibi sacrificabo hostiam laudis et nomen Domini invocabo. »

Suivent ces vers anglais[5].

Wen(?) I o *þe* rode se
Jesu nailed to *þe* tre,
Jesu mi lefman
Ibunden, bloc an blodi,
An hys moder stant him bi
Wepande an Johan,
Hys bac wid scurge iswungen,
Hys side depe istungen,
For sinne an lowe of man,
Weil aut I sinne lete
An neb wit teres wete,
Gif of lowe [I] kan.

---

1. Godefroy, sous BRUNETTE, propose, de seconde main et sans discussion, trois significations différentes. Le Dr Murray, *New Englisch Dictionary*, sous BURNET 2, est plus précis et sûr : « The popular names of plants belonging to the genera *Sanguisorba* and *Poterium* (N. O. *Rosaceæ*) of which the Great or Common Burnet is common in meadows, and the Lesser or Salad Burnet (*Poterium sanguisorba*) on the Chalk. The old herbalists confounded with these, the Burnet Saxifrage, *Pimpinella Saxifraga*, an umbelliferous plant resembling the Burnets in foliage. » En provençal moderne *bruneto* est une sorte de champignon (Mistral), ce qui ne semble pas convenir ici.

2. On voit ailleurs le grémil (borraginée) employé pour les maladies de la vessie (ms. de Cambrai, § 46, dans les *Et. rom. dédiées à G. Paris*, p. 259).

3. Il y a une recette anglaise fort analogue dans les *Reliquiæ antiquæ* de Wright et Halliwell, I, 52, premières lignes de la page.

4. Cf. Pline, *Hist. nat.*, VIII, XLI, 3 ; XX, LI, 2.

5. En voici la traduction : « Lors que je vois Jésus cloué sur l'arbre de la croix, Jésus mon amour, attaché livide et sanglant, sa mère éplorée près de lui, et Jean, son dos meurtri de verges, son côté percé d'une blessure profonde pour les péchés et l'amour de l'homme, je devrais bien laisser le péché et mouiller mon visage de larmes, si je suis capable d'aimer. »

Un peu plus loin nous rencontrons un itinéraire de Terre sainte, qui a été publié, d'après deux mss. de Londres, par Titus Tobler, sous le titre d'*Innominatus I*, dans *Theoderici libellus de locis sanctis editus circa A. D. 1172*, cui accedunt breviores aliquot descriptiones Terræ sanctæ (S. Gall, 1865), p. 113 et suiv. :

(*F. 103 v°*) Si quis ab occidentalibus [1] partibus Jerusalem adire voluerit, solis ortum semper teneat, et Jerosolimitani loci oracula [1] ita inveniet sicut hic notatur. In Jerusalem est cubiculum uno lapide coopertum [2], et ibi, inter templum et altare, in marmore ante aram sanguis Zacharie fusus est. Inde non longe est lapis ad quem per singulos annos Judei veniunt, et ungentes eum lamentantur, et sic cum gemitu redeunt. Ibi est domus Ezechie regis Juda cui ter quinos annos Deus addidit. Deinde domus est Cayphe et columpna ad quam Christus ligatus flagelli cesus fuit.....

(Fol. 105). Les Méditations de saint Bernard.

(Fol. 140 v°). Une pièce rythmique qui n'est pas relevée dans le *Repertorium hymnologicum* de M. le chanoine Chevalier :

Dulcis Jesus memoria,
Sola mentis affectio,
Dans vera cordi gaudia
Que mentis sunt attentio.

(Fol. 174 v°). L'Algorisme en vers latins d'Alexandre de Villedieu, sur lequel voir *Romania*, XXVI, 232 :

Hec algorismus ars presens dicitur in qua.....

Il n'a été copié ici que le début de ce poème.

(Fol. 176 et 177). Chronique latine qui commence à la mort du roi Jean (1216) et se poursuit jusqu'à 1224.

Signalons au fol. 180 v°, un sermon attribué à Robert Grossetête, le savant évêque de Lincoln :

Hic incipit sermo magistri Roberti Grossi Capitis episcopi.

Maria optimam partem elegit que non auferetur ab ea [Luc. x, 43]. — Bene novit caritas vestra per istas duas mulieres Mariam et Martham duas vitas designari in sancta Ecclesia, scilicet activam et contemplativam.....

---

1. Lire *oratoria*.
2. Le copiste a omis ces mots : « ubi Salomon Sapientie librum scripsit ».

Puis (fol. 188) la pièce goliardique *A tauro torrida lampade Cinthii* plus d'une fois publiée, notamment par Th. Wright, *Poems commonly attributed to Walter Mape* (dans la *Camden Society*), p. 1.

8. — Au fol. 217 v° on lit, en écriture cursive du XIVe siècle, la recette et le charme ci-après :

Pur encloyer [1] de chyval, pernez porciouns de payn blanc et un erbe c'on apele mousere, et mellez ensemble e donez a chyval a manger deux foiche (*sic*) ou troys et il garryra.

Suit le charme ci-après qu'il fallait sans doute dire en donnant la médecine :

Hau ! douce sire Jhesucrist, aussi verroiment come vous estes piere et fitz et Seint Esperit, treis persones et un Dieu, et donastes vertues a chapleyn de fere char et sang de payn de forment, e auxi verreyment come sely char e sange suffret grevouses playes sur la crois, pur pechours saver, par clous de fer, et auxi verreyment come vous donastez vertue en piere, en erbe et en parole, donez tele vertue en ceste payn et en ceste erbe que il enserche et sane sanz delay le clouere de ceste beste si, en le honurance de Piere et de Filz et de Seynt Espirit.

Paul Meyer.

---

1. Blessure produite par un clou ; cf. *Romania*, XXXII, 50, note 4. Plus loin *le clouere*. La forme correcte devrait être *encloeüre*.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR EUSTACHE MARCADÉ

Le chapitre IX du premier volume des *Mystères* de Petit de Julleville, qui est consacré à la biographie des auteurs connus de mystères, s'ouvre[1] par une notice sur Eustache Marcadé[2], auteur de la *Vengeance Jésus-Christ*, dont le seul manuscrit signalé jusqu'ici se trouve dans la bibliothèque d'Arras[3]. En 1893, M. Jules-Marie Richard a publié le mystère de la *Passion* qui, dans le même manuscrit, précède la *Vengeance Jésus-Christ* et qui, selon toute vraisemblance, émane du même auteur, et il a groupé de nouveau les renseignements que l'on possède sur la biographie d'Eustache Marcadé[4]. Il y a lieu de revenir présentement sur ce sujet, car de nouveaux documents ont été mis au jour sans qu'on ait pris soin d'en marquer le lien avec ceux qui étaient connus auparavant; ces nouveaux documents jettent la plus vive clarté sur la fin de la carrière de Marcadé, qui ne fut pas sans éclat, et nous révèlent le jour exact de sa mort (10 janvier 1440).

---

1. Pages 314-15.

2. Petit de Julleville l'appelle *Mercadé*, mais cette forme, bien que généralement adoptée (c'est elle qui figure dans la *Bio-bibliographie* du chanoine Ulysse Chevalier), n'est pas conforme, comme on le verra plus loin, à celle que le personnage employait lui-même et que nous devons respecter.

3. Ms. nº 697.

4. Arras, 1893 ; in-4º de XXXVI-295 pages ; voy. notamment p. VII. Pour les raisons qui militent en faveur de l'attribution à Marcadé de la *Passion* aussi bien que de la *Vengeance*, voyez Émile Roy, *Le Mystère de la Passion en France*, p. 275 ; cf. Alfred Jeanroy, dans *Romania*, XXXV, 373 et dans *Journal des savants*, sept. 1906, p. 491.

On sait que le manuscrit d'Arras se termine par une notice en vers qui a été pendant longtemps le seul témoignage connu sur notre auteur et qui reste encore aujourd'hui une excellente base pour sa biographie. Cette notice est ainsi conçue :

C'est la *Vengance Jesu Crist*,
Laquelle composa et fist
Ung clerc moult bien recommandé ;
S'eult dampt Ustasse Marcadé
A nom, et docteur en decret
Moult sage fut et moult discret,
Bachelier en theologie,
Et official de Corbie
En son temps. Et sans nez .I. blasme
Penser, priez Dieu pour son ame[1].

Ce qu'il y a peut-être de plus saillant dans cette notice, c'est le titre d'official de Corbie donné à Eustache Marcadé. Effectivement, l'histoire de l'abbaye de Corbie fournit la première date précise qui jalonne la biographie de notre auteur. M. Léopold Delisle a emprunté à une monographie de Corbie, composée, au commencement du XVIe siècle, par Jacques Baron et conservée en manuscrit à la Bibliothèque nationale (lat. 12393), les détails suivants[2].

Après la mort de l'official Jean Pinchon, survenue en 1414, son successeur, Olivier Belle[3], permuta avec Eustache Marcadé, licencié en décret et prévôt de Dampierre[4], lequel exerçait les fonctions d'official en 1418. Vers 1427, Marcadé prit partie pour Guillaume de Hotot, abbé de Cormery, qui contestait les droits de Jean du Lion au titre d'abbé de Corbie ; aussi ce dernier, non content de le révoquer de ses fonctions, s'empressa-t-il de le dénoncer au gouvernement anglais comme criminel de lèse-majesté en l'accusant d'entretenir des relations avec les

1. Ces vers ont été plusieurs fois publiés, avec de légères variantes graphiques. Je les donne d'après une copie du manuscrit que je dois à mon confrère M. Eugène Déprez, archiviste du Pas-de-Calais ; je ponctue d'après le sens. *Jesu Crist* est écrit en un seul mot abréviativement : *ihucrist*.

2. *Cab. des Manuscrits*, II, 130-131.

3. Nommé *Bulle* par Cocquelin dans l'histoire de Corbie citée plus loin.

4. Ce *Dampierre* est celui qui forme une commune du canton d'Envermeu, arr. de Dieppe.

partisans de Charles VII. Marcadé fut emprisonné à Amiens et condamné à 200 livres parisis d'amende. Mais il ne se tint pas pour battu. Il attaqua l'abbé et le monastère de Corbie devant le prévôt de Paris et le conservateur des privilèges de l'Université, et réussit à obtenir une sentence qui lui rendait sa charge d'official le 8 septembre 1437. Il y eut appel au Parlement : mais un arrêt du 2 mai 1439 débouta l'abbé et consacra le triomphe d'Eustache Marcadé [1]. Cet arrêt nous est parvenu; il n'entre malheureusement pas dans les détails de la première affaire. En voici les données essentielles :

Karolus, etc. Cum lis mota fuisset coram illo qui prepositum ville nostre Parisius et conservatorem generalem privilegiorum Universitatis ejusdem ville... sub adversariis nostris Anglicis... se gerebat, inter Eustacium Marcadé, ordinis sancti Benedicti, in jure canonico licenciatum, actorem et conquerentem in casu novitatis et saisine, ex una parte, et abbatem et conventum monasterii seu abbacie de Corbeya, defensores et opponentes, ex parte altera, racione possessionis et saisine beneficii seu officii officialatus dicti monasterii de Corbeya ...et post reduccionem ville nostre Parisius... fuit a dicta sentencia pro parte dictorum defensorum ad nostram Parlamenti curiam appellatum... Dictum fuit dictum prepositum nostrum bene judicasse...

(Registres du Parlement, Arch. nat., X 1A 70, f° 108 r° : 2 mai 1439.)

Une fois Paris rentré sous la domination de Charles VII, Eustache Marcadé était venu reprendre ses études universitaires à la Faculté de décret. Il était depuis bien longtemps licencié.

---

1. L'histoire de l'abbaye de Corbie écrite en 1678 par Dom Cocquelin, qui a été publiée dans le t. VIII des *Mém. de la soc. des antiq. de Picardie*, en 1845, et dont je ne puis contrôler les sources, précise quelques points. C'est le 20 avril 1427 que Jean du Lion nomma official Philippe de Baquencourt, prieur de Saint-Ouen de Gisors, à la place d'Eustache Marcadé. Baquencourt ayant été nommé abbé de Saint-Martin d'Aumale (23 avril 1431) eut pour successeur dans la charge d'official Anselme Proüille (lire *Proville*) : c'est à ce dernier que Marcadé intenta un procès. A Proville succéda Jean Roussel (24 janvier 1436 : probablement 1437 en nouveau style) ; quand Marcadé eut obtenu gain de cause au Parlement, il se désista en faveur de Roussel VIII (*Mém. soc. antiq. Pic.*, p. 462). — Je reviendrai plus loin sur le bénéfice dont Cocquelin attribue la possession à Marcadé (voy. p. 589). Quant au fait de la cession de l'officialat par Marcadé à Roussel, s'il est constant (ce dont je doute), il n'a pu avoir lieu que dans les quatre derniers mois de la vie de Marcadé (10 octobre 1439-10 janvier 1440).

Le 2 mai 1437, en même temps que deux autres candidats, Jean Chufart et Martin de Fresnes, il se présenta au doctorat, fut admis et prêta serment : les actes vinrent plus tard, et la fête doctorale traditionnelle, consistant essentiellement en un banquet, eut lieu le 30 juillet, dans la maison de l'archevêque de Reims ; les trois nouveaux docteurs obtinrent le titre de régents le lendemain [1]. Le 14 août suivant, Marcadé recevait de la Faculté un témoignage de haute confiance : il fut chargé d'aller porter au pape Eugène IV le rôle des bénéfices que l'on sollicitait de Sa Sainteté pour le corps enseignant [2]. Nouvelle mission, plus importante encore, en 1438 : il fut désigné, avec son collègue Jean Chufart, pour représenter la Faculté au concile de Bourges. Comme il était naturel, la Faculté décida que, pendant cette mission, les deux délégués seraient considérés comme présents et régents et toucheraient leurs émoluments [3]. Nommé receveur de la Faculté, le 6 novembre 1438, il dut bientôt accepter, après la retraite de Jean de Courcelles, les importantes fonctions de doyen : elles lui furent confiées le 24 février 1439 [4]. La mort l'empêcha de les exercer jusqu'au bout. Les traces de son activité décanale sont consignées (presque toutes de sa propre main) dans le registre de la Faculté de décret conservé aujourd'hui à la bibliothèque de la Faculté de droit et publié par MM. Marcel Fournier et Léon Dorez [5]. Je tiens à emprunter à ce registre les dernières lignes d'une délibération du 10 octobre 1439 parce qu'elles établissent la forme qu'il donnait à son nom de famille, *Marcadé* et non *Mercadé* :

Fuerunt omnes doctores presentes, videlicet domini Livinus, Joh. de Cour-

---

1. *La Faculté de décret de l'université de Paris*, par Marcel Fournier et Léon Dorez, t. II, p. 27 et 28 ; cf. *Chartularium universitatis Parisiensis*, par H. Denifle et E. Chatelain, t. IV, p. 597, nº 2505.

2. Ibid., p. 28 ; cf. *Chartularium* cité, t. IV, p. 597 et 598, nºs 2504 et 2506.

3. Ibid., p. 37 ; cf. *Chartularium* cité, t. IV, p. 605, nº 2522.

4. Ibid., p. 44 ; cf. *Chartularium* cité, t. IV, p. 613, nº 2538.

5. L'écriture de Marcadé est une cursive surchargée d'abréviations, d'un aspect inélégant, qui contraste avec celle de ses prédécesseurs et successeurs au décanat. Il me semble la retrouver dans une note de douze lignes datée du 23 janvier 1437 (anc. style), sous le décanat de Martin de Fresnes (M. Fournier et L. Dorez, *La Faculté de décret*, t. II, p. 37).

cellis, Joh. Chuffart, M. de Fraxinis, et ego E. Marcade, decanus Facultatis, officialis Corb[eiensis]. Datum ubi supra et registratum per me Eustacium decanum Facultatis, anno et die predictis.

Signé : E. MARCADE decanus Facult[atis] [1].

Eustache Marcadé mourut le 10 janvier 1440, ainsi qu'il résulte de la note suivante inscrite sur le même registre par maître Jean de Courcelles, qui l'avait précédé et qui lui succéda dans les fonctions de doyen de la faculté de décret :

Die X januarii hujus anni M CCCC XXXIX decessit ab hoc seculo prefatus dominus Eustacius decanus : anima ejus in pace requiescat ! Et fuerunt celebrate in Facultate vigilie solempnes et percepit quilibet dominorum doctorum unum scutum et quilibet bacalarius XII denarios [2].

Il est difficile de révoquer en doute l'authenticité et la véracité de cette note, étant donné sa provenance. Mais il nous faut maintenant considérer la mention nécrologique suivante, qui se trouve dans un rouleau des morts de Marmoutier envoyé par l'abbé Pierre, le 12 mars 1442, et indiquant les décès des frères survenus depuis quatre ans :

Anno Domini M CCCC XXXIX obierunt :
XVII kalendas februarii, frater Eustachius Marchade [3].

En éditant ce rouleau, en 1866, M. Léopold Delisle a indiqué comme « possible » l'identification de ce frère de Marmoutier avec l'auteur des mystères d'Arras. Petit de Julleville, tout en renvoyant aux *Rouleaux des morts*, évite de s'expliquer sur ce point. M. Richard fait état de la « possibilité » admise par M. Delisle et il écrit ceci : « A part ces dernières années, où les vicissitudes de sa lutte contre l'abbé Jean du Lion le retinrent à Paris et l'amnèrent peut-être à finir ses jours à Marmoutier,

---

1. Bibl. de la Faculté de droit, Archives, 1, fol. 192 r°; cf. M. Fournier et L. Dorez, *La Faculté de décret*, t. II, p. 44-5. Les éditeurs ont complété le prénom de Marcadé en *Eustachius*, bien qu'il écrive lui-même, au moins ici, ce prénom par un *c* non suivi d'*h*. Le texte de la délibération est aussi reproduit dans le *Chartularium* de Denifle et Chatelain, avec quelques menues lacunes (n° 2528).

2. Manuscrit cité, fol. 192 v° ; cf. M. Fournier et L. Dorez, *La Faculté de décret*, II, p. 51.

3. Léopold Delisle, *Rouleaux des Morts*, p. 476.

Eustache Mercadé paraît avoir passé une bonne partie de sa vie à Ham et surtout à Corbie [1] ».

En convertissant en style moderne la date donnée par le rouleau de Marmoutier, on a : 16 janvier 1440. Le registre de la faculté de décret de Paris nous dit que le doyen Marcadé mourut le 10 janvier 1440. Cette légère discordance ne doit pas l'empêcher d'affirmer qu'il s'agit de part et d'autre d'un seul et unique personnage ; il va de soi que la date à retenir est celle du 10 janvier. Le doyen Marcadé appartenait effectivement au clergé régulier et était Bénédictin : le registre de la Faculté lui donne à plusieurs reprises le titre de prieur « de Ouis » ou « d'Oeus », c'est-à-dire d'Œuf-en-Ternois [2], et il le désigne une fois en abrégé par cette formule : « pater dominus prior » [3]. Or le prieuré d'Œuf dépendait de l'abbaye de Marmoutier [4] : il est donc tout naturel que le nom du doyen de la faculté de décret figure sur le rouleau des morts de cette abbaye.

Il a été dit plus haut que Marcadé fut d'abord moine de Corbie et posséda la prévôté de Dampierre, qu'il échangea avec Olivier Belle pour la charge d'official en 1414. Il faut noter que c'est sous le titre de « prévôt de Dampierre » qu'il fut inscrit parmi les vingt-quatre ministres de la singulière *Cour amoureuse* étudiée naguère par M. Arthur Piaget : il y remplaça, après décès, Jean Carité, chanoine de Laon [5]. Passe pour un chanoine comme Jean Carité ou Jean de Montreuil, mais vraiment on ne s'attendait pas à voir un moine Bénédictin en pareille société, la Cour amoureuse ayant été fondée, en l'an 1400, « a l'onneur, loenge, recommendacion et service de toutes dames et damoiselles » [6]. Il est vrai qu'il ne s'agissait guère de faire en l'honneur des dames et damoiselles que de vertueuses ballades,

---

1. Ouvrage cité, p. VIII.

2. Commune du canton de Saint-Pol (Pas-de-Calais).

3. M. Fournier et L. Dorez, *La Faculté de décret*, t. II, p. 27. Ce *dominus* correspond ici au *dampt* du manuscrit d'Arras et à notre *dom* actuel, surtout employé par déférence vis-à-vis des moines Bénédictins.

4. Voir sur ce prieuré une monographie de feu le chanoine Haigneré dans les *Mém. de la Soc. des antiq. de la Morinie*, XXII (1890-2), 63-86 ; malheureusement l'auteur n'a rien trouvé sur les prieurs d'Œuf avant 1507.

5. *Romania*, XX, 424 et 429.

6. *Romania*, XXXI, 599 (article complémentaire publié par M. Piaget).

et que la Cour amoureuse ne devait pas être très folâtre lorsqu'elle était présidée par un solennel maître en théologie de nationalité autrichienne, Jean Mullechner, dit Austria [1].

Petit de Julleville a attribué à Eustache Marcadé le titre de « prieur de l'abbaye de Ham », et M. Richard a répété, après lui, que notre auteur avait été « prieur de Ham au diocèse de Térouanne en 1423 ». La source commune de cette affirmation est l'histoire de l'abbaye de Corbie de Benoît Cocquelin publiée dans le tome VIII des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* en 1845. Voici les passages visés :

1423. Eustachius de Marcade ex monacho et officiali Corbeiensi prior de Anà in episcopatu Morinensi.

Eustachius de Marcade reperitur officialis 1414.

Philippus de Bacquencurià denunciatur officialis 20 aprilis 1427 ab abbate Joanne de Lion, ad cujus beneplacitum Eustachius de Marcade illud officium exercuerat. Philippus per id tempus erat prior S. Audoëni de Gissora tunc a Majori Monasterio dependentis; Eustachius verò prior prioratus de Ham in dioecesi Morinensi [2].

La première mention, avec la date de 1423, fait partie d'un chapitre intitulé : *Index chronologicus virorum illustrium sanctitate, doctrina, dignitate et prosapia*, qui constitue la division IX du recueil de Benoît Cocquelin, et qui, au témoignage même de l'éditeur, ne se trouve que dans la copie de ce recueil qui est à la Bibliothèque Nationale dans la collection de Picardie de Dom Grenier, vol. 32, p. 398 et suiv. Or cette copie porte, non pas *Anà*, mais *Ans*. Plus loin, il est vrai, dans la liste des officiaux, il y a effectivement *Ham*; plus loin, encore, une mention, qui semble manquer dans le ms. d'Amiens 525 suivi par l'éditeur, qualifie Marcadé de « prior de *Hams* in dioecesi Morinensi » [3]. Voici comment j'explique l'hésitation de Dom Cocquelin : il a dû lire *Ans* dans le document de 1423, et plus tard il a écrit *Ham* et *Hams* en supposant qu'il s'agissait soit de *Ham-les-Lillers*, soit de *Hames-Bures*, deux localités du département actuel du Pas-de-Calais. Mais aucune de ces localités ne convient : à

1. Sur ce personnage, non identifié par M. Piaget (*Romania*, XX, 429), voir l'*Auctarium* et le tome IV du *Chartularium* de Denifle et Chatelain.

2. Ouvrage cité, p. 460 et 462.

3. Bibl. nat., Coll. de Picardie, 32, p. 408.

Ham-les-Lillers il y avait une célèbre abbaye ; à Hames-Bures il n'y avait pas de prieuré [1]. Je crois qu'il faut tabler sur *Ans* et y voir une faute de lecture, assez facilement explicable par la paléographie, pour *Ouis*, c'est-à-dire *Ovis* : c'est le nom latin du prieuré d'Œuf-en-Ternois dont Marcadé a été incontestablement titulaire.

Ceci posé, je me rallie à la conjecture émise en passant par M. Richard : à la suite de ses démêlés avec l'abbé de Corbie, Jean du Lion, Eustache Marcadé a dû se faire transférer de l'abbaye de Corbie à l'abbaye de Marmoutier, et c'est en raison de sa nouvelle qualité de moine de Marmoutier qu'il a obtenu le prieuré d'Œuf-en-Ternois.

A. Thomas.

---

1. Renseignements fournis par M. Eugène Déprez, archiviste du Pas-de-Calais, et par M. de Loisne, auteur d'un *Dictionnaire topographique du Pas-de-Calais* actuellement sous presse.

MÉLANGES

EXTRAITS D'UN RECUEIL DE SERMONS LATINS COMPOSÉS EN ANGLETERRE

On sait combien de détails intéressants pour l'histoire des mœurs, des croyances populaires, de la littérature, ont été tirés de sermons latins du XIIIe siècle, d'abord par Lecoy de La Marche [1], puis par Hauréau [2]. Il serait bien à désirer qu'un savant compétent entreprît le même travail de dépouillement sur les manuscrits de sermons latins composés en Angleterre. La moisson ne serait probablement pas aussi abondante qu'en France, d'abord parce que les manuscrits à dépouiller sont moins nombreux, ensuite parce que le sermon familier, où l'auteur se plaît à intercaler des dictons, des phrases entières en langue vulgaire, paraît avoir été moins fréquent chez les prédicateurs anglais que chez leurs confrères du continent. Toutefois une exploration méthodique donnerait des résultats appréciables. Mais, il serait nécessaire que l'explorateur fût en état de distinguer les sermons d'origine française de ceux qui ont été composés en Angleterre. Cette distinction est à peu près possible actuellement : elle ne l'était pas au temps où Th. Wright a publié ses *Latin stories* (1842, *Percy Society*) où les extraits tirés de recueils d'origine française ne sont pas distingués de ceux qui sont empruntés à des recueils d'origine anglaise [3].

---

1. *La Chaire française au XIIIe siècle*, 2e éd., 1886.

2. Dans ses nombreuses notices de manuscrits, réunies en six vol. in-8o sous le titre de *Notices et extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*, 1890-3 (cf. *Romania*, XX, 630; XXI, 478, 627). Voir aussi son article sur les sermonnaires, *Hist. litt. de la Fr.*, XXVI, 387-468.

3. Th. Wright n'a pas fait usage du ms. auquel est consacré la présente notice.

Le ms. Harl. 505 (Musée britannique) contient l'un de ces recueils de sermons écrits en Angleterre qui mériteraient d'être attentivement dépouillés la plume à la main. Les extraits que je vais en donner ne sont assurément pas les seuls qui présentent de l'intérêt. Il y a notamment beaucoup d'*exempla*, dont un certain nombre connus d'ailleurs, que je ne me suis pas attardé à copier, mais qu'il y aurait lieu de noter ou d'analyser. C'est fortuitement que mon attention a été attirée vers ce recueil. Les premiers feuillets du livre renferment un cantique latin en quatrains rythmiques accompagné d'une traduction française en quatrains de vers octosyllabiques. Ayant transcrit cette pièce — que je publierai plus tard, avec les observations qu'elle comporte[1] — j'eus la curiosité de parcourir le recueil de sermons qui occupe le reste du volume (ff. 5 v°–182), prenant çà et là quelques extraits. Mais il est bien entendu qu'il y aurait lieu de procéder à un dépouillement plus complet et plus méthodique. Seulement ce n'est pas un travail qui soit à la portée du premier venu. L'écriture est fine et abonde en abréviations qui défieraient les efforts de paléographes novices. Elle est de la fin du XIIIe siècle ou du commencement du XIVe, et les sermons ne sont pas de beaucoup antérieurs. Le *Liber de naturis rerum* d'Alexandre Nequam († 1217) y est cité (fol. 178 v°); un évêque de Rochester mort en 1235 y est mentionné (ci-après, fol. 68). Peut-être arriverait-on à resserrer en de plus étroites limites l'époque de la composition, si on arrivait à identifier le frère mineur, appelé Alexandre, et appartenant au couvent de Cambridge, dont il est question au fol. 81 v°[2]. Voici maintenant mes extraits :

(*Fol. 20*) Ecce enim talibus ait Apostolus, GAL. v, [15] : « quod si invicem mordetis et comedetis, videte ne ab invicem consummamini. » Quia, sicut rubigo consumit ferrum, sic morsu detractionis quilibet hodie consumit alium. O miserorum miserrimi et in infinita miseria sine fine mansuri, quia inter

---

1. J'en ai publié les trois premières strophes (latin et français) dans le t. IV de la *Romania*, p. 371. Il y en a 49. C'est le n° 4907 du *Repertorium hymnologicum* du chanoine Chevalier.

2. Le manuscrit a été écrit en grande partie par un religieux du sud de l'Angleterre. On lit en effet, au verso du premier feuillet : « Quicumque habuerit usum hujus libri oret pro fratre Johanne de Candevere qui eum pro majori parte scripsit propria manu. » *Candevere* est Candover, Hampshire.

omnes miserabiles dicuntur detractores Deo odibiles. Rom. 1, [30]. Et vulgari gallico sic solebat dici :

Ceo est la parole Jhesu Crist
Ke de sa boche meme dit :
« Joe sui le plus amant de tot le mu[n]d
« ȝ le mains amé de kaunt ke sunt.
« Pur ceo ne ad ryn qe me greve tant
« Cum faus amour ȝ boen semblant [1]. »

(*Fol. 21 v°*) Erat quedam puella in reputatione communi honesta et valde bona que, infra tempus breve in infirmitate preventa, facta confessione, exspiravit ; que, post sepulturam, intrans ecclesiam quadam nocte ubi jacuit sacerdos ejus confessor, cepit horribiliter lugere, hec verba anglice distinguendo :

Wi la wy ȝ wo la wo þat ich efre was boren,
Mi lif ȝ mi saule boþ beþ forloren ! [2]

Ad que verba supra modum expavescens sacerdos, prima nocte ac seconda tacens abscondit se. Tandem contra terciam noctem se multum animans, ad gemitum tercie noctis comparuit, qui videns duos niger[r]imos in forma hominem [3] gementem ducere, ait gementi : « Adjuro te per Deum qui est dominus omnium ut dicas michi quis es. » Et respondit : « Nonne cognoscis me ? » Et appropinquans et aspisciens dixit : « Es illa puella nuper defuncta ? » Et illa : « Sum. » Et ille : « Cur dampnata es, cum putavimus te virginem et valde bonam ? » Et respondit : « Solebam murmurare contra matrem meam, et cum nil aliud mortale fecissem, non potui id pro verecundia tibi dicere, et jam crucior in ejus obprobrio et eterno tormento. »

(*Fol. 41*) « Vides ergo, karissime, quia in quo obicis te ipsum prosternis, quia non tu pro servo, nec servus pro te, sed unusquisque pro se rationem

---

1. Je ne saurais dire à quel poème est empruntée cette citation. D'autre part voici trois vers, écrits au bas du fol. 40 recto du même ms., où est exprimée une idée analogue :

Oiez le tort que dames funt :
Jeo sui le meins amé de mund ;
Si eim plus que tus ki sunt.

Mais ici ce n'est pas Jésus-Christ qui parle.

2. « Hélas ! hélas ! que je suis née (quel malheur pour moi d'être venue au monde) ! ma vie et mon âme sont perdues ».

3. Je suppose qu'il faut lire : « duos nigerrimos [demones] in forma hominum. »

reddet in die judicii, secundum illud proverbialiter dictum : *Chekun por çoe*[1] *au baunk le rey* ».

(*Fol. 50*) Nos certant triplici certamine tres inimici : serpens antiquus, caro lubrica, mundus iniquus. *Treis enemis nus grevent par treis maneres de batailes : le viel serpent, ceo est le diable, la char escrillouse*[2] *et li trichir* (sic, l. *trichur*) *mund*[3]*; dunt dit seint Bernard* : O anima innocens, o lilium candens, o flos tener et delicate, vide quomodo caute ambules ; inter spinas habitas, subversiones tecum habens ; intra te sunt, extra te sunt, super te sunt, subter te sunt, supra te sunt, in carne tua sunt. *O vus alme inocente, o vus flur de lis bele e gente, o vus flur tendre e delicius, veez coment alez*[4], *entre espines habitez, reversurs od vus avez, o te sunt vus*[5] *enemis morteus, dedens vus sunt, dehors vus sunt, desus vus sunt e en vostre char sunt.*

(*Fol. 66*) Exemplum ergo ponamus in vino, quoniam vinum, antequam acceptum sit ad bibendum, teritur, exprimitur, et ad quiescendum reponitur ; quod sic gallice dicitur : *Ens qe de grape plese vin sour la nape, Covi[e]nt*[6] *que il seit defolé, coulé z reposé.* Consimiliter, antequam penitentia sit Deo accepta, oportet ut contritione cor teratur, ut confusione cor contritum exprimatur.

Voici une anecdote qui a été publiée d'après un autre ms. par Th. Wright dans ses *Latin stories* (1842), n° XXXVI.

(*Fol. 68*) Contigit in Cancia quod magister Henricus de Sanford, qui primo fuit archidiaconus Cantuarensis, deinde episcopus Rofensis[7], audiret confessionem cujusdam qui, diabolo homagium faciens, quoddam coclear argenteum dederat, et dum sibi peccatum commissum plane confiteretur, cecidit coclear juxta eos simul colloquentes, quod confitens diligenter inspiciendo cognovit certis signis idem coclear esse quod demoni in homagium dederat, quod accipiens magister Henricus dixit confesso quod sua confessione sic dispergebatur ab eo suum peccatum sicut demon a se projecit coclear acceptum ; et in signum facti mirabilis magister Henricus, de petisione confitentis, illo cocleari semper utebatur deinceps dum vixit, et ideo nullus dubitet quin peccata in nihilum dispergentur.

---

1. Corr. *sei*. « A la cour le roi chescun y est pur soi », Le Roux de Lincy, II, 472 ; cf. *ibid.*, 75.

2. Cet adjectif manque au dictionnaire de Godefroy, mais on y trouve le verbe *escriller*, « glisser ».

3. Sur les trois ennemis de l'homme, et sur les compositions du moyen âge où il en est question, voir *Romania*, XVI, 2.

4. Il doit manquer ici un adverbe correspondant à *caute*.

5. Il faudrait *vos* ou *voz*.

6. Je rétablis la forme correcte du présent, mais on sait que dans le français d'Angleterre *vint* pour *vient* est habituel.

7. Henri de Sanford occupa le siège de Rochester de 1228 à 1235.

(*Fol. 81*) Unde, ad derisionem potatorum, solebant muliercule cantare anglice sic : *Iseyne is on mi robe pat stal ze ale is me lef*, quod idem est : « patet in roba quantum placet servisia defecata. »

(*Fol. 128*) Redeat ergo quilibet ad nutricem et videat qualiter ipsa suum affectum exprimit puero per osculum, suum affectum dulcorat per cantum quod anglice dicitur *lolling song*.

(*Fol. 132*) Et scitis quomodo est de audientibus ? omnino sicut de quodam rustico qui debuit facere exenium de anguillis coctis in pane, qui dum quiesceret in eundo, sensit colorem (*corr.* calorem ?) et vidit exire pinguedinem, cepitque lingere, et, percipiens in gustu dulcedinem, fregit crustam et comedit pistam totam, de quo exivit prov. quod gallice dicitur : *mange present*.

(*Fol. 133 v°*)... Attendere enim debetis quod labor penitencie ex tribus alleviatur : scilicet ex multiplicitate adjutorii, sicut gallice dicitur : *De legyer porte travayl quant multz de meins ly meclent apouayl*.

(*Fol. 178 v°*)... qui in rei veritate sunt de genere illorum quibus dixit mitissimus pastor Jesus Christus in Johanne : « Multa bona feci vobis, propter quod horum vultis me lapidare ? » (Jo. x, 32), de quibus in proverbio solebat dici : *Gratez le cul au vileyn e il vus counchiera la mayn* [1].

L'extrait qui suit est dirigé contre ceux qui affectent les dehors de la sainteté, contre les hypocrites. L'auteur nous donne toute une série de qualifications vulgaires appliquées à ces derniers. Il y a là des termes que je ne sais pas expliquer, et des substantifs composés d'un verbe et d'un complément qui ne sont pas relevés dans le *Traité de la formation des mots composés dans la langue française* d'A. Darmesteter.

(*Fol. 182 v°*) Unde, karissimi, nullus de religioso secundum Deum jocundo male supponat, imo doleat cum sic esse non videat, quia multociens sub hyllaritate vultus absconditur vir Deo karissimus. Multi enim, si aliquid Deo acceptum studio sollicito nitantur facere, nolunt illud aliquo signo exterius patere hominibus, ne forte meritum minuatur, sed omnis circumspectionis diligencia illud curant interius occultare ; unde pro constanti habeat quilibet quod hac racione, tam inter seculares quam religiosos, sunt judicia

---

1. Ce proverbe se retrouve ailleurs sous des formes variées. J'ai publié l'une de ces variantes d'après un ms. d'All Souls, Oxford, à la suite de la *Maniere de langage*, p. 405 (1873 ; *Revue critique*, numéros complémentaires de l'année 1870). Cf. aussi Le Roux de Lincy, *Livre des proverbes*, 2e éd., I, XXIX (Oignez le vilain la paume, et il vous chira ens), et le ms. Selden supra 74 (Oxford, Bodleienne), fol. 35d : « Gratez al vilein la coille et il vous chiera en la palme. »

multum periculosa ; hoc est enim disponi secundum faciem sanctorum ut interius habeamus animum Deo devotum et exterius vultum coram hominibus jocundum, et hoc est quod dicit Eccli. xxxv, [11] : « In omni dato hyllarem fac vultum tuum », contra quod peccat ypocrisis cum septem speciebus que sic gallice dicuntur : *singuler*, *suilevent*, *Cokenplu*, *geroune*, *ordbost*(?), *rounge mysire*, *coupe tout*. Isti sunt qui querunt vocari ab hominibus Rabi [1], longas protractando orationes.....

P. Meyer.

UN FAUX TRISTAN WURTEMBERGEOIS EN 807

Feu W. Hertz, dans sa troisième édition du *Tristan* de Gottfried [2], a signalé qu'un personnage de ce nom apparaît dans une charte datée du 1er octobre 807. MM. Wolfgang Golther, dans ses *Bemerkungen zur Sage und Dichtung von Tristan and Isolde* [3], et Joseph Bédier, dans l'introduction de sa reconstitution du *Roman de Tristan* [4], ont relevé la découverte de Hertz, qui n'avait pas, je crois, attiré l'attention, mais ils n'en ont pas aperçu pleinement la portée. Elle serait grande, cependant, car l'acte est donné « in loco et in villa Arcuna », c'est-à-dire à Langenargen sur la rive wurtembergeoise du lac de Constance (*Boden See*) [5]. Son examen montre que le *Tristan* qui souscrit cet acte, une donation de serfs à l'abbaye de Saint-Gall, est plus que probablement un laïque [6]. La légende de *Tristan* aurait donc été assez populaire en Alemannie pour qu'un personnage de cette contrée, né sous le règne de Pépin ou de Charlemagne, eût reçu le nom du héros.

---

1. Allusion à Matth. xxiii, 7.

2. *Tristan und Isolde*, von Gottfried von Strassburg (Stuttgart et Berlin, 1901, in-12), p. 483.

3. Parues dans la *Zeitschrift für französische Sprache und Litteratur*, XXII, 1900, 2.

4. Tome II, p. 106.

5. *Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen*, I (1863), p. 187, n° 197. — Hertz renvoie à l'édition de Buck dans le *Würtembergisches Vierteljahrsheft*, II, 134.

6. Une hypothèse qui, un instant, m'était venue à l'esprit, c'est que ce Tristan était un moine d'origine scotique, comme bien des religieux de l'abbaye de Saint-Gall à l'époque carolingienne. Mais le fait n'eût eu alors aucune portée : rien d'étonnant, en effet, à ce que ce moine fût picte ou portât un nom picte (Rhys et Zimmer ont montré l'origine picte du mot Tristan) puisque le nord de la grande île, et aussi l'Irlande, renfermait une population picte au milieu des tribus scotiques.

C'est curieux, trop curieux. J'ai préféré croire à une faute de transcription, et, pour en avoir le cœur net, je me suis adressé à l'éditeur [1] du monumental *Urkundenbuch der Abtei Sanct-Gallen*. M. Hermann Wartmann voulut bien vérifier sur le manuscrit et me fit promptement savoir (27 février 1906) qu'il faut lire non pas *Tristan* mais *Cristan* : l'erreur provenait de ce que l'initiale du nom est en partie effacée. Ce *Cristan* ou *Christian* se retrouve, au surplus, dans d'autres documents de l'abbaye de la même époque et concernant la même région.

Il faut donc renoncer à l'idée que les légendes — mettons « brittonniques » pour ne pas nous compromettre — aient été connues sur le continent [2] avant que les Français eussent été en contact permanent avec la Grande-Bretagne [3].

Ferdinand Lot.

---

1. Par l'entremise de son fils qui, par un heureux hasard, suivait les conférences de l'École des Hautes-Études.

2. Ne pas confondre *Tristan* avec *Triscan* ou *Drescand*, nom que portait, vers 1020-1030, un abbé de Saint-Melaine qui fut ensuite évêque de Rennes. Voy. *Gallia Christania*, t. XIV, col. 743-744, 771.

En Armorique le nom de *Tristan* n'est pas attesté d'une façon sûre dans les textes diplomatiques avant le XIVe siècle. Voy. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 235. Le nom même d'Arthur n'y apparaît *qu'une seule fois* avant le XIIe siècle. M. J. Loth (*op. cit.*, p. 107) nous dit que ce nom se retrouve six fois dans le *Cartulaire de Redon* (nos XXI, LII, LXXVII, C, CCXXXV, CCXL, app. XXXI). Il s'y trouve même sept fois, mais il suffit de confronter les chartes où il figure pour s'assurer qu'il s'agit d'un seul et même personnage, vassal successivement des ducs Erispoé, Salomon, Alain le Grand. Il est mentionné du 19 mai 851-857 (app. XXXI) au 12 juin 878 (no CCXXV). L'extrême rareté de ce nom, alors que celui voisin d'Arthwiu est très fréquent, ne me paraît pas un bon signe en faveur de la popularité de la légende arthurienne dans l'Armorique. Étant donné que nous possédons environ 400 chartes bretonnes antérieures au XIIe siècle, on s'attendrait vraiment à rencontrer plus qu'*un* exemple de ce nom. Il se pourrait, d'ailleurs, que l'unique Arthur que connaissent les textes continentaux de l'époque carolingienne fût originaire de Grande-Bretagne, les relations entre l'île et la « Letavie » n'ayant jamais complètement cessé.

3. M. W. Golther, dont l'opinion est acceptée par M. Bédier, a cru remarquer que, dès le IXe siècle, un fjord d'Islande portait le nom de *Trostransfjordh*. Il devrait ce nom à des émigrants venus d'Irlande ou d'Écosse. Ce serait fort possible et, au surplus, sans intérêt pour nous puisque ce nom

ANC. FRANÇ. *CASIGAN, -INGAN, GASIGAN, -INGAN*

Godefroy a recueilli un exemple unique du mot *gasygan* « veste rembourrée » dans la continuation de Villehardouin que nous devons à Henri de Valenciennes. Ce terme est beaucoup plus fréquent que ne porterait à le croire le silence de Godefroy. En combinant les notes ajoutées par Gaston Paris à son exemplaire du *Dictionnaire de l'ancienne langue française* avec l'article GASINGAN du *Glossaire archéologique du moyen âge*, de Victor Gay, et avec mes propres recherches, je suis arrivé à réunir les exemples suivants que je classe, autant que possible, par ordre chronologique, en laissant de côté Henri de Valenciennes :

D'une fort lance qu'il teneit
Li percha le *casingan* jaune.
Ambroise, *Estoire de la guerre sainte*, 9924 [1].

Casingans et coiltes parpaintes.
Id., *ibid.*, 10521 [2].

Un *gazigan* tant solement
Vesti, quer molt l'aveit en us.
Hist. de Guillaume le Mareschal, 10198 [3].

était répandu parmi les Pictes des îles britanniques. Mais le fait lui-même me paraît douteux. M. Golther se réfère au chap. 26 du *Landnamabók* islandais qui raconte les conquêtes de Geirthjofr Valthjofsson. Mais lui-même a noté la variante *Taustansfjordh*. Comme le *Landnamabók* ne date, sous la forme qui nous est parvenue, que du XIIIe siècle, il est à présumer que cette dernière leçon est la bonne et que *Taustansfjordh* n'est devenu *Trostransfjordh* que précisément sous l'influence de la légende de *Tristan* alors bien connue en Islande.

1. Le ms. porte *caisan*.

2. Le ms. porte *E calingans*. — G. Paris, dans le glossaire, traduit par « cotte de maille rembourrée de coton » et renvoie à la note de M. Stubbs, *Itinerarium Ricardi*, VI, 5 [lisez : 4]. On sait que l'*Itinerarium Ricardi* n'est qu'une traduction de l'*Estoire*. Le passage qui correspond au v. 10521 est précieux en ce qu'il donne un commentaire et que les différents manuscrits fournissent d'intéressantes variantes du mot français : « arma varia, tela multiplici insutas loricas vulgo dictas *casigans* (var. *gasigans*, *casingans*).

3. Au glossaire, M. P. Meyer identifie dubitativement le *gazigan* avec le *jazeran* « cotte de mailles d'origine algérienne ».

Ja aveuc soi n'emportera
La montance d'un *gasisgant*.

Fregus, p. 120, édit. F. Michel [1].

Le *gasigan* trencha, l'obere fist desmaillier.

Maugis d'Aigremont, 2916, éd. Castets, *Rev. des l. rom.*, XXXVI, 88.

Gasiganz ne hauberz onques ne li aida.

Maugis, 3083, *ibid.*, p. 92.

Gasigan et haubert tot a fet desartir.

Maugis, 3113, *ibid.*, p. 93.

Veluau taint en graine pour couvrir *gasingans*. — *Gasingans* d'acier. — Pour la brodeure de 2 *gasingans*... semés par la poitrine et par les manches d'ennelez de broderie faiz d'or et d'argent acouplez ensemble (*Compte de l'écurie du Roi* de 1385, cité par Victor Gay).

Cotte d'acier mise en un *gasigant* (*Arch. du baron de Joursauvault*, nº 662, acte de 1390, cité par Victor Gay).

Dans la *Chronique* de Jean Le Bel, A. Delboulle a relevé et signalé ici-même le « mot obscur » *baligan*, sur lequel M. Walberg s'est escrimé sans aucun profit [2]. La nouvelle édition donnée récemment par MM. Depret et Viard pour la Société de l'histoire de France, tome I, p. 156, porte pour ce passage : « De grans haubers et de grans *baligaus* armoyés de leurs armes ». Si l'on tient compte du fait que le manuscrit de l'*Estoire de la guerre sainte* écrit, au vers 10521, *calingans*, et que dans le texte d'Henri de Valenciennes tel que l'a publié le recueil des *Historiens de France* (XVIII, 492) il y a *galigan*, on sera porté à corriger dans le texte de Jean Le Bel *baligaus* en *kasigans*. Il est à peine besoin de faire remarquer que le sens de notre mot convient admirablement au passage, et il suffit de rappeler que les textes que j'ai empruntés à Victor Gay prouvent que

---

1. Michel imprime *l'amontance*. Godefroy a identifié *gasisgant* avec le mot tout différent *garingal*. L'apparat critique de l'édition de *Fergus* publiée depuis par M. Ernest Martin (Halle, 1872) montre que cette leçon, propre au ms. A, ne doit pas être originale (variantes, p. 208). Le texte établi par le nouvel éditeur porte : *La vaillance d'un sol sterlenc* (vers 3511).

2. *Romania*, XXXI, 351, et XXXIII, 140.

l'usage et le nom de ce vêtement militaire se sont maintenus en France jusqu'à la fin du XIVe siècle [1].

Le même terme a pénétré en Allemagne, mais son emploi paraît y avoir été beaucoup plus éphémère qu'en France ; du moins je ne le trouve que dans un passage souvent cité de Wolfram von Eschenbach, où il est écrit *casagân* [2].

L'étymologie du mot dont nous venons de retracer la carrière dans l'Europe occidentale est bien connue : c'est le persan arabisé *kazagand*, dont mon collègue et confrère M. Hartwig Derenbourg a eu l'occasion de parler dans le livre qu'il a publié sur Ousâma ibn Mounkidh [3]. Paul de Lagarde lui a consacré un assez long excursus dans les *Göttingische Gelehrte Anzeigen*, année 1877, p. 298-301. Non content d'en préciser l'origine, Paul de Lagarde a voulu en voir la survivance dans le français *casaquin*, et il a émis l'idée que le mot *casaque* n'était pas, comme il semble au premier abord et comme on le croit généralement, le primitif de *casaquin*, mais un mot tiré après coup de *casaquin* [4]. Cette idée intéressante me paraît radicalement fausse. Je le déclare sans ambages, mais je suis assez porté à penser, avec Paul de Lagarde, que l'étymologie admise par Diez, d'après laquelle *casaque* et ses congénères viennent du latin *casa*, n'a aucune valeur. Malheureusement je n'ai rien à mettre à la place.

Il est probable que les mots français *casaque*, *casaquin* sont empruntés à l'italien, lequel a comme correspondants *casacca*, *casacchino*. Il y a bien dans Du Cange un bas latin *casaca* que les Bénédictins ont identifié à notre mot *casaque*, et qui, figurant exclusivement dans un texte rédigé à Montpellier en 1367, porterait à admettre l'existence d'un mot provençal *casaca* ayant pu

---

1. Jules Quicherat ne mentionne pas le mot dans son *Histoire du costume en France*, publiée en 1875. — M. Viard, à qui j'ai communiqué cette correction, m'a déclaré qu'il l'acceptait sans réserve.

2. « Von samit ein *casagân* », cf. Alwin Schulz, *Das höfische Leben zur Zeit der Minnesänger*, 2e édit., II, 39.

3. *Ousâma ibn Mounkidh*, un émir syrien au Ier siècle des Croisades (Paris, Leroux, 1889), Ire partie, p. 43, note 7.

4. On trouve déjà dans Littré (art. CASAQUE du Supplément) un rapprochement dubitatif entre le français *casaque* et le mot persan *kazagand*.

servir d'intermédiaire entre l'italien et le français. Mais l'identification des Bénédictins est faite à la venvole. Voici ce texte : *foleraturas tamen sindonis vel casacam in ipsis mantellis licet eis* (scilicet *mulieribus*) *portare*. Il est évident qu'il y a une faute de lecture : au lieu de l'accusatif *casacam*, il faut un génitif en harmonie avec *sindonis* ; et, d'autre part, il est manifeste qu'il ne s'agit pas d'un vêtement, mais d'une fourrure ou doublure. Mon confrère M. Berthelé, archiviste de l'Hérault, a réussi à retrouver l'original du document dont les Bénédictins ont cité cet extrait, document qui a été publié intégralement dans l'*Histoire de Languedoc*, édition Privat, t. X, preuves, col. 1375-1378. Cet original, qui se trouve aux Archives municipales de Montpellier, fonds du Grand Chartrier, n° 440, porte exactement : *cafacam*. Il n'est pas douteux à mes yeux qu'il faille corriger l'énigmatique *cafacam* en *tafatani*. Adieu la « casaque » : il s'agit bel et bien de « taffetas[1] ».

L'étymologie de *casaque* et de ses congénères reste à trouver, car il ne semble pas qu'il faille faire fond sur l'idée de F. Guyet, épousée par Gaston Paris[2], que *casaque* est un doublet de *cosaque*.

A. Th.

L'ARTICLE *BALANI* DE GODEFROY

On lit l'article suivant dans le *Dictionnaire* de Godefroy :

Balani, adj. ?

On roncin bron, la teste *balanie* (1354, Jean de Neuchatel, Arch. du Prince, Neuchâtel, W[10], n° 16).

Dès 1894, M. H. Suchier a cru pouvoir rapprocher ce mot français du roumain *bălan*[3], et y voir un dérivé du gotique *bal-* « balzan ». Cette opinion vient d'être reprise par M. Richard Loewe au cours d'un article sur les éléments ger-

1. Cf. Du Cange, tafatanus. M. Berthelé me signale fort à propos, pour appuyer ma conjecture, la mention d'une « cothe folree de *taffatain*[t] » dans un acte de notaire de Saint-Pons de Thomières (1367)

2. *Romania*, IX, 624 ; cf. l'art. casaque de Ménage et du Suppl. de Littré.

3. *Zeitschr. für roman. Phil.*, XVIII, 187-8 ; cf. *Romania*, XXIII, 441.

maniques des langues des Balkans [1], et M. Meyer-Lübke a aussitôt fait voir qu'il n'y a aucune bonne raison pour mettre en doute la filiation du roumain *bălan* et du slave *bĕlu*, admise par De Cihac, Tiktin et Densusianu, tandis que des raisons phonétiques insurmontables empêchent d'admettre que *bălan* puisse être emprunté au gotique *balan* [2].

Quel fond faut-il faire sur l'anc. franç. *balani* [3]? Je me suis adressé à M. Arthur Piaget, archiviste de Neuchâtel, pour être édifié sur ce point, et il me suffira de transcrire sa réponse pour que *balani* aille rejoindre tant d'autres ombres de mots sans aucune réalité qui encombrent le *Dictionnaire* de Godefroy et sont autant de leurres dangereux pour les philologues sans défiance. Voici ce que m'écrit M. Piaget :

« Quand Godefroy cite un document des archives de Neuchâtel, il ne le fait pas d'après l'original dont il donne la cote, mais d'après les *Monuments de l'histoire de Neuchâtel*, etc., publiés par G. A. Matile (Neuchâtel, 1844; 3 vol. in-fol.). Dans le t. II, p. 709, de cet ouvrage se lit effectivement le membre de phrase reproduit par Godefroy; mais le document original, auquel je me suis reporté et dont je vous envoie un décalque, donne non pas *teste* BALANIE, mais, sans l'ombre d'un doute, *teste* BACAINE. Je suppose que *bacaine* est pour *baucaine*, c'est-à-dire *bauçaine*, forme féminine relativement récente de l'adjectif bien connu dont la forme masculine est dans les plus anciens textes *balcent* et dans les textes postérieurs *bauçain*. »

M. Piaget a tout à fait raison, et il est inutile d'insister.

A. Th.

---

1. *Zeitschr. für vergl. Sprachforsch.*, XXXIX, 299 et 301; cf. ci-dessus, p. 480.

2. Il ne faut pas perdre de vue le fait que l'existence d'un adj. gotique *balan* est assez hypothétique, puisqu'elle ne repose que sur une phrase de Procope qui n'est pas très catégorique (*De bello Goth.*, I, 18) : « Τοῦτον Ἕλληνες ἐν ᾳαλιον, βάρβαροι δὲ βάλαν καλοῦσι. »

3. Une faute d'impression a transformé *balani* en *balam* dans Körting, 2e éd., no 1169.

UN DOCUMENT PEU CONNU SUR ALAIN CHARTIER

(5 JUILLET 1425)

J'ai dressé et publié ici-même, XXXIII, 394-5, une liste chronologique des documents d'archives actuellement connus qui constituent la charpente d'une biographie d'Alain Chartier. Il y a dans cette liste une fâcheuse lacune que je me propose de combler.

Le regretté Père Henri Denifle a consacré au célèbre écrivain une courte mais substantielle note intitulée : « De legatione Alani Chartier in Germaniam », qui est comme perdue dans l'introduction du tome IV du *Chartularium universitatis Parisiensis* publié par lui, en 1897, avec le concours de M. Émile Chatelain. Cette note est le commentaire d'un document fort curieux qu'il édite in extenso au bas de la page XIV : ce document est une supplique adressée par Charles VII au pape Martin V en faveur de « familiaris et secretarii sui Alani Chartier, rectoris parrochialis ecclesie Sancti Lamberti de Levatis, Andegavensis diocesis, magistri in artibus, ...qui pro certis ejusdem regis peragendis negociis ad serenissimum principem Sigismundum, Romanorum regem augustum, ambaxiator seu nuncius destinatus clericalique caractere dumtaxat insignitus existit ». Le roi expose au souverain pontife qu'Alain Chartier a obtenu depuis moins d'un an la cure de Saint-Lambert-des-Levées, au diocèse d'Angers [1], et sollicite pour lui une dispense pour proroger d'un an la date à laquelle il sera tenu de se faire promouvoir aux ordres ecclésiastiques, étant donné que, en raison de la lointaine mission dont il est chargé, on ne peut espérer qu'il soit avant un an en état de le faire. Le Père Denifle remarque très justement que cette supplique prouve que, à la date du

---

1. L'identification, que le Père Denifle a négligé de faire, ne souffre aucune difficulté. Saint-Lambert-des-Levées est actuellement une grosse commune du canton de Saumur (Maine-et-Loire). Le précieux *Dictionnaire historique*, etc., *de Maine-et-Loire*, dû à Célestin Port, ne nous apprend rien sur les circonstances dans lesquelles Alain Chartier fut nommé curé de Saint-Lambert-des-Levées : le fait était absolument inconnu avant la note du Père Denifle.

5 juillet 1425, Alain Chartier était un simple maître ès arts et n'avait pas conquis le grade de docteur en décret qu'on lui a gratuitement attribué.

Il est à peine besoin d'ajouter que Martin V accorda immédiatement le *fiat* à la supplique de Charles VII.

A. Th.

NOTE COMPLÉMENTAIRE SUR MERLIN DE CORDEBEUF

Notre collaborateur, M. Arthur Piaget, m'informe que l'opuscule de Merlin de Cordebeuf intitulé : *Ordonnance et maniere des chevaliers errans*, dont je ne connaissais qu'un manuscrit (Bibl. Nat., franç. 1997 ; cf. *Romania*, XXXV, 91), se trouve dans un second manuscrit, conservé comme le premier à la Bibliothèque Nationale (franç. 5241), mais dont les feuillets, heureusement, n'ont pas été lacérés. On peut voir dans le Catalogue in-4° des manuscrits français le sommaire du contenu de ce n° 5241 : c'est un recueil, transcrit dans la seconde moitié du xve siècle, de morceaux divers touchant de plus ou moins près à la profession de roi, héraut ou poursuivant d'armes. Je n'ai pas le loisir de faire en ce moment une étude critique et bibliographique de chacun de ces morceaux [1] : mais je puis déclarer sans hésitation que l'idée d'attribuer, même dubitativement, comme le fait le Catalogue, la paternité de tout le recueil à Merlin de Cordebeuf doit être résolument rejetée. Ainsi que dans le franç. 1997, l'*Ordonnance* y est précédée du traité anonyme sur le costume publié en 1866 par René de Belleval (fol. 91-100).

Voici d'après le ms. 5241, fol. 107, la fin de l'opuscule de Merlin de Cordebeuf, pour tenir lieu du fragment informe que j'en ai publié antérieurement d'après le ms. 1997 :

Item, de toutes les choses devant dictes je Merlin de Cordebeuf devant nommé fait (*sic*) ses advis au Roy nostre Sire et a Messrs de l'ordre de la Rose blanche ou de (*sic*) serment de la Targe [2], affin que de sa maison ysse (*sic*) nou-

1. Des fragments en ont été cités par Fauchet dans son mémoire intitulé : *Origines des chevaliers, armoiries et heraux* (Paris, 1600).

2. Je ne puis fournir aucun éclaircissement sur ces ordres de la Rose blanche et de la Targe mentionnés ici par Merlin de Cordebeuf.

veaulx esbatemens en armes qui pieça ne furent faiz depuis le temps du regne du roy Arthus, soubz la bonne correction du Roy nostredit sr, de Messrs de l'Ordre et de tous ceulx qui y sauront aucune chose mieulx adjouster.

Explicit.

A. Th.

MARISOPA

Pour l'explication de l'énigmatique marisopa qui figure parmi les noms de poissons dans le *Latereulus* de Polemius Silvius [1], on pourrait, au point de vue germanique, hésiter entre -sōpa = -saupa (racine fléchie) et -sŏppa = -suppa (racine réduite avec doublement devant un *n* ; déclinaison primitive : nom. *-supō, gén. *-supnĕs, etc.), mais le poitevin *marsoupe* tranche la question en faveur de la seconde manière de voir. Ceci posé, je suis convaincu que M. Thomas a rencontré juste en songeant à la racine de l'allemand *saufen*, car précisément elle ne signifie pas « boire », mais « aspirer un liquide, siroter, se rincer la bouche, etc. ». Dès lors, un mot qui se traduirait en allemand moderne par *meerschlürfer*, *meer* n'étant pas ici le régime direct du verbe *schlürfen*, mais un simple régime indirect de localité, soit « l'aspirateur marin », me parait éminemment propre à désigner un cétacé à évents [2].

Victor Henry.

GODOÏNE

Dans son Introduction à l'œuvre de Thomas, M. Bédier range en cinq groupes les noms propres des divers poèmes consacrés à la légende de *Tristan*. Il met dans le quatrième groupe, consacré aux noms qui semblent dus aux Bretons armoricains,

---

1. Voir *Romania*, XXXV, 183.

2. [A la lumineuse explication de mon savant collègue M. Victor Henry, je joins un renseignement important pour la diffusion en roman de marisopa, renseignement que je dois à M. Martinenche, maître de conférences de langue et littérature espagnoles à la Faculté des lettres de Paris : c'est que *marsopa* ou *marsopla* est le nom que porte le marsouin en espagnol. La forme primitive est certainement *marsopa*, car c'est la seule qui figure dans les anciens dictionnaires de cette langue et c'est aussi la seule que connaisse encore aujourd'hui le portugais. — A. Th.]

celui de Godoïne : « le nom du traître *Gondoïne* [1] est d'origine germanique (*Godwin*). Mais la forme ne semble pas française et l'on rencontre ce nom dans le *Cartulaire de Redon* (p. 174-6, document de l'an 819) [2]. » On le rencontre aussi dans l'histoire d'Angleterre, où il est bien célèbre. Pendant dix ans ce fut Godwine qui dirigea véritablement le royaume. Exilé en 1051 à l'instigation des Normands dont s'entourait Édouard le Confesseur, il fut rappelé l'année suivante et son retour fut provoqué par la révolte du sentiment national contre l'invasion des continentaux. Godwine mourut en 1053 et son fils, le célèbre Harold, lui succéda dans le gouvernement effectif de l'Angleterre [3].

Un tel adversaire ne pouvait qu'être odieux aux Normands, et l'on comprend que pour ceux-ci, surtout après la conquête du duc Guillaume, il ait été le type du « traître ». Cette réputation et sa persistance ne sont admissibles qu'en Angleterre. Nous avons ici une nouvelle preuve que *Tristan* de Béroul, comme celui de Thomas, s'adressait au public anglo-normand de la grande île [4].

Voulant donner des noms à la trinité de barons félons qui s'acharnent contre le héros, le poète a emprunté Guenelon à la France [5], Godoïne à l'Angleterre, enfin Denoalen à la Bretagne [6].

---

1. La graphie *Gondoïne* qu'on trouve à plusieurs reprises dans le *Tristan* de Béroul me semble une simple erreur pour *Goudoïne*, *Godoïne* qu'on y trouve également usité.

2. *Le roman de Tristan par Thomas*, II, 123.

3. Tout cela est élémentaire et se trouve dans n'importe quel manuel d'histoire d'Angleterre. Je saisis cependant l'occasion de signaler le plus récent qui est excellent : Samuel R. Gardiner, *Manuel d'histoire d'Angleterre*, traduit par Mme Beck, avec préface de Ch. Seignobos, Paris, Joanin, 1905, t. I (seul paru), p. 91-97.

4. Cf. Bédier, *op. cit*, II, 120.

5. L'auteur a pensé au célèbre Guenelon, Ganelon, cela va de soi. Il n'importe que le *Cartulaire de Saint-Père de Chartres* renferme une charte où paraît un *Wenilo canonicus* (Bédier, II, 124, note 1). Encore moins peut-on accepter que « Guenelon a peut-être remplacé sous l'influence des chansons de geste un nom celtique analogue au breton Gwenolé » comme le suggère M. Ernest Muret dans la préface de son édition *Le roman de Tristan par Béroul*, p. XX.

6. Les graphies que présente le *Tristan* de Béroul pour ce nom attestent sa provenance armoricaine. Cf. J. Loth, *Chrestomathie bretonne*, p. 202 ; E. Muret, *loc. cit.* ; Bédier, *op. cit.*, II, 123. Il n'est pas cependant absolument exact de

Ce dernier est-il, comme les deux premiers, un personnage historique? on ne sait. Mais il est bien probable qu'il était un type de « traître » pour les seigneurs d'origine bretonne établis en nombre en Angleterre de 1066 à 1203, et que par eux, ou par toute autre voie, le public insulaire pouvait vaguement connaître ce nom comme celui d'un « félon ». On n'est donc pas entièrement justifié d'écrire : « L'homme *parlant breton* qui a créé Denoalen et l'homme parlant français qui a créé Guenelon doivent n'en faire qu'un [1]. » Je pense qu'ils ne font qu'un seul et même auteur, mais cet auteur, n'a *créé* ni Guenelon, ni Godoïne, ni Denoalen, et il ne savait pas forcément le breton, pas plus, ajouterai-je, qu'il ne savait forcément l'anglais [2].

Ferdinand Lot.

---

dire avec ce dernier : « ce nom se trouve dans le *Cartulaire de Redon* et là seulement que nous sachions ». C'est le brittonique *Dumnagual* (J. Loth, *ibid.*, 127), écrit *Dunguallaun* et *Dinguallavn* dans le *Book of Llandav* (p. 200, 251). On trouve un *Dyvynwal-hen* dans les *Mabinogion* et les triades gallois. Voy. J. Loth, *Les Mabinogion*, II, 272, n. 1, 309, 311, 326, 352.

1. Bédier, *op. cit.*, II, 125.

2. A n'invoquer, bien entendu, que la présence du mot *Godoïne* dans son œuvre.

COMPTES RENDUS

Die Lieder des altfranzœsischen Lyrikers Gille le Vinier. Inaugural-Dissertation... von Albert METCKE. Halle, Kæmmerer, 1906. In-8, 50 pages.

Certes il faut savoir gré aux jeunes savants allemands qui choisissent comme sujet de thèse l'édition d'un de nos vieux poètes lyriques ; mais notre reconnaissance leur serait encore plus amplement acquise s'ils se préoccupaient davantage de comprendre les textes qu'ils publient. Si j'étais leur maître, je ne manquerais pas d'exiger d'eux, à côté de tâches un peu mécaniques, comme l'étude de la langue et de la versification, quelques notes explicatives, qui devraient au reste être peu nombreuses et concises (il ne s'agit pas, comme l'ont fait certains débutants trop zélés, de composer toute une grammaire à propos d'un texte); ils se rendraient mieux compte des difficultés et arriveraient sans doute, à force d'y songer, à en résoudre quelques-unes.

Ces réflexions me sont naturellement suggérées par le travail de M. Metcke, où le texte est certainement la partie la plus médiocre. Les autres (biographie du poète, faite d'après M. Guesnon, étude de la langue et de la métrique, etc.) sont convenables, mais prêtent aussi à quelques critiques. Le tableau complet des sources latines des voyelles (p. 26-9) est un travail purement scolaire, qui ne valait pas d'être imprimé : il suffisait de relever les traits caractéristiques. La discussion sur l'authenticité des pièces attribuées au poète (p. 10-6) n'est pas complète et les résultats en sont fort douteux. Le nº 368 par exemple est bien probablement de Gilles le Vinier, à qui l'attribue le ms. *T*, auquel son origine artésienne confère une autorité particulière et qui, en ce qui concerne notre poète, ne peut être une seule fois convaincu d'erreur. Pour 1728 il fallait au moins rechercher pourquoi le même ms. attribue une fois cette pièce à Gille le Vinier, une autre fois à Oudart de Laceni. Le jeu parti 691 devait être publié, puisque Gille y fut certainement partenaire, comme le reconnaît M. Metcke lui-même. La chanson de croisade 140 n'est certainement pas de Gille le Vinier, mais, comme l'ont bien vu Dinaux et Schwan, du châtelain d'Arras. Le témoignage du groupe *K N P X* n'a aucune valeur contre celui de *T* et surtout contre celui du texte, car le premier vers de l'envoi (*Le chastelain d'Arras dist en ses chans*) contient sûrement une signature et

non une citation : c'est ce qu'admettront sans peine tous ceux qui ont quelque familiarité avec notre ancienne poésie lyrique, tant du Nord que du Midi, où cette façon de signer son œuvre est extrêmement fréquente[1].

Avant de passer à l'examen du texte, je dois faire remarquer encore que les notices précédant les pièces contiennent de nombreuses erreurs, dont quelques-unes paraissent provenir d'une confusion de notes. Selon l'éditeur, les pièces I et II porteraient l'une et l'autre dans Raynaud le nº 410 : c'est une double erreur, la première étant 140, la seconde 572. — Le nº IV est au fol. 102 *b* (non 101 *c*) de *T*; cette pièce n'est pas inédite, puisqu'elle se trouve aussi dans *C* (l'indication est au reste dans Raynaud). — La strophe I de V n'est pas imprimée dans Fauchet. — La pièce VI est naturellement dans le recueil complet des *Lais et Descorts* que j'ai récemment publié avec MM. Aubry et Brandin (p. 16).

J'en arrive aux textes et fais remarquer tout d'abord que les fautes les plus choquantes ont été habilement corrigées par M. Guesnon (voy. la note ci-dessous); mais il en reste.

I, I, 5 *Mainte pensee j'avrai greveraine*. M. Guesnon a parfaitement raison de lire *i*, qui écarte une forme de césure très rare; mais il vaut mieux lire (avec *T*) *i averai grev(r)aine*.

II, I, 2. Le ms. *T* n'a pas *por*, mais très nettement et en toutes lettres, *par*. — 3 effacer la virgule après *mans*. — 7 *est bellë et avenans*; l'*e* devant s'élider, suppl. *est* [*et*]. — La str. IV doit être naturellement de la même forme que les trois premières; elle finit après le v. 7, où il faut corriger *mesdire* en *mesdis*, qui rime avec le dernier mot (*dis*) de la strophe précédente. — Au v. 5 les deux mss. ont, non *mesdient*, mais *desvoient* (leçon qui manque dans la *varia lectio*, mais est notée ailleurs, p. 19); la correction est au reste vraisemblable. — Le début de la strophe V aura été omis par inattention et c'est à la suite de cette chute que *mesdis* aura été corrigé en *mesdire*, pour rimer avec le v. 8. — Le v. 9 *Dis tant cele gent m'afole* n'a pas de sens : le ms. *T* (*M* manque) a correctement *tans* (tantos).

III, III, 6, 7 : *ne de jovene druërie* : — *Fors par douner n'en puet avoir avel*. Ces deux vers ne forment qu'une proposition : effacer le point virgule et, au lieu de *n'en*, lire (avec *b*) *ne*. — VII et VIII :, la *varia lectio* devrait indiquer (cf. p. 19) que ces deux strophes manquent dans *b*. — Au v. I de la première

---

1. Voy. par ex. Gace Brûlé, éd. Huet, envois des pièces II, V, VIII, X, XXI, XXII, XXIV, XXXI. — M. Guesnon, dans un compte rendu auquel j'aurai encore l'occasion de renvoyer (*Moyen âge*, 1906, p. 157-61) a parfaitement fait remarquer que dans le v. 4 de cet envoi (*Por ce se met del tot en ses comans*) le poète exprime certainement ses propres sentiments; or s'il était lui-même différent du Châtelain, il devrait dire *me* (et non *se*) *met*.

il faut lire, comme l'a montré M. Guesnon, *Vielle* pour *Gille*, et écrire *taulel* au lieu de *tavlel*.— Le v. 3 n'a pas de sens ; M. Guesnon l'a bien vu, mais il hésite sur la correction. La phrase devient claire si on lit, avec le ms. unique, *en nue* ; M. M. corrige à tort *N' en* et lit *une* ; on pourrait aussi proposer *k'en*, mais l'addition de *ke* n'est pas nécessaire ; *seel* désigne ici, naturellement, non le cachet qui sert à donner l'empreinte, mais la cire qui l'a reçue et s'est durcie.

IV, 1. Le v. 7 ne manque pas dans *M*, qui porte *mais tous jours serf et aim...* Pour cette pièce c'est le ms. *C* qui a en général conservé la bonne leçon, que M. M. a reléguée dans les notes. A la str. v, le poète regrette d'abord que les yeux ne puissent parler à la place de la bouche, obstinée à se taire ; puis il convient qu'il vaut mieux que les choses restent comme elles sont. Je lirais donc au v. 1 *Car s'en parlant* (*C*), au v. 5 *retenés* (*rechevés* T, *teneis* C)[1], au v. 7 (avec *C*) *Si sui souspris del dire ou del laissier*, au v. 8 (en combinant les deux mss.) *Ne sai s'i a peril ou avantaige*. — De la strophe VI *M* ne donne que les dix derniers mots, ce qui n'est pas indiqué ; au v. 4 le ms. (unique) ne donne pas *son visaige*, mais *mon visnage* < vicinaticum, qui fournit un sens excellent. Les v. 7-8 ne forment qu'une proposition : lire (avec *T*) *s'outre* (*contre*, qui serait dans *B*, n'est peut-être qu'une faute de lecture).

Je ne crois pas que M. M. ait compris la structure rythmique du descort (VI) ; la str. v notamment est purement amorphe ; je me permets de renvoyer à mon édition. — I, 18, le ms. (unique) a *deporter*, non *desporter*. — II, 13 le sens exige *trai* (au présent), non *traï*. — IV, 2 *en covi*], l. *encovi* ; 7 *en cor*] l. *encor* ; 22 le ms. a très nettement *mie*, comme je l'avais imprimé ; la correction *nue*, due à M. Guesnon, me paraît sûre ; 23 j'ai eu tort de conserver la leçon du ms. *son cors* ; M. M. a raison de corriger en *soucors*. — V, 2, le ms. a correctement *lons* (non *lonc*, qui pèche contre la déclinaison).

A. Jeanroy.

Joaquim Miret i Sans. **El més antic text literari escrit en català, precedit per una coleccio de documents dels segles XIe, XIIe i XIIIe.** Barcelona, 1906. Petit in-8°, 47 pages et quatre planches en phototypie (Extrait de la *Revista de bibliografia catalana*).

Ce petit livre, bien imprimé sur papier à la cuve, contient des textes fort dignes d'attention, et, bien qu'on puisse trouver à redire à la façon dont l'édition a été conduite, on ne peut que savoir gré à M. Miret i Sans des intéressantes découvertes dont il nous fait part. Le texte principal est un recueil d'homélies, en catalan, trouvé dans les archives d'Organyà (province

1. La faute de *T* s'explique : l'original ayant *retenés*, le scribe aura lu *recevés* et picardisé en *rechevés*.

de Lerida), et qui, à en juger par les fac-similés joints à la publication [1], peut être attribué au commencement du XIIIe siècle. Malheureusement, ce n'est qu'un fragment qui n'a pas plus de six feuillets de petit format (23 lignes par page). Mais, avant de le publier, M. M. i S. nous donne, dans les trente premières pages du livre, un grand nombre d'extraits de vieilles chartes, et même quelques chartes *in extenso*, où se trouvent des passages en catalan. Il y a là un très utile supplément à la publication du même genre que feu Alart fit jadis dans la *Revue des langues romanes* (tomes III, IV, V, etc.). Peut-être l'éditeur eût-il mieux fait d'imprimer ces extraits en petit texte au lieu de les intercaler, sans alinéa, dans un exposé un peu vague. On peut aussi regretter qu'il n'ait pas identifié les noms de lieux, d'autant plus que ces noms de lieux ne sont pas systématiquement distingués par l'emploi de capitales, de sorte qu'il n'est pas toujours facile, pour un lecteur peu familier avec la géographie de la Catalogne, de savoir si on a affaire à un nom de lieu ou à un nom commun [2]. En ce qui concerne l'emploi des capitales, on peut supposer que l'éditeur s'est attaché à reproduire les textes avec une exactitude matérielle, mais, outre qu'il n'y a pas grand intérêt à se conformer à un usage qui n'a rien de régulier, il faut dire que M. M. i S. lui-même est, à cet égard, fort irrégulier. La comparaison du fac-similé nº 1 avec la transcription donnée à la p. 23 montre que l'éditeur met souvent des capitales là où il n'y en a pas dans l'original. Je ne puis non plus approuver de mauvaises réunions de mots, comme, p. 25, *ni aueridevem*. La preuve que les copistes catalans n'attachaient guère d'importance à la façon dont ils coupaient ou groupaient les mots, c'est que, dans une citation latine de la p. 42, on lit *mitete* (pour *mitte te*) *de orsum*. Je sais bien qu'il y a des cas qui demandent une considération particulière. Ainsi les anciens copistes réunissent souvent les enclitiques et les proclitiques au mot voisin ; mais c'est ce qu'on peut expliquer dans une note. Ce sont des minuties. Ce qui est plus grave, c'est que les textes n'ont pas toujours été copiés ou collationnés avec tout le soin désirable. Ainsi, dans la pièce que je viens de citer, qui est une charte de Guirau de Cabrera (peut-être le troubadour), datée de 1211, on lit (p. 24): « E es dit e promes e posat qe mentre que io sere en uostra preso mos homes ni mos ualedors quals que sien no faççen mal a uos ni a uostra terra ni a uostres homes ni a vos ni vostres homes ni nul hom per razo de uos no faççatz mal a ma terra ni a mos homes. » J'ai copié littéralement le texte de l'édition. Je remarque d'abord que M. M. i S. ne ponctue pas, ce qui ne saurait être approuvé ;

---

1. Ces facs-similés sont réduits, mais cependant fort lisibles.

2. Je suis d'avis qu'il n'y a aucun inconvénient, et qu'il y a au contraire de sérieux avantages, à suivre l'usage moderne en ce qui concerne les noms de personnes et de lieux. Ainsi, p. 22, on lit « quedam vestimenta de drap de arraz ». Si l'éditeur avait écrit *Arraz*, on aurait reconnu aussitôt qu'il s'agit de la ville d'Arras, et comme le texte est de 1187, ce témoignage sur la draperie d'Arras n'est pas sans intérêt.

ensuite qu'il écrit *uostre*, *ualedors*, *uos*, etc., mais une fois *vos* et *vostres*, alors qu'il y a toujours *u* dans l'original. De même, il y a constamment *qe*, tandis que la transcription porte une fois *que*. Ce sont de légères négligences, mais voici une erreur qui a un peu plus d'importance. On ne comprend pas qu'après « a uos ni a uostra terra ni a uostres homes » le copiste ait écrit *ni a uos*, et en effet il a écrit *ni uos*. Avant *ni*, il faut une virgule, et on doit supprimer la préposition *a* que M. M. i S. a ajoutée par inadvertance.

On pourrait faire des observations de même genre sur le texte des sermons, qui est, comme je l'ai dit, le morceau principal du volume. Mais ce compte rendu ne doit pas dégénérer en liste d'errata. Je me bornerai à quelques remarques. Dans ces sermons se rencontrent de fréquentes citations latines, le plus souvent tirées de la Bible. L'éditeur en a identifié quelques-unes, mais il aurait pu, sans grande peine, surtout pour les textes bibliques, en identifier un plus grand nombre, et cette vérification lui aurait parfois épargné des fautes de lecture. Ainsi, p. 40, on lit : « E per zo dix. n. s. si o feres munus (?) *tum ante altare et. r. f. q. f. t.* etc. », et en note M. M. i S. dit que ces initiales correspondent sûrement à un texte évangélique. Mais il n'était pas difficile de trouver que ce texte est dans MATTH. V, 23, et de voir que l'absurde *o feres munus*, imprimé en romain comme si c'était du catalan, fait partie de la citation latine (*Si ergo offers munus tuum ad altare et ibi recordatus fueris*...). Dans la même page se lit cette autre citation, qui n'est pas tirée de la Bible : *Quid predest uiro si tota domus claudatur et unum relinqi tu mea foramen*. Qu'est-ce que cela signifie ? Il est aisé de lire *prodest* et *relinquitur in ea*. On pourrait multiplier les exemples de ces négligences. Je termine par une dernière observation. Il y a dans les extraits d'anciennes chartes, un assez bon nombre de mots qui ne se trouvent pas dans les dictionnaires catalans, et qu'il est souvent difficile d'expliquer à l'aide de Du Cange ou des dictionnaires provençaux. Or, il n'y a ni notes ni glossaire.

Si j'ai insisté, peut-être plus que de raison, sur les côtés défectueux du travail, d'ailleurs méritoire de M. Miret i Sans, c'est que je voudrais voir les Catalans, si justement soucieux de tout ce qui concerne leur langue et leur littérature, se familiariser davantage avec des méthodes de travail qui, ailleurs, ont amené, dans les études romanes, de si rapides progrès.

P. M.

PÉTRARQUE. **Le traité *De sui ipsius et multorum ignorantia***, publié d'après le manuscrit autographe de la Bibliothèque Vaticane, par L. M. CAPELLI. Paris, Champion, 1906. In-8°, 120 pages (Tome VI de la *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, dirigée par P. DE NOLHAC et L. DOREZ).

La *Bibliothèque littéraire de la Renaissance*, commencée à la librairie Bouillon et qui se continue à la librairie Champion, confine à notre domaine, mais ne

lui appartient pas. Nous ne devons cependant pas la passer entièrement sous silence, car les œuvres de la Renaissance tiennent souvent par quelques attaches à la littérature du moyen âge[1]. Pétrarque y était déjà représenté par deux écrits de M. H. Cochin : *La Chronologie du Canzoniere* et *Le frère de Pétrarque*. Voici qu'on annonce comme devant paraître dans la même collection, par les soins de MM. H. Cochin et L. Dorez, une nouvelle édition des *Rerum memorabilium libri* du même écrivain, et c'est aussi une œuvre de Pétrarque que renferme le mince volume dont nous allons faire un compte rendu sommaire, le traité de *De sui ipsius et multorum ignorantia*. Cet écrit de polémique, composé en 1367, nous a été conservé par plusieurs manuscrits dont l'un, comme l'a montré M. de Nolhac, est autographe. C'est d'après ce ms. (Vatican 8359) que la présente édition a été publiée. Il a été possible de collationner les épreuves sur une photographie du Vaticanus, de sorte que l'édition présente de sérieuses garanties. Ajoutons que, dans les notes qu'terminent le volume, l'éditeur s'est efforcé de déterminer les passages d'auteurs anciens auxquels Pétrarque fait allusion, et ils sont nombreux ; car, dans sa discussion, assez mal conduite, des doctrines averroïstes, ce qui est le sujet du traité, Pétrarque est constamment obsédé par ses souvenirs littéraires. Jusqu'ici tout est bien, mais, puisque le motif qui a conduit M. Capelli à entreprendre cette nouvelle édition est le désir de donner au public une reproduction de l'autographe de Pétrarque, il eût été utile, ce semble, d'une part, de présenter quelques remarques sur les habitudes orthographiques de Pétrarque, et, d'autre part, de faire connaître l'état du texte avant cette reproduction. Or sur ces points il n'y a rien. Non seulement M. C. n'apprécie pas les éditions antérieures, mais il ne les mentionne même pas, bien qu'il cite la traduction publiée par Fracassetti en 1858. J'ai eu la curiosité de comparer les premières pages de la nouvelle édition avec l'ancienne édition, celle de 1501[2]. J'ai trouvé que l'ancien texte était, dans l'ensemble, fort correct. Il ne diffère de la leçon du ms. du Vatican que par de rares fautes d'impression, par quelques transpositions de mots et par certains détails orthographiques. Aucune de ces différences n'est vraiment importante ; il ne faudrait donc pas s'imaginer que l'emploi du ms. autographe a renouvelé le texte. J'ajoute que dans certains cas, exceptionnels j'en conviens, la comparaison avec l'édition de 1501 eût donné d'utiles résultats. Ainsi, dans l'épître préliminaire (qui manque dans le ms. autographe et qui est rétablie d'après un ms. de Modène), je lis à la troisième ligne : « ..... quem [librum] si ingenii incude studii maleo extendere licuisset... » ; il y a dans l'ancienne édition « ingenii *in* incude..... *malleo* », ce qui vaut mieux. Un peu plus bas, dans la même page, l'ancienne édition porte *promererer*, au lieu du barbarisme *promerer* de la

---

1. Nous avons annoncé l'un des volumes de cette collection dans la *Romania*, XXXIV, 167.

2. La première édition de Pétrarque, celle de 1496, ne renferme pas le traité *De sui ipsius et multorum ignorantia*.

nouvelle. J'ajoute qu'ailleurs encore, là où nous avons le sûr appui du ms. autographe, la collation avec la vieille édition n'eût pas été sans utilité. Car le ms. autographe contient des corrections, des additions marginales, des grattages, soigneusement indiqués au bas des pages de la nouvelle édition ; mais ces altérations à la leçon primitive sont-elles de la main de Pétrarque ? Dans ces cas il semble qu'il y aurait eu intérêt à connaître la leçon de l'ancienne édition et celle des autres manuscrits. Même dans un ms. autographe il peut y avoir des fautes. Ne nous arrive-t-il pas de commettre des erreurs en nous recopiant ? Ainsi, p. 21 : « Sic jam sola philosophantis infantia et perplexa balbuties, *uni nitens* supercilio atque oscitans, ut Cicero vocat, sapientia, in honore est. » Au lieu de *uni nitens*, l'ancienne édition porte *innitens*, qui est évidemment la bonne leçon. Et un peu plus bas (l. 10 du bas), *extiment* doit évidemment être remplacé par *existiment* de l'ancienne édition. En somme, tout en reconnaissant les mérites du travail de M. Capelli, on peut regretter qu'il n'ait pas été exécuté selon une méthode plus critique.

P. M.

Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge, par Gustave Cohen. Paris, H. Champion, 1906. In-8°, 304 pages et 6 planches (Extrait des *Mémoires couronnés* publiés par la Classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique, Nouvelle série, Collection in-8°, tome I, 1906).

Le fort intéressant et fort remarquable travail de début de M. Gustave Cohen, justement couronné par l'Académie royale de Belgique, nous a reporté à quarante années en arrière, c'est-à-dire à nos propres débuts dans l'érudition, quand, au mois de janvier 1866, nous soutenions à l'École des chartes une thèse intitulée : *Essai sur les procédés scéniques dans les drames liturgiques et les mystères du moyen âge*, dont les positions seules ont été imprimées et dont le texte, seulement ébauché, ne méritait pas de l'être. M. Gustave Cohen nous a procuré le plaisir de voir réalisé, à peu près de la façon dont nous l'avions conçu nous-même, mais en usant de tous les progrès acquis dans ce long espace de temps, et selon des recherches aussi personnelles et originales qu'étendues, l'ouvrage abandonné par nous, mais qui a servi de point de départ à nos autres études sur le théâtre médiéval. Une lecture attentive de son volume nous permet de lui donner avec une sincérité cordiale notre pleine approbation quant à son ensemble et au plus grand nombre de ses détails. L'information en est abondante et solide, le caractère réellement scientifique, l'exposition nette, vive, agréable. C'est tout à la fois une dissertation bien liée et un utile répertoire analytique d'indications spéciales et techniques sur les diverses parties de la mise en scène du moyen âge. L'auteur montre d'ailleurs çà et là par ses réflexions de philosophie ou

d'esthétique, sur lesquelles nous nous sommes trouvé souvent, mais peut-être pas toujours, en plein accord avec lui, qu'il domine son sujet et ne se refuse pas l'occasion de donner quelque essor à sa pensée. Une mention particulière est due à l'intéressant chapitre consacré à étudier, notamment d'après les beaux travaux de M. Mâle, les rapports des mystères avec l'art médiéval. Nous ne croyons pas nous méprendre sur la valeur très estimable du livre de M. Cohen. En la signalant aux lecteurs de ce recueil, nous sommes d'autant plus à l'aise pour joindre à cette appréciation générale quelques observations critiques.

C'est à bon droit que M. Cohen dans son introduction rapproche les *tazyehs* persans des mystères du moyen âge (p. 1-5), mais on est étonné qu'il néglige l'analogie, souvent notée et à juste titre, de notre drame religieux avec la tragédie grecque. — Ce n'est pas à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, mais au Congrès des sociétés savantes qu'a été faite la communication de M. l'abbé Muller sur l'évangéliaire de Noyon (p. 18, note 4) — Il paraît peu exact de considérer comme un « véritable rideau » (p. 21) le tapis que soulève l'ange dans l'*Office du sépulcre*. C'est un rapprochement qui semble forcé. — Au lieu de se borner pour la mise en scène des plus anciens mystères en langue vulgaire à l'étude, d'ailleurs très bien faite, du drame d'*Adam* (p. 51 et suiv.), M. Cohen aurait dû examiner de près le fragment bien connu de la *Résurrection* du XIIe ou du XIIIe siècle. Il aurait pu tirer peut-être un parti plus avantageux qu'il ne l'a cru du *Saint Nicolas* de Jean Bode et du *Théophile* de Rustebeuf. A l'aide de ces textes, de la *Passion* gasconne, des *Miracles de Notre-Dame* et d'autres pièces encore, notamment des documents étrangers, mais analogues aux représentations françaises, il aurait pu essayer de poursuivre le développement, la généalogie des procédés scéniques et de combler, au moins de façon relative, la lacune de deux siècles constatée et regrettée par lui dans son sujet (p. 63-64). — S'il eût tenté cette entreprise, il aurait reconnu que les représentations « dans une salle fermée » remontent à une époque antérieure à celle qu'il indique (p. 66). — La ponctuation adoptée pour la citation d'une note de mise en scène du mystère des *Actes des Apôtres* (p. 163) rend cette note presque inintelligible. — Marguerite de Navarre n'aurait pas dû être classée parmi les « arrangeurs » (p. 179-180). Ses « comédies sacrées », bien qu'inspirées des mystères, ont le caractère de compositions originales. — M. Cohen nous paraît s'être quelque peu exagéré la distinction établie par l'Église entre les mystères et la comédie profane, dans laquelle en tout cas il n'aurait pas dû comprendre *in globo* les moralités (p. 198). Celles-ci en effet, pour une bonne partie, se rattachent au drame religieux. — Il est très admissible, quoi qu'il en dise, que les mystères ou pièces analogues aient été compris sous le nom général de « spectacles », dans la sentence synodale du 6 mars 1626, citée par lui (p. 200). — Le texte des *Miracles de Notre-Dame* rapporté par M. Cohen (p. 232) nous paraît plutôt un argument contre que pour la solution qu'il adopte dans la question traitée en cet endroit.

— Le passage cité de Rabelais (p. 242) nous semble pris trop au sérieux. — Il est vraiment trop peu probable que « l'expression de matinée, dont nous nous servons pour désigner les spectacles de l'après-midi », dérive des mystères, c'est-à-dire de leurs « représentations du matin » (p. 251). *Matinée* dans le langage dramatique contemporain équivaut à représentation diurne et s'oppose aux représentations nocturnes de la soirée. C'est une matinée... relative. « De nos jours, dit Littré, dans les grandes villes surtout, on étend souvent la matinée jusqu'à l'heure du dîner, c'est-à-dire jusqu'à six ou sept heures du soir. »

Par l'annonce des ouvrages « en préparation » de M. Gustave Cohen nous voyons qu'il n'a pas l'intention d'abandonner le champ d'études où il vient de faire une brillante et habile entrée. La copieuse et utile bibliographie jointe à son volume nous le montre armé de pied en cap et prêt à de vaillantes chevauchées. Nous serons heureux d'applaudir à ses succès.

Marius Sepet.

PÉRIODIQUES

Revue des langues romanes, t. XLVIII (5e série, t. VIII). Janvier et février 1905. — P. 5, K. Sneyders De Vogel, *La suite du Parthénopeu de Blois et la version hollandaise*. Il y a deux formes (α et β) de ce poème à partir du v. 9163 de l'édition de Crapelet, et ces deux recensions sont l'une et l'autre incomplètes de la fin. La question que cherche à résoudre l'auteur de ce mémoire est celle-ci : laquelle des deux formes de la seconde partie peut-on attribuer à l'auteur de la première partie ? Il s'efforce d'en trouver la solution à l'aide du manuscrit de Tours, jusqu'ici négligé, et de la version néerlandaise dont nous n'avons plus, malheureusement, que des fragments. La conclusion est que la forme désignée par β est la suite naturelle de la première partie et émane vraisemblablement du même auteur. Cette conclusion est présentée avec certaines réserves, et en effet, on ne peut dire qu'elle soit démontrée. — P. 30, L.-E. Kastner, *Le débat du corps et de l'âme en provençal*. Cette publication d'un poème dont on ne possède qu'un manuscrit bien médiocre (B. N. fr. 14973) dénote une connaissance par trop insuffisante de la langue provençale, de la paléographie, et même de la bibliographie du sujet. Il serait peu utile de signaler les faiblesses de ce travail : un des collaborateurs de la *Revue des langues romanes* s'est chargé de ce soin. — P. 65, G. Thérond, *Contes lengadoucians* (suite). — P. 75, *L'Apocalypse en haut-Engadinois* publiée (sans préface ni notes) par J. Ulrich (chap. I-IX). — P. 88, Bibliographie. — P. 95, Rapport sur le concours pour le prix Boucherie. Le prix est décerné à M. Sarrieu pour un Vocabulaire du patois du canton de Luchon.

Mars-avril. — P. 97, G. Clavelier, *Étude sur la langue de Fourès*. — P. 141, J. Coulet, *Sur le débat provençal du corps et de l'âme*. Après quelques judicieuses observations sur la méthode qu'il convenait d'appliquer à la publication de ce petit poème, M. Coulet relève une par une les innombrables erreurs de lecture, de ponctuation, etc., que renferme l'édition donnée par M. Kastner dans le fascicule précédent. Il reste cependant à faire pour rétablir ce texte fréquemment corrompu. Au v. 80, M. Coulet lit *En ombra mi*, où M. Kastner avait lu *E membra*. La vraie lecture est *E nembra* ; la forme *nembrar* pour *membrar* est bien connue ; *soven*, l'adverbe qui vient après, signifie naturellement « souvent » et n'a rien à faire avec « souvenir ». — P. 157, L.-G. Pélissier, *Docu-*

ments sur les relations de l'empereur Maximilien et de Ludovic Sforza en 1499 (suite). — P. 174, H. Guy, *La chronique française de Guillaume Cretin* (suite) — P. 186, Bibliographie. Courts articles sur des publications dont bien peu sont du ressort de la *Romania*.

Mai-juin. — P. 193, Paul Barbier fils, *Le mot « bar » comme nom de poisson en français et en anglais*. [L'auteur pense que le *Dictionnaire général* a eu tort d'assimiler le terme de blason *bar*, que les ouvrages spéciaux considèrent comme désignant le barbeau, au nom de poisson *bar*, anciennement *bars*, qui désigne un poisson très différent, et qui est d'origine germanique ; le terme de blason serait le représentant normal du lat. barbus. A cela il n'y a rien à objecter au point de vue théorique, et il est évident que barbus a pu aboutir à *bar* ; mais il n'y a aucune vraisemblance que dans aucun des exemples d'ancien français que l'on connaît jusqu'ici le mot *bars* (toujours au pluriel) puisse désigner le barbeau, car il est toujours en compagnie de noms de poissons de mer. — A. Th.]. — P. 199, Alph. Roque-Ferrier, « *Jana de Mourmeiroun* », *essai de restitution d'un chant populaire Montpelliérain*. « Restitution » est un terme bien impropre. M. R. F. a lu, dans un texte assez mauvais, la chanson populaire intitulée « le retour du marin », ou ailleurs « le retour du mari soldat » [1]. Il imagine qu'il a pu en exister une forme montpéliéraine qui se serait perdue, et c'est pour réparer cette perte très hypothétique, qu'il nous donne une poésie de sa façon sur le même sujet, mais à tous égards très différente. — P. 208, F. Castets, *I dodici canti*. Compléments à l'introduction. — P. 249, A. Vidal, *Les délibérations du conseil communal d'Albi, de 1372 à 1388* (suite). P. 241, l. 11 du bas, *alsculs* doit être une faute d'impression, pour *alcus*. P. 244, l. 9, *d'el*, plutôt *del*, en un mot. P. 246, dernière ligne, lire *atendut que hom* [*non*] *trobava*... P. 260, l. 4, *Milhasola* nom de lieu, ne doit-il pas se lire *Molhasola*? Il y a bien un *Millasole* dans la Drôme, mais la forme ancienne est *mollasola* (Brun-Durand, *Dict. top. de la Drôme*), *Moillasola* dans le Cart. de Léoncel ; cf. *mualhasolas*, Cart. de S.-Pons de Nice, p. 287. P. 262, la correction proposée en note : *fosso vostadas e sarradas*, au lieu du texte *fos vostat e sarrat*, est inutile : deux sujets singuliers se construisent régulièrement avec un verbe au sing., selon un usage qui existe aussi en ancien français. Il est regrettable que certains noms de lieu n'aient pas été identifiés. — P. 280, Bibliographie.

Juillet-août. — P. 289-95, V. Chichmarev, *Contenances de la Table*. D'après le ms. de Peyre de Serras que j'ai décrit dans le t. XIV de la *Romania* ; voir, pour ce petit poème, p. 519. Remarquons que le même texte a déjà été publié en 1893, par M. Biadene, ce dont M. Ch. a été averti trop tard. — Suivent deux articles qui sont en dehors de notre cadre. — P. 306, *L'Apocalypse en*

---

1. Doncieux, *Romancero populaire de la France*, pp. 409 et suiv., ouvrage que M. R.-F. n'a pas connu.

haut-engadinois, fin du texte. — P. 324, H. Guy, *La chronique française de maître Guillaume Cretin* (suite). — P. 374, Bibliographie.

Septembre-octobre. — P. 385, L.-E. Kastner. *Les versions françaises inédites de la Descente de saint Paul en enfer*. M. K. se propose simplement de publier les versions de cet apocryphe que j'ai énumérées et fait connaître par des extraits, à diverses reprises, et notamment dans ma notice du ms. B. N. fr. 24862 (*Notices et extraits*, XXXV, 1re partie). Il commence par le poème d'Henri d'Arci (272 vers), dont il aurait dû comparer le texte avec son original latin. Il n'ajoute du reste rien à ce qu'on savait sur le sujet. Son édition se réduit donc à une simple copie et il faut ajouter que cette copie — si l'on met à part les morceaux publiés antérieurement — est fort inexacte [1]. — P. 396, Castets, *I dodici canti*, compléments à l'introduction (suite et fin). M. C. polémique contre M. Hauvette au sujet de l'auteur du poème. — P. 411, J. Ronjat, *Sur la langue de Fourès*. Rectifications à l'article de M. Clavelier publié dans le fascicule de mars-avril. — P. 420, A. Vidal, *Les délibérations du conseil communal d'Albi* (suite et fin). — P. 470, Bibliographie.

Novembre-décembre. — Les deux premiers articles ne sont pas de notre ressort. — P. 295, A. de Stefano, *Una nuova grammatica latino-italiana del sec. XIII*. C'est une grammaire latine incomplète, plusieurs feuillets du ms. ayant été enlevés, avec des exemples et des gloses en italien du nord. Elle est contenue dans un ms. de Munich qui paraît être de la première moitié du XIVe siècle. M. de St. n'en cite que les passages où se trouvent des mots italiens, se proposant de publier ultérieurement cette grammaire, ou du moins ce qui en reste, *in extenso*. Il devra alors rechercher la source des nombreux vers techniques qui y sont cités, et qui ne sont empruntés ni à Évrard de Béthune ni à Alexandre de Villedieu [2]. — P. 530, H. Guy, *La chronique française de maître Guillaume Cretin* (suite et fin). — P. 551, J.Calmette, *La correspondance de la ville de Perpignan de 1399 à 1450*. Publication de textes intéressants pour l'histoire et pour la langue, recueillis dans les archives municipales de Barcelone, les minutes originales ne se trouvant plus à Perpignan. C'est un premier article, contenant des lettres de 1399 à 1405. — P. 560, Bibliographie.

P. M.

---

1. V. 30, *fut*, lis. *fu*. V. 57, *bien monterai quel sunt*, lis. *ben musterai qu'il s*. M. K., dont l'éducation paléographique est évidemment imparfaite, n'a pas reconnu dans le mot *musterai* le signe qui représente *us*; la même faute reparaît plus loin. V. 68, la conjonction *E* a été omise au commencement du vers. V. 61, *Iceus*, lis. *E ceus*. V. 68, *Et*, lis. *Ne*. V. 78, *Saint*, lis. *seint*. V. 79, *E*, lis. *Qui*. V. 89, *Qui les*, l. *Quis*. V. 95, *Cunissez*, l. *Cunuissez*. V. 106, *E* a été omis au commencement du vers. V. 136, *muntré*, l. *mustré*. V. 136, *sceaus*, lis. *seeaus*; etc., etc. Je ne compte pas les fautes de ponctuation qui sont nombreuses.

2. Plusieurs sont cités dans la *Grammaire latine inédite du XIIIe siècle* publiée par Ch. Fierville (Paris, 1886).

Zeitschrift für Romanische Philologie, XXX, 3. — P. 257, A. Schulze, *Zur Brendanlegende*. Dans cette nouvelle contribution à l'étude de la question « brendanique », M. Sch. présente sur la formation de la légende, sa chronologie, les rapports des versions les plus anciennes, des idées notablement différentes de celles de M. Zimmer; je ne puis qu'extraire de cette exposition les propositions principales : 1. La *Vie irlandaise* de Brendan, ou plus précisément la partie qui raconte le voyage océanique du saint, n'est pas inspirée de la *Navigatio Brendani*, car elle contient des traits moins altérés et s'accorde contre la *Navigatio* avec les témoignages antérieurs relatifs à la légende du voyage océanique (*Litanies d'Oengus*, *Vies de saint Malo*). — 2. Ce récit irlandais n'est pas une création du XIIe s.; la forme que nous en possédons est tronquée, mais, sous sa forme complète, il n'était que la traduction remaniée d'une Vie latine à laquelle se rattache aussi une *Vita Brendani* conservée dans un ms. du XIVe s. (*Acta sanctorum Hiberniae* ex codice Salmanticensi). — 3. Cette Vie latine ancienne, comme le récit irlandais et la Vie du XIVe s., connaissait le voyage océanique (ou plutôt un double voyage) attaché au nom de Brendan dès le début du IXe s. — 4. La *Navigatio* ne fait que développer à l'aide de l'*imram Maelduin* cet épisode de la Vie ancienne; ainsi, ce n'est pas l'*imram Maelduin* ou tout autre qui a donné naissance au voyage océanique de Brendan, c'est ce voyage préexistant qui a permis d'attribuer à Brendan les aventures d'un autre voyageur. — 5. Le fait que la *Vita Brendani* publiée par Moran ne connaît pas le voyage océanique ne peut pas être opposé à ce qui précède, l'unique ms. de cette Vie contient en effet la *Navigatio* et c'est là sans doute une interpolation de copiste, mais cette interpolation est venue remplacer, comme nous le voyons dans d'autres cas, un récit antérieur du voyage océanique qui a donné l'idée même de l'interpolation; ainsi cette Vie ne forme pas une classe à part. — P. 280, G. Steffens, *Zur Karlsreise*. Le poète nous dit que, après avoir quitté Jéricho,

> Chevalchet l'emperere od sa compaigne grant,
> Et passent les montaignes et les puis d'Abilant,
> *La roche del Guitume* et les plaines avant.
> Virent Costantinoble, une citet vaillant,
> Les clochiers *et les aigles* et les pons reluisanz... (v. 259-263)

Qu'est-ce que la *roche del Guitume*? M. St. pense que *Guitume* représente le latin bitumen et que le poète veut parler d'une élévation voisine de la Mer Morte ; cette opinion est appuyée d'un grand nombre de textes médiévaux ou modernes relatifs à cette élévation de terrain et à la Mer Morte et à son bitume. Quant au v. 263, qui est dans le ms.

> Les cloches e les egles e punz le lusanz,

il n'y serait pas question d'aigles, mais probablement d'*eglés*, c.-à-d. des églises dont le nombre était en effet remarquable à Constantinople ; on lirait

donc : *les cloches et eglés* ; cf., pour la forme, *Boeve de Haumton*, 3512 et la note [1]. — P. 295, S. Pieri, *Appunti etimologici*. Ces courtes notes intéressent les mots suivants appartenant à divers dialectes italiens, mais surtout à celui de Lucques : *addesare*, *aggagliarsi*, *appietto*, *appituito*, *aria*, *baroncio*, *biendola*, *bigonia*, *boarina*, *carruga*, *chiazza*, *corso-boddaglio*, *cuterzola*, *dileggiare*, *erpicare*, *fiaccola*, *fischio*, *fojonco*, *gragnuola*, *grembo*, *ignudo*, *infolcarsi*, *ingojare*, *innagrare*, *lattimelle*, *leppa* et *lebbra*, *lodra*, *maliata*, *maniato*, *menno*, *mezzosima*, *parolo*, *pedana*, *pernice*, *piturlo*, *pocciare*, *poccione*, *pretto*, *rema*, *remare*, *rentrata*, *ribrezzare*, *rovaglione*, *ruzzare*, *sdrajare*, *sgrandinato*, *smontá*, *strementire*, *tassello*, *tráito*, *trattone*, *túllore*. — P. 307, L. Sainéan, *Notes d'étymologie romane*. Les rapprochements proposés par M. S. dans ces trop brèves notes méritent d'être enregistrés, mais l'on n'est pas toujours porté à obéir à ses suggestions, dans l'incertitude où il nous laisse relativement à l'histoire de la plupart des formes ainsi confrontées. 1. Français : *coquemart*, du bas lat. cucumarium parallèle à cucumella ; *croquignole*, dérivé de l'anc. fr. *croquiner* ; *dame-jeanne* : l'auteur revient à l'explication de Littré, un nom de personne servant à désigner une très grosse bouteille (cf. parmes. *madalenna*) ; *dégringoler*, tomber d'une *gringole*, c.-à-d. d'une colline escarpée (pic.) ; *dorelot*, de *dor* = *or* en picard ; *enjóler*, emploi figuré, non pas de l'anc. fr. *enjaoler*, mais de *enjoeler*, « parer de bijoux » ; *grec* « tricheur », sans rapport avec l'homonyme ethnique, se rattache à *grec* « crochet » (cf. *grecs de sanglier*) ; *máchicoulis*, *máchicouler*, parallèle à l'italien *macciaculare* ; *marpaut* et mots apparentés, se rattachent à l'anc. fr. *morpier*, *morfier* « bâfrer », onomatopée probable (cf. roum. *molfăi*) ; *papelard* « niais », puis « hypocrite », de **papeler* + suff., et non de *paper* + *lard* ; *poulemart* « gros fil », du prov. *pouloumar*, qui n'est lui-même que le catalan *palomar*, dérivé de *paloma* « colombe » ; *soteret* « lutin », doit se rattacher à *sauter* ; — 2. Provençal : *errour* « crépuscule », extension, déjà connue de l'ancien provençal, de *errour* « égarement » ; *escamandre* « déguenillé », de *escamo* « effilure » ; *esclop* « sabot », développement roman de *esclop* « claquement », lequel est le lat. scloppus ; — 3. Roumain : *curcubéŭ* « arc-en-ciel », composé d'un élément indiquant la courbure (cf. *cocor*) et du verbe *bere*, la composition s'expliquant par la croyance populaire que l'arc-en-ciel assèche la terre ; *îmă* « mère », de amma, forme enfantine de mamma ; *mămăligă* « polenta », diminutif roumain enfantin de *mamă* ; — 4. Italien : *agémina* « damasquinure », de l'arabe *Adjem*, nom de la Perse ; *bergamotta* « variété de poire », a d'abord désigné une variété de citron cultivée spécialement à Bergame, d'où son nom, qui a été attribué ensuite à une poire et a passé avec ce sens en France, en Angle-

---

1. [Cette interprétation est fort contestable. D'abord il y a, dans *Boeve de Haumtone*, non pas *egles*, mais *esgles*, ce qui est déjà plus voisin d'*esglise*, ensuite l'absence d'article avant *egles* est choquante. Je tiens donc pour bonne la correction de Koschwitz. J'entends qu'il s'agit des aigles et des *poms* qui surmontaient certains édifices, quoique, ordinairement, ces ornements soient mentionnés à propos des pavillons ou tentes. — P. M.]

terre et même dans les Balkans, où on avait jusqu'ici cherché son point de départ; *casamatta*, s'explique par le sens simplement superlatif pris par *matto* « fou » (cf. fr. *un succès fou*, etc.), une *casamatta* n'étant à l'origine qu'un grand bâtiment; *ferraiulo* « manteau », terme moderne d'origine dialectale, du sicilien *furriolu*, qui repose sur *furra* « doublure » ; *giamberlucco* « caban de marinier », du turc *yamourlouk* « manteau de pluie », qui a suivi partiellement le même chemin que le turc *yelek* (d'où vénit. *giulecco*, esp. *gileco*, fr. *gilet*) et présente le même traitement pour l'initiale; *scalferotto* « soulier », de *scafa* (cf. anc. fr. *escafe* et des emplois dérivés analogues un peu partout), influencé par le synonyme *calzerotto* ; *sciabecco* « trois-mâts », identique à *stambecco* « bouquetin », a donné naissance aux formes arabes dont on le dérive ordinairement; *sciabica* « filet », a donné lieu, soit par lui-même soit par ses dérivés, à un développement de sens péjoratif, aboutissant à « ribotte, vaurien », etc., qui s'explique par la mauvaise réputation des matelots et pêcheurs. — P. 320, H. Schuchardt, *Franz.* mauvais *lat.* malifatius (*zu Ztschr.*, XIV, 181, XIX, 577, XX, 536). M. Sch. a voulu reprendre une fois encore la discussion de son étymologie et nous devons nous en féliciter : l'article qu'il lui consacre est un complément souhaité aux *Romanische Etymologieen*. A l'étymologie proposée l'on a fait une objection phonétique sérieuse, mais l'on n'en a fait qu'une : *f* intervocal ne doit pas donner *v* en français. M. Sch. se prend à cette « loi phonétique » et montre que les mots français où *f* paraît conservé sont des mots mi-savants ou des composés ou bien ne peuvent prouver, s'il en est que l'on considère comme héréditaires, que pour *f* intervocal posttonique. Encore dans ce cas, a-t-on *f* > *v*, par exemple dans *antevene*, *Estevene*. Pour *f* protonique, en dehors de *beneviz* et *maleviz*, et des graphies bas-latines où *v* alterne avec *f*, la disparition de *f* en contact avec une voyelle labiale dans *dehors*, *écrouelles*, *ruser*, *usine* (cf., à la posttonique, *cercueil*) ne trouve son explication que dans une série *f* > *v* > zéro, et de même aedificare > *aïgier* est parallèle à navigare > *nagier* et postule une étape *-ivigare. Qu'il y ait, parmi les exemples allégués, des mots demi-savants, et que le maintien de l'*i* atone jusqu'au changement de *f* en *v* soit inadmissible dans un mot héréditaire, cela ne saurait constituer une difficulté : la fortune de malifatius s'est évidemment faite dans le monde chrétien. A côté de celui-ci, un *malifatus, que rend vraisemblable l'existence de bonifatus, explique le fr. *malvé* et les formes romanes apparentées et c'est de ces formes à apparence de participe qu'on a tiré les verbes comme esp. *malvar*, etc. Quant au sens, les notions de « malheureux » et de « mauvais » voisinent dans toutes les langues, soit par l'effet d'une morale de classe qui voit dans les malheureux des malfaiteurs possibles, soit grâce à l'idée tout opposée que le méchant est un malheureux ; c'est à ce second développement que se rattacherait malifatius (cf. le grec ἄτυχος), et M. Sch. nous indique ici, très discrètement, une influence possible de la pensée chrétienne sur la langue, et les liens qui pourraient unir la recherche étymologique à l'histoire de la morale.

Mélanges. — P. 329, H. Schuchardt, *Zur Verbreitung des Katalanischen*. M. Sch. publie une chanson recueillie en 1843 en Floride et qui prouve l'usage du catalan dans une petite partie de cette région au milieu du XIXe siècle ; notes sur le catalan dans les Pityuses et sur la limite du valencien et du castillan à la fin du XVIIIe siècle. — P. 332, J. Leite de Vasconcellos, *A proposito de « El Honrado Hermano » de Lope de Vega* (cf. *Romania*, XXXV, 138). Variante portugaise de l'anecdote. — P. 333, G. Baist. *Zur karolingischen Schulreform*. Témoignage d'Amalarius de Metz sur les variations de la prononciation de l'initiale dans Jesus. — *Ibid.*, G. Baist, *Parasitische Dentale*. Examine les cas des mots espagnols *humilde* (croisement de *húmile* et de *humildoso*), *igualdança* (croisement de *igualança* et de *igualdad*), *cercandança* (influencé par *andança*), *avecindar*, *amerindar* (influencés par *vecindat*), *aviltança* (emprunté au français) ; *apeldar*, *codecildo*, *apandar*, *arepende*, *corondeles*, *pildora*, *bando* (empruntés au latin d'église ou d'école, au français ou à l'italien) ; et effleure en passant quelques mots français (*Normandie*, *marcheandie*, *bandon*, *colombe*, *flambe*), provençaux (*coronda*, *cande*, *Gironde*), et italiens (notamment *bando*). — P. 337, S. Pieri, *Il tipo avverbiale di « carpone -i »*. Discute les objections de M. Meyer-Lübke (*Zeitschr. f. rom. Philol.*, XXIX, 245) à son article paru ici (*Romania*, XXXIII, 230) et maintient son interprétation du suff. *one* comme non péjoratif. — P. 339, S. Pieri, *L'it « -ne »*. La voyelle épithétique normale de l'italien se rencontre parfois accompagnée de *-n-*, ex. *tre*, *trene*; ce *-ne* provient de *mene*, *tene*, *sene*, où *ne* représente inde dans des combinaisons telles que *me-ne-vado*, la particule s'étant soudée au pronom et l'alternance de *me* et *mene* ayant fait créer un renforcement *-ne*.

Comptes rendus. — P. 341, P. Savj-Lopez, *Storie tebane in Italia* (G. Bertoni). — P. 342, A. Parducci, *I rimatori lucchesi del sec. XIII* (G. Bertoni). — P. 345, G. Rydberg, *Zur Geschichte des französischen ə*, II, 3 (E. Herzog). — P. 349, R. Menéndez Pidal, *Manual elemental de gramática española* (P. de Mugica). — P. 352, *Zeitschr. f. franz. Sprache und Literatur*, XXVII et XXVIII (A. Schulze). — P. 363, *Revue de philologie française et de littérature*, XIX (E. Herzog). — P. 365, *Bulletin du Glossaire des patois de la Suisse romande*, I-III (E. Herzog). — P. 370, *Romania*, 1905, 1-3 (G.G., W. Meyer-Lübke, W. Foerster). — P. 379, *Giornale storico della letteratura italiana*, années XXIII-XXIV (B. Wiese).

M. Roques.

CHRONIQUE

M. Joseph MAZZATINTI, bien connu par des travaux bibliographiques d'une grande importance, est mort, le 15 avril 1906, à Forli, où il était professeur au lycée et bibliothécaire municipal. Il n'avait pas plus de 51 ans. Ses catalogues de manuscrits (*Manoscritti italiani delle biblioteche di Francia*, 1886-8 ; *Inventari di manoscritti delle biblioteche d'Italia*, 1887-1903, faits trop vite, ne sont pas des modèles; ils rendent cependant de réels services, et il faut savoir gré à l'auteur du zèle et du désintéressement qu'il apporta à cette œuvre utile pour laquelle il ne trouva pas auprès du gouvernement toute l'aide qu'il avait espérée. Un travail plus personnel est son étude sur la bibliothèque des rois d'Aragon dont la *Romania* a rendu compte, XXVI, 578. Une bonne notice lui a été consacrée dans le *Giornale storico della letteratura italiana*, t. XLVIII, p. 292-4.

— M. Sernin SANTY, receveur de l'enregistrement à Saint-Étienne, auteur d'un travail sur la fabuleuse comtesse de Die dont nous avons rendu compte en son temps (XXII, 631), est décédé le 21 août dernier, à l'âge de 56 ans. Il était né à Dun-le-Palleteau (Creuse), d'une famille de Brive, et avait joué un rôle très actif dans la conquête du Limousin par le félibrige.

— M. Jacob ULRICH, professeur de langues romanes à l'Université de Zürich, est décédé le 5 septembre dernier, à l'âge de 50 ans. Il avait suivi les cours de G. Paris et les miens pendant les années 1876 à 1878. Sa thèse sur le participe passé dans les langues romanes (1879) reste l'un de ses meilleurs travaux : G. Paris lui a consacré un article étendu (*Romania*, VIII, 445). Les écrits qu'il publia depuis lors consistent surtout en éditions de textes italiens, français et surtout ladins. Beaucoup ont paru dans la *Romania*, la *Revue des langues romanes*, l'*Archivio glottologico*, la *Zeitschrift f. rom. Philologie*. On lui doit aussi une sorte de chrestomathie de l'ancien italien (*Altitalienisches Lesebuch*, Halle, 1886), et une édition des *Fiori di Virtù* (1890). Il entreprit, en 1890, sous le titre d'*Italienische Bibliotek*, une collection de petits volumes à bon marché, contenant des textes de l'ancienne littérature italienne (voir *Romania*, XIX, 151), qui fut bientôt interrompue. En 1885 il avait proposé à la Société des anciens textes une édition des poèmes de Robert de Blois qui ne fut pas acceptée, le travail de l'éditeur ayant paru insuffisant (voir *Bulletin de la Société des anciens textes*, année 1885, pp. 38 et 82). J. Ulrich publia en Allemagne, de 1889 à 1895, son édition, qui justifie pleinement la réserve avec laquelle le Conseil de la Société des anciens textes avait accueilli sa proposition. Il donna, en collaboration avec

G. Paris, pour la même société, l'édition du Merlin en prose (1886, deux vol.) où tout, sauf la copie, est de G. Paris. Sa publication de la version provençale du *Libellus de descriptione Hibernie* de Philippe, moine irlandais, a été appréciée ici-même (XXI, 451). Ulrich ne manquait pas de connaissances philologiques, mais il travaillait un peu vite et se contentait le plus souvent de publier ses copies sans y joindre aucun travail critique. — P. M.

— La question de la simplification de l'orthographe française reste toujours en suspens. Nous avons dit précédemment (XXXIV, 348) que l'Académie française avait publié un rapport, rédigé par M. Faguet [1], sur les propositions faites par la commission ministérielle dont j'ai été le président et le rapporteur. Un très petit nombre de ces propositions étaient acceptées : la plupart étaient repoussées par des motifs dont nous avons donné une idée à nos lecteurs. Le ministre de l'Instruction publique, se trouvant en présence de deux rapports dont les conclusions étaient le plus souvent opposées, fit ce que font en général les ministres en semblable occurrence : il nomma une seconde commission chargée de reprendre la question en tenant compte des propositions de la première commission et de celles de l'Académie. Cette nouvelle commission était composée de huit personnes : trois ayant fait partie de la première : MM. Brunot, Clairin, Meyer ; deux directeurs du Ministère : MM. Gasquet (enseignement primaire) et Rabier (enseignement secondaire), le doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. A. Croiset, un inspecteur général de l'enseignement secondaire, M. Hémon, et enfin, comme représentant de l'Académie française, le rapporteur même de cette Académie, M. Faguet. Il y eut plusieurs réunions dans lesquelles on étudia consciencieusement les questions en litige, en prenant pour base le rapport de la première commission. Cet examen fut conduit dans un esprit très libéral, et il est juste de dire que l'un de ceux qui se montrèrent le plus favorables à une large réforme fut précisément M. Faguet, le rapporteur de l'Académie. Mais, comme il arrive ordinairement lorsque des propositions successives sont soumises à un vote et que (ce qui est inévitable) tous les membres ne sont pas présents aux mêmes séances, les conclusions adoptées ne furent pas toujours en parfait accord les unes avec les autres. Finalement, on chargea M. Brunot du rapport. Ce rapport, très étudié et très documenté, fut lu en commission et adopté au mois de juin dernier. Il fut entendu qu'il serait soumis au Conseil supérieur de l'instruction publique lors de sa prochaine session. Mais, un changement de ministère avait eu lieu (mars 1906). Le nouveau ministre de l'Instruction publique, M. Briand, avait bien d'autres préoccupations que celle de la réforme de l'orthographe. A l'ouverture de la session du Conseil supérieur, en juillet dernier, il déclara qu'il n'avait pas eu le temps d'étudier la

1. Il importe de remarquer que M. Faguet a pris soin de déclarer publiquement que personnellement il n'acceptait pas toutes les conclusions qu'il avait dû formuler dans ce rapport.

question et qu'elle devrait être réservée à une session ultérieure. Nous devons ajouter que pendant les semaines qui précédèrent l'ouverture de la session, il avait été fait, dans les journaux [1], une campagne ardente contre toute proposition de simplification orthographique. Les arguments invoqués n'ont, bien entendu, aucune valeur ni portée quelconque. C'est toujours la même confusion entre la langue et l'orthographe : les simplifications proposées (et que les journalistes en question ne connaissent que vaguement, car le rapport de M. Brunot, bien qu'imprimé, n'a pas été distribué, même aux membres de la commission [2]), sont un attentat contre la langue de nos grands classiques ; il est nécessaire de conserver les lettres parasites, qu'elles aient une origine étymologique ou non, parce qu'elles servent à distinguer les homonymes (*poids* et *pois*), etc., etc. Il est possible que cette campagne ait fait hésiter le ministre. Mais comme il y a un vœu formellement exprimé par un certain nombre de membres du Conseil supérieur de l'instruction publique en faveur de la simplification de notre orthographe, il semble impossible que la question ne soit pas reprise prochainement. Quoi qu'il en soit, il est du moins un point qui paraît acquis. On n'insiste plus guère sur l'autorité suprême de l'Académie française en matière d'orthographe [3] : on reconnaît que le ministre de l'Instruction publique a le pouvoir d'introduire dans l'enseignement le système orthographique qui lui aura été recommandé par une commission compétente, et c'est là un point important. Ce qui fait espérer que peu à peu l'utilité d'une réforme de notre orthographe pénétrera dans les esprits, c'est l'exemple qui nous vient en ce moment d'Amérique. Les journaux nous ont entretenus récemment du projet de simplification de l'orthographe anglaise proposée par le Prof. Brander Matthews, de Columbia College (New-York) [4], et qui a obtenu l'appui du Président Roosewelt. Ce projet a soulevé, comme on devait s'y attendre, bien des discussions aux États-Unis et en Angleterre, Il s'est trouvé de braves gens pour réclamer en faveur de l'orthographe de Shakespeare, comme chez nous il s'en trouve qui rompent des lances pour l'orthographe de Corneille et de Bossuet, que naturellement ils ne connaissent pas. Mais

---

1. *Le Temps* et le *Journal* se sont distingués dans cette campagne.

2. Je viens d'en recevoir un exemplaire, *ex dono auctoris*, au moment où je corrige les épreuves de cette note : *Rapport présenté au nom de la commission chargée de préparer un arrêté relatif à la simplification de l'orthographe*, par F. Brunot, professeur d'histoire de la langue française à la Faculté des lettres de l'université de Paris. In-4°, 68 pages in-4°.

3. Il ne faut pas perdre de vue que, si même l'Académie française était disposée à introduire dans notre orthographe une véritable simplification, elle ne pourrait le faire que par une nouvelle édition de son Dictionnaire. Elle s'occupe en effet, depuis bien des années de la huitième édition (la septième date de 1877), mais, étant donné l'état d'avancement de ses travaux, il ne paraît pas qu'elle puisse avoir achevé son travail avant vingt ou trente ans.

4. M. Br. Matthews est le président d'une association pour la simplification de l'orthographe anglaise qui a son siège à New-York (*Simplified spelling Board*, 1 Madison avenue).

toutefois l'opinion moyenne de la presse américaine et anglaise est beaucoup plus raisonnable que celle de la presse française touchant la simplification de notre orthographe, et il y a lieu de croire qu'en Amérique d'abord, puis en Angleterre, le bon sens finira par triompher[1]. Puisse-t-il en être de même chez nous ! — P. M.

— La nouvelle édition du *Répertoire des sources historiques du moyen âge*, du chanoine Ulysse Chevalier, se poursuit régulièrement, avec toute la rapidité que permet la bonne correction des épreuves. Le septième fascicule qui commence à NAT[2], et s'étend jusqu'à PREXANO, a paru en août dernier. On peut prévoir la fin de cet indispensable répertoire pour l'année 1907.

— Livres annoncés sommairement :

Li jus de saint Nicholai des Arrassers JEAN BODEL. Text mit einer Untersuchung der Sprache und der Metrums des Stückes nebst Anmerkungen und Glossar... von GEORG MANZ. Erlangen, 1904. In-8°, 124 pages (Dissertation de Heidelberg). — La dissertation proprement dite consiste dans le dépouillement linguistique qui occupe les trente premières pages de ce petit volume et qui est un travail estimable, mais qui ne nous apprend pas grand'-chose de nouveau. Quant à l'édition, elle est assurément en progrès sur celle de Monmerqué et Michel (*Théâtre français au moyen âge*, 1839), ce qui est d'autant plus naturel que, depuis lors, des extraits du Jeu de saint Nicolas, œuvre véritablement remarquable, ont été publiés avec soin en diverses chrestomathies. Mais le progrès n'est pas considérable, et il ne faut pas s'en étonner. Il y a dans ce texte des passages très difficiles, inintelligibles même, dont on ne pouvait guère attendre l'explication d'un débutant. On verra, par un article de la *Zeitschr. f. rom. Phil.* (XXX, 102) combien il reste à faire pour obtenir une édition digne de l'œuvre. Ajoutons qu'il n'y a pas de préface (car le dépouillement linguistique ne saurait constituer une préface), que le glossaire est insignifiant et mal disposé au point de vue typographique, et qu'enfin il y a beaucoup de fautes d'impression. — P. M.

A. CARNOY. *Le latin d'Espagne d'après les inscriptions*; [troisième partie]. Compléments sur la morphologie, le vocabulaire et la syntaxe. In-8°, 64 p. (extrait du *Muséon*, 1904-1905). — La *Romania* a déjà signalé les deux premières parties du travail de M. Carnoy : Vocalisme (*Rom.*, XXXII, 307) et Consonantisme (*Rom.*, XXXIII, 310). Cette troisième partie réunit, avec les mêmes qualités de précision que les premières, des faits assez peu nombreux, — ce qui s'explique par le peu d'étendue et la monotonie de la plupart des inscriptions, — mais parfois très importants : je signalerai en particulier les chapitres sur l'origine des patronymiques espagnols en *-ez*,

---

1. Sur le projet américain on peut lire l'article plein de sens de M. L. Havet, dans la *Revue bleue* du 15 septembre dernier.

2. Nat de Mons. Pour le dire en passant, la vraie place de cet article eût été à AT.

sur la déclinaison en *-a*, *-ine* limitée aux noms d'origine gothique, ce qui n'est pas sans importance pour l'histoire de cette déclinaison, sur les traces d'une déclinaison à infixe *-ker-*, *-ken-*, *-tar-* dans les noms propres, analogie remarquable avec la formation des patronymiques ou ethniques ibères ou basques, enfin sur le lexique, dont quelques éléments, paramus, conlactea, altarium, etc. sont particulièrement intéressants à retrouver dans la péninsule ibérique ; cf. esp. *paramo*, *collazo*, *otero*, etc. — M. Roques.

Vasile Diamandi, *Renseignements statistiques sur la population roumaine de la péninsule des Balkans* (Bibliothèque Cazacovitchi, n° 1). Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1906. In-16, 31 pages. — M. E. Picot a déjà montré dans son article sur *les Roumains de la Macédoine* (1875) combien variaient les estimations relatives au nombre des Roumains de Turquie et de Grèce. La brochure de M. Diamandi réunit toutes les évaluations proposées jusqu'à ce jour, pour le nombre des Roumains balkaniques, par les écrivains grecs, slaves, européens occidentaux, roumains nord-danubiens ; l'auteur réimprime une statistique grecque ancienne des Roumains d'Épire, œuvre d'un Grec et antérieure à la naissance de la question macédonienne ; enfin, et c'est la partie la plus importante de cette intéressante publication, il donne une statistique minutieuse, village par village, des Roumains de la Turquie d'Europe et de la Grèce. Cette statistique est établie sur des enquêtes personnelles pour une partie du territoire et, pour le reste, sur les rapports des instituteurs roumains. Elle aboutit aux totaux suivants : plus de 720.000 Roumains en Turquie, 200.000 en Thessalie et en Grèce, 150.000 en Serbie, 110.000 en Bulgarie, soit en tout près de 1.200.000. On contestera certainement ces chiffres, et dès maintenant il nous apparaît que l'on pourra discuter deux données : l'estimation arbitraire du nombre des Valaques nomades dans chaque vilayet turc et la moyenne de dix individus par famille adoptée par M. D. pour transformer une statistique par familles en statistique par individus. Il restera que M. D. nous aura donné pour la plupart des groupes roumains balkaniques une statistique précise et par conséquent contrôlable. — M. Roques.

Cel maĭ vechiu dictionar latino-romînesc de Tudor Corbea (*manuscript de pe la 1700*). Notiţă de prof. Gr. Cretu. Bucarest, 1905. In-16, 10 p. — Renseignements sommaires sur l'histoire et le contenu de ce dictionnaire manuscrit conservé à Blaj (Biblioth. Cipariu). Ce dictionnaire, composé d'après le *Dictionnaire latin-hongrois* de Molnar, paraît important en raison du grand nombre et de la variété de ses articles. — M. Roques.

Las desch eteds da Gebhard Stuppaun, publicaziun da Jacob Jud. Coira, Fiebig, 1905. In-8°, 113 pages. — M. Gartner avait publié ce drame, traduit librement de l'allemand vers le milieu du XVIe siècle, d'après un ms. incomplet (*Romanische Studien*, VI, 259 ss. ; cf. *Romania*, XV, 150). M. Jud en donne une édition nouvelle d'après un ms. meilleur et plus

ancien, qu'il reproduit exactement en y ajoutant les variantes importantes des trois autres mss. connus. Un glossaire étendu est joint à cette édition. Dans une courte introduction, M. J., après avoir donné quelques renseignements historiques et parlé des mss., traite du dialecte original de cette composition : il pense, contrairement à ce qu'avait dit M. Gartner, que l'original était écrit dans le dialecte de la Basse-Engadine et qu'il a subi dans nos mss. des modifications destinées à en permettre les représentations dans la Haute-Engadine. — M. Roques.

Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Merci-Dieu, autrement dite de Bécheron, au diocèse de Poitiers, p. p. Etienne Clouzot. Poitiers, 1905. In-8°, 456 p. (*Archives historiques du Poitou*, t. XXXIV). — Nous signalons ici cette publication, faite avec soin, parce qu'un certain nombre des actes du cartulaire sont en langue vulgaire (un peu plus d'une douzaine, dont les dates sont comprises entre 1265 et 1291), et qu'il y a toujours quelque chose à glaner dans les recueils de textes. C'est ainsi qu'on remarque dans la charte CCCII l'adj. *viouge* « qui a de la vitalité », dont Godefroy n'a pas d'exemple de provenance diplomatique, et que la charte CCLXXVII, quoique rédigée en latin, nous offre un exemple intéressant pour l'historique de notre mot *chéneau* : « Teneant et habeant goterias seu *les chenaus* propriarum domorum suarum sicut consueverant » (1277). — Le français intervient parfois brusquement, et non sans perfidie, dans la langue latine, par exemple charte LXXX, où l'éditeur imprime ce qui suit : « Ita quod pro eodem stallo abbas et conventus a le Legier XI^cim denarios turonenses censuales... persolvant. » Que peut-il bien entendre par *a le Legier*? Je crois qu'il faut lire : *a l'elegier*, et voir là le verbe *esligier* au sens de « acquérir ». — Mais ce sont surtout les noms propres qui offrent de l'intérêt, à commencer par le vieux nom de *Becheron* : je ne doute pas que ce nom soit dû à la position de l'abbaye, près du confluent de la Creuse et de la Gartempe : cf. les noms comme le *Bec d'Ambès* (confl. Garonne et Dordogne), le *Bec du Cher* (confl. Loire et Cher), etc. En tout cas c'est un exemple du suffixe diminutif *-eron* qui vaut par sa date (1151). — Dans la charte IV, il faut garder le nom propre *W. Ineaus* et non le corriger *W. Jucaus* : ce doit être l'adj. *isnel* « vif, rapide ». — Dans la charte VIII, *Gaufridus Effrehe* serait mieux imprimé avec un accent aigu sur l'*e* final : c'est notre participe *effrayé* actuel; en revanche, l'accent aigu est à supprimer dans *Gauterio Coindé* : c'est l'adj. *cointe* sous une forme où, comme en provençal, le *t* latin s'est sonorisé. — Il est bien probable que le nom de famille *Cochuns* porté par différents bienfaiteurs de l'abbaye en 1212 (chartes CXXXVII, CXXXVIII, CXXXIX), est le plus ancien exemple qu'on puisse invoquer jusqu'ici du nom commun *cochon*, que Godefroy ne fait remonter qu'à 1339; cf. *Guillelmus Gorruns* dans le ch. CLXIV (*cochon* et *gorron*, c'est tout un). — A. Th.

Monsieur Delboulle. Quelques souvenirs recueillis par l'abbé A. Tougard, Paris, Champion, 1906. In-8, 38 pages; extrait de la *Revue catholique de*

Normandie. — Ce n'est pas seulement l'érudit, mais l'homme et le catholique que M. l'abbé Tougard a voulu faire revivre en feuilletant et en livrant partiellement au public les 250 lettres et plus qu'il a reçues d'Achille Delboulle depuis quarante ans. Il ne faut pas s'attendre à trouver dans cette brochure une appréciation doctrinale de l'œuvre philologique rêvée et accomplie seulement en partie par notre regretté collaborateur ; on y suivra avec curiosité l'histoire de sa liaison, puis de ses démêlés, avec Frédéric Godefroy, et celle, moins orageuse, de sa collaboration à la partie historique du *Dictionnaire général*. Beaucoup de citations se rapportent aux articles de Delboulle dans la *Revue critique* et dans la *Romania*. M. l'abbé Tougard ne donne que des extraits de lettres, mais il n'ampute pas les morceaux qu'il publie et il imprime les noms propres tout au long, sans atténuer les termes énergiques dont se sert souvent son correspondant. Aussi cette brochure a-t-elle assez un faux air de gazette, où se donnent carrière toutes les passions humaines à côté de celle de la science. — A. Th.

Paolo d'Ancona, *Le vesti delle donne fiorentine nel secolo XIV*. Perugia, Unione tipografica cooperativa, 1906. In-8°, 19 pages (Estratto della Miscellanea nuziale Ferrari-Toniolo). — M. P. d'Ancona fait connaître un curieux registre des Archives d'État à Florence, où, en 1343, furent inscrites les dames florentines qui, moyennant une taxe, étaient autorisées à porter certains vêtements prohibés par les lois somptuaires. Ces vêtements devaient être marqués d'un sceau de plomb. Les descriptions qu'en donne le registre ont un caractère technique qui les rend intéressantes pour l'histoire de l'industrie comme pour celle des mots. Voici l'une de ces descriptions : « Item, habet unam guarnacchiam dimezzatam ex una parte panni mescholati acchole [1] et ex alia parte panni schacchati cum virgis de siricho coloris scharlattini » (p. 11).

Le Folk-lore de France, par Paul Sébillot. T. III, *La faune et la flore*. Paris. Librairie orientale et américaine, 1906. In-8°, II-541 pages. — La publication de ce précieux ouvrage, l'un des plus importants et des plus commodes à consulter qui aient été publiés depuis longtemps sur le sujet, se poursuit avec une louable activité. Ce troisième tome mérite les mêmes éloges que les deux précédents (voir *Romania*, XXXIV, 133 et XXXV, 154). Il est divisé en deux livres : I *la Faune* (sept chapitres : mammifères sauvages, domestiques ; oiseaux sauvages, domestiques ; reptiles ; insectes ; poissons) ; II *la Flore* (deux chapitres : arbres, plantes). Dans chaque chapitre, les témoignages sur les croyances populaires sont classés méthodiquement selon la nature des croyances ou superstitions. Naturellement l'ordre suivi n'est pas tellement rigoureux que certains de ces

---

1. Ailleurs, p. 71 : « unam tunicham dimezzatam ex una parte.... et ex alia parte panni *acchole* cum cervis albis et giallis. » *Acchole*, dont on a plusieurs exemples en anc. fr. (voir ci-dessus, p. 439), reste obscur.

témoignages ne puissent être classés sous des chefs différents, mais une table générale rendra les recherches faciles. Notons que dans ce volume, M. Sebillot cite plus souvent que dans les deux tomes précédents les documents du moyen âge ; il a notamment dépouillé à son point de vue la *Romania* et diverses publications de la Société des anciens textes. Çà et là M. S. emploie des mots ou des formes qui lui sont personnelles et dont l'introduction dans l'usage n'est pas à encourager ; ainsi *agneaulet* (p. 144) pour *agnelet* ; *lima* (p. 337) pour *limas* ; *aguérissaient* (p. 489) pour *aguerrissaient*. Qu'est-ce qu' « une jeune hiédresse » (p. 451) ? Une bergère (pour *herderesse ?*) Il faudrait au moins le dire et mettre ce mot patois entre guillemets. — P. M.

Recueil de documents relatifs à l'histoire de l'industrie drapière en Flandres, p.p. G. Espinas et H. Pirenne, t. I, Bruxelles, Kiessling et Cie, 1906. In-4o, xx-695 p. — Nous nous bornons à annoncer ce premier volume d'une publication sur laquelle nous nous proposons de revenir lorsqu'elle sera achevée et qu'elle contiendra la table et le glossaire qui en rendront l'usage facile. Bornons-nous à dire présentement qu'elle renferme 211 documents dont cent trente inédits. Ces documents sont, pour la plupart, du xive siècle et du commencement du xve. Quelques-uns sont en latin, d'autres en flamand, mais le plus grand nombre est en français du Nord. Non seulement on y rencontre des formes linguistiques intéressantes — la plupart connues d'ailleurs — mais on y trouve beaucoup de termes techniques que nos dictionnaires n'ont pas relevés ou qu'ils expliquent d'une façon vague, parfois même erronée. Le glossaire qui terminera la publication ne pourra manquer d'offrir un véritable intérêt. Les textes paraissent bien reproduits (*anneche*, *anne*, p. 331, doivent se lire *auneche*, *aune*). On peut regretter toutefois que les auteurs leur aient appliqué l'accentuation du français moderne en des cas où la prononciation du temps devait exclure cette façon d'accentuer. Une faute plus grave est que trop souvent la finale féminine *-ie* est écrite *-ié*. — P. M.

Congrès international pour l'extension et la culture de la langue française. Paris Champion ; Bruxelles, Weissenburch ; Genève, Julien, 1906. In-8o. — Ce volume, qui résume les travaux du congrès de Liège, dont nous avons parlé en son temps (XXXIV, 627), renferme, outre la liste des membres et les procès-verbaux des séances, qui occupent 111 pages, quarante mémoires se rapportant presque tous à des sujets pédagogiques ou à l'emploi du français comme langue d'usage général, soit dans nos colonies, soit à l'étranger, toutes questions fort intéressantes en elles-mêmes, mais qui ne sont pas de notre ressort. La seule communication qui se rapporte à nos études est le mémoire de M. Vaganay intitulé *Le Vocabulaire français du XVIe siècle et deux lexicographes flamands du même siècle* dont nous avons rendu compte dans un précédent fascicule (p. 158). Une liste sommaire, imprimée sur le titre, donne une idée du contenu de ce recueil : « Le

français en Alsace-Lorraine, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, dans le Grand-Duché de Luxembourg, au Canada, dans l'Amérique du Sud, etc. — L'universalité de la langue française : accroissement; décroissance. — Le vers français. — Le style. — La critique. — La question de l'enseignement du français en France et hors de France. — N'y a-t-il pas lieu de substituer, dans l'enseignement de la langue française, la lecture des prosateurs du XVIIIe siècle à celle des prosateurs du XVIIe ? — Patois, dialectes, vocabulaire. — 2000 mots inconnus à Cotgrave. » Comme ces mémoires ont été publiés à part, ils ont chacun leur pagination séparée, de sorte que la table alphabétique par noms d'auteurs qui termine ce volume ne peut renvoyer aux pages. Ce système ne facilite pas les recherches. L'inconvénient eût été diminué si on avait eu la bonne pensée d'inscrire l'objet de chaque communication en titre courant. — P. M.

La maison de ville de Genève, par Camille MARTIN (*Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, série in-4°, t. III; Genève, A. Jullien, 1906). In-4°, 139 pages. — Cet ouvrage, d'un caractère purement historique et archéologique, est annoncé ici parce qu'il renferme, aux pages 114-117, un compte de travaux exécuté en 1456 à la maison de ville, qui est rédigé en langage local. Les anciens textes génevois sont, comme on le sait, fort rares : celui-ci, par suite, n'est pas à dédaigner. La copie paraît fort exacte. Quelques notes, pour expliquer certains termes techniques, n'eussent pas été inutiles. L'inventaire du mobilier de la maison de ville (1507) qui vient ensuite, quoique en latin, contient aussi des mots qu'il eût été bon d'expliquer en note. Dans le troisième article, il faut sans doute lire, comme ailleurs *nemoreas* (*tabulas* —) et non *memoreas*.

Épître à la Maison de Bourgogne sur la croisade turque projetée par Philippe le Bon (1464), p. p. G. DOUTREPONT. Louvain, Bureaux des *Analectes*, 1906. In-8°, 56 p. (extrait des *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, 3e série, II). — Cette « épître », tirée d'un ms. de la Bibl. nat. qui a appartenu à Philippe le Bon, est écrite de ce style lourd et pédantesque qui était de mode, dans le nord de la France, pendant la seconde moitié du XVe siècle. Elle est en prose mêlée de vers. La pièce par laquelle se termine cette exhortation à courir sus aux Turcs est du nombre de celles ou chaque strophe se termine par un proverbe. Cette composition, dont l'auteur est inconnu, présente un certain intérêt pour l'histoire. Les allusions historiques qu'elle renferme permettent de la dater exactement. Le travail de M. Doutrepont est à tous égards très satisfaisant : les notes explicatives qu'il a jointes au texte mettent l'épître à la portée des personnes qui n'auraient fait aucune étude de l'ancien français. — P. M.

Le Propriétaire-Gérant, H. CHAMPION.

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Page 157, ligne 10. — Au lieu de : « *canzionere* », lire : « *canzoniere* ».

Page 173, note 8. — Notre collaborateur, M. Ch. Joret, m'apprend que c'est dans le compte rendu de la *Faune populaire* de M. Rolland, publié dans la *Revue critique*, 2e sem. de 1877, p. 117, qu'Arsène Darmesteter a rattaché à un radical d a r b-, d'origine inconnue, les noms romans de la taupe comme *darbon*, etc. — A. Th.

Page 169, note 5. — Je n'ai connu qu'après coup le mémoire de Grandgagnage intitulé : *Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et de minéraux* (2e éd., Liège, 1857), où on lit, p. 18 : « *Ancrawe*... sans doute de a n c h o r a g o... En allemand mod. *anke* désigne encore le saumon, mais seulement dans les composés *Rhein-anke*, *Inn-anke*, etc. Voyez le dictionnaire des frères Grimm. » — A. Th.

Page 179, ligne 23. — Au lieu de : « ses sens », lire « ces sens » ; on sait que le latin j a c u l u s dans le sens de « filet dit *épervier* » est encore vivant en italien sous la forme *giacchio*.

Page 189, lignes 17-18. — Supprimer les mots suivants, dus à une étourderie : « s c e l i o, de s c e l u s, qui est dans Pétrone, et ».

Page 361, ligne 14, — « *paroxytons* devenus paroxytons », lire *proparoxytons*.

Page 443, col. 1, ligne 12. — Au lieu de « 446 », lire « 466 ».

Page 552. — J'ai laissé sans commentaire les vers de *l'Instruction de la vie mortelle* où l'auteur parle de la « noble et excellente peinture » que Martin V fit exécuter à Saint-Jean-de-Latran, et que maints peintres allaient admirer (troisième extrait, vv. 215-220). C'est que je n'avais aucun renseignement sur cette peinture qui n'existe plus maintenant ou qui, du moins, n'est plus visible, M. Ph. Lauer, qui achève en ce moment un ouvrage considérable sur Saint-Jean-de-Latran, et à qui j'avais communiqué ce passage, m'adresse à ce propos la note suivante :

« *Pisano* ou *Pisanello*, originaire de Vérone, appelé à Rome par Martin V, orna de fresques les murailles de la grande nef de la basilique. Vasari attribue le succès de ces fresques à la beauté d'un bleu d'outre-mer d'une qualité incomparable que le pape lui avait fourni. Il eut pour collaborateur Gentile da Fabriano qui exécuta plusieurs sujets de la longue frise des arcades et qui se distingua principalement dans les figures des prophètes peintes en grisaille sur les trumeaux des fenêtres. Cf. Rohault de Fleury, *Le Latran au moyen âge* (Paris, 1877, in-8o), p. 238 ». — P. M.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Éd. Philipon, Provenç. *-enc*, ital. *-ingo*, *-engo* ..... 1 ; cf. 333
P. Meyer, Fragments de manuscrits français 22
J.-A. Herbert. An early manuscript of *Gui of Warwick* 68
A. Thomas, Jamette de Nesson et Merlin de Cordebeuf ..... 82 ; cf. 604
A. Thomas, Le *Laterculus* de Polemius Silvius ..... 161, cf. 605
C. Salvioni, La declinazione imparisillaba in *-a -âne*, etc. nelle carte medievali d'Italia 198
F. Lot, Vivien et Larchamp 258
P. Meyer, L'Évangile de l'Enfance en provençal (manuscrit de Cambis-Velléron et de Raynouard) 337
A. Jeanroy, Sur quelques sources des Mystères français de la Passion. 365
J. Bédier, Sur deux chansons de croisade 379
A. Delboulle, Mots obscurs et rares de l'ancienne langue française (*suite*) 394
P. Meyer et G. Guigue, Fragments du Grand livre d'un drapier de Lyon (1320-1323) 428
G. Lavergne, Fragment d'un nouveau manuscrit de la *Chanson de Roland* (version rimée) 445
J.-L. Weston et J. Bédier, Tristan ménestrel, extrait de la continuation de *Perceval* par Gerbert 497
P. Meyer, L'*Instruction de la Vie mortelle* par Jean Baudouin de Rosières-aux-Salines ..... 531 ; cf. 633
Kr. Nyrop, *Sone de Nansai* et la Norvège 555
P. Meyer, Notice du manuscrit Bodley 57 (Oxford, Bodléienne) 570
A. Thomas, Notice biographique sur Eustache Marcadé 583

MÉLANGES

G. Huet, Encore *Floire et Blanchefleur* ..... 93 ; cf. 335
F. Lot, *Guenelon-Ganelon* 100
Ch. Drouhet, Franç. *épaule* 102
A. Thomas, « Giraut de Borneil » ou « Guiraut de Bornelh » ? 106
— Provenç. anc. *albuesca*, provenç. mod. *aubieco* 109
— Un sens rare du mot *voiture* 110

F. Novati, Ital. *jana, janara* 112
N. Valois, Nouveaux témoignages sur Pierre de Nesson 278
Éd. Philipon, Espagnol *-anco*, français *-ape* 283
M. L. Wagner, Les noms sardes du mouflon 291
L. Brandin, Le plus ancien exemple du franç. *abrier* 293
J. Derocquigny et A. Thomas, Franç. dial. *téguer, téquer* 295
A. Thomas, Anc. normand *anoil* 300
— *Bretzel* 300
— Franç. dial. *guiteau* 303
— Anc. franç. *machet* 303
— Anc. franç. *oisdif* 304
— Anc. franç. *rojuel* 306
— Anc. franç. *tenoil* 308
— L'identité du médecin Aldebrandin de Sienne 454
— Anc. franç. *baucent* « blaireau » 456
— Anc. franç. *bousacle, bouzekle* « pastèque » 459
— Anc. franç. *troïne* « trompette » 460
C. Nedelcou, Sur la date de la naissance de Pierre Alphonse 462
P. Meyer, Extraits d'un recueil de sermons latins composés en Angleterre 591
F. Lot, Un faux Tristan wurtembergeois 596
A. Thomas, Anc. franç. *casigan, -ingan, gasigan, -ingan* 598
— L'article *balani* de Godefroy 601
— Un document peu connu sur Alain Chartier (5 juillet 1425) 603
— Note complémentaire sur Merlin de Cordebeuf 604
V. Henry, *Marisopa* 605
F. Lot, Godoïne 605

COMPTES RENDUS

Aliscans, Kritischer Text, von E. Wienbeck, W. Hartnacke, P. Rasch (Raymond Weeks) 309
Angicourt (Perrin von), voir Perrin.
Barrau-Dihigo (L.). Voir Cartulaire de Saint-Vincent-de-Lucq.
Bausteine zur romanischen Philologie, Festgabe für Adolfo Mussafia (A. Th.) 113
Beaurepaire (Ch. de), voir Livre des comptes de Thomas du Marest.
Burnam (John M.), Glossemata de Prudentio (A. Th.) 123
Capelli (L.-M.), voir Pétrarque.
Carnaham (D. H.), The Prologue in the Old French and Provençal Mystery (H. Chatelain) 135
Cartulaire de l'abbaye de Gimont, p. p. l'abbé Clergeac (P. M.) 318

Cartulaire du prieuré de Saint-Mont, p. p. Jean de JAURGAIN et Justin MAUMUS (P. M.) 318
Cartulaire de Saint-Vincent-de-Lucq, p. p. L. BARRAU-DIHIGO et R. POUPARDIN (A. Th.) 124
CLERGEAC (L'abbé), voir Cartulaire de l'abbaye de Gimont.
COHEN (G.), Histoire de la mise en scène dans le théâtre religieux français du moyen âge (M. Sepet) 614
Comptes consulaires d'Albi, voir VIDAL.
DOTTIN (G.), Manuel pour servir à l'étude de l'antiquité celtique (A. Th.) 316
DU MAREST (Thomas), voir Livre des Comptes.
ELISABETH VON NASSAU-SAARBRUCKEN, Der Huge Scheppel, p. p. H. URTEL (F. Lot) 136
GILLE LE VINIER (Die Lieder des altfranz. Lyrikers), p. p. A. METCKE (A. Jeanroy) 608
HARTNACKE (W.), voir *Aliscans*.
JAURGAIN (Jean de), voir Cartulaire du prieuré de Saint-Mont.
JORDAN (Leo), Die Sage von den Vier Haimonskindern (A. Jeanroy). 466
KALFF (G.), Geschiedenis der Nederlandsche letterkunde (G. Huet) . . . 464
LANGLOIS (E.), Table des noms propres compris dans les chansons de geste imprimées (P. M.) 130
LE CACHEUX (P.), voir Livre des comptes de Thomas du Marest.
LE VINIER (Gille), voir Gille Le Vinier.
Livre des comptes de THOMAS DU MAREST, p. p. P. LE CACHEUX et Ch. de BEAUREPAIRE (P. M.) 133
LOKE (Marie), Les versions néerlandaises de *Renaut de Montauban* (A. Jeanroy) 466
MAREST (Thomas du), voir Livre des comptes.
MAUMUS (J.), voir Cartulaire du prieuré de Saint-Mont.
METCKE (A.), voir Gille Le Vinier.
MIRET i SANS (J.), El mes antic text literari escrit en catalá (P. M.). 610
MUSSAFIA (Adolfo), voir Bausteine.
NASSAU-SAARBRUCKEN (Elisabeth von), voir Elisabeth.
PERRIN VON ANGICOURT (Die Lieder des Troveors), p. p. G. STEFFENS (A. Jeanroy) 125
PÉTRARQUE, Traité *De sui ipsius et multorum ignorantia*, p. p. L. M. CAPELLI (P. M.) 612
POUPARDIN (R.), voir Cartulaire de Saint-Vincent-de-Lucq.
RASCH (P.), voir *Aliscans*.
Renaud de Montauban, voir LOKE (Marie).
SAINÉAN (L.), La création métaphorique en français et en roman, etc. Le chat (A. Th.) 471
SCHWOB (M.), voir VILLON.

STEFFENS (G.), voir Perrin von Angicourt.
THOMAS DU MAREST, voir Livre des comptes.
URTEL (H.), voir ELISABETH.
VIDAL (A.), Douze comptes consulaires d'Albi du XIVe siècle (P. M.). 321
VILLON (François), Le Petit et le Grand Testament, p. p. Marcel SCHWOB (G. Raynaud) 469
VINIER (Gille Le), voir GILLE.
WIENBECK (E.), voir *Aliscans*.

LIVRES ANNONCÉS SOMMAIREMENT

ANCONA, voir D'ANCONA.
ARBOIS DE JUBAINVILLE (H. d'). Voir Mélanges.
BARTSCH (K.), Chrestomathie de l'ancien français, 8e éd., p. p. HORNING 152
BAYOT (A.), voir *Gormond* et *Isembart*.
BIADENE (L.), voir Canzone.
BONILLA Y SAN MARTIN, voir *Sindibâd*.
Canzone d'Amore di un antico rimatore pisano, p. p. L. BIADENE 152
CARNOY (A.), Le latin d'Espagne d'après les inscriptions, 3e partie 627
Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Merci-Dieu, p. p. É. CLOUZOT 629
Chants et chansons populaires du Languedoc, p. p. L. LAMBERT 155
CLOUZOT (É.), voir Cartulaire.
COMPAGNI (Dino), Chronique, trad. p. Ch. WEISS 152
Congrès international [à Liège] pour l'extension et la culture de la langue française 631
CORBEA (Tudor), Dictionar latino-rumînesc, notice p. Gr. CRETU 628
Courtois d'Arras, p. p. É. FARAL.
CRETU (Gr.), voir CORBEA 494
D'ANCONA (Alessandro), Poesia popolare italiana 155
D'ANCONA (Paolo), Le vesti delle donne fiorentine nel secolo XIV 630
DIAMANDI (Vasile), Renseignements statistiques sur la population roumaine des Balkans 628
DOUTREPONT (G.), Épître à la maison de Bourgogne sur la croisade projetée par Philippe le Bon 632
DUVERNOY (É.) et R. HARMAND, Le tournoi de Chauvency en 1285 . . . 157
ESPINAS (G.) et H. PIRENNE, Recueil de documents relatifs à l'industrie drapière en Flandres, t. I 631
FARAL (É.), voir *Courtois d'Arras*.
GIESE (H.), La *Passion* jouée à Valenciennes en 1547 493

Gormond et Isembart, reproduction p. A. Bayot. 156
Grojean (O.), Notes sur quelques jurons français. 157
Guénard (É.), Le patois de Courtisols. 159
Guerlin de Guer (Ch.), voir Suchier.
Harmand (R.), voir Duvernoy.
Henzie (P.). Die Engel auf der mittelalterl. Mysterienbühne Frankreichs. 491
Holbrook (R.), voir *Pathelin*.
Horning (A.). voir Bartsch.
Jean Botel, *Li jus de saint Nicolai*... von G. Manz. 627
Jud (J.), voir Stuppaun.
Kuttner (Max), voir Tobler.
Lepitre (A.), La Vierge Marie dans la littérature française et provençale. 153
Löseth (E.), Le *Tristan* et le *Palamède* des mss. français du British Museum. 155
Manz (G.), voir Jean Bodel.
Martin (C.), La maison de ville de Genève. 632
Mélanges H. d'Arbois de Jubainville. 495
Menéndez Pidal (R.), Manual elementar de gramática histórica española, 2e éd. 158
Miscellanea di studi storici e ricerche critiche (en l'honneur du patriarche Paulin d'Aquilée). 153
Neumann (Ernest), Die Söldner im Mittelalter. 156
— (Walter), Die letzte Journée des Mystères de la Passion von Arnoul Gréban in der Handschr. von Troyes. 492
Niedermann (Max), Contribution à la critique et à l'explication des gloses latines. 160
Novati (F.), Attraverso il medio evo. 153
Padiglione (Il) di re Alfonso, p. p. Pio Rajna. 152
Pathelin (The farce of Master Pierre), trad. en anglais par R. Holbrook. 153
Peeters (P.), La légende de Saïdnaya. 331
Perrett (W.), The story of king Lear. 336
Pirenne (H.), voir Espinas.
Plainte (La) d'Amour, poème anglo-normand p. p. J. Vising. 156
Popovici (J.), *Rumaenische Dialekt*, I. 494
Précigou (A.), Ornithologie de la Haute-Vienne. 336
Rajna (Pio), voir *Padiglione*.
Schiff (M.), La Bibliothèque du marquis de Santillane. 496
Sébillot (P.), Le Folk-lore de France, t. II et III. 154, 630
Sheldon (E. S.), Concordanza delle opere italiane in prosa e del canzoniere di Dante Alighieri. 157
Sindibád (version espagnole du XIIIe s.) p. p. A. Bonilla y San Martin. 151

STREBLON (E.), Le Mystère de Semur..... 492
STUPPAUN (G.), *Las desch eteds*, p. p. J. JUD..... 628
SUCHIER (H.), Les voyelles toniques en vieux français, trad. p. Ch. GUERLIN DE GUER..... 495
SUDRE (L.), voir TOBLER.
THURNEYSEN (R.), Die Etymologie..... 158
TOBLER (A.), Mélanges de grammaire française, 1re série, trad. p. M. KUTTNER et L. SUDRE..... 159
— Vermischte Beiträge zur franz. Grammatik, 2e série, 2e éd.. 496
TOUGARD (A.), Monsieur Delboulle..... 629
VAGANAY (H.), Le vocabulaire français du XVIe siècle..... 158
VISING (J.), voir *Plainte d'Amour*.
WEISS (Ch.), voir COMPAGNI.
WOLKENHAUER (K.), Das Mystère de saint André..... 493

PÉRIODIQUES

Annales des Alpes, V, VI, IX..... 332
Annales du Midi, XVII (1905)..... 143
— XVIII (1906), janv.-avril..... 477
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France, nº 34..... 479
Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, LV... 479
Jahresbericht des Instituts fur rumänische Sprache zu Leipzig, 11e année (1904)..... 480
Revista de bibliografia catalana, nº 6 (1903)..... 142 ; cf. 333
Revue de philologie française et de littérature, XIX (1905), 1-3..... 326
Revue des langues romanes, XLVIII (1905)..... 615
Studi romanzi, II-III (1904-1905)..... 145
Studier i modern Språkvetenskap, III (1905)..... 143
Zeitschrift für franzœsische Sprache und Literatur, XXVI-XXIX (1904-1906)..... 482
Zeitschrift für romanische Philologie, XXIX (1905), 3-4..... 135
— — — 5-6..... 323
— — XXX (1906), 1-2..... 475
— — — 3..... 620
Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, XXXIX (1904)..... 479

CHRONIQUE

Nécrologie : Ed. Boehmer, 329 ; A. Delboulle, 149; L.-M. Kawczýnski, 330; J. Mazzatinti, 624; B. Prost, 149; J. Protat, 330; G. Saige, 148 ;

S. Santy, 625 ; J. Ulrich, 624 ; H.-L. Ward, 149. — Nominations : M. Ph. A. Becker à l'Université de Vienne, 490. — Hommage à M. Chabaneau, 331. — Prix La Grange à M. Bédier, 330. — La question de la simplification de l'orthographe française, 625. — La *Romania* éditée par la maison Champion, 148. — Table de la *Romania* par le Dr Bos, 469. — Sur le Miracle de Sardenai, par le P. Paul Peeters, 331. — Le dialecte de Poschiavo, par M. C. Salvioni, 331. — La *Nueva Biblioteca de Autores españoles* dirigée par M. Menéndez Pelayo, 150. — Édition des œuvres catalanes de Ramond Lull, 333. — Publications de la Société des anciens textes français, 330 ; de la Société G. Paris, 331 ; de la *Gesellschaft f. romanische Literatur*, 150 ; des lectures faites au Congrès des arts et des sciences à l'Exposition universelle de Saint-Louis, 490. — Septième rapport (1905) sur les travaux de la commission du Glossaire de la Suisse romande, 332. — U. Chevalier, *Répertoire des sources historiques du moyen âge (bio-bibliographie)*, fasc. IV à VII, 627. — Édition française d'un précis de littérature française jusqu'au XVe siècle par G. Paris, 490. — Travaux projetés : nouvelle édition du *Libro de Alexandro*, par M. Morel-Fatio, 150 ; édition du poème champenois sur le psaume *Eructavit*, par M. Jenkins, 150. — Correspondance : MM. W. Foerster, 150 ; Philipon, 333 ; Reinhold, 335 ; Schultz-Gora, 490.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS

PC Romania
2
R6
v.35

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY